TEXTES LITTÉRAIRES FRANÇAIS

PERCEFOREST

PREMIÈRE PARTIE

Edition critique
par

GILLES ROUSSINEAU
Professeur à la Sorbonne

TOME I

11, rue Firmin-Massot
GENÈVE
2007

Ouvrage publié avec le soutien
du Centre national du Livre

www.droz.org

Avant-propos

En 1979, Jane H. M. Taylor a publié aux éditions Droz (*T.L.F.* n° 279) plus du tiers de la Première partie du roman, correspondant aux §§ 1-380 de la présente édition. Il nous a paru, après la publication des Quatrième, Troisième et Deuxième parties de l'œuvre, qu'il était difficile d'amputer la Première partie du texte édité par notre distinguée collègue sans porter atteinte à l'unité d'une édition à laquelle nous consacrons tous nos efforts depuis plus de trente ans. Notre conception de la genèse du roman, tout comme notre pratique de la critique textuelle ne sont pas les mêmes. Les principes d'établissement du texte et la présentation matérielle de l'édition comportent également des différences notables. Ces divergences, qui n'ont rien de surprenant à propos d'une œuvre médiévale, expliquent que nous proposions une édition de l'intégralité de la Première partie. Que cet avant-propos soit pour nous l'occasion de rendre hommage au travail pionnier de Jane Taylor, qui a été la première à s'aventurer dans l'édition de cette œuvre aussi gigantesque qu'admirable.

Introduction

NOUVELLES REMARQUES SUR LA GENÈSE DE L'ŒUVRE

En 1987, à l'occasion de la publication de la Quatrième partie, nous formulions l'hypothèse que le roman de *Perceforest*, tel qu'il se présente dans les manuscrits qui l'ont conservé, était vraisemblablement un remaniement, rédigé vers le milieu du XVe siècle dans un milieu littéraire proche de Philippe le Bon, d'une œuvre plus ancienne, achevée vers 1340, peu après la mort de Guillaume Ier de Hainaut[1]. L'édition des trois premières parties du roman, qui a suivi celle de la Quatrième partie, n'a apporté aucun élément qui soit susceptible de démentir cette hypothèse. Il nous paraît désormais assuré que le *Perceforest* qui fait l'objet de la présente édition est une œuvre écrite au milieu du XVe siècle, à la suite d'un remaniement en profondeur. Un seul indice suffirait à le prouver: l'état de la langue, qui ne peut être daté du deuxième quart du XIVe siècle. Si l'on s'en tenait, en effet, à la date proposée par les critiques – Gaston Paris, Louis-Ferdinand Flutre, Jeanne Lods, Jane Taylor – qui se sont accordés à situer la rédaction du roman dans le deuxième quart du XIVe siècle, on comprendrait mal comment l'œuvre pourrait comporter un nombre aussi important de premières attestations, qu'il s'agisse de néologismes de mots ou de néologismes de sens. La moisson est déjà abondante lorsqu'on considère que la langue est du milieu du

---

1 Voir Quatrième partie, éd. G. Roussineau, Genève, Droz, 1987, pp. XIX-XX.

XVe siècle[2]. Comment pourrait-on la justifier si le roman avait été écrit un siècle plus tôt ? L'argument qui repose sur l'examen du lexique suffit, à lui seul, à situer sous Philippe le Bon la rédaction du texte conservé.

Il reste qu'un roman antérieur, achevé vers 1340, a probablement existé. Il semble, en effet, difficile d'admettre que l'auteur de *Perceforest* se soit directement inspiré des brèves allusions de Jacques de Guise dans le chapitre XXXVI du livre III de ses *Annales Hannoniae*, intitulé : « Quod Alexander magnus dedit Liriope Silvam Carbonariam »[3]. Né vers 1340 dans une localité du Hainaut, probablement à Chièvres, mort en 1399, le franciscain Jacques de Guise a commencé la rédaction de ses *Chroniques* entre 1390 et 1396[4]. Quand on examine de près son témoignage, force est de constater des divergences frappantes avec le roman. A la différence de *Perceforest*, le livre écrit par l'historien Cresus (*Cresus historiographus*) est intitulé *Histoire des Ecossais* (*Historia Scotorum*), alors que le clerc Cressus est dans notre roman le rédacteur des *Anciennes Cronicques de la Grant Bretaigne*[5]. L'ouvrage est, d'après

---

2 Voir les introductions de la Troisième partie, t. I, p. XXVIII ; t. II, p. LIII ; t. III, p. LIV-LVI ; de la Deuxième partie, t. I, pp. XLII-XLIV ; t. II, pp. LXI-LXVI ; de la Première partie, *infra*, étude de la langue, lexique. Consulter également K. Baldinger, « Beiträge zum Wortschaft des *Perceforest* (ca. 1340 ; ca. 1450) », *Zeitschrift für romanische Philologie,* t. 104, 1988, pp. 259-263 ; Nadine Steinfeld, « L'apport du roman de *Perceforest* pour la mise à jour des notices étymologiques du *TLF* (*i*) », dans Eva Buchi (éd.), *Actes de la journée d'étude* « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française* informatisé » (Nancy/ATILF, 4 nov. 2005), Nancy, ATILF, publication électronique mise en ligne le 22 nov. 2006 (http : // www. atilf. fr).

3 Ed. marquis Agricole de Fortia d'Urban, t. II, Paris-Bruxelles, 1826, pp. 392-397.

4 Voir Daniel Overstraeten, « La version originelle : les *Annales Hannoniae* de Jacques de Guise », dans *Les Chroniques de Hainaut ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, publ. sous la dir. de Pierre Cosckshaw, Turnhout, Brepols, 2000, pp. 33-35.

5 Voir, par exemple, Quatrième partie, prologue, 1/7.

Jacques de Guise, divisé en « quatuor magnis voluminibus », alors qu'il comporte six parties, en six volumes, dans le *Perceforest* qui a été conservé. Chez Jacques de Guise, ce n'est plus Guillaume Ier de Hainaut (1280-1337), mais son fils Guillaume II, qui lui succéda en 1337 et qui mourut en 1345, qui se rend en Angleterre et qui fait traduire le livre, non pas de latin en français, mais d'anglais en français (« ab anglico in vulgari nostro gallico »). Il fait le voyage pour voir sa sœur Philippa[6], alors que dans le roman c'est Guillaume Ier qui va en Angleterre après le mariage d'Isabelle de France, la fille de Philippe IV le Bel, avec Edouard II, « pour faire honneur a ladicte royne » (**80**, 10)[7]. Cette substitution de Guillaume II à Guillaume Ier est surprenante, d'autant que le texte latin est entaché d'une erreur gênante concernant Philippa, qui était la sœur et non la tante maternelle de Guillaume II[8]. Tout laisse penser qu'elle s'explique vraisemblablement par une altération du récit originel de la découverte du roman, conservé intact dans le *Perceforest*. Le comte Guillaume Ier de Hainaut était un personnage considérable. Il avait épousé en 1305 Jeanne de Valois, nièce de Philippe IV le Bel et sœur de Philippe VI de Valois. En 1326, il était intervenu en Angleterre en faveur d'Isabelle contre Edouard II et, l'année suivante, il avait marié sa fille Philippa à Edouard III. Il était donc, après ce mariage, le beau-frère du roi de France et le beau-père du roi d'Angleterre. En 1308, il avait assisté à Boulogne, avec son frère Jean, au mariage d'Isabelle et on peut raisonnablement penser qu'il était au nombre des seigneurs français qui accompagnèrent la jeune reine en Angleterre pour assister à son couronnement, le 24 février 1308 n. st. La présence de Guillaume Ier au mariage d'Isabelle est évoquée dans les chroniques et son voyage en Angleterre, avec d'autres

---

6 On lit dans le texte « illustram materteram suam Philippam, uxorem magni Edwardi »; *materteram* est erroné, Philippa étant la sœur et non la tante de Guillaume II. Philippa épousa en 1327 Edouard III, roi d'Angleterre.

7 Voir *infra*, dans les *notes*, les notes **80**, 1 et **80**, 6.

8 Voir *supra* la note 6.

grands barons du royaume, est probable[9]. En revanche, Guillaume II fut un personnage de moindre importance. Il ne fut au pouvoir que quelques années, de 1337 à 1345, date à laquelle il fut tué par les Frisons. A la différence de son père, il ne laissa pas de postérité. A la cour de Valenciennes, Guillaume Ier entretenait une cour brillante et fastueuse et il savait s'entourer d'écrivains et de poètes[10]. Pour ces raisons, il est peu vraisemblable que la relation de Jacques de Guise ne soit pas altérée. Guillaume Ier de Hainaut était sans doute le personnage auquel était dévolu, dans la rédaction originelle, l'honneur d'avoir découvert le fameux livre de *Cronicques* rédigé par Cresus.

D'autres indices laissent penser que le récit transmis par Jacques de Guise donne une image déformée de la version primitive du roman, sans doute parvenue au chroniqueur hennuyer sous une forme altérée. Ils concernent le don, fait par Alexandre à Liriope, de la Forêt Charbonnière. Certains éléments de la relation de Jacques de Guise sont en contradiction avec le roman tel qu'on peut le lire aujourd'hui. Il est dit qu'Alexandre, après avoir soumis presque toute la terre à sa domination, partagé les deux Bretagnes à ses soldats, donné à chacun, selon ses mérites, des royaumes, des duchés, des comtés, des villes et des châteaux, s'apprêtait à opérer son retour, lorsqu'il se rendit compte qu'une jeune fille charmante et de sang royal, qui se nommait Liriope[11], n'avait reçu aucun présent. Dans *Perceforest*, ce sont les royaumes d'Angleterre et

---

9 Voir la note **80**, 6.

10 C'est sous son mécénat que s'épanouirent les talents de Watriquet de Couving et de Jean de Condé. Watriquet de Couving exerça son activité littéraire de 1319 à 1329. Jean de Condé était le ménestrel attitré de la cour de Hainaut à Valenciennes. Il reçut de la comtesse Jeanne de Valois, épouse de Guillaume Ier, des gratifications officielles de 1325 à 1333 et mourut vers 1345. Jean de le Mote, auteur en 1339 du *Regret Guillaume, comte de Hainaut,* fit probablement ses débuts à la cour de Valenciennes.

11 « virgo pulcherrima ac nobilis, Liriope nomine, de sanguine regio ».

d'Ecosse qu'Alexandre donne à ses lieutenants, Perceforest et Betis. D'autre part, Liriope, petite-fille de Darnant l'enchanteur et fille de Malebranche, est bien loin d'être une princesse de sang royal. Dans la relation de Jacques de Guise, voyant qu'Alexandre est contrarié de cet oubli, une personne, qui n'est pas nommée, suggère à Alexandre de donner à la jeune fille une terre située au-delà de la mer, sur les confins de la Gaule (« in principio Galliae »), une province célèbre, fertile et délicieuse, qui engendre des guerriers très intrépides, qui possède des villes et des châteaux, qui se nomme la Forêt Charbonnière (« quaedam nobilis terra fertilis et amoena, quae ferocissimos gignit milites, habens civitates et castra, quae Carbonaria Silvia nuncupatur »). Cette terre, où Alexandre n'est pas allé et qui n'est pas encore conquise et soumise, pourrait être offerte à Liriope (« ad quam non accessistis, ô principum nobilissime, quae si posset adipisci aut subjici, Liriope eadem, si vestrae placeret dominationi, solemniter dotaretur »). En présence de tous les nobles de Bretagne (Angleterre) et d'Ecosse, Alexandre donne alors la terre à Liriope, en recommandant aux princes qui l'écoutent de faire tous leurs efforts pour qu'elle puisse en avoir rapidement la possession. Dans *Perceforest*, la Forêt Charbonnière appartient déjà à Alexandre lorsqu'il en fait don à Liriope[12]. C'est le conseiller d'Alexandre, Permenio d'Arcade, qui l'a conquise pour son chef avec Narcis, un preu compagnon grec. Au nom d'Alexandre, Permenio a désigné Branius pour gouverner la province. Ce dernier est le seigneur de Brane, une puissante forteresse qu'il a fait édifier[13]. Le récit de Jacques de Guise ajoute que Taurus, *illustris pedragensis comes*, par amour pour la jeune fille autant que par respect de la volonté d'Alexandre, fit le vœu de s'emparer par les armes de la province dévolue à Liriope et de lui en procurer rapidement

12 Le don de la Forêt Charbonnière à Liriope est relaté au § **846**.

13 Voir Deuxième partie, t. I, § **113**, pp. 65-66. Brane correspond à Braine-le-Comte, en Hainaut (voir Quatrième partie, p. 1150, note 133/1).

la jouissance paisible. Il est aisé de reconnaître dans Taurus, *pedragensis comes*, le Tor, comte de Pedrac. Dans le roman, c'est également lui qui se propose d'aller en *Selve Carbonneuse* pour mettre son amie en possession de la terre que lui a donnée Alexandre[14]. S'il n'est pas question, dans *Perceforest*, d'Athonitus[15], l'écuyer du Tor, ni de la résistance du château de Bavai, on lit, en revanche, comme chez Jacques de Guise, que le château de Famars (*Fanum Martis*)[16] fut l'objet d'un long siège de six ans[17] et qu'après la mort de Famars, le seigneur de la forteresse, sa fille Clermonde (*Claremundiam*) épousa Carados, neveu du Tor (« qui cognatus erat Tauro pedragensi »). En revanche, il n'est pas fait état, dans *Perceforest*, du château de Querignain, édifié par Carados à proximité de Famars. L'histoire de la conquête de la *Selve Carbonneuse* est assurément beaucoup plus développée dans le roman que dans le bref récit de Jacques de Guise et elle connaît de nombreux rebondissements. On chercherait en vain dans la relation de l'historien hennuyer la mention de Chambrius, qui accepte de s'allier à Falmar à condition d'épouser Clermonde[18], de l'aide apportée par Zéphir et Estonné pour conquérir le château de Falmar[19], de l'intervention de Leggius, le cousin germain de Falmar, qui brûle les vaisseaux du Tor[20], ou encore de l'alliance de Carados avec le nervien Tarsus, dont le soutien efficace permet de soumettre les barons rebelles de la *Selve Carbonneuse*[21]. En

14 Voir Deuxième partie, t. I, §§ **69-81**.

15 A moins qu'il ne s'agisse d'une déformation et d'une latinisation d'Estonné, le cousin et compagnon d'armes du Tor.

16 Falmar dans *Perceforest*.

17 Voir Deuxième partie, t. I, §§ **299-302**. Le château est appelé Falmar, du nom de son seigneur.

18 Deuxième partie, t. I, §§ **295-298**.

19 Deuxième partie, t. I, §§ **303-313**.

20 Deuxième partie, t. I, §§ **371-375**.

21 Quatrième partie, pp. 133-138.

conclusion de son court chapitre, Jacques de Guise relate que *Taurus pedragensis* se rendit finalement en compagnie de Liriope dans la Forêt Charbonnière, où ils s'installèrent paisiblement. Dans *Perceforest*, il est seulement dit que le Tor resta quatorze ans[22] en Grande Bretagne avant de pouvoir aller dans la Forêt Charbonnière, où il retourna avec Liriope avant la destruction de la Grande Bretagne par les Romains[23].

En fait, même si l'on retrouve dans le chapitre XXXVI du livre III des *Annales Hannoniae*, sous la forme de brèves allusions, des éléments du récit de *Perceforest* concernant le don de la Forêt Charbonnière par Alexandre à Liriope, puis de sa conquête par le Tor, les différences sont trop nombreuses entre les deux textes pour qu'on puisse supposer que l'auteur du roman se soit inspiré du récit sommaire et allusif de Jacques de Guise pour construire son intrigue et rédiger son histoire. De même que pour la découverte du livre par le comte de Hainaut, il est peu vraisemblable que le romancier n'ait pas connu d'autre source que celle procurée par Jacques de Guise. On est porté à croire, au contraire, qu'un roman de *Perceforest* a bien existé avant Jacques de Guise, dont on a perdu la trace, mais que le remanieur du XVe siècle a connu. A ce propos, il n'est pas indifférent de constater que Jean Wauquelin, lorsqu'il entreprit en 1445 la traduction des *Annales Hannoniae* à la demande de Simon Nockart, ancien clerc du baillage de Hainaut et conseiller du duc de Bourgogne, puis en 1446 pour Philippe le Bon[24], ne s'est pas écarté du texte de Jacques de Guise, qu'il a translaté scrupuleusement en français en prenant soin de respecter à la lettre l'original latin[25]. Il a repris une

---

22 Quatrième partie, pp. 133-134.

23 Voir Quatrième partie, p. 677.

24 Voir A. Hagiopan-Van Buren, « New Evidence for Jean Wauquelin's Activity in the *Chroniques de Hainaut* and for the Date of the Miniatures », *Scriptorium*, t. 26, 1972, pp. 249-268.

25 On peut lire une transcription de la traduction du chapitre XXXVI du livre III des *Annales Hannoniae* dans la thèse de S. Hériché, « Edition critique

partie du chapitre de Jacques de Guise pour l'insérer, avec une nouvelle traduction qui est également très proche du texte de l'historien hennuyer, dans les *Faicts et Conquestes d'Alexandre le Grand*, ouvrage commandé par Jean II de Bourgogne peu avant 1440, puis exécuté pour Philippe le Bon en 1448[26]. A la même époque, Jean Mansel, qui travaillait également pour la cour de Bourgogne, a introduit une traduction du même chapitre de Jacques de Guise dans sa *Fleur des Histoires*, vaste compilation historique composée pour Philippe le Bon[27].

Pour toutes ces raisons, il semble difficile de concevoir que le rédacteur du XVe siècle, qui est l'auteur du *Perceforest* tel que nous le connaissons aujourd'hui, ait pu ne rien connaître d'autre que la relation laconique et déformée de Jacques de Guise. Des *Anciennes Cronicques d'Angleterre*, compilées par un clerc désigné sous le nom sans doute imaginaire de Cresus/Cressus, ont donc très vraisemblablement existé avant Jacques de Guise. On peut légitimement supposer, comme le reconnaît l'ensemble de la critique, que leur auteur était originaire du Hainaut et qu'il a composé son œuvre sous Guillaume Ier de Hainaut, mort en 1337. L'abbaye de Saint-Landelin à Crespin était familière aux comtes de Hainaut. J. Lods a pensé identifier le moine de Crespin avec Thibaud Gignos qui, succédant à Nicolas Ier de Thulin, devint abbé de Saint-Landelin en 1323 et le resta jusqu'à sa mort, en 1353. Ce serait avant qu'il accédât à la prélature, c'est-à-dire avant 1323, que l'auteur de *Perceforest* ou des *Anciennes cronicques d'Angleterre* aurait, selon J. Lods, écrit la Première partie[28]. L'argumentation paraît

---

et commentaire littéraire des *Faicts et conquestes d'Alexandre le Grant* de Jehan Wauquelin (XVe siècle)», Université de Paris-Sorbonne, décembre 1997, t. I, pp. LXXXI-LXXXIII (transcription faite d'après le ms. BNF, f. fr. 2802, fol. 142r°-143v°).

26 Ed. S. Hériché, Genève, Droz, 2000, pp. 322-333.

27 Voir, par exemple, le ms. BNF, f. fr. 6361, fol. 461 et sv.

28 Voir J. Lods, *Le Roman de Perceforest. Origines, composition, caractères, valeur et influence,* Genève-Lille, 1951, p. 276.

fragile. Il est certes avéré que Thibaud Gignos appartenait au monastère de Crespin avant sa prélature[29]. Il est non moins certain que la maison de Hainaut entretenait avec l'abbaye de Crespin des rapports privilégiés. Divers relevés de dépenses montrent que le comte Guillaume Ier visitait le monastère et y séjournait avec sa famille[30]. Mais rien ne prouve que l'auteur de *Perceforest* fasse directement allusion à Thibaud Gignos lui-même, et quand bien même il le ferait, le caractère conventionnel de l'épisode nous interdirait de prêter une attention excessive à la dénomination de «moine» qu'il utilise pour définir sa fonction. Il faut remarquer, d'autre part, que c'est surtout, semble-t-il, avec Guillaume II, c'est-à-dire après 1337, date de son avènement, que Thibaud était lié d'amitié. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il fut au nombre des prélats invités à Valenciennes, en 1336, aux cérémonies d'adoubement du fils de Guillaume Ier[31]. Mais il est beaucoup plus significatif de le voir rendre d'éminents services à Guillaume II, dont il devint l'un des principaux conseillers. En 1340, après le ravage des terres

---

[29] Voir E. Trelcat, *Histoire de l'abbaye de Crespin, de l'ordre de saint Benoît,* Paris, 1923, t. I, p. 121.

[30] «Comptes Gobiert le clerc des mises qu'il a faites pour les despens madame la contesse de Haynnau et de Hollande et ses enfans, et a le fois pour monsigneur le conte et autres ... l'an mil CCCXXVII: ... le diemence jour del Pentecoste furent a Cambron madame et si enfant au disner ... et aprés disner s'en partirent et vienrent au souper a Crispin, si fu mesires li cuens, et li abbés paia la les despens heurmis la poulaille...» (Archives du Nord, Chambre des Comptes, art. B. 3271 ; voir H. J. Smit, *De rekeningen der graven engravinnen uit het Henegouwshe huis, eerstel deel, rekeningen van Jan II en Philippine van Luxemburg, Johanna de Valois en Willem IV*, Amsterdam, 1924, p. 280, ainsi que E. Trelcat, *op. cit.,* t. I, p. 129); «Ch'est li compte de che que Jehans de Thuyng li capelains a reciut et rendut ... l'an mil CCCXXXIII ... ch'est assavoir de despens et de forainnes parties fais pour Willaume: ... de joedy au disner a Crespin...» (Archives su Nord, Chambre des Comptes, art. B. 3277; voir H. J. Smit, *op. cit.,* p. 664 et E. Trelcat, *op. cit.,* t. I, p. 129.

[31] Voir E. Delewarde, *Histoire générale du Hainaut,* Mons, 1717-1722, t. IV, p. 121.

de Chimay, fief de Jean de Beaumont, et le sac d'Haspres par les troupes françaises, Guillaume II décida d'engager ouvertement les hostilités contre le roi de France. Thibaud Gignos fut chargé de porter les « lettres de défiance » à Philippe VI de Valois[32]. L'abbé de Crespin rendit compte à Guillaume de sa mission et sur son conseil il fut ordonné de lever dix mille hommes. Plus tard, en 1340, sur les instances de Jeanne de Valois, veuve de Guillaume Ier, une trêve intervint entre le roi de France et le comte Guillaume II. Thibaud Gignos eut l'honneur de conduire les négociations[33]. La faveur dont a joui Thibaud Gignos après 1337, mais aussi les excellentes relations que les comtes Guillaume Ier et Guillaume II entretenaient avec l'abbaye de Saint-Landelin, à Crespin, près de Valenciennes, pourraient expliquer, dans la fiction romanesque, le choix par Guillaume Ier d'un moine de cette abbaye pour traduire l'œuvre du latin en français[34].

Sous le règne de Guillaume Ier (1304-1337) comme sous celui de son fils Guillaume II (1337-1345), les liens avec l'Angleterre n'ont cessé de se renforcer. En situant l'action de son roman principalement en Grande Bretagne, l'auteur ne pouvait déplaire à la cour de Valenciennes. En 1326, Isabelle, fille de Philippe IV le Bel et reine d'Angleterre, dont l'auteur évoque

---

32 « Et fu la esleus et ordonnés de porter la desfiance li abbés de Crespin, qui resgnoit pour ce temps et lequel on nommoit Tiebaut ; et ordonna et avança ses besongnes et parti de Hainnau et porta les desfiances a Paris au roi. Li rois Phelippes n'en fist que rire et dist que son cousin estoit uns fols et que il avoit marceandé d'ardoir et essillier son pais » (J. Froissart, *Chroniques, Dernière rédaction du premier livre. Edition du manuscrit de Rome* Reg. lat. 869 par George T. Diller, Genève-Paris, Droz, 1972, p. 356).

33 « Theobaldus Gignos ... Guilielmo, comiti Hannoniae, fuit gratissimus, sedulo enim ejus negotia peragebat. Insuper honorifica apud Francorum regem legatione felicia praefunctus est » (Raissius [A. de Raisse], *Coenobiarchia Crispiniana ceu antistitum monasterii S. Landelini de Crispinio res gestae*, Douai, 1642, p. 71 ; cité par E. Trelcat, *op. cit.*, t. I, p. 130 et J. Lods, *op. cit.*, p. 276).

34 Voir au § **85**.

le mariage avec Edouard II au début de son œuvre, se rendit en Hainaut auprès de Guillaume Ier et de Jean de Beaumont pour demander une aide que le roi de France Charles IV, son frère, avait refusé de lui accorder[35]. Ce fut pendant son séjour en Hainaut qu'Isabelle, pour vaincre les réticences de Guillaume Ier, négocia le 27 août 1326, à Mons, le mariage de son fils Edouard, le futur roi d'Angleterre, avec Philippa, fille du comte Guillaume Ier de Hainaut et de Jeanne de Valois[36]. Jean de Beaumont promit son soutien à Isabelle et il la ramena, ainsi que son fils aîné Edouard, en Angleterre. Edouard II et les Spencer, ses partisans, furent vaincus, puis le roi fut déposé. La couronne fut transmise à Edouard III, sacré roi en 1326 à l'âge de seize ans. Le succès de l'opération n'avait pu que favoriser les bonnes relations que Guillaume entretenait avec Isabelle, dont il était le cousin germain par alliance[37]. Jean de Beaumont assista au sacre du jeune roi, puis il repartit avec ses compagnons à Condé sur Escaut, près de Valenciennes, pour participer à un tournoi. Un peu plus tard, en 1327, après la campagne d'Edouard III contre les Ecossais, à laquelle prit part Jean de Beaumont avec des chevaliers du Hainaut, Edouard III

---

35 «La dame, qui moult estoit triste, luy [Jean de Beaumont] commença a complaindre, en plourant moult piteusement, ses douleurs et ses aventures, et comment elle estoit chassee d'Angleterre, elle et son filz, et venue en France soubs la fiance de son frere le roy [Charles IV], et comment elle cuidoit estre pourveue de gens d'armes de France par le conseil de son frere pour raler plus puissaument et remener son filz ou royaume d'Angleterre, ainsy que ses amis luy avoient mandé, et comme son frere fut conseillié en aprez, comme vous avez ouy ; et lui conta comment et a quel meschief elle estoit la affuye atout son filz comme celle qui ne sçavoit en cui n'en quel paÿs trouver confort ne soubstenance» (Jean le Bel, *Chronique,* éd. J. Viard et E. Déprez, Paris, 1904, t. I, pp. 14-15).

36 Voir Jean le Bel, *Chronique,* éd. citée, p.11, note 3.

37 Isabelle, reine d'Angleterre, et Jeanne, comtesse de Hainaut, étaient les filles de deux frères, l'une du roi Philippe le Bel, l'autre de Charles, comte de Valois. Guillaume Ier avait épousé en 1305 Jeanne de Valois, nièce de Philippe IV le Bel et sœur de Philippe VI.

envoya une ambassade en Hainaut pour demander officiellement la main de Philippa de Hainaut[38]. L'union du jeune Edouard III et de Philippa de Hainaut, solennellement célébrée à York le 25 janvier 1328, récompensait Guillaume des services rendus et scellait la « longue alliance de la maison d'Avesnes avec celle des Plantagenets »[39]. On peut être tenté de rapprocher ce mariage de notre roman, où nous voyons l'auteur établir un lien entre le Hainaut et l'Angleterre : dans la Première partie, Liriope reçoit d'Alexandre la Forêt Charbonnière[40] et le Tor, son futur époux, est chargé d'en prendre possession pour elle dans la Deuxième partie[41]. Il n'est pas impossible que l'auteur ait été influencé par des événements récents qui, en faisant de Guillaume I[er] le beau-père du roi d'Angleterre, donnaient à la maison de Hainaut un lustre et un éclat exceptionnels[42]. Comme le note Froissart dans la dernière rédaction du premier livre de ses *Chroniques*, Philippa de Hainaut, dont il a longtemps été le secrétaire, pouvait légitimement être comparée pour ses grandes qualités et ses mérites à la reine Guenièvre : « Car depuis le temps de la roine Genoivre qui fu fenme au roi Artus et roine d'Engleterre que on nonmoit adont la Grant Bretaigne, si bonne roine n'i entra, ne qui tant d'onnour reçuist, ne qui si belle generation euist, car elle eut dou roi Edouwart son mari, en son temps, set fils et .V. filles. Et tant conme elle vesqui, li roiaulmes d'Engleterre eut grasce, prosperité,

---

38 Voir Jean le Bel, *Chronique*, éd. citée, pp. 77-81 ; Jean Froissart, *Chroniques*, ms. de Rome, éd. citée, pp. 155-157.

39 H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1903, t. II, p. 25. Voir Jean Froissart, *Chroniques*, ms. de Rome, éd. citée, pp. 158-162. Un mariage par procuration eut lieu à Valenciennes le 27 octobre 1327.

40 § **846**.

41 Voir Deuxième partie, t. I, §§ **69-81**, **108-116**, **117-124**, **295-302**, **303-327**, **371-380**.

42 Guillaume I[er] était également depuis 1328, date du sacre de Philippe VI de Valois, beau-frère du roi de France, puisqu'il avait épousé en 1305 Jeanne de Valois, sœur du futur roi de France.

honnour et toutes bonnes aventures ; ne onques famine ne chier temps, de son resgne, n'i demorerent, ensi que vous orés recorder en l'istore »[43]. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, la première rédaction de *Perceforest*, dont le prologue est tout entier écrit à la mémoire de Guillaume Ier, a dû être achevée peu après 1337, date de sa mort, et probablement avant 1344[44]. Sous le règne de Jean Ier d'Avesnes (1280-1304), le domaine hennuyer s'était agrandi par l'annexion de la Hollande et de la Zélande en 1299. Mais la période de gloire dans l'histoire du Hainaut se situe sous le règne de Guillaume Ier (1304-1337), plutôt que sous celui, plus court et moins brillant, de son fils Guillaume II (1337-1345), valeureux guerrier mort prématurément, tué par les Frisons en 1345[45].

La coutume écossaise de la venaison pressée, décrite au § **332**, 29-44, et rappelée au § **865**, où elle est présentée comme un mets excellent, accommodé avec des épices[46], mérite de retenir l'attention. L'auteur, qui se plaît visiblement à l'évoquer comme un plat de choix, dont la préparation simple a ses faveurs, à la différence des nourritures trop apprêtées, y fait également allusion dans la Deuxième partie[47], ainsi que que

---

43 *Chroniques,* dernière rédaction du premier livre, éd. citée, p. 159.

44 Voir Quatrième partie, Introduction, pp. X-XIV. Concernant l'avant-projet de l'Ordre de Saint-Georges, on peut certes retourner la preuve et soutenir que c'est le roman qui s'inspire de la réalité historique et non l'inverse. Il nous semble toutefois plus plausible d'admettre qu'Edouard III, qui était grand amateur de festivités arthuriennes, s'est inspiré du roman. Voir à ce sujet G. Roussineau, « Ethique chevaleresque et pouvoir royal dans le *Roman de Perceforest* », dans *Actes du XIVe congrès international arthurien,* Rennes, Presses universitaires de Rennes 2, 1985, pp. 521-535.

45 Voir, par exemple, Froissart, *Chroniques*, dernière rédaction du premier livre, ms. de Rome, éd. citée, pp. 642-645.

46 « On prenoit en ce temps josnes cervotz et les departoit on par quartiers et puis les mectoit on en presse sy tresfort que tout le sang et les humeurs en yssoient. Lors demouroient les chars plus blanches que chapons. Et puis les confisoit on en espices, les meilleures et les plus delicieuses que on pouoit trouver. » Voir également au § **913**.

47 T. I, § **362**; voir la note **362**, 5, p. 546.

dans la Quatrième partie[48]. On n'a pas manqué[49] de rapprocher cette évocation pittoresque de la relation des usages alimentaires des Ecossais faite par Jean le Bel à propos de la campagne d'Edouard III contre les Ecossais durant l'été 1327[50]. Certes, il n'est pas dit, dans le texte de Jean le Bel, que la chair du jeune cerf est d'abord pressée de façon à en faire sortir le sang et les humeurs, puis saupoudrée d'épices. Jean le Bel, qui avait lui-même participé à cette campagne aux côtés de son protecteur Jean de Beaumont, frère de Guillaume I[er], avait été frappé des mœurs très rudes des Ecossais. Bien que son témoignage n'ait pas été rédigé avant mars 1352[51], on ne peut s'empêcher de penser que l'auteur de *Perceforest* avait entendu, à la cour de Hainaut, le récit de chevaliers hennuyers qui avaient pris part avec Jean de Beaumont à l'expédition anglaise contre Robert Bruce.

L'examen des pièces lyriques insérées dans la Sixième partie peut également fournir d'utiles indications sur la date de composition de la première rédaction du roman. Les pièces XVII « Moult suis tenu ... », XVIII « Vous qui avez eü ... », XIX « Rossignolet ... » et XX « Ha ! mois de pleuve ... », toute contenues dans la Sixième partie[52], présentent une formule stro-

---

48 P. 1070; voir également la note 1070/533, p. 1196.

49 L.-F. Flutre, *Romania*, t. 74, 1953, p. 77, n. 1 ; J. Frappier, *Bibl. d'Humanisme et Renaissance,* t. XIII, 1951, p. 392; J. Taylor, *Le Roman de Perceforest, Première partie,* Genève, Droz, 1979, pp. 27-28 et 462-463.

50 «... car leur usage e[s]t tel en guerre et leur sobrieté si grande qu'ilz se passent bien assez longuement de chair cuite a la moityé, sans pain, et de bonne eaue de riviere, sans vin, et si n'ont que faire de chaudieres ne de chaudrons, car ilz cuisent bien leur chair dedens le cuir de la beste, mesmes quant ilz l'ont escorchee » (éd. citée, p. 51).

51 Pour les faits antérieurs à 1341, la chronique de Jean le Bel a été rédigée, selon ses éditeurs, entre mars 1352 et mars 1356; voir J. Viard et E. Déprez, éd. citée, t. I, introduction, pp. IX-X.

52 Ed. J. Lods, *Les pièces lyriques du roman de Perceforest*, Droz-Girard, Genève-Lille, 1953, pp. 89-94.

phique originale qu'il convient d'approfondir. Ce sont des ballades, formées de trois onzains de décasyllabes construits sur les mêmes rimes. Le refrain est de deux vers dans la pièce XVII, d'un seul vers dans les trois autres. Ces quatre pièces ne peuvent être considérées comme une interpolation du ms. *C*, car elles se trouvent aussi dans l'imprimé, qui suit les manuscrits *A* et *B*, non représentés pour la Sixième partie[53]. Si elles appartiennent à la première rédaction du roman – leur langue, légèrement teintée de traits du Nord, ne diffère guère de celle des autres pièces lyriques de l'œuvre, plus intimement intégrées à l'intrigue romanesque –, elles n'ont vraisemblablement pas été composées avant les environs de 1340. En effet, lorsqu'on examine le développement du genre poétique de la ballade, l'on s'aperçoit que c'est seulement chez Jean de le Mote, dans le *Regret Guillaume* (1339)[54] et le *Parfait du Paon*[55], que l'on rencontre les premiers exemples de ballades comprenant des strophes isométriques de décasyllabes. Les ballades insérées dans le *Chansonnier d'Oxford*, ms. Douce 308, daté de la seconde moitié du XIIIe siècle[56], dans le *Dit de la Panthère d'Amours*, écrit entre 1290 et 1328[57], ainsi que dans le *Roman de Fauvel* (interpolation de Chaillou de Pesstain)[58] ne présentent que des vers plus courts, souvent de cinq et de sept syllabes, et les strophes ne sont pas toujours isométriques. Chez Jehannot de l'Escurel, mort pendu en

---

53 Ces quatre ballades se trouvent aux fol. 276v°-279r° du ms. *C;* dans l'imprimé *E*, elles se lisent aux fol. 98-100.

54 Jean de le Mote, *Li regret Guillaume,* éd. Aug. Scheler, Louvain, 1882.

55 Jean de le Mote, *Le Parfait du Paon*, éd. Richard J. Carey, Chapel Hill, The University of North Carolina, 1972.

56 Voir E. Hoepffner, « Virelais et Ballades dans le Chansonnier d'Oxford (Douce, 308)», *Archivum Romanicum,* t. IV, 1920, pp. 20-40.

57 Nicole de Margival, *Le Dit de la Panthère d'Amours*, éd. H. Todd, *SATF*, Paris, 1883.

58 Voir P. Aubry, *Le Roman de Fauvel, reproduction photographique du ms. BN fr. 146*, Paris, 1907.

1303[59], et dans la *Prise Amoureuse* (1332) de Jean Acart de Hesdin[60], les octosyllabes restent prédominants[61]. Il semble donc que le genre, qui mêlait à son origine des vers de mesure différente, 7, 5, 4 ou même 3 syllabes, se soit orienté vers des strophes isométriques d'octosyllabes et de décasyllabes: «Les auteurs, écrit G. Lote dans son *Histoire du vers français*, recherchent de plus en plus des formes massives, qui se présentent à l'œil sous l'aspect d'un carré, ou, pour mieux dire, d'un rectangle peu allongé.»[62] Le refrain tend en outre à n'être plus constitué que d'un seul vers[63]. La consultation du *Répertoire métrique de la poésie lyrique française des origines à 1350*, de U. Mölk et F. Wolfzettel[64], permet de suggérer que c'est vers

---

59 *Chansons, ballades et rondeaux de Jehannot de l'Escurel*, éd. A. de Montaiglon, Parids, 1855; voir aussi Fr. Gennrich, *Rondeaux, Virelais und Balladen aus dem Ende des XII, dem XIII und dem ersten Drittel des XIV Jahrunderts,* Dresden, 1921, pp. 307-372.

60 Jean Acart de Hesdin, *La Prise Amoureuse*, éd. E. Hoepffner, Dresden, 1910.

61 Le *Roman de la Dame à la Licorne* contient plusieurs ballades construites en strophes de décasyllabes. Voir *Le Roman de la dame a la lycorne et du biau chevalier au lyon,* éd. Fr. Gennrich, Dresden, 1908. Mais la date de composition du roman, que Fr. Gennrich situe dans le premier tiers du XIVe siècle, a été contestée par A. Fourrier: «Ce qu'il y a de sûr en tout cas, c'est que celle-ci [*La Dame à la licorne*] ne remonte pas au premier tiers du XIVe siècle, comme le dit et répète Gennrich, mais qu'elle date de la fin de 1349 et des premiers mois de 1350, c'est-à-dire exactement de la même époque où Guillaume de Machaut composait pour Charles le Mauvais, le frère de Blanche, son *Jugement dou Roy de Navarre*» («Le Destinataire de la *Dame à la licorne*», *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à* Pierre Le Gentil», Paris, 1973, p. 274).

62 G. Lote, *Histoire du vers français,* Paris, 1951, t. II, p. 275.

63 Le refrain de deux vers, que l'on rencontre dans la pièce XVII de *Perceforest*, n'est pas nécessairement, comme le pensait J. Frappier (*Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 13, 1951, p. 392), un trait d'archaïsme, puisqu'il restera courant chez Froissart et que Pierre Fabri, à la fin du XVe siècle, l'admettra dans son *Grant et vray art de Pleine Rhétorique;* voir G. Lote, *op. cit.*, p. 279, et Pierre Fabri, *Le Grant et vray art de Pleine Rhétorique,* éd. A. Héron, Rouen, 1889, p. 88.

64 München, 1972.

1340, c'est-à-dire avec Jean de le Mote, que la ballade semble prendre la forme « commune »: trois couplets, en général des septains, des huitains ou des dizains, d'octosyllabes ou de décasyllabes, suivis d'un refrain de même mètre et de même rime que le dernier vers de la strophe[65]. Jean de le Mote et l'auteur de *Perceforest* écrivaient-ils sous l'influence de Guillaume de Machaut, dont le genre préféré était la ballade ? Il est difficile de l'affirmer. Selon J. Frappier, Guillaume de Machaut « n'a commencé à faire école que vers 1330 au plus tôt »[66]. Mais dans le *Remède de Fortune*, composé avant 1342 pour E. Hoeppfner[67], plutôt vers 1350 selon D. Poirion[68], et où, d'après E. Hoepffner, les « spécimens lyriques » des principaux genres littéraires de l'époque sont présentés, la ballade « Dame de qui ma joie vient » (v. 3013-3036) est hétérométrique. La formule strophique est a10-b10-a10-b10-c7-c10-d10-D10 et le cinquième vers, constitué de sept syllabes, introduit la seconde partie du couplet. « C'est à peu près le seul cas, écrit E. Hoepffner, où la ballade, tendant de plus en plus à l'isométrie, admette encore le mélange de vers de différentes mesures. »[69] En fait, comme l'a montré D. Poirion, l'exemple de ballade donné dans le *Remède de Fortune* ne constitue pas une exception. Il reste fréquent chez Guillaume de Machaut et il sera encore en usage dans l'œuvre d'Eustache Deschamps, où une quarantaine de ballades suivent le schéma a10-b10-a10-b10-

---

65 Les strophes de onze vers sont rarement utilisées dans la ballade. Hormis les quatre poèmes de *Perceforest*, on trouve les premiers exemples d'onzains d'octosyllabes et de décasyllabes chez E. Deschamps. Voir D. Poirion, *Le Poète et le Prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Paris, 1965, tableau p. 365.

66 Art. cité, p. 392.

67 *Les œuvres de Guillaume de Machaut*, éd. E. Hoepffner, *SATF*, Paris, 1908-1921, t. II, p. XXXVII.

68 *Le Poète et le Prince, op. cit.*, p. 251 : adressé à Bonne Amour, il « a pu être commencé pour Bonne de Luxembourg, qui meurt le 11 septembre 1349 ».

69 E. Hoepffner, *op. cit.*, t. II, p. XLVII.

b10-c7-c10-d10-c10-D10, le sixième vers n'ayant que sept syllabes[70]. Il n'en demeure pas moins vrai, cependant, que c'est à partir de Jean de le Mote[71] et de Guillaume de Machaut que l'emploi, pour la ballade, de vers de huit et de dix syllabes s'est généralisé. Or les travaux de G. Reaney sur la chronologie des œuvres lyriques de Guillaume de Machaut ont établi que c'est après 1340 que le poète a commencé à s'imposer et à affirmer sa maîtrise du genre[72]. On est donc en droit d'admettre, dans l'hypothèse vraisemblable où ils appartiendraient à la première rédaction de l'œuvre, que les quatre poèmes qui figurent dans la Sixième partie de *Perceforest* et qui sont proches, par leur forme, des ballades de Jean de le Mote et de Guillaume de Machaut, n'ont pas été composés avant 1340.

L'auteur de cette rédaction était hennuyer et il a probablement entrepris son roman sous Guillaume Ier pour l'achever sous Guillaume II, mort en 1345. Sa connaissance de la Grande Bretagne est en général livresque. Les noms qu'il cite sont tirés de l'*Historia regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth et des romans arthuriens: la *Cornubie* ou *Cornuaille* (Cornouailles), le *Northomberland* (Northumberland), la rivière *Hombre* (Humber), la cité de *Trinovant* (Londres), celle de *Tintagol* (Tintagel), l'île d'*Aren* (Aran) en Irlande, le royaume de *Norgales*, celui d'*Orcanie*, etc.[73] Il se montre, à

---

70 Voir D. Poirion, *op. cit.,* pp. 383-384.

71 Voir E. Hoepffner, « Die Balladen des Dichters Jehan de le Mote », *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXV, 1911, pp. 153-166.

72 Voir G. Reaney, « A chronology of the Ballades, Rondeaux and Virelais set to music by Guillaume de Machaut », *Musica Disciplina*, t. VI, 1952, pp. 33-38; « Towards a chronology of Machaut's Musical Works », *Musica Disciplina*, t. XX, 1967, pp. 87-96; « The development of the Rondeau, Virelai and Ballade forms from Adam de la Halle to Guillaume de Machaut », *Festschrift Karl Gustav Fellerer*, 1962, pp. 421-427. Sur la position « typologique » de la ballette des XIIe et XIIIe siècles par rapport à la ballade des XIVe et XVe siècles, voir P. Bec, *La lyrique française au Moyen Age,* t. I, *Etudes*, Paris, 1977, p. 233.

73 Voir L.-F. Flutre, *Romania,* t. 71, 1950, pp. 377-378; J. Lods, *le Roman de*

l'inverse, beaucoup plus précis quand il situe l'action de son roman dans le Hainaut. Il évoque, dans le prologue, l'abbaye de Saint-Landelin, à Crespin, près de Valenciennes et il fait souvent mention de la *Selve Carbonneuse* ou Forêt Charbonnière lorsqu'il relate l'expédition du Tor pour prendre possession de la terre qu'Alexandre a donnée à Liriope avant son départ[74]. Il cite la rivière *Scal* (l'Escaut)[75] et la *Scarp* (la Scarpe)[76]. Il appelle *Falmar* ou *Faulmar*[77] la principale forteresse de la *Selve Carbonneuse*, qu'il convient d'identifier avec la cité de Famars, sur le mont de Castres, au sud de Valenciennes, où les Romains ont construit autrefois une enceinte fortifiée dont quelques ruines subsistent encore aujourd'hui[78]. Dans la même région, il fait aussi mention de la cité de *Brane*, qui correspond à Braine-le-Comte en Hainaut[79]. D'autres allusions peuvent également être attribuées à l'auteur de la première rédaction. Il en est ainsi des notations concernant la Hollande et la Zélande, fiefs appartenant aux comtes Guillaume I[er] et Guillaume II de Hainaut et intégrés plus tard

---

Perceforest, op. cit., pp. 277-27; *infra*, la Table des noms propres de la traduction de l'*Historia regum Britannie.*

74 « La Selve Carbonneuse que on appelle aujourd'hui Brabant et Haynnau » (Première partie, **846**, 10). Ce territoire correspond au Borinage, dans le Hainaut et le Brabant. Jean Wauquelin, dans les *Faicts et conquestes d'Alexandre le Grand*, la décrit en ces termes : «... en laquelle Forés Carbonniere sont maintenant constitués pluiseurs païs comme Picardie, Artois et par especial Haynun, Flandre, Brabant, Liege, Hasebain et plusieurs aultres païs adjacens ou voisins auxdis païs » (éd. S. Hériché, Genève, Droz, 2000, p. 323).

75 Voir, par exemple, Deuxième partie, t. I, **124**, 17, **297**, 6, **304**, 12; Quatrième partie, 135/78, 408/70, 445/1226.

76 Voir Quatrième partie, 135/80.

77 Voir, par exemple, Deuxième partie, t. I, **142**, 14, **269**, 16, **270**, 5, etc.; Quatrième partie, 303/1453, 469/218.

78 Famars < Fanum Martis.

79 Voir, par exemple, Deuxième partie, t. I, **113**, 27 (et la note pp. 531-532), **115**, 3, **116**, 16, etc.; Quatrième partie, p. 1150, note 133/1.

aux possessions de Philippe le Bon. La Zélande, où se situe l'histoire de Troïlus et de Zellandine[80], la « Belle endormie »[81], est une « isle qui est comme toute onnye, car il n'y a mont ne val et pou de bocage »[82]. Il décrit un paysage qui lui est familier, avec de nombreux marécages, des prairies couvertes de troupeaux de moutons, des multitudes d'oiseaux qui s'envolent bruyamment aussitôt qu'on les approche[83]. Surtout, il montre, avec le réalisme d'une expérience vécue, comment on peut vite être surpris par la marée montante[84]. La Hollande est le lieu d'une aventure extraordinaire, au cours de laquelle le Chevalier au Dauphin tue le géant monstrueux qui l'habite et qui fait régner la terreur autour de lui[85]. Il se nomme Holland et il a donné son nom à l'île qu'il occupe : «... et est ceste ysle nommee Hollande par un monstre qui s'i tient qui se nomme ainsi.»[86] La Flandre, terre voisine du Hainaut, qui ne faisait pas partie des possessions des comtes de Hainaut, mais qui a été plus tard intégrée aux domaines de Philippe le Bon, qui était comte de Flandre, est également familière à l'auteur, qui se plaît à noter que c'est un paÿs habité par des gens qui ont l'esprit vif et un tempérament prompt à s'enflammer en raison de la proximité de la mer qui exerce son influence sur leur caractère : « Si arriverent ilz a terre en un paÿs ou habitoient gens qu'on nommoit Flamencs pour les soudaines cervellez qu'ilz avoient pour la marine surquoy ilz demouroient, mais povres

---

80 Elle est la fille de Zellant, seigneur de Zellande.

81 Voir Troisième partie, t. III, chap. L, LI, LII, LIX et LX, ainsi que l'introduction, pp. XII-XXIX.

82 Troisième partie, t. III, 59/77.

83 Troisième partie, t. III, pp.59-60.

84 C'est ce qui arrive à Troïlus, qui se raccroche in-extremis aux branches d'un arbre en tenant la tête de son cheval hors de l'eau ; voir Troisième partie, t. III, p. 60.

85 Voir Quatrième partie, chap. III, pp. 102-128.

86 *Ibidem,* 120/ 242-243.

gens estoient et ne vivoient fors de leurs vaches et habitoient en marescaiges.»[87] La cité de Tournai – Nerve dans le roman – est l'objet de descriptions flatteuses. Pourtant Tournai et le Tournaisis n'ont jamais appartenu aux comtes de Hainaut ou à Philippe le Bon. Situés sur l'Escaut, entre la Flandre et le Hainaut, ils constituaient une enclave dépendant directement du roi de France. En amont, la ville de Tournai était reliée à Valenciennes, une des capitales du comté de Hainaut, et en aval à Gand, capitale du comté de Flandre. Elle était donc voisine du Hainaut, patrie de l'auteur du XIVe siècle, et elle pouvait également exercer un réel attrait sur un écrivain de la cour de Philippe le Bon. Le duc de Bourgogne, en effet, s'est toujours intéressé de près à une ville qui, tout en se situant au milieu de ses domaines, était un fief du roi de France[88]. Dans la Quatrième partie du roman, le nervien Tarsus est marié avec la tante de Carados, qui est chargé de garder la *Selve Carbonneuse* en l'absence du Tor, son oncle. Sollicité par Carados, il lui apporte un soutien efficace et l'aide à soumettre les seigneurs rebelles de la *Selve Carbonneuse*[89]. Plus loin dans le récit, le Tor et ses compagnons découvrent la Seconde Rome, qui a fière allure[90]. Ils sont impressionnés par le nombre de châteaux qu'elle renferme, au point qu'ils en viennent à penser «qu'elle seulle valloit mieulx que tout le royaume de la Grant Bretaigne»[91]. Chaque fois que l'auteur évoque la prestigieuse cité, on est frappé par les termes flatteurs qu'il emploie pour magnifier sa puissance, son courage et sa générosité[92]. Il est

---

87 Quatrième partie, t. I, 407/55-60.

88 Voir Jacques Paviot, «Tournai dans l'histoire bourguignonne», dans *Les Grands Siècles de Tournai (12e-15e siècles)*, Tournai et Louvain-la-Neuve, 1993, pp. 59-80.

89 Quatrième chapitre, chap. V, pp. 133-138.

90 Voir Quatrième partie, p. 413.

91 Quatrième partie, 413/247.

92 Voir, par exemple, Quatrième partie, 137/128-135, 139/182-183, 304/1471-1473.

certain que l'auteur – ou le remanieur – ont été fortement influencés par les chroniques latines du XIIe siècle et par les traductions et les adaptations françaises du XIIIe siècle[93]. Mais l'exaltation du passé prestigieux de la ville, si elle peut tout à fait s'expliquer par la séduction que son histoire légendaire pouvait exercer sur un romancier du XIVe siècle, correspond également bien avec la faveur dont a joui l'histoire fabuleuse de Tournai chez les écrivains de la cour de Bourgogne, dont le roman de *Buscalus*, dans sa version du XVe siècle, porte le témoignage[94]. Enfin, la langue du texte est marquée par des régionalismes lexicaux qui tous nous orientent vers le Nord[95].

Si l'existence d'un roman de *Perceforest* achevé vers 1340 ne peut, semble-t-il, être contestée, il reste que l'œuvre a été remaniée vers le milieu du XVe siècle. L'état de la langue offre le témoignage irrécusable d'une réécriture du roman. D'autres indices tendent à confirmer ce rajeunissement et cette modernisation. L'arrêt de cuirasse, dont il est souvent question dans le roman[96], n'existait probablement pas en 1340. Ce crochet, qui était rivé sur le côté droit du plastron, servait de pivot et de butée à la lourde lance. Il est à distinguer de l'arrêt de lance, en cuir, qui était cloué sur la hampe et qui permettait au cavalier de coucher la

---

93 Voir Quatrième partie, note 408/96, pp. 1160-1163; Graeme Small, «Les origines de la ville de Tournai dans les chroniques légendaires du bas Moyen Age» dans *Les Grands Siècles de Tournai, op. cit.*, pp. 81-113.

94 Voir Graeme Small, art.cité, pp. 104-113.

95 Voir en particulier Troisième partie, t. III, p. LIV; Deuxième partie, t. I, p. XLIII-XLIV; t. II, pp. LXVI-LXVII; Première partie, *infra*, section consacrée au lexique; consulter également les notes sur le lexique à la fin des autres volumes: par exemple Quatrième partie, p. 1158 note 357/913 *lucquerelle;* p. 1158, note 359/15 *espammer;* p. 1187, note 911/126 *ramaser;* p. 1199, note 1101/195 *translines;* Troisième partie, t. II, p. 440, note 133/114, *caurre.*

96 Voir Quatrième partie, *664/100, 1056/109; Troisième partie, t. I, *322/181; t. III, *231/615; Deuxième partie, t. I, ***67**, 3, **346**, 8, **737**, 11; t. II, ***14**, 12; Première partie, **182**, 3, **182**, 26, ***324**, 44, **425**, 17, **1059**, 11. Le mot est toujours graphié *arrest.*

lance en utilisant l'arrêt de cuirasse comme point d'appui. Bloqué contre l'arrêt de cuirasse, l'arrêt de lance permettait d'éviter le recul de la hampe lorsque la pointe de la lance percutait l'adversaire. Cet engin, qui aidait le chevalier à se décharger du poids de la lourde lance, n'a été introduit dans l'équipement du chevalier qu'à la fin du XIVe siècle et il est devenu d'un usage courant au XVe siècle. Le plus ancien témoignage, à notre connaissance, de son apparition se trouve sur une statuette de saint Georges sculptée par Jacques de Baerze entre 1390 et 1399[97].

Au début de la Deuxième partie apparaît le personnage de Zéphir, lutin malicieux et farceur, mais aussi démon, qu'Estonné rencontre dans le pays de Brane[98]. Un peu plus tard, Estonné accepte de monter sur Zéphir, métamorphosé en cheval. Il entend alors une « multitude de vois » et découvre dans les airs des « vieilles matrosnes barbues et eschevellees », qui sont « plaines de mauvais ars » (§ **131**). Elles se livrent assaut dans les airs avec des objets domestiques de la vie courante : bâtons (*bourdons*) qui les aident à se soutenir, petits sièges (*selletes*) sur lesquels elles s'assoient pour faire leurs ouvrages, quenouilles (*cyneules*) et dévidoirs (*hasplez*). Zéphir apprend à son protégé que ce sont des diables, ses compagnons, qui les ont emportées de nuit et que le matin ils les rapporteront chacune chez elle. Certes, les vieilles femmes, qui sont laides et querelleuses, ne sont guère sympathiques. Toutefois, avant que la sorcellerie soit confondue avec l'hérésie, le vol des sorcières était considéré par les clercs comme la survivance d'une croyance païenne et une illusion inspirée par Satan[99]. L'auteur

---

97 Voir C. Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. III, *Le costume*, Paris, 1916, p. 485, fig. 439, pp. 508 et 521 ; Quatrième partie, note 664/400, pp. 1174-1175.

98 Voir Deuxième partie, t. I, § **119**. Zéphir est présenté au départ comme un génie familier qui hante les marais de Brane. Il a probablement été inspiré à l'auteur par le folklore local. Il est fait une courte allusion au personnage dans la Première partie, ***98**, 11.

99 Voir Deuxième partie, t. I, pp. XXVI-XXVII.

rapproche ce thème traditionnel d'un autre motif populaire, les déplacements nocturnes et bruyants des esprits, les sorcières étant portées par des démons. En revanche, un peu plus loin dans le récit, Estonné est déposé par Zéphir dans une demeure inhabitée située à proximité du château de Brane[100]. Là, il assiste à une véritable scène de sabbat (Deuxième partie, t. I, §§ **384-392**). Inspirée par les récits de sabbat où le Diable jugeait les sorciers et les sorcières venus rendre compte de leurs maléfices, la scène est une parodie de jugement et l'auteur a pris le parti de rendre les sorcières ridicules. Le *grant maistre*, qui siège sur un *haut siege*, est le juge, mais il n'est jamais désigné sous le nom de Satan. Contrairement aux marques sataniques, qui étaient invisibles ou secrètes, le *signe* en forme de griffe qu'il trace sur le front de chacune des sorcières est facilement repérable. L'appréhension qui pourrait naître d'un pouvoir occulte conféré par Satan aux sorcières est exorcisé. La scène se termine par des éclats de rire aux dépens des sorciers. Le thème du sabbat est traité de manière burlesque et comique[101] et il n'est nullement fait allusion au pouvoir maléfique des sorciers. Le récit suggère que les prétendues réunions nocturnes des sorcières avec le Diable ne sont en réalité que des racontars extravagants[102]. A la différence des descriptions de sabbats qui se multiplient à partir de la seconde moitié du XVe siècle, il n'est pas fait mention de l'adoration du Diable par les sorciers et il n'est nulle part question de blasphème, de profanation, d'orgie ou de relations sexuelles avec le Diable ou les démons. Mais l'imposition de la marque diabolique[103], même si

---

100 Braine-le-Comte, en Hainaut; voir Quatrième partie, p. 1150, note 133/1.

101 Voir Ch. Ferlampin-Acher, «Le sabbat des *vieilles barbues* dans *Perceforest*», dans *Le Moyen Age*, t. 99, 1993, pp. 471-504, ainsi que *Fées, bestes et luitons. Croyances et merveilles,* Paris, 2002, pp. 251-261.

102 Voir Deuxième partie, t. I, pp. XX-XXVI.

103 «Et le maistre haucha la main, sy luy fist une trace a maniere d'un grauet. Et puis incontinent luy dist: "Ceste est des nostres."» (Deuxième partie, t. I,

elle est traitée de manière parodique, n'apparaît pas dans les récits de sorcellerie avant le XVe siècle[104]. C'est une marque satanique qui se substitue à la croix spirituelle du baptême. Bien qu'elle soit, dans le roman, visible de tous, elle dénote, comme elle le fera dans les procès en sorcellerie, l'inféodation à Satan. Inconnue avant le XVe siècle, la marque diabolique n'apparaît que fugitivement à partir du milieu du XVe siècle dans les procès séculiers et les traités de démonologie[105]. Il semble donc peu probable que l'épisode du sabbat des vieilles sorcières ait pu être rédigé dans le deuxième quart du XIVe siècle. Il est un indice manifeste que le roman a été recomposé vers le milieu du XVe siècle.

Il n'est toutefois guère envisageable que la vauderie d'Arras, en 1459-1460, ait pu inspirer le récit du sabbat à l'auteur du remaniement. Il est vrai que la vauderie – autrement dit les actes de sorcellerie et le sabbat des sorciers – d'Arras avait eu un grand retentissement à la cour de Bourgogne et ému le duc Philippe le Bon lui-même[106]. Elle avait été révélée par des

---

387, 5-8) Ce *grauet*, signe en forme de crochet, est la trace de la griffe du Diable et la marque de l'inféodation de la sorcière à Satan.

104 Voir Deuxième partie, t. I, pp. XXVII-XXVIII.

105 Voir Deuxième partie, t. I, p. XXVII, note 58.

106 Sur la vauderie d'Arras, voir Jacques du Clerc, *Mémoires,* éd. J. A. Buchon, Bruxelles, 1836, t. III, livre IV, notamment pp. 21-22, 63-66 pour l'évocation des scènes de sabbat. Le *Recollectio casus, status et condicionis Valdensium ydolatrarum,* pamphlet anonyme écrit en 1460 contre les vaudois d'Arras, évoque le « signum pacti a demone datum » porté par les sorciers : voir J. Hansen, *Quellen und Untersuchungen zur geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter,* Bonn, 1901. Consulter également Jean Tinctor, *Invectives contre la secte de vauderie,* éd. E. Van Balberghe et F. Duval, Tournai-Louvain-la-Neuve, 1999. Voir aussi G. Gonnet, « La Vauderie d'Arras », dans *I Valdesi e l'Europa*, Torre Pelice, 1982, pp. 99-113 ; A. Duverger [A. Boghaert-Vaché], *La Vauderie dans les Etats de Philippe le Bon,* Arras, 1885 ; G. Bechtel, *La Sorcière et l'Occident,* Paris, 1997, pp. 140-143 ; J. R. Vestra, *Magic and Divination at the Courts of Burgundy and France. Text and Context of Laurent Pignon's* Contre les devineurs (1411), Leiden-New York-Köln, 1997 ;

aveux arrachés sous la torture et des dénonciations en cascade. Au cours de l'année 1460, une quinzaine d'hommes et de femmes furent arrêtés et brûlés sur des bûchers. Philippe le Bon finit par intervenir personnellement en s'appuyant sur les conclusions de la faculté de théologie de Louvain, qui soutenait que la vauderie était le résultat d'illusions collectives ou individuelles. Cependant le manuscrit *C* de *Perceforest*, représentant de la version de David Aubert, est daté de 1459-1460. Il est donc contemporain des événements survenus à Arras, mais il comporte lui-même, par rapport à la rédaction conservée dans *AB*, des symptômes évidents de remaniement[107]. Même si la version commune à *AB* (et à l'imprimé *E*) est transmise par des manuscrits plus tardifs[108], sa rédaction a certes pu être terminée au plus tard en 1459, date qui rend toutefois peu probable que le remanieur ait pu directement être influencé par les événements d'Arras, qui ont commencé en 1459, mais qui se sont développés et qui ont pris toute leur ampleur en 1460. Il reste que le ton facétieux sur lequel est conté l'épisode du sabbat, qui évoque davantage une bouffonnerie qu'une scène satanique hautement répréhensible, pourrait s'expliquer par une réaction contre les excès inquiétants qui commençaient à se manifester, au cours de la première moitié du XVe siècle, dans la répression de la sorcellerie.

Sans être aussi précis ni déterminants, d'autres indices peuvent contribuer à accréditer l'hypothèse d'une seconde rédaction de l'œuvre sous Philippe le Bon. Les enchantements qui accompagnent, tout au long du roman, les grandes fêtes ne sont pas sans rappeler les spectacles fastueux de la fin du

---

H. C. Lea, *A History of the Inquisition of the Middle Ages,* t. III, Londres, 1988, pp. 519-531 ; Norman Cohn, *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Age : fantasmes et réalités*, traduction française, Paris, 1982, pp. 131-132.

107 Voir Quatrième partie, introduction, pp. XIV-XVIII.

108 Le ms. *A* a été copié entre 1470 et 1475 : voir Quatrième partie, introduction, pp. XXI-XXII ; le ms. *B* a été exécuté entre 1471 et 1477 : voir Quatrième partie, introduction, pp. XXVI-XXVII.

Moyen Age, et plus particulièrement à la cour de Bourgogne. Dans la Première partie, près de huit cents chevaliers, accompagnés de dames et de damoiselles, participent au banquet organisé pour le couronnement de Bétis. Trois ménestrels vêtus de tuniques blanches jouent de la harpe avant de disparaître mystérieusement. Apparaît ensuite un grand cerf, poursuivi par quatre lévriers et un chevalier monté sur un puissant coursier qui sonne du cor. Le chevalier finit par atteindre le cerf et le tuer. Au moment où on lui arrache le cœur pour le donner aux chiens, le cerf se relève d'un bond et se met à courir entre les tables (§§ **138-143**). Au couronnement de Gadifer, les assistants sont éblouis par un décor extraordinaire: une immense vigne chargée de grappes de raisin couvre l'estrade dressée pour le couronnement, alors qu'on est le premier avril. Quatre mille convives sont invités au festin. Les serviteurs apportent des lapins cuits. Mais au moment où les convives s'apprêtent à les manger, un veneur sonne dans un cor et aussitôt les lapins reprennent vie. Un peu plus tard, lorsqu'on sert des oiseaux dans les plats, ils se mettent soudainement à voler. Ensuite, les quartiers de cerf qu'on apporte sur les tables se reconstituent devant les invités et deviennent de jeunes faons (§§ **898-914**). Dans la Deuxième partie, le retour à la cour de Perceforest après dix-huit ans d'absence est féerique. Comme dans les entrées royales et princières de la fin du Moyen Age[109], le décorum et le faste qui accompagnent son apparition sont impressionnants. Le cortège qui précède l'arrivée du roi est longuement décrit. Depuis l'orée de la forêt jusqu'aux tribunes, tout le chemin que va emprunter Perceforest se couvre soudainement de tentures vermeilles, garnies de rosiers verts aux roses blanches éclatantes, et les spectateurs ont l'impression d'entendre une multitude d'oiseaux chanter

---

109 Voir B. Guenée et F. Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, éditions du CNRS, 1968; Bertrand Schnerb, *L'Etat bourguignon 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999, pp. 319-330.

mélodieusement[110]. L'auteur décrit un étonnant défilé de tableaux vivants, où sont multipliés les enchantements féeriques et les effets de symétrie et de couleurs. On ne peut manquer de rapprocher ces évocations des fêtes à la cour de Bourgogne[111], notamment de la description des tableaux vivants présentés à l'occasion du banquet de Lille, en 1454, où les invités firent le serment de partir en croisade[112]. Les merveilles de mécanique, dont on était féru à cette époque dans le même milieu[113], sont également représentées dans le roman. Les meilleurs exemples en sont sans doute les étonnants cimiers qui ornent les heaumes de Thelamon et de Gadifer dans le tournoi qui achève la Première partie. Le heaume de Thelamon est surmonté d'un magnifique paon qui fait la roue et qui jette des cris perçants quand le vent s'engage dans son bec: « ung heaume paré sur le comble d'un paon faisant la roe par maistrie et tabourant des pennes les unes contre les autres aussy doulcement comme s'il fust en vie pardevant la fumelle. Et sy avoit le bec ouvert et ordonné par art en telle maniere que la ou le vent feroit ens, il jectoit les cris aussi haultains comme s'il fust en vie en huchant sa fumelle, dont ceulx et celles qui le regardoient avoient grant merveille que ce pouoit estre ne s'il estoit en vie » (**1065**, 12-20). La somptueuse couronne en or que la reine Lidoire offre à Gadifer à la fin du tournoi pour décorer son heaume est également d'une facture incomparable. Le cercle, de la largeur d'une paume, est orné de figures sculptées représentant l'histoire de Troie. Il est surmonté de fleurs de lys serties de pierres précieuses. Mais surtout, sur chacun des fleurons des fleurs de lys a été placé un petit oiseau en or

---

110 Voir Deuxième partie, t. II, introduction, pp. VIII-IX et §§ **432-446**.

111 Voir A. Lafortune-Martel, *Fête noble en Bourgogne au XVe* siècle, Montréal-Paris, 1974.

112 Voir J. Huizinga, *Le déclin du Moyen Age*, traduit par J. Bastin, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1967, pp. 265-268.

113 Voir J. Huizinga, *op. cit.*, p. 268.

fabriqué avec un art consommé. Lorsque le vent s'engouffre dans leur bec, chaque oiseau se met à chanter selon le chant propre à son espèce, au point que l'on peut dire, lorsqu'on les entend: « Celluy est ung frion et celluy ung rousseignollet et celluy ung cardonnerel » (**1155**, 8). Ces pièces d'orfèvrerie représentant des animaux imitant la vie avec un réalisme saisissant étaient particulièrement appréciées à la fin du Moyen Age. Elles participent de l'engouement pour les tableaux vivants et les créations artisanales qui donnent l'illusion de la vie.

On observera également l'attrait qu'exerce sur l'auteur la figure de l'homme sauvage, souvent représenté, à partir de la fin du XIVe siècle, dans les manuscrits, la peinture, la tapisserie et la sculpture, ainsi que comme support héraldique[114]. Lors des enchantements qui accompagnent le festin du couronnement de Gadifer, les convives voient soudainement arriver un homme vêtu d'une peau de cerf qui porte une grande massue et qui a « une grant barbe et une chevelure grande et houchue » (**913**, 17). En découvrant cet « omme sauvaige » (**914**, 2), ils restent muets de stupéfaction et attendent en silence ce qu'il va faire. Il se met alors à bramer comme un cerf et aussitôt un troupeau de biches survient, qui mugissent comme si elles avaient perdu leurs faons, qui se trouvent en réalité dans les assiettes des convives (§ **914**). La mise en scène de cet *omme sauvaige* s'inscrit tout à fait dans une vogue artistique qui prend toute son

---

114 Voir V. H. Debidour, *Le bestiaire sculpté au Moyen Age en France,* Paris, 1961, p. 396: « Le singe, écrit V. H. Debidour, a sûrement prêté beaucoup à l'anthropologie fabuleuse: les marins portugais du XVe s. sur les côtes africaines prirent les singes pour des hommes.» Voir C. Enlart, *Manuel d'Archéologie française, Architecture civile et militaire,* t. I, *Architecture civile,* Paris, 2e éd. revue et augmentée, 1929, qui écrit p. 188: « Depuis Charles VI, sous l'influence des découvertes des premiers navigateurs qui visitèrent les îles et côtes d'Afrique, l'*homme sauvage*, figuré velu, eut une vogue qui dura jusqu'au XVIe siècle. Il servit souvent d'enseigne et de support héraldique.» Consulter également R. Bernheimer, *Wild Men in the Middle Ages. A study in art, sentiment and demonology,* Cambridge (Mass.), 1952; 2e éd., New York, 1970.

ampleur au XVe siècle[115]. Le développement des représentations de l'homme sauvage s'explique probablement par la fascination qu'exercèrent les singes sur les voyageurs de la fin du Moyen Age, déconcertés par leur ressemblance avec

[115] Certes, R. Bernheimer cite quelques représentations d'hommes sauvages dans la sculpture et les enluminures des manuscrits aux XIIIe et XIVe siècles (*op. cit.*, fig. 1, 5, 7, 25, 27), mais il faut bien reconnaître que c'est à partir de la fin du XIVe siècle et surtout au XVe siècle que le thème connaîtra une grande vogue. Dans la littérature, il faut mettre à part le cas du loup-garou (par exemple dans le lai de *Bisclavret* de Marie de France), variante particulière d'homme sauvage, ainsi que les personnages qui, à la suite d'une perturbation mentale ou d'un désespoir amoureux, sombrent dans une vie farouche et solitaire, assimilée à une sorte de folie (par exemple Tristan, Yvain ou Lancelot). En revanche, le *vilain* hirsute et hideux, muni d'une massue, qui apparaît à Calogrenant dans le *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes (*circa* 1177-1181) peut être assimilé à une sorte d'homme sauvage, bien qu'il n'ait pas le corps recouvert de poil (éd. Mario Roques, v. 286-311). Le tragique bal des Ardents, qui eut lieu le 28 janvier 1393 à l'Hôtel Saint-Pol, était en réalité un charivari organisé par le roi Charles VI et cinq de ses compagnons, joyeux drilles (le comte de Joigny, le sire de Nantouillet, Yvain de Foix, Charles de Poitiers et Hugues de Guisay), à l'occasion des noces d'une dame d'honneur de la reine Isabeau, déjà veuve de deux maris, peut-être même de trois. Conformément à l'usage populaire, mais condamné par l'Eglise, du charivari (représenté, par exemple, dans les miniatures du *Roman de Fauvel* de Gervais du Bus, avec l'interpolation de Chaillou de Pesstain, ms. BNF fr. 146), le roi et ses cinq compagnons s'étaient déguisés en bêtes et étaient apparus à l'heure du bal poilus comme des bêtes, vêtus de costumes collants couverts d'étoupe, le visage caché par un masque velu. Arrivés en file « à la queue le leu », ils avaient fait irruption dans le bal en hurlant comme des loups, en courant et en sautant et en faisant des gestes obscènes. Le duc d'Orléans, en s'approchant de l'un d'entre eux avec une torche allumée, avait embrasé son costume, fait de poix et d'étoupe, et le feu s'était immédiatement propagé aux autres. Le roi ne dut la vie sauve qu'à la présence d'esprit de la duchesse de Berry, qui le sauva en le roulant dans le drap épais de sa longue traîne. Le comte de Joigny, Charles de Poitiers, Yvain de Foix et Hugues de Guisay périrent dans cette tragique mascarade. Aux yeux de l'Eglise, se ravaler volontairement au rang de la bête était une transgression de l'ordre naturel et divin, et par conséquent un sacrilège. Voir Françoise Autrand, *Charles VI*, Paris, Fayard, 1986, pp. 299-303.

l'homme. A cet égard, la relation, dans la Quatrième partie, du séjour du Bossu dans l'Ile des Singes est tout à fait significative. L'on est frappé, dans le récit, par le comportement troublant de la *singesse*. Le romancier a certes suivi la tradition médiévale, selon laquelle la guenon est le symbole de la sensualité et de la luxure, mais il a également prêté à la *singesse* des manières et des attitudes très ambiguës du fait qu'elles sont humaines[116]. Par son aspect physique étonnant, le personnage d'Ourseau s'apparente également au type répandu de l'homme sauvage[117]. Quand, dans la Quatrième partie, douze chevaliers romains le rencontrent, âgé de vingt ans à peine, il a tous les caractères de la représentation traditionnelle attendue: « Lors regarderent et voient un jennencel d'eage, mais il estoit merveilleux a regarder, car il estoit tout nud sans aucunes vestures, puis avoit entre ses mains un planchon de chesne fort a merveilles et pesant. Et sachiez que tout son corps estoit aussi pelu comme un ours, mais tant estoit le poil qu'avoit sus lui jansne et de couleur reluisant ainsy comme se c'eust esté fin or brunty.»[118] Même s'il est promis à une haute destinée – il épousera la fille du sénateur romain Gaius avec qui il aura douze fils qui illustreront son lignage –, le personnage fascine et étonne par son aspect physique singulier. Pourtant, il est le fils du roi Gadifer et de Lidoire, et le frère de Gadifer II, de Nestor et de Blanche. Pour expliquer cette créature peu commune, l'auteur fait allusion aux effets de l'imagination sur les enfants à naître. C'est en étant impressionné, au moment de sa conception, par la

---

116 Voir Quatrième partie, pp. 63-68 (aventures du Bossu dans l'île de la Singesse) et la note 68/2035, p. 1145.

117 Le personnage d'Ourseau se rattache également au thème littéraire de l'enfant sauvage. L'évocation de son apparition ne peut manquer de rappeler le début du *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes, lorsque le jeune Perceval rencontre les chevaliers. Sur le *topos* de l'enfant sauvage dans la littérature médiévale, voir Claude Roussel, « Tristan et Ourseau: deux destins d'enfants sauvages », *Cahiers Robinson*, n°12, 2002, pp. 87-108.

118 Quatrième partie, 527/93-101.

vision d'Estonné, qu'elle avait métamorphosé en ours, que la reine a pu donner naissance à cet être humain velu[119]. Il n'est pas exclu que, pour la création de ce personnage, le modèle soit le célèbre chasseur Ursus, premier roi du peuple belge. Jacques de Guise, dans ses *Annales Hannoniae*, le décrit ainsi : « Erat siquidem Ursus admirandae naturae, robustus et pilosus ut ursus, a similitudine nomen habens ; elegantis staturae, quia cubitibus quasi duabus altiores civitatis excedebat. »[120] De ses épouses légitimes, il donna naissance à un important lignage : trente-huit fils, qui engendrèrent à leur tour soixante-quatorze petits-fils. Si le personnage d'Ourseau existait dans la première rédaction, on peut supposer que l'auteur de *Perceforest* avait eu connaissance de la source suivie par Jacques de Guise. Dans le cas où ce serait le remanieur qui aurait créé le personnage, il est fort possible qu'il ait été influencé par la lecture des *Annales Hannoniae* de Jacques de Guise.

Il est tout à fait envisageable qu'un exemplaire ancien de *Perceforest*, dont on a perdu la trace, ait été réécrit et rajeuni dans un milieu littéraire proche de Philippe le Bon, lui-même grand amateur de romans de chevalerie et de remaniements de textes romanesques et épiques antérieurs à son époque[121]. Tel qu'il nous est parvenu et qu'il se présente aujourd'hui, le roman de *Perceforest*, outre son indéniable intérêt littéraire et romanesque, ne pouvait que plaire au duc de Bourgogne et flatter ses aspirations politiques. L'institution par le roi Perceforest d'un ordre de chevalerie, la compagnie du Franc Palais,

---

119 Voir Deuxième partie, t. I, p. 323, § **576**; Quatrième partie, p. 1002 et p. 1192, note 1002/697.

120 *Annales Hannoniae*, éd. marquis Agricole de Fortia d'Urban, Paris-Bruxelles, 1826, t. II, p. 3. Voir, dans le ms. BNF, fr. 20127 (traduction par Jean Wauquelin des *Annales Hannoniae*), la miniature du fol. 82r° (livre II), qui représente l'élection du roi Ursus *velus a maniere de ung ours*, auquel ses conseillers imposent la couronne.

121 Voir Georges Doutrepont *La littérature française à la cour de Bourgogne*, Paris, 1909, pp. 480-494.

pouvait être perçue par le duc comme un écho de la création de l'ordre de la Toison d'Or, fondé en janvier 1430, lors des festivités qui accompagnèrent, à Bruges, son mariage avec Isabelle de Portugal. Dans le roman, l'idéal chevaleresque est indissociable du culte du Dieu Souverain, instauré et préconisé par le roi Perceforest. L'ordre de la Toison d'Or, placé sous le patronage de saint André, unissait fraternité en chevalerie et dévotion religieuse. Par la création d'un ordre de chevalerie dont il était le chef, Philippe le Bon affirmait son indépendance politique, aussi bien par rapport au roi d'Angleterre que vis-à-vis du roi de France. L'ordre de la Toison d'Or le plaçait sur un pied d'égalité avec le roi d'Angleterre, qui présidait l'ordre de la Jarretière, et le roi de France, qui dirigeait l'ordre de l'Etoile. En même temps, Philippe le Bon resserrait, comme Perceforest avec ses chevaliers, les liens qui l'unissaient aux représentants de l'élite nobiliaire qui étaient admis à entrer dans l'ordre[122].

D'autre part, l'évocation, si fugitive soit-elle, de la conquête de la *Selve Carbonneuse* par un lieutenant d'Alexandre était susceptible d'être agréable au duc Philippe le Bon. Dans *Perceforest*, Alexandre, souverain des territoires conquis par Permenio, donne à Liriope, en sa qualité de seigneur, le fief de la *Selve Carbonneuse.* Il la récompense ainsi des services que la jeune fille lui a rendus pendant la bataille contre Malebranche et ses alliés. Philippe le Bon pouvait ainsi découvrir dans le roman un prédécesseur prestigieux qui légitimait et glorifiait sa politique d'expansion. En 1453, à la suite de longues négociations commencées en 1428 lors du traité de Delft, Jacqueline de Bavière abandonnait définitivement, dans le traité de La Haye, le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise à Philippe le Bon. Peu de temps avant, le duc avait obtenu un autre succès dans le règlement de la succession du Brabant, qui était entré dans ses possessions en 1430. En attribuant la conquête de la *Selve*

---

122 Sur la création de l'ordre de la Toison d'Or, voir, en dernier lieu, Bertrand Schnerb, *L'Etat bourguignon 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999, pp. 295-304.

Carbonneuse à Alexandre, la fiction littéraire faisait de Philippe le Bon le successeur et l'héritier du héros macédonien. Il n'est pas indifférent de constater que vers 1440 Jean Wauquelin insérait dans ses *Faits et concquestes d'Alexandre*, au début du livre II, quatre chapitres directement adaptés de Jacques de Guise, qui relataient le don par Alexandre de la Forêt Charbonnière à Liriope[123]. Dans les *Faicts et conquestes,* la narration s'interrompt brutalement, entre le récit de la conquête de la Perse et la relation de la soumission des territoires indiens, pour faire un détour en Occident et introduire, au mépris de toute logique apparente, une traduction du chapitre XXXXVI du livre III des *Annales Hannoniae*. Jean Mansel, autre écrivain de Philippe le Bon, ne manquera pas, non plus, d'insérer le même chapitre dans sa *Fleur des Histoires*, dont Philippe le Bon acquit un exemplaire de luxe[124]. Il apparaît clairement que ces adaptations du fameux chapitre de Jacques de Guise, tout comme la relation de *Perceforest* telle qu'elle a été découverte par le rédacteur contemporain de Jean Wauquelin et de Jean Mansel, ne pouvaient qu'être agréables au duc de Bourgogne[125], flatté dans son orgueil de se voir le digne successeur d'Alexandre le Grand.

Nous avons vu que le *Perceforest* exaltait le passé prestigieux de la cité de Tournai, appelée Nerve dans le roman. Il est tout à fait possible que l'auteur de la première rédaction de l'œuvre ait été séduit par les récits historiques, d'abord en latin, puis en français, qui racontaient son histoire fabuleuse[126]. A la

---

[123] Voir Deuxième partie, t. I, introduction, pp. XVI-XVII.

[124] BrB, ms. 9231-9232; voir *supra* la note 27.

[125] Voir Graeme Small, « Les *Chroniques de Hainaut* et les projets d'historiographie régionale en langue française à la cour de Bourgogne », dans Les Chroniques de Hainaut *ou les Ambitions d'un Prince Bourguignon*, sous la direction de P. Cockshaw, Brepols, Turnhout, 2000, pp. 17-22.

[126] Au XIIe siècle, trois récits principaux, en latin, évoquent les origines légendaires et le passé glorieux de la cité: le *Liber Herimanni de restauratione monasterii sancti Martioni Tornacensis*, rédigé entre 1142 et 1146; le *Liber de antiquitate urbis Tornacensis ex revelatione Heinrici*, qui date de la même époque; les *Historiae Tornacenses partim ex Herimani libris*

fin du XIVe siècle, Jacques de Guise lui-même n'a pas manqué d'évoquer les étapes mouvementées de la résistance héroïque de la cité contre l'envahisseur romain[127]. Le roman de *Perceforest* se fait l'écho de la brillante renommée de la cité lorsqu'il exalte, à diverses reprises, sa puissance, son hospitalité généreuse et sa fière indépendance[128]. César lui-même, qui a pourtant conquis l'Angleterre et la Gaule, est contraint, devant la résistance opiniâtre de Nerve, d'aller chercher du renfort à Rome avant de s'emparer définitivement de la cité[129]. Bien que le Tournaisis et la cité de Tournai, qui dépendaient du roi de France, n'aient jamais fait partie de l'ensemble territorial bourguignon, le duc Philippe le Bon, tout en reconnaissant leur statut royal, considérait la ville comme intégrée à sa sphère d'influence. Tout le long de son principat, il monnaya sa bienveillance et sa neutralité par le moyen de traités périodiquement reconductibles. En 1428, un traité fut prolongé pour six ans contre le versement de 73500 écus; en 1434, une prorogation semblable fut conclue moyennant 65000 saluts d'or. Par la suite, jusqu'à la fin du principat de Philippe le Bon et durant celui de Charles le Téméraire, un accord intervint en échange du versement par les Tournaisiens d'une somme de 10000 francs par

---

excerptae, écrites entre 1160 et 1184. A la fin du XIIIe siècle, vers 1290, un récit français en prose retrace l'histoire de la ville: les *Vraies cronikes de la fundacion de la noble ville et cité de Tournai* (ms. BNF, f. fr. 24430; Bruxelles, Bibl. royale, ms. 10393-414). Voir également Quatrième partie, note 408/96, pp. 1160-1162.

127 Voir les *Annales Hannoniae*, éd. citée, t. II, chap. XXIX, pp. 89, 101, 105; chap. XXXVIII, p. 143; chap. LIII, p. 207; chap. LXV, p. 249, où est relatée l'histoire de la cité de Tournai, appelée successivement Petite Rome ou Seconde Rome, Hostille et Nerve.

128 Voir Quatrième partie, 137/128-135: «Et est telle la franchise et la noblesse de ceste cité que quiconcquez y vient demourer, soit noble ou non, il n'y est si tost amasé qu'il ne soit en la sauve et franche garde de la cité»; 139/182-183, 304/1471-73.

129 Voir Quatrième partie, 648/1720-650/1771.

an[130]. D'autre part, grâce à ses bonnes relations avec le Saint-Siège, Philippe le Bon est toujours parvenu à placer sur le siège épiscopal de Tournai l'un de ses proches conseillers : Jean de Thoisy, dont le siège fut attribué sous Jean sans Peur en 1410, conserva son siège jusqu'à sa mort, en 1433. De 1420 à 1422, il était également chancelier de Philippe le Bon. Ensuite, le duc de Bourgogne parvint à imposer Jean Chevrot, conseiller du duc, à qui succéda en 1461 Guillaume Fillastre, autre conseiller ducal, qui occupa le siège jusqu'à sa mort, survenue en 1473[131]. Entourée de territoires bourguignons, la ville de Tournai se trouvait en fait dans l'orbite bourguignonne et son économie était orientée vers la Flandre, possession bourguignonne. La glorification du passé de la cité était, dans l'entourage de Philippe le Bon, une manière de s'approprier son histoire et de mettre la cité, dans le domaine culturel et historique, sur le même plan que les possessions bourguignonnes[132]. Au XVe siècle, à la même époque que le remaniement de *Perceforest*, un roman en prose intitulé *Buscalus* a été rédigé dans l'entourage du duc de Bourgogne. Il est conservé dans trois manuscrits qui datent du milieu et de la deuxième moitié du XVe siècle[133]. Par rapport aux textes antérieurs des XIIe et XIIIe siècles, le *Buscalus* du XVe siècle, tout en utilisant les péripéties de l'histoire légendaire de Tournai, multiplie les personnages, les

---

130 Voir B. Schnerb, *op. cit.*, p. 204.

131 Voir. B. Schnerb, *op. cit.*, p. 204.

132 Voir Graeme Small, « Les origines de la ville de Tournai dans les chroniques légendaires du bas Moyen Age », dans *Les Grands Siècles de Tournai (12e-15e siècles)*, Tournai-Louvain-la-Neuve, 1993, pp. 112-113.

133 Ms. BNF fr. 9343-9344, exemplaire complet ; illustré par le Maître de Wavrin, il a appartenu à Philippe le Bon. Les mss de Turin 1640 (L-II-15) et de Copenhague (Det Kongelige Bibliothek, ms. Thott 413) n'ont conservé que la deuxième partie de l'œuvre. Le ms. de Copenhague, richement illustré, a probablement été confectionné dans des ateliers travaillant pour des membres de la cour de Bourgogne. Il a appartenu à Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein. Voir Graeme Small, art. cité, p. 111.

épisodes et les intrigues romanesques dans des proportions considérables. L'auteur connaissait les versions antérieures de l'histoire légendaire de Tournai, ainsi que les *Faits des Romains* pour les épisodes ayant trait à l'histoire de Tournai[134]. Mais il a probablement été aussi inspiré par des légendes concernant le personnage de Buscalus qui circulaient au XIVe siècle. La chanson de geste de *Charles le Chauve*, qui date du XIVe siècle, cite, dans une énumération, le nom de Bustalus à côté de celui de Turnus[135]. D'autre part, Jacques de Guise connaissait une version versifiée de *Buscalus*, à laquelle, de son propre aveu, il accordait peu de crédit: « Il m'est dernièrement tombé entre les mains une histoire rimée en langue vulgaire, mais fabuleuse, qui raconte des choses merveilleuses de la Seconde Rome, Hostile, Nerve ou Tournai, et l'auteur paraît se nommer Buscalio ou Buscalus. Mais comme il rapporte beaucoup de faits incroyables et faux et que, s'il en rapporte quelques-uns de vrais, ils sont en très petit nombre et nullement placés à leur temps, j'ai fait peu de cas de ses récits et les ai regardés comme indignes d'être pris en condidération.»[136] Il est probable que cette ancienne version en vers a été connue de l'auteur de la rédaction du XVe siècle et qu'elle a servi de base à sa mise en prose. On pourrait faire les mêmes observations sur la genèse du roman de *Perceforest*. Même s'il comporte bien des altérations aisément repérables, le témoignage de Jacques de Guise, où l'on relève la même méfiance à l'égard des récits fabuleux[137], est

---

134 Voir Graeme Small, art. cité, pp. 104-108.

135 *Ibidem*, p. 108.

136 Jacques de Guise, *Histoire de Hainaut, traduite en français avec le texte latin en regard et accompagné de notes*, éd. Agricole de Fortia d'Urban, Paris-Bruxelles, 1826, t. II, pp. 250 (texte latin)-251 (texte traduit en français).

137 A propos de la véracité des événements rapportés par l'historien Cresus, Jacques de Guise se montre très réservé: «... si historia veritatem in se contineat usquequam ...», écrit-il au début du chap. XXXVI du livre III (éd. citée, t. II, p. 392).

digne de foi: il atteste de l'existence d'un roman de *Perceforest* au XIVe siècle. Cette œuvre, dont on a perdu la trace comme celle du *Buscalus* en vers du XIVe siècle, a été, selon toute vraisemblance, remaniée et rajeunie au milieu du XVe siècle dans l'entourage du duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

LA TRADUCTION DE L'*HISTORIA REGUM BRITANNIE* DE GEOFFROY DE MONMOUTH

Le roman de *Perceforest* se présente comme un récit historique de la préhistoire du monde arthurien. L'auteur a pour ambition d'évoquer l'histoire véridique de la Bretagne et des lointains ancêtres d'Arthur et des héros de la Table Ronde depuis les origines jusqu'à l'avènement du christianisme. En intitulant, à de nombreuses reprises, son livre *Anciennes Cronicques d'Angleterre*[138], il tient avec insistance à lui donner le statut d'œuvre historique, tout en reconnaissant la nécessité de fleurir les faits par «parolles plaisans»[139]. Même s'il doit se préoccuper de l'agrément de son public, le narrateur se plaît à faire observer que son ouvrage n'est pas un livre de fiction: «Or oyez fable, non fable, mais hystoire vraye selon la cronique», s'exclame-t-il dans la Deuxième partie (t. II, **66**, 1) avant de raconter comment Harban parvint à dérober, grâce à la complicité de deux cousines expertes en enchantements, les

---

[138] Voir, par exemple, les prologues de la Troisième partie (t. I, p. 1): «Le tiers livre des Anciennes Cronicques d'Angleterre, jadis compillees par un bon clerc nommé Cressus qui estoit de l'ostel du tresexcellent prince Alexandre le Grant»; de la Quatrième partie (p. 1): «Ainsi que dit est ou second et ou tiers voulume des Anciennes Cronicques de la Grant Bretaigne», ainsi que les prologues des Deuxième, Cinquième et Sixième parties conservées dans le ms. de l'Arsenal et édités partiellement dans l'introduction du t. I de la Troisième partrie, pp. VII-VIII.

[139] Première partie, **475**, 11.

trophées de Lyonnel. Avant de s'engager dans le récit proprement dit de la Première partie, après la traduction de l'*Historia* et la relation de la découverte du livre par Guillaume de Hainaut, le narrateur précise: «Nous commencerons cest oeuvre a l'onneur de Dieu et de la benoite Vierge Marie, qui commence ainsy selon la cronique» (**85**, 25). C'est en effet une chronique que le sage clerc Cresus entreprend de rédiger à la demande du roi Perceforest, lorsque Sarra et ses compagnes formulent le souhait que les hauts faits d'Alexandre, de Perceforest et de leurs compagnons soient consignés par écrit pour qu'ils servent d'exemple aux générations futures: «Et soyez appareillié quant le roy Alexandre vous huchera pour mectre en escript ce qu'il vous dira, et tous les autres compaignons ensuivant, de toutes les aventures qui avenues nous sont depuis que le roy Alexandre et nous venismes en cest paÿs; et non sans plus ce que avenu est, mais tout ce qu'il adviendra en Angleterre doresenavant»[140]. Dans la suite du roman, il sera souvent fait allusion au travail de Cresus et a ses *croniques*, qui ont conservé les faits des anciens dignes d'être rapportés[141]. Cette mise en scène s'inscrit certes dans la tradition littéraire des grands romans en prose du XIIIe siècle[142]. Sur l'ordre de leur roi, les chevaliers racontent sous la foi du serment leurs aven-

---

140 Première partie, **824**, 4.

141 Voir, par exemple, Première partie, **897**, 1, **1180**, 6; Deuxième partie, t. I, **69**, 1 («Le gentil clerc qui Cresus estoit nommé sy nous fait mencion en sa cronique»), **179**, 1 («selon ce que Cresus le gentil clerc mist en escript, je treuve en son cronique ...), **442**, 1 («Cresus le gentil clerc sy nous fait sçavoir par son cronique»; t. II, **613**, 17, **622**, 10, **674**, 1 («cy endroit dist la vraye histoire selon ce que Cresus le bon clerc mist en son cronique»), **696**, 1, **713**, 9; Troisième partie, t. I, 221/2, 327/1; t. II, 200/1 («Le noble clercq Cresus ne voult point oublier de mettre en ces cronicques l'adventure de la belle Neronés et celle du Chevallier Doré»); t. III, 163/4 («selon la cronicque du noble clercq Cressus»).

142 Voir Michelle Szkilnik, «Le clerc et le ménestrel: Prose historique et discours versifié dans le *Perceforest*», *Cahiers de recherches médiévales*, vol. V, 1998, p. 95 [87-105].

tures et des clercs consignent leurs récits par écrit[143]. Mais l'on est frappé, dans le cas de *Perceforest*, de l'insistance du narrateur à désigner son ouvrage par le terme de *cronique*, destiné à assurer sa véracité et sa crédibilité.

On comprend mieux, dans ce contexte, pourquoi l'auteur a tenu à placer, au début du roman, une traduction du premier quart environ de la célèbre *Historia regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth[144]. Rédigée au milieu du XII[e] siècle, la chronique latine a connu pendant tout le Moyen Age une grande vogue. Plus de deux cents manuscrits subsistent de la version latine, qui témoignent de son succès[145]. La traduction de l'œuvre de Geoffroy de Monmouth, en ouverture de son immense roman, servait de caution historique. Mais alors qu'il cite sans exception ses sources secondaires, Orose et Darès le Phrygien, le romancier ne fait jamais allusion à Geoffroy de Monmouth, l'auteur dont il présente une traduction très fidèle. Par souci d'authenticité, il a tenu à délimiter les passages où il ne suivait pas l'historien médiéval. On peut présumer que, pour l'auteur, il était inutile de citer Geoffroy de Monmouth dans une chronique évoquant l'histoire des rois bretons, tant l'iden-

---

143 Voir, par exemple, *Lancelot en prose,* éd. A. Micha, t. VIII, Genève, Droz, 1982, pp. 488-489 ; *La Queste del Saint Graal*, éd. A. Pauphilet, Paris, Champion, nouv. éd., 1978, pp. 279-280 ; *La Suite du Roman de Merlin,* éd. G. Roussineau, Genève, Droz, 2[e] éd., 2006, § 281, p. 238 et § 294, p. 251 ; *La Suite-Vulgate du Merlin* dans le *Livre du Graal*, éd. préparée par D. Poirion et publ. sous la direction de Ph. Walter, Paris, Gallimard, 2001, p. 1320, § 525.

144 Sur la place et le rôle de cette traduction dans l'économie de l'œuvre, on lira avec profit la contribution de G. Veysseyre, « L'*Historia regum Britannie*, ou l'enfance de *Perceforest* », dans *Enfances arthuriennes, Actes du 2[e] colloque arthurien de Rennes (6-7 mars 2003),* textes réunis par D. Hüe et Ch. Ferlampin-Acher, Orléans, Paradigme, 2006, pp. 99-126.

145 Voir J. Crick, *The Historia regum Britannie of Geoffrey of Monmouth*, t. IV : *Dissemination and Reception in the later Middle Ages*, Cambridge, 1991, p. 9.

tification de la source était évidente. Mais surtout, comme l'a souligné B. Guénée, les historiens médiévaux « ne citent presque jamais le ou les auteurs récents d'où ils tirent pourtant une grosse part de leur matière »[146]. Seuls les auteurs anciens étaient estimés avoir l'autorité nécessaire pour être invoqués. Orose jouissait au Moyen Age d'une grande réputation. Ses *Histoires contre les Païens* étaient considérées comme un ouvrage de référence : « L'*Histoire* d'Orose, écrit B. Guénée, est tout au cours du Moyen Age une œuvre indispensable à toute bibliothèque monastique ou universitaire. »[147] L'auteur le cite aux §§ **2** et **3**, lorsqu'il ajoute au texte de Geoffroy de Monmouth certaines notations dans la description traditionnelle de la Grande Bretagne et des îles voisines. Il a également recours à l'historien ancien au § **65**, quand il évoque les combats des Gaulois sénons en Italie, et au § **66**, à titre de concordance historique, la paix qu'imposa en Grèce et en Asie Mineure le roi des Perses, Artaxercés II. Enfin, au § **86**, 1-15, il évoque d'après la chronologie établie par Orose l'époque à laquelle Philippe, le père d'Alexandre, s'empara du royaume de Macédoine. Surtout, il précise que « l'an de la fondacion de la cité devant dicte [Rome] .IIII^{C}. et .XXVI. Alexandre le Grant succeda ou royaume aprés son pere au .XXe. an de son eaige ». Après avoir conquis tout l'Orient « dedens l'espace de .XII. ans qu'il regna », il fut empoisonné à Babylone. Le repère temporel permet de dater l'arrivée d'Alexandre en Grande Bretagne, qui coïncide avec la mort de Pir, le dernier roi de race troyenne. Au § **4**, le romancier a recours à un autre historien, Darès le Phrygien, qui, pour les écrivains du Moyen Age, était un auteur d'autant plus sûr qu'il prétendait être un témoin oculaire de la

---

146 B. Guénée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p. 116.

147 B. Guénée, *op. cit.,* p. 239 ; voir également p. 274 : « La conclusion s'impose qu'Orose a marqué la culture historique de l'Occident pendant tout le Moyen Age. »

chute de Troie[148]. Le narrateur de *Perceforest*, après avoir évoqué le cadre géographique de son œuvre par la description de la Grande Bretagne, ouvre le roman par l'événement qui va être le début absolu de son histoire: la chute de Troie. Cette catastrophe initiale, évoquée allusivement par Geoffroy de Monmouth, est relatée brièvement dans un paragraphe essentiellement inspiré de l'*Histoire de la destruction de Troie* (*De excidio Troiae Historia*) de Darès Phrygius, qui précise la date, les causes de la guerre entre Grecs et Troyens, la durée du siège de Troie et le nombre de morts[149]. Hormis ces courts emprunts à deux auteurs dont la notoriété et l'autorité renforcent la crédibilité du prologue historique de l'œuvre, l'ensemble du texte allant jusqu'à la fin du § **78** est une fidèle traduction de l'*Historia regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth[150].

A la fin du § **79**, après la mention du roi Pir, l'auteur interrompt brutalement la liste des rois qui se sont succédé au trône de Grande Bretagne. On lit, en effet, dans l'*Historia regum Britannie*: «... cui sucessit Redion; cui Redechius; cui Samuil; cui Penissel; cui Pir; cui Capoir. Deinde successit Cligueillus, Capairi filius, vir modestus et prudens in omnibus actibus et qui super omnia rectam iusticiam exercebat inter

---

148 Voir B. Guénée, *op. cit.*, p. 132.

149 Voir, dans les *notes* après le texte édité, la note **4**, 1 *Darés Frigius*.

150 Nous commentons la traduction de l'*Historia,* avec ses emprunts à Orose et à Darès, telle qu'elle a été transmise par la rédaction *AB* de l'œuvre. La version de David Aubert (*C*) suit dans ses grandes lignes *AB*, mais elle présente un prologue plus important (voir *infra* les variantes) et de nombreuses divergences ponctuelles. Quant à l'imprimé *E*, il commence par un prologue fort différent de *AB* et de *C*, avec une description très développée de la Grande Bretagne et des îles voisines (fol. 1-3v°). La relation de la découverte du manuscrit par Guillaume de Hainaut se lit au chap. II (fol. 3v°-4r°), alors qu'elle suit la traduction de l'*Historia* dans *ABC*. C'est seulement au chap. III que commence la traduction de Geoffroy de Monmouth (fol. 4r°-15r°). Sur les divergences entre ces rédactions, voir L.-F. Flutre, «Etudes sur le roman de *Perceforest*», *Romania,* t. 71, 1950, pp. 374-392 et pp. 482-508.

populus.»[151] Dans notre roman, après le décès de Pir, il n'y a pas de sucesseur. Huit jours après la mort du dernier roi breton, Alexandre, détourné de sa route par une terrible tempête, débarque inopinément sur les côtes de Grande Bretagne[152]. Une immense interpolation, correspondant à la quasi-totalité du roman, va être insérée par l'auteur entre les règnes de Pir et de Capoir. Il s'agit, au dire de l'auteur, «d'une hystoire qui avint en la Grant Bretaigne en celuy temps, c'est assavoir aprés le roy Pir (**79**, 18)». Le narrateur a introduit entre les règnes de Pir et de Capoir trois générations de souverains anglais: celle de Perceforest, qui abdique au profit de son fils Bétidès au cours de la Quatrième partie; celle de Gallafur I, petit-fils de Gadifer, qui épousera Alexandre Fin de Liesse, petite-fille d'Alexandre le Grand et de Perceforest, dans la Sixième partie; enfin celle de Gallafur II, fils de Gallafur I, dont la sœur Ygerne épousera Scapiol, qui succèdera à Galafur II. Ce Scapiol est le Capoir de Geoffroy de Monmouth. De son union avec Ygerne naîtra Oligueillus, qui correspond à Cligueillus dans la succession des rois bretons chez Geoffroy de Monmouth[153]. A la fin du roman, le narrateur a comblé la brèche entre Pir et Capoir. Auparavant, depuis le § **79** de la Première partie, il aura pratiqué une énorme greffe dans la lignée des rois bretons de l'*Historia*. Cette interpolation impressionnante est habilement rattachée à *l'Historia* aux §§ **144** et **145** par le narrateur, lorsque Maradux, un ancien

---

151 Ed. Neil Wright, Cambridge, 1985, fin du § 52, p. 34. On lit *Capoiri filius* au lieu de *Capairi filius* dans l'éd. d'E. Faral, qui signale la variante *Capairi.*

152 Louvezerp dit au chevalier envoyé par Alexandre: «Sire, dist Louvezerp, le roy de la terre et du paÿs est mort a au jour d'huy .VIII. jours, qui fut appellé Pir (**104**, 13)».

153 Sur les correspondances entre les généalogies de *Perceforest* et l'ordre de succesion des rois bretons dans l'*Historia*, voir l'analyse détaillée de R. Trachsler dans *Disjointures-Conjointures. Etude sur l'intégration des matières narratives dans la littérature française du Moyen Age,* Tübingen-Bâle, Francke, 2000, pp. 239-281. Consulter également G. Veysseyre, art. cité, pp. 115-118.

serviteur du roi Pir, apprend à Alexandre qu'au temps du roi Penisil, le prédécesseur de Pir, il y eut un chevalier – il s'agit de Darnant – qui tua un cousin du roi. Le roi le fit poursuivre et il se réfugia avec ses cinq frères dans les forêts, où ils ont donné naissance à un lignage malfaisant qui se livre à des exactions en toute impunité. Personne ne peut s'engager dans leur territoire sans être tué ou retenu prisonnier: « Il y a tant d'enchanteurs et de femmes qui jouent de conjuracions que nul ne se peult retourner (**144**, 14)». Pir, le successeur de Penisil, leur permit par lâcheté de prospérer sans qu'ils soient inquiétés. Il les laissa même ravir une de ses sœurs sans réagir (**145**, 5). Margadux, personnage créé de toutes pièces par l'auteur, sert de lien entre *l'Historia* et la fiction romanesque qui va se développer.

On comprend mieux toute l'importance que pouvait revêtir, dans le dessein de l'auteur, la traduction, placée au début de l'œuvre, des cinquante-deux premiers chapitres de la célèbre *Historia regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth. Elle sert d'introduction historique à l'œuvre, volontiers appelée *cronicque* par l'auteur, en même temps qu'elle lui assure sa crédibilité. L'auteur a cherché à accréditer son œuvre par la traduction la plus exacte possible d'un texte latin digne de foi: « J'ay voulenté, écrit-il au tout début du roman, de mectre en escript premierement de quelles gens l'ille de la Grant Bretaigne fut premierement habitee et de continuer de roy en roy tant qu'en suivant l'ordonnance je viendray au roy gentil dont j'ay vouloir de mectre en escript (**1**, 10).» La prestigieuse chronique historique et la fiction romanesque qui la prolonge sont placées sur le même plan. Cette volonté de fidélité se manifeste notamment dans le respect des pièces versifiées que Geoffroy a introduites dans son *Historia.* Alors que toutes les traductions connues, du XIIIe au XVe siècle[154], transposent en

---

[154] Voir G. Veysseyre, *Translater Geoffroy de Monmouth : trois traductions en prose française de l'*Historia regum Britannie (*XIIIe-XVe* siècle*s*), thèse de l'Université de Paris-Sorbonne, novembre 2002. L'*Estoire de Brutus*

prose les textes versifiés, l'auteur de *Perceforest* est le seul à avoir conservé une forme métrique aux hexamètres latins[155]. Cette spécificité de la traduction de *Perceforest* témoigne chez l'auteur de l'intention de respecter scrupuleusement le texte latin. Elle montre aussi son goût pour l'insertion, dans le texte en prose, de fragments versifiés dont le schéma des rimes . et la structure strophique sont recherchés[156]. Cette particularité de la traduction de *Perceforest* invite à penser que l'auteur du roman est bien le rédacteur de la traduction. En dépit des différences de style avec le reste de l'œuvre, cette traduction n'est vraisemblablement pas une pièce rapportée, écrite indépendamment du roman par un autre auteur. Par rapport au texte de Geoffroy, les additions du traducteur sont rares. On observe que lorsque le chroniqueur latin, conformément à l'usage médiéval, achève certains de ses développements par l'évocation d'événements ayant eu lieu à la même époque dans la chronologie universelle, l'auteur de *Perceforest* a fait précéder ces brèves concordances de la mention « incidences », mot rare qui n'est pas relevé par les dictionnaires au sens de « événements contemporains (dont l'évocation interrompt le récit principal) »[157]. Hormis cette petite innovation qui a pour effet de séparer plus nettement le texte de la chronique des concordances chronologiques, l'auteur s'est limité à quelques additions sans conséquence pour l'intégrité du texte latin. La plupart ont pour fonction de donner un équivalent moderne aux

---

(XIIIe s.), comme les *Croniques des Bretons* (XVe s.) ou encore le *Roman de Brut* de Jean Wauquelin (XVe s.) mettent en prose les vers latins.

155 Le respect des vers est propre à la rédaction *AB*, proche de l'auteur. La version transmise par *C* (copie de David Aubert) comme celle de l'imprimé *E* ont mis la prière de Brutus et la réponse de Diane en prose. Voir les variantes à la fin du volume.

156 Voir *infra*, à la fin de l'introduction, notre commentaire sur la versification des pièces en vers.

157 Voir à **39**, 21, **41**, 4, **41**, 15, **43**, 6, **43**, 21, **44**, 9, **51**, 20, ainsi que, dans les *notes*, la note **39**, 21 *Incidences*.

noms propres latins: «jusques au port Hamonis, qui fut puis dit de Hanstone» (**60**, 3); «le duc des Allobrogois, qui ores sont nommez Bourguignons» (**61**, 9); «en Germanie que l'en dit ore Alemaigne» (**67**, 9); «en l'ylle de Ybernie qu'on dist ore Yrlande» (**72**, 3); «lequel peuple fut depuis appellé Cornubiensiois et puis Cornualois» (**24**, 18)[158]. Il est également exceptionnel que l'auteur abrège le texte latin. Dans l'exemple qui suit, il a omis de traduire, peut-être par retenue, la dernière partie de la phrase latine, qui elle-même comportait, par atténuation, une double négation: «Delaissiee aussi sa propre femme, de laquelle il avoit engendré le tresnoble Eubraucum, il se donna au delict sodomitain (**40**, 13); «Relicta ergo uxore propria ex qua inclitum iuuenem Ebraucum progenuerat sese sodomitane uoluptati dedit, naturalem uenerem non naturali libidini non preferens» (*GM*, § 26). Le souci de serrer de près la prose latine conduit parfois l'auteur à laisser, pour les noms propres de personnes, les anciennes flexions latines: «Aschanius» **5**, 3; «par Aschanion» **5**, 19; «la puissance Pandrasi», **6**, 10; «les forteresses Assarachy» **8**, 3; «ilz retindrent Antigonum et Anacletum son compaignon» **10**, 14; «le compaignon Antigoni» **12**, 13, mais «avecques Antigone» **10**, 24; «la fille du roy fut mariee a Bruto» **18**, 5; «Et Bruthus, saisy de la tente du roy» **15**, 4; «es bras Bruthi» **18**, 10, etc.[159] Dans la même perspective, les calques et les traductions littérales se relèvent en assez grand nombre: «de l'abondance de son cuer» **45**, 36 traduit littéralement «ex habundantia cordis» (*GM*,

---

[158] Les autres additions sont fort rares. On relève seulement à **74**, 21 : «Et se aucun le faisoit, il estoit plané du paÿs», remarque qui ne se rencontre ni dans l'édition de Wright, ni dans celle de Faral.

[159] Voir encore «le frere Pandrasi» **10**, 2; «la tente de Pandrasi» (avec la préposition *de*) **14**, 6; «disant toy avoir delivré Antigonum» **12**, 25; «prist avecques luy Gereonem le adupeour» **19**, 7; «et noncierent a Goffario la mort de leur compaignon» **25**, 18; «Retournez a une assamblee a Corineo» **26**, 9; «la sentence Corinei» **31**, 7; «duquel plus fort ne plus hardy il n'y avoit fors Corineo» **31**, 17; «si enchiet la voulenté de la habiter a Brutho et a ses compaignons» **32**, 16, etc.

§ 31); « Et manda aussi que la convenance par alyance de serement et d'ostaiges il confermeroit » (**59**, 7) suit la construction de la phrase latine: « Mandauit etiam quod pactum suum federe iuramenti eum obsidibus confirmaret » (*GM*, § 38); « son corps [*celui de Belinus*] fut ars et la pouldre mise en ung vaissel d'or, lequel ilz mirent en la cité de Trinovant en la sommité de sa devant dicte tour par merveilleux artifice » (**71**, 2): la locution *en la sommité de* est directement modelée sur *in summitate* du texte latin, où on lit « combustum est corpus eius et puluis in aureo cado reconditus quem in urbe Trinouantum in summitate predicta turris mira arte collocauerunt » (*GM*, § 44); « Et lors Porrex par plus grant convoitise seduit, ordonnez ses aguetz, s'appareille pour occir Ferreucem » (**52**, 11), exemple où la rédaction française se coule dans le moule de la syntaxe latine: « At Porrex maiore cupiditate subductus paratis insidiis Ferreucem interficere parat » (*GM*, § 33). En restant proche de l'original latin, le traducteur est spontanément entraîné à multiplier les hapax et les néologismes. Il en est ainsi, par exemple, de la locution *assembler le feu* ****28**, 6, ****51**, 11 « allumer le feu partout », qui traduit *ignem accumulare* et qui n'est pas relevé par les dictionnaires; de l'adverbe non attesté *feminacement* ***30**, 2, qui transpose *muliebriter* et qu'il convient de comprendre au sens de « comme une femmelette », « mollement »; de l'adjectif, également non attesté, *estaindable* dans *feux non estaindables* ***44**, 6, qui traduit *inextinguibiles ignes;* de *dirivacion* ***33**, 3 « emprunt » et de *curve* **33,** 5 « dérivé, corrompu », néologismes de sens calqués sur *ex deriuatione nominis* et *curuum Grecum;* de *oppression* dans *oppression de citez* ***41**, 11 « destruction de cités », néologisme de sens qui est modelé sur *urbium oppressione;* ou encore du substantif *machinacions* ***69**, 10 « machines de guerre », autre néologisme de sens qui traduit *machinationes.* Les premières attestations s'expliquent également par la même propension du traducteur à rester proche du latin: les locutions *de vive voix* ***23**, 3, latin *viva voce; a l'exemple de* ***45**, 19 « en imitant l'exemple de (sa sœur) », latin *exemplo (sororis)*; le substantif

fabrique dans *de merveilleuse fabrique* *__70__, 17, qui calque le latin *mire fabrice.*

En voulant s'appuyer sur l'autorité de la chronique latine de Geoffroy de Monmouth pour ancrer sa fiction dans l'histoire, l'auteur s'est efforcé d'observer dans sa traduction une fidélité scrupuleuse au texte latin. Ses calques sont davantage l'expression d'une exigence de rigueur que d'un manque d'habileté. Ils expliquent la présence, en assez grand nombre, de néologismes et de premières attestations. La prose, qui s'adapte au moule de la syntaxe latine, est sèche et nerveuse. Tout en étant vraisemblablement de la main de l'auteur, la traduction contraste avec le style plein d'exubérance qu'on découvre dans la relation des aventures de Perceforest et de ses compagnons. A l'inverse, elle est bien adaptée à la langue de Geoffroy de Monmouth, qui se distingue par sa clarté, sa densité et sa concision[160].

LIGNES DIRECTRICES, COMPOSITION ET QUALITÉS LITTÉRAIRES

Placée au début du roman, la traduction de l'*Historia regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth enracine le texte dans l'histoire et lui confère toute l'authenticité souhaitée par l'auteur. Avant de poursuivre sa chronique et de relater les événements postérieurs à l'avènement du roi Pir, le narrateur, toujours soucieux d'inscrire son œuvre dans la réalité historique, a tenu à évoquer les circonstances de la découverte du précieux *Livre de cronicques* contenant «l'ystoire celee d'un bon roy Perceforest». Tout en reprenant le topos littéraire du livre caché dans

160 Voir notre contribution «Jehan Wauquelin et l'auteur de *Perceforest* traducteurs de l'*Historia regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth» dans *Jean Wauquelin: de Mons à la cour de Bourgogne*, publié sous la direction de Marie-Claude de Crécy, Turnhout, Brepols, 2006, pp. 5-23.

une armoire, il a mis en scène un personnage historique dont le nom ne pouvait être inconnu de son auditoire, qu'il soit du XIVe ou du XVe siècle: le comte Guillaume Ier de Hainaut qui, après avoir assisté à Boulogne au mariage du roi Edouard II d'Angleterre avec Isabelle de France, la fille de Philippe le Bel, accompagna, avec d'autres seigneurs français, la jeune reine pour assister à son couronnement le 24 février 1308 nouveau style[161]. Dans ce mélange de fiction et de réalité, le nom de l'abbaye de Wortimer, située près de la rivière Humber, est imaginaire[162], mais celui de l'abbaye de Saint-Landelin, à Crespin, dans le Hainaut, où un clerc traduisit le livre du latin en français, ne pouvait être que familier aux lecteurs ou aux auditeurs du roman. Pour rattacher, toujours dans une perspective historique, l'histoire d'Alexandre à celle des rois bretons, l'auteur a commencé par suivre un épisode de la vie d'Alexandre relaté dans la branche II du *Roman d'Alexandre,* le *Fuerre de Gadres*, et continué dans les *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon[163]. Insensiblement, il passe de l'histoire au roman et emprunte à un récit imaginaire les noms des premiers héros de son œuvre: Alexandre et ses compagnons Betis et Gadifer. On retrouve également Fezonas, leur sœur, Clarvorus d'Inde, déformation de Clarvus[164], Cassamus, Porrus, Cassiel de Badres et Marsien de Perse. Les couples unis par le mariage à la fin des *Vœux du Paon* se retrouvent dans *Perceforest*: Betis et Ydoire (Ydorus), Gadifer et Lidoire, Porrus et Fezonas, Cassiel et Edea (Goras), enfin Marsien de Perse avec Elyot.

Au moment où, conduit par Fortune et les dieux, Alexandre arrive en Angleterre après avoir essuyé une terrible tempête, les

---

161 Voir, dans les *notes*, les note **80**, 1 et **80**, 6.

162 Il est inspiré par l'*Historia regum Britannie*; voir, dans les *notes*, la note **81**, 8.

163 Voir, dans les *notes*, les notes **87**, 9, **87**, 10, **87**, 11, **87**, 12, **88**, 1, **88**, 9, **89**, 4, **89**, 11, **89**, 15, **90**, 21, **91**, 14, **91**, 25, **92**, 6-9, **92**, 10, **93**, 9, **93**, 14, **93**, 17, **93**, 20, **94**, 14, **94**, 24, **96**, 13.

164 Voir, dans les *notes*, la note **92**, 9.

plus puissants du royaume sont réunis dans un temple dédié à Vénus pour élire un nouveau roi après le décès de Pir, mort sans héritier. Roi négligent et faible, Pir a laissé un royaume sur le déclin. La fameuse lignée des rois bretons, brillamment illustrée au début par Brutus et ses successeurs, est tombée dans une grave décadence. C'est ce moment que l'auteur a choisi pour inventer de toutes pièces une suite à l'histoire des rois bretons, qui se développera entre la fin du règne de Pir et l'avènement, plusieurs générations plus tard, de Scapiol, le Capoir de Geoffroy de Monmouth[165]. D'Alexandre et des princes d'Orient va venir le renouveau et le redressement de la Grande Bretagne. De son union avec Sebile, la Dame du Lac, Alexandre donnera naissance à une lignée royale qui aboutira à Arthur: du sang grec coulera dans les veines du légendaire roi breton[166]. Déjà, en Orient, dans l'île de Citeron (Cythère) où il s'était rendu en pélerinage pour adorer la déesse Vénus, Alexandre avait eu pendant son sommeil la vision de l'avenir qui l'attendait: il s'était vu pris dans une affreuse tourmente, au cours de laquelle un homme, vêtu d'une cape noire, était venu le rassurer en lui prédisant que la tempête aurait une fin heureuse. Il aborderait dans une très belle île, où la population lui demanderait de lui désigner un nouveau roi. Dès le tout début de son immense roman, qui va s'intercaler entre les règnes de deux rois bretons évoqués par Geoffroy de Monmouth, l'auteur n'a pas omis de mettre en scène le personnage de Zéphir[167], qui veillera sur les destinées de la Grande Bretagne jusqu'à la christianisation du royaume et l'avènement d'Arthur. Alexandre reconnaît volontiers qu'il est soumis aux

---

[165] Voir les arbres généalogiques présentés par R. Trachsler, *op. cit.*, pp. 251-252.

[166] «Et fait bien mencion l'ystoire que la dame [*Sebile*] demoura ençainte du roy [*Alexandre*] d'un filz [*Remanant de Joie*], dont de ce lignaige yssy le roy Artur» **221**, 4 (voir la note **221**, 5).

[167] Il apparaîtra de nouveau au début de la Deuxième partie sous la forme d'un lutin. Voir Deuxième partie, t. I, Introduction, pp. XVII-XXIII.

dieux, qui conduisent son destin: « Seigneurs, je ne suis pas a moi, ains suys sergent des dieux ne je ne puis fors par eulx » (**111**, 8), dit-il à Louvezerp et à Ricarleir, envoyés à sa rencontre par les seigneurs de Grande Bretagne. Désigné par les dieux pour donner un successeur au roi Pir, Alexandre est plus particulièrement guidé par la déesse Vénus. C'est dans son temple qu'il apprend par une vision, durant son sommeil, qu'il débarquera sur une terre inconnue, après une violente tempête. A son réveil, il confie à ses compagnons qu'il se met sous la protection des dieux: «... sy mectz en mon ayde la deesse Venus que j'ay requise » (**99**, 10). C'est également la déesse Vénus qui conseille les puissants d'Angleterre, venus la prier dans son temple pour qu'elle leur donne un souverain. En réponse à leurs prières, elle leur demande de se rendre sur le rivage, où un heureux hasard les dotera d'un roi compétent. Ils obéissent à ses ordres, convaincus que « mal seroit d'encourir en l'indignacion de la deesse Venus, qui leur avoit conseillié de traire pardevers la mer pour avoir bonne fortune en leur requeste » (**107**, 8). Si Vénus tient une place essentielle parmi les autres dieux païens au tout début du roman, c'est qu'elle est la déesse de l'amour. Grâce à son intervention décisive, le sang breton va pouvoir être régénéré. Louvezerp, preux chevalier anglais, confie à ses compagnons que seul un secours venu de l'étranger pourra les sauver. La race des rois bretons doit être renouvelée et il n'est pas de meilleure résolution que d'obéir aux injonctions de Vénus: « Ainsi sommes nous menez a grant deceance, dont je ne puis veoir que ja puissons valoir se n'est par estrange sang. Et quant a l'estrange sang, de meilleur ne pouons estre regenerez que du sang des Gregois. Et ce le nous promect la deesse Venus, que je tray a garant » (**103**, 9).

Héros à la fois historique et légendaire introduit dans la fiction littéraire, Alexandre est à l'origine, pour les royaumes d'Angleterre et d'Ecosse, d'une période de redressement spectaculaire. Quand il débarque, le royaume de Grande Bretagne est en crise. Le roi Pir, qui vient de mourir, n'a pas su assumer ses responsabilités et ses devoirs de roi: «... tant nicement et

tievement avoit regné que tous les gentilz hommes et le paÿs en valoient pis» (**101**, 11). Alexandre, au contraire, est le parangon du prince idéal. Il réunit en lui toutes les vertus que doit avoir le bon roi. Trois qualités, «sens, largesse et proesse» (**86**, 16), lui ont permis de conquérir tout l'Orient en une douzaine d'années. Mais, contrairement à la légende, ses conquêtes ne lui ont pas donné le goût de la démesure. Le grand souverain, devant qui «tous autres princes baissent le col» (**105**, 8), a su rester humble et proche de ses sujets, «car au plus petit de son royaume tend il doulcement l'oreille» (**105**, 10). La preuve de sa bravoure et de son habilité aux armes n'est plus à faire. A l'issue du grand tournoi organisé pour le couronnement de Gadifer, l'ermite Pergamon, au moment où l'on doit décerner le prix au vainqueur, reconnaît que si le chevalier qui portait anonymement l'écu aux trois couronnes – il s'agit d'Alexandre – ne s'était pas arrêté de combattre pour suivre le Chevalier au Griffon et admirer ses prouesses, personne n'aurait pu lui disputer le prix, tant il s'est illustré par ses «merveilles en armes» (**1204**, 8). Brillant jouteur, il n'a pas cherché à s'imposer dans le tournoi. Il a préféré se délecter au spectacle des exploits du jeune Chevalier au Griffon et observer avec satisfaction que les royaumes d'Angleterre et d'Ecosse ont retrouvé, grâce à leurs nouveaux chevaliers, leur dignité. Avec modestie, il se plaît à répéter que ses succès et ses nombreuses conquêtes ne lui sont pas imputables personnellement, mais aux dieux dont il se dit être l'humble instrument et le serviteur pour châtier les princes félons et orgueilleux: «... ja soie je si grant, ce n'est pas pour ce que le vaille, mais c'est par la bonté des dieux qui font de moy leur sergent et leur verge pour chastier les felons princes et eslevés, qui ne recongnoissent ne dieu ne homme par leur grant orgueil» (**117**, 5). Quand il conquiert des terres et des royaumes, il n'a d'autre intention que de les distribuer généreusement à des hommes capables et fidèles, dont il fera ses vassaux: «Or ay visé a ma nature, qui est telle que sy tost que j'ay gaignié a l'ayde de mes hommes royaume ou duchié, citez, chasteaulx, depuis je ne puis dormir

ne faire somme, si l'avray donné et enrichy ung gentil homme preux et hardy» (**114**, 12). Dans les premiers épisodes du roman, l'auteur relate, en s'inspirant directement des *Vœux du Paon*, comment Alexandre s'est porté au secours de Gadifer, Betis et Fézonas, les enfants de Gadifer de Galdres, son ancien ennemi, assiégés par Clarvorus d'Inde dans le château de Feson. Il montre comment il sait s'acquérir l'amitié de ses anciens ennemis en rendant à Porrus sa terre et en mariant Gadifer avec Lidoire, la nièce de Permenio, qui avait tué Gadifer de Galdres. Quand les puissants de Grande Bretagne lui demandent, par l'entremise de Ricarleir, de devenir leur roi, il refuse aimablement, conscient qu'il ne faut pas tenter Fortune, «car trop se doibt doubter l'omme qui monte soudainement en plus grant estat que de droit ne lui viengne, car de legier soudainement chiet selon les fais de Fortune» (**117**, 13). Soucieux de tenir la promesse qu'il a faite de protéger Betis et Gadifer, il suggère de diviser l'île en deux royaumes, l'Angleterre, appelée également Grande Bretagne, et l'Albanie, autrement nommée Ecosse, dont ils seront les souverains. Mais cette proposition ne s'explique pas seulement par la volonté d'Alexandre d'être fidèle à ses engagements, elle se justifie aussi par une nécessité d'ordre géographique, l'île étant trop étendue pour être gouvernée par une seule personne, et «de tant que le prince est plus loingtain de ses hommes, de tant en est il moins cremis et plus tost luy mouvent guerre et sont inobediens a luy» (**118**, 14). Tout en étant touché par la confiance que lui font les habitants de l'île en venant spontanément se soumettre à son autorité, Alexandre s'étonne que le pays soit à ce point «desnué de gentilz hommes en prouesse» (**113**, 16) qu'il n'y ait personne qui cherche à s'imposer. L'auteur se plaît à rappeler qu'un pays qui a le malheur de ne pas avoir de prince compétent pour le gouverner court inéluctablement à sa perte. Il évoque souvent dans son œuvre le fameux aphorisme: «Quant le chief est malade, tous les membres s'en deulent» (**984**, 11)[168]. En constatant que le

---

[168] Voir Deuxième partie, t. I, **269**, 4; Quatrième partie, p. 1235, n°93.

«bon sang en gentillesse et en prouesse» est, dans l'île qu'il vient de découvrir, «tout corrompu et aliené» (**113**, 18), Alexandre n'explique pas autrement l'état de déchéance dans lequel se trouve le pays: «... par nice seigneur et enfrun empire tout un paÿs» (**113**, 23). Lorsqu'il confie le gouvernement de l'île à ses deux lieutenants, Betis et Gadifer, qui seront ses vassaux, il est conscient de l'impérieuse nécessité de donner à la noblesse de l'île deux souverains étrangers «de gentil sang» qui pourront la réformer «en toute gentillesse par bons exemples et par chevalereuse vie» (**113**, 21). Au couronnement de Betis comme à celui de Gadifer, Alexandre insiste sur l'ardente obligation, pour le souverain, de veiller au «prouffit du peuple qu'il a a gouverner» (**130**, 8)[169] et, lorsqu'il fait ses adieux aux deux rois qu'il a installés sur l'île, il n'omet pas de leur rappeler les devoirs qui incombent à leur charge: maintenir la paix par tous les moyens possibles, car le *commun peuple* est le premier à être victime des guerres, et assurer pour tous une justice loyale et équitable. Si ces deux prescriptions sont respectées, ils peuvent être assurés que le *commun peuple* les aimera comme «dieux en terre» et qu'il sera envers eux obéissant «comme aigniaulx» (**1207**, 8). C'est envers le peuple, en effet, que les souverains doivent se considérer comme des *serfz*, car ils ont promis de les maintenir dans la paix en échange des rentes qu'ils perçoivent sur leurs biens[170]. Christine de Pisan, quand elle évoque les devoirs du prince dans son *Livre du Corps de Policie*, a recours à l'image du «bon pasteur» et Philippe de Mézières rappelle que le bon prince doit se dévouer avant tout au bien commun[171] et faire abstraction de sa propre personne. Son abnégation est la condition

---

169 Voir également à **900**, 13.

170 Voir **1206**, 11-13. Sur ce thème, voir également Quatrième partie, 506/756. Plus largement, sur les devoirs du prince envers son peuple dans *Perceforest*, voir Deuxième partie, t. I, Introduction, pp. VII-XV.

171 Voir J. Krynen, *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Age (1380-1440)*, Paris, 1981, p. 110.

d'une autorité reconnue, respectée et efficace. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'observer, la pensée de l'auteur n'est pas éloignée des recommandations que l'on pouvait lire dans les *Miroirs des princes* de la fin du Moyen Age[172]. Le thème des obligations du prince envers son peuple revient avec insistance dans le roman, notamment à chaque fois qu'un nouveau souverain reçoit la couronne. Il n'était pas inutile de rappeler toute l'importance qu'il prend dans la pensée de l'auteur.

La première réussite du roi Perceforest est d'avoir délivré le royaume de Grande Bretagne de l'enchanteur Darnant qui par ses forfaits asservissait tout un territoire où le droit n'était plus respecté. Au temps du roi Penisil, le père de Pir récemment mort, Darnant tua un chevalier qui était le cousin du roi. Avec ses quatre frères, il se retira dans la forêt, sans jamais être inquiété par Pir, le successeur de Penisil, qui « ne s'en vault oncques mouvoir » (**145**, 5). Le lignage de Darnant et de ses frères Fromont de la Noire Forest, Bruyant de la Haulte Forest, Dagin de l'Estrange Forest et Gelinant de la Forest du Glat, le meilleur du lignage qui se ralliera plus tard à Perceforest, s'est alors développé en toute impunité, au point de compter jusqu'à huit cents chevaliers et écuyers (**244**, 19). Comme le rappellera Gelinant quand il se soumettra à Perceforest, c'est à cause de la lâcheté de Pir, sa *niceté*, que Darnant et ses complices ont pu tenir les forêts sans avoir de comptes à rendre à leur légitime seigneur. La victoire de Perceforest sur Darnant est celle du nouvel ordre introduit par Alexandre et ses compagnons dans une île qui, faute d'un roi respecté et compétent, était livré à l'anarchie. Le roman même, qui contient « l'ystoire celee d'un bon roy Percheforest, roy de Bretaigne » (**84**, 6)[173], tire son nom

172 Voir G. Roussineau, « Ethique chevaleresque et pouvoir royal dans le *Roman de Perceforest* », dans *Actes du XIV*e *congrès international arthurien,* Rennes, Presses universitaires de Rennes 2, 1985, pp. 521-535; Deuxième partie, t. I, Introduction, pp. VII-XV.

173 Graphie constante dans le ms. *A;* dans, *B*, on lit plutôt *Perceforest*.

du héros éponyme « qui a perchié et ouvert les pas mauvais » de la *Forest Darnant*, hantée par l'enchanteur Darnant et ses sectateurs (**186**, 34). Gelinant explique aux membres de son lignage que c'est d'abord pour son insoumission, son *inobedience* (**356**, 18) que Darnant a été tué par Perceforest. Le bon roi est d'abord un prince qui doit savoir se faire obéir : « Il est fol, dit Perceforest à propos de Darnant, qui guerroie son seigneur a tort » (**364**, 15). En ne courant pas le risque d'être châtié pour sa rébellion, Darnant s'est cru invincible. Son orgueil l'a perdu : « Or estoit monté puis .XX. ans en si grant orgueil qu'il ne prisoit ne les dieux ne autruy pour les enchantemens qu'il sçavoit et le fort lignaige dont il estoit » (**244**, 15). Darnant et ses complices, en ne respectant ni les dieux ni les humains, se sont comportés « plus vilainement que bestes ne oiseaux, qui n'ont pas raison ». En effet, remarque Gelinant du Glat, chez les animaux, il n'existe pas de mâle qui ne cherche à honorer sa femelle et qui ne s'interdise d'user de la force, « mais tant plus sera en amours, tant sera il plus humble envers elle et plus doulcement le requerra ne ja force ne luy fera » (**356**, 38). En ne tenant aucun compte de la loi naturelle qui a voulu que « la fumelle fust dame de son corps et que le masle ne peust monstrer haussaige contre sa voulenté » (**357**, 8), Darnant et son lignage se sont rendus coupables envers le Dieu de Nature. C'est l'ordre établi par le Dieu de Nature, appelé également le Dieu Souverain, que le roi Perceforest veut désormais faire respecter par tous ses sujets. A l'avenir, les dames et les demoiselles non seulement ne devront plus être victimes de la force brutale, mais elles devront être traitées avec tous les égards dus à leur sexe. Après sa victoire sur l'enchanteur Darnant et la libération du château de Malebranche, où Liriope, Gadifer et le Tor étaient assiégés par le mauvais lignage, Perceforest promulgue une ordonnance qui punit d'écartèlement tout homme, « de quelque estat qu'il soit », qui usera de la force contre une femme, « de quelque condiction qu'elle soit » (**607**, 9). Il est également interdit, sous peine d'avoir la langue coupée, de blâmer une femme lorqu'elle aura été violentée.

Enfin, le fort devra laisser le faible jouir paisiblement de ce qui lui appartient (**608**). Les juges sont invités à veiller à l'application de ces mesures « sur paine de perdre corps et avoir » (**608**, 11). Ainsi Perceforest, le nouveau souverain d'origine grecque, entreprend dans le pays une œuvre réformatrice et civilisatrice qui a d'abord pour effet de rendre leur honneur aux femmes : « Dont il advint depuis que autant que femmes avoient esté viles tenues et pou prisees, elles furent honnourees et chieres tenues, car ceulx qui devant ne les daignoient bellement appeller furent aprés tous liez se les damoiselles les daignoient regarder. Et par ceste voie commença premier a regner en Angleterre le dieu d'Amours et chevalerie a faire les proesses grandes et emprendre les grans fais d'armes et a eulx maintenir en tout honneur par quoy ilz peussent avoir loz et pris entre dames et damoiselles et qu'ilz se peussent embatre entre elles par leurs grez » (**609**, 7). Auparavant, le soir même de la victoire sur Malebranche, Perceforest avait fait un premier *establissement*, qu'il avait aussitôt demandé à Alexandre de confirmer : désormais, dans toutes les assemblées où elles seront présentes, les dames et les demoiselles devront être honorées au-dessus de toute autre personne par les chevaliers. A table, elles seront assises les premières et elles occuperont les places d'honneur (**560**). En signe de reconnaissance et pour perpétuer le souvenir de la victoire de Perceforest et de ses compagnons, les dames et les demoiselles des forêts, enfin libérées des enchanteurs qui les opprimaient et les asservissaient pour faire d'elles toutes leurs volontés, porteront des chemises blanches étoilées de taches rouges du sang de Perceforest, blessé pour elles à la bataille de Malebranche (**539**).

Une autre institution importante due à la venue des princes grecs, et dont Alexandre lui-même est l'instigateur, est la création des tournois. C'est en explorant autrefois les fonds sous-marins dans un « tonnel de voirre » qu'Alexandre a eu l'idée d'instituer les tournois, le spectacle des poissons qui se battent lui ayant suggéré ce divertissement destiné à entraîner les chevaliers au maniement des armes. L'idée des poissons-chevaliers,

dont la tête paraît porter un heaume surmonté d'une épée et le dos un bouclier (**150**), est une innovation de l'auteur. Elle ne se rencontre nulle part dans les sources littéraires possibles, *Roman d'Alexandre* ou *Historia de Preliis*[174]. Dans le *Roman d'Alexandre*, Alexandre découvre seulement que les gros poissons mangent les petits. L'instauration des tournois sera le moyen de revivifier la chevalerie de l'île, tombée dans l'oisiveté et la mollesse sous les derniers rois bretons. Associé au culte de la prouesse, à la réhabilitation des dames et des demoiselles et à l'exaltation de l'amour, il sera l'entraînement guerrier par excellence qui assurera la paix dans les deux royaumes de l'île. Cet « esbanoy, dit Alexandre, sera destournement de oyseuse, exaulcement de proesse, nourrissement de hardiesse, exaulcement d'armes et d'amours » (**152**, 8). Le roi grec a pris soin de préciser que les chevaliers devront se battre « sans occire » (**151**, 4), de façon à ce qu'ils puissent s'entraîner au métier des armes en temps de paix et de repos et « mieulx leurs ennemis grever et eulx deffendre se on les assailloit » (**151**, 5). Dans cet exercice, « que l'en peult appeller escole de proesse » (**153**, 2), il conviendra qu'il n'y ait « desloyauté ne traÿson » (**153**, 6). Les chevaliers ne devront pas frapper d'estoc et ils s'abstiendront d'attaquer leur adversaire par derrière ou lorsqu'il a la tête découverte (**153**, 9). En revanche, s'ils parviennent à le vaincre et à l'obliger à s'acquitter d'une rançon en combattant loyalement, ils acquerront « honneur, los et pris entre dames et damoiselles » (**153**, 13). En instituant les tournois, Alexandre n'a pas omis de préciser que les « povres chevaliers » auront là l'occasion de gagner des chevaux, tout en s'illustrant par leurs prouesses au combat.

C'est donc à Alexandre, souverain prestigieux, que revient le mérite d'avoir inventé les tournois. Par la fiction, l'auteur a le souci de revenir aux origines de l'institution[175]. Il n'est pas

---

174 Voir, dans les *notes*, la note **150**, 3.

175 « Ainsy que avez ouy ordonna premier les tournoiz en la Grant Bretaigne le gentil roy Alexandre, qui puis furent ou paÿs moult en cours et en autres paÿs aussy » (**158**, 10).

étonnant que les tournois occupent une grande place dans la première partie du roman. Peu de temps après qu'Alexandre a édicté les règles du tournoi, un premier grand tournoi est organisé qui oppose les chevaliers de Grande Bretagne (Angleterre) à ceux de Grèce et d'Albanie (Ecosse). Devant les dames et les demoiselles qui les exhortent à se distinguer, Betis, Gadifer et les chevaliers des deux camps multiplient les beaux faits d'armes. Quand ils voient que le tournoi a « assez duré » (**172**, 7) et qu'il y aurait péril pour les combattants à le laisser se poursuivre, Alexandre et Perceforest sonnent du cor pour donner le signal de la retraite. A l'issue du tournoi, l'auteur observe que « les povres chevaliers gaingnerent merveilleusement, car, avecques ce qu'ilz peurent faire, les riches n'en daignoient prendre ung cheval quant ilz l'avoient gaigné, ains les donnoient aux povres chevaliers » (**172**, 15). Après que chacun est retourné à son logis, Alexandre invite les dames et les demoiselles, ainsi que tous les combattants, à un grand festin où les convives évoquent les exploits des chevaliers et parlent « d'armes et d'amours et lequel avoit mieulx fait et lequel non » (**173**, 15). Dans les tournois qui suivront, un vainqueur sera proclamé et la coutume du banquet qui clôt la fête, inaugurée par Alexandre, sera régulièrement observée. Lors de la libération du château de Malebranche, les combats contre Bruyant et ses chevaliers sont meurtriers. Pourtant, au cours du banquet organisé par Liriope pour fêter la victoire du camp d'Alexandre, de Perceforest et de Gadifer, les demoiselles commentent et louent les exploits accomplis par les chevaliers durant la bataille. Un vainqueur est même désigné et c'est Estonné qui est acclamé comme étant le plus valeureux (**567-569**). L'institution du tournoi, qui est un divertissement en même temps qu'un entraînement aux armes, a marqué de son empreinte la guerre elle-même. De même qu'un tournoi avait été organisé peu de temps après le couronnement de Betis, un autre grand tournoi est ordonné pour célébrer le couronnement de Gadifer et honorer Alexandre avant son départ. L'idée en est suggérée à Gadifer par Estonné : « Et sy vous conseille que

quant vous avrez nommé le siege de vostre couronnement, que vous affiez ung tournoiement encontre le roy vostre frere en l'onneur et reverence du roy Alexandre nostre sire, car honte seroit a toute la chevalerie des .II. royaumes se le roy se partoit sans aucun beau fait d'armes» (**617**, 18). Il clôt le volume et occupe toute la matière romanesque entre les §§ **950** et **1212**. L'auteur a visiblement pris plaisir à décrire toutes les étapes de la fête, depuis les préparatifs (**786-788**) jusqu'à la proclamation du vainqueur, le Chevalier au Griffon (**1204**). Il a voulu présenter l'institution dans tout son éclat originel. L'accomplissement des exploits promis par les chevaliers aux vœux, connus seulement par leurs écus, pour les douze petites-filles de l'ermite Pergamon rythme le récit. L'évocation de chacun de leurs exploits, différent pour chacun des vœux, alterne avec la description des faits d'armes de personnages déjà connus par leur participation au tournoi du couronnement de Betis. On suit également avec plaisir les actions des douze *Chevaliers à la Blanche Rose*, qui appartiennent tous au lignage de Gelinant du Glat et qui portent sur leur écu une rose en l'honneur de la reine Ydorus, leur protectrice. Comme pour le tournoi du couronnement de Betis, deux camps s'opposent, celui des Anglais, conduit par Perceforest, et celui des Ecossais, dirigé par Gadifer. Les deux chefs lancent à tour de rôle leurs bataillons dans la mêlée, tandis qu'Alexandre et ses compagnons Floridas, Lyonnel, Danclin, Tholomer et Menelaus s'engagent incognito dans la mêlée. Pendant toute la durée du tournoi, les dames et les demoiselles stimulent les chevaliers par leurs encouragements et leurs acclamations. Elles ne cessent de leur offrir des joyaux et des parures – manches, aumônières, voiles, couronnes – *noblois* que les chevaliers se disputent âprement par les armes. Lorsque le signal de la fin du tournoi est donné, elles se rendent dans leurs tentes, d'abord confuses de se voir démunies de leurs atours, les cheveux défaits sur leurs épaules, puis elles en rient, tant elles sont joyeuses d'avoir suivi avec passion les prouesses des chevaliers qu'elles ont encouragés par le don de leurs parures (**1179**). Ce tournoi, qui a lieu entre

la cité écossaise de Scidrac et celle, anglaise, de Tantalon restera célèbre dans la mémoire des participants et des spectateurs. L'auteur y fera souvent allusion dans la suite du roman. A la fin de la première partie de l'œuvre, sa relation constitue assurément un véritable morceau de bravoure. En variant l'évocation des exploits individuels et collectifs, en faisant alterner les protagonistes de la bataille, en multipliant les notations visant à rendre la violence des coups, l'adresse des combattants, les mouvements des chevaux ou encore l'éclat et la beauté des parures offertes par les dames et les demoiselles, il a su prévenir avec brio le risque de monotonie inhérent à ce type de récit.

A côté des grands tournois, des joutes sont organisées par les jeunes chevaliers, qui ont ainsi l'occasion de s'entraîner au maniement des armes. La veille du jour où la reine Ydorus doit aller au temple de Vénus reprendre ses enfants, où ils sont restés neuf jours en compagnie de leurs nourrices, Lyonnel, Persidès et Lyenor, Boort et Urien, Aigret et Tanor, Lupar et Adrastus, Blanor le Blond, Taris le Noir et Basilidès, qui sont tous les douze du lignage de Gelinant du Glat, font annoncer que des joutes auront lieu devant la nouvelle résidence de Perceforest, le Neuf Chastel. A ces joutes participeront tous ceux qui voudront se présenter. Les douze chevaliers ont été adoubés huit jours plus tôt par Perceforest et ils portent tous, à la demande de la reine Ydorus, une rose blanche sur le quartier droit de leur écu. Au cours des joutes, les douze Chevaliers de la Reine combattent notamment contre douze chevaliers grecs conduits par Menelaus, le cousin d'Alexandre. Les joutes sont individuelles et chaque combattant a le droit de briser trois lances contre son adversaire. Parmi les chevaliers étrangers, c'est déjà le Chevalier au Griffon qui emporte l'admiration des spectateurs. Il est désigné comme le plus valeureux, mais par modestie il refuse de révéler son nom et d'accepter la mule blanche qu'on veut lui remettre pour le prix de sa victoire. Mais, tandis qu'il s'éloigne, la mule s'élance derrière lui et le suit (**721**). Dans la suite du roman, le chevalier, qui est en

réalité Maronex de l'Estrange Marche, sera souvent appelé le Chevalier à la Blanche Mule. Le soir, lors du festin, c'est au tour de Lyonnel d'avoir l'honneur d'être désigné comme le meilleur des chevaliers «de dedens», c'est-à-dire des Chevaliers de la Reine, qui ont affronté les chevaliers «de dehors», venus de l'extérieur (**723**). Pour le prix de sa victoire, il reçoit un épervier. Dès la relation des premières joutes du roman, le Chevalier au Griffon et Lyonnel s'illustrent par leurs exploits, leur vaillance et leur habileté au maniement des armes, qualités éminentes qui ne seront pas démenties par leur comportement dans la suite de l'œuvre.

La veille du tournoi organisé pour le couronnement de Gadifer, des combats, dont le déroulement n'est pas réglé comme les joutes du Neuf Chastel, mettent une deuxième fois aux prises les jeunes chevaliers. Comme dans un tournoi, les combats se font à la lance ou à l'épée et la mêlée est générale. Cet exercice, réservé aux jeunes chevaliers avant qu'ils participent, le lendemain, à un grand tournoi, est souvent appelé *turpinoy* par l'auteur[176]. Il peut aussi être désigné par le terme de *vespres* du tournoi[177]. A ce petit tournoi participent spontanément plus de deux cents jeunes chevaliers venus pour le grand tournoi du lendemain. Parmi eux, les huit *Chevaliers Verts*, qui sont les petits-fils de l'ermite Dardanon, et les douze *Chevaliers à la Blanche Rose* s'illustrent tout particulièrement devant l'assistance, où se trouvent Alexandre, Perceforest, Gadifer, ainsi que les dames et les demoiselles qui les accompagnent, assis sur les tribunes mises en place pour le tournoi du lendemain. Le soir, quand tout le monde est rassemblé au château de Scidrac, les huit *Chevaliers Verts*, qui s'étaient

---

[176] Voir la variante de *B* à **927**, 13, ainsi que Quatrième partie, glossaire, p. 1410, s.v. *turpinoy*; Troisième partie, t. I, glossaire, p. 529 ; t. II, glossaire, p. 555 ; t. III, glossaire, p. 447 ; Deuxième partie, t. II, glossaire, p. 771.

[177] Voir à **935**, 11.

couverts de feuilles de lierre et qui portaient une bannière verte, sont déclarés vainqueurs des *vespres* du tournoi (**918**).

Consécutifs à la venue d'Alexandre en Angleterre, les tournois et les joutes occupent donc une place importante dans la Première partie. Ces divertissements virils, qui mettent en valeur la bravoure et la vaillance des chevaliers, ont lieu parallèlement aux vraies batailles, qui se déroulent toutes dans le cadre de la guerre sans merci qui oppose Alexandre, Perceforest, Gadifer et leurs compagnons au lignage de Darnant l'enchanteur. Les hostilités trouvent leur point culminant dans le récit épique de la bataille de Malebranche (§§ **502-569**), au cours de laquelle Claudius et Estonné, Gadifer et le Tor, Perceforest, Porrus et Cassiel, Perdicas et Lyonnel, Alexandre et Floridas, Dagon, le Bossu de Suave et Ricarleir affrontent héroïquement les troupes de Bruyant de la Haulte Forest, le frère de Darnant l'enchanteur. Les combats sont acharnés, d'autant que les partisans de Bruyant usent de moyens déloyaux en faisant sournoisement éventrer les chevaux de leurs adversaires par des hommes de main. Les compagnons d'Alexandre, de Perceforest et de Gadifer reçoivent le soutien inattendu de quatre compagnies de dix dames et demoiselles de la Forest Darnant, conduites par Sarra, Falize, Fraze et Chitora. Elles viennent encourager les combattants et elles soignent les blessés, qui sont nombreux. Deux chevaliers anglais, Carreleir et Dynas, sont tués par Bruyant. Perceforest, désarçonné de son cheval, doit subir de puissants assauts ennemis avant d'être sauvé in extremis par le Bossu de Suave et dix chevaliers anglais, qui l'aident à sortir du champ de bataille. Dagon de Rochedure est grièvement blessé au visage. Attaqué par neuf chevaliers du mauvais lignage, Estonné, dont la vaillante jument a été éventrée par des gens de Bruyant, se défend avec toute la bravoure et toute l'énergie dont il est capable, mais il est en grand péril. Il ne doit le salut qu'à Porrus, Cassiel, Gadifer et le Tor, qui se précipitent à son secours en tuant sept de ses adversaires et en mettant les deux autres en fuite. Dès qu'ils sont rétablis, les chevaliers blessés repartent à l'assaut

pour semer la mort dans les rangs ennemis. Leur victoire finale sur Bruyant et ses troupes confirme le renouveau de la chevalerie dans l'île. Aux côtés des princes grecs, les chevaliers anglais, écossais et grecs ont réussi à mettre en déroute le mauvais lignage et à lui porter grièvement atteinte. Le récit de la bataille est animé, le style vigoureux, coloré et suggestif et la prose n'est pas dénuée des accents épiques que l'on retrouvera dans la relation de la fameuse bataille du Franc Palais, au milieu de la Quatrième partie.

Lorsque Guillaume I[er] de Hainaut, au début du roman, découvre le livre de *Perceforest* dans l'abbaye de Wortimer, l'abbé tient à lui préciser que « l'ystoire est tresdelectable a oÿr, car elle est tresaventureuse en chevalerie ne il n'est chevalier nulz, s'il l'a leue, qu'il n'en vaille mieulx » (**83**, 12). De même que le roman peut être considéré comme un « miroir du prince », il peut aussi être lu, comme l'a bien vu J. Lods, comme un « manuel de chevalerie », destiné à restaurer l'idéal chevaleresque dans sa pureté originelle. La fiction romanesque, qui relate le renouveau de la chevalerie bretonne, conduite inéluctablement au déclin avant l'arrivée des princes grecs, sert les desseins didactiques de l'auteur. Une des premières initiatives de Perceforest après son couronnement est d'adouber quatre cents chevaliers, qui étaient restés écuyers à cause de l'incurie et de la molesse du roi Pir (**146**). A la différence du roi breton, Perceforest souhaite, dès qu'il est roi, que « tous ceulx qui le valoient devenissent chevaliers » (**146**, 15). Entre le début du règne de Perceforest et le couronnement de Gadifer, à la fin du volume, de nombreux jeunes gens sont faits chevaliers, au point que près de douze cents chevaliers viennent pour participer au grand tournoi du couronnement et que d'autres ne cessent d'arriver avant le début des festivités (**864**). A plusieurs reprises dans le roman, l'auteur, qui tient à revenir aux sources de l'institution, rappelle que dans les temps reculés où il situe l'action de son œuvre, les qualités morales sont prépondérantes pour les candidats à la chevalerie : «... a cellui temps tous ceulx qui estoient aournez de sens et de bonnes

meurs et hardiz de coeur et fortz et personnables estoient tenus pour gentilz, dont qu'ilz venisssent, et devenoient chevaliers s'ilz en avoient voulenté. Et pour ce estoit il tant de chevalerie en icelui temps» (**330**, 1). En fait, pour devenir chevalier, il suffit d'avoir l'équipement nécessaire – un cheval, un bouclier, une lance, une épée et un heaume (**330**, 6) – et de recevoir la colée. Les jeunes écuyers accordent une grande importance au chevalier qui leur donnera la colée, qui de préférence doit être d'une grande réputation. Il s'établit entre l'écuyer et l'aîné choisi pour le faire chevalier un lien de filiation morale. L'impétrant devra se montrer digne du renom de celui qui l'a honoré en lui conférant l'état de chevalier. Ainsi, Persidès et Lyenor, qui sont petits-fils de Gelinant du Glat, ont refusé d'être faits chevaliers par un chevalier du lignage de Darnant. Dans l'attente de recevoir la colée du roi d'Angleterre, ils demandent l'hospitalité de la reine Ydorus et la prient d'entrer à son service en qualité d'écuyers (**331**). Leur frère Lyonnel, également fils de Sone et petit-fils de Gelinant du Glat, ne veut pas, lui non plus, être fait chevalier par une autre personne que le roi d'Angleterre lui-même. Au roi, qu'il ne connaît pas, il confie: «Et sachiez qu'il n'est riens ou siecle que je desire tant que de devenir chevalier de sa main, car j'ay tant oÿ dire de bien de luy qu'il m'est bien avis que l'omme qui de sa main seroit chevalier ne porroit pas estre couart ne faillir a estre preudomme» (**363**, 18). Une fois qu'ils seront entrés dans l'*estat* de chevalier, les jeunes gens devront veiller à acquérir louange et renommée en étant toujours scrupuleux sur les règles de l'honneur et de la loyauté. L'ermite Pergamon recommande à ses petits-fils de s'illustrer dans les combats dès leurs premières armes: «Regardez a l'onneur et a la grace que vous pouez conquerre, par laquelle, se vous la conquerez bonne, vous serez a tousjours huchié, appellé et nommé entre les preux, les nobles, les gentilz et les conquerans» (**856**, 3). Comme le confie Lyonnel à la reine Ydorus après avoir reçu *l'estat de chevalerie*, le jeune chevalier est investi d'obligations et de devoirs qui s'expliquent non seulement par son nouvel état, mais aussi par la dette

morale qu'il a contractée auprès des personnes envers qui il est redevable: «Les hommes qui deviennent chevaliers se doivent moult changier en honneur, en estat et en bonnes vertus. Et nous le devons bien, tant pour la vertu de chevalerie que pour la vertu et valeur du prince de qui nous l'avons receue, et de vous aussi de qui nous devons tous mieulx valoir» (**691**, 8). La gloire ne peut être acquise que par la bravoure et la recherche constante de l'exploit. La restauration de la chevalerie s'accompagne d'une attitude nouvelle envers les dames et les demoiselles, dont l'amour devra être gagné et conservé par la manifestation de prouesses individuelles. Au cours des joutes organisées par les *Chevaliers de la Reine* devant le Neuf Chastel pour célébrer le retour d'Ydorus et de ses deux nouveau-nés princiers, les héraux expriment leur enthousiasme en criant au milieu des rangs des jouteurs: «Proesse est esveillee qui trop a dormy !» (**711**, 9) Les dames et les demoiselles doivent participer à la désignation des vainqueurs des joutes, car «pour elles sont toutes proesses faictes» (**712**, 23). Comme le fait remarquer, au cours du tournoi final, le Chevalier au Noir Lyon au roi Gadifer, il ne faut pas s'étonner «se chevalier qui vit en espoir d'estre amé fait aucune proesse» (**1113**, 19) et Gadifer reconnaît bien volontiers que celui qui est assuré de l'amour de son amie ou qui est marié «pert la moictié de sa proesse» (**1114**, 4).

Mais en dehors des joutes et des tournois, où la vaillance et la courtoisie s'expriment dans toute leur plénitude, les chevaliers bretons et écossais, mêlés aux chevaliers grecs, participent à des aventures périlleuses au cours desquelles ils doivent libérer les forêts hantées par le mauvais lignage de Darnant l'enchanteur. Le développement du motif de la quête, caractéristique du roman arthurien et du roman de chevalerie, est consécutif à la réhabilitation de la chevalerie. Pour retrouver Betis dont on est sans nouvelle, les chevaliers bretons, écossais et grecs s'engagent dans la Forest Darnant. Ils font le serment de ne pas s'arrêter plus d'une nuit au même endroit avant d'avoir retrouvé le roi d'Angleterre. Après diverses aventures,

au cours desquelles ils sont attaqués par des chevaliers du lignage de Darnant, ils se divisent en cinq groupes : Alexandre et Floridas, Perdicas et Lyonnel, Porrus et Cassiel, Gadifer et le Tor, Estonné et Claudius. Pendant leur quête, ils sont victimes des enchantements des chevaliers du mauvais lignage. Ainsi Alexandre et Floridas ont l'illusion que deux lions les attaquent (**250**), Porrus est immobilisé, car il croit avoir la tête coupée (**316**, 5), Perdicas et Lyonnel, puis Porrus et Cassiel sont endormis par enchantement, puis transportés à leur insu dans une charrette (**408** et **413**). Tandis qu'il est recherché par ses chevaliers, le roi Perceforest lui-même, au moment où il va rejoindre Darnant pour le tuer, est tenu en échec par les sortilèges de l'enchanteur : il croit voir une rivière de cent pieds de large (**181**), puis deux lions qui s'élancent sur lui (**182**). Lorsqu'il tient enfin Darnant à sa merci, il a l'impression que c'est la belle Ydorus, son épouse, à qui il va couper la tête (**184**). Comme ses compagnons, Perceforest n'échappe pas aux dangers auxquels sont exposés les chevaliers errants.

Avant d'avoir fait la preuve de leur vaillance, les nouveaux chevaliers ont à cœur de ne pas révéler leur identité. Chez l'ermite Pergamon, les douze chevaliers aux vœux refusent de donner leur nom, « car le chetif et de pou de valeur ne peult trop tart estre congneu et le sage et de valeur a tousjours sa saison » (**860**, 20). L'ermite doit donc se contenter de retenir les armes qu'ils porteront sur leurs écus lors du tournoi du couronnement. Il reconnaît lui-même que « assez y a raison » dans leur discrétion. C'est seulement dans la Troisième partie qu'ils accepteront de révéler leur identité lorsque, chacun à leur tour, ils auront gagné un des tournois du Chastel aux Pucelles, dont le prix sera une des petites-filles de l'ermite dont ils se sont épris lors du banquet aux douze vœux. Même s'il a un « cœur de lyon » (**718**, 10), le Chevalier au Griffon fait preuve de la même modestie lorsque, après avoir remporté les joutes du Neuf Chastel, il refuse de dire son nom à la reine Ydorus (**718**). Un peu plus loin dans le récit, alors qu'il vient de défendre victorieusement en qualité de champion Flise contre un mauvais

chevalier qui revendique injustement la possession d'un château qui doit revenir à la jeune fille, orpheline de père et de mère (**780**, 8), le chevalier n'est pas plus loquace lorsque Alexandre, qui a assisté au combat, l'interroge. Il se contente, pour toute réponse, d'un jeu de mots: «Sachiez que je n'ay encores point de nom, car pas desservy ne l'ay» (**784**, 15). Devant son refus obstiné, Alexandre l'appelle le *Chevalier à la Blanche Mule*, surnom qu'il portera longtemps dans la suite du roman (**784**, 19). Le chevalier parfait doit également rester discret sur les exploits qu'il a accomplis. Outre le fait qu'il ne veuille rien découvrir de son identité, le Chevalier au Griffon évite d'expliquer à Alexandre la véritable raison pour laquelle il est suivi par la mule blanche. Il se contente d'observer que la mule, originellement destinée au chevalier qui a gagné les joutes de la *relevee* de la reine Ydorus, est restée derrière lui tandis qu'il était à cheval «pour ce que une beste sieut voulentiers l'autre» (**783**, 18). Impressionné par tant de retenue, le roi Alexandre ne manque pas de lui faire remarquer qu'une telle réserve l'honore: «Il m'est avis que vous n'estez pas des chevaliers qui de leurs fais se vantent et en recordent plus qu'il ne soit» (**784**, 4).

A la différence des mauvais chevaliers du lignage de Darnant, qui usent d'enchantements et de procédés déloyaux, les compagnons de Perceforest et d'Alexandre ont toujours le souci de se battre à armes égales contre leurs adversaires, même s'ils ne méritent pas autant d'égards. Durant la bataille de Malebranche, Bruyant, sentant que les combats ne tournent pas à son avantage, donne l'ordre à des serviteurs d'aller à pied tuer les chevaux de ses adversaires en les éventrant avec des coutelas (**511**). A l'inverse, au début du siège du château de Malebranche par Bruyant et ses chevaliers, le Tor et Gadifer avaient accepté d'affronter Bruyant et son neveu Nabur en combat singulier et loyal. Le Tor, après avoir désarçonné Bruyant, avait même déchiré un pan de sa chemise pour que son adversaire, qui avait reçu du sable dans sa chute, pût s'essuyer les yeux. Mal lui en prit, car tandis qu'il était à terre ainsi

que son neveu Nabur, désarçonné par Gadifer, quatre complices, prévenus à temps, n'ont pas hésité à se porter à leur secours, rendant la bataille inégale, au mépris des engagements pris avant les combats (**484-487**). Tout au long du récit, avant la victoire décisive remportée à Malebranche par les chevaliers grecs, anglais et écossais sur le mauvais lignage de Darnant, les compagnons d'Alexandre, de Perceforest et de Gadifer, chevaliers exemplaires par leur loyauté sans faille, doivent faire face à la traîtrise, la lâcheté et la perfidie des partisans de Darnant. Leur succès à Malebranche marque le triomphe de la nouvelle chevalerie bretonne et écossaise, qui a su avec bonheur mettre à profit les préceptes des princes grecs, Alexandre d'abord, puis Betis-Perceforest et Gadifer. Grâce au débarquement pacifique des princes et des chevaliers étrangers, la chevalerie va connaître un nouvel essor et les royaumes d'Angleterre et d'Ecosse une période de redressement et de prospérité.

Si la prestigieuse lignée des descendants de Brutus, progressivement tombée en déclin, avait besoin d'être régénérée par un sang nouveau, venu de l'étranger, l'auteur ne perd cependant pas de vue l'illustre origine troyenne des Bretons. Des allusions aux anciens fugitifs troyens, débarqués en Grande Bretagne, parsèment le récit. Dardanon, dont la barbe et les cheveux blancs recouvrent majestueusement tout le corps, appartient à la lointaine génération des rescapés de Troie. Lui, qui a vécu « au siecle .IIII^{C}. ans ou plus » (**378**, 19), est la mémoire vivante des origines anciennes du peuplement de la Grande Bretagne par les Troyens après la destruction de Troie. Son nom, emprunté au fameux Dardanus, héros mythologique fondateur de Troie, impose d'emblée le respect et la vénération. Né à Troie, clerc de Cassandre, la fille de Priam, il a quitté Troie en flammes à l'âge de quarante ans, en compagnie de sa maîtresse. La fuite de Cassandre dans un navire est, semble-t-il, de l'invention du romancier. Elle permet à la fois de justifier la présence du clerc de Cassandre en Angleterre et d'expliquer l'origine des enchantements dans le pays. C'est en effet Cassandre qui initia les rescapés de Troie, quand ils

débarquèrent ensemble en Angleterre cinquante-cinq ans avant l'arrivée de Brutus, à l'art des sortilèges et des enchantements. Dardanon, Cassandre et leurs compagnons durent en effet se défendre contre des géants qui habitaient l'île. D'elle vindrent tous les enchantements du pays. Mais parce qu'elle les apprit à certains qui en ont ensuite usé à de mauvaises fins, « le Souverain Dieu en print telle vengence qu'elle ardy du ffeu celestial » (**377**, 9). Un autre fugitif de Troie, venu un peu plus tard en compagnie de Brutus et de Corineüs, est également mentionné à l'occasion de la venue de Pergamon au tournoi de Scidrac et de Tantalon. Il s'agit de l'ancêtre de l'ermite, qui s'appelait Pergamus et qui fonda en Angleterre la cité de Pergamus, qui porte son nom. Cet aïeul lointain était un seigneur puissant, que personne n'osait attaquer et qui savait se faire respecter. Il donna naissance à une lignée de chevaliers remarquables, dont l'ermite Pergamon est un des meilleurs représentants. De son fils et de ses deux filles sont nés huit petits-fils et douze petites-filles (**848-849**). C'est pour ces dernières que les chevaliers aux vœux se distinguent par leurs prouesses lors du grand tournoi final. Quant aux huit petits-fils, ils savent également soulever l'enthousiasme des spectateurs par leur bravoure et leur adresse aux armes. A la différence d'autres chevaliers bretons issus des Troyens, les hommes du lignage de Pergamon ont préservé, au fil des siècles, leurs qualités morales originelles. Au cours de la Troisième partie du roman, les douze petites-filles se marieront avec des chevaliers bretons d'origine insulaire, qui font dans le tournoi de Scidrac et Tantalon la démonstration de leur vaillance et de leur habileté au combat. Quelques autres mentions des prestigieux Troyens émaillent le récit. Il est précisé, par exemple, que le Chastel du Chief, la résidence principale du roi d'Ecosse, a été édifiée par un fugitif de Troie qui s'appelait Cherès, après l'arrivée de Brutus et de ses gens dans le pays (**643**, 5). De même, le Chastel d'Estain, en Cornouailles, a été édifié par des Troyens qui trouvèrent une « miniere d'estain, car il y avoit entre eulx ung maistre qui estoit merveilleusement sage en tous metaulx » (**1134**, 8). C'est

donc avec l'étain découvert sur place que leur seigneur fit construire, sur un rocher près du rivage, un château « par grant subtilité ». Dache, l'amie de Péléon, conduit dans ce château les douze chevaliers aux vœux qu'elle a endormis par enchantement. A la fin du tournoi de Scidrac et de Tantalon, le Chevalier au Dauphin parvient à conquérir pour Blanche la somptueuse couronne en or offerte à Gadifer par Lidoire, son épouse. Cet étonnant trophée est constitué d'un cercle en or de la largeur d'une paume, sur lequel sont gravées en relief des figures représentant l'histoire de Troie. Sur ce cercle sont disposées des fleurs de lis en or, garnies de pierres précieuses. Sur chacun des fleurons des fleurs de lis a été agencé un petit oiseau en or, qui imite le chant de l'oiseau représenté lorsque le vent s'engouffre dans son bec. Au-dessus des oiseaux, d'espèces variées – passereau siffleur, rossignol, chardonneret –, est sculpté un houx dont les fruits sont figurés par des rubis enchâssés par deux ou trois (**1154-1155**). C'est le roi Priam lui-même qui fit faire ce joyau pour son épouse Hécube : « Et sachiez que a icelluy temps Troyes la cité estoit la plus grant, la plus riche, la plus noble, la plus aournee de bonne chevalerie et la ou tous les plus subtilz ouvriers estoient qui a son temps fussent » (**1169**, 8). Lidoire portait cette couronne au passé prestigieux à son couronnement. Lorsque le Chevalier au Dauphin est parvenu à s'en emparer, la reine n'exprime pas le moindre regret de l'avoir donnée à Gadifer, son époux, pendant le tournoi, car le précieux joyau troyen sera encore dans l'avenir l'occasion de nouvelles prouesses : « Sire, dist la royne, je ne vouldroie pour .III. telz que avenu ne fust ce que avenu en est, car le cercle est sy bien emploié que par luy aviendront encore tant de proesses que a tousjours en sera parlé » (**1166**, 11). Pendant le banquet qui suit le tournoi, l'ermite Pergamon rappelle l'usage troyen, instauré par le roi Priam, de ne pas marier les jeunes gens avant qu'ils aient trente ans et les jeunes filles avant qu'elles aient atteint l'âge de vingt-cinq ans (**1195-1196**). Il donne en exemple cette excellente coutume, qui permet aux jeunes chevaliers de s'endurcir et aux jeunes

femmes d'avoir un « bon fruit » qui sera porté durant neuf mois dans un ventre « ample, fourmé et parcreu » (**1196**, 13). Au cours du récit, le narrateur fait également mention d'une autre coutume troyenne, observée en Ecosse depuis la destruction de Troie. Busardam, le gouverneur du Chastel du Chief, apprend à Gadifer, le nouveau roi venu de Grèce, « qu'il est acoustumé en ce paÿs des la destruction de Troye que se gentille dame, soit la dame du paÿs ou autre, a hoir de son seigneur ou plusieurs, ainsy que ceste dame [*la reine Lidoire*] a, il doit estre presenté au .IXe. jour au temple de Mars et de Mercure » (**650**, 9). Ce dernier exemple atteste une nouvelle fois du souci qu'a l'auteur de ne pas oublier les racines troyennes des anciens princes bretons et écossais. Si un nouvel essor est donné au pays par l'arrivée des Grecs, le sang troyen coule encore, mêlé au sang autochtone, dans les veines des puissants de l'île. La célèbre Troie antique garde tout son prestige lorsqu'il est question des origines lointaines et illustres des puissants d'Angleterre et d'Ecosse.

Dans la pensée de l'auteur, le retour aux sources de la chevalerie, facilitée par l'arrivée des Grecs sur l'île, s'accompagne d'une conception rénovée de la religion. L'action de la Première partie se situe historiquement au temps d'Alexandre, bien avant l'avènement du Christ. En toute logique, les habitants d'Angleterre et d'Ecosse, qu'ils soient autochtones ou d'origine troyenne ou grecque, sont païens. Aussi les allusions aux dieux du panthéon gréco-romain sont-elles nombreuses. On a vu que la déesse Vénus tenait, au début du périple d'Alexandre vers la Grande Bretagne, une place importante. Il est à ce sujet piquant d'observer que pour désigner la fête de Vénus dans l'île de Citeron, l'auteur emploie le terme de *ducasse*, qui appartient au vocabulaire de sa région et qui est encore aujourd'hui le nom donné à la fête patronale dans les paroisses de la Flandre et du Hainaut et aussi d'une partie de l'Artois. Hormis cet anachronisme plaisant qui a dû échapper à sa vigilance, l'auteur s'efforce d'observer une certaine cohérence dans l'évocation de la religion païenne. Avec la déesse

Vénus, le dieu auquel il est fait le plus souvent allusion dans le récit qui suit la traduction est Mars (Marcus), le « dieu de proesse » ou le « dieu des batailles ». Il est à peu près autant cité que Vénus. Lorsque Flize remercie le Chevalier au Griffon, son champion, de l'avoir défendue contre un chevalier qui revendiquait illégitimement le château qui lui était dévolu par héritage, le jeune chevalier, dont on a souligné la modestie, se contente de répondre : « Et s'aucune chose ay fait dont vostre droit soit sauvé, ce n'est pas par ma proesse, ains l'a fait Mars, le dieu des batailles, pour le droit que vous y aviez » (**780**, 13) La déesse Diane et le dieu Neptune ne sont nommés qu'une fois, lorsque Perceforest les invoque dans le Temple Inconnu (**371**, 21). A proximité du Chastel du Chief se trouve le temple de Mercure et de Mars, où Gadifer se rend sur le conseil de Busardam pour présenter ses enfants nouveau-nés aux dieux. Habillé de vêtements blancs, nu-pieds, il prie d'abord devant l'autel de Mercure, « dieu souverain sur toutes voix et tuteur et meneur de tous errans » (**655**, 16). Il est en son pouvoir de « donner aux josnes creatures grace d'avoir bonne voix et plaisant et maniere de chanter et de donner sens de beau parler et sagement couchier tous ses dictz et d'estre bien seant sur tous chemins » (**655**, 17). Pour qu'il exauce les prières, la meilleure offrande qui puisse lui être faite est de « faire sonner instrumens devant luy » et « chanter de bouche » (**655**, 21). C'est précisément ce qu'ordonne Gadifer, qui demande à des ménestrels de jouer mélodieusement de leurs instruments devant l'autel, puis à des jeunes filles de chanter en chœur des « laiz et dictiez amoureux » (**658**, 1). Elles chantent si doucement et si gracieusement « que c'estoit avis que ce fussent angelz » (**658**, 3). Gadifer se rend ensuite devant l'autel de Mars, le « dieu des batailles », qui « se delicte en occisions, en contencions, en arsins et en toutes dissencions » (**656**, 2). Mars a le pouvoir de donner aux *josnes creatures* le succès dans leurs entreprises, la victoire dans les batailles et l'honneur dans les tournois et les faits d'armes. Aussi convient-il pour lui plaire de répandre du sang : Gadifer coupe avec l'épée présentée par Estonné la tête

de deux chevreaux et il verse leur sang sur l'autel du dieu (**659**). D'autres temples de Mars sont évoqués dans le récit. Au début du roman, dans l'épisode emprunté au *Fuerre de Gadres* de Jacques de Longuyon, Cassamus va prier dans un temple dédié à Mars pour qu'il l'aide à se venger de Permenio, qui a tué son frère (**90**). Dans l'enceinte du château de Malebranche se trouve un temple de Mars. Le lendemain matin du jour où Gelinant est venu se soumettre pacifiquement à Perceforest, les chevaliers, les dames et les demoiselles vont « aourer a ung temple de Mars qui estoit dedens le chastel » (**594**, 10). La veille de leur couronnement, Gadifer et Lidoire revêtent des vêtements blancs et vont prier la nuit dans un temple de Mars situé à l'orée de la forêt (**847**). Les temples de Vénus sont également d'autres lieux de prière. Avant de débarquer en Grande Bretagne, Alexandre se rend en pélerinage, on l'a vu, dans un temple de Vénus sur l'île de Cythère (*Citeron*) (**97-98**). C'est là qu'il apprend, dans une vision, qu'une violente tempête lui fera aborder une île lointaine « moult belle et moult delectable ». Sur l'île de Bretagne, près du rivage où Alexandre débarque, se trouve un autre temple de Vénus, où les puissants du royaume sont réunis pour demander conseil à la déesse après la mort de Pir (**101**). C'est dans ce temple que Betis est couronné, conformément aux souhaits des princes du pays, parce que la déesse a été « annonceresse et conseilliere de sa venue » (**120**, 17). La cérémonie a lieu la veille de la fête de la déesse, jour « ou tout le peuple du royaume s'assemble par coustume » (**120**, 18). La nuit qui précède le couronnement, Betis et Ydorus s'habillent de vêtements blancs « en signifiance de purté » (**127**, 12) et passent la nuit dans le temple de Vénus en priant la déesse « que a telle heure peussent prendre la couronne du royaume que ce fust au prouffit du commun peuple » (**127**, 5). Hormis le fait qu'il s'agit du temple de Vénus, et non plus de celui de Mars, le cérémonial qui précède le couronnement de Betis est le même que celui de Gadifer, à la fin du volume. De même que les enfants de Gadifer sont présentés au temple de Vénus et de Mercure, ceux de Percefo-

rest sont conduits, en grande pompe, au temple de Vénus, à Trinovant (**679-680**), où une offrande d'huile et de lait de chèvre est faite à la déesse. C'est également dans ce temple que les jeunes écuyers de la reine Ydorus veillent une nuit avant d'être faits chevaliers le lendemain (**684**).

Si Vénus et Mars, dieux païens, sont souvent invoqués et priés par les étrangers grecs aussi bien que par les Bretons et les Ecossais, on constate cependant qu'ils font allusion, dès le début du roman, à une instance divine supérieure, Dieu ou le Dieu Souverain, qui est évoqué en même temps que les dieux païens. Lorsque Alexandre arrive sur l'île, le chevalier qu'il envoie auprès des habitants du pays leur recommande de suivre, après le conseil du Dieu du ciel, celui d'Alexandre : « Et quant ore me vient a parler de bon conseil, se conseil vous a mestier, meilleur ne pourriez trouver aprés le Dieu du ciel que du haut conseil du gentil empereur.» (**105**, 3). Avant de mettre pied à terre, Alexandre s'adresse à ses compagnons sur son vaisseau et remercie le Dieu Souverain de lui avoir permis de conquérir la Grande Bretagne sans avoir eu besoin de recourir à la force : « Seigneurs, moult devons regracier le Dieu Souverain que de la grant tempeste ou nous avons esté nous a delivrez. Et enaprés par bonne fortune nous avons conquise la meilleure ylle d'Occident sans cop ferir ... Sy en regracie le Dieu Souverain et tous les autres dieux qui regnent par dessoubz luy » (**114**, 4). Plus loin dans le récit, Chytora et ses compagnes de la Forest Darnant proposent à Estonné de l'aider a revêtir son armure. La jeune femme invoque d'abord Mars, puis le Souverain Dieu : « Sire, nous vous vestirons cest haubergon a telle fin que nous prions a Mars, le dieu des batailles, et au Souverain Dieu que ja armeure, quelle qu'elle soit, ne le puist passer si avant que vostre force en puist amoindrir » (**474**, 7). Avant de couronner Betis, Alexandre demande à tous les assistants et au peuple de prier afin que le Dieu Souverain envoie sa grâce au nouveau roi (**130**, 11). Au moment où il va poser la couronne sur la tête de Betis, il évoque de nouveau le Dieu Souverain tout puissant : « Ainsi recevés la couronne ou

nom et en l'onneur du Dieu Souverain, qui vous doint grace d'estre tenu ainsi que bon roy doit estre » (**136**, 16). Le Dieu Souverain est également appelé le Dieu Suppellatif, l'adjectif suppellatif étant à peu près synonyme de souverain lorsqu'il qualifie Dieu. Ainsi, c'est aussi au nom de ce Dieu supérieur qu'Alexandre couronne Gadifer: « A l'onneur et a la revenue du Dieu Suppellatif, je vous assié la couronne ou chief, lequel vous doint sens, pouoir et voulenté du royaume sy bien gouverner et maintenir en tout que ce soit a son honneur et au prouffit du peuple » (**900**, 9). Le Dieu Souverain est aussi désigné sous le nom de Dieu de Nature. Devant les chevaliers de son lignage, Gelinant regrette l'attitude de Darnant et de ses frères. Il explique que les humains, qui sont « les plus nobles creatures que le Souverain Dieu ait faictes », peuvent se conduire, à l'exemple des mauvais chevaliers du lignage de Darnant, comme les « plus viles creatures qu'il fist oncques » (**356**, 41). Quand le « Dieu de Nature fist toute creature qui engendree est par copulacion », il lui a plu que la femelle, tout en étant soumise au mâle, fût respectée par lui et fût « dame de son corps ». En effet, le « Createur » n'a pas voulu que le mâle « tenist la femelle en vilté ne en despit » (**357**, 6). Spontanément, Gelinant n'évoque pas les dieux du panthéon païen, mais un Etre Suprême, qu'il appelle successivement Dieu Souverain, Dieu de Nature ou encore Créateur. Sans compter les nombreux cas où le mot Dieu[178] apparaît dans les propos des personnages, il y a, dans la Première partie comme dans le reste du roman avant l'avènement du christianisme, de nombreuses variations dans la désignation de la divinité, où coexistent les dieux païens et un Dieu unique, appelé le plus souvent Dieu Souverain ou Dieu de Nature[179]. Tout se passe comme si, par une inclination naturelle dans le monde pré-

---

178 Voir, à la fin du volume, la table des noms propres sous l'entrée Dieu.

179 Voir la table des noms propres sous les entrées Dieu de Lumiere, Dieu de Nature, Dieu Souverain, Dieu Suppellatif.

chrétien, les hommes étaient portés à abandonner inconsciemment le polythéisme païen pour une religion du Dieu unique. Plutôt qu'une incohérence ou un anachronisme de l'auteur, il faut voir dans ce glissement spontané l'expression d'une intention profonde[180].

En situant son roman avant le christianisme, l'auteur, en effet, n'a pas omis de réfléchir sur les croyances des hommes et sur la formation progressive d'une religion monothéiste. C'est en méditant sur le destin de Cassandre que Dardanon, son ancien clerc, a eu l'intuition d'un Dieu unique. Cassandre croyait, quand elle était en vie, comme lui-même en plusieurs dieux, alors que, depuis cette époque, « la science des philozophes » (**377**, 14) lui a fait comprendre qu'il n'existe qu'un seul créateur et que « la manoit vraye beneureté » (**377**, 16). Parce qu'elle avait initié à son art des enchantements et de la magie des hommes et des femmes qui en ont mal usé, le Créateur l'a punie en la faisant brûler du « feu celestial » (**377**, 10). Voilà pourquoi Dardanon s'est repenti de ses anciennes croyances païennes et s'est retiré dans un lieu secret pour servir et adorer le Dieu Souverain. Dans le Temple Inconnu, dépouillé de toute image et de toute représentation de la divinité, il a seulement voulu symboliser le Créateur, qui est « clareté et lumiere de toute creature » (**377**, 34) par une lampe, suspendue dans une petite armoire richement façonnée et posée sur l'autel. Les trois pointes de la flamme qui brûle, de trois couleurs distinctes, sont une figuration intuitive de la Trinité. La blanche, qui « se lançoit plus amont que les aultres .II. de

---

180 Il arrive toutefois que l'auteur commette des anachronismes évidents, qui témoignent de sa difficulté à se situer en permanence à une époque où la religion chrétienne était inconnue. Ainsi, pour nous limiter à deux exemples, le roi Alexandre, dans le discours qu'il adresse à son arrivée aux habitants de la Grande Bretagne, parle-t-il du « saint paradis » des dieux (**117**, 23) ; le roi Perceforest, quant à lui, trouve l'hospitalité, lors de ses aventures dans la Forest Darnant, dans un monastère, chez l'oncle d'une demoiselle qui est religieux (**204-205**).

costé», représente Dieu le Père; celle de droite, «aussi vermeille que sang», symbolise le Christ; celle de gauche, «couleur de feu materiel» fait implicitement allusion aux langues de feu de la Pentecôte et évoque le Saint-Esprit (**370**, 11). Dans la belle prière en vers qu'il adresse au Dieu Souverain, créateur du monde, Dardanon implore Dieu de se faire connaître au peuple en prenant une forme qu'il puisse distinguer: «Dieu, le tien corps convient en .III. partir/ se au peuple voeulz ta grace departir/ autrement toy ne porront concepvoir» (**373**). Dardanon, qui a servi depuis cent quatre-vingts ans le Dieu de Lumière dans le Temple Inconnu fondé en son honneur, a la prescience que «Dieu visitera son peuple» (**378**, 10) et que cette «visitacion esmerveillable et proffitable» (**380**, 8) sera «grant leesse en terre» (**378**, 8). Au terme d'une longue ascèse et d'une réflexion qui s'appuie sur l'expérience et sur l'observation de sa vie passée, Dardanon a pu parvenir, par la seule raison, sans le secours de la Révélation, à l'intuition d'un Dieu unique qui, divisé en trois Personnes, s'incarnera sous une forme humaine pour rendre visite à son peuple: «Or luy prie je qu'il se voeuille haster, car c'est mon desir et est ma priere toute ma vie» (**380**, 9). Dès la Première partie du roman est annoncée la «bonne nouvelle» de l'Incarnation et de l'avènement du christianisme. Par étapes successives, la préparation à cet événement fondamental s'affirmera jusqu'à ce que les habitants de l'île soient informés de la venue du Christ sur terre au cours de la Sixième partie.

Au temps où se situe l'action, les hommes ne sont pas prêts à adhérer à la religion du Dieu unique. Alexandre et Floridas, quand ils franchissent la porte du Temple Inconnu, croient voir un abîme sous leurs pieds, tapissé de lances menaçantes, la pointe en l'air. En levant les yeux vers la voûte du temple, ils découvrent que le sommet est également couvert de lances suspendues la pointe en bas, prêtes à fondre sur eux (**224-225**). En fait, comme on l'apprendra dans la suite du roman, le pavage de l'entrée du temple est constitué de miroirs réfléchissants qui renvoient l'image des lances accrochées à la voûte,

créant ainsi une illusion d'optique[181]. Comme les autres chevaliers qui se sont déjà rendus au Temple Inconnu, sur le Mont de la Merveille, Alexandre et Floridas ne sont pas dignes de pénétrer à l'intérieur du temple, qui est un «lieu saint» (**234**, 7) réservé à ceux qui ont renoncé à leurs croyances païennes. Le serviteur de Dardanon leur fait clairement comprendre que le bien et le mal ne peuvent s'accorder ensemble: ils sont tellement souillés «de mescreance et de plusieurs autres pechiez» (**234**, 14) qu'il leur a semblé que les biens qui étaient à l'intérieur du temple étaient «couteaulx et espees, car le bien est contraire au mal» (**234**, 18). Aussi longtemps qu'ils croiront aux dieux païens et qu'ils adoreront les idoles où les mauvais esprits se cachent, il ne pourront être admis dans le temple (**235**). A la différence d'Alexandre et de Floridas, du Tor et de Gadifer, d'Estonné et de Claudius et de tous les chevaliers qui ont voulu se risquer à entrer dans le temple, Perceforest ne quitte pas aussitôt le lieu saint. Après s'être armé de son heaume et de son bouclier pour parer à tout péril, il s'assoit sur le seuil du temple et attend jusqu'à ce que tombe la nuit. Vers minuit, il est récompensé de sa patience lorsqu'il aperçoit la vénérable silhouette de Dardanon, entièrement vêtu de vêtements blancs, la poitrine couverte d'une longue barbe blanche qui lui descend jusqu'aux cuisses, les épaules et tout le dos recouverts de cheveux blancs qui lui tombent jusqu'aux talons. En le contemplant, le roi est «meu en devocion», tant il est bouleversé par cette vision qui lui semble «celestielle» (**369**, 20). Il découvre la lampe qui brûle sur l'autel et voit l'ermite vénérable se prosterner longuement, coudes et genoux en terre. Il sonde alors du pied le sol et se rend compte, à sa grande surprise, qu'il est ferme. Impressionné par la sainteté du lieu, qui favorise le recueillement et la dévotion, il se met à prier Mars et Vénus et d'autres dieux païens. Aussitôt il est mystérieusement immobilisé à terre par une lance qui le cloue au sol

---

181 Voir Quatrième partie, pp. 551-552.

après avoir traversé son haubert. C'est seulement lorsqu'il entend le vieillard adresser une prière au Dieu tout puissant, créateur de toutes choses, « de figure incongneue », que Perceforest, ému au point que les larmes lui coulent des yeux, renonce spontanément à ses croyances païennes. Libéré miraculeusement de son entrave, il est désormais digne de décrocher l'écu « de fin or a une lampe d'asur a ung ray de feu vermeil » (**379**, 16) qui lui est destiné. Cet écu a une signification éminemment religieuse, car, comme le souligne Dardanon, « il y a en la congnoissance de l'escu grant mistere, qui est a la destruction de plusieurs dieux ou les mauvais esperitz se mucent qui le monde deçoivent » (**380**, 24). La visite de Perceforest au Temple Inconnu, sa soudaine conversion, sous le coup d'une illumination et d'une émotion salutaires, à la religion du Dieu unique et souverain marquent une étape décisive dans le développement de l'œuvre. Prince exemplaire venu de Grèce et couronné en Angleterre, Perceforest est le premier roi à avoir été touché par la grâce divine. Il conduira progressivement les habitants de l'île à adopter une religion nouvelle, intermédiaire entre le paganisme antique et le christianisme arthurien. Le symbolisme de l'écu dont il s'est emparé à la suite d'une épreuve qualifiante le destine à devenir le premier roi pré-chrétien.

Même s'il arrive souvent à l'auteur de commettre des anachronismes et de faire vivre ses personnages de la même manière qu'à son époque, on observe chez lui une volonté délibérée de donner une profondeur historique au récit. A différentes reprises, il imagine des habitudes alimentaires propres aux anciens habitants de la Grande Bretagne. Lorsque Perdicas et Lyonnel, Persidès et Lyenor sont accueillis dans une *maison de religieux* (**326**, 16), le narrateur fait observer que « en icellui temps » la nourriture ordinaire, en Angleterre comme en d'autres pays, « estoit de chars de boeuf et de mouton et de venoison, et telles chars avoient ilz adont aussi comme pour neant et les mengoient en rost et cuites en l'eaue » (**329**, 17). En revanche, le pain était un aliment rare, réservé aux riches, qui

en mangeaient peu. En effet, « pou de gens estoient adont qui le sceussent cultiver » (**329**, 13). Ils ignoraient le vin et buvaient « l'eau clere et les riches cervoises, qu'ilz faisoient de plusieurs grains qu'ilz coeuilloient par les champs » (**392**, 14). Ce mode d'alimentation leur suffisait et ils ne se livraient à aucun excès de nourriture ou de boisson. L'auteur, dans la suite du roman, reviendra souvent sur ce thème. A la différence des mœurs de son temps, les anciens habitants de la Grande Bretagne se contentaient de manger « pour le corps soustenir, et pour ce vivoient ilz tant » (**329**, 17). L'évocation des usages anciens ne s'appuie pas, en général, sur une réalité historique indiscutable. Elle est surtout pour l'auteur l'occasion de fustiger certains excès de son temps et de prôner le retour à des habitudes de vie simples, supposées être celles des anciens, qui favorisaient la vigueur physique et la pratique d'une vie vertueuse et équilibrée. La prédilection particulière de l'auteur à décrire la manière d'apprêter la viande de cerf en la pressant sans la cuire témoigne de cette nostalgie d'une vie frugale[182]. Un des plats servis lors du festin organisé pour le couronnement de Gadifer est constitué de « cervotz de presse confitz en espices, et c'estoit le souverain metz que on servist adont et le plus noble » (**913**, 12). Cette pratique alimentaire d'origine écossaise, qui a suscité l'intérêt et la curiosité de l'auteur, a été déplacée dans le temps pour devenir un usage propre aux anciens habitants de l'Ecosse. Le narrateur se plaît à préciser que le vin n'était pas familier aux populations de ce temps en Angleterre : « En ce temps n'avoit oncques entré vin en Angleterre » (**392**, 27). Lorsque Alexandre et Floridas libèrent une demoiselle que deux chevaliers du mauvais lignage avaient liée toute nue pour la livrer aux morsures des serpents, ils découvrent, après avoir combattu victorieusement leurs complices, deux tonneaux de cervoise, boisson dont les deux chevaliers grecs doivent se contenter : « Cy nous souffira mieulx la cervoise que le vin en

---

[182] Voir *supra*, p. 7 et les notes 48, 49, 50, 51.

Grece» (**392**, 25). L'écuyer de Floridas, qui n'est pas habitué à cette boisson, s'enivre rapidement et divertit la compagnie par des propos inattendus et incongrus (**392-394**). A Scidrac, au-dessus de l'estrade dressée pour le couronnement de Gadifer et de Lidoire, le peuple venu assister à la cérémonie découvre avec étonnement une immense vigne chargée de grappes de raisin. Les habitants des royaumes d'Angleterre et d'Ecosse se demandent quel fruit ce peut être, «car en icellui temps n'avoit encore point ou pou de vigne ou paÿs» (**898**, 13). Quant aux nobles, qui connaissent bien le fruit, ils sont stupéfaits de constater que la vigne porte du raisin et des feuilles alors qu'on est le premier avril (**898**).

Pour rendre sensible l'éloignement de l'époque où il situe l'action, il arrive également à l'auteur d'évoquer une mode vestimentaire nouvelle qui fait sensation quand elle apparaît. Ainsi, à la fin du récit, il se plaît à décrire la tunique en soie tissée à motifs de fleurs offerte par la Demoiselle du Chastel d'Estain à Péléon. Ce vêtement a la particularité de ne pas avoir de couture, comme on confectionne une résille ou une voilette (**1135**, 6-7). Jamais personne n'avait encore vu semblable parure, «mais depuis fut moult en cours entre les gentilles dames» (**1135**, 8). C'est encore en se référant aux usages anciens que l'auteur émaille le récit de notations destinées à donner une couleur historique à son œuvre. Il reporte dans le passé lointain l'idée, pourtant répandue à son époque, qu'une jument était pour un chevalier une monture dégradante qu'on réservait normalement à la culture des terres[183]. L'épisode burlesque de la jument d'Estonné est expliqué en déplaçant dans le passé une conception contemporaine: «... en icellui temps ung chevalier ne pouoit avoir plus grant blasme que de monter sur jumens ne on ne pouoit ung chevalier plus deshonnourer que de le faire chevauchier une jument pour le blasme» (**336**, 13).

[183] Voir, dans les *notes*, la note **336**, 14.

Quant le comte Guillaume de Hainaut se fait lire par l'abbé de Wortimer des extraits de « l'ystoire celee d'un bon roy Percheforest », il apprécie tout particulièrement que le livre contienne de beaux parlers d'armes et d'amours » (**84**, 8), au point qu'il demande à l'abbé de lui en donner une copie. Le romancier n'a pas manqué, en effet, d'agrémenter son récit, dès la Première partie, de belles scènes d'amour. Dès le début de l'œuvre, les amours d'Alexandre et de Sebille sont évoqués avec émotion et une grande justesse de ton. En attribuant le nom de Sebille à une des demoiselles des forêts, qui ont des pouvoirs surnaturels, l'auteur s'appuie sur une tradition littéraire déjà longue. Au XIIe siècle, la prêtresse antique était apparue dans le roman d'*Enéas* sous la forme d'une sorcière. Par la suite, elle était devenue, au XIIIe siècle, une fée sensuelle et séductrice dans le *Lancelot en prose*, les *Prophéties de Merlin* ou le *Livre d'Artus*[184]. Dès sa première rencontre avec Alexandre, elle devient amoureuse du roi. En parlant avec lui, à table, dans le château où elle le reçoit avec Floridas, elle s'éprend de lui[185]. Pour le garder auprès d'elle, elle lui fait perdre, ainsi qu'à Floridas, la notion du temps. Le motif de la fée qui retient malgré lui un mortel dont elle est amoureuse est traditionnel[186]. Il est discrètement repris, sous une forme atténuée et dénuée de toute violence, par le romancier. Quand elle

---

184 Voir F. Mora, « La sibylle séductrice dans les romans en prose du XIIIe siècle : une sibylle parodique ? », dans *La Sibylle. Parole et représentation, Actes du colloque du Centre d'Etudes des Littératures anciennes et modernes*, Université de Rennes 2, octobre 2001, publiés sous la direction de Monique Bouquet et Françoise Morzadec, Presses universitaires de Rennes, 2004, pp. 212-221.

185 « Tandis que la dame parloit au roy, elle le prist a enamer » (**220**, 57).

186 Il s'agit du schéma morganien, qui se développe narrativement en trois étapes : l'enlèvement par la fée du mortel, à la suite d'un rapt ou d'une séduction ; le séjour du mortel avec la fée dans l'autre monde ; puis le retour du mortel sur terre ou sa disparition dans l'au-delà. Voir à ce sujet L. Harf-Lancner, *Les Fées au Moyen Age*, Paris, 1984, *passim*.

apprend qu'Alexandre a promis, comme les autres chevaliers de la quête, de ne rester qu'une seule nuit dans le même lieu aussi longtemps qu'il n'aura pas retrouvé Perceforest, elle use de ses dons d'enchantement pour le garder auprès d'elle: «Quant la dame entendy le roy, elle pensa qu'elle en joueroit autrement, et aussy fist elle, car le roy et Floridas y demourerent .XV. jours, sy n'y cuidoient avoir demouré que une nuyt» (**221**, 1). Son aptitude à pratiquer des enchantements se limite donc, pour le héros dont elle est éprise, à créer l'illusion du temps qui ne passe pas. Contre les chevaliers du mauvais lignage, elle use des mêmes procédés que les autres dames-fées des forêts hantées par les complices de Darnant l'enchanteur. A l'imitation des autres dames qui redoutent d'être persécutées, elle rend son château invisible et inaccessible en donnant l'illusion qu'il est entouré d'un épais brouillard et que, pour y parvenir, il faut traverser une large rivière. Elle sait également remédier aux enchantements pratiqués par les mauvais chevaliers. Devant le Château du Lac, quand Alexandre et Floridas sont sur le point de vaincre Nabon et son cousin, ils vacillent soudainement, croyant sentir le sol basculer sous l'effet d'un enchantement, ultime ressource de leurs ennemis. Ils sont sauvés grâce à l'intervention de Sebille, qui donne à l'un de ses serviteurs de la poudre qu'il répand à terre et qui fait cesser l'enchantement (**756**). Tout comme Gloriande pour la tombe de Darnant l'enchanteur, dont le corps ne cesse de brûler en dégageant une fumée pestilentielle (**197**), ou Lizane, qui allume des feux qui consumeront pendant quarante ans, sur le Mont Ardant, les corps des mauvais chevaliers tués par Gadifer et le Tor, Sebille sait pratiquer des enchantements sur les cadavres des complices de Darnant. Les quatre fils de Dagin de l'Estrange Forest qui ont été tués par Gadifer et le Tor pour avoir tenté de faire violence à Sebille et à deux demoiselles resteront pendant deux cents ans sans sépulture, immobilisés par les lances qui ont traversé leurs corps ou sur lesquelles sont fichées leurs têtes (**275**). Pourtant, lorsqu'elle a été attaquée par les quatre félons, elle n'a eu d'autre recours que de pousser un

grand cri qui a alerté Gadifer et le Tor, qui dormaient non loin de là, sous un arbre. Les pouvoirs de Sebille, comme ceux des autres dames des forêts, restent limités et servent uniquement à leur permettre de tenir tête aux mauvais chevaliers.

L'auteur, en effet, n'a pas voulu assimiler son personnage à la fée ravisseuse des contes traditionnels. De son union avec Alexandre pendant le séjour involontaire de quinze jours que le roi fait chez elle, Sebille demeure enceinte « d'un filz, dont de ce lignage yssy le roy Artus » (**221**, 5). Ce fils s'appellera Remanant de Joie et il épousera Betoine, la fille de Perceforest. De leur descendance naîtra le plus fameux des rois, le roi Arthur. Dans cette perspective, comme l'a bien montré Ch. Ferlampin-Acher, la fée séductrice est humanisée[187]. Si, comme les autres dames des forêts, elle a des pouvoirs d'enchanteresse, elle est aussi, comme elles, une dame de la noblesse qui possède un château, appelé le Chastel Vermeil quand il n'est plus invisible. Elle a des serviteurs et des servantes et l'on apprend que Gloriande est sa cousine et le nain Puignet son cousin. Fée séductrice, elle est également, comme les autres dames des forêts, une fée guérisseuse. A deux reprises dans le récit, elle soigne les blessures de son ami Alexandre, d'abord lors de son premier séjour chez elle (**220**), puis lorsque, de nouveau blessé, il est hébergé par la sœur du nain Puignet (**273** et **383**). Invisible dans son château entouré d'eau, elle s'appelle aussi, comme la fée nourricière et aquatique du *Lancelot en prose*, la Dame du Lac : « La Dame du Lac, qui avoit a nom Sebile » (**219**, 1). Elle est destinée, comme la Dame du Lac de *Lancelot*, à devenir la mère attentive d'un enfant, Remanant de Joie, fils d'exception promis à un grand avenir. Ses amours

187 Voir Ch. Ferlampin-Acher, « Sebille prophétesse et maternelle : du monde antique au monde arthurien dans *Perceforest* », dans *La Sibylle. Parole et représentation, Actes du colloque du Centre d'Etudes des Littératures anciennes et modernes*, Université de Rennes 2, octobre 2001, publiés sous la direction de Monique Bouquet et Françoise Morzadec, Presses universitaires de Rennes, 2004, pp. 212-225.

avec Alexandre sont contés avec une grande sensibilité. Dans un échange de lettres émouvantes, les deux amants expriment leur tendresse mutuelle (**249** et **252**). Sebille implore l'indulgence du roi pour l'avoir retenu à son insu quinze jours chez elle. Elle invoque l'amour qu'elle éprouve pour lui, qui l'a conduite à recourir à des pratiques magiques qu'elle condamne: « Sy vous prie que ce fait vous me veuilliez pardonner, car amours le me firent faire » (**249**, 20). En lisant la lettre de son amie, le roi est saisi d'une vive émotion: « Le coeur luy prinst a mouvoir a tendreur, car il amoit la damoiselle de grant amour, et plus l'en ama quant il eut leue la lectre » (**250**, 2). Dans sa réponse, il lui envoie « salus sans nombre et amours sans fin » (**252**, 5), en l'assurant de venir la retrouver dès qu'il aura mené à bien sa quête de Perceforest. Un peu plus tard, il lui révèle son identité, qu'il avait d'abord voulu garder secrète, en gravant avec un couteau un message sur l'écorce d'un tilleul: « Celui qui couronna le roy Perceforest vous envoye son nom » (**257**, 16). Le récit romanesque des amours de Sebille et d'Alexandre a pour effet de faire oublier que Sebille peut, à l'occasion, être une fée enchanteresse. Quand elle retrouve Alexandre blessé chez la sœur du nain Puignet, son émotion est décrite en des termes qui ne peuvent s'appliquer qu'à une simple mortelle, que le sentiment amoureux pare d'une singulière beauté: « Et quant Sebille le veyt ou viaire, le coeur luy failly et le convint asseoir sur le lit. Quant elle fut revenue a luy, elle mua une couleur plus vermeille que une rose. Lors fut aussi belle que fut Helaine et sans faulte elle estoit sy tresbelle que femme pouoit estre » (**273**, 41). Son humanité est encore soulignée par les nombreuses allusions aux larmes qui coulent sur son beau visage lorsqu'elle est en proie à une vive émotion. Pendant la convalescence d'Alexandre chez la sœur du nain, Sebille se promène un matin avec l'ami qu'elle soigne attentivement. Le roi, qui la tient par la main, s'inquiète de la voir pensive et silencieuse. Alors il la prend par le menton, lui donne trois baisers « par droit amour » et il sent « que les larmes luy filoient des yeulx sy grosses que

le roy mesmes en eut la bouche et le viaire fort mouillié » (**384**, 13). C'est ce moment que la jeune femme choisit pour dire à son ami qu'elle ne s'opposera pas à son départ pour Babylone, préférant le savoir loin d'elle « conquerant honneur » que près d'elle « deffaillant a proesse » (**385**, 24). Plus loin dans le récit, quand Sebille revoit Alexandre au Chastel du Lac, devenu, depuis qu'il est visible, le Chastel Vermeil, elle fond en larmes : « Et quant Sibille veyt le viaire du roy a descouvert, elle prinst a plourer de joye. Adont l'embracha le roy entre ses bras, puis la baisa par .III. fois la bouche et le viaire en telle maniere qu'il eut la bouche et le menton tous arrousez des larmes de la damoiselle, qui ne se peult cesser pour la grant joye qu'elle avoit de la venue du roy son amy » (**757**, 9). Peu de temps avant le début du tournoi organisé pour le couronnement de Gadifer, Alexandre annonce à Sebille son intention de prendre la mer aussitôt après la fin des festivités. La jeune femme tombe une nouvelle fois en pleurs : « Sy tost que la damoiselle entendy que le roy ne pouoit plus demourer, elle prinst a larmoier des beaux yeulx de son chief » (**965**, 1). On est bien loin, dans cette évocation de l'amante d'Alexandre, de la Sebille des romans du XIIIe siècle, séductrice dangereuse et enchanteresse sensuelle ou inquiétante. A l'image des autres demoiselles des forêts, dont le portrait n'est qu'à peine esquissé, Sebille se distingue par sa beauté, son courage, sa douceur et son abnégation. Les scènes qui relatent ses amours avec Alexandre sont particulièrement soignées et réussies.

Très différente de Sebille, ne serait-ce que par son âge, – elle n'a pas plus de douze ans (**816**, 2) alors que l'amie d'Alexandre a presque vingt-cinq ans (**267**, 40) – Liriope est une autre figure féminine qui tient une place importante dans la Première partie. Malgré son jeune âge, elle joue un rôle décisif dans l'épisode du château de Malebranche. Sœur de Malebranche et nièce de Darnant, elle est, comme la plupart des chevaliers du lignage de Gelinant du Glat, résolument opposée aux pratiques des chevaliers du mauvais lignage. Elle-même ne se sent pas en sécurité dans le château de son frère et elle est

pleine de reconnaissance pour le Tor quand le chevalier écossais tue un de ses cousins – un fils de Dagin – venu la déshonorer dans la demeure de Malebranche (**310**). Se sentant menacée et vulnérable, elle se porte instinctivement au secours de Gadifer, retenu enfermé dans le château de son frère qu'il est parvenu à mettre à mort, malgré un enchantement. En le voyant très affaibli par ses blessures, grelottant de froid à cause de la pluie, elle parvient à le sauver d'une mort certaine en dissuadant, avec Lizane, une jeune fille que Malebranche a enlevée, sa vieille mère de renoncer à son intention de le faire tuer la nuit, alors qu'il est malade, par une douzaine de serviteurs à ses ordres. Dès la première scène où elle apparaît, elle fait preuve, malgré sa jeunesse, de beaucoup de détermination, de sang-froid et d'un singulier sens de l'à-propos. Elle sait avec habileté convaincre sa mère de ne pas faire tuer Gadifer par ses serviteurs en lui faisant miroiter la perspective d'une vengeance plus spectaculaire, lorsque les oncles et les frères de Malebranche seront venus pour décider d'un châtiment exemplaire. La vieille femme finit par se rendre à ses arguments et elle accepte de confier Gadifer aux soins de la jeune fille et de Lizane, son amie. Elle peut alors prendre sous sa garde Gadifer, le réchauffer près d'un grand feu, lui laver et lui panser ses blessures (**290-292**). Un peu plus tard, la même sagacité, mêlée à une indéniable rouerie, la conduit à prévenir le Tor, qui est posté à l'extérieur du château, que sa mère va envoyer un messager solliciter du renfort. Elle demande à son allié de tuer le serviteur sur-le-champ, sans lui laisser la moindre chance de s'acquitter de sa mission (**301**). Quand Bruyant et soixante chevaliers font le siège du château, où le Tor a rejoint Gadifer, elle parvient à prévenir par un messager les demoiselles des forêts de la situation périlleuse où elle se trouve avec ses deux compagnons. Elle les enjoint de prévenir les chevaliers de la quête, de façon à ce qu'ils viennent à leur secours (**361**). Plus loin dans le récit, lorsque Gadifer et le Tor acceptent d'affronter Bruyant et son neveu en combat singulier, elle les met en garde contre le risque d'une trahison. Avec clairvoyance, elle leur

déconseille, avec Lizane, de sortir du château: «Car nous sommes certaines, se vous yssiez hors, combien que vous ayez victoire sur eulx, que par leur enchantement ilz vous emmeneront prins et lyez ne ilz ne vous tiendront ja convenant de chose qu'ilz dient. Mais demourez, sy sauvez voz vies et les nostres!» (**481**, 18). Toujours vigilante, elle continue à craindre une trahison une fois qu'ils sont sortis et elle demande à ses gens d'être prêts à lever le pont-levis dès qu'elle en donnera l'ordre (**481**). Avec détermination, elle fait pendre les corps des ennemis qui ont été tués par Gadifer et le Tor sur les créneaux du château, à titre d'exemple (**497**). Après la victoire de Perceforest et de ses compagnons sur Bruyant et son lignage, elle remet solennellement à Perceforest, avec beaucoup de dignité, les clefs du château qui a appartenu à son frère Malebranche. On n'est pas surpris que le roi investisse alors la jeune fille, qui a fait la preuve de ses capacités à défendre une forteresse, du château et de ses dépendances (**557**). Plus tard, peu de temps avant le couronnement de Perceforest, Alexandre tiendra également à la récompenser de l'aide efficace qu'elle a apportée à Gadifer et à ses compagnons en lui donnant la *Selve Carbonneuse*, terre dont on sait l'importance qu'elle prendra dans la pensée politique de Philippe le Bon et de son entourage (**846-847**). Quand la jeune fille accueille Perceforest à Malebranche pour le festin qui célèbre la victoire des chevaliers de la *queste* sur le lignage de Bruyant, elle apparaît dans toute sa splendeur, vêtue de magnifiques atours. L'auteur s'est complu à multiplier les notations qui suggèrent l'éclat de sa beauté juvénile: «Lors s'en vint Lyriope pardevant le roy Alexandre, vestue d'une cote de vermeille soye estincelee de rosetes d'or, a nu chief fors d'un chapelet de fin or a pierres precieuses, sy n'avoit pas les cheveulx plus longz de .II. poulz, qui lui recerceloient tout autour du chapelet. La pucelle estoit josne et tendre ainsi comme en l'an .XIIe., sy que l'abit en quoy elle estoit luy seoit merveilleusement bien» (**559**, 9).

Il n'est pas étonnant que le Tor, qui, à trente ans est dans toute la force de l'âge, soit ému par la beauté de la jeune fille,

dont il fait la connaissance pendant sa captivité au château de Malebranche. La naissance de son amour, la timidité du chevalier, dont les hésitations contrastent avec une force physique impressionnante, suggérée par le nom même du héros, sont finement évoqués par le narrateur, non sans une pointe d'humour. La jeune fille, qui est « moult josne et enfantive » (**479**, 22), séduit le Tor « pour ce qu'il la veoit une des belles et des saiges de son aage qu'il eust oncques veue » (**479**, 20). Lorsqu'elle est blessée à la main par une flèche qui a rebondi contre un mur, le chevalier, qui l'aime « de bon amour », est en proie à une vive émotion, où l'appréhension se mêle à la colère. Avec une grande justesse de ton, l'auteur nous fait vivre la scène en décrivant le regard du chevalier qui se pose sur la jeune fille blessée : « Car la ou le Tors la regardoit, qui l'amoit de bon amour, il luy estoit advis bien que le corps de la pucelle et la beauté de son viaire, qu'elle avoit vermeil et rosaic, et la doulceur de son regart qui yssoit de ses yeulx, qu'elle avoit vers et ryans et amoureux, disoient : « Sire, ne vous eslongiez, car tantost seray en point d'amer.»» (**479**, 31) Le narrateur évoque avec un sourire amusé les lents progrès de son héros, qui se complaît d'abord à ne rien dire : « Mais fin amour, qui maint hardy penseur a fait couart parleur, luy tolloit le hardement de dire, si qu'il estoit tout liez de ceste couardise et en tel esbahissement quant il pouoit penser que l'eure n'estoit pas venue » (**479**, 39). Un peu plus tard, quand il voit Liriope pleurer, tant elle craint que Gadifer et le Tor ne soient trahis par Bruyant s'ils acceptent de sortir du château pour combattre à deux contre deux, il ne peut retenir son émotion et il l'appelle « treschiere amie » (**482**, 6), mots qui semblent « merveilleusement doulx et piteux » à la jeune fille. La veille du couronnement de Gadifer, le Tor, qui est assis à déjeuner à côté de Liriope, s'enhardit à demander à la jeune fille comment elle va. Liriope, qui ne se rend pas compte des sentiments que lui porte le chevalier, « car elle estoit encore trop josne » (**821**, 3), répond brièvement : « bien ». En rendant sensible le contraste entre la précoce lucidité de la jeune fille quand il s'agit de combattre des

ennemis ou de défendre des amis et son incompréhension des choses de l'amour, qu'explique aisément son jeune âge, l'auteur a créé un personnage original et attachant, dont les aventures avec le Tor connaîtront de nombreux développements dans la suite de l'œuvre.

Parmi les jeunes chevaliers promis à un grand avenir, deux figures se détachent dans la Première partie. D'abord Lyonnel, qui appartient au lignage de Gelinant du Glat, le bon frère de Darnant. Au siège du Chastel de Malebranche, alors qu'il est encore écuyer, il refuse d'être fait chevalier par son oncle Bruyant et il s'enfuit. Ayant entendu parler de la bravoure du roi Perceforest, qui a affronté victorieusement Darnant, il ne veut être fait chevalier par personne d'autre que le roi. Lorsqu'il se présente devant lui, Perceforest est impressionné par la détermination du jeune homme: «Quant Perceforest entendy le jouvencel et il veyt la contenance et la maniere de son viaire, il luy fut bien advis qu'il n'eust oncques veu viaire d'homme plus leonastre ne homme de plus fiere contenance et dist a luy mesmes qu'il ne pouoit faillir a estre preudomme et bon chevalier» (**363**, 1). Devenu, après son adoubement, le chef des chevaliers de la reine Ydorus, il se distingue particulièrement dans les joutes organisées devant le Neuf Chastel pour célébrer le retour d'Ydorus et d'Edea au château avec leurs nouveau-nés. Le soir, après les combats, il a l'honneur d'être désigné comme le meilleur des chevaliers «de dedens», c'est-à-dire des douze chevaliers qui ont jouté contre les chevaliers venus de l'extérieur. Dès son apparition dans le roman, Lyonnel s'illustre par sa vaillance et la fermeté de son caractère. Il n'est pas étonnant que l'auteur le destine à devenir plus tard, après de nombreuses aventures qui différeront sans cesse son mariage, l'époux de Blanche, la fille de Gadifer et de Lidoire[188].

---

188 Après bien des péripéties, il ne l'épousera qu'au début de la Quatrième partie, pp. 47-48.

Un autre jeune chevalier, qui a eu pour sa part le privilège d'être adoubé par Alexandre, se distingue dès ses premières armes. Il s'agit du Chevalier au Griffon, qui reçoit le prix des chevaliers « de dehors » dans les joutes du Neuf Chastel. Avec une modestie qui lui fait honneur, il refuse de dire son nom et de dévoiler son identité. Avant même les festivités au cours desquelles le prix lui sera attribué par l'ensemble des chevaliers, des dames et des demoiselles, il s'en va discrètement, suivi par la mule blanche qu'il devait recevoir pour le prix de sa victoire. C'est qu'il s'est déjà engagé dans une autre aventure chevaleresque, où il doit être le champion de Flise, une jeune fille qu'un chevalier déloyal veut déposséder du château qui lui revient de droit. Alexandre, qui a assisté au combat dont le jeune chevalier est brillamment sorti vainqueur, lui demande à son tour de lui révéler son nom. Le jeune homme s'obstine dans son refus, objectant qu'il ne mérite pas encore d'être désigné par son nom. Alexandre l'appelle alors le Chevalier à la Blanche Mule, surnom qu'il gardera dans tout le reste du roman à côté de celui de Chevalier au Griffon. Durant le tournoi du couronnement de Gadifer, il se distingue tellement par ses prouesses qu'Alexandre, qui combat incognito avec un écu à trois couronnes, est lui-même impressionné par ses exploits, au point qu'il finit par le suivre sans participer aux combats pour admirer les beaux coups qu'il donne. A l'issue du tournoi, il est proclamé vainqueur, de l'avis unanime de tous les assistants. L'ermite Pergamon, qui a observé de sa plate-forme d'observation les exploits du chevalier, n'a pas manqué de faire l'éloge de son insigne bravoure : « Car, tout a ung coup, je croy qu'il soit a naistre le chevalier qui autant de grans fais d'armes ne autant de proesse feist en une journee qu'il a fait huy en cest jour » (**1202**, 7).

Parmi les chevaliers confirmés, qui sont les aînés des écuyers faits chevaliers au cours du récit, la personnalité d'Estonné se dégage avec un relief particulier. Habitué à vivre dans des terres arides – il est comte des *Desers d'Escoce* –, il est d'un naturel rude et endurant. Il se plaît à faire connaître à

Claudius, son compagnon anglais de la quête de Perceforest, la coutume écossaise de la venaison mangée crue, saupoudrée d'épices. Son instinct guerrier le conduit à ne jamais endurer de traîtrise sans chercher aussitôt à se venger. Quand Dragon, un des fils de Darnant, et six de ses compagnons tuent lâchement son cheval ainsi que celui de Claudius tandis qu'ils se reposent près d'une fontaine, Estonné se tapit derrière un buisson, sa lance à la main, pour bondir sur ses ennemis, dont il fait un carnage lorsqu'ils apparaissent (**333**-**334**). L'épisode de la jument Liene, qu'il monte sans ressentir la moindre honte après qu'on lui a tué son cheval, témoigne de son tempérament ardent et fougueux. Sans considérer un seul instant que la jument puisse être tenue comme une monture infamante, il s'empare d'une vigoureuse jument qu'il voit paître dans une vallée avec d'autres juments: «Estonné ne regarda pas au blasme, mais regarda au devoir qu'il avoit de aidier son amy» (**336**, 20). Sa jument, qui est rapide et robuste, lui donne toute satisfaction pour faire des ravages dans les rangs des chevaliers du mauvais lignage. A Porrus, qui s'étonne de le voir chevaucher une telle monture, Estonné fait observer avec un solide bon sens que «la jument ne fait pas tant de honte comme fait la lacheté du coeur, car se ung preux chevalier estoit monté sur ung boeuf, sy fait il a doubter et a honnourer» (**431**, 10). Son caractère impulsif peut l'entraîner à devenir violent. Dans le manoir qui jouxte le Temple Inconnu, il frappe sans retenue à une petite fenêtre pour parler au serviteur de Dardanon et il ne tarde pas à accuser ceux qui habitent les lieux de «murdriers» (**419**, 13, **420**, 21). Sans ménagement, il couvre d'invectives le gardien, qu'il soupçonne à tort et sans preuve d'avoir tué le roi Perceforest dans sa «louviere» (**421**, 10). Quand il aperçoit dans la salle des arbalétriers postés sur une galerie qui menacent de décocher leurs traits sur lui et son compagnon Claudius, il fait le fanfaron et les brave par des rodomontades: «Regardez, nous cuide il espoenter de ses marmousetz?» (**422**, 9) Mais il est vite contraint de rabattre son caquet et de se couvrir de son bouclier pour se protéger de la grêle de traits qui

s'abattent sur lui. Piteusement, il doit s'enfuir avec son compagnon à quatre pattes. Son tempérament emporté et impatient l'entraîne parfois à se trouver dans des situations cocasses ou à prendre des postures ridicules. Au cours de ses aventures, pour retrouver sa jument qui s'est égarée dans un marécage tandis qu'il combattait à pied six adversaires, il doit se couvrir de boue. Dans la suite du roman, Zéphir, le démon bienfaisant qui le prendra sous sa protection, se plaira à lui jouer des tours en mettant à profit son impatience et son impulsivité. Il reste cependant qu'Estonné se distingue avant tout par son courage et sa vaillance. Lorsque, au château de Malebranche, les exploits des chevaliers sont commentés après la victoire sur Bruyant, c'est Estonné qui emporte la palme et qui est désigné par les dames et les demoiselles comme le chevalier le plus valeureux (**569**).

A côté des scènes sérieuses où sont évoqués les devoirs des princes ou la nouvelle religion, des relations animées de combats, de joutes et de tournois, des descriptions de cortèges, de festins ou de parures, l'auteur a laissé la place à quelques scènes de détente, où les personnages se divertissent librement, en ne pensant qu'au moment présent. Après avoir délivré Laurine, une demoiselle de la Forêt Darnant, Alexandre et Floridas passent la soirée à se restaurer et à se reposer. A mesure qu'ils mangent un cerf rôti à la broche et qu'ils boivent de la cervoise, leur bonne humeur s'accroît et ils commencent à s'animer et à « debourder ensemble » (**392**, 35). L'écuyer de Floridas, qui est un nain, commence à s'enivrer « de la cervoise qu'il n'avoit pas aprinse et du feu qui luy fery en la teste » (**392**, 40). Il se met à parler plus fort que les autres et il déclare qu'il veut prendre Laurine pour femme. Alexandre, Floridas et la demoiselle commencent alors « trop fort a rire » (**393**, 2). Craignant la concurrence de son maître, il déclare que les chevaliers sont « les plus sotes gens qui soient au siecle » (**394**, 13), car ils ne pensent qu'à se battre. Tout en défendant sa cause auprès d'Alexandre et de Laurine, il s'endort sous l'effet de la boisson. Amusée et compatissante, Laurine dit à Alexandre en souriant:

« Sire, nous pouons bien cesser de parler de mariage huy mais, car nostre mary est endormy !» (**394**, 27) Ailleurs dans le récit, le roi Perceforest se met à rire en découvrant l'ignorance d'un berger, qui décrit maladroitement les figures peintes sur les écus des chevaliers (**381**). La veille du couronnement de Gadifer, Alexandre rend visite avec Floridas à son amie Sebille, qui l'invite à déjeuner en compagnie de Gloriande et de Lize. Ils échangent de joyeux propos et se mettent à « rire sy tresfort que on n'oïst pas Dieu tonner de la joye qu'ilz eurent » (**832**, 3). Un peu plus tard, ils sont rejoints par Gadifer, Lidoire et Liriope. Liriope les sert à table et elle échange des plaisanteries avec les convives. La joie redouble et « ilz emprindrent sy fort a rire que on les peust desvestir tous nudz » (**838**, 8). Liriope, qui est « tresbonne borderesse », rit « sy fort qu'elle s'assist a terre a force de riz » (**838**, 21). A mesure que l'après-midi avance, les bons mots et les sous-entendus fusent dans les propos qu'échangent Gadifer et Lidoire à propos de Liriope, dont le comportement naïf lors du récent retour du roi auprès de la reine son épouse amuse toute la compagnie (**841**-**843**). Il arrive également à l'auteur, qui n'est pas à court de ressources pour imaginer de nouvelles scènes, d'inventer un épisode comique à partir d'un enchantement. Pour échapper à Alexandre, à Gadifer et à leurs compagnons, un neveu de Darnant pratique sur eux un enchantement, si bien que chacun se croit soudainement monté sur un âne. Ils sont alors « bestournez de leur veue » (**214**, 21). Alexandre se prend pour un meunier, le Tor pour un charbonnier ; Gadifer croit transporter du bois, Estonné du pain, Porrus de la cervoise. Les dialogues sont incongrus et éloignés de toute réalité. Le Tor demande à Gadifer de porter le bois à la cuisine pour manger la soupe, Porrus veut acheter du pain à Estonné, qui lui réclame de son côté de la cervoise. Leurs propos sont émaillés d'aphorismes : « Nouveau marchant doibt payer son entree » (**214**, 40), « Mal oeuvre qui ne saveure » (**214**, 42). Porrus accepte d'offrir la tournée à ses compagnons. Tandis que Cassiel lui présente son heaume, qu'il croit être un pot, Porrus s'affaire sur la queue

de son cheval, qu'il prend pour la broche d'un tonneau. Le comique, très différent de celui qu'on rencontre dans d'autres épisodes, où les plaisanteries et les bons mots occupent souvent une large place, tient ici au renversement carnavalesque, aux motifs du « bas » matériel et corporel, de la nourriture et du vin[189]. La scène, qui est particulièrement réussie, est un nouveau témoignage de la puissance d'invention et de la fertilité créatrice de l'auteur.

Comme les cinq autres parties du roman, la Première partie est construite selon un plan équilibré et bien ordonné. Après un prologue réservé à la traduction d'un long extrait de l'*Historia regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth et la relation de la découverte du livre de *Perceforest* par Guillaume I[er] de Hainaut, l'histoire proprement dite commence avec le débarquement d'Alexandre en Angleterre, suivi de peu du couronnement de Betis et des festivités organisées à cette occasion. Le livre se termine par un autre couronnement, celui de Gadifer, annoncé en même temps que celui de Betis. Les deux couronnements, aux deux extrémités du livre, encadrent donc la matière romanesque, elle-même organisée selon la technique de l'*entrelard*, qui a pour effet de faire alterner les aventures et les protagonistes en évitant le risque de monotonie que peut engendrer un récit linéaire[190]. Le procédé peut parfois entraîner le narrateur à prendre des libertés avec le déroulement chronologique du récit, à faire des anticipations et des retours en arrière. Le Chevalier au Griffon est fait chevalier par Alexandre seulement au § **735**, alors qu'on l'a déjà vu, au § **718**, multiplier les prouesses, en sa qualité de chevalier, dans

189 Voir Christine Ferlampin-Acher, « Le cheval dans *Perceforest:* réalisme, merveilleux et burlesque », *Senefiance*, t. 32, Publications du CUER-MA, Aix-en-Provence, 1992, p. 231.

190 Dans la Troisième partie, l'auteur s'explique sur la nécessité d'*entrelarder* tournois et aventures. Voir Troisième partie, t. I, Introduction, p. XII. Le procédé de l'*entrelard*, c'est-à-dire de la superposition des épisodes narratifs, n'est pas incompatible avec celui de l'entrelacement des aventures.

les joutes organisées devant le Neuf Chastel, où il gagne la mule blanche destinée au chevalier qui remporte le prix des combattants « de dehors ». Le narrateur interrompt à intervalles réguliers la relation d'une aventure pour entreprendre le récit d'autres aventures, ce qui a pour effet de croiser et d'entrelacer les différents fils narratifs. Ainsi, on observe des solutions de continuité à la fin du § **207** (suite au § **362**), du § **215** (suite au § **276**, au § **311** et au § **332**), du § **275** (suite au § **383**), du § **310** (suite au § **354**), du § **321** (suite au § **404**), du § **331** (suite au § **407**), du § **351** (suite au § **414**), du § **358** (suite au § **570**), du § **361** (suite au § **434** et au § **474**), du § **621** (suite au § **668**), du § **667** (suite au § **786**), du § **674** (suite au § **727**), du § **807** (suite au § **847**), etc. D'autre part, certains événements reçoivent des explications différées à dessein par l'auteur. C'est seulement aux §§ **206-207** que Perceforest apprend du nain envoyé par la reine de la Roide Montagne que c'est sa maîtresse qui a envoyé la couronne et le perron pour son couronnement et qu'elle est responsable des enchantements qui ont eu lieu pendant le couronnement et durant les festivités qui l'ont suivi. De même, le Chevalier au Griffon est fait chevalier au § **735**, mais il ne saura qu'au § **784**, de la bouche même du souverain grec, que c'est Alexandre lui-même qui lui a donné la colée. Lorsqu'ils font chevaliers cent cinquante écuyers, Bruyant, Dagin et Fromont, les trois frères de Darnant, ne trouvent pas Lienor, Persidès et Lyonnel, qui sont du lignage de Gelinant du Glat. L'auteur retarde explicitement le moment où il donnera la raison de leur absence : « Et sans faillir ilz estoient destournez : la raison pour quoy, vous l'orrez cy aprés » (**195**, 30). En fait, c'est seulement aux §§ **328** et **362-366** qu'on apprendra qu'ils se sont volontairement enfuis pour ne pas recevoir la colée de Bruyant, de Dagin ou de Fromont, les trois mauvais frères de Darnant.

Si les aventures s'entrecroisent régulièrement à mesure que la narration avance, certains épisodes ou certaines scènes, au cours desquels les fils du récit se regroupent, permettent d'éviter une dispersion excessive de l'intrigue romanesque. Il

en est ainsi de la quête, entreprise par Alexandre, Gadifer et leurs compagnons, du roi Betis-Perceforest, qui ne sera achevée qu'à la bataille de Malebranche, lorsque tous les chevaliers grecs, anglais et écossais se rassembleront et se retrouveront pour combattre Bruyant et les mauvais chevaliers de son lignage. Après la victoire de Perceforest, d'Alexandre et de Gadifer, les protagonistes du roman se dispersent de nouveau. Perceforest reçoit la soumission du lignage de Gelinant et il édicte ses premières ordonnances. Il fait édifier un château à Trinovant et présente au temple de Vénus ses enfants nouveau-nés, Betidès et Betoine. De son côté, Alexandre, toujours accompagné de Floridas, retrouve Sebille. Gadifer, quant à lui, va en Ecosse, au Chastel du Chief, où il rend visite à Lidoire, qui vient de donner naissance à deux enfants mâles. A partir du § **667**, où sont organisés les préparatifs du couronnement de Gadifer, les fils de la narration recommencent de nouveau à converger pour la relation du couronnement et du grand tournoi qui achève le livre, où tous les personnages seront rassemblés en un grand tableau final avant le départ d'Alexandre pour Babylone.

Au sein de cette construction habilement agencée[191], de nombreux effets de parallélisme et de symétrie renforcent la cohésion du récit. De même que Brutus se rend dans l'île de Loegitia pour consulter la déesse Diane, qui lui conseille de se rendre dans une île de l'Océan qui sera un «droiz paradiz», Alexandre va en pélerinage dans l'île de Citeron pour adorer la déesse Vénus. Dans le temple consacré à la déesse, il a une vision où, après s'être vu pris dans une terrible tempête, il débarque dans une île magnifique dont les habitants lui demandent de leur donner un nouveau roi. Au cours de la quête de Perceforest, les proches compagnons du roi se répartissent en cinq groupes de deux chevaliers: Alexandre et Floridas,

[191] On observe toutefois une petite incohérence au § **620**. Voir, dans les notes, la note **620**, 6.

Perdicas et Lyonnel, Porrus et Cassiel, Gadifer et le Tor, Estonné et Claudius. Leurs aventures suivront des développements parallèles. Les visites d'Alexandre et de Floridas, de Gadifer et du Tor, puis de Perceforest au Temple Inconnu connaissent des similitudes, mais aussi des différences qui mettent en relief les attitudes contrastées des personnages et l'évolution spirituelle du souverain anglais. De même que Lidoire et Fezonas donnent naissance chacune à deux fils, Edea et Ydorus ont chacune un garçon et une fille. L'auteur semble avoir une prédilection pour les effets de parallélisme, qui mettent en œuvre de subtiles variations. En Ecosse et en Angleterre, les coutumes qui régissent les cérémonies de présentation des enfants nouveau-nés ne sont pas tout à fait les mêmes. En Ecosse, des sacrifices et des offrandes sont faits devant les autels de Mercure et de Mars, tandis qu'en Angleterre c'est la déesse Vénus qui est honorée. Alors qu'en Ecosse les enfants doivent rester avec leurs nourrices pendant six jours au temple de Mercure et de Mars, en Angleterre, au temple de Vénus, la durée est de neuf jours. La veille de la bataille de Malebranche, les jeunes femmes des forêts se répartissent en quatre compagnies dirigées par Sarra, Falize, Fraze et Chitora. Chaque compagnie retrouve le soir un groupe de chevaliers. Elles leur apportent à manger et, la nuit venue, les chevaliers s'endorment dans le giron des demoiselles venues les encourager. Seuls Claudius et Estonné, qui ont été rejoints par la quatrième compagnie, conduite par Chitora, refusent de s'endormir. Au contraire, ils se font armer par les demoiselles pour passer à l'attaque dès le lever du jour (**434-475**). Les vœux prononcés par les douze chevaliers chez l'ermite Pergamon, puis accomplis au cours du tournoi du couronnement de Gadifer, font l'objet de trois évocations successives. Ils sont d'abord directement énoncés par les chevaliers lors du festin chez Pergamon (**859-896**), puis, avant le tournoi, racontés par Pergamon à la reine Lidoire (**938-949**), enfin, après le tournoi, une fois qu'ils ont été brillamment accomplis, ils sont de nouveau évoqués par Pergamon, qui fait un éloge appuyé des douze chevaliers

(**1197-1201**). Les enchantements qui accompagnent le couronnement de Betis – perron merveilleux, couronne magique – puis les festivités qui suivent – chasse d'un grand cerf par quatre lévriers et un veneur, apparition d'une rivière, disparition soudaine du cerf qui, après avoir été tué, s'est relevé au moment où l'on a donné son cœur aux chiens – sont repris, sous des formes différentes à la fin du livre, lors de la célébration du couronnement de Gadifer. Ils ont tous en commun d'être l'œuvre d'envoyés de la reine de la Roide Montagne. Véritables tableaux vivants dans le goût des entremets de la fin du Moyen Age, notamment à la cour de Bourgogne[192], ils encadrent symétriquement le début et la fin de la Première partie. On observera toutefois que les jeux féeriques sont plus nombreux et plus développés au couronnement de Gadifer. C'est d'abord l'immense vigne qui a poussé un 1er avril sur l'estrade où sont disposés les trônes pour le couronnement, puis, lors du festin, les nombreux rosiers chargés de magnifiques roses rouges mystérieusement placés au-dessus des tables, ensuite les couronnes de roses magiquement posées sur la tête des quatre mille convives, hommes et femmes placés les uns à côté des autres, dont les visages se retrouvent soudainement si proches qu'ils ne leur reste plus qu'à se donner un baiser ; puis les lapins cuits servis à table, qui reprennent vie et sautent à terre, poursuivis par des lévriers ; ensuite, lorsqu'on sert des oiseaux, ils se mettent à voler et ils sont attaqués par deux éperviers et deux faucons ; un dernier enchantement clôt le festin : les quartiers de cerf placés dans les assiettes des convives se reconstituent sous leurs yeux et deviennent de jeunes faons qui se mettent à têter leurs mères quand survient, près des tables, un troupeau de biches conduit par un homme sauvage, vêtu d'une peau de cerf et d'une massue (**897-917**).

---

192 Voir, par exemple, J. Huizinga, *Le déclin du Moyen Age*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1967, pp. 265-272 (fêtes de Lille en 1454, de Bruges en 1468).

L'auteur s'est visiblement complu à décrire ces prodiges, qui ne pouvaient que susciter l'admiration de son public, féru de ce genre de spectacles féeriques.

Dans le même esprit, on pourra observer dans le roman l'attrait qu'exercent sur l'auteur les cortèges magnifiquement ordonnés et les somptueux costumes, qui sont également bien dans le goût de ses lecteurs et de ses auditeurs pour l'apparat, le déploiement de luxe et le cérémonial brillant. Pour nous limiter à quelques exemples, on pourrait citer la longue escorte qui accompagne les reines Lidoire et Fezonas quand elles se rendent au temple de Mercure et de Mars faire leurs offrandes et reprendre leurs enfants. Les jeunes filles, en grand nombre, sont vêtues de magnifiques tuniques blanches et elles sont escortées de jeunes gens, en nombre égal, qui les tiennent par la main. (**789**). Un peu plus tard, lorsque le roi se rend à son couronnement, il est accompagné de quatre cents chevaliers, dont le plus âgé n'a pas quarante ans (**790**). Quand Lidoire et Fézonas arrivent à Scidrac, elles chevauchent majestueusement deux palefrois « plus blancz que neige » . Elles sont vêtues de « cotes faictes a leur point d'un vert samit » et elles portent, par-dessus, des « manteaulx de velours fourrez d'ermine ». Quand elles retrouvent Gadifer et Porrus, leurs époux venus les accueillir, elles ouvrent leurs manteaux « a plains bras pour les acoler » (**798**). Derrière elles suit un cortège de deux cents dames et demoiselles, « sy noblement montees que c'estoit ung deduit a veoir » (**799**, 4). Dans la suite du roman, les descriptions de fêtes fastueuses et de cortèges splendides confirmeront le goût de l'auteur pour l'évocation de scènes d'apparat, où se dépoient la pompe et la magnificence. Elles coexistent paradoxalement dans l'œuvre avec les notations qui vantent la vie simple et frugales des anciens temps.

A trois reprises, il arrive que l'auteur interrompe la narration pour laisser parler un personnage qui raconte des événements qui le concernent. Le discours direct est amplifié jusqu'à devenir une histoire dans le récit. Le procédé crée un effet de rupture. Il prévient la monotonie et stimule l'intérêt. C'est

d'abord le Bossu de Suave qui raconte, la veille de la bataille de Malebranche, devant un auditoire composé de Sarra et de ses neuf compagnes, ainsi que de douze chevaliers, dont le roi Alexandre, comment « on voit souvent yssir de belle fleur fruit crochu » (**442**, 44). Avec un vrai talent de conteur, le Bossu relate la détresse de sa mère, fille d'un grand seigneur de Frise, lorsqu'elle est accusée par son époux d'avoir eu une relation coupable avec un nain ; l'humiliation de son père, le seigneur de l'île de Suave, lorsqu'il apprend qu'il a engendré une créature monstrueuse et son obstination à en rendre responsable sa jeune épouse, qu'il accuse injustement ; enfin, l'intervention salutaire d'un philosophe, qui explique la difformité du nouveau-né par les effets de l'imagination sur l'enfant à naître au moment de la conception (**443-458**). Plus loin dans le récit, un homme d'armes, qui assiste un juge, explique à Alexandre et à Floridas la raison d'un champ clos pour lequel Flise, la fille d'un neveu de Darnant, attend la venue de son champion, qui tarde à se présenter. Il s'agit du Chevalier au Griffon, retenu par les joutes du Neuf Chastel, qui doit la défendre contre un chevalier qui revendique injustement la propriété d'un château dont elle est légitimement l'héritière (**766-770**). Le récit circonstancié de l'homme d'armes convainc Alexandre de se substituer au champion s'il ne vient pas. La veille de son couronnement, Gadifer, Lidoire et Liriope rejoignent Gloriande, Floridas et Alexandre dans la tente de Sebille. Liriope sert à table et les convives plaisantent joyeusement avec elle. L'allégresse est à son comble lorsque Gadifer prend la parole pour raconter avec entrain et humour le comportement de la reine Lidoire et de Liriope un après-midi, pendant la sieste (**841-843**).

Dès la Première partie, l'auteur a dans l'esprit les développements ultérieurs de son immense roman. L'œuvre est construite avec rigueur, selon un plan qui semble, dans ses grandes lignes, élaboré dès la rédaction du début du roman. Il est significatif que, avant même qu'Alexandre débarque en Angleterre, il soit fait allusion à Zéphir, le démon bienfaisant

qui veille à la préparation de la future et lointaine grandeur arthurienne. Sous l'apparence d'un « ancien homme vestu d'une noire cape », il se montre à Alexandre lors de la vision qu'il a dans le temple de Vénus, sur l'île de Citeron. Il réconforte le héros en lui annonçant la fin de la tempête dans laquelle il croit se trouver : « Roy Alexandre, ne t'esmaye, car ceste tourmente tournera a bonne fin » (**98**, 12). Le personnage de Zéphir ne réapparaîtra qu'au début de la Deuxième partie, sous la forme d'un lutin malicieux, qui s'amuse à tromper les gens[193]. Le perron de marbre sur lequel Betis et Ydorus sont couronnés a été envoyé par la reine de la Roide Montagne. Le nain, qui est son messager, annonce qu'elle aura besoin de recourir, dans l'avenir, à l'aide du roi Betis ou de quelqu'un de son lignage (**132**, 7). Le même message sera repris plus loin, au § **915**, 6-9. Dans la Deuxième partie, la prédiction de la reine de la Roide Montagne sera confirmée[194]. A propos de ce perron, il est dit qu'il « avint puis mainte merveille, si comme vous pourrez oÿr ou conte ensuyvant » (**138**, 4). Lieu de prodiges où s'accomplira le destin de la Grande Bretagne, il sera, en effet, appelé le *Perron Adventureuz* ou le *Perron Merveilleux*[195]. Lorsque, au § **197**, Gloriande pratique sur la tombe de Darnant un enchantement qui a pour effet que le corps brûle sans se consumer en dégageant une fumée pestilentielle, l'auteur a déjà en vue les lointains développements de son œuvre. C'est en effet Galafur, au début de la Sixième partie, qui éteindra le feu en frappant la tombe avec son épée vermeille[196]. De même, Sebille annonce que le chevalier qui sera capable de *defferrer* les corps des quatre fils de Dagin sur lesquels elle a fait un enchantement devra être « le meilleur chevalier du monde et le

193 Voir Deuxième partie, t. I, § **119**; *infra*, dans les notes, note **98**, 11.

194 Deuxième partie, t. II, § **595**.

195 Voir, par exemple, Quatrième partie, pp. 398-399, 644, 924-925, 1019-1020.

196 Sixième partie, ms. Arsenal fr. 3493, fol. 15v°.

plus courtois et le plus honneste entre dames et damoiselles et le plus loyal en amer par amours » (**272**, 9-11). Ce sera également Galafur qui, dans la Sixième partie, mettra un terme à l'enchantement[197]. En même temps, l'auteur annonce que « maintz bons chevaliers s'essaieront encore pour les .IIII. chevaliers deffergier, qui n'en pourront venir a chief » (**275**, 8-10). Dans la suite de l'œuvre, plusieurs chevaliers essaieront de libérer les corps des lances qui les transpercent. Ainsi en sera-t-il de Passelion et d'Ourseau, qui tenteront en vain l'épreuve dans la Quatrième partie[198]. Au § **562**, au détour d'une phrase, l'auteur annonce que Fezonas et Edea résidèrent en Angleterre « aprés la mort de leurs deux mariz » (**562**, 16). On apprendra, en effet, dans la Deuxième partie[199], qu'ils seront assassinés par des hommes de main d'Antipater. Enfin, à la fin du livre, les péripéties ultérieures concernant Peleon, l'infortuné chevalier qui perd la raison pour avoir laissé, à la fin du tournoi du couronnement de Gadifer, le Chevalier au Dauphin s'emparer de la parure en soie à motifs de fleurs que la Demoiselle du Chastel d'Estain lui avait donné. Sous l'effet du désespoir, il commence à ne plus dire que « chevalier maleureux » et l'on apprend que « grant temps depuis on ne peult avoir de luy autre parolle, si comme vous orrez cy aprés » (**1182**, 6). Pour venger son ami, la Demoiselle du Chastel d'Estain[200] fait enlever dans un chariot les douze chevaliers aux vœux, qu'elle a endormis par enchantement. Lorsqu'ils ont été conduits dans son château, elle assure qu'ils ne pourront plus jamais en sortir, sauf si Peleon les vainc par les armes « affin que a leur yssue ilz ne se peussent vanter de luy » (**1191**, 19). La suite des aventures du *chevalier maleureux* sera relatée au cours de la Deuxième partie[201]. En même temps

---

197 Sixième partie, ms. Arsenal fr. 3493, fol. 33r°-35v°.

198 Quatrième partie, p. 1108.

199 Deuxième partie, t. II, § **679**.

200 On apprendra dans la Deuxième partie qu'elle se nomme Dache.

201 Deuxième partie, t. I, §§ **63-68** et **707-778**.

qu'il a su donner une indéniable unité à la Première partie, dont la construction est équilibrée et la narration ingénieusement ordonnée, l'auteur a tenu à souligner les liens qui la reliaient à la suite de l'œuvre.

Quatre pièces en vers sont insérées dans la Première partie. Les deux premières, aux §§ **20** et **22**, transposent en vers les hexamètres latins de Geoffroy de Monmouth. Cet effort d'adaptation distingue particulièrement l'auteur de *Perceforest* des autres traductions de l'*Historia*, du XIIIe au XVe siècles, qui ont toutes mis les vers latins en prose[202]. Les deux pièces versifiées latines n'ont par ailleurs conservé une forme métrique que dans la rédaction *AB*, qui est la version la plus proche du texte originel de *Perceforest.* Cette particularité témoigne chez l'auteur de la volonté de ne pas s'écarter du texte latin, comme le montre l'ensemble de la traduction[203]. Elle manifeste également le goût de l'auteur pour l'insertion, dans la narration en prose, de fragments versifiés dont la structure strophique et le schéma des rimes sont recherchés. Pour la *Prière de Brutus*, deux cinquains de quatre décasyllabes suivis d'un vers de sept syllabes rimant a-b-b-a-c//d-e-e-d-c. L'auteur a cherché l'originalité en faisant du cinquième vers un vers orphelin dont la rime, reprise dans la deuxième strophe, crée un effet d'écho. Pour la *Réponse de Diane*, il a recouru à une autre formule: trois cinquains d'octosyllabes rimant a-b-a-b-c//d-e-d-c//f-g-f-g-c, la rime du cinquième vers, commune aux trois strophes, jouant également le rôle d'un refrain[204].

---

202 Voir G. Veysseyre, ouvrage cité *supra*, note 153.

203 Voir *supra* le développement sur la traduction de l'*Historia regum Britannie*.

204 On relève trois autres poèmes constitués de cinquains dans le roman. L'auteur semble avoir apprécié cette forme strophique. Voir Deuxième partie, t. II, § **61**, *Lai de Complainte*, trente-deux strophes de quatre décasyllabes suivis d'un vers de six syllabes, rimant a-a-a-a-b//c-c-c-c-b; les strophes sont unies deux à deux par la rime du dernier vers; Deuxième partie, t. II, § **300**, *Lai de l'Ours*, trente-neuf strophes de quatre vers de quatre syllabes

La *Prière de Dardanon*, au § **373**, est constituée de six strophes de treize vers, douze décasyllabes et un vers de six syllabes, rimant a-a-b/a-a-b/a-a-b/a-a-b/c. La rime du vers orphelin revient, en écho, à la fin de chaque strophe[205]. Le poème est une oraison adressée avec ferveur à « Dieu tout puissant » (v. 1). Il est également un hymne à la louange de la divinité. A côté des invocations au Dieu unique, la prière comporte des considérations d'ordre théologique qui convaincront Perceforest de la nécessité de se convertir à la religion du Dieu Souverain. L'essentiel de la nouvelle doctrine est exposé dans l'hymne de l'ermite. Il faut croire en un Dieu unique (v. 15), tout puissant et créateur de toutes choses (v. 30-35). Ce Dieu est éternel (v. 28), omniprésent et insubstantiel (v. 58), inaccessible à l'entendement humain (v. 48) sans qu'une grâce particulière éclaire nos sens (v. 7-9). L'ermite supplie avec élan Dieu de se faire connaître en se divisant en trois (v. 40, allusion à la Trinité) et en s'incarnant (v. 46). Dans la dernière strophe, il exhorte les hommes à abjurer leurs croyances païennes et à adorer Dieu, « qui tout fist » (v. 73). Prononcé avec dévotion et ferveur par le vénérable ermite dans le Temple Inconnu, dont l'austérité favorise le recueillement, cet hymne à la gloire du Dieu Souverain ne manque pas d'allure. Placée à la fin du

---

suivis d'un vers de quatre ou de trois syllabes, rimant a-b-b-a-c (22 strophes se terminent par un vers de 3 syllabes, dix-sept par un vers de 4 syllabes, discordance qui laisse penser que le poème a peut-être été altéré au cours de la tradition manuscrite); Deuxième partie, t. II, § **588**, *Lai de Pergamon*, soixante strophes de quatre vers de douze syllabes suivis d'un vers de six syllabes, rimant a-a-a-a-b//c-c-c-c-b; comme pour le *Lai de Complainte,* les strophes sont unies deux à deux par la rime du dernier vers.

205 Le *Lai de la Rose*, dans la Cinquième partie, est également composé en treizains de douze décasyllabes et d'un vers orphelin de six syllabes, rimant a-a-b/a-a-b/b-b-a/b-b-a/c, la rime du treizième vers revenant à la fin de chaque strophe. La formule strophique du poème est donc très proche de celle de la prière de Dardanon. Voir J. Lods, *Les pièces lyriques du roman de Perceforest,* Genève-Lille, Droz-Giard, 1953, pp. 69-81.

premier tiers de la Première partie, la belle prière rythmée de Dardanon énonce, au début du roman, les principaux dogmes de la nouvelle religion avant la *bonne nouvelle*, dans la Sixième partie, de l'avènement du Christ.

D'une inspiration très différente, la *Chanson du Bossu* (**460**), quatrième pièce en vers de la Première partie, est composée de six strophes de onze vers, neuf décasyllabes et deux vers de quatre et six syllabes, selon le schéma suivant: a^{10}-b^{10}-a^{10}-b^{10}-b^{10}-b^{10}-c^{6}-c^{4}-b^{10}-b^{10}-c^{10} [206]. Après avoir raconté, la veille de la bataille de Malebranche, l'histoire curieuse de sa conception, le Bossu chante devant son auditoire une jolie chanson qu'il a composée pour ses « premières amours » (**459**, 27). La structure strophique complexe du poème, avec les deux vers de quatre et six syllabes qui rompent opportunément, dans chaque strophe, le rythme des décasyllabes, traduit bien les élans du personnage, dont l'ardeur amoureuse est refrénée par une irrépressible appréhension. Le Bossu craint d'être repoussé en raison de sa difformité et le poème rend bien ses états d'âme successifs, où il passe de la joie à la tristesse et de l'espoir à l'inquiétude. Composée avec art et une grande maîtrise, cette délicate chanson, qui s'ouvre sur la traditionnelle association de l'amour et du printemps, est une des plus belles réussites lyriques de l'auteur, qui a pris un soin tout particulier à composer ses poèmes, dont la versification est souvent originale, la syntaxe parfois hardie et le vocabulaire toujours recherché.

Au § **475**, l'auteur parle de son œuvre et évoque le précepte de la sagesse populaire: « A tous tes fais et tes dictz adjouste maniere ». Il insiste sur la nécessité de fleurir les faits par des paroles agréables pour que son public ait « plaisance » et « deduit » à entendre raconter son histoire. Au tout début du

---

[206] Quatre pièces, fort différentes, sont également composées en onzains de décasyllabes. Ce sont les ballades de la Sixième partie. Voir *supra* le développement consacré à la genèse du roman.

roman (**85**), il rappelle que le comte Guillaume Ier de Hainaut a demandé au traducteur qui a transposé l'œuvre du latin au français d'ajouter une « vesture » de paroles attrayantes, « coulourees d'armes et d'amours ». Il apparaît, à la lecture de la Première partie du roman, que le romancier n'a pas manqué de se conformer, avec autant d'élégance que d'habileté, aux prescriptions dont il a voulu faire état. Il a composé son livre avec art et il relate avec talent un grand nombre d'aventures qui parlent d'armes et d'amour. Avec originalité, il a imaginé une religion nouvelle, intermédiaire entre le paganisme d'Alexandre et le christianisme d'Arthur. La belle histoire d'amour entre Alexandre et Sebille est contée avec une grande délicatesse et le récit des prouesses accomplies par les chevaliers, toujours vivant et animé, évite la monotonie. S'il n'a pas encore atteint le sommet de son art et sa pleine maturité littéraire, il donne déjà, dans la Première partie de son vaste roman, envie à son public de poursuivre avec lui le long chemin, chargé d'une multitude d'aventures foisonnantes, qui le conduira jusqu'à l'exubérance et l'apothéose de la Quatrième partie.

REMARQUES SUR LA LANGUE DU TEXTE

L'astérisque qui précède une référence renvoie aux notes.

A. Langue des pièces versifiées

Comme dans le t. II de la Deuxième partie (pp. VLII-XLIII), on remarque que l'auteur, pour les rimes et le compte des syllabes, n'hésite pas à recourir aux commodités que lui donnent les archaïsmes et les usages picards.

I. Phonétique

1. On observe le maintien de l'hiatus dans *mansïons* **20**, 5, *dedïant* **20**, 6, *terrestrïens* **20**, 6, *fïance* **373**, 24, *feïst* **373**, 9,

460, 33, *peüst* **460**, 43, ainsi que dans les participes passés *deüe* **373**, 6, *seüe* **373**, 5, *indeüe* **373**, 10, *mescreüe* **373**, 11.

2. En revanche, l'hiatus est réduit dans *incongneue* **373**, 1, *cogneue* **373**, 2, *bonneureté* **373**, 21, *obeissans* **373**, 63.

II. Morphologie

1. Maintien d'adjectifs épicènes: *dyeuesse puissant* **20**, 1; *mansïons infernaulx* **20**, 5; *quel terre* **20**, 7; *compaignes virginaulx* **20**, 10; *tel dame* **460**, 24.
2. Elision des possessifs féminins *ta*, *sa*: *t'honnour* **20**, 9; *s'enfance* **373**, 14.
3. Elision du relatif *qui*: *qu'est dure a recepvoir* **373**, 51.
4. Emploi, devant un substantif masculin ou féminin, du déterminant possessif *no* « notre » (trait du Nord et du Nord-Est): *no sens* **373**, 9; *no sceureté* **373**, 25; *no folie* **373**, 65; *no manandie* **373**, 78.
5. Pronom personnel régime tonique *my* (forme du Nord et du Nord-Est): *pour my* **460**, 44; *a my* **460**, 52.
6. Futur étymologique de *estre*: *iert* **22**, 15.

B. Langue du manuscrit de base (*A*)

Pour compléter l'examen du manuscrit *A*, on se reportera aux introductions des tomes I et II de la Deuxième partie et des tomes I, II et III de la Troisième partie.

I. Graphies et phonétique

1. Hésitation entre *b* et *g* à l'initiale et à l'intérieur de certains noms propres: *Hombre* **77**, 15, *Hongre* ***2**, 34, **37**, 3, **41**, 13, **51**, 3, **55**, 12; *Habrem,* **39**, 16, *Agren* ***38**, 23; *Budlaci* **57**, 7, *Gudlacus*, **56**, 12; *Belinant,* **190**, 22, *Gelinant*, ***191**, 26, etc.; *Bruyant* ***359**, 5, etc., *Griant* (avec modification de *u* en *i*), **359**, 1, etc.

2. Effacement de *h* initial dans *esme* « heaume » ***228**, 13; *enté* (pour *hanté*) ***998**, 10.

3. *luy*, graphie inverse pour *l'y*: ***270**, 17, ***310**, 35**,** ***337**, 6.

4. Effacement graphique de *s* devant *t* dans certaines formes verbales: *fit,* pas. 3, **277**, 35, **288**, 10, etc.; *feyt*, pas. 3, **214**, 18, etc.; *fut*, subj. impf. 3, **317**, 16, ***373**, 34, ***411**, 17, **855**, 18, ***1084**, 15, etc.; *peut*, subj. impf. 3, **200**, 39, **204**, 20, **228**, 23, ***258**, 7, etc.

5. Par graphie inverse, on rencontre avec *s* parasite: *list*, ind. prés. 3, ***303**, 25, **313**, 18; *vist,* ind. prés. 3, **722**, 11; *vyst*, ind. prés. 3, **1152**, 3; *actaignist*, pas. 3, ***509**, 29, **514**, 6; *ardist,* pas. 3, **354**, 16; *deffendist*, pas. 3, ***289**, 10; *encloïst*, pas. 3, **137**, 14; *entendist*, pas. 3, ***182**, 38; *yssist*, pas. 3, **349**, 54; *eust*, pas. 3, **342**, 9, **566**, 5; *eust esté*, pas. ant. 3, ***5**, 8; *eust dit*, pas. ant. 3, **305**, 19; *peust*, pas. 3, **200**, 39, **204**, 20, **228**, 22, ***258**, 7; *pleust*, pas. 3, ***31**, 6; *teust*, pas. 3, **305**, 26, **358**, 2; *fust*, pas. 3, ***220**, 21, **356**, 29; *s* est probablement diacritique (lecture *i* devant *n*) dans *moisne* « moine » **85**, 6; *prinst*, pas. 3, **660**, 2, **722**, 28 est modelé sur *prist.*

6. Effacement graphique de *s* devant *q* ou *ch* dans *buquoit* **850**, 12, *bucheray*, **237**, 13, à côté de formes avec *s*, largement majoritaires: *busque*, **420**, 15, **499**, 10, **859**, 11; *busquiez*, **420**, 17; *busquoit*, **414**, 7, **499**, 9, **1053**, 6, **1152**, 28; *busquoient*, **982**, 17; *busqua*, **429**, 4, **936**, 12; *busquier,* **289**, 6, **494**, 10, **495**, 10, **624**, 10, **624**, 14; *busquié,* **624**, 11.

7. Graphie *meisgnie* avec *gn,* **286**, 11, **291**, 3, **297**, 16, **327**, 24, à côté de *mesnie, meisnie, maisnie,* **47**, 18, **47**, 24, **477**, 5, **484**, 16, **488**, 1, **498**, 4, etc. Le groupe *gn*, qui devrait normalement transcrire [n] palatal, correspond ici probablement à [n] dental par un phénomène de graphie inverse, [n] palatal étant souvent dépalatalisé en picard et dans le Nord.

8. Réduction de *ai* à *a* dans *passoit* ***781**, 2, ind. impf. 3 de *paistre*.

9. Réduction graphique de l'hiatus dans *armures* **791**, 10, **847**, 20, **1094**,12, à côté de *armeure(s)* **153**, 7, **291**, 6, **330**, 9, **474**, 9 ; *meschance* **48**, 15, **61**, 7, **97**, 11, **392**, 33, à côté de *mescheance* **15**, 2, **94**, 24, **192**, 19, **358**, 24 ; *dist*, subj. impf. 3, ***1066**, 5 (réduction de *deist*), *fist*, subj. impf. 3, **761**, 16 (réduction de *feist*).

10. Réduction par contraction de *armeurerie* en *armeurie* ***857**, 13.

11. Graphie *hine* « tête » ***171**, 5, **543**, 18, que l'on peut rapprocher du wallon *higne* et de l'ancien français commun *haigne* (voir *DEAF*, H, 35-37).

12. L'effacement dans la prononciation de *f* final explique vraisemblablement la substitution graphique de *t* à *f* dans *tret* ***175**, 10, **198**, 7, **202**, 3, **211**, 6, etc., à côté de *tref*, graphie attendue, **122**, 3, **122**, 5, **123**, 17, **125**, 14, **198**, 19, etc.

13. Graphie *aÿre* ***179**, 12, avec *e* final, au lieu de *aÿr, aïr.*

14. Hésitations entre consonnes sourdes et consonnes sonores : *pesans* **787**, 21 pour *besans ; redendissoit* **308**, 26 pour *retentissoit.*

15. Diphtongaison conditionnée devant [r] de *e* ouvert entravé, résultant de l'ouverture d'un ancien *e* fermé, dans *ciercle* **276**, 21 (trait du Nord et du Nord-Est).

16. Ouverture de *e* initial devant [r] implosif : *sartir* ***373**, 43 ; devant [r] explosif : *haron* **911**, 10 à côté de *heron* **911**, 8.

17. Graphie *poulz* ***559**, 13, sans *e* d'appui, bien attestée dans le Nord.

18. Graphie *aurez* ***786**, 14 pour le futur 5 de *auïr, oïr* (= *orrez*), forme représentative du Nord et du Nord-Est.

19. Formes *affuler* **373**, 46, *affulé* **381**, 25, **384**, 2 pour *affubler, affublé*, bien attestées en picard. Voir *FEW*, XXIV, 249a, s. v. *affibulare.*

20. On relève, de manière intermittente, la graphie *c*, qui note [k], aboutissement, dans le Nord et le Nord-Est, de [k] + [a] à l'initiale et intérieurs derrière consonne: *case* « chasse » **688**, 5; *caceour, cacheour,* **130**, 19, **401**, 3; *campagne* **379**, 16, *campaigne* **12**, 8, mais *champaigne* **2**, 17, **134**, 13, **988**, 6, etc.; *castelain* **165**, 18, mais *chastelain* **649**, 6, **788**, 2; *cavir* **214**, 25, mais *chevir* **287**, 35, **460**, 41, etc.

21. Interversion *-evro* > *-ervo*: *cervotz*, **865**, 8, **865**, 11, **914**, 9, **914**, 12, **914**, 20, mais *cevrotz* **914**, 9, *chevrot* **914**, 15.

22. Déplacement dans la première syllabe, après [b] initial, de la liquide [l]: *blouque* « boucle » ***390**, 37.

23. Développement d'un [r] par action assimilatrice progressive d'un [r] antécédent: *Floridras* ***512**, 20.

24. Développement d'un [r] par anticipation d'un [r] subséquent: *frerés* **242**, 4, ***547**, 12, **552**, 13; *martelars* **422**, 14.

25. A l'inverse, réduction par dissimilation de *arbroie* à *arboie* **12**, 27.

26. Transformation de la sifflante sonore [z] devant [l] en [r] apical: *merlez,* **171**, 20 pour *meslez*. Ce phénomène de rhotacisme est assez fréquent dans le Nord. Voir Ch.-Th. Gossen, *Grammaire de l'ancien picard,* Paris, 1970, § 50, p. 107.

27. Lambdacisme de [r] à [l], bien attesté dans le Nord, dans *kaielles*, ***128**, 13, pour *kaieres, chaieres.*

28. Graphie *caurre* ***33**, 20, représentative du Nord, pour *coudre* « coudrier ».

29. Graphie *gerre* ***624**, 17, bien attestée en moyen français, pour *genre, gendre*.

30. Emploi du digramme *ie*, représentatif de la *scripta* wallonne, pour noter [i] long dans *liege* « lige » ***305**, 13.

31. Réduction sporadique de *rr* à *r* simple: *demoura*, fut. 3, ***269**, 26; *demouroie*, cond. 1, **375**, 21; *demouroit*, cond. 3, ***298**, 47; *morez*, fut. 5, ***324**, 51; *sera*, fut. 3, ***835**, 14.

Dans ces exemples, *rr* a été rétabli pour prévenir toute ambiguïté. Inversement, on rencontre *demourra* **825**, 4 au lieu de *demoura*.

32. Dans *un hideur* ***682**, 26, l'absence de *e* final à *un* s'explique par l'élision probable de *e* dans la prononciation, [h] initial n'étant vraisemblablement plus articulé.

33. La graphie *quointaine* « quintaine » ***688**, 3 se justifie par le maintien épisodique de [kw] initial en wallon.

34. Insertion graphique de *b* devant la consonne finale dans certaines formes de *avoir* et *devoir*: *eubz* **83**, 1, **135**, 8, **1107**, 4; *eubt*, **298**, 21; *doibt*, **237**, 23, **267**, 44, **330**, 24, **364**, 3, **379**, 39, **385**, 28; *deubt*, **191**, 29, **245**, 36, **260**, 42, **298**, 1, **657**, 7.

35. Le substantif *merci* tend à s'écrire avec *z* final dans *grant merciz* (voir Deuxième partie, t. I, p. XXXII, n°13; t. II, p. XLIV, n°9): *grant merciz* **240**, 22, **266**, 6, **292**, 10, **661**, 18, **877**, 2, **1030**, 8; *vostres grant mercys* **117**, 2, mais *vostres grans merciz* **121**, 12.

36. Alternance entre les participes passés féminins en *-iee, -ee* et en *-ie*: *appareilliee* **795**, 6; *appareilliees* **572**, 10, **681**, 4; *appareillee* **13**, 2, **795**, 10, **858**, 7, **898**, 5; *appareillees* **281**, 45, **558**, 11; *appareillie* **176**, 11, etc.

37. Résultat [ẅ] de [v] + [u] en hiatus avec [i] dans *wyt* **870**, 8 « vide », *widier* **92**, 22, **238**, 10, etc., à côté du *vuidier*, **171**, 12, **422**, 26, **1090**, 12, le copiste de *A* distinguant nettement *w* de *vu*. Cette prononciation est bien représentée dans le Nord: voir Quatrième partie, p. 1175, note 667/491 *huidier*; L.F. Flutre, *Du moyen picard au picard moderne*, Amiens, 1977, p. 144.

II. Morphologie

1. On observe sporadiquement d'anciennes formes fléchies de cas sujet singulier: *prisons* **144**, 13; *telz* **232**, 13; *meus* **245**,

12; *lyez* **252**, 8; *lyez et gays* **277**, 28; *Bruyans* **304**, 1; *repers* **562**, 17; *sires chevaliers* **583**, 12; *desarmé* *__280__, 23 est peut-être un ancien cas sujet pluriel.

2. Accord de l'adverbe *tout*, qui prend la forme *tous* au masc. plur. : *tous a cheval,* *__277__, 14, **314**, 17, *__490__, 5; *tous en un mont* *__341__, 29, **521**, 19; *tous esbahis* **241**, 39, *__345__, 16; *tous en armes* *__492__, 7; *tous a pié*, **757**, 2, *__757__, 37; *tous adestrant* *__899__, 11, *__902__, 15; *tous engramis* *__959__, 12, etc.

3. Article défini féminin singulier *le* « la » (trait du Nord et du Nord-Est) : *le .IXe. kalende* **51**, 21 ; *le lame* **241**, 5, etc.

4. Emploi du pronom personnel régime féminin *le* « la » (trait du Nord et du Nord-Est) : **322**, 15, **325**, 27, **386**, 37, **388**, 7, **404**, 3, **404**, 21, **519**, 24, **754**, 12, **776**, 11, **965**, 3, **1091**, 4, etc.

5. Usage fréquent du régime prépositionnel féminin *luy* « elle »: *avecques luy* **63**, 11, **826**, 5 ; *contre luy* **103**, 9 ; *a luy* **135**, 10, **246**, 10, **265**, 8, **290**, 35; *de luy* **276**, 24, **740**, 4, **1156**, 23 ; *en luy*, **328**, 47 ; *entre luy* **258**, 24 ; *devant luy* **460**, 17 ; *delez luy* **248**, 4 ; *pour luy* **265**, 17, etc.

6. Emploi de *leur* *__578__, 34 pour *les*, qui peut s'expliquer par un brouillage des formes en raison de l'usage de *les* pour *leur* dans le Nord et le Nord-Est, que l'on rencontre dans le texte à **672**, 29 (*les conseilla de traire*).

7. Ancienne forme du pronom personnel sujet pluriel *il* « ils » **324**, 47.

8. Emploi fréquent de la forme *que* pour le relatif sujet au lieu de *qui* : **51**, 4, **54**, 1, **62**, 9, **95**, 5, **110**, 12, **140**, 14, **183**, 26, **240**, 16, **250**, 15, **279**, 22, **310**, 37, **310**, 38, **331**, 34, **341**, 33, **375**, 3, **385**, 11, **388**, 23, **392**, 46, **442**, 30, **454**, 50, **475**, 19, **560**, 13, **609**, 5, **631**, 8, **676**, 26, **832**, 9, **837**, 6, **841**, 2 ; de même, on relève la forme *que* du pronom interrogatif au lieu de *qui* : **220**, 50.

9. Extension d'emploi du relatif *que* : « à qui », « pour qui » **95**, 17 ; « ce qui » **309**, 22 ; « par où » **418**, 16.

10. Ancienne forme d'adverbe : *granment* **216**, 14.

11. Ancienne forme épicène en *-ant* : *j'en suis toute desirant* **429**, 25.

12. *vaillent*, ind. prés. 6 de *valoir*, ***314**, 42, avec radical palatalisé, modelé sur *vail*; de même *voeuillent* **286**, 15, *vueillent* ***406**, 23, ind. prés. 6 de *vouloir* d'après *vueil*.

13. *encloïst*, pas. 3 de *enclore*, ***137**, 14. Cette forme résulte peut-être d'un croisement de *enclost* et de *encloÿ;* on relève de même *cloïst*, pas. 3 de clore, ***237**, 7, **644**, 13, **657**, 5, **659**, 6.

14. La forme *escouist*, pas. 3 de *escourre*, ***142**, 8, peut également s'expliquer par un croisement de *escouy* (on lit *rescouyt*, pas. 3 de *rescourre*, à **383**, 3) et de *escoust*.

15. *pourvoie*, ***98**, 18, impératif de *pourvoir*, avec *e* final.

16. *puet*, ***377**, 30, ***454**, 39, forme de pas. 3 en [œ̣] fermé ; de même, *peu*, pas. 1, **365**, 21 ; on rencontre également *voeul*, ***670**, 16, pas. 1 de *vouloir*.

17. *garde*, **153**, 6, subj. prés. 3 de *garder*, réfection de l'ancienne forme *gart*; de même, on relève *envoye*, **105**, 2, subj. prés. 3, avec *e* final.

18. *viz*, **201**, 8, ind. prés. 1 de *vivre*, avec *z* final équivalant à *s*.

19. *os*, **269**, 8, **323**, 7, **387**, 9, ind. prés. 1 de *oïr;* de même *oz*, **467**, 13, **866**, 11.

20. *loz*, **408**, 19, **427**, 5, *los*, **188**, 24, ind. prés. 1 de *loer*, à côté de *loe*, **189**, 17, **427**, 13.

21. *fay*, **424**, 27, **649**, 18, **668**, 25, ind. prés. 1 de *faire*.

22. *scevent*, **466**, 9, **763**, 19, ind. prés. 6 de *sçavoir*; *muire*, **290**, 36, subj. prés 3 de *morir*, formes héritées de l'ancien français.

23. Réfection de radicaux faibles sur les radicaux toniques de l'ind. prés.: *affieroit*, **220**, 37; *fierant*, **989**, 2; *fieroit*, **213**, 33, **410**, 11, ***566**, 2, **1093**, 15; *quieroit*, **1063**, 4; *reviendroit*, **256**, 31.

24. Réfection du radical de formes de l'ind. impf. ou de futur sur la 1ère pers. de l'ind. prés.: *oioit*, ind. impf. 3, **588**, 12; *sçaira*, fut. 3, **243**, 5, **358**, 31, **625**, 13 (mais *sçara*, **936**, 7); *sçairont*, **343**, 24 (mais *sçarons* **387**, 20).

25. Formes de futur et de conditionnel refaites sur l'infinitif: *yssirons*, **480**, 15, *yssirez*, **314**, 37, sur l'infinitif *yssir; nasquiroient*, ***454**, 32, sur l'inf. analogique *nasquir*.

26. A la 1ère pers. du plur. du subj. prés., de l'ind. impf., du conditionnel et du subj. impf., terminaisons en *-iesmes, -iesmez*, bien représentées dans le Nord et en picard: *aviesmes* **249**, 22, *avriesmes* **219**, 20, **310**, 45, **938**, 21; *demourriesmes*, **629**, 11; *eussiesmes*, **243**, 7; *feissiesmes*, **436**, 9; *fussiesmes*, **279**, 36; *porriesmes*, **223**, 4; *porriemes* **218**, 2; *prisiesmes*, **356**, 34; *sçaviesmes*, **630**, 5; *seriesmes*, **223**, 6; *sieuvriesmes*, **637**, 3; *trouviesmes*, **215**, 34, **215**, 38; *trouvissiesmes*, **259**, 9; *trouveriesmes*, **222**, 9, **277**, 20; *vouldriesmes*, **218**, 31.

27. Effacement, dans certains futurs et conditionnels de verbes en *-er* et *-ier*, du *e* prétonique issu de *a* latin: *ensonniray*, **830**, 15; *loroie*, **663**, 17; *nyray*, **843**, 20; *nira*, **843**, 21.

28. Formes de futur et de conditionnel avec insertion d'un *e* svarabhaktique: *deveray*, **772**, 5; *devera*, **762**, 11; *deveroit*, **965**, 12, **969**, 6; *receveray*, **724**, 18.

29. Formes réduites du futur de *avoir* et de *savoir*: *arez*, **460**, 55; *sçaray*, **272**, 13, **294**, 11, **411**, 13, etc.; *sçara*, **936**, 7; *sçarons*, **387**, 20.

30. Emploi courant, pour le verbe dont le radical ne se termine pas par une palatale, des anciennes terminaisons en *-ons* et en

-*ez* des pers. 4 et 5 du subj. prés.: *acquerons*, **579**, 13; *perdons,* **462**, 8, etc.; *tenez*, **484**, 6; *departez*, **763**, 15; *partez*, **763**, 23, etc. En revanche, à l'imparfait du subjonctif, les terminaisons en -*ions*, -*iez* sont constantes: *deussions,* **340**, 14; *eussions,* **356**, 31; *faillissions,* **403**, 37, *fussions*, **328**, 32, **331**, 26, **403**, 37, etc.; *amissiez,* **384**, 26; *fussiez,* **384**, 21, **385**, 14; *prinssiez,* **394**, 21; *voulsissiez,* **392**, 47, etc.

31. Développement de formes sigmatiques: *partissons,* subj. prés. 4, ***215**, 18; *souffisy*, pas. 3, **39**, 20; *souffisissent,* subj. impf. 6, ***870**, 3; *vensissions*, subj. impf. 4, ***631**, 15.

32. *suys*, ind. prés. 1 de *estre,* **275**, 5, **837**, 12, **1156**, 6, à côté de *suy*, **838**, 12.

33. Formes de *prendre* et de ses composés: *pren*, ind. prés. 1, **595**, 3; *prendent*, ind. prés. 6, **241**, 33, **259**, 21, **311**, 14, **390**, 22, mais *prennent* **269**, 12; *prinst*, pas. 3, **660**, 2, ***761**, 25, **928**, 3, ***1068**, 21, *emprinst*, pas. 3, ***821**, 1, mais *print*, forme plus courante, **265**, 13, **287**, 11, etc.; *prenismes,* pas. 4, **356**, 32; *prenist*, subj. impf. 3, **595**, 14; *prenissons,* subj. impf. 4, **427**, 11; *prenissent,* subj. impf. 6, **727**, 6, **857**, 14; *prensissiez,* subj. impf. 5, **617**, 33; *prinssiez*, subj. impf. 5, **394**, 21; *apprinssent,* subj. impf. 6, **151**, 3.

34. Formes de *haïr*: *heïr*, infinitif, **609**, 20; *heyons*, ind. prés. 4, **338**, 40; *heyés*, ind. prés. 5, **266**, 30; *heent,* ind. prés. 6, **94**, 16; *hayoit,* ind. impf. 3, **290**, 12.

35. Formes de *sievir* et de ses composés: *sievir*, inf., **725**, 8; *suy*, ind. prés. 1, **293**, 12; *syevons,* ind. prés. 4, **223**, 2; *sieve*, subj. prés. 3, **784**, 3; *sievent*, ind. prés. 6, **413**, 11; *syevez,* impér., **403**, 8; *sieuvez,* impér., **743**, 4; *syeuvrons*, fut. 4, **204**, 24, **919**, 24; *sieuvroit,* cond. 3, **345**, 2; *syevyz,* pas. 1, **350**, 18; *sievy,* pas. 3, **254**, 19; *syevirent,* pas. 6, **208**, 14, **242**, 10; *syeviz,* part. pas., **257**, 28; *consievir*, inf., **526**, 17, **886**, 23, **1164**, 28; *consiut*, ind. prés. 3, **181**, 30 (une lecture *consuit* est également possible); *consieut,* ind. prés.

3, **341**, 20, **346**, 56, **464**, 11, **485**, 12, **706**, 14; *consievit*, pas. 3, **370**, 28; *consievy*, pas. 3, **1070**, 20; *consieuvy,* pas. 3, **341**, 17; *consuivirent,* pas. 6, **488**, 9; *consuivoit,* ind. impf. 3, **519**, 16, **967**, 9, **980**, 5, **985**, 10, **1060**, 14, **1062**, 9; *consievissent,* subj. impf. 6, **911**, 14; *consievy,* p. pa., **391**, 21, **996**, 9; *poursuir,* inf., **764**, 24, **984**, 9; *poursievir,* inf., **697**, 40, **963**, 12; *poursieut,* ind. prés. 3, **153**, 4; *poursuyt,* ind. prés. 3, **788**, 10; *poursuist,* subj. impf. 3, **9**, 6; *poursuivant,* p. prés., **53**, 3; *poursuy*, p. pa., **1077**, 24; *poursuivray,* fut. 1, **17**, 31; *poursuivroie,* cond. 1, **385**, 18.

36. Autres formes verbales remarquables: *actaignist*, pas. 3 de *actaindre*, **413**, 32, *__509__, 29, **514**, 6, à côté de *actainst,* **543**, 17; *actaingnirent,* pas. 6, **543**, 15; *ractaindirent*, pas. 6, **910**, 3; *dist*, subj. impf. 3 (avec réduction de *deïst* à *dist*), *__1066__, 5; *doyons,* subj. prés. 4 de *devoir*, forme héritée, **227**, 7; *envoye*, subj. prés. 3 de *envoyer*, forme refaite avec *e* final, **105**, 2; *escripsy*, pas. 1 de *escripre*, *__631__, 18; *fist*, subj. impf. 3 (avec réduction de *feïst* à *fist*) **761**, 16; *loist*, subj. prés. 3 de *loisir*, *__121__, 12, parallèlement à *loist*, ind. prés. 3, **20**, 3, **660**, 13; *loisit*, pas. 3, **916**, 1; *peusist,* subj. impf. 3 de *pouoir*, *__75__, 17; *prie,* ind. prés. 1 de *prier* (avec *e* final analogique) **265**, 21, etc.; *querist,* subj. impf. 3 de *querre*, *__1109__, 11; *veiez*, ind. impf. 5 de *veoir*, **1181**, 5.

37. Confusion entre les formes de *repondre* «cacher» et de *reposer*, qui s'explique probablement par une réfection morphologique à partir du participe passé *repos* de *repondre*: *reposé* *__12__, 27 pour *repos*, *reposer* **13**, 18, *__31__, 3 pour *repondre*, *reposant* *__13__, 24, *__65__, 22, **301**, 50, *__307__, 27 pour *reponant*, *se repose* *__301__, 42 pour *se repont.*

III. Syntaxe

1. Non-expression du pronom personnel régime direct *le* devant un pronom personnel régime indirect (*luy, leur*): *__260__, 45, *__366__, 33, *__530__, 10, *__978__, 7, *__1034__, 5.

2. Non-expression du pronom personnel régime devant la forme en *-ant*: *tout en menant en dextre* *__1055__, 10.

3. Non-expression du pronom réfléchi devant la forme en *-ant*: *tous tenans par les mains* **125**, 10.

4. Non-expression du pronom personnel régime devant l'infinitif: *ont reservé l'onneur de la couronne pour mectre en vostre main* **110**, 10; de même à *__181__, 53, *__198__, 25, *__296__, 6, *__356__, 21, *__403__, 44, *__416__, 39, **425**, 14, *__539__, 5, *__874__, 4, *__969__, 9, *__1000__, 7, **1112**, 5.

5. Postposition du pronom personnel après l'infinitif (cas rare dans le texte): *pour avoir la cuicte* **333**, 6.

6. Non-expression du pronom réfléchi devant l'infinitif: *__499__, 4, *__549__, 17.

7. Non-expression du pronom réfléchi devant une forme verbale composée: *et estoit mis* **334**, 17; *qui estoit approchié de,* **368**, 53.

8. Emploi du pronom *luy* avec le sens réfléchi: *en luy complaignant* **750**, 27; de même à *__162__, 10, *__171__, 39.

9. Emploi du pronom *ilz* avec le sens de l'indéfini *on*: *qu'ilz y treuvent* **144**, 11 (*que l'en y treuve C*).

10. Reprise par le pronom *ilz* de l'indéfini *homme*: *__357__, 20.

11. Séquence picarde *le mes* pour *les me*: *avoir le mes convient* *__1138__, 15.

12. Emploi pléonastique et cataphorique du pronom *le*: *__406,__ 15, *__675__, 18, *__776__, 20, etc.

13. Emploi pléonastique et cataphorique du pronom adverbial *y*: *__1204__, 11.

14. Réduction par haplologie de la séquence *vous vous* (pronom sujet suivi du pronom réfléchi): *que vous vueilliez retraire* **611**, 24, etc. (voir Deuxième partie, t. II, p. LI, n°20).

15. Absence de reprise d'un substantif régime par un pronom personnel devant un deuxième verbe coordonné: *la damoiselle desvesty sa cainse et descira par bendeaulx* **1183**, 7.

16. Non-expression du pronom *il* devant un verbe impersonnel: *mais que mon chier seigneur le roy Alexandre luy aggree* ***557**, 10; *le chevalier qui reçoit los et pris qu'il n'a pas desservy luy tourne ainçois a honte que a honneur* ***568**,

17. Ordre hérité de l'ancien français des pronoms dans la séquence *en y*: *il en y avoit,* **266**, 13*; en y a*, **330**, 25, **406**, 6; *il en y avoit,* **330**, 6, **412**, 11. L'ordre moderne se rencontre également: *il y en a* **187**, 15*; tant plus y en iroit* **353**, 14.

18. Non-expression de l'article dans la locution *toute journee* **382**, 2.

19. Emploi de l'article indéfini féminin pluriel *unes*: *unes puisons* (un breuvage composé de divers ingrédients) **292**, 25, **300**, 9, **537**, 15; *unes joustes* (une série de joutes) **692**, 7; *unes armes* (ensemble composé de l'armure, de la lance et du bouclier) **764**, 7.

20. Emploi de l'article défini avec une valeur expressive de notoriété (référence à une situation connue): *et jectoit les cris sy grans et sy piteux* **388**, 10; devant un nom de mois: *devant le septembre* ***898**, 17.

21. Emploi, avec la valeur d'un pronom démonstratif, de l'article défini suivi d'un complément déterminatif construit directement: *la fin de ta vie et de l'Antigoni* **12**, 15; voir Deuxième partie, t. II, p. XLIX, n°1.

22. Emploi absolu de *tant de* au sens de « beaucoup de »: ***978**, 8.

23. Emploi absolu de l'adverbe *sy* au sens de « très », « tout à fait »: **136**, 5, **697**, 27, **1143**, 8.

24. Emploi de l'adverbe *sy* pour souligner une assertion: **275**, 19, **380**, 19, **450**, 6, **1096**, 3, etc.

25. Emploi adverbial de l'adjectif féminin *neufve* au sens de « nouvellement »: *ceste ville que j'ay neufve estoree* ****178**, 6; on rencontre également l'adj. fém. *nouvelle* avec la même valeur adverbiale et le même sens: *que le roy avoit nouvelle fondee* ****681**, 18.

26. Emploi de l'adjectif *autre* au sens de « aussi », « en outre »: ****280**, 15, ****600**, 7.

27. Emploi du pronom indéfini pluriel *tous, toutes* au sens de « tous les deux », « toutes les deux » dans les exemples suivants: *ilz coururent sus aux .II. chevaliers ... et firent tant en pou d'heure qu'ilz les mirent tous a mort* ****756**, 23; *toutes grant joye faisans* ****790**, 7; *le roy escoçois et le roy d'Ynde estoient tous montez en la place* ****806**, 1.

28. Emploi du relatif prépositionnel *quoy* pour renvoyer à des personnes: *par quoy* « par qui, par lesquels » ****386**, 21; *de quoy* « de qui » **414**, 16.

29. Emploi du relatif *qui* sans antécédent: *la damoiselle avoit qui* « quelqu'un qui » *pour luy se vouloit combatre* ****770**, 2; *ilz ne l'avoient navré qui* (« d'une manière qui, d'une blessure qui ») *le grevast* ****335**, 11.

30. Relatif *qui* renvoyant à un antécédent précédemment exprimé, mais qui, à la différence du français moderne, n'est pas repris explicitement par un pronom personnel placé devant le relatif: *Oultrecuidier m'a bien desmesuré/ qui* (« moi qui ») *cuide avoir de tel dame loier* ****460**, 24; *C'est grant honte, madame, qui* (« à vous qui ») *voulez estre avecques ung homme toute seule* ****843**, 5.

31. Relatif *que* renvoyant à un énoncé précédent au sens de « ce que »: *que bien luy prouveray* **452**, 6.

32. Après les verbes *oïr* et *veoir*, emploi de la locution subordonnante *ce que*, constituée du démonstratif *ce* et de la conjonction *que*, pour introduire une subordonnée complé-

tive: *Quant le roy veit ce qu'il estoit navré* **183**, 9; *oÿt ce qu'on l'appelloit de sy pres* **375**, 4; de même à **342**, 32, **344**, 19, **388**, 1, **1108**, 1. On la rencontre également après *sauf*, *sauf ce que* équivalant à *sauf que*: *sauf ce que le Tors estoit a grant meschief* **294**, 32.

33. Locution conjonctive *sy que* + indicatif au sens de « du fait que »: *__1045__, 11.

34. Emploi de *ne* explétif après *je ne puis croire que*: *je ne puis croire que ce n'ait esté par leur couardise* **195**, 4.

35. Négation composée *ne... jamais* au sens de « ne ... plus »: *__1048__, 5.

36. Emploi de *que* exceptif sans *ne*, avec, sous-entendu, *autre chose* devant *que*: *qui actendist que la mort* *__100__, 11.

37. Emploi de *ne plus... que* au sens de « ne davantage ... sinon que »: *__422__, 19.

38. Emploi de *car*, conjonction de subordination, au sens de « que »: **105**, 10, **105**, 15, **106**, 10, **114**, 19, **116**, 16, **118**, 1, **140**, 12, **141**, 6, **152**, 1, **152**, 5, **393**, 37, **563**, 31, **576**, 2, **717**, 14, etc.; en corrélation avec *sy*: *sy ... car*, « si ... que », **236**, 26, **454**, 45, **752**, 19.

39. Non-expression de la conjonction *que* devant *qui* par réduction haplologique: *il regarde qui sires est du chief, il a les membres a sa voulenté* *__106__, 31; entre *sçavez* et *qui* **613**, 12; entre *sachiez tous* et *qui* **794**, 10; entre *sachiez* et *qui* **1198**, 1.

40. Non-expression de la conjonction *que* après *avint*: **848**, 11, **850**, 11 (mais exprimé à **850**, 8); après *sachiez*: *__221__, 14, *__237__, 18, *__307__, 18, **391**, 25, *__625__, 13; après *fay assavoir*: *__249__, 26.

41. Emploi de la conjonction *que* au sens de « à savoir que » pour introduire une complétive développant un substantif: *__116__, 24 (*respons*), *__731__, 16 (*vision*), *__980__, 9 (*veu*).

42. Substitution du relatif *qui* à la conjonction *que* dans une proposition subordonnée régie par une relative: *que je sçay bien qui sera mon confort* ***249**, 31; *que je sçavoie qui seroient lyez de sa mort* **261**, 33.

43. Emploi de la locution conjonctive *la ou* au sens final de « afin que », « de sorte que »: ***298**, 44.

44. Emploi devant l'infinitif de la locution *que pour* équivalant à *pour*: **175**, 9, ***643**, 13.

45. Emploi de *sans nul point* + inf. au sens de « sans en aucune manière », « sans nullement » ***460**, 10.

46. Emploi de *comme* + subj. impf. au sens de « comme si »: *comme il fust en une tour* ***534**, *7.*

47. Emploi de *aussi bien que* + subj. impf. au sens de « comme si »: *aussi bien que chacun l'eust usité de longue main* ***161**, 19.

48. Emploi de *comme il soit ainsi que* + subj. au sens de « comme il est vrai que », « attendu que », « étant donné que » **247**, 10, **304**, 3; + ind., avec le même sens, **249**, 6.

49. Locution conjonctive *afin que* + subj. au sens de « dans des conditions telles que » ***761**, 16.

50. Reprise de la locution *aussi comme* par *que*: *le Chevalier au Daulphin se prinst a efforcer aussi comme par neccessité et que faire luy convenoit* ***1092**, 13.

51. Emploi de la conjonction *que* pour introduire une seconde proposition coordonnée avec le sens de « parce que »: *je le mectray a honneur pour l'amour que j'ay a vous et que faire le doy* **252**, 11.

52. Reprise de la conjonction *que* consécutive après une proposition incidente: **1031**, 12-14.

53. Relative hypothétique introduite par *qui* sans antécédent fonctionnant comme élément d'une comparaison après

aussi ... que: *il fut aussi courroucié que qui* («si quelqu'un») *l'eust feru d'un glaive parmy le corps* **480**, 2-3.

54. Emploi du pronom interrogatif *que* devant l'infinitif avec *avoir* précédé d'une négation dans la régissante au sens de «n'avoir rien à» + inf.: *je n'ay que mengier* **294**, 21.

55. Relative finale au subjonctif: *ilz ordonnerent .II^C. chevaliers qui cerchassent les forestz* **328**, 14.

56. Réduction haplologique de la séquence *ne ne* à *ne*: *Mais le chevalier ne se meut oncques ne luy respondy* **349**, 26, etc.

57. Emploi de la locution *que ce que* + subj. impf. au sens de «que si»: *que ce qu'ilz venissent,* «que s'ils étaient venus» **752**, 18 (voir Deuxième partie, t. I, p. XXXVI, n°29). On relève également *que ce que* + ind. prés. avec le sens de «que si»: *que ce que nous alons ensemble,* «que si nous allons ensemble», **215**, 20.

58. Non-expression de la conjonction *que* introduisant une subordonnée complétive avant (et après) une proposition incidente: *je ne me doubte pas, s'aucune des ylles voisines eust aucune envye sur nostre paÿs, ja n'eussions resisté contre luy* **103**, 8.

59. Emploi de la conjonction *mais* avec un sens non adversatif: **255**, 34, **484**, 13, **513**, 18, **541**, 10.

60. Séquence *mais ainçois* de sens adversatif: *mais ainçois porte chacun son espee et son escu et son glaive pour jouster* ***153**, 7.

61. Locution conjonctive *mais que* + subj. au sens de «à condition que», auquel se superpose celui de «après que» ***210**, 11.

62. Emploi adverbial de la conjonction *et* en tête d'une proposition indépendante pour souligner avec expressivité une demande pressante ou une injonction exprimée par l'impé-

ratif : *et ne le me celés pas* *__450__, 19 ; *et je vous demande la maniere de vostre songe* **730**, 16.

63. Emploi de *et* en tête de proposition principale fonctionnant comme un adverbe de reprise après une temporelle introduite par *quant* : **370**, 3, **374**, 4, ***570**, 3, ***871**, 11, ***897**, 6, ***948**, 2.

64. Effacement après un nombre cardinal du premier élément de la corrélation *que ... que* exprimant le parallélisme : *a .CC. dames que damoiselles d'honneur* ***726**, 9 ; *.L. dames que damoiselles* **805**, 6.

65. Expression du superlatif relatif en apposition à l'article indéfini féminin *une* en fonction de pronom : *c'estoit une de la forest la plus belle* **267**, 39.

66. Expression du superlatif sans *plus* : *ung des preux qui y soit* **361**, 14 ; *ung des beaux enfans qu'il avoit oncques veu* **362**, 11 ; *ung des renommez chevaliers qui fust en son temps* **367**, 28 ; *une des grosses besongnes que le paÿs eust a faire* **448**, 16 ; de même à **99**,17, **448**, 18, **479**, 20, **762**, 13, **779**, 6, **855**, 18, **906**, 7, **960**, 3, etc.

67. Construction superlative sans l'article défini *le* devant *plus* : *a qui gentilz hommes doivent plus d'honneur porter* ***812**, 7.

68. Déplacement de l'adverbe qui détermine un infinitif après le verbe qui régit cet infinitif : *elles commencerent moult fort a plourer* **290**, 31 ; *Lors commença plus fort a regarder que devant* **369**, 6.

69. Expression d'un comparatif synthétique devant le substantif qu'il détermine : *deux moindres chevaliers de proesse,* **411**, 21.

70. Construction directe du complément déterminatif : *au temple Venus la deesse,* **120**, 16 ; *la main Lyriope,* **479**, 14 ; *dedens le chastel Sebille* **750**, 15 ; *au plaisir Lyonnel* ***810**, 15.

71. Construction directe du complément déterminatif *autruy*, placé devant le substantif déterminé: *mauvaisement soustiendroie autruy droit* **773**, 25.

72. Apposition à un substantif régime direct d'une subordonnée relative introduite par *ce que*: *il fist ses conjuracions, ce qu'elle sceut que bon fut* **429**, 26.

73. Construction directe du complément d'objet second: *sy mandez les gentilz hommes du paÿs qu'ilz soient encontre moy* *__111__, 15.

74. Régime indirect d'un verbe impersonnel construit directement: *mais que mon chier seigneur le roy Alexandre luy aggree* *__557__, 10.

75. Construction avec un double régime direct, celui de la personne et celui de la chose: *et desloya la damoiselle les piez et les mains* **388**, 16; *puis la baisa par .III. fois la bouche et le viaire* *__757__, 11; *et la print a baisier le menton* **843**, 7.

76. Accords par syllepse: *errees chacune des provinces* *__75__, 15; *tout le peuple tournoit pardevers luy et laissoient le roy Alexandre son seigneur* *__601__, 10; *mais le peuple, qui a ce n'entendoit pas, par especial les femmes, estoient tousjours a son frain et ne le laissierent jusques a l'entree de la cité* **602**, 2-4; *le remanant se rendirent a luy* **731**, 33.

77. Accord par syllepse avec *une*: *une des nobles journee qui fut* *__855__, 17.

78. Accord du verbe avec le sujet le plus proche: *En ce point estoit assemblé le roy Betis et Estonné des Desers* **163**, 32; *paour et regard grieve bien* **455**, 6; *la cotte et le chappel, qui estoit ouvré tout a fin or* **1121**, 16; *ou vous et la chevalerie de vostre paÿs s'est si bien maintenue qu'ilz emporteront l'onneur* **1156**, 4.

79. Accord avec le sujet du participe passé auxilié avec *avoir*: *quant elles eurent rendues a leurs seigneurs salutz* **808**, 5;

de moy (Alexandre) que vous avez sy bien solaciee **846**, 8; *qui avoient la bataille du roy anglois sy fourtournoiez* **1034**, 15.

80. Mise en facteur commun, pour deux verbes à des temps composés associés par coordination, de l'auxiliaire *estre*, alors que le second verbe exigerait *avoir*: *quant ilz furent descenduz et mis leurs chevaulx a l'estable* ***851**, 11-12.

81. Emploi de l'auxiliaire *estre* aux temps composés d'un verbe de mouvement: *fut ung pou avant chevauché* ***284**, 23; *estoit passé le haubergon* ***371**, 19; *qui estoient couruz* **432**, 3.

82. Emploi de l'auxiliaire *avoir* à un temps composé du verbe *aler* (trait fréquent en wallon): *ainsi qu'il a alé* ***299**, 35.

83. Emploi de l'auxiliaire *avoir* à un temps composé d'un verbe pronominal (trait bien attesté en wallon): *nous nous avons maintenu* ***356**, 42.

84. Mise en facteur commun de l'auxiliaire *avoir* rendant impossible l'expression d'un pronom personnel régime devant le second participe passé: *sy avrez mon songe avery et mis de la faulse joye en la veritable* ***735**, 6.

85. Construction semi-impersonnelle où *il* neutre, sujet du verbe subséquent, joue un rôle cataphorique d'annonce du nom qui suit le verbe: *il estoit appareillié en mer l'un des puissans dromons qui nagast en mer* **99**, 17; *il se dreça sur ses piez Ricarleir* **120**, 7; *il s'embaty ung cerf* **139**, 18; *il s'en yra avecques vous Gelinant du Glat* **192**, 20; *il entra une damoiselle en la sale* **247**, 1; *il vint pardevant elles ung garçon* **338**, 23; *il avoit aresté lez luy sy prez que bien le peurent oÿr jusques a .XII. chevaliers* **343**, 27; *il le me charga le roy Percheforest vostre sire* **255**, 9; *ou il pend et balance/ tout le monde* **383**, 17; *il estoit appareillié qui son loyer en prendoit* **383**, 8; *il trebucha et cheval et chevalier emmy le champ* **702**, 9; *il seoit emprés luy ung chevalier*

888, 2; *il le perceut Uriens* **990**, 2; *il vint acourant sur eulx une chasse de .XII. chevaliers* **1008**, 9.

86. Construction semi-impersonnelle à verbe au pluriel où *ilz* fait référence à un sujet masculin ou féminin subséquent: *ilz sont demourez au gentil chevalier deux beaux filz* **92**, 6; *ilz luy vindrent devant Perdicas et Lyonés, Porrus et Cassiel* **99**, 1; *ilz s'embatirent ceans deux chevaliers* **266**, 11; *ou ilz demouroient .IIII. anciens hommes* **326**, 4; *ilz ont esté a l'uys de ce temple .V^C. chevaliers* **378**, 24; *ilz passerent cy .XI. chevaliers* **397**, 27; *ilz descendent sur luy et sur son compaignon bien .XL. martelars* **422**, 13; *ilz viennent sur nous gens estranges* **439**, 6; *ilz estoient entrez en la vile .IIII. chevaliers armez* **580**, 9; *ilz s'embatirent sur eulx Gelinant et Sone son filz*, **671**, 1; *ilz prindrent a yssir du palais grant plenté de dames noblement atournees* **680**, 2; *ilz s'embatirent emmy la place .IIII. josnes damoiseaulx* **910**, 13; *ilz s'assamblerent avecques eulx .IIII. chevaliers* **961**, 5.

87. Mise en facteur commun du sème d'un verbe dans une séquence de deux éléments coordonnés: *et leur nonçast le fait ainsy qu'il estoit et [leur dist] qu'ilz les venissent conforter et aidier hastivement* **190**, 23; *et moult looient le roy de honneur, de bonté et de courtoisie et [disoit] que Dieu avoit visité le païs qui tel seigneur leur avoit envoyé* *__587__, 4; *Quant les chevaliers entendirent que on les menaçoit de la mort et [ilz virent] que ceulx venoient sur eulx* *__749__, 5; *l'admonnestoit de faire bonne chiere et [disoit] qu'il demandast s'il luy failloit aucune chose* *__868__, 12; *a presenter tout ce qu'elle porroit faire pour elles et [dire] qu'elles s'y fiassent hardiement* *__949__, 14.

88. Elimination, dans un syntagme coordonné, des éléments redondants déjà exprimés: *ilz avoient fait tuer son cheval en trahison et de son compaignon pour eulx plus affoiblir* *__333__, 46; *hors ma femme mise et des trois freres de Darnant* *__462__, 26.

89. Mise en facteur commun, pour trois verbes coordonnés, d'un régime prépositionnel, alors que les deux premiers verbes sont transitifs directs: *Et nous ... avons exurpé et tollu aux dames et aux damoiselles et abusé contre la franchise que le Dieu de Nature leur avoit donnee* *__357__, 15-16.

90. Absence de reprise de la conjonction *se* en tête d'une seconde proposition coordonnée introduite par *ou* exprimant l'alternative: *elle ne sçavoit s'ilz estoient tous du lignaige de Darnant et se fussent emprins par parolles ou [se] les estranges fussent des gens du roy Percheforest* *__754__, 4.

91. Absence de reprise du relatif *qui* dans une subordonnée relative coordonnée à une autre relative comportant elle-même une relative enchâssée introduite par *qui*: *Le roy Alexandre, qui seoit au maistre lez et delez la damoiselle qui ce avoit compté et [qui] entendu eut son compte* **823**, 2-3.

92. Absence de reprise du relatif *qui* dans une seconde proposition relative coordonnée dont le verbe est à un temps différent de celui du verbe de la première relative: *qui lez moy siet et coeur m'a donné* **871**, 9.

93. Emploi de la conjonction *que* au sens causal de «parce que» en tête d'une proposition coordonnée à un substantif développé par une relative et introduit par *pour* au sens de «en raison de»: *je le mectray a honneur pour l'amour que j'ay a vous et que faire le doy* **252**, 10.

94. Formulation rendue elliptique par la non-expression d'un verbe implicite: *une contencion s'esmeut entre eulx [pour savoir] lequel succederoit ou royaume* *__52__, 10; *ilz se debatoient [pour savoir] lequel d'eulx seroit ennobly* *__55__, 3; *Sy assemblerent leur conseil [pour savoir] comment ilz combatroient a l'un et a l'autre peuple* *__67__, 14; *Sy sommes envoiez a vous depar Emenidon et depar toute la chevalerie*

[pour vous dire] que vous vueilliez retraire ***611**, 22; *Quant le preudomme entendy le chevalier [dire] qu'il vouloit abolir tous les dieux* **375**, 48; *Quant la compaignie entendy la royne [dire] que elle vouloit qu'ilz portassent la rose d'argent* ***692**, 1; *Quant le preudomme et le vaillant hermite entendy son nepveu Pergamon [dire] comment il et ses compaignons tendoient a honneur* **855**, 1; *et retourne a parler du roy d'Escoce [pour dire, pour deviser] comment il visita ceulx de son païs,* ***1212**, 17.

95. Formulation elliptique dans la tournure *tant ... que trop*: *nous avons esté tant batuz que trop* « nous avons été tellement battus que c'est trop » **213**, 6.

96. Autres formulations elliptiques ou condensées: *fay mectre ma selle sur mon grant cheval et [deux selles] sur deux fors roncins pour vous .II.* ***179**, 17; *Or fault pour nous,* « le besoin est maintenant pour nous », ***202**, 12; *ainçois sommes estranges* ***228**, 9 (avant *ainçois*, il faut supposer une réponse négative); voir également les notes à ***249**, 13, ***277**, 20, ***335**, 11, ***725**, 12, ***821**, 20, ***1204**, 10.

97. Proposition hypothétique introduite par la conjonction *se* et exprimant le regret, avec la protase non exprimée: ***389**, 29, ***709**, 19-20, ***722**, 30, ***1112**, 14.

98. Proposition infinitive introduite par une préposition, l'infinitif étant précédé de l'agent: *pour la chevalerie de ce royaume reprendre les armes* ***157**, 13; *pour les dames et les damoiselles seoir a leur aaise* **951**, 7.

99. Infinitif placé en dernière position, après le complément qu'il régit: *pourquoy je demande les gages racheter* **630**, 21.

100. Infinitif à valeur passive: *pour estrangler de la vermine* ***413**, 57.

101. Substitution d'un substantif à un infinitif substantivé: *quant ce vint a l'entree de la porte* ***602**, 5.

102. Infinitif de narration: *Et les fourriers de reposer* **89**, 9.

103. Infinitif précédé de la préposition *a* équivalant à un adjectif verbal latin: *pour mon corps a garder par leur prouesse* *__114__, 25; *donne nous sens de toy a recongnoistre* **373**, 3; *sur les yeulx a perdre* **484**, 18.

104. Systèmes hypothétiques asymétriques: *s'il est mort, sy feroie avaler le pont* (*se* + ind. prés. / conditionnel) **307**, 18; *s'il advenoit que je et Floridas mon compaignon trouviesmes le roy sain et delivre, nous pourtrairons son escu* (*se* + ind. impf. / futur) **215**, 34.

105. Coordination d'une subordonnée hypothétique au subjonctif imparfait introduite par *se* et d'une seconde subordonnée hypothétique à l'indicatif: *Mais se le gentil roy voulsist tournoyer et a receu de son droit la couronne* *__889__, 32.

106. Ruptures de construction: voir les notes à *__316__, 10-13, *__521__, 4, *__806__, 9, *__1004__, 10.

IV. Lexique

1. Les mots suivants ne sont attestés, à notre connaissance, que dans *Perceforest*:

   adupeour, s. m., « devin », *__19__, 7; *arragerie*, s.f., « rage », « fureur », *__1079__, 5; *aÿre* (avec *e* final), s., « colère » *__179__, 12; *berselerie,* s. f., « tir à l'arc », *__332__, 20; *creemens,* s. m., « créateur », *__373__, 30 (forgé pour la rime); *degriffer,* tr., « égratigner », *__223__, 10; *desbarguigné*, p. pa., « indemne », *__636__, 28; *destournoier,* tr., « vaincre », « mettre hors de combat », *__1034__, 19; *encasseté,* « enchâssé », « serti », *__1155__, 13; *eslay* (sans *s* final), s. m., « course », « galopade », *__312__, 21; *non estaindable,* adj., « inextinguible », *__44__, 6; *estournoyer,* tr., « mettre hors de combat », *__474__, 40, **1061**, 5 *B*; *feminacement,* adv., « comme une femmelette », « mollement », *__30__, 2; *fourceleur*, s. m., « celui qui cache »,

« recéleur », ***1199**, 4 ; *flahuteis*, s. m., « son de flûtes », ***644**, 15 *B; fourtournoyer*, tr., « vaincre » (dans un tournoi), ***155**, 13, **1034**, 16 ; *gloiset*, s. m., « petit cri d'oiseau », ***1155**, 3 *C; leonastre*, adj., « dont l'expression ressemble à celle du lion », ***363**, 3 ; *maladement*, adv., « comme un malade », ***300**, 6 ; *nicesse*, « stupidité », « sottise », ***442**, 7 ; *paniere*, s. f., « pièce d'étoffe » ou « panneau de bois » (déformation pour la rime de *panel*), ***373**, 67 ; *pasmacion*, s. f., « pâmoison », « évanouissement », ***208**, 23 ; *recerceleure*, s. f., « partie recourbée d'une moustache », ***236**, 22 ; *ronssoyl*, s. m., « buisson de ronces », ***204**, 27 ; *sodomitain*, adj., « de sodomie », ***40**, 12 ; *tangresse, tangresce*, s. f., « ardeur », « impatience », ***451**, 5, ***959**, 4 ; *tangreté*, s. f., « ardeur », « impatience », ***424**, 39 ; *tesck*, s. m., « bourbier », ***345**, 15.

2. Locutions et sens particuliers non relevés, sauf erreur, par les dictionnaires et attestés uniquement dans *Perceforest* :

aliené, p. pa., « altéré », « avili », ***113**, 19 ; *alonge*, s. f., « petite lanière de cuir qui servait à tenir attaché par la patte un oiseau de proie », ***911**, 2 ; *rendre ame*, « rendre l'âme », ***355**, 21 ; *anuytier*, pron. ou intr., « se coucher pour la nuit » (en parlant du soleil), ***928**, 3 ; *appellement*, s. m., « appellation », ***33**, 7 ; *assamblee*, s. f., « troupe armée », ***13**, 25 ; *assembler le feu*, « allumer le feu partout », ***28**, 6, ***51**, 11 ; *baniere*, s. f., « crieur public », ***581**, 8 ; *bercié*, p. pa., « étourdi », ***390**, 33, **697**, 26 ; *arriere bras*, « d'un coup de revers », ***342**, 21, **342**, 30 ; *derriere bras*, « d'un coup de revers », **344**, 28 ; *brullin*, s. m., « odeur de brûlé », ***389**, 14 ; *campagne, champaigne*, s. f., « fond d'un écu, d'une bannière ou d'une cotte d'armes par rapport aux pièces ou aux meubles », ***379**, 16, **988**, 6 ; *tout a ung coup*, « en un mot », « brièvement », ***1202**, 7 ; *couple*, s. m., « bataille », « combat », ***213**, 28 ; *coupler*, intr., « frapper », **241**, 36, ***636**, 10 ; pron., *se battre, combattre*, **182**, 40 ; *creer*, tr.,

« élever à une haute dignité », « promouvoir », *__845__, 4; *curve,* adj., « corrompu » dans *curve gregoiz,* « grec corrompu », *__33__, 5; *deboutement,* s. m., « charge », « attaque », *__68__, 15; *debrisemens,* s. m. pl., « détours », « chemins sinueux », *__20__, 3; *deduit*, s. m. « lieu d'agrément », « jardin », *__279__, 4; *se demener,* pron., « se plaindre », « se lamenter », *__498__, 13; *se demener de,* pron., « faire des efforts pour comprendre », « s'interroger sur », *__211__, 45; *se deshabituer,* pron., « se rendre méconnaissable », « altérer les traits de son visage », *__424__, 20; *desmanchié du bras,* « amputé du bras », *__387__, 33; *desrompement*, s. m., « attaque », *__9__, 12, __69__, 28; *ne sçavoir que devenir,* « ne pas savoir quoi faire », *__299__, 32, *__444__, 4, __754__, 16, *__959__, 19; *dirivacion,* s.f., « emprunt », *__33__, 3; *es plus drus,* « dans les rangs les plus serrés », __164__, 15 *C*, *__1036__, 11 *C*; *empirié*, p. pa., « fâché », *__1182__, 14; *emprinse,* s. f., « réalisation », « ouvrage », *__682__, 11; *avoir encontre,* « rencontrer de la résistance », « éprouver des difficultés », *__305__, 25; *endenter,* tr., « faire pencher, la tête en avant », *__163__, 14; *les enfergiés,* p. pa. subst., « ceux qui ne sont pas libres (de leurs paroles ou de leurs mouvements)», *__837__, 4; *enfondrer,* tr., « éventrer » (des chevaux), *__519__, 9, __526__, 20, __565__, 4; *engrossement* + de, « incitation à », « exhortation à », *__887__, 15; *enorgueillir,* pron. ou intr., « s'enflammer », « s'exalter » *__681__, 16; *de grande entreprinse,* « de grande taille », *__683__, 4; *esbanoier le jour,* « annoncer en sonnant du cor le lever du jour », *__474__, 35; *esbatre,* pron. ou intr. « s'envoler », *__911__, 4; *lever son escu,* « prendre les armes », « entrer en guerre », *__106__, 27, __848__, 17; *en espece de,* « pour », « en vue de », *__234__, 22; *faire estendelle de*, « allonger », « étendre », *__1108__, 5; *a chiere estendue*, « le visage serein », *__569__, 5; *esternure* (*faire esternure de*), « amas, tas », *__1063__, 9; *estrivee*, s. f., « combativité », *__889__, 34; *esvainé de,* p. pa., « dépourvu de », « privé de », *__103__, 5, __124__, 7; *a bon eur,* « avec joie », *__993__, 11; *exemplaire,* s. m., « modèle de perfection », *__888__, 16; *exemple,* s., « modèle de

perfection », **890**, 12 ; *au fait que,* loc. conj., « dès que », « à mesure que », ***437**, 9 ; *flesche,* s. f., « hampe » ***1082**, 2 ; *fourdre de mer,* s. m., « tempête », ***1099**, 6 ; *fourmeu a* + inf., « incité à », ***895**, 13 ; *garder,* tr., « célébrer », ***646**, 8 ; *nous sommes bien gens pour,* « nous sommes assez nombreux pour », ***195**, 11 ; *gerlandes,* s. f. pl., long tortil de tissu qui ceint le sommet du heaume et qui flotte au vent ; il est divisé en deux queues », ***967**, 18 ; *sans gueterie,* « sans être sur ses gardes », « sans prendre garde », ***831**, 8 ; *habonder en,* « manifester avec force », « faire preuve de », ***9**, 3 ; *hasterel,* s. m., « poitrail (de cheval) », ***281**, 27 ; *haulteur,* s. f., « force », « puissance », ***854**, 26 ; *hiraude,* « femme de mauvaise vie », « ribaude », ***389**,; 31 ; *estre ignorant de* + inf., « être incapable de », ***442**, 36 ; *incidences,* s. f. pl., « événements contemporains (dont l'évocation interrompt le récit principal) », ***39**, 21, **41**, 15, **43**, 6, **43**, 21, **44**, 9, **51**, 20 ; *jouel,* s. m., fig. « nain », ***443**, 17, **443**, 40 ; *de jour a autre,* « un jour sur deux », ***853**, 15 ; *machinacion,* s. f., « engin de guerre », ***69**, 10 ; *a maintas,* loc. adv., « de toute sa force », « violemment », ***169**, 32 ; *maintenir,* tr., « traiter », ***323**, 22 ; *malicieusement,* adv., « avec ruse », ***31**, 8, **279**, 28 ; *se meller es armes,* pron., « se mouler dans son armure pour l'ajuster », « s'étirer dans son armure », ***164**, 15 ; *mer,* s. f., « golfe », « embouchure », ***70**, 12 ; *mescongneue,* s. f., « événement fâcheux », « ennui », ***955**, 13 ; *ne valoir mestier* + inf., « être inutile de », ***249**, 26 ; *monstrer a* + inf., « s'apprêter à », ***164**, 6 ; *nepveu,* s. m., « cousin », **168**, 17, **265**, 30, ***685**, 2, etc. ; *niepce,* s. f., « cousine », ***244**, 4 ; *noblesse,* s. f., « parure », « ornement », ***1069**, 6, **1070**, 2 ; *noblois,* s. m., « don (ornement, parure) qu'une dame ou une jeune fille fait à un chevalier pour l'encourager à bien combattre », ***154**, 12, **159**, 14, **160**, 3 ; *nourrin,* s. m., « progéniture », « enfants », ***688**, 8 *B; oppression,* s. f. « destruction », ***41**, 11 ; *oeuvre,* s., « accomplissement », « réalisation », ***106**, 14 ; *orguilleusement,* adv., « luxueusement », « fastueusement », ***381**,

28 ; *oster de,* pron., « se disculper de », ***583**, 9 ; *estre oultre,* « être terminé », ***477**, 29 ; *paré*, adj. « élégant », « plaisant à voir », ***951**, 13 ; *parolles,* s. f. pl., « disputes », « querelles », ***1206**, 6 ; *par parties,* « en détail », ***475**, 2 ; *parure,* s. f., « cotte d'armes », ***688**, 17 ; *tout au plat,* loc. adv., « entièrement », « d'un bout à l'autre », ***389**, 26 ; *poncel,* s. m., « bac », « bateau à fond plat », * **314**, 11 ; *port,* s. m., « rivage », ***4**, 8, **32**, 13, **58**, 21, **59**, 25, **61**, 1, **62**, 8 ; *possesser,* absolt, « occuper le pays » ***2**, 44 ; *poupee,* s. f., « figurine placée sur le heaume », ***967**, 17 ; *pourestendu de,* « tapissé de », « couvert de », ***371**, 3 ; *promouvoir (qqn) a,* tr., « soumettre (qqn) à », ***48**, 13 ; *jusques en fin de querelle,* « jusqu'à la fin de l'histoire », ***895**, 5 ; *se soumectre a rendaige,* « se rendre », « capituler », ***69**, 6 ; *se renforcier,* pron., « rassembler ses forces », ***230**, 19 ; *renié,* adj., « misérable » (appliqué à une chose), ***830**, 6 ; *risee*, s. f., « plaisanterie », « mot d'esprit », ***836**, 14, **837**, 6, **846**, 7 ; « facétie », ***907**, 3 ; « rires », ***838**, 19, **843**, 25, **943**, 7 ; *roseté,* p. pa, « semé de petites taches rouges », **902**, 18, **905**, 12, **906**, 4, **934**, 7, **1193**, 6 ; *roseter,* tr., « rougir », ***539**, 3 ; *bien seant,* « à l'aise », ***655**, 20 ; *sec*, adv., « aussitôt », « sur-le-champ », dans *rendre sec*, ***164**, 5, ainsi que dans *tout sec*, **183**, 13, **281**, 40, **779**, 8, **1007**, 14, **1007**, 23, **1051**, 7 ; *en la sommité de*, « au sommet de », ***71**, 4; *sourjouster,* tr., « remporter (un tournoi)», ***927**, 14; *symonie,* s. f., « manœuvre déloyale », « fraude », ***720**, 5 ; *sy que*, loc. conj., « du fait que », ***1045**, 11 ; *en tesmoing de,* formulation elliptique pour « j'en prends à témoin », ***1204**, 10; *timbre,* s. m., « cimier », ***891**, 27 ; *se vanter de,* pron., « se moquer de », ***155**, 11, **793**, 16, **1191**, 20 ; *estre de grant veue,* « avoir fière allure », ***861**, 30 ; *voeul ... voeul,* « soit ...soit », ***393**, 12 ; *yssue,* s. f., « bataillon », ***950**, 14 ; *estre de l'yssue de,* « être du camp de », « être allié à », ***804**, 19.

3. Mots ou locutions rares ou acceptions particulières peu attestées :

achevillier, tr., « cheviller », « fixer », ***270**, 17,; *accordee,* p. pa. f., « juste », « bien timbrée » (de la voix), ***459**, 29; *avoir grant affection de,* « avoir la ferme intention de », ***12**, 16; *apertir,* pron., « prendre ses dispositions », ***373**, 57; *non appensé*, p. pa., « inopiné », « par surprise », ***9**, 13, ***12**, 18; *armeurie,* s. f., « armurerie, lieu où sont abritées les armes et les armures », ***857**, 13; *armures de fer*, s. f. pl., « chevaliers équipés d'armures en fer », ***847**, 20; *en avoir,* « être tourné en dérision », « être dupé », ***1092**, 3; *barguingnier,* tr., « disputer », « se battre pour la possession de », ***1081**, 1; *emporter la baniere,* « être victorieux », ***373**, 73; *par beau fait,* « par un combat loyal », « loyalement », ***153**, 11; *ou bellement ou laidement,* « bon gré mal gré », ***181**, 15; *bon,* adj. substantivé, « vaillant chevalier », « chevalier de valeur », ***162**, 13; *bonne journee*, « jour de fête », « jour de bonheur », ***373**, 74; *bourde,* s. f., « bagatelle », « sornette », ***16**, 18; *braioel*, s. m., « ceinture retenant les braies », ***371**, 26; *canonisier,* tr., « faire reconnaître », « faire admirer », ***1065**, 5; *canouelle,* s. f., « nuque », ***303**, 22; *n'estre en carriere,* « ne pas compter », « ne pas avoir d'influence », ***373**, 70; *a cautelle*, « par précaution », « avec prudence », ***1017**, 17; *censir,* tr., « soumettre », ***373**, 56; *chaiere,* « banc », ***277**, 15; *estre chief* (dans un tournoi), « être en position de supériorité », « avoir l'avantage », ***977**, 5; *concevoir,* tr., « voir », « distinguer », ***891**, 25; *ne sçavoir conroy de soy mesmes,* « ne pas savoir que faire de soi-même », « ne pas savoir quelle conduite tenir », « être désemparé », ***1081**, 23; *tenir conroy,* « résister », « ne pas prendre la fuite », ***1034**, 37; *contremander la treve,* « rompre la trêve », ***395**, 3; *bien vous en conviengne!,* « tant pis pour vous ! », ***1001**, 23; *couvine d'armes,* s. f., « situation dans laquelle on multiplie les prouesses aux armes, où l'on s'illustre au combat », ***163**, 25; *deffoulé,* p.

pa., « en piteux état », « meurtri », « contusionné », ***1004**, 2; *derraines,* adj. f. pl., « extrêmes », ***12**, 7; *desireux en,* adj., « manquant de », « privé de », ***1114**, 6; *destroiz,* s. m. pl., « lieux dangereux », « pièges », ***343**, 19; *dru,* adv., « vivement », « fort », ***344**, 22; *dyeusse*, s. f., « déesse, ***18**, 27; *enanscer,* tr., « fixer, attacher » (un fer de lance)», ***336**, 32; *escorer,* tr., « dépouiller », « écorcher », ***611**, 7; *escu,* s. m., « peau épaisse qui recouvre le dos d'un animal et qui sert de protection », ***150**, 13; *jouer aux escus,* « combattre amicalement avec un écu et un bâton », ***365**, 32; *esparde-ment*, s. m., « action de répandre », « jet », « projection », ***11**, 19; *espinete*, s. f., « aubépine », ***277**, 23; *estorsure,* s. f., « entorse », ***1077**, 2; *estre oultre,* « être terminé », « être passé », ***477**, 29; *estre sur* + rég. ind., impers., « incomber à », ***843**, 19; *a grant exploit,* « en grande quantité », ***494**, 25, **548**, 6; *de fait,* loc. adv., « promptement », ***446**, 9; *feste*, s. f., « foire », ***1179**, 4; *feuilliet,* s. m., « battant » (de porte), ***491**, 9; *figure,* s. f., « créature difforme », ***444**, 5; *flechir de* + inf., « se détourner de », « manquer de », ***723**, 5; *forteresse,* s. f., « refuge », « abri », ***1079**, 10, **1145**, 10; *a mon (son) frain,* « à mes (ses) côtés », ***114**, 24, **601**, 6, **602**, 4, **697**, 4, **953**, 4, **954**, 6; *freture,* s. f., « losanges », ***1088**, 10; *frontel,* s. m., « frontal, pièce en forme de visière fixée au casque pour abriter le visage », ***514**, 4; *frontieres,* s. f. pl., « territoires », ***196**, 6; *gerre,* s. m., « engeance », ***624**, 17; *gesine, s. f.,* « le fait d'être étendu à terre », ***1111**, 2; *harcelle,* s. f., « ceinture d'osier », ***381**, 26; *harnois,* s. m., « lieu où l'on garde et équipe les chevaux », ***957**, 12; *hine* (= *haigne*), s., « tête », ***171**, 6, ***543**, 18; *houssoy,* s. m., « lieu planté de houx, de buissons de houx », ***222**, 22; *jambeter de,* « agiter vivement (un membre du corps)», ***337**, 27; *liste de pierre,* s. f., « bordure en pierre faisant saillie », « galerie », ***238**, 3; *maniere*, s. f., « modération », « mesure », ***475**, 15; *n'avoir maniere*, « ne pas avoir de pouvoir, d'autorité », ***373**, 69; *c'est nostre meilleur,* « c'est ce que nous avons de mieux à faire », « c'est le meilleur

parti à prendre », ***392**, 9 ; *quel merveille,* « rien d'étonnant à cela », « il ne faut pas s'en étonner », ***45**, 45 ; *mesaisier,* pron., « s'affliger », « se désoler », ***290**, 2, **1182**, 11 ; *multiplier,* intr., « s'améliorer », ***1041**, 23 ; *nobles,* s. m. pl., « hommes de bien », « hommes de mérite », ***75**, 6, **77**, 4 ; *non nobles,* « personnes indignes, sans mérite », **75**, 6, ***77**, 5 ; *ordonnance,* s.f. « appareil des pierres » (d'un mur), ***11**, 5 ; *nouri,* p. pa./ adj., « feuillu, chargé de feuilles », ***180**, 27 ; *oster,* tr., « déposer, retirer des affaires, abaisser », ***75**, 6, **77**, 4 ; *païs,* s. m. pl., « habitants d'un pays » ***98**, 21 ; *se percevoir,* « se ressaisir », « devenir clairvoyant », ***386**, 38 ; *estre perdu du sang,* « avoir perdu toute ardeur, toute énergie », ***162**, 46 ; *personnable,* adj., « éminent », « remarquable », ***330**, 3 ; « impressionnant », « important », ***690**, 18 ; *pieu*, adj. « attentionné », « bienveillant », ***106**, 38 ; *nul point,* loc. adv., « nullement, en aucune manière », ***460**, 10 ; *se polir en ses armes,* « s'étirer dans son armure pour la rajuster », ***181**, 21 ; *porter*, tr., « remporter », dans *porter la huee,* ***889**, 29, **935**, 17 ; *porter oultre,* tr., « mettre à exécution », « accomplir », ***577**, 12 ; *pumel,* s. m., « socle en forme de boule », ***194**, 15, **211**, 33, **211**, 45, **215**, 13, **241**, 22 ; *prendre* (*un coup*), tr., « donner, placer » (un coup), ***260**, 45 ; *en quarrure,* « de périmètre », ***285**, 4, ***643**, 22 ; « de côté »**, 128**, 11, ***1134**, 15 ; *quotoier,* tr., « serrer de près », « harceler », ***1013**, 20 ; *removoir,* tr., « panser », « soigner », ***264**, 22 ; *reper,* s. m., « affluence », ***562**, 17 ; *retorceler, intr.,* « friser, former des boucles », ***439**, 28 ; *ruminer,* tr., « réfléchir sur », « méditer sur », **99**, 6, ***377**, 13 ; *estre saisy de son emprinse,* « être parvenu à ses fins », ***1046**, 10 ; *sçavoir,* tr., « sentir », ***1030**, 2 ; *seduit,* p. pa., « entraîné, animé », ***52**, 12 ; *sens naturel,* « intelligence », « discernement », ***442**, 40 ; *sentence,* « sens », « contenu » (d'une lettre), ***9**, 1 ; *seoir,* tr., « faire asseoir », « placer », ***158**, 16 ; *serrees,* adj. f. pl., « secrètes », ***895**, 3 ; *tabernacle,* s. m., « dais », ***369**, 27 ; *en tant,* loc. adv., « tellement » ***7**, 13 ; *terchier,* tr., « essuyer », « nettoyer », ***656**,

15; *gens de forte teste,* « gens opiniâtres et énergiques », *__119__, 3; *varochier,* tr., « garrotter », « lier très solidement », *__332__, 21; *vigneté,* p. pa., « orné de fleurs », « chargé de fleurs », *__180__, 27, **277**, 13, **1155**, 11; *voies des murs*, s. f. pl., « chemins de ronde », *__496__, 23; *yssue,* s. f., « fin », « mort », *__70__, 3.

4. Premières attestations; mots, locutions ou sens récemment attestés au milieu du XVe siècle:

abolir, tr., « abandonner », « supprimer », (fin XIVe s.), **375**, 49; *copie,* « personne ressemblant à une autre par ses traits, son attitude », *__443__, 8; *engamber,* tr., **1149**, 3; *a l'exemple de,* « à l'exemple de », « en imitant l'exemple de », *__45__, 19; *fabrique,* s. f., « fabrication », « facture », *__70__, 17; *floron,* s. m., « fleur constituant un des éléments d'une fleur composée », *__1155__, 1; *habille,* adj., « adroit », *__153__, 5; « agile », « rapide », *__1184__, 1 *C; vostre honneur,* « votre honorable personne », *__616__, 7; *innocence*, s. f., « ignorance des choses de l'amour », *__1195__, 16, **1195**, 23; *marmouset,* s. m., « figurine », « marionnette », *__422__, 10; *moderé,* adj., « mesuré », « sage », *__24__, 13; *parvenir a* + inf., « réussir à », *__487__, 22; *presser,* tr., « obliger à se hâter », « brusquer », *__768__, 1; *estre la quinte roe au char*, « être la cinquième roue du chariot », *__837__, 13; *regenerer*, tr., « renouveler en redonnant les qualités perdues », *__103__, 12; *sentence,* s. f., « idée, manière de voir », *__31__, 7; *sentir,* tr., « indiquer, révéler, trahir », *__232__, 18; *situacion,* s. f., « situation », « position », *__34__, 3; *succeder,* intr., « venir après », *__71__, 5, **86**, 14; *de vive voix,* *__23__, 3.

5. Régionalismes (mots et formes) du Nord (picard et wallon):

brique, s. f., « brique », *__747__, 4; *caurre*, s. m., « coudrier », *__33__, 20; *chievre*, « biche », *__19__, 16; *crom,* adj., « recourbé », *__381__, 40; *debourder,* intr., « converser agréablement », **284**,

32 (voir Deuxième partie, t. I, p. 526, note **45**, 1); *ducasse,* s. f., « fête patronale », ***97**, 6; *escaupir,* intr., « démanger », ***114**, 18; *faire estendelle de,* « allonger », « étendre », ***1108**, 5; *estrine,* s. f., (*bonne estrine*, « chance »), ***1060**, 2; *graibe,* s. f., « mangeoire », « râtelier », ***202**, 10; *grau,* s. m., ongle pointu et crochu », ***580**, 21; *huve,* s. f., « coiffe », « ornement de tête », ***1135**, 7; *influence,* s. f., « multitude », ***52**, 5; *kaielle,* s. f. (pour *kaiere, chaiere*), « fauteuil, trône », ***128**, 13; *pievoie,* s. f., « chemin de ronde », ***496**, 23 *B; plasceis,* s. m., « marais », « marécage », ***277**, 9; *poulz,* s. m. pl., « pouces », ***559**, 13; *raiere,* s. f., « fente », ***373**, 75; *ravetin,* s. m., « boîte » (*en son ravetin,* « à sa disposition »), ***390**, 16; *respaumer,* tr., « nettoyer », ***292**, 18; *rider,* intr., « glisser », ***1164**, 26; *tayon,* s. m., « ancêtre », **61**, 32; « grand-père », **38**, 25, **299**, 20, **328**, 9, **339**, 14, **366**, 33, **671**, 11, **852**, 26, **853**, 10, **854**, 2, **857**, 3, **920**, 12, **937**, 17 (voir *FEW*, I, 165b et XXV, 649, s. v. *atavia*); *tournet,* s. m., « plat », ***311**, 23, **311**, 29; *transline,* s. f., « feuille de trèfle », ***1023**, 14 (de même *trambline*, **1088**, 12 et *trannine*, **1088**, 6 *C*); *warison,* s. f., « récolte », ***2**, 19. Le substantif f. pl. *hides*, « pâturages », ***2**, 19, relève plutôt du domaine anglo-normand.

6. Genre de certains substantifs:

aigle, m. ou f., **43**, 19 (m.), **1070**, 7 (f.), **1099**, 2 (m.); *cainse, cainsse,* m. ou f., **133**, 16 (f.), **317**, 3 (f.), **439**, 24 (f.), **441**, 2 (f.), **523**, 20 (f.), **534**, 9 (f.), **695**, 5 (f.), **789**, 13 (f.), **902**, 18 (m.), **905**, 11 (f.), etc.; *giste*, **622**, 10 (m.), **726**, 1 (f.); *glaive,* m. ou f., **89**, 4 (m.), **153**, 8 (m.), ***425**, 24 (f.), **463**, 9 (m.), **698**, 21 (f.), **956**, 9 (f.); *hine,* m.?, ***171**, 6, **543**, 18; *jument,* m. ou f., ***345**, 14; *malice,* m. ou f., **308**, 9 (f.), **378**, 26 (f.), **455**, 30 (m.), **766**, 21 (f.); *oeuvre*, m. ou f., **85**, 26 (m.), **106**, 14 (f.), **205**, 30 (f.); *ost*, s. m. ou f., **39**, 6 (m.), **58**, 15 (f.); *siege*, m. ou f., ***123**, 1; *voile*, s. m. ou f., **23**, 8 (m.), **56**, 16 (f.), **62**, 10 (m.); *vollilles,* s. m. pl., ***911**, 5.

ANALYSE

I. Le roman débute par une évocation de l'histoire des rois de Bretagne, empruntée essentiellement à l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, dont l'auteur donne une fidèle traduction, proche du latin. Quelques additions sont extraites des *Histoires (Contre les Païens)* d'Orose et de l'*Histoire de la Destruction de Troie (De Excidio Troiae historia)* de Darès Phrygius. Un préambule décrit rapidement les îles de Bretagne et d'Irlande (§§ **1-3**), puis l'auteur commence le prologue proprement dit, qui relate la destruction de Troie, la fuite d'Enéas en Italie et son mariage avec Lavine, la naissance de ses descendants, son fils Ascanius, son petit-fils Silvius et son arrière-petit-fils Brutus. Ce dernier, chassé d'Italie pour avoir tué accidentellement son père, retrouve en Grèce les descendants de Priam, tenus en esclavage par le roi Pandrasus. Avec l'aide d'Assaracus, né de mère troyenne, il libère du joug grec ses compagnons d'ascendance troyenne. Pandrasus, vaincu, donne à Brutus sa fille Ynogen en mariage et il accepte d'affréter trois cent vingt-trois navires chargés d'or, d'argent et de céréales pour le départ du chef troyen. Brutus prend la mer et il arrive dans l'île de Loegetia, où il consulte la déesse Diane dans un temple qui lui est dédié. Pendant son sommeil dans le temple, il voit la déesse lui apparaître et lui conseiller de se rendre dans une île de l'Océan, qui sera un « droiz paradiz » pour ses enfants et ses descendants. Après un long périple au cours duquel il rencontre Corineüs, autre exilé troyen, il débarque en Gaule, où il affronte Goffarius, roi d'Aquitaine. Il reprend ensuite la mer avec Corineüs, son compagnon, et arrive dans l'île d'Albion, qu'il appelle Bretagne d'après son nom. Corineüs reçoit en partage la Cornubie (Cornouailles), où il s'installe, tandis que Brutus fonde sur la Tamise la cité de Troiam Novam (Troie la Neuve), devenue Trinovant, puis Londres (§§ **4-35**). A la mort de Brutus, ses trois fils se partagent ses terres : Locrinus, l'aîné, devient roi de Logre (Angleterre) ; Camber prend la Cambrie (Pays de Galles) et Albanectus

l'Albanie (Ecosse). Suit la longue et tumultueuse histoire de ces trois rois et de leur descendance jusqu'à l'avènement de Pir, roi d'Angleterre (§§ **36-79**).

II. L'auteur arrête la traduction du récit de Geoffroy de Monmouth pour évoquer le mariage d'Edouard II d'Angleterre avec Isabelle de France, la fille de Philippe le Bel, à Boulogne l'an « mil III^{C} et VII, le jour de la Purificacion de la benoite Vierge Marie.» A ces noces assista le comte Guillaume Ier de Hainaut, qui avait épousé la fille de Charles de Valois. Après la cérémonie, nous dit le romancier, le comte accompagna, avec d'autres seigneurs français, la nouvelle reine en Angleterre. A cette occasion, il visita le pays et se rendit un jour à l'abbaye de Wortimer, située près de la rivière Humber. Là, l'abbé lui montre un « livre de cronicques » écrit en grec, qu'il a partiellement fait traduire en latin par un clerc. Ce livre contient « l'ystoire celee d'un bon roy Percheforest, roy de Bretaigne ». Le comte en obtient de l'abbé une copie, qu'il rapporte en Hainaut. Il la confie à un moine de l'abbaye de Saint-Landelain, à Crespin, pour la traduire en français (§§ **80-85**).

III. L'auteur aborde maintenant le texte de la chronique, telle qu'elle a été retrouvée et traduite en français. Il évoque le personnage d'Alexandre le Grand qui, après avoir conquis tout l'Orient, entend soumettre Babylone, qui reste rebelle malgré ses menaces. En se dirigeant vers la cité, il fait étape un soir près de la cité de Galdres. Les soldats d'Alexandre s'étant emparés du bétail de la cité pour leur ravitaillement, Gadifer, le seigneur de Galdres, les poursuit et les met en fuite. Permenio, leur chef, demande alors du secours à Alexandre. Des renforts sont envoyés, Gadifer est tué par Permenio et la cité est prise (épisode inspiré du *Fuerre de Gadres*, branche II du *Roman d'Alexandre*). Après avoir séjourné deux mois dans la cité, Alexandre se remet en route avec son armée vers Babylone. En chemin, il rencontre Cassamus, le frère de Gadifer, dont il apaise habilement la colère et la douleur. Cassamus lui apprend que Gadifer avait deux fils, Gadifer et Betis, et une fille,

Fezonas. Clarvorus d'Inde, un vieillard qui veut avoir par la force Fezonas, est venu assiéger avec ses hommes le château de Feson, où sont réfugiés les trois enfants. Alexandre promet à Cassamus de se porter à leur secours (§§ **86-92**). Il libère le château de Feson, réconcilie Permenio avec les trois enfants et vainc les troupes de Clarvorus, qui est tué par Cassamus. Porrus, le fils de Clarvorus, Cassiel de Badres et Marsien de Perse sont faits prisonniers. Alexandre, qui sait s'acquérir l'amitié de ses anciens ennemis, rend à Porrus sa terre à condition qu'il épouse Fezonas, dont il est épris. Cassiel de Badres, de son côté, épousera Goras (Edea) et Betis aura Ydorus, sa sœur. Marsien de Perse se mariera avec Elyot, leur cousine. Gadifer, quant à lui, épousera Lidoire, la nièce de Permenio (épisode emprunté aux *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon). Avant de prendre la mer pour aller soumettre Babylone, Alexandre séjourne deux mois chez Gadifer, le temps de faire ses préparatifs (§§ **93-95**). Il accepte d'aller dans la cité de Glodofar, qui est à deux journées, pour assister au couronnement de Porrus et de Fezonas. En chemin, il se rend dans l'île de Citeron pour se joindre aux pélerins venus adorer la déesse Vénus. Tandis qu'il dort dans le temple consacré à Vénus, il a une vision. Il se voit pris dans une terrible tempête et un homme âgé, vêtu d'une cape noire, le rassure et lui prédit que la tourmente aura une fin heureuse. Il lui semble alors qu'il aborde dans une très belle île, où la population lui demande de lui donner un nouveau roi. Après avoir repris la mer pour aller à Glodofar, il est victime d'une tempête qui dure huit jours. Ses marins sont incapables de retrouver la bonne direction et le navire vogue au hasard, jusqu'au jour où il arrive à proximité d'une terre inconnue (§§ **96-100**).

IV. La terre où Alexandre aborde est l'île de Bretagne. Au moment où il arrive, les plus puissants du royaume sont réunis dans un temple dédié à Vénus pour prier la déesse de les conseiller sur l'élection d'un nouveau roi, après la mort de Pir qui les a conduits au déclin et à la ruine. Pour toute réponse, la

déesse leur demande de se rendre sur le rivage, où un heureux hasard pourrrait les doter d'un roi compétent. Parvenus sur le rivage, ils découvrent le vaisseau d'Alexandre et ils invitent le prince à venir dans leur pays, où ils lui réserveront un excellent accueil. Alexandre, qui comprend bien qu'il est conduit par les dieux et que sa vision devient réalité, accepte de débarquer. Tous les chevaliers du pays se réunissent près de Totonesie pour attendre Alexandre et lui confier leur royaume (§§ **101-112**).

V. Alexandre décide de donner le royaume d'Albanie (Ecosse) à Gadifer et celui de Bretagne (Angleterre) à Betis. Les habitants de l'île acceptent avec joie. Le couronnement de Betis aura lieu une quinzaine de jours plus tard, la veille de la fête de la déesse Vénus. L'organisation des festivités est confiée à Ricarleir, seigneur anglais. Il est nommé par Betis maréchal du royaume. La veille du couronnement, Betis et Ydorus, après avoir revêtu des vêtements blancs, passent la nuit au temple de Vénus, près de Stancol, pour prier la déesse. Le lendemain, un nain annonce qu'un perron de marbre, surmonté de deux trônes somptueux, a été mystérieusement déposé à proximité du temple pour le couronnement. Après avoir exhorté le peuple assemblé à prier le Dieu Souverain et tous les autres dieux pour qu'ils envoient leur grâce au futur roi, Alexandre s'apprête à couronner le roi. Mais au moment où il prend la couronne, il se rend compte qu'elle est beaucoup trop grande. Le nain annonce que sa maîtresse en a préparé une autre, qui lui est destinée. En effet, une demoiselle vêtue d'une chemise blanche apporte une magnifique couronne, puis elle disparaît soudainement et se métamorphose en cerf. Alexandre la pose sur la tête du roi en le faisant roi de la Grande Bretagne au nom et en l'honneur du Dieu Souverain. Il couronne ensuite Ydorus. Betis reconnaît tenir son royaume d'Alexandre et lui prête hommage (§§ **113-137**). Près de huit cents chevaliers, accompagnés de dames et de demoiselles, participent au banquet qui suit le couronnement. Trois ménestrels vêtus de tuniques blanches jouent de la harpe, puis s'évanouissent

mystérieusement. Apparaissent ensuite un très grand cerf, quatre lévriers qui le poursuivent et un chevalier sur un puissant coursier qui sonne du cor. Ils se précipitent dans une rivière qui surgit inopinément au milieu de la place. Le chevalier finit par atteindre le cerf et le tue. Au moment où il lui arrache le cœur pour le donner aux chiens, le cerf se relève d'un bond et se remet à courir au milieu des tables. Il pénètre ensuite dans la tente d'Alexandre et disparaît. Margadux, un chevalier du pays, apprend à Alexandre que les enchantements sont nombreux depuis que Darnant, qui a été chassé pour avoir tué Penisil, le cousin du roi, s'est réfugié dans les forêts voisines avec ses quatre frères. Ils persécutent par leurs sortilèges les dames et les jeunes filles des environs. Le jeune roi Betis s'engage à empêcher ces exactions avant qu'un an soit passé. A l'issue des festivités, quatre cents jeunes écuyers du pays sont faits chevaliers par le nouveau roi (§§ **138-146**).

VI. Les nobles d'Albanie (Ecosse) se rendent auprès d'Alexandre pour lui demander de leur désigner un roi. Ils approuvent le choix d'Alexandre, qui leur propose pour roi Gadifer, le frère aîné de Betis (§§ **147-149**). Un soir, Alexandre se souvient de son expédition au fond de la mer, où, descendu dans un tonneau de verre, il avait vu des poissons appelés « chevaliers de mer » se battre les uns contre les autres. Il a alors l'idée de créer, pour entraîner les chevaliers aux armes, un divertissement guerrier qui sera appelé tournoi (§§ **150-154**). Un tournoi est donc organisé, qui oppose les chevaliers de Grande Bretagne (Angleterre) à ceux de Grèce et d'Albanie (Ecosse). Devant les dames et les demoiselles, Alexandre, Betis, Gadifer et les chevaliers des deux camps multiplient les prouesses. Après le tournoi, Alexandre convie la chevalerie à un grand festin, auquel participent les dames et les demoiselles (§§ **155-173**). Le lendemain, Lidoire retourne en Ecosse, accompagnée de Dagon. Gadifer, le Tor et Estonné demeurent quelques jours avec Alexandre. Edea reste avec sa sœur Ydorus, tandis que Fezonas part avec Lidoire (§§ **174-177**).

VII. Betis charge Nicorant de construire un grand château à proximité de la forêt habitée par Darnant et ses complices. Une nuit, accompagné seulement de deux écuyers, il part secrètement pour libérer la forêt de ses enchanteurs. Dans la forêt, qui est plantée de magnifiques arbres, ils découvrent près d'un laurier des jardins et une très belle fontaine, à laquelle ils se désaltèrent. Non loin de la fontaine, une statue en laiton se met à faire retentir un cor dès que Betis la touche. Un chevalier en armes arrive aussitôt et défie le roi. Un combat à la lance est aussitôt engagé. Blessé, le chevalier opère un enchantement en s'enfuyant. Il fait apparaître une rivière qui oblige le cheval de Betis à faire un grand bond et à retomber brutalement sur la terre ferme. Quand l'enchantement cesse, le chevalier est hors de portée. Il fait cependant surgir par enchantement deux lions, que Betis s'évertue en vain de combattre. Il donne ensuite à Betis l'illusion qu'il revient sur lui, lancé sur son cheval à vive allure. Le roi ne renonce pourtant pas à poursuivre son adversaire. Il finit par l'atteindre et, au terme d'une bataille acharnée, le met hors de combat. Le chevalier révèle alors qu'il est depuis quarante ans le seigneur de la forêt, qu'il a conquise par les armes, et qu'il se nomme Darnant. Pour essayer d'échapper à Betis, qui le tient à sa merci, il tente un nouvel enchantement en donnant au roi l'illusion qu'il tient dans ses bras son épouse Ydorus. Un nain bienfaisant met en garde Betis contre le sortilège. Darnant a cependant le temps de blesser grièvement le roi à la poitrine. Revenant à la réalité, Betis décapite Darnant. Les écuyers du roi arrivent sur les lieux et une dame survient, qui panse aussitôt la blessure du roi. Elle le conduit ensuite dans le château qui appartenait à Darnant pour le soigner, tandis que les habitants s'écrient: «Bien viengne le roy Percheforest qui a perchié et ouvert les pas mauvais de ceste forest!» (186, 65). La dame apprend à Betis-Perceforest que Darnant avait une centaine de fils et de petits-fils, tous chevaliers. Ses quatre frères habitent dans les quatre plus grandes forêts d'Angleterre. Seul celui qui réside dans la Forêt du Glat est bon. Un sort avait prédit à Darnant qu'il mourrait de la main du roi d'Angleterre

et que ce dernier serait appelé Perceforest (§§ **178-187**). Les habitants du château de Darnant font hommage au roi et lui jurent fidélité. La dame révèle qu'elle se nomme Gloriande et qu'elle est la fille du roi de Listenois. Perceforest lui donne le château de Darnant. Après avoir été ravie dans le manoir de son père, la jeune femme y avait été amenée de force. (§§ **188-189**).

VIII. Dragon, un des fils de Darnant, anonce à Malebranche, son frère aîné, et à ses autres frères la mort de leur père. Ils décident d'assiéger à quarante le château de Gloriande, tandis que vingt chevaliers seront envoyés à Darnantes pour garder la cité. Les autres chevaucheront deux par deux dans la forêt pour tenter de retrouver Perceforest, dans le cas où il parviendrait à s'échapper du château assiégé. Dragon est chargé de se rendre auprès des quatre frères de Darnant – Fromont de la Noire Forest, Bruyant de la Haulte Forest, Dagin de l'Estrange Forest et Gelinant de la Forest du Glat – et de leur faire savoir la mort de Darnant. Réunis à Darnantes, les quatre frères apprennent qu'un pilier surmonté d'une statue équestre de Perceforest a été dressé à la Fontaine du Pin, là où Darnant a été tué, pour commémorer la victoire de Perceforest sur Darnant l'enchanteur (§§ **190-195**).

IX. Rétabli après huit jours, Perceforest quitte le château de Gloriande avec ses deux écuyers (§ **196**).

X. Gloriande fait enterrer Darnant dans un tombeau de pierre à une lieue anglaise de son château. Elle fait un enchantement sur le sarcophage: le corps ne cessera de brûler en laissant échapper une fumée pestilentielle (§ **197**).

XI. Dans la Forest Darnant, Perceforest affronte victorieusement deux chevaliers du lignage de Darnant. L'un est mortellement blessé. L'autre, qui est son cousin et qui se nomme Piniel du Glat, se rend à Perceforest après s'être battu vaillamment. Il ira se constituer prisonnier auprès de la reine d'Angleterre. Auparavant, ildevra, sur l'ordre de Perceforest, se rendre chez Gloriande pour être soigné de ses blessures (§§ **198-201**).

XII. Dans la Forest Darnant, Perceforest blesse grièvement au combat deux chevaliers du lignage de Darnant qui maltraitent une demoiselle. Ils parviennent à s'enfuir grâce à une fumée noire et puante qu'ils font apparaître par enchantement. La demoiselle a été affreusement battue parce qu'elle avait servi un repas à Perceforest et à ses deux écuyers. Elle conduit Perceforest et ses écuyers chez son oncle dans un monastère, où elle trouve refuge et où ils sont hébergés. L'oncle de la demoiselle apprend à Perceforest qu'un nain a emporté la tête de Darnant pour la donner à la reine de la Roide Montagne. Tandis qu'ils parlent, le nain revient et dit à Perceforest que les chevaliers du lignage de Darnant se sont dispersés dans la forêt par groupes de deux et de trois pour surprendre Perceforest et le tuer. Il révèle également que c'est la reine de la Roide Montagne qui a fabriqué par enchantement la couronne dont a été ceint Perceforest et qui ne pouvait couronner d'autre roi que Perceforest. C'est également elle qui a disposé par enchantement le perron et les trônes la nuit qui a précédé le couronnement. Elle est aussi l'auteur des jeux enchantés pendant le banquet (§§ **202-207**).

XIII. Alexandre et Gadifer sont sans nouvelles de Perceforest, qu'on ne trouve pas dans sa tente. Ydorus, qui est enceinte, se pâme de douleur, tant elle est inquiète. Elle sait par un valet d'étable que Perceforest est parti seul dans la forêt avec deux écuyers. Alexandre confie la reine à Asclud, Dinas, Carleir et Louvezerp, quatre seigneurs anglais, et leur demande d'accompagner la reine jusqu'à Trinovant, où elle attendra son époux. Alexandre, Gadifer, Porrus, Cassiel, Perdicas, Lyonnel, Floridas, le Tors et Estonné s'engagent à ne pas s'arrêter plus d'une nuit au même endroit avant d'avoir retrouvé Perceforest. Claudius se joint à leur quête. Tous s'engagent dans la Forest Darnant. Gadifer, le Tor, Estonné et Claudius découvrent la statue équestre de Perceforest, avec les armoiries d'Angleterre, et comprennent, en lisant l'inscription, que Perceforest est Betis. Ils chassent les ouvriers envoyés détruire la statue par les

enfants de Darnant. Peu après, près de la statue, ils sont attaqués par vingt chevaliers du mauvais lignage, dont un des fils de Darnant. Les quatre compagnons se défendent vaillamment et Gadifer tue le fils de Darnant. Alexandre, accompagné de Perdicas, Lyonnel, Floridas, Porrus et Cassiel, vient à leur secours. Pour leur échapper, un neveu de Darnant fait sur eux un enchantement, si bien que chacun se croit monté sur un âne. Quand l'enchantement cesse, les ennemis ont disparu. Les dix compagnons se séparent alors en cinq groupes: Alexandre et Floridas, Perdicas et Lyonnel, Porrus et Cassiel, Gadifer et le Tor, Estonné et Claudion. Si deux d'entre eux trouvent Perceforest vivant, ils graveront sur un arbre son écu, la pointe en bas; dans le cas contraire, ils représenteront son écu la pointe en l'air (§§ **208-215**).

Près d'un four à chaux, Alexandre et Floridas découvrent une rivière au-dessus de laquelle un épais brouillard dissimule au regard la demeure de Sebille, la Dame du Lac. Alexandre et Floridas, qui ont été blessés dans les combats contre les chevaliers du mauvais lignage, descendent de cheval. Tandis qu'ils laissent paître leurs chevaux, Floridas soigne la blessure d'Alexandre, qui est profonde et inquiétante. Du haut de sa tour, Sebille aperçoit les deux chevaliers. Après avoir appris qu'ils ont été blessés par les complices de Darnant, elle envoie sa suivante les chercher, ainsi que leurs chevaux. Un pont apparaît au-dessus de la rivière, qu'ils franchissent sur leurs chevaux. Ils pénètrent ensuite dans le château, qui est magnifiquement construit. Sebille leur offre à souper, puis elle demande à Alexandre son nom. Sans le lui révéler, le roi se contente de lui dire qu'il est natif de Grèce et qu'il est à la recherche de Betis, le roi d'Angleterre. Sebille, qui s'éprend de lui tandis qu'ils parlent ensemble, l'invite à séjourner dans le château le temps nécessaire à la guérison de ses blessures. Devant le refus du roi, qui a promis de ne pas rester en un lieu plus d'une nuit, Sebille, par enchantement, garde les deux compagnons quinze jours chez elle, alors qu'ils croient n'y demeurer qu'une nuit. Au terme de quinze jours, quand ils

repartent, Sebille est enceinte. De la descendance du fils qu'elle mettra au monde naîtra un jour le roi Artus (§§ **216-221**).

Sur le sommet arrondi du Mont de la Merveille, ils découvrent, après avoir traversé un épais buisson épineux, un temple rond, le Temple Inconnu ou Temple Périlleux, dont l'entrée est située du côté Est. Sur le seuil du temple, en regardant en l'air, Alexandre voit quatre escarboucles dont l'éclat, qui se réverbère dans un miroir, donne une lumière suffisante pour éclairer le temple avec sobriété et pureté. Mais quand il porte son regard vers le sol, le roi découvre un abîme, semé de lances dont les pointes dont dirigées vers le haut. Epouvanté, le roi fait un bond en arrière. Floridas, qui a la même vision, recule également. En voulant voir une seconde fois, il se rend compte que le sommet du temple est également planté de lances, prêtes à fondre sur lui. Du seuil, les deux compagnons remarquent un autel au fond du temple, entouré de rideaux, et une petite porte qui y donne accès. Ayant entendu des chevaux hennir, ils font le tour du temple et voient une maison, attenante au temple. Dans la salle, grande, ronde et voûtée, ils aperçoivent deux chevaliers revêtus de leurs heaumes. Ce sont Gadifer et le Tor (§§ **222-228**).

Gadifer montre à Alexandre un bouclier accroché au pilier, «d'or a une lampe d'azur, dont il yssoit une raye de flamme vermeille». Une inscription destine le bouclier à celui qui pourra le décrocher. Après Gadifer et le Tor, Alexandre et Floridas tentent en vain de s'en emparer. Par une fenêtre, un homme âgé explique à Alexandre que le temple est un lieu saint et que les hommes de bien n'ont rien à y redouter. En revanche, ceux qui sont entachés de péché et de mauvaise croyance voient apparaître des lances et des épées pointées sur eux. Le vieillard ajoute que son maître lui a dit que le grand oiseau apparu il y a onze ans en Grèce, qui couvrira de ses aîles la terre entière le dernier jour de l'année, sera le lendemain recouvert d'un manteau. Par la fenêtre, les quatre compagnons voient ensuite passer un homme d'âge vénérable, d'une grande

beauté, dont la barbe blanche descend jusqu'à la pointe de ses pieds et qui a de longs cheveux blancs qui lui couvrent tout le dos et les jambes jusqu'aux talons. Une fois qu'il a disparu, le vieux serviteur dit aux quatre chevaliers que son maître ne parlera pas avant que vienne celui qui décrochera le bouclier. Les compagnons découvrent ensuite, tout autour de la salle, sur une galerie en hauteur, des hommes d'armes en rangs serrés, prêts à décocher leur arbalète. Impressionnés par ce spectacle insolite et extraordinaire, Alexandre et ses trois compagnons quittent la salle, montent sur leurs chevaux et descendent le Mont de la Merveille. Au pied de la montagne, ils se séparent pour continuer à cheminer deux par deux, Gadifer et le Tor d'un côté, Alexandre et Floridas de l'autre (§§ **229-239**).

XIV. En chemin, Alexandre pense à l'oiseau grec et se dit que la prophétie annonce sa propre mort. En compagnie de Floridas, il s'approche de la tombe de Darnant, dont émane une affreuse puanteur. Sur la dalle qui recouvre le tombeau, ils lisent l'inscription qui confirme que Betis, le roi d'Angleterre, est désormais appelé Perceforest. Plus loin, en se rendant au château de Gloriande, dont la tour est surmontée d'une bannière aux armes de l'Angleterre, ils découvrent la statue équestre de Perceforest. Tandis qu'ils la contemplent, ils entendent un grand vacarme d'épées qui frappent des heaumes. Ils ne tardent pas à constater que le château de Gloriande est assiégé et qu'une bataille oppose, dans chaque camp, une centaine de chevaliers. Se joignant aux assiégés, qui sont en mauvaise posture, Alexandre et Floridas font un carnage dans les rangs ennemis. Nicorant, gouverneur du château, tue un des fils de Darnant. Découragés, les assaillants prennent la fuite. En les poursuivant, Alexandre et Floridas capturent deux preux chevaliers, fils de Gelinant du Glat, le bon frère de Darnant. A leur retour, Alexandre, Floridas et Nicorant sont accueillis avec joie par Gloriande. En voyant la tunique de soie d'Alexandre, blanche et semée de petites roses d'or, Gloriande devine aussitôt qu'il a séjourné chez Sebille, la Dame du Lac, sa

cousine. C'est elle, en effet, qui a envoyé quinze jours auparavant le drap de soie à sa cousine. Au cours de la conversation qui suit, Alexandre s'étonne qu'il ait pu rester quinze jours chez son amie Sebille. Gloriande loue la conduite de Gelinant du Glat, qui a refusé de participer à son enlèvement en Listenois, chez son père. Alexandre pardonne à ses deux fils, qui sont prisonniers. Ils jurent tous deux de rester fidèlement au service de Perceforest et s'engagent à aller se constituer prisonniers auprès de la reine Ydorus (§§ **240-246**). Gloriande reçoit de sa cousine Sebille une lettre destinée à Alexandre. La jeune femme la remet aussitôt au roi. Dans cette lettre, Sebille assure le roi de son amour et elle lui demande pardon de l'avoir fait demeurer chez elle quinze jours à son insu. Elle annonce à Alexandre qu'elle est enceinte d'un enfant mâle et elle lui demande de lui dire son nom et celui qu'il veut donner à son futur fils. Après le souper, Alexandre rédige sa réponse, qu'il clôt de son sceau et remet à la messagère qui a apporté la missive de Sebille. La jeune fille chevauche de nuit et apporte au matin la lettre à Sebille. Dans cette lettre, Alexandre promet à Sebille de lui révéler son nom dans les trois jours qui suivent et de venir la rejoindre aussitôt qu'il aura achevé la quête qu'il a entreprise (§§ **247-252**).

XV. Alexandre, Floridas et les deux fils de Gelinant passent la nuit chez Gloriande, puis ils prennent congé le lendemain matin. Tandis que Nasar et son frère Fergus, les fils de Gelinant, vont à Trinovant, conformément à leur promesse, Alexandre et Floridas reprennent leur quête de Perceforest dans la Forest Darnant (§ **253**).

XVI. Piniel, l'autre fils de Gelinant, arrive à Camaloc (Trinovant) et se rend auprès de la reine Ydorus. Il se constitue prisonnier au nom de Perceforest en lui remettant un anneau que le roi lui a donné. La reine comprend qu'il s'agit de son époux Betis. Surviennent Dinas et Caerleir. Piniel leur apprend que Perceforest est en bonne santé et qu'il a tué l'enchanteur Darnant, libérant ainsi la forêt, où personne n'osait entrer. La

reine, heureuse de ces bonnes nouvelles, retient Piniel parmi ses chevaliers (§§ **254-256**).

XVII. Près du four à chaux qui se trouve à proximité du château de la Dame du Lac, Alexandre grave sur un grand tilleul une inscription destinée à Sebille: «Celui qui couronna le roy Percheforest vous envoye son nom.» Il s'enfonce ensuite dans la forêt, après avoir signalé l'inscription à une servante de Sebille qui se trouvait près du four à chaux. Prévenue par sa servante, Sebille découvre l'inscription, la recopie sur ses tablettes, puis l'efface du tilleul. Elle envoie ensuite sa servante s'enquérir du nom de celui qui couronna Perceforest (§§ **257-258**).

XVIII. Près d'un marécage, Alexandre et Floridas portent secours au nain qui était venu au couronnement de Betis. Quatre chevaliers du lignage de Darnant s'apprêtaient à le pendre. Deux d'entre eux sont d'abord blessés, mais, pour aider leurs deux autres compagnons en mauvaise posture, ils font un enchantement qui métamorphose les deux mauvais chevaliers en lions. Le nain avertit Alexandre et Floridas de l'illusion dont ils sont victimes. L'enchantement cesse et ils tuent les deux chevaliers qu'ils avaient pris pour des lions. Les deux autres chevaliers se transforment alors, aux yeux d'Alexandre et de Floridas, en deux moutons inoffensifs. Désabusés une seconde fois par le nain, ils tuent leurs deux adversaires. Le nain explique à Alexandre et à Floridas que le lignage de Darnant voulait le punir d'avoir pris et transporté la tête de Darnant. L'un des quatre chevaliers qui ont été tués était Dagin de l'Estrange Forest, frère de Darnant (§§ **259-262**). Le nain conduit Alexandre et Floridas dans le manoir de sa sœur, où ils sont soignés de leurs blessures. Après deux jours, le nain, qui se nomme Puignet, prend congé de sa sœur et des deux chevaliers pour se rendre chez Gloriande, sa cousine (§§ **263-264**). Lorsqu'il arrive au Chastel Darnant, Gloriande lui demande d'aller chez Sebille pour une affaire pressante. Dès que Puignet revoit Sebille, sa cousine, la jeune femme lui fait part de son amour

pour celui qu'elle croit être Alexandre. Puignet lui confirme qu'il s'agit bien d'Alexandre et il lui apprend qu'il se trouve avec Floridas chez sa sœur, où il se remet de ses blessures. Aussitôt, Sebille se met en route avec Puignet et deux demoiselles pour aller lui rendre visite. En chemin, ils sont attaqués par quatre fils de Dagin de l'Estrange Forest. Ils veulent pendre le nain et faire violence aux trois demoiselles, dont Sebille, qui n'a pas encore vingt-cinq ans et qui est très belle. Au moment où ils vont pendre Puignet, Sebille pousse un grand cri qui retentit dans toute la forêt. Gadifer et le Tor, qui dorment non loin de là sous un arbre, entendent le cri. Ils se précipitent à son secours. En arrivant sur les lieux, ils tuent deux des quatre chevaliers. Les deux autres s'enfuient, mais ils sont rattrapés et décapités par Gadifer et le Tor. Ils fichent leurs têtes sur des lances, qu'ils enfoncent en terre. Lorsqu'ils reviennent, après s'être égarés, sur les lieux où ils ont laissé le nain, Sebille et les demoiselles, ils ne les retrouvent pas, car tous les quatre sont déjà partis. Quand ils veulent reprendre leurs lances sur les corps des deux chevaliers qu'ils ont tués, ils n'y parviennent pas (§§ **265-271**).

XIX. En fait, c'est Sebille qui a fait un enchantement: les deux chevaliers resteront traversés d'une lance pendant deux cents ans en souvenir de leur forfait, jusqu'au jour où viendra le meilleur chevalier du monde et le plus loyal envers les dames et les demoiselles. Celui-là seul parviendra à retirer les lances de leurs corps et ils pourront alors être inhumés. Un peu plus loin, près du marécage, Sebille, avec Puignet et les deux demoiselles, reconnaît les deux autres chevaliers, dont les têtes sont plantées sur des lances. Le soir, ils arrivent dans le château de la sœur de Puignet, appelé Belle Maison. Sebille apprend à sa cousine que le plus jeune des deux chevaliers qu'elle héberge et soigne est Alexandre. Elle demande à voir le roi, sans que sa cousine lui révèle son identité. Elle dira seulement au roi que sa cousine, qui est experte dans le soin des blessures, est venue lui rendre visite. Alexandre accepte qu'elle vienne le soigner. Quand elle se trouve auprès de lui, elle lui confie qu'elle est

celle pour laquelle le tilleul a servi de messager. Sebille examine ses blessures et lui assure qu'elle le guérira sous huitaine. Elle soigne également les blessures de Floridas. Alexandre lui apprend que, d'après leurs armoiries, les deux chevaliers qui l'ont délivrée, avec ses suivantes et Puignet, sont Gadifer et le Tor. Sebille assure que leur exploit restera dans les mémoires pendant deux cents ans, car personne, pendant cette période, ne pourra retirer les fers de lance qui traversent leurs corps ou leurs têtes (§§ **272-275**).

XX. (suite du § **215**) Après s'être séparés d'Alexandre et de leurs autres compagnons, Gadifer et le Tor cheminent gaiement dans la Forest Darnant en parlant de leurs aventures de jeunesse et de leurs amours. Dans une lande où croissent les bruyères, ils ont l'impression de voir un épais brouillard au-dessus d'un marais. En s'avançant, ils découvrent une magnifique aubépine dans un très beau jardin. Ils s'approchent et aperçoivent une table qui est dressée avec deux chaises. Ils enlèvent leurs heaumes et se reposent, tandis que leurs chevaux paissent dans la prairie. Une très belle demoiselle apparaît alors en compagnie d'une affreuse vieille femme. Il la saluent courtoisement. Tandis que Gadifer converse avec la vieille aimablement, la demoiselle révèle au Tor que quatre fils de Darnant ont installé la table pour attirer Perceforest ou ses alliés et les tuer. Elle le met également en garde contre la vieille, qui est du lignage de Darnant. Dès qu'ils sont seuls, le Tor avertit Gadifer du danger qui les menace. Ils vont chercher leurs chevaux, mais ils constatent qu'ils ont disparu. La vieille revient avec la jeune fille et, quand ils sont assis à table et qu'on leur sert deux beaux chapons, les quatre mauvais chevaliers viennent les attaquer. Aussitôt Gadifer et le Tor lacent leurs heaumes, que deux serviteurs ont tenté de voler, puis ils plantent leurs lances en terre en dirigeant les fers contre leurs ennemis. Quand deux de leurs adversaires arrivent sur eux, ils baissent leurs lances, qui transpercent chevaux et cavaliers et les tuent aussitôt. Les deux autres chevaliers s'élancent à leur tour, mais Gadifer et le Tor

les décapitent de leurs épées à leur passage. La vieille, quant à elle, est liée à un arbre sur la suggestion de la demoiselle qu'elle surveillait. Au-dessus de sa tête un couteau est planté sur l'arbre en signe de sa méchanceté. Le soir, la demoiselle accueille Gadifer et le Tor dans le château où elle était retenue prisonnière. Le lendemain matin, les deux chevaliers récupèrent leurs chevaux, que la vieille avait volés, puis ils prennent congé. Mais quand les deux compagnons se retournent pour regarder le château qu'ils ont quitté, ils ne voient plus que du brouillard (§§ **276-284**).

Parvenus en haut d'une montagne, ils interrogent un berger qui est au service de Malebranche, un fils de Darnant. Il leur apprend que le lignage de Darnant doit se réunir à Darnantes, au cœur de la forêt, pour prendre des dispositions après la mort de l'enchanteur. Informé par un valet de la présence des deux chevaliers sur ses terres, Malebranche se fait aussitôt armer, ainsi que cinq chevaliers de son lignage, puis ils se lancent à l'assaut des deux compagnons. Au premier affrontement, deux des six adversaires sont tués à la lance. Commence ensuite un terrible combat à l'épée, au cours duquel trois autres mauvais chevaliers sont tués. Malebranche est grièvement blessé par le Tor. Grâce à un enchantement, il parvient à s'enfuir dans son château. Mais il est suivi de près par Gadifer, qui le décapite dans la cour. Aussitôt, le portier clôt la porte et enferme Gadifer dans l'enceinte du château. La mère de Malebranche, une vieille et cruelle femme, a l'intention de le faire tuer quand la nuit sera venue. Très affaibli par ses blessures, dont le sang ne cesse de couler, grelottant de froid à cause de la pluie qui commence à tomber, Gadifer descend de cheval et se réfugie sous un auvent. De leur chambre, qui se trouve à côté, une jeune fille enlevée par Malebranche, ainsi que la jeune sœur de Malebranche, qui hait son frère et sa mère, entendent Gadifer, atteint d'une forte fièvre, se plaindre douloureusement. Elles décident de se rendre auprès de la vieille pour lui demander de ne pas laisser mourir ainsi le chevalier. Quand elles arrivent, la vieille a déjà réuni une douzaine de serviteurs pour mettre à

mort Gadifer. Sa fille lui fait remarquer que si le chevalier est tué de nuit, malade, par un inconnu, la vengeance sera bien misérable. Elle propose de faire soigner le prisonnier et d'attendre la venue des oncles et des frères de Malebranche, qui seront appelés pour décider de son châtiment. La vieille accepte et elle confie à sa fille, qui se nomme Liriope, la garde de Gadifer. Liriope fait soigner le cheval de Gadifer par un valet, tandis qu'elle recueille Gadifer, le réchauffe près d'un grand feu et lui lave et lui panse ses blessures (§§ **285-292**).

XXI. Une fois dissipée l'épaisse fumée produite par l'enchantement de Malebranche, le Tor recherche Gadifer. Il apprend d'un berger que Gadifer est retenu prisonnier dans le château de Malebranche. En compagnie du berger, il s'installe le soir devant le château. Le lendemain, il parle à la vieille, qui refuse de libérer Gadifer. Surviennent trois cousins de Malebranche, qui l'attaquent. Gadifer en tue deux, mais il épargne le troisième en raison de sa bravoure et de sa jeunesse. Petit-fils de Gelinant du Glat, il se nomme Aigret. Il devra se rendre auprès de la reine d'Angleterre pour promettre fidélité et lui demander d'être son chevalier. Liriope, quant à elle, prodigue ses soins à Gadifer, qui est guéri de sa fièvre après huit jours (§§ **293-300**). Liriope prévient secrètement le Tor qu'un messager va être envoyé par la vieille pour chercher du secours. Placé en embuscade, il l'arrête et lui coupe la tête. Dans les quinze jours qui suivent, le Tor met à mort quatorze chevaliers du lignage de Darnant venus chercher Malebranche. Le quinzième jour, il oblige un messager de Bruyant de la Haulte Forest à lui donner un message destiné à Malebranche, qui annonce qu'une réunion de tous les chevaliers du lignage va se tenir prochainement à Darnantes. Dans deux jours, Bruyant passera au château, qui est sur son chemin, avec une quarantaine de chevaliers. Le lendemain, le Tor imagine une ruse pour sauver Gadifer, son seigneur. Devant la porte du château, dans le fossé, il se couche sur son bouclier et feint d'être mort. Le portier, qui a vu le berger se lamenter devant le corps de son ami, qu'il croit

sans vie, annonce aussitôt à la vieille que le Tor est mort. La vieille, qui craint une trahison, attend jusqu'à midi. Arrive un des fils de Dagin. Il s'assure avec sa lance que le chevalier est bien mort. Le Tor endure sans broncher le coup qu'il reçoit. Le pont-levis est abaissé pour permettre au chevalier de rentrer. Le Tor se lève alors subitement, dégaine son épée et pénètre dans le château avec le berger, qui relève aussitôt le pont-levis. Il engage une rude bataille avec le fils de Dagin et finit par lui assener un tel coup d'épée qu'il le tue. Lizane, l'amie de Liriope, ouvre la porte de la chambre où se trouve Gadifer, qui a assisté à la bataille. Tandis que Gadifer et le Tor se laissent aller à la joie de se retrouver, les deux jeunes filles soignent les blessures du Tor et lui installent une couche à côté du lit de Gadifer. Liriope remercie le Tor qui l'a sauvée du déshonneur et de la honte, car le chevalier était venu pour la violer. Informées par le Tor de la venue prochaine des quarante chevaliers du lignage de Darnant, Liriope et Lizane font entrer du bétail et des provisions, puis elles font fermer la porte du château (§§ **301-310**).

XXII. Après s'être séparés de leurs compagnons pour aller en quête de Perceforest (voir *supra*, § **215**), Porrus et Cassiel cheminent toute la journée dans la Forest Darnant et font halte le soir près d'une fontaine. La nuit venue, ils voient, à la lumière des torches allumées, sans que personne apparaisse, qu'une nappe est étendue sur l'herbe, avec, posés dessus, deux miches de pain, deux plats avec trois rôts, deux pots de vin épicé et un plat chargé de fruits. Ils entendent ensuite une voix de jeune femme leur dire de boire et de manger sans crainte. Quand ils ont fini de manger, tout disparaît par enchantement. Dans le pré, éclairé par des chandelles, les chevaux mangent paisiblement de l'avoine dans un récipient qui leur a été apprêté. Près de la fontaine, une tente est soudainement installée, avec quatre torches allumées. A l'intérieur, ils découvrent deux lits, dans lesquels ils dorment jusqu'au jour. Le lendemain matin, ils trouvent leurs chevaux harnachés et sellés.

La tente disparaît aussi soudainement qu'elle était venue. Avant de partir, ils gravent sur un chêne des mots de remerciement aux demoiselles qui les ont ainsi si généreusement servis. Non loin de la fontaine se trouve un manoir entouré par enchantement d'air épais. Deux fils de Darnant y résident, avec deux jeunes filles qu'ils ont enlevées de force. Découvrant l'inscription sur le chêne, ils se lancent à la poursuite de Porrus et de Cassiel et les rejoignent. Un violent combat s'engage, au terme duquel Porrus et Cassiel tranchent les têtes des deux mauvais chevaliers, puis les accrochent sur le chêne où se trouve l'inscription. Poursuivant leur route, ils prennent un bac, conduit par un vieillard, pour traverser une rivière. Mais le bac prend l'eau et les chevaux sont contraints de nager. Avant qu'ils aient atteint la rive opposée, ils sont attaqués par deux chevaliers du lignage de Darnant. L'un est tué par Porrus. L'autre, quand il est sur le point d'être vaincu, immobilise Porrus en lui donnant l'illusion qu'il a lui-même la tête coupée. Cassiel se lance au secours de son ami et frappe mortellement le deuxième chevalier. Surviennent deux très belles jeunes filles, dont l'une libère Porrus de l'enchantement qui le paralyse. En échange de ce service, Cassiel s'est engagé à lui accorder un don. Il devra combattre Bruhier de la Noire Forest, un cousin de Darnant, qui a l'intention de venir la prendre dans le château où elle a été amenée de force (§§ **311-318**). En se rendant au château avec les deux jeunes filles, ils sont attaqués par deux chevaliers du mauvais lignage qui avaient en garde les jeunes filles. Porrus et Cassiel les mettent à mort, puis ils pénètrent dans le château, où ils sont accueillis avec joie par les habitants. Le lendemain, Bruhier arrive avec ses deux fils. Cassiel l'affronte en combat singulier. Cassiel est grièvement blessé, mais il parvient à trancher le bras de son adversaire, qui appelle ses deux fils à son secours. Porrus, qui assiste tout armé à la bataille, s'élance contre eux et les tue l'un après l'autre, puis il tranche la tête de Bruhier. La jeune fille, qui s'appelle Filote et qui a quatorze ans, soigne dans le château les blessures de Cassiel et lui assure qu'il sera guéri dans douze jours (§§ **319-321**).

XXIII. Après avoir quitté Alexandre et leurs autres compagnons (voir *supra* § **215**), Perdicas et Lyonnel mettent hors de combat douze chevaliers du mauvais lignage. Ils en tuent six et laissent la vie sauve aux six autres en raison de leur vaillance et de leur jeune âge, à condition qu'ils aillent se constituer prisonniers auprès de la reine d'Angleterre. Un soir, ils sont hébergés par une dame dont la fille avait été violée, puis tuée par un fils de Darnant l'année précédente. Perdicas tue le mauvais chevalier, que la dame fait lier à un poteau en rappelant sur une inscription son forfait. Par un enchantement qu'elle fait sur le corps du chevalier, il ne pourra être détaché et il sera vu ainsi lié pendant cent ans (§ **322**). Le lendemain, ils sont alertés par les cris d'une jeune fille qu'un chevalier s'apprête à violer. Ils se dirigent vers elle pour lui porter secours. Pour se protéger, le chevalier se rend invisible en se donnant l'apparence d'un grand chien qui est avec une chienne. Mais la jeune fille se remet à crier et les deux chevaliers, qui avaint commencé à s'éloigner, reviennent sur leurs pas. Le mauvais chevalier blesse cruellement la jeune fille avec son épée et s'enfuit. Tandis que Lyonnel prend la demoiselle sur son cheval, Perdicas rejoint le malfaiteur et saisit son cheval par la bride. Sur la suggestion de la demoiselle, les deux chevaliers le lient à un arbre. La demoiselle fait alors un enchantement et une douzaine de fagots apparaissent devant l'arbre, qui prennent aussitôt feu. Pendant longtemps, les flammes lècheront le corps du chevalier, qui ne se consumera pas. Une inscription, gravée sur l'arbre, explique la raison du châtiment. Arrivent quatre chevaliers du lignage de Darnant, qui sont cousins et qui habitent dans le château de la demoiselle. Ils attaquent aussitôt les deux compagnons. Deux sont tués au combat à la lance. Les deux autres ont la tête tranchée. Quand Lyonnel et Perdicas arrivent dans le château, les gens manifestent leur joie d'être enfin libérés des chevaliers du lignage de Darnant. La demoiselle est portée dans sa chambre et elle est soignée de sa blessure, qui n'est pas mortelle (§§ **323-325**).

Le lendemain, Perdicas et Lyonnel prennent congé de la demoiselle et repartent. Sur leur chemin, un ermite leur apprend que Perceforest s'est dirigé vers le château de Malebranche, sur le Mont Ardant, où deux compagnons de la quête sont assiégés. Au moment où ils entrent dans la demeure de l'ermite, deux jeunes écuyers arrivent au galop. Ce sont des partisans de Perceforest et ils sont poursuivis par quatre chevaliers qui veulent les tuer. Perdicas et Lyonnel se mettent aussitôt en position de combat et affrontent les quatre adversaires, qui sont tués les uns après les autres. Les écuyers leur apprennent que Darnant était le frère de leur grand-père, Gelinant du Glat. Ayant refusé d'être faits chevaliers par leur oncle, ils ont été poursuivis par les quatre mauvais chevaliers, qui voulaient les mettre à mort. Perdicas et Lyonnel leur conseillent de se rendre auprès d'Ydorus, qui les prendra à son service en qualité d'écuyers, en attendant qu'ils soient faits chevaliers de la main de Perceforest. L'aîné s'appelle Lienor et son frère Persidès. Les deux jeunes gens vont à Camaloc et se présentent à la reine de la part de Perdicas et de Lyonnel. Ils lui apprennent qu'ils sont fils de Sone, un des fils de Gelinant du Glat. La reine les retient à son service (§§ **326-331**).

XXIV. Après s'être séparés d'Alexandre et de leurs autres compagnons (voir *supra*, § **215**), Claudius et Estonné cheminent dans la Forest Darnant. Le troisième jour, ils tuent un cerf, dont il mangent la cuisse à la mode écossaise. Tandis qu'ils boivent à une fontaine, deux chevaliers surviennent, tuent leurs chevaux de leurs lances, puis disparaissent. Ils se cachent dans un buisson et voient venir sept chevaliers armés, dont Dragon, un des fils de Darnant, est le chef. Estonné sort précipitamment du buisson et le tue, ainsi qu'un de ses compagnons, d'un seul coup de lance. Trois autres chevaliers sont ensuite mis à mort par Claudius et Estonné, dont les deux chevaliers qui ont tué leurs chevaux. Le cinquième, qui prend la fuite, est poursuivi par Claudius, qui a récupéré un de leurs chevaux. Estonné, qui se désespère de ne pouvoir le suivre, aperçoit un troupeau de

juments. Sans se soucier du déshonneur qu'il peut y avoir pour un chevalier à monter une jument, Estonné s'empare de la plus grande et de la plus robuste, la selle et lui met une bride, puis il se confectionne une lance avec un morceau d'if, auquel il fixe un fer de lance. Il pique des éperons la jument, qu'il appelle Liene, et s'élance à la recherche de Claudius (§§ **332-336**).

XXV. Claudius rejoint le chevalier, qu'il poursuit dans une rivière. Il tue son adversaire, mais son cheval est noyé et lui-même est en grand péril. Il se prend dans les filets de deux pêcheurs de Darnantes. Quand ils retirent leur filet, ils découvrent Claudius, qu'ils recueillent dans leur maison. Ils le confient à deux demoiselles, qui le mettent sur leur chariot et le conduisent dans leur manoir. Quand elles apprennent qu'il fait partie des chevaliers amis de Perceforest, elles sont fort inquiètes, car le château est habité par deux chevaliers du lignage de Darnant. Mais un valet survient, qui leur annonce qu'ils sont morts et qu'ils ont été tués par deux chevaliers de la quête. L'aîné est celui que Claudius a rattrapé dans la rivière de Darnantes et qui s'est noyé (§§ **337-338**).

XXVI. Monté sur Liene, sa jument, Estonné perd la trace de Claudius (§ **339**).

XXVII. A Darnantes, les frères de Darnant font cent nouveaux chevaliers. L'un d'entre eux, qui se nomme Aigret et qui est le fils du Roux du Pin, se lance dans la forêt avec trente compagnons à la recherche de leurs ennemis. Ils se divisent ensuite en six groupes de façon à se faire moins remarquer, chaque unité allant à la suite de l'autre. Ils ne tardent pas à apercevoir Estonné, monté sur sa jument, qui les défie dès qu'il les voit. Les chevaliers, pleins de mépris pour lui, refusent de l'affronter. Estonné s'élance à vive allure vers le premier groupe et tue un chevalier avec sa lance en if. Il se jette de la même manière sur les cinq autres compagnies et met à mort, à chaque fois, un chevalier. Aigret exhorte ses compagnons à le poursuivre et à l'attaquer. Mais quand il sent qu'un des chevaliers

est sur le point de le rejoindre, Estonné arrête brutalement sa jument et il lui coupe la tête avec son épée, d'un coup de revers. Aigret, puis onze de ses compagnons, sont ainsi tués. Découragés, les mauvais chevaliers renoncent à leur poursuite (§§ **340-342**).

XXVIII. Après avoir passé la nuit sous un arbre, Estonné se lamente de ne pas retrouver Claudius. A la pointe du jour, il est entendu par les douze survivants de la troupe d'Aigret, qui l'encerclent et l'attaquent. Debout contre l'arbre, le preu chevalier se défend énergiquement et tue six de ses adversaires. Les autres, effrayés, prennent la fuite. Estonné récupère sa jument dans un marécage, où il se couvre de boue, et se lance à la poursuite des six chevaliers survivants. Quand il entre dans Darnantes, les habitants de la cité le prennent pour un fou, l'insultent et jettent des ordures sur lui. Un des fils de Fromont se moque de lui. Estonné lui plante dans le corps sa lance en if et l'abat, mort. Tandis qu'il sort au galop de la cité, il voit venir Fromont de la Noire Forest, le frère de Darnant, accompagné de dix chevaliers. Il revient de la rivière où son fils aîné s'est noyé lors de son combat contre Claudius. Estonné éperonne sa jument en direction de Fromont et lui transperce le corps avec sa lance. Mortellement blessé, Fromont ne survivra que huit jours à sa blessure. Huit des dix chevaliers l'emportent dans son château. Les deux autres, qui sont ses fils, poursuivent Estonné et l'attaquent. Ils sont tués par Estonné. Près de la rivière, il rencontre les deux pêcheurs, qui lui apprennent que le chevalier à l'écu « mi party de blanc et de noir » (Claudius) a été emmené par deux demoiselles, qui l'ont conduit dans leur manoir pour le guérir (§§ **343-347**).

XXIX. Grièvement blessé, Fromont de la Noire Forest est transporté au château de Darnantes. Griant, son frère, reproche sévèrement aux huit chevaliers qui l'ont amené de ne pas avoir poursuivi le chevalier monté sur la jument. Tandis qu'il leur parle, des habitants de la ville apportent les corps des deux fils de Fromont qui ont eu la tête coupée par Estonné. Aussitôt, sur

l'ordre de Griant, cent chevaliers du lignage de Darnant partent à sa recherche pour le tuer (§ **348**).

XXX. Après avoir chevauché toute la journée dans la forêt, Estonné s'arrête sous un arbre, recru de fatigue et désespéré de ne pas savoir où se trouve Claudius. Un valet, qui garde les moutons, signale sa présence à sa maîtresse, qui habite dans un château qui n'est pas éloigné. La jeune femme se rend auprès de lui et, voyant qu'il ne répond mot à ses questions, elle fait venir sa sœur, qu'accompagne un chevalier. Ils nettoient le bouclier du chevalier, qui est couvert de boue, et découvrent avec joie en voyant les armoiries (« vert a un chief de gueules ») que le chevalier est Estonné. En entendant la voix de l'autre chevalier, qui n'est autre que Claudius, Estonné sort de sa prostration. Ensemble, ils se rendent au château des deux demoiselles, où ils se racontent mutuellement leurs aventures depuis qu'ils ont été séparés (§§ **349-351**).

XXXI. Sous la conduite de Dagon de Rochedure, Lidoire et Fezonas arrivent au Chastel du Chief, en Ecosse (suite du § **177**). Au bout de huit jours, Lidoire s'inquiète de ne pas voir venir Gadifer. Elle envoie Dagon en Angleterre pour avoir de ses nouvelles. Arrivé à Trinovant, il voit la reine Ydorus, qui lui explique en pleurant les raisons du retard de Gadifer. Tandis qu'elle lui parle, le Boçu, suivi de onze chevaliers, vient prendre congé de la reine pour partir en quête de Perceforest. Dagon sejoint à eux (§§ **352-353**).

XXXII. (suite du § **310**) Au Château de Malebranche, le Tor, qui se prépare à être assiégé, fait venir des provisions. Lizane, qui avait été enlevée par Malebranche, rassemble les corps des chevaliers tués par Gadifer et le Tor et les fait lier à des poteaux dans la prairie qui se trouve au sommet de la montagne. Malebranche est placé au milieu, lui qui l'a déshonorée. Par enchantement, elle allume des feux sur les corps des chevaliers, dont les flammes montent en l'air sans les consumer. L'histoire dit que les feux brûlèrent pendant

quarante ans et que la montagne prit le nom de Mont Ardant (§ **354**).

XXXIII. Avec quarante chevaliers de son lignage, Gelinant du Glat se rend à Darnantes. Quand il arrive, son frère Fromont, qui est à l'agonie, meurt. Une fois qu'il est inhumé, un chevalier annonce la mort de Dagin de l'Estrange Forest et de deux de ses fils. Gelinant, qui est le plus avisé et le plus pondéré de tout le lignage de Darnant, conseille à son frère Griant et à ses neveux de cesser de persécuter les jeunes filles et les jeunes femmes et de faire la paix avec Perceforest et avec Alexandre. Griant (Bruyant) de la Haulte Forest s'oppose violemment à ce discours et accuse son frère de lâcheté. Il fait part aux chevaliers de son intention de se rendre auprès de Malebranche et il quitte la réunion, suivi de soixante chevaliers. Gelinant reste avec ses fils et les chevaliers de son lignage (§§ **355-358**). Quand il arrive à proximité du Château de Malebranche, Griant découvre, sur le sommet de la montagne, les hautes flammes qui s'élèvent vers le ciel. Parvenu en haut de la montagne, il voit les corps des chevaliers tout armés qui sont liés à des poteaux et léchés par les flammes. Ne pouvant approcher en raison de la chaleur que dégage le feu, il descend le mont et découvre avec surprise, sur la porte du château, la bannière du roi d'Angleterre. Il demande à entrer et à parler à Malebranche. Du poste de guet placé au-dessus de la porte, le Tor lui répond que Malebranche n'est plus dans le château, mais au milieu des feux, au sommet de la montagne. Il lui apprend également que le frère du roi d'Angleterre se trouve dans le château, avec l'un de ses chevaliers (le Tor). En proie à la douleur et à la colère, Griant décide d'assiéger le château et de surveiller toutes les issues. A l'insu de Gadifer et du Tor, Liriope envoie secrètement un messager auprès des dames et des demoiselles hostiles au mauvais lignage pour qu'elles préviennent les chevaliers de la quête que deux d'entre eux sont assiégés au château de Malebranche par Griant et soixante chevaliers. Dans les trois jours qui suivent, toutes les dames et demoiselles des forêts qui ont

pris le parti de Perceforest sont informées du siège (§§ **359-361**).

XXXIV. (suite du § **207**) Après avoir soupé, Perceforest est hébergé dans le monastère. Il repart le lendemain avec ses deux écuyers. Trois jours plus tard, il rencontre un jeune écuyer du lignage de Gelinant du Glat qui veut être fait chevalier par le roi Perceforest en personne. Son père est le fils aîné de Gelinant du Glat et il se nomme Lyonnel. Au siège du château de Malebranche, il a refusé d'être fait chevalier par son oncle Griant et il s'est enfui. A la description qu'il donne des armoiries des deux chevaliers qui sont assiégés, Perceforest comprend que ce sont Gadifer et le Tor. Le roi lui révèle qu'il est Perceforest. Il lui demande de se rendre auprès de la reine Ydorus avec l'un de ses écuyers, qui n'est pas bien portant, et de se mettre à son service jusqu'à son retour. Il le fera alors chevalier avec plus d'honneur et il retrouvera, près de la reine, son oncle Piniel. Lyonnel prend congé du roi et va à Trinovant, où Traac, l'écuyer de Perceforest donne à la reine des nouvelles de son époux et lui recommande le jeune Lyonnel. Lyonnel est chaleureusement accueilli par la reine ainsi que par les chevaliers de son lignage, son oncle Piniel, Persidès et Lyenor (§§ **362-367**).

XXXV. Perceforest chemine tout le jour en direction du Chastel Malebranche. Le soir, il arrive au sommet d'une montagne et descend de cheval. En allant à pied chercher de la venaison pour le souper, il pénètre dans un buisson épineux et découvre en sortant un magnifique temple en pierre, tout rond. Quand il se trouve sur le seuil du temple, il voit de la lumière à l'intérieur de l'édifice. En portant ses regards vers le bas, il se rend compte que le sol est à une vingtaine de coudées en profondeur et qu'il est semé de lances plantées les unes à côté des autres, les pointes en l'air. Il découvre également que des lances menaçantes couvrent le plafond du temple. Après avoir revêtu son heaume, puis son bouclier, il s'assoit sur le seuil du temple. Vers minuit, un homme âgé, à la longue barbe blanche et aux longs cheveux tout blancs, tire les rideaux qui entourent

l'autel. Sur l'autel est posée une magnifique armoire en or rehaussé de pierres précieuses, surmontée d'un dais somptueux en fils d'or. Dans l'armoire est suspendue par des chaînes en or une lampe qui brûle en faisant une lumière éclatante. La flamme qui sort de la lampe se divise en trois pointes: celle du milieu, d'un blanc très pur, monte plus haut que les deux autres, dont l'une, à droite, est rouge sang et l'autre, à gauche, de la couleur du feu. Devant l'autel, l'homme vénérable se prosterne, les coudes et les genoux en terre, et reste longuement dans cette position. Puis il prend un encensoir, encense trois fois l'autel et disparaît soudainement. En touchant le sol de sa lance, Perceforest se rend compte qu'il n'est pas aussi profond qu'il le croyait. Il le sonde du pied et découvre qu'il est ferme et dur. Il se met alors à marcher dessus et va jusqu'à l'autel où, impressionné par la sainteté du lieu, il se met à prier Mars et Vénus et d'autres dieux. Mais dès qu'il prononce leurs noms, il ne voit plus rien et reçoit un grand coup de lance sur son heaume, qui lui fait perdre connaissance. Quand il revient à lui, il est immobilisé à terre, la lance qui est tombée lui ayant traversé le haubert avant de se planter dans le sol. Il prie alors Neptune et Diane de se porter à son secours, et aussitôt deux autres lances tombent en le rasant de près avant de se ficher dans le dallage. Constatant qu'il est dans l'impossibilité complète de bouger, il cesse de prier ses dieux et n'attend plus que la mort (§§ **368-372**).

Peu de temps après, Perceforest entend une voix prier avec une grande dévotion. L'oraison, en vers, est adressée par le vénérable vieillard au Dieu tout puissant, «de figure incongneue», qui a créé toute chose au monde. En écoutant le vieil homme, Perceforest est très ému et il se met à pleurer. Il se repent d'avoir adoré plusieurs dieux et il implore le Dieu unique d'avoir pitié de lui. Le vieillard, quand il voit le roi entravé par trois lances, se doute bien qu'il est puni pour sa foi païenne. Il lui conseille de renoncer à sa folle religion. Perceforest lui assure que désormais il ne priera qu'un Dieu unique, le Dieu Souverain. Le vieil homme s'approche alors du roi et le

libère des lances qui l'empêchent de faire le moindre mouvement. Perceforest s'avance devant l'autel et prie le Dieu de Nature, autre nom donné au Dieu Souverain, de lui pardonner. Il demande ensuite au vieil homme de bien vouloir lui dire qui il est. Le vieillard vénérable lui apprend qu'il est né dans la cité de Troie et qu'il a été le clerc de Cassandra, la fille du roi Priam. A l'âge de quarante ans, il quitta Troie en flammes en prenant la mer avec Cassandra et sa suite dans trois navires. Cinquante-cinq ans avant Brutus, ils arrivèrent dans l'île de Grande Bretagne, où il n'y avait que des géants contre lesquels ils se défendaient par des enchantements. Cassandra était experte dans l'art de faire des sortilèges et c'est elle qui a transmis son savoir aux habitants du pays. Parce qu'ils en ont fait mauvais usage, elle a été punie par Dieu, qui l'a fait brûler du feu céleste. Le vieil homme s'est alors mis à n'adorer qu'un seul dieu, le Dieu Souverain, et il a fait construire ce temple pour le prier. La lampe qui se trouve dans l'armoire brûle depuis cent quatre-vingt ans en l'honneur de Dieu (§§ **373-377**).

L'ermite révèle à Perceforest qu'il a vécu dans le monde quatre cents ans et trois cents ans dans la forêt, dont cent quatre-vingt ans près du temple. Pendant cent soixante ans aucun chevalier étranger n'est venu dans le temple. Cinq cents chevaliers se sont arrêtés au seuil du temple, sans oser entrer, car ils étaient de mauvais enchanteurs de la forêt. La venue du roi est pour l'ermite le signe que leur règne va prendre fin. En réponse aux questions de l'ermite, Perceforest lui révèle qu'il est arrivé avec Alexandre, qui l'a fait roi du pays. L'ermite le conduit alors dans la grande salle voûtée où se trouve accroché depuis cinquante ans le bouclier qu'aucun chevalier n'a pu encore décrocher. Il est destiné au roi d'Angleterre qui mettra fin aux enchantements des forêts. Perceforest se soumet à l'épreuve et prend le bouclier sans aucune difficulté. Avec la venue du roi, le premier désir de l'ermite est accompli. Le second sera réalisé plus tard, lorsque Dieu viendra sur terre rendre visite à ses créatures. Perceforest dit ensuite à l'ermite comment il a mis à mort l'enchanteur Darnant. L'ermite lui

demande de porter désormais le bouclier qu'il a décroché, qui doit faire périr les mauvais dieux où les esprits malins, qui abusent les hommes, se cachent. Il lui révèle enfin qu'on l'appelle Dardanon depuis quatre cents ans et que le temple est nommé par certains le Temple Inconnu. Dans sa maison, il offre à boire et à manger au roi et à son écuyer. Avant de partir pour le château où son frère Gadifer est assiégé, Perceforest confie à Dardanon son ancien bouclier (§§ **378-380**).

En chemin, Perceforest rencontre un berger, qui lui apprend que Claudius et Estonné – c'est ce que peut en conclure le roi à la description qu'il donne de leurs armoiries – sont passés et qu'ils se rendent au château de Malebranche. Plus loin, lorsque le Mont Ardant est en vue, un homme vêtu d'une peau de vache lui dit que deux chevaliers sont passés la veille et encore deux le matin même. D'après leurs armoiries, Perceforest comprend qu'il s'agit d'Alexandre et de Floridas, puis de Perdicas et de Lyonnel. Il chemine tout le jour en direction du Mont Ardant. Le soir, il fait halte au pied de la montagne (§§ **381-382**).

XXXVI. (suite du § **275**) Chez la sœur du nain, Sebile soigne les blessures d'Alexandre, qui s'éprend d'elle. Il s'engage à revenir la voir dès qu'il aura achevé son expédition contre Babylone. Tandis qu'ils s'entretiennent de leur amour, le nain vient annoncer que Gadifer et le Tor sont assiégés par Griant de la Haulte Forest dans le château de Malebranche, qu'ils ont conquis. Aussitôt Alexandre se fait armer et part avec Floridas. En cheminant vers le château de Malebranche, ils libèrent une demoiselle que deux chevaliers du mauvais lignage ont liée toute nue dans une caverne dans l'intention de la livrer aux morsures des serpents. L'un des deux malfaiteurs est tué, l'autre est abandonné mutilé dans la caverne, avec un bras en moins et les deux pieds coupés. La demoiselle était envoyée auprès de la dame du Bruel pour l'informer que deux chevaliers de la quête étaient assiégés au château de Malebranche. En allant avec elle chercher ses habits, ils rencontrent six autres chevaliers qui attendent leurs deux complices pour

manger un cerf qu'ils ont fait cuire à la broche. Un combat s'engage, au cours duquel quatre des six chevaliers sont tués. Les deux autres, dont l'un se nomme Menalus, assènent de rudes coups par derrière sur Alexandre et Floridas, qui se sont retournés après avoir eu l'illusion qu'ils étaient attaqués par dix chevaliers. La demoiselle les met en garde contre l'enchantement et Floridas tue d'un coup d'épée le compagnon de Menalus. Pour se sauver, Menalus provoque, par un nouvel enchantement, un terrible orage et il parvient à s'échapper. Les deux compagnons mangent le cerf avec la demoiselle, qui s'appelle Laurine, et leurs deux écuyers. Ils passent ensuite la soirée à se divertir et à plaisanter avec l'écuyer de Floridas, qui est un nain et qui est un peu enivré par la cervoise (§§ **383-394**).

Le lendemain, ils reprennent la route ensemble jusqu'à une rivière, où la demoiselle se sépare d'eux. Plus loin, ils s'arrêtent dans le manoir d'une demoiselle pour demander leur chemin. La demoiselle leur indique la direction du Mont Ardant et elle leur dit que onze chevaliers sont récemment passés qui allaient au même endroit. Parmi eux se trouvent Menelaus, cousin d'Alexandre, et le Bossu de Suave. Ils traversent ensuite un village dont le seigneur était Nabon, le fils de Darnant. Ils apprennent qu'il a été tué, avec six de ses cousins, par les onze chevaliers. Les habitants du village se réjouissent que leurs femmes et leurs filles ne soient plus violées ou tenues en servitude. Le soir, en gravissant le Mont Ardant, Alexandre et Floridas rencontrent le fils cadet de Gelinant du Glat, dénommé Pierre le jeune. Il se met à leur service en qualité d'écuyer et les conduit à l'endroit où se sont arrêtés les onze chevaliers (§§ **395-403**).

XXXVII. (suite du § **321**) Au terme de quinze jours passés dans le château de Filote, Porrus et Cassiel sont rétablis. Au moment où ils vont prendre congé de leur hôtesse, le nain Puignet vient annoncer, de la part de Gloriande, que Gadifer et le Tor sont assiégés et que, le lendemain matin, se tiendra au pied du Mont Ardant une réunion de tous les chevaliers qui

soutiennent Perceforest. Porrus et Cassiel décident aussitôt de s'y rendre (§§ **404-406**).

XXXVIII. (suite du § **331**) Prévenus par le nain Puignet, Lyonnel et Perdicas quittent le monastère où ils sont hébergés pour aller à l'assemblée des partisans de Perceforest. Près de Darnantes, ils sont attaqués par quatre chevaliers du lignage de Darnant. Deux d'entre eux sont abattus et tués à la lance. Se rendant compte qu'il ne pourra longuement résister dans le combat à l'épée qui suit, l'un des deux survivants jette de la poudre devant les heaumes de Perdicas et de Lyonnel, qui s'endorment dès qu'ils l'ont respirée. Les deux mauvais chevaliers lient ensuite leurs pieds et leurs mains et les font conduire dans un chariot par un paysan jusqu'à la cité de Darnantes (Troyete) (§§ **407-409**).

XXXIX. Dans une forêt plantée de très hauts chênes, Porrus et Cassiel rencontrent une demoiselle éplorée qui leur apprend que deux chevaliers de la quête ont été endormis par enchantement et qu'ils sont conduits à Darnantes, où ils seront mis à mort. Ensemble, guidés par la demoiselle, ils se dirigent à vive allure sur le chariot qui transporte les deux chevaliers. L'ayant rejoint, ils attaquent le convoi et tuent l'un des mauvais chevaliers. L'autre, qui est expert en enchantements, fait apparaître une épaisse fumée, puis jette de la poudre sur les visages de Porrus et de Cassiel, qui tombent aussitôt de cheval, endormis. Ils sont ensuite jetés sur le chariot, avec leurs deux compagnons. La demoiselle, qui est Laurine, la jeune fille qu'Alexandre délivra dans la caverne, est désespérée (§§ **410-413**).

XL. (suite du § **351**) Les deux sœurs qui ont hébergé Claudius et Estonné reçoivent la visite d'une messagère. Elle leur annonce le siège du château de Malebranche, où sont retenus Gadifer et le Tor. Aussitôt les deux chevaliers prennent leurs armes et montent à cheval en compagnie de la messagère, qui leur indique la direction du Mont Ardant, puis les quitte. Sur

leur chemin, ils découvrent le Temple Périlleux, avec ses lances qui tapissent le plafond et le sol, en abîme. Ils pénètrent dans le manoir de l'ermite et vont dans la grande salle, où ils voient l'ancien bouclier de Perceforest, aux armes d'Angleterre, qu'ils ne parviennent pas à décrocher. Ils en concluent que Perceforest a été tué dans cette maison, qui leur paraît être un repaire d'assassins et d'enchanteurs. Ils ne ménagent pas dans leurs propos le serviteur de l'ermite, avec qui ils parlent sans le voir. Avant de quitter la salle, ils ont l'impression d'être frappés par une quarantaine de puissants traits d'arbalète, que leur décochent des arbalétriers placés sur une galerie (§§ **414-423**).

Impressionnés, mais indemnes, ils redescendent la montagne et poursuivent leur route. A l'aurée d'un bois, ils rencontrent une demoiselle qui manifeste une grande douleur, au point qu'ils ne la reconnaissent pas. Il s'agit pourtant de la messagère qui était venue dans le manoir des deux sœurs. Elle leur montre le chariot qui transporte les quatre chevaliers de la quête endormis par enchantement. Aussitôt, Estonné se lance à l'attaque des trois chevaliers qui escortent le chariot. Il transperce l'un d'eux d'un coup de lance. Claudius, qui le suit, en tue un autre. Le troisième, qui tente de s'échapper, est rejoint par Estonné, qui lui tranche la tête avec son épée. Pris de peur, le paysan qui conduit le chariot s'enfuit. La demoiselle suggère de conduire les chevaliers endormis chez une dame experte en magie, qui pourra les libérer de l'enchantement dont ils sont victimes. Sans se soucier du déshonneur qu'il pourrait s'attirer, Estonné attelle la chariot à sa jument, puis la monte comme un bouvier. Quand ils sont arrivés, la dame s'approche du chariot et rompt l'enchantement qui tenait les quatre chevaliers endormis. Les six compagnons de la quête prennent ensuite congé de la demoiselle et de son amie et se dirigent sans tarder vers le Chastel Malebranche. Le lendemain soir, ils sont au pied de la montagne. Tandis que Porrus, Cassiel, Lyonnel et Perdicas tiennent un conseil sur l'assaut qu'ils donneront le lendemain matin, Claudius et Estonné décident d'aller attaquer secrètement les assiégeants dès le soir (§§ **424-433**).

XLI. (suite du § **361**) Depuis que Liriope leur a envoyé un messager, les demoiselles des forêts informent les chevaliers de la quête du siège du château de Malebranche par le lignage de Darnant. Un jour, elles se réunissent à quarante dans le château de Sarra. Sarra leur apprend que les compagnons de la quête doivent être au pied du Mont Malebranche le soir même. Elle propose à ses compagnes de leur rendre visite et de les aider en leur apportant à boire et à manger. A la tombée du jour, elles se diviseront en quatre groupes pour les trouver tous plus aisément. Les demoiselles acceptent ce plan avec enthousiasme et se dirigent, par compagnies de dix, vers le Mont Malebranche (§§ **434-437**). Sarra et sa compagnie rencontrent treize chevaliers de la quête, dont Alexandre et Floridas, Ricarleir, Maradux, Louveserp, le Bossu de Suave et Dagon. Quand les jeunes femmes ont retiré leurs manteaux de voyage, elles apparaissent dans toute leur beauté, vêtues de magnifiques chemises blanches. Elles offrent aux chevaliers la nourriture et les boissons qu'elles ont apportées. Les nappes sont étendues et les chevaliers mangent avec elles près d'un grand feu (§§ **438-442**). Le Bossu, dont le père était seigneur de l'île de Suave et la mère la fille d'un grand seigneur de Frise, raconte la surprenante histoire de sa conception, qui explique sa difformité (§§ **443-458**). Une des damoiselles, qui vient s'asseoir à ses côtés, lui demande de chanter pour elle une chanson. Le Bossu se met alors à chanter, avec grâce et d'une voix bien timbrée, une chanson qu'il composa lors de ses premières amours. Tous les assistants se délectent à l'entendre. Ensuite, le roi et les chevaliers s'endorment dans le giron des demoiselles (§§ **459-461**).

XLII. En se rendant au Mont Malebranche, Falize et ses neuf compagnes rencontrent deux neveux de Bruyant (Griant), qui les agressent et les frappent du bois de leurs lances. Elles sont sauvées par un chevalier qui se reposait dans un buisson. Il se porte à leur secours et tue les deux mauvais chevaliers. Falize et ses compagnes sortent alors leurs victuailles et mangent avec le chevalier. Il refuse de dire son nom, mais il

s'endort dans le giron de la jeune femme. Le narrateur révèle que ce bon chevalier est Perceforest (§§ **462-466**).

XLIII. La troisième compagnie des demoiselles des forêts, dirigée par Fraze, rencontre au pied du Mont Malebranche quatre chevaliers de la quête, Porrus, Cassiel, Perdicas et Lyonnel. Elles leur apportent à manger et à boire. Ils font étendre des nappes et mangent ensemble, puis les chevaliers s'endorment auprès des demoiselles (§§ **467-469**).

XLIV. Chitora, qui conduit la quatrième compagnie des demoiselles des forêts, cherche sur le Mont Malebranche les deux derniers compagnons de la quête, que les trois autres compagnies n'ont pas encore rencontrés. Ce sont Estonné et Claudius, qu'elles trouvent en haut de la montagne. Avec joie, ils mangent avec les demoiselles près d'un grand feu qu'elles allument. Les deux chevaliers refusent de dormir à côté des demoiselles. Au contraire, ils se font tous les deux armer, l'un après l'autre, par les demoiselles. Peu de temps après, quand la sentinelle du camp ennemi sonne le lever du jour, les deux chevaliers quittent les demoiselles. D'autre part, tous les autres compagnons de la quête, qui sont bien vingt-deux, ont échangé des messages entre eux grâce aux valets des demoiselles et ont décidé d'attaquer l'ennemi par surprise un peu avant le lever du soleil. Ils se font également armer par les demoiselles, puis ils les quittent et se dirigent vers le sommet de la montagne (§§ **470-475**).

XLV. (suite du § **361**) Bruyant (Griant), qui assiège le Chastel Malebranche avec trente-neuf chevaliers, décide de tromper la vigilance des assiégés, qui ne sont que deux pour se défendre. De nuit, il mettra deux barques dans les douves avec cinq hommes d'armes dans chacune pour tenter d'entrer par une poterne située à l'arrière du château. Avant la nuit, au milieu de l'après-midi, le château sera attaqué, de façon à ce que les assiégés ne soient pas sur leur garde une fois la nuit tombée. Le plan est mis à exécution. De jour, après l'heure de

none, des archers tirent des flèches sur la porte d'entrée. Liriope, qui est en compagnie de Lizane et des deux chevaliers dans les postes de guet situés au-dessus de la porte, est blessée par une flèche. Le Tor, qui est très épris de la jeune fille, bondit aussitôt et s'arme avec Gadifer. Bruyant propose aux deux chevaliers de les affronter avec son neveu en combat singulier et loyal. Si les deux compagnons sont vaincus, ils livreront le château; s'ils sortent vainqueurs de la bataille, le siège sera levé. Liriope, qui redoute une traîtrise, leur déconseille d'accepter. Devant l'insistance du Tor, qu'elle aime, elle finit par donner son accord. Bruyant ordonne alors à ses chevaliers d'arrêter l'assaut. Dans le même temps, il va dire à quatre de ses proches de venir à leur secours si la bataille tourne mal pour eux et de faire en sorte que les assiégés ne remontent pas le pont-levis, une fois qu'il aura été abaissé pour la sortie de Gadifer et du Tor (§§ **476-483**).

Gadifer et le Tor montent sur leurs chevaux et sortent du château, après avoir fait ouvrir la porte et abaisser le pont. Liriope, qui continue à craindre une trahison, fait venir ses gens et leur demande d'être prêts à lever le pont dès qu'elle en donnera l'ordre. Les joutes s'engagent. Gadifer désarçonne et blesse grièvement Nabur, le neveu de Bruyant. Il s'empare de son cheval et le confie à un valet pour qu'il le donne à Liriope. De même, le Tor abat Bruyant de son cheval, qu'il fait envoyer à Liriope. Gadifer retire le heaume de Nabur et lui demande de se rendre s'il veut avoir la vie sauve. Le Tor déchire un pan de sa chemise pour que son adversaire, qui a reçu du sable dans sa chute, puisse s'essuyer les yeux. Les quatre chevaliers avec qui Bruyant s'était secrètement entretenu demandent alors à leurs compagnons de se porter au secours de Bruyant et de Nabur, tandis qu'ils iront investir la porte du château. Avertis du danger qui les menace par Liriope, qui les prévient en criant, le Tor et Gadifer s'élancent à leur poursuite et sont sur le point de les rattraper sur le pont-levis. Mais Liriope, qui craint qu'ils soient suivis par leurs ennemis, fait relever précipitamment le pont-levis. Les chevaux de Gadifer et du Tor tombent sur deux

des chevaux des chevaliers ennemis. Dans leur chute, ils sont tués. Exhortés par Liriope, Gadifer et le Tor se relèvent et tuent à l'épée deux chevaliers tombés en même temps qu'eux, qui avaient eu le temps de se remettre debout et de tirer leurs épées. Les deux autres chevaliers ennemis, qui ont franchi le pont-levis sans encombre, s'élancent alors à cheval sur Gadifer et le Tor, qui leur assènent chacun un violent coup d'épée sur leur heaume. Les deux chevaliers sont désarçonnés. Ils se relèvent et entament un rude combat à l'épée contre Gadifer et le Tor (§§ **484-492**).

Pendant ce temps, Bruyant ordonne de mettre en hâte les barques à l'eau, avec une douzaine d'hommes d'armes, pour pénétrer dans le château par une poterne. Tandis qu'ils essaient de briser la porte avec des pics, le berger, qui s'était installé avec le Tor devant le château avant qu'il fût investi par le Tor, prévient Liriope. Avec ses gens, Liriope se précipite sur une galerie au-dessus de la poterne. Ils lancent des pierres sur leurs ennemis et en tuent quatre. Avertis du danger par le vacarme que font les pierres en tombant sur les boucliers, Gadifer et le Tor en finissent rapidement avec leurs adversaires, qu'ils mettent à mort, puis ils se précipitent vers la poterne. Ils se dissimulent derrière la porte qui donne dans la cuisine et tranchent avec leurs épées les têtes des hommes d'armes à mesure qu'ils s'avancent les uns après les autres. Liriope, qui les rejoint, se réjouit de leurs exploits. Elle ordonne que soient pendus pour l'exemple sur les créneaux du château, en face des assiégeants, les corps des quatre chevaliers et des douze hommes d'armes. Tandis que Liriope et Lizane, Gadifer et le Tor se reposent dans le château la nuit qui suit, le messager que Liriope avait envoyé auprès des demoiselles des forêts revient de nuit au château. Sous la conduite de la sentinelle, il se rend dans la chambre de Liriope pour lui annoncer, de la part de Sarra du Chastel Gay, que les chevaliers de la quête, aidés de douze chevaliers anglais, viendront à leur secours le lendemain à midi. Peu avant le lever du jour, Liriope et Lizane vont réveiller Gadifer et le Tor. Les deux chevaliers s'arment

aussitôt et prennent les deux chevaux conquis sur Bruyant et son neveu (§§ **493-501**).

XLVI. Au lever du jour, les demoiselles des forêts réveillent les chevaliers à qui elles ont rendu visite. Elles les aident à s'armer et les exhortent à combattre vaillamment. Claudius et Estonné, qui sont les plus proches de l'armée ennemie, sont partis les premiers. Ils décident d'attaquer l'ennemi le plus vite possible, sans attendre qu'il s'approche du château, de façon à ce qu'Estonné et le Tor puissent les assaillir de l'autre côté. Les troupes de Bruyant, contraintes de se diviser en deux, seront ainsi plus vulnérables (§§ **502-503**). Parvenus près du camp ennemi, Claudius et Estonné attaquent cinq chevaliers qui font le guet. Deux sont abattus de leur cheval dès le pemier assaut. Quand ils entendent les cris de guerre de Claudius et d'Estonné, Gadifer et le Tor sortent du château et combattent cinq autres chevaliers, à l'autre bout du camp ennemi. Deux d'entre eux sont aussitôt tués (§§ **504-506**). Survient Perceforest, qui se bat aux côtés du Tor et de Gadifer. Il multiplie les prouesses et abat nombre d'adversaires sans que ses compagnons le reconnaissent, car il porte ses nouvelles armoiries («d'or a une lampe d'azur»). Tandis que les cinq chevaliers luttent avec acharnement contre leurs adversaires, qui deviennent de plus en plus nombreux, Porrus, Cassiel, Perdicas et Lyonnel viennent à la rescousse et font des ravages dans les rangs ennemis. Bruyant donne l'ordre à ses hommes d'aller à pied tuer les chevaux des ennemis. Lui-même, avec d'autres chevaliers, va se poster devant le château pour empêcher tout repli de leurs adversaires. Arrivent alors treize autres chevaliers conduits par Alexandre et Floridas, Dagon, le Bossu de Suave et Ricarleir. Comme leurs compagnons, ils font preuve d'une grande bravoure et tuent nombre de chevaliers ennemis (§§ **507-515**).

Tandis que les combats sont acharnés, les quatre compagnies de demoiselles viennent soutenir les compagnons de Perceforest et d'Alexandre et soigner les blessés. La vaillante et vigoureuse jument d'Estonné est éventrée par les gens de

Bruyant. Attaqué par neuf chevaliers du mauvais lignage, Estonné se défend bravement, mais il est en grand péril. Porrus, Cassiel, Gadifer et le Tor se précipitent à son secours, tuent sept de ses adversaires et mettent en fuite les deux autres. Aussitôt dix demoiselles, conduites par Chitora, viennent enlever son armure et panser ses blessures. Elles soignent également Claudius, qui est en piteux état après avoir soutenu aux côtés d'Estonné l'assaut des neuf chevaliers. Une fois rétablis, ils repartent au combat avec de nouvelles armes et des chevaux pris à l'ennemi. Avec Gadifer et le Tor, Porrus et Cassiel, ils se portent au secours de Perceforest, dont un serviteur de Bruyant a éventré le cheval. Quand il apprend que Perceforest soutient à pied un puissant assaut, Bruyant se lance dans la bataille. Il est abattu de son cheval par Claudius, qui est lui-même désarçonné par Bruyant. Le Bossu et dix chevaliers anglais traversent les rangs ennemis pour défendre Perceforest et aider leurs compagnons. Ensemble, ils entourent le roi et le protègent des ennemis jusqu'à ce qu'il soit sorti du champ de bataille. Sarra et neuf demoiselles accourent pour soigner les blessures du roi. En la serrant dans ses bras pour la remercier, le jeune roi tache involontairement de son sang la chemise blanche de Sarra. Les neuf autres demoiselles demandent aussitôt à être prises dans les bras du roi pour avoir leurs chemises parsemées de taches vermeilles. En son honneur, elles les porteront à toutes les fêtes. Elles soignent ensuite ses plaies et les pansent, puis elles lui font boire un breuvage réconfortant (§§ **516-537**). Tandis que le roi remonte à cheval et se dirige vers la bataille, les autres demoiselles des forêts accourent à l'endroit où il a été soigné pour tacher leurs chemises du sang qui est tombé de ses plaies. Perceforest et ses compagnons voient alors sortir de la bataille un chevalier très preux, dont l'armure est très abîmée et qui a une grande plaie au visage. Il s'agit de Dagon de Rochedure, qui revient d'Ecosse et qui donne à Gadifer, à Porrus et à Cassiel des nouvelles de leurs épouses. Falize et les demoiselles de sa compagnie viennent aussitôt prendre soin de lui. Le Tor et Estonné restent à ses côtés, tandis que Perceforest et les

autres chevaliers retournent au combat (§§ **538-542**). Alexandre et Floridas tuent les deux neveux de Bruyant, Troyant et Nabur. Bruyant et ses compagnons se défendent vigoureusement et la bataille est très violente. Il fait lâchement éventrer par des hommes de main les chevaux d'Alexandre, de Floridas, de Perdicas, de Lyonnel et de Ménélaus, qui continuent toutefois à semer la mort dans le camp ennemi. Perceforest, Gadifer, Porrus, Cassiel, le Bossu et les chevaliers d'Angleterre viennent en renfort et mettent en fuite les complices de Bruyant. Ils sont rejoints par les compagnons de Perceforest. Bruyant tue deux chevaliers anglais, Carreleir et Dynas. Un combat singulier s'engage alors entre Bruyant et Perceforest, au terme duquel le roi d'Angleterre tranche la tête de Bruyant. De leur côté, Alexandre et les autres chevaliers poursuivent les six survivants du camp ennemi et les mettent à mort (§§ **543-554**).

Liriope fait abaisser le pont-levis, sort avec Lizane sur deux palefrois et remet à Perceforest les clefs du château qui a appartenu à Malebranche, son frère. Perceforest investit la jeune fille de la souveraineté du château et de ses dépendances. Les chevaliers et les demoiselles des forêts entrent ensuite dans le château. Les demoiselles soignent les blessures des chevaliers, puis tous prennent place à table, conviés par la jeune Liriope, qui apparaît dans toute sa beauté, parée d'une magnifique tunique vermeille semée de petites roses en or et coiffée d'une couronne d'or rehaussé de pierres précieuses. En l'honneur de Liriope et des demoiselles des forêts, Perceforest institue un nouveau règlement : désormais elles devront, partout où elles seront présentes, être honorées en priorité avant toute autre personne. Le lendemain, ce nouvel usage est respecté : à la table du festin, les demoiselles sont assises aux places d'honneur. Pendant le repas, les exploits des chevaliers accomplis durant la bataille sont rappelés et loués par les demoiselles. C'est Estonné qui est désigné pour le plus valeureux (§§ **555-569**).

XLVII. (suite du § **358**) A Darnantes, où il est resté avec ses fils Sones, Garuc et Gelinant[2] et les chevaliers de son lignage,

Gelinant du Glat apprend que Bruyant et tous ses hommes ont été tués par Perceforest et ses alliés. Il réunit alors tous les chevaliers de son lignage et les bourgeois de la cité. Sones, son fils aîné, qui se fait le porte-parole des chevaliers, dit qu'il se rangera à l'avis de son père. Les bourgeois, qui se réjouissent de la mort de Darnant et de ses complices, suggèrent à Gelinant d'obéir à Perceforest et de se soumettre à sa volonté. Gelinant approuve leur conseil et il décide de faire la paix avec le roi d'Angleterre (§§ **570-579**). Une délégation de deux bourgeois et de deux chevaliers est envoyée auprès de Perceforest. Le même jour, quatre fils de Darnant entrent dans la cité pour demander à Gelinant du secours. Aussitôt les femmes de la cité se jettent sur eux, leur lacèrent la peau avec leurs ongles et leurs dents, les tirent en tous sens et finissent par les tuer. Quant aux quatre messagers, ils arrivent au château de Malebranche, où se trouvent Perceforest, Alexandre et les chevaliers qui fêtent avec les demoiselles des forêts leur victoire. Ils s'acquittent de leur mission et sont très bien accueillis par Perceforest. De retour à Darnantes, ils annoncent que Perceforest se rendra dans la cité dans huit jours. Auparavant, Gelinant devra aller lui rendre visite au Chastel Malebranche. (§§ **580-589**).

XLVIII. Avec une trentaine de chevaliers de son lignage, Gelinant se rend au Chastel Malebranche. A genoux, pieds nus et en chemise, en tenant leur épée par la pointe, ils font acte de soumission à Perceforest, qui leur accorde son pardon. Désormais, Gelinant fera partie du conseil du roi. Le lendemain, Alexandre, Perceforest, Gadifer et leurs compagnons prennent congé de Liriope et de Lizane pour aller à Darnantes. Le Tor est si ému et si affligé de quitter son amie qu'il demande à Lizane de saluer pour lui Liriope. Les demoiselles des forêts partent à leur tour le surlendemain (§§ **590-596**).

XLIX. En chemin, près de Darnantes, Perceforest entend une demoiselle crier douloureusement. Gelinant et ses chevaliers se précipitent aussitôt dans la forêt et découvrent que quatre chevaliers du lignage de Darnant s'apprêtent à violer la

jeune fille. Gelinant les fait lier et emmener pour qu'ils soient jugés. Ce sont quatre de ses neveux, fils de Dagin de l'Estrange Forest. Comme tous ceux qui voudront désormais déshonorer les dames et les damoiselles, ils seront écartelés par des chevaux. A son entrée dans Darnantes, le roi Perceforest est acclamé par la population. Il fait annoncer publiquement que tous les chevaliers et les écuyers résidant dans les forêts devront venir dans les quinze jours à Darnantes faire hommage au roi d'Angleterre. Le jour fixé, cent chevaliers prêtent serment de fidélité. Le même jour, les quatre mauvais chevaliers sont suppliciés en public, sur la place du marché. Leur châtiment servira d'exemple à tous ceux qui auront le même comportement. Ceux qui reprocheront aux dames et aux demoiselles d'avoir été victimes de violences auront la langue coupée. Le fort devra également laisser le faible avoir la jouissance de ce qui lui appartient. Les nouvelles ordonnances du roi ont pour conséquence d'apporter la paix et la sérénité dans les forêts. Les dames et les demoiselles font restaurer leurs manoirs ou en font édifier de nouveaux, elles se déplacent librement et font de belles parures à l'intention des chevaliers que leur recommande le dieu d'Amour (§§ **597-610**).

L. Alexandre reçoit la visite de Tholomer et de Danclin. Envoyés par Emenidus et les chevaliers de l'armée, ils informent le roi que les navires seront prêts et approvisionnés pour prendre la mer dans quinze jours. Tous ceux de l'armée ont hâte de partir en expédition contre Babylone. Au château de Darnantes, Alexandre annonce à ses anciens compagnons d'armes, Betis (Perceforest), Gadifer, Cassiel et Porrus, son intention de repartir prochainement. A la requête de Gadifer, il accepte de différer de quinze jours son départ pour le couronner roi d'Ecosse. Sur la suggestion d'Estonné, le couronnement aura lieu entre la cité écossaise de Scidrac et la cité anglaise de Tantalon, sur la frontière qui sépare les royaumes d'Ecosse et d'Angleterre. Pour fêter l'événement et en l'honneur d'Alexandre, un grand tournoi sera annoncé, qui opposera les

Ecossais aux Anglais. Soucieux d'aller au plus vite en Ecosse pour faire les préparatifs, Gadifer prend congé d'Alexandre. Porrus et Cassiel, qui ont hâte de revoir leurs épouses Fezonas et Edea[207], l'accompagnent (§§ **611-621**).

Sous la conduite d'Estonné, du Tor et de Dagon, Gadifer, Porrus et Cassiel cheminent vers l'Ecosse. Le soir, un valet qui garde des vaches leur indique le Chastel Trouvé, où ils pourront faire étape. Après s'être assurée qu'ils n'appartiennent pas au lignage de Darnant, la dame du château accueille les six chevaliers. Elle rappelle à Porrus et à Cassiel qu'il n'y a pas six mois qu'ils vinrent près d'une fontaine située à proximité du château et que là ils furent servis à table et logés pour la nuit (voir *supra* § **311**). Avec une suivante, elle s'était rendue invisible pour se protéger du lignage de Darnant. Quant au château, il avait été entouré d'air épais par deux chevaliers du lignage de Darnant. Depuis que Perceforest et ses compagnons ont vaincu le mauvais lignage, le château est de nouveau visible, d'où son nom de Château Trouvé (§§ **622-633**). Surviennent douze chevaliers et six hommes d'armes à pied qui veulent entrer de force dans le château. Gadifer et ses cinq compagnons s'arment aussitôt et vont attaquer les douze chevaliers. Ils en tuent dix, les deux derniers ayant réussi à prendre la fuite. Les six compagnons retournent ensuite au château, où ils sont chaleureusement accueillis. Le lendemain, ils reprennent leur route. En approchant de l'Ecosse, ils rencontrent un jour Yzidore, une des suivantes de Lidoire. Elle leur apprend que Lidoire et Fezonas ont chacune donné naissance, huit jours auparavant, à deux beaux fils. Le soir même, ils arrivent près du Château du Chief, où résident Lidoire et Fezonas. Ce château a jadis été construit par Cherès, un chevalier troyen, après la venue de Brutus dans le pays. Quand ils entrent dans l'enceinte du château, les habitants sont dans l'allégresse : ils célèbrent la

207 En fait, le récit comporte une incohérence, car Edea se trouve en Angleterre avec Ydorus (voir *supra*, **177**, 10, ainsi que la note **620**, 6).

veille du neuvième jour de la naissance des héritiers d'Ecosse. Le lendemain, ils devront être portés dans le temple de Mercure. La joie redouble quand le peuple apprend l'arrivée de Gadifer (§§ **634-645**). Sans entrer dans la chambre de Lidoire, pour respecter la coutume qui veut que l'époux ne voie sa femme que quinze jours après la présentation de l'enfant au temple, Gadifer salue son épouse. Porrus fait de même. Les deux pères vont ensuite voir leurs enfants (§§ **646-648**).

Le lendemain, Busardam, le gouverneur du château, rappelle à Gadifer la coutume de la présentation des enfants royaux au temple de Mercure et de Mars, neuf jours après leur naissance. Estonné aura l'honneur de porter l'offrande de l'héritier du royaume, une épée. Le Tor, quant à lui, portera le fils cadet. Le fils aîné, enveloppé dans un drap d'or en sa qualité d'héritier du royaume, sera porté par son père Gadifer. De même, Porrus présentera ses deux enfants. Leur offrande, une épée blanche, sera confiée à Busardam et Porrus portera lui-même l'aîné de ses enfants, dans des draps d'or. A Cassiel reviendra l'honneur de présenter le fils cadet. Dans le temple, Gadifer revêt des vêtements blancs et va d'abord faire son offrande nu-pieds devant l'autel de Mercure: il fait jouer de divers instruments par des ménestrels, puis il fait chanter un choeur de jeunes filles. Ensuite, devant l'autel de Mars, il sacrifie deux chèvres et répand leur sang sur l'autel, puis il les brûle dans un feu qu'il allume. A l'imitation de Gadifer, Porrus fait les mêmes offrandes à Mercure et à Mars. Avant de laisser les enfants à leurs nourrices, qui les garderont pendant six jours dans le temple, Gadifer décide d'appeler son fils aîné de son nom; son fils puîné sera nommé Nestor, sur la suggestion d'Estonné et du Tor. Porrus appellera son fils aîné, comme lui; son fils puîné prendra le nom de Cassiporrus, sur la suggestion de Cassiel. De retour au Chastel du Chief, Gadifer demande que soient envoyés dans tout le royaume d'Ecosse des messagers pour annoncer son couronnement et le tournoi qui suivra (§§ **649-664**). Cassiel prend congé de Gadifer pour aller en Angleterre voir Edea son épouse. Au moment où il s'apprête à

partir, un messager lui annonce qu'Edea vient d'accoucher d'un fils et d'une fille. Il ajoute que la reine Ydorus a également mis au monde un fils et une fille et qu'elle aimerait revoir son époux (§§ **665-667**).

LI. (suite du § **621**) A Darnantes, Perceforest convoque sa chevalerie à Trinovant. De là, ils se rendront au tournoi du couronnement de Gadifer. Arrive une demoiselle en compagnie d'un chevalier, Piniel, et de deux écuyers, Persidès et Lienor. Elle annonce au roi que son épouse Ydorus a donné naissance à un fils et à une fille. En présence de Gelinant, leur grand-père, et de Sone, leur père, Persidès et Lienor demandent à être faits chevaliers de la main du roi. Perceforest leur promet de les faire chevaliers dès qu'il sera à Trinovant. Alexandre, qui doit partir pour une affaire personnelle, prend congé de Perceforest. Il s'en va avec Floridas et deux écuyers. Il rejoindra Perceforest la veille du tournoi qui aura lieu entre Scidrac et Tantalon (§§ **668-674**).

LII. Après avoir nommé Gelinant du Glat sénéchal de Darnantes et de la Forêt Darnant, Perceforest prend la route de Trinovant. Il fait écarteler quarante chevaliers du lignage de Darnant qui ont refusé de se soumettre et qui ont tué une demoiselle de la forêt. Au moment où il entre dans Trinovant, il est rejoint par Cassiel de Badres, qui arrive d'Ecosse. Ils vont saluer leurs épouses respectives. Ydorus demande à Perceforest de faire chevaliers, le jour de la présentation au temple de ses enfants, douze jeunes écuyers qui sont à son service. Le jour venu, un long cortège se rend de Trinovant à Brigoise (Grigoise), où le roi a fait récemment édifier un magnifique château. A proximité du château se trouve un temple dédié à Vénus. Perceforest et Cassiel font à la déesse une offrande d'huile et de lait de chèvre, puis ils posent sur l'autel leurs deux fils. Les deux filles sont ensuite placées sur le même autel par deux dames. Perceforest donne à ses enfants les noms de Betidès et de Béthoine ; Cassiel, ceux de Cassiel et de Cassidoire. Les enfants, selon la coutume, devront rester neuf jours

dans le temple de Vénus avec leurs nourrices. Au terme de ces neuf jours, leurs mères viendront les rechercher et faire des offrandes aux dieux. Le jour de la présentation au temple, la reine Ydorus a fait envoyer, pour chacun de ses écuyers, un équipement complet de chevalier et un cheval. Le soir, Lyonnel et ses cousins vont au temple de Vénus pour y veiller la nuit. Le lendemain, le roi se rend au temple et il fait chevaliers Lyonnel, Persidès et Lyenor, Boort et Urien, Aigret et Tanor, Lupar et Adrastus, Blanor le Blond, Taris le Noir et Basilidès. Tous sont du lignage de Gelinant du Glat. Huit jours plus tard, la veille du jour où la reine doit aller au temple reprendre ses enfants, Lyonnel et ses cousins font annoncer que des joutes auront lieu devant le Neuf Chastel, auquelles participeront tous ceux qui voudront se présenter. Le prix accordé au plus valeureux sera une mule blanche (§§ **675-689**).

La reine Ydorus, qui assistera avec Edea au tournoi, demande à ses chevaliers de faire peindre sur le quartier droit de leur écu une rose blanche. Ce sera le signe distinctif des douze Chevaliers de la Reine. Le neuvième jour après la présentation, Ydorus et Edea se rendent au temple de Vénus, accompagnées de nombreuses dames et demoiselles et de nombreux chevaliers. Elles sont précédées par les douze Chevaliers de la Reine. Perceforest et Cassiel les rejoignent près du temple. Dès leur retour au Neuf Chastel ont lieu les joutes, au cours desquelles les douze chevaliers s'illustrent par leurs prouesses. Ils combattent notamment contre douze chevaliers grecs conduits par Menelaus, le cousin d'Alexandre. Parmi les chevaliers étrangers, le Chevalier au Griffon se distingue et emporte l'admiration des spectateurs. C'est lui que le roi et ses chevaliers, la reine, les dames et les demoiselles désignent comme le plus valeureux. Mais le chevalier, qui a promis à une jeune orpheline d'aller se battre pour elle contre un chevalier du lignage de Darnant, s'excuse auprès de la reine de ne pas pouvoir se rendre au festin auquel elle le convie. Par modestie, il refuse même de dire son nom et d'accepter la mule blanche qu'il a gagnée. Tandis qu'il s'éloigne, la mule s'élance

derrière lui et le suit dans la forêt (§§ **690-721**). Le soir, lors du festin, Lyonnel a l'honneur d'être désigné comme le meilleur des chevaliers « de dedans », c'est-à-dire des douze chevaliers qui ont jouté contre les chevaliers venus de l'extérieur. Il reçoit pour prix l'épervier du roi. Le surlendemain, toute la cour part au couronnement de Gadifer. Le roi est accompagné de trois cents chevaliers, la reine de deux cents dames et demoiselles (§§ **722-726**).

LIII. (suite du § **674**) Alexandre se rend avec Floridas et deux écuyers chez Sebille. En chemin, sous un orme, ils voient un jeune homme endormi. Sur son cheval, qui paît l'herbe, se trouve tout l'équipement nécessaire à un chevalier. A son réveil, il raconte à Alexandre son songe. Il a eu la vision d'un chevalier portant un écu « d'or a une aigle noire » qui le faisait chevalier. Alexandre se rend compte aussitôt que c'est de lui-même qu'il s'agit. Il montre alors ses armes au jeune homme, qui se réjouit que son rêve devienne réalité. Sans tarder, Alexandre le fait chevalier. Il lui recommande de fréquenter les tournois et les joutes et d'être au service des dames et des demoiselles, puis il le quitte, toujours accompagné de Floridas (§§ **727-736**). Le soir, le nouveau chevalier, qui porte un écu « d'or a ung griffon volant vermeil », rencontre deux chevaliers du lignage de Darnant. Il affronte le premier à la lance et le tue. Le second, qui est effrayé, prend la fuite (§§ **737-738**).

LIV. (suite du § **736**) En s'approchant du Chastel du Lac, Alexandre et Floridas trouvent la forêt dévastée, les maisons désertes, le bétail tué et les cultures détruites. Un vieil homme leur apprend que Nabon, avec une quarantaine de chevaliers du lignage de Darnant, assiège le château de Sebille. Non loin du château, ils tuent deux mauvais chevaliers. Peu de temps après, ils en mettent à mort deux autres, qui faisaient conduire par un paysan un chariot chargé d'outres de bière en peau de cerf destinées à Nabon. Ils arrivent au Chastel du Lac, appelé Chastel Vermeil depuis qu'il est visible en raison de la couleur rouge de sa maçonnerie en briques et de ses tuiles. Ils abattent

de cheval et mettent hors de combat quatre chevaliers qui sont en faction devant le château. Nabon et son cousin, qui sont postés devant l'entrée, font un enchantement quand ils voient qu'ils ne pourront résister aux deux chevaliers. Alexandre et Floridas vacillent, croyant sentir le sol basculer et se retourner. Sebille, qui les observe du château et qui a reconnu Alexandre à ses armoiries, confie de la poudre à un valet, qui sort du château et va la répandre devant Alexandre et Floridas. Aussitôt l'enchantement cesse et Alexandre et Floridas mettent à mort Nabon et son cousin. Deux de leurs complices, qui avaient pris la fuite à pied, sont rejoints et tués. En retrouvant son ami Alexandre, Sebille pleure de joie et d'émotion (§§ **739-759**).

Alexandre et Floridas séjournent douze jours chez Sebille et tuent douze autres complices de Nabon. Ceux qui restent en vie, qui redoutent de subir le même sort, quittent le pays. Après douze jours, les deux amants se séparent pour se rendre, chacun de son côté, au couronnement de Gadifer. Le secret de leur amour sera ainsi préservé. Sebille voyagera avec Gloriande et Falize, tandis qu'Alexandre et Floridas chemineront ensemble (§§ **760-764**). Sur leur route, ils apprennent qu'un chevalier revendique injustement la propriété d'un château ayant appartenu à un neveu de Darnant. Flise, la fille de ce neveu, attend vainement son champion, qui doit combattre devant un juge le chevalier qui veut la déposséder. Alexandre, qui s'est assuré de la légitimité de la cause de la demoiselle, propose de se substituer au champion défaillant. Le juge et la demoiselle donnent leur accord. Mais au moment où Alexandre va entrer en champ clos contre son adversaire, un chevalier arrive au galop de la forêt, suivi par une mule blanche. En voyant ses armoiries – d'or à ung griffon vermeil –, Alexandre se rend compte que c'est le jeune homme qu'il a fait chevalier. Devant l'insistance de Flise, Alexandre accepte de se retirer pour laisser combattre le Chevalier au Griffon, qui n'a pas reconnu Alexandre, le roi ayant changé ses armoiries. Le combat est long et acharné, mais il se termine par la victoire du champion de Flise, qui finit

par tuer son adversaire (§§ **765-780**). A Alexandre qui l'interroge, le chevalier explique que la mule le suit depuis qu'il l'a gagnée aux joutes organisées pour les relevailles de la reine Ydorus. Il refuse toujours de dire son nom à Alexandre, qui l'appellera désormais le Chevalier à la Blanche Mule. Avant qu'ils se séparent, l'empereur lui révèle que c'est Alexandre lui-même qui l'a fait chevalier (§§ **781-785**).

LV. (suite du § **667**) Les douze grands seigneurs d'Ecosse – le Tor, Estonné, Dagon, Thelamon, Anthenor, Sarpedon, Busardam, Anchisès, Fergus, Clamidès, Cuffar, Claucus – sont venus au Chastel du Chief avec une centaine de chevaliers pour les préparatifs du couronnement. Sur la suggestion de Sarpedon, deux réserves seront aménagées pour la nourriture des invités : un enclos pour les bêtes domestiques, un autre pour la venaison. Dans les étables du futur roi Gadifer, des chevaux en nombre suffisant seront mis à la disposition de tous ceux qui en auront besoin (§§ **786-788**). Le jour des relevailles venu, Lidoire et Fezonas vont solennellement au temple faire leurs offrandes et reprendre leurs enfants. Puis, la journée du couronnement s'approchant, le roi se rend à Scidrac avec quatre cents chevaliers, dont le plus âgé n'a pas quarante ans. Ils sont accueillis par Busardam et d'autres chevaliers écossais déjà sur les lieux. Des joutes sont organisées à leur arrivée, auxquelles participent jusqu'à deux cents jeunes chevaliers. Au déjeuner, devant les six cents chevaliers écossais qui participent au grand tournoi, Gadifer annonce qu'il tient à leur disposition quatorze cents chevaux pour remplacer les chevaux qui seront tués. L'après-midi, il se rend à Tantalon inviter les chevaliers et les dames d'Angleterre à déjeuner le lendemain pour l'arrivée de la reine Lidoire. Au milieu de la prairie, entre Scidrac et Tantalon, il découvre que l'on installe une loge en feuillage de coudrier sur un plateau au-dessus d'un poteau, faite pour recevoir douze ou treize personnes. A Scidrac, il fait installer des tentes pour lui et sa compagnie, réservant le château pour les deux reines, Lidoire et Fezonas. Le lendemain, un peu avant

midi, Gadifer et Porrus vont les accueillir. Elles sont accompagnées d'un magnifique cortège de deux cents dames et demoiselles. Un grand repas est servi pour le déjeuner. Après le festin, Gadifer va à la rencontre de son frère Perceforest, qui vient d'arriver avec quatre compagnons d'Alexandre, Danclin, Tholomer, Lyonnel et Menelaus. Tous se dirigent vers Tantalon. Perceforest y fait tendre des tentes dans la plaine, réservant le château à la reine Ydorus. Après le dîner, Gadifer et Porrus prennent congé de Perceforest et retournent avec Cassiel à Scidrac, où Lidoire et Fezonas lui demandent des nouvelles d'Ydoire et d'Edea, qu'il a vues en Angleterre. Au tournoi, Cassiel sera dans le camp anglais, Edea son épouse étant la sœur d'Ydorus. Quant à Porrus, il sera avec Gadifer et les Ecossais. Le lendemain arrivent la reine Lidoire et la reine Fezonas. Elles sont accueillies avec joie par Gadifer et Porrus, puis par Perceforest. Cent jeunes filles les suivent à cheval deux par deux, chacune ayant un chevalier à sa droite. Elles vont à la rencontre d'Ydorus et d'Edea, elles-mêmes accompagnées de cent dames (§§ **789-809**).

Après le déjeuner, servi à Tantalon, Gadifer et Perceforest découvrent dans la prairie que la tente impériale est installée près d'une fontaine. Lyonnel, Danclin, Tholomer et Menelaus attendent l'empereur avec une centaine de chevaliers de Grèce et de la maison d'Alexandre. Ils voient également passer, dans huit chariots, le matériel et les affaires de quatre dames, Sarra, Frase, Chitora et Falize. Le conducteur des chariots leur annonce la venue, avec les quatre dames, de Liriope et de toutes les demoiselles qui furent présentes à la bataille du Mont Ardant. Les deux rois ordonnent que leurs tentes soient placées près de celles du roi de Grèce. Les hérauts leur annoncent que douze cents chevaliers sont désormais présents pour participer au tournoi (§§ **810-812**). Le lendemain, la veille du couronnement, arrive Alexandre. Peu de temps après viennent les quarante demoiselles des forêts. Elles sont en compagnie de Liriope et de Lizane. Le roi Perceforest les convie tous et toutes à déjeuner. A table, le Tor est assis à côté de Liriope, dont il est

épris. Perceforest remercie chaleureusement les demoiselles des forêts pour l'aide décisive qu'elles ont apportées dans la lutte contre le lignage de Darnant. Au nom de toutes, Sarra loue le roi et ses alliés de les avoir libérées de la servitude dans laquelle elles étaient tenues (§§ **813-822**).

Alexandre propose que toutes les aventures survenues depuis son arrivée en Angleterre soient consignées par écrit. Approuvant cette initiative, Perceforest fait venir un de ses clercs nommé Cressus, qui mettra par écrit tout ce qui est arrivé et tout ce qui arrivera en Angleterre à partir de la relation des princes et des chevaliers. Après le déjeuner, en regagnant sa tente, Alexandre rencontre le nain Puignet, cousin de Sebille. Il lui annonce que Gloriande, Sebille et Lise sont arrivées et que leurs tentes sont dressées à côté de la Fontaine au Lyon. Sans tarder, il va rendre visite avec Floridas à son amie Sebille, qui l'invite à dîner en compagnie de Gloriande et de Lise. Un peu plus tard, Gadifer, Lidoire et Liriope les rejoignent. Liriope sert à table et les convives plaisantent joyeusement avec elle. La nuit venue, Gadifer et Lidoire prennent congé pour aller prier dans le temple de Mars afin de recevoir le lendemain la couronne en l'honneur du Dieu Souverain et au profit du pays d'Ecosse. Alexandre prend Liriope dans ses bras et lui donne la *Selve Carbonniere*, « qu'on appelle aujourd'hui Brabant et Haynnau ». Il charge Gadifer de garder la terre jusqu'à ce que Liriope soit en âge de se marier. Après avoir revêtu des vêtements blancs, Lidoire et Gadifer vont prier la nuit dans le temple de Mars (§§ **823-847**).

LVI. Après la destruction de Troie, il y eut parmi les rescapés qui s'enfuirent un valeureux chevalier nommé Pergamus. Il était compagnon de Corineüs, qui vint avec Brutus en Grande Bretagne. Il fonda la cité de Pergamus. Homme respecté, il gouverna la cité dans la paix. Pour honorer sa mémoire, ses descendants s'appelèrent Pergamus, comme lui. Le dernier, au temps de sa jeunesse et de sa maturité, était redouté par ses contemporains, tant il était vaillant aux armes.

De son mariage, il a eu un fils et deux filles. Devenu âgé et impotent, il s'est retiré dans un beau manoir, où il vit depuis quarante ans avec deux serviteurs. Trois jours avant le couronnement de Gadifer, il reçoit la visite de huit chevaliers et de douze demoiselles : ce sont ses petits-fils et ses petites-filles. Ses petits-fils lui demandent l'autorisation de participer au tournoi qui aura lieu le lendemain du couronnement. Pergamon les encourage à s'y rendre et à combattre vaillamment. Lui-même a envoyé des ouvriers pour fabriquer dans la plaine où le tournoi aura lieu une loge de feuillage sur une roue fixée au sommet d'un poteau. Il pourra ainsi assister aux exploits des plus valeureux. Il demande à ses petits-fils de dire aux ouvriers d'agrandir la roue, de façon à ce qu'il puisse accueillir ses douze petites-filles (§§ **848-858**).

Le soir, douze chevaliers étrangers se présentent chez lui. Chacun refuse de dire son nom, mais décrit ses armoiries. L'ermite Pergamon les invite à dîner en compagnie de ses douze petites-filles. Un magnifique repas est servi. A la fin du festin, les douze chevaliers font chacun un vœu en l'honneur d'une petite-fille de l'ermite. Pour Blanche, le Chevalier à l'Epervier obligera Gadifer à ne pas s'éloigner de plus d'un trait d'arc de la feuillée de l'ermite. Pour Cassandra, le Chevalier à l'Aigle d'Or s'engage à empêcher Perceforest de s'éloigner de la feuillée au point qu'il ne puisse plus reconnaître les armoiries du roi ni celles des chevaliers qui combattront contre lui. Pour Cresille, le Chevalier à la Fleur de Lys fera en sorte que le camp qui sera en passe d'être vaincu sera mis en position de gagner le tournoi. Pour Esmeraude, le Chevalier au Cuer Enfergié soutiendra la camp qui aura été mis par le Chevalier à la Fleur de Lys en position d'infériorité. Il se battra tant que, de nouveau, il sera en position de vainqueur. Pour Codrille, le Chevalier au Noir Lupart promet de désarçonner par trois fois le roi d'Ecosse et d'offrir à la jeune fille les trois chevaux qu'il aura gagnés. Pour Plaisance, le Chevalier au Noir Lion s'engage à fournir au roi d'Ecosse, chaque fois qu'il aura été abattu de cheval, un nouveau cheval qu'il aura conquis sur le roi

d'Angleterre. A la fin, il enverra le Chevalier au Noir Lupart se constituer prisonnier auprès de la reine d'Ecosse pour réparer le déshonneur qu'il aura subi. Pour Camille, le Chevalier aux Trois Papegays promet d'être parmi les premiers et les derniers à combattre dans le tournoi. Il ne sera jamais abattu de son cheval et il ramènera sa monture à l'étable, sauf si elle est tuée pendant le tournoi. Pour Elaine, le Chevalier à la Blanche Etoile conquerra les onze chevaux de ses compagnons, qui lui seront tous offerts, s'ils ne meurent au cours du tournoi. Pour Andromata, le Chevalier au Cerf Azuré promet de désarçonner le Chevalier à la Blanche Etoile devant le roi d'Ecosse, avant qu'il s'empare de son cheval. Il en fera de même devant le roi d'Angleterre. Ensuite, il le conduira de force devant la feuillée, en face d'Andromata, et là il l'abattra de son cheval. Pour Minerve, le Chevalier aux Trois Lions abattra de son cheval le Bossu de Suave. Quand il sera remonté, il le mettra une seconde fois hors de sa selle et il offrira son cheval à la jeune fille. Ensuite, il ira combattre Claudion de Careleir, le vaincra et le fera prisonnier. Pour Marmona, le Chevalier au Griffon sera le vainqueur du tournoi, sauf si le roi Alexandre, à qui nul ne peut être supérieur, participe au tournoi. Dans ce cas, il sera le second après lui. Enfin, le Chevalier au Dauphin demandera à chacune des petites-filles de l'ermite, en commençant par Genevière, la plus jeune, quel est le joyau appartenant à un chevalier du tournoi qu'elle souhaiterait avoir. Il s'engage à le conquérir, puis à le lui offrir. Il accomplira ainsi le désir de chacune d'entre elles. Après le dernier vœu, les chevaliers et les demoiselles se lèvent de table. Les jeunes gens prennent congé des jeunes filles et se couchent dans la grande salle du manoir de l'ermite, où des lits ont été disposés. Le lendemain, ils quittent l'ermite et se rendent vers Tantalon et Scidrac (§§ **859-896**).

LVII. (suite du § **847**) Gadifer et Lidoire, en sortant du temple de Mars où ils ont passé la nuit, sont accueillis par Alexandre et Perceforest, qui les accompagnent à Scidrac, où

une estrade a été dressée pour le couronnement. Au-dessus de l'estrade a mystérieusement poussé une immense vigne, alors qu'on est le 1er avril. Gadifer et Lidoire prennent place sur deux trônes et Alexandre couronne le roi, puis la reine. Ensuite, Gadifer s'agenouille devant l'empereur et lui jure foi et hommage. Après le couronnement, ils se rendent sur une place devant le château, où les tables ont été dressées. Ils découvrent qu'elles sont toutes surmontées de rosiers chargés de magnifiques roses rouges. La vigne de l'estrade, comme les rosiers des tables, sont l'œuvre d'un clerc expert en enchantements, qui a été envoyé par la reine de la Roide Montagne. A table, les quarante demoiselles des forêts portent une chemise blanche semée de petites taches vermeilles venant du sang du roi Perceforest. Un écuyer apporte des couronnes de roses, qu'il distribue avec une étonnante rapidité aux quatre mille convives. Mais dès que les chevaliers ont posé une couronne de roses sur la tête de leur voisine, ils ont la surprise de se trouver en train de la tenir par le menton et d'avoir son visage si près du leur qu'il ne manque qu'un baiser pour que le rapprochement soit complet. Quand l'enchantement cesse, tous constatent en riant que chacun n'a pas manqué de profiter de cette position pour donner un baiser à son amie. Les serviteurs apportent alors des lapins cuits. Mais au moment où les convives s'apprêtent à les manger, un homme habillé en veneur sonne dans un petit cor et aussitôt les lapins reprennent vie et sautent à terre, où ils sont poursuivis par des lévriers. Lorsque les chiens les ont rattrapés, le veneur sonne la prise et les lapins reviennent tout cuits dans les assiettes. Un peu plus tard, lorsqu'on sert des oiseaux, un enchantement similaire surprend les convives: ils se mettent à voler et sont attaqués par deux faucons et deux éperviers. Un troisième enchantement a lieu quelque temps après: les quartiers de cerf confit dans des épices, mets très recherché, se reconstituent devant les convives et deviennent de jeunes faons. Ils se mettent à têter leurs mères quand arrive près des tables un troupeau de biches. L'homme qui le conduit est vêtu d'une peau de cerf et muni

d'une massue. Il salue le roi d'Ecosse et le roi d'Angleterre de la part de la reine de la Roide Montagne, qui les prie de se souvenir d'elle quand le moment sera venu. Après le festin, le roi des hérauts annonce qu'un grand tournoi aura lieu le lendemain, qui opposera les Anglais aux Ecossais (§§ **897-917**).

Vers le soir, Alexandre et sa compagnie voient arriver, du côté de la Forêt au Lion, huit chevaliers couverts de feuilles de lierre, avec une bannière verte. Au même moment, les douze petites-filles de Pergamon montent par un escalier dans la loge de leur grand-père. Un petit tournoi, auquel participent les huit Chevaliers Verts et bien deux cents autres chevaliers, commence alors spontanément. Alexandre, Perceforest, Gadifer, les dames et les demoiselles qui les accompagnent viennent assister aux joutes sur les tribunes disposées pour le grand tournoi du lendemain. Devant les hérauts et les spectateurs, les huit Chevaliers Verts s'illustrent par leurs prouesses. Douze chevaliers blancs se présentent, qui se distinguent aussi par leurs exploits. Les Chevaliers à la Blanche Rose, qui arrivent après, suscitent également l'admiration de tous. Quand la nuit survient, Alexandre, Perceforest et Gadifer arrêtent le tournoi. Avec l'ermite Pergamon, dont la chaise est portée par quatre chevaliers, Alexandre, Perceforest, Gadifer et Porrus se rendent au château de Scidrac, où dînent Lidoire, Ydorus, Sebile et Gloriande ainsi que leur suite (§§ **918-931**). Alexandre fait asseoir Pergamon devant Lidoire, tandis qu'il prend place en face de Sebille. Circès, l'une des quarante demoiselles, s'assoit à côté du Bossu, dont elle est éprise. Quand tous les chevaliers et les dames et demoiselles sont à table, Alexandre et Gadifer font l'éloge des huit Chevaliers Verts et déclarent qu'ils ont été les plus valeureux. Un héraut d'armes révèle que les douze Chevaliers Blancs sont les chevaliers qui ont fait les douze vœux dans la maison de l'ermite. Il apprend également à la compagnie que les huit Chevaliers Verts sont les petits-fils de l'ermite. A la prière de Lidoire, l'ermite évoque devant l'assistance les vœux des douze Chevaliers Blancs (§§ **932-949**).

Le lendemain matin, Gadifer prépare les chevaliers de son camp pour le tournoi et les divise en trois bataillons de deux cents chevaliers. Chaque bataillon aura une bannière à ses armes. Du côté anglais, Perceforest organise de la même manière ses bataillons. Les tribunes sont somptueusement décorées de tentures en or, de tapis, de coussins et d'oreillers. Vers midi, les hérauts montent sur leurs chevaux et demandent aux chevaliers de revêtir leurs armures et de monter en selle. L'ermite monte dans sa feuillée, accompagné de ses douze petites-filles (§§ **950-952**). Gadifer se présente dans la plaine, avec deux cents chevaliers. En sa compagnie se trouvent Porrus, le Tor, Estonné, Dagon et Anchisès. En face viennent Perceforest, accompagné de Claudius, Trachemont, Ricarleir et Dromont. Le roi d'Ecosse ouvre le tournoi en faisant une joute contre Perceforest. Leurs lances se brisent dans l'affrontement, mais ils restent en selle. Le Chevalier aux Papegays, qui a fait le vœu d'être parmi les premiers à combattre, s'élance contre le sultan de Badres et oblige la monture de son adversaire à s'asseoir sur son train arrière sous la violence du coup qu'il donne avec sa lance. Déjà, les combats sont d'une grande intensité de part et d'autre. Arrive alors le second bataillon du roi d'Ecosse, conduit par Thelamon, Sarpedon, Fergus et Busardam. En face surgit la deuxième bannière du roi d'Angleterre, conduite par le Bossu, Driant, Louvezerp et Caleo. Au moment où ils vont s'affronter, quatre chevaliers étrangers surviennent, le Chevalier à l'Aigle d'Or, le Chevalier au Noir Lupart, le Chevalier à l'Epervier et le Chevalier au Noir Lion. Ils obligent Thelamon, Sarpedon, Driant et Louvezerp à combattre contre eux et ils les abattent de leurs chevaux. Pendant ce temps, le Chevalier aux Papegays continue à multiplier les exploits (§§ **953-959**). Apparaît alors la troisième bannière des Ecossais, conduite par Anthenor, Clamidès, Cucufar et Claucus. De l'autre côté surgit le troisième bataillon anglais, avec Filisteus, Carfagon, Belfagus et Pantheon. Tandis qu'ils s'élancent les uns contre les autres, le Chevalier à la Blanche Etoile entre dans le tournoi et suscite l'admiration de l'ermite Pergamon par sa conduite

valeureuse. D'un autre côté surviennent les huit Chevaliers Verts, qui combattent contre le Chevalier au Cerf d'Azur, le Chevalier au Griffon, le Chevalier aux .III. Lions d'Azur et le Chevalier au Dauphin Vermeil. Tandis qu'ils s'affrontent, surgissent les douze Chevaliers de la Reine, qui portent sur le quartier droit de leur écu une rose blanche sur un fond vert. Aussitôt les huit Chevaliers Verts et les quatre chevaliers étrangers s'accordent pour diriger leurs lances contre les douze nouveaux venus (§§ **960-963**).

LVIII. Sur l'insistance de Sebille, Alexandre, qui ne voulait pas que ses compagnons courussent le risque d'être blessés avant leur départ pour Babylone, consent à participer au tournoi incognito avec Floridas, Lyonnel, Danclin, Tholomer et Menelaus. Dans la mêlée, le Tor s'illustre par ses exploits et abat nombre d'adversaires. Mais le Chevalier au Dauphin, pour accomplir le désir de Geneviève, parvient à s'emparer de son heaume et des ornements qui le parent (§§ **964-974**). Quant au Chevalier à l'Etoile, il arrive à prendre de force le cheval du Chevalier à la Fleur de Lys, qu'il offre à Elaine (§§ **975-979**). Le Chevalier à l'Epervier, au prix de grands efforts, réusit à ramener Gadifer sous la feuillée de l'ermite, dont il s'était trop éloigné. Pour Marmona, le Chevalier au Dauphin s'empare de la bannière des Chevaliers de la Reine (§§ **980-993**). Le Chevalier à la Blanche Etoile désarçonne le Chevalier au Cœur Enfergé, prend son cheval et l'offre à Elaine. De son côté, le Chevalier à l'Aigle d'Or, au prix d'une lutte acharnée, empêche le roi d'Angleterre de s'éloigner de la feuillée de l'ermite (§§ **994-1003**). Pour Minerve, le Chevalier au Dauphin conquiert le manteau fourré d'hermine qu'Edea a donné au sultan de Badres (§§ **1004-1011**). Tandis que le Chevalier aux Papegays continue à multiplier les exploits, le Chevalier à la Blanche Etoile défie le Chevalier au Noir Lupart et, malgré sa vigoureuse résistance, parvient à le déposséder de son cheval, qu'il remet à Elaine. Alexandre, qui se bat incognito avec un écu à trois couronnes, est fort acclamé pour ses exploits, mais il

est lui-même impressionné par les prouesses du Chevalier au Griffon, qu'il finit par suivre sans combattre pour admirer de près les beaux coups qu'il donne. Le Chevalier au Dauphin, de son côté, continue à accomplir les désirs des petites-filles de Pergamon. Pour Andromata, il conquiert sur Perceforest l'écu d'azur semé de trèfles d'or mobiles que lui a offert son épouse Ydorus (§§ **1012-1027**). Pendant ce temps, le Chevalier à l'Etoile désarçonne le Chevalier au Noir Lion et s'empare de son cheval pour le donner à Elaine. Voyant que les Anglais sont dans une situation difficile, le Chevalier à la Fleur de Lys, qui n'oublie pas la promesse qu'il a faite à Cresille, se bat avec brio aux côtés des Anglais, les galvanise et les met en position de supériorité, obligeant les Ecossais à reculer (§§ **1028-1038**).

Tandis que le Chevalier au Griffon continue à multiplier les prouesses, le Chevalier au Dauphin se bat contre Porrus et finit par le déposséder de la belle chemise blanche, délicatement plissée, que Fezonas lui avait donnée. Il en fait présent à Elaine, qui avait formulé le souhait de l'avoir (§§ **1039-1049**). Le Chevalier aux Trois Papegays est attaqué par le Chevalier à la Blanche Etoile. Malgré son énergique défense, il est contraint de lui céder son cheval. La monture du preu chevalier est donnée à Elaine, qui se réjouit de la vaillance de son ami (§§ **1050-1057**). Voyant que le camp écossais est en difficulté après la prouesse du Chevalier à la Fleur de Lys, le Chevalier au Cœur Enfergé désarçonne le Chevalier à la Fleur de Lys, puis il exhorte les Ecossais à reprendre courage, abat Cassiel de Badres, Dromont et Louvezerp et donne l'exemple de la bravoure. Les Ecossais se ressaisissent alors et reprennent du terrain aux Anglais (§§ **1058-1064**). Pour Camille, le Chevalier au Dauphin engage le combat contre Thelamon et parvient à s'emparer de son heaume, qui est surmonté d'un magnifique paon qui fait la roue et qui jette des cris perçants quant le vent s'engage dans son bec (§§ **1065-1069**). Le Chevalier à l'Etoile s'attaque au Chevalier à l'Aigle d'Or, le jette à terre et lui prend son cheval, qu'il donne à Elaine. Le Chevalier au Noir Lupart, de son côté, joute contre Gadifer. Sous la violence de leurs

coups de lance, ils sont tous deux désarçonnés et se retrouvent à terre. Remonté sur son cheval, le Chevalier au Noir Lupart s'empare de la monture du roi d'Ecosse pour la donner à Codrille. Voyant que Gadifer se retrouve sans cheval, le Chevalier au Noir Lion se souvient de son vœu. Il va à la rencontre du roi d'Angleterre, qu'il prend dans ses bras et qu'il jette à terre, puis il présente le cheval du roi à Gadifer, qui monte dessus. Pour Plaisance, le Chevalier au Dauphin conquiert le cygne, placé en haut d'un piquet planté en terre, qui appartient aux Anglais et qui leur sert de signe de ralliement (§§ **1070-1082**).

Devant la feuillée de l'ermite Pergamon, le Chevalier à l'Etoile abat à terre le Chevalier à l'Epervier, puis il donne à Elaine son cheval. Tandis que le Chevalier au Griffon, toujours suivi par le Chevalier aux Trois Couronnes, continue à se distinguer par sa bravoure, le Chevalier au Cerf d'Azur désarçonne le Chevalier à la Blanche Etoile en présence du roi d'Ecosse. Le Chevalier au Dauphin, quant à lui, s'empare de la magnifique cotte d'armes d'Estonné pour l'offrir à Codrille, qui la lui a demandée. Quand il retourne dans la mêlée, il est attaqué par le Chevalier à la Blanche Etoile, qui s'empare de son cheval et le donne à Elaine (§§ **1083-1095**). Voyant le roi Gadifer s'éloigner de la feuillée de Pergamon, le Chevalier à l'Epervier le ramène de force sous les yeux de l'ermite. Pendant ce temps, le Chevalier à l'Aigled'Or saisit Perceforest par le heaume et le rapproche de la feuillée contre son gré. Pour Esmeraude, le Chevalier au Dauphin conquiert le manteau doublé d'hermine de Dagon de Roche Dure. Pour se venger, Dagon, après s'être ressaisi, attaque le Dauphin et l'arrache de sa selle pour le jeter à terre. Il prend son cheval et le porte à la jeune fille qui lui avait fait présent du manteau. Le Chevalier à l'Etoile, quant à lui, aperçoit le Chevalier aux Trois Lions d'Azur. Il le défie, le saisit avec son bras et le jette à terre. Il s'empare alors de son cheval, qu'il donne à Elaine. Quand le Chevalier au Cerf le voit, il l'attaque, le prend par les bras et le précipite à terre devant le roi Perceforest, qui assiste à l'empoignade (§§ **1096-1108**).

Tandis que le Chevalier au Chevalier au Cœur Enfergé continue à combattre avec vaillance contre les Anglais, le Chevalier au Noir Lupart défie Gadifer et le menace de s'emparer de son cheval. Après un violent combat à l'épée, il saisit le roi avec ses bras. Tous deux tombent à terre, mais le Chevalier au Noir Lupart étourdit le roi en lui donnant un terrible coup d'épée, puis il s'empare de son cheval. Le Chevalier au Noir Lion, qui a assisté à la bataille, attaque Perceforest et parvient à lui prendre son cheval. Il le donne, conformément à son vœu, à Gadifer, qui est à terre. De son côté, le Chevalier au Griffon continue à s'illustrer au combat. Gadifer le défie et ils entament un violent combat à l'épée. Le Chevalier au Griffon finit par saisir le roi dans ses bras, à l'arracher de sa selle et à le mettre de force sur le cou de son propre cheval, puis sur sa selle. Ensuite, il saute à terre, laissant son cheval au roi. Plein d'admiration pour la noblesse du geste, Gadifer va chercher son cheval, égaré dans la plaine, et le donne au Chevalier au Griffon. Cette action d'éclat n'a pas échappé au Chevalier aux trois Couronnes, qui suit de près les prouesses du Chevalier au Griffon, tout en ne manquant pas lui-même d'abattre les plus valeureux combattants (§§ **1109-1116**). La jeune Cresille demande au Dauphin de conquérir la robe et le chapeau du seigneur de Corliteuch, qui sont parés de magnifiques langues dorées. Le Dauphin attaque le chevalier, le vainc et s'empare de ses parures, qu'il donne à Cresille. Près de la feuillée de l'ermite, le Chevalier à l'Etoile est jeté à terre par le Chevalier au Cerf d'Azur. Après avoir récupéré son cheval, il combat à la lance son adversaire et recouvre son honneur en le faisant voler à terre. Il s'empare aussitôt de son cheval, qu'il offre à Elaine. Pendant ce temps, le Chevalier aux Trois Lions affronte le Bossu de Suave à la lance et parvient à l'abattre de son cheval (§§ **1117-1128**).

Alors que le jour commence à décliner et que les combats sont de plus en plus acharnés, le Chevalier au Noir Lupart tient Gadifer par le cou et tente de le jeter à terre. En le voyant, le Chevalier au Noir Lion se dirige vers Perceforest, le saisit

brusquement et le fait tomber à terre. Il prend aussitôt son cheval. De son côté, le Chevalier au Noir Lupart finit par désarçonner Gadifer et lui prendre son cheval, qu'il offre à Codrille. Le Chevalier au Noir Lion se présente alors aussitôt devant Gadifer et il lui donne le cheval qu'il a conquis sur Perceforest. Tandis que les douze Chevaliers de la Reine et les huit Chevaliers Verts continuent à accomplir des prouesses, le Dauphin s'empare, pour Cassandra, de la parure en soie à motifs de fleurs que la Demoiselle du Chastel d'Estain a offerte à Peleon, son ami. Dans l'affrontement à la lance, Peleon a le bras brisé. Désespéré et déshonoré, il s'enfuit dans la forêt voisine, où il est suivi par la Demoiselle du Chastel d'Estain (§§ **1129-1142**). Le Chevalier au Griffon continue à impressionner tous les participants au tournoi par ses exploits. Il abat à terre Thelamon. A ce moment, le Chevalier à l'Etoile, qui tient à gagner le cheval du meilleur chevalier du tournoi, défie le Chevalier au Griffon, après avoir traversé la mêlée en passant à pied sur les têtes des chevaliers. Il saute sur la croupe de son cheval et le prend dans ses bras pour tenter de le désarçonner. Mais le Chevalier au Griffon, sans se soucier des efforts du chevalier, continue à abattre ses adversaires. Le Chevalier à l'Etoile s'agrippe alors au cou du cheval, se retourne et défie une nouvelle fois, visage contre visage, le Chevalier au Griffon. Les deux chevaliers commencent une terrible lutte corps à corps, tandis que le cheval s'effondre sous leurs pieds. Après un moment de repos, le cheval se redresse et le Chevalier à l'Etoile parvient à se débarrasser de son adversaire. Il se précipite alors vers la feuillée de l'ermite et offre le onzième cheval à Elaine (§§ **1143-1151**).

Le Chevalier aux Trois Lions se précipite sur le Bossu et le prend par le cou, puis par les côtés. Il réussit à le désarçonner et à le faire tomber à terre, puis il prend son cheval et le donne à Minerve. Pour la fin du tournoi, la reine Lidoire a donné à Gadifer une somptueuse couronne en or ornée de pierres précieuses et d'oiseaux en or qui se mettent à chanter quand le vent s'engouffre dans leur bec. C'est cette couronne que le

Dauphin conquiert sur Gadifer pour accomplir le désir de Blanche, l'aînée des petites-filles de Pergamon. Elle a été faite dans la cité antique de Troie et commandée par le roi Priam pour couronner Ecube, son épouse (§§ **1152-1169**). Devant la tribune de la reine d'Ecosse, le Chevalier au Noir Lion contraint le Chevalier au Noir Lupart à se constituer prisonnier auprès de Lidoire. Sa faute est d'avoir abattu trois fois le roi d'Ecosse de son cheval. Aussitôt Lidoire lui rend sa liberté pour qu'il aille de nouveau accomplir des prouesses dans le tournoi. Devant la feuillée de Pergamon, le Chevalier aux Trois Papegays récupère sur un chevalier écossais son propre cheval, qu'il a promis de ramener à sa tente à la fin du tournoi, sauf s'il meurt avant. Le Chevalier au Griffon continue ses prouesses, mais il n'est plus suivi par le Chevalier aux Trois Couronnes et certains se demandent ce qu'il est devenu. Au moment où les camps anglais et écossais se disposent à s'affronter de nouveau avec la plus grande énergie, quarante hommes d'armes à cheval, portant chacun une torche allumée, font irruption dans le tournoi. Ils précèdent Alexandre, monté sur son cheval Bucifal et accompagné de nombreux chevaliers. L'empereur se place entre les deux rois et donne le signal de la fin du tournoi. Tandis que les combattants retournent à leurs tentes, l'empereur les fait inviter par les hérauts à venir souper chez lui. Devant partir le lendemain, il tient en effet à faire ses adieux. Les dames et les demoiselles, qui se sont démunies de leurs parures pendant le tournoi pour les donner aux chevaliers qu'elles ont voulu encourager, se rendent dans leurs tentes en riant de se voir ainsi dépossédées de leurs atours, avec les cheveux défaits sur leurs épaules (§§ **1170-1179**).

LIX. Avec sa chambrière et son écuyer, la Demoiselle du Chastel d'Estain cherche Peleon dans la forêt jusqu'à la tombée de la nuit. Près d'un buisson, elle l'entend se plaindre de son infortune. Elle se rend compte qu'il perd la raison et commence à délirer, en réduisant son discours à la seule expression: « chevalier maleureux ». La demoiselle et sa chambrière

bandent son bras cassé, puis, avec l'écuyer, elles le conduisent vers Tantalon. Mais en chemin, ils rencontrent un troupeau de cerfs. Peleon se lance à la poursuite du plus âgé, que la vieillesse a rendu tout blanc, et il disparaît. C'est en vain que la demoiselle tente de le rattraper, alors que la nuit est tombée. Elle erre dans la forêt, du côté de Tantalon, jusqu'au moment où elle entend parler entre eux les douze chevaliers aux vœux. Elle les suit, mais ils vont se coucher sur deux chariots couverts de paille. Elle opère un enchantement et les endort profondément. Son écuyer lui apprend que les chariots lui appartiennent. Elle fait alors lier les chevaliers et les recouvrir de draps, puis elle demande à ses charretiers d'atteler les chariots et de partir avant le lever du jour en direction de son château. Elle retourne ensuite dans la forêt avec son écuyer, sa suivante et les deux écuyers de Peleon, mais elle ne retrouve pas son ami. Elle décide alors de retourner à son château, vers lequel se dirigent également les deux chariots. Parvenue au Chastel d'Estain, elle fait désarmer les douze chevaliers et les libère de leur profond sommeil, mais elle les retient prisonniers grâce à un breuvage qu'elle leur a fait absorber. Ils ne seront délivrés que le jour où Peleon parviendra à les vaincre aux armes (§§ **1180-1191**).

LX. L'ermite Pergamon et ses douze petites-filles, Gadifer, Perceforest et leurs épouses, les quarante demoiselles aux chemises rosetées, Sebille, Gloriande, tous les chevaliers et toutes les dames et les demoiselles qui ont assisté au tournoi participent au festin organisé par Alexandre. Les ménestrels ont cherché partout, sur l'ordre d'Alexandre, les douze chevaliers aux vœux, mais ils n'ont retrouvé que leurs chevaux, égarés. L'ermite Pergamon, qui déplore avec tous les convives leur absence, rappelle leurs exploits, qui sont dignes de chevaliers endurcis, alors que le plus jeune d'entre eux n'a pas encore vingt-six ans. Mais il place au-dessus de tous les chevaliers le Chevalier au Griffon, qui mérite d'être déclaré le plus valeureux du tournoi. Le roi Alexandre et toute l'assistance approu-

vent ses éloges. L'ermite reprend la parole pour vanter la vaillance du Chevalier aux Trois Couronnes, mais Alexandre, qui se rend bien compte que l'allusion le vise directement, détourne la conversation et évoque son départ. Il recommande à Gadifer et à Perceforest d'assurer la paix et la justice dans leurs royaumes respectifs, puis il leur fait part de son intention de partir le lendemain matin. Tous les convives prennent alors congé pour aller se coucher. Le lendemain, à l'aube, Gadifer et Perceforest se rendent à la tente d'Alexandre, mais ils apprennent que l'empereur est déjà parti discrètement. Les dames sont très affligées par le départ de Fezonas et d'Edea, qui ont accompagné leurs époux Porrus et Cassiel. Tous doivent prendre la mer dans trois jours avec Alexandre pour aller en Fezonie. A Scidrac, Gadifer et Perceforest découvrent qu'Alexandre s'en est allé secrètement avec Sebille et Gloriande. Les deux rois prennent congé l'un de l'autre et Gadifer se rend à Tantalon, où il donne avec Lidoire de nombreux présents aux chevaliers, aux dames et aux demoiselles, et plus particulièrement aux douze petites-filles de l'ermite Pergamon. Quand tout le monde est parti, Gadifer et Perceforest passent encore une journée ensemble. Ils décident ensuite de se quitter pour aller visiter leurs royaumes (§§ **1192-1212**).

COMPLÉMENT BIBLIOGRAPHIQUE (1987-2007)

A mesure que l'édition de l'œuvre progressait, les études sur *Perceforest* se sont développées et multipliées. Nous nous permettons de les signaler.

I. Edition

Perceforest, Quatrième partie, éd. G. ROUSSINEAU, 2 tomes, Genève, Droz, 1987, CXIX + 1417 p.
Comptes rendus: G. ROQUES, *Revue de Linguistique Romane,* t. 51, 1987, pp. 636-639; A. MICHA, *Bibliothèque d'Humanisme*

et Renaissance, t. 49, 1987, pp. 716-717; W. KIBLER, *Fifteenth-Century Studies*, t. 14, 1987, pp. 292-294; K. BALDINGER, *Zeitschrift für romanische Philologie*», t. 104, 1988, pp. 259-263; P. COCKSHAW, *Scriptorium/ Bulletin codicologique,* t. 42, 1988, p. 106, n°408; J. TAYLOR, *Speculum*, t. 69, 1989, pp. 496-498; E. KENNEDY, *French Studies,* t. 43, 1989, pp. 74-75; B. GUIDOT, *Romanische Forschungen,* t. 101, 1989, pp. 112-114; F. VIELLIARD, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* t. 150, 1992, pp. 364-367.

Perceforest, Troisième partie, éd. G. ROUSSINEAU, t. I, Genève, Droz, 1988, XXXVII + 533 p.
Comptes rendus: G. ROQUES, *Revue de Linguistique Romane,* t. 53, 1989, pp.255-256; P. COCKSHAW, *Scriptorium/ Bulletin codicologique,* t. 43, 1989, p. 263, n°1090; G. ROCCATI, *Studi Francesi,* t. 33, 1989, p. 501; L.-M. PATERSON, *Revue des Langues Romanes,* t. 44, 1990, pp. 146-153; E. KENNEDY, *French Studies,* t. 44, 1990, pp. 442-443; S. HUOT, *Speculum*, t. 70, 1990, pp. 749-750; K. BALDINGER, *Zeitschrift für romanische Philologie,* t. 106, 1990, pp. 726-727.

Perceforest, Troisième partie, éd. G. ROUSSINEAU, t. II, Genève, Droz, 1991, LII + 559 p.
Comptes rendus: G. ROQUES, *Revue de Linguistique Romane,* t.56, 1992, pp. 309-312; P. COCKSHAW, *Scriptorium/ Bulletin codicologique,* t. 46, 1992, n°597; E. KENNEDY, *French Studies,* t. 47, 1993, pp. 311-312; W. KIBLER, *Fifteenth-Century Studies,* t. 20, 1993, pp. 420-422; M. PLOUZEAU, *Revue des Langues Romanes,* t. 97, 1993, pp. 425-433; A. GIER, *Zeitschrift für romanische Philologie,* t. 111, 1995, pp. 294-295.

Perceforest, Troisième partie, éd. G. ROUSSINEAU, t. III, Genève, Droz, 1993, LVII + 457 p.
Comptes rendus: G. ROQUES, *Revue de Linguistique Romane,* t. 58, 1994, pp. 271-273; A. MICHA, *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance,* t. 56, 1994, pp. 594-595; J. MONFRIN, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres,* 1994, pp. 166-167; F. VIELLIARD, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* t. 152, 1994, p. 589; Ch. VAN DEN BERGEN-PANTENS, *Scriptorium/ Bulletin codicologique,* t. 48, 1994, pp. 74-75, n°323; W. KIBLER, *Fifteenth-Century Studies*, t. 21, 1994, pp. 403-405;

E. KENNEDY, *French Studies,* t. 49, 1995, p. 184; G. ROCCATI, *Studi Francesi,* t. 39, 1995, p. 90; M. PLOUZEAU, *Revue des Langues Romanes,* t. 100, 1996, pp. 305-318; K. BALDINGER, *Zeitschrift für romanische Philologie,* t. 113, 1997, p. 706; P. COCKSHAW, *Scriptorium/ Bulletin codicologique,* t. 53, 1999, p. 261, n°632.

Perceforest, Deuxième partie, éd. G. ROUSSINEAU, t. I, Genève, Droz, 1999, LXXVII + 701 p.
Comptes rendus: G. ROQUES, *Revue de Linguistique Romane,* t. 63, 1999, pp. 621-623; P. Uhl, *Scriptorium/ Bulletin codicologique,* t. 53, 1999, p. 244, n°591; R. MARTIN, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres,* 2000, pp. 204-205; A. GIER, *Zeitschrift für romanische Philologie,* t. 117, 2001, pp. 480-481; M. PLOUZEAU, *Romania,* t. 119, 2000, pp. 242-271; E. KENNEDY, *Medium Aevum,* t. 70, 2001, pp. 149-150; B. FEDI, *Studi Medievali*, t. 42, 2001, p. 998-999; A. ARENS, *Vox Romanica,* t. 61, 2002, pp. 328-331.

Perceforest, Deuxième partie, éd. G. ROUSSINEAU, t. II, Genève, Droz, 2001, XCIII + 779 p.
Comptes rendus: G. DI STEFANO, *Le Moyen Français,* t. 48, 2001, pp. 257-258; G. ROQUES, *Revue de Linguistique Romane,* t. 66, 2002, pp. 608-609; P. UHL, *Scriptorium/ Bulletin codicologique,* t. 56, 2002, pp. 99-100; M. ROCCATI, *Studi Francesi*, t. 46, 2002, p. 665; M. SZKILNIK, *Les Lettres Romanes,* t. 56, 2002, pp. 337-339.

II. Adaptation

La chevalerie initiatique ou la plaisante et amoureuse histoire du Chevalier Doré et de la pucelle surnommée Cœur d'Acier, présentation et adaptation en français moderne de Pierre Girard-Augry, préface de Gérard de Sorval, Puiseaux, Pardès, 1989, 175 p. [adaptation en français moderne du texte de l'histoire du Chevalier Doré et de Néronès, Cœur d'Acier (voir *Troisième partie*, t. II), conservé dans l'imprimé de Lyon, 1542, in-8° de 88 ff, d'après l'exemplaire se trouvant à la Bibliothèque du musée Dobrée, à Nantes, n°563 du *Catalogue de la Bibliothèque du musée Thomas Dobrée,* t. II, Imprimés (1ère partie), par M.-L. Polain, Nantes, 1903, pp. 356-357].

III. Etudes

BALDINGER (Kurt), «Beiträge zum Wortschaft des *Perceforest* (ca. 1340; ca. 1450), *Zeitschrift für romanische Philologie*», t. 104, 1988, pp. 259-263.

BARCHILON (Jacques) et ZAGO (Esther), «Renaissance du *Roman de Perceforest*», *Les Lettres Romanes*, t. 46, 1992, pp. 275-292.

BEAUNE (Colette), «Perceforêt et Merlin. Prophétie, littérature et rumeurs au début de la guerre de Cent Ans», *Cahiers de Fanjeaux,* t. 27, 1992, pp. 237-255.

BERTHELOT (Anne), «Le mythe de la transmission historique dans le *Roman de Perceforest*», dans *Histoire et Littérature au Moyen Age, Actes du colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie,* éd. D. Buschinger, Göppingen, 1991, pp. 39-47.

– «La Grande Bretagne comme terre étrange/ère. Le tourisme d'Alexandre dans le *Roman de Perceforest*», dans *Voyages dans ce monde et dans l'au-delà au Moyen Age*, éd. Volf-Dieter Lange, Bonn, Bouvier (*Studium universale,* 14), 1992, pp. 11-23.

– «Répétition et efficacité narrative dans le *Roman de Perceforest*, *Le Moyen Français,* t. XXX, 1992, pp. 7-17.

– «Apogée et décadence: les réduplications de l'Age d'Or arthurien dans le *Roman de Perceforest*», dans *Apogée et déclin,* textes réunis par M. Zink et Cl. Thomasset, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (*Cultures et civilisations médiévales,* VIII), 1993, pp. 141-154.

– «Le Paradis de la Reine-Fée dans le *Perceforest*: une utopie incertaine», dans *Gesellschaftsutopien im Mittelalter,* V. Jahrestagung der Reineke-Gesellschaft (Cala Millor-Mallorca, 20-23 mai 1994), éd. D. Buschinger et Wolfgang Spiewok, Greifswald, Reineke, 1994, *Wodan*, 45, pp. 1-14.

– «Zéphir, épigone «rétroactif» de Merlin dans le *Roman de Perceforest*», *Le Moyen Français*, t. 38, 1996, pp. 7-20.

– «Magiciennes et enchanteurs», dans *Chant et enchantement,* Toulouse, Editions universitaires du Sud, 1997, pp. 105-120.

– «De *Graelent* à *Perceforest*, la fée évhémérisée», dans *Le Monde des fées dans la culture médiévale, Actes du* 2ème *congrès au Mont Saint-Michel*, Greifswald, Reineke (*Wodan,* 47), pp. 1-14.

– « D'Alexandre à Arthur. Epopée et roman au XIVe siècle », dans *Littérature épique au moyen âge, Hommage à Jean Fourquet pour son 100ème anniversaire,* éd. D. Buschinger, Greifswald, Reineche, 1999 (*Wodan*, 77), pp. 151-158.

– « Traces du *Roman de Perceforest* à la fin du XVIIe siècle », dans *Du roman courtois au roman baroque,* publié sous la direction de E. Bury et F. Mora, Paris, *Les Belles Lettres,* 2004, pp. 77-90.

BLONS-PIERRE (Catherine), « Le statut de la mère célibataire dans la littérature médiévale », dans *La mère au Moyen Age, Bien dire et bien apprendre,* textes réunis par A. Petit, Centre d'Etudes médiévales et dialectales de Lille III, 1998, pp. 35-47.

CHARRON (Pascale) et GIL (Marc), « Les enlumineurs des manuscrits de David Aubert », dans *Les manuscrits de David Aubert, «escripvain» bourguignon,* textes réunis par D. Quéruel, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999 (*Cultures et civilisations médiévales,* 18), pp. 81-100 [pp. 95-96 sur le ms. Royal 15 E V, 19 E III, 19 E II de *Perceforest*].

DELCOURT (Denyse), « The Laboratory of Fiction: Magic and Image in the *Roman de Perceforest*», *Medievalia et Humanistica,* t. 21, 1994, pp. 17-31.

– « Magie, fiction et phantasme dans le *Roman de Perceforest*: pour une poétique de l'illusion au Moyen Age », *Romanic Review*, t. 85, 1994, pp. 167-177.

– « Ironie, magie, théâtre: le mauvais roi dans le *Roman de Perceforest*», *Le Moyen Français,* t. 54, 2004, pp. 33-55.

DERRIEN (Virginie), « Le Chronotope merveilleux dans la prose arthurienne tardive. Deux exemples: *Perceforest* et *Ysaïe le Triste*», *Etudes médiévales,* VI, 2004, pp. 15-23.

FERLAMPIN-ACHER (Christine), *Fées, bestes et luitons. Croyances et merveilles dans les romans français en prose (XIIIe-XIVe siècles),* Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, *passim.*

– *Merveille et topique merveilleuse dans les romans médiévaux,* Paris, Champion, 2003, *passim.*

– « Le cheval dans *Perceforest*: réalisme, merveilleux et burlesque », *Senefiance*, t. 32, Publications du CUER-MA, Aix-en-Provence, 1992, pp. 209-236.

– « La géographie et les progrès de la civilisation dans *Perceforest* », dans *Provinces, régions, terroirs au Moyen Age, Actes du colloque international des* rencontres européennes de Strasbourg (Strasbourg, 19-21 septembre 1991), études réunies par B. Guidot, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, pp. 275-290.

– « Le monstre dans les romans des XIIIe et XIVe siècles », dans *Ecriture et modes de pensée au Moyen Age, (VIIIe-XVe* siècle*s)*, études rassemblées par D. Boutet et L. Harf-Lancner, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1993, pp. 69-90.

– « Le sabbat des *vieilles barbues* dans *Perceforest* », dans *Le Moyen Age*, t. 99, 1993, pp. 471-504.

– « Le rôle des mères dans *Perceforest* », dans *Arthurian Romance and Gender,* éd. F. Wolfzettel, Amsterdam, Rodopi, 1995, pp. 274-284.

– « Fées et déesses dans *Perceforest* », dans *Bien dire et bien apprendre, Revue de médiévistique. Fées, dieux et déesses au Moyen Age,* Lille, 1995, pp. 53-71.

– « Aux frontières du merveilleux et du fantastique dans *Perceforest* », dans *Merveilleux et fantastique au Moyen Age*, *Revue des Langues Romanes,* t. 101, 1997, pp. 81-111.

– « Les *déceptions* dans *Perceforest*: du *fantosme* au fantasme », dans *Félonie, trahison, reniements au Moyen Age. Actes du troisième colloque international de Montpellier. Université Paul Valéry (24-26 novembre 1995), Les Cahiers du CRISIMA*, t. 3, 1997, pp. 413-430.

– « *Perceforest* et ses *deceptions* baroques », dans *Deception, Mystifications, tromperies, illusions de l'Antiquité au XVIIe* siècle, Publications de l'Université Paul-Valéry, Montpellier, 2000, pp. 441-465.

– « *Larron* contre *luiton*: les métamorphoses de Maugis », dans *Actes du colloque* Les Quatre Fils Aymon, actes réunis et présentés par D. Quéruel, Langres, 2000, pp. 101-118.

– « *Perceforest*: merveilleux et lumière », dans *PRIS-MA*, *Clarté: Essais sur la lumière II,* t. XVII/2, 2002, pp. 187-207.

– « La nuit des temps dans *Perceforest*: de la nuit de Walpurgis à la nuit transfigurée », *Revue des Langues Romanes,* t. 106, 2002, pp. 415-436.

– «*Perceforest* et ses miroirs aux alouettes», dans *Miroirs et jeux de miroirs dans la littérature médiévale,* éd. Fabienne Pomel, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, pp. 323-338.
– «*Perceforest* et le temps de l'(h)istoire», dans *Dire et penser le temps au Moyen Age,* Etudes recueillies par E. Baumgartner et L. Harf-Lancner, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2003, pp. 193-215.
– «La peur du monstre dans le roman médiéval», *Travaux de littérature,* t. XVII, *Les Grandes peurs: 2. L'autre,* 2003, pp. 119-134.
– «Sebille prophétesse et maternelle: du monde antique au monde arthurien dans *Perceforest*», dans *La Sybille. Parole et représentation, Actes du colloque du Centre d'Etudes des Littératures anciennes et modernes, Université de Rennes 2*, publ. sous la direction de Monique Bouquet et de Françoise Morzadec, Rennes, 2004, pp. 211-225.
– «Deux reprises de la Douloureuse Garde du *Lancelot en prose*: la clef dans *Cristal et Clarie* et dans *Perceforest*», dans *Les clefs des textes médiévaux. Pouvoir, savoir et interprétation,* sous la direction de F. Pomel, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 175-192.
– «*Cristal et Clarie* et *Perceforest*: un problème de taille, du petit chevalier au Bossu de Suave», dans *Furent les merveilles pruvees et les aventures truvees*, *Hommage à Francis Dubost*, études recueillies par F. Gingras, F. Laurent, F. Le Nan et J.-R. Valette, Paris, Champion, 2005, pp. 225-245.
– «*Perceforest* et Chrétien de Troyes», dans *De sens rassis. Essays in Honor Rupert T. Pickens,* éd. K. Busby, L.E. Whalen, B. Guidot, Amsterdam-New York, Rodopi, 2005, pp. 201-217.
– «*Perceforest* et le roman: «Or oyez fable, non fable, mais hystoire vraye selon la cronique»», *Etudes françaises,* t. 42 (*De l'usage des vieux romans*), 2006, pp. 39-61.
– «Les enfants terribles de *Perceforest*», dans *Enfances arthuriennes, Actes du 2ème colloque arthurien de Rennes, 6-7 mars 2003*, textes réunis par Denis Hue et Ch. Ferlampin-Acher, Orléans, Paradigme, 2006, pp. 237-254.

GAULLIER-BOUGASSAS (Catherine), «Alexandre le Grand et la conquête de l'Ouest dans les *Romans d'Alexandre* du XIIe siècle,

leurs mises en prose au XV[e] siècle et le *Perceforest*», *Romania*, t. 118, 2000, pp. 83-104, 394-430.

GIL (Marc), voir CHARRON (Pascale).

HERBIN (Jean-Charles), « Un avatar de la *Mort Begon* dans *Perceforest* : entre réminiscence et réécriture », dans *Image et mémoire du Hainaut médiéval,*études réunies par Jean-Charles Herbin, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2004, pp. 193-206.

HUOT (Sylvia), *Postcolonial Fictions in the* Roman de Perceforest. *Cultural Identities and Hybridities*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2007.

– « Chronicle, Lai and Romance : Orality and Writing in the *Roman de* Perceforest », dans *Vox in texta : Orality and Textuality in the Middle Ages,* éd. Nick Doane et Carol Pasternak, Madison, University of Wisconsin Press, 1991, pp. 203-22.

– « Cultural Conflict as Anamorphosis : Conceptual Spaces and Visual Fields in the *Roman de Perceforest*», *Romance Studies,* t. 22, 2004, pp. 185-195.

– « Visualizing the Feminine in the *Roman de Perceforest*: The Episode of the "Conte de la Rose"», dans *Troubled Vision : Gender, Sexuality, and Sight in Medieval Text and Image*, éd. E. Campbelle and R. Mills, New York, Palgrave Macmillan, 2004, pp. 193-220.

KULLMANN (Dorothea), « Die französischen Romantiker, das Mittelalter und die Griechen », *Romanistische für Literaturgeschichte,* t. 24, 2000, pp. 329-351.

MARTINEAU (Anne), *Le nain et le chevalier. Essai sur les nains français du Moyen Age,* Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003.

MATSUMURA (Takeshi), « Quelques remarques sur l'édition Roussineau de *Perceforest* (3[ème] partie, t. 1 et 2)», dans *Mélanges de Langue et de Littérature du Moyen Age offerts à Teruo Sato,* Partie II, Tokyo, 1993, pp. 27-38.

MÉNARD (Philippe), « Les lutins dans la littérature médiévale », dans « Si a parlé par moult ruiste vertu », *Mélanges de littérature médiévale offerts à Jean Subrenat,* textes publiés sous la direction de J. Dufournet, Paris, Champion, 2000, pp. 379-392.

RIDOUX (Charles), « Astres et désastres dans le *Perceforest*», dans *Richesses médiévales du Nord et du Hainaut,* études réunies par J.-Ch. Herbin, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2002, pp. 217-227.

ROUSSEL (Claude), « Tristan et Ourseau: deux destins d'enfants sauvages », *Cahiers Robinson*, n°12 (*Les enfants sauvages*), 2002, pp. 87-108.

ROUSSINEAU (Gilles), « Tradition littéraire et culture populaire dans l'histoire de Troïlus et Zellandine (*Perceforest*, Troisième partie), version ancienne du conte de la Belle au bois dormant », *Arthuriana*, IV, 1994, pp. 30-45.

– «*Perceforest*» dans *Lexikon des Mittelalters*, vol. VI, 1994, col. 1877-78.

– « David Aubert, copiste de *Perceforest*», dans *Les manuscrits de David Aubert, «escripvain» bourguignon,* textes réunis par D. Quéruel, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999 (*Cultures et civilisations médiévales,* 18), pp. 35-51.

– « Réflexions sur les éditions de textes en moyen français », dans *Le moyen français. Le traitement du texte (édition, apparat critique, glossaire, traitement électronique), Actes du IXe colloque international sur le moyen français,* Textes réunis par C. Buridant, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 2000, pp. 5-24.

– «*Perceforest* dans La Curne et dans Godefroy », dans *Frédéric Godefroy. Actes du Xe colloque international sur le moyen français,* Textes réunis et présentés par F. Duval, Paris, Ecole nationale des chartes (*Mémoires et documents de l'Ecole des chartes,* t. 71), 2003, pp. 159-174.

– « Jehan Wauquelin et l'auteur de *Perceforest* traducteurs de l'*Historia Regum Britannie* de Geoffroy de Monmouth », dans *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne,* publié sous la direction de Marie-Claude de Crécy, Turnhout, Brépols (*Burgundia,* XI), 2006, pp. 5-23.

STEINFELD (Nadine), « L'apport du roman de *Perceforest* pour la mise à jour des notices étymologiques du *TLF* (*i*)», dans Eva Buchi (éd.), *Actes de la journée d'étude* « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques

du *Trésor de la langue française* informatisé» (Nancy/ATILF, 4nov. 2005), Nancy, ATILF, publication électronique mise en ligne le 22 nov. 2006 (http: // www. atilf. fr).

SUSONG (Gilles), «A propos de deux récits arthuriens du XIVe siècle, *Erec* et *Perceforest*», dans *Le Moyen Français,* t. 30, 1992, pp. 19-25.

– «Les impressions arthuriennes françaises (1488-1591) et la grande rhétorique», *Le Moyen Français,* t. 34, 1994, pp. 189-203.

SZKILNIK (Michelle), «Aroès l'illusionniste (*Perceforest*, 3e partie)», *Romania,* t. 113, 1992-1995, pp. 441-465.

– «Passelion, Marc l'Essilié et l'idéal courtois», dans *The Court and Cultural diversity*», éd. J. Thompson et E. Mullally, Woodbridge, 1997, pp. 131-138.

– «Des Blans moutons pasturans les rais du soleil: le paysage dans les marges du roman de *Perceforest*», *Cahiers du S.E.L.* (Université de Nantes), n°2 (*Paysage, Paysages*), 1998, pp. 31-54.

– «Deux héritiers de Merlin au XIVe siècle: le luiton Zéphir et le nain Tronc», *Le Moyen Français,* t. 43, 1998, pp. 77-97.

– «Le clerc et le ménestrel: prose historique et discours versifié dans le *Perceforest*», *Cahiers de Recherches Médiévales,* vol. V, *Le choix de la prose (XIIIe-XVe* siècle*s)*, 1998, pp. 87-105.

– «The Grammar of the Sexes in Medieval French Romance», dans *Gender Transgressions. Crossing the Normative Barrier in Old French Literature,* édited by Karen J. Taylor, New York and London, 1998, pp. 61-88 [pp. 69-76 sur *Perceforest*].

– «Les morts et l'histoire dans le *Roman de Perceforest*», *Le Moyen Age*, t. 105, 1999, pp. 9-30.

– «Des femmes écrivains: Néronès dans le *Roman de Perceforest*, Marte dans *Ysaïe le Triste*», *Romania,* t. 117, 1999, pp. 474-506.

– «David Aubert chroniqueur. Le prologue du *Perceforest* dans la compilation de l'Arsenal», dans *Seuils de l'œuvre dans le texte médiéval,* éd. E. Baumgartner et L. Harf-Lancner, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, 2002, pp. 201-221.

– «Conquering Alexander: *Perceforest* and the Alexandrian Tradition», dans *The Medieval French Alexander,* éd. Donald Maddox and Sara Sturm-Maddox, State University of New York, Albany, Suny Press, 2002, pp. 203-217.

– « Conquête et exploration dans le roman arthurien en prose », dans *Bulletin bibliographique de la Société Internationale Arthurienne*, vol. LV, 2003, pp. 359-382.

– « La joute des morts : *La Suite du Merlin, Perceforest,* le *Chevalier au Papegau*», dans *Le Monde et l'Autre Monde*, textes réunis par D. Hüe et Ch. Ferlampin-Acher, Orléans, Paradigme, 2002, pp. 343-357.

– « César est-il un personnage de roman ? Du *Perceforest* au *Jouvencel*», *Cahiers de Recherches Médiévales,* 13 spé., 2006, pp. 77-89.

TAYLOR (Jane H. M.), « The Fourteenth Century : Context, Text and Intertext », dans *The Legacy of Chretien de Troyes,* éd. Norris Lacy, Douglas Kelly et Keith Busby, Amsterdam, Rodopi (*Faux Titre*, 31, 37), 1988, t. I, pp. 267-332.

– « Faith and Austerity : the Ecclesiology of the *Roman de Perceforest*», dans *The Changing Face of Arthurian Romance, Essays on Arthurian Prose Romances in memory of Cedric E. Pickford,* éd. A. Adams, A.H. Diverres, K. Stern, K. Varty, (*Arthurian Studies*, XVI), Cambridge, 1986, pp. 47-65.

– « Order from Accident : Cyclic Consciousness at the End of the Middle Ages », dans *Cyclification : the Development of Narrative Cycles in the Chanson de Geste and Arthurian Romances,* éd. B. Besamusca, W.P. Gerritsen, C. Hogetoorn, O.S.H. Lie, Amsterdam, 1994, pp. 59-73.

– « The Sense of a Beginning : Genealogy and Plenitude in Late Medieval Narrative Cycles », *Transtextualities. Of Cycles and Cyclicity in Medieval French Literature,* edited by Sara Sturm-Maddox and Donald Maddox, Binghamton, New York, Center for Medieval and Renaissance Texts and Studies, 1996 (*Medieval and Renaissance Texts and Studies*, 149), pp. 93-124.

– « Perceval/Perceforest. Naming as hermeneutic in the *Roman de Perceforest*», *Romance Quartely*, t. XLIV, 1997, pp. 201-214.

– « Guerre et fin des temps : lecture intertextuelle de la Bataille du Franc Palais dans le *Roman de Perceforest*», dans *Guerres, voyages et quêtes au Moyen Age, Mélanges offerts à Jean-Claude Faucon,* éd. par A. Labbé, D. Lacroix et D. Quéruel, Paris, Champion, 2000, pp. 414-420.

– «Alexander Amoroso: Rethinking Alexander in the *Roman de Perceforest*», dans *The Medieval French Alexander,* éd. Donald Maddox and Sara Sturm-Maddox, State University of New York, Albany, Suny Press, 2002, pp. 219-234.

– «La Reine-Fée in the *Roman de Perceforest*: Rewriting, Rethinking», dans *Arthurian Studies in Honour of P. J. C. Field,* Cambridge, 2004 (*Arthurian Studies,* 57), pp. 81-91.

TRACHSLER (Richard), *Disjointures-Conjointures. Etude sur l'interférence des matières narratives dans la littérature française du Moyen Age,* Tübingen-Bâle, Francke (*Romanica Helvetica,* vol. 120), 2000, pp. 239-281.

VAN DER MEULEN (Janet F.), «Simon de Lille et sa commande du *Parfait du Paon*. Pour en finir avec le *Roman de Perceforest*», dans *Patrons, Authors and Workshops. Books and Book Production in Paris around 1400*, éd. G. Cronen et P. Ainsworth, Louvain-Paris-Dudley, Peeters, 2006, pp. 223-238.

VAN HEMELRYCK (Tania), «Soumettre le *Perceforest* à la question. Une entreprise périlleuse?», dans *La littérature à la cour de Bourgogne. Actualité et perspectives de recherche, Actes du 1er colloque du Groupe de recherche sur le moyen français (Université de Louvain-la-Neuve),* publiés par Cl. Thiry et T. Van Hemelryck, *Le Moyen Français,* t. 57-58, 2005-2006, pp. 367-379.

VEYSSEYRE (Géraldine), «L'*Historia Regum Britannie*, ou l'enfance de *Perceforest*», dans *Enfances arthuriennes, Actes du 2e colloque arthurien de Rennes (6-7 mars 2003),* textes réunis par D. Hüe et Ch. Ferlampin-Acher, Orléans, Paradigme, 2006, pp. 99-126.

ZAGO (Esther), voir BARCHILON (Jacques).





Présentation de l'œuvre par l'auteur
(ms. British Library, Royal 15 E V, fol. 1 ; cliché B.L.).

L'auteur est représenté avec les vêtements d'un clerc, conformément à l'image traditionnelle de l'écrivain au XVe siècle. Le miniaturiste ne s'est pas soucié de suivre le prologue de David Aubert (le manuscrit de Londres est la copie grossée du manuscrit de l'Arsenal, daté de 1459-1460), puisque le seigneur à qui est offert le livre ne porte pas le collier de l'Ordre de la Toison d'Or. Il ne peut donc s'agir de Philippe le Bon. En fait, selon Pascale Charron et Marc Gil[208], la mode vestimentaire, les costumes, les coiffes et les chaussures, la coupe des cheveux des personnages masculins représentés dans les miniatures des trois volumes conservés à la British Library (15 E V, 19 E III, 19 E II) renvoient à la dernière décennie du XVe siècle. Quant à la décoration marginale, elle est d'un style que l'on trouve déjà dans les ateliers flamands (Gand, Bruges) des années 1480. Si l'on se fonde uniquement sur leur décoration – il est cependant toujours envisageable qu'elle ait été exécutée tardivement, longtemps après la copie elle-même – ces trois volumes n'ont probablement pas appartenu au roi d'Angleterre Edouard IV, contrairement à ce que nous avons supposé (Quatrième partie, pp. XXXI-XXXII). Pascale Charron et Marc Gil, qui datent les peintures de 1490 au plus tôt, ont remis en cause l'hypothèse d'un achat d'Edouard IV, mort en 1483. D'autre part, comme le suggère Chrystèle Blondeau, il n'est pas exclu que le manuscrit ait appartenu à Henri VII d'Angleterre (1457-1509), qui régna de 1485 à 1509 et qui épousa en 1486 Elisabeth d'York, fille

---

208 «Les enlumineurs de David Aubert», dans *Les manuscrits de David Aubert, «escripvain» bourguignon»*, Textes réunis par Danielle Quéruel, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, pp. 95-96 [pp. 81-100].

d'Edouard IV et, par conséquent, nièce de Marguerite d'York. En effet, une mention du XVIIIe siècle portée sur l'un des contre-plats du ms. Royal 15 E V précise que le manuscrit a été la propriété d'Henry VI d'Angleterre (1422-1471), erreur probable de transcription qu'il conviendrait de corriger en lisant Henry VII[209].

[209] Chrystèle Blondeau, *Un conquérant pour quatre ducs. Présence et représentations d'Alexandre le Grand à la cour de Bourgogne sous le principat des ducs Valois (1363-1477)*, Thèse de l'Université de Paris X, 2003, p. 38, note 79.

1. [1a] Pour mectre en escript ou langage de France une ystoire celee d'un gentil roy qui jadiz regna en la Grant Bretaigne, tellement m'en vueil entremectre par quoy elle viengne a la congnoissance de tous preudommes qui du [1b] lire se vouldront entremectre. Pour quoy elle fut celee entre les fais des Bretons et mise a neant et par quelle voie le dieu de proesse et chevalerie l'apporta de la Grant Bretaigne deça la mer, ce sçarez vous ou commencement de l'ystoire dont a parler [1c] vous promet. Mais je m'en tairay orendroit, car j'ay voulenté de mectre en escript premierement de quelles gens l'ille de la Grant Bretaigne fut premierement habitee et de continuer de roy en roy tant qu'en suivant l'ordonnance je viendray au roy gentil dont j'ay vouloir de mectre en escript a l'aide de Dieu, que on doibt en toutes oeuvres premier appeller. Et par briefz parlers, je commenceray ainsi que je le treuve en escript d'un preudomme qui du livre de latin le translata en nostre langaige.

2. Bretaigne, la meilleur* de toutes ysles, est assise en la mer de Occean entre Gaule et Yrlande. Si comme dist Oroses, elle s'estend du long vers bise et si a Gaule devers midy, duquel le plus prochain port est a une cité qui fut jadis appellee le port de Rutubi* dont on voit non pas loing par devers austre les Morinois, Menapois et Bathavois*. Ceste ysle a de long .VIII^{C}. mille pas et en lé .II^{C}. mille. A son dos derriere, devers [1d] la mer, elle a les .XXXIII. ysles des Orcades*, dont les .XX. sont desertes et les .XIII. sont inhabitees. Et aprés est l'ille de Thilé*, qui est departie de toutes autres ysles par grant distance et est assise devers le vent de chircion emmy la mer. Chircius est le vent collateral de bise

---

2, 1 l. moindre d. *B corr. d'après C.*

2, 5 d. Rucubi d. *B.*

2, 6 Bachanois

2, 9 Orcaades *corr. d'après BC.*

2, 10 d. Chils q. *corr. d'après BC.*

par devers occident. Laquelle ysle est a paine congneue de pou de gens. Ceste ysle de Bretaigne par sa* plantureuseté non defaillant administre quanques il appartient a mortel usaige. Elle est plaine de toutes manieres de metaulx. Elle a ses champaignes espandues communement et ses montaignes ables* a tresnobles cultures, esquelz viennent en leur temps diverses manieres de bledz et aultres warisons par la crasseté du terroir. Elle a ses forestz remplies de toutes manieres de bestes, dont en ses hides, pour entrechangier les pastures aux bestes, y croissent diverses manieres de herbes et dont les flours, [2a] qui sont de diverses couleurs, departent le miel aux ez qui la advolent. Elle a aussi ses praeries verdoians par siege tresdoulx dessoubz les montaignes plaines de bon air, esquelles montaignes les cleres fontaines decourans legierement, advironnees par leurs rieus luisans, actraient le desir de tressouef dormir aux gisans es rives*. Et si est arrousee de lacz et de rivieres* plaines de poissons. Et sans ce que la mer la clot par devers midy, par laquelle on navie* par devers Gaulle, elle estend* en maniere de trois bras .III. nobles fleuves, c'est assavoir la riviere de Tamise, de Sabrine* et de Hongre, par lesquelles les marchandises entre toutes* manieres de nacions luy sont portees a navie. Elle fut jadiz aournee de .XXVIII. nobles citez, desquelles les aucunes* ont leurs murs brisiez et gisent gastees en lieux desers et les

---

2, 14 p. la p. *B corr. d'après C.*

2, 18 m. aux bledz a t. *B.*

2, 29 e. rieus. *B.*

2, 30 d. fermeures p. *B corr. d'après C.*

2, 31 l. on a ame p.

2, 32 E. s'estend e.

2, 33 d. Labruche e. *B corr. D'après C.*

2, 34 e. marines de toutes n. *corr. d'après B.*

2, 36 l. anciennes o. *corr. d'après C.*

aucunes sont encores entieres et ont leur temple et leurs tours eslevees de tresbelle haulteur, [2b] esquelz temples les assemblees religieuses des hommes et femmes font leur service selon la maniere crestienne. Finablement, elle est habitee de cincq manieres de peuples, c'est assavoir de Normans, de Bretons, de Sesnes, de Pictes* et de Escotz, desquelz jadiz les Bretons possesserent de l'une mer a l'autre jusques adont que ilz le perdirent, survenans les Pictes* et les Sesnes sur eulx par la vengence divine, par le tresgrant orgueil qui en eulx estoit.

3. *Orosez*. L'Ylle d'Irlande est entre Bretaigne et Espaigne assise. Et* au lés plus prochain de Bretaigne est plus estroicte par espace de terre, mais elle est plus prouffitable par l'attemprance du soleil, et est habitee de gens de Escoce. A ceste ylle est* prochaine l'ylle de Mevane*, laquelle, non pas petite d'espace, mais prouffitable de terre, est* aussi habitee de la gent d'Escoce, [2c] et en ce est la fin de toute Europe.

I.

LE PROLOGUE DE CE PRESENT LIVRE DU ROY PERCHEFOREST DE LA GRANT BRETAIGNE NOMMEE A PRESENT ANGLETERRE.

4. *Darés Frigius*. Quatre cens ans et .XXX. devant la fondacion de la tresnoble cité de Romme, qui fut fondee en

---

2, 43 d. Poitevins e. *BC*.

2, 46 l. Poitevins e. *BC*.

3, 2 Et *manque B* ; *corr. d'après C*.

3, 5 c. aussi est habitee p. *B* ; *corr. d'après C*.

3, 5 Menane *C*.

3, 7 t. et a. *corr. d'après B*.

Ytale de Remus et Romulus .VII^{C}. et .LII. ans devant l'incarnation de Jhesucrist, fut fait le ravissement de la belle Helaine, la seur a Castor et Pollus qui furent seigneurs de Sparten en Achaÿe, et femme a Menelaus, le roy de Michenes. Laquelle, demourant en l'ylle de Chiteron*, estoit venue au port de la mer sur la cité qui est appellee Helena pour veoir Alexandre, le filz du roy Priant de Troyes, lequel filz par autre nom est appellé Paris et lequel ravy Helaine pour sa beaulté et l'emmena a Troies. Et pour ceste occasion fut aprés faicte si grande conjurison et assemblee par le roy Agamenon, frere a Menelaus, [2d] qui fut empereur et meneur des Gregoiz, lesquelz furent de princes .XLIX. Et arriverent en mil cent et .XXXIIII. nefz a Troyez et l'assirent par l'espace de.X. ans, .VII. mois et .XII. jours. Et par lequel temps les Gregois y perdirent .VIII^{C}. IIIIXX et VI^{M}. hommes, et des* Troiens y eut perdus, ainçois que la cité fust traÿe, environ .VI^{C}. LXXVII^{M}. hommes. Et depuis la traÿson de ladicte cité en y moururent .II^{C}. LXXIII. mil hommes.

5. Aprés laquelle destruction, Eneas, le filz Anchisés et maris a Creusa, la fille Priam, se party de Troyes et emmena avecques luy Aschanius son filz, qui autrement fut appellé Yulus. Et entra es nefz que Paris avoit emmenees en Grece quant il ravy Helaine. Et y avoit .XXII. nefz en nombre, et ledit Enee sievirent bien trois* mil et .IIII^{C}. personnes de diverses aaiges et sexes. Et finablement il arriva en Ytale, en laquelle il eust esté honnourablement receu du roy [3a] Latin et avoit desja la grace de Lavine sa fille. Mais Turne*, le roy

---

4, 7 d. Chitenoron e. *B.*

4, 18 e. desquelz T.

5, 6 trois *manque B* ; *corr. d'après C.*

5, 9 Torcius *B corr. d'après l. 12.*

des Ruthiliiens en eut envie, et par le conseil de son ante Amatha, femme audit roy Latin, il se combaty a Enee. Et eulx bataillans, Enee eut victoire. Et Turne occiz, il saisy le royaume de Ytale et Lavine, la fille du roy Latin. Enaprés, le derrain jour survenant a Enee, Ascanius, le filz, par le royal poesté suslevé, fonda la cité de Albe* sur la riviere du Toivre, qui lors estoit nommee Albula, et engendra ung filz qui avoit a nom Silvius. Lequel, entendant secretement a luxure, se maria a une des cousines Lavine et l'engrossa. Et comme ce fust sceu par Aschanion son pere, il commanda a ses adevineurs enquerre quel sexe la damoiselle avoit conceu. Et sceue la certaineté de la chose, respondirent la damoiselle estre grosse de celui qui tueroit son pere et sa mere et qui, plusieurs terres chierquies en exil, [3b] en la fin il viendroit a treshault comble d'honneur. Ne leurs adevineurs ne les deceurent* pas, car le jour d'enfanter vint et la femme se delivra d'un enfant, et au naistre de cellui elle mourut. On bailla l'enfant a nourrice et l'appella on Brutus.

6. Enaprés, comme .XV. ans fussent passez, le jouvenceau compaignoit son pere en alant vener, et la le tua par ung cop non pas avisé d'une saiette. Car comme leurs varletz achassoient cerfz a l'encontre de eulx, Brutus, desirant envoier une saiette, feri son pere sur le pis. Lequel mort, Brutus fut enchassé de Ytale, ses parens desdaignans qu'il avoit fait si grant meffait. Lequel fourbany, s'en ala es parties de Grece, ou il trouva la lignie de Heleni, le filz Priam, lesquelz estoient tenus en servaige dessoubz la puissance Pandrasi, le roy de Grece. Car Pirrus*, le filz Achilés, avoit amené en loyens aprés la destruction de [3c] Troyes ledit Helenum et plusieurs autres avecques luy. Et affin

---

5, 15 d. Albesus s. *corr. d'après BC.*

5, 25 l. deceut p. *B.*

6, 10 C. Pirchus l. *B.*

qu'il vengast en eulx la mort de son pere, il les avoit commandez de tenir en prison.

7. Pour laquelle chose, congneue l'ancienne extraction de son lignaige, Brutus demoura avecques eulx. Et commença en tant valoir de chevalerie et de proesse que dessus toute la jouvente du païs il estoit amé des roys et des princes. Car il estoit saige entre les saiges, entre les batailleurs batailleur, et quelzconques choses de or ou d'argent ou de aournemens il acqueroit, il le departoit tout* aux chevaliers, parquoy sa renommee estoit depulie par toutes les provinces et nacions. Dont les Troiens commencerent a fuir a luy en depriant que par son gouvernement ilz peussent estre delivrez de la servitude des Gregoiz, laquelle chose ilz affermoient legierement faicte, comme ilz fussent ja en tant multipliez ou [3d] paÿs que ilz estoient comptez a .VII^{M}. sans les enfans et les femmes. Seurquetout* ce, il avoit en Grece ung tresnoble jouvencel que on nommoit Assaracus, qui estoit de leur aide, car il estoit né de mere troienne et avoit si grande fiance en eulx que par leur ayde il peust resister a l'oppression des Gregois, car un sien frere l'arguoit pour trois chastiaulx que son pere lui avoit donnez a sa* mort, lesquelz il s'enforçoit de lui tollir pour ce que il avoit esté né de une concubine. Et ledit frere estoit gregois par pere et par mere, sy en avoit actrait le roy et les aultres gregois a estre de sa partie. Et pour tant Brutus, regardant la multitude des hommes luy deprians et les chastiaulx Assarachi* qui estoient a son commandement, il s'accorda plus seurement a leur requeste.

7, 7 tout *répété.*

7, 14 f. sans que tout c.

7, 20 d. a la m. *B corr. d'après C.*

7, 25 ch. aussi q. *corr. d'après BC.*

8. Lors fut Brutus eslevé a roy et [4a] puis il appella de toutes pars les Troiens et les mist a garder les forteresses Assarachy. Et lui mesmes et Assaracus, avec toute la multitude des hommes et femmes qui a eulx se aherdoient, pourprirent les forestz et les montaignes. En aprés, il transmist au roy des Gregoiz unes* lettres en telle maniere : « A Pandrase, le roy des Gregoiz, Brutus, gouverneur du remanant de Troyes, salut. Pour ce que c'estoit chose non digne la gent extraicte du tresnoble gendre de Dardane autrement estre traictiee en ce royaume que la haultesse de leur nobilité requeroit, elle est mise es repostailles des forestz, car elle prisoit mieulx a maniere de beste, c'est assavoir de chars et de herbes sa vie soustenir en franchise, que estre assasiee de toutes manieres de delices longuement et remanoir soubz le faiz de servitude, laquelle chose, s'il desplaist a la haulteur de ta puissance, on ne leur doit pas tourner a mal, mais donner [4b] pardon, comme la commune intencion de chacun chetif soit vouloir rapairier a sa premeraine dignité. Et pour tant, toy esmeu sur ce par misericorde, leur veuilles octroyer la liberté perdue et les landes que ilz ont pourpris pour fuir servitude leur veuilles laissier habiter ; se non*, octroie que ilz s'en voisent a grande diligence avecques les nacions des autres terres. »

9. Pandrasus doncques, congneue la sentence de la lectre, esmerveillant oultre mesure ceulx que il avoit tenus en captivoisons avoir habondés en si grant hardiesse comme de lui avoir transmiz telz mandemens, appellé sur ce le conseil de ses barons, il ordonna son ost a assambler afin que il les poursuist. Et tandiz qu'il aloit devers les desers esquelz il les cuidoit estre et vers la ville dicte Sparatinum*, Bruthus

---

8, 6 G. les lettres et en t. *B corr. d'après C.*

8, 22 h. le nom octroie q. *B.*

9, 7 Scaracinum

est yssu avecques luy .III^{M}. hommes et l'envahy despourveuement ; ne il ne [4c] se prenoit garde en riens, car oÿ l'advenement de luy, il s'estoit mis en la dessusdicte ville la prochaine nuyt passee pour ce que en eulx, qui yroient desarmez et sans ordre, il peust faire ung desrompement non appensé. Et l'assemblee faicte, les Troyens envahissent aigrement et s'efforcent de iceulx mener a grant occision. Erranment les Gregoiz, moult esbahiz, s'en fuirent de toutes pars. Et leur roy fuyant devant, ilz se hasterent de passer le fleuve de Akalon qui pres de la couroit, mais en passant ilz perirent ou turbilon du fleuve*. Lesquelz ainsi fuyans Bruthus enchasse, et eulx enchassiez, il les occist partie es yaues, partie sur la rive. Et ore courans ça, ores la, il s'esleesse de la double maniere de mort qui leur est livree.

10. Laquelle chose, comme Antigonus, le frere Pandrasi eust veu, il se doulu oultre maniere. Et lors rappella [4d] en ung mont* ses compaignons espars et de force hastive il s'en retourna contre les Troyens foursenans, car il amoit mieulx a morir en contre estant que faisant niche fuyte estre noyé es terreuses eaues. Pour ce il, alant avecques son espés ost, ennorte ses compaignons a resister forment. Et puis si envoie de toute sa force en ses ennemis ses dars portans mort, mais ce lui prouffita pou ou neant, car les Troyens estoient bien garniz d'armures et tous les aultres desarmez, par quoy ilz plus hardyement contrestans leur apportoient occision tresmiserable ne ilz ne les laissierent en ceste maniere reposer jusques atant que ilz eurent a paines tout tué. Ilz retindrent Antigonum et Anacletum son compaignon. Lors Bruthus, ayant victoire, garny la ville dessusdicte de .VI^{C}. chevaliers et puis s'en ala vers les repostailles des forestz ou le peuple des Troiens actendoit

---

9, 18 p. en turbilon ung fleuve. L. *corr. d'après B.*

10, 3 m. de s. *B.*

son secours. Mais Pandrasus, [5a] moult angoisseux pour sa* fuyte et la prinse de son frere, s'entremist celle nuyt de racompaigner le peuple deffuyant. Et comme il fut revenu le jour aprés, il s'en ala asseoir la ville avecques le peuple racompaignié, car il cuidoit que Bruthus se fust mis dedens la ville avecques Antigone et les autres chetifz que il avoit prins.

11. Quant il approucha les murs, le siege du chastel avisé, il devisa son ost par parties et les mist tout autour. Et commanda que les ungs denoiassent l'yssue aux encloz, les aultres retournassent les cours aux eaues et les aultres despeschassent l'ordonnance des murs de moutons souvent hurtans et de toutes autres manieres d'engins. Lesquelz, mectans a oeuvre par effect les choses commandees, estrivoient de toute leur force par laquelle maniere ilz peussent les assiegez plus cruellement grever. Et sur [5b] venant la nuyt, ilz eslisoient des plus hardiz qui entre eulx estoient et qui, tandis* que tous les travailliez du labour prendroient le repos du corps, deffenderoient les trefz et les tentes de la larrecineuse incursion de leurs ennemis. Et les assiegez, estans sur la haulteur des murs, s'efforcent que ilz deboutent leurs engins par contraires engignemens. Et ore dars, ore esprises plaines de souffre gectans hors, entendent tous d'un accord a eulx deffendre. Et comme on deffouist leurs murs d'engins a ce appareilliez, ilz constraingnoient leurs ennemis a reculer par espardement de feu gregoiz et de chaulde eaue.

12. Finablement, eulx moult mesaisiez par deffaulte de viande et par labeur continuel, ilz envoierent ung messaige a Brute, deprians qu'il se hastast en leur [5c] ayde, car ilz

---

10, 18 p. la f. *B.*

11, 11 qui tandis *manque après* et ; *corr. d'après C.*

cremoient que, eulx ramenés a foiblesse, ilz ne fussent constrains a deguerpir la ville. Pour laquelle chose, Bruthus, desirant a eulx livrer ayde, estoit tourmenté de angoisses derraines, car il n'avoit pas tant de chevaliers que pour souffire a establir une bataille a la campaigne*. Dont il enaprés, usant de soubtil conseil, proposa de nuyt aler es tentes de ses ennemis et, eulx endormiz, decepvoir les gardes et tout tuer. Et comme il s'advisast que ce ne pouoit estre sans l'assent et l'ayde d'aucun des Gregoiz, il appella a luy Anacletum, le compaignon Antigoni, et puis lui dist*, l'espee traicte, en telle maniere : « Noble jouvenceau, la fin* de ta vie et de l'Antigoni est presente se en ce que je te commanderay a faire tu ne obeiz a ma voulenté. J'ay grant affection de en ceste nuyt ensuyvant aler aux tentes des Gregoiz pour ce que je les [5d] occie par mort non appensee. Mais je craing que leurs guaites, appercevans le boidie, empeschent mon emprinse. Et pour ce que il conviendroit premier passer parmy eulx, je desireroie* moult qu'ilz fussent deceuz par toy, par quoy je eusse plus seure voie de assaillir a tous les autres. Et toy, faisant ceste besongne subtillement, t'en iras la seconde heure de la nuyt en l'ost et en applanant* chacun par parolles decevables, disant toy avoir delivré Antigonum de ma chartre et lui amené jusques a la valee des forestz et lui la reposé entre l'arboie, sans avoir pouoir de loing aler pour mes buies*, desquelles tu feras semblant que il soit empeschié. Et enaprés tu les meneras a l'yssue de la forest comme pour luy delivrer, ou

12, 8 l. compaignie. *B*.

12, 13 p. l'appella l'e. *B corr. d'après C*.

12, 15 f. est d. *B*.

12, 21 j. desiroie m. *corr. d'après B*.

12, 25 e. applacant c.

12, 28 m. oeuvres d. *corr. d'après B et* **13**, 17.

je seray a main armee appareillié de eulx mectre a occision. »

13. [6a] Lors Anacletus, veue l'espee qui entre ces parolles estoit appareillee pour sa mort, fut moult esbahy. Si promist par serement lui mectre a execucion le commandement s'on octroioit a luy et a Antigone plus loingtaine vie. Enaprés, confermee l'aliance, en la seconde eure* de la nuyt, qui ja approchoit, Anacletus emprint la voie commandee a aler par devers l'ost. Et comme finablement il alast pres des tentes, les guaites acqueurent de toutes pars qui espioient les repostailles des lieux et lui demandent la cause de son advenement et s'il estoit la venu pour trahir l'ost ou non. Ausquelz celluy, faingnant* tresgrande leesse, en telle maniere respondy : « Pour certain je ne vieng mie pour trahir mes gens, mais je, eschappant la prison des Troyens, m'en affuy a vous, depriant que avecques moy vous veuilliez venir a vostre seigneur Antigonum, lequel j'ay delivré des [6b] loyens Bruthi. Et lui detenu par le pois des buies, ung pou avant en l'yssue du bos entre les arbrissiaux le commanday a repondre. tant que j'eusse trouvé aucuns que je amenroie pour lui delivrer. » Et iceulx, doubtans se il disoit vray ou non, il en survint ung qui le recongnut. Et lui salué, il dist a ses compaignons que c'estoit celuy. Lors ceulx, nulle rien doubtans, appellerent tantost tous les autres qui pas n'y estoient et le sievirent jusques a la forest en laquelle il avoit ainçois dit Antigone estre reposant. Et ceulx ainsi alans lez le bos, Bruthus* appert avec l'assamblee. Et faicte l'envahie, iceulx moult tost espoentez, il les desconfit par trescruelle occision. Et enaprés a l'ost, et ses compaignons devisez par trois fous, il commanda que

---

13, 5 e. la seconde nuyt a l'eure que ja a. ; *corr. d'après* **12**, 24.

13, 11 A. ceulx faingnans t. *corr. d'après B.*

13, 25 B. l'a.

chacun d'eulx a chacune partie des tentes venissent saigement et sans noise et que a l'entrer ens ilz [6c] ne occeissent nulluy jusques adoncques que il et son eschielle eusist prins la tente du roy, en quel signe il leur sonneroit la buisine.

14. Dont, puis que il leur eut enseignié ce que ilz devoient faire, ilz se mectent tantost tout bellement dedens les tentes. Et pourprinses les parties qui leur furent commandees, ilz actendent le signe qu'on leur avoit promis, lequel Bruthus ne atarga pas de eulx donner quant il estoit devant la tente de Pandrasi, que il desiroit sur toute riens. Lequel signe oÿ, ilz trairent tantost leurs espees et viennent aux tentes des endormiz en eulx donnant coups mortelz, et sans avoir nulle pitié ilz s'en vont en ceste maniere par les tentes. Mais a la complainte des mourans, les autres s'esveillent. Et veuz les occiz, si comme brebis chassees despourveuement des leuz ilz sont espoentez, car ilz n'actendoient nul se[6d]cours. Comme ilz n'eussent pas temps convenable a leurs armes prendre ne a faire fuyte, ilz deceurent aussi sans armes entre les armés, la ou la force les menoit, mais, les autres assaillans, sont tantost despeschiez. Car ceulx qui eschapoient demy* vifz, eulx hastans par la convoitise de la fuite, se departoient aux roches ou aux ronschois et mectoient hors leur meschante ame avecques le sang. Et ceulx qui d'un seul escu ou de quelque autre couverture garnis s'embatoient dedens ces mesmes roches, ilz, hastifz pour la cremeur de mort, cheoient par la nuyt obscure, et en cheant ou les bras ou les cuisses estoient brisees. Et celui a qui de ce riens n'avenoit, sans sçavoir ou il feroit fuite estoit noyé es eaues pres de la courans.

14, 17 e. de moy v. *B.*

15. A paines en aloit nulz sans estre bleciez que du moins il* ne fust periz* par aucune mescheance. Et [7a] les citoiens congneurent l'advenement de leurs compaignons : yssans hors, doubloient l'occision. Et Bruthus, saisy de la tente du roy, si comme dit est, entendi a le loier et garder, car il pensoit mieulx pour la vie de lui que pour la mort avoir ce qu'il avoit desiré. Et la partie qui avecques lui estoit ne cessoit de faire occision, laquelle* avoit plaiee jusques a mort la partie qui estoit en son lot*. Et comme ilz eussent despendu la nuyt en ceste maniere et soubz l'enseignement de l'aube sy grant ruyne du peuple apparu, Bruthus, sourondant* en tresgrant joye, laissa a ses compaignons departir selon leur voulenté la despouille des mors de l'occision parfaicte. Et enaprés il s'en entra avecques le roy en la ville pour la actendre tant que ses richesses fussent departies. Lesquelles distribuees, il garni autreffois le chastel et commanda aux* charoingnes donner sepulture. Et racompaignees [7b] les gens esparses, il se repaira es forestz avec lie victoire. Laquelle chose comme elle eust donné si grande leesse au* cueur de chacun, le* noble gouverneur appella les plus grans de naissance et demanda a eulx quelle chose ilz loeroient demander a Pandrasum. Car comme il fust mis en leur poosté, du* tout se assentiroit a leur requeste, s'il estoit laissié aler delivre.

15, 2 m. ilz ne fussent p. *B.*
15, 2 f. perilz p. *corr. d'après B.*
15, 8 o. loquel a.
15, 9 s. loz. *B.*
15, 12 B. sourdant e. *B.*
15, 17 c. les ch. *corr. d'après B.*
15, 20 l. aux cueurs d. *B.*
15, 20 ch. les nobles gouverneurs a. *B.*
15, 23 p. a t. *corr. d'après B.*

16. Errant*, ceulx convoitans plusieurs choses par diverses voulentez, l'une partie enorte a demander l'une partie du royaume par luy a* habiter, l'autre partie congié d'aler en voie et ce que prouffitable seroit pour leur voie. Et comme ilz fussent en doubtance, l'un d'eulx se leva qui avoit nom Mempritius* et requist silence. Et oans eulx tous, il dist : « Pour quoy vous doubtez vous, seigneurs* peres, en ce que je croy* estre neccessaire a vostre salut ? Une chose est a demander, c'est assavoir congié de [7c] en aler se a vous et a voz successeurs vous desirez avoir paix a tousjours. Car se par tel convent vous laissiez la vie a Pandrase que, par luy saisy de l'une partie de Grece, entre les Gregoiz veuilliez manoir, jamais n'avrez* de loingtaine pais tant que le frere, le filz et le nepveu de ceulx a qui vous avez donné la mort des hier aient esté a vous entremeslez ou voisins. Car eulx, toudiz remembrans la mort de leurs peres, vous avront en perpetuelle hayne et, esmeuz de quelzconques bourdes, ilz s'efforceront de prendre vengence, ne a vous, qui avez le plus pau de peuple, n'est pas telle la force que a la rebellion de tant de citoiens vous puissiez resister. Et se l'estrif advient entre vous, leur nombre accroistra chacun jour et le vostre amoindrira. Et pour ce loe je que vous demandez a cellui sa fille premiere nee que il nomme Ynogen [7d] a oes nostre gouverneur, et avec celle or et argent, nefz et fourment et quanques il sera neccessité a nostre voie*. Et se ce pouons impetrer, par son congié alons querre autres nacions ».

16, 1 Errans c. *corr. d'après B.*

16, 3 p. luy habitee *B.*

16, 6 Mepluchius *B.*

16, 7 seigneur pere *B.*

16, 8 j. crieng e. *B.*

16, 13 j. mseres de loingtains p.

16, 26 n. vie. *B.*

17. Comme en telles choses et semblens Mempritius* eust fait fin a sa* parolle, toute la multitude se assenti a luy et enorta que Pandrasus fust mandé et amené emmy eulx, et s’il ne octroioit ceste requeste, il fust condempné par trescruelle mort. Et lors, sans demouree, il fut amené et mis en chaiere le* plus hault de tous et, enseigné de quelz tourmens il seroit malmené se il ne faisoit ce qui estoit commandé, il respondy en ceste maniere : « Comme les* dieux contraires moy et mon frere Antigonum aient mis en voz mains, il faut obeir a vostre [8a] requeste que nous n’en perdons la vie, qui a vostre voulenté peult estre octroiee et ostee se vous en estes refusé. Car je croy nulle riens plus joyeuse estre que la vie ne il ne fait pas a esmerveillier se celle je vueil rachater de estranges choses. Et ja soit* chose que a envis je obeisse a voz commandemens, sy doy je avoir soulas, qui doy donner ma fille a ung jouvencel de si grande proesse, lequel, extrait de la lignie Priam et Anchisés, demonstre la noblesse qui en luy flourist et la renommee congneue de nous. Car qui seroit celui aultre qui les banis* de Troyes mis en la servitude de tant et si grans princes delivreroit de leurs loiens ? Qui seroit celui qui avec ceulx pourroit resister a la fierté des Gregoiz ou avec si pou de gens appelleroit de bataille si grande assemblee de armez et, l’assault commencié, emmerroit loié leur roy ? Pour ce doncques que tel jouvencel se peult [8b] resister contre moy par si grande proesse, je lui donne ma fille Ynogen, je luy donne or et argent, nefz, fourment, vin et ole et quelzconques

---

17, 1 Mempikicius

17, 2 f. a la p. *corr. d’après BC.*

17, 6 ch. la p. *corr. d’après B.*

17, 8 C. le dieu contraire m.

17, 14 s. ce ch. *corr. d’après B.*

17, 19 l. baings de T. *B.*

choses que vous direz estre neccessaires a vostre voie*. Et se vous retournez de vostre propos et* arés vouloir de demourer avec les Gregoiz, je vous octroie la tierce partie de mon regne a habiter ; se non, je poursuivray par effect mes promesses. Et pour ce que vous en soiez plus asseuré, je demourray avecques vous en ostaige tant que j'aye tout ce parfait. »

18. Faictes doncques les convenances, on envoye messaiges par tous les portz de Grece pour querir les nefz, lesquelles, comme elles furent trouvees, on leur en presenta .III^{C}. et .XXIIII.* en nombre et les cherga on de toutes manieres de bledz. Et la fille du roy fut mariee a Bruto et, selon ce que la dignité de chacun demandoit, [8c] luy fut donné or et argent. Toutes choses doncques parfaictes, le roy yst delivré de prison et les Troiens, delivrez de sa puissance, se departent a tout bon vent. Mais Ynogen, qui estoit en la maistresse nef, chiet pasmee souventeffois es bras Bruthi. Et elle, espandues larmes avecques souspirs, se complaint de guerpir son pere et mere et son paÿs ne elle ne retourna ses yeulx du rivaige tant que le rivaige fut apparant a ses yeulx. Laquelle Bruthus appaisant par blandissemens ou doulx acolemens ou* doulx baisiers, lui enlache, ne il ne cessa pas de l'emprinse jusquez* adoncques que elle, traveillie de plusieurs pleurs, s'enclina pour dormir. Entre ces choses et aultres, ilz coururent .II. jours et une nuyt par soufflement de tresbon vent. Et lors arriverent en une ysle nommee Loegetiam, laquelle, gastee anciennement [8d] par l'incursion de larrons de mer, n'estoit de nulluy habitee. Lors en celle envoya Bruthus .III^{C}. armez a enquerre qui y

---

17, 28 v. vie. E. *corr. d'après B.*

17, 29 et *manque* ; *corr. d'après B.*

18, 4 e.. XXXIIII. e. *corr. d'après BC.*

18, 15 a. ore d.

18, 16 d. l'emprinse doncques tandiz que elle t. *corr. d'après B.*

habitoit. Lesquelz, nulluy la trouvans, mirent a mort les bestes de divers gendrez trouvees dedens les landes et les forestz. Et enaprés ilz vindrent a une cité deserte ou ilz trouverent ung temple a la dyeuesse Dyane, ouquel l'ymaige de la dyeusse donnoit repons* se d'aucun par aventure luy fust demandé.

19. Finablement, ilz se* chargierent de leurs venoisons trouvees et retournent a leurs nefz, et racomptent a leurs compaignons le siege du paÿs et la cité. Enaprés ilz enortent a leur gouverneur a aler au temple et sacrifier par dons pour enquerre au saint du lieu quel paÿs leur donneroit siege de certaine mansion. Lors par l'assent de eulx tous Bruthus prist avecques luy Gereonem le adupeour [9a] et .XII. des plus grans de naissance et s'en ala au temple avecques tout ce que neccessaire luy estoit a sacrifiement. Auquel lieu comme ilz fussent venus, avironnez les temples de leurs* chiefz de bendiaux, devant l'entree de tresbelle maniere a .III. dieux, c'est assavoir Jupiter, Mercure et Dyane, ilz establirent .III. feux et a chacun d'iceulx ilz donnerent sacrifice. Et Bruthus, tenant en sa dextre main devant l'autel a la dyeuesse le vaissel du sacrifice plain de vin et de sang d'une blanche chievre, le visaige eslevé a l'ymaige de la dyeuesse, desloia le silence en telle maniere et dist :

20. I « O dyeuesse puissant ens es forestz,
des sauvaiges porcz espaventemens,
a qui il loist par les debrisemens
des cieulx aler, aller aussi poués*
es mansïons infernaulx.

18, 27 d. repos s. *corr. d'après B.*

19, 1 se *manque B.*

19, 10 d. son chief d. *B.*

20, 4 porrés *B.*

II Desloyez nous les droiz terrestrïens,
dy quel* terre tu nous veulx habiter,
dy certain siege [9b] ou te puisse honnourer,
ou, dedïant temple a t'honnour, soiens
des compaignes virginaulx. »

21. Et* comme il eust tout ce dit par neuf fois, il ala .IIII. fois autour de l'autel et puis respandy ou feu le vin que il tenoit et se coucha sur la pel* de la chievre, laquelle il avoit estendue devant l'autel. Et venant le sommeil, finablement il s'endormy. Adoncques [9c] il estoit environ heure de tierce de la nuyt, en laquelle toute creature mortelle est plus oppressee de tresdoulx somme. Lors lui fut advis la dyeuesse estre devant luy et lui aparler en telle maniere qui s'ensuit :

22. I « Brute, dessoubz soleil couchant,
oultre le royaume de Galle
est une ylle enmi* l'Occeant,
close de mer hideuse et male.
L'yllë est enmi* l'Occeant,

II si com* j'ay dit, et habitee
fut de tresgrans geans jadiz.
Ore est gaste* et habilitee
pour ta gent : c'est droit paradiz.
Celle quier, car* je te creant

20, 7 quelle *corr. d'après B.*

21, 1 *Le texte en prose qui suit, déplacé dans AB après la réponse en vers de Diane, a été replacé après la prière de Brutus, comme dans C.*

21, 3 s. le pié d. *B corr. d'après C.*

22, 3 y. entre le o.

22, 5 e. en l'o. *B.*

22, 6 s. comme j'a. *B.*

22, 8 e. gastee e. *B.*

22, 10 car *manque B.*

III qu'elle* ert* tes sieges permanables.
Quier autre Troie a tes enfans.
La de ton gendre, ne sont fables,
naistront roys ausquelz appendant
ert* le monde, ne va doubtant. »

23. Par celle vision esveillié, le prince demoura en doubtance se ce estoit songe que il avoit veu ou se* la dyeuesse lui avoit dit de vive voix le paÿs ouquel il lui convenoit aler. Et finablement, appellez ses compaignons, il leur denonça par ordre que telle chose il luy estoit advenue en dormant. Et lors ceulx, esleessiez par tresgrant joye, luy enortent que ilz reviennent aux nefz et, quant le vent leur sera bon, que ilz s'en voisent par hastifz voiles devers la mer de Occean a enquerre ce que la dyeuesse leur avoit promis. Et lors n'y eut point de demouree, ains s'en revont a leurs compaignons et si entrent en la haulte mer [9d] en nagant par la mer le cours de .XXX. jours. Et enaprés, ilz vindrent en Auffricque, non sachans encores de quelle part ilz tourneront leurs nefz. Et enaprez, ilz vindrent aux Autelz des Philistiens et au lac des* Salines, et puis navierent entre Ruschicadam* et les montaignes de Azare. La ont ilz souffert grans perilz par l'incurcion des larrons de mer. Eue* toutevoyes la victoire, de leurs despouilles et de leurs rapines ilz sont enrichiz.

22, 11 que e. *B.*
22, 11 est *B.*
22, 15 a. est l. *B.*
23, 2 o. se ce l. *B.*
23, 15 l. de S. *BCE.*
23, 16 e. Ruschiadam e. *corr. d'après B.*
23, 17 m. que t. *B.*

24. Enaprés, en trespassant le fleuve de Malva*, ilz vindrent en Moriane. Et puis, constrains par deffaulte de viande et de boire, ilz* yssirent de leurs nefz et, ordonnees leurs batailles, ilz gasterent la terre de l'une fin a l'autre. Et remplies leurs nefz, ilz vindrent aux Coulombes Herculés, ou ilz apparurent a eulx les monstres de mer appellez sereines ; lesquelles [10a] advironnans les nefz, a paines qu'elles ne les enfondrerent. Ilz eschapperent toutevoies aucunement et s'en vindrent a la mer de Thirrenom*. La endroit ilz trouverent delez le rivaige .IIII. generacions natives des exilliez de Troyes, lesquelles s'estoient acompaignees a la fuite Antenoris. Et estoit leur gouverneur Corineüs, ung homme moderé, tresbon de conseil, de grant vertu et hardement. Lequel, s'il feist envahie a aucun geant, tantost il le confondoit aussi comme il se combatist a ung enfant. Congneu le gendre de sa* vielle extraction, ilz acompaignerent celuy avec eulx et le peuple aussi qu'il gouvernoit, lequel peuple fut depuis appellé Cornubiensiois* et puis Cornualois pour le nom de son gouverneur qui livroit ayde a toutes batailles a Brute devant tous autres. Aprés ilz vindrent en Acquitaine, qui puis fut dicte Gascoingne, [10b] et, entrez en la riviere de Loire, ilz gecterent leurs ancres et sont la demourez .VII. jours et encherchierent le siege du regne.

25. En icellui temps regnoit en Acquitaine Goffarius Pictus, de qui furent dictz les Poitevins ; roy* estoit de ce païs. A qui comme la renommee eust denoncié estrange

---

24, 1 d. Maluve i.

24, 3 i. vindrent et y.

24, 9 Chirrenom *corr. d'après B.*

24, 16 d. la v. *B.*

24, 19 Cornubiensio *corr. d'après B.*

25, 2 P. roys estre de ce païs tel. *B.*

gent avecques grant navie estre venus en la fin de son regne, il envoya messaiges a enquerre lequel ilz apportoient, ou guerre ou paix. Et lors les messaigiers, entrans es nefz, encontrerent Corineo yssu ja avecques .II^{C}. hommes pour ce qu'il acquist venoison dedens les forestz. Tantost ilz l'appellent et luy demandent par quel congié il estoit entré es landes du roy [10c] et s'il tuoit les bestes, car il estoit estably d'ancienneté nulluy devoir abatre les bestes sans le commandement du prince. Ausquelz comme Corineüs eust respondu que on ne devoit pas avoir congié de ceste chose, l'un d'eulx s'avança, qui avoit nom Ymbertus*, et, bendé son arc, il luy envoia une saiette. Mais Corineüs l'eschiva et courut hastivement contre Imbertum* et, de l'arc que cellui tenoit, il luy rompy* la teste en pieces. Et lors tous les autres s'en fuirent que a paines peurent eschapper de ses mains et noncierent a Goffario* la mort de leur compaignon. Lors fut moult courroucié le gouverneur des Poitevins et si assembla grant ost pour ce que en eulx il vengast la mort de son messaige. Mais Bruthus, publié leur advenement, il garnist ses nefz et commanda dedens icelles demourer femmes [10d] et enfans. Et il lors, avecques toute la multitude ou vigueur flourissoit, s'en va a l'encontre de l'ost. Et commencié finablement l'estrif, cruelle bataille est delivree de l'une part et de l'autre. Et comme ilz eussent aloué moult du jour en faisant la bataille, Corineüs eut honte que les Acquitains resistoient si hardiement et que les Troyens ne vainquoient* point avecques la triumphe. Et lors, reprinse hardiesse, il appella a luy les siens en la dextre partie de la bataille et, faicte son eschiele, il fist ung hatif assault en ses ennemis.

25, 14 Ymbricus *corr. d'après CE.*

25, 16 Imbricum *corr. d'après E.*

25, 17 l. abaty l. *corr. d'après BE.*

25, 19 Gaffario

25, 29 n. resistoient p. *B.*

Et quant il se mist dedens leur assamblee par son eschielle espesse, il ne cessa de abatre ses ennemis jusques adont que, leur eschielle trespercee, il constraint chacun mectre a la fuyte.

26. Fortune a luy, qui avoit perdu son espee, avoit livré une guisarme de laquelle quiconques il actaindoit [11a], il le desjoindoit de hault en bas. Bruthus s'esmerveille, les compaignons s'esmerveillent, les ennemis aussi s'esmerveillent de la hardiesse de cel homme et de sa vertu. Lequel, branslant sa guisarme entre ses mains es* eschielles, il leur faisoit non pas petite paour par telles parolles : « Ou fuyez vous, cremeteux ? Ou fuyez vous, pareceux ? Hee ! Retournez a* une assamblee a Corineo ! Fy du honte, vous me fuyez qui estes tant de milliers ? Mais toutevoyes ayés soulas de vostre fuyte que je vous ensuy, qui suel tant de fois les geans thireniens* chassier en fuyez et .III. a un cop et .IIII. a* l'autre envoyer reposer en enfer ! »

27. Aux parolles d'icellui retourne ung conseillier nommé Suardus, avecques luy .III^{C}. chevaliers, et l'envahy le sien cop. Corineüs tendy son escu au devant et le receut* et si n'oublia pas sa guisarme que il tenoit. Mais celle levee en hault, [11b] il en fery celui ou sommet de son heaume. Et lui feru, il le fendy du sommet jusques au fons en .II. parties. Et tantost il, assaillant a chacun et tourniant sa guisarme que il tenoit, fait tresfiere occision. Et ore ça et ore la discourans, ne il ne defuit pas les coups a recepvoir ne il ne repose pas de abatre ses ennemis : a cestui, il trenche le

---

26, 6 m. et e.

26, 9 a *manque* ; *corr. d'après B.*

26, 12 g. chireniens c.

26, 13 a un cop reposer e. *corr. d'après B.*

27, 3 a. devant receu et s. *corr. d'après B.*

bras avecques la main, a cel autre il dessoivre les espaules du corps, a ung autre il couppe le chief et a l'autre il deppart les cuisses .Il seul entre tous les aultres se lançoit. Laquelle chose Brutus regardant, meu pour l'amour de l'omme acouru a tout une eschielle pour lui amener ayde. Adont se leva le cry entre diverses gens, adont fut donné maint cop, adont en chacune partie est faicte occision cruelle. Lors sans demouree les Troyens ont victoire et le roy Gofarion ilz debou[11c]tent en fuies*. Lequel, eschappant a paines, s'en ala es parties de Galles pour avoir de ses cousins et congneuz aucun secours. Et il avoit ou temps d'adoncques .X. roys en Galles, par la gouvernance desquelz le paÿs estoit gouverné par pareille dignité. Lesquelz, recevans icellui benignement, promectent eulx d'un accord bouter hors des fins d'Acquitaine la gent estrange qui y estoit venue.

28. Brutus, lyez pour la devant dicte victoire, enrichist ses compaignons de la despouille des mors. Et eulx enrichiz, il les rassamble encores par eschielles. Et racompaigniez iceulx, il les maine par le paÿs, desirant icelui tout destruire et ses nefz remplir de toutes richesses. Et pour ce assemblé le feu, il embrase de toutes pars les citez et les repuses* richesses il extrait d'elles, et aussi il degaste les champs. Occi[11d]sion douloureuse livre aux citoiens et aux paÿsans*, veuillans la chetive gent planer jusques a ung seul. Et comme de telle pestilence toutes les parties d'Acquitaine il eusist aggrevees, il vint au lieu ou ores est la cité de Tours, laquelle, si comme Omere tesmoigne, il fonda depuis. Et comme il vit lieus convenables a refuite, il y tendi ses tentes affin que, s'il estoit besoing, il se receust

---

27, 19 e. fers. *B*.

28, 7 l. reprises r. *B*.

28, 9 a. passans v. *B*.

dedens elles. Car il estoit constraint de cremeur pour Goffarium, qui avecques les roys et les princes de Galles et grant copie de gens armez estoit venu prez de cellui lieu affin qu'il* assemblast par bataille a eulx. Et partendues les tentes, il actendy la Goffarion* par deux jours, ayant fiance en sa prudence et en la* hardiesse de la jouvente de laquelle il estoit souverain.

29. Goffarius doncquez, oÿe la estre la presence des Troyens, il n'en cessa nuyt ne jour [12a] d'errer et de traverser païs* tant qu'il perceut leurs tentes. Et ung bien pou soubzriant, il parla en telle maniere : « Fi, triste destinee ! Et aussi leurs tentes en mon regne ont fait les truans banis ! Armés vous*, mi homme, armez, et errés par espesses eschielles ! Il ne sera point de demouree que ces demis* hommes ainsi que brebis vous prendrez et puis nous les detendrons par nostre royaume ! » Et lors ilz s'armerent trestous de tout ce que ilz avoient amené avecques eulx et, par .XII. eschielles establiz, ilz s'en vont vers leurs ennemis.

30. A l'encontre aussi Bruthus, disposees ses eschielles, ne s'en va pas feminacement, mais a ses eschielles sagement enseignant que elles avoient a faire, comment elles devoient envahir et comment resister il leur demonstre. Et quant ilz eurent commencié l'assault, au commencement valurent mieulx les Troyens. Et lors font une tresaigre [12b] occision de leurs ennemis, car ilz en occirent de ceulx plus de .II^{M}. Dont tous les autres, esbahis, sont

---

28, 18 a. qu'elle a. *B.*

28, 19 l. Gaffarion p.

28, 20 e. sa h. *B.*

29, 3 païs tant qu'il perceut leurs tentes *manque B.*

29, 6 A. ung mi h. *B.*

29, 7 c. denués h. *B.*

presques tournez en fuite. Mais ou le plus grant nombre des ennemis habonde, il seult escheoir la victoire. Et pour ce ceulx de Galles, qui estoient trois fois plus, jasoit chose qu'ilz eussent esté apressez* premierement, racompaigniez toutesvoies en la fin ilz firent ung envahissement de toutes pars aux Troiens. Et eulx menez a occision, ilz les constraindirent a rentrer en leurs tentes et eurent la victoire. Ilz les asseirent autour, pensans eulx ainçois non partir de la que ilz encloz rendroient leurs corps a enfermer en chaines ou, affligez de longue famine, ilz seroient tourmentez de trescruelle mort.

31. Entretant par nuyt Corineüs basti ung conseil a Bruto, qui se vouloit yssir par aucunes voies en celle nuyt et en la forest, [12c] qui estoit pres de la, luy reposer jusques au jour. Et quant Bruthus seroit yssu au matin et il se combatroit a ses ennemis, il y sourvendroit a toute sa bataille et, fait l'assault, il les livreroit a desconfiture. Lors pleust moult a Brutho la sentence Corinei. Lequel, si comme il avoit dit, yssi hors malicieusement avecques .III^{M}. hommes et s'en ala embuschier es plus couvertz lieux de la forest. Et venant le jour aprés, Bruthus ordonna les siens* par batailles et, les tentes ouvertes, il yst hors pour combatre. Et tantost leur acqueurent ceulx de Galles et, faictes leurs batailles, ilz vont ensemble. Et tantost ilz tresbuchent des deux parties hommes a milliers. Entre que les playes sont donnees des ungz aux autres, car nul n'espargnoit son adversaire, il estoit la ung Troiien, nepveu a Brute, nommé Turnus, duquel plus fort ne* plus hardy il n'y avoit fors Co [12d] rineo. Celui tout seul par l'espee occist .VI^{C}. hommes, mais il fut

---

30, 12 e. aprés c e p. *corr. d'après B.*

31, 10 l. lieux p. *B.*

31, 17 f. ung p. *corr. d'après B.*

entrepris par chevaliers* de Galles, si fut mis a mort. Du nom de cellui ladicte cité de Tours prist son nom pour ce qu'il fut illec ensepvely. Et comme les deux batailles se combatissent le plus aigrement, Corineüs survint et au doz legierement il envaÿ ses ennemis. Et par ce revigourans furent les siens en plus grant hardiesse et tous ceulx de l'autre partie plus abatus. Et ainsi vont estrivant a faire occision, si furent moult espouentez ceulx de Galles de la seule clameur des Coriniens qui au doz les avoient envahiz. Et cuidans plus* estre la venus que il n'en y eust, ilz se hastent de guerpir le champ, lesquelz les Troyens freant aux* deulx lez les ensuivent, et en les ensuivant les abatent, ne ilz ne les avoient laissiez a abatre jusques que ilz eussent victoire.

32. Et Bruthus toutesvoyes, ja fust que si grant victoire eust [13a] donné a lui tresgrant joye, nagaires estoit il oppressé de douleur pour ce que le nombre des siens amendrissoit chacun jour et de ceulx de Galles multiplioit toudis. Estans toutevoyes en doubte se ilz combatroient plus longuement contre eulx ou non, il eslut mieulx a retourner a ses nefz, sauve encore la plusgrant partie de ses gens et* toute la reverence de leur victoire, et enquerre l'ylle que l'amonestement* devin lui avoit dit devant. Et sans demouree, il ala a sa nef par l'assent des siens et la remply de toutes les richesses que il avoit acquises et est dedens entré. Et par bon vent enquerant son ylle promise, il arriva au port de Totonise. Et adoncques estoit le nom de celle ylle Albion, qui n'estoit habitee de nullui fors d'un pou de

---

31, 19 p. chevaulx de ceulx Galles

31, 28 c. plusieurs e. *B.*

31, 29 f. a deux les ensuivent et ensuivant les a. *corr. d'après B.*

32, 7 g. sans que t.

32, 9 q. l'amonestien d.

geans. Doulce estoit* en siege des lieux et plentureuse de fleuves plains de poissons et bien* aournee de forestz. Si enchiet la voulenté de la* habiter a Brutho et a ses compaignons. [13b] Et plusieurs provinces cerchees, ilz enchassent les geans la trouvez es cavernes des montaignes. Et enaprés ilz partissent entre eulx le païs que leur gouverneur leur avoit donné et commencent les champs a cultiver, les maisons a ediffier en telle maniere que tu jugasses dedens brief temps que la terre eust esté habitee des le commencement du monde.

33. Enaprés Bruthus appella l'ylle selon son nom Bretaigne et les compaignons Bretons, car il vouloit avoir perpetuel memoire par la dirivacion de son nom, dont enaprés le langaige de celle gent, qui premiers troyen* ou curve gregoiz estoit appellé, fut dit depuis ce breton. Et Corineüs la porcion du regne qui estoit escheu a son lot* par l'appellement de son nom appella* Corineam et le peuple Cornisien*, en ensuivant [13c] l'exemple de leur seigneur. Lequel Corineüs, comme il peust avoir devant tous ceulx qui la estoient venus l'election de toutes les provinces, il ama mieulx celle region qui*, ou pour le cornet de Bretaigne ou par la corrupcion du nom dessusdict, est appellee Cornubie. Car il luy plaisoit moult combatre contre les geans, desquelz la copie habondoit plus illecques que en

---

32, 15 Doulce en trespas de lieux et plentureuseté de fleuves plains de poisson e.

32, 16 e. devant eslevee de f. *B.*

32, 17 la *manque* ; *corr. d'après B.*

33, 4 troyens ou turnes gregoiz estoit appellé fut dit depuis ce bretons.

33, 6 s. loz p. *B corr. d'après E.*

33, 7 appellerent *B.*

33, 8 Corneisem *corr. d'après B.*

33, 11 qui *manque B.*

nulles des provinces qui eussent esté distribuees a ses compaignons. Il avoit la entre tous les autres ung geant esmerveillable qui avoit nom Gogmagog, qui avoit .XII. coubtees de* haulteur et qui estoit de si grant vertu que ung chesne en* une fois, qu'i hochoit ainsi que une vergete de caurre*, il esrachoit. La ne sçay quel jour, comme Brutus ou port ou il estoit arrivé celebrast a ses dieux ung jour de feste, celuy geant y survint avecques .XX. geans et par trescruelle occision il les afflist. Mais les Bretons de toutes pars a eulx as[13d]saillans les avironnent et les occissent, fors Gogmagog. Cellui avoit Brutus commandé* a garder en vie, veuillans veoir la luite de luy et de Corinei qui oultre maniere desiroit a celuy* a assembler. Lors Corineüs, esprins de tresgrande joye, soubzrist et, ostees ses armeures, il l'appella de la luite. Et commencié l'estrif, cy est Corineüs et cy est le geant. Et l'un l'autre enlaçans de leurs bras, travaillent l'air de leurs grans soufflemens. Et sans demeure, par tresgrans forces estraignant Corineüm, lui brisa trois costes, .II. ou dextre lez et une ou senestre. Dequoy Corineüs, debouté en ire, rappella ses forces et le prist entre ses bras. Et en tant que la hastiveté le bleschoit pour le pois, il s'en couru aux prochains rivaiges. Et enaprés, monté sur la summite d'une haulte roche, il s'escoust, et le devant dit mortel monstre que il portoit il gecta dedens la mer. Et lors icellui, cheant par [14a] la rostaiche des chailleux, remect despecié en moult de pieces et honnist le fleuve de son sang, de quoy le lieu print le nom par le tresbuschement du geant et est appellé le Sault Goegmagog jusques au jour d'huy.

33, 18 de haulteur *manque* ; *corr. d'après BE.*

33, 19 en *manque.*

33, 20 d. canvre i.

33, 25 commandé *manque.*

33, 27 ceulx *B.*

34. Enaprés, devisé le royaume, devisa Bruthus a edifier une cité. Et mectant en oeuvre son desirer, il chercha toute la situacion du paÿs par quoy il trouvast lieu convenable. Et parvenant au fleuve de Tamise, il ala par les rivaiges et trouva ung lieu prouffitable a son propos. Lors fonda une cité illec et l'appella Troiam Novam, Troie la Neuve. Et par ce nom fut elle appellee moult de temps enaprés, et puis par la corrupcion du langaige fut dicte Trinovantum*. Mais puis que Lud*, le frere Cassibellani qui se combati a Jule Cesar, receut le* gouvernement du royaume, il l'enclost de tresnobles murs et de tours fabriquies par merveilleux ars, et de son nom il la commanda appeller Carerlud, c'est a dire [14b] la cité Lud. Pour quoy aprés grande discorde sourdy entre lui et son frere Nennium, qui souffri moult griefvement en son paÿs planer le nom de* Troies. Lequel debat, pour ce que Gildas le hystoriagraphe le traicta assez prolixement, sy esleuz je a trespasser, par quoy, ce que si grant escripvain de si noble stile a traictié, je ne soie veu honnir par dictié plus vil.

35. Puis doncques que le devant dit gouverneur Brutus eut estoree la cité, il la dedia de citoiens devans vivre selon droit et leur donna loy par laquelle ilz seroient traictiez paisiblement. En celui temps regnoit en Judee Hely le prouvoire et l'Arche du Testament estoit prinse des Philistiens. Et aussi regnoient en Troies les filz de Hectoris, enchassez les* successeurs Anthenoris. Et si regnoit en Ytalie Silvius Eneas, filz de Enee et l'oncle Bruti, le tiers des Latins.

34, 9 d. Trinovatum. *B.*

34, 9 p. qu'elle eut le f.

34, 10 r. les gouvernemens d. *B.*

34, 16 n. des Troyens *corr. d'après BC.*

35, 7 des *B.*

36. En celui temps Bruthus avoit [14c] congneue charnelement Ynogen sa femme, si engendra trois nobles filz qui avoient nom Locrinus, Albanactus*, Camber. Ceulx cy, aprés que leur pere ou .XXIIIIe. an de sa venue en Bretaigne se parti de ce siecle, ilz l'ensepvelirent dedens la cité qu'il avoit fondee, et puis deviserent le royaume de Bretaigne entre eulx et chacun ala demourer en son lieu. Locrinus, qui avoit esté l'aisné, possessa de la moictié de l'ylle, laquelle fut depuis aprés son nom appellee Logre. Et Camber le second possessa de celle partie qui est oultre la riviere de Sabrine*, qui ores* est appellee Galles, laquelle pour son nom depuis fut long temps nommee Cambrie, dont encore les gens du paÿs s*'appellent en la langue bretonne Cambro. Et Albanactus* le plus josne possessa le paÿs que par nostre langue en ce temps on appelle Escoce, et adoncques aprés son nom on l'appella Albanie. Humber, le roy des Hungres, [14d] emprist la bataille a Albanacto*. Il l'occist et constraint la* gent du paiis a fuir a Locrinum.

37. Locrinus doncques, oÿe la rumeur, acompaigna avecques luy Cambrum* son frere et cueilli avecques toute la jouvente du paÿs et ala a l'encontre du roy des Hongres delez le fleuve que on nomme ore Hongre. Commencee lors la bataille, il debouta le roy Humbrum en fuite. Lequel, fuiant jusques au fleuve, se noya dedens l'eaue et laissa son nom a la riviere. Lors Locrinus, ayant victoire, despouilla

---

36, 3 Albanachus
36, 11 Salbrine *BC*.
36, 11 q. lors e. *B*.
36, 13 p. l'a. *E corr. d'après C*.
36, 14 Albanacus *BCE*.
36, 17 Albanaco *B*.
36, 18 la gent du paiis *manque*.
37, 2 Cambrium *B*.

ses ennemis et la despouille donna* a ses compaignons, riens gardant pour lui fors l'or et l'argent qu'il trouva dedens les nefz. Aussi il retint pour luy trois pucelles de merveilleuse beaulté, desquelles la premiere fut fille d'un roy d'Alemaigne, laquelle le dessusdit Humber avoit ravie* avecques les autres. II. tandiz qu'il gastoit* le païs. Celle avoit nom Estrildis et estoit de si grande beaulté que on ne [15a] trouvoit mie legierement celle qui a elle se peust comparer, car a la blancheur de sa char yvoire* ne noix nouvelle* ne se pouoient comparer. Et pour tant Locrinus, esprins de l'amour d'elle, se voult adjoindre a elle par mariage. Laquelle chose comme Corineüs en eust oÿ nouvelles, il en eut indignacion oultre maniere, car Locrinus lui avoit convenancié lui mesmes de prendre sa fille.

38. Pour laquelle chose, il s'en ala au roy, sa guisarme en sa main paumoiant. La parla en telle maniere : « Ces choses cy les* me restores tu, Locrin, pour tant de playes que ou service de ton pere j'ay souffert tandiz qu'il delivroit les batailles a* des gens non congneues, qui, ma fille arriere mise, tu te convenanceroies a mariage a* une estrange ? Tu ne le feras pas sans penance tant que il y avra vigueur en ceste dex[15b]tre, laquelle a mis tant de geans a mort par les rivaiges de Thirrene* ! » Tout ce disant, il bransla sa*

37, 8 d. donnee a s. *B.*

37, 12 r. es nefz a. *B.*

37, 13 i. gardoit l. *B.*

37, 16 ch. yvoires n. *B corr. d'après E.*

37, 17 n. nouvelles n. *corr. d'après BE.*

38, 3 ch. cy on ne les me restore t.

38, 5 a des gens *manque B.*

38, 6 m. d'u. *corr. d'après B.*

38, 9 d. Chirrene.

38, 9 sa guisarme *manque B ; corr. d'après CE.*

guisarme pour lui ferir quant les amis de l'un et de l'autre se mirent entredeux. Et appaisié Corineo, constraindirent Locrin mectre a execucion ce qu'il avoit convenancié. Dont prist Locrinus la fille Corinei nommee Guendoloenam*. Non pour tant il n'a mie oublié l'amour de Estrildis, mais, fait dedens la cité de Trinovant ung lieu dessoubz terre, il l'enclost dedens et si la bailla a ses familiers pour la cremeur de Corinei. Mais, ainsi comme il est dit, il le repeust* et si le* hanta .VII. ans entiers*, nulluy ce appercevant fors que ceulx qui estoient ses familiers, car toutes les fois qu'il aloit a elle, il faingnoit lui vouloir faire ung sacrifice secret a ses dieux. En cellui temps fut engrossee Estrildis et eut une fille de tresgrant beaulté, laquelle on appella Agren. Et aussi fut grosse Guendolena, qui engendra [15c] ung filz qui eut a nom Maddam, lequel fut baillié a Corineo son tayon.

39. Ou temps ensuivant mourut Corineo. Locrinus delaissa Guendolenam et esleva a royne Estrildem, pour laquelle chose Guendolena eut desdaing oultre maniere et ala en Cornubie. Et assemblee toute la josne gent de celui royaume, elle commença a inquieter Locrinum*. Approchié finablement l'un ost et l'autre, ilz commencerent la bataille delez le fleuve dit Sturam, ou Locrinus, feru d'un cop de saiete, perdy la vie. Celuy tué, Guendolena print le gouvernement du royaume et, erragant de la foursenerie de son pere, elle commande Estrildem et sa fille Agrem trebuschier ou fleuve qui ores est nommé Sabrine*. Et fist commande-

---

38, 13 Guedoloneam *BC*.

38, 18 i. le reprist e. *corr. d'après B.*

38, 18 s. ne h. *B.*

38, 18 a. entre n. *B.*

39, 5 Locrinium *corr. d'après B.*

39, 11 Labrine *B corr. d'après C.*

ment par toute Bretaigne que le fleuve fust nommé selon le nom de la pucelle, car elle vouloit a lui faire avoir nom a tousjours pour ce que [15d] son mary l'avoit engendree. De quoy il advint que jusques a ce jour il* est nommé en langue bretonne Habrem, lequel*, par la corrupcion du nom l'autre langue la nomma Sabrine*. Enaprés regna Guendolena .XV. ans aprés la mort de Locrin, qui avoit regné.X. ans. Et lors, comme elle veist Maddam son filz de aaige souffisant, elle l'ennobly du ceptre* et luy souffisy le royaume de Cornubie pour le remanant de sa vie. Incidences : adoncques regnoit Samuel le prophete en Judee et Silvius Eneas vivoit encores. Et Omere, le cler* rethoricien et poete, florissoit adoncq en Grece.

40. Maddam doncques, ennobly de femme, engendra en icelle .II. filz, Membricium et Malin, et traicta le royaume en paix par .XL. ans. Lequel mort, une discorde fut entre lesdicts freres pour le royaume, car chacun ardoit de possesser toute l'ylle. Lors Membricius, pour parfaire [16a] son desir, fist une assamblee pour parler a Malin*, ainsi que pour traictier de la paix. Mais il, enflambé du brandon de traÿson, le tua parmi* les rapporteurs de parolles. Et enaprés, saisy du regne* de toute l'ylle, il fut si grant tyrant ou peuple que a paines il occioit chacun tresnoble. Il estoit aussi treshayneux a sa lignie, car quant il se doubtoit d'aucun qui luy voulsist succeder, il l'oppressoit ou par

---

39, 15 j. elle est nommee e. *B.*

39, 16 laquelle *B.*

39, 17 Labrine *B corr. d'après C.*

39, 20 d. cepte e. *corr. d'après B.*

39, 23 l. clerc r. *B.*

40, 6 Mali *B corr. d'après CE.*

40, 8 t. par l.

40, 9 d. royaume d. *corr. d'après B.*

force ou par traÿson. Delaissiee aussi sa propre femme, de laquelle il avoit engendré le tresnoble Eubraucum, il se* donna au delict sodomitain.

41. Finablement, le .XXe. an de son regne, comme il aloit vener, il se departi de ses compaignons en une valee ou, d'une multitude de leux esragiez environné, fut chetivement devoré. Incidences : adoncques regnoit Saul en Judee et Aristenés en Lacedemonie ou Sparten*. Mort aussi Mempricio, Eubraucus [16b] son filz, qui fut homme de grant estature et de merveilleuse force, emprist le gouvernement de Bretaigne et le tint .XXXIX. ans. Cestuy cy fut le premier aprés Brutum* qui mena navie es parties de Galles. Et commencee bataille, il fist moult de mal aux provinces par occision et oppression de citez. Et par tresgrand habondance d'or et d'argent enrichy, il s'en retourna a tout victoire. Et depuis oultre le Hongre, il fonda une cité que il appella selon son nom Quairebrauc*, c'est a dire la cité Ebrauc*. Incidences : adoncques regnoit en Judee le roy David et Silvius Latinus en Ytale, et Gad et Nathan et Asaph prophetisoient en la terre d'Israel.

42. En icelui point estora Ebraucus* la cité de Asclud, qui siet vers Albanie, et la ville de Montagu, que on appelle ores le Chastel aux Pucelles, et le Mont des Douloureux. Cestuy [16c] Ebraucus engendra .XX. filz de .XX. femmes que il avoit et aussi .XXX. filles et traicta le royaume de Bretaigne .XL. ans tresfortement. Et les noms des filz

---

40, 14 i. le d. *corr. d'après B.*

41, 5 Sartenne *BC.*

41, 9 p. aprés aprés luy Brutium q.

41, 14 Quairebrant *BE.*

41, 15 Ebrant *BE.*

42, 1 Braucus

estoient Brutus Vert Escut, Margadux, Sillilus, Regin, Morind, Bladud, Hagon, Godloan, Kincar, Opaden, Glaud, Dardan, Eldad, Ivor, Changu, Hector, Chenim, Rud, Assaracus*, Buel. Et les noms des filles : Glorigin, Innogin, Ondas, Guenlia, Gaudid, Angarad, Guendolen, Tangustel, Sorgon, Medlan, Methael*, Curar, Maelure, Kambreda, Ragan, Gael, Ecub*, Nest*, Chein, Stadud*, Glade, Ebren, Blangam, Aballac, Agaés et Galaés, la plus belle de toutes celles qui furent adoncques en Bretaigne ou en Galles*, Edra, Anor, Stadiald*, Egren. Toutes celles la envoia en Ytale a Silvius Albam, qui regna aprés Silvium Lathinum. Et furent la mariees [16d] aux plus nobles Troyens, desquelz les damoiselles latines et les Sabines* fuyoient leurs couches. Et les filz dessusdicts prindrent pour gouverneur* Assaraco leur frere et menerent grant navie en Germanie. Et par l'ayde de Silvii Albe*, soubzmis premiers le peuple, ilz saisirent* le royaume.

43. Et Brutus Vert* Escu demeura avecques son pere et, usans du gouvernement du royaume aprés luy, regna .XII. ans. Et celui succeda Leir* son filz, ameres de paix et de

---

42, 9 Assarcus *B corr. d'après C et l. 20.*

42, 12 Mechael *B corr. d'après C.*

42, 13 Ecus *corr. d'après BC.*

42, 13 Nestre *corr. d'après BC.*

42, 13 Scadud *B.*

42, 15 Galles. Les autres seurs, Edra, A. *BE.*

42, 16 Scadiald *B.*

42, 19 l. Salbines f. *B.*

42, 20 d. prist pour gouverner A. *corr. d'après B.*

42, 22 S. Albensi *BC.*

42, 23 s. premiers l. *B.*

43, 1 B. remet son escu et demeure a. *corr. d'après C et* **42**, 7.

43, 3 s. Loir s. *E corr. d'après C.*

equité. Lequel, comme il usast de la prosperité du royaume, il edifia une cité en la partie de Bretaigne vers Aquilon appellee selon son nom Kareleir. Incidences : adoncques commença Salomon a edifier le temple Nostre Seigneur en Jherusalem, et la royne de Saba* vint oÿr sa* sapience, et adoncq Silvius Epithus succeda ou regne d'Ytalle son pere Albe. Enaprés vesqui Leir*, depuis qu'il eut prins le [17a] royaume, .XXV. ans, mais il gouverna en la fin son royaume simplement*, par quoy, demourant en sa* parece, citoienne discorde fu tantost engendree en son royaume. Puis regna son filz Rud Hudribas .XXXIX. ans. Cestuy, ramenant le peuple de citoienne discorde en bonne concorde, fonda Kaerliem, c'est a dire Cantorbie. Et fonda aussi Kaerguoint, c'est a dire Guintone, et avec ce la ville du mont de Baladur* que on appelle ore Septone. Illecques parla adoncques une aigle tandiz que on edifioit le mur, lesquelles parolles, se je les tenoie a estre vraies, je ne les lairoie pas a racompter. Incidences : adoncques regnoit Chapis, le filz Epiti, qui fonda Capés en Campaigne ; Aggeüs, Amos, Geü, Johel et Zachariés prophetisoient en Judee.

44. Enaprés regna Bladud son filz et gouverna le royaume .XX. ans. Et celui ediffia la cité Charerbladud, que on [17b] appelle maintenant Blado. Et fist en ceste cité chauldes baigneries convenables aux usaiges des hommes mortelz, ausquelz il ordonna au dessus la deesse Minerve. Et en son temple il mist feux non estaindables et qui ne

---

43, 8 d. Salba v. *corr. d'après BE.*

43, 8 o. la s. *B corr. d'après CE.*

43, 10 v. Loir d. *E corr. d'après C.*

43, 12 r. entierement p. *B corr. d'après C.*

43, 12 e. l'esperance c. *B.*

43, 18 d. Baladar q. *BC.*

deffailloient oncques en cendres*, mais, puis qu'ilz commençoient a apeticer, ilz se tournoient a pieces de pierres. Incidences : adoncques ora* Helyés qu'il ne plust point sur la terre, et il ne plut point .III. ans et .VI. moys. Celuy roy Bladud fut tresengenieux homme et enseigna nigromance par le royaume de Bretaigne, ne il ne se cessa mie de faire ses enchantemens jusqu'a* ce qu'il appareilla unes eles et tempta aler par la haultesse de l'air. Dont il chey sur le temple Appollin dedens la cité de Trinovantum*, debrisié en moult de parties.

45. [17c] Mort doncques Bladud, Leir* son filz fut eslevé a roy, lequel gouverna le paÿs souffisanment par .XL. ans. Il edifia sur le fleuve de Soram* une cité que on appelle en breton pour son nom Kaerleir et en saxon Lerecestrie*. A qui, denoïe la lignie de masculin genre, sont* nees seulement .III. filles, appellees Goronilla, Ragau et Gordeilla. Leur pere les amoit de merveilleuse amour, mais plus assés le meneur Gordeillam. Et comme il commençast a decliner vers viellesse, il se pensa a elles deviser son royaume et elles adjoindre a telz maris qui* les eussent avecques le regne. Mais pour ce qu'il sceust laquelle fust la plus digne d'avoir la meilleur partie du royaume, il ala a chacune pour demander laquelle l'amoit le plus. Et luy ce demandant, Goronilla jure premiere les dieux du ciel qu'elle l'amoit de

---

44, 7 o. enflambez m. *B corr. d'après C.*

44, 9 a. ordonna H. *BE.*

44, 13 s. enchantemens devant doncques il a.

44, 15 Trinovacum *BE.*

45, 1 Loir *B corr. d'après CE.*

45, 3 Loram *BC.*

45, 4 et en saconla recestrie *corr. d'après C.*

45, 5 g. et y s.

45, 10 quilz *B.*

plus grant amour que l'ame qui vivoit* en son propre [17d] corps. Et lors dist le pere : « Pour ce que tu as mis ma viellesse devant ta propre vie, je te mectray a quelconques jouvencel que tu vouldras eslire avecques la tierce partie de Bretaigne. » Aprés ce Ragau, qui estoit la seconde fille, voulant a l'exemple de sa seur atraire* la benivolence de son pere, respondit en jurant qu'elle ne se* pouoit autrement exprimer sinon* qu'elle l'amoit sur toutes creatures. Et pour ce le pere, qui de ce fut joyeux, a telle dignité qu'il avoit promis a l'aisnee le promist avecques l'autre partie du royaume. Lors Gordeilla*, la plus josne, comme elle eust entendu son pere avoir encliné aux flateries de ses seurs, le convoita a tempter, sy respondy d'autre maniere : « Mon tresdoulx pere, est il aucune part nulle fille qui ose son pere amer plus que son pere ? Certes, je ne cuide estre nesune telle qui ce ose jehir se elle ne s'efforce de celer verité par decepvables parolles. Et pour certain je t'ay amé tousjours [18a] comme pere, et encores ne me destourne je pas de mon propos. Et se tu* entendz a plus extraire de moy, escoute la certaineté de l'amour que j'ay envers toy et mectz fin a ces demandes. Pour certain, autant que tu as vaulx tu et autant t'ayme je. » Lors le pere, qui tenoit qu'elle eust dit celle response de l'abondance de son cueur, en eut desdaing. Et ne laissa pas a manifester ce qu'i estoit en voulenté de respondre : « Pour ce que si grandement tu as despitee la viellesse ton pere que tu as desdaignié a moy amer de telle amour* que tes seurs, je te desdaigneray ne jamais tu

---

45, 14 q. en lui v. *corr. d'après B.*

45, 19 s. alleguer la b. *corr. d'après E.*

45, 21 n. le p. *BC.*

45, 21 sinon *manque B* ; *corr. d'après E.*

45, 24 Goedeilla *corr. d'après CE.*

45, 32 t. en entendz a p. *B.*

45, 40 t. amour as moins que tes seurs. Toutesvoyes ne dy je pas, comme tu

n'avras part en mon regne avecques tes seurs. Toutesvoies ne dy je pas, comme tu soies ma fille, que a aucun estrange, se fortune l'amaine, je ne te marye. Tout ce toutevoyes afferme je que jamais je ne laboureray pour toy marier a tel honneur que tes seurs. Quel merveille, comme jusques cy je t'ay amee plus que [18b] tes aultres soeurs, et tu m'aimes moins que les autres ! »

46. Aprés, sans demouree, par le conseil des barons du royaume il donna les deux devant dictes pucelles a deux ducz, c'est assavoir de Cornubie et de Albanie, et avecques seulement la moictié de son royaume tant comme il viveroit. Mais aprés son trespas, il leur octroia a avoir toute la monarchie de Bretaigne. Et enaprés Aganippus, le roy des François, oÿe la renommee de la beaulté de Gordeilla*, il envoya tantost ses messaiges au roy, rovant* qu'elle luy fust baillee pour prendre a mariage. Et son pere, encores perseverant en l'yre devant dicte, respondy que voulentiers il luy envoieroit sans terre et sans argent, car son royaume avecques tout son argent et son or il l'avoit distribué a Goronille et Ragau, les seurs a la pucelle. Il renvoia de rechief au roy, disant luy [18c] avoir assez d'or et d'argent et d'autres possessions, car il possessoit de la tierce partie de Galles et vouloit prendre la pucelle seulement pour ce qu'il eusist hoir d'elle. Confermees les convenances, envoiee en Galles Gordeillam, mariee est a Aganippo.

47. Aprés moult de temps que Leir* commença a affoiblir par viellesse, ilz se esleverent contre luy les ducz

---

soies ma fille, je te desdaigneray ne jamais tu n'avras part en mon regne avecques tes seurs. Mais je ne dy que, se aucun estrange, se f.

46, 7 Goedeilla

46, 8 a. roy romant q. *corr. d'après B.*

47, 1 q. leur hoir c. *corr. d'après C.*

devantdictz ausquelz il avoit devisee Bretaigne et lui tollirent le royaume et le royal poesté, laquelle jusques a cellui temps il avoit tenu franchement et glorieusement. Toutevoies, la concorde faicte, l'un de ses gendres le retint, c'est assavoir Maglaurus*, le duc de Albanie, a tout .XL. chevaliers pour ce qu'il ne demourast honteusement, avecques luy. Et enaprés deux ans passez, luy faisant encores sa demourance avecques sa fille, Goronille eut desdaing pour la multitude de ses chevaliers qui [18d] faisoient despit a ses ministres pour ce que on ne leur donnoit plus largement leur livroison. Et pour ce elle appella son mary, sy demanda a son pere qu'il fust content du service de .XX. chevaliers. Et pour tant, luy courroucié, delaissié* Maglauro*, se tira vers Heninum, le duc de Cornubie, a qui il avoit mariee Ragau son autre fille. Et comme il fust honnourablement receu du duc, il ne passa mye l'an que entre les mesnies* de l'un et de l'autre il y eut discorde, pour laquelle chose Ragau, tournee en grant indignacion, elle commanda a son pere a delaissier tous ses compaignons fors que .V. qui luy feroient compaignie. Lors le pere, angoisseux oultre mesure, est revenu de rechief a l'aisnee, pensant luy pouoir esmouvoir celle a pitié si qu'il fust receu avecques sa mesnie*, mais celle oncques ne fut retournee de l'indignacion qu'elle avoit prinse devant, ains jura par les deytez du ciel que [19a] nullement il ne demourroit avecques elle fors que a ung seul chevalier. Elle le blasmoit qu'il estoit viel et en nulle riens habondant, comme celle qui en nulle maniere ne s'accordast a sa voulenté. Il obey et, delaissiez tous les autres, il demeure a tout ung chevalier.

47, 7 Maglaunus *B corr. d'après GM et* **50**, 20, **50**, 22.

47, 15 c. de laissier M. *B.*

47, 15 Maglauno *B corr. d'après GM et* **50**, 20, **50**, 22.

47, 18 q. entre eulx mesmes d. *B corr. d'après C.*

47, 24 a. elle mesme m. *B corr. d'après C.*

48. Et comme il fust ramené a memoire de sa premiere dignité par la despitable misere en laquelle il estoit ramené, il commença a penser qu'il yroit visiter sa plus josne fille oultre la mer, mais il doubtoit qu'elle ne luy voulsist bien faire pour ce qu'il l'avoit mariee si honteusement, ainsi que dit est. Desdaignant toutesvoyes porter sa misere plus longuement, il passa mer vers Galles. Et en trespassant, comme il se veist en tant povre estat chut* en la nef entre les princes qui la estoient, il se complaint en pleurs et en souspirs par telles parolles : « O nient* rappellable ordonnance des destinees qui en alez voz voies par cours accoustu [19b] mez, pour quoy oncques a nient* estable felicité m'en voulsistes vous promouvoir, comme ce soit plus penible a recepvoir se* resouvenir de la perdue felicité que estre oppressé par la presence de la meschance presente ? Plus pour certain me grieve le record de celui temps ouquel je habundoie par tant de centaines de milliers de chevaliers, et les murs des citez craventer et les provinces des ennemis je soulloie degaster, que la chaitiveté de ma misere, laquelle a constraint de guerpir ma foiblesse ceulx qui ja dessoubz mes piés gisoient !

49. O iree Fortune, vendra jamais* le jour que je pourray rendre le guerredon a ceulx qui en telle maniere* ont defuie ma povreté ? O Gordeilla, ma fille, comme vrays sont ces dictz la que tu me deiz quant je te demanday quel amour tu avoies envers moy ! Et tu me deiz : « Autant que tu as, tant vaulx [19c] tu et autant t'ayme je. » Car tandiz que

---

48, 8 en tant povre estat chut *manque E* ; *corr. d'après B.*

48, 10 O vient r. *B.*

48, 12 o. avient e. *B.*

48, 14 r. et r. *B.*

49, 1 v. pas le jour jamais q. *corr. d'après BC.*

49, 2 m. ont ensievy mon temps qu'ilz ont d. *B.*

je eubz ce que je peulz donner, je fus veu valoir a ceulx qui non* pas a moi, mais a mes dons estoient amis. Adoncques m'amoient, mais plus mes dons, car atant eurent mes dons et ilz s'en alerent ! Mais de quel visaige ores, chiere fille, te oseray je demander, qui*, pour les parolles dessusdictes courroucié*, je te cuidoie avoir mariee le pis que tes soeurs, lesquelles, aprés les biens que je leur ay donnez, me laissent estre povre et fourbany ? » Et comme finablement de telles choses et semblables dire ne* cessa, il vint a Carisiam, ou sa fille estoit. Et actendant hors de la cité, il transmist son messaige qu'il luy demonstrast soy estre cheu en sy grant misere. Et pour ce qu'il n'avoit qu'il bust ne rnengast, il luy requeroit sa misericorde. Laquelle chose denoncee, commeue est Gordeilla et si ploura amerement et [19d] demanda quantz chevaliers il avoit avecques luy. Lequel luy respondy qu'il n'avoit fors ung escuier. Lors prinst la dame tant qu'il estoit mestier d'or et d'argent et le bailla au messaige, commandant qu'il menast son pere a une autre cité, et la il presist* soin de son corps malade et se baignast, vestist et nourresist. Et lui commanda aussi qu'il retenist .XL. chevaliers bien vestus et appareilliez. Et lors depuis il manderoit au roy Aganippe et a sa fille lui estre venu. Le messagier, errant retourné, mena le roy Leirem a une autre cité et la le absconsa jusques adont qu'il eust fait tout ce que Gordeille avoit commandé. Et tantost que de royal appareil il fust ennobly, il manda a Aganippo et a sa fille luy estre bouté hors du royaume de Bretaigne par ses gendres et a eulx estre venu pour ce que par leur ayde il peust recouvrer son royaume. Et lors le roy Aganippo, a plenté de ses barons

49, 8 q. ne sont pas amis m.

49, 11 d. que p. *B.*

49, 12 d. te courrouces j. *corr. d'après B.*

49, 15 d. se c.

49, 25 i. le faignist estre malade et se baignast. v.

venans a l'encontre [20a] de luy, le receut honnourablement et lui donna la poesté de toute Galles jusques adont qu'il seroit restoré en sa propre dignité.

50. Adont envoia le roy Aganippus messagiers par toute Galles pour assembler toute la chevalerie armee afin que par leur ayde il peust labourer a rendre son royaume a Leir* son grant seigneur. Laquelle chose faicte, Leir* emmena sa fille avecques luy et la multitude assemblee en Bretaigne. Et se combati a ses gendres et eut victoire. Enaprés, comme il eust remis chacun dessoubz sa puissance, il mourut au tiers an. Pareillement* mourut Aganippus, pourquoy Gordeilla, saisie du gouvernement du roiaulme, fist ensevelir son pere en ung soubzterrin qu'elle avoit commandé a faire dessoubz le fleuve de Zora dedens la cité de Legecestriam*, lequel sousterrin estoit fait en l'onneur du dieu Jenvier qui a .II. frons. Et illecques tous les ouvriers de la cité, quant [20b] la solempnité de son jour venoit, commençoient tous les ouvraiges qu'ilz devoient faire par toute l'annee. Et comme Gordeilla eust gouverné le royaume paisiblement par .VI. ans, lors le commencierent a empeschier les .II. filz de ses soeurs, Marganus et Cunedagius, lesquelles soeurs avoient esté mariees a .II. ducx, Maglauro et Henino. Tous ces deux jouvenceaulx avoient renommee de tresnoble proesse, desquelz l'un, c'est assavoir Marganum*, Maglaurus avoit engendré et Heninus Cunedagium*. Ceulx cy doncques, comme enaprés

---

50, 4 Loir *B corr. d'après C.*

50, 4 f. Loir e. *B corr. d'après C.*

50, 8 t. an. Et quant il fut mort, Aganippus, le roy des François, et Gordeilla sa femme adoncques emprindrent le gouvernement du royaume. Ensepvely son p. *corr. d'après C.*

50, 12 Legetriam *B.*

50, 22 Marganium *B.*

50, 23 Condagium *corr. d'après B.*

le trespassement de leurs peres ilz eussent la succession en leurs duchiez, ilz eurent indignacion que Bretaigne estoit subgecte a puissance de femme. Et lors, assemblé leur ost, ilz s'esleverent contre la royne, ne ilz ne vouloient cesser a leur cruaulté jusques adoncques que, chascune province gastee, ilz assamblerent a bataille a elle. Et elle mesme [20c] en la fin prinse, ilz le mirent en chartre ou, pour la perte du royaume fourmenee par douleur, se tua.

51. Quant les jouvenceaulx eurent leur ante emprisonnee, ilz departirent l'ylle, de laquelle la partie qui est estendue oultre la Hongre devers Cathenesiam* eschey a Margano et l'autre, que a l'autre part du fleuve est pardevers le couchement du soleil, fut submise a Cunedagio. Et depuis, trespassé avoit* .II. ans, vindrent a Marganum ceulx ausquelz la turbacion du royaume plaisoit. Et esmouvans son couraige, ilz disoient estre laide chose que il, comme il fust aisné, n'avoit la seignourie de toute l'ylle. Et comme en ces manieres et plusieurs autres il fust esmeu, il mena son ost par les provinces Cunedagii et y commença a assembler le feu. Et ainsi nee la discorde, Cunedagius luy vint a l'encontre avecques toute sa gent. Et approchiez ensemble, il luy livra occision non pas pe [20d] tite et Marganum debouta en fuyte, et aprés il le sievy fuyant de province en province. Finablement, il le tua en une* ville de Cambrie, laquelle aprés sa mort de son nom fut appellee Margan et* ancoires est par les païsans. Eue doncques la victoire, Cunedagius saisy la monarchie de toute l'ylle, laquelle il traicta glorieusement .XXXIII. ans. Incidences : adoncques propheti-

51, 3 d. Cachenesiam e. *B*.

51, 6 t. a. II. a. *B*.

51, 16 e. l a v. *BC*.

51, 17 M. jusques adoncques des passans. *B corr. d'après C*.

soient en Judee Ysayas et Ozee et Rome fut fondee le .IXᵉ.* kalende de may des .II. freres Remo et Romulo.

52. Enaprés, trespassé Cunedagio, fut son successeur Rivallo son filz, ung jouvencel paisible et fortuné qui le royaume avecques moult grant diligence traicta. En son temps par .III. jours chey pluye sanguine et moururent les hommes par la grant influence des mouches. Aprés celuy regna Gurgucius [21a] son filz, aprés cestuy Sisillius, aprés celui Jago, le nepveu Gurgusti, aprés qui Kimarcus, le filz Sisillii, aprés celui Gorbodugo. A celui furent nez deux filz, desquelz l'un Ferreux et l'autre Porrex furent appellez. Et comme le pere tournast a viellesse, une contencion s'esmeut entre eulx lequel succederoit ou royaume. Et lors Porrex par plus grant convoitise seduit, ordonnez ses aguetz, s'appareille* pour occir Ferreucem. Laquelle chose comme elle luy fust manifestee, pour eschiver son frere il s'en ala en Galles et, usant de l'ayde Suardi, le roy des François, il se retourna et se combati a son frere. Et eulx combatans, Ferreux fut tué et toute la multitude qui l'acompaignoit. Lors la mere de eulx, qui avoit nom Judam, comme elle eust nouvelles de la mort de son filz, oultre mesure tourmentee s'est tournee en la hayne de l'autre, car trop plus l'avoit amé. Pour quoy [21b] elle ardoit de si grant ire pour la mort de celuy qu'elle se desiroit a vengier du vif. Actendu le temps que son filz fut endormy, elle ala a luy avecques ses ancelles et le descira par plusieurs pieces.

53. Depuis citoienne discorde afflist moult le paÿs et le royaume fut soubmis* a .V. roys, lesquelz empiroient l'un l'autre par moult de pestilences. Poursuivant le temps

---

51, 21 e *après.* IX. *manque* ; *corr. d'après BCE.*

52, 13 a. appareillié p.

53, 2 f. soustenu *B corr. d'après C.*

enaprés, proesse exaulça ung jovencel qui estoit* nommé Dunwallo Molmutius. Celuy estoit filz Clotenis*, le roy de Cornubie, surmontant tous les roys de Bretaigne de beaulté et de hardiesse. Lequel, puis qu'il prist le gouvernement du paÿs aprés la mort de son pere, il se rebella encontre Pinnerem*, le roy de Loegrie, et faicte l'assemblee a luy, il l'occist. Enaprés vindrent ensemble Rudaucus, le roy de Cambrie, et Staterius, le roy de Albanie. Et confermee aliance entre eulx, ilz amenerent leurs [21c] ostz es provinces Dunwallonis pour destruire les ediffices et les cultiveurs, ausquelz Dunwallo vint a l'encontre atout .XXX^{M}. hommes et livra bataille. Et comme moult du jour eust passé tandiz qu'ilz se combatoient et il ne luy escheist pas la victoire, il appella a luy .VII^{C}. jouvenceaulx et commanda a tous les armes de leurs ennemis mors prendre et vestir. Il mesmes, degectees celles dont il estoit armé, fist ainsi, et aprés ce il les mena entre les eschielles de leurs ennemis courans ça et la. Et* alant ainsi qu'il fust de ceulx pres du lieu ouquel Rudauchus* et Staterius estoient, il dist a ses compaignons qu'ilz les assaillissent. Lors, faicte l'emprinse, les deux roys furent occiz et plusieurs aultres avecques eulx. Mais Dunwallo Molmucius, doubtant qu'il ne fust oppressé des siens, se retourna. Et depuis, reprinses ses armeures, il enorte ses compaignons qu'ilz assaillissent tous [21d] les ennemis et les envahit* hardyement. Lors sans demouree il eut la victoire, enchassiez et espars ses ennemis. Enaprés, par les paÿs des dessusdiz occiz traiant*, il destruist les citez

---

53, 4 q. est n. *B corr. d'après E.*

53, 5 Clocenis *B.*

53, 9 Pinnecem

53, 21 En alant ainsi qu'il fut pres et du lieu o.

53, 22 Radauchus *B corr. d'après C et l. 10.*

53, 28 l. envahir h. *B.*

53, 30 o. traictant i. *B.*

et les villes et soubmist le peuple dessoubz sa puissance. Et comme il eust l'ylle du tout en tout subgecte, il fist a luy une couronne d'or et ramena l'ylle en l'estat primerain.

54. Ce roy cy estably* loyz molmutinez et que sont celebrees jusques a ce temps entre les Anglois. Il estably* aussi entre autres choses, ce que moult de temps aprés saint Gildas escripsi, que les temples* des dieux et les citez avroient telle dignité que, quelconque fuitif ou coulpable y* fuiroit, que il s'en yroit atout pardon devant son ennemy. Aussi il estably* que les voies qui aux devant dictz temples et citez menoient et les areres* des cultiveurs fussent confermez de celle mesme loy, si que ainsi les espees des larrons cessoient, [22a] les cruaultez des ravisseurs estoient estouppees ne il n'estoit en nul lieu qui feist violence a nulluy. Et depuis ce, comme entre telles choses il eust* emply .XL. ans aprés la couronne prinse, il mourut* en la cité de Trinovanton* et fut* ensepvely prez du Temple de Concorde, lequel il* avoit fait.

55. Depuis, ses* filz Belinus et Brenius, voulans succeder a leur pere ou royaume, se commeurent par grant

---

54, 1 Ces roys cy establirent l. *BE corr. d'après C.*
54, 2 Ilz establirent a. *BE corr. d'après C.*
54, 4 q. le temple d. *BE corr. d'après C.*
54, 5 y *manque.*
54, 7 A. ilz establirent q. *BE corr. d'après C.*
54, 8 l. arbres d. *BCE.*
54, 12 ilz eussent e. *BE corr. d'après C.*
54, 13 ilz moururent e. *BE corr. d'après C.*
54, 14 Trinovaton
54, 14 e. furent ensepveliz p. *BE corr. d'après C.*
54, 15 l. ilz avoient f. *BE corr. d'après C.*
55, 1 D. les f. *B corr. d'après CE.*

discorde, car ilz se debatoient lequel d'eulx seroit ennobly de la couronne du royaume. Et comme ilz eussent commis* entre eulx plusieurs estrifz, les amis de l'une et l'autre partie furent entre deux qui les ramenerent a concorde. Et si establirent entre eulx le royaume estre par telle condicion devisé que Belinus avroit la couronne du royaume avecques Loegrie et Cambrie et Cornubie possesseroit, car il estoit aisné et la coustume troyenne requeroit [22b] que la dignité de l'eritaige luy escheist, et Brennius, qui estoit le plus josne, seroit subget a son frere, si eut Northombriam* du Hongre jusques a Cathanesiam. Et lors, confermee l'alyance sur ces convens, ilz gouvernerent le paÿs par .V. ans en paix et en justice. Mais pour ce que discorde s'efforce* de lui entremesler es bonnes choses, ilz furent aucuns fabriqueurs de mençonges qui vindrent, disans a Brennionem : « Pour quoy t'a tant empeschié paresse que tu tiengz subjection a Belin, comme ung mesme pere et mere et une mesme noblesse te face pareil a luy ? Et adjouste ce que tu t*'es esprouvé en plusieurs batailles, qui tant de fois, Cheulpho* le duc des* Morinois arrivant en nostre province, as peu resister et l'enchassier de ton royaume. Desromps l'alyance qui est a ton deshonneur et preng a femme la fille du roy Elsingii* de Norguegensium* afin que par [22c] son ayde tu reçoives la dignité que tu as perdue. »

55, 4 e. encommellé e. *B corr. d'après C.*

55, 12 Northobriam *BCE.*

55, 15 e. a eulx d. *B.*

55, 20 t. y e.

55, 21 Onulpho

55, 22 d. de Moriane a. *BCE*

55, 25 Assignii

55, 25 Norguegen *suivi du signe d'abréviation usuel pour* ser, sir ; *même leçon dans B.*

56. Aprés ce doncques que par telles choses et plusieurs autres ilz eurent corrompue la voulenté du jouvencel, il s'y assenty et ala en Norweghe et prinst la fille du roy, ainsi qu'il avoit esté endoctriné des flateurs devantdictz. Entretant, comme ces choses fussent noncees au frere, il eut desdaing que ainsi sans congié et contre lui il avoit fait. Lors s'en ala en Northanimbriam et prinst les* cités de la province et les garni de ses gardes. Et Brennius, oÿe la rumeur par ceulx qui luy avoient notifié le fait de son frere, amena avecques luy grande copie de Norguegiens. Et appareilliee sa navie, il retourna en Bretaigne. Et comme il courust par la mer par bon vent, Gudlacus, le roy des Danoys, l'encontra, qui* l'avoit ensuy, car il estoit esprins de l'amour a la pucelle que Branius avoit amenee, par quoy il estoit moult doulent*, [22d] avoit appareillié navie et ost et le sievoit* par voiles treshastives. Et faicte l'assamblee des nefz, il prist par aventure la nef en laquelle la dessusdicte pucelle estoit. Et gectez les croz, il le traist vers ses compaignons. Ceulx doncques combatans ça et la, le vent contraire vint* despourveuement en tresbuschant. Et fait ung grant tourbillon, ilz desvoierent les nefz et, elles desvoyees, ilz les debouterent en divers rivaiges.

57. Lors le roy de Dace, debouté par l'ennemie force des vens, parfait le cours de .V. jours, il arriva en grant cremeur avecques la pucelle en Northanimbriam, non sachans quel paÿs celle dure aventure luy avoit offert. Et comme ce fust apperceu des gens du paÿs, ilz prindrent ceulx et les menerent a Belin, qui sur la marine actendoit la

56, 7 l. provinces cités et les g.

56, 13 quil *B*.

56, 15 d. lui a. *B*.

56, 16 l. menoit par voies t. *B*.

56, 20 c. vient d. *B*.

venue de son frere. Et avecques la* nef de Budlaci estoient la .III. nefz, desquelles l'une [23a] fut de la navie Brennii. Lors, puis qu'ilz eurent fait sçavoir au roy qui ilz estoient, esleessans merveilleusement s'esjoÿ que ce luy estoit advenu tandiz que il se desiroit a vengier de son frere. Et trespassez depuis aucuns jours, vecy que, racompagnees ses nefz, Brennius arriva en Albanie. Et lors que la prinse de son espeuse et de tous les autres luy fut notifiee et que son frere lui eut soubstrait le royaume de Northambrie tandiz qu'il estoit en Norgueg, il envoia ses messaiges a luy et luy manda que son royaume et son espeuse luy fussent rendus, sinon il jure que trestoute l'ylle, de l'une* mer jusques a l'autre, il degastera et qu'il tuera son frere se copie de l'assaillir luy est prestee.

58. Laquelle chose, comme Belinus* le sceust, il luy denoia tout. Et lors, conqueillie* toute la chevalerie de l'ylle, il s'en vint en Albanie pour combatre encontre luy. Mais quant Brennius sceut qu'il estoit [23b] debouté et sceut son germain venir en telle maniere contre luy, il vint a l'encontre en la forest qu'on appelle Chalaterium*. Et comme ilz eussent pourpris ung mesme champ, ilz deviserent leurs eschielles. Et venans plus pres, ilz commencierent a bataillier, sy despendirent moult du jour en combatant, car trop esprouveement monstroient leurs forces, dont moult de sang eut espandu de l'une partie et de l'autre par leurs trenchans dars. Les navrez trebuschoient entre les eschielles bataillans, tout ainsi que le blé quant il est assailli des faulqueurs. Finablement, mieulx vaillans les Bretons, les

---

57, 7 a. les nefz d. *BE.*

57, 18 un *corr. d'après BC.*

58, 1 Brennius *B corr. d'après CE.*

58, 2 l. conquist t. *B.*

58, 6 Chalacerium *B.*

Norguegiens s'en fuyrent a tout leur ost desciree jusques a leurs nefz. Et comme ilz feissent celle fuite, Belins les ensievy, occiant sans pitié, dont ilz cheirent en celle bataille .XV^{M}. hommes, dont le remanant ne peut parvenir a.M. sans bleceure. Mais Brennius, a paines possessant d'une seule nef, si comme fortune le conduisoit [23c] s'arriva au port de Galles, et tous les autres qui estoient venus avecques luy queroient repustailles la ou aventure les menoit.

59. Et comme la victoire fust escheue a Belin, il appella tous les haulx barons du royaume dedens Eboracum pour traictier selon leur conseil qu'il feroit du roy des Danois, lequel luy avoit mandé de dedens la chartre que il se* soubzmectroit a luy et le royaume de Dace et donneroit treuaige chacun an se il le vouloit laissier aler franchement a tout son amye. Et manda aussi que la convenance par alyance de serement et d'ostaiges il confermeroit. Assemblez doncques les barons, comme ce leur fust monstré, tous y donnerent leur assent que Belins octroiast la requeste Gaudlaci selon la devantdicte condicion, et il s'y assenty. Et Gaudlacus, delivré de la chartre, est retourné en Dace avecques son amye. Mais comme Belins s'avisast que nul ne pou[23d]oit resister a luy ou royaume de Bretaigne, possessant toute l'ylle de l'une mer a l'autre, il conferma les loys que son pere avoit trouvees et si commanda a faire estable justice par le royaume. Especiaument*, il commanda que les citez et les voies qui menoient aux citez eussent celle mesme paix que Dunwallo avoit estably. Mais des voies estoit nee discorde, car on ne sçavoit de quelz termes elles estoient departies. Et pour ce le roy, voulant oster de sa loy toute doubte, appella tous les ouvriers de toute son ylle et commanda a fabriquier une voye de

---

59, 4 i. le s. *corr. d'après BE.*

59, 17 Souverainement *B corr. d'après E.*

chiment et de pierres, laquelle trescoperoit l'ylle en longueur de la mer de Cornuaille jusques au port de Cathanesie et meneroit par droicte ligne aux citez qui estoient dedens.

60. Aprés il commanda une autre voie estre faicte en la leeur* du royaume, laquelle, de la cité de Menevia*, qui est assise sur la mer de Demeticum*, jusques au port Hamonis [24a] qui fut puis dit de Hanstone, demonstreroit la voie aux citez dedens mises, et .II. autres voyes au travers de l'ylle qui donneroient conduit a toutes les autres citez. Enaprés, il les estably de tout honneur et de toute dignité et les commanda a estre de son droit, que la vengence seroit prinse de la violence* qu'on y feroit. Et s'aucun veult sçavoir tout ce que il estably de elles, sy lise les loix mulmutines que Gildas le ystoriagraphe translata de breton en latin et le roy Alverdus* de latin en anglesche parolle. Ainsi gouverna Belins le royaume en paix une grant piece.

61. Brennius son frere, arrivé au port de Galles si comme dit est, estoit tourmenté de entierines angoisses, car il portoit moult grief luy estre debouté de son paÿs ne avoir pas copie de retourner pour user de la [24b] dignité perdue. Non* sachant que il feroit doncques, il s'en ala aux princes de Galles acompaignié seulement de .XII. chevaliers. Et comme il eust a chacun monstré sa meschance et il n'eust peu impetrer ayde, finablement il vint a Seginum, le duc des Allobrogois, qui ores sont nommez Bourguignons. De lui

---

60, 2 e. leur d. *corr. d'après B.*

60, 2 Meneia *BC.*

60, 3 Metricum *BCE.*

60, 9 l. voullenté qu'on luy f. *B.*

60, 12 r. Asuerdus d. *B corr. d'après C.*

61, 5 p. ne ceulx q. *B.*

fut receu noblement. Et luy demourant avecques le duc, il vint a luy a si grant familiarité qu'il n'estoit nulz autres en sa court qui eust port devant luy. Car en toutes les besongnes du duc, et en paix et en guerre, il demonstroit sa proesse, si que le duc l'amoit d'amour de pere. Et il estoit aussi beau a regarder, ayant longz et grelles membres, endoctriné en vener et en gibier. Et comme il fust cheu en si grant amistié du duc, le duc estably de luy que une seule fille qu'il avoit il luy donneroit par la loy de mariage. Et se depuis il defailloit a avoir fruict masle, il luy octroioit le royaume des [24c] Allobrogois a possesser avecques sa fille aprés son trespas. Et se ung filz lui sourvenoit, il luy promectoit ayde qu'il seroit promeu au royaume de Bretaigne. Et ce n'estoit pas seulement desiré du duc, mais aussi de tous les barons a luy subgetz, desquelz il avoit aussi bien l'amour. Lors sans demouree on maria la pucelle a Brennio et les princes du paÿs se submirent a luy et le siege* du royaume lui est donné. Ne l'an* ouquel ces choses furent faictes ne fut pas entierement passé quant le derrain jour vint qu'il mourut. Lors Brennius les princes du paÿs, lesquelz il avoit devant atrais* par amistié, ne deffui pas a faire* eulx non nuisables a luy en donnant a eulx le tresor du duc qui avoit esté reservé des le temps de* ses tayons. Et ce que les Allobrogois avoient pour tresgrande chose, il estoit preux en donnant viandes, a nulluy deffendant sa porte.

62. [24d] Actrait doncques chacun en son amour, il delibera en lui mesmes comment encontre Belin son frere il se vengeroit. Et comme il l'eust denoncié au peuple a luy

---

61, 27 e. les sieges du royaume lui sont donnez. *B corr. d'après C.*

61, 27 N. lieu o. *corr. d'après C.*

61, 30 d. alleguez p.

61, 31 f. a e.

61, 32 t. des occasions. E. *B.*

subget, chacun donna son assent qu'ilz iroient avecques luy en quelconque lieu qu'i les vouldroit mener. Lors sans arrest assemblé grant ost, il convenança alyances a ceulx de Galles que par leurs provinces on le laisseroit aler en paix en Bretaigne. Enaprés, appareillee la navie au port de Neustrension, que orendroit est nommee Normendie, il entra en mer et par bons voiles il entra en l'ylle. Lors sa venue sceue, Belinus son frere appella toute la jonesse du royaume et puis s'en ala a l'encontre pour luy livrer bataille. Mais, comme d'une part et d'autre les eschielles fussent establies sur le point* de combatre, la mere des .II. enfans s'enhasta en trespassant par les eschielles ordonnees, et estoit* son nom Connwenna*. Elle desiroit a veoir son filz. [25a] Et comme elle par alleures tramblans fust venue au lieu ou il estoit, elle luy gecta ses bras au col, doublans ses desirez baisiers. Et desnuees ses mamelles, elle le* prescha en telle maniere, ses souspirs empeschans sa parolle : « Remembre toy, filz, remembre de ces mamelles que tu succhas et du ventre de ta mere ou quel l'Ouvrier de toutes choses en homme* de neant homme te crea, duquel il t'amena ou monde, tresgrans angoisses travaillans mon ventre. Tu doncques, les angoisses recordant que j'ay souffert pour toy, accorde toy a ma requeste et octroie le pardon a ton frere et sy rapaise ton ire, car tu n'en dois avoir nulle envers cellui qui a toy n'a fait nulle rihote. Et ce que tu plains toy bouté hors de ta nacion par luy, se tu veulz entendre a regarder plus diligentement l'advenue de ceste chose, tu n'y trouveras riens que tu puisses appeller faulseté, car il ne t'en

---

62, 14 l. port d.

62, 15 e. est s. *B*.

62, 16 Tonnwenna *B*.

62, 19 e. l'oppressa e. *corr. d'après B*.

62, 23 e. hommes d. *B*.

chassa pas pour ce que pis t'avenist, mais t'a* [25b] constraint a mectre arriere les pires choses par quoy tu fusses eslevé aux meilleures.

63. Toy, subget a luy, possessoies d'une partie du royaume : puis* que tu la perdis, tu es fait prince et as le royaume des Allobroges. Quelle chose doncques a il fait fors que toy de ung* povre roitel il t'a promeu en ung grant roy ? Et adjouste avecques ce que* la discorde nee entre vous fut commencee non pas par luy, mais par toy qui, usant de l'ayde du roy de Norguegue, ardoies de toy eslever encontre luy. » Lors sur les choses qu'elle luy avoit demonstrees avecques pleurs*, le roy fut esmeu et d'appaisié couraige il y obey. Et de sa propre voulenté, osté son heaulme, il ala avecques luy a son frere. Et comme Belignus celui a tout viaire de paix veyt venir a luy, en embracemens et en baisiers, dejectees ses armeures, couru a luy. Lors sans demouree [25c] ilz furent faiz amis ensemble. Et leurs gens desarmez, ilz s'en vindrent a la cité de Trinovantum*. Et illec pris leur conseil, ilz appellerent leur ost de commun pour mener es parties de Galles et toutes les provinces soubmectre a leur puissance.

64. L'annee trespassee, ilz passerent par mer en Galles et commencerent a gaster le paÿs. Laquelle chose, comme elle fust depulie par les nacions, tous les roys de France s'assemblerent en venant a l'encontre d'eulx. Ilz se combatirent, mais la victoire venant a Belins et Brennio, les Fran-

---

62, 32 m. a ce constraint a m. *B*.
63, 2 d. royaume laquelle puis que tu le prins tu y es f.
63, 4 d. une povre rochelle i.
63, 5 a. ce que avecques la d. *B*.
63, 9 a. plusieurs l.
63, 15 Trinovacum *B*.

çois s'en fuirent a tout leurs eschielles navrees. Et tantost comme les Bretons et les Allobrogois eurent la victoire, ilz ne cesserent de sievir ceulx de Galles jusques adoncques que, prins les roys, ilz les constraindirent a eulx rendre et aussi les citez garnies destruirent. Ilz soubmirent tout* le royaume dedens ung an. Et puis, comme ilz eussent [25d] compellees* toutes les provinces a elles rendre, ilz alerent requerre Romme avecques toute leur multitude en degastant les citez et les cultiveurs par toute Ytalle.

65. *Oroses ou second livre en la fin.* Environ. CCC. et .LX. ans aprés la fondacion de la cité de Romme, les Gallois de Sens, avecques leur duc Brennio* et moult grant et tresfort ost, comme ilz eussent assise la ville dicte Clusini qui est ores appellee Tuscie, c'est a dire Toscane, ilz veirent* combatre encontre eulx les messagiers des Rommains qui adoncques estoient venus pour cause de faire paix entre eulx. De laquelle indignacion esmeus*, delaissié le siege de la ville de Clusini, ilz s'en vont de toute leur force devers Romme. Ceulx ainsi venans, Fabius le consul les receut. Mais touteffois il ne resista pas, ainçois celle force advenue les* decopa et esterni [26a] et depassa ainsi comme on saque esteule de blé. Ceste pestilence de cellui Fabii tesmoingne le fleuve dit Halia* en autelle maniere que le fleuve dit Cremera tesmoingne des autres Fabiens, car aucun ne recorderoit pas legierement le tresbuschement de la chevalerie rommaine. Romme avecques tout ce fut embrasee.

64, 10 s. tous les royaumes d. *B corr. d'après E.*

64, 12 e. acouplees t.

65, 3 Kennio

65, 5 i. vindrent c. *B.*

65, 8 esmeu *B.*

65, 12 a. l e d. *B.*

65, 14 Habia *BE.*

Ceulx de Galles tresperchent la cité ouverte, ilz occirent les senateurs, en leurs sieges enroidis en maniere d'ymaiges. Et eulx, bruys par l'embrasement des maisons, furent ensepveliz du trebuschement. Et tout le remanant des jouvenceaulx se reposant* en la tour du Capitolle, qui bien estoient environ mil hommes, ilz encloïrent par assise. Et la ce maleureux remanant par famine, pestilence et cremeur ilz destruisent, soubmectent et vendent, car ilz font couvent de .M. livres d'or pour le pris de leur departement, non pas que a ceulx de Galles Romme* fust de petit nom, mais pour ce qu'ilz l'avoient ja [26b] si destruicte pardevant qu'elle ne pouoit adoncques plus valoir.

66. *Oroses ou tiers livre.* En ce mesme temps que ceulx de Galles tindrent Romme prinse* et embrasee et vendirent, Arthaxerxés*, le roy des Persans*, commanda par ses messaiges trestoute Grece a departir des armes et reposer en paix, denonçans celuy qui seroit au contraire de la paix estre requis par bataille.

67. Il avoit adoncques a Romme .II. consules, Gabius* et Prosenna, au gouvernement desquelz le paÿs estoit commis. Lesquelz, comme ilz eussent veu nulles gens pouoir resister a la cruaulté de Belini et Brennii, par l'assent des senateurs ilz vindrent a ceulx, requerans concorde et amistié. Ilz leur offrirent aussi plusieurs dons d'or et d'argent et* de paier treuaige chacun an par sy qu'on leur lais-

65, 22 s. reposent e. *B.*
65, 27 G. comme f. *B.*
66, 2 R. prindrent embrasement et v.
66, 3 Archaxerxés
66, 3 d. Prilans c. *corr. d'après C.*
67, 1 Gabinius *BC.*
67, 7 argent chacun treuaige p. *B.*

sast possesser le leur* en pais. Lors, prins d'iceulx ostaiges, les roys leur donnerent pardon et emmenerent leur ost en [26c] Germanie que l'en dit ore Alemaigne. Et comme ilz molestassent le peuple, il pesa aux Rommains de l'alyance devantdicte et, rappellee leur hardiesse, ilz s'en alerent en l'ayde des Germaniens. Laquelle chose, comme elle fust congneue des .II. roys, ilz le porterent griefvement. Sy assemblerent leur conseil comment ilz combatroient a l'un et a l'autre peuple, car si grande multitude de Ytaliens estoit survenue que ce leur estoit grant espoentement.

68. Leur conseil finé, Belinus demoura avecques les Bretons en Germanie pour livrer bataille aux ennemis. Et Brennius avecques son ost s'en ala a Romme affin qu'il vengast es Rommains sa foiaulté brisee. Les Ytaliens, sachant ce, deguerpirent les Germaniens et, tendans a retourner a Romme, se hasterent de aler devant la voye de Brennii. Et comme ce fust noncié a Belini, il rappella son ost et se hasta, [26d] la nuyt passee, en venant a une vallee par laquelle les ennemis devoient passer. Et illec il se repeust et actendy la venue de ceulx. Enaprés, l'ensievant jour approuchant, ceulx de Ytalle vindrent au mesmes lieu. Et comme ilz regardassent la valee resplendir des armeures, esrans esbahys ilz cuiderent estre ceulx Brennium et les Gallois de Sens. Et lors Belins, les ennemis apperceuz, par deboutement soudain il les desrompy et envahy cruellement. Et tantost les Rommains entreprist, car desarmez et sans ordre ilz aloient. Ilz s'en fuirent et laissierent le champ. Lesquelz Belinus ensuyvant, sans pitié ne les cessa d'occir jusques la nuyt survenant, par quoy il ne peult parfaire l'occision commencee. Et lors a tout la victoire ala requerant Brennium, lequel, des le tiers jour passé, avoit assegié Romme.

67, 8 p. le leur en leur p *B corr. d'après C.*

69. Puis qu'ilz eurent fait leur ost commun, ensuivant*, envaÿssans la cité de toutes [27a] pars, ilz entendent a craventer les murs. Et pour ce qu'ilz feissent plus grande pestilence, ilz esleverent fourques devant les portes de* la cité et manderent aux assiegez que les ostaiges qu'ilz avoient donnez seroient pendus aux gibetz se ilz ne se soubmectoient a rendaige. Mais les Rommains demourans en leur propos, despitee la prinse de leurs filz et de leurs nepveux, entendent a eulx deffendre, car aucuneffois ilz debrisoient leurs machinacions et aucuneffois ilz les deboutoient des murs par leurs dars. Et comme les freres veissent ce, esprins erraument d'ire*, firent amener les .XXIIII. plus nobles chevaliers des hostaiges et les* commanderent a pendre en la veue de leurs peres et de leurs meres. Et lors les Rommains furent plus anoyans et, osez* de la legacion Gabii* et Prosenné les consules, qui leur avoient mandé que le jour ensuyvant* ilz vendroient en leur ayde, ilz establirent hors de la cité [27b] a yssir et a ordonner leur bataille contre leurs ennemis. Et tandiz qu'ilz departissoient saigement leurs eschielles, vecy que les consules devantdictz, racompaigniez leurs compaignons qui avoient esté espars, vindrent pour combatre. Et alant ordonneement par batailles espesses, ilz envaÿrent despourveuement les Allobrogois et les Bretons. Et lors les citoiens yssuz et a eulx acompaignez, ilz firent au premier une grande occision. Et lors que les freres veirent la pestilence de leurs chevaliers, ilz, moult angoisseux, commencerent leurs compaignons moult a ennorter et a racompaigner. Et eulx faisans moult

---

69, 1 c. ensuivans et envaÿssans l.

69, 4 p. et l. *corr. d'après B.*

69, 12 e. erraument d'amener l. *B.*

69, 13 et les *manque B.*

69, 15 e. usez d. *B.*

69, 16 Gabini *B.*

69, 17 j. ensuyant i.

souvent desrompemens, ilz constraindirent leurs ennemis a reculer. Et en la fin, occiz en chacune partie a milliers, la victoire vint aux freres. Et, tué Gabio* et prins Prosenna, ilz prindrent la cité et, les richesses repeuses* des citoyens, ilz les donnerent a leurs chevaliers.

70. [27c] Eue doncques la victoire, Brennius demoura en Ytalle, bleçans le peuple par tirannie non oÿe. Duquel tous les aultres fais et yssue*, pour ce que les rommaines ystoires les declairent, je n'ay pas eu cure de traictier, comme je eusisse a cest oeuvre trop grant prolixité : en ordonnant ce que les autres ont traictié, je m'en fusse destourné de mon propos. Belinus doncques est retourné en Bretaigne et en transquilité les remanans jours de sa vie il gouverna le paÿs. Il renouvella aussi les citez edifiees, en quelque lieu qu'elles fussent deceues, et en edifia moult de nouvelles. Entre les autres il en ediffia une sur la riviere de Oscam*, pres de la mer de Sabrine*, qui fut appellee par moult de temps Kaeruc et fut la souveraine de Demetie. Mais puis que les Rommains vindrent, plané* le nom de la dicte cité, on l'appella la Cité des Legions, prenant son nom aux legions que illecq [27d] se soulloient yverner. Il fist aussi en la cité de Trinovant une porte de merveilleuse fabrique sur la rive de Tamise, laquelle les citoiens appellerent ou temps d'ores selon son nom Belingesgate*. Et par dessus il edifia une tour de tresmerveilleuse grandeur, et ung port au pié dessoubz, able* aux nefz arrivans. Et si renouvela par tout

---

69, 31 Gabinio

69, 32 r. reprinses d. *corr. d'après B.*

70, 3 e. yssuez p. *B.*

70, 11 Escam *BC.*

70, 12 Labrine *BC.*

70, 14 v. planer l. *BC.*

70, 19 Belingesgace.

70, 21 d. albe aux n.

les loix de son pere, entendant a ferme justice, par quoy en ses jours de* sy grande copie de richesses remply le peuple que on ne tesmoigne nul aaige derriere ne nul ensuivant si remply de tresors.

71. Finablement, comme son derrain jour fust, fut* ravy de ceste vie et* son corps fut ars et la pouldre mise en ung vaissel d'or, lequel ilz mirent en la cité de Trinovant en la sommité de sa devantdicte tour par merveilleux artifice. Enaprés succeda Gurguiter Barbtruc, ung homme moderé et saige qui, par toutes manieres les faiz de son pere ensuivant, [28a] amoit paix et justice. Et comme les voisins se rebelloient encontre luy, il rappelloit sa hardiesse a l'exemple de son pere. Lors livroit cruelles batailles et ses ennemis ramenoit a deue subgection. Entre plusieurs autres choses, il avint que le roy de Dace, qui es jours de son pere rendoit treu a luy, defuioit a rendre a cestuy et luy denyoit subgection deue. Laquelle chose portant griefvement*, il mena navie en Dace. Et le peuple grevé par cruelles batailles, il tua le roy et soubmist le paÿs a la servitude de devant. En celui temps, comme aprés ceste victoire il revenist en son paÿs par les ylles des Orchades, il trouva .XXX. nefz plaines d'hommes et de femmes. Et comme il eust enquis la cause de leur venue, le duc de ceulx vint a luy, qui eut nom Bartholoim et, luy aouré, il pria mercy et paix. Et disoit lui estre debouté de la partie d'Espaigne, sy venoit des mers* cerchier pour [28b] avoir lieu et habitacion. Or requeroit a luy une petite porcion de Bretaigne pour habiter, par quoy il n'alast pas errant plus longuement par la

---

70, 22 de *manque* ; *corr. d'après B.*

71, 1 fut *manque* ; *corr. d'après B.*

71, 2 et *manque* ; *corr. d'après B.*

71, 13 griesvement i.

71, 22 m. de c.

hayneuse voie de la mer, car ja estoit passé ung an et demy qu'il avoit nagié par mer avecques ses compaignons.

72. Puis doncques que Gurguiter sceut qu'ilz furent* d'Espaigne et appellé Basclois, il envoia des hommes avecques eulx en l'ylle de Ybernie qu'on dist ore Yrlande, laquelle, adoncques degastee, defailloit de tout habiteur, et celle il octroya a ceulx. Depuis ilz crurent illecques et multiplierent et tindrent l'ylle jusques au jour d'huy. Et Gurguiter Barbtruc*, comme il eust acompli les jours de sa vie, il fut ensepvely en la Cité des Legions, laquelle*, aprés le trespas de son pere, il avoit moult estudié a |28c| embellir de edifices et de murs. Aprés celluy prist la couronne du royaume Guitelinus*, lequel tout le temps de sa vie il gouverna benignement. Il avoit une noble femme nommee Marcia, enseignee de tous les ars. Celle entre moult de choses et non oÿes qu'elle de son propre engin avoit trouvees, elle trouva la loy que les Bretons appellent Marchianam. Ceste loy aussi entre les autres le roy Alvredus* le translata et l'appella en langue saxonnoise Merchenelage*. Mais lors que Guitelinus* trespassa, le gouvernement remaint a la devantdicte royne et a son filz, qui estoit* appellé Sisillius. Adoncques estoit Sisillius de .VIII. ans ne son eaige ne requeroit pas que le royaume cheist en sa gouvernance. Pour laquelle cause la mere, qui estoit ennoblie de conseil et de sens, obtint l'empire de

---

72, 1 i. eurent d'E. *corr. d'après B.*

72, 7 Barbituc *corr. d'après* **71**, 5.

72, 8 lequel *B corr. d'après CE.*

72, 11 Guincelinus *B.*

72, 17 r. Asuredus l. *corr. d'après C.*

72, 18 Marchesaghe *BCE.*

72, 18 Guintelinus

72, 20 q. est a. *B.*

toute l'ylle. Et comme elle se departist de ce monde, Sisillius prinst la couronne et usa de la [28d] gouvernance.

73. Aprés celluy, Caymarus son filz succeda* au regne. Aprés l'eut Danius son frere, lequel trespassé Morvidus fut ennobly, lequel il avoit engendré de Tangusteia sa concubine. Celuy eust esté moult renommé par proesse s'il n'eust plus que trop entendu a cruaulté, car il n'espargnoit nulluy, courroucié, que il ne le tuast, s'il peust. Il estoit beau a regarder et moult larges* en dons donner ne il n'avoit nul autre de si grant force ou royaume qui peust soustenir son assemblee. En son temps arriva ung roy des* Morinois a tout grant gent en Northanimbriam et commença a gaster le paÿs. A qui Morvidus, conqueillie la jonesse de toute sa poesté, ala a l'encontre et se combaty a luy. Et lui mesmes prouffitoit plus tout seul en combatant que la plus grant partie de l'ost dont il estoit souverain. Et puis qu'il eut victoire, ung seul n'en eschappa pas vif que il ne le tuast, car il commanda [29a] l'un aprés l'autre amener devant luy, par quoy en tuant chacun il rassasiast sa cruaulté. Et comme, lassé ung petit, il cessast, il commandoit les vifz a escorchier et les escorchiez a ardoir.

74. Entre ces fais de sa cruaulté et les aultres, une maleureté luy avint qui plana sa mauvaistié. Car il avoit venu a la rive* de la mer de Ybernie une beste de cruaulté non oÿe, laquelle devoroit les habitans delez la marine sans entrelessier. Et comme la renommee eust actaint ses oreilles, il s'en vint a celle et tout seul il l'assailli. Mais lors qu'il eut alouez tous ses dars en vain, le monstre se hasta et

---

73, 1 succeda au regne *manque B* ; *corr. d'après C.*

73, 7 m. saiges e. *B corr. d'après CE.*

73, 9 r. de Moriane *CE.*

74, 3 l. rippe d. *corr. d'après BC.*

lors le devora comme ung petit poissoncel. Il avoit engendrez. V. filz, desquelz l'aisné estoit nommé Gorbonianus* et* receut le siege du royaume. Nul en ce temps n'estoit plus juste ne plus amant equité ne qui traictast le peuple par plus grande diligence. Sa maniere estoit aux [29b] dieux premierement rendre l'onneur deu et de tenir au peuple droicte justice. Par toutes les citez du royaume de Bretaigne, il renouveloit les temples aux dieux et plusieurs il en edifioit. En tous ses jours, l'ylle habondoit en sy grant plenté de richesses que nulle province collateral ne l'actaingnoit. Et a* merveilles il animoit les cultiveurs a l'ahan, deffendant eulx de injure, et les josnes batailleurs il enrichissoit d'or et d'argent en telle maniere qu'il ne leur estoit besoing d'aultruy faire injure. Et se aucun le faisoit, il estoit plané du paÿs.

75. Entre ces fais et plusieurs autres de la bonté de luy nee, il, payant la debte de nature, se departi de ce siecle et fut ensepvely en la cité de Trinovant. Aprés luy Arthgallo* son frere fut ennobly de la couronne royalle, qui en tous ses fais fut contraire aux fais de son frere, car il labouroit [29c] par tout a oster les nobles – et les non nobles exaulçoit –, a chacun noble tollir le sien et a assembler tresors sans nombre. Laquelle chose les barons du royaume refusans a souffrir, s'esleverent contre luy et le deposerent du siege royal. Depuis ilz esleverent Elidurus*, son frere. Lequel enaprés, pour la misericorde que il eut devers son frere, fut appellé Pius. Car comme il eust possessé du royaume par l'espace de cinq ans, alant chassier en la forest de Calaterio,

---

74, 9 Gorbanianus *BE corr. d'après C.*

74, 9 et *manque* ; *corr. d'après B.*

74, 18 E. que m.

75, 3 Argallo *BC corr. d'après* **76**, 9.

75, 10 Elidram *corr. d'après CE et l. 20, 22.*

par aventure il encontra son frere qui avoit esté deposé. Lequel, errees chacune des provinces, avoit pourquis ayde par quoy il peust recouvrer son honneur, mais il avoit par tout failli. Et comme, sourvenant* povreté, il ne peusist plus porter, il est retourné en Bretaigne, acompaigné seulement de .X. chevaliers. Et alans requerre* ceulx qu'il avoit pieça eus amis, il trespassoit ladicte forest quant Elydurus [29d] son frere le regarda sans luy avoir esperé*. Lequel doncques veu, Elidurus passa avant et l'embraça, doublans baisiers sans nombre. Et comme il eust deplouree sa misere, il l'emmena avecques luy en la cité de Asclud et l'esconsa en sa chambre.

76. Et puis le roy se faingt la estre malade et envoya ses messagiers par tout son royaume aux princes pour luy visiter. Et comme ilz fussent tous venus en la cité ou il gisoit, il commanda que chacun venist l'un aprés l'autre sans tumulte en sa chambre, car il affermoit la parolle a luy estre moult nuysable. Et ceulx obeirent a ses commandemens. Et eulx venans l'un aprés l'autre, le roy commanda a ses ministres qui a ce estoient prestz prendre chacun d'eulx et eulx coper la teste se ilz ne se soubmectoient de rechief a Arthgalloni son frere. [30a] Ainsi fist le roy de chacun prince jusques adoncques que par cremeur* il les eut tous pacifiez a son frere. Et depuis, confermee la feaulté, Elidurus mena Arthgallonem* a Eboracum*, puis prinst la couronne dessus son chief et le mist dessus le chief de son frere.

75, 17 c. le souvenant p. *B.*

75, 19 E. a sans r.

75, 21 s. luy non esperer.

76, 11 p. nule c. *corr. d'après B.*

76, 13 Archgallonem

76, 13 Eitrens *corr. d'après* **59**, 2.

77. Pour laquelle chose il acquist le nom de Pius pour la devant dicte pitié qu'il eut de son frere. Et Arthgallo* regna.X. ans et se amenda de la mauvaistié encommencee, car de maniere contraire il commença les non nobles a oster et les nobles a exaulcer et a restablir a chacun ce que sien estoit et faire droituriere justice. En la fin, il mourut et fut ensepvely en la cité de Karleir. Et de rechief Elidurus est esleu en roy et fut remis en la devant dicte dignité. Mais comme il ensievist Gorbonianum* son aisné frere en toute bonté, les deux freres demourans, Ingenius* et Peredurus, cueillie gent armee de toutes pars, ilz [30b] s'appareillerent a combatre contre luy. Et eue la victoire, ilz le prindrent et l'encloïrent dedens la cité et y mirent gardes. Depuis ilz partirent le royaume en .II., duquel celle partie qui du fleuve de Hombre se tourne vers occident, elle eschey en la part Ingenii, et l'autre partie avecques toute Albanie a Pereduro. Et puis, trespassez .VII. ans, Ingenius trespassa. Et tout le royaume eschey a Pereduro et, ennobly d'icellui, il le gouverna depuis benignement, si que on disoit que il trespassoit ses freres ne on ne faisoit mais nulle mencion de Eliduro. Mais comme la mort ne sache nulluy espargner, luy osta la vie. Adont fut Elidurus osté de prison et tiercement il fut eslevé a roy. Et comme il eust tout son temps acomply en bonté et en justice, trespassant de vie il laissa a ses successeurs bel exemple de pitié.

78. Trespassé doncques Eliduro, Regin, [30c] le filz Gorboniani, prist la couronne du royaume et ensievy son oncle en sens et en prudence, car, arriere mise tirannye, il maintenoit ou peuple* justice et misericorde ne oncques il

---

77, 2 E. Archgallo r.

77, 9 Gorbanianum *corr. d'après BE.*

77, 10 Ingemius *BC corr. d'après l. 17.*

78, 4 m. en pensee j. *B.*

ne se desvoia du sentier de droiture. Aprés celuy regna Marganus*, le filz Arthgallonis*, qui, aussi esclarcy par l'exemple de son pere et oncles, il traicta le royaume en transquilité. A cestuy succeda Enniaunus* son frere, qui moult eslongié fut de luy en gouvernant le peuple. Le .VIe. an de son regne, il fut osté du siege royal, car, mis arriere droicture, il avoit esleu tyrannie. Ou lieu duquel fut mis son cousin Ydwallo, le filz de Ingenii. Lequel, corrigié par l'avenue* de Eniaunii*, maintenoit justice. A cellui succeda Runo*, le filz Pereduri*, auquel succeda* Gerontius, le filz Eliduri*. Aprés cellui Catellus* son filz. Aprés Coyllus, aprés Porrex, aprés Cherin*. A celuy furent nez .III. filz, Fulgencius, [30d] Aldadus et Andragius, qui tous regnerent l'un aprés l'autre. Aprés succeda Urianus, le filz Andragii. Aprés qui, Eliud. Aprés Cledaucus, aprés Clotenus, aprés Gurgintius, aprés Merianus, aprés Bledudo, aprés Cap*, aprés Oenus*, aprés Sisillius, aprés Bredwabred. Ce roy* cy, trestous les chantres qui avoient esté, en notes et en instrumens de musique il les avoit surmontez, si qu'il en estoit dit le dieu des jongleurs. Aprés cestuy regna Arthinail son

---

78, 6 Margancis *B.*
78, 6 Archgallonis
78, 8 Annaunus
78, 13 p. la venue d. *B.*
78, 13 Enaunii
78, 14 Rumo *corr. d'après BC.*
78, 14 Periduri *corr. d'après* **77**, 10, **77**, 16, etc.
78, 14 succeda *manque B.*
78, 15 Eliduni
78, 15 Cacellus *BE corr. d'après C.*
78, 16 Celin *corr. d'après C.*
78, 20 Cuicap *BC.*
78, 21 Cenus *BCE.*
78, 21 Ces roys c. *B.*

frere, aprés Eldol, aprés Redion, aprés Redercius, aprés Samuil*, aprés Penisil, aprés Pir.

79. Moult a ore la cronique nommee cy endroit de roys, dont fait pou de mencion de leurs fais. Quelle merveille, car en leur temps firent pou de choses qui facent a recommander, ainçois fut cellui qui ce mist en escript tout ensonnié d'avoir leurs noms pour continuer sa matiere. Car ainsi que les constellacions se muent [31a] par climas* en ung lieu en bien, en l'autre en mal par l'ordonnance du Souverain, en celuy temps les constellacions furent contraires au paÿs et aux habitans, qui tousjours avoient regné en accroissant des le temps que le preux Brutus peupla le paÿs jusques a celuy temps. Et sachiez que le paÿs vint en celuy temps petit a petit a si grant neanté que les princes voisins n'avoient convoitise du paÿs acquerre, ains estoit* adoncques ainsi que mis en oubly. Et ilz mesmes avoient souffisance en* ce qu'ilz tenoient, sans couvoitise d'autruy tenement. Aussi demouroient paisibles et quoys chacun en son lieu. Mais pour ce que nous avons fait mencion cy devant de traicter d'une hystoire qui avint en la Grant Bretaigne en celuy temps, c'est assavoir aprés le roy Pir, il est raison que nous vous faisons a sçavoir quelle ystoire ce fut et de qui, et pour quoy elle fut celee, planee et [31b] mise hors des hystoires des roys de la Grant Bretaigne, dont fut, est et sera le nom si grant a tousjours, et par qui elle vint aussi a congnoissance en la Grant Bretaigne et de quel prince elle fut apportee en la conté de Haynnau, ou la premiere congnoissance en fut deça la mer. Et pour ce que temps en est, nous en traicterons cy aprés.

78, 25 Saumul *corr. d'après BC*

79, 6 p. elemens e. *B corr. d'après C.*

79, 13 a. estoient a. *B corr. d'après C.*

79, 15 s. et c. *B.*

II.

COMMENT LE ROY EDOUARD D'ANGLETERRE ESPOUSA LA FILLE DU ROY DE FRANCE.

80. L'an de l'Incarnacion de Nostre Seigneur mil .III^{C}. et .VII., le jour de la Purificacion de la benoite Vierge Marie, espousa Edouart, roy d'Angleterre, la fille du roy de France qu'on appella le Beau Roy, ausquelles nopces chacun doibt tenir qu'il y eut grant plenté de nobles princes de l'une partie et de l'autre. Entre lesquelz il y fut le conte Guillame de Haynnau, qui eut espousee la fille a Karlon [31c] de Valois qui fut frere audit Beau Roy. Celuy Guillame passa mer avecques plenté de gentilz hommes de France pour faire honneur a ladicte royne. Mais pour ce que nous n'avons pas ceste matiere encommencee pour raconter la grant honneur qu'on fist a la royne, nous n'en parlerons plus, ainçois parlerons de celuy pour qui la cause en est meue, c'est du josne conte de Haynnau, qui tant monta puis en valeur et en grant renommee qu'il fut clamé dieu de proesse en chevalerie. Et tant fist de haultes emprinses en son temps qu'il n'avoit voisin nul qui ne le doubtast a courroucier, car quant il avoit a faire une chevaulcee pour son honneur garder, tout gentil homme venoit en son ayde qui faire le pouoit par honneur.

81. Or avint que quant les nopces furent passees, le gentil conte eut devocion d'aler veoir le paÿs [31d] d'Angleterre, car oncques mais n'y avoit esté. Sy se mist au chemin pour aller veoir citez, bourgz, villes et chasteaulx, dont du deviser ne nous voulons ensonnier, mais nous trairons a nostre matiere a laquelle nous tendons. Car il avint ung jour que le gentil conte vint a hostel ung soir en une abbaÿe qui seoit par dessus la riviere de Hombre, qui appellee estoit Wortimer pour ce que le roy Wortimercius l'avoit fondee a l'onneur de Dieu et de saint Pierre, qui donné luy avoit

victoire contre les mescreans de Germanie. Quant le gentil conte eut pris hostel en l'abbaÿe, le gentil abbé le receut moult lyement et luy porta moult hault honneur et mena le conte par tous les lieux de sa maison. Entre lesquelles choses, il le mena veoir une vielle tour qui est lez son moustier, qu'il vouloit faire* reparer et remettre en point. Et quant le conte vint a celle tour, il la prist moult a regarder [32a] pour l'ancien ouvraige, car le mur avoit bien .XIIII. piez d'espoisseur la ou les ouvriers l'avoient perchié.

82. « Sire, dist l'abbé, qui le conte tenoit par la dextre main, elle vous semble moult merveilleuse, mais encore ay je trouvé plus merveilleuse chose. » Lors le prent par la main et le maine vers ung arc volu qui est par dedens le mur moictié en terre et moictié dehors, et puis lui dist en telle maniere : « Sire conte, veoir pouez ceste aumaire qui est dedens ce mur. Par ma foy, elle estoit au dehors sellee de mur si subtillement qu'il n'estoit vivant qui percevoir s'en peust. Mais quant les ouvriers l'eurent trouvee d'aventure, qui cy endroit vouloient faire ung huys, ilz me manderent, car mectre ne vouloient les mains aux joyaulx qui estoient pardedens, au dessus de l'autel que veoir poez. Et sachiez qu'il y avoit ung livre de cronicques en la moienne et par dessus avoit une couronne [32b] d'or moult riche appartenant a roy.

83. Quant je eubz apperceu le livre et la couronne, je les fiz porter en ma chambre et ouvry le livre, mais je ne peuz sçavoir en quel langaige il est escript. La couronne envoiay au roy Edouart qui ore est, car a moy n'appartenoit, et la cronique garday et ay gardé plus de.X. ans tant qu'il a ore ung an qu'il arriva au port de Hanstonne une nef de Grece. En celle nef avoit ung clerc gregoiz qui en ce paÿs venoit pour aprendre de philozophie selon le latin, car en ce estoit

---

81, 16 v. edifier au service de Dieu. E. *B corr. d'après C.*

a l'estude a Paris, mais plus demourer n'y pouoit pour ung homicide. Et tant fiz depuis a cellui clerc qu'il m'a translaté le livre de gregois en latin, car riens ne sçavoit de breton. Et tant vueil je que vous sachiez que l'ystoire est tresdelectable a oÿr, car elle est tresaventureuse en chevalerie ne il n'est chevalier nulz, [32c] s'il l'a leue, qu'il n'en vaille mieulx. – Sire abbé, dist le conte, je vous prye, par courtoisie, que j'en puisse faire lire ung petit* a mon clerc, car j'entens* ung pou de latin, et le remanant luy feray exposer en françois. – Sire, dist l'abbé, je le feray pour ce que vous estes estrange, car je ne vouldroie pas qu'il fust encore leu en ce paÿs, si l'avray fait copier par plusieurs parties, car legierement pourroie perdre l'original. – Sire, dist le conte, ne vous doubtez de moy. – Non fay je, sire, dist l'abbé, ainçois l'avrés a vostre vouloir. »

84. Adont manda l'abbé le livre, si en leut luy mesmes pardevant le conte, et ce qu'il n'entendoit point*, il l'exposoit en françois. Et pour ce que nous traicterons de l'ystoire cy aprés plus plainement, nous nous en deporterons orendroit, mais tant vous en dy je que le livre est ainsi entitulé : « En ce livre est contenue l'ystoire celee d'un bon roy Percheforest, [32d] roy de Bretaigne. » Toutesfois, quant le conte se fut delecté une grant piece es beaux parlers d'armes et d'amours qui sont contenus ou livre, tant luy pleut que ce fut tout son desirer d'en avoir la copie, dont il ne se peult tenir qu'il ne le deist a l'abbé. « Sire, dist l'abbé, par ma foy, lyez seroie se pouoie faire pour vous, mais le Gregoiz ay eu ceans plus de demy an, si ne m'en a que cestuy* translaté. Et je redoubte moult a encheoir en la mali-

83, 16 q. je puisse faire lire a m. *B corr. d'après C.*

83, 17 c. qui entent u. *corr. d'après C.*

84, 2 c. qu'il entendoit i. *B corr. d'après C.*

84, 14 q. cecy t. *corr. d'après C.*

volence des gentilz hommes de ce paÿs, car s'ilz sçavoient que premier en eussiez eu la copie, ilz m'en sçaroient mal gré. Et si pouez sçavoir que par cestuy j'en* pourroie avoir dedens brief temps .III. ou .IIII., dont j'apaiseroie les redoubtez. – Sire, dist le conte, je ne vouldroie pas que par moy fussiez haÿ, mais se vous pouez bonnement, je vous pry que je puisse avoir cestuy tant que je l'aye fait copier, et je vous ay en convent que je le mectray en tant de [33a] mains que vous le rarez dedens ung moys. »

85. Briefvement, tant pria le gentil conte a l'abbé qu'il en eut copie ainçois qu'il se departist de l'ylle, et l'apporta en Haynnau sa conté. Depuis prist le conte moult a viser qui luy pourroit translater de latin en françois. En la fin, il s'avisa qu'il y avoit a Crespin en l'abbaïe de Saint Landelain ung moisne de son amistié, auquel il requist et pria que de cest oeuvre se voulsist entremectre et le conseillier. Et le moisne, qui tout desirant estoit de faire chose qui au conte fust plaisant, luy respondy qu'il s'aviseroit. Le conte luy bailla le livre pour mectre l'oeuvre a fin par luy ou par aultruy. Dire ne veuil qui* l'oeuvre entreprist pour le peril de meffaire, car bien sçay que cellui qui l'entreprist ne vouloit pas adont de l'oeuvre estre blasmé ne loé. Car il l'entreprist assez doubtivement pour ce qu'il faloit a l'oeuvre vesture de [33b] parolles dont il ne se sentoit pas bien pourveu, car il convenoit selon la matiere qu'elles fussent coulourees d'armes et d'amours, dont le conte luy pria moult qu'elle en fust aornee. Mais le gentil prince emprist depuis si grans fais d'armes en sievir joustes et tournoiz, weres et poignois qu'il passa tous ses voisins en proesse et renommee, car la voix aloit de luy qu'il estoit le plus preux des Crestiens, si que par ses haultes emprises il entrelaissa

---

84, 17 c. je p. *B corr. d'après C.*

85, 11 v. que l'o. *B.*

les petites. Dont advint qu'il cura pou de l'ystoire, si en demoura plus longuement de mectre a fin. Et pour ce qu'il n'est chose qui puist avoir fin sans commencement, nous commencerons cest oeuvre a l'onneur de Dieu et de la benoite Vierge Marie, qui commence ainsy selon la cronique.

III.

ICY COMMENCE A PARLER DU ROY ALEXANDRE, QUI FUT TRESVAILLANT HOMME.

86. L'an de la fondacion [33c] de la noble cité de Romme .IIII^{C}., Philippe, le filz Aminte, pere Alixandre, saisy le royaume de Macedoine et le tint .XXV. ans. Lequel Philippe, quant il eut vaincu les Atheniens* et soubmis les Thessaliens, il prinst a femme Olimpiade, la soeur Aurube, le roy des Molosiens*. Et comme depuis ledit Philippe eust assis la cité de Mothonam*, il perdi ung oeil par le coup d'une saiette. Et il, tout forsené de ceste aventure, se combati aux citoiens ; aprés la victoire, prist la cité. L'an de la dessusdicte fondacion .XXII. aprés .IIII^{C}., Alexandre, le roy des Epirotariens, oncle de Alexandre le Grant et frere a Olimpyade, mere audit Alexandre, fut occis des Samnites en Lucanie. L'an de la fondacion de la cité devant dicte .IIII^{C}. et .XXVI., Alexandre le Grant succeda ou royaume aprés son pere au .XXe. an de son eaige, aourné de .III. vertus, c'est assavoir sens, largesse et proesse. Ces .III. vertus luy acquirent [33d] tout Orient, si comme dient les anciennes hystoires, dedens l'espace de .XII. ans qu'il regna, puis fut envenimé dedens la cité de Babiloine.

86, 4 l. Achiemenciens e. *corr. d'après E.*

86, 6 d. Mesoliens *BE.*

86, 7 Mochonam *B corr. d'après CE.*

87. Quant le gentil roy Alexandre eut mis tous les plus puissans d'Orient en sa subjection, sus Babilone mis son indignacion*, car par mandement de menaces ne la* peult a luy actraire. Adoncq dist il que jamais n'avroit repos, si l'avroit par force a luy submise. Lors commanda son ost a appareillier, car il vouloit chevaulcier par devers la cité rebelle. L'ost appareillié, le gentil roy se mist a chemin parmy Ynde la Major, qu'il avoit mise en sa subjection. Ung soir se loga l'ost es Vaulx de Josaphat pres d'une cité qui est appellee Galdres, delez laquelle couroit une riviere que on nommoit le Far. En l'ost avoit ung mareschal qui estoit appellé Permenio, plus que preux chevalier. Chevaulcier luy convint pour aller fourragier, car l'ost avoit deffaulte. Cellui Permenion se mist au chemin et ses [34a] fourriers. Tant chevaulchierent qu'ilz trouverent le bestail de Galdres assez pres de la cité. Tantost fut saisy du bestail, mais les gardes l'eurent tost noncié en la cité, dont elle fut en l'eure esmeue.

88. En celui point en estoit sire ung chevalier de treshaulte proesse qui estoit nommé Gadifer. Luy armé et sa gent appareillee, il yssy hors et couru sur les fourragiers tant aigrement qu'en pou d'heure furent en tel point que pour widier le champ. Mais Permenio, qui tant estoit preux, rassembla sa gent qui estoit desbaretee et puis manda secours au roy Alexandre par l'un des preux de sa compaignie qui estoit nommé Aristés. Celuy retourna devers le roy, navré de deux glaives parmy le corps, sy amena grant secours. Mais quant Gadifer le veyt, tant fut eschauffé de hardement qu'il ne se meut, ainçois escrya sa gent et puis se fery entre les fourriers plus asprement que devant [34b] n'avoit fait, dont l'occision fut grande d'une part et d'autre.

87, 2 sus Babilone mist son indignacion *manque* ; *corr. d'après B.*

87, 3 n. les p. *corr. d'après C.*

89. Quant Permenion vit le secours qui luy estoit venu et sa gent occire, il fut tout forsené, sy point* son cheval a l'encontre de Gadifer, qui sa gent decopoit ainsi que a sa voulenté, et le fiert de son glaive parmy le corps, sy le jecte mort, dont ce fut dommaige et pitié, car pou demoura de meilleurs en vie. Luy mort, sa gent fut desconfite et la cité prinse, qui chier est vendue. Ce mis a fin, les fourriers se retrairent pardevers le grant ost, pourveuz de vitailles, dont l'ost avoit mestier. Et les fourriers de reposer, car tant en y eut de decoppez et navrez qu'il convint l'ost sejourner deux moys. Aprés celui sejour, l'ost se desloga et se mist au chemin pardevers Babilone. Le gentil roy Alexandre chevaulchoit en la compaignie de cinq chevaliers de son conseil lez l'oriere d'un bois, et l'ost aloit le plain chemin. Tout chevaulchant, [34c] le gentil roy encontra ung ancien homme vestu a la guise de Caldee, luy appoiant a ung bourdon ferré, non pour tant qu'il fust affolé ne malade, mais occis estoit ung sien frere, dont trop estoit courroucié.

90. Quant le gentil roy veyt l'omme grant et fort et puissant, il se tira vers luy, car tout vouloit sçavoir et enquerre. Sy le salua moult courtoisement et luy dist : « Sire preudoms, Dieu vous doint huy bon jour. » Quant le preudomme se oÿ saluer, il dreça son viaire, qu'il avoit plantureux et appert, et regarde le roy. Et quant il le veyt appareillié a la guise gregoise, il va muer couleur en fierté. Lors s'affiche en son estant et prent son bourdon a la dextre main. Quant le roy le veyt de telle contenance, il le prisa moult et bien luy fut advis qu'il estoit courroucié sans espoentement. Et pour ce luy dist : « Sire preudomme, ne vous mouvez pour moy, car se meffait [34d] vous avoie, prest suis de l'amender. Mais dictes moy qui vous estes et qui vous meut de monstrer telle fierté pour ma presence. – Sire,

---

89, 2 s. print s.

dist l'ancien homme, je suy du* chastel de Feson, qui siet sur le Far a une journee pres de cy, et suy appellé Cassamus. Ung frere avoie qui estoit appellé Gadifer, qui demouroit en la cité de Badres. Or est venu en ce paÿs le roy Alexandre, qui est de sy haulte emprinse que le monde luy est petit. Sy n'avra souffisance, sy avra mis dessoubz soy les dieux d'enfer. De sa valeur ne deusse pis valoir, mais si fay, car Permenio, le souverain de l'ost audit roy, a occis Gadifer mon frere au feurre de Gadrez, dont je m'en deul. Mais pour ce que je n'ay pas la force de moy orendroit vengier, je m'en vois servir au temple Marcus tant que je avray acquis sa grace, tant qu'il m'appareillera lieu de moy vengier. »

91. Quant le gentil roy eut oÿ parler [35a] Cassamus que si grant hayne avoit emprinse contre Permenion, le chevalier au monde que amoit le mieulx, pour la mort de Gadifer son frere, il en fut tout courroucié pour la doubte du dieu Marcus qu'il n'eust son indignacion sur luy ne sur sa gent, car nullement ne voulsist encheoir en l'indignacion des dieux qui si hault l'avoient eslevé. Et pour ce respondist moult courtoisement au preudomme et dist : « Cassamus, beau sire, par la foy que je doy a mon pere Philippon et a ma mere Olympiade, j'eusse plus chier avoir perdu deux des meilleures citez que je conquis oncques que Gadifer vostre frere eust esté occiz, car plus chier l'eusse avoir eu a moy a conquerre Babilone que ung cent d'autres chevaliers. Mais vous sçavez, quant ce vient aux poigneis et aux batailles furnir, les preux s'i avancent voulentiers. Et avancemens en fais d'armes se peuent malement faire que aucun* n'y mecte a mort aucune fois meilleur de [35b] luy, non pour ce que Permenion ne soit tresbon chevalier, mais tant ay oÿ recommander de Gadifer vostre frere que trop me poise de sa

90, 15 s. de ch. *corr. d'après BC.*

91, 16 q. aucuns n'y mectent *corr. d'après B.*

mort. Mais tant vous dy je de cestuy fait que la mort n'en peult estre rachatee. Si vous prie que vueilliés prendre l'amende a Permenio et je le vous feray amender, car bien sçay que le chevalier est vray repentant de la mort de vostre frere. Mais faire lui convenoit, car mieulx vault occire que estre occiz. Et se vous avez besoing de l'ayde de ma gent pour vous ou pour ung* vostre amy, mener nous en pourrez a vostre vouloir. »

92. Quant Cassamus eut entendu la promesse au gentil roy, son ire qu'il avoit conceue luy prist a amoindrir et le sang qui luy estoit monté ou viaire par grant ire se retraist en ses repostailles. Sy respondy de plus doulx acueil et dist : « Gentil roy, vostre courtoise response et vostre haulte pro- [35c]messe a ma douleur estainte. Mais ilz sont demourez au gentil chevalier deux beaux filz et une fille, dont l'aisné filz est appellé si comme son pere Gadifer et l'autre Betis ; la fille est nommee Fezoniadés. Celle pucelle veult avoir par sa force Clarvorus le Yndois*. Et pour ce qu'ilz sont sans pere, il est venu asseoir la pucelle et ses .II. freres ou chastel de Feson, car la se tirerent aprés la mort de leur pere pour y estre mieulx asseurs. A ces .III. enfans gist la paix et la concorde. Mais se vous vouliez aidier la pucelle encontre le viel Clarvorus et aux .II. freres aidier a garder leurs terres et leurs fiefz, j'espoir qu'ilz se prendroient pres de faire paix a Permenion. – Cassamus, dist le roy, je vous promect que de ce paÿs ne me partiray, si sera la pucelle de legier quicte. Se le viellart avoit la pucelle oultre son gré, mal entra en la terre, car je preng la pucelle [35d] en ma garde. Mais pour ce que ne soie blasmé, je luy feray sçavoir ma venue. S'il veult widier la terre et moy recongnoistre a seigneur, bien yra

91, 26 ung *manque E* ; *corr. d'après BC.*

92, 10 l. Ydois *corr. d'après BE.*

pour luy, synon je luy feray sçavoir comment je sçay grever mon ennemy. »

93. Lors envoya le gentil roy .II. chevaliers au roy Clarvorus, qui leur respondy que ja du siege ne se partiroit, si avroit la pucelle. Dont il avint que quant le roy Alexandre eut oÿe la response de Clarvorus, il fist tantost son ost deslogier. Et si fist tant que l'ost passa la riviere du Far et entrerent en Efeson, sy ne pourriez croire comme Gadifer le josne et Betis son frere et la belle Fesonias receurent le gentil roy honnourablement. Et le gentil prince, qui sçavoit tout honneur, receut leur bonne chiere en tresgrant gré, si que en l'eure il appaisa Permenion aux [36a] trois enfans et les .III. enfans a Permenio, dont ilz furent depuis ensemble bons amis. Car dedens ung pou de jours aprés, le roy Alexandre se combati a Clarvorus, sur lequel* le roy eut victoire si cruelle, jasoit ce qu'il y perdist plenté de sa gent, que Clarvorus y fut occis de la main a Cassamus, qui puis fut occis. Et bien dient les hystoires que de l'ost a Clarvorus n'eschaperent que .III. hommes de nom, ce furent Porrus, filz a Clarvorus, et Cassiel, le sire des Badrois, et Martiiens de Perse, qui est ung chevalier moult renommé de sens et de bon conseil et bon chevalier de son corps et oncle au roy Clarvorus.

94. Quant le roy Alexandre eut eue victoire au roy Clarvorus et il eut les prisons pardevers luy, il, qui estoit saige et avisé et qui bien sçavoit faire de son ennemy son amy quant il veoit que la personne le valoit, il regarda et sceut que Porrus, le filz du [36b] roy Clarvorus, estoit ung des preux chevaliers qui fust entre les Yndois et qu'il amoit la pucelle Fezonias. Il manda pardevant luy le chevalier et luy dist : « Sire chevalier, vous estes mon prisonnier a mon vouloir.

93, 13 Clarvorus l'un d'eulx sur l. *B corr. d'après E.*

Non pourtant sy ay je compassion de vous et desire d'avoir vostre amour. Que ce soit vray, je vous offre le royaume de vostre pere, que j'ay gaigné a l'espee, a celle fin que vous prendrez Fezonias, la pucelle que vous amés, que je sçay bien. Et pour ce que je veuil que la paix soit confermee entre les deux paÿs, Cassiel* de Badres avra la pucelle Goras et Betis avra la pucelle Ydorus, sa seur, pour ce que je sçay bien que les .II. chevaliers ne heent pas les .II. pucelles, et Marsiien le Persan avra la belle Elyot leur cousine. Ainsi est la paix confermee entre les .II. parties. Ore ne demeure a marier fors Gadifer. Et par ma foy, se je sçavoie pucelle ou il eust [36c] son coeur mis, il m'en cousteroit moult de ma terre ainçois que je n'acomplisse son desirer. » Adont passa avant Permenio et dist : « Sire, le chevalier m'a pardonné la mort de son pere, que je mis a mort non par ma proesse, mais par mescheance. Sy luy donneray Lidorie* ma niepce, fille de ma seur. Je voeuil qu'il l'ait et toute ma terre aprés moy, car plus n'ay d'hoirs. »

95. Quant Gadifer eut entendu Permenio, il l'ala remercier, car ja l'avoit le chevalier enamouree pour le sens et la beaulté dont elle estoit* renommee. Comment les nopces furent faictes, les deduictz et les noblesses, les chevaleries que a celle occasion avindrent ne seront par moy recordees. Aultre est qui bien le sçara mectre en escript, car trop est la matiere grande et longue que sur cestuy commencement je entend a traictier. Quant les nopces furent passees, le gentil roy man [36d] da son conseil, sy leur monstra le desir qu'il avoit de mectre Babilone en sa subgection. Et se a ce luy

---

94, 14 p. et C. *B corr. d'après C.*

94, 25 d. Ladorie m. *corr. d'après E.*

95, 3 e. est r. *corr. d'après BCE.*

vouloient aidier a furnir, ilz lui avroient acomplie toute sa demande, car ce acomply, il* se trairoit a repos et se glorifieroit en ce qu'il avroit conquis. A ce s'accorderent les princes qu'ilz estoient prestz et appareilliez de chevaulchier sur Babilone, mais ilz lui looient qu'il laissast son ost reposer, les navrez regarir, car grant plenté en y avoit de blechiez et de navrez qu'il conviendroit demourer, s'il vouloit orendroit chevaulchier. Dont fut prins l'accord de sejourner .II. moys tant que les bleciez seroient gariz, et ce pendant les nefz seroient appareillees et la vitaille pourveue.

96. Moult furent lyez par tout l'ost les navrez et les sains quant ilz entendirent le respit, car il n'y avoit si puissant qui ne fust fourmené de la forte bataille qu'ilz avoient soustenue encontre [37a] Clarvorum. A l'endemain s'en vint Porrus d'Ynde au roy Alexandre, sy luy pria qu'il luy feist honneur a son couronnement a une cité qui est appellee Glodofar, qui est a .II. journees d'illecq, car la vouloit* mener Fezoniadés sa femme pour couronner avecques luy du royaume. Le roy luy octroia moult lyement. Adoncques furent les chevauceures appareillees et la oyrre* apprestee, sy firent compaignie au roy Porrus et a la belle Fezonias le roy Alexandre premier par sa courtoisie, Cassiel le Badrains, qui du paÿs estoit, et Edeas* sa josne femme, Gadifer et sa femme Lidorias, Betis et Ydorus* sa femme, Floridas et Leonés, .II. princes et chevaliers au roy Alexandre, et d'autre chevalerie tant qu'il affieroit a tous

---

95, 12 ilz se trairoient a repos et se glorifieroient en ce qu'ilz avroient c. *BE corr. d'après C.*

96, 7 l. vouloir m. *corr. d'après BCE.*

96, 10 l. oyrdene a. *B.*

96, 13 e. Ydorus s. *BE.*

96, 14 e. Edeas s. *B corr. d'après* **94**, 15.

princes. Sy demoura en l'ost comme souverain Permenio, que plusieurs clamerent Emenidum, et Marsiens de Presse demoura en Efeson pour garder la terre et le paÿs [37b] avecques sa femme Elyot la belle.

97. Aprés ceste ordonnance se mist au chemin la noble compaignie a joye et a leesse. Si chevaulcierent tant qu'ilz vindrent a une lieue prez de Glodofar la cité. Pres estoient d'une ylle en mer qui est appellee Citeron* ou on aouroit la deesse Venus. En cellui point estoit* ainsi comme la ducasse, ou le paÿs aloit, tout aussi franc que villain, pour estre a la veille. Lors que le roy Alexandre sceut* ce pelerinaige, devocion le prist de y aller, sy pria a toute la compaignie qu'il leur pleust a aler. Tost fut l'accord, car chacun le desiroit. Renommee, qui tost court, si avoit ja donné a congnoistre au peuple du paÿs la meschance qui est tournee sur le roy Clarvorus leur seigneur et la paix qui est confermee entre le roy Alexandre et Porrus leur josne seigneur, dont ilz estoient a merveilles lyez, car trop doubtoient la destruction de leur paÿs. Si fut tost la navie [37c] appareillee qui les porta oultre. Et quant ilz furent en l'ylle descenduz, ilz firent leur pelerinaige jusques au temple, ou ilz demourerent toute la nuyt par devocion.

98. Advint, la ou le roy Alexandre estoit aqueuté sur ung perron par dedens le temple pour dormir, que une vision luy vint au devant merveilleuse, car il luy estoit avis qu'il estoit en ung dromont grant a merveilles par dedens la mer et nagoit moult fort, temps avoit aussi comme a souhait. En celle prosperité, une tourmente luy vint sy merveilleuse qu'il cuidoit perir, sy regretoit moult sa bonne

---

97, 4 a. Ciceron o. *E.*

97, 5 p. est a. *corr. d'après BC.*

97, 7 A. seul c. *corr. d'après BCE.*

fortune qui jusques a celle heure luy avoit duré et moult se plaignoit des dieux de la mer qui le faisoient mourir devant ce qu'il eust mis en sa subjection la cité de Babilone. Adont lui fut avis qu'il luy venist devant ung ancien homme vestu d'une noire cape qui lui disoit : « Roy [37d] Alexandre, ne t'esmaye, car ceste tourmente tournera a bonne fin. » Et lors se departoit de luy, et il demouroit ainsi que reconforté. En pou d'heure aprés il luy estoit advis qu'il arrivoit en une ylle moult belle et moult delectable. Et lui arrivé, tout le peuple du paÿs venoit a luy, tant gentilz comme villains, en disant : « Roy des roys en terre, pourvoie nous de roy gentil, car le nostre est sans valeur ! » Adont estoit avis au roy qu'il partoit l'ylle en deux et puis mectoit en chacune partie ung nouvel roy au gré des paÿs. Ce fait, le roy en eut au coeur si grant joye qu'il s'esveilla.

99. Lors que le roy fut esveillié, ilz luy vindrent devant Perdicas* et Lyonés, Porrus et Cassiel, Gadifer et Betis et les dames qui estoient en leur compaignie, et lui dirent tous ensemble en riant : « Sire, [38a] avez vous dormy a vostre aise, quant tant l'avés conjoÿ que le soleil est levé ? » Le roy, qui ruminoit* son songe, respondy a ceulx a chief de piece* : « Seigneurs et dames, mon dormir fut au commencement amer, mais en la fin fut assavouré de doulceur. – Sire, dirent entr'eulx, Dieu le vous vertisse a bien ! – Aussy fera il, dist le roy, sy mectz en mon ayde la deesse Venus que j'ay requise. » A tant se dreça le roy, si laissa son penser. Et le roy Porrus le prist par la main, sy le mena hors du temple pour veoir l'assamblee du peuple qui estoit venu a la veille de la deesse. Et tandiz fut le mengier appareillié si noblement qu'il affieroit a telz princes. Quant ilz eurent

---

99, 2 Perducas *corr. d'après B.*

99, 6 q. rumioit s. *B.*

99, 7 ch. de presse *corr. d'après B.*

mengié, ilz eurent voulenté de departir de l'ylle. Et sachiez que adoncques il estoit appareillié en mer l'un des puissans dromons qui nagast en mer en Ynde en cellui temps, qui estoit au roy du paÿs. Cellui dromont avoit fait ap [38b] pareillier le roy Porrus pour l'onneur du roy Alexandre et pour monstrer sa richesse. Et pour l'onneur dudit roy, il avoit fait oster son enseigne qui estoit au dessus du maistre mast et y avoit fait asseoir la baniere du roy Alexandre, dont le roy lui sceut depuis moult grant gré.

100. Briefvement, le gentil roy Alexandre et sa compaignie entrerent ou dromont et grant plenté de la chevalerie du paÿs qui demourez estoient de la cruelle bataille du roy Clarvorus. Quant en mer furent esquippez pour nagier par devers Glodofar la cité, le soleil prinst a obscurcir et une tempeste a monter, cruelle a merveilles. Et tant s'efforça qu'elle surmonta le dromont et le maistre maronnier qui l'avoit a gouverner, si que le dromont fut mis hors de son droit chemin et soubzmis a la voulenté des vens qui le menoient par tout ou ilz vouloient [38c] sy radement que c'estoit une hideur ne il n'avoit ou dromont personne qui actendist que la mort. La tempeste leur dura par .VIII. jours entiers. Et quant la tempeste fut passee, les maronniers furent si desvoyez qu'ilz ne sçavoient ou ilz estoient. Toutesvoyes ilz rappareillierent leurs mastz, sy se mirent a nagier, mais ne sçavoient tenir droit chemin. Si nagierent tant ung jour et autre qu'en la fin ilz veirent terre. Lors eurent accord qu'ilz trairoient a terre pour sçavoir en quel paÿs ilz estoient arrivez. Mais cy endroit se taist ore le conte du gentil roy et de sa compaignie, sy racomptera du paÿs ou ilz estoient arrivez.

IV.

COMMENT LE VICTORIEUX ALLEXANDRE ET PLUISEURS PRINCES ARRIVERENT PAR FORTUNE DE TEMPS EN LA GRANT BRETAIGNE*.

101. Voir fut, ainsy comme dit le conte, que le gentil roy Alexandre et toute sa compaignie furent desvoiez par force de vent et de tempeste qui les mena en terre estrange. Mais qui me demanderoit en quelle terre ce fut, je [38d] respondroie que ce fut en la terre de Bretaigne. A celui point qu'ilz devoient envoier pour sçavoir quelle terre c'estoit, il y avoit assez pres du rivaige ung temple de Venus ou il avoit assemblez les plus puissans du royaume pour avoir conseil et response a la deesse quel roy ilz esliroient sur eulx, car mort estoit le roy qui dessus eulx avoit regné, qui avoit esté nommé Pir, qui tant nicement et tievement* avoit regné que tous les gentilz hommes et le paÿs en valoient pis. Sy estoient adont en grant desir d'eslire roy qui le royaume et les gentilz hommes remist en l'estat ou ilz avoient esté. Or avint, pour la chose abregier, que la deesse leur avoit en celle nuyt donné response telle que ilz alassent a l'endemain dessus la rive de la mer et ilz avroient fortune pour eulx qui les pourverroit de roy souffisant.

102. A ces parlers adjousterent foy les gentilz hommes du [39a] paÿs, car au jour venant ilz monterent a cheval et si vindrent au port, la ou ilz n'eurent pas longue demouree quant ilz veyrent apparoir ung dromont au dessus des undes moult noblement appareillié, car il estoit de haulte estoffe. Veu le dromont, les gentilz hommes alerent dire : « Vecy la fortune que la deesse nous a promis ! Que bonne soit a nous

---

Rubrique empruntée à C.

101, 11 e. treuement a.

et au paÿs ! Mais tenons nous quoys et regardons en actendant la fin. » Adoncques actendirent tant qu'ilz veyrent ung batel qui s'adreçoit par devers eulx, dont moult s'esmerveillerent, car ou corps* devant avoit une baniere des armes au bon roy Alexandre. La endroit avoit ung chevalier qui estoit nommé Claudius, qui estoit seigneur de Karleir, qui orendroit est nommé Carlion. Celuy estoit preux et saige, et dist : « Seigneurs, que ferons nous ? Car je voy cy venans les messagiers du roy Alexandre qui a tout Orient [39b] conquis. Je me doubte qu'il ne veuille au dessus de nous estendre ses eles. »

103. La endroit avoit ung preux chevalier qui estoit nommé Louvezerp, qui dist : « Seigneurs, vous avez ouy que les dieux nous conseillent a actendre la bonne fortune que cy nous vient, qui nous donne bonne esperance d'avoir bon souverain, dont de long temps le paÿs a esté esvainé, que tous les habitans, tant gentilz comme vilains, sont tous tournez en nulle valeur. Dont je ne me doubte pas, s'aucune des ylles voisines eust aucune envye sur nostre paÿs, ja n'eussions resisté contre luy. Ainsi sommes nous menez a grant deceance*, dont je ne puis veoir que ja puissons valoir se n'est par estrange sang. Et quant a l'estrange sang*, de meilleur ne pouons estre regenerez que du sang des Gregois. Et ce le nous promect la deesse Venus, que je tray a garant. Mais actendons [39c] la venue de cest batel, sy verrons ceulx qui sont dedens et orrons qu'ilz vouldront dire. »

104. Au conseil du chevalier s'accorda la chevalerie qui la estoit. Si actendirent tant que la navie vint au port, ou

---

102, 11 o. coeur d. *B.*

103, 10 g. deneance d. *B.*

103, 11 e. vient d. *B corr. d'après E.*

il avoit .II. chevaliers qui saluerent la chevalerie qui leur vint a l'encontre. Adont parla premier Louvezerp et dist : « Seigneurs chevaliers, a qui estes vous, qui cy vous estes embatus ? – Seigneurs, dist ung chevalier qui estoit au bort de la nacelle, nous sommes au gentil roy des Gregois qui cy devant est en son dromont, sy venons enquerre et demander le nom de ceste ylle. Sy le nous direz, s'il vous plaist, et puis l'yrons faire sçavoir au gentil prince. – Seigneurs, dist Louvezerp, l'ylle est appellee Bretaigne. » Adont parla le chevalier de la nacelle et dist : « Or me dictes, sire chevalier, comment en est appellé le seigneur ? – Sire, dist Louvezerp, le roy de la terre et du paÿs est mort [39d] a au jour d'huy .VIII. jours, qui fut appellé Pir. – Moult ay oÿ, dist le chevalier de la nacelle, parler de l'ylle de Bretaigne et moult l'ay ouy tenir a grant chose par la bonne chevalerie qui dedens estoit. Mais or me dictes, y a il hoir du roy trespassé qui la terre doive gouverner ? – Sire, dist Louvezerp, nennyl, dont le paÿs se tient a deceu. Mesmes les princes du paÿs en sont tous esbahiz, sy en vont souvent par les temples aux dieux pour avoir conseil et respons qu'il leur en est a faire, car il n'y a celluy qui tende a la seignourie, ainçois tendent a avoir roy preudomme et bon chevalier qui le paÿs sceust et peust tenir en droit.

105. – Sire, dist le chevalier de la nacelle, le Dieu Souverain le vous envoye bon et vous doint bon conseil par quoy a ce puissiez parvenir. Et quant ore me vient a parler de bon conseil, se conseil vous a mestier, meilleur ne pourriez trouver aprés le Dieu du ciel [40a] que du hault conseil au gentil empereur qui cy devant est en son dromont, s'il y vouloit entendre, car c'est de luy trop grant chose. Non pour tant, ja soit il le souverain du monde et devant qui tous autres princes baissent le col, sy est il si humble de luy et si traictable car au plus petit de son royaume tend il doulcement l'oreille. Dont j'espoir, se besoing avez de bon conseil aprés le Dieu Souverain, vous trayrés pardevers luy, car

bien sçay que de luy ne partirez desconseilliez ne n'en fist oncques nulz. Mesmes aux dieux est il si affin, comme celuy qui est de leur sang, car s'il par son sens n'en puet actaindre son propos, tantost par les dieux luy est la meilleure voie revelee. Ainsi ne peult nul de son conseil estre deceu. »

106. Quant les princes* et la chevalerie du païs qui la estoient [40b] assemblez eurent ouyz les parlers du chevalier de la nacelle, ilz prindrent tous a regarder l'un l'autre, car ilz n'estoient pas conseilliez de respondre, sy se trairent a ung lez aprés ce qu'ilz eurent prié au chevalier qu'il ne luy ennuyast. Et eulx conseilliez, Louvezerp, qui bel sceut parler, se traist par devers le chevalier de la nacelle et luy dist : « Sire, ne vous desplaise se nous nous sommes conseilliez, car gens sans chief en ont mestier. Sy vous feray a sçavoir leur entente, qui est telle car moult s'accordent a avoir le conseil du gentil prince et pour la promesse a la deesse Venus, qu'ilz ne vouldroient courroucier quant elle se daigna de eulx enorter a cy venir pour avoir la bonne oeuvre de sa promesse. Mais ilz se doubtent que le gentil roy ne voulsist sur eulx demander aucun servaige, si comme il fait sur les païs qu'il a conquis. – Sire, dist le chevalier de la nacelle, vous [40c] n'estes pas bien conseilliez, car ne tenés pas que ce soit servaige se ceulx qu'il a conquis tiennent leurs terres de luy et s'ilz lui rendent chacun an aucune subvencion courtoise et non grevant au païs, car ce leur est honneur et franchise. Et sachiez que, jasoit ce qu'il ait conquis tout Orient ou par force ou par amour, tout aussi bien tient il avoir conquis tout Occident, Midy et Septentrion, car tous autres païs sont de nulle valeur au regart du païs d'Orient, car le roy scet bien qu'en tous les autres païs n'a prince ne roy nul qui osast

---

106, 1 Q. le prince e. *B corr. d'après CE.*

contre luy lever son escu, ainçois scet que par le mandement du plus petit chevalier de son hostel le plus puissant vendroit a luy faire service. Et pour ce se deporte il de cerchier les autres .III. parties du monde, car la paine ne seroit pas emploiee, car il regarde qui sires est du chief, il a les membres a sa voulenté. Sy vous con[40d]seille de* vous retraire pardevers lui en vous humiliant et le recongnoistre a seigneur quant vous avez mestier de son conseil, et les dieux le vous loent, car s'il sçavoit que vous ne voulsissiez estre dessoubz son ele, ains .III. jours vostre paÿs seroit destruit. Mais ayez conseil d'obedience et vous le trouverez pieu et plain de conseil pour vous adrecier, et pour neant, car ne prise tant toutes ces parties que du leur veuille aucune chose*.

107. – Sire, dist Louvezerp, ne vous desplaise ce que j'ay dit, car c'est par amendement. Mais vous souffrirez tant que je avray reparlé aux princes du paÿs qui cy actendent, car je ne vous vouldroie respondre chose dont je ne fusse advoé. » Lors se part atant, si s'en vint pardevant la chevalerie qui l'actendoit. Et a eulx recordez les parlers que l'estrange chevalier luy avoit respondu, ilz s'alerent adviser et dirent entre eulx que mal seroit d'encourir en l'indignacion de la deesse Venus, qui leur avoit conseillié de traire pardevers la mer pour avoir [41a] bonne fortune sur leur requeste. Et s'ilz font contre sa voulenté, aussi feront ilz contre la voulenté de tous les dieux du ciel. Et posé que rien ne fust de la malivolence des dieux, si encourroient ilz encontre l'indignacion au conquerant roy Alexandre, qui est dieu en terre de proesse. « Seigneurs, dist Louvezerp,

---

106, 32 de vous retraire pardevers lui en vous humiliant et le recongnoistre a seigneur quant vous avez mestier de son conseil *manque BE* ; *saut du même au même corr. d'après C.*

106, 40 v. besoing. *B corr. d'après C.*

vous dictes bien, car je sçay ja que Mars, le dieu de proesse, a soustrait de nous toute chevalerie et toute deffense ne je ne nous voy en riens encouragiez de deffendre nostre paÿs ne nostre franchise, mesmement encontre la verge des dieux ou nul n'a puissance tant qu'il leur plaira, c'est le roy Alexandre, que les dieux veullent faire souverain du monde. » Lors prindrent ung conseil et l'enchargierent a Louvezerp et a ung chevalier qui estoit appellé Ricarleir. Ceulx se partirent d'eulx et s'en vindrent a la nacelle ou le chevalier les actendoit.

108. [41b] Si tost que le chevalier de la nacelle veyt venir les .II. chevaliers par devers luy tout a pié, il se dreça contre eulx et les fist bienveignans. Et ceulx respondirent courtoisement et dirent : « Sire chevalier, les gentilz hommes de ce paÿs nous envoient pardevers vous en depriant qu'il vous plaise nous mener pardevant le prince que les dieux ont eslevé en terre pour regner et mectre dessoubz luy tous princes terriens ou nom d'eulx, car ne se veullent ensongner de si pou de chose. Et nous, qui ne voulons desobeir aux dieux ne a luy, vous prions que jusques a luy nous veuilliez mener, car a lui nous voulons representer et faire reverence. – Seigneurs, dist le chevalier, bien dictes. Je vous y meneray, sy verrez le souverain prince du monde. » Lors entrerent les .II. chevaliers en la nacelle et le rimeur print a rimer tant qu'ilz vindrent ou le roy Alexandre [41c] estoit par dedens son dromont. Et lors qu'ilz furent montez dedens le dromont, le chevalier prinst Ricarleir et Louvezerp, sy les mena pardevant le roy Alexandre. Et lors que les .II. chevaliers le veyrent, genoulx fleschiz ilz firent a luy reverence. Et quant le roy les veyt, qui sages estoit et congnoissant, bien sceut qu'ilz estoient estranges, sy les fist bien viengner et puis leur demanda dont ilz estoient et qu'ilz queroient.

109. « Gentil prince, dist Ricarleir qui bien estoit emparlé, nous sommes de l'ylle de Bretaigne qu'on peult de

cy veoir, sy se recommande a vous tout le paÿs, tant gentilz comme villains, et vous prient ou nom du hault Dieu Souverain que vous les veuilliez venir visiter. Ja soit ce petite chose du paÿs selon vostre majesté, humiliez vostre haultesse, sy descendez sur terre et les venez veoir. – Seigneurs, dist [41d] le roy, beney soit le paÿs et tous les habitans et bien soyez venus quant le paÿs et tous les habitans se humilient tant envers moy sans priere et sans menace, car se tous les princes que j'ay mis dessoubz ma seignourie se fussent avant humiliez aux dieux, ja ne fust d'eulx eslevé la verge pour eulx chastier. Et par ma foy, se n'eusse tant aillieurs a faire, je les alasse veoir pour leurs courtois parlers, mais j'ay une besongne a faire que les dieux ne me laissent prolongier.

110. – Gentil prince, dist Louvezerp, je tieng que la visitacion de vostre presence en nostre paÿs soit le vouloir des dieux, car raison est que vous sachiez que le roy Pir, qui a regné en Bretaigne son temps jusques a la mort, est trespassé sans hoir. Ores est le paÿs encores mené par le vouloir* [42a] des dieux, ce nous est advis, qu'il n'y a prince ou paÿs qui s'en mecte avant pour entreprendre la couronne. Dont il m'est advis que les dieux, qui le bien et l'onneur du paÿs veullent, ont* reservé l'onneur de la couronne pour mectre en vostre main et en vostre ordonnance pour le prouffit commun et pour relever chevalerie ou paÿs que jadiz y fut de grant nom, qui ore est estainte et alee a neant par mauvaise constellacion qui a regné ou paÿs. Que ce soit voir, il est ou paÿs apparant. Et sachiez que les dieux vous ont cy envoyez d'aventure pour reformer le paÿs et y* enter telle ente dont chevalerie et gentillesse soit

---

110, 6 p. la valeur d. *B corr. d'après CE.*

110, 9 v. quant reservee l'onneur et la c. *B corr. d'après C.*

110, 16 p. a enter t. *B corr. d'après C.*

remise au dessus, que le paÿs le* doibt de sa nature. Car il y a environ .VIII. jours que les princes du paÿs ordonnerent d'aler par devers la deesse Venus a requerre conseil sur l'election de leur roy, si comme ilz firent. Et elle leur respondy par sa debonnaireté [42b] qu'ilz alassent le lendemain par devers la mer et qu'il* leur vendroit une fortune qui les pourverroit de roy suffisant. Dont je dy, aussi fait tout le paÿs, que le dieu de Fortune vous a cy amené pour reformer le paÿs et mectre roy souffisant. »

111. Quant le roy eut entendu les parlers du chevalier, il s'embronca ung pou, sy prinst a penser. Car il lui vint au devant le songe qu'il avoit songié en l'ylle de Citheron* ou temple a la deesse Venus, comment il estoit emmené ou dromont et comment il arriva aprés sa mauvaise fortune ou paÿs, ou le peuple le receut sy lyement. Dont il pensa que le songe estoit la endroit avenu, sy dreça son viaire en regardant les .II. chevaliers et dist : « Seigneurs, je ne suis pas a moy, ains suys sergent des dieux ne je ne puis fors par eulx. Destraint suy d'aller en ung voiage pour abatre l'orgueil de Babilon. Non pour tant [42c] si sçay je par especialle vision qu'il me convient aler en vostre paÿs, dont je ne puis sy tost partir que la besongne premiere conceue ne soit pas par ceste empeschee, sy vous octroye la voie. Mais alez descendre a terre, sy mandez les gentilz hommes du paÿs qu'ilz soient encontre moy a la plus prochaine cité de la mer, car je descendray sur terre dedens .II. jours. – Sire, dirent les .II. messagiers moult lyement, nous ferons vostre commandement. » Lors rentrerent en ung batel qui les mena a terre. Et quant la chevalerie les veyt, ilz les firent bien viengnans et puis leur demanderent quelles nouvelles

---

110, 17 le *manque B corr. d'après C.*

110, 22 e. qu'ilz l. *B corr. d'après E.*

111, 3 d. Cicheron o. *B corr. d'après C.*

du roy Alexandre. « Seigneurs, dist Ricarleir, il vous salue et mande que nous soyons assemblez tout le paÿs a la plus prochaine cité du port, car il descendra sur terre dedens deux jours. » Adont furent lyez tous les chevaliers qui la estoient pour [42d] la venue du roy.

112. Tantost que les gentilz hommes qui la estoient assemblez sceurent que le roy Alexandre vendroit en leur paÿs, ilz se trairent a une cité assez prouchaine qui est appellee Stancol, que ung prince du paÿs avoit estoree de son temps, sy l'avoit appellee de son nom. Le chevalier qui estoit appellé Stancol fut moult lyez quant il sceut que si hault prince comme le roy Alexandre estoit devoit descendre en sa cité, sy le fist parer au plus richement qu'il peult. Et les chevaliers qui la estoient assemblez firent mander par toute l'ylle tous les gentilz hommes de la terre et leur firent sçavoir comment les dieux leur avoient envoyé* le roy Alexandre pour eulx reformer et le paÿs donner* roy. Tost fut sceu par tout le paÿs ou royaume d'Albanie, que ore est nommee Escoce, et ou royaume de Cornubie, qui ore est nommee Cornuaille. Sy s'assambla toute la chevalerie [43a] du paÿs, sy se mirent au chemin pardevers le port de Totonesie ou le roy Alexandre devoit descendre a terre. Mais cy endroit se taist ore le conte de eulx et retourne a parler du roy Alexandre.

112, 11 c. le dieu leur avoit e. *BE corr. d'après C.*

112, 12 p. de r. *corr. d'après B.*

V.

COMMENT, APRÉS CE QUE LE NOBLE ALEXANDRE EUT MIS PIÉ A TERRE, ESLEU GADIFFER ET BETIS L'UN ROY D'ESCOCE ET L'AUTRE D'ANGLETERRE*.

113. Cy endroit nous fait le conte mencion que si tost que les deux chevaliers de Bretaigne s'en furent partiz du roy Alexandre, le gentil roy s'assist sur une chaiere qui estoit a ung des lez du dromont, sy prinst a penser a ceste aventure et tant qu'en la fin prinst a regracier les dieux quant tel l'avoient fait qu'il ne venoit en paÿs nul que les habitans en fin ne fussent obeissans a luy ou par force ou par amour. Lors prist a penser comment le paÿs de Bretaigne s'estoit trait pardevers luy sans mandement et sans destrainte et que soubz luy se vouloient mectre a eslire roy qui leur fust prouffitable. Lors dist a soy mesmes* que moult seroit maulvais, quant en luy se fioient, se il [43b] a son pouoir ne les pourveoit de roy suffisant. Lors prist a considerer la renommee en chevalerie dont le paÿs avoit jadis esté doué*, dont eut il grant merveille comment le paÿs pouoit sy estre desnué de gentilz hommes en prouesse qui voulsissent ou par force ou par amours* emporter la dignité. Sy dist a soy mesmes que le bon sang en gentillesse et en prouesse estoit tout corrompu et aliené et de neccessité seroit qu'ilz eussent prince souverain estrange et de gentil sang qui les gentilz hommes du paÿs renouvellast en toute gentillesse par bons exemples et par chevaleureuse vie, car par nice seigneur et enfrun empire tout ung paÿs.

Rubrique empruntée à C.

113, 11 d. a Louvezerp q. *BE corr. d'après C.*

113, 15 doué *manque B* ; *corr. d'après C.*

113, 17 p. force ou par amis e. *B corr. d'après CE.*

114. Quant le roy eut a ce pensé une grant piece, il dreça son viaire, si regarda entour luy et voit les princes qui avecques luy estoient a l'entrer en mer. Sy les appella et puis les fist seoir emprez luy et puis dist : « Seigneurs, moult devons [43c] regracier le Dieu Souverain que de la grant tempeste ou nous avons esté nous a delivrez. Et enaprés par bonne fortune nous avons conquise la meilleure ylle d'Occident sans cop ferir, si comme vous sçavez, qu'ilz m'ont mandé que je les voise visiter et qu'ilz mectront le royaume en ma main a ordonner a mon plaisir, car il n'y a cellui ou païs qui y tende. Sy en regracie le Dieu Souverain et tous les autres dieux qui regnent par dessoubz luy. Or ay visé a ma nature, qui est telle que sy tost que j'ay gaignié a l'ayde de mes hommes royaume ou duchié, citez, chasteaulx, depuis je ne puis dormir ne faire somme, si l'avray donné et enrichy ung gentil homme preux et hardy. Or voy que les princes de ce païs me mectent en main le royaume de Bretaigne, que* la main m'escaupist de donner et le coeur me dist que avaricieux suy quant [43d] tant le tieng. Or voy, Porrus, beau sire, car, ja soiez vous dieu de proesse, sy estes vous tant riche qu'il vous doit suffire, car plus grant royaume avez que .II. telz royaumes*. Et Cassiel le trespreux est sire de Badres et du païs, qui est moult rendant, car il perdroit au laissier. Perdicas* et Lyonés sont a mon frain pour mon corps a garder par leur prouesse : laissier ne me peuent ne ne veullent, bien le sçay, et sy sont riches hommes et plus les feray, se les dieux me laissent vivre. Mais je regarde cy Gadifer, qui a espousee Lydorias la belle et qui a* pou de terre, et sy sçay le gentil homme tant preu que je luy donne le royaume d'Albanie. Et a Betis, qui a la

---

114, 18 B. dont la main m'escaupist que de d.

114, 22 q. ces. II. chevaliers *B corr. d'après C.*

114, 24 Perducas *corr. d'après BC.*

114, 29 b. qui ont p. *BE corr. d'après C.*

belle Ydorus espousee, je luy donne le royaume de Bretaigne, car tant le sçay preux et hardy, sage et discret que le paÿs sera bien gouverné de luy. »

115. [44a] Quant les deux freres eurent entendu le gentil roy, ilz se mirent a ses piez en luy remerciant. Et il, qui noble estoit et courtois, les fist lever sus, et puis commanda que on appareillast le dromont pour approchier le port de Totonesie, car dedens .II. jours vouloit descendre a terre. Ainsi qu'il le commanda, il fut fait, car au chief de deux jours le gentil roy approcha le port et puis furent apprestees les nacelles, ou le roy entra et toute sa compaignie. Au port estoient apprestez les gentilz hommes de la terre, qui le receurent a merveilleuse joye. Et luy, qui sçavoit tout honneur, se sceut bien avoir comme prince. Lors monterent sur leurs chevaulx ceulx du paÿs, le gentil roy et toute sa compaignie, si se mirent au chemin pardevers une cité qui est nommee Kaerbrant, que le roy Eubraucus fonda, qui [44b] seoit sur le Hombre. La fut le roy receu moult lyement de la chevalerie du paÿs et des bourgois. La prindrent conseil qu'ilz approcheroient le temple Venus jusques a une cité qui pres seoit qu'on appelloit Scancole, car la se devoient assambler les princes du royaume pour* avoir parlement au roy Alexandre.

116. Si tost que le roy et la chevalerie eurent sejourné .VIII. jours en la cité et les .IIII. josnes mariees se furent raffreschies* pour la paour de la mer, le roy commanda que tous fussent appareilliez de chevaulcier, car ja sçavoit que plenté de princes s'estoient assemblez en la cité de Scancole pour actendre la venue de luy. Sy monta a grant compaignie et chevaucha tant qu'il vint a Scancole, ou le

115, 19 r. et pour a. *B corr. d'après CE.*

116, 3 f. raffreschiz p. *corr. d'après BCE.*

roy fut receu a hault honneur. A l'endemain tint le roy parlement a la chevalerie du paÿs en ung chastel qui estoit en la moienne de la cité. La sist le roy [44c] comme souverain et la chevalerie du paÿs autour. Adont se leva Ricarleir, ung sage chevalier et esleu pour le paÿs, sy dist tout en hault : « Gentil roy, vous soyez le bien venu comme celui que par le conseil* aux dieux avons moult desiré, car toute ceste contree est vaine de souverain et de hoir qui de luy soit demouré. Or a ainsi esté car quant le roy Pir |fut mis en terre, tout le peuple et la chevalerie de la terre s'assemblerent en une place aprés son ensepvelissement assavoir qui pourroit regner sur eulx pour eulx tenir en droit. La fin fut que on ne peult estre d'accort, car ceulx qui dignes en estoient ne le vouldrent accepter, dont la chevalerie ordonna que chacun retourneroit en son lieu et yroit aourer par devers son temple pour avoir responce de son dieu qu'il luy estoit a faire a eslire roy. Dont plusieurs respons en ont rendu [44d] les dieux, que par mer vendroit temprement le prince dessus tous princes terriens qui de roy souffisant les pourverroit, mais que en sa main meissent le royaume, car celuy en ordonnera au prouffit du paÿs. Sire, pardevant vous et en ce chastel sont tous les plus puissans princes de la terre qui la couronne et toute la terre mectent en vostre main, car si grande renommee est de vostre loyaulté et de vostre gentillesse que bien scevent que vous en ordonnerez au prouffit du paÿs. »

117. Quant le roy eut entendu le chevalier, il dreça le viaire et dist : « Seigneurs, tout ainsi que vous estes, vostres grant mercyz quant en moy adjoustez sy grant foy et monstrez telle obedience sans destrainte, mais par la bonté de voz coeurs, car ja soie je si grant, ce n'est pas pour ce que le vaille, mais c'est par la bonté des dieux qui font de moy leur

---

116, 13 c. celui par lequel conseil a. *E corr. d'après BC.*

sergent et leur verge pour chastier [45a] les felons princes et eslevés, qui ne recongnoissent ne dieu ne homme par leur grant orgueil. Car je de moy pou vaulx se les dieux n'estoient et la bonne chevalerie qui par la bonté qui en eulx est me servent et qui par leur proesse et leur chevalerie acquierent les terres et les fiefz dont je suys souverain. Et je plus ne veuil, car pou dureray, j'espoire, car trop se doibt doubter l'omme qui monte soudainement en plus grant estat que de droit ne luy viengne, car de legier soudainement chiet selon les fais de Fortune. Je le dy pour moy, car la grant haultesse ou je suis eslevé ne me vient pas de mon pere, ains vient par acquest et par le vouloir du dieu de Fortune, qui toute jour m'en menace de retollir ne point ne m'asseure. Et ce prophetisent bien les sortisseurs, sy n'ay mestier de moy chargier, car qui plus avra, plus laissera et riens n'en emportera fors [45b] ce qu'il avra fait au vouloir des dieux, qui ce luy remeriront en leur saint paradis.

118. Pour ce le vous dy je car grant honneur me faictes quant le don de ce royaume mectés en ma main sans ce que je ne l'ay pas conquis par force, mais par voz grez, sy vous en remercie. Et vrayement pour vostre bel acueil je vous pourverray de roy suffisant et tel que je luy oseroie chargier mon ame et mon corps et toute la terre que j'ay acquise, car* il est leal, preu, hardy et chevalereux, sage, large, courtois et advisé et bon justicier et chevalier de gentille orine. Et tant sçay, car recordé m'a esté par ung chevalier de mon hostel que on nomme Permenio, qui en ce paÿs par une tempeste s'embaty, qui de vous fut courtoisement receu pour l'amour de moy, dont gré vous sçay. Car bien me dist que le royaume estoit trop grant a gouverner par une personne, car trop avoit a [45c] visiter, et de tant que le prince est plus loingtain de ses hommes, de tant en est il moins

---

118, 6 car il est *manque B* ; *corr. d'après CE.*

cremis et plus tost luy mouvent guerre et sont inobediens a luy. Et pour ce fol est qui plus emprent qu'il ne peult assoufir, car il pert bien souvent l'un pour l'autre. La me deveroie je mirer, mais faire me couvient le vouloir des dieux.

119. Seigneurs, a ceste fin vous ay dit ces parlers que bon seroit que en ceste ylle eust deux roys, ung en Albanie, ou il a merveilleuse terre et esparse et gens de forte teste qui ont mestier de roy sage et actrempé et hardy et juste justicier en temps et en lieu, sage et courtois et bon chevalier, et tel l'ay pourveu. » Lors appella Gadifer, ung chevalier preux et hardy de son hostel, puis luy dist : « Gadifer, pour les biens et le sens et haulte chevalerie que je sçay en vous, je vous revestz du royaume d'Albanie, qui [45d] contient la plus grant partie de ceste ylle, pour ce que je vous sçay tel que par vostre deffaulte je ne seray ja blasmé ne le royaume empirié, mais amendé. » Adont s'abaissa le chevalier en soy humiliant et receut le don. Aprés appella le gentil roy Betis, son frere maisné, et puis luy dist : « Sire chevalier, au gré de la chevalerie de ceste terre je vous revestz du royaume de Bretaigne, car en vous sçay tel gouverneur que par le bien qui est en vous et la haulte lumiere qui reluira en voz oeuvres toute prosperité et tout honneur en chevalerie exaulcera ou royaume. Sy prie a toute la chevalerie qui cy est qu'ilz vous viengnent faire hommaige. »

120. Quant le roy eut ce dit, tous ceulx qui la estoient, tant gentilz comme villains, prindrent a cryer a haulte voix : « Vive le roy Alexandre qui nous a pourveuz de [46a] si noble roy ! » Lors s'arrouterent tous les gentilz hommes du royaume, sy vindrent faire hommaige a leur roy de coeur et de foy. Lors que les princes eurent fait hommaige, par le conseil d'eulx il se dreça sur ses piez Ricarleir, ung saige chevalier, et s'en vint pardevant le roy Alexandre et dist : « Gentil prince, puis que vous nous avez encommencié a

aidier, nous vous prions que vous nous paraidiez, c'est que vous mectés paine que nostre roy soit couronné de son royaume. Adont sera mieulx tenu a nous et nous a luy. – Sire chevalier, dist le roy, je le loe moult. Mais or me dictes ou il vous plaist qu'il soit couronné. – Sire, dist le chevalier, il semble aux princes du royaume que bon seroit qu'il fust couronné au temple Venus la deesse pour ce qu'elle a esté anonceresse et conseilliere de sa venue. Et il sera d'huy en* .XV. jours la veille a la deesse, ou tout le peuple du royaume s'assemble par [46b] coustume, sy est tenu le conseil des gentilz hommes que a celle journee nostre roy soit couronné.

121. – Sire, dist le roy Alexandre, moult me plaist. » Lors se tourna pardevers le josne roy et dist : « Betis, par ma foy, il m'est avis, puis que vous avez emprins la cure de ce royaume, que vous ayez le soing de vostre couronnement par le conseil de voz hommes, et je desormais en charge vostre conscience. – Sire, dist le josne roy, je le doy bien faire, car tant m'avés fait d'honneur plus que je n'ay desservy. » Lors se tourna par devers Ricarleir et luy dist : « Sire chevalier, par le conseil des saiges hommes de mon royaume et pour le sens qui est en vous, je vous fay mareschal du royaume et souverain pourveeur de ma feste. – Sire, dist le chevalier, vostres grans merciz, et Dieu me loist tant faire que ce soit a l'onneur de vous et au prouffit du royaume. » [46c] Adont fist le mareschal escripre lectres de prieres et de commandemens pour envoyer par le royaume et par les ylles voisines que tous fussent au grant couronnement du nouvel roy de Bretaigne le jour de la veille a la deesse Venus.

120, 17 h. et XV. j. *corr. d'après BCE.*

122. Aprés ces mandemens, le mareschal monta et s'en ala pardevers le temple a la deesse, ou la feste devoit estre. Et la fist tendre trefz et aucubes et pavillons pour le roy Alexandre et le roy son seigneur. Mesmes les princes* du paÿs et la chevalerie y firent tendre les trefz, et ceulx qui n'eurent tente ne pavillon y firent faire foeuillies*. Et sachiez que tout le peuple du royaume y affluoit pour le couronnement du roy comme pour la feste a la deesse et pour vendre toutes denrees, dont la place fut en pou de jours si pourveue comme se ce fust la meilleure cité du royaume. Et le mareschal ordonnoit [46d] et assenoit a chacun lieu et terre selon ce qu'il affieroit a luy, la chevalerie et dames et damoiselles de gentil sang plus prouchains du roy, les bourgois ensievant et marchans de toutes marchandises, quelzconques qu'elles fussent, par rues, chacun selon son estat.

123. Quant Ricarleir, le preux mareschal, veyt le siege de la feste ordonnee et pourveue de toutes neccessitez et qu'il y avoit plenté de chevalerie estrange et privee et grant plenté de gentilz hommes, dames et damoiselles de tous paÿs, il se pensa que temps estoit que le roy son seigneur venist en la place sejourner pour recepvoir la chevalerie et les dames et les pucelles qui pour luy honnourer venoient a la feste. Sy monta et l'ala querre a grant compaignie de chevaliers, sy le trouva en la cité de Stancol. Et lors que le roy sceut pour quoy son mareschal venoit, il monta [47a] et la royne Ydorus sa femme. Sy pouez sçavoir qu'il y eut grant feste en la place de la chevalerie et des dames et pucelles a la venue du roy. Et le roy, qui sage et courtois estoit, les conjouy si sagement qu'il fut de tous prisié et amé. Et la royne de soy se maintint si sagement entre les dames qui le festioient qu'elle fut tenue a dame de treshault honneur. Et

---

122, 4 M. le prince d. *corr. d'après BCE.*

122, 6 f. foeuilles. E. *corr. d'après BCE.*

quant le roy et la royne eurent esté festoiez, ilz se tirerent pardevers leurs trefz. Et puis ala le roy et son mareschal, qui congnoissoit les gentilz hommes et les gentilles dames et pucelles, les prier* que tous venissent mengier a court, et tous l'octroierent, car moult desiroient a veoir luy et sa contenance. Et il si bel se maintint que tous ceulx qui y furent tenoient le royaume et les habitans a bien eureux, car trop veoient en luy de sens et de honneur.

124. [47b] Grant foison de gentilz hommes estranges des ylles voisines vindrent a la feste, car Renommee, qui tost vole, le fist tantost sçavoir par tout. Car bien disoit on que on devoit couronner en Bretaigne le plus gentil roy et le plus preux en chevalerie qui y eust esté puis cent ans. Sy y venoient tous ceulx qui a honneur de chevalerie tendoient, car trop longuement en avoit le paÿs esté esvainé. Et le roy si noblement et si gentement les recevoit que tous se tenoient a bien prisiez et tenoient que en sa venue toute proesse estoit renee, car tous biens estoient en luy apparans. Et ja en venoient* de fait la plus grant partie, car sur toute rien il honnouroit ceulx qui de proesse avoient nom.

125. Tant demoura le gentil roy en la place que le jour de la veille vint. Adont monta le roy Alexandre et [47c] toute la chevalerie qui pour luy demouroit a Scancole, et les .III. dames, Fezoniadés, Lydorias et Ydorus, et grant plenté de dames qui pour leur compagnie demouroient illec. Si se mirent au chemin tant qu'ilz vindrent en la place. Et quant le josne roy sceut leur venue, il s'en vint a l'encontre, car toute la chevalerie qui la estoit assemblee monta et toutes les dames et les pucelles avecques eulx, si noblement atournees que c'estoit ung deduit a regarder, car, tous tenans par

---

123, 19 les prier *manque B ; corr. d'après E.*

124, 11 j. enmenoient d. *corr. d'après B et l. 6.*

les mains, dames et chevaliers et pucelles aloient ordonneement, tous chevaulchans l'ambleure, chantans et faisans merveilleuse joye a l'encontre du gentil roy Alexandre, dont l'assemblee fut joyeuse. Et eulx descenduz aux trefz, les gentilz du royaume, en la compagnie de leur josne roy, se mirent en la place pour actendre le roy Alexandre, qui s'appareilloit dedens son tref.

126. [47d] Si tost que le roy fut appareillié, il yssy de sa tente a grant compaignie de chevaliers et s'en vint en la place, ou ceulx de Bretaigne estoient assemblez avecq leur nouvel roy. Et quant ilz se furent entresaluez, le roy Alexandre emprist la parolle et dist : « Seigneurs, pourveuz vous ay de seigneur bien* a vostre gré, si comme il m'est advis. Or me sembleroit bon qu'il fust couronné tandiz que je suy en ce paÿs, car je n'y puis longuement demourer : sievir me couvient les ordonnances du ciel. Or regardez que bon en est a faire. – Sire, dist ung chevalier qui estoit appellé Assarcus, Pir, nostre roy qui mort est, fut couronné a Troies la Moindre, qui ore est appellee Trinovant. Mais a l'honneur de la deesse Venus, nostre roy veillera ceste nuyt en son temple pour acquerre sa grace. Et demain luy asserrez la couronne en ceste place, et puis menerons nostre feste joyeuse. – Par ma foy, dist le roy, [48a] moult me plaist. »

127. Quant ce vint sur le vespre, le josne roy et la royne s'appareillerent et vestirent de blanches vestures en signifiance de purté et puis entrerent en ung temple a tout tel sacrifice que plaire pouoit a la deesse. Et la furent jusques a l'endemain deprians a la deesse que a telle heure peussent prendre la couronne du royaume que ce fust au prouffit du commun peuple. Et quant ce vint ainsi comme a soleil

---

126, 6 s. de b.

levant, ilz yssirent du temple et la trouverent le roy Alexandre et la chevalerie, qui les conjouyrent moult amoureusement, et puis se trayrent a ung lez le roy Alexandre et les gentilz hommes du paÿs a sçavoir et ordonner en quel endroit de la place ilz couronneroient leur josne roy.

128. Tandis qu'ilz estoient a tel conseil, [48b] adont vint pardevant eulx ung nain, qui leur dist en telle maniere : « Seigneurs gentilz hommes, ne soyez en doubtance de lieu, mais alez en la moienne des tentes. La trouverez le lieu tout appareillié. » Lors se part le nain a tant sans plus dire sy soudainement qu'ilz ne sceurent qu'il devint. Le roy et ceulx qui la estoient furent tous esbahiz. Et touteffois dist le roy : « Seigneurs, alons veoir que ce nain veult dire. » Lors s'en tournerent pardevers les tentes, sy perçoivent en la moyenne de la place ung perron de marbre de la haulteur de .V. piez et .X. piez en quarreure, sy poly qu'il luysoit. Tant approcherent le perron qu'ilz voient qu'il avoit dessus .II. kaeilles tant riches que le roy tesmoigna qu'il n'avoit veu oncques sy nobles ne de sy grant valeur. « Dieux, dist le roy, dont vient telle chose si soudainement quant hier au soir n'en estoit nouvelle ne il ne fait pas a cuider [48c] qu'il soit apporté par mains d'homme ? – Sire, dist ung chevalier qui la estoit, il ne peult estre cy apporté fors par mains d'anemis. » A ce s'accorderent bien tous ceulx qui en la place estoient. Le roy Alexandre, qui de ceste aventure estoit moult esmerveillié, dist devant tous en telle maniere : « Seigneurs, j'espoir que les dieux l'ayent cy apporté pour nostre roy couronner au dessus, sy ne loe pas que nous alons encontre leur voulenté. Mais appareillons nous de faire nostre besoingne, car temps en est puis que soleil est levé, et puis commenceront les festes des josnes chevaliers. »

129. Aprés ceste parolle n'y eut plus actendu, car les chevaliers a qui estoit la chose commise apporterent la

couronne dont le roy Betis devoit estre couronné. Lors fut ordonné que le josne roy monteroit au dessus du perron et yroit seoir en la maistresse chaiere et la [48d] royne Ydore en l'autre. Ainsi qu'il fut ordonné, il fut fait, car le roy Alexandre mena au dessus du perron le josne roy et Porrus et Cassiel menerent la royne, tous tenans par les costez. Lors qu'ilz furent dessus le perron, tous descendirent fors le roy Alexandre et Gadifer, frere au josne roy, pour faire au roy Alexandre compaignie et pour luy administrer ce que besoing luy estoit. A celle heure y avoit peuple sans nombre assemblé autour du perron pour veoir le couronnement de leur roy.

130. Quant le roy Alexandre veyt que temps fut et que le peuple fut tout aquoisé, il dist tout hault : « Seigneurs et dames, gentilz et vilains qui cy estes assemblez pour veoir couronner vostre roy, ne tenés pas ce couronnement a truffe, ainçois priez devotement au Dieu Souverain qu'il laisse a vostre roy recevoir la couronne de cest royaume en telle maniere [49a] que ce soit a l'onneur de luy et au prouffit du peuple qu'il a a gouverner, car sans l'ayde de luy il ne peult avoir en luy telle grace. Et s'il ne l'a, il ne peult vivre a honneur ne le peuple dessoubz luy en paix. Sy prions dont tous que le Dieu Souverain luy envoye sa grace. » Quant le roy eut dit ces parolles, tout le peuple qui autour du perron estoit, tant gentilz comme vilains, prierent devotement a Dieu qu'il luy envoyast sa grace. Dont vint le roy Alexandre et prya que la couronne luy fust baillee. Adont passa avant Louvezerp et Assaracus, qui avoient la couronne a garder, et la baillerent a Gadifer, qui la rebailla au roy Alexandre. Et lors que le roy la tint entre ses mains, en l'eure vint acourant le nain sur ung fort cacheour, qui dist : « Gentil roy, ainçois que tu assiees la couronne sur le chief du josne roy, regarde quelle elle est. » Sy tost que le [49b] roy eut oÿ le nain, il le prinst a regarder et dist : « Nain, que regarderay je ? Elle est et bonne et riche. – Roy, dist le nain, tel cuide faire son

vouloir qui n'en* fait pas la moictié. Mais regarde la couronne assavoir se elle est telle que pour faire ton emprinse. »

131. Le roy, qui tout esbahy estoit de regarder le nayn, retrait sa veue, sy regarde la couronne. Sy luy fut bien advis qu'elle fust sy grande que le corps d'un homme passast parmy sans la couronne adeser, dont il fut tout esbahy et dist tout en hault : « J'espoir a estre enchanté, car orendroit estoit la couronne, si comme il m'est advis, de grandeur able pour couronner nostre roy. Ore est trop grande a la teste d'un cheval ! » Lors dreça son chief et dist : « Ou est le nayn qui la couronne me commanda a regarder ? » Dont respondirent ceulx qui autour de luy estoient et dirent : « Sire, nous ne sçavons qu'il est devenu, tant soudainement [49c] est de nous esvanuy. – Par ma foy, dist le roy, je voy grans merveilles. Mais apportez moy une autre couronne, car ceste n'est habile a homme mortel couronner. »

132. Tandiz que le roy disoit ces parolles, le nayn s'apparut pardevant luy et dist : « Gentil roy, ne vous penez de vostre roy couronner de couronne de cest paÿs, car il n'y a nulle abile a luy, mais souffrez ung pou, car assez tost viendra celle dont il doit estre couronné, si comme la sage dame dist qui de luy ou de son lignaige doit avoir mestier, si comme tesmoignent les sors. Et pour a cellui roy faire honneur, elle a fait faire une couronne dont il sera couronné, et non d'autre. – Nayn, dist le roy, or me dictes qui la sage dame est qui cy endroit fait sy grans merveilles apparoir. – Roy, dist le nayn, n'ay loysir de celle dame donner a congnoistre orendroit, mais ung temps viendra ains ung an que [49d] tu avras mestier de moy. Et je adont te mectray en tel lieu que bon loisir avras de moy demander et je de

---

130, 24 q. ne f. *B corr. d'après CE.*

respondre. » Lors se party le nayn a tant. Et le roy demeure tout esbahy et dist : « Oncquesmaiz ne fuz ou ma voulenté ne fust faicte, ou par force ou par amours. »

133. Quant le roy eut dit ces parolles, il vint pardevant luy ung chevalier de grant aaige qui estoit en la place et dist : « Gentil sire, ne vous esmerveilliez de ceste chose, car se vous demourez en cest paÿs .II. moys, vous en verrez de trop plus merveilleuses. Car cy pres est la Forest Darnant, ou il a plenté de fees qui scevent par leur soubtil art toutes les soubtilles choses. Et sachiez qu'il n'est homme qui puist yssir de la forest puis qu'il est entré dedens ung arpent. – Preudomme, dist le roy, j'ay bien ouy dire pieça qu'il avoit en cest paÿs [50a] plenté d'enchanteurs et de fees qui oeuvrent de conjuracions et d'experimens, sy ne m'esmerveille pas tant de ceste advenue. » Ainsi que le roy disoit ces parolles, atant vont* venir pardevant luy une damoiselle messagiere belle a devis en la compaignie de deux escuiers. Lors que le roy l'aperceut, il sceut bien qu'elle estoit estrange, car elle estoit vestue d'une blanche cainse. Et lors qu'elle fut tant approchee du roy qu'elle peult estre oÿe, elle le salua moult honnestement. Et le roy, qui bien le sceut faire, luy rendy en l'eure son salut et puis dist : « Damoiselle, passez avant et dictes ce qu'il vous plaist. »

134. La damoiselle, qui estoit courtoise et bien emparlee, marcha avant et dist : « Gentil roy, ma dame a qui je suy ne veult pas que le roy de la Grant Bretaigne demeure a couronner par deffaulte de couronne, sy t'envoie ceste couronne, car d'aultre ne peult estre [50b] couronné. » Lors lui baille une couronne qu'elle tenoit entre ses mains, qui estoit tant riche que a grant paine trouveroit on meilleure. Et quant le roy l'eut receue et il cuida parler a la damoiselle

---

133, 13 a. veons v. *corr. d'après B.*

pour demander qui estoit sa dame, il trouva qu'elle estoit esvanuye si soudainement que il ne personne de la place ne sceurent qu'elle devint. Lors commanda le roy a ung chevalier qui assez prez de luy estoit, monté sur ung cheval, qu'il alast par la champaigne veoir se ja pourroit oïr nouvelles de la damoiselle. Le chevalier comme obedient brocha son cheval pardevers la forest. Et quant il fut a la champaigne, il voit que la damoiselle s'en aloit grant erre. Et lui, qui desiroit a parler a elle, se hasta tant qu'il en peult estre oÿ et dist : « Damoiselle, ne vous hastez pas tant que je n'aye parlé a vous, car le roy vous mande.

135. [50c] – Sire chevalier, dist la damoiselle, je n'ay loysir d'arrester, mais retournez et dictes au roy qu'il ne peult maintenant plus sçavoir de mon estre. » Aprés ces mots fut advis au chevalier que la damoiselle et les .II. escuiers furent muez en .III. cerfz qui en la Forest Darnant se lancierent en l'eure. Quant le chevalier eut veue ceste adventure, il se retourna pardevers le roy et dist : « Sire, merveilles ay veu. Car quant j'eubz la pucelle actainte, je luy diz qu'il luy pleust a retourner tant que vous eussiez parlé a luy. Elle me respondy qu'elle n'avoit loisir de retourner ne que plus avant ne pouiez sçavoir de son estat. Lors fut elle et ses .II. escuiers muez en .III. cerfz qui en l'eure se lancierent en la forest. » Quant le roy eut ce oÿ, moult s'esmerveilla et dist que vrayement estoit le paÿs de la Grant Bretaigne moult aventureux.

136. [50d] Tandis que le roy Alexandre s'esbahissoit des merveilles qu'il veoit, il luy vint devant le soudain de Badres qui luy dist : « Sire, bon seroit que celle couronne que ceste damoiselle a apportee fust esprouvee assavoir s'il y a nul peril pour ce que cest paÿs est si plain d'incantacions. – Sire, dist le roy, vous ne dictes pas mal. » Lors dist au roy d'Ynde qu'il asseist l'estrange couronne sur le chief d'un serviteur qui devant luy tenoit une touaille. Ainsy que

le roy Alexandre le commanda, le roy d'Ynde le fist, mais oncques peril ne s'y apparut. Dont dist le roy Alexandre : « Je n'espoir pas que peril il y ait. » Lors prinst la couronne entre ses mains et dist : « Betis, noble homme et de gentil lignie, je vous couronne cy et fay roy de la terre et du paÿs de la Grant Bretaigne tout ainsi que le royaume s'estend, saulf ce que de moy le tendrez et me ferez hommaige sans aultre servaige ne treu qui a [51a] moy en soit rendu. Ainsi recevés* la couronne ou nom et en l'onneur du Dieu Souverain qui vous doint grace d'estre tenu ainsi que bon roy doit estre. » Lors va dire le peuple qui la estoit tout en larmoiant de pitié : « Amen ! amen ! » Lors luy va le roy Alexandre asseoir la couronne sur le chief et puis le baise en la bouche en signe d'amour tout en larmoiant.

137. Aprés ce fait, le roy prinst une couronne, sy l'assist sur le chief a la royne et dist : « Madame, royne soiez pour tous biens exaulcer et maulx destourner. » Sy tost que le roy de Bretaigne et la royne furent couronnez, le roy Alexandre se trait pardevers le roy de la Grant Bretaigne et luy dist devant tous qu'il venist relever son royaume de luy comme a son lige seigneur. « Sire, dist le roy, faire le doy et sy suy prest. » Lors se leva de son siege et le roy Alexandre s'y assist comme sire [51b] et empereur. Et puis s'agenouilla le roy Betis devant le roy Alexandre et joinst ses mains et dist : « Gentil sire, cy vous fay hommaige du royaume de Bretaigne, sy en devieng vostre homme feal de coeur et d'avoir. » Lors ouvri le roy Alexandre ses .II. mains et encloïst les mains du roy Betis son homme entre les siennes et en levant amont, et puis le baisa en la bouche en signe d'amour et de alyance.

136, 17 A. retenés l. *corr. d'après BCE.*

138. Quant le couronnement fut passé, la feste commença grande et envoisie de dames et de chevaliers et de tout le peuple. Adont descendi le roy Alexandre et le roy de Bretaigne et la royne jus du perron, duquel avint puis mainte merveille, si comme vous pourrez oÿr ou conte ensuyvant. Mais sy tost que les .II. roys furent descenduz, ilz se trairent pardevers les tentes ou les tables estoient mises et les mengiers apprestez si grossement qu'il convenoit. [51c] Dont fut l'eaue cornee par les trompeurs a la maniere gregoise. Et quant les princes et dames et chevaliers eurent lavé, les roys et les roynes alerent seoir et la chevalerie selon leur haulteur, entremellez de dames et de pucelles. Et quant ilz furent ordonnez et assiz, ce fut tresbelle chose a veoir, car la cronique dist qu'il y eut jusques a .VIII^{C}. chevaliers seans a table et sy n'y eut celuy qui n'eust une dame ou pucelle a son escuelle. Des mez dont ilz furent serviz ne m'en quier a ensongner, assez en eurent.

139. Tandis qu'ilz mengoient joyeusement et que on eut servy du second mez, toute la compagnie prist a regarder, si comme ilz seoient autour des tentes, et voient venir pardevant eulx .III. menestreulx chacun sa harpe en sa main et estoient vestus moult noblement, non pas a la maniere de Grece ne de Bretaigne, car ilz estoient vestuz de toile delie et [51d] blanche comme neige qui si mignotement se queilloit* entour eulx que c'estoit une beaulté a veoir. Et eulx ainsi appareilliez, ilz vont saluer les roys et les roynes et tous les princes qui a la grant table seoient. Lors emprindrent a jouer de leurs harpes tant doulcement que c'estoit ung deduit a oÿr. Quant ilz eurent joué tant qu'il peut plaire, ilz mirent jus leurs harpes, si s'emprindrent a appareillier en une autre guise, dont tous ceulx des tables ne s'en sceurent si pres garder qu'ilz ne fussent esvanuyz en telle maniere

---

139, 8 s. queilloient e.

qu'ilz ne sceurent qu'ilz devindrent. Ainsi qu'ilz s'esmerveilloient de ceste aventure, ilz ne garderent l'eure qu'il s'embati ung cerf merveilleux en grandeur, et cellui cerf syevoient .IIII. levriers de quanques ilz pouoient courre.

140. Ensievant les levriers sy vint ung chevalier sus ung fort chasseur cornant si fort que toute la place en [52a] resonnoit. Le chevalier estoit vestu de vestemens de bois noblement appareilliés* et aigrement sievoit la chasse. Le cerf, qui oyoit le son du cor et le glatissement des chiens, redoubtans cest affaire sy prist a fuir par la place comme foudres et les chiens aprés si aigrement que* aucuneffois le pinçoient par les rains. Et le chevalier le sievoit a la force de son chasseur cornant et jupant et faisant telle noise que tous ceulx de la place en estoient esmerveilliez. Mesmes le roy Alexandre, qui bien sçavoit de chasse, le veoit tant voulentiers car oncquesmais chasse ne vit* si voulentiers, et ainsi en estoit a tous ceulx qui la chasse veoient. Tandiz que ceulx des tables se delictoient de la chasse regarder que tant estoit belle a veoir que merveilles, il leur fut en celui point advis qu'il courust parmy la place une riviere qui eust bien cent piez de large, qui venoit pardevers Stan[52b]col et s'en aloit courant vers la forest.

141. Quant ceulx qui la estoient veirent la riviere courant au travers de la place, ilz en furent moult esmerveilliez. Mais en l'eure leur doubla la merveille, car le cerf, qui eschauffé estoit et oppressé des chiens, se lança incontinent dedens la riviere, sy se prinst a noer, et les chiens aprés sans resongner, qui le sievirent de si pres car, ainçois que le cerf fust en la moyenne de l'eaue, le plus aspre des chiens

---

140, 4 n. appareillié e. *E corr. d'après BC.*

140, 7 ch. aprés si aigrement aprés q. *corr. d'après B.*

140, 12 n. virent s. *B.*

luy sailly sur le dos et les .II. autres l'aherdirent par les rains derriere. Le chevalier, qui sievoit sa chasse asprement, ne resongna l'eaue, ainçois fery le cheval des esperons et le cheval, qui estoit fort et legier, se lança dedens la riviere a pou de doubte. Quant le roy Alexandre et tous ceulx et celles qui la estoient veyrent ce, ilz [52c] en furent tous esbahiz, et tant leur plaisoit la chasse qu'il n'y avoit celuy qui eust loisir ne vouloir de parler a son voisin.

142. Moult estoit la chasse belle et plaisant aux regardans, car souvent leur estoit advis que la ou les chiens oppressoient le cerf et le cerf se deffendoit a son pouoir, qu'ilz se plongassent si parfont en l'eaue que on ne pouoit veoir une grant espace ne le cerf ne les chiens. Mais quant le chevalier eut tant quoitié son cheval au nau, il estend son dextre bras dont il tenoit ung espieu, sy en fiert le cerf parmy les costes. Mais quant le cerf senty le cop, il s'escouist par l'angoisse du cop en telle maniere qu'il se deppart des chiens et yst hors de la riviere, et puis se met a la fuyte tout autour des tables pour trouver yssue. Lors yssi hors le chevalier de la riviere et puis mist cor a bouche et sonne, dont yssirent les chiens [52d] hors de la riviere. Et lors qu'ilz furent escouz, ilz s'eslaissierent aprés le cerf et le chevalier aprés quanques il peult du cheval traire. Et les chiens, qui estoient aspres et viguereux, vont ataingnant le cerf, dont l'un luy sailly entre deux cornes et l'ahert par les oreilles, et les autres .II. l'aherdent par les rains, dont il convint le cerf arrester.

143. Quant le chevalier veyt le cerf arresté par la force des chiens, il sailly jus de son cheval et prent son espiel, sy en fiert le cerf es ars devant, dont il convint le cerf cheoir mort. Tantost vindrent les chiens lapper le sang qui du corps luy yssoit. Lors tira le chevalier ung coutel, si comme il fut advis aux regardans, et va le cerf fendre sur la coste dextre, et puis luy boute sa dextre main ou corps et en tire le coeur,

sy le deppart a ses chiens. Lors fut advis a toute la compaignie que le cerf sallist sus sain comme devant, sy se remist au cours au[53a]tour des tables. Quant le chevalier veyt ce, il mist cor a bouche, sy sonne son cor, et les chiens se mirent au cours aprés le cerf. Le chevalier monta et puis se mist au cours aprés sa chasse. Et le cerf, qui les chiens doubtoit, se fery en la tente du roy Alexandre et les chiens aprés et le chevalier aussi. Et lors ne sceurent ceulx de la place qu'ilz furent devenus ne ceulx mesmes qui le tref du roy gardoient.

144. Quant le roy Alexandre, qui la prerogative avoit de parler de ceste aventure, veit ce et sceut que ceulx de son tref ne sceurent que le cerf estoit devenu, il fut moult esmerveillié et dist devant tous que oncques mais n'avoit veu si grande merveille. « Sire, dist ung chevalier qui servoit devant le roy, qui nommé estoit Margadux, nul ne pourroit croire, s'il n'avoit repairié en cest paÿs, que grans merveilles y adviennent. Car il y a cy pres une forest qui est tant aventureuse qu'il n'est chevalier, tant [53b] soit preux, que s'il se y embat une lieue en parfont, qui ja puis en reviengne ou par les grans deduitz qu'ilz y treuvent ou par ce qu'il y est prins et retenu. Et sy se y sont ja plusieurs essayez et convenanciez de revenir, se mort ou prisons ne les retenoit. Mais ainsi que nous entendons, il y a tant d'enchanteurs et de femmes qui jouent de conjuracions que nul ne se peult retourner. Adont demanda le roy au chevalier s'il y avoit seigneur. « Sire, dist le chevalier, au temps du roy Penisil, qui fut pere du roy Pir, qui derrainement mourut, il y eut ung chevalier en cest paÿs demourant en ung chastel seant sur la riviere de Hombre, qui occist ung chevalier qui cousin estoit au roy. Le roy Penisil le fist chassier pour faire justice de luy. Le chevalier se traist en ceste forest, luy .V^{e}. de freres. Et sachiez que oncques ne peurent estre tenus, ainçois sont depuis tant multipliez qu'ilz tiennent les forestz tant franches [53c] qu'il n'est chevalier de dehors, s'ilz le peuent tenir dedens, que jamais en reviengne.

145. – Sire chevalier, dist le roy Alexandre, il m'est advis que le roy Pir, qui derrainement mourut, ne fist pas bien son devoir. – Sire, dist le chevalier, le roy n'en* tenoit compte, mais que on le laissast en paix. Non pour tant sy n'y a il pas .IIII. ans que on luy roba une sienne seur, mais sachiez que le roy ne s'en voult oncques mouvoir. » Quant le roy Betis eut entendu le chevalier, il en fut tout courroucié et dist : « Sire chevalier, comment est appellé le chevalier qui telz exilz a fait ou royaume ? – Sire, dist il, il est appellé Darnant, et ainsi est appellee la forest pour l'amour de luy. Et tant vueil je bien que vous sachiez qu'il ne peult demourer belle dame ne pucelle a .II. journees entour* qu'il n'ait ou par force ou par ses incantacions. » Adont respondy le roy Betis et dist que s'il pouoit vivre ung an [53d] entier, la chose ne demourroit pas ainsi.

146. Tant parlerent entre eulx de ceste chose et des merveilles qu'ilz eurent veues qu'il fut temps de tables oster. Et lors qu'elles furent ostees, la josne chevalerie et les pucelles emprindrent la carole. Et les menestreux, qui a ce estoient duictz, emprindrent a jouer de leurs instrumens pour la carolle mener. Et les josnes escuiers commencerent a jouer aux eschez et a aultres plusieurs esbanoys que les grans hommes veirent moult voulentiers, tant que le roy Betis dist aux chevaliers du paÿs qui compaignie luy faisoient qu'il avoit la endroit plenté de josnes escuiers qui deussent estre chevaliers. Et les chevaliers respondirent que par la faulte de leur roy et la neanté de celluy toute chevalerie et toute gentillesse en estoit empiree, et pour ce n'y avoit nulz qui en curast. Adont respondy le roy qu'il ne pourroit pas ce endurer, car il vouloit que tous ceulx qui le va[54a]loient devenissent chevaliers, dont le roy et son ayde

---

145, 3 r. ne t. *B corr. d'après C.*

145, 13 e. saufz q. *corr. d'après CE.*

en firent depuis jusques a .IIII^{C}. Mais cy endroit se taist ung pou le conte de ceste feste, car il vouldra parler ainçois des chevaliers du royaume d'Albanie qui ore est nommee Escoce.

VI.

COMMENT LE ROY ALEXANDRE DENOMMA GADIFER ROY D'ALBANIE, NOMMEE ESCOSSE.

147. Cy endroit nous fait l'ystoire mencion que dedens moins de .VIII. jours aprés ce que le roy Alexandre fut descendu en la Grant Bretaigne, les gentilz hommes du royaume d'Albanie sceurent que le roy Alexandre estoit descendu en la Grant Bretaigne et en avoit fait roy ung preux chevalier de son hostel et que le roy Alexandre avoit ordonné qu'il avroit roy en Albanie pour quoy les .II. paÿs fussent mieulx gouvernez. Dont ceulx de Albanie furent moult lyez, sy s'assamblerent tous les plus grans du paÿs et se mirent au chemin pour venir pardevers [54b] le roy Alexandre a requerre qu'ilz eussent roy ainsy que ceulx de la Grant Bretaigne. Dont il avint que ainsy que le roy Alexandre et ceulx de Bretaigne et les gentilz hommes du paÿs se devoient traire a conseil pour ordonner des besongnes du royaume, adont s'en vont venir* ceulx de Albanie, qui puis fut appellee Escoce, qui descendirent devant les .II. roys. Ceulx saluez, l'un des gentilz hommes d'eulx ala monstrer au roy Alexandre comment ilz avoient ouy nouvelles de sa venue et comment il avoit fait roy en la Grant Bretaigne, qui povrement avoit esté gouvernee de long temps, et, pour le hault Dieu, que il voulsist mectre paine qu'ilz eussent roy en leur paÿs preudomme et saige et

147, 15 venir *manque B.*

bon chevalier, qui le paÿs remeist en estat, car trop estoit aneanty par deffaulte de bon gouverneur.

148. Quant le roy Alexandre eut ouy ceulx d'Albanie, il leur en sceut grant gré. Sy respondit [54c] et dist : « Seigneurs, vous dictes bien. Sy voeul que vous sachiez que je vous ay pourveuz de roy tel selon mon entente que se je devoie eslire ung homme pour ressambler preudomme sage, large, courtois, chevalereux et bon justicier, je ne m'ensongneroie de autre eslire. Et pour ce que vous sachiez qui il est, je le vous nommeray. Car il est appellé Gadifer et est frere germain au roy de Bretaigne que cy veés, dont les .II. paÿs doivent estre plus fors et toute l'ylle plus cremue, et veez le cy present. » Lors prinst Gadifer par la main et luy dist : « Gadifer, je vous revestz du royaume d'Albanie et prie aux gentilz hommes du paÿs qui cy sont qu'ilz vous veuillent recepvoir a roy et a seigneur. »

149. A ces mots passerent avant tous les gentilz hommes du paÿs qui la estoient en presence et receurent leur seigneur a tresgrant joye en remerciant le gentil roy Alexandre qui de tel sei[54d]gneur les avoit pourveuz, car ja avoient oÿ nouvelles de sa valeur. Dont la joye et la feste recommença grant en la place, qui puis dura par l'espace de .VIII. jours. Et sachiez que dedens ce terme le roy de Bretaigne estably et estora en la place une cité qu'il appella a l'honneur du roy Alexandre Grece. Sy sachiez qu'en pou de temps il y eut bonne cité et noble, car il n'y eut gentil homme en Bretaigne qui n'y feist faire manandise chacun endroit soy.

150. Ung jour en celle sepmaine gisoit le roy Alexandre sur une couche aprés mengier. Et luy illec gisant, luy souvint que ou commencement de ses haultes emprinses il s'estoit fait enclorre en ung tonnel de voirre si soubtillement que eaue ne pouoit entrer dedens et sy avoit air par

buses, puis se fist avaler par dedens la mer et mener a cordes par une nef aval la mer, car il vouloit sçavoir des merveilles qui sont dedens et comment les poissons [55a] se maintenoient. En ce penser luy souvint de ce qu'il avoit veu une maniere de poissons que on appelloit chevaliers de mer, qui ont les testes façonnees a maniere de heaulme, et au dessus tenant une espee par le pumel, et par dessus le dos ung escu. La veyt le gentil roy ces poissons tournoier et bataillier les ungs aux autres tant fort que merveilles estoit a veoir, en donnant l'un a l'autre grans coups d'espees et occioient aucunes foiz l'un l'autre.

151. Quant le gentil roy eut ce fait ramené a memoire, il luy prinst vouloir de estorer entre les chevaliers ung tel esbanoy par quoy en temps de paix et de repos ilz apprinssent les armes sans occire, par quoy en temps de guerre ilz sceussent mieulx leurs ennemis grever et eulx deffendre se on les assailloit. En ce propos se leva le gentil roy, sy s'en vint entre la chevalerie qui l'actendoit a l'entree de son tref. La estoit le roy [55b] de Bretaigne et le roy de Albanie, Porrus le Yndois* et Cassiel le Badrains et toute la chevalerie du paÿs. Quant le roy Alexandre les veyt, il en fut lyez a merveilles, puis leur dist : « Seigneurs, moult me plaist que je vous voy cy assemblez, car maintenant ou je me gisoie me vint devant en mes pensees comment j'eubz une fois desir assavoir comment les poissons se maintenoient par dedens la mer. » Lors leur voult compter comment il en advint, ainsy que l'avés ouy.

152. « Seigneurs, dist le roy, pour ce le vous ay dit car j'ay vouloir de establir et ordonner ung tel esbanoy entre les chevaliers en terre pour eulx introduire es armes et les membres amolier et aprendre a eulx deffendre au besoing.

151, 9 P. le ondois e. *corr. d'après BE.*

Et pour ce le fay car je vous voy en cest paÿs sy aneantiz par oyseuse* que s'il y avoit qui vous assaillist, vous ne vous sçariés ne n'avriés coeur [55c] de vous deffendre. Or ay visé et ordonné dedens mon coeur ung esbanoy qui sera destournement de oyseuse, exaulcement de proesse, nourrissement de hardiesse, exaulcement d'armes et d'amours, sy vous prie que vous me veuilliez aidier. » Adont respondy toute la chevalerie qui la estoit tresliement et dist : « Gentil sire, dictes vostre vouloir, car nous sommes tresdesirans d'oïr et de mectre a oeuvre vostre ordonnance. – Seigneurs, dist le roy, vostre mercy. Et je vous diray aucunes ordonnances qu'il convient tenir et mectre entre chevaliers s'ilz veullent estre telz que il appartient a gentil homme et estre digne d'entrer en cest esbanoy.

153. Premier je veuil qu'il ne soit chevalier nul qui en l'esbanoy que l'en peult appeller escole de proesse entre* s'il ne la veult poursievir, car il n'y a chevalier que, s'il le poursieut, qui n'en doive estre plus preux, plus hardy et plus habille aux armes. Mais il conviendra [55d] qu'il n'ait en luy desloyauté ne traÿson. Et sy se garde de porter en cellui esbanoy armeure qui vaille a ferir d'estoc, mais ainçois porte chacun son espee et son escu et son glaive pour jouster. Et si se garde de ferir par derriere sur chevalier ne de vilener autre tant qu'il ait le chief descouvert, mais s'il le peult conquerre et mectre a rançon par beau fait, par force de bras, par ferir beaux coups d'espee tant qu'il l'ait mis a oultrance, cellui acquerra honneur, los et pris entre dames et damoiselles. »

154. A iceulx motz fut mandé le roy des menestreulx, qui crya l'esbanoy qui fut puis nommé tournoy. Celuy cria

---

152, 6 p. oyseuses q.

153, 2 entre s'il ne la veult poursievir *manque B* ; *corr. d'après C.*

le tournoy au tiers jour et commanda les estatus du roy a tenir desdont en avant sur* paine de perdre honneur. Et sachiez que quant le tournoy fut cryé, vous ne pourriez croire comme la josne chevalerie fut en grant leesse, dames et pucelles lyes et joyeuses*. Mesmes [56a] les anciens en estoient liez, car bien disoient que par ceste chose tout honneur, toute proesse, justice et gentillesse revendroit es gentilz hommes, dont le paÿs seroit cremu et honnouré. Dont veissiez dames et* damoiselles amans par amours appareillier parures et noblois* pour leurs amis parer et ennoblir les loges, et les hourdes charpenter et drecer pour seoir dames et damoiselles autour de la place pour mieulx veoir le tournoy.

155. Tandis que les loges s'appareilloient et que le jour du tournoy approchoit, le roy Gadifer d'Albanie manda les chevaliers de son paÿs, sy leur monstra comment le roy Alexandre avoit ordonné de nouvel ung tournoy pour la josne chevalerie introduire es armes et que ilz s'advisassent, car honte seroit pour eulx s'ilz ne monstroient aucun semblant de vigueur et de proesse, car il entendoit que les josnes chevaliers de la Grant [56b] Bretaigne disoient en leurs secretz ainsi : « Or y perra comment ceulx de Grece s'esprouveront en cest esbanoy. Chacun soit sur sa garde, sy ayde chacun l'un l'autre, par quoy ilz ne se puissent vanter de nous ! » « Pour ce le* vous dy que je ne vouldroye pas que le roy Alexandre ne sa gent fussent fourtournoyez, ja soient ilz pou. Et vous sçavez que proesse en chevalerie ne peult estre monstree en corps de chevalier sans ung pou de

---

154, 4 s. aprendre h. *corr. d'après C.*

154, 7 joyeux *corr. d'après B.*

154, 11 et *manque ; corr. d'après BE.*

154, 12 noblois et p. *corr. d'après B.*

155, 12 le *manque B* ; *corr. d'après C.*

felonnie. Sy vous vouldroie prier que vous voulsissiez venir a moy en cest tournoy pour acquerre aucun honneur pour vous et pour vostre paÿs et pour aidier au roy Alexandre, car je sçay bien que le roy mon frere enorte de jour en jour la chevalerie de Bretaigne qu'ilz mectent toute leur force encontre les Gregois par quoy ilz ne se puissent vanter, ja soient ilz duictz en armes. » La avoit ung chevalier qui estoit appellé en nostre langue le Tors et estoit conte* de Pedraque. Preux estoit et [56c] oultre preux et beau chevalier, fort et puissant et amoit dames et damoiselles sur toutes riens. Et pour ce estoit* il appellé des chevaliers du paÿs selon nostre langue le Tors. Celuy chevalier respondy et dist : « Sire, je vous serviray, moy et .XXX. chevaliers de mon hostel. »

156. Aprés parla le conte des Desers d'Albanie, qui estoit nommé en nostre langue Estonné, et dist : « Sire, je vous serviray a tout .XX. chevaliers. » Adont passa avant le duc de Rocedure, qui estoit nommé Dagons, et dist : « Sire, je vous serviray moy .XXXe. de chevaliers. » Quant le roy Gadifer veyt l'ayde de ses chevaliers, il en fut a merveilles lyez, sy les en remercia treslyement et leur dist : « Seigneurs, or vous prie je que nous ne nous alons faignant, mais soyons preux et vigoureux par quoy la voix voist entre dames et damoiselles que ceulx d'Albanie soient preux es armes. – Sire, dirent les chevaliers, nous ferons tant, s'il plaist au dieu de [56d] Fortune, que vous et nous et vostre royaume ne sera pas blasmé. »

157. Moult fut lyez le roy Gadifer quant il veyt que sa chevalerie estoit de si bonne voulenté et de sy grant couraige, car moult desiroit a faire en cest tournoy chose

155, 23 e. le c. *B corr. d'après CE.*

155, 26 c. est i. *B corr. d'après CE.*

dont il peust avoir honneur. En ce point qu'il estoit entre sa chevalerie, atant est ung messaige venu qui luy dist que le roy Alexandre et le roy son frere luy mandoient qu'il venist en la tente du roy Alexandre, car ilz avoient a traictier du tournoy. Adont monta le roy Gadifer, et Estonné et le Tors luy firent compaignie. Quant les princes furent descendus a la tente du roy, ilz entrerent dedens. La furent receuz lyement. Le roy Alexandre les fist seoir et puis dist : « Seigneurs princes, je vous ay cy mandez pour ordonner d'un tournoy pour la chevalerie de ce royaume [57a] reprendre les armes par quoy, s'ilz avoient aucun voisin qui sur eulx voulsist venir a force d'armes pour le paÿs destruire, que la chevalerie se sceust et peust deffendre. Sy ay regardé que il est bon que s'il y a aucun chevalier qui soit tant preux qu'il puist ung autre a force de bras mectre a terre et mener le cheval a certains lieux qui a ce seront ordonnez, que cellui en puist joÿr comme sien par quoy les povres chevaliers se puissent par leur proesse chevir des riches hommes et pour ce aussi que povres et riches soient plus desirans et voulentieux de eulx deffendre pour leur honneur et le leur saulver, et par ce seront congneuz les preux.

158. Encore m'est il advis, dist le roy, que nous soions partiz, c'est assavoir que la chevalerie de la Grant Bretaigne avec le roy leur seigneur feront une partie, et je et les Gregois et le roy d'Albanie et tous les chevaliers estranges feront* l'autre. Et se plus en a en une partie [57b] que en l'autre, on prendra par bon regart en la plus forte de la chevalerie dont on renforcera la foible. Et puis en ait le meilleur qui le peult ! » A ce s'accorderent les princes, car bien leur fut advis que de tant seroit chacune partie plus encline de son honneur garder. Ainsy que avez ouy ordonna premier les tournoiz en la Grant Bretaigne le gentil roy

---

158, 5 e. d'un autre. E. *corr. d'après C.*

Alexandre, qui puis furent ou paÿs moult en cours et en autres paÿs aussy. Sy ne pourriez croire que ce fut belle chose a veoir de l'ordonnance des hourdes et des foeuillies qui y furent appareilliees en la place ou le tournoy devoit estre pour dames et damoiselles seoir. Mesmes le roy Alexandre et les gentilz hommes monterent sur leurs chevaulx pour aler veoir l'ordonnance, qui moult leur pleut.

159. Quant ilz eurent la place veue et consideree, ilz alerent faire estiquier .II. banieres a .II. lez de la place, l'une des armes du roy Alexandre [57c] et l'autre des armes du roy de Bretaigne, la ou le* harnois des .II. parties et le gaaing sera mis a grant garant. Celuy soir donna le roy Alexandre a mengier a toute la chevalerie qui la estoit assemblee et a toutes les dames et les damoiselles, dont il y avoit grant plenté, car ja estoit sceu par la contree et es ylles voisines le* couronnement du nouvel roy et le* tournoy nouvel estoré, sy se assamblerent dames et chevaliers de tous paÿs. Sy fut la feste grande a cellui mengier, car a l'endemain estoit le jour du tournoiement. Et quant ce vint a l'endemain, grant deduit fut de veoir porter parures et nobloiz pour parer les josnes chevaliers amoureux que dames et damoiselles envoioient a leurs amis. Assez tost aprés monterent ces heraulx qui aloient criant par les tentes : « Montez, seigneurs chevaliers, montez, sy allez acquerre honneur, car ore s'appairra prouesse en la Grant Bretaigne qui grant temps y a esté endormie ! »

160. [57d] Adont peussiez veoir chevaulx traire hors des estables, sengler et appareillier, chevaliers armer et parer de plusieurs noblois, monter et aler pardevers leurs seigneurs.

159, 4 o. les h. *corr. d'après BCE.*

159, 8 v. du c. *corr. d'après CE.*

159, 9 e. du t. *C corr. d'après E.*

Adont peussiez veoir dames et damoiselles par grans compaignies aler pardevers les hourdes veoir les assamblees des chevaliers tant nobles que c'estoit ung grant bien a veoir et ung grant embrasement d'amour aux chevaliers amoureux. Adont passa premier le roy Alexandre a cent chevaliers de sa compaignie. Aprés passa le roy de Bretaigne a tout .IX. cens chevaliers du paÿs. Aprés sievy le roy d'Albanie a tout cent chevaliers tant* de son paÿs que des ylles voisines, sy ne fut plus de noblesse que de veoir les compaignies.

161. Quant tous furent assamblez en la place, Alexandre dist qu'il vouloit commencier le tournoy premier au roy des Bretons, qui tout appareillié estoit de encommencer les joustes. Adont brocha le roy Alexandre [58a] et le roy Betis a l'encontre, sy se vont entreferir si grans coups es heaulmes qu'il leur convint rompre leurs glaives, dont les heaulmes volerent emmy la voye et sy furent tant chargiez des coups qu'ilz se verserent sur les dos de leurs chevaulx. Sans faulte il leur chey tant bien qu'ilz demourerent es selles tous estonnez. Et les chevaulx, qui estoient fors, furent si chargiez des coups qu'ilz s'arresterent tous .II. en la place. Et tantost furent appareilliez les escuiers pour eulx rearmer. Et lors emprist chacun a cryer son cry. Adont veissiez chevaliers especialement de ung lez et de l'autre ferir chevaulx des esperons chacun aprés son seigneur. Lors vindrent ceulx de Grece au roy Alexandre et luy remirent son heaulme et aussi firent ceulx de Bretaigne a leur roy, dont veissiez le tournoy commencier grant et merveilleux et rude aussi bien que chacun l'eust usité de longue main.

162. Quant le roy Ale[58b]xandre fut appareillié, il broche le cheval et tire l'espee du fourreau et se fiert ou

---

160, 11 tant *manque B ; corr. d'après CE.*

tournoy et va faisant droictes merveilles, car il n'encontroit chevalier* a droit cop qu'il ne feist verser. Ainsi qu'il aloit abatant chevaliers ça et la, Claudius, qui estoit sire de Carleir, le regardoit moult voulentiers pour la proesse qu'il veoit en luy et bien s'apperceut que c'estoit Alexandre par l'aigle noire qu'il portoit. Lors ala penser que honte seroit s'il n'aloit tournoier a luy et a grant honneur luy vendroit s'il luy pouoit deffendre. Dont broche le cheval et trait l'espee en disant : « Comment ! roy Alexandre, entendez vous a vaincre le tournoy ? – Sire, dist Alexandre, je me paine d'acquerre honneur ainsi que chacun bon doit faire. – Par ma foy, dit Claudius, bien avez dit et mieulx m'en est cheu, car je le queroie. Or en ay trouvé la fontaine. Sy veuil estre tenu pour recreant se n'en emply plain mon baril ! » Lors [58c] lieve l'espee et en fiert Alexandre sur le comble du heaulme ung si tresgrant coup qu'il en abat jus et flours et pierres et la guimple que Ysidore luy avoit donnee et va descendant sur le dextre quartier de l'escu et le va trencher tout jus. Lors ala dire le roy : « Maistre, vous m'avez assené ! A ce cop apperçoy je que voz barilz sont plus plains de proesse que les miens ! Mais se ne m'en deffendoye, a neanté me seroit tourné. » Dont hauche l'espee et fiert Claudion. Claudius, qui doubte le cop, jecte l'escu au devant, et le roy y fiert a plaine taille et le va fendre d'oultre en oultre parmy la moienne, si que l'une moictié chey a ung lez et l'autre a l'autre. Le cop descendit tout contre val et* en descendant luy trencha le dextre esperon sans sang traire. Quant Claudius se veyt descouvert, il veyt bien que le jeu fut a luy mal party. Lors met l'espee ou fourreau et lance au roy a plains [58d] bras et le saque a luy de toute sa force. Quant le roy veyt ce, il l'embrace comme vigoureux et plain de chevalerie. Lors commencent a tirer et a luitier

---

162, 4 i. ne congnoissoit ch. *corr. d'après B.*

162, 28 et *manque B ; corr. d'après E.*

l'un a l'autre et ferir des pumiaulx des espees sur les heaulmes si tresgrans coups qu'il sembloit que ce fussent .II. fevres. Et ainsi s'en vont telz atourner en pou d'heure qu'il n'y eut si viguereux que sang et sueur ne luy saillist de tout le corps et yssoit d'eulx sy grant fumee que ceulx du tournoy qui loisir eurent de regarder eurent merveilles comment alaynes leur duroient. Les dames des loges qui veoient le convenant en avoient leesse et pitié pour le travail qu'ilz souffroient pour honneur conquerre. Et dont dist Fezonias que c'estoit merveilles que ce chevalier duroit tant au roy. « Pour quoy, dame ? dist la royne. Cuidiez vous que Bretons soient perdus du sang ? – Madame, dist Fezonas, je voy bien que non, mais [59a] j'ay bon ris que vous les voulez ja aidier. – Dame, dist la royne, chacun doit aydier le paÿs ou il doit vivre et mourir. Et pour ce ayme je les chevaliers de la Grant Bretaigne. »

163. Les deux chevaliers, qui riens* ne sçavoient des parolles des dames, se penoient d'acquerre honneur par mectre son compaignon au dessoubz. Tandis qu'ilz estoient en tel convenant, Gadifer et Porrus, Cassiel et le Tors d'Escoce entre eulx .IIII. tournoioient au conte de Careleir et a .XX. chevaliers de sa compaignie. Et y avoit sy grant foule entre eulx et sy grant fumee de pouldre et de sueur que ce sembloit une nuee dessus eulx, car ceulx de Bretaigne avoient grant despit que ces .IIII. se tenoient tant encontre eulx. Et sachiez que le Tors faisoit tant d'armes que les aultres .III. s'en esmerveilloient et ceulx de Bretaigne en avoient despit. Le conte mesmes ne faisoit fors que ferir sur luy, qui tresbon chevalier estoit, [59b] et le Tors ne feroit cop d'espee sur chevalier qu'il ne l'endentast ou feist cheoir du cheval. Et Porrus refaisoit a l'autre lez tant d'armes que c'estoit ung deduit a regarder. Et .V. chevaliers de la

---

163, 1 riens *manque ; corr. d'après BE.*

compaignie avoient encloz Gadifer et frappoient sur luy ansi comme sur une englume, mais le roy estoit sy preux qu'ilz ne le pouoient desmonter. Le Badrains ravoit tant a faire que ce sembloit que ce fust ung lievre entre .VI. levriers, non pas qu'il ne se deffendist si chevaleureusement que deduit estoit a regarder. Ainsi deffendoient les .IIII. compaignons leur honneur comme preux chevaliers. Et sachiez que ceulx a qui ilz avoient a faire estoient tous preux et bons chevaliers. En tel couvine d'armes vont les ungz les autres deboutans tant qu'ilz vindrent sur le roy Alexandre et sur Claudion, qui s'entretenoient aux bras et avoient tant souffert que pres estoient [59c] de cheoir des chevaulx. Mais la foule que je vous ay dit s'embati sur eulx, sy les en convint departir, voulsissent ou non. Lors n'y eut celluy qui ne se traist a la champaigne pour vent coeuillir. En ce point estoit assemblé le roy Betis et Estonné des Desers et avoit chacun le glayve empugnié, puis brocherent les chevaulx et vindrent l'un contre l'autre plus bruyans que cerfz accoeuilliz des chiens. Et s'en vont entrefrappant des glayves ou comble des escus et si grans coups donner que se ce fussent coups de tonnoirre. Les glayves furent roides et les chevaliers trespreux qui ne vouldrent fleschir contre les coups, ainçois s'afficent es estriers aux coups sentir par fin orgueil et oultre proesse qui en eulx estoit. Pour ce ne demoura pas que les* granz cops peussent estre celez, ainçois rompirent les sengles soubz les chevaulx qui [59d] estoient de coeur de soye, et vont les .II. chevaliers tournant sur les crupes des chevaulx a la terre, seant sur leurs selles.

164. Quant les .II. chevaliers se veyrent en tel point, chacun regracia son dieu quant pis n'avoit que son compaignon. Lors sailly sus le roy et tire son espee. Quant Estonné le veyt, il sault sus et jecte son escu sur son chief pour le cop

---

163, 41 q. le grant cop peust estre celé *B corr. d'après CE.*

recevoir et trait l'espee pour rendre sec ce que on luy monstre a donner. Et le roy, qui preux estoit, chault et voluntaire d'onneur conquerre, fiert Estonné sur son escu ung sy grant cop qu'il convint Estonné d'un pié agenouillier. Mais il se redresça vistement et fiert le roy sur la targe et luy va fendre ung grant pié. Le cop fut grant, sy va descendre sur le heaulme et luy coppe le cappel d'achier. Le heaulme va fendre jusques [60a] au bachinet. Le roy lors chancela par la pesanteur du coup, mais par fierté il s'esvigoura, si embraça l'escu et le joinst a son lez senestre et se melle es armes comme se ce fust pour la vie y mectre. Quant Estonné le veyt, si le prisa moult en son coeur. Lors s'appareille, car il veyt bien qu'il avroit a faire. Dont se vont entretaster aux espees nues de quanques ilz pouoient ramonner de hault a la force des bras et font tant en petit d'heure que chacun congneut son compaignon a preu chevalier, car chacun y monstroit sa force en maillant l'un sur l'autre menu et souvent, et tant qu'ilz font saillir sang et sueur parmy les mailles de leurs haubregons et s'atournerent telz que le plus preux eut mestier de reposer. Lors se trairent ung petit arriere pour prendre du vent. Dont dist Estonné : « Sire, je vous tieng a moult preux chevalier, sy sçaroie moult voulentiers vostre nom par quoy, se vous me menés jusques a oultrance, que je sceusse [60b] qui ce avroit fait, car en vous nommer me ferez tout joly pour la bonne chevalerie que j'ay trouvee en vous. Et se je puis venir au dessus de vous, je diray que les dieux m'ont fait plus d'honneur que je ne vaille. – Par ma foy, sire chevalier, dist le roy, se desir avez de mon nom congnoistre, aussy ay je du vostre, car oncques n'euz a faire a sy puissant chevalier, sy m'en tieng a bien euré quant mon nom voulez sçavoir. Sy sachiez que je suy Betis de Fezon, roy de Bretaigne par la grace du roy Alexandre. »

165. Quant Estonné entendy que c'estoit le roy des Anglois, frere a son seigneur, dont ala dire : « Ha ! sire, trop

ay meffait, qui ay osé ferir sur le frere de mon seigneur ! Tenés mon espee, je me rend a vous. – Sire, dist le roy, a moy n'affiert pas tel honneur ne deservy ne l'ay ne par fait ne par valeur, ainçois recevés en l'onneur, car mieulx l'avez deservy, ne par fraternité ne par grandeur [60c] d'estat ne laissiez honneur a conquerre, car le tournoy est commun a tous. Mais dictes moy vostre nom, car moult le desire a sçavoir pour la proesse que j'ay trouvee en vous. – Sire, dist il, je suis conte des Desers d'Escoce et suy appellé Estonné. Or vous vueil prier et requerre qu'il vous suffise, car bien vous congnoyz et de nom et de force et vous moy. – Par ma foy, dist le roy, bien me plaist, puis qu'il vous plaist. » Aprés ces mots se referirent dedens le tournoy, faisans chacun d'eulx en sa partie merveilles d'armes. En ce point avoit sy grant huee a ung lez du tournoy qu'on n'y oïst pas Dieu tonnant, car Careleir, sire de Caerbrant, Thamar et Margadux, castelain* de Trinovant, Abanacus et Camber estoient assemblez a Floridas et a Liosné et a Perdicas, et avoient deulx tant de gens que les Gregoiz, sy avoient assez a faire. Et sachiez que Floridas y faisoit tant d'armes [60d] que c'estoit merveilles a regarder, car il esrachoit escuz de colz et ostoit heaulmes de testes a force de bras et abatoit chevaliers tout ainsy qu'il aloit, sy que il n'y avoit celuy qui ne le doubtast. Et Perdicas a l'autre lez, qui tenoit l'espee ou puing, en donnoit sy grandes colees qu'il ne feroit cop sur chevalier qu'il n'endentast sur le col du cheval. Lyonnel par encoste ressambloit mieulx serpent ou lyon en luy deffendant que homme mortel, car il fieroit a dextre et a senestre d'un tronçon de lance sur testes et sur bras si menu et si pesans coups qu'il sembloit qu'il deust tout confondre. Et ceulx qui estoient avecques ceulx de Grece, qui estoient bien jusques a cent chevaliers, le faisoient si bien que c'estoit merveilles.

165, 17 oioit *corr. d'après B.*

165, 18 castelains *corr. d'après BCE.*

166. Quant Caerleir veyt que les Gregois estoient si preux et qu'ilz se deffendoient si bien, il en eut despit, car il estoit trespreux chevalier. Lors ala crier l'enseigne et dist : « Qu'est* ce, seigneurs de la Grant [61a] Bretaigne ? S'ilz nous eschapoient, ce seroit honte a nous, quant nous sommes plus qu'ilz ne sont ! » Lors brochent les chevaulx sur eulx et recommencent le tournoy grant et pesant sur ceulx de Gresse. Le conte Careleir a trait son espee et fiert Lyonnel qu'il encontra sur son heaulme et luy donna tel cop qu'il le fist embronquier sur le col de son cheval. Adont le saisist Careleir par les costez et le tira hors de la selle et luy esracha le heaulme hors du chief et commanda a .IIII. chevaliers qu'il fust presenté a la royne. Quant Lyonel s'apperçoit que estonné avoit esté du cop qu'il avoit receu et veyt que la force n'estoit pas sienne, dont fut tout courroucié et commença hault a escryer son enseigne. Ses compaignons l'entendirent, qui avoient tant a faire que plus ne pouoient porter. Dont se prindrent a efforcer et ferir a dextre et a senestre pour rescourre Lyonnel. Et toutevoyes ne peurent ilz tant faire [61b] que Lyonnel ne fust ainçois presenté a la royne d'Engleterre depar Careleir qu'ilz peussent parvenir a luy. La royne et toutes les dames en firent moult grant feste.

167. Quant Floridas veyt que son compaignon estoit prins et mené aux dames, il fut tant courroucié qu'il ne sceut que faire. Lors dist a Perdicas : « Compaignon, nous avons povrement aidié nostre compaignon ! » Dont ala escryer de dessus son enseigne par grant vertu. Le roy Alexandre, qui tournoioit assez prez des Bretons, entendy la voix. Lors sceut bien qu'il avoit a faire, sy brocha celle part luy . L[e*]. de chevaliers de son hostel et se fiert entre les gens Careleir

---

166, 4 d. que ces s.

167, 7 e *suscrit manque après* L.

et les fait merveilleusement reculer et font tant qu'ilz les mainent jusques aux loges des dames. Adont prinst Alexandre ung glayve que ung sien chevalier tenoit et voit le conte Careleir qui en paumioit ung autre moult [61c] fierement et regardoit ou il le pourroit emploier. Adont l'escria le roy : « Carleir, retournez vous. Jouster vous convient a moy ! » Quant Careleir l'entendy, adont ala dire : « Les dieux en soient aourez, qui tel honneur m'ont pourveu ! » Puis broche le cheval et le roy a l'autre lez. Careleir ala premier ferir le roy en la lumiere du heaulme et luy va porter jus du chief. Et le roy le va actaindre ou comble de l'escu et lui donna ung tel cop, a ce qu'il estoit iré pour Lyonnel, que le cheval n'eut sengle ne poistral que tout n'alast rompre. Lors chey Careleir emmy le pré. Quant le roy le veyt cheu, il mist pié a terre et ahert Careleir par le* nasal du heaulme et luy esrache de la teste, puis luy dist : « Careleir, vous estes prins ! » Dont ala Careleir respondre : « Sire, ceste prinse me tourne plus a honneur que a honte quant prins suy de tel prince ! » Dont dist le roy : « Il vous convient aler en la prison de [61d] la pucelle Ysidore. » Adont respondy Careleir : « Je yray voulentiers, puis qu'il vous plaist. »

168. Adont ala Careleir monter es hours des dames et se presenta a la* belle Ysidore depar le roy Alexandre. Dont respondy la pucelle : « Beney soit le roy quant de moy luy souvient et bien soyez venu. » Lors firent les dames et les damoiselles moult grant feste du conte Careleir. Ou point que il fut prins estoit yssu du tournoy Assarachus*, sire de Asclud, atout cent chevaliers pour cueillir le vent, car ilz avoient eu moult a faire encontre Gadifer et Porrus et le

167, 22 p. la n. *corr. d'après B.*

168, 2 la *manque ; corr. d'après BCE.*

168, 6 t. Affarachus s. *corr. d'après BCE.*

Tors. Quant il oÿ dire que Careleir estoit prins du roy Alexandre et que sa gent avoit moult a faire, il ala dire : « Seigneurs, alons secourir noz gens. Trop avons reposé ! » Puis fiert cheval des esperons et Druiant aprés luy et bien cent chevaliers, et ferirent en la gent Alexandre, qui avoient moult mal menee la gent Careleir et y en avoit [62a] mis plusieurs par terre. Quant ilz vindrent dedens le tournoy, les gens du roy Alexandre furent moult laidement reboutez. Et fut prins a celle empointe Menelaus, nepveu d'Alexandre, par sa proesse et envoyé prisonnier a la royne, et bien .IIII. autres chevaliers. Quant Alexandre veyt ce, il fut moult courroucié, mais ce ne peult amender par ce que la force n'estoit pas sienne. Tandiz que le roy estoit en tel point qu'il tournoioit a meschief et que les povres chevaliers angloiz avoient gaignié sur la chevalerie de Grece plenté de chevaulx et que plenté en avoit par les champs a pié qui actendoient nouveaulx chevaulx, Gadifer, Porrus, Cassiel et le Tors, Estonné et Dagons avoient moult longuement tournoyé contre Dinas et Driant et Dromont de Nicole et le Boceulx de Suave, qui trespreux estoit, et Tracemont* du Desert. Et estoient bien .II^{C}. chevaliers que d'une partie que d'autre et avoient Gregois [62b] toute doubte de blasme recepvoir, car encontre eulx avoit trop de bons chevaliers. Et sachiez, se ne fussent ceulx d'Escoce, Gregois eussent tout perdu, mais Escossoys y conquirent honneur par leur bien fait.

169. Les deux parties dont je vous compte estoient ensemble si entrelachiees que c'estoit droicte merveille a veoir. Et estoient si descirez et sy descongneuz que l'un ne congnoissoit l'autre fors par demander : « Desquelz estes vous ? » ou par les païs qu'ilz escrioient es presses. Le Boceulx entre les autres estoit de la nacion de Troyes et sy

168, 28 e. Trace moult d. *B corr. d'après C.*

trespreux et hardy chevalier que besoing n'est de dire, car cy avant vous le sçarez. Mais de layde figure estoit, car il avoit les espaules haultes et bochues et le col court et la teste grosse et le corps court et gros, les bras longz, ossus et nervus et les jambes ossues et plaines de nerfz et si longues qu'il mectoit ses [62c] piés ensemble par dessoubz le ventre d'un grant cheval et le çaingloit si fort que, s'il n'eust a sa selle ne cengle ne poistral, sy ne trouvast on sy fort chevalier qui le peust tirer jus. Et sy estoit sy fort de bras que puis qu'il tenoit ung chevalier aux bras, jamais de luy ne s'estorsist, et s'armoit sa teste et ses espaules si fort que nul ne le pouoit grever. Dont il advint en ce point que Gadifer avoit mis Dignas a terre par force d'armes et le devoit mener prisonnier. Quant le Boçu le veyt, il fut ainsi que tout esragié et ahert Gadifer par les costez entandis qu'il tenoit Dignas de Caman par le nasal* tout subget a luy et l'estraint et sacque a luy si fort que Gadifer ne se peult aidier et laisse aler Dinas pour son corps deffendre. Et Dynas s'estort et sault sur ung cheval qu'il trouva lez luy. Et le Bochu estraint Gadifer de l'un des bras et tire l'espee a l'autre main et encommence a ferir Ga [62d] difer du pumel sur les espaules et sur les bras sy grans coups que pou failloit qu'il ne le defroissoit tout, et par les coups qu'il luy donnoit le menoit ainsi que a sa voulenté. Quant le Tors veyt Gadifer ainsy mener par le Bochu, il luy queurt sus et le fiert de l'espee a maintas sur la teste qu'il avoit grosse ung si grant cop que ce sambla ung fourdre. Le Bochu ne se meut oncques, car il eut la teste plus dure que pierre. Lors fiert et refiert .IIII. coups en route sy grans qu'il peult ramonner sur le dos, mais le Bochu ne se mouvoit, car il avoit l'eschine et la boche si dure que fer. Adont fut le Tors tout esragié de despit.

169, 22 l. vasal t. *BE*.

170. Quant le Tors vyt qu'il ne pouoit* adommagier le Bochu au ferir de l'espee, il mist l'espee ou fourreau et le cuida aherdre par la teste au bras senestre, mais il avoit le col si court qu'il ne pouoit mectre son bras entre les espaules et la teste et pour ce ne le pouoit tenir. Dont [63a] le voult tenir par le corps, mais il estoit pres que tout dedens la selle. Adont le prist par son dextre bras dont il tenoit son espee et le commence a tirer et a ferir cheval des esperons pour luy saquier de la selle, mais rien ne luy valut, car il avoit embrachié le cheval par le ventre des jambes si fort que il peust le Bochu lever en air, le cheval luy demourast pendant aux jambes. Et Gadifer, que* le Bochu avoit acolé par les costez, luy redonnoit sy grans coups sur le heaume du pumel de l'espee que ce sembloit que la cervelle du Bochu luy deust saillir par les yeulx. Et de tout ce sembloit qu'il ne donnast riens, ains tenoit sy fort Gadifer que se le Tors ne l'eust tenu par le bras, il eust tiré Gadifer jus du cheval. Tandis qu'ilz estoient en ce point vint Drians et Dromons de Nicole et se lancent* au Tors et luy vont donner merveilleux coups. Mais le Tors, qui trespreux estoit, ne se meut oncques du Bochu, [63b] ains s'approche de luy et lance sa main entre le heaume et l'espaule et boute ses dois entre la char et le cuir de serpent qu'il avoit vestu et sacque a luy a travers et l'encline vers luy, voulsist ou non. Et Gadifer, qui avoit maillié sur luy tant que, s'il fust homme comme autres, il le deust avoir defroissié, le fiert sur le bras du pumel de l'espee si fort qu'il luy endort tous les nerfz parmy la cuirie qu'il avoit vestue. Lors ne le peult le Bochu plus tenir et Gadifer s'eslonge de luy et se rafische es estriers.

170, 1 n. le p. *B corr. d'après CE.*

170, 12 G. a qui le B. *B.*

170, 19 s. lacent a. *corr. d'après B.*

171. Drians et Dromont si mailloient sur le Tors de quanques ilz pouoient ramonner des bras, comment qu'il se fust lachié au Bochu. Lors revint Estonné, qui s'estoit combatu a Tracemont du Desert, mais departir les convint pour la foulle, et trait l'espee [63c] et fiert Driant sur le hine si grant cop qu'il le fist embronquier sur le col du cheval et l'ahert a force de bras et le sacque par terre. Et Gadifer a l'autre lez, qui tenoit l'espee nue, fiert le Bochu, qui se combatoit au Tors par grant aïr et par despit de ce qu'on ne le pouoit descarpir de luy, et l'actainst sur le dur du heaulme et en va trenchier le capel d'achier. Le cop ala vuidier et descend sur le col du cheval a travers et va copper l'os du col et le cheval chiet a terre. Quant le Bochu sentit son cheval fondre, il restraint le Tors, qu'il tenoit si fort qu'il demeure pendant au Tors. Lors va la selle tourner et le Tors chiet avec le Bochu. Quant Drians, qui a pié estoit, les voit tous deux cheuz, il ala dire : « Tors, vous demourrez en prison ! » Adont ala dire le Tors : « Par ma foy, Drian, ce n'est pas par vous ! » Dont dist le Bochu : « Drian, laissiez ma bataille, ne vous en merlez. » Quant Estonné veyt le Tors a terre, il descent du cheval [63d] pour le Tors aidier. Et Gadifer, qui estoit tout esragié pour le Bochu, fiert Dromont de l'espee sur le heaulme ung si grant cop qu'il l'ala tout estonner. Lors estend le bras et hurte Dromont du puing et le boute jus du cheval. Quant Dromont se senty a terre, il sault sur piez et queurt sus a Estonné. En ce point se combatoit Porrus a Dinas et Cassel a Tracemont et Dagons encontre .II. autres chevaliers et faisoient si grant marteleiz qu'on ne pouoit autre* chose oïr, et viennent tous combatans sur ceulx a pié et les font despasser moult vilainement, et y ot le Bochu* une jambe brisee par ung cheval qui passa sus. Quant la foule fut passee, il fut prins et porté a son tref.

171, 29 autre chose *manque* ; *corr. d'après BC.*

171, 31 o. Porrus u. *B corr. d'après CE.*

Tandis vint le roy anglois et Perdicas et Floridas, qui tournoioient eus et leurs gens, et s'en vindrent tous tournoyans les ungz aux autres sur la bataille le roy Alexandre. Adont y eut si grant foule et si fort tournoy que c'estoit grant hideur a veoir. Dont fut [64a] le tournoy si aigre et si aspre, tant pour les dames desquelles on estoit sire que* pour la vengence de luy ou de son compaignon, qu'il en y eut plusieurs destruiz. Adont s'ala tout le tournoy assambler a ung.

172. Quant les parties se furent mises toutes en ung mont, il y eut si grant presse que les chevaulx commencierent a hurter aux loges ou les dames estoient et prindrent a hochier durement, dont prindrent les dames a crier et le tournoy a felenier. En ce point se vont les .II. roys entre encontrer. Lors dist le roy anglois : « Gentil sire, s'il vous plaisoit, le tournoy a assez duré. Trop grant peril en peult venir et dommaige. » Adont respondy le roy Alexandre : « Roy, je loe bien qu'il se departe. Faictes sonner le cor de retraicte pour voz gens et je feray sonner le mien. » Lors a fait chacun des .II. roys prendre son cor et alerent sonner hault et fort sy que tout le tournoy l'oÿ. Adont s'ala chacun retraire [64b] au plus bel qu'il peult. Et ainsy se depparty le tournoy et se trait chacun vers ses tentes, lassé et travaillié. Et sachiez que les povres chevaliers gaingnerent merveilleusement, car, avecques ce qu'ilz peurent faire, les riches n'en daignoient prendre ung cheval quant ilz l'avoient gaigné, ains les donnoient aux povres chevaliers, et ainsi furent tous recouvrez.

173. Quant le tournoy fut departy et chacun se fut trait a son hostel, le roy Alexandre fist cryer par le roy des heraulx que tous chevaliers qui au tournoy avoient esté venissent a court soupper et envoya Floridas et Perdicas

---

171, 38 s. quant p. *corr. d'après BE.*

devers le roy anglois qu'il y voulsist venir. Et le roy respondy qu'il feroit son commandement. Adont fut le soupper appointié et les tables mises. Chevaliers commencierent a venir parez de leurs plus nobles vestures, bleciez et froissiez es visaiges, dont plusieurs se paroient. Adont s'assist le roy Alexandre et le roy [64c] anglois et les autres chevaliers selon leur grandeur. Et prinst chacun une dame ou damoiselle avecques luy. Lors servy on de plusieurs metz si grossement qu'il n'y eut que amender – du deviser de quelz metz n'est mestier –, mais en grant joye et en grant leesse et en parlant d'armes et d'amours et lequel avoit mieulx fait et lequel non. Et disoient les saiges en plusieurs lieux que c'estoit une chose commencee qui seroit en l'exaulcement de chevalerie et la ou les preux acquerroient moult grant nom.

174. Quant ce vint aprés souper, dont se leverent chevaliers et dames et damoiselles et prindrent a caroler et a festier. Quant ilz eurent festié tant qu'il leur pleut, dont se departirent dames et chevaliers et alerent prendre congié au roy anglois et a la royne, car temps estoit de retourner en leurs paÿs. Et quant ce vint a la matinee, ilz monterent et retournerent en [64d] leurs paÿs. Ceulx d'Escoce s'en vindrent a Gadifer et luy dirent : « Sire, nous nous en voulons aler vers nostre paÿs, sy vous requerons que vous nous tenez noz convenans. – Par ma foy, dist Gadifer, seigneurs, je suis tout prest. Or vous diray que vous ferez, s'il vous plaist. Lydore d'Arcade mouvera a ce matin ou conduit de Dagon, le duc de Rocedure, avecques la chevalerie que vous avez amenee. Et je demourray avecques le roy mon frere .II. jours ou .III. tant qu'il avra sa chose ordonnee. Et le Tors, conte de Pedrac, et Estonné, conte des Desers, demourront avecques moy et me feront compaignie a aler en Escoce. » Dont dirent ceulx d'Escoce qu'il leur plaisoit tresbien. Or n'y eut plus, car Lydore de lyé coeur ala prendre congié au roy Alexandre et le mercia moult de

l'onneur qu'il luy avoit fait. Et le roy luy presenta tout l'onneur qu'il luy pourroit faire. Aprés ala prendre congié au roy anglois et a la royne, dont luy dist [65a] le roy : « Belle soeur, allez vous ent a noz dieux, qui vous voeuillent garder. Et sachiez que je seray a vostre couronnement, se Dieu me deffend de mal, et la royne aussi. » Et Lydore le remercia moult.

175. Quant Lydore d'Arcade* eut prins congié au roy, elle s'en vint a Fezonas et a Edea. Quant Fezonas la veyt venir, elle luy ala dire : « Belle soeur, vous en devés aler en Escoce a vostre honneur. Et certes, s'il plaisoit a Porrus, je yroie avecques vous. » Quant Lydore l'oÿ, si prinst a plourer et dist : « Certes, soeur, s'il estoit ainsi, ma joye seroit acomplye. » Tandis qu'elles disoient ces parolles vint leans la royne, et Porrus et le Badrain l'adestroient, et venoit* toute appareillee que pour convoier Lydore. Quãnt elle vint ou tret, Porrus regarde, sy voit Lydore plourer. Dont ala dire : « Par ma foy, madame, vous ne devez pas plourer, car vous en alez estre dame et royne de la plus belle terre et plus [65b] peuplee qui soit es ysles pardeça. – Sire, dist Lydore, je ne pleure pas pour ce, mais s'il vous plaisoit que Fezonias venist avecques moy, mon pleur seroit tourné en joye. – Par ma foy, dame, dist Porrus, ja pour ce ne demourra, ainçois luy donne congié et commande qu'elle y voist. » Quant Fezonas l'entendit, sy eut sy grant joye qu'elle courut acoler Porrus, et aussi fist Lydore. Adont furent mandez les palefroiz. Lydore d'Arcade ala monter sur ung noir palefroy que ceulx d'Escoce luy firent presenter, qui estoit ung des beaulx qu'on sceust. Et les Escoçois montent, qui tous estoient appareilliez.

175, 1 L. d'Orcade e. *B corr. d'après* **174**, 12.

175, 9 e. venoient toutes appareillees q. *B corr. d'après C.*

176. Lors vint Dagons, le duc de Rocedure, armé bien et noblement, luy centiesme de chevaliers, sy bien appointié que pour entrer en guerre mortelle, pour sa dame conduire. Et faisoit le conte porter une baniere devant luy d'un vermeil cendal a ung lyon moictié d'or et d'asur, qui representoit la souveraineté d'Escoce. [65c] Quant le roy Alexandre, qui monté estoit pour convoier Lydore, veyt celle gent, il ala demander quelles gens c'estoient sy bien armez. Et on luy dist que c'estoient Escoçois pour leur dame. « Par ma foy, dist le roy, ce sont bonnes gens. » Lors vint Fezonas appareillie et Gadifer, Porrus et Cassel.

177. Quant les dames furent montees et toute la chevalerie, ilz se mirent a voie pardevers Escoce et convoierent Lydore et sa compaignie .II. lieues anglesches, et puis prinst congié le roy Alexandre. Gadifer baisa sa femme et Porrus aussi la sienne et leur dirent qu'elles s'en alassent lyement, car ilz les sieuvroient dedens .III. jours. Mais l'ystoire ancienne dist qu'elles eurent ainçois qu'elles revenissent .IIII. beaulx filz, chacune .II., ainsy que vous orrez cy aprés. Lors se departent et les dames s'en vont a grant joye. Mais Edea retourna avecques la royne sa soeur et Fezonas s'en ala avecques [65d] Lydore. Or vous lairons cy ester de Lydore, la dame d'Escoce, et de Fezonas, la dame d'Ynde, sy vous dirons du roy Alexandre et du roy anglois.

VII.

COMMENT LE ROY D'ANGLETERRE COMMANDA FAIRE UNG PALAIS ET COMMENT IL ENTRA EN LA FOREST.

178. Or dist le compte cy endroit que quant le roy Alexandre et celluy d'Angleterre et toute la chevalerie fut retournee, chacun se tira a son tref. Et quant le roy anglois

fut descendu, il ala appeller ung ancien chevalier qui estoit tenu pour moult saige et luy dist : « Nicorans, j'ay voulenté de faire en ceste ville que j'ay neufve estoree ung chastel grant et noble par quoy je m'y puisse herbregier par honneur et recevoir plenté de gens, se besoing est. Et vous estes sage, sy vous en donne la cure. Et je vous habandonne tous les tresors d'Angleterre qui appartiennent au roy pour achater la pierre et les ouvriers payer. Et en la forest qui pres de cy est [66a] prendrez le mesrien. – Sire, dist le chevalier, je feray vostre commandement fors que de prendre mesrien en la forest, car il n'est ouvrier qui y osast copper n'abatre, car il seroit tantost desvoyé et perdu par les enchanteurs qui y sont. » Lors luy dist le roy : « Nicorans, pourchassiez la pierre, je vous delivreray la forest. – Sire, dist Nichorans, je feray vostre plaisir. » Atant se departy du roy et ala mander tous les ouvriers qu'il peult avoir pour la chose commencier. Le roy demoura tout merancolieux en visant comment il pourroit abatre sy fait oultraige.

179. Quant ce vint aprés disner, le jour commença a eschauffer, sy commença la chevalerie par les tentes a avoir grant sommeil et se commencerent a endormir par les tentes. Le roy Betis entra en sa chambre pour luy ung pou reposer. Quant il eut ung pou reposé sur son lit, il rentre en merancolie pour ses forestz ou nul n'osoit entrer. Adont s'ala endormir. Et [66b] luy fut advis en son dormant que le nayn qui enseigna le lieu de son couronnement estoit devant luy et luy disoit : « Roy recreans, c'est grant honte que tu ne vas sçavoir en la forest qui sy pres de toy est quelz merveilles il y a. » Quant le roy se oÿ clamer roy recreant, il fut sy courroucié qu'il tressailly d'aÿre, et au tressaillir s'alla esveillier. Lors ala penser a ce qu'il avoit songié et dist a luy mesmes que voirement estoit il roy recreant et que plus n'arresteroit, sy avroit veu que c'estoit. Sy s'assist sur son lit et hucha .II. escuiers qui gardoient sa chambre et dist a l'un : « Va tost, sy fay mectre ma selle sur mon grant

cheval et sur deux fors roncins pour vous .II. Et le fay quoyement par quoy la royne ne le sache, et puis les fay amener derriere ma tente. – Sire, dist l'escuier, je feray vostre commandement. » Lors se party atant et le roy commanda a l'autre escuier qu'il luy apportast ses [66c] armes, et celuy le fist. Adont s'arma le roy. Et quant il fut armé, il vesti dessus une cote a armer sans congnoissance et fist couvrir son escu d'une houche, puis fist prendre son glaive a l'escuier. Lors yssy le roy de sa tente et trouva son cheval appointié. Adont sailly sus sans estriers querre. Aprés monterent ses deux escuiers. L'un pendy l'escu a son col et l'autre prinst son glaive. Et le roy fiert son cheval des esperons et se traist devers la forest tous les galopz, et les .II. escuiers le sievirent, qui estoient bien montez. Et sachiez que le roy se departy si quoyement que nul ne se perceut qui le congneust, car tous ceulx de son hostel dormoient les ungz ça, les autres la.

180. Or dist le compte cy endroit que quant le roy anglois se veyt a la champaigne sans estre apperceu, il en fut moult lyé et dist a ses .II. escuiers : « Je m'en voy veoir les aventures de ceste forest. Syevez [66d] moy. – Sire, dient les escuiers, nous le ferons voulentiers. » Lors ala le roy chevaulchant lez la forest ainçois qu'il trouvast entree l'espace d'une lieue anglesche. En la fin trouva une entree assez pres qui estoit pou hantee, dont broche le cheval et fiert ens assez parfont et ses escuiers aprés. Quant le roy vint dedens la forest, il chevauche avant une grant piece. Lors regarde et voit la plus belle forest qu'il eust oncques veue, car elle estoit aussi onnye que une belle playne ne n'y avoit ne herbe ne buisson et les arbres qui y estoient estoient si haulx que la flesche du moindre avoit bien .LX. piez de long et estoient sy ordonneement plantez qu'a droicte ligne et avoit entre chacun arbre bien l'espace de dix destres. Quant le roy veyt ce, il ala dire : « Par ma foy, c'est meschief que nul n'ose venir esbanoyer en ceste forest qui

est tant belle. Je croy que c'est par la couardie de ceulx du paÿs qui s'espoentent de nient. – [67a] Par ma foy, dirent les escuiers, nous ne sçavons, sire, pour quoy c'est, mais c'est ung droit deduit que d'y estre. Mais alons encore avant, il est tempre du jour : ceste beaulté ne peult estre seule. – En nom Dieu, dist le roy, je n'ay pas voulenté de retourner. » Lors chevauchent tous devisans dedens la forest l'espace d'une lieue anglesche. Lors regardent avant et voient ung lorier dont les raims estoient nouris et vignetés* tout autour. Et estoit sy grant que dessoubz le tour s'ombriassent. CC. chevaliers. Et avoit dessoubz preaulx et sieges ordonnez sy noblement que plus ne pouoit. Lors dist le roy : « Nous n'avons pas tout veu, mais je voy la ung moult bel lieu. Alons veoir quel il est. » Adonques chevauchent jusques au lorier et trouvent le plus bel lieu que oncques veyssent. Lors entra le roy dedens les preaulx, sy regarda par tout et voit une tresbelle fontaine. Il descendy emprés et aussy firent ses escuiers, sy alerent boire a la fontaine. [67b] Quant ilz eurent beu, le roy regarde dessus ung pilier lez luy ung ymaige de laiton qui tenoit ung cor moult bel. Tantost prinst le roy le cor a manier pour la beaulté qu'il y veoit. L'ymaige ala incontinent sonner le cor sy hault que la forest en redentist.

181. Quant le roy oÿt le cor sonner, il eut moult grant merveille dont ce pouoit venir et dist a ses escuiers : « Par ma foy, vecy grant fantosme. – Sire, dirent les escuiers, c'est des merveilles de la forest. – Par ma foy, dist le roy, se nous n'en veons plus, sy est elle grande. » Aprés regarde le roy au destre et voit venir ung chevalier armé de toutes armes sur ung courant destrier et disoit : « Maistre, n'alez avant. Mal avez fait ! – Sire chevalier, dist le roy, quel mal ay je fait ? – Tel, dist il, que vous avez beu a la fontaine sans

---

180, 27 e. vigneté t.

congié. – Par ma foy, dist le roy, c'est legier a amender, car eaue doit estre de commun. – Dont, dist le [67c] chevalier, montez, sy venez en prison. La sçarez vous l'amende. – Chevalier, dist le roy, a bon marchié m'avriés conquis se j'aloie en prison pour dire « venez vous ent » ! – Par mes dieux, dist le chevalier, vous en viendrez ou bellement ou laidement. – Dont, dist le roy, j'ay plus chier laidement, car je n'yray pas se je n'y voys a force. – Dont montez, dist le chevalier, sy vous deffendez, car vous avrez au vespre ung povre lit. – Dont, dist le roy, or y perra qui pire l'avra ! » Lors sault sur son cheval de plaine terre et prent a ses escuiers son escu et son glaive. Aprés se polist en ses armes et broche le cheval des esperons et le cheval sault comme cerf en l'eaue. Le roy s'adraice* devers le* chevalier, bruyant comme fourdre, et le chevalier contre luy, qui pou le redoubta et va ferir le roy de la lance, qu'il avoit forte et roide, ou dextre quartier de l'escu et va perchier les ais d'oultre en oultre et le haubergon aussi et passe le fer entre le bras et le costé a l'autre [67d] lez plain pié sans sang traire. Et le roy le fiert en l'escu et le va perchier et le haubergon aussi et passe le fer* sy pres du costé qu'il consiut les os au nu et luy fait grant playe sans peril de mort, dont vole le glaive entre eulx. Quant le chevalier se senty navré, il s'aperceut qu'il estoit bon chevalier, si s'avisa qu'il luy joueroit d'un autre tour. Lors fiert cheval des esperons ainsy comme pour fuir. Et le roy l'escrye : « Maistre, ainsy n'en irez vous pas ! » Lors broche le cheval des esperons aprés luy et le sieult de quanques il peult. Adont va le chevalier jecter ung enchantement et fut advis qu'il eust entre luy et le roy une riviere courant de cent piez de lé. Le roy, qui sievoit le chevalier de grant coeur, ne regardoit pas a terre,

---

181, 23 r. l'adraice d. *corr. d'après BC.*

181, 23 d. les chevaliers b. *corr. d'après BC.*

181, 30 p. les fers s. *corr. d'après BCE.*

ains regardoit tousjours le cours du chevalier qu'il ne le perdist, ne perceut pas la riviere, ains sievoit tousjours sans esmayer. Quant le cheval, qui le faiz portoit, veyt la riviere, il va refuser et fronquier. [68a] Et le roy, qui ne se donnoit garde, ains regardoit tousjours le chevalier, broche le cheval des esperons a son pouoir. Et le cheval, qui sceur estoit, joingt les .IIII. piez et sault bien .XV. piez ainsi comme pour saillir en l'eaue. Et quant le cheval trouve la terre dure qui* cuidoit trouver l'eaue, il* va cheoir sur ses piez a meschief et va fondre jusques en terre. Quant le roy voit son cheval fondu, il regarde bas et luy fut advis qu'il estoit en une riviere. Adont fut tout esbahy et commence a ferir son cheval aussi comme pour faire noer. Le cheval, qui ne sçavoit ou il estoit, se redresse et commence a jambeter aussi comme pour noer, et tant travailla qu'il fut hors de l'enchantement a plaine terre. Quant le roy se senty hors, il regarde et voit le chevalier moult eslongié. Lors commence a cryer aprés luy : « Par ma foy, rien ne vous vault .Vous ne m'eschaperez point ! » Quant le chevalier l'entendit, il va jecter ung autre enchantement. Et fut advis [68b] au roy que .II. lyons luy couroient sus et l'aherdoient a tous lez. Dont sacqua le roy son espee et fiert sur l'un des lyons quanques il peult ramonner, car tart luy estoit de sievir le chevalier. Et le cop descend aval, qui riens n'actaint, et fiert en terre plain pié. Quant le roy senty qu'il n'actainst riens et sy luy estoit advis qu'il l'eust fendu en deus, dont eut grant merveille. Lors refiert une autre fois et le cop descend en telle maniere, dont pensa que c'estoit enchantement. Et dist qu'il n'arresteroit plus et qu'il lairoit la sotie convenir, puis broche le destrier et le cheval se lance, qui paour avoit des lyons, si tost que c'estoit merveille. Les lyons le syevirent ung pou, mais tost cessa l'enchantement. Dont prinst a regarder le

181, 48 d. quil c. *B corr. d'après E.*

181, 49 il *manque BC ; corr. d'après E.*

roy le chevalier, qui estoit assez loingz de luy, mais il estoit arresté pour veoir qu'il feroit. Et quant il l'aperceut, il luy dist en hault : « Par Dieu, vous y morrez malgré voz [68c] enchantemens ! » Lors broche le cheval aprés luy et le chevalier jecte ung enchantement tel qu'il fut avis au roy qu'il retournast pour jouster a luy.

182. Quant le roy veyt venir la fantosme vers luy, bien luy fut avis que c'estoit le chevalier qui venoit, la lance ou puing. Lors met sa lance en l'arrest et s'affiche du tout sur les estriers, puis s'appoye sur le cop pour le chevalier tuer. Et le cheval aussi, qui duit estoit de jouster, tient son alayne pour le fais du cop recevoir. Et quant vint aux coups donner, il fut bien advis au roy qu'il eust feru le chevalier parmy le corps et qu'il* s'appoioit du tout sur le fais. Et le cheval, qui s'estoit ordonné a recevoir le fais du coup*, s'en va agenouillier des piez devant et le roy va cheoir par la deffaulte du coup. Mais l'aventure fut telle qu'il n'eut mal, ains sault sus vistement, et voit bien que ce fut enchantement. Lors sault sur son cheval de plaine terre et escrye : « Par ma foy, sire [68d] faulx chevalier, vous ne m'eschaperés ! », et va aprés luy grant erre. Adont le sievy bien le roy une lieue ains qu'il le peust actaindre. Lors s'embatirent ilz sur une moult belle plaine qui estoit* emmy la forest. Et la avoit ung moult bel chastel et couroit a l'un des lez une riviere. Quant ilz vindrent au trait d'un arc pres du chastel, une damoiselle de merveilleuse beaulté, qui estoit es esgarites de la porte montee, prist a dire au chevalier fuyant : « Par ma foy, recreant chevalier, ceans n'entrerez vous point quant pour ung seul chevalier fuyez ! » Dont respondy le chevalier a la damoiselle : « Dame, je ne fuis

---

182, 8 c. et quant luy qui s'a. *BE.*

182, 9 le fais du coup *manque BE ; corr. d'après C et l. 6.*

182, 17 q. est e. *corr. d'après BE.*

pas pour paour que j'aye de luy, sy le verrez tantost. » Lors prent son glaive et mect en l'arrest et joinst l'escu a son costé et broche le cheval encontre le roy. Et quant le roy le veyt venir, il broche le cheval comme tout appointié qu'il estoit. Lors s'entreviennent l'un contre l'autre de quanques les chevaulx peuent venir et s'entrefierent sur les escuz si tresgrans coupz que [69a] les ais ne peurent durer contre les fers, ains passent oultre et s'arrestent sur les haubergons. Lors volent les glaives en pieces. Adont se vont encontrer de corps et de pis si radement qu'ilz se vont jecter emmy le champ tous estourdis. Le roy, qui josne estoit, sault sus vistement et trait l'espee et s'en vint vers le chevalier, qui n'estoit pas encore levé, et luy dist : « Recreant chevalier, lieve sus, si te deffend ! » Et quant le chevalier l'entendist, il sault sus apertement et trait l'espee. Lors s'en vont coupler ensemble sy chevalereusement que c'estoit merveilles a veoir. Le chevalier, qui preux estoit, fiert le roy ung si grant cop ou comble de l'escu qu'il le fendit ung grant quartier. Le cop descend aval sur le pan du haubergon et en trenche cent mailles. Quant le roy senty le cop, bien voyt qu'il ne l'espargnoit pas. Lors le fiert sur le heaulme de quanques il peult ramonner du bras et luy va copper le cappel d'acier. Le coup descend sur la senestre [69b] espaule et trenche le haubergon et entre en la char et va trenchier tout l'os jusques au queute et char et nerfz. Dont dist le chevalier : « Tu m'as navré et descouvert a ce lez, mais a ce cop l'amenderas ! »

183. Quant le chevalier se senty ainsi navré, il veyt bien qu'il estoit en peril quant il ne se pouoit aidier du bras senestre. Lors lieve l'espee* et en fiert le roy, et il jecte la targe au devant et celluy fiert dedens ung si grant cop qu'il

---

183, 3 l. le bras e. *BE corr. d'après C.*

luy fent jusques a* la boucle. Le cop descend sur le capel d'acier et luy va copper, puis descend sur l'espaule et ne demeure pour le haubergon qu'il ne l'actainist en la char nue. Le sang en sault vermeil, qui luy va coulant jusques a l'esperon. Quant le roy veit ce qu'il estoit navré, il en fut courroucié. Lors queurt sur le chevalier et commence a maillier sur luy de toute sa force. Et le [69c] chevalier se deffendit comme preux qu'il estoit si bien que le roy ne luy donnoit coup que cil ne luy rendist tout sec. Et vont tant ferir l'un l'autre qu'il n'y ot celluy qui n'eust meilleur mestier de repos que de combatre, car il n'y avoit celluy qui n'eust plusieurs playes. Et dura le capleis moult longuement ainçois qu'on sceust qui le pire en avoit, mais en la fin ala le chevalier deffaillir par le bras qui avoit trop saignié. Quant le roy vyt qu'il refusoit, il le commence a quoitier et cellui a reculer, qui plus ne pouoit. Et ala dire au roy : « Sire chevalier, je vous prie que vous vueilliez ung pou souffrir tant que j'aye parlé a vous. – Par ma foy, dist le roy, voulentiers. » Lors se trait arriere. Dont ala dire le chevalier : « Certes, sire chevalier, j'ay esté sire de ceste forest .XL. ans a et la conquis par force d'armes en ma josnesse au plus preu que onques fut en son temps. Et jusques a ores en ay jouy contre tous ceulx qui gre[69d]ver m'ont voulu. Or jectay l'autrier mon sort pour sçavoir combien je viveroye, et mon sort me dist : « Jusques adont qu'il y avra ung roy en la Grant Bretaigne qui sera* appellé Percheforest. » Sy vous prie que vous me vueilliez dire se vous estes roy d'Angleterre et comment on vous appelle par vostre droit nom. »

184. Quant le roy entendit le chevalier, il fut moult esmerveillié de ce qu'il luy avoit dit, sy luy dist : « Par ma foy, sire chevalier, de vostre mort ne sçay je pas, mais roy

---

183, 5 j. en la bouche. L. *corr. d'après BCE.*

183, 30 q. est a. *corr. d'après E.*

suy je d'Angleterre de la main du roy Alexandre, mais je n'ay pas a nom Percheforest. Et pour ce que mon nom voulés sçavoir, j'ay nom Betis de Feson, et fut mon pere Gadifer du Lairis. » Quant le chevalier l'entendy, il ne cuida pas mourir par luy – mais sy fist –, car il avoit esté* clamé .XX*. ans devant Percheforest tandis que le roy Pir vivoit. Et pour ce dist au roy : « Sire chevalier, je vous prie que vous [70a] me depportez de ceste bataille et je vous lairay retourner en vostre paÿs. – Par ma foy, sire, dist le roy, quant vous m'eschaperez, je retourneray bien en mon paÿs sans vostre ayde. Mais dictes moy vostre nom et aprés je vous diray que je feray pour vous. – Sire, dist le chevalier, puis que sçavoir le voulez, bien le vous diray. Or sachiez qu'on m'appelle Darnant l'enchanteur, et sur mon nom appelle on ceste forest la Forest de Darnant. Or me laissiez aler avant. – Certes, dist le roy, vous en irez sans teste ou vous vous tendrez pour oultré et jurerés a faire ma voulenté. – Ce ne feray je ja », dist le chevalier. Quant le roy entendit ce, il haucha l'espee et luy donna ung tel cop qu'il l'abat par terre, laidement navré ou chief. Quant Darnant senty son chief desarmé, car le roy luy avoit osté et arrachié le heaulme jus du chief, il crie au roy : « Haa ! gentil chevalier, ne m'occiz pas, je feray ton vouloir ! » Quant le roy l'entendy, il retrait sa main et luy [70b] dist : « Ainçois le jureras. » Tandis que le roy disoit ces parolles, il regarde le nayn qu'il avoit songié pardevant luy, qui luy dist : « Haa ! gentil roy, couppe luy la teste, sy delivre le paÿs et la forest de luy et toy mesmes, car tu es deshonnouré s'il eschappe ! » Tandiz que le nayn disoit ces parolles au roy, le roy oÿt que la damoiselle luy crioit a haulte voix : « Haa ! gentil roy, couppe luy la teste ! » Quant le roy entendist la damoiselle, il dist a Darnant : « Il te convient mourir. » Lors

---

184, 8 esté *manque B ; corr. d'après E.*

184, 9 c. .X. a. *BE corr. d'après* **187**, 39 et **244**, 26.

drece l'espee pour luy copper la teste et le prent par les cheveulx et voult ferir. Mais il luy fut advis qu'il tenoit la plus belle damoiselle qu'il veist oncques par les treices. Lors le regarde ou viaire et voit que c'estoit Ydorus sa femme, la royne. Adont fut tout esbahy, sy va dire : « Ha ! doulce amie, estes vous ce ? » Adont luy fut advis qu'elle deist : « Oÿ voir, doulx amis, ayez mercy de moy ! » Et le nayn qui la estoit crioit tousjours [70c] comme esragié : « Gentil roy, occy le ou tu es mort ! » Ce ne vault maille, car le roy s'assist d'encoste Darnant et le prinst a acoler comme sa femme et dist : « Belle soeur, pardonnez moy ce meffait, car j'ay esté deceu. » Et Darnant sacque tandis ung coutel galois et fiert le roy en la poictrine ung si grant coup qu'il luy fist passer a l'autre lez. Mais Dieu lui aida, que ce fut au dextre lez ung pou dessoubz l'espaule. Quant le roy senty le coup, il sault sus tout effreé. Et le nayn recommence a dire : « Roy, occy le ou tu es mort ! »

185. Quant le roy se senty navré cruellement, dont s'apperceut qu'il estoit enchanté. Lors lieve l'espee et coppe au chevalier la teste, et le corps s'estent et l'ame s'en va ou elle doibt aler. Et tantost commença en la forest une noise et ung tourment sy grant de mauvais esperitz que c'estoit hydeur a oÿr. Et fut oÿ tel tourment par la forest deux journees entour et dura bien l'espace d'une lieue [70d] anglesche. Quant la noyse fut passee, le roy s'assist, tout esmayé de la noyse et de la playe qu'il avoit. Et le nain prent la teste du chevalier et le pend a l'arçon de sa selle et dist : « Je m'en vois noncier la mort Darnant a tous ceulx qui le desirent. – Haa ! gentil nayn, dist le roy, ains que tu t'en voises, enseigne moy ou je pourray avoir ayde de ma playe. – Sire, dist le nayn, ne vous esmayez, tantost avrez ayde. » Lors se part atant les grans galops et le roy demeure seant lez le corps. Dont vindrent a luy ses deux escuiers, tous esmayez de ce qu'ilz avoient veu, et commencent a faire grant dueil pour leur seigneur qu'ilz veirent ainsi navré. Ilz

n'eurent pas granment demouré illecques quant ilz voient venir une damoiselle plus belle que ung beau jour en la compaignie de deux damoiselles et de .II. escuiers. Lors dist la damoiselle : « Haa ! roy Percheforest le desiré, le bien venu ! – Dame, dist le roy, je seroie assez bien venu, [71a] selon l'aventure, mais que j'eusse mire. – Sire, dist la dame, ne vous esmayez, vous l'avrez bon, car je vous gariray, se nul vous peult garir. Or vous en venez sceurement, car vous n'avez garde. »

186. Quant le roy entendist la promesse de la damoiselle, il fut tout lyez, sy dist : « Damoiselle, de nostre Dieu Souverain soyez vous benoite, car je reçoy vostre ayde en gré. » Lors passe avant la damoiselle et luy deslaiche son heaulme. Dont dirent les escuiers : « Haa ! damoiselle, nous le desarmerons bien sans vous. – Seigneurs, dist la damoiselle, laissiez moy convenir, car plus doulcement ne peult estre manyé que de main de femme, puis qu'elle le fait voulentiers. Et je le doy et fay voulentiers, car il m'a* delivree et tout le paÿs du deable. » Lors le desarme a sa voulenté. Adont demoura le roy en pur son hoqueton, qui estoit couvert d'un drap d'or moult noblement. Aprés luy desvesti son hauqueton pour veoir la playe [71b] plus appertement. Lors dist la dame a ses escuiers : « Alez, sy m'apportez draps linges et robe et mantel, les meilleurs que j'aye. » Et ilz le firent ainsy. Aprés tenta la dame la playe et y mist tel emplastre qu'elle sceut que bon y fut. Lors vindrent les .II. pucelles a la dame, qui apporterent de l'eaue doulce en deux grans bachins d'argent, dont en lava la dame le roy bien et nectement, et puis le ressua d'un drap linge. Lors vindrent les deux escuiers, qui apportoient les draps que la dame avoit demandez. Lors en vesti la dame le

---

186, 9 c. il n'y a delivre en tout le paÿs du deable que je n'aye. L. *corr. d'après C.*

roy bien et noblement. « Sire roy, dist elle, dictes moy comment il vous est. – Dame, dist le roy, la vostre mercy, je me sens pres que tout gary. » Dont dist la dame : « Or faictes bonne chiere, car je vous rendray sain et gary dedens .III. jours pour porter armes. Mais, dictes moy, pourriez vous venir a pié jusques au chastel avecques moy ? » Lors se drecha le roy et dist : [71c] « Damoyselle, oÿ bien, car je suys gary de mes blecheures. » Adont le prinst la dame par la main et s'en alerent tout a pié jusques au chastel. Quant le roy fut entré ens et les bourgois du chastel sceurent que c'estoit le chevalier qui leur seigneur avoit tué, ilz commencerent a cryer : « Bien viengne le roy Percheforest qui a perchié et ouvert les pas mauvais de ceste forest ! » Tout ainsy disoient ceulx du chastel et faisoient grant feste de leur seigneur qui mors estoit. Tant ala la dame menant le roy par la main qu'ilz vindrent en la maistresse tour. Lors luy fist la dame moult grant feste et moult grant honneur, car elle manda toutes les dames et damoiselles d'honneur du chastel pour le roy deporter et solacier et leur dist : « Dames et damoiselles, faictes feste a ce chevalier cy, car sachiez que c'est le roy Percheforest qui de Darnant a esté des long temps prophetisié. »

187. [71d] Quant le roy entendy ces parolles, il ala dire : « Dame, foy que vous me devez, qu'est ce a dire que vous me clamez roy Percheforest ? – Sire, dist la dame, je le vous diray. Le chevalier que vous avez tué, qui Darnant estoit nommé, estoit l'un des hommes qui habitast es forestz d'Angleterre qui plus sçavoit de ingromancie et de conjuracions et d'enchantemens et qui plus de mallefaçons en faisoit. Car entre ses malfais, il ne pouoit demourer ne belle dame ne damoiselle sy loing qu'il le pouoit sçavoir qu'il ne voulsist avoir ou par force ou par amour ou par enchantemens, de quoy il a bien en ceste forest habitans .LX. bastars tous chevaliers et n'y a celluy qui ne se mesle d'enchantemens. Et sy en a .X. d'une dame qu'il eut espousee, qui fut

fille du seigneur de Carbrant, et tous sont chevaliers. Et sachiez qu'il y en a bien .L. qui devoient estre chevaliers au prin temps. Et n'a pas .VIII. jours qu'il voult viser quantz enfans ses filz [72a] avoient, mais il ne peult sçavoir le nombre. Sy en compta il .C., tous chevaliers. Et sy a .IIII. freres, chevaliers preux et hardiz, qui habitent en .IIII. forestz des plus grandes d'Angleterre et n'y a celluy qui n'ait plenté d'enfans, mais Dernant en avoit le plus. Et sachiez que des .IIII. freres il n'y a que ung bon, qui habite en la Forest du Glat. Et a a nom la forest du Glat pour ce qu'il y repaire une beste qui tousjours glatist et coeurt sy tost qu'on ne la peult prendre. Et Dernant que vous avez tué estoit le pire* et avoit jecté son sort pour sçavoir quant il morroit et son sort luy dist que ung roy d'Angleterre le tueroit. Et dont luy demanda il comment estoit son nom, et son sort respondy qu'il seroit nommé Percheforest. Et nous disoit aucuneffoiz qu'il viveroit tant qu'il voldroit, car il avoit ses espies en Angleterre pour sçavoir se nul y estoit qui fust nommé Percheforest. Et disoit que sy tost qu'il [72b] en orroit parler, il le feroit occire. Or l'a deceu son sort, car quant il oÿ parler que le roy Alexandre devoit faire ung roy en Angleterre, il eut grant paour et envoya tantost sçavoir comment il estoit nommé. Et adont sceut il de certain qu'il eut a nom Betis, de quoy il nous dist tantost ceans que de ce roy n'avoit il garde. Or fut deceu, car ce fut il* que le sort clama Percheforest .XX. ans devant et aprés luy mille personnes en ceste forest, et estoit son nom plus desiré et plus nommé que autres noms pour le desirer de sa mort veoir.

188. Sire, dist la dame, ainsi sçavons nous que vous avez a nom Percheforest, sy soyez le bien venu. – Dame,

---

187, 26 l. pere e. *BE*

187, 38 c. ce fut le second qui Percheforest le clama. XX. ans d. *BE.*

dist Percheforest, benoite soyez vous. Or me dictes, estiez vous sa femme ? – Par ma foy, sire, je le devoie estre mal gré moy et a force, comme celle qu'il avoit ravye dedens [72c] le manoir de mon pere. Et voult tantost faire sa voulenté qu'il m'eut cy amenee, et j'eusse eu plus chier qu'il m'eust coppé le chief. Mais quant je* vey que la force estoit sienne, je luy priay que par son plaisir voulsist tant faire pour moy, qui gentille femme estoie, que avant m'espousast a femme selon nostre loy et mandast ses freres, sy seroit son honneur. Et adont seroie obeissant a luy de coeur et autrement non. Adont il respondy qu'il le feroit, mais que je voulsisse laissier le plourer. Et je luy euz en convent. Et dont dist il que au premier jour de septembre seroient noz nopces et manderoit ses freres et tous ses enfans et aprés tout son lignaige, car il vouloit veoir sa force. Et dist que aprez il yroit mectre toute la Grande Bretaigne en sa subjection par quoy nul ne s'osast apparoir pour estre roy. Mais nostre Dieu en soit aouré, vous l'avez adevancié. Or vous prye que tous ceulx de ce cha[72d]stel soient mandez par quoy ilz vous facent tous hommaige, qui roy et sire en devez estre. Et il a ceans ung sien filz tresmauvais que Darnant amoit moult pour sa mauvaistié et est de l'eaige de .XX. ans. Je los qu'il soit mandé. S'il veult obeir a vous, bien ; s'il ne veult, il soit mis en prison. – Par ma foy, damoiselle, dist le roy, vous dictes bien. » Adont furent mandez tous les habitans, chevaliers et bourgois. Quant ilz furent venus en la maistresse tour, premier parla l'un des souverains pour tous et dist : « Dame, nous sommes venus a vostre mandement pour sçavoir qu'il vous plaist. – Seigneurs, dist la dame, vecy Percheforest, roy d'Angleterre, que nous avons tant desiré. Sy oyez ce qu'il vouldra dire. » Lors parla le roy en telle maniere :

188, 8 q. ce vint q. *BE corr. d'après C.*

189. « Seigneurs, dist le roy, bien vray est que je suy roy d'Angleterre heritablement par la grace et vouloir du tresexcellent prince le roy Alexandre. Et vous [73a] sçavez, et vray est, que vous estes de la terre d'Angleterre et dedens le pouoir. S'il vous plaist, vous me receverez a seigneur et a roy et me ferez hommaige, et je vous seray bon sire et bon roy et vous tiendray contre tous hommes. » Adont respondirent, eulx conseilliez : « Sire, Dieu nous a cy regardez, qui a nous vous a apporté. Nous sommes tresliez de vostre venue et vous recevons a seigneur de coeur et voulentiers. » Lors luy firent tous hommaige et aprés leur jura le roy a estre bon sire. Tantost ensievant demanda le roy a la dame comment elle estoit appellee, et elle dist : « Sire, on m'appelle Gloriande et suy fille du seigneur de Listenois. Or seroie moult lye se j'estoye avecques mon pere et ma mere. – Dame, dist le roy, je vous ay trouvee bonne dame et loyalle, sy me loe de vous. Et de moy ne devez pas empirier, car je vous donne ce chastel et toute la terre ainsi qu'elle s'estent. Et tel hommaige que les hommes m'ont fait, je [73b] vueil qu'ilz facent a vous. » Adont furent chevaliers et bourgois sy lyez qu'ilz se laissierent de leesse cheoir es piez du roy, et enaprés en alerent faire hommaige a la dame, et enaprés la dame au roy comme a son seigneur. Dont fut la joye si grant avant le chastel que se Dieu i* fust descendu et la dame lye a merveilles. Et dist : « Sire, vous m'avez ostee de grant servaige et mis a grant honneur, sy prie a nostre Dieu qu'il le vous rende. – Dame, dist le roy, je le tien bien employé. Mais faictes moy venir le filz de Darnant, sy parlerons a luy. » Adont vint ung escuier et dist : « Dame, il s'en est fuy et emmaine le bon cheval de Darnant et ses armes. – Par ma foy, dist le roy, ce poise moy, mais puis qu'il s'en est allé, nous nous en souffrirons. » Cy endroit se taist ore le compte du roy et de Gloriande et retourne a

---

189, 24 D. il f. *corr. d'après BE.*

parler de Dragon pour compter comment il nonça la mort son pere a ses oncles et a ses freres.

VIII.

COMMENT DRAGON, LE FILZ DARNANT, NONÇA A SES ONCLES LA MORT DE SON PERE, LESQUELZ EN EURENT GRANT DUEIL ET NON SANS CAUSE, CAR C'ESTOIT LEUR CHIEF*.

190. [73c] Cy endroit fait mencion l'ystoire ancienne que quant Dragon se fut party du chastel de Darnant son pere, il se pensa qu'il s'en yroit noncier le fait a ses oncles et a ses freres par quoy ilz meissent peine a ce que la mort de son pere fust vengee ainçois que Percheforest s'en retournast. Adont se mist a la voie grant erre, car il estoit bien monté, et n'arresta tant qu'il eut tous ses freres assemblez ou chastel Malebranche, l'aisné de ses freres et qui estoit le plus chevalereux. Et la eurent ilz conseil que l'un d'eulx iroit, lui .XLe. de chevaliers, asseoir le chastel Darnant par quoy nul ne peust hors ne ens qui aidier les peust. Et se ordonnerent qu'ilz envoyeroient .XX. chevaliers vers l'entree de la forest par quoy Percheforest ne peust yssir ne aucun entrer qui [73d] aidier le peust. Et si eurent conseil qu'ilz envoieroient .XX. chevaliers a Darnantes pour la cité garder, car la seroit leur plus grant repaire, car la cité seoit en la moyenne de la Forest de Darnant. Et aprés ordonnerent que le remanant d'eulx s'en yroient chevauchant par la forest .II. et .II. pour trouver Percheforest, s'il eschapoit du chastel ou il estoit. Aprés commanderent a Dragon qu'il s'en alast a Fromont de la Noire Forest et a Bruyant de la Haulte Forest et a Dagin de l'Estrange Forest et a Belinant de la Forest du

---

Rubrique empruntée à C.

Glat, qui estoient freres germains de Darnant, et leur nonçast le fait ainsy qu'il estoit et qu'ilz les venissent conforter et aidier hastivement.

191. Quant ilz eurent ainsi ordonné leur besoingne, Lizar, l'aisné filz Darnant, prinst .XL. chevaliers et meut pour aler asseoir le chastel de Darnant. Et le Roux du Pin en ala, luy .XXe. de chevaliers, garder les entrees de la forest. Et le tiers de ses filz, [74a] qui Renart estoit appellé, s'en ala a Darnantes, luy .XXe. de chevaliers. Et les autres s'espartirent par la forest pour garder les passaiges. Et Dragon monta sur son cheval et ne fina jusques a tant qu'il vint ou Chastel Reont, qui estoit Bruyant de la Haulte Forest. Quant il sceut que son frere estoit mort, il monta tantost a tant qu'il peust avoir de gens et se mist au chemin pardevers Darnantes. Et Dragon se mist au chemin et ne fina tant qu'il vint au Chastel Noir, qui estoit* Fromont de la Noire Forest. Lors compta a son oncle l'aventure de son frere. Quant Fromont l'entendy, il manda tantost ce qu'il peust avoir de gens et se mist au chemin pardevers Darnantes. Et Dragon monta sur son cheval et ne fina de chevauchier tant qu'il vint au Chastel Perilleux ou Dagin son oncle demouroit et luy nonça la mort de son frere. Quant Dagin entendy Dragon, il fut tout ainsi comme desesperé de courroux et dist qu'il n'arresteroit jamais, [74b] sy l'avroit vengié, ou il mourroit en la peine. Lors fist mander ses enfans et ceulx qui tenoient terre de luy en la forest et meut le plus tost qu'il peult pour aler pardevers Darnantes. Et Dragon s'en ala pardevers la Forest du Glat et fist tant qu'il vint au Chastel du Glat et trouva Gelinant son oncle, qui avoit esté blecié en une cuisse d'un senglier qu'il avoit chassié et gisoit sur une couche. Et quant Dragon fut descendu, il s'en vint pardevant Gelinant et le salua ainsy qu'il deubt. Et quant Geli-

---

191, 13 q. est F. *B corr. d'après CE.*

nant le recongneut, il dist : « Dragon, beau nepveu, bien soyez vous venu. Quelles nouvelles nous direz vous de mon frere Darnant et de ceulx de la forest ? – Oncle, dist il, ce poise moy que je ne les vous puis dire si bonnes que je vouldroie. – Dy moy, dist Gelinant, comment vont les besongnes ? – Sire, dist il, Darnant vostre frere est occis, sy vous mande Bruyant, Fromont et Dagin, voz .III. freres, [74c] que vous soyez au plus tost que vous pourrez a Darnantes encontre eulx pour avoir conseil et parlement sur le vengement de Darnant. – Comment ! dist Gelinant, est doncques mon frere Darnant occis ? – Oncle, dist Dragon, oÿ. – Or me dy, dist il, qui l'a occis ? – Oncle, dist Dragon, ung chevalier qui est nommé en la forest Percheforest et est de nouvel roy d'Angleterre. »

192. Quant Gelinant entendy que ce avoit fait ung chevalier qu'on nommoit Percheforest, il luy souvint du sort que Darnant avoit fait en sa josnesse et dist : « Haa ! Darnant, beau frere, viel pechié fait nouvelle vergongne. Se vous m'eussiez creu, il ne vous fust pas avenu ce que avenu vous est ! Vostre sort et voz conjuracions et les mauvais esperitz que vous avez conjurez vous* ont deceu et la mauvaise vie que vous avez mené vous a condempné. Et a telle fin ou a pire vendront voz hoirs et tous ceulx [74d] qui vous ont ensievy. Mais afin qu'on ne die pas que je soie hors de faire ce que je doy, je yray au plus tost que je pourray la ou ilz sont pour le bien exaulcer et le mal amoindrir, car je suis certain que le Dieu de Nature est courroucié contre les mauvais de nostre lignaige. Mais vous direz a mes freres et a tout nostre lignaige que j'ay esté navré en la cuisse d'un porc que je accoeuilly avant hier a chassier, sy ne puis pas sy tost chevauchier, mais sans faillir je seray a Darnantes la cité dedens .XII. jours. Et adont avrons parle-

192, 7 c. m'ont d. *corr. d'après BCE.*

ment ensemble sur nostre mescheance. Et afin qu'ilz se tiennent mieulx apaisiez de moy, il s'en yra avecques vous Gelinant du Glat, mon filz aisné, et Lyoniaux, qui est son filz, qui n'est pas encores chevalier. Et sy ira Sone* et ses .II. filz, Persidés et Lyenor, qui encores ne sont chevaliers. Et sy ira Garut mon filz et ses .II. filz, Goors et Uriens, qui sont encore escuiers. Et sy ira Piniaus, le maisné de mes filz chevaliers. [75a] Cy sont presens, sy en yront avecques vous. Et mes autres enfans et mes autres amis, qui ne sont pas icy, je les manderay et seray au terme que j'ay dit a la cité. Et vous vous en yrez et mes enfans aussi devant. »

193. Quant ce vint l'endemain au matin, Gelinant et ses freres s'armerent et monterent sur leurs chevaulx et vindrent prendre congié a leur pere. Et Dragon et ses josnes cousins se* mirent a la voye et ne finerent de chevauchier tant qu'ilz vindrent a Darnantes. Et trouverent Fromont et Bruyant et Dagin, qui estoient leurs oncles, et bien .CCC. chevaliers de leur lignaige. Mais quant les .III. freres veyrent* Gelinant et Barut et Sonne et Piniel, qui tous estoient filz de Gelinant du Glat leur frere, ilz leur firent moult grant feste et leur demanderent ou Gelinant leur pere [75b] estoit. « Seigneurs oncles, dist Gelinant, nostre pere vous salue et vous mande qu'il n'a pouoir de venir cy sy tost, car il a esté blecié en une cuisse, mais il vous mande qu'il sera cy dedens .XII. jours. Et sachiez qu'il luy poise moult de son frere qui est ainsi mort par le corps d'un seul chevalier. »

194. Ainsi qu'ilz se devisoient, a tant va venir ung chevalier qui filz estoit de Darnant et vint pardevant eulx et

---

192, 22 i. Bones e. *BE corr. d'après* **193**, 8 *et* **195**, 29.

193, 4 c. et s. *corr. d'après BCE.*

193, 8 v. que G. *B.*

les salua, puis dist : « Seigneurs, bien vray est que le Roux du Pin vostre frere fut envoyé, luy .XXe. de chevaliers dont je fus l'un, pour garder les entrees de la forest par devers l'ample paÿs que nul n'y entrast ne yssist. Quant nous fusmes a une lieue pres, ung varlet nous vint dire qu'on avoit fait ung pilier de pierre a la Fontaine du Pin, ou Darnant nostre pere aloit souvent esbanoyer et pour veoir se aucun chevalier d'Angleterre s'embatist jamais en la forest. Et nous dist que le pilier estoit sy hault [75c] et sy bien fait que c'estoit une merveille a veoir. Et nous dist qu'il y avoit sus ung chevalier de pierre monté sur ung cheval, armé des armes d'Angleterre. Et nous dist encores qu'il y avoit lectres escriptes ou pumel dessoubz qui estoient a l'onneur de Percheforest le roy d'Angleterre et a la confusion du lignaige Darnant, car la lectre disoit en telle maniere : « Cy endroit fut feru le premier cop de* lance par chevalier estrange es forestz d'Angleterre et fut par la main Perchefo-rest, roy des Anglois, sur Darnant l'enchanteur. » Quant le Roux*, qui chief estoit de nous, oÿ ce, il manda maçons et les fist aler a la fontaine pour abatre le pilier et l'ymaige, qui estoit au deshonneur de nostre lignaige. Quant les ouvriers s'en furent alez, nous ne gardions l'eure qu'ilz racoururent pardevers nous, tous defroissiez de trons de lances. Et nous dirent que ce avoient fait .X. chevaliers qu'ilz avoient trouvez a la fontaine. Et [75d] quant nous oysmes ce, nous brochasmes les chevaulx et les trouvasmes a la fontaine. Et nous entrecourusmes sus, sy en fut la fin telle que nous fusmes desconfitz et mortz ou navrez a mort jusques a cinq. Et sachiez que le Roux nostre frere est mort. Et encore sçay je par espies que les.X. chevaliers se sont partiz en .V. et vont par la forest .II. et .II. querans Percheforest. »

194, 18 d. la lance p. *B corr. d'après CE.*

194, 21 Q. le roy q. *B corr. d'après CE.*

195. Quant le lignaige entendy que le Roux estoit mort et les chevaliers qui alerent avecques luy, ilz furent durement courrouciez. « Par ma foy, dist Dagin, qui frere estoit a Darnant, je ne puis croire que ce n'ait esté par leur couardise, mais je vous diray que nous ferons. Nous avons cy grant plenté d'enfans et de cousins escuiers qui desirent a estre chevaliers. Je loe qu'ilz soient fais chevaliers et puis sy nous mectons en la forest. Mauvaisement peult estre que nous n'en* trouvons aux passaiges et aux destroiz de la [76a] forest. Sy emprenons l'enqueste sur eulx aussi bien qu'ilz l'emprennent sur nous. Nous sommes bien gens de nostre lignaige pour conquerre tous les plains d'Angleterre. – Par ma foy, dist Fromont et Bruyant, ses freres, vous dictes bien. » Lors firent crier que tous ceulx qui vouloient devenir chevaliers fussent* appointiez a l'endemain, car les .III. freres Darnant feront chevaliers tous ceulx qui hardement avront de le* devenir. Quant ilz eurent fait crier la journee de faire chevaliers, ilz ordonnerent comment ilz devoient entrer en la queste pour trouver Percheforest et les .X. chevaliers qui estoient mis en queste pour le trouver, qu'ilz reviendroient au .XIIe. jour pour avoir grant parlement ensemble de ce qu'ilz avroient trouvé pardevant Gelinant du Glat, leur aisné frere et chief de leur lignaige. Quant ce vint a l'endemain, ilz trouverent bien cent et cinquante escuiers qui tous estoient enfans ou enfans des enfans [76b] de Darnant ou de ses .IIII. freres. Et ne finerent les .III. freres qui la estoient toute la journee de faire chevaliers, mais ilz eurent trop grant merveille qu'ilz ne trouverent pas les .II. filz Sone qui estoit* filz de Gelinant, Lienor et

---

195, 9 n. ne t. *B corr. d'après C.*

195, 15 ch. qu'ilz f. *corr. d'après C.*

195, 17 le *manque BE ; corr. d'après C.*

195, 29 q. est f. *corr. d'après BCE.*

Persidés, et Lionnel*, filz Gelinant le josne. Et sans faillir ilz estoient destournez : la raison pour quoy, vous l'orrez cy aprés. Quant ilz eurent fait chevaliers des escuiers de leur lignaige, ilz se departirent et se mirent en la forest. Mais aussi tost se taist l'ystoire d'eulx et retourne a Percheforest.

IX.

COMMENT PERCHEFOREST SE PARTY DU CHASTEL DARNANT, OU IL LAISSA POUR LE GARDER UNG CHEVALIER*.

196. Or dist le compte que l'ystoire ancienne fait mencion et recorde appertement que Percheforest demoura ou chastel qui estoit nommé Darnant pour le nom du seigneur par .VIII. jours tant qu'il fut gary. Et dedens ce terme delivra bien .XL. chevaliers d'Angleterre qui estoient en prison ou chastel, que Darnant avoit prins es frontieres des forestz, et puis estably ung souverain pour [76c] garder le chastel avecques la dame, qui estoit* appellé Nicorans, preux chevalier, sy l'avoit prins Darnant par ses enchantemens. Lors commanda aux prisonniers qu'ilz demourassent ou chastel pour le garder, puis fist faire une baniere de ses armes, qui estoit d'azur a .III. aigles d'or, et le fist mectre dessus la tour en signifiance que le chastel estoit a luy. Dont prist le roy congié a Gloriande et a tous ceulx du chastel et dist qu'il l'en convenoit aler. Adont respondy la dame : « Gentil sire, ou voulez vous aler ? Souffrez que nous ayons appareillié gens qui vous remerront sceurement pour paour*

195, 30 Lioniel *corr. d'après BCE.*
Rubrique empruntée à C.
196, 8 q. est a. *corr. d'après BE.*
196, 17 p. le l. *corr. d'après BE.*

du lignaige de Darnant. – Dame, dist le roy, mon vouloir est de m'en aler ainsy que je suys venu. » Lors se departy le roy entre luy et ses .II. escuiers, armez de toutes armes. Or lairons a parler ung pou de Percheforest et dirons de Gloriande comment elle fist enterrer Darnant.

X.

COMMENT GLORIANDE, LA DAME DU CHASTEL DARNANT, FIST ENTERRER LE DESLEAL CHEVALIER ET DES ENCHANTEMENS QU'ELLE Y FIST*.

197. Or dist l'ystoire cy endroit que quant [76d] Percheforest se fut party du Chastel Darnant, Gloriande s'avisa qu'elle feroit mectre en terre Darnant et ala aviser une place a une lieue anglesche prez de son chastel et fist la porter le corps et mectre en ung sarcu de pierre si bien ouvré que c'estoit merveille et fist mectre une lame dessus. Et fist escripre dessus : « Chy gist Darnant l'enchanteur que Percheforest, roy d'Angleterre, occist. » Et aprés, pour la mauvaistié de luy et afin qu'on ne l'otast, ala faire une merveilleuse chose, car elle fist par conjuracions que le corps ardoit tout dedens le sarcu et jectoit si orde fumee qu'on le sentoit a demye lieue pres.

Rubrique empruntée à C.

XI.

COMMENT LE ROY PERCHEFOREST SE COMBATI VAILLANMENT A .II. CHEVALIERS.

198. Cy endroit dist l'ystoire que quant Percheforest se fut party du Chastel Darnant, il chevaucha du matin jusques a nonne ains qu'il trouvast aventure ne chemin ne voye. Mais adont s'embaty sur une riviere. Lors [77a] commence a regarder s'il verroit ne pont ne passaige ou il peust passer. Adont en vyt assez prez de luy ung, et avoit a l'autre lez du pont ung tret tendu. « Par ma foy, dist le roy, je voy ung pont. – Comment ! sire, dirent les escuiers, ou voulez vous aler ? – Certes, dist le roy, pou m'est ou que je voise, mais que je treuve aventure, car tant me plaist ceste forest et les aventures a trouver qui y sont qu'il ne m'est d'autre chose. – Bien puet estre, sire, mais vous n'y estes pas bien amé du lignaige Darnant. – Seigneurs, dist le roy, j'ay oÿ dire : « Va ou tu peulz, meurs ou tu doiz. » Se je doy morir par leurs mains, je ne puis fuir. Chevauchons tousjours. » Lors s'en vint le roy au pont et regarde oultre le pont deux escus penduz a l'uys du tret et .II. glayves estiquiez en terre. Sy tost qu'il approcha le pont, ung garson qui estoit sus prent ung cornet et le sonne. Lors yssent deux chevaliers du tref, montez [77b] sur deux chevaulx, et prennent leurs escus et leurs glayves et escrie l'un : « Maistre, qui estes vous, qui voulez passer ? – Seigneurs, dist le roy, je suy ung estrange chevalier. Doy je tonlieu ne pontenaige ? – Certes, dist le chevalier, oÿ, tel poez estre. Mais dictes vostre nom, se hardement avez de dire. – Par ma foy, dist le roy, je ne le celeray ja pour vous .II. J'ay a nom Betis, roy d'Angleterre. » Lors dist le chevalier : « Haa ! Percheforest, es tu ce ? Or te garde de moy, car tu as mon pere occis, et je te occiray, se je puis ! » Dont broche le cheval contre le roy et le roy contre luy, qui estoit appareillié. Le chevalier fiert le roy en l'escu ung si grant coup qu'il luy perche l'escu et le

haubergon et luy fait une playe ou costé senestre non pas mortelle, car le glaive vola en troncz. Et le roy le fiert ou comble de l'escu ung si grant cop, a ce qu'il estoit chault et desirant de honneur acquerre, qu'il luy perche l'escu et le hau[77c]bergon, et passa le glayve par dessoubz l'espaule a l'autre lez. Le chevalier chiet a terre, du coup navré, et au cheoir brisa sa jambe senestre.

199. Quant l'autre chevalier veyt son compaignon, qui son cousin estoit, ainsy atourné, il fut tout esragié de le vengier. Sy broche et dist : « Haa ! Percheforest, tu as tué mon cousin, mais je le vengeray, se je puis ! » Quant le roy l'entendit, il tira l'espee, et cil le fiert de la lance en l'escu ung si grant coup qu'il en fist les ais voler*, mais la lance rompy sur le haubergon. Et le roy, qui preux estoit, ne se meut, mais en passant fiert le chevalier de l'espee sur son heaulme ung tel cop qu'il luy convint embronquier sur le col de son cheval.

200. Quant le chevalier eut fait son poindre, il se redresse et trait l'espee et s'en vint vers le roy appareillié de combatre et luy dist : « Par Dieu, Percheforest, vous avez mis a mort le chief de nostre lignaige, mais vous en morrez. Et cy endroit [77d] vous deffye ! » Lors fiert le roy ung moult grant cop et le roy luy*. Aprés se vont entretaster aux espees ung estour grant et font tant en petit d'heure qu'il n'y eut celluy dont sang n'yssist en plusieurs lieux. Lors ala dire le roy au chevalier : « Beau sire, dictes moy qui vous estes, qui si bien vous deffendez. » Lors respond le chevalier et dist : « Beau sire, je suis Piniaus du Glat, filz Gelinant de la forest du Glat, qui fut frere de Darnant. Or sçavez vous qui je suy. Mais dictes moy se vous estes celluy qui avez mis a

---

199, 6 voler *manque ; corr. d'après E.*

200, 6 l. roy et l. *corr. d'après E.*

mort mon oncle Darnant. » Dont respondy le roy : « Oÿ. – Par ma foy, dist Piniaus, vous y morrez, se je puis ! » Lors coeurt sus au roy et le fiert ou comble de l'escu et le fent comme en parfont. Le cop descend sur le heaulme et luy coppe le cappel d'acier et fondy le heaulme dessoubz le coup. Et eust navré le roy laidement, mais l'espee vola en pieces. Et le roy le va ferir a descouvert sur la destre espaule et luy fait une [78a] grande playe sy que Piniaus ne se puet aidier du bras. Quant il veyt qu'il fut ainsy qu'il eut perdue son espee et le bras navré, il fut tout esbahy. Lors luy dist le roy : « Piniel, se tu te vouloies rendre a ma voulenté et tenir a oultré, je te laisseroie aler. » Quant Piniaulx veyt qu'il avoit perdu son espee et son bras en peril d'affoleure, adont ala dire : « Sire chevalier, je voy bien que je n'ay pouoir a vous, si convient que je face vostre vouloir, et je le feray sans faillir comme chevalier. » Dont ala dire le roy a Piniel : « Mon vouloir est que vous mouvez tantost et vous alez rendre prisonnier a la voulenté de la royne d'Angleterre et la saluez depar moy, et luy porterez cest anel a enseignes. » Lors luy baille ung anel que la royne luy avoit donné par amours. « Sire, dist Piniel, faire me convient vostre vouloir et je le feray. Mais plaise vous que je prenne congié a mon cousin ? – Par ma foy, dist le roy, bien [78b] me plaist. » Lors tourne Piniel vers le pont et trouve son cousin mort. Adont fut si courroucié qu'il ne sceut que faire. Mais pour ce qu'il ne le peust amender le convint souffrir.

201. Quant Piniaux eut trouvé son cousin mort, il prinst a dire au roy : « Haa ! Percheforest, vous avez mis a mort mon cousin, dont trop me dueil, et sy me convient aler en prison. Mais plus chier ay a aler en prison de la royne que vers mes amis, car ja mais n'y avray honneur ! – Piniel, dist le roy, alez lyement et me saluez la royne et luy dictes que je reviendray au plus tost que je pourray. Et sachiez, se je vyz, je vous meriray le messaige. Encore vous prie je que vous alez par le Chastel Darnant et me saluez Gloriande et

luy dictes que je luy prie qu'elle prende garde a vostre playe. » Et Piniel dist que bien en avoit besoing. Atant se departy et jeut celle |78c| nuyt au chastel Darnant. La dame luy fist grant chiere, plus pour les nouvelles de Percheforest que du lignaige dont il estoit, et sy luy remua sa playe et mist en bon point. Mais nous nous tairons quant a ores de luy et reviendrons a Percheforest.

XII.

DU NOBLE ROY PERCHEFOREST ET DE SES ADVENTURES*.

202. Tantost que Percheforest veyt que le chevalier estoit mort et que Piniel s'en aloit, il passa oultre le pont et entra ou tret entre luy et ses deux escuiers et voyt qu'il n'y eut ame. Lors regarde a l'un des lez et voyt qu'il y avoit une table mise et la nape. Adont dist le roy : « Descendons, il est temps de disner. Je croy que aucun l'apportera. » Lors descendy le roy et ses deux escuiers. Quant les escuiers furent descenduz, ilz voient a l'un des lez une estable pour .VI. chevaulx. Adont sy mirent leurs chevaulx ens et les loyerent a la graibe et trouvent avaine et estrain assez. Lors revindrent au roy et dirent : « Sire, noz chevaulx sont tous |78d| aises. Or fault pour nous. – Par ma foy, dist le roy, la table n'est pas mise pour neant. Souffrons ung pou. » Adont s'assist le roy a la table et commence a penser aux aventures qu'il avoit trouvees. Tandiz qu'il y pensoit entrerent deux damoiselles vestues de vestures plus blanches que neige, dont l'une apportoit pain et vin et l'autre apportoit deux manieres de rost entre deux grans platz d'argent. La premiere dist : « Piniel, ou estes vous ? – Damoiselle, dist le

---

* *Rubrique empruntée à C.*

roy, Piniel n'est pas icy .Voulez vous chose qu'on luy puist dire ? – Dont, dist la damoiselle, qui estes vous, sire chevalier, qui cy vous estes embatu ? – Belle, dist le roy, chevalier suy estrange. – Sire, dist la dame, ou sont les .II. chevaliers qui doivent ce pont garder ? – Belle, l'un gist sur le pont et l'autre est en une mienne besongne. Mais je vous prie que vous me dictes pour quoy ilz gardoient ce pont. – Par ma foy, sire, pour ce que se Percheforest, qui a occis [79a] Darnant, passoit par cy, il seroit prins et mort. Et aussi par tous les pas de ceste forest il y a gardes pour le retenir. – Belle, dist le roy, Venus la deesse le voeuille garder. Mais or mectés la viande jus, sy mengerons, moy et mes deux escuiers, et vous deux aussi, car nous sommes seulz, sy mengerons plus voulentiers. – Sire, dist elle, la viande mectray voulentiers jus, mais je m'espoente de vous, car je voy voz armeures despecees et vostre corps blecié. Je redoubte que vous n'ayez tué les .II. chevaliers. – Belle, dist le roy, saulve vostre grace, l'outraige de l'un l'a mis a mort et le sens de l'autre l'a saulvé. – Sire, dist elle, dictes moy tost lequel est en vie. – Belle, dist il, Piniaulx est en vie. – Ha ! dist la damoiselle, loé en soit nostre Dieu, c'est par la bonté du pere. – Comment ! dist le roy, est le pere sy preudomme ? – Par ma foy, sire, dist elle, c'est le plus preudomme du lignaige Darnant, c'est le filz Gelinant du Glat. Pour ce [79b] dist le saige : « Le bon fruict vient de bonne ente », et ainsy du contraire. Mais je vous prie que vous me dictes se vous estes Percheforest. – Belle, dist le roy, je suy ung homme estrange. Ne vous en diray plus ore. » Lors dist la pucelle : « La viande vous demourra, mais je ne puis demourer. » Adont se depart atant, car elle ne voult demourer pour le roy. Quant elle se fut departie, le roy prinst a mengier et ses .II. escuiers. Quant ilz se furent bien aisiez de ce qu'ilz eurent, le roy dist : « Montons, alons nous ent. » Lors monte le roy et ses deux escuiers.

203. Quant le roy fut monté et appareillié et ses deux escuiers, ilz chevauchierent bien deux lieues anglesches

sans personne encontrer. Adont regarda le roy en une valee et voit deux chevaliers qui batoient une damoiselle moult vilainement, de quoy le roy fut moult courroucié et leur prist moult hault a dire : « Seigneurs, laissiez la damoi [79c] selle ! A vous n'affiert de faire tel oultraige ! » Quant les chevaliers l'entendirent, ilz se retournerent et dirent : « Comment ! beau sire, le voulez vous amender ? – Par ma foy, dist le roy, oÿ, voirement l'amenderay je, se je puis. » Dont dist l'un chevalier a l'autre : « Qui est cest oultrageux qui se mesle de noz affaires ? » Lors dist au roy : « Maistre, estes vous sire du paÿs pour amender les meffaiz ? – Certes, dist le roy, oÿ, et sy l'amenderay tantost. Or vous gardez de moy ! » Quant celluy veyt ce, il prent son glaive et embrace son escu et fiert cheval des esperons contre le roy et le roy contre luy. Le chevalier fery premier le roy en l'escu ung si grant cop qu'il fist le fer passer l'escu, mais il arresta sur le haubergon, dont vola le glaive en pieces, ne autre mal ne luy fist. Et le roy le fiert si angoisseusement qu'il le fist voler a terre, et au cheoir brisa le dextre bras. Quant le roy l'eut abatu, il resacque son glaive entier en faisant son che[79d]val poindre.

204. Quant le roy fut retourné, il dist a l'autre chevalier : « Beau sire, voulez vous vengier vostre compaignon a la jouste ou a l'espee ? – Maistre, dist il, ainsy n'eschaperez vous pas, mais gardez vous de moy ! » Lors s'en vindrent sans plus dire l'un contre l'autre et s'entredonnent sy grans cops sur les escus que les glaives volent en pieces, et vont parfaisant leurs cours. Au retour, tirerent leurs espees et s'entreviennent l'un contre l'autre, donnant si grans coups de hault a la force des* bras qu'il n'y eut celluy qui en pou d'heure n'eust assez playes grandes et petites. Mais le chevalier estoit plus navré, car il avoit une playe ou bras

---

204, 9 f. de b. *E corr. d'après BC.*

dont il estoit presque affolé. Quant il se veyt en tel point qu'il ne se peult aidier, il fist ung enchantement tel que une fumee apparut entre eulx si puant que merveilles et sy noire que le roy ne veyt en grant temps ne luy ne autruy. Quant la fumee fut passee, le roy regarde [80a] entour luy et ne voit fors que ses .II. escuiers. Adont leur demanda il que les deux chevaliers estoient devenus. « Par ma foy, sire, dist l'un, nous ne sçavons, mais la femme s'en ala quanques elle peust dedens la forest tantost que le premier chevalier jousta a vous. – Certes, dist le roy, moult me poise qu'ilz me sont ainsi eschappez, mais chevauchons aprés la damoiselle, sy nous dira qu'ilz sont devenuz. – Sire, dirent les escuiers, chevauchiez devant, nous vous syeuvrons. » Adont se mist le roy a la voie tout le chemin ou la damoiselle alla, et chevaucha sans la* trouver jusques pres de vespres. Dont regarda le roy en ung ronssoyl et veyt une femme qui se muchoit dedens. Lors chevaucha le roy la endroit et dist : « Damoiselle, ne vous doubtez, vous n'avez garde de moy. » Quant la damoiselle veyt a plain le chevalier, elle veyt bien que ce n'estoit pas celuy qu'elle doubtoit, sy dist : « Sire, je ne m'espoente pas pour vous, mais [80b] pour* vous ay esté vilenee. – Pour quoy pour moy ? dist le roy. – Pour ce, sire, que je vous donnay la viande au pont dedens le tret et pour ce que je ne couru dire aux .II. chevaliers le fait ainsi qu'il est avenu. – Comment ! damoiselle, estes vous celle qui apportastes la viande ou tret ? – Oÿ, sire, voir. – Et estes vous celle que les .II. chevaliers batoient ? – Oÿ, sire. – Par ma foy, dist le roy, damoiselle, ce poise moy. Mais pour quoy fuyez vous ainsy ? – Par ma foy, sire, pour ce qu'ilz ne me peussent trouver. – Et ou voulez vous aler ? – Sire, a ung cloistre de religieux qui pres de cy est, ou j'ay ung mien oncle, et la ne me pourront ilz

---

204, 26 s. luy tourner j. *B corr. d'après CE.*

204, 33 m. par v. *E corr. d'après B.*

trouver. – Or montez, dist le roy, devant ung de mes escuiers, sy alez devant et je vous conduiray. » Adont monta la damoiselle pardevant l'escuier et tant chevauchierent qu'ilz vindrent au lieu ou le religieux demouroit. Adont fut le soleil esconsé.

205. Quant ilz vindrent [80c] au recet, il fut pres de vespres. Sy descendy la damoiselle a la porte du recet et treuve a l'uys ung ancien homme vestu de simple vesture. Lors recongnoist que c'estoit son oncle et dist : « Oncle, bon soir vous doinst Dieu. » Le preudomme lieve le chief et recongnoist sa niepce, sy luy demanda dont elle venoit a telle heure et avecques telle compaignie. Lors luy dist la damoiselle toute l'aventure et comment les .II. chevaliers qui gardoient le pont furent desconfitz par le chevalier qu'il veoit devant luy. « Et sces tu qui le chevalier est ? – Par ma foy, oncle, non. » Dont pensa le preudomme que c'estoit Percheforest. Lors vint au chevalier et dist : « Sire, la vostre mercy de ce que vous avez ma niepce rescousse. Et vrayement, s'il vous plaisoit, je seroie ennuyt vostre hoste et vous feroie estre tout aise de ce que nous avons. Descendez huymais, car il est trop tart et sy n'a logiz nul a demye journee pres de cy. Et sachiez que nous [80d] vous serons ceans bon hoste, car je tieng que vous soyez Percheforest. Se c'estes vous, vous estes moult desiré des freres de ceans. » Quant le roy veyt la bonne chiere et voulenté du preudomme, il pensa qu'il croiroit conseil. Dont luy dist il : « Sire preudomme, vostre parler me fera demourer, sy demourray. » Lors mist pié a terre et descendy, et aussy firent ses .II. escuiers. Et le preudomme prist le roy par la main et l'emmena dedens la maison et fist mectre les chevaulx en l'estable et emmena le roy en une chambre et fist desarmer et s'assist d'encoste luy, puis luy demanda se c'estoit il qui avoit mis a mort Darnant l'enchanteur. « Sire, dist le roy, voirement l'occy je. – Haa ! gentilz homs, dist le preudomme, vous ne feistes oncques si bonne oeuvre, car

depuis que le nayn passa par cy qui le chief emportoit a la royne de la Roste Montaigne, les preudommes de ceans ont tousjours prié pour vous. Aussy [81a] ont tous ceulx de ceste forest, hors mis le lignaige Darnant. »

206. Tandis qu'ilz se devisoient ainsy, atant va venir le nayn tout a cheval, qui venoit leans a hostel. Quant il fut descendu, il s'en vint en la sale et demande le souverain. Et on luy dist qu'il estoit avecques ung estrange chevalier en une chambre. Lors dist le nayn : « Faictes moy parler a luy. » Et adont se party ung des freres de leans et ala dire au preudomme que le nayn estoit venu. Quant le preudomme l'entendy, il demanda au roy s'il luy plaisoit qu'il venist pardevant luy, et le roy respondy que bien luy plaisoit. Dont dist le preudomme : « Faictes venir le nayn. » Lors vint le nayn en la chambre et salua la compaignie. Le souverain respondy : « Nayn, bien soyez venu. Venez ça seoir sur ceste chaiere delez nous, se nous dictes de* voz nouvelles. – Sire, dist le nayn, bien voulontiers. Vray est que ceulx du chastel du Roux sont courrouciez durement. – Comment ? dist le preudomme. – [81b] Ung chevalier estrange a mis a mort ung des filz de Darnant et l'autre envoyé ne scevent ou. – Et a qui met on sus le fait ? dist le preudomme. – Sire, ilz cuident que ce ait fait Percheforest, mais ilz ne le* scevent de certain, sy sont trop courrouciez qu'il leur est eschappé. Et sy vous dy que tous les freres Darnant et le lignaige ont eu parlement ensemble. Et sachiez, se ne fust pour la doubtance du roy Alexandre, ilz fussent yssuz a armee des forestz et fussent alez destruire toutes les villes d'Angleterre qui sont au roy Percheforest. Mais ilz se doubtent que le roy Alexandre ne venist sur eulx a ost. Or se sont

---

206, 13 de voz nouvelles. – Sire, dist le nayn, bien voulontiers. Vray est *manque B* ; *corr. d'après C.*

206, 19 le *manque B ; corr. d'après CE.*

accordez en la fin qu'ilz garderoient tous les pas des forestz, si avant que le lignaige se pourra estendre, .II. et .II., .IIII. et .IIII. Sy ne se tendront pas ensemble, sy que Alexandre ne pourra venir sur eulx a ost. Et ainsi, s'ilz peuent tenir Percheforest, ilz l'occiront. – Nayn, dist le preudomme, Dieu le [81c] voeuille garder. Mais dy nous, que dist la royne de la Roste Montaigne quant elle veyt la teste de Darnant ? – Sire, dist le nayn, elle n'avoit oncques esté sy lye* qu'elle fut adont. Et sachiez qu'elle sçavoit bien, ainçois que je venisse, que Percheforest estoit couronné en Angleterre, car elle avoit fait faire une couronne sy noble et sy riche qu'on peult faire d'or et d'argent et de pierres en l'annee aprés le sort Darnant. Et puis fist tant par ses conjuracions que celuy roy Percheforest ne pouoit estre couronné d'autre couronne pour* ce qu'elle vouloit sçavoir quant il seroit venu. Et sachiez que je fuz a son couronnement et vey qu'il ne pouoit estre couronné d'autre couronne, et sy essaya le roy Alexandre .II. autres couronnes, mais il n'en peult venir a chief. »

207. Quant le roy entendy le nayn, il ala dire : « Beau sire, fustes vous au couronnement de luy ? – Oÿ, sire, voir. [81d] Et sachiez que je fus aux jeux d'enchantement qui furent faiz a sa feste. Et les fist faire la royne, qui luy envoya la couronne, pour l'amour de sa venue. Et fist par ses conjuracions le perron asseoir en la place dedens une heure de nuyt, qui fut apporté* de .III. journees long, et les kayeres sur quoy il fut couronné et la royne aussi. » Quant le nayn eut compté de ses nouvelles une grant partie, dont fut mise la table et soupperent de telz biens qu'ilz eurent leans. Mais ore se taist l'ystoire du roy et de tous les autres et retourne a Alexandre et aux autres chevaliers.

206, 34 lyez *corr. d'après B.*

206, 40 c. et pour c. *BC corr. d'après E.*

207, 7 qui fut apporté *manque BE* ; *corr. d'après C.*

XIII.

COMMENT LE ROY ALEXANDRE FUT ADVERTY QUE LE ROY D'ANGLETERRE S'ESTOIT PARTY DE SON HOSTEL SECRETEMENT*.

208. Or dist l'ystoire cy endroit que quant le roy Alexandre eut dormy, il vint a l'uys de son tref, et estoit avecq luy Lyonel, Perdicas et Floridas. Lors dist le roy : « Seigneurs, je yroie voulentiers voler par ces marescz. Faictes mectre noz selles, sy irons nous trois jouer. – Sire, dist Floridas, voulentiers. » [82a] Lors commanderent aux escuiers qu'ilz alassent mectre les selles. Adont monta le roy et ses .III. compaignons et chevaulchierent vers les fonteneyz, chacun ung faulcon sur son puing. Ainsy qu'ilz chevauchoient, ilz passerent pardevant le tref Gadifer, sy estoit avecques luy le Tors et Estonné. Quant le roy les veyt, il leur dist : « Seigneurs, vendrez vous voler ? – Sire, dist Gadifer, oÿ. » Adont monterent sur leurs chevaulx et les syevirent. Quant ilz se furent assemblez, le roy dist : « Par ma foy, il me poise que le roy Betis n'est cy. » Lors va commander a ung escuier qu'il l'alast querre. Celluy n'arresta, sy vint aux tentes. Adont trouva qu'on menoit grant doeuil et qu'on ne sçavoit ou le roy estoit. Et avoit la royne en haste mandé le roy Alexandre et Gadifer. Quant les messaiges ne le trouverent pas, ilz monterent sur leurs chevaulx et firent retourner le roy, tout courroucié, [82b] et les aultres aussi. Quant ilz vindrent pardevant la royne, elle s'ala pasmer. Quant elle revint de pasmacions, elle senty en ses costés qu'elle estoit ençainte, ainsy qu'elle estoit. Dont estraint* ses costés a ses .II. bras d'angousses et* dist :

Rubrique empruntée à C.

208, 25 D. estrainte s.

208, 25 et *manque* ; *corr. d'après CE.*

« Haa ! roy Alexandre, je ne sçay que mon sire est devenu ! Pou ay joÿ de l'onneur que vous m'aviez fait quant j'ay perdu mon seigneur. Or ay senty que je suy ençainte de luy. En grant tristresse me conviendra porter mon terme se je n'oy nouvelles de luy ! » Dont dist le roy : « Pour le hault Dieu, ne vous desconfortez sans raison, il ne peult estre loing de cy. Mais dictes moy se de luy sçavez aucune chose. – Par ma foy, sire, dist la royne, je n'en sçay riens ne personne de ceans, fors que ung seul garson d'estable qui gardoit son grant cheval dist qu'il chevaucha tout armé vers la forest et n'eut que .II. escuiers en sa compaignie, l'un portoit son glaive et l'autre son escu. [82c] C'est ce que je sçay de luy, Dieu le gart ! »

209. Quant le roy eut oÿ ce que la royne a dit, il dist a la dame : « Or ne vous messaisiez pas, mais faictes bonne chiere, car je voue et promectz a noz vies que jamais je n'arresteray en chastel n'en cité n'en maison ne ne gerray que une nuyt en* ung lieu, se n'est par maladie, sy l'avray trouvé. » Et tantost Gadiffer fist tel serement et aussy fist le Tors, Estonnés, Floridas, Lyonel et Perdicas. Dont vindrent Porrus et Cassiel, qui tantost firent autel serement. Lors manda le roy les princes d'Angleterre et commanda au seigneur de Asclud et a Dinas de Caman, Carleir de Caerbrant et Louvezerp qu'ilz menassent la royne a Trinovant et le gardassent sur leurs vies a perdre tant qu'ilz orroient nouvelles de leur seigneur. Adont fut envoiee la royne a Trinovant et le garderent les contes a qui elle fut chargee [82d] moult bien.

210. Cy endroit dist l'ystoire que quant le roy eut mis la royne en saulf lieu, il fist mander les compaignons qui devoient aler en la queste avecques luy. Et fut l'un Gadifer,

---

209, 5 en ung lieu *manque BE* ; *corr. d'après C et* **220**, 62.

roy d'Escoce, Porrus, Cassel de Gaudres*, Perdicas, Lyonel, Floridas, le Tors et Estonné, le conte des Desers d'Escoce. Quant le roy les veyt, il dist : « Seigneurs, bien soyez vous venus. Je vous ay cy mandez sur le fait que nous avons voué, c'est que nous ne pouons gesir que une nuyt en une ville, sy avrons le roy gentil trouvé. Et vous sçavez que nous avons en ceste ville jeu une nuyt. Sachiez que je voeuil tantost mouvoir, mais que soyons desjunez. » Et il estoit encore tempre, car le soleil commençoit a apparoir. Lors furent les tables mises, si se sont assiz. Ainsy qu'ilz mengoient, adont entra leans Claudius, le sire de Caerleir, et fist telle reverence qu'il deust au roy et aux [82bis a] compaignons, puis dist : « Seigneurs, mon lige seigneur est en la forest, dont oncques chevalier ne ryssy de nostre temps, et se sçay que vous avez emprins a le querre. Et je voue et promectz a noz dieux tel veu que vous avez voué. A Dieu vous commant, je m'en vois. – Dont, dist le roy, Claudius, descendez, sy vous desjunez avecques nous, sy en yrons ensemble. – Sire, dist il, je perdroie mon temps. Mais mengiez, mon mengier gist en la forest. A Dieu, je m'en vois. » Lors broche son cheval, ainsi armé qu'il estoit entre luy et ung escuier qui luy portoit son escu et son glayve, et tourne vers la forest grant erre.

211. Quant le roy entendy la bonne voulenté Claudion, il dist : « Certes, cil est preudomme vers son seigneur. – Par ma foy, sire, dist Gadifer, vous dictes voir. Il me donne a congnoistre ma niceté. Je suis encore en jeun et en jeun entreray en la forest. » Lors sault [82bis b] hors de la table et s'en coeurt armer en son tret. Le Tors*, qui moult l'amoit, se lieve de la table et s'en va aprés luy, et aussy fist Estonné. Le roy et les autres compaignons ne mengierent pas assez,

---

210, 4 C. et G. *E corr. d'après C.*

211, 6 Tort

ains se lievent et s'en vont armer. Gadifer, le Tors et Estonné furent premiers armez et sur leurs chevaulx montez, et chevauchent les galopz vers la forest. Et leur chey si bien, combien qu'il n'y eust point de voye, qu'ilz s'embatirent droit a l'entree de la forest. Ainsi qu'ilz devoient entrer, ilz veirent venir Claudion de loing lez l'oriere de la forest, qui point d'entree ne trouvoit. Dont dist Gadifer : « Moult suy lyez que Claudius n'est pas premier entré ens. » Lors broche le cheval et se fiert en la forest et le Tors et Estonnés aprés. Et Claudius se haste, qui fut moult courroucié qu'il ne trouva premier l'entree. Et sachiez qu'il se mist dedens au plus tost qu'il peult. Et quant Gadifer et ses compaignons furent en la forest, ilz [82bis c] voient que c'estoit la plus noble qu'ilz eussent oncques veu. Et vont chevauchant parmy sans voye tenir, car nulle voye n'y appairoit, mais ilz ne sceurent point qu'ilz s'embatirent sur le lieu ou Percheforest avoit premier jousté a Darnant. Et avoit au tret d'une arbalestre prez ung pilier de marbre bien de cent piez de hault, et sur ce pilier avoit ung chevalier armé des armes d'Angleterre, qui furent en ce temps d'azur a .III. aigles d'or. Et ainçois qu'on peust venir au pilier convenoit bien monter .XX. degrez de marbre, qui estoient entour le pilier a la ronde. Dont descendy Gadifer et monta a mont pour veoir la merveille du pilier, qui estoit tout d'une piece. Lors regarde qu'il avoit ou pumel dessoubz lectres escriptes qui disoient en telle maniere : « Cy endroit fut feru le premier coup de lance par chevalier estrange es forestz d'Angleterre, et fut de la main Percheforest, le bon roy d'Angleterre, sur [82bis d] Darnant l'enchanteur. » Quant Gadifer eut leu la lectre, il eut tresgrant merveille que c'estoit a dire. Lors ala la lectre lire si hault que ses compaignons l'entendirent, et dist : « Seigneurs, que veult ce dire ? – Par ma foy, dist le Tors, se le roy vostre frere eust a nom Percheforest, je deisse que ce fust il. – Certes, dist Gadifer, je ne sçay que ce peult estre. Bien vray est que mon frere est de nouvel roy, mais son nom n'est pas Percheforest. » Ainsi

qu'ilz se demenoient de la lectre qui estoit ou pumel, Claudius s'embaty sur eulx. Sy luy firent moult grant feste et luy monstrerent les lectres, dont il s'esmerveilla moult.

212. Ainsi qu'ilz parloient du pilier et de la lectre, ilz oent ung cor sonner. « Par ma foy, dist le Tors, nous avrons nouvelles. » Lors regardent et voient venir bien .XII. ouvriers qui sembloient [83a] bien estre machons, car chacun portoit ou hauel ou levier de fer, et ne finerent de venir tant qu'ilz vindrent au pilier. Lors dist l'un des ouvriers a Gadifer, qui estoit hault monté : « Maistre, descendez, sy nous laissiez faire nostre besongne. » Dont respondy Gadifer : « Sire maistre, quelle besongne avez a faire ? – Sire, dist il, nous devons abatre ce pilier. – Pour quoy l'abatriez vous ? dist Gadifer. – Pour ce qu'il est contre l'onneur du lignaige Darnant, que Percheforest a occis. – Par ta foy, dist Gadifer, qui est ce Percheforest ? – Sire, dist* l'ouvrier, je ne sçay, par ma foy, fors qu'on dist par la forest qu'il est roy d'Angleterre. – Et sces tu ou il est ? – Sire, dist il, je ne sçay, mais on dist qu'il chevauche par la forest. Et sachiez, se les filz de Darnant le pouoient tenir, ilz l'occiroient. Et pour luy aconsievir n'a pas es forestz a .VI. journees entour eulx qu'il n'y ait ou .II. ou .III. de ses filz ou du lignaige. Or vous prie je que vous [83b] nous laissiez abatre ce pilier et ne nous tenez plus de voz parolles, mais descendez. – Varlet, dist Gadifer, va t'en et laisse quoy le pilier, car tu ne l'abatras pas. – Comment ! dist l'ouvrier, le voulez vous deffendre ? – Oÿ voir, dist Gadifer. – Certes, dist l'ouvrier, se vous me creés, vous en irez et vostre compaignie, car pour tant que vous en avez dit, se vous estez cy trouvez, assez tost vous vouldriez estre en Inde ! » Quant le roy entendy le vilain, il hauche le puing et le fiert ung si grant cop qu'il luy rompt le haterel, et il chiet mort jus des degrez.

212, 13 S. dirent les ouvriers j. *corr. d'après BE.*

Et ses .III. compaignons vont tant batre les autres des anses de leurs glaives qu'ilz les deurent avoir tous derompus. Lors s'en fuyent par la forest tout cryant.

213. Ainsi que les ouvriers s'en fuyoient par la forest mal atournez, l'un des filz Darnant venoit, luy .XXe. de compaignons armez sur leurs chevaulx, pour [83c] faire abatre le pilier et l'ymaige. Quant les ouvriers le veirent, ilz luy commencent a dire : « Nostre maistre est tué et nous avons esté tant batuz que trop. » Adont leur vont demander qui ce avoit fait. « Seigneurs, .IIII. chevaliers qui regardoient le pilier et l'ymaige, mais nous ne sçavons qui ilz sont. – Y sont ilz encore ? – Oÿ, sire. » Dont dist le filz de Darnant : « Hastons nous, seigneurs, qu'ilz ne nous eschappent. » Lors fierent chevaulx des esperons et s'en vont grant aleure vers l'ymaige. Quant ilz vindrent assez prez et ilz perceurent les .IIII. chevaliers, ilz emprindrent a crier : « Seigneurs chevaliers, gardez vous de nous, car vous y morrez ! » Et quant les compaignons les veirent venir, chacun s'appareilla de son corps deffendre. Et les autres leur viennent quanquez ilz peuent chevaulx traire. Gadifer et ses compaignons s'en viennent encontre eulx de tout leur pouoir. Gadifer, qui [83d] premier estoit, encontra le filz de Darnant, qui plus se hastoit, et le feri si bien qu'il luy fist passer le fer de son glaive parmy le corps et l'abaty mort. Mais ung autre le fery sur l'escu, sy luy percha d'oultre en oultre, mais le fer arresta sur le haubergon, sy vola la lance en troncz, et Gadifer se tint sy bien que oncques ne chey. Et sy advint si bien a ses compaignons que chacun occist le sien au premier poindre. Lors trairent les espees et commencent a ferir les ungz sur les autres de tout leur pouoir. Adont commença ung couple mal party, si cruel que c'estoit pitié a veoir. Mais les .IIII. compaignons se deffendirent sy chevalereusement que chacun les en devoit loer. Et de tant estoit le jeu mal party envers eulx qu'il leur convenoit recepvoir plus de coupz qu'ilz ne pouoient

rendre. Mais Gadifer fieroit a dextre et a senestre si grans coups qu'il n'y eut sy hardy qui ne le doubtast [84a] et plusieurs en avoit il si navrez qu'ilz pouoient pou grever aultruy. Et le Tors tenoit l'espee empugnee, qui* en avoit ung feru si qu'il luy avoit couppé le dextre bras. Mais ses ennemis l'enchassoient radement, car ilz avoient despit et vergoingne qu'il se deffendoit si bien. Et il se deffendoit si viguereusement que encores n'avoient ilz conquis sur luy plain pié de terre. Et sachiez que Estonné, a qui le nom venoit de sa nature, se deffendoit si estonneement qu'il n'y regardoit ne sens ne catel, car il frappoit sur eulx sy habandonneement qu'il ne luy challoit ou. Et le Breton faisoit si bien son devoir que grant honneur y conqueroit, car il avoit l'espee senglente des playes qu'il avoit fait sur ses ennemis. Brievement, tous les .IIII. compaignons se maintenoient sy bien que mieulx estoit apparant qu'ilz deussent venir au dessus que leurs ennemis, car ilz estoient entiers et vigoureux et sy n'y avoit nul qui eust [84b] playe perilleuse et sy y avoit il de leurs ennemis qui estoient affolez ou navrez perilleusement et des mors qui jamais ne se releveront pour aultruy grever.

214. Ainsi que les .IIII. chevaliers se combatoient assez perilleusement, combien qu'ilz fussent bons chevaliers, atant va venir Alexandre luy .VIe. de compaignons, c'est assavoir Perdicas, Lyonel, Floridas, Porrus et Cassiel. Et quant le roy veyt la bataille et il recongneut Gadifer et ses .III. compaignons qui se combatoient a tant de gens, il leur tourna a tresgrant proesse. Lors dist a ses compaignons : « Or du bien faire ! Gadifer se combat a meschief. Poignons avant, sy partirons a l'onneur ! » Dont n'y eut celluy qui ne ferist cheval des esperons, car il n'y eust celluy qui prest ne fust de venir. Quant ce vint a l'assambler, chacun d'eulx

---

213, 36 e. quil e. *corr. d'après E.*

mist le sien a terre. Lors trairent les brans* et fierent sy grans coupz sur le [84c] remanant qu'il n'y eut sy hardy qui n'eust doubte de morir. Adont avoit entre eulx ung chevalier a qui Darnant fut oncle, qui dist a ses compaignons : « Seigneurs, nous ne pouons huy mais fors que perdre. C'est bon de retourner. Je leur joueray d'un autre jeu, puis que force n'y a pouoir. » Lors feyt ung enchantement qu'il fut avis au roy et aux autres qu'ilz fussent montez chacun sur ung asne. Quant ilz veyrent ce, ilz furent tous si bestournez de leur veue que le roy dist a ses compaignons : « Seigneurs, j'ay changié de mestier. Je suy devenu monnier ! – Par ma foy, dist le Tors, dont n'estes vous pas preudomme ! – Par ma foy, dist le roy, se je le suy, sy ne le semble je pas ! – Par ma foy, dist le Tors, je me caviray tout. Je suy charbonnier, mon asne est tout chargié de charbon ! » Dont dist Gadifer : « Dieu vous maint a bonne feste, sy rirez a l'autre ! – Beau sire, de quel mestier estes vous, qui vous [84d] moquiez de mes denrees ? – Par ma foy, dist Gadifer, je croy que ce soit buche* que je maine. » Dont luy dist le Tors « Portez en la cuisine, si mengerez la souppe ! » Ainsi se debatoient les compaignons l'un a l'autre par la fantasie de leurs testes et par la force de l'enchantement. Mais le debat estoit plus grant entre Porrus et Estonné*, car Porrus disoit a Estonné : « Beau sire, il m'est avis que vous menez pain .Vendez nous ent ! » Et Estonné avoit toute la cervelle esmeue, sy redisoit : « Mais vous, qui menez cervoise, par mon chief, n'yrez plus avant que n'ayons beu ! » Et ahert l'asne Porrus par le frain. Cassiel estoit delez Porrus, sy luy dist : « Beau sire, nous beuverons, s'il vous plaist. Nouveau marchant doibt payer son entree. – Par ma foy, dist Porrus, puis que ainsy est, je l'octroie. Mal oeuvre qui ne saveure. Prestez

---

214, 12 l. bras s. *corr. d'après E.*

214, 30 s. burre q. *BE corr. d'après C.*

214, 34 Estonnés

moy ung pot. » Dont ala Cassiel, qui estoit tout desvoyé, et luy cuide donner ung pot, sy luy donne son [85a] heaume. Et Porrus s'en vint a son tonnel et cuide prendre la broche. Tandis l'enchantement fault, qui ne peult plus durer. Lors revint chacun en son bon sens et voient que Porrus tenoit la queue de son cheval et le heaume dessoubz. Adont se prindrent les compaignons tous a rire et Porrus a estre courroucié.

215. Quant l'enchantement fut failly et chacun fut en son sens, adont furent tous esbahyz de ce que avenu leur estoit et regardent entour eulx et ne voient nulz des chevaliers qui combatus s'estoient a eulx fors que le sang qui d'eulx estoit yssu et le fouleys de l'erbe. Dont dist le roy : « Par ma foy, bien nous ont enchantez et mieulx nous sont eschapez. Mais toutevoyes ne sommes pas si enchantez que n'ait cy de nostre sang et du leur respandu. Il me poise [85b] moult qu'ilz nous sont ainsi eschapez. » Lors demanda le roy a Gadifer quelle occasion les fist combatre ensemble. Et Gadifer leur compta toute l'occasion ainsi que vous l'avez oÿe devant, et puis les mena veoir la lectre qui estoit ou pumiel du pilier. Quant le roy eut leue la lectre, il dist a Gadifer : « Se le nom ne fust, je cuidasse que ce fust vostre frere, mais de Percheforest n'oÿ je oncques mais parler. Or regardons que nous ferons, car temps est de cheminer. – Par ma foy, dist Gadifer, je vous diray que j'ay pensé. Je loe par vostre conseil que nous nous partissons en .V. Nous sommes .X., sy tenons .V*. voyes. Nous trouverons plus tost ce que nous querons que ce que nous alons ensemble et* sy ne tenons que une voye. – Par ma foy, dist le roy, il me plaist bien, s'il plaist aux autres. » Adont dist chacun apar luy que bien luy plaisoit. Lors firent sors pour eulx partir. Sy chey le

---

215, 19 t. .II. v. *BE.*

215, 20 et *manque BE.*

roy avecques [85c] Floridas et Perdicas avecques Lyonnel et Porrus avecques Cassel et Gadifer avecques le Tors et Estonnés avecques Claudion. Quant ilz furent partiz, moult bien leur souffist. Dont dist le roy : « Nous en alons cerchier les aventures de ceste forest pour ce que nous puissons oÿr nouvelles du roy Betis. Et sy n'en devons retourner, sy en sçarons nouvelles. Et s'aventure apportoit que aucun de nous le trouvast en vie ou mort, s'il plaisoit aux dieux, il me sembleroit bon que ceulx qui le trouveront en facent aucuns signes telz que je vous diray. Sachiez, s'il advenoit que je et Floridas mon compaignon trouviesmes le roy sain et delivre, nous pourtrairons* son escu en tous les grans arbres que nous trouverons la pointe dessoubz et le mien delez en signifiance que nous l'avrons trouvé. Et s'il avenoit – que ja n'aviengne – que nous le trouviesmes mort, nous pourtrairiesmes* son [85d] escu delez le mien la pointe dessus en signifiance de sa mort, par quoy ceulx qui trouveront telz signes ne se traveilleront pas en vain, ainçois se trairont hors des forestz. Ainsy vous prie je que vous le fachiez. » Lors respondy chacun que ainsi le feroient ilz.

216. Cy endroit nous fait mencion l'ystoire qu'ilz se partirent en .V. parties. Mais quant Alexandre et Floridas se furent partiz de leurs compaignons, ilz chevauchierent toute la matinee sans aventure trouver. Et sy bien leur plaisoit a chevauchier par la forest, combien qu'ilz ne trouvassent voie nulle, car adont nulle n'y en avoit par ce que nul n'en yssoit ne entroit, qu'il ne leur souvenoit fors que de regarder la noblesse des arbres et de oÿr le chant des oyseaulx. Quant ce vint entour heure de nonne, ilz commencent a flairier une moult grant fumee. Lors dist le roy : « Floridas, sentez vous ce [86a] que je sens ? – Par ma

---

215, 35 n. trairons s. *E corr. d'après B.*

215, 39 n. pendriesmes s. *BE.*

foy, dist il, sire, oÿ. Il a feu cy entour. – Or chevauchons, dist le roy, celle part, sy sçarons que c'est. » Lors s'adrecent au lez dont la fumee venoit et n'eurent pas granment alé quant ilz troeuvent ung chault four la ou on faisoit chaux. Adont s'en vindrent a ceulx qui le faisoient, sy leur demanderent a qui ilz estoient, et ilz dirent qu'ilz estoient a la Dame du Lac. Dont dist le roy : « Ou demeure elle ? – Sire, dist ung* varlet, elle demeure cy devant. – Est ce loing de cy ? dist le roy. – Sire, dist il, on y trairoit d'un arc. – Auquel lez est ce ? dont dist le roy. – Sire, dist il, c'est cy devant en ce plain. – Comment ! dist le roy, tu dis qu'il n'y a que le tret d'un arc, et sy ne le puis veoir ? – Sire, dist il, on ne le peult veoir qui n'est dedens. – Comment ! dist le roy, est ce dedens terre ? Dont n'y a ne maison ne chastel ? – Sauve vostre grace, ainçois y a chastel pour recepvoir le roy Alexandre. – Par ma foy, dist le roy, dont le verroit on. – [86b] Sire, dist le varlet, la dame l'a fait en telle maniere qu'on ne le peult veoir par ses enchantemens. – Dy moy, dist le roy, ou est l'entree ? – Sire, dist le varlet, je ne sçay. – Dont n'y fus tu oncques ? – Sire, dist le varlet, s'y ay esté, mais je ne sçay par ou on y entre ne par ou on en yst. – Par ma foy, dist le roy, tu me dis merveilles. – Sire, dist il, encore sont les merveilles plus grandes. »

217. Quant le roy et Floridas entendirent le varlet, ilz furent tous esbahiz de ce qu'il disoit. « Par amours, dist le roy, varlet, qui t'y maine quant tu y vas ? – Sire, dist il, quant il fault chaux, une des damoiselles de leans me vient querre. Lors je charge sur mon chariot de la chaux et puis elle me maine jusques a la riviere qui enclot le chastel et dont puis je ne garde l'eure, sy suy oultre. Et lors voy je le chastel sy noble que c'est merveilles a veoir. – Par ma foy, dist le roy, ce m'est fort a croire. Mais dy moy, [86c] qui est

---

216, 19 d. le v. *E.*

sire de ceste forest ? – Sire, dist le varlet, le sire est mort, sy avoit a nom Darnant l'enchanteur. Sy est madame du Lac sy lie qu'elle ne cesse de joye faire, et aussi sont tous ceulx de la forest hors mis son lignaige. – Or me dy, dist le roy, par amours, quant mourut il ? – Sire, dist il, il fut tué hier a nonne, ce dist ma dame. – Et qui le mist a mort ? – Sire, Percheforest, qui est nouveau roy d'Angleterre. – Comment ! dist le roy, a il a nom Percheforest ? – Sire, ainsi le nomme ma dame. – Par ma foy, dist le roy a Floridas, c'est Betis, sy luy ont mis a nom Percheforest. » Lors dist le roy au varlet : « Dy moy, en sont lyez les gens de la forest de la mort de leur seigneur ? – Certes, sire, oÿ, car c'estoit ung mauvais homme et de mauvaise nature, car nul ne pouoit yssir de la forest pour luy et pour ses enchantemens ne nul n'y entroit qui en yssist. Et encore tendoit il a mectre ceulx du plain paÿs en subjection dessoubz luy. »

218. [86d] Quant le roy eut demandé une partie de sa voulenté au varlet, il luy dist : « Porriemes nous aler veoir la riviere qui va entour le manoir ? – Sire, dist le varlet, oÿ, mais vous ne trouverez pas l'entree. – Ne peult chaloir, dist le roy, au moins verrons nous l'eaue. » Lors se mectent a la voie au lez que le varlet leur enseigna. Et n'eurent pas longuement chevauchié quant il leur fut advis qu'ilz trouvassent une riviere courant et leur sembla qu'il eust sur la riviere sy grande bruyne qu'ilz ne peurent veoir oultre. Dont furent tous esbahiz et leur sembla que ce fust songe. « Par ma foy, dist le roy a Floridas, je voy merveilles. – Sire, dist Floridas, je ne m'y congnoiz, mais je vous prie que nous chevaulchons autour pour sçavoir s'il est ainsy aillieurs qu'il est cy. – En nom Dieu, dist le roy, je l'octroye. » Lors commencent a chevauchier selon la riviere et tousjours leur sembloit tout [87a] ung. Quant ilz eurent chevauchié autour, qui contenoit bien une lieue, ilz ne sceurent s'ilz eurent esté entour ou non. Dont dist le roy : « Floridas, je veuil descendre. J'ay une playe en l'espaule

qui me fait mal pour le sang qui est foitié entour. – Par ma foy, dist Floridas, aussy en ay je en la cuisse, qui a saingnié toute plaine ma chausse de fer. Or descendons, sy aidons l'un l'autre. » Lors descendent entre eulx deux et laissent leurs chevaulx aler paistre par la praerie, car besoing en avoient. Puis vint le roy asseoir sur une pierre qui pres d'illec estoit et oste son heaume et desvest son haubergon. Et Floridas luy prinst sa playe a regarder et dist : « Sire, la playe est ainsy comme en parfont. Mestier avez de mire. – Par ma foy, dist le roy, il nous convient aidier de ce que nous avons, car il n'est pas apparant d'avoir quanques nous vouldriesmes avoir. – Par ma foy, sire, dist Floridas, vous di [87b] ctes voir. » Lors prinst son coutel et en emprist a rere le sang foitié d'entour la playe.

219. Tandis que ilz estoient en tel point, la Dame du Lac, qui avoit a nom Sebile, estoit en sa tour et veoit bien les .II. chevaliers et ilz ne la pouoient veoir. Lors dist a une sienne dame : « Alez la hors veoir qui sont ces deux chevaliers. – Dame, dist elle, voulentiers. » Lors se mist a la voie et s'en va vers les chevaliers. Adont regarda le roy et voit, ce luy fut avis, une damoiselle venir par dessus les ondes de la riviere. « Floridas, dist il, veez vous venir une damoiselle par dessus les ondes de la riviere ? – Par ma foy, dist Floridas, oÿ, sy en ay grant merveille. » Tandiz vint la damoiselle pardevant eulx et dist : « Seigneurs, Dieu vous gart. – Damoiselle, dist le roy, bien soyez vous venue. – Seigneurs, dist la damoiselle, je sçaroie voulentiers qui vous estes, s'il vous plaisoit. – [87c] Damoiselle, dist le roy, nous sommes deux chevaliers estranges. – Or vous demande se vous estes du plain paÿs d'Angleterre. – Certes, damoiselle, dist le roy, tant vous puys je dire que huy matin entrasmes nous premier es forestz, mais nous avons eu encontre qui nous fut contraire, sy sommes navrez. Or avriesmes bien mestier d'ayde. – Haa ! dist la damoiselle, ce fut du lignaige Darnant, que Dieu confonde ! Or souffrez

ung pou, je vois parler a ma dame qui cy m'envoya. »

220. Lors se depart la damoiselle d'eulx et le roy et Floridas regardent qu'elle entre en la riviere et leur fut avis qu'elle passoit sur l'eaue. Lors entra en la riviere tant qu'ilz en perdent la veue. Et la damoiselle s'en vint pardevant sa dame et dist : « Dame, je vieng des .II. chevaliers ou vous m'envoiastes. Sachiez que ce sont .II. chevaliers estranges et ne sont pas [87d] du lignaige Darnant, sy n'y a cellui qui ne soit navré. – Allez, dist Sebile, amenez ceans eulx et leurs chevaulx. Quant ilz viendront a l'eaue, il leur sera avis qu'il y ait ung pont ainsi qu'ilz deveront entrer dedens. – Dame, dist la damoiselle, je feray vostre vouloir. » Lors se depart et s'en vint aux chevaliers et leur dist : « Seigneurs, montez sur voz chevaulx et venez a ma dame. – Certes, damoiselle, dist le roy, nous le ferons voulentiers », comme ceulx qui moult le desiroient. Adont monterent sur leurs chevaulx et s'en vindrent a la damoiselle. « Par ma foy, dist le roy a la damoiselle, nous descendrons ou vous monterez devant moy. – Sire, dist elle, ja pour ce ne descendrez, car je monteray voulentiers. » Adont la prinst le roy par les bras et la mist devant luy et s'en vont chevauchant jusques a la riviere. Lors fust advis au roy et a Floridas qu'il y eust ung pont a la rive et que leurs chevaulx entrassent ens. Et ne [88a] prindrent garde, si entrerent en la porte du chastel, sy grant et sy fort et sy bel que bien leur fut advis que pou avoient veu d'aussy bien maisonné. Et quant ilz furent emmy la court, ilz furent appareilliez* deux escuiers qui mirent jus la damoiselle et tindrent aux chevaliers leurs estriefz, puis menerent leurs chevaulx en l'estable et les chevaulx de leurs .II. escuiers, dont pou avons fait de mencion. Quant le roy et Floridas furent descenduz, adont furent appareillees deux damoiselles qui prindrent les .II. chevaliers par les

220, 26 a. de deux e. *BE*.

mains et les menerent en une chambre et les desarmerent et les vestirent de noeuves robes. Et puis les menerent en la sale ou Sebile estoit, qui dame en estoit. Quant Sebille les veyt venir, elle se dreça encontre eulx et les fist bienveignier. Le roy et Floridas luy firent telle reverence qu'il affieroit. « Seigneurs, dist Sebile, les tables sont mises pour le souper. Alons laver. » Puis les [88b] prinst par les mains et les mena laver. Lors s'ala asseoir entre eulx deux. Adont soupa le roy et Floridas bien et voulentiers, car ilz en avoient besoing. Quant il fut temps de parler, Sebile dist au roy, qui a son dextre seoit : « Beau sire, je seray anuyt vostre ostesse. Or vous prie je que vous me dictes vostre nom et vostre paÿs. – Dame, dist le roy, mon nom ne vous puis dire bonnement, mais je fus né ou paÿs de Grece. – Beau sire, puis que vostre nom ne me voulez dire, au moins me direz vous que vous querez en ceste forest. – Certes, dame, ce vous diray je voulentiers. Nous alons querant, moy et mon compaignon, ung chevalier qui est en ceste forest. – Ha ! dist Sebile, je sçay bien que vous querez .Vous querez Percheforest, qui a occis Darnant, qui est roy d'Angleterre. – Dame, dist il, le roy d'Angleterre a a nom Betis. – Sire, dist Sebile, je cuide bien que en son paÿs [88c] est appellé Betis, mais en ceste forest est il appellé Percheforest. » Lors luy compta l'occasion ainsy que Darnant l'avoit sceu par son sort. « Dame, dist le roy, est il ainsy ? – Sire, sachiez que oÿ. » Tandiz que la dame parloit au roy, elle le prist a enamer. Lors dist au roy : « Sire, ne soyez pas trop pensif de le trouver.Vous demourrez ceans et je gariray voz playes, et tandiz je le feray querre. – Dame, dist le roy, vostre mercy, nous avons voué que jamais ne gerrons en ung lieu que une nuyt, sy l'avrons trouvé, tant que puissons chevauchier. »

221. Quant la dame entendy le roy, elle pensa qu'elle en joueroit autrement, et aussy fist elle, car le roy et Floridas y demourerent .XV. jours, sy n'y cuidoient avoir

demouré que une nuyt. Et fait bien mencion l'y [88d] stoire que la dame demoura ençainte du roy d'un filz, dont de ce lignaige yssy le roy Artus. Quant Sebile veyt que temps estoit de laissier aler le roy, elle le mist hors du chastel et sa compaignie, montez sur leurs chevaulx. Quant ilz se trouverent hors, ilz eurent grant merveille ou ilz avoient esté. « Par ma foy, Floridas, dist le roy, je ne sçay comment il m'a esté, fors tant qu'il m'est advis que Sebile soit une damoiselle de grant honneur et de grant beaulté et saige merveilleusement. – Sire, dist Floridas, vous dictes voir, mais sachiez j'ay grant merveille dont nous venons sy tost estre gariz de noz playes que dedens une nuyt. Mon entente n'estoit mie que je deusse estre gary dedens .XV. jours. – Par ma foy, dist le roy, ce m'est une grant merveille. Dieu gart la damoiselle qui nous a gariz sy tost. Et sachiez qu'elle me plaisoit si bien que, se je fusse demouré avecques elle .II. jours, je l'eusse [89a] enamouree pour la grant beaulté de luy. Or chevauchons, car j'entend a la reveoir. »

222. Adont se mirent a la voye et chevauchierent toute la journee jusques a basse nonne. Adont s'embatirent ilz au pié d'une montaigne assez roiste a monter. Lors regarda le roy pardevant luy et voit ung garson qui gardoit vaches. Le roy le mist a raison et dist : « Garson, comment est nommee ceste montaigne ? – Sire, dist il, la menue gent le nomment le Mont a la Merveille. – Or me dy, dist le roy, y a il dont une merveille ? – Sire, dist le garson, ce dient ceulx qui y ont esté, mais pou de gens y vont fors que chevaliers. – Par amours, dist le roy, enseigne moy le chemin. – Sire, dist le garson, tournez a ce grant arbre et montez tousjours amont, car il n'y a point de chemin hanté. » Adont se departy le roy du garson et se mist a la voie pardevers l'arbre. Lors se mist a monter entre luy et Floridas et chevauchie[89b]rent tant qu'ilz vindrent sur la cruppe du mont et trouverent que la place estoit pourplantee de grans chesnes. « Par ma foy, dist le roy a Floridas, vecy ung beau lieu pou hanté, car les

chevaulx se fierent* en l'erbe jusques aux genoulx. Or chevauchons par le lieu pour veoir se nous* trouveriesmes aucune aventure. » Dont se mirent a chevauchier bien l'espace de .II. arpens. Lors trouverent ung moult grant houssoy, sy dru et sy espez qu'on ne pouoit veoir dedens plain pié. Et quant ilz vindrent jusques la, le roy dist a Floridas : « Vecy forte haye. – Sire, dist Floridas, or chevauchons tout selon pour veoir se on pourroit trouver passaige. – Par ma foy, dist le roy, je le loe. » Adont prindrent a chevauchier lez le houssoy bien le trait d'un arc et dont trouverent ilz une voie petite et estroite moult pou hantee, et toutevoyes veyrent que chevaulx [89c] y avoient passé nouvellement.

223. « Floridas, dist le roy, vecy ung chemin moult estroit ou chevaulx ont passé de nouvel. Syevons la trace tant que nous viendrons oultre. Mais il m'est avis qu'il nous conviendra descendre, car a cheval ne porriesmes nous passer. – Sire, dist Floridas, descendre nous convient voirement, autrement seriesmes nous tous descirez. » Dont alerent ilz mectre pié a terre et prent chacun son cheval par le frain et entrent ou houssoy, qui leur dura bien ung arpent ainçois qu'ilz l'eussent trespassé. Et sachiez qu'ilz furent moult degriffez en plusieurs lieux. Mais quant ilz furent oultre, ilz s'embatirent sur une moult belle place. Et avoit en la moienne ung temple rond de moult souffisant ouvraige. Lors regardent qu'il avoit au lez devers Orient ung porge qui demonstroit l'entree.

224. Quant le roy perceut [89d] le porge, il dist a Floridas : « Alons vers ce porge, sy yrons aourer ou temple. – Sire, ce dist Floridas, bien me plaist. » Lors chargierent a

---

222, 18 s. fieroient e. *corr. d'après C.*

222, 19 s. nulz trouveriesmes ne a. *corr. d'après BC.*

leurs .II. escuiers leurs .II. chevaulx et entrerent ou porge tout ainsy armez qu’ilz estoient. Le roy, qui aloit devant, n’arresta, sy vint a l’uys du temple. Mais quant il cuida entrer dedens et il eut mis le premier pié sur le soeul, il regarda en l’air* ainsi que coustume est, car il y faisoit assez simple de clarté selon ce qu’il n’y avoit veue fors de pierres precieuses. Car il y avoit .IIII. escarboucles assiz ou temple par maistrie* qui jectoient leur clarté contre ung miroir, dont la reverberacion jectoit telle clarté par le temple qu’on y veoit par tout clerement, non pas sy cler que du jour, mais tout le lieu en embelissoit par la simplesse de la clarté. Et quant le roy regarda par terre, il luy fut advis que c’estoit ung abisme. Et encore [90a] luy fut advis que cel abisme estoit tout pourplanté de glaives, les fers dessus et sy prez l’un de l’autre qu’il n’y avoit que ung pié entredeux. Quant le roy veyt ce, il fut tout esbahy, sy se trait arriere ainsy que tout espoenté de ce qu’il avoit veu, car bien veyt que s’il fust passé ens de l’autre pié, il estoit mort sans rachat. Mais quant Floridas le veyt sy esmayé, il eut grant merveille et dist au roy : « Sire, que avez vous ? – Floridas, dist le roy, alez veoir a l’uys de ce temple sans entrer dedens, sy le sçarez. »

225. Sy tost que Floridas entendy le roy, il s’avança et vint a l’uys du temple et regarde le pavement et voit que c’estoit ung hideur a veoir. Lors se trait arriere, tout esbahy. Et dont se ravisa il que encore l’yroit il veoir. Et quant il eut regardé les glaives qui estoient ainsy plantez, les pointes dessus, il dist a luy mesmes que c’estoit ung lieu [90b] pour gens murdrir. Lors jecte ses yeulx ou comble du temple et voit que tout en telle maniere que le fons estoit pourplanté de glaives, le ciel en estoit pourpendu, et bien luy fust advis que chacun glaive deust tantost cheoir.

224, 8 e. l’aire a. *corr. d’après BE.*

224, 11 p. mistere q.

226. Aprés ce que Floridas eut ce aperceu, il fut tout esbahy. Sy se trait ariere et dist au roy : « Sire, venez veoir merveilles. » Adont luy monstre le ciel du temple. Et quant il le veyt, il dist que c'estoit ung des plus perilleux lieux qu'il eust oncques veu et qu'il n'estoit fait fors pour gens atraper qui soudainement entreroient ens, « mais je croy qu'il n'est pas sans gens qui y demeurent. » Adont regarda le roy et veyt qu'il y avoit ung autel ou parfont du temple, encloz de courtines moult bel. « Par ma foy, dist le roy, je croy qu'il y ait gens de religion, car je voy au lez de la ung autel, mais je ne sçay quelz dieux on y aoure. – En nom Dieu, [90c] dist Floridas, vous dictes voir, mais je m'esmerveille ou ilz se tiennent, car je ne puis veoir yssue ne entree ou temple fors que ceste. Et par cy ne peult nul passer qui ayme sa vie, s'il ne va en l'air par faerie. » Dont luy respondy le roy qu'il veoit ung petit huys assez pres de l'autel. « Mais or regardons se aucune personne l'ouvreroit jamais, sy parlerions a luy. » Lors s'assirent sur le soeul et actendirent bien l'espace d'une heure, mais oncques ne s'y embaty personne. Tandiz qu'ilz regardoient le temple hault et bas et qu'ilz s'esmerveilloient dont telle clarté y venoit et qui s'espardoit par tout sy onnyement et sy n'avoit ou temple fenestre de nul lez, en ce point oÿrent ilz .II. chevaulx hanir et ne sceurent ou, mais bien veirent que ce n'estoient pas les leurs. Mais dist Floridas : « Sire, il y a cy prez manoir qui appartient a ce lieu cy : j'ay ouy chevaulx [90d] hanir. Je vous prie que nous alons autour pour sçavoir se nous trouverons aucune chose qui nous ostast de doubte. »

227. Ainsy que Floridas le devisa le firent entre eulx deux, car ilz yssirent du porge et se mirent autour tout* selon le temple, qui grant tour tenoit. Et quant ilz vindrent sy prez que a la moictié, ilz regardent et voient une moult

---

227, 2 a. tous s. *corr. d'après BE.*

belle manandie qui serroit au temple. « Par ma foy, dist le roy, vecy ce que nous demandons. Or ne peult il estre que nous ne doyons trouver aucune personne qui nous dira que c'est que nous avons veu. » Lors se mirent a la voie tant qu'ilz vindrent a l'uys d'une moult belle sale et moult grant et toute ronde. Et avoit en la moyenne ung pilier qui soustenoit la vousçure de la sale, qui toute de pierre estoit.

228. [91a] Sy tost que les deux compaignons vindrent a l'uys de la sale, ilz regardent par dedens et voient qu'il y avoit .II. chevaliers tous armez qui regardoient le pilier. Dont dist le roy a Floridas : « Entrons dedens ceste sale. Je y voy .II. chevaliers, alons parler a eulx. » Adont entra le roy dedens la sale et dist aux chevaliers : « Seigneurs, Dieu vous gart ! » Lors se retournent les .II. chevaliers et dirent : « Beaux seigneurs, bien veingniez. – Par amours, dist le roy, estes vous de ceans ? – Beau sire, dist l'un, ainçois sommes estranges. » Quant le roy entendy la responce du chevalier, il luy fut bien advis qu'il le congnoisssoit a la parolle, mais il ne le pouoit veoir ou viaire, car il avoit son esme mis, ainsi qu'il mesmes avoit. Et se le roy avoit merancolie sur luy, aussy avoit le chevalier, car bien luy estoit advis que autrefois l'avoit oÿ parler. Et pour ce luy dist il : « Par amours, sire [91b] chevalier, dont estes vous ? Il m'est advis que je vous ay autrefois oÿ parler, mais je ne sçay ou. – En nom Dieu, sire chevalier, dist le roy, autel dy je de vous. Mais voz secondes paroles vous ont racusé a moy, car vous estes Gadifer de Feson. Que vous soyez le bien trouvé ! » Lors deslache son heaume, et aussi fist Gadifer au plus tost qu'il peust, car il le recongneut au second parler. Et luy dist en luy humiliant : « Gentil sire, vous soyez le bien venu .Vecy vostre chevalier. – Gadifer, dist le roy, je ne le reffuse pas, car j'avroie plus chier a conquester ung sy fait chevalier que le royaume de Luken. Mais dictes moy, est ce le Tors vostre compaignon qui la est ? – Par ma foy, sire, oÿ. »

229. Quant les .IIII. chevaliers s'entrecongneurent, ilz s'entrefirent moult grant feste et furent moult liez de ce qu'ilz s'estoient trouvez. Dont dist le roy : « Par amours, Gadifer, [91c] et vous, Tors, avez vous oÿ nulles nouvelles du roy anglois ? – Par ma foy, sire, dist Gadifer, il y a .XV. jours ou plus que nous n'avons fait fors chevauchier, mais encores n'en avons oÿ nouvelles. – Comment ! dist le roy, nous nous partismes hier l'un de l'autre et vous dictes que vous avez chevauchié .XV. jours ! – En nom Dieu, dist Gadifer, il y a huy plus de .XV. jours que vous nous trouvastes combatans aux .XX. chevaliers quant vous nous venistes secourir. – Gardez, dist le roy, que vous dictes ! – Sire, dist Gadifer, il est ainsy. Demandez au Tors se je dy voir. – Par ma foy, sire, dist le Tors, il dist voir. – Certes, dist le roy, vous estes enchantez ou je le suy, car il m'est advis pour certain que nous nous partismes hier pour aler querir le roy vostre frere. – Sire, dist Gadifer, il y a huy .XVI. jours. – Puis que ainsy est, dist le roy, je vous croy tant que je seray mieulx advisé. »

230. Aprés ce que les [91d] .IIII. chevaliers eurent assez parlé de ce que le roy et Floridas ne cuidoient avoir esté en la queste que ung jour, le roy dist : « Par amours, Gadifer, avez vous esté a l'entree du temple ? – Par ma foy, dist il, sire, oÿ, sy y avons veu une chose merveilleuse et perilleuse et decevant. Mais, s'il vous plaist, nous vous monstrerons une autre grant merveille. » Lors prent* Gadifer le roy par la main et le maine au pilier qui estoit en la moienne de la sale et luy dist : « Sire, or regardez. » Dont regarda le roy le pilier et voit qu'il pendoit au pilier ung escu et estoit armoié d'or a une lampe d'azur dont il yssoit une raye de flamme vermeille. Quant le roy veyt l'escu, il luy sembla moult bel.

230, 7 L. prendent le roy par la main et Gadifer et les mainent a. *B corr. d'après C.*

Mais il regarde amont et voit qu'il y avoit escript ou pilier lectres qui disoient ainsy : « Chevaliers qui me regardez, a vous me octroie se vous me deppendez. » Quant le roy eut leue la lectre, il dist tantost : « [92a] Par ma foy, sire, je vous retieng, se faire le puis ! » Lors passe avant et prent l'escu a la main dextre par la pointe et le cuide lever, mais il ne le peult mouvoir. Dont s'ala renforcier la seconde fois comme cellui qui garde ne s'en donnoit et reprent l'escu par la pointe aussi comme par force, sy que le viaire l'en rougy, mais aussy bien eust il remué toute la sale que l'escu. Et quant le roy veyt ce, il fut tout esbahy et dist : « Vecy grant merveille ! – Sire, dist Gadifer, vous dictes voir. Nous nous y sommes essayez, moy et le Tors, mais nous ne le pouons mouvoir. Or dictes a Floridas qu'il s'y viengne essayer. » Dont passa avant Floridas et le cuida despendre, mais aussy bien eust il despendu ou remué le temple.

231. Quant ilz veyrent qu'ilz ne pourroient remuer l'escu, ilz eurent tresgrant merveille et dirent que encore n'estoit pas venu qui le devoit despendre et qu'il y estoit mis pour [92b] aucun mistere et que entre eulx n'avoit personne qui fust digne de le despendre. Dont oÿrent la voix d'un homme qui dist en telle maniere : « Par ma foy, seigneurs, vous dictes voir. Alez vous ent ! » Aprés oent une fenestre clorre qui regardoit sur la sale. Dont se tournent celle part ou ilz oÿrent le son et voient une fenestre close qui regardoit sur la sale, mais perceue ne l'avoient.

232. Sy tost que le roy veyt la fenestre close au lez qu'il avoit oÿ le son, il dist a ses compaignons : « Alons vers celle fenestre, sy demandons s'il y a personne qui peust parler a nous. » Adont passa le roy avant tout premier et vint a la fenestre, qui n'estoit pas sy grande que ung homme peust son chief bouter oultre. Lors hurta de son doy a la fenestre par quoy il fust oÿ de dedens. Et quant ce vint ung pou aprés, adont oÿ le roy que une personne vint a la

fenestre et dist ainsi : « Seigneurs, [92c] que vous plaist ? – Beau sire, dist le roy, je vous vouldroie prier que vous voulsissiez ouvrir ceste fenestre par quoy je peusse parler a vous plus appertement. – Sire, dist la personne qui au roy parloit, vous porriez tel estre que la fenestre seroit ouverte et telz que non. Mais dictes moy dont vous estes, aprés m'aviseray. – Certes, sire, dist le roy, nous sommes chevaliers estranges. – Ce m'est bien avis, dist la personne, car vous parleriez* bien gregoiz, se vous vouliez. Vostre langue le sent. – Par ma foy, dist le roy, vous dictes voir, car je fuz nez ou païs et tous mes compaignons d'assez pres. – Bien dictes, dist la personne, car se vous fussiez des chevaliers de la forest, la fenestre ne fust ja ouverte, mais sy sera* pour vous. » Lors oeuvre la fenestre et le roy regarde ung homme de moult honneste contenance et de meur aaige. Dont le salua le roy moult honnestement et luy dist : « [92d] Par amours, sire, dictes moy se vous estes sire de cest hostel. – Sire, certes, dist il, non, ainçois le serf avecques ung garson qui est dessoubz moy. – Par amours, beau sire, dist le roy, faictes nous parler a luy, s'il vous plaist. – Certes, sire, or ne vous desplaise, car vous n'y pouez parler. Je ne vey oncques personne parler a luy qui ceans s'embatist. »

233. Quant le roy veyt qu'il ne pouoit parler au souverain, il dist au preudomme : « Sire, je m'en souffriray dont, mais, par amours, ne vous desplaise se je vous dy ma pensee. Car je me contente mauvaisement du lieu de ceans, car il me semble qu'on y tend a murdrir simples gens, ainsy qu'il appert par le temple cy dehors. Car se une simple personne s'y embatoit et il entroit dedens sans regarder a ses piez, il seroit mort s'il avoit mille vies, dont il m'en semble que ce n'est pas bien fait. » Dont luy respondit le preudomme ainsy :

232, 16 v. parlez b. *E corr. d'après BC.*

232, 21 s. est p. *B corr. d'après CE.*

234. [93a] « Sire chevalier, vous estes mal meu ne vostre cuidier n'est mie veritable, mais tousjours dist le simple sa simplesse et le saige le sens. Et sachiez, se vous n'eussiez vostre veue empeschee des tenebres de pechié, ja n'eussiez esté sy simple en ce que avez veu. Car le lieu n'est pas fait pour gens decepvoir, ains est fait pour tous preudommes recevoir, car c'est ung lieu saint. Et vous sçavez que deux contraires choses ne se peuent accorder ne anouer ensemble, ainçois y a tousjours discorde et ne* peuent approuchier l'un l'autre. Et ainsi est il de vous, car le lieu est tel que les preudommes et les sains y peuent entrer ne sy ne troeuvent chose dont ilz ayent paour ne qui leur soit contraire, ainçois s'en unient* voulentiers ensemble par nature. Et vous, qui estes ordés de mescreance et de plusieurs autres pechiez, sy tost que vous venistes prez du lieu saint, vous eustes hides et paour de vostre [93b] contraire, car il vous fut advis des biens qui dedens sont que ce soient tous couteaulx et espees, car le bien est contraire au mal. Et pour ce semble il aux bons que les* maulx soient tous couteaulx et espees et aux mauvais est il avis que les biens soient tous glaives et espees. Sy ne dictes nulle vilonnie au lieu ne a cellui qui le garde, car le lieu fut fait en espece de bien et cellui qui le garde ne veult fors que bien. »

235. Quant le roy eut entendu le preudomme, il fut tout esbahy. Et toutevoyes dist il a luy : « Sire, vous dictes que c'est par mes pechiez et par ma fole creance que le lieu m'a esté denyé. Les dieux ne m'ont pas monstré que je soye mal d'eulx en mes besongnes, car les dieux de la mer et ceulx de la terre et de l'air ont esté pour moy en tout ce que j'ay eu a faire, sy leur en rend graces et loenges. – Haa ! sire cheva-

---

234, 9 n. les p. *corr. d'après BCE.*

234, 13 a. s'en vient v. *BE corr. d'après C.*

234, 19 q. le mal soit t. *corr. d'après C.*

lier, dist le preudomme, de tant qu'ilz ont plus [93c] esté pour vous et qu'ilz vous ont plus eslevé, de tant vous devez vous plus doubter, car ceulx esquelz vous creés ne peuent faire fors que mal. Et combien qu'il semble aux gens qu'ilz ayent par eulx aucuns biens, c'est folement creu. Mais Fortune, qui se joue des biens et des honneurs* temporeles et en donne plus a l'un que a l'autre et ne luy est a qui, tout* ainsy sotement les reprent quant il luy plaist. Dont il me souvient orendroit que mon sire de ceans me dist n'a pas ung moys qu'il adviendroit ceste annee une des grans merveilles qu'il advenist puis le commencement du monde. Car il s'estoit apparu puis .XI. ans es parties de Grece ung oiseau qui est puis tant creu que c'est une merveille a penser, mais ou derrain jour de cest an il sera sy grant que le monde luy sera petit, car il avironnera de ses elles la rondesse de la terre, et l'endemain l'acouvriroie [93d] de mon mantel. Dont luy dis je : « Certes, sire, voirement est ce une grant merveille, mais, s'il vous plaist, dictes moy ceste chose plus clerement. » Et il me respondy : « N'en demande plus. » Dont il m'est advis que Fortune et les mauvais esperitz qui se muchent es ydolles des folz creans ne font fors que mocquier et decepvoir ceulx qui sont puissans et hault montez es biens de Fortune. »

236. Quant le roy eut oÿ le preudomme, il fut tout esmerveillié et dist : « Sire preudomme, je vous prie, s'il peult estre, que vous nous fachiez parler a vostre souverain. – Certes, sire chevalier, nul ne parlera a luy, sy avra parlé a luy celluy qui doit despendre l'escu. Mais souffrez ung pou ; il passera assez tost, sy que vous le verrez par ceste fenestre. » Lors se departy le preudomme [94a] et les .IIII. compaignons se mirent en point de veoir. Adont veyrent

---

235, 13 d. hommeurs t. *corr. d'après BC.*

235, 14 q. et t. *B corr. d'après CE.*

passer ung homme de tresgrant aaige et voient appertement que sa barbe estoit sy grande et sy longue qu'elle luy venoit jusques emmy la jambe et sy estoit sy treslee qu'il en estoit pardevant tout vestu et sy estoit sy tresblanche que c'estoit une beauté a regarder. Et sy avoit les faitures du viaire sy plaisans selon son aaige qu'on se delictoit ou regarder, car il avoit les yeulx vairs* et aussi beaux et aussi clers et aussi netz que ung homme de .XV. ans. Et le viaire avoit il d'une couleur brune et pale, les sourcilz luy estoient grans et longz aussi blancz que neige et se recerceloient en montant. Et avoit le viaire a merveilles* appert et hardy par semblant selon son aaige. Ses deux grenons luy lançoient aux* .II. lez de la bouche sy avant qu'on boutast son puing parmy la recerceleure qui luy descendoit aval sur la poitrine. Aprés re[94b]garda le roy et ses compaignons au passer qu'il fist qu'il avoit sy grant plenté de cheveulx qu'il en estoit tout vestu par derriere et sy estoient sy longz qu'illz luy venoient rez a rez des talons et en avoit sy grant foison car ceulx de devant, qui luy venoient par derriere descendans, se rassambloient par les costez a la barbe qui l'acouvroit pardevant, sy l'acouvroient sy plainement qu'on ne veoit de tout son corps de nu que le viaire et les bras, qui couvers estoient d'unes manches larges de blanchet, et les piez, qu'il avoit aussy blancs que neige.

237. Et sachiez tous certainement que sa barbe et ses cheveulx, qui luy acouvroient le corps, estoient aussi netz et aussi desmellez que chacun poil fust ung fil d'argent brun. Et estoit advis a ceulx qui le regardoient qu'on les oïst fourmier entour luy ou il aloit. Et estoient sy blancz a tous lez que [94c] ce sembloit de luy chose celestielle. Quant ilz

236, 15 y. voirs e. *corr. d'après BC.*

236, 19 v. merveilleux a. *E corr. d'après B.*

236, 20 l. a. II. l. *BE corr. d'après C.*

eurent ce veu, le preudomme leur cloïst la fenestre. Dont dist le roy a ses compaignons : « Veistes vous oncques mais telle chose ? » Et ilz luy respondirent que non, car oncques mais ne veirent homme de* tel aaige ne oncques mais n'avoient chose sy voulentiers veue. Mais moult leur poise que parler ne peurent a luy. « Certes, dist le roy, aussi fait il a moy, et encores bucheray je pour sçavoir se nous en porrions finer. » Lors vint a la fenestre et fiert du doy trois coups. Ung pou aprés vint le preudomme qui devant avoit parlé a luy et oeuvre la fenestre et dist : « Seigneurs, vous faictes grant oultraige. Que ne vous en alez vous ? Car sachiez vrayement, il vous en porroit bien mescheoir. – Haa ! gentil homme, dist le roy, nous vous prions que veuilliez prier au preudomme que nous avons veu qu'il seuffre que nous [94d] puissons parler a luy. – Sire chevalier, or vous ay je dit que nul ne peult parler a luy devant ce que celui sera venu qui doibt despendre cel escu que vous poez veoir pendre a ce pilier. Or vous suffise, car se vous fussiez de ce paÿs, ja le preudomme n'eussiez veu. Mais departez vous de cy, sy ferez que saiges, car se vous demourez longuement, je me doubte que vous ne vous en repentez. Et sy en* poez veoir l'apparant en ceste sale : regardez autour ! » Lors clot la fenestre et se part a tant.

238. Le roy et ses .III. compaignons demeurent tous esbahiz en la sale. Lors regarderent tout autour de la sale bien .III. estaiges de hault sur une liste de pierre sur quoy la vousçure seoit et voient que la liste estoit rengee tout autour si dru qu'ilz pouoient de sergans armez dont chacun tenoit une arbalestre tendue et avoit sur chacune encochié ung virton a telle teste [95a] que pour froissier ung cheval, et bien

---

237, 10 h. tel de a. *E corr. d'après B.*

237, 28 en *manque ; corr. d'après B.*

leur estoit* avis qu'il en y avoit tant qu'ilz ne sceurent le nombre. Dont dist le roy : « Seigneurs, widons ceste sale que pis ne nous adviengne. Mauvais y fait demourer a la desplaisance du souverain. » Adont widerent ilz la sale et s'en vindrent en la place qui estoit devant et commencent a parler de ce qu'ilz eurent veu, qui leur estoit sy merveilleux que ce leur sembloit tout fantosme. « Par ma foy, dist le roy, entre les autres choses j'ay grant merveille de cel oysel qui se doibt estre apparu puis .XI. ans es parties de Grece et qui doibt estre sy grant l'annee qui vient et en pou d'heure sy petit. – Certes, sire, dirent les compaignons, nous eussions voulentiers oÿ la signifiance. » Et sans faille la figure touchoit au roy Alexandre qui celle annee devoit morir.

239. Aprés ce que le roy et les autres [95b] .III. compaignons eurent parlé grant piece de ce qu'ilz eurent veu, le roy leur ala dire : « Seigneurs, il n'est encores que nonne. Nous porrons encores moult chevauchier. Je loe que nous nous departons. – Sire, dist Gadifer, c'est bon. » Adont monterent sur leurs chevaulx et se mirent hors par autre voie qu'ilz n'estoient venus, mais a grant peine furent hors pour le grant espinoy qu'il y avoit. Mais quant ilz furent hors, ilz descendirent la montaigne par une estroite sente et pou hantee. Dont chevauchierent ilz ensemble une grant piece tant qu'ilz vindrent en ung chemin, qui pou dura. Quant il se party en .II., dont dist le roy : « Seigneurs, selon nostre ordonnance, nous ne pouons chevauchier que .II. ensemble. Je loe la departie, sy voist chacun son chemin. – Sire, dist Gadifer, bien nous plaist, puis qu'il vous plaist. » Lors prindrent congié [95c] Gadifer et le Tors au roy et a Floridas et le roy et Floridas a eulx. Mais ore se taist l'ystoire de parler de Gadifer et du Tors et retourne a parler du roy pour compter une partie de ses aventures.

238, 8 l. est a. *B corr. d'après CE.*

XIV.

COMMENT LE ROY ET SON COMPAIGNON DESCONFIRENT PLUSIEURS CHEVALIERS DEVANT LE CHASTEL GLORIANDE.

240. Cy endroit dist l'ystoire que quant le roy se fut party de Gadifer et de son compaignon, il se mist a chevauchier entre luy et Floridas. Mais le roy ne disoit mot, car il pensoit tousjours a cel oysel qui devoit estre yssu de Grece .XI. ans avoit, et puis tel terme estoit devenu sy grant et en l'annee devoit devenir sy petit. Le roy, qui saige estoit, ala viser que c'estoit il mesmes qui devoit celle annee morir selon celle prophecie. Dont luy dist Floridas : « Sire, que pensez vous ? Ne sentez vous pas la pueur que je sens si grande ? – Oÿ bien, [95d] ce dist le roy, on art cy entour charongnes. – Sire, dist Floridas, je ne sçay que l'en y fait, mais il y put ordement. » Lors chevauchent ung pou avant et trouvent ung garson vestu de deux peaulx de moutons, sy avoit noué les jambes devant ensemble et ainsy luy demouroient sur les espaules. Le roy l'arraisonna et luy dist : « Compaignon, dy moy quelle chose c'est que cy put. – Sire, dist le varlet, c'est la tombe de Darnant l'enchanteur. – Par ta foy, dist le roy, que a elle ainsy a puir ? – Sire, dist il, pour ce que le corps art dedens la tombe. » Dont luy demanda le roy : « Le peult on veoir ? – Sire, oÿ. Chevauchiez devant, vous y vendrez assez tost. – Varlet, dist le roy, grant merciz. »

241. Quant le roy fut departy du garson, il chevaucha entre luy et son compaignon tant qu'ilz vindrent prez d'un sarcus moult noblement ouvré, mais [96a] moult orde fumee en yssoit. Dont chevauchierent avant tant qu'ilz vindrent sur le lame et regardent qu'il y avoit lectres, dont s'avança le roy pour les lire. Et voit le roy que la lectre disoit : « Cy gist Darnant l'enchanteur que Percheforest, le roy d'Angle-

terre, occist. » « Par ma foy, dist le roy a Floridas, je voy merveilles. Nous sçavons de certain que Betis de Fezon est roy d'Angleterre et sy veons cy qu'on l'appelle* Percheforest. – Par ma foy, dist Floridas, j'ay grant merveille. » Quant le roy et Floridas eurent assez regardé la tombe, ilz se departirent pour la punaisie. Sy n'eurent pas grantment chevauchié quant ilz voient le comble d'un chastel et en la tour venteloit une baniere des armes d'Angleterre. « Floridas, dist le roy, je voy merveilles, car je voy la baniere du roy d'Angleterre sur celle tour. Or chevauchons celle part, si sçarons que c'est. » Quant ilz eurent chevau[96b]chié ung pou avant, ilz trouvent ung pilier moult hault et sur ce pilier avoit ung roy armé des armes d'Angleterre monté sur son cheval et estoit fait de marbre. Et avoit escript lectres ou pumel dessoubz : « Cy occist Percheforest Darnant l'enchanteur. » Ainsy qu'ilz regardoient l'ymaige, ilz oent grant noyse d'espees sur heaumes. Lors se retournent et voient lez le chastel grant bataille de chevaliers et leur fut advis qu'il y eut bien cent chevaliers que d'un lez que de l'autre. Mais ilz s'aperceurent que ceulx du chastel estoient le moins et avoient pardevant eulx une baniere du roy d'Angleterre. « Floridas, dist le roy, appareilliez vous, car je voeuil aler aidier ceulx qui sont devers la baniere d'Angleterre. Je voy qu'ilz ont du pire. » Lors font reçaingler leurs chevaulx a .II. escuiers qu'ilz avoient, puis montent et prendent leurs escuz [96c] et leurs glaives et se fierent en la bataille sy radement qu'ilz ferirent les .II. premiers qu'ilz encontrerent de leurs glaives parmy les corps. Lors tirent leurs espees et commencent a coupler sur leurs ennemis et a coupper bras et jambes et testes et faire sy grant merveilles d'armes que ceulx de dehors, qui bons chevaliers estoient, en furent tous esbahiz et prindrent a reculer et ceulx du chastel a coeuillir coeur.

241, 10 a. roy P. *corr. d'après BC.*

242. Quant Nicorant, qui gardoit le chastel depar Percheforest, veyt les .II. chevaliers estranges qui les aydoient sy viguereusement, il escrie sa gent et dist : « Frerés, seigneurs, ilz sont desconfiz ! » Et il, qui trespreux chevalier estoit, fiert entre ses ennemis et encontre ung des filz de Darnant et le fiert de l'espee a travers du col et luy fait voler la teste ou champ. Quant Alexandre veyt ce cop, il prisa moult le chevalier. [96d] Sy tost que le chevalier fut mort, qui chief estoit, le remanant ne peult tenir, ains tournerent les dos. Et ceulx du chastel les* syevirent de sy pres qu'ilz en tuerent.X. en la chasse. Et le roy et Floridas en prindrent .II. qui chevaliers estoient preux et hardiz et estoient filz de Gelinant du Glat, qui frere estoit a Darnant. Dont vint* Nicorans quant ilz furent prins et dist au roy : « Sire, vostre secours nous a delivrez de noz ennemis. Mais retournons vers le chastel, car il est prez de vespre, sy vous reposerez. » Le roy s'i accorda assez legierement, car il estoit navré en une jambe. Adont retournerent ou chastel, ou on les actendoit a grant feste. Gloriande et tous ceulx de leans estoient a la porte, et la sonnent cors et buisines et fretiaux pour la grant leesse qu'ilz eurent de la victoire.

243. Quant Nicorans et les .II. estranges chevaliers vindrent a la porte, Gloriande [97a] prinst a dire : « Nicorant, beau sire, bien soyez vous venu, qui si bien avez deffendu mon chastel. Sachiez que quant le roy Percheforest le sçaira, il vous en sçaira grant gré. – Dame, dist Nicorant, ne m'en sachiez ja gré, mais a ces .II. estranges chevaliers cy, car s'ilz ne fussent, nous n'eussiesmes ja eu victoire. – Ou nom de Dieu, dist la dame, ilz soient les bien venuz et vous aussy. » Adont descendy le roy, Nicorant et Floridas. La dame les prinst par les mains et les mena en la tour, puis les

---

242, 10 les *manque ; corr. d'après BCE.*

242, 14 D. vindrent N. *corr. d'après BCE.*

ayda a desarmer. Lors regarda la dame le roy, qui estoit vestu d'une cote de samit blanc estincelé de rosetes d'or. « Ha ! sire, dist elle, vous avez esté avecques la Dame du Lac. – Dame, dist le roy, qui est celle dame que vous dictes ? – Sire, dist elle, c'est une mienne cousine qui demeure a .VI. lieues prez de cy ou plus noble chastel qui soit en la forest. Et sachiez qu'il [97b] y a huy .XVI. jours que je luy envoiay ce samit que vous avez vestu et luy fiz prier par une damoisele qu'elle m'envoiast .II. chevaliers ou .III. s'elle pouoit, car je n'actendoie l'eure que l'un des filz de Darnant me venist asseoir a .LX. chevaliers. Et elle me remanda qu'elle ne s'osoit delivrer de sa gent, car en celle journee avoient chevauchié deux des filz de Darnant pardevant sa maison. Mais ains que ma messagiere revenist, elle sceut qu'ilz furent desconfitz par .X. chevaliers estranges et sur le vespre en eut elle deux en son hostel qui furent au desconfire, sy que je tieng que ce fustes vous* .II. par les vestures que vous avez. – Dame, dist le roy, je vous oy dire merveilles quant vous dictes qu'il y a .XVI. jours que les .X. chevaliers desconfirent les .II. filz de Darnant et leur compaignie. – Sire, dist la dame, il y a huy .XVII. jours que Perceforest, qui est roy d'Angleterre, fut couronné. »

244. [97c] Quant le roy Alexandre entendy ces paroles, il eut grant merveille comment ce porroit estre, car il cuidoit qu'ilz n'eussent esté que une nuyt avecques la dame. « Sire, dist la dame, se ma niepce veist que ce fust bon, vous eussiez esté leans ung an que ja ne vous en* eussiez perceu. Mais or faictes bonne chiere. Que vous soyez le bien venu, car vostre ayde nous a moult valu contre noz ennemis. – Dame, de ce suis je tout lyez, dist le roy, mais je vous prie que vous me dictes l'occasion de ceste bataille. – Sire, dist

---

243, 27 vous *répété B ; corr. d'après E.*

244, 5 en *manque E ; corr. d'après BC.*

la dame, je le vous diray voulentiers. Bien voir est que en ce chastel souloit demourer ung chevalier qui Darnant estoit nommé et l'avoit fait fonder et le fist nommer le Chastel de Darnant. Et estoit cellui Darnant sire de toute la forest, qui contient bien .VI. journees de long et .V. de lé, et est appellee ou nom de lui la Forest Darnant. Or estoit monté puis .XX. ans en si grant orgueil qu'il [97d] ne prisoit ne les dieux ne aultruy pour les enchantemens qu'il sçavoit et le fort lignaige dont il estoit. Encores n'a pas .VIII. jours qu'ilz furent assemblez bien .VIII^{C}. que chevaliers que escuiers, tous de son lignaige, desquelz il estoit chief en son vivant. Et fut l'assemblee en une cité qui siet emmy ceste forest, qu'on appelle Darnantes pour ce que Darnant le voult, et il l'a moult enforcee en son temps pour monstrer sa gloire. Et desdont en avant y ont demouré ses hoirs et ont tenues les forestz si franches que ceulx de dehors n'y ont osé entrer. Or advint, entour .XX. ans a*, que Darnant voult sçavoir quant il morroit et fist ung sort. » Et compta la dame au roy de mot a mot ainsi qu'elle l'avoit compté a Percheforest, et luy compta comment ceulx du chastel luy firent hommaige et le receurent a roy et a seigneur. « Et sachiez, sire, que sy tost qu'il eut la seignourie du chastel, il m'en* fist tantost adhe[98a]riter et fist que tous les hommes du chastel me firent hommaige comme a leur dame, et je le fis au roy comme a mon souverain. Or scet le lignaige de Darnant comment il est advenu. Sy vint huy l'un des filz de Darnant, lui .LXe. de chevaliers, pour moy destruire et mon chastel et mes hommes, et vostre aide m'en a delivré a honneur, nostre Dieu Souverain vous en doint* vostre loier. Or vous ay dit l'occasion de ceste bataille. »

244, 26 a *manque B ; corr. d'après CE.*

244, 31 i. m e f. *corr. d'après BC.*

244, 38 S. en soit v. *corr. d'après B.*

245. Quant le roy eut entendu le compte de la dame, il fut moult liez et dist : « Dame, j'ay moult voulentiers oÿ ce que vous m'avez dit, car ores sçay je la verité de ce dont j'estoie en doubtance. Car ore sçay je de certain pour quoy on nomme le roy d'Angleterre Percheforest. Mais or vous prie je que vous me dictes ou nous le pourrions trouver. – Par ma foy, dist la dame, sire, je ne sçay, car il ne le me voult dire, mais tant sens je de lui que son entente estoit de [98b] cerchier les aventures de la forest et de destruire le lignaige Darnant et de mectre tous les habitans soubz sa seignourie et d'abatre tous leurs mauvais enchantemens. – Par ma foy, dame, dist le roy, il est bien meus*. » Dont dist la dame : « Je vous prie, par courtoisie, que vous me veuilliez dire, s'il vous plaist, se vous estes de son paÿs. – Dame, certes, dist le roy, oÿ. – Sire, dist elle, dont vous prie je que vous me dictes vostre nom par quoy je me sache de qui loer. – Dame, dist le roy, mon nom ne vous puis je dire maintenant, mais tant vous puis je dire que nous sommes .X. chevaliers qui sommes mis en la queste pour le trouver. – Sire, dist la dame, le grant Dieu les voeuille tous garder et leur queste acourchier. » Tandiz que le roy et la dame parloient ensemble, Nicorans fist amener pardevant la dame et les .II. chevaliers les .II. prisonniers. Dont dist Nicorans aux .II. chevaliers : « [98c] Seigneurs, que voulez vous faire de voz .II. prisonniers qui cy sont ? – Sire, dist le roy, nous parlerons a eulx. » Dont fist Nicorans venir les prisonniers pardevant le roy. Quant le roy les veyt, il leur dist : « Seigneurs, vous estes prisonniers a nostre voulenté. – Sire, nous ne le pouons nyer, dist l'aisné*. – Or vous commande je dont, dist le roy, que vous nous dictes qui vous estes. – Sire, dist l'un, nous sommes filz de Gelinant du Glat, qui fut frere de Darnant que Percheforest occist. –

245, 12 b. mieulx. D. *corr. d'après BE.*

245, 29 d. le roy (roy *biffé*) aisné. O.

Haa ! sire, dist Gloriande, ilz sont enfans du plus preudomme de tout le lignaige. Je congnois bien tous les freres de Darnant, car tous ont esté ceans. Et quant Darnant me deubt venir prendre au chastel de mon pere en Listenois, oncques Gelinant n'y voulut venir. Et sachiez que se Darnant et tout son lignaige eust esté tel, ja le roy d'Angleterre ne l'eust trouvé contraire a luy. – Certes, dame, dist le roy, sy en [98d] fait le preudomme a amer et les filz en sont a deporter. Et s'ilz me voeullent croire, ilz n'avront ja pis que mon corps. – Sire, dirent les .II. freres, nous vous croirons. – Or jurez dont, dist le roy, que jamais contre le roy d'Angleterre ne vestirez haubergon et que vous deviendrez ses hommes doresenavant. – Sire, nous le ferons voulentiers. »

246. Quant le roy veyt que les deux freres vouloient faire sa voulenté, il leur dist moult doulcement : « Or voeuil je que vous jurez comme chevaliers que vous ayderez et conforterez doresenavant le roy d'Angleterre comme vostre seigneur liege. – Sire, dirent les .II. freres, ainsi le jurons nous. – Or vous diray, dist le roy, que vous ferez. Vous partirez demain au matin et vous en irez droit a Camaeloc et me saluerez la royne d'Angleterre depar le chevalier qui premier voua la queste du roy son mary et vous rendés a luy comme ses chevaliers. – Sire, dirent les [99a] deux freres, nous le ferons. Mais nous vous prions que nous puissons faire sçavoir a nostre pere ou nous alons. – Certes, dist le roy, bien me plaist. – Or soyez tous asseurs, dist la dame, je y envoieray le matin. Et sachiez que vous trouverez Piniel vostre frere avecques la royne, car il passa par cy huy a .VIII. jours. » Quant les deux freres l'entendirent, ilz furent moult liez, car ilz cuidoient qu'il fust mort. Puis que les .II. chevaliers se furent accordez au roy, ilz furent mis hors de prison et souperent celle vespree a la table du roy et Gloriande, qui moult grant honneur leur fist.

247. Tandiz qu'ilz seoient au souper, il entra une damoiselle en la sale en la compaignie d'un escuier. Et salua la compaignie moult courtoisement, puis bailla unes lectres a Gloriande. Quant elle eut receu les lectres, elle commanda a la damoiselle qu'elle alast en ses chambres avecques les autres damoiselles, car [99b] elle le congnoissoit bien. Lors ouvry la dame les lectres, qui disoient en telle maniere : « A sa treschiere cousine la dame du Chastel Darnant, la Dame du Lac, vostre treschiere cousine, salut*. Sachiez, chiere cousine, comme il soit ainsi que vous m'ayez mandé que je vous envoiasse aucun secours de chevaliers ou de sergens pour deffendre vostre chastel contre les filz de Darnant qui vous avoient assiegié, or soyez asseur que par moy ilz vous ont secouru .II. chevaliers qui sont entrez en queste pour trouver le roy Perchefo-rest, qui estoient en ma maison. Mais quant je vey vostre besongne, je me pensay que je les mectroye hors de mon chastel pardevers le vostre. Non pourtant eusse je bien mestier d'eulx, car je me doubte du lignaige Darnant. Pour laquelle chose, je vous prie que vous vueilliez baillier la lectre que ma messagiere vous baillera au plus josne chevalier des deux. [99c] Son* nom sans faulte je ne sçay, car dire ne le me voulut. Je suy toute vostre et Dieu vous gart .Vostre amee cousine. »

248. Sy tost que Gloriande eut leue la lectre que sa niepce luy envoyoit, elle dist a la messagiere qu'elle lui delivrast l'autre lectre, et elle le fist. Et tantost les bailla Gloriande au chevalier qui delez luy seoit, car bien pensoit qu'elles aloient a luy, car c'estoit le plus josne, et luy dist : « Sire, vostre hostesse ou vous avez sejourné se recommande a vous et vous envoye ces lectres. » Quant le roy

---

247, 9 salut *manque ; corr. d'après BCE.*

247, 22 Le n. *E corr. d'après BC.*

entendy que la Damoiselle du Lac luy envoyoit lectres, il prinst a muer couleur de leesse, car il amoit la damoiselle, sy fut moult desirant de sçavoir qu'elle luy mandoit. Lors quasse le seel et oeuvre la lectre, qui disoit en telle maniere :

249. [99d] « A trespreux, sage, gentil, courtois et honnourable chevalier incongneu de nom quant a Sebille, Damoiselle du Lac, son ostesse, qui ces lectres luy envoye et, saulve son honneur, corps et avoir et quanqu'elle porroit faire lui presente de grant voulenté et de coeur amoureux. Chier sire, comme il soit ainsi, car bien le sçay, que vous sçavez ore que je vous ay tenu en mon hostel et vostre, s'il vous plaist, par .XV. jours oultre vostre sceu, non pas oultre vostre vouloir, se Dieu plaist, saulf le veu de vostre queste, pour lequel veu il vous peult desplaire, mais, chier sire, je croy que l'omme ne trespasse pas son serement s'il ne se consent de sceu, de coeur et de voulenté ; au contraire, comment qu'il le face, de force ou a non sciant. Et pour ce vous fiz je demourer sans vostre sceu avecques moy que on ne vous peust reprouver de vilonnie. Et vous sçavez et je seulement [100a] quelle l'occasion fut pour quoy je le fiz, se bien vous voulez adviser, car je ne le fiz pas par hayne que j'eusse envers vous. Et se je vous amoie adont et ayme encore, je me tieng a bien eureuse, car vous m'en* donniés bien l'occasion. Sy vous prie que ce fait vous me veuilliez pardonner, car amours le me firent faire. Treschier sire, bien vray est que, quant nous aviesmes esté entre moy et vous secretement ensemble aucuneffois, je vous ay moult court tenu de sçavoir vostre nom et dont vous estes. Sans faulte oncques dire ne me le voulsistes pour plusieurs raisons. Or vous fay assavoir mestier n'y vault celer entre moy et vous. Treschier sire et treschier amy, vous avez tant fait envers

---

249, 19 v. me deviés bien l'o. *B corr. d'après C.*

moy que vous m'avez tollu le nom de pucelle par mon gré et par ma voulenté et bien le tieng a emploié, car je voeuil bien que vous sachiez que je demeure ençainte de vous d'hoir marle, que je sçay [100b] bien qui sera mon confort en lieu de vous, car je tieng que du pere n'ystra ja fors que bon hoir. Sy vous prie pour tous guerdons que vous me laissiez sçavoir vostre nom et* quel nom vous voulez que vostre filz ait a son naistre, car honte seroit a moy et blasme a nostre enfant et grant dureté a vous s'il ne sçavoit a dire qui fut son pere ne je aussy, qui mieulx sçavoir le doy. Et sachiez que le coeur me dist que je ne puis avoir fors que honneur de sçavoir vostre estre. Sy vous prie, par la foy que vous devez a voz dieux et a Amours, que vous me veuilliez laissier sçavoir ce dont je vous requier. Et sy vous prie aussy que se vous passez par aucune aventure par mon recet, que il vous pleust de moy venir veoir. Sy prie a tous noz dieux qu'ilz vous veuillent tenir en santé, en accroissant tousjours honneur et [100c] proesse. »

250. Quant le roy eut leue la lectre que la damoiselle luy avoit envoiee, le coeur luy prinst a mouvoir a tendreur, car il amoit la damoiselle de grant amour, et plus l'en ama quant il eut leue la lectre. Lors pensa a soy mesmes qu'il luy renvoieroit unes lectres pour la reconforter. Dont demanda a Gloriande se la messagiere qui celle lectre apporta estoit encore leans, et elle luy respondy que oÿ, « et sy l'ay envoyee en ma chambre. – Par amours, damoiselle, dist le roy, je vous prie que vous ne la laissiez pas aler sans parler a moy. – Sire, dist la dame, je feray vostre commandement. » Lors se tourna le roy devers les .II. filz Gelinant du Glat et leur dist : « Seigneurs, je vous prie que vous me dictes voz noms par quoy je vous sache nommer, se besoing m'estoit. – Sire, dist l'aisné, on m'appelle Nasar et mon

---

249, 34 v. nom et quel nom vous avez et quel n. *BE corr. d'après C.*

[100d] frere que cy est Fergus. – Seigneurs, dist le roy, or soyez preudommes et vous ne porrez faillir a grant bien. – Sire, dirent les enfans, nous y mectrons paine. »

251. Sy tost que le roy eut souppé par loisir et toute la compaignie, il se dreça et se tire a ung lez et fist tantost unes lectres et les seella de son annel que Sebile luy avoit donné, et puis les chargea a la damoiselle messagiere et luy dist qu'elle luy saluast sa damoiselle plus de mille fois. « Sire, dist la damoiselle, voulentiers. » Lors prinst congié au roy et a Gloriande et monta sur son palefroy et se mist a la voye aux raiz de la lune et fist tant qu'elle vint sur le jour a sa dame, qui desiroit moult sa venue. Mais quant elle vint pardevant luy, elle prinst la lectre que le roy luy avoit baillee et luy dist : « Dame, le chevalier a qui vous m'envoiastes vous salue plus de mille fois et vous envoye ceste lectre. » Lors [101a] prinst Sebille la lectre et l'oeuvre, qui disoit ainsy :

252. « A treschiere dame et amie, pour qui tresgrant beaulté, sens, valeur et gentillesse, force d'amours m'amaine a ce que je suy et voeuil estre le sien tresloial amy et chevalier, je, qui pas ne me voeuil mouvoir ne nommer pour plusieurs raisons, vous mande salus sans nombre et amours sans fin. Treschiere amye, j'ay bien veu ce que vous m'avez mandé, sy sachiez pour certain que je suys moult lyez de ce que de moy et de vous yssira hoir masle. Sy vous fay bien a sçavoir que, s'il plaist a noz dieux que je vive ung pou longuement, je le mectray a honneur pour l'amour que j'ay a vous et que faire le doy. A ce que vous voulez sçavoir mon nom et quel homme je suy, sachiez que je ne le vous cele pas [pour]* chose qu'il ne me pl[airoit] moult que [vous le sceus]siez, mais ainsy [l'ay] prins a celer e[n ceste]

252, 13-14 *Le ms. étant altéré (lacune à la suite d'une déchirure), les lettres et les mots entre crochets ont été rétablis d'après B, sauf pour* le sceussiez, *emprunté à E.*

[101b] queste, se oncques puis. Mais tant vous ay je en convent que, se je puis trouver voie que vous le sachiez, saulve ma conscience, vous le sçarez dedens .III*. jours. Et sy vous fay encore assavoir, pour ce que vous ne me tenez pour faulx et pour ravisseur d'onneur aux dames par faulses promesses, que, sy tost que je avray acomplie la queste que j'ay emprinse, que je vous iray veoir et feray tant envers vous que vous me tiendrez pour leal ami. Se vous prie* que vous soyez bonne et lealle et a vous le seray aussy, car j'en* ay bonne voulenté pour l'onneur et la courtoisie que j'ay trouvee en vous ne je ne sçay dame ne [damoiselle* au monde que je desire tant a veoir comme je fay vous. Dont vous prie que vous vous vueilliez resconforter et deporter en l'esperance de ma revenue, et je seray liez et gays, gentilz et chevallereux pour l'amour de] [101c] vous et le deduit que je actens. Noz dieux souverains soient garde de vous. » Quant Sebille eut leue la lectre, elle fut sy lye et sy resconfortee que plus ne peult. Mais ore se taist l'ystoire de luy et retourne a Gloriande.

XV.

COMMENT LE ROY ALEXANDRE ENVOYA .II. CHEVALIERS PRISONNIERS DEVERS LA ROYNE D'ANGLETERRE*.

253. Quant Gloriande eut la messagiere mise a la voie, elle s'en vint par devers le roy et son compaignon et leur fist tout l'onneur qu'elle peult. Et quant il fut temps d'aler

---

252, 17 d. .III. trois j.

252, 22 S. voy q. *E corr. d'après B.*

252, 23 c. je a. *BE corr. d'après C.*

252, 25-28 *Le texte entre crochets a été rétabli d'après B.*

Rubrique empruntée à A, sauf à la l. 1, où on lit roy Percheforest *(également dans BE).*

couchier, elle les fist mener en une belle chambre, ou ilz fu[rent couchiés* bien et noblement et dormirent tout jusques a l'endemain qu'ilz se leverent, puis s'armerent, et pareillement le firent les deux chevaliers prisonniers. Quant Gloriande fut levee, elle vint en la sale, dont trouva les quatre chevaliers tous appareilliés pour cheminer leur voye. Dont commença a dire : « Seigneurs, il me desplaist* que icy ne voulés] [101d] demourer avecques moy. – Dame, dist le roy, nous ne pouons plus demourer. Il nous convient aler chacun en sa besoingne. A Dieu vous commandons. » Lors se departirent de la dame et se mirent a la voye. Quant ilz vindrent en la forest, les .II. chevaliers dirent au roy : « Sire, nous sçavons mieulx les assens de la forest que vous ne faictes. Il nous convient aler devers soleil levant pour aler a Trinovant, et vous en yrez au contraire pour oÿr nouvelles de Percheforest, car a ce lez se tient il, si comme on dist. » Dont dist le roy a eulx : « Or en alez, seigneurs, sy me saluez la royne, et nous en yrons en nostre besongne. » Ore se taist l'ystoire cy endroit d'eulx tous et retourne a parler de [P]iniel*, qui a tant fait qu'il [est] venu a Troie la Pe[tite], qu'on dist Trinovant.

XVI.

COMMENT PINIEL ALA RENDRE SON CORPS PRISONNIER A LA ROINE D'ANGLETERRE EN LA CITÉ DE TRINOVANT*.

254. Or dist l'ystoire cy endroit que [tant fist]* Piniel qu'il vint [a Camaelo]c. Lors ala [demander] ou il trouve

---

253, 5-11 *Le texte entre crochets a été rétabli d'après B.*

253, 10 S. puis que i. (*leçon de B*) *corr. d'après E.*

253, 22 *Les lettres et les mots entre crochets ont été rétablis d'après B.*
Rubrique empruntée à C.

254, 1-3 *Les lettres et les mots entre crochets ont été rétablis d'après B.*

[roit la royne], et ung [102a] varlet luy dist qu'elle estoit en son chastel. Et adont se mist Piniel a la voie par devers le chastel. Quant il fut ens, il descendy de son cheval. Ung escuier fut tantost appareillié qui le mist a l'estable et il monta amont en la sale. Lors trouva une damoiselle. Le chevalier la salua et luy demanda s'il porroit parler a la royne. « Sire, dist la damoiselle, qui estes vous qui voulez parler a ma dame ? – Damoiselle, dist il, je suy ung chevalier estrange, sy parleroie voulentiers a la royne. – Sire, dist la damoiselle, or souffrez ung pou, je yray parler a ma dame. » Lors s'en vint la damoiselle es chambres et trouva la royne et luy dist : « Madame, il y a ça hors ung chevalier estrange qui parleroit voulentiers a vous. – Alez, dist la royne, faictes le venir avant. Dieu nous doint bonnes nouvelles ! » Lors s'en vint la damoiselle en la sale et dist au chevalier : « Sire, venez parler a [102b] madame la royne. » Quant le chevalier l'entendy, il sievy la damoiselle, qui le mena pardevant la royne.

255. Quant le chevalier vint pardevant la royne, il s'agenouilla et dist : « Dame, je suy ung chevalier estrange qui suy envoié pardevers vous comme prisonnier depar le roy Percheforest. Et afin que je soie creu vous envoie il cest anel que vous luy donnastes. » Lors luy tend l'anel et la royne le prent et regarde l'anel et voit que c'estoit l'anel qu'elle donna au roy son seigneur. Adont fut toute esbahye et dist : « Sire chevalier, qui vous donna cest anel ? – Dame, dist il, il le me charga le roy Percheforest vostre sire. – Comment ! dist la royne, qui est le roy Percheforest mon sire ? Je ne congnoys nulz roys qui aient a nom Percheforest, mais je sçay bien que cest anel est au roy Betis d'Angleterre. Celuy est mon sire. – Dame, dist le chevalier, celluy roy voeuil je dire, mais je le nomme Percheforest pour ce que [102c] ainsy est il nommé es forestz. – Ha ! gentil homme, dist la royne, venez vous cy de par le roy mon seigneur ? – Dame, dist le chevalier, oÿ. » En ce point s'em-

batirent Dinas et Caerleir de Caerbrant* en la chambre. Quant la royne les veyt, sy leur dist : « Seigneurs, venez avant, sy orrez merveilles. » Adont s'assirent pardevers la royne et elle leur dist : « Seigneurs, veez cy ung chevalier qui est envoyé depar le roy mon seigneur. Or nous dictes, sire chevalier, tout au commencement s'il est sain et haitié. – Par ma foy, dame, dist il, oÿ, comme le plus preux qui vive, car pardevant moy il occist ung mien cousin germain qui estoit ung des plus preux des filz Darnant. Et moy, qui pou vail, a il conquis par force d'armes et me fist jurer que je viendroie en vostre prison depar lui, qui mon seigneur est. Et encore a il fait greigneur proesse a .C. doubles, mais je n'y fuz pas, car il a occis par sa proesse [102d] Darnant l'enchanteur, ung mien oncle, le plus preux, le plus puissant et le plus hardy et le plus redoubté et renommé de proesse qui fust en toutes les forestz d'Angleterre, et souverain en estoit il. Mais de la forest de ces parties estoit il sire, et est appellee la Forest Darnant et de luy tient son nom. Et par luy n'osoit yssir personne, et se aucun y entroit, jamais n'en yssoit. Et cellui, qui sy excellent estoit, a il occis et moy envoyé prisonnier a vous. »

256. Quant il eut ce dit, il, qui tout armé estoit fors de son heaume, prent son espee par la pointe et s'agenouille devant la royne et dist : « Dame, je me presente depar mon chier seigneur le roy d'Angleterre vostre prisonnier ainsi que le voldrez ordonner, soit de mort ou de vie. Et vous prie, comme a ma chiere dame a qui je me rend, que vous ayez mercy de moy comme cellui qui voeuil estre doresenavant [103a] vostre feable chevalier. » Quant la royne veyt sa* bonne voulenté, elle en eut pitié et prinst la main du chevalier et le

---

255, 18 d. Caerleir e. *E corr. d'après C et* **165**, 18, **209**, 10.

256, 8 v. la b. *B corr. d'après C.*

fist lever et dist : « Sire chevalier, pour l'amour de mon chier seigneur et pour le bien que je tien en vous, je vous reçoy a* mon chevalier et vous pardonne tout et voeuil que vous soyez de mon hostel doresenavant. Mais je vous prie que vous me dictes pour quoy on nomme mon chier seigneur Percheforest. – Dame, dist il, de la grace que vous m'avez faicte et de l'onneur que vous me presentez me loe je a tous noz dieux de la sus et a tout le monde ça jus. Et du nom que monseigneur le roy a es forestz, je vous diray dont il vient. » Lors va compter a la royne comment Darnant fist le sort assavoir quant il morroit et comment le premier roy d'Angleterre qui Percheforest seroit nommé l'occiroit et comment Darnant avoit dit .XX. ans devant que ja ne morroit devant ce qu'il avroit en Angleterre [103b] ung roy qui avroit nom Percheforest. Et puis compta a la royne comment le roy songa que le nayn l'appella recreant chevalier quant il n'aloit veoir les aventures des forestz et comment il y ala secretement entre luy et .II. escuiers et comment il luy advint, ainsi que avez oÿ devant en la matiere. Et tout ainsi le compta Gloriande a Piniel quant il jeut a son chastel le jour que le roy l'eut conquis. « Sire chevalier, dist la royne, vous nous avez dit moult grande merveille. Or nous dictes comment est vostre nom. – Dame, dist il, on m'appelle Piniel et suy filz de Gelinant du Glat, qui est seigneur de la Forest du Glat. – Or me dictes, Piniel, vous dist mon seigneur quant il reviendroit ? – Par ma foy, madame, il me dist qu'il reviendroit au plus tost qu'il porroit. » Quant la royne eut oÿ les nouvelles de Piniel, elle fut plus lye qu'elle n'estoit devant et se prinst a [103c] resconforter et dist : « Piniel, je voeuil que vous soyez de mes chevaliers et de mon hostel pour l'amour de mon chier seigneur et des bonnes nouvelles que vous avez apportees. – Dame, dist Piniel, Dieu le vous mire, et je vous serviray

---

256, 12 r. en m. *corr. d'après CE.*

lealement a mon pouoir. » Or se taist cy endroit l'ystoire de la royne et de Piniel et retourne au roy Alexandre et a Floridas* pour deviser comment il leur advint depuis qu'ilz se partirent des .II. chevaliers.

XVII.

DU NOBLE ALEXANDRE ET DE SES ADVENTURES*.

257. Or dist l'ystoire cy endroit que quant le roy se fut party des .II. chevaliers qu'il envoyoit a la royne, il chevaucha entre luy et Floridas toute la matinee tant que le roy perceut la fumee d'un chault four qui estoit assez prez du Chastel du Lac. Adont lui souvint de Sebille a qui il devoit laissier sçavoir son nom. Lors [103d] luy commença le coeur a atendrir, car se ne fust la queste du roy qu'il luy convenoit achever, il voulsist estre en son chastel. Mais il se doubtoit que elle ne le tenist plus longuement qu'il ne voldroit. Adont s'avisa comment il luy laisseroit sçavoir son nom. Lors chevaucha avant tant qu'il vint au chault four et regarde ung grant tilloeul qui seoit emmy la place ou ceulx de la entour se venoient umbroier pour le chault soleil. Dont descendy le roy et s'en vint a l'arbre et commence a escripre en l'escorche de la pointe de son coutel : « Celui qui couronna le roy Percheforest vous envoye son nom. » Quant il eut ce escript, il remonte sur son cheval et s'en vint a ceulx qui ouvroient au chault four et trouve une damoiselle qui commandoit a chargier chaux pour le chastel. Dont luy dist le roy : « Damoiselle, estes vous des damoiselles de la Dame du Lac ? – Sire, dist la

---

256, 45 et a Floridas *manque BE* ; *corr. d'après C.*
Rubrique empruntée à C.

damoiselle, oÿ. – Par amours, [104a] dist le roy, dictes a vostre dame que ung estrange chevalier la salue par.C. fois et lui dictes que elle trouvera escript en ce tilloeul que vous veez en ceste place ce qu'elle desire a sçavoir de luy. » Lors fiert cheval des esperons et entre en la forest, sy trouve Floridas et les deux escuiers qui l'actendoient. « Floridas, dist le roy, alons nous ent, car je doubte que nous ne soyons syeviz. – Sire, dist Floridas, or chevauchons a vostre pl|aisir. »

258. Or dist cy endroit l'ystoire que quant le roy eut parlé a la damoiselle et elle veyt qu'il se departit d'elle sy hastivement, elle se delivra au plus tost qu'elle peult et s'en vint a sa dame et luy dist tout ce que le chevalier luy avoit dit et chargié. Quant Sebile l'entendy, « Ha ! dist elle, ou est le chevalier ? – Dame, dist la chamberiere, il se fery en la forest quanques cheval peust courre. – Dont, dist Sebille, allons veoir le tilloeul, si verray que tu veulx dire. » [104b] Lors se mist a la voye Sebille et sa chamberiere et s'en vont au tilloeul et regardent la lectre qui disoit : « Cellui qui couronna le roy Percheforest vous envoye son nom. » « Dieux, dist Sebille, quelle chose est ce a dire ? » Quant elle eut une grant piece pensé, elle escript les parolles en ses tables et dont prinst son coutel et plana la lectre du tilloeul et retourna en son chastel. Lors entra en sa chambre et commença a estudier sur ces parolles. Et en la fin, elle pensa qu'il convenoit qu'elle sceust qui couronna Percheforest. Lors appella une sienne damoiselle et luy dist : « Il vous convient aler dehors ceste forest en la compaignie d'un escuier et enquerre aux villes prochaines qui couronna le roy anglois. Et quant vous sçavrez* le nom, demandez s'il est de ceulx qui quierent le roy par les forestz. – Dame, dist la chamberiere, a vostre plaisir. » Lors s'appareille la [104c] damoiselle et monte entre luy et ung escuier et se mectent a

---

258, 21 v. sçavez l. *B corr. d'après CE.*

la voie devers les plains d'Angleterre. Or se taist l'ystoire de la damoiselle et retourne au roy Alexandre pour compter comment il luy advint.

XVIII.

COMMENT ALEXANDRE PRESERVA DE MORT LE NAIN*.

259. Or dist l'ystoire cy endroit que quant le roy Alexandre se fut mis en la forest aprés ce qu'il eut escript ou tilloeul ce qu'il luy pleut, il se mist dedens la forest au plus tost qu'il peult entre luy et Floridas, et chevauchierent bien six lieues anglesches. Lors s'embatirent sur ung marescaige qui avoit bien demye lieue de lé et avoit a travers une haulte chaucee qui le traversoit. Dont dist le roy a Floridas : « Passons ceste chaucee, sy alons veoir s'il y a nul logiz ou nous trouvissiesmes a mengier, car bien en seroit temps. – Sire, dist Floridas, je le loe bien. » Lors se mectent a la voye tant qu'ilz vindrent presque [104d] a l'autre lez. Adont regarderent avant et voient .IIII. chevaliers qui vouloient pendre ung nayn a ung arbre. Quant ilz veyrent ce, « hastons nous, dist le roy, pour veoir le fait. » Lors regarde le nayn les .II. chevaliers et veyt* bien que c'estoient estranges chevaliers et pensa que c'estoit des gens Percheforest. Dont prinst a cryer : « Seigneurs chevaliers, aydiez moy, car je muir pour le roy Percheforest ! » Dont dist le roy a Floridas : « Appareilliez vous, il nous convient combatre a ces .IIII. chevaliers. Je recongnoys le nayn, car c'est celuy qui vint au couronnement du roy d'Angleterre. » Dont prendent leurs glaives et leurs escus que leurs escuiers portoient. Lors dist

---

Rubrique empruntée à C.

259, 14 L. regardent le nayn les. II. chevaliers et veyrent b. *corr. d'après CE.*

le roy : « Seigneurs chevaliers, laissiez le nayn, sy deffendez voz corps ! » Quant les chevaliers l'entendirent, les .II. prindrent leurs glaives et se tournerent vers le roy et son compaignon et s'entrefierent sy grans [105a] coups sur les escus qu'ilz rompirent les ais et les vernis*. Celui qui jousta au roy le fiert ung sy grant coup qu'il luy fend les ais et luy rompt les mailles du haubergon et passe le glaive lez le costé et luy fait une playe non pas en parfont. Lors vola le glaive en pieces. Mais le roy ne se meut, ains fiert le chevalier ou comble de l'escu ung si grant coup qu'il fait passer le glaive parmy l'espaule a l'autre lez. Le coup fut grant, sy verse le chevalier emmy le pré. Lors regarde le roy et voit que Floridas avoit le chevalier qui jousta a luy versé a terre tout estourdy. Dont dist le roy : « Floridas, aux deux autres qu'ilz n'eschapent ! »

260. Quant le roy et Floridas eurent abatus les .II. chevaliers, ilz brochent des esperons leurs chevaulx et tirent leurs espees et cueurent sus aux .II. autres* chevaliers qui vouloient mectre au nayn la hart au col. Et quant ceulx les* veirent [105b] venir, ilz laissent le nayn et s'appareillent de eulx deffendre et tirent leurs espees. Lors s'entrevont donner sy grans coups sur leurs escus et sur les heaumes que il sembloit que ce fussent charpentiers en la forest. Quant ilz eurent entre eulx grant piece maintenu l'estour, les .II. chevaliers qui gisoient ou sablon estoient drecez a grant paine et voient tout apertement que leurs deux compaignons en avroient en la fin du pire. Dont fist l'un ung enchantement tel qu'il fut advis au roy et a Floridas que deux grans lyons leur courussent sus et leur saquassent les escus des colz, sy alassent tous chaux lez les deux cheva-

259, 27 l. vnis (*sic*) *corr. d'après B.*

260, 3 autres *manque B ; corr. d'après CE.*

260, 4 c. le v. *corr. d'après BE.*

liers. Et se prindrent a combatre aux deux lyons et commencent a ferir aprés les lyons de leurs espees. Et quant ilz cuidoient que les coups cheissent sur les testes des lyons, les espees descendoient en terre [105c] ou parmy les testes ou les jambes de leurs chevaulx, et leur eurent fait en pou d'heure plusieurs playes. Lors se commencent chevaulx a fronquier et a drecer sur leurs piez de derriere tellement que a pou que le roy et Floridas ne tumoient jus de leurs chevaulx. Et les deux autres chevaliers a l'autre lez leur* couroient sus en telle maniere que s'ilz peussent ferir aussi grans coups qu'ilz firent au commencement, ilz les eussent tantost mis a mort, car ilz ne se couvroient de riens, et non pourtant leur firent ilz plusieurs playes, dont aprés mirent grant temps a saner. Mais quant le nayn veyt le fait, qui regardoit la bataille, il leur prent a crier : « Ha ! seigneurs chevaliers, laissiez les lyons, sy frappez sur les chevaliers ou vous estes mors, car c'est fantosme a quoy vous vous combatez ! » Quant le roy et Floridas entendirent ce que le nayn leur dist, [105d] ilz se prindent a apercevoir qu'il disoit vray, car les coups qu'ilz frappoient sur les lyons estoient coups perduz et sentirent que les chevaliers les avoient laidement navrez. Adont se tirerent devers les chevaliers, qui aigrement leur couroient sus, et laissent convenir l'enchantement, qui riens ne les grevoit. Sy s'efforcent de leurs pouoirs a ferir sur eulx de leurs espees par grant aïr. Le roy, qui courroucié estoit de l'enchantement, qui failly estoit et qui a grant peril leur deubt tourner, fiert sur l'un des chevaliers entre le bras et l'escu ung tel coup* qu'il luy abat le bras et l'escu emmy la place. Celuy chey mort a terre, car il luy avoit prins sy pres de l'espaule que le sang luy sailloit de la poitrine. Dont regarde l'autre et voit que Floridas luy avoit la teste partie en deux et qu'il estoit cheu ou sablon.

260, 24 leur *manque ; corr. d'après l. 38.*

260, 43 ung tel coup *manque B* ; *corr. d'après E.*

« Haa ! seigneurs, dist [106a] le nayn, pour le hault dieu de la mer, ne laissiez pas les autres .II. eschaper, car vous avriez perdu vostre paine ! »

261. Quant le roy entend le nayn, il se tourne devers les .II. chevaliers, qui estoient si defroissiez au cheoir* qu'ilz ne pouoient monter sur leurs chevaulx. Et quant il vint jusques a eulx, l'espee traicte, et il cuide ferir sur l'un, il luy fut advis que ce fussent .II. moutons et se trait arriere pour la honte qu'il en eut, et aussi fist Floridas quant il perceut les .II. moutons. Et le nayn s'en vint entre eulx et dist : « Seigneurs, que faictes vous ? Soiez machecliers, sy les occiez ou ilz vous murdriront par leurs enchantemens ! » Quant les .II. compaignons entendent le nayn, ilz pensent qu'il disoit vray. Chacun fiert sur le sien de l'espee toute nue et leur sembla que chacun eust couppé la teste a ung mouton. Lors failly l'enchantement [106b] et voient qu'ilz avoient couppé aux deux chevaliers les testes et gisoient mors tous estenduz sur le sablon. Quant le roy et Floridas veyrent qu'ilz estoient delivrez des .IIII. chevaliers, ilz se trairent vers le nayn et luy demanderent qu'il avoit fourfait aux chevaliers qui de telle mort le vouloient faire mourir. « Seigneurs, dist le nayn, je le vous diray. Il est entré en ceste forest ung chevalier qu'on appelle Percheforest .Vous sçavez bien qui il est, car je tieng que vous estes des.X. chevaliers qui sont mis en la queste pour le trouver. Or vous prie je que vous me dictes, ains que je vous die plus avant, se vous en estes, car se vous en estes, plus hardiement vous en diray la verité. – Nayn, dist le roy, soyez tout asseur, car vrayement en sommes nous les .II. Or dy, par amours, quelle est l'occasion. – Seigneurs, dist le nayn, n'a [106c] pas grant temps que Percheforest occist par sa proesse Darnant l'enchanteur. » Et leur compta la maniere ainsi qu'il est

---

261, 2 d. au coeur q. *corr. d'après BCE.*

contenu devant. « Or sachiez, seigneurs, que quant il luy eut la teste couppee, je prins la teste et la troussay sur mon cheval et l'alay porter par toutes les villes et chastiaulx que je sçavoie qui seroient lyez de sa mort. Or a sceu au derrain le lignaige de Darnant que j'ay ainsy ouvré. Sy ont tous juré ensemble que le premier qui me trouvera, il me pendra par la gueule. Mais, Dieu mercy, ces .IIII. y ont failly. Et sachiez, dist le nain, que l'un des .IIII. estoit Dagin de l'Estrange Forest, frere de Darnant. Et sachiez que c'estoit le pire homme et de pire foy et qui plus de maulx faisoit qui fust ou lignaige ne es forestz, et aussy estoit Darnant son frere germain. Et pour ce est tout le paÿs lyé de leur dommaige. Et sachiez [106d] que l'autre estoit son filz. Et ce furent les deux que vous occeistes au derrain et les autres deux estoient filz de Darnant. »

262. Quant le roy entendy le nayn, il eut grant merveille et luy dist : « Nayn, scet le lignaige qu'il y ait .X. compaignons chevaliers mis en queste pour querir le roy Percheforest ? – Sire, dist le nayn, oÿ, et scevent bien que ce sont les plus preux du monde. Et scevent pour certain que le roy Alexandre en est l'un, sy en sont tous esbahys. Mais encore seront ilz plus courrouciez quant ilz sçaront que Dagin, le chief d'eulx et a qui ilz se ralioient, est mort. – Comment ! dist le roy, Dagin estoit il le chief d'eulx ? – Oÿ, sire, dist il, et le plus preux de tous. »

263. Quant le roy eut parlé assez au nayn, il luy dist : « Nayn, sces tu nul logiz ou nous puissons trouver aide de noz playes ? – Certes, [107a] dist le nayn, sire, oÿ. Assez pres de cy demeure une mienne soeur en ung sien chastel bon et fort et qui moult lye sera de vostre venue, car elle hait a mort la lignie de Darnant et ayme tous ceulx qui sont pour le roy Percheforest. Or alons pardevers son manoir. Il en est temps huy mais. » Lors va monter le nayn sur ung palefroy qu'il chevauchoit quant les chevaliers le prindrent. Et

chevauchent tant qu'ilz vindrent au chastel, qui seoit au marescaige. Adont chevaucha le nayn devant et vint a la porte et la fist ouvrir. Lors entra ens le roy et Floridas et le nayn et leurs .II. escuiers. Quant la dame de leans sceut que son frere estoit descendu sain et haitié en la compaignie de .II. chevaliers, elle commença a crier, ainçois qu'elle peust parvenir a luy : « Haa ! mon frere, estes vous la ? » Dont dist le nayn : « Soeur, veez me cy sain, [107b] mais sachiez en gré a ces .II. chevaliers qui cy sont avecques moy, car* ilz m'ont sauvé la vie. »

264. Quant la dame eut ouy son frere, elle s'en vint aux chevaliers et leur dist : « Seigneurs, vous soyez les bien venuz, puis que vous avez mon frere sauvé de mort. Or descendez, sy venez a mont. Que vous soyez les bien venus. » Lors descendent les chevaliers et le nayn et s'en vindrent en la sale. Et la dame les maine en une chambre et les fist desarmer et regarde qu'ilz estoient moult navrez. « Ha ! seigneurs, dist la dame, vous avez esté entre mauvaises mains ! – En nom Dieu, dist le nayn, ilz fussent mors, se je ne fusse, par les enchantemens Dagin et je fusse mort s'ilz n'eussent esté. Mais toutesvoyes pour moy rescourre se mirent ilz en peril, sy pensez d'eulx, car je vous en prie. Et sachiez que ce sont des .X. chevaliers qui quierent [107c] le roy Percheforest. – Certes, frere, dist la dame, tant les ayme je mieulx et je les aideray, car ilz en ont bon mestier. » Adont va leurs playes tenter comme celle qui bien s'en sceut aidier et trouve qu'ilz estoient moult griefvement navrez, sy mist sus ce qu'elle sceut que bon fut et les fist couchier en deux beaux litz, car mestier en avoient. Le nayn se tint delez trois jours entiers pour sçavoir comment il leur seroit. Quant vint au tiers jour et que la dame les eut remeuz, elle dist : « Seigneurs, soyez tous a

263, 19 car ilz m'ont sauvé la vie *manque* ; *corr. d'après BCE.*

vostre paix, car je vous livreray gariz dedens .XV. jours. » Quant le roy et Floridas l'entendirent, ilz furent tous liez et aussy fut le nayn. « Seigneurs, dist le nayn au roy et a Floridas, or soyez tout a paix. Il me convient aler a Gloriande, la dame du Chastel Darnant, une nostre cousine qui m'a mandé. – Ha ! dist le roy, par amours, sire, [107d] je vous prie que vous luy dictes que les .II. chevaliers qui luy aidierent a enchasser ses ennemis la saluent plus de mille fois. – Sire, dist le nayn, qui Puignés estoit nommé, je le feray voulentiers. »

265. Cy endroit dist l'ystoire que quant Puignés eut prins congié aux deux chevaliers et a sa soeur, il monta sur son cheval. Il ne fist que chevauchier depuis le matin jusques au soir. Et adont vint au Chastel Darnant. Et quant Gloriande le veyt, elle luy fist grant feste et luy dist : « Puignet, je vous ay mandé pour besongne, car nostre cousine Sebille vous prie quanques elle peult que vous alez parler a luy, car elle en a tresgrant besoing. Mais dictes moy de voz nouvelles. – Cousine, dist le nayn, voulentiers. » Lors luy compta l'aventure de luy et des .II. chevaliers qui [108a] sont a la maison de sa soeur et comment Dagin et son filz et les autres deux chevaliers sont mis a mort par eulx. Quant Gloriande l'entendy, elle print a regracier son dieu et dist : « Beneiz soient les deux chevaliers qui vostre vie ont saulvee et Dagin occis, car ainsi amendrira la lignie de Darnant. Or vous prie je que vous vueilliez aler au Chastel du Lac a Sebille vostre cousine, car pour luy vous ay je mandé. Et me manda que sy tost que vous seriez venu, que je vous envoyasse a elle. – Et sçavez vous, dist le nayn, que elle veult ? – Certes, dist elle, oÿ, mais j'ay plus chier qu'elle le vous dye que moy. Mais tant vous prie je depar luy que vous alez a elle .Vous y serez ains mynuyt et vous sçavez bien le chemin. – Par ma foy, dist Puignet, je le feray voulentiers. » Quant il eut ung pou mengié, il monta sur son cheval et prinst congié, puis se mist a [108b] la voye et fist tant

que ung pou devant mynuyt il fut au chastel. Lors prent ung cornet et sonne. Quant Sebille, qui point ne dormoit, l'entendit, sy recongneut le cornet et dist a une sienne chamberiere : « Hastez vous, sy alez a la porte, sy laissiez ens le nayn mon nepveu et l'amenez pardevant moy. » La damoiselle fist ce que sa dame luy commanda, car elle fist tant que le nayn vint pardevant elle.

266. Quant Sebille veyt Puignet le nayn, elle luy fist moult grant feste et le fist asseoir delez elle et luy dist : « Beau cousin, je vous ay mandé a mon besoing, sy vous sçay moult grant gré de ce que vous estes sy tost venu. – Dame, dist le nayn, je seroie tout desirant se je pouoie faire chose qui vous pleust. – Cousin, dist la dame, grant merciz. Or sachiez que je vous ay cy mandé pour une mienne secrete besoingne, sy vous diray quelle elle [108c] est. Bien vray est, ainsi que vous sçavez, que .X. chevaliers estranges se sont mis en queste pour querir le roy Percheforest. Or est advenu ainsi qu'ilz s'embatirent ceans deux chevaliers n'a pas grant temps, dont oncques ne peulz sçavoir les noms. Et sachiez qu'il en y avoit ung josne tresbel chevalier, sage et courtois. Et celui, dedens le terme qu'il fut ceans avecques moy, m'eut en convent d'achever une mienne besongne quant il avroit son veu accompli. Sans faulte, son nom ne me voult oncques dire. Quant il fut de ceans party, il ala gesir au Chastel de Dernant. Lors manday a ma niepce qu'elle sceust son nom, s'elle pouoit. Et briefvement il me manda que dedens trois jours je le sçaroie. Et ainsy fut il, car je trouvay escript ou grant tilloeuil cy devant en telle maniere : « Celuy qui couronna Percheforest vous envoye son nom. » Or ay envoyé ou [108d] lieu ou il fut couronné et sçay que ce fut le roy Alexandre, mais je ne puis croire que tel prince se meist en queste d'aucune besoingne si seulement. Et se c'est il, je tieng que pour ce se cele il ainsy. Mais soit il ou autre, Dieu le gard, car je ne vey oncques chevalier de plus bel estre ne plus gracieux en fais et en dictz ne

qui tant me pleust comme il fait. – Dame, dist le nayn, il m'est advis a voz parolles que vous ne le heyés pas. – Certes, Puignet, dist Sebille, je ne sçay damoiselle qui amer ne le puist par honneur selon ce que j'ay veu en luy. »

267. Quant le nayn eut entendu la dame, il prinst a penser a ce que elle luy eut compté et dist : « Dame, quel cheval avoit il quant il fut cy ? – Par ma foy, dist elle, il avoit ung noir cheval et avoit une blanche estoille ou front et son compaignon ung tout pumelé. – Certes, dist le nayn, dame, je [109a] cuide bien sçavoir ou ilz sont tous deux, car je les laissay huy matin gisans a la maison de ma soeur a ces enseignes qu'ilz me rescouirent hier de mort vilaine. » Lors luy compta l'aventure qui luy estoit advenue. Quant Sebille entendy le nayn, elle ne se peult tenir que elle ne l'alast acoler de joye et dist : « Ha ! gentil homme, se je pouoie a luy venir ainçois qu'il se departist, je ne vouldroie plus vivre ! Sy vous prie, pour Dieu, que nous mouvons tantost. – Dame, dist le nayn, il ne vous convient pas sy haster, car il est sy navré qu'il ne sera gary dedens .XV. jours. – Par ma foy, dist la dame, tant suy je plus desirant d'aler a luy, car se je y suy, il n'avra garde de mort. Or sachiez que je voeuil assez tost monter. » Dont dist le nayn : « Quant il vous plaira. » Lors fist la dame appareillier .III. chevaulx pour elle et pour deux damoiselles. Et monta elle et .II. da[109b]moiselles et le nayn et se mirent a la voie. La lune estoit plaine et les cieulx n'estoient pas encombrez, sy fist moult bel chevauchier. Et chevauchierent jusques a deux lieues pres du chastel ou ilz devoient aler et estoit ainsi que prez du jour. Ainsi qu'ilz chevauchoient tout belement parmy la forest, ilz regardent ou ray* de la lune et voient .IIII. chevaliers armez qui venoient sur eulx. Dont dist l'un des chevaliers : « Je voy une sy petite chose sur ung cheval que je

267, 26 o. rays d. *corr. d'après BE.*

cuide que ce soit le nayn que nous chassons, et si sont avecques .III., mais je cuide que ce soient femmes. – Par ma foy, dist ung autre, vous dictes voir. Or a eulx ! » Lors poingnent leurs chevaulx des esperons et font tant qu'ilz les actaignent. Quant ilz les eurent actains, ilz recongnoissent le nayn et dient : « Ha ! reprouche de nature, es tu cy, par qui nous avons perdu [109c] nostre pere ? Or est de toy vengement prins, car tantost seras pendu par la gueule, mais que arbre ayons ou puissons advenir ! » Lors prennent le nayn a force et les .III. damoiselles. Et quant ilz veyrent Sebille ou ray de la lune qui si tresbelle estoit, car c'estoit une de la forest la plus belle et n'avoit pas encore .XXV. ans, ilz dirent : « Alons tost pendre ce nayn, puis sy ferons nostre voulenté de ceste dame qui si tresbelle est. – Par ma foy, dist l'un, se ne fust reprouche a nous, je luy coupasse la teste. Mais ne doibt avoir honneur qui espee met sur telle merde ! »

268. En telle maniere vont chevauchant les .IIII. chevaliers, querans arbre ou ilz peussent pendre le nayn, qui grant paour avoit* de sa vie. Et les trois damoiselles grant paour avoient d'estre deshonnourees et pas ne cuidoient eschapper, ne le nayn. Adont s'embatirent dessoubz ung quesne, menans le nayn a force [109d] et les damoiselles, qui menoient sy grant dueil que c'estoit pitié a veoir. Le chesne avoit les branches basses de l'estaige d'un homme a cheval, dont dist l'un : « Cy fait bon. Or nous vengons du nayn par qui nous avons perdu nostre pere ! » Quant Sebille entendit le chevalier et veyt qu'ilz s'appareilloient de pendre son nepveu, elle prinst a crier sy hault que la forest en prist* a redentir une lieue entour.

268, 3 avoient d'estre deshonnourez et pas ne c. *B corr. d'après C.*

268, 12 f. emprist a r. *corr. d'après E.*

269. Or dist l'ystoire qu'en ce point dormoient assez pres deux chevaliers estranges qui estoient descenduz de leurs chevaulx et les avoient laissié paistre par la forest, et ilz se dormoient dessoubz ung arbre. Et se aucun me demandoit qui ilz estoient, je diroie que c'estoit Gadifer et le Tors d'Escoce, qui la se dormoient. Les .II. chevaliers s'esveillerent quant ilz ouyrent le cry de la damoiselle. Lors saillirent sus et dist Gadifer : « Je [110a] os une damoiselle qui a a souffrir oultre sa voulenté. Nous sommes tenus de luy aidier. Or y alons ! » Adont alerent querre leurs chevaulx et saillent sus comme ceulx qui n'avoient n'escuier ne garson et prennent leurs escus et leurs glaives et s'en vont grant erre vers le cry de la damoiselle. Et quant ilz vindrent prez, la damoiselle recommence a crier moult tendrement. Lors se prindrent a haster et prindrent a crier : « Damoiselle, tenez vous, vous avrez secours ! » Quant la dame les* ouy, elle prinst a dire : « Ha ! dieu de Nature, secours ! » Tandiz vindrent les .II. chevaliers apoignans et voient que les .II. tenoient les .III. damoiselles et avoit l'un mis Sebille a terre et le vouloit efforcer. Quant le Tors veyt ce*, qui sur toutes riens amoit dames et damoiselles, il estend son glaive et lanche au chevalier comme celuy qui ne peult pas actendre qu'il y parvenist [110b] et le fiert en la poitrine, et passe le glaive tout oultre et fiert en terre a l'autre lez .III. piez. Et adont morut le chevalier. Lors dist le Tors : « Veez cy propre justice selon le fait, et pour ce demourra* il ainsy. »

270. Quant Gadifer veyt a l'autre lez les .II. chevaliers qui tous a cheval vouloient pendre le nayn et voit que l'un tenoit une hart et le loioit a la branche du quesne et l'avoit ja mise entour le col du nayn, dont luy dist Gadifer : « Sire

---

269, 16 d. l'o. *E corr. d'après C.*

269, 20 ce *manque* ; *corr. d'après BE.*

269, 26 c. demoura i. *BE corr. d'après C.*

pendeur, laissiez le nayn, sy vous gardez de moy ! » Le chevalier ne se daigna mouvoir, fors tant qu'il mist son escu devant son pis pour le coup recepvoir, car le nayn ne vouloit il pas laissier aler. Et Gadifer le fiert de son glaive en la poitrine et luy fend l'escu et luy rompt le haubergon et luy passe le fer tout oultre la fourcelle et fiert le fer du glaive demy pié en la branche du [110c] chesne, qui estoit au dos du chevalier par derriere. Lors rompt le glayve en la moyenne et Gadifer passe oultre. Et quant le cheval sur quoy le chevalier navré seoit oÿt le froissiz de la lance, il s'effrea et fuyt en voie parmy la forest. Et le chevalier demeure pendant a la branche, enferré du glaive parmy la poitrine tout ainsi que se on luy eust achevillié d'une cheville.

271. Sy tost que les deux chevaliers veirent leurs deux freres mors, ilz s'en fuirent parmy la forest pour leurs vies saulver, menans grant doeuil. Et le Tors et Gadifer les sievent a pointe d'esperons deux grandes lieues, dont les vont aconsievir sur ung marescaige et la leur copperent les testes, puis prendent leurs glaives et leur fierent parmy les poitrines [110d] oultre et .III. piez dedens terre. Et puis mectent leurs testes par dessus les glaives affin que elles soient de plus loing veues de ceulx qui passeront par le chemin. Dont dist le Tors a Gadiffer : « Ce poise moy que nous n'avons veue la damoiselle que ces maistres vouloient vilener. – Retournons celle part, dist Gadifer, pour veoir se nous les pourrons retrouver. » Adont se mirent au chemin aux raiz de la lune parmy la forest non pas la droicte voie, ains vont tant ça et la qu'il fut soleil levé ains que ilz trouvassent le lieu. Et quant ilz y furent venus, ilz ne trouverent pas la damoiselle, car elle et le nayn s'en estoient partiz ung pou devant. Dont dist Gadifer au Tors : « Saquiez le glaive a ce maleureux que ung autre ne le prende, car aussi bien n'en avons nous point. – Voulentiers, dist le Tors. » Lors ahert [111a] le glaive a deux mains et prinst a tirer, mais il eust aussy tost arrachié le plus grant chesne de la forest hors de

terre que le glayve. – Par ma foy, dist le Tors, je ne le puis remuer. » Dont vint Gadifer et le cuide saquier, mais il ne l'eust saquié pour .C. marcz. – Sire, dist le Tors, les dieux veullent qu'ilz demeurent ainsy pour leurs meffaiz. » Cy se taist l'ystoire d'eulx et retourne a parler de Sebille et du nayn.

XIX.

COMMENT SEBILLE ALA VEOIR SA COUSINE LA SUER DU NAIN ET DE SES ADVENTURES*.

272. Or dist l'ystoire cy endroit que quant Sebille et le nayn furent delivrez des. IIII. filz de Dagin de l'Estrange Forest par le secours des .II. chevaliers, ilz en regracierent leur dieu. Dont dist Sebille : « Je voeuil que ceste vengence demeure en remembrance .CC. ans a tous ceulx qui cy passeront et que nul vivant ne leur puist donner autre sepulture ne les corps defferrer ne remouvoir jusques au temps qui est dit. [111b] Et adont conviendra que le chevalier qui les defferrera soit le meilleur* chevalier du monde et le plus courtois et le plus honneste entre dames et damoiselles et le plus loyal en amer par amours. » Et ainsi atourna Sebille les .II. chevaliers mors par ses enchantemens. Quant Sebile eut ce fait, elle dist : « Quant je sçaray les noms des .II. chevaliers qui ainsi nous ont secouruz, je y feray faire telle chose qui sera a l'onneur d'eulx. Mais chevauchons, sy alons nostre voie, car le jour appert. » Lors se departirent a tant et chevauchierent jusques a soleil levant. Dont s'embatirent ilz sur ung marescaige qui estoit* a une lieue anglesche prez

---

Rubrique empruntée partiellement à C.

272, 9 l. moindre c. *corr. d'après BCE.*

272, 18 q. est a u. *corr. d'après BCE.*

du chastel ou ilz devoient aler. Quant ilz vindrent sur le marecz, ilz regardent et voient .II*. glaives estiquiez parmy les poitrines de deux chevaliers, et par dessus les glaives [111c] estoient leurs testes mises. Dont dist Sebille : « Alons veoir ceste merveille. » Quant elle vint pres, elle recongnoist les .II. chevaliers par les enseignes de leurs escus et dist a Puignet son cousin : « Par ma foy, veez cy les .II. aultres chevaliers qui nous vouldrent deshonnourer. Ilz furent cy ratains. Or i a moins du lignaige Darnant ! – Certes, dist le nayn, vous dictes vray. Benoistz soient les deux chevaliers qui si bien nous ont delivrez. » Lors dist Sebille au nayn : « Or alons ou nous devons aler, car soiez certain que je feray en telle maniere que ce sera a l'onneur des deux chevaliers et a la confusion du lignaige Darnant. » Adont se mirent au chemin et n'arresterent tant qu'ilz vindrent ou chastel qu'on nommoit la Belle Maison. Quant ilz furent dedens, ilz furent receuz a grant [111d] feste, car la soeur du nayn fist de sa cousine Sebille grant joye et la mena en sa chambre.

273. Quant Sebille fut atournee de ses plus belles vestures, elle dist : « Belle cousine, vous sçavez mauvaisement pour quoy je vous suy venu veoir, mais je le vous diray. » Lors luy compta tout le fait des .II. chevaliers qu'elle receut en son hostel et comment elle enquist puis de son nom et comment elle sceut de certain que c'estoit le roy Alexandre. « Or entent je, chiere niepce, qu'il gist ceans malade de playes avecques ung sien compaignon. Sy vous prie pour Dieu que je puisse parler a luy, car c'est ma mort et ma vie. – Certes, belle niepce, dist la dame, s'il est ainsi que vous dictes, il m'est advis que Dieu nous a fait tresgrant honneur quant cellui qui a par sa grant proesse mis tout le monde en sa [112a] subjection est ceans. Mais dictes moy

---

272, 20 v. .III. g. *E corr. d'après C.*

lequel cuidiez vous que ce soit, sy yray parler a luy et* luy demanderay se sa voulenté seroit que vous venissiez pardevant luy. – Cousine, dist Sebille, c'est le plus josne. – Or souffrez, dist la dame, je yray parler a luy pour sçavoir sa voulenté. Mais dictes moy, voulez vous que je vous nomme ? » Dont luy dist Sebille : « Mon nom ne lui dictes pas, car s'il ne lui plaisoit que je alasse pardevant luy, je morroie de meschief, tant l'ayme je. Mais vous direz que une vostre niepce vous est venue veoir, qui scet moult de playes garir, et que, s'il luy plaisoit, que je yroie voulentiers pour veoir ses playes. Et luy dictes que je luy porroie moult valoir, et ainsy le porray je veoir. » Dont respondy la dame : « Cousine, je le feray voulentiers. » Adont se mist a la voie et vint en la chambre ou le roy gisoit et luy donna bon jour. Et luy [112b] dist : « Sire, il est temps de vous remuer. » Le roy respondy : « Dame, quant il vous plaira. – Sire, dist elle, j'ay ceans une niepce qui moult scet de playes garir. S'il vous plaisoit, je la merroie cy .Vous n'en porriez que de mieulx valoir. – Dame, dist le roy, je vous en prie, je congnois telle que je vouldroie qu'elle y fust, mais je redoubte ses enchantemens. » Quant la dame l'entendy, elle pensa que c'estoit celle mesme. Lors se leva la dame et s'en vint a sa niepce et luy dist ce que le roy avoit respondu. Lors vindrent entre elles deux pardevant le roy. Lors fist ouvrir la dame une fenestre afin qu'on veist entre eulx plus cler. Adont dist Sebille : « Sire, Dieu vous doint bonne santé. » Le roy drece son viaire, sy luy respond moult courtoisement. Et quant Sebille le veyt ou viaire, le coeur luy failly et le convint asseoir [112c] sur le lit. Quant elle fut revenue a luy, elle mua une couleur plus vermeille que une rose. Lors fut aussi belle que fut Helaine et sans faulte elle estoit sy tresbelle que femme pouoit estre. Adont la regarda le roy et la commença a adviser et dist : « Par amours, damoiselle, je

---

273, 14 et luy demanderay *manque BE* ; *corr. d'après C.*

vous prie que vous me dictes qui vous estes. – Sire, dist elle, je suys celle a qui le tilloeuil fut messaige. » Quant le roy l'entendy, il prinst a muer couleur et bien pensa que c'estoit la Dame du Lac. Mais trop grant merveille luy sembla de sa beaulté, car devant luy avoit semblé tout songe pour l'enchantement. Et quant il la veyt sy belle, le corps luy prinst tout a eschauffer. « Sire, dist Sebille, je vous prie qu'il vous plaise que je soie entour vous tant que vous soyez gary. – Dame, dist le roy, moult me plairoit, [112d] mais que je fusse asseur que sur moy ne mectriez nulz de voz enchantemens, car je ne vous sçay mal gré fors que de ce que vous me tenistes en vostre hostel plus que mon serement ne portoit. – Sire, dist la dame, de ce que je fiz, je vous en prie mercy, car sachiez que force d'amours le fist faire et doresenavant envers vous je ne feray enchantement nul qui vous puist desvoier de vostre propre voulenté faire. »

274. Quant le roy fut asseur de la dame, il fut a merveilles liez. Dont dist le roy en ryant : « Dame, je me tiendroie pour bien eureux se une telle dame me daignoit prendre en cure pour garir mes playes. – Sire, dist la dame, c'est tout mon desir qu'il vous plaise, mais que vous me voeuilliez congnoistre se vous estes le roy Alexandre. – Dame, dist le roy, je suy celui qui [113a] couronna Perchefo-rest a roy. Sy vous prie par fines amours, se tant m'amés, que vous ne me racusez a nulluy. – Sire, dist la dame, je ne le feroie pour morir. » Quant ilz se furent ainsi entre accordez, se Sebille fut lye, ce ne fait a demander. Ung pou aprés ala Sebille regarder les playes du roy. Dont dist elle : « Sire, ne vous esmayez, je vous avray gary dedens .VIII. jours. » Quant le roy l'entendy, il en fut tout lyé. Lors ala Sebille regarder les playes a Floridas. Tandiz qu'elle le remuoit, le nayn entra en la chambre et s'en vint devant le roy et luy dist : « Sire, puis que ne vous vey, j'ay esté en aussi grant peril que je fuz quant vous me rescouistes. » Dont luy va racompter de mot a mot ainsi que vous l'avez

ouy devant. Quant le roy eut ouy l'aventure, sy eut tresgrande merveille et dist a Sebille : « Belle, avez vous esté ainsi menee ? – [113b] Sire, dist elle, j'en suy eschappee, nostre Dieu le voeuille merir a ceulx qui m'en delivrerent. – Dame, dist le roy, ainsi soit il, et sachiez que je vouldroie sçavoir qui ilz furent. – Sire, dist Sebille, aussy feroie je, mais tant sçay je d'eulx que l'un portoit ung escu d'asur a ung chastel d'argent – et m'est advis qu'il y avoit une damoiselle et ung chevalier dedens le chastel – et l'autre portoit ung escu d'or a ung noir senglier. – Ha ! dist le roy, je sçay bien qui ilz furent. Ce fut Gadifer de Fezon et le Tors de Pedrac*, les .II. meilleurs chevaliers du monde. »

275. Quant Sebille eut ouy nommer les noms des chevaliers, elle dist au roy : « Sire, sont ilz de vostre compaignie ? – Certes, damoiselle, dist le roy, oÿ. Gadifer est frere germain du roy d'Angleterre et le Tors est conte de Pedrac* en Escoce. – Certes, sire, dist la dame, je suys moult lye que je congnoy [113c] leurs noms, car pour la bonne ayde qu'ilz me firent je feray qu'il sera nouvelle du fait .II^{C}. ans cy avant. Car maintz bons chevaliers s'essaieront encore pour les .IIII. chevaliers deffergier*, qui n'en pourront venir a chief. – Certes, dist le roy, ce seroit bel a veoir. » Ainsi se devisoient Sebile et le nayn pardevant le roy et ceulx qui estoient entour. Sy dist bien le roy qu'ilz sont eschapez de grant aventure. En telle maniere que vous avez ouy trouva Sebille le roy Alexandre et le garda tant qu'il fut gary en grant feste et en grant revel. Et sachiez que par cest acointement le roy enamoura Sebile merveilleusement et Sebille luy, ainsy que vous porrez oÿr cy aprés. Mais l'ystoire se taist cy endroit du roy, qui ne compte pas moult quant ses

274, 31 l. Tors d'Angleterre l. *BE corr. d'après C.*

275, 5 d. pepedrac e.

275, 9 c. deffengier q. *B corr. d'après CE.*

playes trairoient a garison, et Sebille sy le regarist doulcement et souef, qui bien le scet faire, et se tourne a parler de [113d] Gadifer et du Tors.

XX.

COMMENT LE ROY GADIFFER ET LE TOR DE PEDRAC MIRENT A MORT QUATRE CHEVALIERS DU LIGNAGE DARNANT.

276. Cy endroit dist l'ystoire que quant Gadifer et le Tors d'Escoce se furent partiz du roy Alexandre et des autres compaignons, ilz s'en alerent tout chevauchant parmy la forest, regardant la beaulté des arbres et en escoutant le chant des oyseaulx. Et vont disant entre eulx deux que grant deduit est aux josnes chevaliers de chevauchier parmy si belle forest quant ilz sont bien montez et armez a leur vouloir pour eulx deffendre, se besoing leur estoit. En telles parolles s'en vont chevauchant bien deux lieues, tout recordant leurs josnesses l'un a l'autre. Et le Tors, qui estoit ung des gayz chevaliers et des lyez et des amoureux qui fust en son temps et estoit ung des bons chevaliers qu'on sceust, dist a Gadifer : « Sire, qui sçaroit ore s'amye par amours a .IIII. lieues pres de cy ou a.V., il deveroit chevauchier moult lyement. – Par ma foy, dist Gadifer, [114a] vous dictes vray, mais je pense que la vostre soit en Escoce et la mienne s'en va celle part. Ainsi les alons nous, ce me semble, eslonguant. – Sire, dist le Tors, je n'ay point d'amie* especiale, car la meilleure* et la plus belle et la plus sachant et la mieulx adrecee en toutes bonnes graces qui fust dessoubz le ciercle de la lune et qui me tenoit par sa bonté en joye, en

276. 18 p. dame e. *B corr. d'après CE.*

276. 19 l. moindre e. *corr. d'après B.*

honneur et en chevalerie, est trespassee .VI. moys a passé, si que du paÿs ne m'est riens. – Par mon ame, dist Gadifer, ce fut grant dommaige de luy. – Certes, sire, voire a moy, car je l'amoie tant que je eusse plus chier que le remanant du monde fust mort, mais que fussions demourez entre moy et elle. » Quant Gadifer l'entendy*, il prinst a rire moult fort et dist : « Par ma foy, c'est bien amé et benoist soyez vous pour ce ! »

277. En telle maniere se vont devisans les deux compaignons [114b] de leurs amours tant qu'ilz s'embatirent en une bruyere, et estoit bien la place de deux lieues de tour, toute enclose de grandez forestz. Lors regardent en la moienne et voient en l'air une fumiere ainsi que d'une cheminee et dessoubz leur sembloit qu'il y eust une grande fosse ou ung marescz dont il yssist une grande bruyne. Dont dist le Tors a Gadifer : « Quelle chose est ce la ? – Par ma foy, dist il, je ne sçay, se ce n'est ung plasceis, sy en monte la bruyne de l'eaue amont. – Je ne sçay, dist le Tors, mais je voeuil aler plus pres. » Lors chevauchent avant tant qu'ilz vindrent assez prez et trouvent une moult belle aube espine vignetee moult noblement et dessoubz avoit ung tresbeau praiel. Dont s'en vindrent tous a cheval celle part et voient qu'il y avoit une moult belle table mise sur deux chaieres, [114c] mais plus n'avoit encores sus. Quant le Tors le veyt, il dist : « C'est commencement de souper, aussi est il pres de vespre. Nous ne nous en partirons, sy sçarons le convenant. – Certes, dist Gadifer, vous dictes voir, se n'est par force. Mais alons veoir se nous trouveriesmes aucune personne. » Adont vont chevauchant par la bruyere une grande piece, mais oncques ne trouverent personne. Quant ce vint vers soleil esconsant, ilz revindrent vers l'espinete et vont descendre de leurs chevaulx et ostent les frains afin qu'ilz

---

276, 27 l *manque devant* entendy *B ; corr. d'après E.*

peussent paistre par la praerie. Ainsi qu'ilz se deduisoient ou prayel, ilz vont oster leurs heaumes et les mectent delez eulx et leurs escus aussi. Dont commença le Tors a chanter hault et cler comme cellui qui estoit lyez et gays et bien chantant et beau chevalier. Ainsi qu'ilz se deduisoient entre eulx .II., [114d] a tant va venir une damoiselle tresbelle en la compaignie d'une vielle ridee et de mauvaise et felle* nature. Quant le Tors veyt la damoiselle, il sailli sus apertement et ala saluer la damoiselle moult courtoisement, et la damoiselle luy rendy son salut, qui bien le sceut faire. Et Gadifer fit a la vielle tout l'onneur qu'il peult.

278. Alors ala dire le Tors : « Damoiselle, ne vous desplaise pas que nous sommes embatus sur vostre praiel, car se nous sçavions qu'il vous en despleust, nous nous en partirions. – Sire, dist la damoiselle, benoist soyez vous. Il ne me desplaist mie, mais qu'il pleust a autruy aussi bien que a moy. – Comment ! damoiselle, desplaist il a aultruy que a vous ? – Sire, dist elle, je ne vous vouldroie nul mal. – Dont ne m'est ung pois d'autruy, dist le Tors. Mais dictes moy, est ce vostre mere qui la siet ? – Sire, [115a] dist elle, non, se Dieu plaist. – Par mon ame, dist le Tors, je le croy bien, car elle ne vous ressamble pas. – Par amours, sire chevalier, dist la damoiselle, dont estes vous ? – Certes, damoiselle, dist il, je suy ung chevalier estrange et aussi est mon seigneur qui la est. – Et, foy que vous devez Dieu, dist elle, que alez vous querant ? – Certes, damoiselle, dist il, nous alons querant le roy Betis* de Fezon, qui a tué Darnant l'enchanteur. – Haa ! dist la damoiselle, vous alez querant le roy Percheforest, qui est en ceste forest. – Damoiselle, cellui que nous demandons n'est pas appellé Percheforest. –

277, 31 e. vielle n. *E corr. d'après C.*

278, 16 r. Betis, qui a tué Darnant l'enchanteur. Damoiselle, dist il, cellui que nous querons est appellé Betis de Fezon. – Haa ! d. *E corr. d'après B.*

Sire, dist elle, je le croy bien en vostre paÿs, mais en ceste forest est il ainsi appellé passé a .XX. ans. » Lors lui compta la raison pour quoy. Quant le Tors l'entendy, il en eut grant merveille. [115b] Lors luy dist la damoiselle : « Sire chevalier, nous ne sommes mie venues pour vostre bien, mais n'y avrez ja mal ou je puisse. Et sachiez qu'il y a cy pres ung recet ou il y a .IIII. des filz de Darnant qui ont fait cy mectre celle table afin que Percheforest ou aucun depar luy s'y arrestast, par quoy ilz les peussent occire. Or vous ont veuz les chevaliers, sy nous ont cy envoyees pour vous decepvoir par parolles a celle fin que nous vous feissions desarmer. Et quant vous serez desarmez, ilz sauldront hors tous armez et vous occiront. Mais pour ce que je ne voeuil pas que vous soyez deceuz si vilainement vous ay je dicte la traÿson afin que vous soyez garniz, car ja n'aviendra tel murdre ou je soye. Et sachiez que tout le lignaige Darnant fait moult a haÿr, car nul ne creroit la honte ne le [115c] dommaige ne les despitz qu'ilz ont fait aux dames et aux damoiselles habitans es forestz. – Par ma foy, dist le Tors, damoiselle, sy en font moult a haÿr, mais, se Dieu plaist, leurs oultraiges cherront. – Sire, dist la damoiselle, vous dictes voir, puis que Percheforest est venu et que Darnant est mort. Mais pour Dieu, sire, quoy que celle vielle die ne je pardevant luy, soyez tousjours saisiz de voz armes, car elle vous deceppvera, s'elle peult, car elle est du lignaige Darnant*. – Damoiselle, dist le Tors, ne vous doubtez. »

279. Tandis que le Tors parloit a la josne damoiselle, la vielle se traist vers Gadifer et luy dist : « Sire, bien soyez vous venu. – Dame, dist Gadifer, nostre Dieu vous voeuille garder. – Beau sire, vous estes esbatu en nostre [115d] deduit, ou nous devons ceste vespree souper. Or me semble que vous soyez estrange. S'il vous plaist, vous soupperez

278, 44 Darnant *manque B ; corr. d'après CE.*

avecques nous, car je pense que vous ne contendez pas loing a aler huy mais. – Certes, dame, vous dictes vray, car nous ne sçavons ou nous alons, fors que la ou aventure nous porte. – Et par amours, dist elle, qui estes vous et que alez vous querant ? Je ne vey pieça chevaliers estranges en ce paÿs. – Dame, dist il, nous sommes chevaliers estranges et querons ung nostre amy qui est en ceste forest. – Hee ! dist la dame, je sçay bien que vous querez .Vous querez Percheforest. – Dame, sauve vostre grace, celluy n'a pas a nom Percheforest. – Sire, dist la dame, non quant a vous, mais ainsi l'appellons nous. Mais je vous diray que vous ferez. Vous souperez avecques nous et demourrez huy mais au couchier et nous vous aiserons bien. Que [116a] vous soyez le bien venu ! – Dame, dist Gadifer, a vostre plaisir, mais que mon compaignon s'i agree. – Sire, dist la dame, c'est bien son gré. » Lors dist en hault au Tors : « Beau sire que la seés d'encoste celle josne damoiselle, je vous prie que vous luy tenez anuyt compaignie cy endroit au souper. – Dame, dist le Tors, vostre mercy, qui me priez. Je le desire, mais qu'elle m'en prye, car sa priere n'oseroie reffuser. – Sire, dist la josne damoiselle, et je vous en prye. – Certes, damoiselle, je le feray voulentiers. » Dont ala dire la vielle malicieusement : « Or vous desarmez, sy serez plus aises, et nous yrons faire venir nostre souper. – Dame, dist Gadifer, bien nous plaist. » Lors se depart la vielle damoiselle et la josne avecques elle et s'en vont vers leur* logiz, et Gadifer et le Tors demeurent. Gadifer se vouloit desarmer de* son haubergon, mais le Tors luy dist : « Haa ! [116b] Gadifer, gardez que vous faictes, ainçois ratournez voz armes, car nous avrons a faire ! Nous fussiesmes murdriz, se ne fust la josne damoiselle qui m'en a adverty, car la vielle ne vient a autre fin que pour nous faire desarmer, et puis nous vien-

279, 32 v. leurs l.

279, 33 de *manque B E corr. d'après* **280**, 24.

dront occire .IIII. chevaliers tous armez qui sont filz de Darnant que vostre frere a occis. » Lors luy compte tout ainsi que la damoiselle luy avoit compté. Quant Gadifer eut entendu le Tors, il luy dist : « Et vous, Tors, vous oserez vous deffendre ? – Par l'ame de mon pere, sire, dist le Tors, oÿ, et fussent. LIII. ! – Or les laissiez dont venir, dist Gadifer, puis que nous sommes advisez de nostre fait. Ilz y morront tous, se plus en y avoit ! – Par ma foy, dist le Tors, c'est dit de bon seigneur et je desire leur venue. »

280. Quant Gadifer et le Tors eurent appareillié leur besoingne [116c] pour eulx deffendre, Gadifer dist : « Allons querre noz chevaulx, sy les tenons pres de nous, sy monterons sus quant nous verrons le besoing. » Adont vont querant leurs chevaulx. Mais ilz n'en trouvent nulz, car ilz leur estoient emblez. Dont dist Gadifer : « Or va mal nostre besoingne, car noz chevaulx sont perduz. – Sire, dist le Tors, ne vous en chaille, tant serons nous plus engrant d'en conquerre de nouveaulx ! – Par l'ame de mon pere, vous dictes vray, dist Gadifer. A Dieu les command. Tel nous porra courir sus a cheval qui* s'en retournera a pié ! » Ainsi s'en revindrent devisant de leur aventure jusques a l'espine. Lors mectent delez eulx leurs heaumes et leurs escus. Tandiz voient venir la vielle et la josne damoiselle et .II. autres chamberieres et deux serviteurs tous chargiez de viandes. « Tors, dist Gadifer, nous orrons ja nou[116d]velles. Veez cy la pute vielle. – Certes, dist le Tors, elle avra son payement. » Lors s'embat la vielle sur eulx et dist : « Seigneurs, Dieu vous gard. Quelle chiere faictes vous ? – Dame, dist le Tors, bonne, mais que celle josne damoiselle fust delez moy. – Or faictes bonne chiere, dist la damoiselle, veez me cy. » Adont l'embraça le Tors et l'assist lez luy. Dont dist la vielle : « Vous n'estes pas encore desarmé.

280, 11 quil *corr. d'après BCE.*

Desarmez vous de voz haubergons, sy serez plus honnestement avecques nous. – Dame, dist Gadifer, ne vous desplaise, nous nous doubtons d'avoir froit, sy que pour ce les laissons en noz dos. » Tandiz dist la josne damoiselle au Tors : « La vielle, qui est mere des .IIII. chevaliers qui cy vous viendront courre sus, vous a fait embler voz chevaulx par quoy vous ne puissiez fuir. Et sachiez que la vielle leur a dit qu'ilz vous viennent courir sus [117a] tantost que vous serez assiz au souper. – Damoiselle, dist le Tors, or les laissiez venir, ilz seront receuz. » Lors dist la vielle : « Alons seoir, il en est bien temps. » Dont s'alerent seoir entre eulx .IIII. et les serviteurs leur mirent deux grans chapons devant eulx. Ainsi qu'ilz mengoient, Gadifer regarde et voit venir .IIII. chevaliers armez sur .IIII. destriers, les glaives es puingz. « Or sus tantost ! dist Gadiffer. Compaignon, je voy cy venir .IIII. chevaliers armez. Nous ne sçavons de qui nous sommes haÿz. Levez vous sus, sy mectez vostre heaume, si serons plus appareilliez. – Sire, dist le Tors, vous dictes bien. – Comment ! dist la vielle, de qui vous doubtez vous ? Seez jus, vous n'avez garde. – Dame, dist Gadifer, en aussi sauf lieu pert on bien. Il fait bon estre garny pour son corps deffendre encontre les traditeurs. »

281. Quant le vielle veyt qu'elle ne [117b] les porroit tenir, elle fist signe aux serviteurs qu'ilz prinssent leurs heaumes et s'en alassent atout. Quant la josne damoiselle veyt ce, elle passa le Tors sur le pié afin qu'il perceust la traÿson. Le Tors lieve son visaige et voit que les serviteurs avoient saisy leurs heaumes et s'en devoient fuir. Il sault en piez comme legier qu'il estoit et lanche vers cellui qui premier s'en fuyoit et dist : « Maistre, vous le mectrez jus ! » Lors hauche le pié et le fiert en la poitrine si grant cop qu'il luy crieve le coeur, et prent son heaume et lanche son chief dedens. Gadifer a l'autre lez sault a celui qui le sien avoit et le prinst et ahert par les cheveulx et le fiert du puing si fort ou haterel qu'il luy rompt le col. Lors prent son

heaume et le lache, puis prent son escu et le pend a son col et prent son glaive, et aussy fist le Tors. Adont [117c] vont du prayel emmy la place et voient les .IIII. chevaliers qui venoient sur eulx a pointe d'esperons, les glaives es puingz. Quant ilz les veirent venir de sy pres, ilz estiquent leurs glayves en terre et mectent leurs dextres piez sus et a la dextre main clinent les fers contre leurs ennemis qui sur eulx venoient, les glaives baissiez. Et ilz se covrent de leurs escus au* senestre bras, chacun estant comme une tour, les coeurs garniz de tresgrant hardement et les corps plains de tresgrant proesse. Et ceulx viennent sur eulx pou doubtans leur appareil, leurs glaives adresciez sur leurs escus. Et Gadifer et le Tors abaissent leurs glaives et vont actaindre les chevaulx es hasteriaulx sy que les fers des glaives yssent hors aux arçons devant. Et entrent les glaives par dessoubz leurs escus es corps des chevaliers si avant que [117d] les anses peurent avenir, ce fut jusques aux coeurs de leurs ventres. Dont l'aventure fut telle que les chevaulx demourerent tous quoys sur leurs .IIII. piez et les chevaliers en leurs selles tous droiz ainsi qu'ilz n'eussent nul mal, mais sy avoient, car chevaulx et chevaliers moururent tantost. Dont il advint que les .II. autres chevaliers, qui cuidoient qu'ilz n'eussent mal, sur leurs fiances fierent les chevaulx des esperons encontre Gadifer et le Tors. Et ceulx les agardent, les espaules senestres tournees devers eulx, les escus mis en cantiel, les espees nues es dextres puingz, agardans de rendre tout sec ce qu'ilz voient apparant de recepvoir. En celle contenance ou ilz estoient les fierent les .II. chevaliers de leurs glaives, sy vont tourner et les coups s'en vont a neant en rifflant parmy les escus. Et les .II. chevaliers, qui tenoient les [118a] espees nues appareillees de ferir, hauchent les bras et fierent les .II. chevaliers en passant parmy les heaumes si grans coups qu'ilz leur vont copper les testes en

---

281, 22 e. a s. *corr. d'après B.*

espinçant. Et encore vont descendant les coups parmy les testes des chevaulx droit sur les oreilles et leur vont fendant les testes jusques parmy les dens et en telle maniere que les oreilles et les yeulx et les dens dessus cheent a terre et les baillevres de dessoubz* et la denture avecques la langue demeurent tenans au haterel. Et fut telle l'aventure que les .II. chevaulx demourerent tous droiz estans sur leurs .IIII. piez et les chevaliers dessus decapitez.

282. Quant Gadifer et le Tors veirent ceste aventure, ilz eurent tresgrande merveille. Mais pour ce ne laissent pas qu'ilz ne se mectent a la voye pardevant la vielle que la josne da|118b|moiselle et ses .II. chamberieres tenoient toute courte, car elle s'en vouloit fuir. Quant les deux chevaliers vindrent dedens le praiel ou la josne damoiselle se debatoit a la vielle, elle prinst a dire a eulx : « Veez cy la murdriere qui morir vous eust fait par traÿson, s'elle peust. Or est raison qu'elle en ait son loier. – Damoiselle, dist Gadifer, de quelle mort vous plaist il que elle muire ? – Sire, dist la damoiselle, je voeuil qu'elle soit menee lez ses enfans que vous avez occis et soit loiee a l'arbre qui delez est par les piez et par les bras et puis soit ung coutel de murdrier estiquié en l'arbre par dessus son chief en signe de mauvaise dame, et du remanant me laissiez convenir. » Tout ainsi que la damoiselle le dist, il fut fait. Et quant la damoiselle le veyt, elle dist : « Seigneurs, or en alons souper tous aises, car nous n'avons garde d'eulx. »

283. |118c| En telle maniere advint aux deux compaignons de leur premiere emprinse. Mais sy tost que la vielle fut loyee a l'arbre, les .II. chevaliers et la damoiselle s'en vindrent ou prayel. Adont leur dist la damoiselle : « Seigneurs, vous soiez les bien venuz et Dieu le vous rende

281, 51 b. de dessus e. *BE corr. d'après C.*

qui m'avez mis hors de servaige. Je ne vous puis aultre desserte faire fors que ceste avenue demourra en memoire .C. ans et plus en avant a l'onneur de vous et a la confusion d'eulx et de leur lignaige. Mais je vous prie encore, s'il peult estre sauve vostre honneur, que vous me dictes vos .II. noms. – Certes, damoiselle, dist Gadifer, vous nous avez fait tant d'honneur que ce seroit vilonnie se nous ne faisions vostre requeste. Sachiez que j'ay a nom Gadifer de Fezon et mon compaignon est conte de Pedrac en Escoce et est appellé le Tors. – Damoiselle, dist le Tors, Gadifer [118d] qui cy est est mon seigneur et est roy d'Escoce et frere du roy d'Angleterre. »

284. Quant la damoiselle entendy le Tors, elle dist a Gadifer : « Haa ! sire, vous soyez le tresbien venu et moult me poise que je ne vous puis faire tel honneur qu'il vous affiert. – Damoiselle, dist Gadifer, soyez toute a vostre paix, car moult nous faictes plus que ne valons. Mais alons souper et faisons grant chiere. – Sire, dist la damoiselle, bien me plaist. » Adont s'assirent et prindrent a mengier comme ceulx qui mestier en avoient. Quant ce vint aprés souper, la damoiselle les mena ou recet de la vielle, ou la damoiselle les coucha bien et nectement, et ilz dormirent bien, car ilz en avoient mestier. Quant ce vint a la matinee, ilz se leverent et s'armerent de leurs armes. Ainsi qu'ilz s'armoient, la damoiselle yssy de sa chambre. Et quant elle les veyt, elle dist : « Comment ! seigneurs, ou irez vous sy [119a] matin ? – Damoiselle, dist Gadifer, aler nous en convient, car je ne seray ja a mon aise tant que j'avray trouvé le roy Percheforest. – Sire, dist elle, ce poise moy que vous ne voulez demourer, mais puis que ainsi est, je feray mectre les selles a voz chevaulx que la vielle vous fist hier embler. » Sy tost que les chevaulx furent sellez, ilz monterent et commanderent la damoiselle a Dieu. Dont les mena la damoiselle hors du manoir et puis s'en alerent et elle s'en retourna. Et quant le Tors fut ung pou avant

chevauchié, il se retourna pour veoir le manoir par dehors pour ce qu'il luy avoit semblé bel par dedens. Et quant il fut tourné, il ne veyt riens fors que une maniere de bruyne qui empeschoit le lieu a veoir. – Par ma foy, dist le Tors, je ne sçay que le lieu est devenu ou nous avons jeu. » Adont se retourna Gadifer et ne veyt mye [119b] l'ostel dont ilz estoient yssus. Sy en eut grant merveille et dist : « Ce sont toutes faeries en ceste forest. » Lors s'en vont chevauchant et debourdant l'un l'autre l'espace de .VI. lieues anglesches. Adont trouverent une haulte montaigne qui avoit bien une lieue de montee. « Sire, dist le Tors, par amours, montons amont ceste montaigne. Il ne peult estre qu'il n'y ait aucun manoir. – Bien me plaist, dist Gadifer, chevauchons. »

285. Quant les deux compaignons vindrent au pié de la montaigne, ilz chevauchierent tant qu'ilz vindrent au dessus. Lors treuvent une place sy belle et sy noble que c'estoit merveilles, et avoit bien une lieue en quarreure. Lors chevauchierent ung pou avant et trouverent ung bergier qui gardoit moutons [119c] avant la place. Ilz chevauchierent tant qu'ilz vindrent a lui et le saluerent et luy demanderent a qui il estoit. Et il leur respondy qu'il estoit a ung chevalier qu'on appelloit Malebranche et fut filz de Darnant l'enchanteur. Lors dist Gadifer : « Et ou est il ? – Sire, dist il, il est en son chastel assez pres de cy, mais il est trop durement courroucié pour son pere qui est mis a mort par ung chevalier qu'on appelle Percheforest. – Par amours, frere, dist Gadifer, a il aucuns chevaliers avecques luy ? – Sire, dist il, il est luy .VIe. de chevaliers, mais il a mandé ung sien oncle qu'on appelle Fromont de la Noire Forest. Et doivent avoir parlement ensemble et tout le lignaige a Darnantes la cité. – Par amours, frere, ou siet celle cité ? – Sire, elle siet a .III. journees pres de cy en la moienne de la forest. »

286. Tandis qu'ilz parloient ainsi au bergier, ung garson [119d] qui apportoit a mengier au bergier apperceut les

.II. chevaliers armez. Tantost qu'il les veyt, il retourna et le dist a son seigneur. Quant Malebranche l'entendy, il se fist tantost armer et cincq chevaliers de son lignaige. Lors montent sur leurs chevaulx et s'en vindrent par la en la place. Et quant Malebranche perceut les .II. chevaliers, il dist a ses compaignons : « Seigneurs, veez la deux chevaliers estranges. Or a eulx ! » Lors brochent leurs chevaulx et Malebranche prinst a cryer : « Seigneurs chevaliers, se vous estes de la meisgnie Percheforest, deffendez vous ! » Quant les deux compaignons l'entendent, ilz s'affichent es estriefz et joingnent leurs escus a leurs cos et saisirent leurs glaives, puis brochent les chevaulx des esperons et s'en vont contre ceulx qui mal leur voeuillent. Lors hurtent ensemble des glaives et les .IIII. des .VI. ferirent sus les .II. [120a] chevaliers, dont il n'y eut cellui qui ne fust navré, car Gadifer fut navré ou costé senestre et le Tors ou vuit, mais sy bien se tindrent qu'il n'y eut celluy qui perdist estrief. Et sachiez que chacun fery si bien le sien qu'ilz leur firent passer les glaives parmy les poitrines. Lors cheirent jus de leurs chevaulx tout en morant. Quant le Tors les veyt cheoir, il dist a Gadifer : « Compaignon, or au remanant ! De ces .II. sommes delivrés. » Lors trairent leurs espees et coeurent sus aux autres .IIII., mais ilz les treuvent aspres et viguereux et bons chevaliers en eulx deffendant. Adont vont commencier ung capleis les .IIII. contre les .II. fier et cruel, car contre ung cop que les .II. chevaliers frapoient, ilz en recevoient .IIII. Mais toutevoyes se tindrent sy bien Gadifer et le Tors que les .IIII. chevaliers ne conquirent oncques sur eulx qui vaulsist ung oeuf, car ilz veyrent [120b] bien que s'ilz ne monstroient en ce point toute leur force, il convenoit qu'ilz y mourussent. Et sachiez que Malebranche s'i maintenoit si chevalereusement que se tous les autres fussent tous telz, les deux compaignons fussent ou mors ou prins.

287. Quant Gadifer veyt Malebranche si bien porter, il dist au Tors : « Compaignon, or nous convient deffendre ou nous sommes periz. Mais se oncques pour amour et pour dame vaulsistes mieulx, je vous prie que le monstrez ! » Quant le Tors l'entendy, il luy souvint de la belle qu'il avoit tant amee. Lors hauche l'espee et fiert ung chevalier qui se combatoit a luy ung cop sy grant qu'il le fend jusques aux dens. Lors tort son cop et celui chiet mort. Dont dist a Gadifer : « Sire, je vous envy d'un autel cop pour l'amour de Lydoire*! » Et |120c| quant Gadifer l'entendy, le coeur lui print a engrossier et fiert l'un des .III. chevaliers entre le bras et l'escu et luy couppe le bras a tout l'escu. Le cop descend sur la* senestre cuisse et le couppe toute jus selon le boel. Celuy chiet a terre, qui plus ne puet. Dont dist le Tors aux autres .II. : « Seigneurs, tenez vous pour oultrez ou vous y morrez ! – Par ma foy, dist Malebranche, rien ne vous vault. Se j'estoie tout seul, sy morrez vous tous deux ! Ceulx qui sont mors ne me faisoient que encombrer. Mais deffendez vous, car mienne est la place ! » Quant le Tors l'entendy, il luy tourna a grant hardement. Lors recommence le capleis sy grant et si cruel que il sembloit que ilz n'eussent en tout le jour feru cop d'espee et s'en vont telz mener que le plus sain estoit navré en plusieurs lieux, |120d| dont le sang lui reoit tout aval jusques a terre. Et sachiez qu'il n'y eut cellui qui n'eust grant doubte de mort. Mais Gadifer et le Tors veirent bien qu'ilz ne peurent fuir et que morir les convenoit ou deffendre leurs vies, sy s'en vont revigorer et commencent a ferir sur eulx de toutes leurs forces. Dont hauche Gadifer l'espee et fiert sur cellui qui a luy se combatoit ung si grant cop qu'il le fendy jusques aux dens. Adont chey mort tout estendu. Et quant Malebranche veyt son compaignon mort, il dist : « Or a moy tous .II., car

---

287, 10 d. Ydoire. *B E corr. d'après C.*

287, 13 s. une c. *corr. d'après BCE.*

tous .II. vous occiray ! – Par ma foy, dist le Tors, ains y morrez par moy seul ! – Haa ! Tors, dist Gadifer, laissiez moy la bataille, sy vous reposez. Je me cheviray bien. – Comment ! dist le Tors, suy je sy grevé que vous me faictes ? Laissiez moy ma bataille, se tant amez ma compaignie. » Quant Gadifer l'entendit, il se [121a] trait arriere, car il ne l'osoit courroucier.

288. Quant tous les compaignons Malebranche furent mors, il se raffiche es estriez et coeurt sus au Tors vistement, et le Tors sur luy, qui estoit fort et courageux, et s'en vont sy entretaster aux espees qu'il n'y eut cellui qui ne feist a son compaignon le sang rayer par les mailles des haubergons. Mais en la fin convint que le plus fort venist au dessus. Car le Tors, qui estoit le plus durant, hauche l'espee et fiert Malebranche sur le heaume et luy va fendre sur le senestre lez et luy trenche la senestre oreille si pres que l'os demoura nu. Le cop descendy sur l'espaule et lui fit une si grant playe qu'il luy copa le maistre nerf du bras. Lors luy cheyt le bras aval, qui affolé estoit. Quant Malebranche veyt qu'il estoit affolé d'un bras, il veyt bien qu'il n'avoit pouoir de [121b] durer. Lors jecte ung enchantement et fist une fumee sy grant entour le Tors qu'il ne sceut ou il fut, dont tourne son cheval pour fuir en voye. Mais quant Gadifer le veyt fuir, qui estoit au dessus de la fumee, il fiert cheval des esperons aprés luy et celui s'en fuit pardevers son chastel. Mais Gadifer le sievyt de sy pres qu'il ne se peult eschaper, ains l'actainst droit a l'entree de la porte. Et celuy crye : « Ouvrez, ou je suy mort ! » Quant cellui qui gardoit la porte ouy son seigneur, il luy courut ouvrir, et celui se fiert ens et Gadifer aprés et l'actainst emmy la court et hauche l'espee et le fiert au travers du haterel et luy fait voler la teste jus des espaules, et celluy chiet mort tout estendu. Lors commence la criee par le chastel et le portier cueurt clorre la porte et fermer et porte les clefz a sa dame, qui mere [121c] estoit de Malebranche.

289. Aprés ce que Gadifer eut occis le chevalier emmy la court, il cuida yssir hors par la porte, mais il la trouva fermee. Quant il veyt ce, il commence a chevauchier par la court, mais il ne trouva personne nulle a ung lez ne a l'autre. Et voit qu'il n'avoit sur la tour ne huys ne fenestre qui ne fust clos. Adont commence a busquier aux huys pour veoir se aucun luy respondroit, mais il ne trouva personne qui luy respondist non plus que s'il n'y eust eu personne, car la vielle qui estoit mere de Malebranche avoit mandé tous ceulx du chastel et leur deffendist que nul ne respondist ne s'apparust a luy. Et commanda au portier que la porte coulice fust avalee et le pont levé et tiré amont et fermé aux veraulx et adont qu'on luy apportast les clefz. Tout ainsi qu'elle le dist, il fut fait, car quant [121d] le portier eut fait, il luy apporta les clefz. Lors dist la vielle aux serviteurs de leans : « Soyez appareilliez, car quant ce viendra vers la mynuit et il sera refroidié et qu'il ne verra goucte, nous l'irons occir. » Tandis que la vielle ordonnoit ses besongnes pour murdrir Gadifer, icelui Gadifer chevauchoit par la court pour trouver aucune entree pour trouver gens, mais c'estoit pour neant, car tout estoit si clos et si fermé qu'il ne peust entrer en l'ostel nul. Et sachiez que le chevalier saignoit sy fort par ses playes que le sang degouctoit par dessus le ventre de son cheval. Lors prinst le soleil a esconser et la nuyt a venir et Gadifer print a refroidier, qui avoit eu chault. Quant il senty qu'il avoit froit, il eut paour de luy pour ce qu'il se sentoit navré. Quant le vespre fut venu, il commença a plouviner. Dont [122a] descendy Gadifer de son cheval et se traist dessoubz ung appentiz des fenestres d'une chambre et trait son cheval dessoubz. Lors s'assist sur ung perron qui estoit lez le mur de la chambre.

290. Quant Gadifer fut assiz sur le perron, tenant son cheval par le frain, il commença* a refroidier pour le chault

---

290, 2 f. qui commençoit a r. *BE corr. d'après C.*

qu'il avoit eu et* a trambler de froit sy fort que les dens luy marteloient ainsi que deux marteaulx, et son cheval a l'autre lez trambloit sy fort que toute la court en resonnoit, car la nuyt estoit refroidee par la pluye et par le temps qui se traioit sur l'yver. Or advint ainsi que en celle chambre ou Gadifer estoit arresté avoit une josne damoiselle que Malebranche avoit ravye a force pour sa beaulté et l'avoit tenue malgré elle. Et sy [122b] avoit avecques elle une josne pucelle qui estoit fille de la dame du chastel et soeur a Malebranche, mais elle hayoit sa mere pour la mauvaistié d'elle et de la* mort de son frere estoit elle toute lye pour les oultraiges qu'il faisoit sur les josnes damoiselles. Ces deux damoiselles dont je vous compte estoient en la chambre ou point que Gadifer et son cheval trambloient si fort. Et sachiez qu'elles estoient moult courroucees du chevalier a qui il estoit ainsi mescheu, car elles voulsissent qu'il fust hors de la porte, mais elles n'osoient* parler a luy pour la vielle qui estoit trop cruelle. Ainsi qu'elles estoient en leur chambre, elles escoutent et oyent le chevalier plaindre, qui estoit entré en une* grosse fievre, et trambloient sy fort, luy et son cheval, qu'il n'estoit nul qui les oÿst qui n'en eust pitié. Dont dist la da[122c]moiselle a sa josne compaigne : « Oyez le chevalier lez ceste fenestre qui se plaint moult fort. » Et sembloit bien a ses plains qu'il fust malade. Lors commença a dire ainsi que elles l'entendirent bien : « Ha ! Lydoire, treschiere amye, se vous sçaviez comment il m'est, vous morriez de doeuil ! » Quant les damoiselles l'entendirent, elles commencerent moult fort a plourer de pitié. « Par ma foy, dist la fille a la vielle, c'est grant dommaige quant tel chevalier meurt par faulte d'ayde et

---

290, 3 e. Gadifer a l'autre lez commençoit a t. *E*.

290, 12 la mort de *manque après* de ; *saut du même au même corr. d'après BE*.

290, 19 e. n'en osoient parler pour l. *BE corr. d'après C*.

290, 22 une *manque ; corr d'après BCE*.

encores veult ma mere qu'il soit murdry anuyt ! » Adont dist la* damoiselle qui estoit d'encoste elle : « Damoiselle, voeuilliez aler parler a vostre mere pour impetrer a luy que ce chevalier ne muire mie ainsi, car s'il meurt ainsi, le grant Dieu nous en demandera. Alons, treschiere amye, je vous en prie ! » Lors se mectent elles a la voye.

291. [122d] Quant la fille de la dame et sa compaigne vindrent devant la dame, elles treuvent que la dame avoit assamblé sa meisgnie. Et estoient bien une douzaine de serviteurs, et tenoit l'un ung tinel, l'autre ung glaive, le tiers une mache et les autres selon ce qu'ilz peurent trouver d'armeures, et devoient aler murdrir le chevalier. Quant la fille de la dame les* veyt, elle fut trop courroucee. Lors dist a sa mere : « Chiere mere, que voulez vous faire ? – Je voeuil aler mectre a mort cellui qui a ton frere tué. – Hee ! chiere mere, vous n'estes pas bien conseillee, car se vous le faictes ainsi tuer, ce sera reproche a vous et a tous ceulx de ceans et povre vengence de mon frere. Mais je vous diray que vous ferez. Faictes mectre le chevalier en une belle chambre et remuer ses playes bien et soingneusement qu'il ne muire, et puis sy mandez mes [123a] oncles et mes freres, desquelz il y a tant. Et quant ilz seront venuz, ceulx ordonneront de sa mort et le feront ou pendre ou decopper par pieces, selon ce qu'il leur plaira. Et sachiez que je me doubte moult qu'ilz ne se courroucent a vous se vous le faictes si honteusement morir que de le faire murdrir de nuyt a autre, ainsi que se mon frere n'eust ne parent ne amy. » Quant la vielle l'entendy, elle veyt bien que elle disoit vray. Sy respondy a sa fille et luy dist : « Belle fille, je voy bien que vous dictes voir, mais je ne lui porroie veoir bien faire. Sy le vous encharge sur les yeulx de la teste et deffend a tous ceulx de

---

290, 34 d. a l. *E corr. d'après B.*

291, 7 d. le v. *corr. d'après BE.*

ceans que nul ne laisse hors ne ens personne en ce chastel que je n'y soye presente et voeuil avoir les clefz qui appartiennent a la porte. Or alez et gardez qu'il ne muire tant que je avray mandé les amis de mon filz. – Dame, dist sa fille, [123b] nous le vous garderons bien tant que on en sera content et qu'on en fera apperte justice de luy. »

292. Quant la fille de la dame, qui Liriope estoit nommee, eut besongnié, elle dist : « Alons, sy aidons le chevalier qui a mestier d'ayde. Puis qu'il est eschapé de ce pas, il eschappera du remanant, se je puis. » Lors s'en vindrent en leur chambre et ouvrent ung huys qui ouvroit sur la court et prindrent ung torchiz alumé et s'en vindrent a Gadifer, qui estoit sy malade que plus n'en pouoit porter. Dont luy dirent : « Sire chevalier, venez vous ent et ne vous esbahissiez point, car vous n'avez garde. – Damoiselle, dist Gadifer, grant mercyz, mais aidiez mon cheval, car il m'est* plus de luy que de moy. Il* me crieve le coeur ou je l'os trembler. – Sire, dist Lyriope, laissiez ester vostre cheval, [123c] car il sera tout aise. » Lors fist prendre le cheval par ung garçon et le fist mener en l'estable et bien couvrir. Et firent* faire ung grant feu pardevant* une couche, et firent couchier sus Gadifer et le couvrirent bien tant qu'il fust reschauffé. Lors le desvestent tout nu et lavent d'eaue chaulde le sang jus de luy, puis le respaumerent de bonne eaue rose, dont luy tenterent ses playes, et vont mectre sus ce qu'elles sceurent que bon leur fut. Lors luy firent faire ung beau lit emprés le feu et le couchierent dedens, puis luy demanderent comment il se sentoit. Et il leur respondy que bien selon les aventures qu'il avoit eues, mais moult se

---

292, 10 i. n'est p. *corr. d'après BCE.*

292, 11 Je m. *corr. d'après BE.*

292, 15 firent *manque.*

292, 15 f. et p. *corr. d'après BE.*

sentoit malade. Dont luy dist Lyriope : « Sire, faictes bonne chiere, je vous feray unes puisons qui vous jecteront du peril de mort. » Cy se taist ore l'ystoire de [123d] Gadifer, a qui il est bien advenu selon le fait, sy parlera du Tors son compaignon.

XXI.

COMMENT LE TORS FUT GRANT TEMPS DEVANT LE CHASTEL DE MALEBRANCHE OU GADIFER ESTOIT.

293. Or dist l'ystoire cy endroit que quant le Tors fut hors de l'enchantement et il peult veoir entour luy, il regarde par tout et ne voit Gadifer ne celuy a qui il s'estoit combatu, dont il fut tout esbahy. Lors s'en va par la place querant Gadifer et huchant a haulte voix. Adont trouva le pastourel qui gardoit les moutons. Dont luy dist il : « Dy moy, bergier, sces tu que mon compaignon est devenu ? – Sire, dist il, il sievy mon seigneur a pointe d'esperons quant il s'en cuida aler aprés ce qu'il vous eut aveugly de son enchantement. – Dy moy, dist le Tors, et quelle part tourna il ? – Sire, dist il, pardevers son chastel. Tournez ceste voye, je vous [124a] suy, car il est temps huy mais d'aler vers l'ostel. » Le Tors, qui estoit tout esragié aprés son seigneur pour ce qu'il ne sçavoit ou il estoit, fiert cheval des esperons celle part ou le bergier luy avoit dit. Quant il eut ung pou chevauchié, il voit ung moult beau chasteau qui estoit enclos de fossez plains d'eaue et avoient bien .C. piez de large. Quant il vint pres, il treuve que le pont estoit levé et la porte fermee. Lors commence a huchier a haulte voix : « Portier, parle a moy ! » Mais sachiez que nul ne luy respondy, car il n'y avoit nulluy. Ainsi que le Tors estoit devant la porte, le bergier vint a tout ses moutons. Quant il veyt le pont levé, il eut grant merveille et dist au chevalier :

« Sire, a l'en levé le pont contre vous ? » Dont luy dist le Tors qu'il estoit levé ainçois qu'il venist. « Sachiez, dist le bergier, que vostre compaignon est retenu ou cha|124b|stel. – Certes, dist le Tors, jamais ne me partiray de cy, sy le ravray. »

294. Quant le Tors veyt qu'il ne porroit ou chastel, il descend de son cheval et le mayne en une grange ou le bergier mectoit ses moutons par nuyt. Lors treuve le bergier, qui mis les avoit dedens. Dont dist le Tors : « Il conviendra que mon cheval y soit ostelés*. – Sire, dist le bergier, mectés le ou il vous plaira. » Quant il eut mis son cheval en l'estable, il s'en vint devant la porte guaitier que nul n'en yssist et dist que jamais ne s'en partiroit, sy ravroit son seigneur. Tandiz vint le bergier lez luy et luy dist : « Sire, que entendez vous a faire ? – Je n'entends, dist il, jamais a partir de cy, sy sçaray se mon seigneur est leans. Mais dy moy, as tu fusil pour faire du feu ? – Sire, dist il, oÿ. – Apporte le ça, sy feray du feu. – Sire, dist le bergier, voulentiers. » |124c| Et sachiez qu'ilz alerent faire entre eulx deulx ung sy grant feu que se ce fust pour chauffer .XL. personnes. Dont ala le Tors desvestir son haubergon et le fist regarder ses playes et les fist laver d'escloy et y mist le bergier de l'oingnement qu'il avoit et l'atourna moult bien selon ce qu'il eut de quoy. Dont se rarma le Tors et dist au bergier : « Il nous convient mengier. – Par l'ame de mon pere, dist il, je n'ay que mengier. On me souloit aporter a mengier du chastel, mais il m'est advis que je n'en avray point huy mais. – Pour ce ne morrons pas de fain. Va, sy apporte ung bon mouton, sy en mectrons cuire ung quartier sur le charbon tant que nous porrons mieulx. – Par ma foy, dist le bergier, vous estes bon compaignon, et je l'iray querre. » Adont ala querre le bergier ung mouton et le

294, 5 s. oste les *corr. d'après BC.*

tuerent entre luy et le Tors et en mirent ung quartier [124d] sur le charbon et le tournerent et retournerent tant qu'il fut cuyt a leur voulenté. Adont en commencierent a mengier au sel sans pain bien et voulentiers et beurent de l'eaue du fossé et firent grant chiere, sauf ce que le Tors estoit a grant meschief de son seigneur quant il ne sçavoit comment il luy estoit. Quant ce vint vers la mynuyt que ceulx du chastel furent rasserisiez et que le portier vint couchier a la porte, il regarde et voit le feu grant et merveilleux et recongnoist le bergier qui se tostoit lez le feu. Dont dist le portier : « Dy, hee, bergier, pour quoy as tu fait ce feu ? – Mais dy moy, dist le bergier, pour quoy ne m'as tu apporté a mengier ainsi que tu soloies ? » Dont dist le portier : « Je ne puis hors de ceans ne personne qui y soit, car hier au vespre Malebranche nostre seigneur vint acourant ceans tout [125a] esragié, car ung chevalier le chassoit de si pres qu'il se fery en la porte avecques luy et puis luy couppa la teste emmy nostre court. Dont fist ma dame clorre la porte. » Et luy compta tout le fait ainsi qu'il estoit advenu. Quant le Tors oÿ que Gadifer estoit en tel point, il fut si courroucié qu'il ne sceut que faire. Mais il dist que nul n'ystroit du chastel qu'il ne le meist a l'espee. »

295. En tel point comme je vous compte demoura le Tors jusques au jour, que pou dormit. Mais quant le jour fut grant, la dame du chastel se leva et s'en vint a la porte. Et quant elle veyt le chevalier, elle eut grant merveille qui il estoit. Lors dist : « Sire chevalier, qui estes vous ne que querez vous ? – Dame, dist le Tors, je suy ung chevalier estrange qui actens ung chevalier qui est leans. – Comment ! dist la vielle, estes vous compaignon a cellui qui [125b] a tué mon filz ? – Dame, dist le Tors, je tieng a mon fait quanques il a fait. Et ce qu'il a fait, il l'a fait soubz son droit. Et s'il estoit nul qui en voulsist dire le contraire, je l'offre a desdire de mon corps contre le sien. Mais laissiez aler le chevalier, si ferez courtoisie. – Certes, chevalier, dist

la dame, ainçois le verrez pendre par sa gueule ou detraire a chevaulx et vous avecq, car je manderay son lignaige, qui en feront justice sy cruelle que tout le monde en parlera. » Quant le Tors l'entendy, il fut ainsi que tout esragié et dist : « Certes, dame, oncques le lignaige de Darnant ne mist a mort si vaillant chevalier, ainçois les mectray tous a mort. Mais gardez vous bien leans et ne laissiez personne hors, car je mectray a l'espee quanques je porray tenir. Et sachiez que par moy seul serez [125c] affamez ou vous le me rendrez sain et sauf. – Vous pouez bien menacier, dist la dame, mais je croy que vous serez visitez temprement. » Lors se deppart de la porte et le Tors demeure tout courroucié pour Gadifer son seigneur. Adont vint le bergier au Tors et luy dist : « Sire, ne vous doubtez, je suy tout lyé que Malebranche est mort. Je garderay ces moutons entour le chastel que aucun ne ysse a nous et sy les mengerons tant qu'ilz dureront. – Par ma foy, dist le Tors, tu dis bien. »

296. Quant le Tors veyt qu'il ne raroit pas Gadifer, il s'en ala entre luy et le bergier en une haye qui pres d'eulx estoit et cueillirent des rains des arbres et apporterent a leur col tant qu'ilz en firent une grant foeillie pardevant le pont pour eulx garder de la pluye et du soleil. Et a ung lez mist le [125d] Tors son cheval pour avoir appareillié se besoing luy venoit. Lors fery une estache en terre devant la foeuillie, ou il pendy son escu et son heaume et .III. glaives qui luy estoient demourez des chevaliers qu'ilz avoient tuez le jour de devant. Dont dist le Tors au bergier : « Dy moy, que te semble de nostre ouvraige ? – Par l'ame de mon pere, sire, dist il, nous sommes bien amaisonnez pour ung an. – Tu diz vray, dist le Tors. Or viengne avant qui mal nous veult, il ne fauldra pas a jouste. – Sire, dist le bergier, or gardez cy, je m'en vois mectre noz moutons en pasture. Mais mectez ung quartier de mouton sur le charbon, car je reviendray assez tost mengier. – Par ma foy, dist le Tors, je le feray voulentiers. Or t'en va, sy pense des bestes. » Lors se deppart le

bergier et le Tors demeure, faisant sa loge a sa voulenté. Et quant [126a] il eut une grant piece ouvré, il ala prendre raime et çokes et fait ung si grant feu que c'estoit merveille. Lors prent ung quartier de mouton et le met sur le charbon et le fait rostir sy fort que la fumee en aloit par le chastel. Et sachiez que la vielle et Lyriope sa fille et la damoiselle que Malebranche avoit eslevee le regardoient a merveilles. « Par ma foy, dist Lyriope, ce chevalier est de grant coeur qui tel chastel que cestuy est veult assegier apar luy. » Et sachiez que elle et sa compaigne en estoient liez a merveilles, et la vielle en crevoit de doeuil et dist : « Or le laissiez faire. Ains qu'il soit demain jour, je manderay tel gent qui le desniceront ! » Adont pensa Lyriope que le chevalier le sçaroit ainçois que le messaige yssist du chastel.

297. Tandiz que les dames se devisoient du Tors et qu'il [126b] rostissoit sa char, adont vont venir .III. chevaliers armez sur leurs chevaulx. Et sachiez qu'ilz estoient cousins a Malebranche et le venoient querre pour faire une chevauchee sur Estonné et sur Claudion, qui se tenoient prez de leurs marches et avoient mis a mort plusieurs de leur lignaige et plusieurs envoiez en prison devers la royne d'Angleterre. Quant les .III. chevaliers eurent tant chevauchié qu'ilz vindrent vers la foeuillie et ilz veyrent l'escu pendre a la foeuillie et veyrent que le pont du chastel estoit levé amont, ilz eurent grant merveille que c'estoit a dire. Lors s'en vindrent jusques a la foeuillie et trouvent ung chevalier tout armé fors de son chief qui rostissoit char sur le charbon. Dont dist l'un d'eulx : « Qui estes vous, sire chevalier, qui cy appareilliez la cuisine ? – [126c] Sire, dist il, je suy ung chevalier estrange qui n'ay pas tant de meisgnie que mestier me seroit, sy que vous veez. – C'est voir, dist le chevalier, mais pour quoy est le pont de ce chastel levé et la porte close ? – Seigneurs, dist il, afin que je n'y entre. – Comment ! dist le chevalier, avez vous assegié le chastel

tout seul encontre Malebranche nostre cousin et les chevaliers de son hostel ? – Seigneurs, dist le Tors, encontre Malebranche ne ses chevaliers n'est ce pas, car ilz sont occiz, mais contre une vielle qui est leans, qui tient ung mien compaignon en prison leans. – Comment ! dist le chevalier, est Malebranche occis et ses* cinq chevaliers avecques ? – Oÿl voir, dist il. – Or tost, dist le chevalier, armez vous, sy vous deffendez, car il vous convient morir. – Eslongiez vous ung pou, dist le Tors, j'ay tantost fait. » Lors met son heaume et monte sur son cheval et [126d] prent son escu et son glaive. Dont dist aux .III. chevaliers : « Lequel veult jouster premier ou tous .III., sy viengnent avant ! »

298. Or sachiez que en ce point qu'il deubt jouster aux .III. chevaliers, la vielle et les .II. josnes damoiselles estoient en la tour et voient le bon vouloir que le Tors monstroit, dont la vielle estoit courroucee et les deux damoiselles lyez. « Or verrez, dist la vielle, l'orgueil de ce chevalier qui cy nous a assiz cheoir ! » Tandiz broche le Tors contre les .III. chevaliers et l'un encontre luy, qui fery le Tors en l'escu ung sy grant cop que le glaive vole en troncz. Et le Tors le fiert sy angoisseusement qu'il luy met le glaive parmy le corps et l'abat mort a terre. Lors parfait son poindre entre les .II. chevaliers, qui veyrent leur compaignon mort. Et au retour que le Tors fist, il tire l'espee et tourne a ung fais sur les deux chevaliers et [127a] en fiert l'un a travers si qu'il luy fist la teste voler ou sablon. Quant le tiers veyt ses deux compaignons mis a mort, il tire l'espee pour deffendre son corps et s'en vint vers le Tors pour vengier ses compaignons comme celui qui estoit de grant coeur, mais il estoit si josne qu'il n'avoit pas .XX. ans. Sans faulte il estoit devenu chevalier par la grant voulenté qu'il

---

297, 26 e. nostre cousin a. *E corr. d'après C.*

avoit. Et sachiez qu'il s'ala si bien maintenir encontre le Tors qu'il en eubt grant merveille pour ce qu'il le veoit si josne par semblant. Et toutesvoyes ala le Tors tant ferir sur luy que le josne homme se print a lasser. Adont luy dist le Tors : « Sire chevalier, rendez vous a moy, car ce seroit dommaige se je vous mectoie a mort, car encores porriez vous venir a grant chose. – Sire, dist il, combien que je soye josne, je ne suys pas sy mené que je me tiengne pour oultré. Mais deffendez [127b] vous, car je vous deffye ! » Lors s'en revont ensemble et commencent a ferir l'un sur l'autre si grans cops que c'estoit merveille a veoir. Et quant le Tors veyt qu'il s'esprouvoit si bien, il hauche et fiert le chevalier de l'espee ung sy grant cop a descouvert qu'il luy fist une grant plaie sur l'espaule. Quant il se senty ainsi navré et il veyt qu'il ne se pouoit plus deffendre sans trop grant blasme recepvoir, il ala dire au Tors en telle maniere : « Sire chevalier, nous nous sommes entre accointiez entre vous et moy aux espees en telle maniere qu'il n'y a cellui entre nous deux qui ne sache bien quel son compaignon est. Et sachiez que vous avez bien cy monstré que vous estes ung des bons chevaliers que je veisse oncques, non pas que oncques a chevalier ne m'essaiay fors que a vous, car il n'y a que trois [127c] jours que je fuz fait chevalier. Or vous prie je, foy que vous devez a* chevalerie, que vous ne mectez paine envers moy la ou je die chose qui me tourne a blasme tel que me* tenir pour oultré. Pour lassé me tiendray je bien, mais pour oultré je ne me tiendray ja pour y morir. Je mentiroie, car se le corps estoit coppé en deux, sy demourroit* le coeur en voulenté de vaincre son ennemy. »

298, 43 a *manque* ; *corr. d'après BCE.*

298, 44 q. pour ce t. *B.*

298, 47 s. demouroit l. *corr. d'après BCE.*

299. Quant le Tors entendy le josne chevalier, il le tint a trespreux de son aaige et dist a luy mesmes qu'il seroit encores ung des bons du monde s'il venoit en aaige. Lors dist : « Sire chevalier, nous nous sommez essayez entre vous et moy et vous tieng pour ung des preux a qui je me combatisse oncques [127d] de vostre aaige. Mais pour ce que je n'ay mestier de plus combatre, car je ne sçay quant je avray a faire, je vous prie que vous fachiez pour moy tant que vous en alez en Angleterre a la royne et lui dictes que Gadifer la salue, qui est sain et haitié, et luy dictes depar luy que il luy prie qu'elle vous reçoive pour son chevalier parmy la fiance que vous luy ferez. » Dont respondy le josne chevalier : « Sire, vous me faictes ung grant honneur comme celui que vous pouez mectre a mort, se vous voulez. Et je vous jure comme chevalier que je feray vostre commandement ne ne gerray que une nuyt en ung lieu tant que je avray fait vostre priere, que je tieng pour commandement. – Or vous prie je, dist le Tors, que vous me dictes vostre nom. – Sire, dist il, on m'appelle Aigret. Et sachiez que Gelinant du Glat est mon tayon. – Sire, dist le Tors, saluez moy la [128a] royne. – Sire, dist le chevalier, je le feray voulentiers. A Dieu vous commant. » Lors fiert cheval des esperons et se tourne atant, et le Tors s'en revint a sa loge quant il se fut delivré des trois chevaliers et descend de son cheval et oste son escu et son glaive et les pend a la perche. Lors vint a sa char et trouve qu'elle estoit arse. Quant il veyt ce, il prent ung autre quartier et le met sur le charbon au plus tost qu'il peult afin que son compaignon la trouvast cuyte. Et sachiez que la dame du chastel et Lyriope avoient bien veu comment le Tors s'estoit maintenu contre les .III. chevaliers, sy en estoit la dame si courroucee qu'elle ne sçavoit que devenir. Mais sa fille la resconfortoit et luy dist : « Dame, vous manderez par ung garson aux freres de Mallebranche qu'ilz viennent cy efforceement et leur mandez le fait ainsi qu'il a alé. – Vous dictes bien, [128b] dist la dame, mais je ne sçay comment il sera hors de ceans, car

ce chevalier nous guaite sy pres que nul ne puet hors. – Dame, dist Lyriope, il en yssera a nuyt a mynuyt par la faulse posterne et passera les fossez a nau. – Belle fille, dist la dame, vous avez bien dit et il sera ainsi fait. Et sachiez que je voiz tantost faire les lectres et pourveoir le garson. »

300. Tout ainsi que Lyriope le devisa, la dame ala la besoingne appareillier. Et la belle Lyriope s'en vint pardevant Gadifer, qui estoit moult malade d'une continue qui luy estoit prinse par le froit qu'il eut la vespree devant. Quant elle vint pardevant lui, elle lui donna bon jour et lui dist : « Sire, comment vous est ? – Belle, dist il, maladement, mais mieulx actens, s'il plaist a Dieu. – Certes, sire, dist elle, aussi avrez vous, car nous |128c| y mectrons paine. Mais faictes bonne chiere, car nous vous ferons unes puisons qui vous mectront hors du peril et en voie de santé prouchaine. – Damoiselle, dist il, Dieu le vous mire. Et sachiez que se je puis jamais eschaper de ceans en santé, je le desserviray. – Sire, dist elle, moy et ma compaigne y avons bien fiance. Et sachiez que vostre compaignon nous a assiz de sy prez que nul ne puet hors de ceans. » Lors luy compta la maniere comment il s'estoit amaisonné entre luy et le bergier de leans et comment ilz rostissent la char sur le charbon. Et sy luy compta l'aventure des .III. chevaliers dont il avoit les .II. mis a mort et l'autre envoyé ne sçavoit ou. Quant Gadifer l'entendy, il prist a rire tout sy malade qu'il estoit et dist : « Belle, Nostre Sire le gart, car c'est l'un des preux |128d| chevaliers du monde. » Or sachiez que ainsy resconforta Lyriope Gadifer et fist tant par sa bonne medecine et sa bonne garde qu'il fut hors de la fievre au .IXe. jour. Lors prindrent ses playes a garir, mais sachiez qu'il n'eut fors le cuir et les os.

301. Or vous dirons du Tors, car ainsy qu'il rostissoit, son compaignon vint mengier qui avoit fain. « Comment ! dist il, sire, quel cueulz estes vous ? Encore n'est pas la char

cuyte ! – Par ma foy, beau compaingz, dist le Tors, il m'a convenu deffendre nostre loge et nostre cuisine puis que vous en alastes. Regardez emmy celle place. » Lors regarde le bergier les deux chevaliers mors. Dont dist il : « Compaignon, vous vous estes combatu, mais dictes moy, avez vous playes qui puissent grever ? – Nennyl, par ma foy, dist il, mais seons nous jus, si mengons. » Quant [129a] ilz eurent mengié, le Tors monta sur son cheval et s'en ala par tous les pas de la montaigne escripre es grans arbres lectres qui faisoient mencion briefvement de son estre par quoy, se aucun des chevaliers de la queste passast par la, qu'ilz se tournassent par luy. Quant il eut ce fait, il s'en vint a sa loge et demoura jusques au vespre pour garder l'entree. Quant ce vint entour heure de mynuyt, la dame avoit appareillié sa besoingne pour envoier par ung garson querre le lignaige de Malebranche. Lors manda sa fille et luy dist : « Il convient que ce garçon s'en voist. Il est bien temps huy mais. – Dame, dist Lyriope, c'est voir. Or vous diray que nous ferons. Je m'en yray veoir a la porte se le chevalier est en sa loge et puis ferez yssir le garçon par la posterne et parmy les fossez a nau. – Fille, dist la dame, vous di[129b]ctes bien. Or y alez et j'appareilleray tandiz le garson. » Lyriope se tourne a tant et s'en vint aux esgarites de la porte et voit le Tors et le bergier qui se debourdoient ensemble au feu. Lors ala dire la damoiselle a basse voix : « Sire chevalier, parlez ung pou a moy. » Quant le Tors entendi la voix, il dist au bergier : « J'ay oÿ la voix d'une femme. – Par ma foy, dist le bergier, il m'est advis que c'est Lyriope, la fille de ma dame. Alons pres du fossé, sy sçarons que elle vouldra dire. » Adont se leverent entre eulx deux et s'en vindrent selon le fossé. Et quant Lyriope les veyt pres d'elle, elle dist : « Sire chevalier, alez tantost a l'autre lez de ce chastel pardevers la faulse posterne et regardez ung garson qui doibt aler querre le lignaige de Malebranche et le mectés a mort incontinent ou vous estes mort et vostre compaignon [129c] aussi. » Lors luy va compter aussi comment il estoit a

son compaignon. « Adieu, je ne puis plus demourer. » Lors se deppart. Et le Tors s'en vint l'espee ou puing au lez ou la damoiselle avoit dit et se repose en une haye. Tandiz s'en vint Lyriope a sa mere et luy dist : « Madame, il est temps au varlet qu'il s'en voist, car le chevalier est en sa loge et ne se garde de riens. – Or tost, dist la dame au garçon, va t'en ! – Dame, dist il, voulentiers. » Lors descend a la posterne et entre en l'eaue et passe oultre a nau. Et quant il fut oultre a plaine terre, il se met a la voie pour entrer en la forest qu'il ne fust apperceu du chevalier. Quant il eut ung pou avant alé, il s'embat pardevant l'espinoy ou le Tors estoit reposant. Et quant le Tors le veyt, il l'ahert par le bras et luy dist : « Maistre, ou alez vous ? » Quant cellui l'entendy, il fut tout esbahy et [129d] dist : « Je m'en vois en une mienne besongne. – Il te convient dire ou tu vas, dist le Tors. – Par ma foy, dist le garçon, je ne le vous diray pas. – Par l'ame de mon pere, dist le Tors, je n'ay cure que tu le dies. Je sçay bien que tu vas pour moy et mon compaignon faire occir, mais tu en morras premier ! » Lors hauche l'espee et luy couppe la teste, et puis prent la lectre et s'en vint a son recet ou le bergier l'actendoit et luy dist qu'il avoit occis le garçon. « Par ma foy, dist le bergier, c'est bien fait. Or n'avons garde de tel agait. »

302. Quant la dame du chastel eut fait passer le garçon parmy l'eaue, elle s'arresta grant piece pour sçavoir s'elle orroit le garçon cryer. Et quant elle eut grant temps actendu, elle dist : « Alons nous ent couchier, car il s'en va sauvement. » Dont dist Lyriope a la dame : « Je m'en vois veoir se le chevalier est en sa loge. – [130a] Or alez tost et revenez a moy », dist la dame. Quant Lyriope vint aux esgarites*, elle regarde et voit que le chevalier essuioit son espee. Lors retourna, car elle sceut bien qu'il avoit tué le garçon et sy en

---

302, 7 v. en la court e. *BE*.

fut moult lye. Mais elle n'osa parler a luy, qu'elle ne fust oÿe, sy s'en retourna a sa dame et luy dist que la besongne estoit bien faicte, car le chevalier estoit en sa loge. « Bien me plaist, dist la dame, mais je voeuil mectre les clefz des portes en mon escryn pour les traÿsons qui pourroient estre ceans. – Vous dictes bien, dist Lyriope, on ne puet trop bien garder le chastel. »

303. Or sachiez que .XV. jours tous entiers garda le Tors l'entree du chastel que oncques nul n'en yssy. Et sachiez que dedens ce terme il mist a mort .XIIII. chevaliers du lignaige de Darnant qui venoient querre Malebranche pour aler en leur chevauchee, car [130b] les compaignons de la queste leur faisoient trop de destourbier, car ilz avoient occis grant plenté de leur lignaige. Or advint au .XVe. jour que ung garçon s'embaty sur la loge du Tors sur l'eure de vespres et cellui cuidoit entrer ou chastel paisiblement. Mais quant le Tors le veyt, il luy dist : « Varlet, ou alez vous ? – Sire, dist le varlet, je vois en ce chastel cy devant porter lectres a Malebranche. – Dy moy, varlet, depar qui ? – Sire, dist le varlet, depar Bruyant de la Haulte Forest son oncle. – Baille ça les lectres, dist le Tors. – Je ne suis pas si fol, dist le varlet. Je sçay bien, a qui je les doy baillier. – Par ma foy, dist le Tors, il convient que tu les me bailles ou tu feras pis. – Je ne sçay que je feray, dist le varlet, mais vous ne les avrez pas ne sy pres du chastel ne m'efforcerez vous pas. » Quant le Tors* l'entendy, il ahert [130c] le varlet par les costés et luy esrache la boiste qui luy pendoit a la couroie. Quant celuy se senty desgarny de sa boiste, il prinst a cryer et le Tors hauche le puing et le fiert ou haterel ung sy grant cop qu'il luy rompy la canouelle. Lors le prent par les espaules et le porte sur le mont des occis, puis s'en retourne a sa loge. Dont prinst la lectre que cellui avoit apportee et le list. Et disoit en telle maniere :

303, 18 Q. le varlet Tors l'e. *corr. d'après BE.*

304. « Nous, Bruyans de la Haulte Forest et tout son lignaige, a Malebranche nostre chier cousin, salut. Chier cousin, comme il soit ainsi que nous ayons envoyé pardevers vous plusieurs chevaliers de nostre lignaige bien jusques a .XIIII. pour vous signifier la grosse journee de parlement que nous avons ordonnee et assise en la cité de Darnantes, nous nous esmerveillons moult que vous n'a-[130d]vez remandé pardevers nous sur ce aucune chose ne que nulz des chevaliers qui la sont alez ne sont retournez. Nous ne pouons sçavoir l'occasion, mais nous vous signifions que nous serons dedens deux jours en vostre chastel nous .XLe.* de chevaliers d'armes, car c'est pres que nostre voie d'aler au parlement. Sy soiez pourveuz a telle journee pour venir au parlement a l'onneur de vous et de voz amis. »

305. Quant le Tors eut leue la lectre, il fut tout esbahy et dist, sy courroucié que plus ne pouoit : « Ha ! Gadifer, fiere personne, tresbon chevalier et de noble lignie, que mal a point nous vient vostre maladie ! Ha ! Gadifer, le plus preux et le plus courageux, le plus hardy et le plus entreprenant sur ses ennemis que oncques accointasse, [131a] vous occiront en murdre, malade et impotent, ces enchanteurs de mauvaise lignie ? Ha ! Gadifer, le plus debonnaire, le plus courtois et le plus honneste en compagnie que je accointasse oncques, conviendra il que je vous laisse cy dont morir ? Que dira le roy vostre frere et que diront tous les gentilz du monde quant* ilz sçaront que je seray en vie et que mon liege sire sera mort ? Mieulx vault que je muire en luy et moy deffendant que je le laisse, car mieulx morir vault a honneur que vivre a honte. Ha ! Gadifer, chier sire, fleur de proesse, se ne cuidoie avoir a faire que a .IIII.

304, 12 n. .XL. d. *E corr. d'après B.*

305, 12-13 m. qui seray en vie et mon l. *BE corr. d'après C.*

chevaliers ou a cincq, ce me seroit deduit de vous deffendre, mais a tant de gens n'a point d'esperance ! Ha ! Dieu des dieux, Dieu dessus Nature, conseilliez moy ! » Quant il eust ce dit, il se prinst a adviser et dist a luy mesmes que chevalier qui eust point de hardement en luy ne se deveroit [131b] pas ainsi plaindre quant il ne voit qui mal luy face, car aussi bien puet venir aidance que nuysance. Lors dist en son coeur que s'il luy aidoient* .IIII. chevaliers autelz qu'il estoit, les .XL. chevaliers avroient encontre. Quant il eut ce dit, il se teust, car il luy sembla que chevalier qui aucune chose deust valoir ne se devoit pas ainsi maintenir. Adont prinst a penser qu'il pourroit faire pour son seigneur* aidier. Lors s'avise d'une merveilleuse chose que vous orrez cy aprés. Tandiz qu'il estoit en tel penser, le bergier revint des champs atout ses moutons et les mist ou il les souloit mectre de coustume, et en prent ung et lui couppe la teste et l'apporte devant le Tors et luy dist : « Sire, de cestuy mengerons nous a ce vespre. – Tu diz bien, dist le Tors. » Adont l'atournerent a leur voulenté et en [131c] mengierent tant qu'il leur pleut.

306. Or dist l'ystoire que quant ce vint au jour, le Tors, qui estoit tout avisé de son fait et qui amoit Gadifer de bon amour et qui avoit visé toute nuyt comment il le porroit saulver, sy se lieve de d'encoste le feu ou il gisoit et met son heaume et çainst son espee et pend son escu a son col. Lors s'en vint lez le fossé devant la porte et se couche sur son escu ainsi que s'il fust mort. On peult bien cy veoir que c'est grant chose de bon amy. Mais or oyez comment il luy advint de son emprinse. Sachiez que quant le bergier fut levé, il regarde entour luy, car il estoit ja grant jour et ne veoit pas le Tors. Dont regarde vers le fossé et le voit gesir

305, 24 l. aidoit de .IIII. c.

305, 28 s. honneur a. *BE*.

d'une contenance assez souspeçonneuse. Lors passe avant jusques a luy et dist : « Sire, dormez vous ? Pour quoy estes vous cy [131d] couchié ? » Le Tors ne respondit mot, car il ne s'osoit fier en luy du fait dont il se vouloit mectre en aventure. Quant le bergier veyt qu'il ne respondoit point, il fut tout esbahy. Adont le prinst a bouter fort et roit* comme cellui qui le vouloit esveillier. Quant il veyt qu'il ne se remuoit, il tint tout vrayement qu'il estoit mort. Lors prinst a plourer moult tendrement et dist : « Ha ! gentil homme, preux et hardy sur tous chevaliers, que avez vous eu a morir, sy eussiez delivré vostre compaignon ? Moult est grant pitié de vous et de luy, que il le conviendra morir par la deffaulte de vous ! Bien l'avez gardé jusques a maintenant, mais ore ne sera qui le puist deffendre ! » Ainsi qu'il se dementoit, le portier, qui estoit es esgarites de la porte, entendoit toutes ces parolles. Et quant il eut veu grant temps la maniere, il s'en va le cours [132a] a sa dame et luy nonce le fait ainsi qu'il l'avoit veu et ouy. Quant la dame l'entendy, elle fut toute esbahye de lyesse et luy dist : « Portier, garde que tu dies voir. – Dame, dist il, je vous prie que le venez veoir, sy m'en crerrés mieulx. » Adont se mist la dame a la voie jusques a la porte. Lors regarde la contenance du bergier et voit qu'il le plouroit tendrement. Dont dist elle : « Je doubte que ce ne soit traÿson. Mais va tost, sy m'amaine Lyriope ma fille toute seule, car je n'ay fiance fors que en elle. » Adont fist tant le portier que elle fut devant sa dame. Quant la dame la veyt, elle dist : « Lyriope, que dictes vous de ce chevalier ? Je ne sçay se Dieu nous avroit fait tant d'onneur qu'il fust mort. » Quant Lyriope veyt la contenance du bergier et le chevalier qui gisoit en telle maniere, elle fut moult esbahye et plus cour[132b]roucee qu'elle ne monstra, car elle avoit mestier qu'elle celast son coeur contre luy. Et pour ce dist elle assez lyement par semblant : « Dame, je croy qu'il soit

---

306, 17 e. rioit c. *corr. d'après B.*

mort, sy loeroie qu'on alast veoir se c'est vray. – Ha ! fille, dist la dame, non ferons. Je redoubte trop traÿson, car se il entroit ceans, nous serions honniz. Mais souffrons encore pour veoir la fin. »

307. En telle maniere comme je vous compte actendy la dame et sa fille en regardant se elles porroient apercevoir nulle traÿson ou chevalier jusques a heure de midy, mais oncques ne se peult percevoir que le chevalier ne fust mort. Tandis que la dame regardoit tousjours le chevalier, atant va venir ung chevalier monté sur ung cheval grant, armé de toutes armes, l'escu au col, la lance ou puing. « Ha ! dist la dame, nous en sçarons [132c] tantost la verité, car je voy venir ung des filz Dagin, ton oncle. Je le congnois par l'escu. » Quant Lyriope l'entendy, elle fut moult courroucee dedens son coeur. Mais pour ce ne demoura pas que le chevalier ne venist jusques au fossé tout a cheval. Et quant il veyt le pont levé et le chevalier gisant sur le fossé, adont eut grant merveille et print a hucher : « Portier, avale ton pont. Laisse moy ens ! » Quant la dame l'entendy, elle se drece a la fenestre et dist : « Ha ! beau nepveu, nous ne l'osons avaler pour ce chevalier qui la gist, qui nous a tenuz en prison ceans .XV. jours et a pres affamez. Mais sachiez s'il est mort, sy feroie avaler le pont. » Quant le chevalier entendy la dame, il fut tout esbahy, car il eut merveille que ce fut a dire. Lors prinst l'ansce de son glaive et fiert le chevalier parmy [132d] les costez grans copz et le Tors ne se remue, combien qu'il luy grevast. Dont dist le chevalier : « Dame, ouvrez la porte, sy me laissiez entrer ens. S'il estoit en vie, sy n'avez vous garde. » Adont manda la dame les clefz de la porte et fist avaler le pont et ouvrir la porte. Quant le bregier veyt ce, il se pensa en reposant que s'il estoit trouvé, il seroit mis a mort. Lors se muça entre çoques tant qu'il eust veu qu'on feroit du corps du chevalier. Quant le pont fut avalé, la dame descendy sur le pont pour saluer le chevalier,

et aussy fist Lyriope et le prinst par le frain* et l'emmena dedens le chastel. Et la dame demoura entre luy et deux siens serviteurs pour regarder le chevalier mort. Et estoit sa pensee de le faire ruer ou feu qu'il avoit tousjours a l'entree de sa loge. Quant elle vint pres, |133a| elle dist a ses deux serviteurs : « Prendez ce chevalier qui tant de despitz nous a faiz et le ruez en son feu. » Quant le Tors veyt qu'il fut heure, il sault sus et tire l'espee nue et dist : « Dame, se ne fust pour l'amour de vostre fille, je vous ruasse mesme ou feu, mais pour l'amour d'elle serez deportee. » Lors sault sur le pont, l'espee en son puing. Et quant le bergier le veyt, il sault hors des çoques et prent sa houlete et sault sur le pont au plus tost qu'il peult, et la dame s'en fuyt, sy esbahye de paour que a paines estoit hors de son sens, pardevers la forest avecques ses deux serviteurs.

308. Sy tost que le Tors fut dedens la porte et le bergier avecques luy, le bergier print la chayne et tire le pont a mont afin que personne n'y entrast qui grever les peust. Quant Lyriope veyt le chevalier et elle le recongneut a l'escu qu'il portoit, elle cuida que ce fust songe. Et le Tors, |133b| qui venoit grant erre, escrye le chevalier et luy dist : « Sire chevalier, vous m'avez esveillié et feru. Or convient que vous l'amendez ! – Comment ! dist le chevalier, es tu ce qui es entré ceans par ta malice ? Certes, je te occiray ! » Lors esqueut son glaive et lanche aprés le Tors. Et quant il veyt le cop venir, il se destourne et le glaive fiert en terre plus de trois piez. Et le Tors, qui tenoit son espee nue, fiert le chevalier sur son escu et le trenche plus d'un quartier. Le cop chiet sur le col de son cheval et luy va trenchier. Le cheval chiet a terre et le chevalier avecques. Mais luy, qui estoit appert et bon chevalier, sault sus vistement et trait l'espee et dist au Tors : « Il a en vous ung beau coppeur de colz de

---

307, 31 p. par la main et par le f. *E corr. d'après C.*

chevaulx. – Par ma foy, dist le Tors, j'eusse plus chier que ce fust le vostre. – Je vous en croy, dist le chevalier, mais vous y morrez ainçois. » Lors fiert le Tors de l'espee ung tel [133c] cop sur son escu dont il s'estoit couvert qu'il le fend ung quartier. Le cop descend sur son heaume en eschevant, et toutevoyes fut le Tors tout estonné du cop. Mais il se resvigore et coeurt sus au chevalier. Dont se vont entredonner sy grans coups au ferir des espees que tout le chastel en redentissoit. Quant Lyriope veyt ce, elle s'en vint a Gadifer afin qu'il ne s'esbahist. Lors que Lysenne sa compaigne la veyt qui gardoit Gadifer, elle luy dist : « Damoiselle, dictes nous que c'est la hors. » Adont s'assist Lyriope sur l'esponde du lit et dist a Gadifer : « Sire, ne vous esbahissiez, c'est vostre compaignon qui est entré ceans. » Lors luy compta toute la maniere ainsi qu'elle estoit alee. « Mais sachiez, sire, qu'il se combat a ung myen cousin. Et s'il estoit venu au dessus, nous n'avrions garde. – Dame, dist Gadifer, puis que le grant Dieu nous veult aidier, nul ne nous puet [133d] nuyre. Ne vous doubtez, il en viendra au dessus. Mais ouvrez la fenestre sur la court, sy verray la bataille. » Dont ouvry Lisenne la fenestre et drecerent Gadifer et l'assirent en son lit et l'appoierent d'oreilliers si qu'il pouoit a plain veoir la bataille. Et quant il veyt le Tors son compaignon, il prinst a larmoier pour la paine qu'il avoit soufferte pour luy.

309. Les deux chevaliers, qui estoient emmy la court pié a pié, les espees* es poings et les escus aux colz, n'entendoient a autre chose que l'un peust mectre l'autre a fin. Et avoient ja tant veu et senty que chacun tint son compaignon a trespreux chevalier. Lors recommencent a ferir l'un sur l'autre a la force de leurs bras sy grans coups qu'ilz deffendent leurs escus et desrompent leurs haubergons et

---

309, 2 p. les grans espieux les escus a. *corr. d'après C.*

detrenchent leurs chars nues, sy que le sang en sault a tous lez et leur coeurt tout aval [134a] jusques aux jambes, si qu'il convint saillir le sang parmy leurs chauces de fer. Quant ilz se furent telz atournez, il* convint par neccessité que l'un et l'autre se traist arriere pour coeuillir vent. Quant ilz se furent traiz arriere, le chevalier qui se combatoit au Tors luy dist : « Sire chevalier, je vous congnoy de fait a ung des bons chevaliers du monde. Or vous prie je que je vous puisse congnoistre de nom, sy morray plus voulentiers de vostre main, se morir en doy. Et se conquerre vous puis, je m'en tiendray plus fier tous les jours de ma vie. – Sire, dist le Tors, puis qu'il est ainsi que vous desirez a sçavoir mon nom, je le vous diray. Or sachiez que je suis nommé le Tors d'Escoce et suy conte de Pedrac. Or vous prie je que vous me dictes le vostre. – Certes, dist le chevalier, je le vous diray. On m'apelle Dagin et suy filz Dagin de l'Estrange [134b] Forest que ceulx de la queste de Percheforest ont occis. Or est venu le jour qu'il te convient morir, car je sçay que tu es de ceulx. » Ainsi qu'ilz parloient ensemble, le Tors regarde par la fenestre ouverte en la chambre ou Gadifer gisoit. Quant il l'apperceut sy maigre et sy descharné, il en eut si grant pitié qu'il en larmoya des yeulx et eut si grant desir d'aler a luy que a paine qu'il ne laissa sa bataille et fust allé a luy. Mais il dist au chevalier Dagin : « Delivrons nous tost, j'ay aillieurs a aler, que moult me touche. Gardez vous de moy ! » Lors hauche l'espee et fiert Dagin de toute sa force par droit desir d'aler a son compaignon ung sy grant cop sur son escu qu'il luy va fendre ung grant quartier. Le cop descend sur la dextre espaule sy radement que l'achier, qui froit estoit et trenchant, luy trenche le haubergon et luy entre en l'espaulle demy pié de parfont. [134c] Le Tors retire son baston et le chevalier chiet, navré a mort. Adont jecta ung plaint et dist : « Haa ! preux cheva-

309, 11 a. qu'il c. *B corr. d'après E.*

lier, vous m'avez mis a mort ! » Quant il eut ce dit, le corps s'estend a terre et l'ame s'en va ou elle deut aler. Tantost que le Tors veyt que le chevalier fut mort, il le laisse tout quoy et s'en vint a la fenestre ou il avoit veu Gadifer son seigneur. Et quant il le veyt, il dist adont tout en plourant : « Gadifer, gentil chevalier, nostre Dieu vous voeuille prester santé ! – Sire, dist Gadifer, beneyt soyez vous. Je suy tout gary quant je vous voy ceans. Mais venez en ceste chambre plus prez de moy. » Adont luy ouvry l'uys Lisenne et le Tors y entre tout armé. Dont vint Lyriope et Lisenne et le desarmerent et luy laverent ses playes et mirent sus ce que elles sceurent que bon y fut. Lors le vestirent bien et chaudement et luy firent une couche lez le lit Gadifer.

310. [134d] Quant le Tors fut couchié lez Gadifer, Lyriope dist : « Sire chevalier, vous estes plus tost secouru de voz playes et mieulx a point que ne fut Gadifer quant il eut tué mon frere, car il fut en ceste court a la pluye et a la froidure jusques pres de mynuyt, de quoy il luy print de froit une continue qui luy failly hier primes, par quoy ses playes n'ont peu tourner a garison jusques a huy. Mais, s'il plaist au grant Dieu, je le livreray sain et haitié dedens huit jours et vous aussi. Or faictes bonne chiere, car vous y estes asseur. – Damoiselle, dist le Tors, benoite soyez vous, car par vous avons les vies sauvees. – Certes, sire, dist Gadifer, vous dictes voir. Je fusse mort pieça, se ne fust elle. Je ne sçay qui le porra desservir. – Sire, dist Lyriope, il est tout desservy, car toutes les dames et damoiselles de ceste forest et je aussi vous devons aidier et conforter jusques a la mort, [135a] et le roy Percheforest premier et tous ceulx de la queste. Car par eulx sommes mis hors de honte et de servaige, car tous* ceulx du lignaige de Darnant ont usé des damoiselles, puis qu'elles venoient en aaige, ainsi que

---

310, 18 c. tous les lignaiges d. *B corr. d'après C.*

bestes usent l'une de l'autre, de quoy je n'actendoye l'eure que je fusse deshonnouree a force, combien que je soye josne. Et sachiez que ce chevalier, qui m'est germain, ne venoit cy pour autre chose. Mais vous m'en avez delivree, Dieu le vous mire. Et pour ce ne pouons nous trop faire pour vous. – Certes, damoiselle, dist le Tors, il leur vient de grant oultraige et de pou d'onnesteté et de cremeur de Dieu. Or soyez certaine qu'il leur mescherra pour ce fait. – Certes, sire, dist la damoiselle, c'est droit. – Sire, dist Gadifer au Tors, dictes nous ou vous trouvastes l'advis d'entrer ceans par telle voye. – Sire, dist le Tors, je le vous diray. » Adont luy prinst a compter [135b] du garçon qui la lectre apportoit a Malebranche et comment il l'occist et ce qu'il trouva en la lectre escript. « Et sachiez que Bruyant de la Haulte Forest sera* a ce vespre ou le matin luy .XLe. de chevaliers cheans, se on luy veult laissier. Or m'avisay que se il me trouvoit, j'estoie mort, car pouoir n'avoie a tant de gens, et mon seigneur que cy est aussy ; et se je m'enfuyoie, mon seigneur que cy est estoit mort. Adont m'avisay que je me faindroie mort, et ainsi tenoie que ceulx de ceans avaleroient le pont, et avoie empensé que je entreroie ens quant je verroie mon beau point pour gaigner le chastel, ainsy que j'ay fait. Or faictes mectre ens ce que mestier nous est, car ilz seront cy dedens le matin. – Sire, dist Lyriope, vous dictes bien. Se le bestail estoit ceans qui est la hors, nous n'avriesmes garde jusques a l'esté. Cy dedens nous aidera Dieu. » Adont [135c] fist Lyriope et Lissenne amener ou chastel quanques mestier leur estoit, et puis firent lever le pont et fermer la porte. Mais ore se taist l'ystoire a parler d'eulx tous et retourne a parler de Porrus et de Cassiel.

310, 34 F. est a c. *corr. d'après B.*

XXII.

DE PLUSIEURS BELLES AVENTURES QUE EURENT PORRUS ET CASSIEL.

311. Cy endroit dist l'ystoire que quant Porrus et Cassel se furent departiz de leur compaignie, ilz prindrent a chevauchier au dextre lez de la forest, liez et gaiz et desirans de trouver aventures, et chevauchierent toute la journee jusques au vespre. Et quant ce vint sur le vespre, ilz s'embatirent sur une fontaine moult belle. Dont dist Porrus : « Je loe que nous demourons huy mais sur ceste fontaine jusques au jour, car nous ne sçavons pas les chemins de ceste forest. Sy nous reposerons et sy se reposeront noz chevaulx et paistront l'erbe par [135d] ceste place. – Sire, dist Cassel, je le loe bien. » Lors descendent de leurs chevaulx et ostent les selles et les frains et les* laissent aler paistre par le pré. Quant ilz eurent ce fait, ilz s'en revindrent seoir lez la fontaine et prendent a parler l'un a l'autre des merveilles qu'on comptoit qui estoient en la forest. Et sachiez qu'il faisoit sy bel et sy quoy que c'estoit ung deduit d'estre sur la fontaine. Ainsi se deviserent sur la fontaine jusques une lieue en la nuyt. Lors regardent devant eulx et voient ung torchiz de table ardant passer pardevant eulx, et ne peurent percevoir que personne le portast. Ung pou aprés voient une nape estendue sur l'erbe et deux blanches miches* mises sus, dont eulx .VI. en avroient assez. Ung pou aprés ilz voient sur la nape .II. tournés d'argent plains de trois manieres de rostz sy bien atournez comme se ce fust [136a] pour le roy Alexandre. Et voient d'encoste deux grans potz d'argent qui estoient plains du buvraige du païs, du meilleur et du plus especial, car on ne buvoit alors pas tant

311, 12 les *manque* ; *corr. d'après BCE.*

311, 21 b. napez m. *BE corr. d'après C.*

de vin que on fait maintenant. Aprés voient ung torchiz venir sur la nape et plain ung tournet d'argent de trois manieres de fruictz. Ung pou aprés oent une voix ainsi que d'une femme josne qui dist en hault : « Seigneurs chevaliers, bevez et mengiez et ne vous doubtez de riens. – Par ma foy, dist Porrus, Cassel, je voy merveilles quant on nous a mis icy la nape et la viande et deux tortis, et n'avons veu ame. Et encore nous a dit une damoiselle que nous mengons hardiement. Je loe que nous nous asseons. » Lors vont laver leurs mains ou ruisseau de la fontaine et s'assieent a la table et prindrent a mengier bien et voulentiers. Et sa[136b]chiez qu'ilz avoient deux hanapz, mais ilz ne sçavoient tant boire qu'ilz ne les trouvassent plains, dont Porrus et Cassel avoient trop grant merveille. Et quant ilz eurent mengié et beu a leur voulenté, ilz ne gardent l'eure qu'ilz ne voient ne nape ne pot ne tailloir ne chandelle. – Par ma foy, dist Porrus, vecy grant farye. – Certes, dist Cassel, vous dictes voir. Mais encores voy je chandelles emmy ce pré, je ne sçay que c'est. – Par ma foy, dist Porrus, aussy ne fay je, mais alons veoir. » Lors se drecent et s'en vont vers les chandelles. Et quant ilz vindrent prez, ilz trouverent ung vaissel plain d'avoine et leurs chevaulx qui mengoient tout a paix. Quant Porrus veyt ce, il dist a Cassel : « Moult me poise que nous ne sçavons qui regracier de la courtoisie qu'on nous a faicte en ceste nuyt. – Par ma foy, dist Cassel, c'est des merveilles d'Angleterre. » [136c] Quant ilz eurent grant piece regardé leurs chevaulx, ilz s'en retournerent seoir vers la fontaine et trouvent ung tret tendu sur la fontaine, et avoit en la moienne sur ung candellabre .IIII. torchiz de cire alumez. « Par ma foy, dist Porrus, je voy plus forte chose, car je voy ung tret tendu. Alons veoir qu'il y a dedens. » Adont entrerent dedens et trouverent .IIII. chandelles alumees et .II. beaux litz faiz. Adont dist le Gadrain : « Je me coucheray sur l'un tant que je avray ung pou dormy. – Je le loe, dist Porrus. » Lors se couchierent et dormirent jusques au jour.

312. Ainsi se couchierent et dormirent jusques au jour les deux chevaliers. Et droit a l'aube crevant s'esveilla Cassel et sault sus, tout armé qu'il estoit fors du heaume. Et quant Porrus l'oÿ, il se lieve et dist a Cassel : « Est il temps de [136d] chevauchier ? – Sire, dist il, oÿ. » Adont s'atournerent de leurs armes. Et quant ilz furent appareilliez, ilz yssirent du tret. Et lors trouvent leurs chevaulx tous ensellez et les frains mis. « Beneyt soit, dist Porrus, qui sy bien nous a serviz anuyt. » Adont monterent sur leurs chevaulx et les trouvent fors et legiers et bien a eulx, car ilz avoient esté bien aisiez. Quant Porrus sent son cheval sy lyé, il le poingt des esperons et fait ung eslay par le pré, et aussi fist Cassel. Lors se retournent les .II. chevaliers pour revenir vers le tret pour ce qu'il estoit assez tempre, mais ilz ne trouverent pas le tret, car il estoit osté. « Par ma foy, dist Porrus, vecy grant merveille. Qu'est devenu le tret ou nous jeusmes anuyt ? – Sire, dist Cassel, je ne sçay. – Par ma foy, dist Porrus, je croy que nous ayons songié. »

313. Tandiz qu'ilz se devisoient de leur [137a] aventure, le jour apparut cler. Et Porrus dist : « Je ne sçay qui regracier des courtoisies que on nous a faictes. » Lors voit ung grant chesne lez la fontaine et prent son coutel et escript en l'escorche en telle maniere : « Damoiselles d'onneur, graces et merciz de voz grandes courtoisies depar Porrus et Cassel qui sont voz chevaliers. » Quant Porrus eut escript, il dist a Cassel : « Or chevauchons, il en est temps. » Et sachiez que delez la fontaine avoit ung recet enclos d'espés air par enchantement, sy qu'on ne le pouoit veoir. Et y repairoient deux des filz de Darnant et y avoient mises deux damoiselles qu'ilz avoient ravies a force. Or avint ainsi qu'ilz n'avoient pas esté .II. jours devant a leur recet pour une chevauchee qu'ilz avoient faicte contre les chevaliers de la queste qui les avoient villenez le jour devant. Or advint sy a point qu'ilz s'embati[137b]rent sur la fontaine en leur revenir ung pou aprés ce que Porrus et Cassel s'en

estoient partiz. L'un regarde en l'arbre et list. Et quant il entendy la lectre, « Haa ! dist il a son frere, on deveroit pendre qui croit femme. Ces doublieres de nostre recet nous ont fait despit. De cy s'en vont noz ennemis. Or aprés ! » Lors brochent les chevaulx et s'en vont aprés Porrus, qui chevauchoit tout a paix entre luy et Cassel parlans de leur aventure. Adont les vont actaindre les .II. chevaliers. Et quant ilz les perceurent, l'un prinst a dire : « Retournez, seigneurs chevaliers, sy payez vostre escot ! » Quant Porrus l'entendy, il dist a Cassel : « Ces .II. chevaliers nous appellent de nostre escot. » Lors se retourne Porrus et dist : « Seigneurs chevaliers, que vous plaist ? » Dont luy dist le chevalier : « Beau sire, payez vostre escot. Il n'est pas coustume en ce paÿs d'escripre son escot es [137c] arbres, combien que vous ayez dosnié les dames ! – Sire chevalier, ne dictes fors courtoisie des* dames, car nous ne les avons pas veues. Mais dictes que nous devons. » Adont dist le chevalier : « Vous y laisserez les testes et elles en seront desmembrees. – Par ma foy, dist Porrus, ce seroit ung chier escot ! Or vous gardez de nous, car nous deffendrons les damoiselles et nous ! » Adont fierent chevaulx des esperons contre les deux chevaliers qui les menaçoient des testes copper et s'entrefierent si grans coups que les glaives leur* perchent les escus et les haubergons et font passer les fers lez les costés. Lors s'entre encontrent des escus en frotant sy fort que le son radenty .III. arpens de long. Et sachiez que cellui qui jousta a Porrus vola emmy le pré sy royd qu'il rompy le dextre bras. Et cellui qui jousta a Cassel n'eut garde, ains sailly sur ses piez et [137d] tira l'espee et embrace son escu pour soy couvrir. Quant Cassel veyt que cellui s'appareilloit pour luy deffendre, il met pié a terre et s'en vint vers le chevalier l'espee ou puing, l'escu sur son chief et le fiert sur

---

313, 33 c. aux d. *B corr. d'après CE.*

313, 40 g. leurs p.

son escu a plain cop si qu'il le fend parmy le col. Et le coup descend sur son heaume et luy fait ung grant trou sy que le sang luy sault parmy la playe. Quant celuy se senty navré, il fiert Cassel, et il se coeuvre de son escu. Et celui y fiert et luy fend ung des quartiers et luy coppa le cappel d'achier, mais autre mal ne luy fist. Et Cassel, qui sçavoit moult de l'escremie, le fiert a descouvert a travers et luy fait voler la teste emmy le champ. Quant Cassel veyt qu'il estoit mort, il regarde et voit que Porrus avoit donné a l'autre chevalier ung sy grant cop qu'il luy avoit coppé la teste sy largement que le bras dextre a tout l'espaule y tenoit. Et sachiez que l'espee luy estoit demouree [138a] ou puing et le tenoit sy fort qu'il n'y eut cellui qui luy peust oster. Dont dist Porrus a Cassel : « Je loe que nous pendons les deux testes a l'arbre lez la fontaine ou nous jeusmes. – Par ma foy, dist Cassel, vous dictes bien, ce sera gage de nostre escot ! »

314. Les .II. chevaliers prindrent les .II. testes et retournerent vers la fontaine et s'en vindrent droit a l'arbre ou Porrus avoit escript la lectre et pendent les deux testes tout amont. Lors va Porrus escripre dessus en telle maniere : « Avecques la loenge, vecy gaige du remanant. » Et quant Porrus eut ce* fait, il se part atant entre luy et Cassel, et chevauchierent jusques a nonne sans aventure trouver. Lors s'embatirent sur une grande riviere et trouvent ung garçon qui gardoit vaches. Dont luy demanda Porrus ou ilz porroient passer. « Sire, dist le garçon, il n'y a ne pont ne planche a .IIII. lieues entour nous fors ung [138b] poncel cy pres. La porrez vous passer, s'il vous plaist. » Lors commandent le garçon a Dieu et chevauchent jusques au poncel. Quant ilz vindrent la, ilz trouvent ung viellart qui tenoit ung naviron. Porrus luy dist : « Maistre, nous mectrez vous oultre ? – Sire, dist le viellart, oÿ. » Adont

314, 6 ce *manque E* ; *corr. d'après B.*

entrerent Porrus et Cassel ou poncel tous a cheval et le viellart esquippe son poncel en l'eaue. Quant ilz vindrent en la moienne, ilz regardent et ne voient pas le maronnier. « Regarde ! dist Porrus, ou est nostre maistre ? – Par ma foy, dist Cassel, je ne sçay. » Lors voient appertement que le poncel emplissoit tout d'eaue. Quant Porrus veyt ce, il dist : « Cassel, la chose va mauvaisement. Nostre poncel enfondre ! » Adont ne gardent l'eure que leurs chevaulx furent en l'eaue jusques aux ars. Lors se mectent a nagier, car le poncel leur failloit. Dont dist Porrus : « Cassel, beau compaignon, sacquez vostre [138c] frain et tirez vers la rive ce que vous poez. » Ainsi s'en vont les chevaulx nagant a force de jambes pardevers la rive. Tandiz qu'ilz approchoient, ilz voient venir pardevers eulx .II. chevaliers armez sur leurs chevaulx, les glaives es puings. Dont dist Porrus a Cassel : « Hastez vous que soyez hors de l'eaue ainçois que ces deux chevaliers viengnent a nous, ou nous sommes mors ! » Mais sachiez qu'ilz ne se peurent sy fort haster que, ainçois qu'ilz fussent hors de l'eaue, les chevaliers vindrent sur eulx. Dont dist l'un : « Tous quoys, seigneurs, la est vostre sepulture. Jamais n'en yssirez en vie ! – Par ma foy, dist Porrus, a vous en est la honte et a Dieu le mercy se nous morons. Mais souffrez que nous soyons hors de l'eaue et puis sy nous conquerez par force d'armes, sy ferés ce que gentil chevalier doibt faire. – Par ma foy, dist [138d] le chevalier, voz parolles ne vous vaillent .Vous y morrez ! » Lors esqueut son glaive et lanche a Porrus et le fiert en l'espaule et luy passe le haubergon et luy trenche la char et luy fait ung grant trou, mais Dieu le garandy d'affoleure. Quant Porrus se senty navré, il escrye son cheval pour lui donner coeur et le cheval s'efforce et jecte les .II. piez devant sur la rive. Quant le chevalier veyt ce, il cuide ferir le cheval en la teste de son espee, mais Porrus lance l'escu devant la teste du cheval et le chevalier fiert l'espee dedens demy pié. Et quant il cuida ravoir l'espee, il ne peult. Et Porrus estent son glaive, qu'il avoit en son puing dextre, et lanche aprés le

chevalier. Le cheval du chevalier s'espoenta en ce point pour l'escu que Porrus avoit lancié si pres de luy et pour ce que son maistre y tiroit a ravoir son espee. Lors se drece tout droit sur les piez de derriere et |140a*| le fer du glaive luy fiert es ars devant sy parfont qu'il luy rissy hors par derriere, dont chey le cheval a ung faiz emmy le pré. Et fut telle l'aventure qu'il chey sur la dextre jambe de son maistre si qu'il ne la peult ravoir.

315. Quant Porrus veyt l'aventure, il en fut tout lyé. Dont fiert son cheval des esperons en luy escryant pour l'esvigorer, et le cheval se lanche a plaine terre. Adont prinst a hennir sy fort que toute la riviere en redentist. Quant Porrus se veyt a plaine terre et son cheval sain et haitié, s'il fut lyé, ce ne fait a demander. Lors regarde son compaignon et voit que le chevalier le tenoit si court qu'il ne pouoit hors de l'eaue et luy avoit ja fait une grande playe ou costé senestre. Quant Porrus veyt ce, il escrye le chevalier et luy dist : « Faulx chevalier et recreant, deffendez vous a moy ou je vous occiray par derriere ! » Quant le chevalier l'entendy, il fut |140b| tout esbahy. Lors se retourne et trait l'espee et Porrus le fiert entre le col et l'escu ung tel cop qu'il le fend jusques ou foye. Adont chey mort le chevalier emmy la place. Dont dist Porrus a Cassel qu'il yssist hors de l'eaue. « Je m'en vois occire l'autre chevalier. » Lors s'en vint Porrus au chevalier, qui ne pouoit ravoir sa jambe, et luy dist : « Je ne vous joueray pas du jeu dont vous nous avez joué, ainçois vous aideray. » Lors descend de son cheval et tire le cheval mort jus de la jambe du chevalier. Aprés luy dist : « Or te lieve, sy te deffend, car je te occiray, se je puis. » Celuy sault sus, qui moult se doubtoit de mort, et trait l'espee. Et Porrus le fiert sur l'escu ung si grant cop qu'il luy fend l'escu et luy feyt une grant playe ou bras

314, 56 *Le folio 139 a été omis par erreur dans la pagination.*

senestre. Quant cellui se senty ainsi navré, il veyt bien qu'il n'avoit pouoir a luy. Lors fiert Porrus [140c] de l'espee sur son escu, puis jecte ung enchantement tel que Porrus cuida vrayement qu'il luy eust la teste coppee et qu'il la veist gesir a ses piez. Lors se laisse cheoir a terre tout enyvré par l'enchantement. Et quant le chevalier le veyt cheoir, il l'ala saisir par le heaume et le prent a deslachier pour luy copper la teste. Tandiz estoit yssu Cassel de la riviere. Et quant il veyt Porrus gesir a terre et le chevalier qui luy deslachoit le heaume, adont cuida que Porrus fust mort. Lors fut ainsi que tout esragié de meschief, et broche le cheval et tire l'espee et fiert le chevalier sur le heaume a descouvert et de coeur iré ung si grant cop qu'il le fend jusques en la fourcelle, et cellui chiet a terre tout mort.

316. Quant Cassel eut occis le chevalier et il veyt que Porrus se tenoit tout quoy, il [140d] descend de son cheval au plus tost qu'il peult et s'assiet d'encoste luy et dist : « Sire Porrus, comment vous est ? » Or sachiez qu'il estoit sy traveillié de l'enchantement qu'il ne respondy mot, car encore tenoit il qu'il eust la teste coppee. Quant Cassel veyt ce, il print a plourer et dist : « Haa ! gentil chevalier, preux et hardy sur tous hommes et de noble lignie*, que vous est advenu ? Comment vous puet avoir conquis ung tel chevalier ? Et je, chetif, meschant que je suy, qui suy eschapé, qui mieulx deusse estre mort que vous, de quoy nul dommaige ne fust, dont vient ce que noz dieux l'ont souffert fors que pour moy ahontir, qui ne m'oseray jamais veoir entre les preux, car on dira que je avray laissié morir par ma neanté le plus preux chevalier du monde ? »

317. Tandiz que Cassel se dementoit et demenoit son dueil sur [141a] Porrus, adont s'embatirent sur luy deux

---

316, 8 l. estes q. *B.*

damoiselles, vestues de blanches cainses, sy belles que c'estoit ung deduit a les regarder, et luy dirent : « Sire chevalier, que avez vous a faire doeuil ? – Damoiselles, dist il, pour la mort de ce chevalier premiers et pour mon honneur que j'ay perdu. – Beau sire, dist la damoiselle, se vous me voulez avoir en convent de donner ung don quant je vous en requerray, saulf vostre honneur, je le vous rendray en vie. – Dame, dist Cassel, non pas ung don, mais toute la terre de Gadres. – Sire, dist la damoiselle, je ne voeuil pas de vostre terre, mais octroyez moy ce que je vous requier. – Damoiselle, dist il, je le vous octroye comme chevalier. » Lors vint la damoiselle a Porrus et deffait l'enchantement. Et Porrus sault sus tout estonné, l'espee ou puing, car il cuidoit que le chevalier qui mort estoit fut encore devant luy.

318. Quant Porrus, qui combatre [141b] se cuidoit au chevalier, veyt les .II. damoiselles sy tresbelles pardevant luy, il fut tout esbahy. Dont luy dist la damoiselle : « Sire chevalier, par la foy que vous devez au grant Dieu, dictes nous comment il vous a esté. – Certes, damoiselle, dist il, il m'estoit* advis que le chevalier m'eust la teste coppee et que je veisse pardevant moy ma teste et me debatoie a moy mesmes comment je pouoie estre en vie sans teste. – Par ma foy, dist la damoiselle, sire chevalier, vous estes de grandes eschappé, car vous avez eu a faire a deux des plus fors enchanteurs du lignaige de Darnant. Mais, Dieu mercy, vous les avez mis a mort, sy vous en doivent amer et chier* tenir toutes les josnes dames et damoiselles de la forest. Et sachiez que Percheforest et tous ceulx de la queste sont d'elles amez et desirez pour le servaige et la honte [141c] et le blasme dont elles seront ostees par eulx. » Lors se retourne

---

318, 6 i. m'est a. *corr. d'après BCE.*

318, 12 e. chiers t. *corr. d'après BE.*

pardevers Cassel et luy dist : « Sire, je vous ay rendu vostre compaignon en bonne santé, et sachiez qu'il ne fust yssu de ce mois entier hors de l'enchantement, se je ne fusse. Mais je vous ay quis ou autre de vostre compaignie pour avoir secours de mon honneur sauver, car je suy orfene de pere et de mere. Or sçavez vous que vous me devez ung don. – Certes, dist Cassel, damoiselle, vous dictes voir, mais dictes moy quel il est et je l'acompliray, se je puis. – Sire, dist la damoiselle, je le vous diray. Bien vray est que Bruhier de la Noire Forest, qui cousin fut a Darnant que Percheforest a mis a mort, sy m'a enamouree ainçois que fusse en aaige de femme, non pas par bonne amour, mais pour acomplir sa voulenté mauvaise, ainsi qu'il a fait des aultres. Or a tant actendu que je suis en [141d] l'aaige de .XIIII. ans et que mon pere et ma mere sont trespassez. Et quant il sceut que je fus orphene, il s'en vint au chastel de mon pere, qui marchist au paÿs d'Angleterre et d'Escoce, et me ravy malgré moy et malgré mes amis et m'emmena ou Chastel de la Noire Forest. Et sachiez que quant je vins la, je fus sy malade de meschief et d'anoy que je ay jeu .XV. jours. Tandis l'a convenu venir en cest paÿs pour la mort de son frere. Or scet que je suis garie, sy m'a* fait amener en ce chastel cy devant et m'a mandé qu'il y sera dedens demain nonne. Or est le don tel que vous deffendrez mon honneur par force d'armes encontre luy. – Par ma foy, damoiselle, dist Cassel, je suys prest de le deffendre. – Or montez entre vous deux et venez vers le chastel avecques nous. Et sachiez qu'il y a .II. chevaliers ou chastel [142a] qui le gardent. S'ilz vous deffendent l'entree, sy les mectez a mort. »

319. Quant Porrus et Cassel entendirent la josne damoiselle, ilz luy dirent : « Damoiselle, chevauchiez, nous vous syeuvrons. » Adont se mirent a la voye tous .IIII.,

---

318, 38 s. m'a mandé et fait a. *BE corr. d'après C.*

debourdans de l'aventure de Porrus comment il avoit esté enchanté. Quant ilz eurent ung pou chevauchié avant, ilz voient venir grant erre deux chevaliers armez, les glaives es puingz. Quant ilz veyrent les .II. damoiselles avecq les .II. chevaliers, l'un dist : « Foles garces*, comment osastes vous yssir du chastel sans nostre congié ? Se mon pere le sçavoit, il vous copperoit le nez ! » Quant Porrus l'entendy, il dist a Cassel : « Avant, compaignon, menons ces .II. a terre ! » Lors [142b] fierent les chevaulx des esperons et s'adrecent chacun devers le sien. L'un fery* Porrus de son glaive en* l'escu sy grant cop qu'il fist le glaive voler en troncz, et Porrus l'actainst et luy fist passer le fer parmy la poiterine et l'abat mort jus du cheval. Et quant il le veyt mort, il regarde que Cassel et le chevalier avoient jousté ensemble et avoient froissié leurs glaives jusques es puings et estoient demourez sur leurs chevaulx. Mais au retour que Cassel fist, il tire l'espee et fiert le chevalier en travers a descouvert sy grant cop qu'il luy fist voler la teste et le bras atout l'escu emmy le champ. Le corps cheyt a terre et le cheval s'en fuyt sans seigneur. Dont dist la damoiselle : « Beneyt soit le chevalier qui tel cop scet ferir. Or voy je bien que mon honneur sera bien gardé quant j'ay telz deux chevaliers en mon ayde. Or [142c] chevauchons hardiement, car il n'y a mais ou chastel personne qui ne soit lié de vostre venue. » Adont chevauchierent ensemble jusques au chastel. Et quant ilz furent entrez dedens et ceulx du chastel sceurent que les deux chevaliers estoient tuez, ilz furent sy liez que a merveilles, sy firent aux deux chevaliers grant honneur et dirent que du lignaige de Darnant n'y entreroit personne. La damoiselle fist aisier les deux chevaliers au mieulx qu'elle peult jusques a l'endemain vers nonne que

---

319, 8 Fole garce c. *BE corr. d'après C.*

319, 13 u. en f. *corr. d'après BE.*

319, 14 en l'escu *manque* ; *corr. d'après BE.*

Bruhier vint en la compaignie de .II. chevaliers qui estoient ses filz, tous armez, les glaives es puingz. Et quant il vint a la porte, il fiert de l'anse de son glaive grans coups et dist : « Ouvrez ! ouvrez ! » La damoiselle, qui estoit hault a la garite, mist hors son chief et dist : « Sire chevalier, vous n'y entrerez se vous ne me conquerez [142d] par force contre le corps d'un seul chevalier qui deffendra mon honneur. » Quant Bruhier l'entendy, il se tint pour trop courroucié. Lors se fiert en jalousie et dist : « Ha ! ribaude, faictes vostre amy yssir hors, car il y morra et vous aussi ! » Quant Cassel l'entendy, qui ja estoit armé et monté sur son cheval, il fait ouvrir la porte et fiert hors a la champaigne et dist : « Bruhier, deffendez vous, car jamais n'en chargerez par force ne dame ne damoiselle, se je puis ! » Lors s'entrelongent et puis s'en vindrent l'un contre l'autre bruyant comme fourdre et s'entre vont encontrer des lances sy grans coups sur les escus que les fers passent oultre leurs arrestz sur les haubergons, qui fors estoient, sy convint les lances brisier. Aprés s'entre encontrerent sy fort des corps et des escus sy roid qu'ilz volent tous deux emmy le champ. Quant ilz se sentent a terre, ilz [143a] resaillent sus au plus tost qu'ilz peurent et embrachent les escus et traient les brans* nudz et s'entreviennent ferir l'un sur l'autre a la force des bras sy grans coups que toute la place en resonnoit. Ainsy s'en vont entretastant et desrompant escus et haubergons et navrant en plusieurs lieux l'un l'autre en chiefz et en bras, sy que le sang leur sailloit parmy les mailles des haubergons a tous lez et leur couroit parmy les jambes, si que la terre entour eulx en estoit toute vermeille. Quant ilz se furent ainsi entretastez une grant piece, ilz furent sy eschauffez qu'il yssoit d'eulx sy grant fumee que se ce fust ung chault four. Adont les convint par fine force reposer et traire arriere pour refroidier.

319, 56 l. bras n. *B corr. d'après E.*

320. Quant les deux filz de Bruhier qui la estoient veirent leur pere ainsi atourné, ilz luy dirent : « Sire, nous [143b] vous aiderons a mectre a mort ce chevalier, s'il vous plaist, car il a trop duré. – Non ferez, dist il, je m'en cheviray moult bien. Je l'avray tantost mis a mort. » Quant la damoiselle veyt ce, elle dist a Porrus : « Sire, armez vous et montez sur vostre cheval par quoy vous soyez appareillié, se besoing estoit, car je doubte que les .II. filz de Bruhier ne coeurent sus a Cassel. » Ainsi que la dame le dist, Porrus le fist. Et quant les deux chevaliers se furent reposez, Cassel dist au chevalier : « Sire, nous sommes assez reposez, je vous appelle a la bataille. » Lors hauche l'espee et le fiert ung sy grant cop sur l'escu qu'il luy fend ung des quartiers de l'escu. Le cop descend sur la senestre espaule et luy fait une grant playe, sy que le sang en sailly jusques ou puing. Quant Bruhier se senty ainsi navré, il eut grant despit et [143c] hauche l'espee et fiert Cassel, et il jecte l'escu devant le cop. Et cellui fiert ens si qu'il luy fend jusques au puing, ou le cop descendy sur le heaume, sy luy va trenchier et lui casse du haubergon aussy et luy trenche la char jusques a l'os. Lors tourne l'espee, car autrement l'eust mis a mort. Quant Cassel se senty ainsi navré, il fut tout estourdy, car oncques mais n'eut tel cop d'espee receu. Lors eut honte pour la damoiselle qui le regardoit, car il veyt apertement qu'elle se fremist ung pou et que elle eut paour de luy. Lors luy revint le coeur. Dont luy dist Bruhier : « Maistre, je vous ay atasté a ce lez. – Sire, dist Cassel, et je vous atasteray, se je puis. Or vous gardez de moy ! » Lors hauche le branc* et Bruhier se coeuvre de son escu, et il y fiert de toute sa force sy grant cop qu'il luy fend jusques au puing. Le cop fut grant [143d] et par ire feru et l'acier trenchant, qui luy va trenchier le bras serré le queute, sy luy chiet emmy le champ atout l'escu. Quant Cassel veyt

---

320, 29 l. bras e. *corr. d'après BE.*

le cop, il luy dist en rampronnant : « Or vous ay je atasté ! » Quant Bruhier veyt qu'il eut le senestre bras coppé, il fut tout esbahy. Lors crie a ses .II. filz : « Seigneurs, vengiez moy de ce chevalier qui m'a mis a mort ! » Quant ceulx entendirent leur pere, ilz traient leurs espees et coeurent sus a Cassel, et il se coeuvre de son escu et se deffend au mieulx qu'il peult, comme cellui qui estoit assailly de toutes pars.

321. Quant Porrus veyt les deux chevaliers courir sus a Cassel, il broche le cheval et brandist l'anste et fiert le premier, sy qu'il luy fait passer le glayve parmy le corps et l'abat mort a terre. Puis traist l'espee et fiert l'autre parmy le heaume a descouvert, si qu'il [144a] le fendy jusques aux dens. Lors regarde Cassel et voit qu'il avoit coppé la teste a Bruhier et qu'il gisoit mort emmy la place. Quant la damoiselle, qui Filote estoit nommee, veyt que son chevalier avoit gaignié le champ, elle s'en vint a luy et luy dist : « Sire chevalier, vous m'avez mon honneur saulvé, mais c'est au coust de vostre sang. Mais sachiez que je* vous gariray bien, se Dieu plaist. » Lors emmaine les deux chevaliers en son chastel et les desarma et tenta leurs playes et mis sus ce que elle sceut que bon fut. Et trouva que Cassel estoit moult navré, mais il n'avoit garde de mort ne d'affoleure. Dont luy dist elle : « Sire, vous n'avez garde. Faictes bonne chiere, car je vous rendray gary dedens .XII. jours. » Cy endroit se taist l'ystoire a parler d'eulx et retourne a parler de Perdicas et Lyonnel pour compter de leurs aventures.

321, 11 j. le v. *corr. d'après BCE.*

XXIII.

[144b] CY PARLE DES BELLES PROESSES DE PERDICAS ET LYONNEL.

322. Or dist l'ystoire cy endroit que quant Perdicas et Lyonnel se furent partiz du roy Alexandre et des aultres compaignons, ilz chevauchierent par la forest bien .III. journees. Et sachiez que dedens ces trois jours ilz conquirent .XII. chevaliers dont ilz en mirent les .VI. a mort et les autres .VI. ilz envoierent prisonniers a la royne d'Angleterre pour ce qu'ilz les trouverent preux et courtois et gentilz de coeur et josnes d'aaige, car il n'y avoit cellui qui eust .XX. ans passez, mais ilz estoient devenus chevaliers pour vengier Darnant qui leur parent estoit. Et advint qu'ilz se departirent une matinee de la maison de une ancienne dame qui moult de biens leur avoit fait, et pour ce que elle heoit moult Darnant et son lignaige, et pour ce que l'un [144c] de ses filz luy avoit l'an devant une sienne fille violee a force et puis le fery d'un coutel et l'occist pour ce qu'elle dist qu'elle eust plus chier qu'elle fust morte. Mais Perdicas l'occist pardevant la maison de la dame et tantost la dame le fist mectre sur une forte estache et fist escripre dessoubz l'outraige qu'il fist a la damoiselle. Et fist par ses conjuracions qu'il y fut cent ans et plus qu'il n'en peult estre osté, ains fut veu puis de maint bon chevalier qui cerchoient les aventures d'Angleterre.

323. Sy tost que Perdicas et Lyonnel eurent prins congié a la dame, ilz chevauchierent toute jour sans aventure trouver jusques a heure de vespres, et ilz avoient bien chevauchié .XII. lieues anglesches. Adont s'embatirent ilz sur une villete* qui estoit en la moienne de la forest. Lors

---

323, 5 u. valee q. *BE corr. d'après C et l. 39.*

escoutent et oent une josne damoiselle crier moult [144d] fort ung pou dedens la forest. « Par ma foy, dist Perdicas, j'os une damoiselle qui a mestier d'ayde a son cryer. Nous sommes tenus de luy aidier. Alons celle part. » Adont hastetrent leur aleure et s'en vindrent jusques au cry. Cellui qui la damoiselle violoit estoit descendu d'un bon cheval qu'il avoit et l'avoit atachié a ung arbre. Et avoit prinse la damoiselle et luy avoit loyé les deux mains a deux estocz, par terre toute estendue. Quant celuy oÿt venir Perdicas et son compaignon et il perceut que c'estoient chevaliers estranges et veyt bien qu'ilz l'avoient veu maintenir vilainement vers la damoiselle, il va faire ung tel enchantement qu'il fut advis aux .II. chevaliers que c'estoit ung grant viautre et une grande lisse. Dont dist Perdicas : « Compaignon, que ay je veu et que voy je ? – Par ma foy, dist Lyonnel, sire, merveilles. – Certes, [145a] dist Perdicas, je cuiday avoir veu ung homme qui deshonnestement maintenist une femme. Or me semble que ce soient deux chiens. – Autel me fut advis. Mais alons nous ent, que mauldítz soient ilz ! » Lors s'en tournerent a tant. Mais ilz n'eurent pas granment alé quant ilz oïrent la femme crier : « Dieu, saulvez mon honneur ! », moult tendrement et moult aigrement. Quant les deux compaignons oÿrent la damoiselle crier, ilz furent plus courrouciez que devant et dirent que c'estoit ung mauvais homme qui vouloit efforcer la damoiselle, sy se coeuvre par son enchantement. Lors brochent les chevaulx et crient : « Damoiselle, tenez vous bien, vous avrez ayde ! » Quant ilz parvindrent jusques au cry, la damoiselle entendy la friente des chevaulx. Lors commence a crier plus fort que devant : « Pour Dieu, seigneurs, aide ! » Quant le murdrier entendy la [145b] venue des .II. chevaliers, il sault sus et saque son espee et cuide ferir la damoiselle parmy le corps, et elle s'estort de paour. Et celluy l'actaint ou vuit et luy fait une grande playe et griefve. Lors sault sur son cheval et fiert en voie pardevers la villete, ou il avoit ung chastelet ou il se tenoit. Et Perdicas le sieut a pointe d'esperons, puis dist a

Lyonnel : « Desloyez la damoiselle, sy me sieuvez. » Adont descendy Lyonnel, sy desloia la damoiselle, qui estoit laidement atournee, et luy benda son costé qu'elle avoit laidement navré, puis remonta sur son cheval et met la damoiselle pardevant luy, qui ne pouoit aler, et sieut son compaignon quanques il peult.

324. Et Perdicas, qui syevoit le murdrier, l'actainst assez pres de la villete, a l'entree du chastelet. Adont l'ahert Perdicas par la chevaice et dist : « [145c] Larron, vous n'yrez plus avant : a cest arbre serez pendu ! » Quant il oÿ Perdicas ainsi parler, il luy respondy : « Gardez que vous faictes, car je suy chevalier et du lignaige de Darnant ! – Certes, dist Perdicas, tant vous pendray je plus voulentiers, car bien l'avez desservy ! » Tandis que Perdicas le tenoit tout court, atant vont venir Lyonnel et la damoiselle. Quant ilz parvindrent a Perdicas, il dist a Lyonnel : « Pendons ce murdrier. – Non ferez, dist la damoiselle, mais loyez le a cest arbre et je feray ce qu'il a desservy. – Par ma foy, dist Perdicas, damoiselle, nous ferons vostre vouloir. » Lors prindrent le chevalier et le loyerent a l'arbre de son cavestre bien et fort. Lors en avint une grant merveille, ne sçay par quel art. Mais la damoiselle fist assez tost aprés que, veant Perdicas et Lyonnel, qu'il y eut une douzaine de fagotz [145d] d'espines entour l'arbre. Et tantost y fiert le feu, et prinst a ardoir sy grandement que le feu montoit bien .X. piez dessus le chief du chevalier. « Seigneurs, dist la damoiselle, or laissiez ce chevalier en ce point. Il est en tel point qu'il doit estre, car l'un feu doibt estaindre l'autre. Et sachiez que les chevaliers qui sont encore a naistre le trouveront en tel point sans amoindrir fors que de vie. » Lors fist escripre en l'arbre la cause de sa justice, qui n'est pas moult honneste pour luy ne pour son lignaige. Quant la damoiselle eut ordonnee la chose a sa voulenté, elle dist aux* deux chevaliers :

324, 27 d. a d. *corr. d'après BCE.*

« Seigneurs, vous m'avez sauvé ung joyel qui m'est demouré, que tel ne peusse ravoir pour or ne pour argent, et sy m'eust esté robé malgré moy, se vous ne fussiez. Sy me poise moult que je ne le puis desservir selon la [146a] valeur. Je ne vous ose mener ou chastel cy dessus ne je n'y oseray retourner, combien qu'il soit mien, car il y a .IIII. chevaliers* cousins germains qui tantost me mectroient a mort quant ilz sçaroient le fait. » Tandiz que la damoiselle disoit ce, elle les voit venir tous armez de loing. Lors dist aux chevaliers : « Pour Dieu, portez moy en la forest, sy m'en fuiray en aucun lieu hors de leur voie, ou je suys morte, et sy vous mectrez a sauveté. – Damoiselle, dist Perdicas, ne vous doubtez, vous n'avrez mal sans nous. Et sachiez que nous vous delivrerons d'eulx et nous aussi a l'ayde de Dieu. » Quant les .IIII. chevaliers furent sy pres que pour jouster, ilz escryent Perdicas et son compaignon qu'ilz se gardassent d'eulx. Et aussi firent ilz, car ilz prindrent leurs glaives et les mirent en l'arrest, puis brocherent les chevaulx et s'entrevont donner grans copz des glaives sur leurs escus, sy que les deux [146b] chevaliers rompirent leurs glaives. Et Perdicas et Lyonnel les ferirent si qu'il leur firent les fers baignier es poiterines. Lors cheirent tous deux mors emmy le pré. Puis tirent les brans* et* vont sur les deux autres, disans : « Rendez vous, seigneurs, ou vous y morrez* ! – Certes, dirent ilz, vostre darrain jour est venu ! » Adont commencent a ferir l'un sur l'autre et font tant en pou d'heure qu'ilz leur coperent les testes.

324, 33 .IIII. filz c. *BE corr. d'après C.*

324, 50 l. bras e. *E corr. d'après B.*

324, 50-52 et vont… sur l'autre *manque BE* ; *saut du même au même* (et vont/et font) *corrigé d'après C.*

324, 52 morez

325. Quant la damoiselle veyt ce, elle dist : « Beneiz soient les chevaliers qui telz cops scevent ferir ! Or est venu le temps que l'outraige et l'orgueil du lignaige de Darnant cherra. Seigneurs, dist la damoiselle, or alons vers mon chastelet. La vous vouldray faire tout l'onneur que je pourray. – Damoiselle, dist Perdicas, nous le ferons voulentiers. » Lors le vont mectre sur ung des chevaulx des chevaliers mors et l'emmainent vers son chastelet, l'adextrant* l'un a ung lez et l'autre a l'autre, car elle estoit griefvement navree ou costé. Et sachiez que quant les gens de la villete sceurent que [146c] les chevaliers estoient mors et que leur damoiselle estoit eschappee sauve son honneur, ilz eurent sy grant joye qu'ilz saillirent tous hors de leurs maisons et s'en vindrent courant encontre leur damoiselle en beneissant et rendant graces au Dieu de Nature et en faisant grant feste et grant honneur aux deux chevaliers qui delivree l'avoient. Et sachiez, quant ilz eurent fait a leur damoiselle et aux .II. chevaliers toute la feste et l'onneur qu'ilz peurent, ilz coururent tous veoir la justice que la damoiselle avoit fait du chevalier. Et quant le peuple le veyt, il dist que bien et a droit l'avoit fait et selon la desserte. Et sachiez que les josnes damoiselles prindrent les autres .IIII. chevaliers qui mors estoient et les jecterent ou feu de travers. Tandiz la damoiselle et les .II. chevaliers entrerent ou chastel. Ceulx de leans les receurent a grant [146d] joye tous en plourant de leesse et de pitié de leur damoiselle, qu'ilz veyrent tout apertement qu'elle estoit navree. Lors le prindrent et le porterent en sa chambre et firent remuer sa playe et trouverent qu'elle n'avoit garde de mort. Sy furent tous liez ceulx du chastel et aussi fut Perdicas et Lyonnel. Et sachiez que tous ceulx de leans mirent toute la paine qu'ilz peurent aux deux chevaliers faire leur plaisir. Mais quant ce vint au matin, ilz se leverent assez tempre et s'armerent, puis

---

325, 8 l *manque devant* adextrant *B.*

vindrent pardevant la damoiselle prendre congié. Et la damoiselle leur pria moult de demourer, mais ilz luy dirent qu'ilz ne pouoient, car il leur convenoit chevauchier tant qu'ilz eussent trouvé le roy Percheforest. Quant la damoiselle veyt ce, elle les commanda a Dieu.

326. [147a] Quant Perdicas et Lyonnel se furent partiz de la damoiselle, ilz chevauchierent toute la journee et l'autre aprés sans aventure trouver. Et quant ce vint sur le vespre, ilz s'embatirent sur ung petit lieu ou ilz demouroient .IIII. anciens hommes qui estoient vestuz de simples habitz. Et quant Perdicas vint pres, il veyt au postel de la maison ung ancien homme. Lors le salue et le preudomme luy rend son salut. Dont luy dist Perdicas : « Sire preudomme, par amours, dictes nous se vous nous porriez huy mais herbregier. – Sire, dist il, qui estes vous qui ceans vous voulez herbregier ? – Sire, dist Perdicas, nous sommes deux chevaliers estranges. – Estes vous, dist le preudomme, des chevaliers qui vont querant Percheforest ? – Sire, dist Perdicas, oÿ, mais grant temps avons cerchié la forest et n'en pouons avoir nouvelles. – Par ma foy, dist le preudomme, [147b] il n'y a pas .II. jours qu'il estoit en une maison de religieux a .V. lieues pres de cy. Mais il s'en est party, car il a ouy nouvelles qu'il a deux compaignons de la queste assegiez ou Chastel de Malebranche, qu'ilz ont conquis de nouvel. – Sire, dist Perdicas, je vous prie que vous nous dictes ou ce chastel siet. – Sire, dist il, il siet sur ung mont qu'on appelle de nouvel le Mont Ardant et n'y a que deux journees de cy. Mais sachiez qu'on voit le feu ardant d'une journee loing ardoir. Or entrez ceans. Que vous soiez les bien venuz, car vous serez aisiez a nostre pouoir de telz biens que nous avons. » Ainsi qu'ilz devoient entrer en la porte, ilz oent grant friente de chevaulx. Lors se retournent pardevers la forest et voient venir deux josnes damoiseaulx sur deux roncins moult las de courir et les damoiseaulx moult las et moult [147c] suans et leurs draps tous descirez des branches

des arbres, si que la char leur apparoit nue en plusieurs lieux. Quant Perdicas et Lyonnel les voient, ilz s'appareillent pour eulx deffendre et s'en vont vers les jouvenceaulx et leur dirent qu'ilz n'avoient garde, se les corps de* .II. chevaliers les pouoient* garandir. Dont respondit l'un : « Seigneurs, nous n'avons fiance en homme s'il n'est des chevaliers de la queste de Percheforest. – Seigneurs, dist Perdicas, or ne vous doubtez, car nous en sommes deux. » Dont dirent ilz : « Seigneurs, et arresterons nous sur vostre fiance, mais ilz nous sievent .IIII. chevaliers qui nous veullent mectre a mort. – Alez, dist Perdicas, en la maison de ces bonnes gens cy devant et nous laissiez convenir d'eulx. »

327. Tandis qu'ilz disoient ces parolles, ilz voient venir pardedens la forest .IIII. [147d] chevaliers armez de toutes armes qui venoient moult fort. Lors dist Perdicas a Lyonnel : « Monstrez que soyez chevalier. Je voy les ennemis ! » Aprés ce mot brochent les chevaulx et s'en vont encontre les .IIII. chevaliers, les glaives baissiez. Et ceulx, qui se sentirent .IIII. contre .II., les doubterent pou, ains appareillierent leurs glaives et s'en vindrent les .II. contre ung ferir au plus droit qu'ilz peurent. Mais sachiez que les .II. qui vindrent sur Perdicas l'actaindirent sur l'escu, mais l'un y fery si pou que riens le greva. L'autre fery a plain cop et percha l'escu et fut Perdicas navré ou costé senestre, mais non perilleusement. Et Perdicas fery si fort l'un qu'il luy percha l'escu et le haubergon et luy passa le fer parmy le foye et le pommon, et celluy chey a terre, navré a mort. Et sachiez que Lyonnel fist ung moult beau fait, car il receut les coups des .II. chevaliers a plain [148a] sans luy mouvoir du cheval et sy fery l'un de son glaive parmy le corps si qu'il l'abaty mort a terre emmy la place. Et l'autre vint a luy si

---

326, 34 des *corr. d'après BCE.*

326, 35 l. pouoit g. *corr. d'après C.*

pres frotant qu'il vola emmy le pré, luy et son cheval tous en ung mont. Et Lyonnel passa oultre franchement sans perdre estrief, pour lequel fait les .II. josnes escuiers dirent : « Ce n'est pas merveilles se nous desirons a estre chevaliers de la main du seigneur dont la meisgnie est telle ! » Quant Perdicas veyt qu'il eut tué le premier, il tret son espee et coeurt sus a l'autre vistement et luy donne tel cop qu'il luy fist voler la teste emmy le champ. Et Lyonnel estoit descendu de son cheval et estoit venu a cellui qui cheu estoit et qui s'estoit relevé, et s'entredonnoient grans coups sur les heaumes a la force de leurs bras. Lors hauche le branc* et fiert cellui a descouvert ung si grief cop qu'il le fend jusques aux dens. Et dura tant le capleys que Lyonnel [148b] en avoit honte que celuy qui a luy se combatoit duroit tant. Et tantost cellui fut occis qui plus ne pouoit vivre. Quant ilz eurent les .IIII. chevaliers occis, ilz retournerent vers la maison des religieux et trouverent les deux escuiers, qui estoient decenduz de leurs chevaulx. Et quant ilz les veyrent venir, ilz s'agenouillierent pardevant eulx et dirent : « Seigneurs, bien soyez venuz qui nous avez sauvees les vies et donné espace de venir a ce que nous desirons. » Adont descendy Perdicas et Lyonnel et les freres de leans les menerent en une chambre et les deux escuiers les aidierent a desarmer, qui bien se sceurent aidier. Et quant ilz furent desarmez, ilz leur regarderent les playes et ne trouverent chose dont on deust faire compte. Lors s'assirent sur beau foeurre qui la estoit apporté en lieu de draps de soye.

328. [148c] Si tost qu'ilz furent assiz, Perdicas prinst a demander aux deux escuiers, qu'il veyt devant luy sy beaulx, si droiz et sy bien tailliez et si furniz de membres selon leur aaige que c'estoit ung deduit a regarder, et dist : « Seigneurs escuiers, quelle chose avez meffait a ces .IIII.

327, 31 1. bras e. *E corr. d'après B.*

chevaliers qui vous chassoient sy vilainement ? – Sire, dist l'un, je le vous diray. Bien vray est que le roy Percheforest, le sire des preudommes selon ce que les anciens nous dient, a occis Darnant l'enchanteur, qui fut frere a nostre tayon. Et pour le trouver sont entrez en ceste forest, si que on nous fait entendant, .X. chevaliers qui sont de grant renommee, car ilz ont mis a mort dedens pou de temps grant plenté de son lignaige. Or ont esté ensemble ses freres pour avoir conseil sur ce fait, de quoy ilz ordonnerent .II^{C}. chevaliers qui cerchassent les forestz .II. et .II. ou .IIII. et .IIII. pour trouver cellui [148d] Percheforest et ceulx qui aidier le vouldroient. Or est advenu que plusieurs josnes escuiers du lignaige sont devenus chevaliers pour aidier a vengier Darnant. Nous .II., qui sommes filz de l'aisné filz Belinant du Glat, estions ensemble en nostre secret et commençasmes a parler des proesses du roy Percheforest et que sur son droit et pour bien il faisoit ce qu'il faisoit. Adont alay dire a mon frere qui cy est que je seroie voulentiers chevalier de sy preux et sy excellent homme comme est le roy d'Angleterre qu'on appelle Percheforest ne qu'i ne porroit mie faillir a grandement estre preudomme qui seroit chevalier de sa main. Mon frere m'ala dire qu'il n'estoit riens qu'il desirast tant. Lors nous alasmes* accorder ensemble que nous ne serions pas chevaliers fors de sa main pour y morir. Or advint que noz oncles firent en une journee plenté de josnes chevaliers [149a] de leur lignaige et nous firent mander que nous fussions appareilliez de recepvoir l'ordre de chevalerie. Quant nous sceusmes ce, nous montasmes par accord sur noz chevaulx et nous meismes en ceste forest pour nous destourner. Dont nous perceurent .IIII. chevaliers qui nous tindrent pour souspeçonneux, sy nous ont tant sieviz qu'ilz nous actaindirent huy matin et nous eussent mis a mort, se n'eust esté vostre aide. Nostre Dieu le vous

---

328, 28 n. alons a. *E.*

puist merir. Or vous prions que vous nous dictes ou nous porrons trouver le roy Percheforest. – Par ma foy, dist Perdicas, je ne sçay ou il se tient, mais je vous diray que vous ferez par mon conseil. Vous en irez a Trinovant a la royne Ydorie et vous presenterez devant elle et luy direz que Perdicas et Lyonnel ses .II. chevaliers luy prient qu'elle vous reçoive pour ses escuiers et luy compterez l'occasion pour quoy vous estes venus pardevers elle. [149b] Et sachiez qu'elle est sy tresbonne dame et sy a en luy tant d'onnesteté et de courtoisie qu'il n'est nul josne chevalier ne escuier qui ne doive desirer a estre de son hostel pour le bien et l'onneur qu'on y apprent entour elle, car il n'est nul gentil homme, tant soit nyce et rude, qui en luy ne puist prendre la maniere de honneur et de courtoisie. Sy loe que vous alez pardevers elle et luy offrez vostre service. Bien sçay qu'elle vous retiendra et fera plus d'honneur que vous ne vouldriez demander. Et sachiez, se vous demourez avec elle ung mois ou deux ainçois que vous soyez chevalier, il ne sera jamais heure que vous n'en vaillez mieulx en toutes honneurs et en toutes proesses. Et s'il plaist au Dieu Souverain, vous orrez temprement nouvelles du roy d'Angleterre telles que belles seront a tous bons chevaliers. Et se vous alez par la forest le [149c] querant, vous porriez legierement estre occiz de voz parens. Sy ferez par mon conseil ce que je vous ay dit. Mais je vous prie par courtoisie que vous nous dictes voz noms. – Sire, dist l'aisné, on me nomme Lyenor et mon frere que cy est Persidés et sommes filz a ung des filz de Belinant du Glat. – Seigneurs enfans, dist Perdicas, Dieu vous doinst honneur et proesse, car vous me semblez de bon lieu venuz. »

329. Quant Lienor et Persidés eurent oÿ ce que Perdicas leur avoit conseillié, ilz furent plus liez que devant et dirent : « Sire, Dieu vous rende le bon conseil que vous nous avez donné, car nous ferons vostre conseil et partirons le matin prochain. » Tandiz qu'ilz parloient ensemble, les

freres de leans les vindrent querre pour soupper et les aisierent moult bien de ce qu'ilz eurent, car en icellui temps la commune viande en Angleterre et en [149d] plusieurs païs estoit de chars de boeuf* et de mouton et de venoison, et telles chars avoient ilz adont aussi comme pour neant et les mengoient en rost et cuites en l'eaue. Et ainsi de plusieurs chars, plusieurs metz, mais de pain rien, fors que les riches, et ceulx en mengoient pou, car pou de gens estoient adont qui le sceussent cultiver. Et buvoient ou païs l'eaue clere et les riches cervoise, qu'ilz faisoient de plusieurs grains qu'ilz coeuilloient par les champs. Et moult bien leur souffisoit, car nul delict n'avoient en mengier fors pour le corps soustenir, et pour ce vivoient* ilz tant.

330. Or dist l'ystoire que a cellui temps tous ceulx qui estoient aournez de sens et de bonnes meurs et hardiz de coeur et fortz et personnables estoient tenus [150a] pour gentilz, dont qu'ilz venissent, et devenoient chevaliers s'ilz en avoient voulenté. Et pour ce estoit il tant de chevalerie en icelui temps. Mais il en y avoit qui n'avoient fors ung escu, ung cheval, une espee, ung heaume et ung glaive et le remanant de leurs corps estoit tout nu. Et sachiez que en telles armeures entroient ilz hardiement es estours, mais en icellui temps ung chevalier ne daignoit ferir ung autre fors pardevant. Et ilz sçavoient adont d'escremie, si se couvroient. Dont les riches, les puissans, qui bien estoient armez, faisoient les grans coups quant ilz s'embatoient entre les chevaliers mal armez. Et pour ce conquist le roy Alexandre tout le monde, car il actraist avecques luy tous les plus preux du monde et les mieulx armez par sa largesse et par ce qu'il les sçavoit bien honnourer et chiers tenir selon [150b] ce qu'ilz estoient. Et combien qu'il eust pou de gens, ilz

---

329, 9 d. boeufz e. *corr. d'après BCE.*

329, 18 c. bevoient i. *corr. d'après BCE.*

estoient preux et hardiz et bien armez et sy amoient leur seigneur et sy desiroient a conquerre honneur. Et ilz avoient seigneur qui bien sçavoit les preux exaulcer de loenge et d'honneur et enrichir de beaux dons. Et par ceste voye en avoit il les coeurs, sy en valloit mieulx ung cent que deux cens d'autres. Et pour ce ne doibt avoir nul prince fiance en planté de gens s'il n'en est amé, car plus en y a, plus a d'ennemis.

331. Or dist l'ystoire cy endroit que quant Persidés et Lyenor furent levez la matinee, ilz prindrent congié a Perdicas et a Lyonnel et aux preudommes de la maison et monterent sur leurs chevaulx et firent tant par leurs journees qu'ilz vindrent a Camaloc. Et se presenterent pardevant la royne Ydorie depar Perdicas et Lyonnel, qui a elle se recommandoient comme [150c] ses chevaliers. « Mes enfans, dist la royne, bien ayent ore les .II. chevaliers qui sy se pouroffrent a moy par leur courtoisie. Mais or me dictes comment il leur est. – Ma chiere dame, dist Lyenor, tresbien, car ilz sont tous sains et haitiez. Sy s'en vont querant le roy Percheforest, qui a tant fait de proesses* que on ne parle orendroit par la forest de Darnant fors que de luy. – Seigneurs, dist la royne, je prie au Dieu Suppellatif qu'il gart le roy mon seigneur et tous les compaignons de la queste de mal et d'encombrier. » Quant la royne eut ce dit, elle regarda les deux jouvenceaulx et les veyt sy beaux, sy droiz, si formez de leur aaige et sy bien tailliez de leurs membres qu'ilz luy pleurent a merveilles. Et lors dist : « Je vous prie par courtoisie que vous me dictes voz noms. – Madame, dist Lyenor, on m'appelle Lyenor et mon frere qui [150d] cy est Persidés et sommes filz de Sone, ung des filz de Gelinant du Glat. Sy sommes venuz pardevers vous pour requerre vostre service, car il nous semble que nous serions

---

331, 12 d. proesse q. *B corr. d'après CE.*

eureux se nous pouions venir en vostre service tant que fussions chevaliers de la main du roy d'Angleterre que nous tenons a seigneur, car pour ce sommes nous chassiez hors de noz amis que nous ne voulons devenir chevaliers fors de sa main. » Quant la royne entendy le jouvencel ainsi parler et qu'ilz venoient luy servir pour desservir a estre chevaliers de la main de son seigneur, elle leur fist moult grant honneur et leur dist qu'elle vouloit qu'ilz fussent de son hostel et qu'ilz servissent pardevant elle les plus prochains. Et leur dist qu'elle avoit* en son hostel, que ses chevaliers estoient devenus, plusieurs oncles et nepveux, selon ce qu'elle entendoit [151a] d'eulx. Et sachiez qu'ilz y trouverent deux de leurs oncles et de leurs cousins .X. qui tous estoient chevaliers, qui leur firent moult grant feste. Et leur dirent qu'ilz avoient fait moult grant sens qu'ilz estoient venuz pardevers la royne, car il n'avoit dame ou monde de sy grant honneur. Mais cy endroit se taist l'ystoire des deux damoiseaulx et de la royne, et retourne a parler de Estonné, le conte des Desers, et de Claudion de Bretaigne pour compter partie de leurs aventures.

XXIV.

CY PARLE DES AVENTURES DE CLAUDIUS ET ESTONNÉ.

332. Cy endroit dist l'ystoire que quant Claudius et Estonné se furent partiz du roy Alexandre et des autres compaignons, ilz chevauchierent tout ce jour et l'autre aprés et le tiers jusques a nonne sans aventure trouver ne ilz ne trouverent que mengier, [151b] mais de l'eaue trouvoient ilz assez. Mais quant ce vint au tiers jour a nonne, Claudius

---

331, 34 d. qu'ilz avoient e. *BE corr. d'après C.*

dist a Estonné : « Compaignon, j'ay fain. » Et s'il avoit fain, ce n'estoit pas merveille, car au temps present l'en dureroit mauvaisement trois jours sans mengier, mais les gens d'adont estoient de plus forte complexion et n'estoient pas si delicieusement nourriz. Et quant Estonné oÿ son compaignon plaindre de fain, il luy en fist mal, car il estoit droit caritatif vers son amy. « Par ma foy, beau compaignon, dist il, ce poise moy de vostre fain, mais nous mengerons temprement, s'il plaist a nostre Souverain Dieu. » Ainsi qu'ilz chevauchoient, Estonné regarde et voit ung fouc de cerfz et de biches qui paissoient en une valee. Et quant il les perceut, il fiert cheval des esperons ainsi qu'il fust tout dervé, le glaive drecé en son puing, et fiert dedens le fouc |151c| comme cellui qui sçavoit plus de chasser et de berselerie que moult d'autres et estent le bras et laisse aler le glaive et fiert ung cerf parmy le corps. Lors descend de son cheval et tire l'espee et coppe au cerf la dextre cuisse, puis remonte sur son cheval et s'en vint a Claudion son compaignon et luy dist : « Sire compaignon, or mengerez vous et moy aussi. – Voire, se nous avions du feu, dist Claudius. – Par l'ame de mon pere, dist Estonné, je le vous atourneray et cuiray a la maniere de nostre paÿs comme pour chevalier errant. » Lors trait l'espee et s'en vint a la branche d'un arbre et y fait ung grant cren, et puis fend la branche bien .II. piez et boute la cuisse du cerf entre deux. Et puis prent le licol de son cheval et en varoche la branche et destraint sy fort que le sang et les humeurs de la char saillent hors et |151d| demeure la char doulce et seche. Lors prent la char et oste jus le cuir et la char demeure aussi blanche comme se ce fust d'un chapon. Dont dist a Claudion : « Sire, je la vous ay cuicte a la guise de mon paÿs .Vous en poez mengier hardiement, car j'en mengeray premier. » Lors met main a sa selle en ung lieu qu'il y avoit et saque hors sel et pouldre de poivre et de gingembre meslé ensemble et le jecte dessus et le frote sus bien et fort, puis le coppe a moictié et en donne a Claudion l'une des pieces, et

puis mort en l'autre aussy savoureusement qu'il luy estoit advis qu'il en faisoit la pouldre voler.

333. Quant Claudius veyt qu'il le mengoit de tel goust, il en prinst grant fain et commence a mengier tresvoulentiers et dist a Estonné : « Par l'ame de moy, je ne mengay oncques mais de char atournee de telle guise, mais |152a| doresenavant je ne me retourneroie pas hors de mon chemin pour avoir la cuicte. – Sire, dist Estonné, quant je suy es Desers d'Escoce, dont je suy sire, je chevaucheray .VIII. jours ou .XV. que ja n'entreray n'en chastel n'en maison ne sy ne verray feu ne personne vivant fors que bestes sauvaiges, et de celles mengeray je atournees en ceste maniere et mieulx me plaira que la viande de l'empereur. » Ainsi s'en vont mengant et chevauchant jusques adont qu'ilz s'embatirent sur une moult belle fontaine qui estoit en une valee. Quant Estonné le veyt, il dist a Claudion : « Alons boire a ceste fontaine. » Lors se tournerent celle part et descendirent sur la fontaine. « Or buvons, dist Estonné, du boire que le grant Dieu a pourveu a toute gent et qui me plaist mieulx que les cervoises d'Angleterre ! » Ainsi qu'ilz buvoient et qu'ilz avoient laissié paistre leurs chevaulx |152b| par le pré, atant vont venir .II. chevaliers montez sur deux chevaulx et s'en vindrent courant parmy le pré et vont ferir les .II. chevaulx de Estonné et de Claudion de leurs glaives parmy les corps et les abatent mors la endroit. Et quant ilz eurent ce fait, ilz s'en retournerent en la forest sy tost qu'ilz ne sceurent qu'ilz furent devenus. Et quant les .II. compaignons veyrent ce, ilz furent merveilleusement courrouciez. Et toutevoyes dist Estonné a Claudion : « Compaignon, vecy ung vilain fait ne il ne fut pas chevalier de coeur qui ce fist. Mais je iray querre ma selle, car j'ay plus chier a perdre mon cheval que ma selle cy endroit, car ne sçay qui nous rendra noz chevaulx. » Lors s'en ala Estonné querre sa selle et l'apporta pardevers son compaignon et dist a Claudion : « Nous entrerons en cest

espinoy et nous [152c] tapirons tant que nous sçarons a quelle fin on nous a occis noz chevaulx. – Par ma foy, dist Claudius, je m'y accorde. » Lors s'en vont muchier en l'espinoy. « Or me laissiez, dist Estonné, convenir vers ceulx qui nous ont tué noz chevaulx, s'ilz s'embatent sur nous. Vous verrez comment je me sçay aidier du glaive a pié. Je suy certain qu'ilz viendront veoir que nous sommes devenus. » Tandiz que Estonné disoit ces parolles, ilz voient venir .VII. chevaliers armez sur leurs chevaulx, montez bien et faiticement. Quant Estonné les voit, il commence tout a trambler ainsi que ung lupart quant il voit approchier sa proye de grant desir d'eulx prendre sur ung pié ainsi qu'il avoit esté prins, que ilz avoient fait tuer son cheval en trahison et de son compaignon pour eulx plus affoiblir.

334. Mais quant il les veyt vers la [152d] fontaine, il apperçut qu'ilz les queroient et disoient tout en hault : « Ilz s'en sont fuyz. Nous les avons perdus. » « Pour Dieu, dist Estonné, Claudius, beau compaignon, tenez vous tout quoy et me laissiez convenir tant que je avray joué de mon glaive, car nous les occirons tous .VII. Mais soyez appareillié quant je le vous diray. – Par l'ame de mon pere, dist Claudius, je feray vostre vouloir, mais je ferray en la moienne, s'il vous plaist, tout a pié. – Nennil, dist Estonné, mais je veuil qu'ilz sachent ainçois comment je sçay jouer du glaive a pié sans traÿson. Ilz nous ont murdriz noz chevaulx pour nous occire a moins de paine, mais nous ravrons des leurs, s'il plaist au grant Dieu. » Atant s'en vont approchier les .VII. compaignons vers l'espinoy ou ilz estoient muchiez. Et qui me demanderoit qui estoit le chief des .VII. compaignons, je diroie que c'estoit [153a] Dragon*, ung des filz de Darnant qui nouvel chevalier estoit devenu. Et estoit celle journee mesme mis en la forest pour querre les .X.

334, 16 Dagon *BE corr. d'après C et l. 37.*

compaignons de la queste du roy Perceforest. Quant les .VII. compaignons vindrent pres de Estonné, Dragon* qui chevauchoit devant, dist a ses compaignons : « Ce poise moy que nous feismes tuer leurs chevaulx, car ilz s'en sont fuyz de paour en la forest. » Quant Estonné oÿ ces motz, il sault hors de l'espinoy, le glaive ou puing dextre et l'escu joinct a son costé senestre, et dist : « Nous ne sommes pas tapiz pour fuir, mais pour vous trouver, car vous avez fait tuer noz chevaulx sans deffier et nous vous occirons aprés deffier. Or vous gardez de moy, car je vous feray sentir mon glaive ! » Lors esceut le dextre bras si radement que c'estoit avis que les deux bouts deussent venir ensemble, puis lanche et fiert Dragon du [153b] glaive ung cop dont on parla depuis grant temps entre chevaliers, car il luy passa les .II. costez aussi legierement par semblant que ung pou de toille. Et sachiez que le glaive trespercha les costez d'un de ses compaignons qui derriere luy estoit sans trouver arrest jusques en l'escu du .IIIe. compaignon, ou le fer trouva arrest. Lors chey Dragon mort et son compaignon aussi. Quant les aultres veyrent ce coup, ilz furent tous esbahiz, mais le plus hardy dist que c'estoit ung cop de meschief et qu'ilz pensassent de vengier leurs amis. Lors brochent tous .V. sur Estonné, et Claudius sault hors de l'espinoy, qui avoit veu appertement comment Estonné en avoit tué deux de son glaive au lanchier. Quant il vint lez son compaignon, il attache le bout de son glaive en terre. Lors met le pié senestre sus et coeuvre son corps de son escu. [153c] Et Estonné avoit trait le branc* nu et les .V. viennent quanques chevaulx peurent aler. Les .III. vont ferir sur Estonné de leurs glaives en l'escu et le portent a terre. Quelle merveille ? Mais il ne fut pas navré, ains resault sur ses piez et embrace son escu, l'espee ou puing, pour actendre garny

---

334, 20 Dagon *E corr. d'après BC et l. 37.*

334, 46 l. bras n. *E corr. d'après B.*

ceulx qui le vouloient mectre a mort. Et les autres .II. s'en vindrent sur Claudion et fierent en l'escu, mais Claudius adreça son glaive pardevers l'un et l'actaint ung pou dessus l'arçon et le fiert en la boutine si qu'il luy fist son glaive rissir a l'autre lez. Lors chiet jus de son cheval, enferré du glaive. Et pour ce ne demoura pas qu'il ne volast emmy le champ estendu, mais il resailly sus apertement et tire l'espee et embrache son escu. Lors regarde assez prez de luy et voit que le glaive de cellui qui a luy avoit jousté estoit fremé en terre, et l'avoit [153d] porté hors de sa selle et versé emmy le champ, et estoit relevé pour sa vie sauver couvert de son escu, car bien sçavoit qu'il avoit a faire.

335. Quant Claudius veyt le chevalier emmy le pré, il s'en vint grant pas pardevers luy, l'espee traicte, et luy dist : « Haa ! maistre, estes vous ce, qui avez murdriz noz chevaulx ? – Sire, dist le chevalier, pour vous ne le nyray je ja. Je tuay l'un. – Par l'ame de mon pere, dist Claudius, jamais ne tuerez cheval. » Lors hauche l'espee et le fiert ung sy grant cop qu'il le fend jusques aux dens. Et cellui chiet a terre, qui ne se peult plus soustenir. Les aultres .III. estoient retournez pardevers Estonné et l'avoient avironné tous a cheval et le lançoient de leurs glaives, mais il se couvroit si sagement de son escu qu'ilz ne l'avoient navré qui le grevast, car il avoit coppé deux de leurs glaives au trenchant de l'espee. Dont [154a] s'en vint Claudius celle part et dist aux .III. chevaliers : « Seigneurs, tournez vous pardevers moy et laissiez mon compaignon ou je vous occiray par derriere ! » Quant l'un des trois entendy Claudion, il se tourna pardevers luy et fiert son cheval des esperons pour chevauchier parmy luy aussi comme par droit despit. Et quant Claudius le veyt venir, il hauche le branc* et fiert aprés luy. Et cellui jecte l'escu au devant et il y fiert a

---

335, 19 l. bras e. *BE.*

plain bras et le trenche ung cantel. Le cop descend sur la dextre cuisse et le trenche toute jus si largement qu'il ne peult demourer sur cheval, ains chey emmy le pré, navré a mort. Lors retourne pardevers Estonné son compaignon et voit qu'il en avoit ung occis, et l'autre se mist a la fuyte quant il veyt que ses compaignons furent occis. « Comment ! dist Estonné, nous eschapera le derrain ? – Par ma foy, dist Claudius, nennyl, [154b] se je puis. » Et quant il eut ce dit, il veyt ung cheval lez luy tout esgaré. Lors sault sus de plaine terre et fiert le cheval des esperons aprés le chevalier, qui s'en aloit vers la forest quanques son cheval pouoit courir, sy que en pou d'heure Estonné ne veyt ne l'un ne l'autre.

336. Quant Estonné veyt que Claudius syevoit le chevalier sy asprement, il fut moult courroucié, car il ne trouva en la place cheval nul, car tous s'en estoient fuys par la forest. Lors prinst a crier haro par droit meschief de coeur pour ce qu'il ne le pouoit syevir. Quant il veyt que cryer n'y valoit, il commence a courir par la praerie aussi comme tout dervé pour veoir s'il porroit trouver ne cheval ne jument sur quoy il peust monter. Quant il eut grant piece couru, il regarde en la valee ung fouc de jumens et s'en vint celle [154c] part pour veoir s'il en porroit une tenir. Lors regarde et voit en la moienne une josne, sy puissant et sy grande comme se ce fust le cheval du roy. Et pensa que, s'il pouoit avoir celle josne jument, qu'il monteroit sus, combien que en icellui temps ung chevalier ne pouoit avoir plus grant blasme que de monter sur jumens ne on ne pouoit ung chevalier plus deshonnourer que de le* faire chevauchier une jument pour le blasme. Et tenoit on depuis que c'estoit* chevalier recreant et de nulle valeur ne ja puis chevalier qui amast son

---

336, 16 q. de faire chevauchier pour l. *corr. d'après E.*

336, 17 q. c'estoient chevaliers recreans e. *BE.*

honneur ne joustoit a luy ne feroit d'espee neant plus que sur ung sot tondu. Mais Estonné ne regarda pas au blasme, mais regarda au desir qu'il avoit de aidier son amy, et on dist grant temps a : « Au besoing espreuve l'en son amy. » Et cy endroit l'esprouva bien Claudius, car Estonné s'en vint en la moienne des jumens [154d] et ahiert l'une par la crigne et la tire hors des autres et l'emmaine vers la fontaine ou il avoit mis sa selle. Et quant il vint la, il prinst le frain de son cheval qui mort estoit et l'y met, et Lyenne tousjours l'appella. Et prent sa selle et le met sur le dos et la çaingle bien et fort. Lors regarde qu'il n'avoit en la place lance entiere. Dont prinst il son espee et coppe ung planchon d'if fort et roide et l'aguise ou bout et y atache ung fer de glaive. Et quant il eut le fer enanscé, il sault sus et s'affiche es estriefz et le troeuve plus rade que cheval qu'il eust oncques, tant fust de grant pris. Quant il se senty sy bien monté, il dist : « Or ne m'est quelle chose on die, mais que je retrouve mon compaignon en vie ou que ce soit. » Quant Estonné fut monté sus Liene, il le fiert des esperons et elle se met ou cours plus tost que cerf en l'eaue. Lors entre es esclos* [155a] de Claudion et dist que jamais n'avra arrest jusques a tant qu'il avra ataint Claudion. Mais ore se taist l'ystoire a parler d'Estonné et retourne a parler de Claudion.

XXV.

CY DEVISERA DE CLAUDION ET DE SES ADVENTURES*.

337. Quant Claudius fut entré en la forest aprés le chevalier de sy pres que tousjours le cuidoit actaindre, et

336, 38 e. es estocz et esclos d. *B*.

Rubrique empruntée à C.

ainsi le chassa .III. lieues anglesches tant qu'ilz vindrent a une riviere qui couroit moult radement. Et quant le chevalier veyt qu'il convenoit qu'il saillist en la riviere, ou il estoit mort, il adresce son cheval en la riviere et luy fiert de plain eslays. Quant Claudius veyt ce, il luy fut advis que ce seroit honte de demourer, et par ce fiert en la riviere, l'espee traicte, et le vint actaignant droit en la moienne du cours de l'eaue. Lors hauche l'espee et le fiert sur son heaume ung sy grant cop qu'il l'estonne tout, si qu'il pert ses estriefs. Lors cline envers l'eaue. [155b] Et quant la teste fut dedens, il ahert Claudion par le pan du haubergon si fort que a paine luy fut osté. Et toutevoyes fut il noyé en pou d'heure, et les .II. chevaulx vont noant l'un avant, l'autre arriere. Et cellui qui noyé estoit tenoit sy fort Claudion qu'il ne se pouoit descharpir, et les deux chevaulx ne peurent plus souffrir et commencent a noyer. Quant Claudius veyt ce, il fiert cellui qui le tenoit de l'espee sur le bras et luy coppe, et la main demeure pendant a son haubergon. Et quant il senty qu'il n'estoit plus tenu, il fiert son cheval des esperons, et le cheval ne se peult mouvoir, car il noyoit dessoubz luy. Et en pou d'heure senty Claudius que son cheval ne le soustenoit plus, ains se trouve en l'eaue jusques au col. Quant il veyt ce, il eut grant paour de morir, car il luy convint par force boire plus que mestier ne luy [155c] fust. Adont commence a jambeter des piez et des mains pour eschaper, s'il peust. Mais les armes, qui pesoient, luy grevoient si qu'il convint que l'eaue l'emportast a sa voulenté. Dont il but tant en la fin qu'il perdit son sens et sa force, et s'en ala en tel peril aval l'eaue une lieue anglesche. Ainsi qu'il s'en aloit aval, il s'embaty pardedens la roiz de deux pescheurs qui l'avoient jectee en l'eaue pour prendre aucun poisson pour porter a la cité de Darnantes pour la chevalerie qui la estoit assemblee. Ainsi qu'ilz saquoient leur roiz hors, ilz trouvent ung chevalier qui estoit dedens la roiz. « Ha ! dist l'un des pescheurs, nous avons prins ung homme pery. » Dont

le* prinst l'un a ung pié et l'autre a une main et le sacquent en leur nacelle. Et quant ilz le trouverent si bien armé, ilz dirent qu'il estoit chevalier. Lors luy ostent son heaume et voient qu'il n'estoit pas mort, mais il avoit [155d] tant beu qu'il avoit la parolle perdue et tous ses sens. Dont dirent l'un a l'autre qu'ilz retourneroient a leur recet pour luy mectre en lieu ou il se peust reschauffer, car grant pechié seroit de le laissier morir par deffaulte de ayde.

338. Tantost que les deux pescheurs eurent mis le chevalier en leur batel, ilz se mirent a la voie pardevers leur recet, qui estoit a demye lieue de la cité de Darnantes a l'entree de la forest. Quant ilz vindrent a leur maison, ilz mirent le chevalier a terre. Mais en cellui point passerent pardevant eulx deux damoiselles sur ung chariot, qui venoient de la cité. Quant elles veyrent le chevalier et elles* sceurent qu'ilz l'avoient trouvé pery en l'eaue, elles prierent aux deux pescheurs qu'ilz leur voulsissent donner le chevalier et elles l'emporteroient en leur maison, car mieulx se* sçaroient aidier de rendre au chevalier santé qu'ilz ne feroient, [156a] et les pescheurs s'y accorderent legierement, car ilz se tenoient pour trop ensonniez. Quant les deux damoiselles eurent le chevalier mis sur leur chariot, elles s'en alerent jusques a leur manoir, qui estoit ou parfont de la forest. Lors mirent le chevalier en une de leurs chambres et firent tant celle nuyt que le chevalier parla. Et quant elles entendirent qu'il estoit des chevaliers de la queste contre le lignaige de Darnant, elles furent toutes esbahyes pour ce qu'ilz repairoient deux filz de Darnant en leur manoir et dirent, se leurs seigneurs le* trouvoient leans, ilz les mectroient a mort et le chevalier

---

337, 39 le *manque B* ; *corr. d'après E.*

338, 7 e. ils s. *corr. d'après CE.*

338, 10 m. le s. *E.*

338, 20 s. les t. *BE corr. d'après C.*

aussy. Adont ne sceurent que faire du chevalier. Mais tandis qu'elles estoient en tel penser, il vint pardevant elles ung garçon qui leur dist que leurs deux seigneurs estoient mors par la main de deux chevaliers de la queste, mais il tenoit que celluy qui tua l'aisné [156b] estoit noyé avecques luy en la riviere de Darnantes. Quant les damoiselles entendirent le garçon, elles furent sy lyez que a merveilles, car sur toute riens elles hayoient Darnant et son lignaige. Aprés ce s'en vindrent les .II. damoiselles pardevant le chevalier qui gisoit malade en ung lit et luy demanderent comment il luy estoit. Et il leur respondit : « Bien, Dieu mercy », selon l'aventure ou il avoit esté. « Par la foy que vous devez au Hault Dieu, dist l'une des damoiselles, dictes nous l'aventure comment elle est allee de vous. – Damoiselle, dist il, je le vous feray voulentiers. » Lors leur dist tout ainsi qu'il luy estoit advenu. Quant les damoiselles l'entendirent, lors sceurent bien que le garçon disoit vray, et luy dirent : « Sire, or vous reposez tout a paix, car vous nous avez delivrees des [156c] hommes du monde que nous heyons le plus. – Damoiselle, dist il, je seroie tout lyé se je avoie fait chose qui vous pleust ou pouoie faire, car vous m'avez sauvé la vie. » En telle maniere fut tourné a sauveté Claudius. Mais cy endroit se taist ore l'ystoire de luy et retourne a parler comment il advint a Estonné.

XXVI.

COMMENT ESTONNÉ POURSIEUVY CLAUDION SON COMPAIGNON QU'IL NE AVOIT PEU SIEUVIR PAR FAULTE DE CHEVAL*.

339. Or dist l'ystoire cy endroit que sy tost que Estonné fut monté sur Liene et qu'il eut trouvé la trace de Claudion

Rubrique empruntée à C.

et du chevalier, il fery Liene des esperons et elle se met au cours sy fort que Estonné dist a luy mesmes que oncquesmais n'avoit trouvé si bien courant cheval que Liene couroit. Et ainsy courut Estonné la trace sievant .III. lieues anglesches, mais adont perdy il les escloz* des [156d] chevaulx, car il trouva sy grant pesteliz de chevaulx d'un lez et d'autre qu'il ne sceut quelle part aler. Et quant il veyt ce, il fut sy courroucié qu'il fut ainsy que tout hors du sens, tant l'ala supporter ce courroux. Lors fiert Liene des esperons et s'en ala ne luy chault ou. Mais ore se taist l'ystoire ung pou de luy et retourne a parler de l'un des filz du Rous* du Pin, dont Darnant estoit tayon.

XXVII.

COMMENT UNG DES NEPVEUZ DARNANT ASSAMBLA TRENTE CHEVALIERS DE SON LIGNAGE, PUIS SE MIST PAR LA FOREST.

340. L'ystoire nous dist cy endroit que quant les freres de Darnant furent assemblez a Darnantes, qu'ilz eurent conseil qu'ilz feroient chevaliers nouveaux de leurs filz et de leurs nepveuz, dont ilz avoient grant plenté qui bien avoient aaige. Sy en firent a une journee jusques a cent, dont il en y eut ung qui estoit filz du Rous du Pin et avoit a nom Aigrés. Cellui assembla bien jusques a .XXX. de ses freres que de ses nep[157a]veux, que nouveaux chevaliers que autres, et s'accorderent qu'ilz yroient en la forest veoir s'ilz porroient trouver nulz de leurs ennemis. Quant ilz furent armez et appareilliez, ilz se mirent en la forest et chevauchierent bien .VIII. lieues anglesches dedens le

---

339, 7 l. encloz d.

339, 13 d. roy d. *B corr. d'après CE.*

parfont. Dont dist Aigrés a ses compaignons : « Nous sommes trop ensemble de chevaliers. Nous nous deussions partir en .VI*. ou en .VIII., car se noz ennemis nous veoient de loing, ilz se destourneroient de nous et ainsi porrions nous chevauchier tousjours sans trouver aventure. Je loe que nous nous partons. – Par ma foy, dirent les autres, vous dictes verité. » Lors s'en vont mectre en .VI. parties, l'une arriere de l'autre. Ainsi qu'ilz estoient en tel point, les plus prouchains regardent pardedens la forest et voient venir ung chevalier armé, et leur fut bien [157b] advis qu'il venoit courant ainsi que tout hors du sens, sans sens et sans mesure. Quant il fut assez pres d'eulx, ilz se perceurent qu'il estoit monté sur une jument, pour quoy l'un dist a ses compaignons : « Vecy ung chevalier ahonté. Il est conté de nulle value. On ne puet conquester en luy fors honte et grant blasme. »

341. Quant cellui perceut et veyt les chevaliers, il prinst a crier : « Seigneurs, gardez vous de moy ! » Et quant les chevaliers l'entendirent, ilz n'en donnerent ung festu pour ce qu'il estoit monté sur le jument. Et quant il veyt que nulz ne s'appareilloit de jouster, il eut trop grant despit. Dont prinst son glaive, qu'il avoit fait d'un planchon qui estoit sy roid et sy fort qu'il n'eut pouoir de brisier. Lors s'adresce en la moienne du premier fouc, le glaive abaissié, comme tout estonné qu'il estoit, et en fiert l'un du glaive sy fort qu'il [157c] luy percha la coree et le rua jus emmy la place, et luy et le cheval. Et tout en courant resaque son glaive et s'adresce sur le second fouc et en fiert l'un si fort que le fer luy passe parmy le coeur, et trebusche en ung mont, luy et le cheval. Aprés s'adresce en brochant sa jument ainsi que tout hors du sens vers la tierce compaignie et en fiert l'un du planchon si qu'il luy fist passer parmy le corps, et trebuscha a

340, 15 e. III. ou en. IIII. c. *BE corr. d'après C.*

terre, luy et le cheval. Et ung aultre consieuvy il de l'espaule de sa jument, qui estoit dure et ossue, sy roid qu'il fist reverser cheval et chevalier tous en ung mont. Et puis passe oultre sans arrester vers la quarte compaignie et en consieut l'un du* planchon si roid qu'il luy fend l'escu et le haubergon et luy met le fer parmy le corps et trebusche tout en ung mont. Mais le chevalier, qui estoit oultre courroucié, n'arre [157d] sta pas sa jument, ains passe oultre comme ung fourdre et fiert ou .V^e. fouc et en perche de son glaive l'un parmy le corps et reverse tout en ung mont. Lors passa oultre comme foursené, tout bruyant, et se fiert ou sixiesme fouc et en fiert l'un tellement qu'il luy perche les costez de son planchon et abat cheval et chevalier tout en ung mont, puis passe oultre aussi comme se ce fust songe et s'en vient courant tout son chemin sans arrester. Et quant Aigrés et les chevaliers qui partiz s'estoient pour chevauchier par la forest veirent l'aventure que avenue leur estoit, laide et soudaine, et que .VI. de leurs compaignons estoient mis a mort par ung chevalier ahonté chevauchant sa jument, ilz furent sy esbahiz et sy confuz qu'ilz ne sceurent que avenu leur estoit et estoit advis a chacun que ce fust songe. Et quant ilz eurent grant piece [158a] regardé l'un l'autre, Aigré, qui estoit le plus entreprenant de tous les autres, ala dire : « Seigneurs compaignons, ne regardons pas l'un l'autre es dens, mais rassamblons nous, car quant nous serons tous ensemble, sy avrons nous assez a faire encontre ung bon chevalier, quant contre ung ahonté nous laissons .VI. de noz cousins mors en la place sans cop rendre. Je ne puis veoir que nous puissons jamais avoir honneur devant preudommes de chevalerie, car il se ira vantant de nous partout pour requerre son honneur. Sy loe que nous le sieuvons tant qu'il soit mis a mort ains qu'il s'en soit vanté, car nous avons cy endroit receu plus grant blasme que se chacun de

---

341, 21 u. d'un p. *BE.*

nous fust monté sur une jument emmy la cité de Darnantes. Or loe je qu'il soit sievy a pointe d'esperons tant qu'il soit mis a mort pour nostre blasme estaindre. » Quant les aultres l'entendirent, ilz [158b] s'accorderent a ce et se mirent tous d'accord aprés le chevalier quanques chevaulx peurent aler.

342. Ainsi s'en vont les chevaliers du lignaige de Darnant syevant le chevalier ahonté toute jour jusques a heure de vespres. Quant ce vint a l'eure que je vous compte, ilz s'embatirent sur ung grant espinoy, et ce leur convint eschiver tant qu'ilz vindrent a l'ample forest. Lors regardent pardevant eulx et voient le chevalier ahonté aussi comme tout dervé, car il ne monstroit pas qu'il sceust ou il aloit. Et quant Aigré le perceut, il dist a ses compaignons : « Seigneurs, or a luy ! Veez le cy ou il passe ! » Dont n'y eust cellui qui ne hastast son cours pour l'enclorre. Mais la jument du chevalier estoit sy entaite et de sy bonne alayne qu'il n'y eut cheval qui enclorre le peust, combien qu'ilz le sievyssent de pres. Et Aigrés, qui le mieulx monté estoit, [158c] fiert le cheval des esperons et le vient presque actaignant. Et quant le chevalier le senty sy pres de luy, il prent son glaive qu'il tenoit a la dextre main et le met a sa senestre par dessoubz son escu et tire l'espee tout en courant. Et tandiz Aigré luy crioit par derriere : « Chevalier ahonté, retourne, sy amoindry ton blasme ! » Quant le chevalier l'entendy, il arreste ung pou sa jument et fiert Aigret de l'espee arriere bras sans lui pas retourner et luy fait voler la teste emmy le champ. Lors poingt sa jument et se met a la voie comme devant. Quant ceulx qui derriere estoient veirent ce, ilz furent tous esbahiz, car ilz veyrent bien qu'il leur faisoit grant honte et que leur honte croissoit tousjours. Mais toutevoyes le syevoient ilz tousjours, car les preux avoient aussi chier a morir que a vivre a tel honte. Et sachiez que toutes les [158d] fois que le chevalier les sentoit sy pres de luy, il arrestoit soudainement et, quant ilz se donnoient le moins garde, il leur copoit les testes arriere

bras. Et en telle maniere en mist il a mort jusques a .XII. Et quant ilz veyrent ce qu'ilz ne le porroient enclorre et qu'il avoit ja mis a mort jusques a .XVIII. de leurs compaignons par fole sieute, ilz s'arresterent tous confus et le laissierent aler. Et qui me demanderoit qui estoit le chevalier qui ainsi les avoit desbaretez, je diroie que c'estoit Estonné. Mais ores se taist l'ystoire de Aigret et de ses compaignons et retourne a Estonné.

XXVIII.

COMMENT ESTONNÉ DESCONFIST LES .XII. CHEVALIERS QUI ESTOIENT DEMOUREZ DES TRENTE.

343. Or dist l'ystoire cy endroit que quant Estonné se fut party des .XXX. compaignons dont il en eut occis les .XVIII. par leur fol sens et par sa jument [159a] qui si bien couroit, il ne fina de courir jusques a la nuyt obscure. Et adont s'arresta il en ung pré et laissa paistre sa jument en l'erbe, qui estoit si estraite qu'elle ne pouoit plus. Et il s'en ala couchier dessoubz ung arbre qui pres de la estoit lez l'oriere de la forest. Et la se couche, sy lassé et si forcené pour son compaignon que pres estoit hors de son sens. Mais le traveil qu'il avoit souffert le jour le fist endormir, voulsist ou non, et dormit jusques a une lieue pres du jour. Et adont s'esveilla et luy resouvint de son compaignon. Lors commença a plourer trop tendrement et dist sy hault qu'on le pouoit bien oÿr entour : « Ha ! Claudius, gentil chevalier, preux et plus que preux, hardy et conquerant sur voz ennemis, comment or vous ay perdu par ma neanté ! Car se je fusse tel que vous estes, ja ne me fussiez sy eslongié que je ne vous eusse actaint. Or avez [159b] espoir sievy le chevalier en ses destroiz ou la force d'un seul chevalier n'a pouoir et vous a emprisonné et occis par la deffaulte de moy, qui

pou amoureusement vous ay sievy. A bon droit me clamerent hier les chevaliers « chevalier ahonté », car jamais n'avray honneur quant le roy Alexandre et les aultres compaignons sçairont que Claudius sera mort et n'y avray pas esté veu. Mais ce me firent les chevaliers qui hier m'ensonnierent. Moy desplaist que tous ne les ay occis. » Or sachiez que ainsi que Estonné se dementoit, il avoit arresté lez luy si prez que bien le peurent oÿr jusques a .XII. chevaliers qui la estoient descenduz pour reposer, car ilz avoient toute la nuyt chevauchié. Et s'aucun me demandoit qui ilz estoient, je diroie que c'estoient les .XII. chevaliers qui eschapez estoient de la compaignie Aigret qui estoit entré en la forest [159c] luy .XXXe., dont les .XII. qui eschaperent s'estoient la d'aventure descenduz pour reposer. Mais quant ilz oïrent le chevalier ainsy complaindre, ilz alerent dire les ungz aux aultres quoyement : « Celuy qui cy se complaint sy pres de nous est le chevalier ahonté qui hier decoppa noz compaignons sy vilainement. Or est heure du vengier ! » Adont s'appareillierent par accord pour avironner Estonné et occire. Mais Estonné, qui pas ne dormoit, oÿ le son de leurs piez. Lors sault sus et embrache son escu et tire son espee et met l'arbre derriere son dos ou il estoit couchié, et pensa, se nul venoit vers luy pour mal faire, qu'il se deffendroit. Ainsi qu'il estoit appoyé a l'arbre, atant vindrent entour luy les .XII. chevaliers et le trouvent drescié. Dont luy dist l'un d'eulx : « Chevalier ahonté chevauchant* jument, es tu cy ? Certes, il te convient morir, combien que [159d] plus grant honte ne puet avenir a chevalier d'honneur que de mectre main sur chevalier ahonté. – Or y perra, dist il, qui le premier cop ferira, car il le convient morir par ma main, qui suy ahonté ! » Dont commencerent ilz a lancier aprés luy, mais il se couvroit si bien de son escu qu'ilz ne le pouoient ferir au nu et sy ne l'osoient approuchier, car trop

---

343, 46 a. chevauche j. *corr. d'après BC.*

le doubtoient. Et le chevalier ne guetoit fors qu'il en peust ferir l'un a descouvert. Ainsi lancierent sur le chevalier grant piece que oncques mal ne luy firent, car pou veoient entour eulx jusques adont que le jour apparut.

344. Sy tost que ilz peurent veoir entour eulx, ilz commencerent avoir honte et vergoingne l'un pour l'autre de ce qu'ilz se maintenoient sy nicement sur ung seul chevalier. Dont vint l'un, qui tire l'espee et approche et fiert sur l'escu du chevalier ung sy grant cop qu'il embare [160a] son espee dedens tellement qu'il ne le peult ravoir. Et cellui le fiert ung sy grant cop, comme iré qu'il estoit de ce qu'il ne pouoit aler sa voie, qu'il luy trenche son heaume et luy fend la teste jusques aux dens. Lors chiet a terre mort. Quant ses compaignons le veirent, ilz luy coeurent sus de toutes pars, dont l'un le va lancier de son glaive et luy fait une playe ou costé senestre non pas en parfond. Et quant il se senty navré, il fut tout hors du sens, dont prinst il son glaive qu'il avoit lez luy et l'esceut et fiert cellui sy grant cop qu'il luy perche l'escu et le haubergon et luy fait passer le fer parmy le foye, et celluy chiet mort. Et les autres luy coeurent sus de tous lez. Et adont receut il plusieurs coups, dont ilz luy firent le sang rayer jusques aux esperons. Et quant il vey* ce qu'ilz luy furent sy approchiez qu'il ne peult plus ferir de son glaive, il tire son espee et en fiert l'un sy a [160b] travers du haterel qu'il luy fist voler la teste a ses piez. Et les autres marteloient sur son escu sy dru que ce sembloient bateurs en grange*, et le chevalier, qui se penoit de luy couvrir, regardoit qu'il les peust tandiz ferir a descouvert. Et voit l'un qui ne se gardoit pas de luy et le fiert a descouvert sur l'espaule senestre et luy abat le bras et la moictié de l'espaule emmy le champ, et celluy chiet, qui

---

344, 19 q. ilz veyrent c. *corr. d'après BC.*

344, 23 granges *BE corr. d'après C.*

estoit navré a mort. Et tantost en fiert ung derriere bras et luy fait voler la teste ou champ. Et quant ilz veyrent ce, chacun se doubta de luy mesmes et se tournent pardevers leurs chevaulx pour fuir leur voie. Et quant il les veyt fuir, il passe avant et fiert le derrain sur son heaume et luy part la teste en deux, et celluy chiet mort a terre. Et quant les autres veirent ce, ilz monterent sur leurs chevaulx et fierent en voie pardevers [160c] la cité, qui estoit a une lieue pres.

345. Quant Estonné veyt qu'ilz s'en aloient, il* se pensa qu'il les sieuvroit. Lors s'en vint en la praerie ou il avoit laissié sa jument et voit qu'elle estoit emmy ung plasseis ou elle paissoit l'erbe ainsi qu'il avoit acoustumé. Et quant Estonné le veyt, il fut tout esbahy comment il la raroit. Mais il veyt bien qu'il le convenoit aler querre se ravoir le vouloit. Mais pour ce que faire luy convenoit, et s'y faisoit sy ort de boe et d'ordure noire qu'il y aloit envis, mais aler luy convenoit, dont il entra ou bray et en la boe jusques aux genoulx. Et quant la jument le veyt, elle se prinst a fuyr et Estonné a aler aprés par desconfort par le maresc, sy que dedens pou d'heure il fut tel* atourné qu'il n'eut en luy nulle congnoissance. Ainsy fut il honny de boe, et toutevoyes print il sa jument et le feyt yssir [160d] du tesck, et syeut les chevaliers sy tost comme il peult. Et quant les chevaliers veyrent qu'il les syevoit, ilz furent tous esbahys, car a combatre au chevalier ne pouoient recepvoir fors blasme. Et pour ce hasterent ilz leur aleure par quoy ilz peussent estre en la cité ainçois qu'il les actaingnist. Et aussi firent ilz, car ilz entrerent en la cité et se mirent en leur hostel le plus tost qu'ilz peurent, car trop redoubtoient qu'ilz ne fussent apperceuz qu'ilz fussent chassez d'un chevalier ahonté et qu'on ne sceust aussi comment il avoit mis a mort

---

345, 1 a. ilz s. *corr. d'après BCE.*

345, 12 f. tout a. *corr. d'après B.*

leurs compaignons honteusement. Et Estonné, qui n'estoit pas bien en son sens par le meschief de son compaignon qu'il avoit perdu, se mist en la cité si mal atourné qu'il estoit, car il sembloit que on l'eust trayné par toutes les ordures de la ville ; et du pis, ce qu'il estoit monté sur la jument. Et quant ceulx de la ville le veyrent tellement |161a| atourné, armé comme chevalier et monté sur jument, tous prindrent a huer aprés luy et disoient : « Veez, veez le chevalier ahonté ! » Et sachiez que en la ville avoit a celle heure grant plenté de chevalerie qui la estoit assemblee du lignaige de Darnant pour ung parlement qu'il y devoit avoir. Mais quant ilz oÿrent la noise des gens, chacun se mist aux fenestres de l'ostel ou il estoit. Mais quant ilz veyrent le chevalier sur la jument et sy wastement chargié de boe et qu'il portoit ung glaive atout l'escorche, ilz le tindrent pour fol. Et sachiez que les gens de la ville le huoient et jectoient d'ordure. Mais quant Estonné veyt qu'on le ruoit ainsi, il fut tout oultré de ire, sy que, s'il trouvast personne d'honneur qui fust chevalier, il l'occeist. Et toutesvoyes chevaucha il avant comme cellui qui ne sçavoit ou il aloit tant qu'il vint devant l'ostel ou les chevaliers estoient [161b] que il chassoit. Mais ilz estoient descongneuz, car ilz estoient desarmez. Mais quant ilz le veyrent, ilz ne firent pas semblant qu'ilz eussent eu a faire contre luy pour la honte qu'ilz en recepveroient. Mais l'un, qui filz estoit de Fromont, frere de Darnant, yssy hors et le prinst a moquer et luy dist : « Gentil chevaucheur de jument, jouez devant nous de vostre maistrise ! » Quant Estonné se oÿ moquer de cellui, qui chevalier estoit, il fut tout foursené et hauche le glaive mal taillié et le fiert parmy le corps et l'abat mort emmy le champ. Et passe oultre, tousjours chevauchant les galopz.

346. Sy tost que les chevaliers qui estoient aux fenestres sur les rues veirent* ce, ilz dirent que c'estoit a bon droit, car a fol ne a yvre ne se fait pas bon jouer. Mais toutesvoyes ceulx qui congnoissoient le chevalier dirent que c'estoit meschief que le filz de Fromont, qui [161c] tel homme estoit ou paÿs, estoit mort sans amende. Et les autres disoient : « Qui prendra vengence de chevalier ahonté ? » En telles parolles passe Estonné la cauchee et passe le pont sur la riviere qui couroit parmy la ville. Ainsy qu'il eut passé l'eaue, il entre en une grant rue qui traioit aux champs et va chevauchant tous les galops parmy la cauchee. Lors voit venir ung chevalier moult bien armé et richement monté en la compaignie de .X. chevaliers qui venoient contremont la rue. Et s'aucun me demandoit qui le chevalier estoit, je diroie que c'estoit Fromont de la Noire Forest, frere germain de Darnant, et venoit de dessus* la riviere, car on luy avoit rapporté qu'on avoit trouvé ung chevalier noié en la riviere et portoit ses armes a .V. lambiaux et c'estoit a dire que c'estoit son filz aisné. Et voir fut, car pescheurs l'avoient resacqué hors de la riviere, [161d] sy le faisoit le pere rapporter derriere luy en une lictiere chevaucherresse. Et sachiez que c'estoit le chevalier qui cuidoit avoir noyé Claudion en la riviere par ce qu'il l'ahert parmy le bras, et l'eust noyé s'il ne luy eust coppé le puing. Et sachiez que le chevalier noyé n'avoit que ung bras. Mais quant Estonné veyt les .X. chevaliers sy bien armez, il cuida qu'ilz le deussent prendre. Et quant il fut advisé, il dist a luy mesmes : « Vous ne m'avrez pas qu'il ne vous couste. » Lors broche sa jument et dist : « Seigneurs, gardez vous de moy ! », et* puis baisse sa lance. Et quant Fromont le veyt venir sur luy, il prent sa lance pour son corps deffendre et

---

346, 2 r. le veirent, ilz dirent que c'estoit chevalier a bon d.

346, 16 v. dessus l. *BE corr. d'après C.*

346, 30 et broche sa jument et puis b. *BE corr. d'après C.*

s'entrefierent sy grans coups que Fromont luy fend son escu et son haubergon et luy fait passer le fer lez le costé senestre, dont vola le glaive en pieces, mais autre mal ne luy fist. Et le chevalier le fiert de son fust ung [162a] tel cop qu'il luy percha l'escu et le haubergon et luy fist passer parmy le corps et l'abat navré a mort, car il ne vesqui puis que .VIII. jours. Et quant il eut fait ce cop, il passe oultre sans arrester quanques la jument peult courir. Et quant ceulx qui estoient avecques luy veirent leur seigneur cheoir, ilz mirent pié a terre pour sçavoir comment il luy estoit et trouverent qu'il estoit moult griefvement navré, mais il n'estoit pas mort. Lors prindrent a faire merveilleux doeuil, dont le prindrent les .VIII. et l'emporterent pardevers le chastel. Et les deux aultres, qui filz estoient de Fromont, monterent sur leurs chevaulx et dirent qu'ilz n'arresteroient jamais, sy avroient mis a mort le chevalier ahonté, quel deshonneur qu'ilz en deussent recepvoir. Lors fierent chevaulx des esperons parmy la rue aprés le chevalier ahonté, qui estoit ja a plains champs et s'en aloit le grant trot. [162b] Quant les .II. freres le veyrent, l'un dist au chevalier : « Chevalier sans honneur, retournez ! » Et quant il l'ouy, il ne voulut retourner, car il veyt bien qu'ilz n'avoient nulz glaives, mais il prinst a chevauchier plus sur frain. Adont l'actainst cellui qui le suivoit et le chevalier tire l'espee. Et quant il le senty sy pres de luy, il laisse aler l'espee arriere main et le consieut parmy le haterel et luy fait voler la teste a tout le heaume emmy le sablon.

347. Quant l'autre chevalier veyt son frere mort, a pou qu'il n'yssy du sens. Adont tire l'espee et fiert le chevalier ahonté sur son heaume ung sy grant cop qu'il luy coppe le cercle et luy embare jusques sur le bachinet. Le cop descend sur l'espaule et luy fait une playe sy que le sang luy coeurt tout aval jusques aux esperons. [162c] Et quant il se senty ainsy tasté, il fut tout courroucié. Lors hauche l'espee et le fiert a travers du haterel et luy fait la teste voler ou champ.

Lors s'en va oultre grant aleure tant qu'il s'embaty sur la riviere, ou deux pescheurs estoient arrivez. Et disoient ainsy que le chevalier passoit : « Cy trouvasmes nous le chevalier pery qui avoit l'escu myparty de blanc et de noir. » Quant le chevalier l'entendy, il fut tout esbahy et leur demanda : « Seigneurs, que est ce que vous dictes ? – Sire chevalier, avant hier tirions nous noz roiz hors de l'eaue, sy trouvasmes ung chevalier pery qui avoit ung escu miparty de blanc et de noir. Et pour ce que nous y trouvasmes vie, nous le portasmes en nostre manoir. Mais deux damoiselles, qui passerent pardevant nous ainsi que nous le portions hors de nostre nacelle, nous prierent que nous leur delivrissons et elles le repasseroient [162d] a leur pouoir, et nous leur delivrasmes sur leur bonne foy. » Quant Estonné l'entendy, il fut tout esmayé de hide et de meschief et de paour qu'il ne fust mort. Dont leur demanda il qu'ilz luy deissent quelle part les dames s'en alerent. « Par ma foy, sire, elles demeurent en l'espez de ceste forest dela ceste riviere. » Quant Estonné oÿt ce, il fiert sa jument des esperons et fiert en la riviere sans plus mot dire. Et la jument, qui forte estoit, se prinst a nagier tant qu'elle vint hors au plain, puis broche la jument et fiert en la forest. Mais ore se taist l'ystoire de luy et retourne a parler du lignaige de Darnant qui estoit en Troiete.

XXIX.

COMMENT FROMONT, LE FRERE DE BRUIANT, FU APPORTÉ NAVRÉ A MORT DEDENS DARNANTES*.

348. Sy tost, ce dist l'ystoire, que Fromont fut apporté ou chastel de Darnantes pardevant Griant son frere et que

---

Rubrique empruntée à C.

on luy eut compté l'aventure de sa navreure qui estoit mortelle, il fut a sy grant peine et [163a] meschief qu'il chey pasmé emmy le pavement. Et quant il fut revenu, il demanda se cellui estoit mis a mort qui navra son frere. « Sire, dist ung chevalier, nous ne sçavons, mais ses deux filz le syevoient en la forest. – Et comment ! seigneurs, dist Grians, l'osastes vous laissier aler, qui estiés* vous .X. armez ? – Pour ce, sire, que c'estoit ung chevalier ahonté chevauchant une jument. – Haa ! recreans* et couars et ahontés chevaliers plus que nulz, ce n'est pas ung ahonté chevalier qui a osé occir Fromont, le chief du lignaige de Darnant, en la moienne de ses amis et en la meilleure cité qu'il ait ! Or aprés luy, car se vous ne le me amenez ou mort ou vif, je vous pendray au retourner ! » Tandiz qu'il disoit ce, les bourgois de la ville luy apporterent devant luy les .II. filz de Fromont qui eurent les testes coppees. Et quant Griant sceut que ce avoit fait le chevalier, [163b] il fut tout desesperé et dist : « Je vous disoie bien que ce n'estoit pas ung chevalier ahonté, combien qu'il chevauchast la jument, ains estoit ung chevalier preux et plain de grant hardement qui vous a tous deceuz par sa hardie emprinse. Et sachiez que c'est le roy Percheforest ou l'un des .X. compaignons qui le quierent. Mais aprés luy qu'il ne nous eschape ! » Et sachiez que aprés ce mot s'armerent bien .C. chevaliers du lignaige de* Darnant, qui tous se mirent en la forest pour mectre le chevalier a mort, mais ilz furent deceuz, car il n'ala pas vers la forest, ains passa la riviere ainsi que vous avez oÿ. Mais cy se taist l'ystoire d'eulx tous et retourne au chevalier ahonté.

348, 9 q. estes v. *E corr. d'après BC.*

348, 11 recreant et couart et ahonté chevalier p. *B corr. d'après E.*

348, 27 de Darnant *manque B* ; *corr. d'après CE.*

XXX.

COMMENT CLAUDION VINT RECONFORTER ESTONNÉ, QUI ESTOIT TANT DOLANT POUR CE QU'IL NE SÇAVOIT COMMENT CLAUDION SE PORTOIT QU'IL NE VOULOIT PARLER A PERSONNE*.

349. Cy endroit dist l'ystoire que sy tost que le chevalier se fut mis en la forest, il chevaucha toute la journee jusques a heure de vespres sans arrester aussy que tout hors du sens [163c], mais adont fut il sy traveillié et sa jument aussy que l'un ne l'autre ne peult plus. Dont arresta le chevalier en ung marescoiz et descendy de sa jument et la laissa aler paistre ou plasseys. Et il s'assiet dessoubz ung arbre et met sa main a sa mascelle et commence a penser a son compaignon comment il porroit oÿr nouvelles de luy. Et ainsi pensa jusques a soleil esconsant sans membre remouvoir. Tandiz qu'il pensoit et qu'il estoit en telle merancolie, ung garçon passa pardevant luy qui gardoit moutons et les menoit pardevers son hostel. Quant le garçon veyt le chevalier, il le salua, mais le chevalier ne luy respondy riens. Il le laissa tout quoy et s'en vint au manoir ou il demouroit. Et encontra sa dame et luy dist comment il avoit trouvé le chevalier, qui ne voult respondre quant il le salua. « Et sachiez qu'il est sy honny de boe [163d] qu'il n'a en luy nulle congnoissance. – Par amours, dist la damoiselle, maine moy ou il est. – Damoiselle, dist le garçon, voulentiers. » Lors s'en vont jusques au chevalier et trouvent qu'il pensoit aussy fort que devant. Dont vint la damoiselle pardevant le chevalier et luy dist : « Sire chevalier, Dieu vous doinst bon soir. » Le chevalier ne luy respondy mot. Et la damoiselle le saque par le pan du haubergon et dist : « Sire chevalier,

---

Rubrique empruntée à C.

parlez a moy. » Mais le chevalier ne se meut oncques ne luy respondy. Quant la damoiselle veyt ce, elle dist au garçon : « Va t'en a ma soeur et luy dy qu'elle viengne a moy veoir le chevalier. » Le garçon fist ce que sa dame luy commanda, car il s'en vint au manoir et trouva la damoiselle a la porte avecques ung chevalier qui n'estoit pas bien haitié. Quant le garçon veyt la damoiselle, il luy dist : « Ma damoiselle, vostre soeur [164a] vous prie que viengnez veoir ung chevalier qui ne voeult parler. – Je le feray voulentiers », dist elle. Lors se tourne pardevers le chevalier qui lez luy estoit et luy dist : « Sire, vous en viendrez avecques moy pour veoir le chevalier. – Damoiselle, dist il, je le feray voulentiers. » Dont s'en vont entre eulx deux jusques a l'arbre ou le chevalier seoit. Et quant la damoiselle qui demouree estoit veyt sa soeur et le chevalier, « par ma foy, dist elle, venez veoir merveilles, car vecy ung chevalier qui est en une sy grande et sy fiere merancolie qu'il ne veult parler a moy pour parler que je face. » Dont vint avant le chevalier qui vint avecques la damoiselle et regarde l'escu du chevalier, mais il estoit sy emboé qu'il n'y eut point de cognoissance. Dont prinst il de l'erbe et luy torcha son escu et regarde qu'il estoit vert a ung chief de gueules. Quant il eut bien regardé l'escu, il dist que c'estoit Estonné son chier compai[164b]gnon. Adont fut sy liez que a merveilles. Lors s'assist vers luy et le print a appeller et dist : « Sire chevalier, parlez a moy. » Et quant le chevalier oÿ le son de cellui qui le huchoit, il se print a aspirer. Lors drece son viaire et voit que c'estoit Claudius le Breton. Adont lui revint son sens et yssist hors de son mauvais vouloir et merancolie. Et quant il veyt apertement que c'estoit Claudius, il oste son heaume de son chief et embrache Claudion et dist : « Chier amy, chier compaignon, bien soyez vous trouvé, car je croy que je fusse mort se trouvé ne vous eusse.

350. – Sire, dist Claudius, or vous m'avez trouvé et moy vous par grant fortune. Or vous levez de cy, sy alons a l'ostel des .II. damoiselles qui m'ont la vie sauvee, car je fusse mort se elles ne m'eussent trouvé. – Sire, dist Estonné, Dieu les voeuille garder et rendre la [164c] bonté. » Adont se leva Estonné et dist qu'il iroit querre son cheval. « Non ferez, dist Claudius. Ce garçon qui cy est l'yra querre. » Dont commanderent ilz au garçon qu'il l'alast querre et le menast a l'ostel. Lors se tournerent les deux damoiselles et les deux chevaliers tant qu'ilz vindrent a leur manoir, et dont vint le garçon sur la haulte jument. Et quant Claudius et les deux damoiselles veirent la jument, ilz furent tous esbahiz. Dont luy dist Claudius : « Comment ! Estonné, avez vous chevauchié ceste jument ? – Oÿ, sire, par ma foy, et fust le deable, car quant vous syevistes le chevalier, je ne sçavoye sur quoy monter. Et adont trouvay je ceste jument et luy mis la selle et puis montay sus et vous syevyz a force. Et sachiez que se je eusse eu deux des meilleurs chevaulx de ce paÿs, je les eusse tuez ou ceste jument est demouree, car elle a pou fait fors que courre [164d] puis que vous me laissastes. » Lors luy compte toutes les aventures qui luy sont avenues depuis. Et dont dist Claudius : « Par ma foy, beau compaignon, vous avez eu pour moy grant paine et traveil et peril. Et pour ce vueil estre vostre amy a tous jours. Mais pour ce que je voeuil que vous sachiez comment il m'advint, je le vous diray. » Lors compte comment il chassa le chevalier jusques a la riviere et comment le chevalier sailly dedens et il mesmes sailly aprés et le peril ouquel il fut par ce que le chevalier l'aherst par le pan du haubergon et comment il s'en ala demy* mort aval l'eaue et comment les pescheurs le rescouirent. Et dont luy dist Claudius : « Treschier compaignon, ces .II. damoiselles que vous veez m'amenerent ceans. Et sachiez

---

350, 30 a. de moy m. *E corr. d'après B.*

qu'elles m'ont fait tant de biens que je suy eschappé du peril de la mort et m'ont sy bien pensé que j'eusse chevau-[165a]chié dedens .II. jours. – Sire, dist Estonné, elles nous ont sauvees les vies. Je ne sçay qui le desservira. – Sire, dist l'aisnee des damoiselles, il est tout desservy, car nous et toutes les dames et les damoiselles de ceste forest sont si desirans de faire courtoisie et honneur a Percheforest et a tous les chevaliers de la queste que celles se tiennent a bien eureuses qui courtoisie et honneur leur peuent faire, car elles scevent bien que par eulx reviendront elles en leur honneur et en leur franchise et seront vengees de ceulx qui honte et deshonneur leur pourchassoient, et aussi sommes nous ja de plusieurs. »

351. Aprés ce que la damoiselle eut ce dit, ilz s'entreprindrent par les mains et emmenerent Estonné en une chambre et le baignierent pour luy laver le sang qui estoit foitié sur luy et l'essuyerent sy bien qu'elles peurent si qu'ilz furent dedens .II. jours en point de chevauchier. Mais [165b] ore se taist cy endroit l'ystoire d'eulx et retourne a parler de Lydoire, la royne d'Escoce, et de Fezonas et de Dagon de Rochedure.

XXXI.

COMMENT LA ROYNE ET SA COMPAIGNIE FURENT MENEES EN ESCOCE.

352. Cy endroit dist l'ystoire que tant chevauchierent les dames ou conduit de Dagon de Rochedure qu'ilz vindrent ou plus fort chastel qui fust en Escoce, qu'on appelloit adont le Chief d'Escoce, car c'estoit le plus fort lieu d'Escoce et le plus noble et le plus beau. Et sachiez que ou chastel pouoient bien .II^{M}. chevaliers sans les habitans grever. Et avoit entour le chastel bois et prez et riviere si que

on ne luy pouoit tollir, car on ne pouoit venir a ost sur le chastel que a trois lieues pres. Quant Lydoire et sa compaignie furent descendues ou chastel, on ne vous porroit dire la grant feste et le grant honneur [165c] qu'on fist a la royne. Et sachiez que les damoiselles menerent grant joye et grant feste pour le deduisant lieu qu'elles trouverent jusques a .VIII. jours que Gadifer peult demourer. Mais deslors en avant commencerent elles a avoir merveilles pour quoy il demouroit sy longuement. Et quant Lydoire veyt qu'il ne venoit, elle pria a Dagon qu'il voulsist aler en Angleterre pour sçavoir pour quoy il demouroit tant, et Dagon luy respondy qu'il le feroit voulentiers. Dont s'ala appareillier Dagon et s'arma et monta en la compaignie de deux escuiers et fist tant qu'il vint en Angleterre et sceut que la royne d'Angleterre estoit a Trinovant. Quant Dagon oÿt ce, il se mist au chemin tant qu'il y vint, puis descendy ou chastel. Et sachiez que bien tost fut appareillié qui mist son cheval a l'estable, et puis monta ou palais et trouva la royne qui devoit entrer [165d] en sa chambre. Mais quant elle veyt le chevalier estrange, elle s'arresta, car elle honnouroit voulentiers tous chevaliers. Et quant Dagon l'aperceut, il luy fist toute la reverence qu'il peult et puis la salua depar la royne d'Escoce. Et quant la royne entendy qu'il estoit a la royne d'Escoce, elle fist au chevalier moult grant feste. Lors luy demanda qu'elle faisoit et Fezonas sa cousine et toutes les damoiselles. « Madame, dist Dagon, elles ont fait sy haitiement et sy lyement jusques a ore que c'est merveilles. Mais puis que Gadifer et ses gens passerent le terme de venir, elles ont fait mauvaise chiere, si qu'il m'a convenu venir sçavoir l'occasion de leur demouree. Sy vous prie ma chiere dame que vous me voeuilliez dire ou je le porroie trouver. » Et quant la royne eut ouy Dagon, elle prinst a larmoier et puis luy commença a compter l'occasion, ainsi que avez ouy. [166a] Mais tandiz qu'elle luy comptoit va venir devant luy le Boceus de Suave, luy .XIIe. de chevaliers, dont l'un estoit Tracemont, le second Caerleir,

le .IIIe. Maradux, le .IIIIe. Louvezerp, le .V^{e}. Chamar, le .VIe. Stancol, le .VIIe. Assaracus et Menelaus, nepveu du roy Alexandre, luy .IIIe. de chevaliers.

353. Quant le Boçu vint pardevant la royne, il luy dist : « Dame, nous venons prendre congié a vous, car nous avons emprins d'aler trouver le roy nostre seigneur. – Comment ! sire de Suave, dist la royne, estes vous gary de vostre jambe pour chevauchier ? – Dame, dist il, je suys plus tost gary que autres gens ne seroient. Mais nous vous prions que nous puissons aler querre nostre seigneur par vostre congié. – Certes, seigneurs, dist la royne, moult bien me plaist. » Et quant Dagon oÿ les chevaliers qui devoient aler querre le roy, qui bien sçavoit l'occasion, il dist qu'il iroit avecques [166b] eulx querre son seigneur. Quant la royne veyt les chevaliers tous appareilliez pour aler pardevers son seigneur, elle se pensa qu'elle les laisseroit aler, car tant plus y en iroit et mieulx vauldroit. Sy leur dist : « Seigneurs, bien me plaist que vous y allez. Et pour Dieu, se vous avez* mestier de gens, sy le me laissiez sçavoir, et je vous en envoieray de ce que je porray. – Dame, dist le Boçu, se nous veons que besoing soit, nous le vous ferons sçavoir. Mais nous en alons, sy vous commandons a Dieu. » Lors se departent de la royne et se mectent en la forest. Et sachiez que Dagon se mist avecques eulx. Mais cy endroit se taist l'ystoire d'eulx et retourne a parler de Gadifer et du Tors pour compter comment ilz furent assiegez.

353, 16 v. pouez sçavoir que vous ayez m. *E corr. d'après BC.*

XXXII.

COMMENT LE ROY D'ESCOCE FU ASSEGIÉ OU CHASTEL MALEBRANCE*.

354. Cy endroit dist l'ystoire que quant le Tors eut tant fait par son sens et par sa chevalerie [166c] qu'il eut prins le Chastel de Malebranche ou son sire gisoit malade, il fist pourveoir le chastel de ce qu'on peult avoir entour. Et sachiez que Lisane, que Malebranche avoit ravie malgré elle, fist tantost assembler tous les chevaliers qui mors estoient par la main de Gadifer et du Tors et les fist mectre emmy la praerie sur la crupe de la montaigne, puis fist ferir autant d'estaches qu'il y avoit de corps tout a la ronde, puis fist la plus grosse mectre en la moienne et la fist loier Malebranche pour ce qu'il luy sembloit qu'il l'avoit deshonnouree, et les autres tout autour. Et puis les fist esprendre par ses enchantemens de feu de telle nature que la flambe aloit dessus eulx .C. queutez de hault. Et sachiez que les corps n'ardoient en riens, ains demouroient entiers. Sy dist l'ystoire que le feu ardist l'espace de .XL. ans, de quoy la montaigne fut appel[166d]lee deslors en avant la Montaigne Ardant. Et sachiez que quant Lisane eut ainsi les corps enchantez, Gadifer et le Tors en eurent trop grant merveille. Et tandiz Lyriope fist tout le bestail qui appartenoit au chastel mectre ens. Quant ce vint le lendemain a heure de nonne, Gadifer, qui estoit levé, car il n'avoit maladie nulle fors foiblesse, yssy hors de sa chambre entre luy et Lyriope la pucelle et prindrent a aler par le chastel esbanoiant pour luy resvigorer, car tart luy estoit qu'il peust porter armes. Et monterent sur la porte du chastel pour ce que Gadifer vouloit veoir l'enchantement que Lysane* avoit fait sur

---

Rubrique empruntée à C.

354, 27 q. Lyriope a. *corr. d'après BE.*

Malebranche et sur ses compaignons qui furent occiz par Gadifer et par le Tors. Mais ung pou se taist ore l'ystoire d'eulx et retourne a parler de Gelinant du Glat.

XXXIII.

COMMENT GELINANT DONNA CONSEIL DE FAIRE PAIX, DONT IL NE FUT PAS CREU.

355. [167a] Or dist l'ystoire que quant Gelinant eut assemblé jusques a .XL. chevaliers de son lignaige, il se mist au chemin sy tost qu'il peust chevauchier, car tart luy estoit de venir a Darnantes par quoy il peust mectre bonne paix entre le roy anglois et ses amis. Car il avoit ja bien tant oÿ des* besongnes que le lignaige de Darnant n'avoit pouoir a guerroier contre luy, car on luy avoit bien dit que le roy nouveau d'Escoce estoit son frere germain et que le roy d'Ynde avoit lors sa soeur. Et ce qu'il cremoit encore le plus, c'estoit le roy Alexandre, car on luy avoit bien dit qu'il estoit entré en la queste dedens la forest luy .X^{e}. de chevaliers des plus preux du monde et avoient ja occis des meilleurs de son lignaige. Sy eut grant paour de ses enfans, car bien sçavoit que au roy Alexandre n'avoient pouoir et que obeir devoient a luy comme a leur souverain. Et pour ceste occasion se mist il au che[167b]min et fist tant par ses journees qu'il vint a Darnantes et descendy a la maistresse tour. Et sachiez qu'il vint sy a point que son frere Fromont travailloit a la mort. Et quant il vint pardevant luy, Griant son frere et luy et tout le lignaige commencerent a mener grant doeuil, et en ce doeuil faisant rendy ame incontinent.

---

355. 6 o. de b. *corr. d'après BE.*

356. Quant Fromont fut mort, son lignaige le mist en terre selon l'usaige d'adont et puis s'assembla tout le lignaige en la maistresse tour pour avoir parlement ensemble. Ainsi qu'ilz estoient tous assiz vint entrer entre eulx ung chevalier tout armé, qui dist devant tous : « Seigneurs, mauvaises nouvelles vous apporte, car Dagin de l'Estrange Forest est mis a mort et deux de ses filz. » Quant Gelinant et Griant et tout le lignaige oÿrent ces nouvelles, ilz furent tous esbahiz, car c'estoit le plus preux de tous. [167c] Quant ilz eurent esté une grant piece qu'ilz ne disoient mot, Gelinant, qui estoit le plus sage et qui mieulx entendoit a raison, se dreça et dist : « Seigneurs, bien vray est que le roy Alexandre, qui tout le monde a mis en sa subjection, a fait roy nouvel en Bretaigne d'un gentil homme chevalier de son hostel en la deffaulte du roy Pir, qui mort est sans hoir. Et celui roy, que nous appellons Percheforest, est entré en la Forest Darnant et a Darnant occis pour son inobedience. Et encores nous voulons tenir et avons tenues les cincq plus grandes forestz de toute Angleterre sy franches que nul n'y a osé entrer n'yssyr ne n'avons voulu recongnoistre de nul seigneur, de quoy se le roy en est meu encontre nous, ce n'est pas merveille. Car se le roy Pir a souffert par sa niceté que nous avons tenues les forestz sans seigneur, le roy qui ore est ne le souffrira pas, s'il ne veult. Or en est [167d] mescheu a nostre frere Darnant et aussi fera il a nous, car oncques, pour prosperité ne pour bien que noz dieux nous envoiassent, nous ne les regraciasmes ne loenges ne rendismes a eulx* ne feismes sacrifice ne monstrasmes envers eulx* que ce fust de leur* grace, ainçois les* meismes arriere dos tout ainsy que se nous

356, 28 r. a luy n. *B.*

356, 29 e. luy q. *B.*

356, 29 d. sa g. *B.*

356, 30 a. le m. *B.*

n'eussions besoing d'eulx* ne qu'ilz ne nous peussent grever. Que ce soit vray, nous les* prenismes a guerroier par l'orgueil que nous enchargeasmes si grant que nous ne prisiesmes ne dieu ne homme. Et aprés chacun s'ala maintenir plus vilainement que bestes ne oiseaux, qui n'ont pas raison. Car on ne scet masle de bestes ne d'oyseaulx qui* ne honnoure sa fumelle ne ja force ne luy fera de chose qu'il desire a avoir d'elle, mais tant plus sera en amours, tant sera il plus humble envers elle et plus doulcement le requerra ne ja force ne luy fera. Et nous, qui devons avoir raison [168a] et qui sommes les plus nobles creatures que le Souverain Dieu ait faictes, nous nous avons maintenu plus vilainement que les plus viles creatures qu'il feist oncques, qui par copulacion naturelle viennent sur terre.

357. Car quant le Dieu de Nature fist toute creature qui engendree est par copulacion, il luy pleut que la fumelle fust obeissant au masle et que le masle en* eust la souveraineté et que le masle fust plus puissant et plus noble. Et quant le Createur eut ce fait, pour ce qu'il ne voult pas que le masle tenist la fumelle en vilté ne en despit, mais la* tenist comme sa pareille et luy portast honneur, il fist une moult noble restraincte, car il luy pleut que la fumelle fust dame de son corps et que le masle ne peust monstrer haussaige contre sa voulenté. Et pour la franchise aux fumelles garder, Dieu de Nature y mist une garde qui a a nom Plaisance, par quoy le masle n'osast adeser la fumelle se Plaisan[168b]ce ne luy donnoit congié, de quoy nous veons

---

356, 31 b. de luy ne qu'il ne nous peust g. *B*.

356, 32 n. le p. *B*.

356, 36 o. quil n.

357, 3 en eust la souveraineté et que le masle *manque après* masle ; *saut du même au même d'après BCE*.

357, 6 la *manque* ; *corr. d'après BE*.

que tout masle de bestes et d'oiseaulx sont ou dangier des femelles en ce cas. Et nous, qui avions ou devions avoir sens et raison, avons exurpé et tollu aux dames et aux damoiselles et abusé contre la franchise que le Dieu de Nature leur avoit donnee, car le plus de nous se delectent en elles efforcer et tollir ce que homme ne doibt avoir, s'il ne leur plaist, que quant ilz le peuent avoir de gré, et en ce meffaisons nous encontre le Dieu de Nature. Et pour ceste raison pour certain nous a Dieu grevez, car nous avons deshonnouré ce que nous devions avoir honnouré, ainsi que tous font fors nous. Sy nous repentirons premiers par mon conseil de noz meffaiz et l'amenderons a nostre Dieu, et en aprés envoyerons par devers le roy Alexandre et le roy anglois, par quoy nous nous appaiserons [168c] a eulx ainçois que pis nous viengne. C'est mon conseil. Et qui mieulx scet, mieulx die, je l'orray voulentiers. »

358. Quant Gelinant eut compté ce qu'il sceut que bon fut pour le mieulx, il se teust atant et aussi fist toute la chevalerie qui la estoit. Et sachiez que tous ceulx qui bien vouloient s'accordoient bien a ce qu'il dist, mais il n'y eut cellui qui respondist. Quant ce vint ung pou aprés, Griant de la Haulte Forest, frere de Gelinant, se leva et dist : « Seigneurs tous qui cy estes assemblez pour garder l'onneur l'un de l'autre, vous avez ouy que Gelinant mon frere a dit. Et selon ce que je puis concepvoir en ses parolles, il m'est advis qu'il entend a estre des chevaliers recreans qui entrent en hermitaige par couardise, car selon ce qu'il monstre, il n'y a fors que nous renonçons au droit qui nous vient de noz ancestres et que nous avons usé toutes noz vies et deve[168d]nons serfz aux femmes, qui ne sont faictes fors pour noz voulentez acomplir, et aprés nous en alons en la prison de ceulx qui noz freres et noz cousins ont mis a mort. Mais combien que nous ayons perdu le trespreux et le tresexcellent chevalier Darnant l'enchanteur, qui chief estoit de nous et qui noz franchises amplioit tousjours et

que les dieux amoient et donnoient congié de faire son vouloir et a tout son lignaige, et aprés nous avons perdu le trespreux Dagin, qui est mort par sa proesse en vengant son frere, et en aprés nous avons perdu Fromont, qui est occis par mescheance, et comment aussi que plusieurs chevaliers de nostre lignaige soient occis en querant noz ennemis en voulenté de nous destruire, je tout seul ay coeur et voulenté de mes freres vengier et de noz franchises garder que les dieux nous ont donnees. Et est ma voulenté de tantost partir [169a] pour aler vers Malebranche, qui est l'un des aisnez filz de Darnant et l'un des preux, car je sçay bien qu'il ne me sçaira ja mal gré de son pere vengier. Et pour tant, qui m'ayme, sy me suyve, car je m'en voys. »

359. Si tost que Griant eut dit sa voulenté, il se lieve du parlement et yst hors du chastel. Et sachiez que tous ceulx qui furent de son accort le sievirent et furent bien jusques a .LX. chevaliers. Et Gelinant demeure et tous ses filz et ceulx de son sang qui la estoient. Mais Bruyant et tous ceulx de sa route s'armerent et se mirent a la voie pardevers le Chastel de Malebranche et chevauchierent tant qu'ilz vindrent a moins d'une journee pres. Et adont regarda Griant le mont ou le chastel seoit et voit sur la crupe du mont flamme sy grande que c'estoit [169b] merveilles. Dont dist a ceulx qui lez luy estoient : « Seigneurs, je voy feu sur ce mont que oncques mais je ne vey. Je ne sçay que c'est a dire. » Adont trouverent ung garçon qui gardoit brebis. Lors luy demanderent que c'estoit a dire du feu qui estoit sur le mont, mais il leur respondy qu'il ne sçavoit, mais il avoit esté veu des le deuxiesme jour devant au matin. Adont se mirent a la voie en eulx merveillant quel feu ce pouoit estre et demourerent celle vespree en la forest jusques au jour. A l'endemain se mirent a la voie et chevauchierent jusques a nonne, et a celle heure vindrent au pié du mont. Et adont dist Griant : « Seigneurs, je m'esmerveille que ce puet estre de ce feu que nous veons sur ce mont.

– Sire, dirent les chevaliers, nous monterons amont, sy verrons que ce puet estre. »

360. Aprés ces parolles se mist Griant ou chemin pour monter le mont et tous les chevaliers [169c] s'arrouterent aprés luy. Et quant Griant vint sur le mont et la chevalerie qui le sievoit, ilz regarderent le feu qui estoit emmy la place et voient les chevaliers tous armez loiez aux estaches qui estoient avironnez du feu, dont* ilz eurent trop grant merveille. Griant s'approche plus pres, mais il ne puet au pres approchier pour la chaleur. Lors retourna Griant et dist a ses compaignons : « Par ma foy, seigneurs, je ne sçay que c'est cy a dire, mais alons jusques au chastel et la sçarons nous que c'est a dire. » Lors se mirent a la voie jusques au pié du pont et trouverent qu'il estoit hauchié. Adont s'esmerveilla moult Griant. Lors regarde amont et voit une baniere en hault sur la porte qui estoit au roy d'Angleterre, dont s'esmerveilla moult Griant et dist a ung chevalier qui lez luy estoit qu'il se doubtoit du chastel. Lors prinst a huchier de toute sa force et dist : « Portier, avale le pont, laisse [169d] moy entrer ens. Je voeuil parler a Malebranche. » Quant Gadifer et Liriope et le Tors, qui estoient amont es esgarites, oïrent le chevalier parler et veirent toute la champaigne couverte de chevaliers armez, ilz dirent : « Veez cy Griant qui est venu ainsi qu'il l'*avoit mandé. » Adont se dreça le Tors et dist : « Sire chevalier, qui estes vous qui voulez entrer ceans ? » Quant Griant le veyt, il luy prinst a dire que on ouvrist la porte. Dont respondy le Tors : « On m'a deffendu l'ouvrir se je ne sçay pour qui. » Dont respondy Griant : « Va, sy dy a Malebranche que Griant son oncle est a la porte, qui veult parler a luy. – Sire chevalier, dist le Tors, se vous voulez parler a Malebranche, vous le

---

360, 6 dont *manque* ; *corr. d'aprés BE.*

360, 22 l *manque devant* avoit *BE* ; *corr. d'aprés C.*

trouverez en la moyenne de ce feu qui est emmy celle place, sy que vous n'avez que faire ceans pour parler a luy. – Comment ! dist Griant, est Malebranche mort ? – Oÿ voir, dist le Tors, et plusieurs chevaliers [170a] que vous pouez veoir ou feu. – Dy moy, dist Griant, et dont vient ce feu entour eulx ? – Certes, dist il, le Dieu de Nature luy a envoié pour les meffaiz et les meschiefz qu'ilz ont fait contre le plaisir des damoiselles. – Or me dy, dist Griant, qui est dedens ce chastel ? – Il y est, dist il, le frere du roy d'Angleterre qui est roy d'Escoce et sy y est ung sien chevalier. »

361. Quant Gryant eut oÿ le Tors, il fut sy courroucié que a pou qu'il n'yssoit du sens. Lors dist par grant aÿr : « Par luy et par son frere avons nous receu moult grant dommaige, mais jamais ne me partiray de cy, sy avray maistrié tous ceulx de ceans et pendus par leurs gueules, ou vous y esragerez de fain ! – Par ma foy, dist le Tors, je me doubte que ce ne soyez vous qui serez pendus ! Mais gardez vous bien, sy ferez que saiges. » Quant Griant sceut qu'il eut perdu son nepveu et que le chastel estoit saisy de ses ennemis, il fut merveilleusement iré. Lors dist aux che[170b]valiers qui entour luy estoient : « Il* nous convient garder ce chastel que nul n'en ysse, car se nous pouions occire le chevalier qui est dedens, nous avrions moult affoibly noz ennemis, car c'est ung des preux qui y soit. » Lors s'en vont sy pres de la porte assegier qu'on ne pouoit yssir qu'ilz ne le veissent. Et quant la bonne Lyriope veyt que ilz estoient de sy pres assiz que nul ne pouoit yssir qu'ilz ne le veissent, elle s'avisa qu'elle envoieroit secretement, que Gadifer et le Tors ne le sçaroient, ung feable garçon pardevers les dames et les damoiselles qui contraires estoient au lignaige de Darnant par quoy elles feissent sçavoir aux chevaliers de la queste que deux de leurs compaignons sont assiz ou Chastel

---

361, 11 Ilz n. *corr. d'après BCE.*

de Malebranche de Griant de la Haulte Forest et a bien en sa compaignie .LX. chevaliers. Ainsi que la damoiselle le pensa, [170c] elle le fist, car elle fist yssir ung sien garçon la nuyt ensuivant par les fossez. Et sachiez que le siege fut sceu par la forest dedens trois jours a toutes celles qui estoient de la partie de Percheforest, car il n'estoit riens que elles desirassent tant que la destruction du lignaige de Darnant. Mais cy endroit se taist l'ystoire de Gadifer, du Tors et du siege qui estoit pardevant eulx et retourne a parler de Percheforest comment il sceut que son frere estoit assiz ou Chastel de Malebranche.

XXXIV.

COMMENT LE ROY PERCHEFOREST TROUVA L'ESCUIER LYONNEL, LEQUEL ENVOYA DEVERS LA ROYNE A TRINOVANT.

362. Cy endroit dist l'ystoire que quant Percheforest eut soupé en la maison des religieux et il eut demandé au nayn de ses nouvelles, l'ancien preudomme luy dist : « Sire, il est temps de reposer. » Dont emmenerent Percheforest couchier jusques a l'endemain que il [170d] se leva et se fist armer a ses escuiers, puis monta sur son cheval et prist congié aux preudommes de leans, puis se mist en la forest et chevaucha .II. jours entiers sans aventure trouver. Mais quant ce vint au tiers jour, ainsy qu'il chevauchoit parmy la forest, il regarde et voit venir grant aleure ung escuier et luy fut bien advis que c'estoit ung des beaux enfans qu'il avoit oncques veu de l'aige dont il estoit, car il estoit de .XX. ans. Quant Percheforest vint pres de luy, il le regarde et voit qu'il estoit tout esbahy. Dont luy dist Percheforest : « Beau sire, ne vous esbahissiez, vous n'avez garde. » Quant le josne homme oÿ parler le chevalier, il entendy bien a ses parolles qu'il n'estoit pas du lignaige de Darnant, sy en fut

tout lyez. Dont respondy il au chevalier : « Sire, se je fusse en estat que je peusse mon corps deffendre, je ne doubtasse ne vous ne aultruy. – Comment ! beau sire, dist Perceforest, [171a] sçavez vous ung estat ou l'en devient sy hardy ? – Sire, dist il, je sçay ung estat que, se je y pouoie venir de la main de cellui que je quier, j'ay bien le coeur tel que je ne doubteroie homme vivant corps a corps. »

363. Quant Percheforest entendy le jouvencel et il veyt la contenance et la maniere de son viaire, il luy fut bien advis qu'il n'eust oncques veu viaire d'homme plus leonastre ne homme de plus fiere contenance et dist a luy mesmes qu'il ne pouoit faillir a estre preudomme et bon chevalier. Et pour ce luy dist il : « Beau sire, par ma foy, je vouldroie que vous fussiez la ou cellui est qui mectre vous porroit en tel estat que vous dictes. – Sire, dist le jouvencel, il m'est bien avis que vous n'estes pas du lignaige de Darnant. Et pour ce vous prie je que vous me dictes, s'il vous plaist, se vous estes des chevaliers qui quierent Percheforest. – Certes, beau sire, je non. – Dont vous prie je, par [171b] courtoisie, dist le jouvencel, que vous me dictes se vous sçavez nouvelles de Percheforest. » Dont luy respondit il : « Dictes moy que vous voulez a Percheforest et je vous en diray ce que j'en sçay, sauf a ce que vous ne soyez du lignaige de Darnant. – Sire, dist le jouvencel, du lignaige de Darnant suy je, mais a Percheforest ne voeuil je fors que bien. Et sachiez qu'il n'est riens ou siecle que je desire tant que de devenir chevalier de sa main, car j'ay tant oÿ dire de bien de luy qu'il m'est bien avis que l'omme qui de sa main seroit chevalier ne porroit pas estre couart ne faillir a estre* preudomme. » Dont luy ala dire Percheforest : « Comment porroie je croire que vous ne vouldriez que bien a Percheforest quant vous estes du lignaige dont il a occis le chief et sy n'en est paix faicte ? Et

---

363, 22 estre *manque* ; *corr. d'après BE.*

encores plus, vous dictes qu'il n'est riens que vous desirez tant que a devenir chevalier de sa main. [171c] Il m'est avis qu'il vous vient de grant laquesse et pou pouoient voz amis avoir fiance en vous !

364. – Sire, dist le jouvencel, vous ne dictes pas grant merveille selon vostre entente, mais j'ay oÿ dire a monseigneur mon pere que son amy charnel doibt on aidier de corps et d'avoir et de conseil en quelque maniere que ce soit, mais qu'il ait juste cause. Et s'il avoit mauvaise cause, on luy puet deneer le alouer le corps, mais non le conseil ou cas ou il vouldroit croire ses amis en laissant une fole emprinse, s'il l'avoit commencee, et en amendant, se amende y affieroit, et par ceste voie raquiert il l'avoir, se besoing en a. Et se on le surqueroit que juste amende ne souffist, adont luy doibt on aidier de corps et d'avoir et de conseil. Mais, sire, il n'est pas ainsi de Darnant. Il a tousjours soustenu mauvaise cause, qui a esté contre le Dieu Souverain et encontre son seigneur terrien, ne oncques ne voult croi[171d]re amy qu'il eust, car il est fol qui guerroie contre son seigneur a tort. Et se les folz luy aident, pour ce ne luy aideray je pas, se je ne voeuil, ains me trairay pardevers mon lige seigneur pour moy oster de vilonnie et mectre a honneur, se je puis. »

365. Quant le roy Percheforest eut oÿ le jouvencel sy sagement parler et sy hardyement, il luy en sceut sy grant gré que a merveilles. Lors luy demanda qui estoit son pere et quel estoit son nom. « Sire, dist il, mon pere est l'aisné filz de Gelinant du Glat, qui fut frere germain de Darnant, et on m'appelle Lyonnel. – C'est bien dit et certes, dist le roy, beau sire, le nom affiert bien a vous. Mais je vous prie que vous me dictes l'occasion pour quoy vous querez le roy Percheforest sy hastivement que vous n'actendés* la fin de

365, 9 e *devant* s *omis dans* actendés.

ces besongnes. – Sire, dist il, je le vous diray. Je m'en alay ceste sepmaine avecques ung mien oncle a ung chastel [172a] qu'on appelle le Chastel Malebranche comme escuier que j'estoie. Sy trouva mon oncle que son cousin Malebranche estoit mort et l'avoit occis ung chevalier qui avoit saisy le chastel entre luy et ung sien compaignon. Et quant Griant mon oncle sceut ce, il assist le chastel et dist qu'il ne se partira, sy les avra mis a mort. Et sachiez, quant il me veyt devant luy, il me commanda que je devenisse chevalier pour aidier a vengier mon lignaige. Et je luy respondy que je yroie querre mes armures, sy me departy de luy au plus tost que je peu, car j'avoie en propos que je ne seroie chevalier fors de la main de mon chier seigneur le roy d'Angleterre. Or m'en alay arriere de mes amis querant le roy mon seigneur. » Quant le roy entendy qu'il avoit assiz .II. chevaliers ou Chastel de Malebranche, il pensa bien qu'ilz estoient des chevaliers de la queste. Et pour ce luy demanda il s'il sçavoit qui les .II. chevaliers estoient. Dont il luy res[172b]pondy qu'il ne sçavoit fors tant que on disoit en l'ost que c'estoient deux des chevaliers qui queroient Percheforest par la forest. « Par la foy que vous devez a Dieu, dictes moy, les veistes vous ? – Sire, dist l'escuier, non apertement, mais je les vey jouer aux escus entre eulx deux de loing en l'estaige dessus la porte. Mais tant vey je bien que l'escu de l'un estoit d'azur a ung chastel d'argent et l'autre estoit d'or a ung noir porc. »

366. Sy tost que le roy oÿt deviser les escus, il sceut bien que c'estoit son frere Gadifer et le Tors d'Escoce. Dont dist le roy a l'escuier : « Je vous prie que vous me dictes s'ilz ont garde d'estre prins par force. – Par ma foy, sire, dist il, non, se ilz ne sont affamez, et de ce n'ont ilz garde pour ung an. – Ilz seront secourus ainçois, dist le roy, se Dieu plaist et je viz. Mais dictes moy, combien a il jusques au chastel ? – Sire, dist il, il [172c] y a deux journees de cy. Mais dictes moy, par amours, qui si avant en demandez et sy n'estes pas des chevaliers de la queste, qui vous estes, s'il

vous plaist. – Certes, sire, dist le roy, je le vous diray pour le bien que je tieng en vous. Et sachiez de vray que je suy le chevalier qu'on appelle en ceste forest le roy Percheforest, que vous alez querant. » Quant Lyonnel entendy et sceut que c'estoit Percheforest son seigneur, il sailly jus de son cheval et luy ala baisier la jambe. Et quant le roy veyt la bonté de l'escuier, il descendy de son cheval et deslaça son heaume, puis embrace l'enfant et le baise. « Ha ! sire, dist Lyonnel, vous faictes oultraige, qui estes descendu pour ung garçon que je suy ! – Lyonnel, dist le roy, je suys descendu encontre le bien que je tieng qui sera encore en vous. Or vous diray que vous ferez pour ce que je ne vous puis pas cy endroit faire chevalier. Vous [172d] en irez a Ydoire la royne d'Angleterre a Trinovant, et s'en yra avecques vous l'un de mes escuiers, qui n'est pas haitié, qui vous y fera congnoistre, et vous la servirez tant que vous orrez nouvelles de moy. Et adont vous feray chevalier a plus grant honneur. Et sachiez que vous trouverez avecques la royne ung vostre oncle, Piniel. » Quant Lyonnel oÿ dire au roy que Piniel son oncle estoit avecques la royne, il fut plus lyé que devant. « Ha ! sire, dist il, je suy moult lyé que vous m'avez dit que Piniel mon oncle est avecques la royne, car Gelinant mon tayon ne le pouoit croire et sy luy avoit mandé Gloriande du Chastel Darnant. – Certes, Lyonnel, dist le roy, vous l'y trouverez sain et haitié, comme je croy. Mais alez vous ent avecques mon escuier et sy me saluez la royne. » Lors dist a son escuier qu'il luy saluast la royne et luy deist qu'elle fist bonne chiere et qu'elle luy [173a] gardast Lyonnel, car il l'amoit sur tous les damoiseaulx du monde, et qu'elle luy appareillast sa besongne, car il le feroit chevalier a son revenir. Adont prinst congié Lyonnel au roy et monta sur son cheval et se mist a la voie entre luy et l'escuier et ne finerent de chevauchier jusques a Trinovant. Mais quant ilz vindrent pardevant la royne et elle recongnut l'escuier de son seigneur, elle fut sy lye qu'elle ne peult parler en grant temps.

367. Sy tost que la royne peult parler, elle dist a l'escuier, qui avoit nom Traac : « Or me dy, treschier Traac, que fait mon chier seigneur le roy ? Toy en voeuil je croire. – Dame, dist il, par ma foy, il est sain et haitié, Dieu mercy, sy vous salue plus de mille fois et vous mande qu'il sera cy temprement. Sy vous envoye cest damoisel qui est appellé Lyonnel et vous prie que vous le gardez comme l'escuier ou monde qu'il ayme le mieulx pour [173b] le sens et la bonté qu'il a trouvé en luy et la chevalerie qui en luy est, car il le fera chevalier a son revenir. Et sachiez qu'il est nepveu de Piniel et filz de son frere aisné. » Quant la royne entendy l'escuier, elle acola l'enfant et luy dist qu'elle l'amoit moult pour son seigneur qui luy avoit envoyé et pour son lignaige qui estoit en son hostel, car elle se looit de leur service. Et sachiez, quant Piniel son oncle et Persidés et Lyenor et tous les autres qui la estoient le recongneurent, ilz luy firent merveilleuse feste. Et quant la royne veyt qu'ilz faisoient feste a Lyonnel, elle leur dist : « Mes enfans, or soyez a paix et portez l'un a l'autre honneur par quoy le roy mon seigneur oye bonnes nouvelles de vous, car je suy certaine qu'il vous vouldra faire chevaliers a grant honneur. – Dame, nous sommes ceulx qui voulons servir nostre sire le roy et vous aussy et estre dessoubz vostre correction. – [173c] Lyonnel, beau sire, dist la royne, et je vous seray bonne dame et seray toute preste pour vostre honneur exaulcer. – Dame, dist Lyonnel, vostre mercy. » Ainsy vint premier Lyonnel a la royne que je vous ay compté, qui puis fut ung des renommez chevaliers qui fust en son temps. Mais cy endroit se taist l'ystoire de luy et de la royne et retourne a parler du roy Percheforest pour compter comment il ala secourir son frere.

XXXV.

COMMENT LE ROY PERCHEFOREST TROUVA LE TEMPLE INCONGNEU.

368. Or nous fait mencion l'ystoire cy endroit que quant Lyonnel fut party du roy, le roy se tourna pardevers la haulte forest pour approcher le Chastel Malebranche, car tart luy estoit de venir la. Lors chevaucha tout le jour jusques au vespre tousjours en montant ung mont qui estoit en la forest. Et quant il vint ou sommet, le soleil prinst a esconser, dont s'appensa [173d] le roy qu'il ne descendroit jusques a l'endemain, car bien veyt qu'il y faisoit perilleux descendre sur la nuyt. Adont descendy de son cheval et son* escuier aussi, qui osta aux chevaulx les frains afin qu'ilz peussent paistre l'erbe. Et le roy deslace son heaume pour recepvoir l'air du serain et le pend a la selle de son cheval. Lors prent son glaive et sy monte et va par la montaigne pour veoir s'il trouveroit cerf ne biche dont il peust mengier au soupper, car il estoit tousjours garny de fusil et d'esque pour faire du feu au besoing. Quant il eut grant piece alé par la montaigne, il s'embaty en ung espés ronssoy ou il tenoit que les bestes se tenissent. Quant il eut passé l'espinoy, il treuve ung moult bel temple tout de pierre, ront, et avoit a l'entree ung moult bel portail par ou on y entroit. Adont se pensa il qu'il entreroit dedens pour aourer. Quant il fut entré ou [174a] portail et il vint au soeul pour entrer ou temple, il regarde et voit qu'il y avoit dedens aussi grant clarté que s'il y eust .XII. torches alumees et sy n'y peult oncques veoir chandelle. Lors monte sur le soeuil pour entrer dedens. Il regarde bas et voit que le pavement estoit bien .XX. coustes en parfont et veyt qu'il n'y avoit degré ou on peust descendre. Et sy estoit le pavement tout pourplanté de

368, 9 e. ses escuiers aussi, qui osterent a. *BE corr. d'après C.*

glaives, les pointes dessus et sy drues qu'il n'y avoit que ung pié entre l'un et l'autre. Quant il veyt ce, il eut grant hideur et se trest arriere. Et adont s'apensa il que c'estoit honte qu'il s'espoentoit et sy ne veoit nulluy. Lors revint a l'uys du temple et regarde aval et voit les glaives dont les pointes estoient dessus. Dont dist a luy mesmes qu'il n'y faisoit pas bon entrer folement et que celui qui le fist faire vouloit que les ignorans y cheissent. Quant il eut grant temps regardé [174b] au fons, il jecte d'aventure ses yeulx en hault ou comble du temple et voit que tout en telle maniere que le fons estoit pourplanté de lances estoit le ciel pourpendu de glaives, les pointes dessoubz*, et estoit advis que chacun glaive deust tantost cheoir. Dont dist en son coeur que c'estoit leans le lieu perilleux, car bien luy estoit advis que cellui qui entreroit ou temple cherroit bien .XX. coustes en parfont et aprés estoit feru de .IIII. glaives ou de .V. parmy le corps. Lors regarde qu'il avoit a ung des lez du temple ung autel, mais il ne peult sçavoir qu'il y avoit sus, car il estoit enclos autour de courtines. Quant il eut ce veu, il s'appensa qu'il se serroit sur le soeul de l'uys pour veoir se aucun viendroit a l'autel d'aventure, afin qu'il peust parler a luy. Et adont s'advisa il que c'estoit mal fait qu'il n'avoit son heaume, car [174c] il ne sçavoit se aucun luy vouloit mal. Dont yssy hors de l'espinoy et hucha son serviteur, qui estoit approchié de luy, et luy fist mectre ses chevaulx entre le temple et l'espinoy, ou il avoit ung moult bel lieu, puis prinst son escu et son heaume et les* mist dedens le portail afin que s'il en eust besoing, qu'il les trouvast appareilliez. Dont dist a son escuier qu'il prinst garde aux chevaulx tandis qu'il seroit ou temple.

368, 40 p. dessus. *E corr. d'après B.*

368, 55 e. le m. *CE corr. d'après B.*

369. Quant Percheforest eut son escu et son heaume, il s'en vint asseoir sur le soeul a l'uys du temple et commence a regarder pardedens bien jusques une lieue en la nuyt. Quant ce vint ung pou aprés, il oÿt toussir une personne et bien luy fut advis qu'elle estoit ancienne au son. Lors commença plus fort a regarder que devant. Et quant ce vint entour mynuyt, il veyt venir ung ancien homme vestu de vesture blanche et avoit la barbe sy longue que [174d] elle luy venoit jusques aux* cuisses et estoit sy large qu'elle le couvroit tout pardevant et sy estoit aussi blanche que neige, et les cheveulx luy regisoient par les espaules derriere et estoient sy longz qu'ilz luy venoient jusques aux talons. Et sy en avoit tant qu'ilz luy couvroient tout le dos de l'un costé a l'autre sy que les cheveulx se raccordoient a la barbe devant. Et sy estoient les cheveulx aussy blancs comme neige et sy estoient sy netz et sy desmellez qu'il sembloit qu'on peust les cheveulx compter. Et sy estoient sy clers de blancheur qu'ilz fourmioient* tous ou le preudomme aloit. Quant le roy veyt le preudomme en tel habit, il le veyt sy tresvoulentiers que ce luy estoit bien advis que ce fust chose celestielle et fut ainsy que meu en devocion. Lors pensa qu'il se tairoit et le laisseroit convenir qu'il ne le destourbast. Ainsi que le roy* pensoit [175a] a ce que dit vous ay, il voit que le preudomme sacque les courtines qui estoient entour l'autel. Dont veyt apertement qu'il y avoit sur l'autel une aumaire sy noble d'ouvraige que c'estoit merveille, car il y avoit pardessus ung tabernacle sy bien ouvré qu'on pouoit et luy estoit advis que ce fust tout de fin or, et l'aumaire estoit toute pardedens de fin or, estincelee de pierres precieuses qui jectoient merveilleuse clarté, et emmy l'aumaire pendoit une lampe moult belle a chaynes de fin or et ardoit clerement.

369, 9 j. au haterel e. *BE corr. d'après C.*

369, 18 i. fourmoient t. *E.*

369, 23 l. preudomme p. *corr. d'après BCE.*

370. Quant le roy veyt la lampe qui ardoit sy cler et que la lampe et la liqueur qui dedens estoit estoit sy clere que fin cristal, et dont prinst il a regarder la flamme qui yssoit hors de la lampe, qui estoit trop merveilleuse, car ou la flambe* yssoit de la lampe, qui estoit tout ung, elle* se partoit en hault en .III. pointes merveilleuses, [175b] car celle de la moienne estoit aussy blanche que neige et se lançoit plus amont que les aultres .II. de costé. Et sachiez que celle a dextre estoit aussi vermeille que sang et celle a senestre avoit couleur de feu materiel. Et quant le roy eut grant piece regardé la lampe et la flambe qui en yssoit, ce luy vint a grant merveille et moult desiroit de sçavoir quelle signifiance c'estoit. Lors regarde* le preudomme, qui s'estoit mis en coutes et en genoulx pardevant l'autel et fut en tel point l'espace d'une lieue de terre. Et adont se leva il et enclina a l'autel et puis print ung encenssoir de fin or et encensa l'autel tout autour par trois fois. Dont s'en revint pardevant l'autel et s'enclina et puis se remist a la voie pardessus les glaives tout ainsi qu'en air. Quant le roy eut tout ce veu, il dist a soy mesmes que c'estoit chose divine. Lors ne garda l'eure qu'il ne sceut qu'il devint. Et sachiez que le roy se tint [175c] pour trop courroucié pour ce qu'il ne luy demanda, par quoy il eust sceu de luy aucune chose. Et quant il eut grant piece arresté pour veoir se le preudomme reviendroit, il fut tout courroucié. Adont prinst son glaive pour luy appoier tant qu'il eust ung pou sommeillié, car il ne se vouloit pas couchier qu'il ne dormist trop. Sy luy advint que en tournant son glaive il consievit le pavement du temple, qu'il tenoit parfont de .XX. coustes. Adont s'esmerveilla moult a quoy il hurta et prinst son glaive et le bouta la ou il avoit hurté, dont trouva qu'il y avoit arrest,

---

370, 4 f. qui y. *BE.*

370, 5 u. esle s. *B corr. d'après E.*

370, 13 r. et l. *corr. d'après BE.*

mais ne sçavoit quel. Lors luy sembla bien qu'il y eust pavement et ne convenoit pas avaler demy pié. Quant il veyt ce, il prinst son glaive et le frote a ung lez et a l'autre et le trouve aussy onny comme glace et aussy fort que pierre, dont pensa il que c'estoit farye. Sy prinst son pié la ou il seoit sus le soeul et l'avala par dedens [175d] le temple pour essayer se c'estoit vray, mais sa jambe n'ala pas demy pié quant il trouva le pavement dur et fort comme pierre. Lors prinst a estamper, mais il le* trouva fort et sceur. Dont se pensa il qu'il passeroit sus, car que d'une mort n'avoit il a morir. Lors se dresce tout droit et trouve que le pavement estoit fort sans bransler. Dont prinst il son heaume et le met sur son chief et prent son escu et le met a son col et son glaive en son puing affin que, s'il avoit a faire, qu'il se peust deffendre. Lors prent a aler sur le pavement, mais combien qu'il sentist le pavement fort, tout le sang et le couraige luy remouvoit et le coeur luy estoit tout meu des glaives qu'il veoit dessoubz luy, car neant plus ne veoit il le pavement sur quoy il passoit que s'il volast en l'air, et toutevoyes aloit il tousjours avant.

371. Quant Percheforest eut tant alé en hides et en paour qu'il vint [176a] devant l'autel, il trouve que le lieu estoit tout pourestendu entour l'autel de peaulx d'ours. Quant il fut sur les peaulx, il fut ung pou plus asseur pour ce qu'il ne veoit plus les glaives dessoubz luy. Dont regarda partout, car on veoit partout aussi bien que s'il y eust eu .XII. torches alumees et sy ne veyt feu ne chandelle. Dont prinst a avoir ung pou de devocion de prier aux dieux mercy, car bien tenoit que c'estoit saint lieu. Lors se traist en ung anglet par derriere l'autel et prinst a prier a Marcus son dieu et a dame Venus sa deesse et a plusieurs autres qu'il avoit acoustumé de prier. Mais sy tost qu'il les eut

---

370, 40 i. se t. *BE corr. d'après C.*

nommez, il ne veyt entour luy neant plus que s'il eust eu les yeulx crevez et sy fut feru sur son heaume, ne sceut de quoy, ung sy grant cop qu'il ne sceut ou il fut l'espace de demye lieue de terre. Et quant il fut revenu a luy, il sceut que c'estoit ung glaive qui estoit cheu sur son heaume* et sur son [176b] haubergon et sy ne l'avoit adesé a la char. Mais le glaive estoit passé le haubergon et estoit entré ou pavement sy en parfond qu'il ne peult mouvoir le glaive ne luy lever pour son haubergon qui estoit enferré. Dont eut paour durement et prinst a prier a Neptun et a Dyane et aux dieux de la mer qu'ilz le voulsissent secourir. Et tantost qu'il eut ce dit, .II. glaives cheyrent sur luy d'amont. L'une luy chey pardevant la poiterine sy rés a rez de la char qu'elle luy escorcha la mamelle et fery parmy son braioel, et puis ou pavement sy en parfont que le glaive ne puet estre esrachié de luy. Et la seconde le fery parmy l'escu qu'il avoit sur son senestre lez et luy trespercha tout oultre, mais le fer luy passa entre deux les aisnes et fery ou pavement sy fort que l'escu fut sy oppressé sur luy que s'il eust sur luy la moeule d'un moulin. Et dont fut il sy enclos qu'il ne se peult mouvoir ne parler sy hault qu'on [176c] le peust oÿr. Quant il se senty en tel point, il eut tout paour de mort, car il n'eut membre qui se peust mouvoir ne langue qui peust monstrer sa deffaulte. Adont pensa il qu'il ne crieroit plus mercy aux dieux, car ilz luy estoient contraires, mais il actendroit le mercy ne sçavoit de qui.

372. Tandiz que Percheforest estoit en tel point et qu'il n'actendoit fors que la mort, il oÿ passer sur le pavement une personne a moult grans soullers, si comme au son apparoit, car ilz faisoient noyse. Mais il se pensa qu'il se tairoit, car il ne sçavoit quant il disoit bien ou mal et sy n'avoit il pas le pouoir, qui bien le voulsist dire. Sy commença a

371, 17 s. dos et son h. *E*.

escouter s'il orroit personne. Dont oÿt que les courtines furent sacquees arriere, mais il ne veoit clarté nulle. Et dont oÿt il ung pou aprés une personne qui disoit une oroison moult devotement. Dont luy dist le coeur que l'oroison [176d] estoit* telle :

373. I « Dieu tout puissant, de figure incongneue,
qui as formé toute chose congneue,
donne nous sens de toy a* recongnoistre.
Par ignorance est ta* creance mue*
en cest desert, qui est faulse seüe*,
et sy ne fait chacun jour fors que croistre.
Mestier seroit, et c'est chose deüe,
que de ta grace une ondee fust pleue
par dessus nous qui feïst no* sens croistre.
Le peuple tient une loy indeüe.
Plusieurs dieux ont, qui est foy mescreüe.
Dieu, or leur fay leurs erreurs recongnoistre
et sy n'atarge mie !

II Philozophie a prouvé* des s'enfance*
qu'il n'est qu'ung* Dieu qui sur tous ait
[puissance.
Cieulx* est vray Dieu, vraye bon eureté,

372, 11 o. est t. *B corr. d'après E.*
373, 3 a *manque E* ; *corr. d'après BC.*
373, 4 e. telle c. *corr. d'après C.*
373, 4 mute *BCE.*
373, 5 seute *C.*
373, 9 f. nostre s. *corr. d'après BC.*
373, 14 P. approeuve d. *B corr. d'après CE.*
373, 14 s *manque devant* enfance ; *corr. d'après BC.*
373, 15 e. que u. *corr. d'après BCE.*
373, 16 Celui e. *E corr. d'après C.*

Cieulx* est ung clou ou il pend et balance
tout le monde. La est sa retenance,
la se repose et la est ahurté,
la est vray bien qui n'a mestier d'aidance*,
bonneureté vraye, sans deffaillance
ne la ne vient mesaise ne durté*.
Les philozophes ont la mis [177a] leur creance,
lui aourent, en autre n'ont fiance.
Dieu tout puissant, ou est no* sceureté,
monstre ta seignourie !

III Dieu tout puissant, Dieu sur tous mouvemens,
en toy n'est* fin ne fut commencemens.
En ton secours Adam confort prenoit.
Tu tout puissant, tu premiers creemens
du firmament et des .IIII. elemens,
du peuple humain qui a estre tendoit,
des planetes ou est atargemens
de la grant roe, ou* fust* destruisemens,
et tout ce peulz acouvrir de ton doy.
Ou sera prins, bien en fust hardemens,
le sens humain ? Par clers esgardemens,
ta deité s'au* congnoistre tendoit ?
Encor n'est pas envie !

373, 17 Celui e. *E corr. d'après BC.*
373, 21 m. de dance *E corr. d'après BC.*
373, 22 n. durtez *E corr. d'après C.*
373, 25 e. nostre s. *E corr. d'après BC.*
373, 28 t. ne f. *corr. d'après BCE.*
373, 34 ou *manque E* ; *corr. d'après C.*
373, 34 fut *corr. d'après CE.*
373, 38 d. sans c. *BE corr. d'après C.*

IV Dieu, le tien corps convient* en .III. partir
se au peuple voeulz ta grace departir,
autrement toy ne porront concepvoir.
Tu te puez bien a noz membres sartir
sans le tien corps de nul lés* dessartir,
car tu poeulz tout sans aultruy decepvoir.
Affule toy pour noz coeurs enhardir,
ta [177b] grant clarté nous feroit couardir.
Ta deité ne puet nul percevoir.
Se tu le faiz, maint deviendront martir
pour ton amour, dont ne vouldront partir,
et pour ta foy, qu'* est dure a recepvoir
de la gent desvoïe.

V Dieu, pourvoy* toy de robe souffisant,
ou ta beaulté se voist atapissant.
Se toy veons, ne nous porrons mouvoir.
Regarde ça jus et va* censissant.
Nous t'actendons, va toy apertissant.
Tu es partout, ne t'estoet remouvoir.
Fay ung moien qui nous voist garissant,
de toy en toy et entrant et yssant,
de toy en nous pour nous remectre en voir,
car nous alons par pechié perissant
pour plusieurs dieux ou sommes obeissans,
dont nous faisons* tres mal, pour dire voir,
et tout par no* folie.

373, 40 t. corps qu'on voit e. *BE corr. d'après C.*

373, 44 d. nulles d. *BE corr. d'après C.*

373, 51 f. qui e. *BE corr. d'après C.*

373, 53 D. pourvoie t. *E corr. d'après BC.*

373, 56 e. sy v.

373, 64 n. pouons trop plus couvoir *corr. d'après C.*

373, 65 p. nostre f. *BE corr. d'après C.*

VI Gens humaine, ne soyez si laniere
qu*'ydole d'or ou pourtraicte en paniere
soit depar vous* desormais* aouree.
Mars, Jupiter n'ont pouoir ne maniere,
[177c] Venus aussi n'est, fors filz, en carriere.
Gens en* eurent maise mort sans sodee.
N'y creés plus, boutés les tous arriere.
Dieu, qui tout fist, emporte la baniere.
Traions vers luy, cë* est bonne journee,
car il nous voit par petite* raiere:
la ou il siet en sa puissant chaiere,
en sa gloire, de vrays biens aournee,
ou est no* manandie. »

374. Quant Percheforest eut entendu la voix du preudomme et l'oroison, qu'il avoit dit sy devotement que les souspirs qu'il jectoit en disant de parfont coeur* firent a Percheforest filer les larmes des yeulx parmy sa face, et dist dedens son coeur qu'il sçavoit bien pour quoy ce meschief luy estoit avenu et bien l'avoit desservy, et encore luy sembloit bien que Dieu le tout puissant luy avoit fait grant grace quant plus ne l'avoit batu. Dont pensa en son coeur, comme cellui qui parler ne pouoit, que jamais ne aoureroit plusieurs [177d] dieux, car bien luy estoit advis que pour ce luy estoit advenue sa meschance. Lors se commença moult a repentir de ce que tant en avoit fait et dist que moult estoit

---

373, 67 Que y. *E.*
373, 68 d. nous d. *BE corr. d'après C.*
373, 68 desoremais a. *corr. d'après BE.*
373, 71 G. furent mais mors aprés sodee.
373, 74 l. c'est b. *corr. d'après B.*
373, 75 p. petit de r. *B corr. d'après CE.*
373, 78 e. nostre m. *BC.*
374, 3 o *de* coeur *refait sur un* a.

lyé quant il estoit yssu de sa fole creance par l'oroison du preudomme qu'il luy avoit oÿ dire. Dont dist il par devocion : « Ha ! Dieu sans pareil, Dieu sur toute creature, ayez mercy de moy ! » Sy tost qu'il eut ce dit, il luy sembla que sa meschance fust allegee et bien luy fut advis qu'il parleroit bien s'il avoit a qui, mais remuer ne se peult pour les glaives dont il estoit enferré. Tandiz oÿt que le preudomme qui avoit dicte l'oroison resacquoit les courtines qui estoient entour l'autel.

375. Sy tost que Percheforest oÿt les courtines reclorre, il dist en hault : « Ha ! sire preudomme, pour le Dieu Souverain, ayez pitié d'un povre pecheur que cy est, qui a mestier de vostre ayde ! » Quant le preudomme [178a] oÿt ce qu'on l'appelloit de sy pres, il eut grant merveille, car oncques mais personne n'avoit esté sy avant, et dist : « Qui est celle creature qui la parle ? – Sire, dist Percheforest, c'est une personne que le hault Dieu a batue pour son meffait. – Creature, dist le preudomme, en meffait ne gist fors amende, especialement a Dieu. Mais venez avant, sy parlerez a moy. – Certes, sire, dist Percheforest, je ne puis remouvoir membre que j'aye fors la langue. » Quant le preudomme oÿt ce, il s'en vint vers luy. Et quant il le veyt ainsi enferré, il pensa que c'estoit par sa folle creance qu'il estoit ainsy atourné. Dont luy dist il : « Beaux amis, dont venez vous cy ? Dictes moy l'occasion. – Sire, dist Percheforest, je le vous diray. Je suy ung chevalier estrange qui m'en aloie hier au matin aidier ung mien frere qui est assis ou Chastel de Malebranche. Quant ce vint au vespre, je m'embaty* sur ceste montaigne et [178b] me pensay que je y demourroie* la nuyt pour ce que la montaigne estoit trop rude a descendre sans veue. Sy m'embaty sur vostre temple

375, 20 j. m'esbaty s. *corr. d'après BC.*

375, 21 demouroie *corr. d'après CE.*

et cuiday entrer ens pour aourer. Mais je trouvay l'entree sy perilleuse que je n'osay entrer ens, puis d'aventure je trouvay le pavement sy merveilleux que vous sçavez et m'enhardy de monter sus en grans paours et en grant doubte de mort tant que je m'embaty en ce lieu ou vous me veez, et adont fuz je meu en devocion de prier selon ma creance. Sy m'est advis que elle n'est pas bonne, car sy tost que je reclamay ung des dieux, ung glaive chey de lassus et m'enferra, si comme vous veez, par derriere le dos. Et dont reclamay je les dieux de la mer et dont cheirent deux glaives qui m'enferrerent, si comme vous veez, car je ne me puis mouvoir, et sy perdy la parole et la veue. Mais quant j'oÿ dire l'oroison que vous deistes nagaires, la ou il est contenu [178c] que folie est de croire en plusieurs dieux, je fus tout esbahy pour ce que je y avoie creu tous les jours de ma vie. Sy me repenty moult de fois de ce qu'il m'estoit avenu et me pensay que jamais n'avroit fiance ne creance fors ou Souverain Dieu. Et sachiez que sy tost que j'euz ce propos, la parole me revint. Or sçavez vous la raison de ma venue et l'occasion de l'enferrure dont je suis enferré. – Certes, dist le preudomme, se vous vouliez avoir bon propos de croire en Dieu, qui est tout puissant et qui crea tout le monde, et les autres arriere bouter, je suys certain que vous serez defferré, mais autrement non. – Certes, sire, dist il, je croy bien en luy et sy suys certain que tous les autres dieux ne me peuent ne grever ne aidier. » Quant le preudomme entendy le chevalier qu'il vouloit abolir tous les dieux et demourer fermement en la creance du Dieu Souverain, il s'en vint au [178d] chevalier et print a sacquer les glaives sy que il le defferra du tout. Et dont luy dist il qu'il se levast et aussi fist il tantost, tout haitié.

376. Sy tost que Percheforest fut defferré et drescié en son estant, il se senty aussi haitié qu'il avoit esté en tous les jours de sa vie. Dont s'en vint il pardevant l'autel et pria au Dieu de Nature qu'il luy voulsist pardonner ce qu'il l'avoit

sy longuement mescongneu et tous les jours de sa vie avroit il sa foy et sa creance en luy. Quant il eut fait sa priere, il s'en vint pardevant le preudomme, qui estoit tout vestu de ses cheveulx par derriere et par devant de sa barbe, fors tant qu'il avoit vestue une cotte de blanche laine par dessoubz qui luy venoit rez a rez de terre. Mais elle n'estoit veue fors sur ses bras et devant puis les genoulx en aval, car la barbe ne luy venoit plus avant. Dont luy dist il : « Sire, se je ne vous cuidoie courroucer, je sçaroie [179a] moult voulentiers de vous qui vous estes. – Certes, sire, dist le preudomme, je suy ung povre homme selon les richesses du monde, ce pouez vous bien veoir. Or doinst Dieu que je soye riche en l'autre. – Sire, dist Percheforest, sauve vostre grace, il me semble que vous soyez le plus riche homme du monde, car il n'est sy grande richesse ou monde que de bon sens avoir, et il me semble que Dieu vous en a bien pourveu. Mais je vous demandoie de vostre nacion et dont vous venez cy a demourer. – Sire chevalier, dist le preudomme, je le vous diray. Or sachiez que je fuz né en la cité de Troie la Grande et fuz clerc a la fille du roy Priant qui eut a nom Cassandra, qui fut bonne astronomienne et sy sçavoit merveilles de conjuracions et d'experimens et d'enchantemens. Et sachiez qu'elle* dist a son pere Priant que s'il souffroit que Paris son filz retenoit Helaine que il avoit ravie en Grece au roy Menelaus, que Troies en seroit de[179b]struicte et Yllion son noble castel abatu, mais oncques ne le voult croire. Et puis luy dist elle du Palladion, quant il deut estre delivré a ceulx de Grece et que on commença a deffaire les murs, que se le roy Priant le souffroit, que la cité en seroit destruicte. Et ainsi fut il, car croire ne le voult. Dont il advint que quant le feu fut bouté en Troyes, elle se mist en mer et toute sa meisgnie et* fist chargier jusques a .III. naves plaines que

---

376, 27 il d. *corr. d'après BCE et l.* 31.

376, 36 et fist chargier *manque BE* ; *corr. d'après C.*

d'avoir que de pourveances, que d'elle que de ses gens, sy fuz avecq, qui estoie son clerc et estoie adont de l'eaige de .XL. ans. Et sachiez qu'elle entra en mer sy tempre, comme celle qui bien sçavoit le meschief a venir, que toute sa navie fut .X. lieues en mer ainçois que le meschief apparust, pour laquelle chose diverses opinions furent de sa mort.

377. Mais sachiez que sy tost qu'elle veyt le meschief apparoir, elle se fist mectre en la haulte [179c] mer. Et arrivasmes en ceste forest .LV. ans devant que Brutus* arrivast en ceste ylle, ou il n'abitoit fors que gayans encontre lesquelz nous nous deffendions par conjuracions et par enchantemens, dont elle estoit souveraine maistresse. Et d'elle vindrent tous les enchantemens de cest paÿs. Et pour ce qu'elle l'aprint a ceulx qui puis en ont usé mauvaisement, le Souverain Dieu en prinst telle vengence qu'elle* ardy du feu celestial. Et quant je vey la vengence que Dieu avoit prinse d'elle, je commençay a avoir merveilles pour quel meffait Dieu l'avoit ainsi fait morir. Dont commençay a ruminer* sa vie et vey qu'elle avoit creu en plusieurs dieux, que je tenoie a bien fait adont, mais la science des philozophes me fist recongnoistre qu'il n'estoit que ung createur et la manoit vraye beneureté. Sy me pensay qu'elle avoit erré et sy regar[179d]day qu'elle avoit aprins a plusieurs hommes et femmes mauvaises conjuracions, experimens et enchantemens dont on faisoit plenté de choses qui estoient contre le Createur et bien me fut advis que pour ce en avoit le Createur prins sy grant vengence. Sy me pensay que bon me seroit a repentir de ma mauvaise creance et laissier tous pechiez dont je pouoie courroucier mon createur qui est Souverain Dieu. Sy me pensay que je

---

377, 3 q. Turnus a. *BCE*.

377, 9 v. que Dieu avoit commandé qu'elle ardist d. *BE corr. d'après C*.

377, 13 renier *BE*.

esliroie ung lieu secret ou je porroie servir le Dieu Souverain. Sy m'embaty sur ceste montaigne qui estoit inhabitable et y fiz faire ce temple que vous veés ou nom du Dieu tout puissant. Quant il fut fait et ordonné, je me pensay qu'il affieroit qu'il y eust aucune ymaige de luy, mais mon sens ne puet oncques comprendre la façon, dont je n'ay pas merveille, car quant je y euz bien visé, je le trouvay sy grant et sy esmerveillable que humaine nature n'avoit pouoir [180a] de le comprendre. Mais bien vey qu'en luy estoit fichié le clou ou tout le monde pendoit et qu'il estoit clareté et lumiere de toute creature. Et par ceste raison me pensay que je ne pouoie mectre ou nom de luy plus belle remembrance que de lumiere a la confusion des ydolles que le peuple deceu fait. Et pour ce fiz je faire ceste aumaire que vous veez sy noble et sy riche et y pendy ceste lampe et l'alumay en l'onneur de cellui qui est soustenement et lumiere de tout le monde a telle heure qu'elle a ars .IX^{XX}. ans entiers, et tant ay je servy ceans le Dieu de Lumiere, qui est puissant sur toute creature et qui n'a pareil, non pas si bien que je deusse. »

378. Quant Percheforest eut oÿ le preudomme, il luy fut bien advis que il eust oÿ Dieu parler. Et toutevoyes luy demanda il que c'estoit a dire de ce que le feu a la lampe [180b] avoit .III. pointes en hault de .III. couleurs. « Certes, sire, dist le preudomme, c'est une grande merveille et ung bel exemple ou figure. Et sachiez que je y ay moult pensé et estudié quelle chose puet estre par ce figuré, mais tant tien je bien que ce signifie grant leesse en terre, et sur ce ay je fait l'ympne ou le dictié que vous me oÿstes dire, car sachiez que Dieu visitera son peuple. – Certes, sire, dist Percheforest, se vous ne vous deviez courroucier, je vous demanderoie encore voulentiers que c'est a dire du pavement de ce temple, qui est sy merveilleux. – Sire, dist le preudomme, vous m'avez demandé deux choses et dictes vous les ay pour ce que je sçay bien qu'il vous puet prouf-

fiter. Mais ainçois que je vous die plus voeuil je sçavoir de vostre estre aucune chose aussy bien que vous avez voulu sçavoir du mien, car tel porriez estre que plus ne vous en diroie. Car sachiez que j'ay vescu au [180c] siecle .IIII^{C}. ans ou plus, sy ay bien demouré en ceste forest .CCC. ans*, dont j'ay bien demouré ceans les .IX^{XX}. ans. Et sachiez qu'il y a .IX^{XX}. ans* qu'il n'entra chevalier estrange ceans. Et pour ceste raison ne devez avoir merveilles se je demande qui vous estes, car puis que je vins ceans ilz ont esté a l'uys de ce temple .V^{C}. chevaliers qui oncques n'oserent entrer ens, dont je tieng, ou je suis deceu, que le malice des forestz d'Angleterre sera abatu temprement. Car a vostre parolle je voy bien que vous n'estes pas des chevaliers du lignaige Darnant, car ja nulz ceans n'entrera, ou je suis deceu. Et pour ceste raison vous prie je que vous me dictes de vostre estre, sauve vostre honneur. – Sire, dist Percheforest, je suys ung chevalier estrange du paÿs de Gadres. Sy m'a donné le paÿs d'Angleterre le roy Alexandre, a qui tout le monde append, sy m'a le gentil roy fait roy du paÿs. [180d] Sy ay trouvé que ceulx des forestz ne sont pas bien obeissans a leur souverain, car ceulx ne veulent obeir ne tenir d'aucun seigneur leur terre. Sy a, ce m'est advis, es forestz ung lignaige dont Darnant l'enchanteur souloit estre chief, mais sans faulte il est mort. Et pour ce ne demeure pas que son* lignaige ne voeuille soustenir l'erreur d'inobedience et maintenir ung usaige qu'ilz ont maintenu de long temps, qui est contre le Dieu de Nature. »

379. Quant le preudomme entendy le chevalier, il pensa que c'estoit, selon ses parolles, le chevalier qui devoit

378, 20 ans *manque B* ; *corr. d'après CE.*

378, 22 Et sachiez qu'il y a .IX^{XX}. ans *manque* ; *saut du même au même corr. d'après BCE.*

378, 39 q. ses lignaiges ne voeulent s. *corr. d'après BE.*

abatre l'orgueil du lignaige Darnant et Darnant mesmes occire. Mais pour ce qu'il se doubta, sy pensa il qu'il ne le demanderoit plus, sy l'avroit esprouvé. Et pour ce luy dist il : « Sire chevalier, vous soyez le bien venu. Certes, je seroie moult lyés se le mal et l'orgueil de ceulx qui demourent es forestz estoit abatu et les bonnes coustumes [181a] exaucees. Et pour ce qu'il est grant jour la hors vous voeul je mener ou je demeure. » Lors le prinst par la main et l'emmena hors du temple en une manandie ou il demouroit et gisoit et le mena par tous les lieux, qui estoient moult beaux et qui moult pleurent a Percheforest. Et puis le mena en une grant sale toute ronde a vaute de pierre, et avoit en la moienne ung pilier qui soustenoit le comble, et a ce pilier pendoit ung escu dont la campagne estoit de fin or a une lampe d'asur a ung ray de feu vermeil. Dont dist le preudomme au chevalier : « Sire, veez cy ung escu qui a cy pendu plus de .L. ans, que ung preudomme fist qui moult desiroit que les maulx des forestz fussent abatuz, et trouva en son sort que ung roy seroit en Angleterre qui les abatroit. Et quant il sceut ce, il en fut sy lyez qu'il en fist cest escu, et est de telle nature que nul ne le puet oster de ce clou fors que celuy roy [181b] mesmes. Et sachiez que devant ce que cest escu sera despendu par chevalier roy d'Angleterre ne crerray qu'il soit venu qui abatre le doive, car plusieurs chevaliers se sont essayez puis deux moys qui pouoir n'en* ont eu ne hardement d'entrer ou temple. Or vous prie je que vous vous y essayez. – Certes, dist Percheforest, sire, je le feray voulentiers. » Lors lieve le bras et prent l'escu par la pointe et le lieve amont aussi legierement que ung rosel. Lors le print par la guice et boute ens son senestre bras et le trouve sy a point qu'il n'y eut que laschier ne que restraindre. Adont le tournoia entour son chief et le mania sy gentement que bel fut a veoir. Quant le preudomme le

---

379, 27 en *manque E* ; *corr. d'après B.*

veyt, qui avoit maint escu manié es batailles de Troyes au temps qu'il estoit a Cassandra, la fille du roy Priant qui chevalier le fist, il luy pleut si qu'il dit : « Vrayement [181c] estes vous le roy d'Angleterre qui doibt abatre l'orgueil et le pechié du lignaige de Darnant et de tous ceulx des forestz. Or puet bien dire le paÿs d'Angleterre que les prieres des preudommes du paÿs qu'ilz ont faictes au Dieu Souverain ne sont pas perdues, ainçois sont exaulcees, car le Dieu tout puissant, qui de la lampe fait yssir la flambe de .III. couleurs, a visité le paÿs, non pas les ydoles. »

380. Sy tost que le preudomme veyt l'escu despendu que le chevalier tenoit en son senestre bras, il sceut bien que c'estoit le roy qu'il avoit tant actendu pour le prouffit du paÿs, sy en fut moult lyé. Dont se tourna pardevers luy et dist en luy humiliant : « Sire roy, vous soyez le bien venu, car or ay je de mes deux desirs l'un, mais le meilleur est encores a venir, c'est que Dieu visitera encore son peuple, si comme je tieng, [181d] d'une visitacion esmerveillable et proffitable. Or luy prie je qu'il se voeuille haster, car c'est mon desir et est ma priere toute ma vie. Or vous prie je, sire roy, que vous me dictes se c'est vray que Darnant soit mort. – Certes, sire, dist Percheforest, oÿ, je l'occis a mes mains. » Lors luy prinst a demander qu'il comptast tout le fait. Sy luy dist comment il estoit avenu et comment on le queroit par la forest. « Ha ! dist le preudomme, sire, tous ceulx qui vous quierent ont par cy passé, si comme il m'est advis jusques a dix chevaliers, et ont essayé chacun a son tour s'ilz porroient despendre l'escu, mais oncques n'en peurent a chief venir ne sy n'y eut oncques celui qui osast entrer ou temple. Et sachiez qu'il n'y eut riens qu'ilz ne me comptassent qu'ilz chassoient et toute l'aventure de vous ainsi qu'elle est alee, dont croire ne les en vouloie, mais je vous en croy, qui l'escu avez [182a] despendu. Or vous prie je que vous le voeuilliez porter, car il y a en la congnoissance de l'escu grant mistere, qui est a la destruction de plusieurs

dieux ou les mauvais esperitz se mucent qui le monde deçoivent. – Certes, sire, dist Percheforest, je le porteray toute ma vie a l'onneur de Dieu le tout puissant et a la confusion de tous aultres. Mais je vous prie que vous me voeuilliez dire vostre nom et le nom de vostre lieu par quoy je y sache assener une autre fois, car moult desire a parler a vous par loisir, car je voldray user par vostre conseil que je ne faille de gouverner mon peuple a point. – Certes, sire, dist le preudomme, je le vous diray. On m'appelle Dardanon passé .IIII^{C}. ans. Ce temple cy appellent les aucuns le Temple Incongneu pour ce que pou de gens le scevent. – Sire, dist le roy, beneit soit le Souverain Dieu qui a consenty que je vous ay trouvé, car, se Dieu plaist, encores [182b] seray a plus grant loisir avecques vous, car j'ay a aler rescourre mon frere qui est assegié en la tour de Malebranche. – Sire, dist le preudomme, vous vendrez desjeuner, car encores n'avez pas mengié, avecques moy. » Lors l'emmena en son domicille et manda son escuier, qui gardoit son cheval, sy leur fist donner a mengier et a boire de ce qu'il avoit tant qu'il leur pleut. Dont dist le roy : « Sire, mestier est que je voise vers mon frere a sçavoir se luy porroie aidier. – Sire, dist le preudomme, quant il vous plaira. » Adont le convoya hors de la sale, qui avoit une moult belle yssue pardevers la forest. Lors monta le roy sur son cheval et pendit l'escu a son col qu'il avoit prins au pilier et dist au preudomme qu'il luy gardast le sien. « Certes, sire, dist il, sy feray je, car je l'iray pendre au pilier ou cellui que vous avez pendoit. » Lors se depart le roy et le [182c] preudomme le commande a Dieu.

381. Quant le roy Percheforest se fut party de Dardanon l'ancien preudomme, il se* print a avaler le mont et s'embaty en une valee moult belle, sy trouva ung bergier

---

381, 2 i. se party et s. *E corr. d'après BC.*

qui gardoit moutons. Dont luy dist Percheforest : « Amy, par amours, enseigne moy quelle voie je tiendray pour aler au Chastel de Malebranche. – Sire, dist le bergier, tenez tousjours la voie pardevers soleil levant. Aussy le me demanderent hier soir deux chevaliers armez, car ilz vouloient aler celle part. – Par amours, dist Percheforest, bergier, dy moy, quelles armes portoient ilz ? – Sire, dist il, je ne sçay que c'est a dire. » Quant le roy l'oÿt, il prinst fort a rire. Dont luy dist : « Ne portoient ilz mie une telle chose ? » Sy luy monstra son escu. « Sire, dist il, oÿ, chacun portoit une baniere a son col. – De quel [182d] couleur estoient elles ? dist le roy. – Sire, dist il, l'une estoit honnie de noir a ung lez et a l'autre de blanc, et l'autre estoit dessoubz ainsy que herbe et dessus vermeille comme sang. C'est ce que je sçay. – Par ma foy, dist le roy, tant m'en avez dit que je sçay bien qui ilz sont. » Lors se depart du bergier et dist a son escuier que c'estoit Estonné et Claudius. Dont chevauchierent ilz tant ou hault de la forest que ilz furent sur la montaigne. Percheforest regarde et voit une grant flambe sur la crupe d'une montaigne qui estoit a .VIII. lieues anglesches de luy, sy eut moult grant merveille que c'estoit. Lors chevaucha ung pou avant et trouve ung homme affulé d'une peau de vache et estoit çaint dessus d'une harcelle. Quant le roy le veyt, il dist a son escuier qu'il n'estoit mie moult orguilleusement vestu. Quant le roy vint pardevant luy, il luy dist : « Varlet, par courtoisie, dy moy que c'est a dire de ce [183a] feu que je voy sur celle montaigne que nous veons de loing. – Sire, dist il, c'est le mont que on souloit nommer Malebranche. Or le nomment ceulx du paÿs la Montaigne Ardant pour ce que puis .VIII. jours ce feu que vous veez a tousjours apparu dessus. – Dy moy, dist Percheforest, est ce le mont ou le Chastel de Malebranche est ? – Sire, dist le varlet, oÿ. Et sy passerent hier par cy deux chevaliers qui y aloient et huy deux chevaliers. – Par ta foy, dist le roy, dy moy quelles armes ilz portoient. – Sire, l'un de ceulx de hier, qui chevauchoit devant, portoit

une baniere pour la pluye gaune a ung oysel noir a crom bec*, mais en l'autre je ne sçay qu'il y avoit, il estoit trop desciré. – Ha ! dist le roy, c'est celuy qui tout a conquis ! Et ceulx d'huy matin, sces tu leur congnoissance ? – Sire, dist il, l'un le portoit gaune a ung cat requignié rouge. – Ha ! dist le roy, c'est Perdicas. Amis, dist le roy, bien me souffist. A Dieu [183b] te commant. » Lors fiert son cheval des esperons et passe oultre.

382. Sy tost que le roy se fut party du varlet, il se mist a chemin pardevers la montaigne et chevaucha toute journee jusques a soleil esconssé. Adont approcha il la montaigne qu'il n'y eut pas une lieue. Lors se pensa il qu'il ne monteroit devant l'endemain amont pour ce qu'il seroit trop tart, mais il demourroit au pié du mont jusques a l'endemain au matin. Sy chevaucha entre luy et son escuier jusques a ung espez ronssoy qui estoit au pié du mont. Dont dist le roy a son escuier qu'il vouloit demourer illec au couvert jusques a l'endemain. Lors descendirent de leurs chevaulx et s'embucherent dedens en une placete qui y estoit a tout leurs chevaulx. Mais ore se taist l'istoire de luy tant que pour le present et retourne a parler du roy Alexandre qui gist malade de ses playes ou chastel de la soeur du nayn.

381, 41 n. acrompié m. *B corr. d'après C.*

XXXVI.

COMMENT LE ROY ALEXANDRE SE PARTY DE LA BELLE SEBILLE ET TROUVA UNE DAMOISELLE QUE CEULX DU LIGNAIGE DE DARNANT AVOIENT LOIEE ET COMMENT* IL LA DELIVRA DES MAUVAIS CHEVALIERS.

383. |183c| Cy endroit dist l'ystoire que le roy Alexandre et Floridas son compaignon jeurent en la maison de la damoiselle qui estoit soeur du nayn que le roy rescouyt de mort tant qu'ilz furent tous gariz. Mais quant ilz furent gariz, aisez et souef, le roy Alexandre eut bien ses deduitz, car il avoit bien qui ses playes remuoit doulcement, qui le couchoit et levoit tout a son vouloir. Car a chacune fois qu'on le couchoit et levoit et remuoit, il estoit appareillié qui son loyer en prendoit* en le baisant es yeulx, bouche et viaire ne autre loyer ne vouloit, et le roy, qui tout ce desiroit, en estoit tout liez. Dont il advint que dedens ce terme il enamoura Sebille, qu'il convint qu'il con|183d|gneust, puis, quant il deut partir du paÿs, qu'il n'avoit oncques esté a sy grant peine pour chose qui luy avenist.

384. Ung jour advint que le roy estoit levé par ung matin et Sebille luy avoit affulé ung mantel linge. Lors se prindrent par les dois et s'en alerent jouer entre eulx deux en ung jardin comme ceulx qui s'entre amoient sy que pou pouoient estre l'un sans l'autre. Dont regarda le roy Sibille, qui sy tresbelle estoit qu'il pensa en luy mesmes qu'il avoit esté en moult de lieux, mais il n'avoit veu plus belle. Combien qu'elle ne fust contesse ne royne, sy estoit elle digne d'estre amee de plus grant de luy par sa beaulté et

---

Rubrique et tant la delivra du mauvais homme *corr. d'après B.*

383, 9 e. prendroit e. *corr. d'après BE.*

moult se tenoit a bien eureux de ce qu'il pouoit estre bien d'icelle. Lors regarde qu'elle pensoit moult fort. Lors le prinst par le menton et la baisa par trois fois par droit amour et en baisant il sent que les larmes luy filoient des yeulx sy grosses |184a| que le roy mesmes en eut la bouche et le viaire fort mouillié. Quant le roy senty qu'elle plouroit, le coeur luy print a ratendrir et dist : « Belle tresdoulce amye, que avez vous a plourer sy tendrement ? » Dont luy respondy Sibille : « Sire, je voy que je vous ay gary et fait tant que vous estes sain et haitié et par ce me fait mal que je n'ay pouoir de joÿr de vous longuement, sy estoit ore mon desir que vous fussiez aussi courroucié au departir que je seray. – Certes, belle, dist le roy, se plus ne vous failloit, je croy que vous avriez acomply tous voz desirs. Je ne me voeuil pas vanter ne aatir de bien amer, mais sachiez que je vous ayme de bon amour. – Ha ! sire, dist Sebille, je ne croiroie nullement que vous m'amissiez autant que je fay vous, car se autant m'aimiez, d'Angleterre ne vous departiriez. »

385. Quant le roy entendy Sebille qu'il amoit sans faintise, il luy respondy et dist : « Belle [184b] tresdoulce amye, je vous fay une demande* qui est moult courtoise a telle fin que vous me avrez en convenant que vous respondrez* selon ce que vostre coeur en jugera sans mençonge trouver. – Certes, sire, dist la damoiselle, dictes hardiement, car je vous ay en convenant sur tous mes dieux que je vous en diray ce que mon coeur en jugera. – Par ma foy, dist le roy, bien me suffist. Or vous demande je, se je estoie a ce mené par la force de vostre amour que je ne me voulsisse de vous mouvoir ne pour honte ne pour blasme que m'en peust advenir et entrelaissasse les armes et mesisse en non chaloir

---

385, 3 u. demande selon ce que vostre coeur en jugera sans mençonge trouver qui e. *BE corr. d'après C.*

385, 4 r. a ma demande. *BE corr. d'après C.*

l'onneur que j'ay emprins a acquerre, dont il ne me fault plus que Babiloine, et enaprés vous fussiez certaine que, se vous me requeriez que je renchergasse les armes et parfurnisse mon emprinse et demourasse en mon honneur, que je seroie tout liez du faire [184c] et que pour seule vostre priere je poursuivroie mon honneur, je vous demande, par le serement que mis y avez, se vous me lairiez demourer entour vous comme recreant chevalier. – Sire, dist Sybille, je vous jure, par le Dieu qui fait mieulx a aourer, que ja par moy denree de honneur ne perderez, car certainement vous ameroie mieulx arriere de moy conquerant honneur que prez de moy deffaillant a proesse, saulf a ce que le coeur me demourast et le desir de retourner en vous en temps et en lieu. Car puis que le retour seroit vers moy en temps deu par destraincte d'amour pour solacier et deporter ainsy que amy doibt faire a amye, soyez certain que moult me plairoit se vous syeviez les honneurs et plus nous seroit* savoureux en temps et en lieu le deduit amoureux. »

386. Sy tost que le roy eut entendu la responce de Sebille, il l'ama mieulx que devant. [184d] Et pour ce luy respondit il en telle maniere et dit ainsi : « Belle treschiere amye, vostre responce me plaist moult et sachiez que je vous en ayme mieulx que devant. Or m'amez et sy me soyez bonne et loyalle, car je vous ay en convenant que sy tost que je avray achevee l'emprinse que j'ay encommencee, que je vous reviendray veoir comme vostre amy, se les dieux me sauvent la vie. – Sire, dist la damoiselle, il me suffist. Bien puissiez vous aler comme mon amy et tost revenir comme mon desir ! » Ainsy qu'ilz se debourdoient ensamble, atant va venir le nayn pardevant eulx et dist : « Sire, je vous fay assavoir que le roy d'Escoce et le Tors de Pedrac sont assiz ou Chastel de Malebranche qu'ilz ont

---

385,29 n. seroient a. *BE*.

conquis par force d'armes. Et sachiez qu'ilz y ont fait tant de proesses qu'ilz en avront honneur toutes leurs vies, mais vray est que Griant de la Haulte Forest les a puis assiz luy .LXe. de chevaliers. Or le font [185a] sçavoir les dames et les damoiselles qui sont pour le roy Percheforest par tous les lieux qu'elles scevent que les chevaliers sont qui le quierent, par quoy il convient avoir* secours ainçois qu'ilz ayent disete. – Nayn, dist le roy, il* est temps que je les voise secourir. » Lors se leva le roy et dist a Sebille : « Belle, je vous prie que vous me donnez congié de sauver mon honneur. – Sire, dist elle, ne me requerez pas, mais je vous prie que vous y mectez paine. » Dont l'acola le roy et la baisa et luy dist en bas : « Belle, je vous prie que vous me venez aidier a armer, sy en seray plus preux en ceste voie. – Sire, dist elle, je suy toute apprestee. » Lors s'en vont en la sale. Et dont fist le roy apporter ses armes et Sebille luy aida a armer et a vestir son haubergon et sy luy çainst son espee. Dont luy fut apporté son heaume et le roy le print. Quant Sebille veyt que le roy le prenoit pour son chief armer, elle s'avança et luy dist en l'oreille : « Sire, [185b] il n'est pas de coustume que, se damoiselle aide chevalier a armer, qu'il mecte son heaume, sy en ait payé la desserte, se la damoiselle le voeult prendre, ou il s'en part en debte. » Quant le roy entendy la damoiselle, il se perceut tantost, sy prinst a rire et dist tout en ryant : « Belle, tenez moy pour excusé, car encore ne suy pas cheu en deffaulte. – Sire, dist elle, benoit* soit qui se ramentoit. » En ces paroles l'embraça le roy et le baisa par trois fois. Dont dist elle au roy : « Vous estes bien acquictié, car vous avez payé .III. pour ung ! » Quant le roy fut armé, il s'en vint a l'uys de la sale et voit que Floridas estoit monté. Dont monta il sur son cheval et

---

386, 21 avoir *manque* ; *corr. d'après B.*

386, 22 r. est il t.

386, 41 benoite s.

puis print congié a Sibille et a son hostesse et la remercia moult de la grant courtoisie qu'elle luy avoit fait. Et elle luy respondy : « Sire, je me tieng pour bien eureuse quant je vous ay eu en mon hostel. » Dont s'avança Sybille et prinst le che[185c]val par le frain et dist : « Sire, a Dieu, souviengne vous de moy. – Belle, dist le roy, a Dieu jusques au revenir. » Lors fiert cheval des esperons et se part entre luy et Floridas.

387. Sy tost que le roy fut party de son hostesse et de Sybille, il se mist au chemin et chevaucha entre luy et Floridas jusques a heure de vespres, et en ce point estoient en une valee. Adont regarderent ilz que ce seroit bon qu'ilz montassent amont ainçois qu'il anuytast, car plus bel faisoit demourer sur le mont que ou val. Lors se mectent au chemin en montant la montaigne. Ainsi qu'ilz chevauchoient, ilz oent une femme crier moult piteusement. Adont dist le roy : « Je os une femme crier. Alons celle part. » Ainsy qu'ilz chevauchoient, ilz voient .II. chevaliers yssir d'un ronssoy tous armez, les espees es puingz. Dont dist le roy a Floridas : « Chevauchons plus fort que ces .II. chevaliers ne nous eschapent, car je croy qu'ilz ayent fait [185d] aucun meffait a la damoiselle que nous avons ouy crier. » Adont fierent leurs chevaulx des esperons et font tant qu'ilz actaignent les .II. chevaliers. Lors dist le roy : « Seigneurs chevaliers, dictes ou c'est que celle damoiselle crye. » Dont leur respondit l'un en telle maniere : « Que tient a vous, beaux seigneurs ? Alez vostre chemin ! – En nom Dieu, dist le roy, nous sçarons avant qu'elle a. – Seigneurs, dist le chevalier, vous chassiez bien vostre meschance, car se nous avions noz chevaulx, nous vous ferions dancer avecques elle ! – Dictes, dist le roy, luy avez vous fait autre chose que bien ? – Par ma foy, dist le chevalier, vous ne vouldriez pas estre en son point pour cent mars. – Certes, dist le roy, je voy bien que vous estes des murdriers du lignaige de Darnant. Et pour ce convient que vous soyez mis a mort. »

Lors prent son glaive et lanche a l'un et le fiert parmy l'escu, et le fer passe oultre et consieut le chevalier emmy la poiterine et luy passe [186a] le glaive a l'autre lez et il chiet mort lez le ronssoy. Lors tire l'espee et fiert l'autre sur le dextre bras et luy fait voler emmy la place. Quant cellui se senty desmanchié du bras, il se cuide mectre a la fuyte, mais le roy luy va au devant et luy dist : « Tu n'en pues aler en vie, mais il te convient que tu nous maynes ou la damoiselle crye sy tendrement. – Je vous y merray, dist le chevalier, mais que vous me laissiez atant. – Mayne nous tost, dist le roy, ou la damoiselle est et puis nous te ferons telle grace qu'il affierra. »

388. Quant il veyt ce que faire luy convenoit, il passe parmy le ronssoy et les maine vers une caverne qui estoit en la montaigne ou jadiz avoit repairié ung serpent. Quant le roy vint pres, il voit une damoiselle toute nue qui avoit les piez et les mains loyees sy fort que elle ne se pouoit mouvoir, et l'avoient la mise les mauvais traÿtres pour ce que la vermine qui s'y tenoit le mengeast. Dont [186b] regarda le roy et veyt que la damoiselle se detordoit et dejectoit sy fort que c'estoit advis qu'on le ferist de bons couteaulx et jectoit les cris sy grans et sy piteux que c'estoit une grant douleur a oÿr, car il y avoit assemblé entour elle plusieurs culoeuvres et autre vermine qui le mordoient es costez et par tout le corps si qu'ilz en faisoient le sang saillir et l'eussent mise a mort, se Dieu ne luy eust donné secours. Et quant le roy vint pres, il en eut sy grant pitié qu'il sailly jus de son cheval au plus tost qu'il peult et desloya la damoiselle les piez et les mains et puis desvesty sa cotte a armer et en vesty la damoiselle. Lors se tourna vers le murdrier tout iré et hauche l'espee et le fiert en bas, sy luy couppe les .II. piez, et puis le prent a force et le rue en la caverne, puis luy dist en reprouchant : « Vous garderez le lieu pour la damoiselle ! » Sy pouez sçavoir que, [186c] sy tost qu'il fut dedens, qu'il y eut sy grant sifflement de toute vermine que tantost

l'aherdent que c'estoit ung grant hideur a oÿr, et celui prinst a cryer, qui estoit assailly de tous lez. Aprés ce fait vint le roy a la damoiselle et luy dist que* moult l'avoient laidement les chevaliers atournee. « Sire, dist la damoiselle, vous dictes vray. Et pour ce que je m'en aloie par le commandement d'une dame a qui je suy a deux lieues pres de cy porter ung messaige qui estoit, ce leur estoit advis, contre l'honneur* du lignaige de Darnant, que Dieu maudie, car je aloie noncier a la damoiselle du Bruel que .II. chevaliers de la queste de Percheforest sont assiz ou Chastel de Malebranche et qu'elle le feist sçavoir aux compaignons se nulz s'en embatoient en son hostel, et pour ceste occasion m'avoient ilz ainsy loyee deshonnestement a telle [186d] fin que la vermine me mengast. Mais, Dieu merci et le vostre, vous m'en avez delivree. – Par ma foy, damoiselle, dist le roy, le lignaige de Darnant est de mauvaise nature et deshonnestement se maintiennent vers dames et damoiselles. Mais, s'il plaist au Souverain Dieu, elles en seront vengees temprement. – Sire, dist la damoiselle, ainsi le tiennent les dames de la forest. »

389. Aprés ce que le roy Alexandre eut la damoiselle delivree qui estoit livree a mengier a la vermine, il luy demanda s'elle sçavoit ou sa vesture estoit, car elle estoit trop povrement vestue. « Sire, dist elle, ung garçon a pié qui estoit avecques eulx les emporta amont ce mont. » Quant le roy veyt ce, il commanda a ung de ses escuiers qu'il la meist pardevant luy sur son cheval. Dont le prinst l'escuier et le mist pardevant luy. Et le roy print a monter le mont entre luy et Floridas, tout parlant de la mauvaistié des [187a] chevaliers. Quant ilz furent sur la montaigne, ilz trouverent une moult belle place. Mais il estoit ja moult anuytié, car il

---

388, 26 d. en telle maniere q. *BE.*

388, 31 c. leur h. *corr. d'après CE.*

estoit ainsi que entre chien et leu. Lors prindrent ilz a chevauchier ung petit avant. Tout en chevauchant prindrent a flairier rost et brullin. Et le roy, qui chevaucoit devant, regarde devant luy et voit la peau d'un cerf et la coree nouvelle. « Par ma foy, dist le roy, aucuns ont ung cerf nouvellement cy endroit mis a mort. Or chevauchons ung petit avant, car cy aprés trouverons nous autre chose. » Quant ilz eurent ung pou avant chevauchié, ilz regardent et voient grant fumee et sy eurent la odeur de rost plus fort que devant. Adont s'embatirent ilz sur une vielle masure ou il y avoit murs anciens. Dont regarda le roy et veyt par dedens les murs qu'il y avoit six chevaliers tous armez de haubergons et avoient leurs ventalles [187b] abatues. Sy avoient fait merveilleux feu et avoient sur le charbon ung cerf tout entier, sauf ce qu'il estoit escorché et ouvert tout au plat, mais encore y tenoit la teste a toutes les cornes. Lors prindrent a regarder entre eulx et voient qu'ilz le retournoient a grans fourques de bos qu'ilz avoient faictes. Et disoient l'un a l'autre : « Il sera cuit, se noz deux compaignons venoient de celle hiraude delivrer ! » A ces motz passa le roy avant et dist : « Seigneurs, vous les actendez en vain, car ilz sont demourez pour l'ostaige a la damoiselle. Mais rendez luy ses vestures, sy ferez courtoisie, car il n'affiert pas a chevalier de faire vilonnie a damoiselle ne d'elle desnuer. »

390. Quant les chevaliers entendirent les parolles du roy, ilz eurent grant merveille qui ce pouoit estre, car bien [187c] entendirent au parler qu'il n'estoit pas de leur congnoissance. Dont dist l'un : « Par ma foy, je croy que ce soit des chevaliers de la queste. Et se c'est vray, bien nous en est cheu, car mieulx a point ne pouoit venir. » Lors dist le maistre d'eulx en hault : « Qui est ce la qui vestures nous demande ? Cuide il que nous soyons parmentiers ? Je me doubte que les siennes ne demeurent ! – Seigneurs, dist le roy, je sçaroie moult voulentiers se vous estes du lignaige de Darnant. – Comment ! maistre, dist l'un d'eulx, qu'en

tient a vous ? – Par ma foy, dist le roy, il en tient tant a moy que se vous en estes, il convient que vous en alez en prison a Trinovant depar le roy Percheforest ou vous y morrez tous a l'espee. – Par l'ame de mon pere, dist l'un d'eulx, ce vassal la nous cuide bien avoir en son ravetin, mais il convient ainçois qu'il sache quelles gens nous sommes. – Or faictes tost, dont dist le roy, sy yssez hors de [187d] voz muriaulx, ou je entreray la dedens, sy vous occiray delez vostre feu. – Voire ? Dyable, dist le maistre d'eulx, bobe celui la ! » Lors s'en vont tous les .VI. chevaliers et mectent leurs heaumes et prendent leurs escus et leurs espees et s'en vindrent le grant pas pardevers le roy et Floridas, qui estoient venus pardevers l'entree des muriaulx ou ilz devoient yssir et descendent de leurs chevaulx afin qu'ilz ne les tuassent. Et ceulx s'en vindrent les espees traictes, les escus joinctz a leurs poicterines, et voient les .II. compaignons qui gardoient l'issue. Dont dist le maistre d'eulx tous au roy et a Floridas : « Gardez vous de nous, car vous y morrez ! » Lors hauche l'espee et fiert le roy ung tel cop sur le comble de l'escu qu'il embare dedens son espee plaine paulme. Le cop chey sur son heaume, mais il estoit sy bien tempré qu'il ne l'empira en riens. Et non pourtant en fut le roy tout bercié. Quant [188a] le roy se senty ainsi feru, il en eut despit en luy. Lors hauche l'espee par aÿr et fiert le chevalier, et celui se coeuvre de son escu et le roy y fiert ung sy grant cop qu'il luy fend jusques a la blouque. Quant celuy senty la pesanteur du cop, il s'enclina et le coup luy emporte la moictié de son escu a la terre, mais autre mal ne luy fist. Lors se trait arriere pour ce qu'il se senty descouvert. Dont le roy recouvra sur ung autre qui s'appointoit de le ferir et le fiert a descouvert sur l'espaule et luy trenche sy en parfont que jusques au foye, et celui trebuche qui plus ne puet vivre. Et Floridas en avoit aussy ung autre fendu jusques aux dens. Lors coeurent les autres sus et font tant en petit d'heure qu'ilz en ont occis les .IIII., dont le maistre estoit demouré, qui estoit nommé Menalus, et ung aultre, qui estoit filz de sa soeur.

391. Sy tost que Menalus veyt que ses compaignons estoient mors, il [188b] fut tout esbahy. Lors fait ung enchantement, comme celui qui bien s'en sceut aidier, en telle maniere qu'il fut advis au roy et a Floridas qu'il y eust derriere eulx jusques a dix chevaliers. Et estoit advis au roy qu'ilz menassent sy grant noise d'espees et d'escuz que c'estoit merveilles. Dont dist le roy a Floridas : « Tournons pardevers ceulx que cy nous viennent ou ilz nous occiront par derriere. – Sire, dist Floridas, il est besoing. » Lors se tournent* pardevers le fantosme et laissent quoys les .II. chevaliers, qui s'appareilloient pour eulx occire. Et quant ilz se furent tournez pardevers les chevaliers qu'ilz cuidoient veoir, ilz commencent a ferir aprés eulx et bien leur estoit aussi advis qu'ilz les lançassent de leurs glaives. Et quant Menalus veyt qu'ilz estoient enchantez, il prent ung escu qui gisoit en la place et tire son espee et en fiert le roy sur son heaume de toute sa force ung sy grant coup [188c] qu'il luy coppa le capel d'acier. Et sachiez que se le heaume ne fust sy bien tempré, il l'eust fendu jusques aux dens, mais le cop glissa pour la durté du heaume et chey sur l'espaule senestre. Et sachiez que se l'espee n'eust consievy le comble de l'escu, il luy eust couppé le bras. Et non pourtant le navra il en l'espaule assez en parfont. Et l'autre chevalier fery Floridas sur son heaume de l'espee moult grant coup, car il luy embara sur la quoiffe. Et sachiez, se la quoiffe n'eust esté, il l'eust laidement navré, mais la quoiffe le garandy de ce cop. Quant la damoiselle veyt le meschief qui estoit sy grant et sy apparant, elle prinst a crier de tout son pouoir : « Ha ! seigneurs chevaliers, vous estes mors se vous ne retournez pardevers les deux chevaliers qui vous murdrissent par derriere et vous font combatre pardevant a vostre umbre par leurs enchantemens ! Tournez [188d] le dos a ceulx qui grever ne vous peuent et les visaiges aux .II.

391, 10 L. tournent le dos p. *BE corr. d'après C.*

traÿtres ! » Quant le roy et Floridas l'entendirent, ilz se perceurent qu'elle disoit vray, dont retournerent appertement vers les .II. chevaliers, qui les eussent mis a mort se la damoiselle ne fust. Et quant ilz veyrent ce, ilz furent tous esbahyz, car bien perceurent qu'ilz n'avoient pouoir contre eulx a droit d'armes. Lors prindrent a reculer, mais Floridas sieut son compaignon et le fiert de son espee tel cop qu'il le pourfendy jusques es yeulx. Lors chiet mort a terre. Et quant Menalus veyt son compaignon mort, il fist une conjuracion sur mauvais esperitz qui s'assamblerent tantost la endroit. Dont leva ung tonnoirre en l'air sy grant et sy orrible qu'il estoit advis a ceulx qui la estoient que le siecle deust tantost finer de vent et de oraige et fist adoncques sy noir entour eulx que l'un ne veoit point l'autre.

392. [189a] Tandis que la tempeste duroit, Menalus yssy de la masure et se fery en la forest la ou ilz avoient mis leurs chevaulx paistre et va sa voie. Ung petit aprés failly la conjuracion et la tempeste chey. Lors apparurent les estoilles belles et cleres sy que le roy veyt entour luy appertement et dist a Floridas : « Le chevalier nous est eschapé par ses enchantemens, dont il me poise. Mais puis que ainsi est, alons vers leur appareil et sy nous aisons de leurs biens. – Sire, dist Floridas, c'est nostre meilleur puis que nous l'avons conquis. Or nous alons chauffer tout a paix. » Dont dist le roy a la damoiselle qu'elle descendist et venist vers le feu. « Sire, dist elle, je le feray voulentiers, car je n'ay pas trop chault, car il fait froit. » Sans faulte le temps estoit es plus cours jours. Quant ilz furent tous descendus et venus entour le brasier, ilz trouverent que le cerf estoit cuyt a souhait. « Floridas, dist le roy, ostons [189b] la char jus du feu, sy mengerons tout a paix. Et faictes nostre damoiselle venir avant, car nous luy devons double honneur faire, l'un pour ce que elle est damoiselle et l'autre pour ce qu'elle nous a sauvé de mort. – Sire, dist Floridas, elle viendra tantost. Elle se vest, car elle a trouvé ses vestures lez ce mur. Et sy

avons trouvé deux barilz de cervoise. – Par ma foy, dist le roy, nostre chose vient a souhait. Aucune fois ont les besongnes bonne fin qui ont dur commencement, car bien va nostre besongne quant nous avons de la cervoise. Cy nous souffira mieulx la cervoise que le vin en Grece. » Car en ce temps n'avoit oncques entré vin en Angleterre. Quant la damoiselle fut vestue de ses vestemens, elle s'en vint pardevant le roy et luy dist : « Sire, toutes merciz de vostre robe que vous m'avez prestee a mon besoing. Je ray la mienne et veez cy le vostre. – Certes, damoiselle, [189c] de ce suys je tout lyez, dist le roy. Or venez seoir d'encoste moy, sy nous deduirons aprés nostre meschance. » Aprés ceste parolle s'assist la damoiselle* et Floridas et .II*. escuiers qu'ilz avoient, sy se prindrent a reschauffer et a debourder ensemble et mengierent du cerf bien et voulentiers et beurent de la cervoise tout a leur voulenté. Adont furent plus liez que devant. Lors commencerent entre eulx tous a mener moult grant feste, car l'escuier de Floridas se prinst a enyvrer de la cervoise qu'il n'avoit pas aprinse et du feu qui luy fery en la teste, sy commença a parler plus hault que les autres. Quant le roy se perceut qu'il estoit eschauffé de la cervoise, il le nomma par son nom et dist : « Nayn, beau sire, quelle chiere ? – Par l'ame de mon pere, sire, bonne, oncquesmais ne fus sy aise puis que me party de la cité de mon seigneur que cy est. – Certes, dist le roy, moult me plaist, mais je vous [189d] vouldroie prier que vous voulsissiez chanter tandiz que nous sommes cy sy aises. – Par l'ame de mon pere, sire, dist le nayn, se vous me vouliez aidier, et Floridas mon maistre qui cy est, a prier a ceste damoiselle qu'elle me voulsist prendre a mary, je chanteroie plus que vous ne vouldriez, car je l'ay sy enamouree, puis que nous nous assismes cy, qu'il n'est chose que je ne

---

392, 34 l. dame e. *corr. d'après BCE.*

392, 34 e. .III. e. *corr. d'après BCE.*

feroie pour l'amour d'elle. Or vous en prie, sire, dist le nayn au roy, mais de mon maistre ne sçay je* se je l'em prie, car je ne amay oncques femme qu'il ne m'en feist tort et aussy feroie je a luy se il cheoit a point. »

393. Quant le roy et Floridas et la damoiselle entendirent le nayn, ilz commencerent trop fort a rire. « Par l'ame de mon pere, dist le roy au nayn, tu as droit se tu n'as fiance en Floridas, car sy tost que tu commenças a parler de mariage, il ne fist fors que [191a]* regarder la damoiselle. – Sire, dist le nayn, je ay premier parlé, sy en doy avoir l'avantaige. Ce n'est pas raison que Floridas mon maistre siee lez elle qu'il ne le fourconseille. – Sire, dist Floridas, quoy que mon serviteur dye, je doy avoir l'avantaige, car il n'est pas coustume que serviteur prende devant son maistre. – Sire, dist le nayn, mon maistre dira ce qu'il luy plaira, mais je puis prendre en amours voeul devant, voeul derriere. Ja n'y partira, s'il ne me fait tort ainsy que autrefois a fait. Sy vous prie que vous me gardez mon droit, car je ne le croy de riens. – Certes, nayn, dist le roy, je voeuil estre voulentiers juge en ceste cause pour garder le droit a chacun. Mais, beau sire, les damoiselles ne sont pas en cest paÿs ou ne seront doresenavant si serves que vous ne autres puissiez demander sur elles nul droit se ce n'est leur propre vouloir. Or est raison, beau sire, que on sache avant la voulenté de la damoi[191b]selle. – Sire, dist Floridas, vous dictes voir, mais mon serviteur cuide avoir la damoiselle pour dire « je le voeuil » ! Or vous requier que vous sachiez a la damoiselle lequel de nous deux elle a plus chier et dez cy endroit je luy prie que elle me voeuille recepvoir pour son amy. Et voeuil bien qu'elle sache que je suys chevalier et seigneur de la cité de Defur et du paÿs d'entour, duquel

392, 55 j. que faire s. *BE corr. d'après C.*
Le folio 190 n'a pas été folioté.

paÿs je la puis bien faire dame. » En ces parolles Floridas se tourna pardevers la damoiselle et la prinst par la main et luy dist en telle maniere par feste : « Damoiselle, laissiez mon serviteur et me prenez a mary : mieulx se fait tenir au riche que au povre ! » Lors respondy la damoiselle tout en ryant, qui avoit grant joye du debat, et dist : « Sire, j'ay oÿ ce que vous avez dit que vous estes ung riche homme et ung vaillant homme et voy bien a vostre parolle que [191c] vostre serviteur n'est pas de telle estoffe. Mais je regarde une chose, car il m'est advis que a petite fontaine boit on bien souef, et par ceste raison ne vous voeuil riens octroyer, sy avray ouy que le nayn respondra qui premier m'a rouvee. – Dame, dist le nayn, vous dictes bien. »

394. Quant le nayn eut ouy son maistre parler ainsi que vous avez ouy et la damoiselle respondre, dont dist en telle maniere sans advis : « Damoiselle, or pouez vous bien veoir que mon maistre scet pou de bien, qui tantost vous voeult avoir a femme ne encore ne vous a demandé vostre nom. Mais je sçay tout, car au commencement je voeuil sçavoir vostre nom afin que se je vous perdoie, que je vous sceusse huchier. – Nayn, dist la damoiselle, vous ne dictes pas grant merveille. Or sachiez, quant je seray vostre et vous me avrez perdue, huchiez Laurine* et je reviendray [191d], s'il me plaist. – Laurine, dist le nayn, se vous me vouliez croire, vous me prendriez devant mon maistre, combien qu'il soit riche et chevalier, car ce me semblent les plus sotes gens qui soient au siecle, car ilz ne sont oncques lyez tant qu'ilz soient a leur hostel ne ja ne seront lyez tant qu'ilz soient a paix, ains quierent tous les jours a qui ilz se puissent combatre. Je voy que mon maistre est aucunefois tant batu et defroissié et navré qu'il n'a membre dont il se puist aidier, et toutevoyes ne se voeult il refraindre qu'il ne trace

---

394, 10 Laurien *corr. d'après BCE et la l. 11.*

tousjours ou il puist trouver a qui combatre. Sy loeroie je mieulx que vous me prinssiez que luy pour vostre paix et pour vostre aise. Or vous prie, sire juge, que vous sachiez a la damoiselle sa voulenté, car je porroie mauvaisement plus actendre. – Nayn, dist le roy, puis que vous estes sy desirant de avoir la damoiselle, il est mestier que je sache la fin de la besongne. » [192a] Ainsi que le roy parloit au nayn, qui ja s'estoit endormy, la damoiselle dist au roy : « Sire, nous pouons bien cesser de parler de mariage huy mais, car nostre mary est endormy ! – Damoiselle, dist le roy, vous dictes vray, jusques a ung an cy avant, car il ne luy en souviendra demain. – Damoiselle, dist Floridas, je vous respiteray aussi, car je ne voeul pas que mon serviteur dye au matin que je l'aye deceu, mais reposons nous ung petit, car je croy que chacun a bien besoing de dormir. » Ainsi que Floridas le dist, ilz le firent, car ilz dormirent la endroit tout a paix jusques a l'endemain a soleil levant.

395. Sy tost a l'endemain que soleil fut levé, le roy s'esveilla et Floridas et la damoiselle. Dont dist Floridas a son varlet : « Maistre, levez sus, je contremande la treve de voz nopces .Vous* en souvienroit il ? » Quant le nayn entendy son maistre, il sailly sus tout estourdy et dist : « Sire, que vous plaist ? – Je [192b] voeuil, dist Floridas, que tu voises mectre noz selles, car il est temps de chevauchier. – Sire, dist le nayn, voulentiers. » Adont furent les chevaulx ensellez, sy monterent le roy et Floridas et la damoiselle, car ilz avoient trouvé son palefroy paissant en la montaigne. Lors dist le roy a la damoiselle : « Dictes nous auquel lez vous voulez aler, car il nous convient aler au Chastel de Malebranche. – Sire, dist elle, vostre voie et la mienne est toute une jusques a une riviere que nous trouverons au pié de ceste montaigne. La passeray je a ung bac qui y est et

395, 4 vous *manque B* ; *corr. d'après C.*

vous passerez tout le hault chemin. » Adont descendirent de la montaigne. Et quant ilz vindrent a plaine terre, ilz chevauchierent tant qu'ilz trouverent la riviere que la damoiselle avoit dit.

396. Quant la damoiselle veyt la riviere ou elle devoit passer, elle dist au roy : « Sire, il nous convient departir, [192c] car vostre chemin est a ce grant arbre. Et je m'en iray passer a ce bac, car il me convient anuyt gesir ceans avecq une damoiselle qui est moult lye de la mesaventure du lignaige de Darnant. Et celle noncera le siege qui est au Chastel de Malebranche aux compaignons de la queste. – Damoiselle, dist le roy, a Dieu soyez vous commandee. »

397. Sy tost que le roy fut departy de la damoiselle messagiere, il se mist a la voie entre luy et Floridas tout le chemin que la damoiselle leur avoit enseigné et chevauchierent jusques a nonne. Dont s'embatirent ilz sur ung manoir qui seoit sur ung plasceys et voient une ancienne dame a la porte qui se seoit sur une pierre. Le roy s'en vint par devant elle et le salua moult honnestement et la dame se dresça contre luy et luy rendy son salut moult bellement. « Dame, dist le roy, par amours, enseignez nous [192d] la voie au Chastel Malebranche. – Sires chevaliers, dist la dame, alez vous celle part ? – Dame, dist le roy, oÿl. – Or me dictes, dont dist la dame, alez vous aidier le lignaige Darnant ? – Dame, dist il, oÿl, a honnir, se nous pouons. – Dont vous enseigneray je la voie, car je desire moult leur dommaige. Et se vous voulez ne boire ne mengier ne chose dont je puisse finer, il seroit appareillié. – Dame, dist le roy, la vostre mercy, enseignez nous la voie, ce nous suffira. – Sire, dist la dame, vous en irez tout ce grant chemin tant que vous vendrez jusques a ceste montaigne cy devant. Et adont verrez vous la montaigne ou le chastel siet et le congnoistrez par ung feu que vous verrez dessus que on a veu ardoir sur la montaigne puis .VIII. jours. Et pour ce appelle on le

lieu la Montaigne Ardant, car le feu a puis ars et nuyt et jour. Chevauchiez fort et vous viendrez au soir au pié [193a] de la montaigne. – Dame, dist le roy, moult grant mercy de vostre beau parler. – Sire, dist la dame, Dieu vous voeuille garder, mais sachiez qu'il n'y a gueres qu'ilz passerent cy .XI. chevaliers armez qui aloient celle part, dont le premier portoit ung escu d'azur a ung lyon passant d'or, et sy avoit en leur compaignie ung chevalier moult contrefait de boces. – Ha ! dame, dist le roy, je les congnoys bien. A Dieu vous commant, car je vous sçay bon gré de voz nouvelles. » Lors fiert son cheval des esperons jusques a son compaignon qui l'actendoit au chemin.

398. « Floridas, dist le roy, ceste dame a qui j'ay parlé m'a dit que devant nous s'en va Menelaus mon cousin et le Boçu de Suave et ont .IX. compaignons avecques eulx. Chevauchons radement pour veoir se nous les porrions raconsievir. » Lors se mectent au chemin grant erre tout le chemin que la dame leur avoit enseigné [193b] et firent tant qu'ilz vindrent sur ung mont qu'ilz veirent pardevant eulx. Lors perceurent ilz le feu sur le mont du Chastel de Malebranche, sy eurent moult grant merveille que c'estoit a dire. Et toutef-fois s'en vont chevauchant jusques a haulte nonne tant qu'ilz vindrent sur une petite villete. Et quant ilz vindrent ainsi que a l'entree, ilz trouvent que les gens de la ville estoient tous esmeuz. Le roy passa avant et leur demanda qu'ilz avoient. Lors luy respondy ung homme : « Sire, il y a en ceste ville une forte maison qui estoit a ung des filz de Darnant, sy le gardoit entre luy et plusieurs de son lignaige encontre Percheforest et ses aidans. Or passerent huy matin par cy .XI. chevaliers qui sont au roy Percheforest. Nabons, qui sire estoit de ceste ville, yssy hors encontre eulx. Sy est ainsi advenu que Nabons y est mort et .VI. [193c] de ses cousins. Les autres se mirent a la fuyte, mais les estranges chevaliers les chassent ne sçavons quelle part. Sy sommes tous esmeuz de joye, car il nous semble que Dieu nous a regardez, car nous

n'avions riens au nostre et encore nous faisoit pis qu'ilz avoient noz filles violees et noz femmes tenues a leur voulenté. – Par ma foy, seigneurs, dist le roy, il y a mauvaises gens ou lignaige de Darnant, sy en sera destruit. »

399. Sy tost que le roy eut entendu le preudomme, il dist a son compaignon : « Chevauchons vistement pour veoir se les porrions actaindre. » Dont fierent chevaulx des esperons tout le chemin que les gens leur enseignerent. Et quant ilz vindrent aux plains champs, ilz trouvent les escloz des chevaulx. Lors s'en vont chevauchant grant erre toute leur route jusques sur le vespre qu'ilz s'embatirent sur une place. Adont perdirent ilz les escloz, car ilz avoient passé parmy l'eaue. Quant [193d] le roy veyt ce, il ala dire : « Floridas, que ferons nous ? Il m'est advis que les* chevaulx que nous avions sieviz sont passez parmy l'eaue. – Sy passerons aussi, sire, dist Floridas, aussy bien qu'ilz ont fait, se Dieu plaist. » Lors fiert cheval des esperons et entre en l'eaue et fist tant qu'il fut oultre, et le roy entra aprés. Et quant ilz furent oultre, ilz retrouverent les escloz des chevaulx, sy se mirent au chemin grant erre en sievant les pas des chevaulx jusques a soleil esconssant.

400. Quant ce vint vers soleil esconssant, ilz se tournerent droit au pié d'une montaigne. Et sachiez que c'estoit le mont ou le Chastel de Malebranche estoit. Et celle montaigne estoit avironnee jusques au sommet de boscaige. Et quant ilz furent entrez dedens, la nuyt leur vint soudaine par les grans arbres qui la clarté tolloient. Et par ce perdirent les escloz des chevaulx, dont le roy fut moult courroucé. [194a] Et toutevoyes ne laissierent ilz pas a chevauchier tout leur chemin en montant la montaigne, qui avoit bien une lieue anglesche de montee.

399, 10 q. la route des ch. *BE.*

401. Ainsy s'en ala le roy et Floridas montans la montaigne tant qu'ilz encontrerent ung escuier sur ung* caceour et menoit deux levriers en laisse. Quant le roy vint pres de l'escuier, il apperceut que il estoit de assez josne aaige ainsi que de .XVIII. ans, mais moult estoit beau josne homme de son aaige. Dont ala dire le roy : « Mon amy, Dieu te doint bon vespre. – Sire, dist le josne homme, Dieu accroisse vostre honneur. – Dy moy, dist le roy, dont es tu ? – Sire, dist il, de la Forest du Glat. – Or me dy, dist le roy, par ta foy – tu me sembles de bon lieu venu –, de quelz gens es tu ? – Sire, dist le josne homme, a vostre parole m'est avis que vous n'estes pas de cest paÿs. Et toutevoyes m'avez vous nommé amy, et par ceste raison vous [194b] diray je plus hardiement qui je suy, car sachiez que je suy le maisné filz de Gelinant du Glat. – Or me dictes, beau filz, dist le roy, pour quoy vous doubtez vous de moy ? – Sire, dist le josne homme, pour ce que le nouveau roy de Bretaigne, qui est appellé Percheforest, est en guerre contre mon lignaige, et tous ses aidans, et il me semble, a vostre parolle, que vous en soyez. – Certes, dist le roy, se tu voeulz demourer avecques moy, je te tendray pour amy et ne avras garde. – Sire, dist le josne homme, tel porriez estre que je y demourroie voulentiers et tel que non. – Par ma foy, dist le roy, il n'est pas heure de moy nommer a toy, mais je te diray que tu feras : tu demourras a moy .VIII. jours et en dedens ce terme sçairas qui je suy. Se adont te plaist, demeure ; sy non et tu saches aultruy que tu aymes mieulx a servir, je t'y aideray a mon pouoir. »

402. Quant le josne homme [194c] entendy le roy, il luy sembla qu'il dist assez raison. Lors respondy : « Par ma foy, sire, j'ay desiré moult a demourer au roy Percheforest pour mieulx valoir, car il m'est advis que le lignaige de Darnant

---

401, 2 s. une c.

ait tort. – Certes, dist le roy. Or t'en vieng avecques moy et je te mectray dedens .VIII. jours pardevant luy. – Sire, dist il, bien, car c'est mon plus grant desir que de luy servir, hors mis le roy Alexandre, mais je ne suys pas digne de tel prince servir, combien que j'en aye le coeur et voulenté. – Or t'en vieng, dist le roy, avecques moy et je te mectray a choiz des deux. Mais dy moy ton nom. – Sire, dist il, on m'appelle Pierre le josne, sy m'en iray voulentiers avecques vous. – Pierre, beau filz, dist le roy, bien me plaist. Mais or me dictes, quelles gens a il devant le Chastel de Malebranche ? – Sire, dist il, il y est Griant de la Haulte Forest, ung mien oncle, luy .LXe. de chevaliers. »

403. [194d] Quant le roy entendy Pierre son escuier, il fut tout esbahy, car bien luy sembloit que c'estoit trop selon ce qu'ilz estoient pou. « Pierre, dist le roy, veiz tu huy nulz chevaliers estranges par ceste forest ? – Sire, dist il, oÿ, il y a cy devant en ung ronssoy .XI. chevaliers que je tieng pour estranges et pour eulx me destournay je de mon chemin. – Par amours, dist le roy, maine nous y. – Sire, dist Pierre, voulentiers. Syevez moy, je yray devant. » Lors les mena tant Pierre qu'ilz vindrent en ung destour et trouverent les compaignons qui estoient descendus de leurs chevaulx et avoit l'un saquié ung fusil pour esprendre du feu. Et quant le roy vint pres, il prinst a dire : « Seigneurs, Dieu vous gart. » Sy tost que Menelaus entendy son seigneur, il sailly sus et dist : « Seigneurs, par l'ame de mon pere, vecy le roy Alexandre nostre seigneur. » Quant ilz entendirent ce, ilz saillirent tous sus et luy firent [195a] tous sy grant joye que plus ne peurent. Et quant Pierre veyt que on fist a son maistre nouvel sy grant feste et tel honneur, il fut tout esbahy et cuida que ce fust Percheforest. Lors met ses piez a terre et coeurt a l'estrief du roy pour luy aidier a descendre. Et sy y acoeurt Menelaus, le nepveu du roy, et tous les autres chevaliers qui la estoient, qui tous se tenissent a bien eureux s'ilz peussent tenir son estrief. Dont dist

le roy : « Laissiez mon nouvel escuier convenir. Tirez vous tous arriere ! » Quant ilz entendirent le roy, ilz se tirerent arriere. Et quant le roy fut descendu, il fist moult grant joye a tous les compaignons, especialement a Dagon, le conte d'Escoce. Adont leur demanda le roy quelle aventure les avoit la amenez. Dont respondy le nepveu du roy, Menelaus : « Sire, quant nous sceumes que le Boçu de Suave fut gary de sa jambe, nous [195b] eusmes parlement ensemble de vous sievir. Or avons tant fait que nous vous avons trouvé. – Je suy, dist le roy, tout lyé de vostre venue, car grant besoing nous estoit, selon ce que nous avons a faire. – Sire, dist Tamar, une* dame ou nous jeusmes anuyt nous dist que Gadifer, mon seigneur, et le Tors sont assiz en ung chastel qui est sur ceste montaigne et que nous ne faillissions pas que nous ne fussions a ce vespre au pié de ceste montaigne, car toutes les dames et damoiselles de ceste forest, qui heent a mort le lignaige de Darnant, l'ont fait sçavoir a tous les chevaliers errans par la forest qu'ilz soient a ce vespre au pié de la montaigne. Sy nous sommes sy hastez que, Dieu mercy, nous y sommes venuz. – Certes, dist le roy, c'est fort a dessegier, car ilz sont bien .LX. chevaliers. – Sire, dist Tamar, ce sont gens [195c] qui oncquesmais n'eurent a faire ne oncquesmais ne furent courus sus, sy scevent pou des armes, car ilz ne scevent* eulx couvrir contre chevalier esprouvé. Et avec ce ilz ne se doubtent mie que si pou de gens les osassent envahir, par quoy, s'ilz sont bien envahiz et escriez au commencement, nous en avrons occis la moictié ainçois qu'ilz soient ordonnez. – Tamar, dist le roy, vous dictes comme preux et hardy, et ainsy le ferons nous le matin. » Mais ores se taist l'ystoire d'eulx tous et retourne a parler de Porrus et de Cassiel comment ilz sceurent la journee de celle assamblee.

403, 35 T. car une d. *B corr. d'après CE.*

403, 47 n. sont et sy ne scevent e.

XXXVII.

COMMENT PORRUS ET CASSEL FURENT ADVERTIZ DU SIEGE DE MALEBRANCHE.

404. Cy endroit dit l'ystoire que quant le Badrain eut fait la bataille pour la damoiselle contre Bruhier* qui deshonnourer le vouloit, il demoura [195d] en son chastel entre luy et Porrus .XV. jours entiers pour leurs playes garir. Et quant ce vint au chief du terme, si comme ilz estoient levez a ung matin, le Baudrain dist a Porrus : « Sire, il m'est advis que doresenavant pouons mauvaisement sejourner et sauver nostre serement, car, graces en rendz a nostre Dieu, je me sens haitié pour chevauchier. – Par ma foy, dist Porrus, sy contremandons la treve, car le sejour m'anoye. » Ainsy qu'ilz parloient ensemble, atant veyrent entrer ung nayn en la sale. Et quant le nayn veyt les deux chevaliers, il leur donna bon jour et puis leur demanda ou la dame du chastel estoit. « Nayn, dist Porrus, elle n'est pas encore yssue de sa chambre. – Seigneurs, dist le nayn, je parleroie voulentiers a elle. » Tandis qu'il disoit ces parolles, la damoiselle du chastel et la pucelle pour qui Cassel s'estoit combatu yssirent d'une chambre. Et quant la damoiselle [196a] veyt le nayn, elle le congneut bien et luy dist : « Puignet, bien soyes tu venu. Quelles nouvelles ? – Damoiselle, bonnes. » Lors le* trait a ung lez et luy dist : « Je ne congnois pas ces deux chevaliers et pour ce vous ay je traicte a ung lez, car se ilz estoient du lignaige de Darnant, je ne seroie pas bien venu a dire ce qui m'est chargié a vous dire en secret depar Gloriande, la dame du chastel de Darnant, qui a vous m'envoye comme celle qui est moult curieuse de mectre les dames et les damoiselles de

---

404, 2 c. le filz de Fromont q. *BCE.*

404, 21 L. se t. *corr. d'après BCE.*

la forest en leur franchise que le lignaige de Darnant tient en servaige. Or est la chose en bonne voie pour destruire le lignaige par la venue du roy Percheforest. » Lors luy dist qu’il queroit. Et quant elle sceut son entente, elle dist : « Vecy ce que vous querez, car ces chevaliers cy sont de ceulx de la queste, sy que bon est que vous dictes vostre besongne devant eulx, [196b] et je les appelleray. – Dame, dist le nayn, bien me plaist. »

405. Aprés ce que la damoiselle eut entendu l’occasion pour quoy le nayn estoit a elle envoyé, elle appella Porrus et Cassel et leur dist : « Seigneurs, venez a nostre conseil, sy sçarez qu’on me fait assavoir, pour ce qu’il vous touche. » Adont vindrent avant les deux chevaliers et dirent : « Damoiselle, veez nous cy prestz a vostre plaisir. – Seigneurs, dist elle, benoistz soyez vous. Mais vecy ung nayn qui m’a apporté nouvelles depar Gloriande du Chastel Darnant, sy voeuil que vous oyez quelles elles sont. Puignet, or me dy qu’elle me mande pardevant ces deux chevaliers hardiement, car ilz sont de la queste.

406. – Madame, dist Puignet, bien vray est que le roy anglois qui est appellé Percheforest est entré es forestz et a mis a mort Darnant l’enchanteur et chevauche [196c] par les forestz destruisant son lignaige. Or sont entrez en la queste pour le trouver .X. chevaliers qui ont ja destruit une partie du lignaige de Darnant. Et entre ces dix il en y a deux, si comme ma dame dist, dont l’un est appellé Gadifer et l’autre le Tors, qui ont tant fait d’armes que a tousjours en doivent avoir honneur, car ilz ont conquesté par leur prouesse le Chastel de Malebranche, qui est plus fort que nul de la forest de Darnant, et ont occis Malebranche et .XII. chevaliers de son lignaige. Or les a assiz Griant*, ung

---

406, 12 a. Fromont u. *BCE corr. d’après* **402**, 15.

des freres de Darnant, luy .LXe. de chevaliers. Mais il est signifié en secret aux damoiselles de la forest, qui sont pour eulx, que elles le facent sçavoir hastivement a tous les chevaliers qui sont de leur partie qu'ilz soient tous a une journee, c'est demain au matin au pié de la montaigne, pour avoir conseil. Sy vous prie, seigneurs, se vous [196d] estes de leur partie, que vous y soyez demain au soir au pié de la montaigne. Il n'y a de cy que .XL. lieues anglesches. » Quant Porrus entendy les nouvelles, il respondy au nayn : « Par ma foy, sire, oÿl, de sa partie sommes nous. J'ay sa soeur espousee et ce chevalier sa cousine, sy serons a la journee se les dieux nous vueillent aidier. – Seigneurs, dist le nayn, or vous hastez, car il me convient aler veoir se je porroie trouver deux de voz compaignons, car je sçay bien que les .VIII. le scevent, sy n'en y fault plus que deux. Car je jeuz anuyt cy pres en une maison de religieux ou je trouvay deux chevaliers de la queste, sy sçay bien que l'un estoit nommé Perdicas et l'autre Lyonnel, et ceulx sont partiz des huy matin. A Dieu vous commant, je m'en vois veoir se il plairoit a Fortune que je trouvasse les autres deux. » Lors se party de la damoiselle et des deux chevaliers a leur [197a] congié. Et Porrus et Cassel firent mectre leurs selles tandiz qu'ilz se desjeunerent, puis monterent sur leurs chevaulx et prindrent congié a leur bonne hostesse et se mirent au chemin grant erre. Mais cy endroit se taist l'ystoire d'eulx et retourne a parler de Perdicas et de Lyonnel.

XXXVIII.

COMMENT PERDICAS ET LYONNEL FURENT ENDORMIZ PAR ENCHANTEMENT*.

407. Cy endroit dist l'ystoire que quant Perdicas et Lyonnel, qui* estoient en la maison des religieux, sceurent, par le nayn qui leur avoit dit, que Gadifer et le Tors estoient assiz ou Chastel de Malebranche et que leurs compaignons de la queste y seroient au second jour, ilz dirent qu'ilz ne fauldroient a la journee pour y morir. Car ilz se leverent au matin tempre et se mirent au chemin et chevauchierent toute la journee jusques a heure de nonne. Adont s'embatirent ilz sur ung [197b] grant chemin qui aloit vers Darnantes la cité. Mais ainsi qu'ilz devoient traverser le chemin, ilz regardent et voient venir .IIII. chevaliers armez moult bien montez, les glaives es poingz, et perceurent bien qu'ilz n'estoient pas de leur congnoissance. Et aussi perceurent bien les .IIII. chevaliers qu'ilz n'estoient pas de leur lignaige aux congnoissances de leurs escus, sy dist l'un d'eulx : « Vecy deux de noz ennemis. Or nous en vengons tandiz que nous sommes en point. » Lors escrient les .II. chevaliers : « Seigneurs, gardez vous de nous, car vous y morrez ! » Quant Perdicas et Lyonnel entendirent les .IIII. chevaliers qui les escrioient a la mort, ilz se mirent en arroy pour eulx deffendre. Adont se meuvent l'un encontre l'autre quanques chevaulx peurent traire et s'entrefierent sy grans coups sur les escuz qu'ilz firent perchier les ais. Et n'y eut cellui qui ne [197c] fust navré quelque peu que ce fust, mais tant advint bien a Perdicas et a Lyonnel qu'ilz mirent a terre les .II. chevaliers qui a eulx jousterent, sy debrisiez que a paine se pouoient mouvoir. Et quant les autres .II. veyrent

---

Rubrique refaite d'après celle du chapitre XXXIX.

407, 2 qui *manque* ; *corr. d'après BCE.*

ce, ilz fierent des esperons et leur viennent tous eslaissiez*, sy les fierent sur leurs escus sy grans coups qu'ilz firent voler leurs glaives en pieces, mais sy bien leur advint qu'ilz demourerent es archons. Lors saquent les espees et coeurent sus aux deux chevaliers, qui ja estoient appareilliez de les recevoir, et s'entrefierent sy grans coups a la force des bras qu'en pou d'heure n'y eut cellui qui ne tenist son compaignon a bon chevalier. Et quant ilz eurent une grant piece mené leur caple sur* les .II. chevaliers estranges, ilz veirent bien qu'ilz ne porroient pas durer longuement sans perte.

408. Entre les deux chevaliers qui estoient du lignaige de Darnant [197d] en avoit ung qui estoit merveilleux enchanteur. Mais quant il* veyt qu'ilz ne porroient a la longue durer aux deux chevaliers, il mist sa main en son sain et en sacque pouldre, puis la met devant sa bouche et souffle encontre le viaire du chevalier a qui il se combatoit, qui estoit nommé Perdicas. Mais sy tost que Perdicas senty la pouldre entrer dedens son heaume et elle luy fery dedens ses narines, sy se ala tantost endormir sy fort qu'il chey jus de son cheval. Lors s'en vint pardevers son compaignon, qui ne faisoit mais fors que souffrir, et souffle de la pouldre ou viaire de Lyonnel. Et sy tost qu'elle fery en ses narines, il chey tout endormy a terre. Lors que ce fut fait, l'enchanteur descendi a terre et son compaignon aussi et dist : « Or les pouons nous occir a nostre voulenté. – Par ma foy, dist l'un, sy leur boutons noz espees parmy leurs corps, sy en serons vengiez, et nous et nostre lignaige. » Adont respondy [198a] l'autre : « Non ferons, mais je vous diray ma pensee. Puis qu'ilz sont a nostre voulenté, je loz que nous leur loions les* puingz et

---

407, 28 t. eslaissier s.

407, 36 l. caple, les .II. chevaliers estranges veirent b. *B corr. d'après CE.*

408, 3 q. ilz v. *corr. d'après BCE.*

408, 19 les *répété.*

les piez et les faisons mener a Troyete, ou nous devons aler. Et adont avrons nous plus grant gloire et plus grant honneur que se nous en mections cy a mort .VI., car se on veult, on le croira, et se on veult, non. – Par ma foy, dirent les autres, il dist bien. »

409. Quant ilz eurent oÿ le conseil que cellui leur avoit donné, ilz prindrent les deux chevaliers et leur loierent les piez et les mains sy fort que a pou que le sang ne leur sailloit par les ongles des licolz de leurs chevaulx. Mais ilz estoient sy fort endormiz que oncques ne se meurent. Et quant ilz les eurent bien et fort liez, ilz regardent pardevant eulx ung vilain qui menoit ung chariot chargié de buche. Dont dist l'un : « Par ma foy, il nous est bien escheu, car je voy ung chariot que ung vilain maine. Alons le querre, [198b] sy les mectrons sus. » Et ilz le firent ainsi, car ilz alerent prendre le chariot et jecterent jus la buche malgré le vilain et mirent sus les deux chevaliers tous endormiz, et puis dirent au vilain : « Charie pardevers Darnantes quanques tu puez. » Et il y avoit bien jusques a la cité .XX. lieues. Et le vilain, qui ne l'osa refuser, fery ses chevaulx et se mist a la voye. Mais ore se taist l'ystoire d'eulx et retourne a parler de Porrus et de Cassel.

XXXIX.

COMMENT PORRUS ET CASSEL FURENT ENDORMIZ PAR ENCHANTEMENT COMME LES AUTRES.

410. Cy endroit dist l'ystoire que puis que Porrus et Cassel se furent partiz de leur bonne hostesse*, ilz chevau-

410, 2 d. la maison des religieux, i. *BCE corr. d'après* **406**, 36.

chierent toute la journee jusques a nonne sans aventure trouver. Adont s'embatirent ilz en une forest de chesnes merveilleusement haulx et estoit la forest sy necte d'autre boscaige que on n'y trouvoit pas en demye lieue [198c] pour chargier ung asne d'autre bois. Et estoit sy plaine et sy onnye que on pouoit veoir une lieue dedens sans nul empeschement. Ainsi qu'ilz chevauchoient, ilz voient ou parfont de la forest une damoiselle montee sur ung palefroy moult fort et ysnel et elle tenoit une escorgie et en fieroit le palefroy moult fort et le cheval s'en venoit de quanques il pouoit. Et bien sembloit au maintien de la damoiselle qu'elle fust crueusement embesongnee. Et quant ilz furent sy pres qu'ilz la peurent oÿr, ilz oÿrent que elle disoit en venant quanques cheval pouoit aler : « Ha ! quel grant meschief et quel grant douleur aviendra huy par deffaulte de aide de .II*. bons chevaliers ! Ha ! quel grant aide perdront les dames et les damoiselles des forestz ! Comment sera souffert tel murdre ? »

411. Quant Porrus et Cassel entendirent la damoiselle, ilz eurent grant merveille qu'elle [198d] avoit. Mais ne demoura gaires quant elle s'embaty sur eulx tous menant son dueil ne oncques ne regarda les deux chevaliers, ains passa oultre. Mais quant Porrus veyt qu'elle passoit sans parler a eulx, il fiert cheval des esperons et lui vient au devant et la print par le frain et luy dist : « Vous ne m'eschaperez, sy m'avrez dit l'occasion de vostre deuil. – Ha ! gentil chevalier, dist la damoiselle, laissiez moy aler. Vostre arrest puet faire trop grant dommaige aux pucelles des forestz et vous n'y pouez aidier. – Par ma foy, dist Porrus, je ne sçay a qui la grevance en sera. Vous ne m'eschaperez, sy sçaray l'occasion de vostre doeul. Mais je vous ay en

410, 18 d. .IIII. b. *BCE corr. d'après* **412**, 22 *et suiv.*

convent que, se les* corps de .II. chevaliers peuent aidier a vostre courroux, nous en ferons nostre pouoir. – Ha ! gentil chevalier, se la force et la proesse de deux trespreux chevaliers peust avoir souffy, ja tel meschief ne fut avenu. Mais laissiez moy aler pour veoir se Dieu m'envoieroit jamais [199a] encontre tel qui y peust valoir. – Damoiselle, toute la proesse du monde n'est pas es deux chevaliers, les autres seroient mal partiz ! Et sy advient bien que deux moindres chevaliers de proesse achevent bien aucunefois par le vouloir de Fortune telle chose ou deux plus preux faillent, sy que, se ces deux chevaliers que vous tenez a sy preux ont failly, nous, qui ne sommes pas par aventure sy preux, vendrions au dessus de vostre doeul amendrir. Mais dictes nous quelle est vostre besongne, et se nous y pouons mectre remede, sachiez que nous l'y mectrons. – Sire, dist la damoiselle, vous porriez telz estre que je le vous diroie et telz que non. Mais dictes moy tant de vostre affaire que je sache se je m'en oseroie asseurer en vous. – Par ma foy, damoiselle, dist Porrus, je ne sçay se vous vous oseriez asseurer sur moy, mais sachiez que nous sommes deux compaignons qui sommes entrez en la queste pour trouver Percheforest. [199b] Or vous vous advisez se vous vous oseriez fier en nous de vostre meschief. »

412. Quant la damoiselle entendy qu'ilz estoient des chevaliers de la partie de Percheforest, elle fut plus lye que devant et dist : « Sire, puis que vous estes de la queste Percheforest, je le vous diray. Sy vous fay assavoir que je me party huy au matin de une damoiselle qui est cy emprés, a qui je alay noncier que, se elle sçavoit nulz des chevaliers de la queste, qu'elle leur nonçast qu'ilz fussent demain au soir au pié de la montaigne de Mallebranche pour aidier a dessieger deux compagnons de la queste qui sont assiz ou

---

411, 14 s. le cours de. II. chevaliers puet a. *corr. d'après B.*

Chastel de Malebranche, qu'ilz ont gaigné par leur proesse. Or sachiez qu'il en y avoit deux leans qui tantost partirent et alerent celle part, et je m'en party aussi pour veoir se je porroie encontrer aucuns* d'eulx qui ne sceussent pas l'assamblee. Sy chevauchay jusques a nonne. [199c] Et en ce point que je devoye yssir de ceste forest, je regarday emmy ung grant chemin, sy vey une bataille de .VI. chevaliers mal partie, car les .IIII. estoient contre les deux. Mais sy bien chey aux deux chevaliers qu'ilz en mirent les deux a terre et puis se combatirent aux autres sy chevalereusement qu'ilz les eussent mis a mort, mais l'un, qui estoit enchanteur, fist ung enchantement ne sçay comment, mais je vey que les deux chevaliers furent sy endormiz sur leurs chevaulx que ilz cheirent a terre. Et puis descendirent les deux chevaliers et leur lierent les piez et les mains et les chargierent sur ung chariot que ung vilain menoit par devant eulx, chargié de buche. Et puis oÿ je qu'ilz dirent : « Or chevauchons pardevers Darnantes, sy les ferons mectre a mort deshonneste. Ilz cuidoient destruire nostre lignaige, mais nous les destruirons. » Or sachiez que quant [199d] je les vey ainsi mener et je apperceu qu'ilz estoient de ceulx de la queste, je fus aussy que toute hors du sens, car se vous et les autres compaignons ne veniez a vostre entente, les damoiselles des forestz seroient destruictes a tousjours, car le lignaige de Darnant scet bien que nous sommes de la partie de Percheforest. Sy vous prie que, se vous les cuidiez aidier a delivrer, que vous me suivez et je vous monstreray ceulx qui les emmainent vers Troyete. – Par ma foy, damoiselle*, nous y laisserons les vies ou vous et les autres serez delivrees. Mais hastez vous le plus que vous pouez. »

412, 13 e. aucun d'e. *BE corr. d'après C.*

412, 37 dame *corr. d'après BCE.*

413. Sy tost que la damoiselle entendy Porrus, elle tourne son palefroy au lez dont elle estoit venue et le prent a coitier* comme celle qui moult desiroit a rataindre les compaignons. Et Porrus et* son compaignon la sievoient grant erre, et chevauchierent bien jusques a heure de vespres. Adont monterent ilz sur [200a] ung hault tertre. Lors regarda la damoiselle et perceut les .IIII. chevaliers qui sievoient le chariot, qui alloit tout bellement. Et quant elle les congneut, elle dist a Porrus : « Ha ! sire*, or secourez voz compaignons, car vous pouez veoir le chariot et les .IIII. chevaliers qui le sievent. Mais, pour les dieux de la mer, je vous prie que vous occiez premier cellui qui porte ung escu noir a ung blanc cerf, car c'est cellui qui est enchanteur. Car soyez certain* que se il a loisir, il vous endormira ainsi qu'il a fait voz deux compaignons. » Quant Porrus eut entendu la damoiselle, il broche tout premier et Cassel aprés, et firent tant qu'ilz rataingnirent les chevaliers. Lors les escrierent : « Seigneurs, ainsi n'emmerrez vous pas les .II. compaignons. Gardez vous de nous, car vous y morrez ! » Quant ceulx entendirent que on les escrioit a mort, lors se retournent les deux, qui jouster a eulx [200b] vouloient. Quant Porrus les veyt venir, il regarde l'un qui portoit l'escu noir au cerf d'argent. Mais de ce fut il deceu, car cellui qui portoit l'escu n'estoit pas l'enchanteur, ainçois l'avoit emprunté pour ce que le sien n'estoit pas bon. Et l'enchanteur demouroit derriere pour jouer de son mestier se il veoit que besoing fust. Mais sy tost que Porrus veyt l'escu, il s'adrece a cellui et le fiert de toute sa force, sy qu'il luy fist passer son glaive parmy le gros du cuer, et cellui chiet mort a terre. Et Cassel fiert l'autre sy fort qu'il

---

413, 3 p. a chasser c. *corr. d'après B.*

413, 4 P. la sievoit g. *E corr. d'après B.*

413, 9 seigneurs *B corr. d'après C.*

413, 14 s. certains q. *B corr. d'après E.*

luy perche l'escu et le haubergon et lui fait passer la glaive serré le costé. Mais pou l'actaignist en la char et non pourtant le porta il par terre moult felonneusement. Et quant l'enchanteur veyt ce, il veyt apertement que la chose aloit mauvaisement pour luy. Lors va jecter ung enchantement tel qu'il fist une fumee sy grande entour [200c] eulx que l'un ne pouoit veoir l'autre. Adont print la pouldre de quoy il endormoit les gens et en va souffler Porrus et Cassel es viaires. Et sy tost qu'ilz en eurent le flair, ilz cheirent jus de leurs chevaulx tous endormiz. Dont vint l'enchanteur et ses .II. compaignons et s'accorderent a ce qu'ilz loieroient les piez et les mains aux deux chevaliers et les mectroient sur le chariot et les emmeneroient a Darnantes devant tout leur lignaige, et la avroient ilz greigneur gloire et renom de proesse dessus tous les chevaliers de leur parenté. Et dont les feroient ilz morir au loz de leur lignaige. Tout ainsi qu'ilz le deviserent, ilz le firent, car quant ilz leur eurent les piez et les mains lieez, ilz les jecterent sur le chariot et leur compaignon mort aussi. Dont commanderent au vilain qu'il s'en alast vers Troyete et puis prindrent les chevaulx des compaignons et les emmenerent en dextre. [200d] Mais quant la damoiselle veyt le fait ainsi qu'il estoit avenu, vous devez croire qu'elle fut toute hors du sens de meschief et s'assist au crier et au plourer de meschief. Et qui me demanderoit qui la damoiselle estoit, je diroie que c'estoit celle que le roy Alexandre delivra a l'entree de la caverne, qui mise y estoit toute nue pour estrangler de la vermine. Or se taist l'ystoire d'eulx tous et retourne a parler de Claudion et de Estonné.

XL.

COMMENT CLAUDIUS ET ESTONNÉ SE PARTIRENT POUR ALLER AU SIEGE DU CHASTEL DE MALEBRANCHE.

414. Or nous fait cy endroit l'ystoire mencion que tant furent les compaignons Claudius et Estonné avecques les deux damoiselles qu'ilz furent sains et haitiez et s'estoient a ce accordez que l'endemain ilz entreroient en leur queste. Or advint celle vespree assez tart en la nuyt que les deux damoiselles et les deux chevaliers se debourdoient [201a] a ung grant feu en la sale. Atant oÿrent que on busquoit moult fort a la porte. Adont alerent veoir les serviteurs de leans que ce pouoit estre et trouverent que c'estoit une damoiselle a cheval et la laisserent entrer ens et prindrent son cheval et le mirent en l'estable, et .II. escuiers menerent la damoiselle en la salle pardevant les deux chevaliers. Quant les deux soeurs* veirent l'estrange damoiselle, elles* la receurent moult doulcement et commanderent que on luy administrast quanques mestier luy estoit. Et sachiez que c'estoit la damoiselle de quoy nous avons devant parlé.

415. Quant la damoiselle veyt la grant courtoisie des deux soeurs*, elle dist : « Damoiselles, vostres grans merciz, mais, ne vous desplaise, je voeuil ainçois compter ma besoingne que je soie de riens aisiee. Bien vray est que dix compaignons chevaliers d'Angleterre sont entrez es forestz en queste pour le roy Percheforest, [201b] qui met corps et avoir en aventure a oster les mauvaises coustumes qui y sont et pour mectre en franchise les dames et les damoi-

---

414, 13 d. seigneurs v. *BE corr. d'après* **416**, 5.

414, 13 d. ilz l. *BE*.

415, 2 d. seigneurs e. *corr. d'après BE et* **416**, 5.

selles des forestz qui ont esté en grant servaige et menees a grant honte jusques a ore. Or est ainsi que deux des compaignons de la queste se sont pieça embatus sur la montaigne de Malebranche et la ont fait tant d'armes qu'il en sera parlé a tousjours, car ilz ont occis Malebranche et plenté de sa gent et son chastel saisy. » Lors leur compta toute l'aventure et maniere du fait ainsy que avez oÿ. « Or les a assiz ung des freres de Darnant a plenté de chevaliers, sy a fait sçavoir Lyriope, une josne dame qui est ou chastel avecques eulx, leur estat a toutes les damoiselles et dames des forestz affin qu'elles le facent sçavoir a tous les chevaliers de la queste par quoy ilz prennent conseil de eulx dessieger. Et sachiez que la plus grant part le scevent [201c] et seront le premier jour de fevrier au pié de la montaigne. Et pour ce me haste je qu'il n'y a plus que deux jours. – Par amours, dist Estonné, damoiselle, congnoissiez vous les deux chevaliers ? – Sire, dist la damoiselle, j'ay oÿ dire a plusieurs damoiselles que l'un a a nom Gadifer et l'autre le Tors d'Escoce. »

416. Sy tost que Estonné oÿt nommer Gadifer son seigneur et le Tors son cousin, il fut tout courroucié et dist que jamais n'arresteroit, sy viendroit a la montaigne. Lors sault sus et dist : « Delivrez moy mes armes, car je veuil chevauchier. – Ha ! sire, dirent les deux soeurs, vous ne vous partirez devant le matin. Il est huy mais trop tart et sy n'avez point de cheval fors la jument et ce seroit trop grant blasme se vous montiez sus. Mais souffrez jusques a demain et nous pourquerrons en aucun lieu que vous en avrez ung. – Damoiselles, dist Estonné, qui [201d] sent son amy en meschief, il ne doit actendre de le conforter. Et sachiez que pour homme ne pour femme qui vive je n'arresteray, sy sçaray ou ilz sont. Mais faictes moy baillier mes armes et ma jument, car je m'en voeuil aler tantost. » Quant Claudius veyt la bonne voulenté de son compaignon, il sault sus et dist : « Damoiselles, faictes nous apporter noz

armes, car il nous convient chevauchier. » Adont s'armerent les deux chevaliers et monterent sur leurs chevaulx. Estonné monta sur la jument, qu'il trouva forte et roide et bien a luy. Quant la damoiselle messagiere veyt qu'ilz s'en devoient aler, elle dist, par sa foy, qu'elle s'en yroit aussi, car neant plus ne devoit elle sejourner que ilz faisoient ne elle n'arresteroit jusques adont qu'elle sçaroit que tous les chevaliers de la queste seroient avisez de ceste besongne. Lors monta sur son palefroy et s'en vint aux deux chevaliers, qui estoient emmy la court et [202a] prenoient congié a leurs bonnes hostesses. Quant les deux soeurs veirent la damoiselle qui estoit montee, l'une dist : « Damoiselle, comment ! Pensez vous a chevauchier devant le jour ? – Damoiselle, dist la messagiere, nous ne devons pas dormir tant que ceulx veillent qui nostre honneur pourchassent en mectant leurs vies en aventure, ainçois devons travaillier a eulx conforter et aidier en toutes leurs neccessitez, especialement en ceste, car se ilz pouoient venir au dessus de ceste emprinse, le lignaige de Darnant sera destruit sans retour. Mais se vous sçavez qu'il y ait prez de cy demourant ne dame ne damoiselle, faictes leur signifier. – Par ma foy, dist l'aisnee des soeurs, je chevaucheray ains qu'il soit jour pour faire signifier a une damoiselle qui demeure a cincq lieues pres de icy. »

417. Aprés ces parolles, la porte fut ouverte et yssirent hors entre eulx .III. et se mirent en leur chemin [202b] et chevauchierent a la lune, qui luisoit moult belle et moult clere. Et sachiez qu'ilz chevauchierent six lieues anglesches ainçois qu'il fust jour. Lors apparut le jour bel et cler et le soleil prinst a eschauffer la matinee. La damoiselle prinst a demander aux chevaliers : « Seigneurs, sçavez vous la voie au Chastel de Malebranche ? – Certes, dist Claudius, damoiselle, nennyl. – Je le vous diray, seigneurs, dist elle. Vous en irez tousjours vers soleil levant et demanderez la voie a la Montaigne Ardant, car puis que les deux chevaliers

eurent conquis le Chastel de Malebranche, il a puis apparu et nuyt et jour ung grant feu. Et sy pouez veoir a .II. lieues prez de cy une montaigne et c'est droit vostre chemin. Et je m'en iray ung pou arriere au manoir d'une dame qui sur toute riens aime les chevaliers de la queste pour veoir se elle scet ces nouvelles. » Lors prindrent congié les deux chevaliers a la damoiselle [202c] et chevauchierent pardevers la montaigne. Et estoit ja pres de tierce quant ilz vindrent au pié du mont. Lors trouverent ung garçon qui gardoit vaches en la praerie. Estonné hasta sa jument et vint au garçon et lui demanda la voie a la Montaigne Ardant. « Seigneurs, dist il, se vous vouliez traverser ceste montaigne, ce seroit vostre plus droicte voie et sy verrez le Temple Perilleux. »

418. Quant Estonné eut entendu le garçon, il dist : « Par ma foy, la plus courte voie me plaist le mieulx. » Lors se met grant erre pardevers la montaigne et firent tant entre luy et Claudion qu'ilz furent ou sommet. Adont n'eurent pas granment chevauchié quant ilz trouverent ung moult fort ronssoy, et chevauchierent selon une piece tant qu'ilz trouverent une petite sentelete. Adont se mirent ens et passerent oultre a grant paine, car il y faisoit moult estroit passer. Et quant ilz furent oultre, [202d] ilz trouverent une moult belle place. Et voient qu'il y avoit en la moienne ung temple rond de moult noble façon et voient qu'il y avoit ung moult bel porge a l'entree. Adont se mectent entre eulx deux a la voie jusques la. Lors descent Estonné de sa jument et entre ou porge. Et quant il vint a l'uys du temple, il voit qu'il faisoit dedens moult simple de clarté et non pourtant veoit on bien dedens. Mais quant il vint au soeuil qu'il deut entrer ou temple et il regarde le pavement, il fut tout esbahy. Sy se traist arriere et appella Claudion et luy dist : « Venez veoir merveilles. » Et Claudius descent et s'en vint au soeuil. Et quant il veyt l'abisme et les glaives qui plantez estoient ou fons, il fut tout esbahy et dist que c'estoit ung droit lieu pour murdrir gens. « Par ma foy, dist Estonné, vous dictes voir,

oncques preudomme ne le fist faire. » Mais quant ilz regarderent ou comble et ilz veyrent les glaives pendans, adont dirent ilz [203a] que c'estoit ung lieu de murdriers. « Par ma foy, dist Estonné, il me convient sçavoir ou ilz repairent, car nul ne porroit faire plus grant bien que de les mectre a mort. Mais alons autour pardehors veoir se il y a aucun logiz pour eulx. » Lors yssirent du porge et s'en vont circuiant le temple tant qu'ilz veyrent ung moult bel manoir et ne finerent tant qu'ilz vindrent a l'entree.

419. Quant Estonné et Claudius vindrent a l'entree du manoir, ilz veyrent que c'estoit une moult belle salle toute ronde a vosture et avoit ung pilier en la moienne qui le soustenoit. Dont dist l'un : « Entrons dedens, sy sçarons se il y a ame. » Lors entrerent ilz en la sale et s'en vindrent droit au pilier. Lors regarda Estonné ung escu qui pendoit au pilier et voit qu'il estoit d'azur a trois aigles [203b] d'or. Et quant Estonné eut veu la congnoissance de l'escu, il s'avisa que le nouvel roy d'Angleterre portoit telles armes. Et bien luy fut avis qu'il avoit porté ce mesme escu au grant tournoy de son couronnement et luy jugoit le cueur qu'il estoit mis a mort ou temple. Dont devint il sy courroucié que plus ne pouoit et dist a Claudion : « Vrayement sont ce murdriers ceans. Le roy anglois a esté ou temple et ne se garda, sy chey en la louviere. Or ont eu son cheval et ses armures et son escu ont cy pendu ou despit de tous ses bien vueillans. Sy est grant despit a nous mesmes se n'en prenons vengence. – Par ma foy, dist Claudius, vous dictes voir. »

420. Sy tost que les deux compaignons eurent l'escu recongneu, ilz cuiderent que le roy anglois fust leans murdry, sy en furent tresfort courrouciez. Et Estonné dist que il osteroit l'escu ne ja escu de sy vaillant prince ne [203c] demourroit en maison de murdreur. Lors s'avança et cuida despendre l'escu, mais il ne le puet remuer. Et quant il veyt ce, il fut plus courroucié que devant et dist a Claudion :

« Cest escu est enchanté. Je ne le puis remuer. » Dont vint Claudius et mist main a l'escu, mais aussy bien eust il remué tout le temple. Quant il veyt ce, il se trait arriere et dist que voirement estoit il enchanté, « mais il nous fault sçavoir qui garde l'ostel. » Lors s'en vont regardant se il y avoit ne huys ne fenestre par ou ilz peussent gens appeller. Adont trouverent ilz une fenestre petite, mais elle estoit close. Et quant Estonné vint a la fenestre, il busque fort et roid. Et ung pou aprés ilz oent une personne qui dist : « Seigneurs, vous faictes oultraige qui ainsi busquiez. » Et quant Estonné oÿ le preudomme, il dist : « Varlet, oeuvre la fenestre, sy me laisse parler a toy. – Seigneurs, dist le [203d] preudomme, il n'est pas point, mais alez vostre chemin, il est temps. – Dy moy, dist Estonné, ou sont les murdriers de ceans ? Ou prindrent ilz le hardement de faire tel aguet pour preudommes decevoir ? Il appert bien qu'ilz ont eu terre sans seigneur jusques a maintenant, mais ce fauldra. »

421. Quant le preudomme oÿt le chevalier sy vilainement parler, il respondy et dist : « Sire chevalier, vous avez tort qui dictes au seigneur de ceans vilonnie, et sachiez que je me doubte qu'il ne vous en mesvienne. – Ha ! maistre, dist Estonné, vous vous sçariez bien excuser, qui vous vouldroit croire. Mais, se Dieu te aïst, or me dy, que avez vous fait du chevalier a qui cest escu qui cy pend fut ? – Beau sire, dist le preudomme, il est en ses besongnes. – Ha ! maistre, dist Estonné, bien sçavez couvrir vostre malice ! Vous l'avez fait occire en vostre louviere. Mais, par la foy que je doy a noz dieux souverains, je vous [204a] viendray visiter ains .XV. jours, si que le plus quointe sera balancié en la louviere du temple, ou je me doubte que le preudomme a qui l'escu fut ne soit murdry.

422. – Sire chevalier, dist le preudomme, or vous gardez bien, car il viendra temprement l'eure que vous viendrez tart au repentir. Regardez derriere vous, sy pensez

de vous couvrir. » Lors se depart le preudomme, sy s'en va. Et Estonné se retourne et voit la liste de la sale, serré de la vousture, qui estoit bien de l'estaige de deux hommes de hault, qui tout autour estoit rengie d'arbalestres et avoit chacun encochié en son arc ung martelat a une grosse teste. Et quant Estonné les veyt, il dist : « Regardez, nous cuide il espoenter de ses marmousetz ? » Lors se retourne vers la fenestre ou le preudomme avoit parlé a luy et hauche le puing et fiert ung moult grant coup. Mais sy tost qu'il eut feru, ilz descendent sur luy et sur [204b] son compaignon bien .XL. martelars, qui leur vont les costez et les bras sy debatre qu'il leur estoit avis que on leur eust feru par les costez et par les bras de bons couteaulx, et pour* ce cuidoient ilz estre navrez en plusieurs lieux. Et non* pourtant ne cessoient pas matelars a cheoir sur eulx si fort que il* les convint cheoir a terre et n'eurent plus de secours qu'ilz jecterent leurs escuz sur leurs dos. Et sachiez que Estonné avoit pou d'orgueil en ce point, car bien voulsist estre sur sa jument a plains champs, et aussy fist son compaignon. Mais quant ilz veyrent que on ne cessoit point de traire sur eulx, ilz se mirent a .IIII. piez, leurs escus sur leurs dos, si debrisiez que a pou se pouoient ilz soustenir, et se mirent a aler tout catonnant pardevers l'uys de la sale pour vuidier hors. Adont se renforça le tret sur eulx sy fort que ce sembloit qu'ilz deussent estre tous [204c] defroissiez. Et estoit la noyse sur eulx sy grande que on n'ooit en la sale riens pour le tourment et y avoit par fois sy grant espars de feu qu'il leur estoit advis qu'ilz deussent tantost ardoir.

423. A telle paine et a tel meschief, a queutes et a genoulx, sy defroissiez et sy debatus que a pou se pouoient

---

422, 16 e. non pourtant c. *E.*

422, 17 E. pour ce n. *E.*

422, 18 q. ilz l. *B corr. d'après CE.*

soustenir, les escus sur leurs dos, firent tant qu'ilz furent hors de la sale. Mais pou la peurent eslongier, car ilz estoient sy defroissiez qu'ilz s'estendirent a terre ainsi que s'ilz eussent les coeurs crevez et jeurent la une grant piece tant que l'enchantement fut passé. Lors sentirent leurs membres sains et haitiez, mais moult estoient esbahiz de leur aventure, sy se drescerent sur leurs piez. Et dont dist Estonné a Claudion : « Par ma foy, compaignon, nous avons icy esté mal receuz. Montons sur noz chevaulx et nous en alons. A tous ceulx d'enfer commande le* lieu et les habitans ! »

424. Adont monterent sur [204d] leurs chevaulx et firent au plus tost qu'ilz peurent qu'ilz furent hors du ronssoy et devalerent la montaigne au plus tost qu'ilz peurent tant qu'ilz vindrent a plaine terre. Adont trouverent ilz la forest moult belle et moult ample. Ainsi s'en vont chevauchant tout parlant de leur aventure. Dont dist Claudius que enchanteurs sont mauvaises gens et qu'il avroit plus chier d'avoir a faire a deux bien preux chevaliers que a ung seul enchanteur, car des coups des chevaliers se puet on couvrir, mais contre l'enchanteur ne vault escremie. Tout ainsi debourdant chevauchierent ilz jusques a heure de vespres. Dont trouverent ilz plaine terre qui bien avoit une lieue de lé. Mais sy tost qu'ilz vindrent a l'oriere du bois, ilz oÿrent une damoiselle qui menoit sy grant doeul que c'estoit pitié a oÿr. Lors regarde Estonné celle part et voit une damoiselle qui detordoit ses mains et menoit merveilleux doeul. Dont dist [205a] Estonné a Claudius : « Par amours, sire, alons veoir pour quoy celle damoiselle maine tel doeul. – Certes, dist Claudius, je le desire. » Adont se tournerent celle part et trouverent la damoiselle, qui s'estoit sy deshabituee par le doeul qu'elle menoit qu'ilz ne la peurent congnoistre. Mais

---

423, 12 le *manque* ; *corr. d'après BCE.*

la damoiselle les congneut bien, car c'estoit la damoiselle qui la nuyt leur avoit dit le siege du Chastel de Malebranche a la maison des deux soeurs. Lors luy dist Estonné, qui pas ne la recongnut : « Damoiselle, pour quoy menez vous tel doeul ? – Ha ! gentil chevalier, dist la damoiselle, c'est droit se je fay doeul, car je voy pardevant moy emmener le plus bel tresor du monde. Je vous prie pour Dieu que vous le allez rescourre. – Damoiselle, dist il, que feroie je du tresor ? Par l'ame de mon pere, je avroie plus chier une bonne espee ou ung bon cheval que le tresor du roy David. – Ha ! gentil chevalier, ce n'est pas tresor d'or ne de pierres precieuses, ainçois est ung tresor des [205b] .IIII. meilleurs chevaliers du monde, sy les ont prins par leur enchantement .III*. chevaliers du lignaige de Darnant. Sy sachiez qu'ilz sont des chevaliers de vostre queste et s'en aloient secourir le roy d'Escoce ou Chastel de Malebranche. » Sy tost que Estonné entendy que c'estoient compaignons de leur queste, il fut tout estourdy de tangreté de les rescourre et dist : « Damoiselle, ou sont ilz ? – Sire, dist elle, vous les pouez veoir a ce* tertre monter. Ces .III. chevaliers que vous veez les ont mis, tous lyez les piez et les mains, sur ce chariot que vous veez devant eulx aler. »

425. Sy tost que Estonné sceut ou ilz estoient, il ne dist plus mot, ains broche sa jument qui estoit forte et roide et elle s'esqueut et met au cours sy radement que il n'y eust cheval ou monde qui la peust actaindre, et Claudius aprés, qui n'eut pouoir de sy tost courir. Et Estonné s'en va sy tost que c'estoit une merveille a [205c] regarder. Lors se dresce la damoiselle pour veoir a quelle fin ceste besongne porroit tourner. Mais sy tost que les .III. chevaliers veyrent venir Estonné sy radement et voient qu'il ne s'estoit pas mis en

---

424, 35 e. .IIII. ch. *corr. d'après E et* **413**, 40-41, **424**, 41.

424, 41 v. a celle terre m. *BE corr. d'après C.*

conroy pour jouster a eulx, car il tenoit son glaive par la moienne a la dextre main, le bras hault levé, sy eurent grant merveille qu'il vouloit faire. Mais quant ilz veyrent le chevalier qui le sievoit par derriere, ilz cuiderent qu'il le chassast pour tuer, sy se tindrent tous quoyz pour veoir la fin. Mais leur cuidier estoit faulx, car Estonné estoit sy chault et sy bouillant de faire son emprinse qu'il ne vouloit pas mectre sa lance en l'arrest pour aler a la jouste ne il ne pouoit pas actendre qu'il fust parvenu a eulx. Et sans faulte il jouoit mieulx d'un glaive que chevalier qui fust en son temps en lançant. Et sy tost qu'il vint au tret d'un arc prez d'eulx, il les escrie de quanques il puet : « Seigneurs [205d] larrons, gardez vous de moy, car je vous occiray se je puis ! Mal avez les chevaliers enchantez ! » Lors escqueut le dextre bras dont il tenoit le glaive et la lance contre ung des .III. chevaliers sy radement qu'il luy perche l'escu et le haubergon et luy passe le fer parmy le gros du cuer, et cellui chiet mort sans parler. Et Estonné passe oultre, qui ne peult pas sy tost arrester sa jument. Et Claudius, qui le sievoit quanques son cheval pouoit traire, se adreça sur l'un des autres .II. et le fiert sy grant coup de son glaive qu'il luy percha la coree, et cellui chey, navré a mort. Et quant le tiers veyt ce, il fiert en voie pour sa vie sauver, mais Estonné le veyt qui se retournoit et fiert sa jument aprés et l'actainst en fuyant, sy luy donne sy grant cop de son espee a travers qu'il luy fist la teste voler emmy le champ.

426. Quant la damoiselle veyt les .III. chevaliers qui estoient mis a mort, elle prinst son palefroy, qui [206a] paissoit l'erbe, et monte sus, sy lie qu'elle ne sçavoit que faire de leesse, et se mist pardevers les .II. chevaliers, qui se traioient pardevers le chariot. Mais la damoiselle se hastoit sy qu'elle vint aussy tost au chariot qu'ilz firent. Et sachiez qu'ilz trouverent que le vilain qui menoit le chariot s'en estoit fuy dedens la forest de paour sur une sienne jument. Quant les compaignons veyrent leurs compaignons en tel

point, ilz en eurent sy grant pitié qu'ilz en prindrent a larmoier. Adont regardent leurs escus, sy voient que c'estoit Porrus, le roy d'Ynde, et Cassel de Gadres et Perdicas et Lyonnel.

427. Quant Estonné eut les .IIII. chevaliers recongneuz, il dist a la damoiselle : « Vrayement deistes vous vray que c'estoit ung noble tresor, mais j'ay grant doubte comment ilz seront gariz. – Par ma foy, dist la damoiselle, je loz qu'ilz aient les heaumes ostez des testes, si seront plus aaisiez. » Ainsi que la damoiselle le dist, ilz le firent, [206b] car ilz leur deslachierent les heaumes, mais oncques n'y eut cellui qui remuast ne pié ne chief, sy fort estoient endormiz. Lors monta la damoiselle sur le chariot et mist au mieulx qu'elle peult tous les .IIII. chevaliers, les chiefz en son geron, puis dist a Estonné : « Il seroit bon que nous prenissons garde que ces .IIII. chevaliers fussent tres a garison, car ilz n'ont que ester d'estre a la journee. Sy loe qu'ilz soient menez a une damoiselle qui assez pres de cy demeure. Elle scet de ingromance plenté, sy les garira moult bien. Mais je ne sçay comment le chariot sera mené quant le vilain a emmené le meilleur cheval qui estoit au chariot. – Par ma foy, dist Estonné, je y ateleray ma jument, aussy vecy tout le harnas que le vilain a cy laissié. » Lors met le colier a sa jument et atache les trez la ou il devoient estre attachiez et monta sur sa jument et dist qu'il charira moult bien. « Ha ! gentil homme, [206c] dist la damoiselle, ce seroit trop grant honte pour vous et pour toute chevalerie ! Vous vous ahontez pour la jument que vous chevauchiez. Encore seriez vous plus ahonté se vous meniez le chariot comme ung bouvier ! »

428. Adont respondy Estonné a la damoiselle et dist que, s'il avoit present ung vilain qui sceust mener le chariot, ne le souffriroit il pas, car se le roy Alexandre estoit present, sy porroit il mener sy noble avoir sans blasme. « Et pour ce

ne souffriray je que plus vilain de moy le maine. – Voire, sire, mais se aucuns estranges chevaliers vous veoient, ilz vous moqueroient. – Par ma foy, dist il, tel m'en pourra moquier a qui je feray la teste rouge ! » Dont fiert la jument et emmaine le chariot tout le chemin que la damoiselle luy avoit monstré. Et quant Claudius le veyt, sy en print moult fort a rire et dist que oncques mais ne veyt si gentil homme mener chariot. « Par ma [206d] foy, dist Estonné, aussy ne vey je oncques sur chariot sy noble avoir. » Ainsy s'en va Estonné chariant entre lui et la damoiselle. Et Claudius se penoit de reprendre leurs chevaulx par la praerie, mais il n'en peult reprendre que les .III. entre luy et les .II. escuiers, sy que le cheval de Cassel demoura en une jonquiere. Lors s'en retournerent aprés le chariot.

429. Ainsy mena Estonné le chariot jusques a ung manoir d'une damoiselle qui demouroit assez pres d'illec. Et quant ilz vindrent assez pres, la damoiselle se hasta de chevauchier et s'en vint devant a la porte et busqua tant que ung escuier vint a l'uys et laissa la damoiselle entrer dedens. Et quant la damoiselle veyt la dame du manoir, elle luy dist : « Madame, nous avons moult grant mestier de vous, car deux chevaliers [207a] amainent cy quatre chevaliers de la queste sur ung chariot sy enchantez qu'ilz ne se peuent mouvoir et sy est besoing, si comme vous sçavez, qu'ilz soient demain au soir au Chastel de Malebranche. Sy vous prie que vous vueilliez avoir pitié d'eulx comme voz chevaliers qu'ilz sont et a toutes les dames et les damoiselles des forestz. » Quant la dame l'entendy, elle fut moult courroucee de leur mesaise et luy dist qu'elle les fist haster, car elle estoit preste de faire ce que elle sçaroit. Ainsi que la dame disoit ces parolles, adont Estonné entra en la court sur sa jument tout armé, chariant le chariot. Quant la dame veyt le chevalier sur la jument, elle eut pitié de luy que ainsi se ahontoit en menant le chariot. Et Estonné se apperceut que elle se hontioit, sy luy dist : « Madame, n'ayez merveille se

je maine ce chariot, car il m'est advis que je ne puis avoir plus grant honneur que mener tel tresor. Mais je vous prie que vous les vueilliez garir, [207b] sy verrez quelles gens ce sont. – Certes, sire, dist la dame, j'en suis toute desirant. » Lors s'en vint au chariot et fist ses conjuracions, ce qu'elle sceut que bon fut. Et assez tost aprés les .IIII. chevaliers s'esveillerent et saillirent sus, tous estourdiz de l'enchantement.

430. Et quant ilz furent jus du chariot, ilz regardent et voient Estonné sur la jument, sy le recongneurent a son escu et eurent grant merveille dont il* venoit en tel point. Et de eulx mesmes furent ilz tous esbahiz, car ilz ne sçavoient qu'il leur estoit avenu. Mais la damoiselle messagiere qui leurs vies avoit sauvees leur compta tout ainsi que avenu leur estoit. Dont dirent ilz a la damoiselle : « Nous sommes tenus envers vous de quanque nous porrions faire comme voz chevaliers, car vous nous avez les vies sauvees a tous. »

431. Sy tost que les .IIII. chevaliers furent desenchantez, ilz alerent [207c] faire moult grant feste a Estonné et a Claudius et puis demanderent a Estonné pour quoy il chevauchoit la jument. « Seigneurs, dist il, pour deux choses, l'une pour ce que je n'ay eu pouoir de recouvrer de cheval dont je peusse avoir honneur, l'autre pour ce que je ne chevauchay oncques cheval qui tant peust de paine ne qui sy tost courust. Je ay ja passé parmy .XXX. chevaliers et leur suy a tous eschappé, nompas par ma chevalerie, mais par le cours ysnel de la jument. La jument ne fait pas tant de honte comme fait la lacheté du coeur, car se ung preux chevalier estoit monté sur ung boeuf, sy fait il a doubter et a honnourer. – Par l'ame de mon pere, sire, dist Porrus, vous dictes vray, car je vous doubteroie plus demain a encontrer,

---

430, 3 d. ilz venoient e. *corr. d'après BCE.*

se vous me vouliez mal et fussiez a pié, que deux autres chevaliers montez sur bons chevaulx. » Ainsy s'en vont les compaignons devisans de Estonné qui [207d] chevauchoit la jument. Mais la demoiselle mesagiere leur prinst a dire : « Seigneurs, avez vous oublié la journee ou vous devez estre ? Il seroit temps de monter, s'il vous plaisoit, car vous n'avez que ester de chevauchier. – Ha ! seigneurs, dist Estonné, la damoiselle dist vray. »

432. Aprés ce que les .IIII. compaignons furent hors de l'enchantement, ilz mirent paine a ce qu'ilz eussent leurs chevaulx, qui estoient couruz par la praerie. Lors prindrent congié a la damoiselle qui gariz les avoit et a la messagiere, puis se mirent entre eulx .VI. au chemin. Or sachiez qu'ilz chevauchierent toute celle vespree et l'endemain jusques au soir sans aventure trouver. Lors vindrent ainsi que a heure de jour failly au pié de la montaigne de Malebranche. Dont vint Estonné a Claudion son compaignon et luy dist : « Claudius, beau compaignon, je ne me porroie apaisier se nous demourions anuyt avec [208a] noz compaignons qui cy sont, car voulenté m'est prinse de premier assaillir les ennemis, car autrement ne puis je monstrer que je aye voulenté de aidier mon seigneur. Et pour ce voeul je que vous m'ensuivez de ce que je diray a noz autres compaignons, car je leur voeul dire qu'il nous convient departir de eulx entre vous et moy pour une grosse besongne que nous avons en convent a faire. – Estonné, beau compaignon, dist Claudius, je vous ay trouvé si entier amy que je ne vous fauldray pour ame et pour y mectre la vie, mais dictes vostre vouloir. »

433. Tandis que Estonné et Claudius parloient ainsi ensemble, Porrus prinst a dire aux compaignons : « Seigneurs, que vous plaist il a faire ? Il est huy mais tart, nous n'avons pouoir d'assaillir les ennemis devant le matin au jour et que nous avrons prins conseil comment nous les

requerrons, car ilz sont plenté de gens, sy est mestier que nous [208b] soyons advisez. Je loe que nous demourons huy mais jusques au jour au plus pres que nous porrons de noz ennemis a* couvert. » A ce conseil se sont tous les compaignons accordez fors Estonné, qui dist : « Seigneurs, nous avons, moy et mon compaignon, une grosse besongne a faire dedens ceste nuyt, sy est mestier que nous y alons, moy et luy. Mais tant vous disons nous que nous serons au point du jour a l'assaillir noz ennemis. – Sire, dist Porrus, vostre besongne ne voulons nous pas empeschier, mais souffrez ung pou tant que nous ayons prins conseil sur nostre besongne. Aprés irez la ou il vous plaira. – Sire, dist Estonné, bien me plaist. » Mais cy endroit se taist l'ystoire d'eulx et retourne a parler des damoiselles de la forest entour le Chastel de Malebranche.

XLI.

COMMENT LES DAMOISELLES DES FORESTZ S'ASSAMBLERENT ET TINDRENT PARLEMENT ENSEMBLE ET PUIS SE DEPARTIRENT.

434. [208c] Cy endroit dist l'ystoire que quant Lyriope, la seur de Malebranche, par l'aide de laquelle Gadifer et le Tors gaignerent le chastel, eut fait assavoir par son messagier aux damoiselles de la forest comment Gadifer et le Tors et elle aussi estoient assiz ou chastel de son frere du lignaige de Darnant et qu'elles le* feissent assavoir a tous ceulx qui estoient de la queste Percheforest par quoy ilz peussent venir au dessus de leur emprinse, car c'estoit l'onneur et la franchise des dames et des damoiselles des forestz, or devez

433, 9 e. atout couvert jusques au jour. *Corr. d'après C.*

434, 6 le *manque* ; *corr. d'après CE.*

sçavoir que, sy tost qu'elles sceurent la besongne, chacune endroit soy le laissa sçavoir secretement pour le lignaige a sa voisine tant que tous les compaignons le sceurent. Et puis tindrent elles ung secret parlement ensemble et furent bien jusques a .XL. damoiselles a ung manoir d'une damoiselle qui pres du chastel de Darnant estoit, et estoit celle damoiselle ap[208d]pellee Sarra. Mais son seigneur, qui estoit cousin de Malebranche, estoit mis a mort par la main du Tors ou point qu'il gardoit le chastel, sy estoit la damoiselle plus hardie d'avoir en son manoir l'assamblee des damoiselles, car elle avoit fort lieu et sy l'avoit fait bien garnir de ce que besoing estoit sy tost que elle sceut que son seigneur fut mis a mort, car elle ne heoit tant chose que lui et le lignaige de Darnant. Mais quant elle veyt en son hostel tant de dames et de damoiselles qui toutes heoient le lignaige de Darnant a mort, elle fut moult lye et leur fist moult grant feste et les mena en une sienne chambre pour y estre plus celeement.

435. Sy tost qu'elles furent assises au tour de la chambre, la damoiselle, qui dame estoit de la forteresse, print la parolle premiere, car elle estoit moult sage damoiselle et gentille femme, et dist sy hault qu'elle fut bien oÿe de toutes : « Damoiselles, [209a] qui cy estes venues par voz courtoisies, j'ay oÿ dire pieça que ceulx sont moult folz, qui voient leur bien et leur honneur apparant, se ilz ne mectent paine a ce qu'il puist parvenir jusques a eulx sans empeschement. Et pour ce vous dy ces paroles qu'il m'est advis que nous et toutes les dames et les damoiselles qui demeurent es forestz, qui sommes les plus serves et les plus viles tenues de toutes les femmes du monde et par ung seul lignaige qui a esté sire jusques a maintenant des forestz, veons nostre bien et nostre honneur et nostre franchise par le pourchas et aide d'un pou de chevaliers en nombre, mais preux sont et gentilz, car c'est la fleur de tout le monde. Comment la chose muet et comment ilz ont exploictié par

leur proesse jusques a ore n'est mestier de dire, car n'a celle entre nous qui bien ne le sache. Et pour ce voeuil retourner au fait pour quoy nous sommes cy assamblees.

436. Vray est que deux [209b] chevaliers de la queste de Percheforest, par la* proesse desquelz nous sommes en voie de rentrer en franchise et en honneur, ont conquis par force le Chastel de Malebranche et le seigneur occis et plusieurs autres chevaliers. Or est ainsi que l'endemain ilz furent assiz de Griant*, qui fut frere a Darnant, et a bien en sa compaignie .XL.* chevaliers. Et ce sçavons nous par Liriope, la seur de Malebranche, qui le nous a signifié en requerant que nous le feissiesmes sçavoir a tous les chevaliers qui sont pour le roy Percheforest, par quoy ilz ayent secours ainçois qu'ilz ayent deffaulte. Or sçavons certainement l'une par l'autre que ilz seront tous au pié de la montaigne en ceste vespree ou a ung lez ou a l'autre. Or seroit mestier et raison que nous les alissions querre et visiter et porter a boire et a mengier, car ilz ne scevent pas les logiz des forestz, et se ilz en scevent aucuns, sy ne scevent ilz [209c] s'ilz y sont amez ou haïz. Et pour ce est mon conseil tel, puis que nous veons nostre bien et nostre honneur apparant, que nous mectons paine a ce qu'il* puist parvenir jusques a nous en eulx visitant et resconfortant et administrant ce que besoing leur est, puis que a l'espee ne les pouons aidier. » Quant toutes les damoiselles eurent oÿ le conseil que Sarra leur avoit donné, elles dirent toutes* d'un accord qu'elle avoit moult bien dit et que chacune estoit toute desirant de faire tout son bon pouoir.

436, 2 la *manque* ; *corr. d'après C.*

436, 6 d. Grimaut q. *corr. d'après B et* **361**, 23.

436, 7 c. .LX. ch. *CE corr. d'après B.*

436, 19 c. que nous veons qu'il puist p.

436, 23 d. tous d'u. *corr. d'après BC.*

437. Quant Sarra veyt et entendit que chacune estoit desirant de faire ce que a faire en estoit pour le mieulx, elle dist : « Damoiselles, je vous diray que nous ferons par vostre conseil. Je loe que ja tost a jour faillant, quant le lignaige de Darnant ne nous porra percevoir, que nous montons sur noz palefrois et nous* partissons en .IIII. parties, pourveues* [209d] de boire et de mengier a plenté, et chevauchons aux .IIII. lez de la montaigne chacune a sa partie pour eulx plus tost trouver. Et au fait que nous les trouverons, nous beverons et mengerons avecques eulx, et ainsi les conforterons nous et solacierons. Sy en seront plus preux, plus hardiz et plus gaiz demain a la bataille et par ceste voye sçaront ilz nouvelles les ungz des autres, se ilz ne sont assemblez. » A ce conseil se sont accordees, car elles firent tantost appareillier a mengier assez et a boire. Et quant ce vint au jour faillant, elles monterent sur leurs palefroiz et troussa chacune de boire et de viande ce qu'elle peult porter, puis se partirent en .IIII. parties et eut en chacune compaignie dix damoiselles. Lors se mist chacune compaignie a son lez pour avoir plus tost visité le tour de la montaigne.

438. Or dist l'ystoire que la compaignie en laquelle Sarra estoit se tourna au lez devers orient [210a] et chevauchierent une grant piece serré la cruppe de la montaigne en escoutant et gaitant s'ilz verroient ou orroient aucuns des chevaliers que ilz queroient*. Adont s'embatirent sur ung moult fort ronssoy et la oÿ Sarra ung cheval fronchier. Sy tost qu'elle oÿ le cheval, elle dist a ses compaignes : « J'ay oÿ dedens ce ronssoy ung cheval. Mestier est que nous sachons se il y a personne que nous voeullons veoir. »

437, 6 e. non p. *corr. d'après BE.*

437, 7 p. pourveuz d. *corr. d'après BCE.*

438, 5 i. ne q. *corr. d'après BCE.*

Adont passa avant une d'elles tout doulcement et voit que c'estoient chevaliers et bien luy fut advis qu'il en y avoit .XIII. et bien entendit a leurs parolles qu'ilz n'estoient pas du lignaige de Darnant. Lors retourne a ses compaignes et leur dist : « Chevauchons hardiement vers l'espinoy, car ce sont chevaliers de la queste. »

439. Quant les damoisel[210b]les sceurent que c'estoient chevaliers de leur partie, elles brochent leurs palefroiz et s'en vindrent vers l'espinoy grant chiere faisans. Sy tost que les compaignons, qui faisoient ung grant feu qu'ilz avoient esprins a leur esche, entendirent la frainte des chevaulx, l'un dist a l'autre : « Appareillons nous, car ilz viennent sur nous gens estranges a cheval. Mectons nous en point de eulx servir de autres metz qu'ilz nous vouldront servir ! » Adont lachierent leurs heaumes et prindrent leurs espees et se mectent en conroy de combatre se besoing estoit. Et se aucun me demandoit qui ilz estoient, je diroie que c'estoit Alexandre et Floridas, Ricarleir, Maradux, Louveserp et le Boçu de Suave et les autres compaignons qui avoient prins congié a la royne d'Angleterre de sievir les compaignons de la queste. Et estoit avecques Dagon d'Escoce, qui estoit venu querre Gadifer son seigneur. Sy tost que le roy Alexandre, [210c] qui chief estoit des compaignons, fut appareillié, il dist en hault : « Passez avant, entre vous qui cy venez, je ne me doubte pas des deux premiers mener jusques a oultrance, se ilz ont coeur de eulx deffendre ! » Quant Sarra, qui chevauchoit devant en la compaignie d'une autre damoiselle, entendy le chevalier, elle desvesti sa chape chevaucheresse et la charga a ung garçon. Lors demoura en une cainsse plus blanche que neige et avoit son chief aourné a la guise d'adont sy noblement que c'estoit belle chose a regarder, car elle avoit sur ses cheveulx ung chappel d'or a pierres precieuses qui luy tenoit ses cheveulx, qui luy retorceloient tout autour plus jaunes que fin or bruny, sy avoit toute la char et le viaire

plus blanc que fin alebastre mis a point de fin vermeil. Et sa compaigne fist ainsy, qui n'estoit pas moins belle. Et quant elles se furent atournees a leur vouloir, Sarra respondy [210d] aux parolles du chevalier, car elle l'avoit oÿ, sy dist : « Sire chevalier, menaciez bellement, car ainçois que vous eussiez menee la moins puissant de nous deux jusques a oultrance, je doubte qu'il ne vous convenist reposer. » Et quant le roy apperceut que c'estoient damoiselles, il fut tout esbahy. Et nonpourtant respondy il : « Ma damoiselle, pardonnez moy mon fol parler, je vous en prie, car, par ma foy, je cuidoie que ce fussent chevaliers du lignaige de Darnant qui nous venissent courir sus et pour eulx dy je les parolles. Car se les* dieux m'avoient tant de honneur pourveu qu'il y peust avoir amoureuse bataille entre moy et vous, je me tiendroie pour bien eureux et pour oultre preux se je vous pouoie mener nompas a oultrance, mais jusques a suffisance. »

440. Quant la damoiselle entendy la responce du roy, elle prinst ung petit* a hontoier et dist : « Sire chevalier, ne prenez garde a chose que je aye dit, car, par ma foy, je ne le dis [211a] fors par soulas, car soyez tout certain qu'il n'y a dame ne damoiselle qui ne soit toute desirant, sauve leur honneur, de dire et de faire quanques elles sçaroient qui porroit plaire au roy Percheforest et a vous et a tous les chevaliers de la queste, car il leur est bien advis que par leur venue elles soyent yssues de grant servaige et de grande misere et entrees en grande franchise et en grant honneur. Et pour vous solacier en cest desert sommes nous venues a vous, sy vous prions, par courtoisie, qu'il ne vous desplaise se nous vous sommes venues veoir, car sachiez que c'est par droicte amour et pour ce que vous ne tous les compaignons ne ayez aucune deffaulte que nous puissons amender.

439, 42 s. le dieu m'avoit t. *BE corr. d'après C.*

440, 2 petir *corr. d'après BCE.*

Et sachiez que nous sommes cy .X. damoiselles qui sommes venues pour mengier avecques vous et de ce nous apportons assez. – Certes, damoiselle, dist le roy, nous nous tenons pour bien eureux de vostre venue. » Lors [211b] sault avant et prent la damoiselle par au dessus des costez et la met jus de son palefroy, et aussy firent tous les autres chevaliers, car chacun prinst la sienne et la mist jus de son palefroy moult honnestement. Adont commença la feste moult grande entre eulx trestous.

441. Or sachiez que quant les damoiselles furent jus de leurs palefroiz, elles demourerent en leurs cainsses si belles et si nobles d'abitz que c'estoit ung deduit a regarder. Lors prinst chacun la sienne et s'assirent lez le feu, qui estoit grant et merveilleux. Dont vindrent garçons que les damoiselles avoient amenez et aporterent en napes et en blancs doubliers pain et chars cuites de plusieurs manieres et des beuvraiges du paÿs a tresgrant plenté. Lors s'en allerent asseoir tous autour du feu, les dames et les chevaliers entremeslez, fors le Boçu de Suave, Maradux de Trinovant et Louvezerp, car ilz estoient [211c] .XIII. chevaliers et il n'y avoit que .X. damoiselles.

442. Sy tost que le Boçu, qui estoit tresbon bourdeur, veyt que il n'avoit point de compaigne ne ses deux autres compaignons, il dist devant tous en ryant : « Or, seigneurs, nous sommes entre nous trois les reffusez. De mes compaignons m'esmerveille, mais de moy non, car je suy trop contrefait. Sy vous prie, entre vous damoiselles, que vous ne tenez pas que ce soit par ma nicesse, car vrayement, se je le peusse amender, je ne fusse pas de telle façon. Sy me hay de ce que je ne puis parmy le mien donnant ma laide figure changier a ung beau corps tout ainsi que je feroie de ung mauvais cheval a ung bon. – Par ma foy, sire de Suave, dist le roy, je vouldroie qu'il m'eust cousté la meilleure cité que je conquis oncques et vous le peussiez faire. Et nonpour-

tant, se Nature vous a esté contraire aux faictures du corps, elle le vous a rendu en autres [211d] graces au double. Car se j'estoie dame ou damoiselle qui voulsisse amer par amours ung chevalier trespreux, treshardy et trespuissant en armes, tres saige et de tresbon conseil, bel parlier, advisé et traictable en toutes besongnes, en la compaignie doulx et debonnaire, entre dames et damoiselles de maniere plaisant, et en dis et en fais gracieux et avenant et sur tous autres en chantant deduisant, sachiez que en vous emploïe me tendroie. – Sire, dist le Boçu, se il estoit en moy ce que vous dictes, je l'ameroie mieulx que avoir la beauté de Absalon. – Sire de Suave, dist le roy, la chevalerie et la proesse, le sens et le bon conseil de vous offre je a prouver par la chevalerie qui cy est comme ceulx qui le scevent par experience. La plaisance de vostre estre et le deduit de vostre chant est a esprouver pardevant les dames et les damoiselles qui cy sont. – Sire*, dist le Boçu, la chevalerie que cy est est sy courtoise et sy [212a] honneste qu'elle ne daigneroit dire fors que toute courtoisie. Et se il estoit en moy ainsi que vous dictes, je avroie bien occasion de moy resconforter, mais je me sens si desnué des graces que a moy appropriez que j'ay greigneur mestier d'estre honteux que de monter en orgueil. Mais je suy sy ignorant de percevoir mes deffaultes que je ne m'en* sçay esbahir. Et non pourtant c'est vertu de luy tenir en joyeux couraige es mutacions de Fortune, mais il me semble que je porte les deffaultes qui sont en moy plus joyeusement par ignorance que par sens naturel et sy ay merveille dont je vins sur terre de telles faictures, car mon pere fut le plus beau chevalier de toute sa contree et ma mere la plus belle dame qui fust en toute Frise, dont elle estoit. Sans faulte, on voit souvent yssir de belle fleur fruit crochu. Et pour ce que vous sachiez pourquoy et par quelle

---

442, 30 Sire *répété* ; *corr. d'après BCE.*

442, 37 n. me s. *corr. d'après BCE.*

occasion ma mere, qui si tresbelle fut, appor[212b]ta fruit si boçu, je le vous diray.

443. Vray est que mon pere, qui fut sire de l'ille de Suave, print en mariage la fille d'un grant seigneur de Frise. Et adont disoit tout le peuple que c'estoit la plus belle paire que on sceust en ce temps. Or advint que quant les nopces eurent duré ung moys, que le sire de Frise, qui pere estoit a ma mere, se mist a la voie pardevers son paÿs et mon pere sy le convoia jusques en Frise. A son retour, on luy donna ung nayn boçu et contrefait, en moy pouez veoir la copie. Le sire de Suave sy fut moult lyé quant il se peult mectre au retour, sy se hasta de revenir en son paÿs, car il n'estoit pas encore saoul de sa femme, que il avoit laissiee arriere. Mais quant il vint pres de son chastel, sa josne mariee luy vint a l'encontre, ainsi que droit estoit. Et quant son mary la veyt, il fut si eschauffé sur elle que tart luy fut que il fust venu en sa [212c] chambre, sy se prinst moult a haster. Et ma mere se prinst a regarder le nayn, qui les sievoit, sy dist a son seigneur : « Sire, vous amenez ung let jouel, je ne sçay qui le vous donna. – Madame, dist il, on le me donna en vostre paÿs. – Par ma foy, sire, dist elle, sy vous a l'en donné une laide creature. » En telles parolles entrerent en la sale du chastel. Lors ala prendre mon pere ma mere par les costez et luy dist en bas : « Ma chiere amie, il nous convient aler, moy et vous, en nostre chambre, car je ne puis plus souffrir. » Lors l'emmaine en sa chambre. Et sachiez qu'il fut sy hastif qu'il ne peult pas souffrir qu'elle fust close. Adont luy dist ma mere : « Sire, souffrez que j'aye fermé nostre chambre pour vostre nayn, qui cy nous vient sievant. » Mais mon pere estoit sy eschauffé que il n'entendoit a chose que ma mere luy deist, ainçois la print entre ses bras et l'emporta dessus son lit. Et ma mere luy disoit tousjours : « Beau sire, pour nostre [212d] Dieu, souffrez que j'aye close nostre chambre pour vostre nayn qu'il ne s'embate sur nous, que mal feu le puist ardoir, sy ferons nostre deduit

plus secretement et plus a nostre plaisir. » Mais riens ne luy valut, car il convint que elle souffrist de son seigneur, ainsi que droit estoit, mais ce fut en grant paour et en grant doubte tousjours que le nayn ne s'embatist sur eulx, ne en tout leur deduit n'en peult oster son ymaginacion. Et sachiez que en ce point je fus engendré. Et quant elle eut porté ses .IX. mois, elle se delivra d'un tel jouel que vous me veez icy.

444. Quant mon pere sceut qu'elle estoit delivree, il voult veoir l'enfant, ainsy que droit estoit. Et quant il m'eut veu et perceut que j'estoie de telle façon, il fut si courroucié qu'il ne sceut que il peust devenir et dist tout apertement que je n'estoie pas son filz ne que oncques de lui telle figure ne fut engendree. Et dist tout apertement que ma mere [213a] m'avoit gaigné de son nayn ne que jamais lyé ne seroit, sy seroit ma mere arse. Lors fist tantost mander ses hommes. Et quant ilz furent assamblez, il me fist apporter devant eulx et dist : « Seigneurs, je vous requier que vous me dictes par jugement de quelle mort je doy faire morir ma femme, qui m'a fait sy grant honte que elle a souffert que mon nayn a jeu avecques elle, tant que elle a apporté sur terre celle creature contrefaicte que vous veez devant vous. Ce n'est pas honte sans plus a moy et au paÿs, mais desheritance du droit hoir. Sy vous conjure que vous en fachiez jugement. »

445. Quant les gentilz hommes du paÿs eurent entendu leur seigneur mon pere, ilz furent tous esbahys, car ilz amoient la dame sur toute riens. Dont se trairent a conseil et rapporterent a mon pere que ilz vouloient parler a leur dame ainçois que ilz feissent nul jugement sur elle. Dont furent ilz menez en une tour ou la dame estoit mise en prison. Mais quant ilz vindrent [213b] pardevant elle, il n'y eut cellui qu'il ne convenist plourer de pitié, car sy tost qu'elle les veyt, elle se mist a genoulx devant eulx, les mains joinctes, plourant et faisant sy grant doeul que il n'y eust personne vivant

ou monde, tant eust dur coeur, qui toute pitié n'en eust. Car elle dist : « Ha ! seigneurs, pour le grant Dieu, ayez pitié de ceste lasse accusee a tort, car, sur la mort que je actens, je n'ay coulpe au blasme que mon chier sire me met sus, comment qu'il en ait aucune occasion, car il n'est esprouve ne serement que je ne face que mon seigneur est droit pere de l'enfant que j'ay apporté sur terre, quel contrefait que il soit. »

446. Aprés ce que les* gentilz hommes eurent examiné la dame et ilz veirent que par sa recongnoissance ilz ne pouoient trouver en elle occasion dont elle peust estre accusee de vilain fait, adont prindrent ilz congié a elle, sy plourans et sy courrouciez que a paine pouoient ilz parler a elle, nompas pour ce qu'ilz [213c] la tenissent coulpable du fait, mais ilz tenoient et sentoient leur seigneur sy courroucié et sy cruel que ilz ne veoient pas qu'ilz le peussent appaisier que il ne voulsist ouvrer de fait. Et non pourtant s'en vindrent ilz pardevant luy, eulx conseilliez, et prinst la parole pour tous ung riche homme et bon chevalier et dist : « Sire, vous nous avez conjurez que nous façons jugement encontre nostre chiere dame sur ung fait que vous avez proposé contre elle. Chier sire, nous avons examiné la dame, mais nous ne trouvons occasion pour la grever en riens ne tesmoignages ne coeurent contre elle ne voix commune, ainçois dist chacun a par luy que c'est la meilleure dame et la plus preude femme qu'ilz veissent oncques, ne il n'a homme ne femme en vostre hostel qui ne feist tel serement qu'on vouldroit pour la purgier du meffait dont elle est accusee a tort, et je mesmes presente mon gaige pardevant vous*, se il estoit nul qui la voulsist [213d] accuser de ce fait, hors mis vostre personne, de le prouver mençon-

---

446, 1 q. le pere et les hommes e. *BE corr. d'après C.*

446, 22 v. que s. *BE.*

gier. Or vous requerons, nous qui cy sommes et tout le paÿs, que vous luy vueilliez pardonner comme celle qui coulpe n'a au fait. Et pour ce que vous vous vueilliez appaisier, nous vous monstrerons plusieurs preudommes et preudes femmes bien adrecees de tous membres qui ont enfans boçuz et contrefais, dont les peres les tiennent pour leurs enfans. »

447. Sy tost que mon seigneur mon pere entendy que ilz n'avoient pas la dame jugee a mort, il fut si courroucié qu'il ne sceut que faire ne que dire. Et toutesvoyes il respondy et dist : « Seigneurs, puis que vous ne l'osez jugier a mort, je le jugeray de mon auctorité, car je la juge a ardoir comme faulse et mauvaise, et elle et l'enfant et le nayn. » Lors commanda a ses ministres que le feu fust appareillié. Quant les [214a] gentilz hommes qui la estoient entendirent leur seigneur, ilz furent tous esbahiz, car ilz ne vouloient pas resister contre le vouloir de leur seigneur, sy se tirerent a une part. Et eulx conseilliez, ilz s'en vindrent pardevant leur seigneur. Lors dist le seigneur qui devant avoit parlé : « Sire, nous vous disons que nous sommes conseilliez sur ce fait, sy vous prions et tout le peuple que vous vueilliez souffrir et actendre trois jours de la dame mectre a mort pour veoir se nous la porrions mectre a mort par jugement, car honte seroit a vous se vous la faisiez morir sans jugement. »

448. Quant le sire de Suave entendy ses hommes, il se teust ung pou. Et non pourtant dist il : « A grant paine vous octroie je ce que vous requerez, toutesvoyes le vous octroie. Mais je vous fay bien assavoir que oncques n'engendray telle figure, sy vous prie que sa mauvaistié soit purgee par feu, car bien l'a desservy. » Quant la chevalerie veyt qu'il eut la journee acceptee, ilz furent [214b] moult liez et en remercierent leur seigneur. A l'endemain assamblerent ilz ung parlement pour avoir conseil de leur dame aidier, car

trestous tenoient que elle estoit innocente du fait. Quant ilz furent assemblez, ilz eurent conseil qu'ilz manderoient ung philozophe qui demouroit en une ysle pres d'eulx. Et quant le philozophe fut venu, qui Nardam estoit nommé, les chevaliers et tous les preudommes du paÿs vindrent pardevant luy. Lors prinst la parole l'un pour tous et dist : « Sire et maistre, nous vous avons cy mandé pour une des grosses besongnes que le paÿs eust a faire puis le temps de Noé. Car nostre chier seigneur, qui a a femme une des bonnes dames et des saiges que on sache, veult* qu'elle muire pour ce que Nature, qui est contraire aucunefois aux bons, a fourmé en nostre dame ung hoir masle boçu et contrefait, ne sçavons par quelle deffaulte. Mais bien tenons sceurement que nostre seigneur l'engendra en sa femme, qui est une des preudes femmes de cest paÿs. [214c] Or ne le veult pas nostre sire tenir a sien, ains dit que son nayn a jeu avecques sa femme et a gaignié en elle l'oir contrefait. Et pour ce fait, il veult sa femme ardoir et nous a commandé que nous la jugeons a ardoir. Mais nous ne pouons trouver occasion, car elle nye le fait apertement et dist que autre ne le gaigna que son seigneur. Et sachiez que nulz tesmoignaiges ne coeurent contre elle, ains dist chacun qu'elle n'a coulpe au blasme que nostre seigneur luy met sus. Sy vous requerons tous que vous nous vueilliez conseillier. »

449. Aprés ce que Nardan eut entendu ceulx de Suave sur le fait dont leur dame estoit accusee, il leur respondy assez briefvement et dist : « Seigneurs, mauvaisement vous puis conseillier pour soustenir la verité du fait se n'ay parlé ainçois a la dame, car la chose porroit bien estre avenue en telle maniere qu'elle n'a coulpe en ce que son seigneur luy met sus. Mais faictes [214d] que j'aye pouoir de parler a elle pour sçavoir ung petit de ses secretz, et lors vous sçaray je a

---

448, 19 s. mais N. *BE corr. d'après C.*

dire se elle a meffait ou non. » Lors luy respondy ung des chevaliers qui la estoient qu'ilz le feroient voulentiers, pour laquelle chose ilz firent tant depuis qu'ilz menerent le philozophe pardevant la dame. Sy tost que le philozophe vint pardevant elle, elle prinst moult fort a plourer, mais il luy dist : « Madame, resconfortez vous et ne plourez plus, car s'il est ainsi que vous n'ayez coulpe au fait que on vous met sus, je vous en delivreray toute quicte. – Maistre, dist la dame, sy vrayement que je suis accusee a tort et que c'est vray que mon seigneur engendra en moy l'enfant, quel qu'il soit, pour qui il me veult destruire, sy me veuillent les dieux delivrer. »

450. Sy tost que la dame eut dit ces parolles, le maistre commanda que tous se tirassent arriere tant qu'il eust ung pou parlé a la dame en secret. [215a] Lors dist le philozophe : « Madame, en vain se conseille qui ne dist verité. Et puis que vous voulez que je vous conseille, il convient que vous me dictes veritablement deux choses, dont l'une si est que vous me dictes se vous avez coulpe au fait que vostre mary vous met sus. » Dont respondy la dame : « Certes, maistre, je n'y ay coulpe. – Dame, dist le philozophe, moult me plaist. Mais or convient que vous me dictes en quel lieu vostre mary jeut avecques vous quant vous conceustes celle creature. – Certes, sire, dist la dame, en ma chambre. – Or me dictes, madame, a il en vostre chambre aucun ymaige painte de laide fourme ne boçue ? – Par ma foy, maistre, non, ainçois est toute verde, semee de rosetes d'or. » Lors se teut ung petit le philozophe, car moult s'esmerveilloit comment dont si laide creature pouoit estre engendree de si belle paire. Dont s'avisa le philozophe et dist : « Madame, foy que vous devez a nostre [215b] Dieu, et ne le me celés pas. Or me dictes a quoy vous pensiez et ou vous aviez fichié vostre merancolie ou point que vostre mary eut affaire a vous quant vous conceustes la creature. »

451. Quant la dame oÿ la demande du philozophe, elle fut ung pou honteuse. Et quant le philozophe s'en perceut, il dist : « Dame, n'ayez vergoingne, car cy gist vostre sauvement, mais dictes verité. » Lors luy va compter la dame la grant tangresse de son mary a sa revenue et comment il l'emmena en sa chambre sy tost qu'elle n'eut loisir de l'uys clorre et comment elle se doubtoit du nayn qui chevauchoit avecques luy qu'il ne s'embatist sur eulx, tout ainsi que vous avez oÿ devant.

452. Aprés ce que le philozophe eut entendu les parolles de la dame, il dist a la dame : « Par ma foy, dame, ce n'est pas merveille se vous conceustes enfant de laide fourme, mais confortez vous, car vous n'avez garde. Et sachiez [215c] que je vous delivreray envers vostre seigneur, car il est mal meu, que bien luy prouveray. » Dont dist la dame au philozophe, pour le hault Dieu, que il y meist paine. « Madame, j'en feray mon pouoir. Mais resconfortez vous, car vous n'avez garde se vostre seigneur n'est pire que autres. »

453. Dont se departy le philozophe de la dame et s'en vint pardevant les chevaliers du paÿs et leur dist : « Seigneurs, menez moy pardevant vostre seigneur, car je luy prouveray qu'il accuse sa femme a tort comme celle qui est innocente du fait qu'il luy met sus. » Adont s'en vindrent les chevaliers et les conseulx du paÿs pardevant leur seigneur et la parla premier ung chevalier du plus grant lignaige du paÿs, et parent estoit a luy, et dist : « Sire, vous nous avez moult court tenus que nous eussions jugié nostre dame a mort pour ung vilain fait dont vous l'accusez qui n'est pas bien prouvé. Pour laquelle chose il nous est advis que [215d] ce seroit grant pechié et grant blasme a tout le paÿs se nous la mections a mort pour sy petite occasion, car en tous jugemens doit on ainçois presumer le bien que le mal, se loyal et certain tesmoignage n'est au contraire. Et nous

veons appertement en ceste besongne que tout le paÿs, et privé et estrange, sont pour nostre bonne dame ne il n'est qui appere au contraire fors que vous, sy nous est advis que vous soyez mal meu. Dont nous vous prions tous que vous veuilliez avoir mercy d'elle. » Dont respondy le sire de Suave et dist : « Seigneurs, je n'en feray riens, car, combien que vous dictes que tesmoignaige ne coeurt pas contre elle, sy ne puet il estre par nature que homme de telles faictures que je suy engendrer puist en telle dame comme elle est telle creature qu'elle a apporté sur terre, et bien appert aux faictures que il a que le nayn de ceans l'engendra. Pour laquelle chose je ne seray jamais liez, sy [216a] sera mise a mort par feu, ou* par jugement ou par fait de souverain. »

454. Quant le peuple qui la estoit entendy leur seigneur, il fut tout esbahy, car ilz amoient la dame de tresgrant amour. Mais quant le philozophe eut entendu les parolles du seigneur de Suave, il se mist avant et dist : « Sire, je vous prie que vous me prestez ung pou le parler. » Quant le sire l'entendy et il apperceut qu'il estoit homme d'auctorité, il dist : « Maistre, parlez, je vous* orray voulentiers. » Dont dist le philozophe : « Sire, se vous sceussiez le fait qui est advenu entre les Juifz n'a pas grant temps, vous creriez plus legierement que ung beau chevalier puet bien engendrer en une belle dame tout par amours ung lait enfant et boçu et contrefait ou deffaillant de membres. – Comment ! maistre, dist le chevalier, est il dont avenu entre le peuple d'Israel une nouvelleté ? – Oÿ, sire, dist le maistre, car il y eut ung homme qui eut a nom Jacob et servy ung sien oncle sept ans pour avoir* une sienne fille, dont il en avoit [216b] deux. Mais celle qu'il vouloit avoir estoit plus belle que l'autre, sy

---

453, 28 f. et p. *E corr. d'après B.*

454, 7 j. l'orray. D. *corr. d'après E.*

454, 16 avoir *manque* ; *corr. d'après BCE.*

estoit l'entente de cellui qu'il devoit avoir la plus belle. Mais quant ce vint que les .VII. ans furent passez, il dist a son oncle, qui Labam estoit nommé, qu'il vouloit avoir la damoiselle qui Racel estoit appellee. Et Labam luy dist que il n'avroit ja Racel, mais s'il vouloit avoir l'autre, qui Lyas estoit nommee, que il l'avroit. Quant Jacob veyt qu'il n'avroit autre chose, il se pensa qu'il le feroit. Mais envis le fist pour ce qu'elle estoit laide et chacieuse. Lors respondy et dist : « Oncle, je le feray a telle fin que je vous serviray encore .VII. ans pour Racel. » Dont dist Labam : « Bien me plaist. » Sy avint que Jacob servy son oncle les autres .VII. ans et puis eut Racel. Dont il avint que Jacob vint puis a son oncle et luy dist que il ne le serviroit plus se il ne lui donnoit aucune chose. Sy luy donna Labam toutes les brebis qui nasquiroient taquelees. [216c] Et quant Jacob eut ce don, qui malicieux estoit, il prinst verges pelees par lieux et les esticha es roseaulx ou les brebis aloient boire ou point qu'elles aloient a masle. Et sachiez que les brebis concepvoient en regardant ces verges agneaulx taquelez. Et pour ceste raison ne devez vous pas mescroire vostre femme de vilonnie, car, sur ce que j'entendz d'elle, mauvaisement puet autre naistre l'enfant qu'il est. Et sy vous en diray l'occasion. Car, selon ce que vous sçavez, il y eut .IX. mois tout a point, le jour que l'enfant fut né, que vous revenistes de Frise. Et sy sçavez que quant vous descendistes en ce chastel, vostre femme vous vint a l'encontre pour vous conjoïr. Mais sy tost que vous la veistes, vous fustes sy eschauffé sur elle car tout ainsy que vous descendistes de vostre cheval, vous la prinstes par la main et l'emmenastes en sa chambre et luy deistes qu'il convenoit que vous eussiez charnelle compaignie a elle. Et vous sçavez qu'elle vous [216d] respondy : « Pour Dieu, sire, actendez que j'aye close nostre chambre pour vostre nayn que cy vous sieut. » Et vous respondistes que vous ne pouiez actendre, ains feistes a huys ouvert vostre voulenté et le souffry, comme faire devoit, en grant paour pour vostre nayn, sy que bien

sçavez. Dont je vous prouve que par la grande merancolie et la paour que elle avoit de vostre nayn elle conceut de vous fruit semblant a luy, sy que vous pouez veoir que l'ymaginacion que la femme a en concepvant sur quelque chose que ce soit est sy forte que la tendreur de la concepcion le sent. »

455. Quant le sire de Suave eut entendu le maistre, il luy respondy : « Maistre, bien me cuidiez decepvoir par voz parolles pour ce qu'elles ont ung pou d'apparence de verité, dont vous ne pouez avoir preuve. – Sire, dist le philozophe, donnez a la dame respit .IX. sepmaines. Et se je ne vous preuve par experience que paour et regard grieve bien a la grant tendreur [217a] de concepcion et empeschent d'estre le fruit semblable au pere et a la mere, que ressembler deveroit par raison, sy m'ardez en ung feu, et je vous pardonne ma mort a telle fin que la dame soit delivree se je le preuve bien, et je aussy. – Maistre, dist le chevalier, je voeul ainçois sçavoir par quelle voye vous le prouverez. – Sire, dist le maistre, nous prendrons, moy et vous, une geline blanche qui voeuille couver ses oeufz et sera mise en ung certain lieu, et puis prendrez vostre esprevier et le mectrez sur une perche, sy que la geline le puist veoir tousjours. Et la soit l'esprevier tant que la geline ait ses poucins. Et se les poucins n'ont autel plumaige que l'esprevier pour la paour que la geline avra eu de luy, sy m'en mectés a exil. Et sy vous feray encores ung autre experiment qui sera par regard sans paour a conforter la dame de son droit. Nous prendrons ung gris connin qui demande le masle et puis le mectrons en une [217b] cave telle que je vous diray, car elle sera dedens painte de connins tachetez de blanc et de noir. Et adont y ferons nous mectre ung masle gris tant que la fumelle ait conceu. Et se la femelle ne apporte au chief du terme ses faons tavelez de blanc et de noir, sy m'en mectés a la mort. – Maistre, dist le chevalier, vous cuidiez ceste justice empeschier par voz paroles, qui ne sont pas a croire, pour

aucun malice cy en dedens pourchassier. – Sire, dist le maistre, vouldriez vous que la dame n'eust coulpe au fait que vous luy mectez sus ? – Par ma foy, maistre, oÿ, et je eusse perdu en ce lieu toute ma terre, tant l'amoie je ore. – Par ma foy, sire, dist le philozophe, dont estes vous mal meu quant pour sy grant chose gaigner vous ne voulez pas actendre .IX. sepmaines, et sy veez que je voeul mectre ma vie en gaige pour faire la chose veritable ! »

456. Quant la chevalerie qui la estoit eut oÿ [217c] la parole du philozophe et les responces de leur seigneur, ilz luy prindrent a dire : « Gentil sire, faictes ce que le maistre dit, nous vous en prions tous. » Quant le chevalier veyt que ses hommes luy prioient sy fort, il respondy : « Maistre, il me plaist. Mais soyez certain, se vous en faillez, je vous feray ardoir tous deux ensemble. – Certes, sire, dist le philozophe, bien me plaist. » Et sachiez que, tout ainsi que je le vous ay devisé, la geline fut mise couver en une chambre en tel lieu qu'elle veoit l'esprevier sur la perche pardevant ses yeulx, et le connin fut mis en une cave toute painte autour de connins tavelez de blanc et de noir. Dont il avint que quant la geline eut couvé ses oeufz son terme, elle eut .XII. poucins tous du plumaige de l'esprevier par la paour qu'elle avoit de l'esprevier en couvant. Et le connin apporta a son terme .IIII. faons tous tavelez de blanc et de noir par le regard qu'elle eut en la painture en concepvant.

457. [217d] Sy tost que le philozophe veyt ce, il fut tout lyé et dist : « Sire, or pouez vous veoir se je vous ay dit verité. Et par ceste raison pouez vous sçavoir que vostre femme conceut l'enfant de telle faicture par la paour qu'elle eut de vostre nayn en concepvant. Sy vous requier qu'elle soit delivree et moy aussy, car sachiez qu'elle n'a coulpe au blasme que vous luy mectés sus. – Certes, philozophe, dist le seigneur de Suave, selon ce que je sçay qu'il advint ainsy entre moy et elle du nayn et que vous m'avez monstré qu'il

puet estre ainsy par bonne espreuve et belle, je tieng bien qu'elle n'a coulpe au fait. Je luy pardonne et commande qu'elle soit mise hors de prison. » Quant le peuple et la chevalerie qui la estoit oÿrent ce, ilz prindrent a crier de leesse : « Gentil sire, Dieu vous doint bonne vie ! »

458. Aprés ce que le seigneur de Suave eut commandé a mectre sa dame hors de prison, il ne demoura pas granment qu'elle vint pardevant luy a grant [218a] compaignie des dames du paÿs, qui menoient sy grant leesse que plus ne pouoient. Et quant le chevalier veyt sa femme, il l'embracha entre ses bras et la baisa plusieurs fois tout en plourant. Et la dame plouroit aussy si tendrement que tous ceulx et toutes celles qui la estoient en plourerent de pitié. Dont dist le chevalier a sa femme : « Ma chiere amye, je vous ay fait a souffrir sans raison, combien que je le cuidoie faire a bonne entente. Mais ce maistre qui cy est m'en a mis hors de doubte par les beaux experimens qu'il en a fait pardevant moy. Et pour ce voeul faire ung estatut et ung commandement en toute l'ylle de Suave que je tout premier et tous les gentilz hommes de la terre et les gentilles femmes ne puissent avoir jamais en leurs hostelz ne entour eulx ne nayn ne nayne ne homme contrefait ne femme ne personne qui ait deffaulte de membres, ainçois voeul qu'ils soient tous enchassez d'entour tous gentilz hom[218b]mes et gentilles femmes. Sy voeul que vous le jurez a tenir a tousjours, tous mes hommes qui cy estes, et je le jureray premier. » Lors le jura le seigneur de Suave sur sa loy et tous les gentilz hommes de la terre aprés.

459. Sire, dist le Boçu au roy, et vous, dames et damoiselles qui cy estes, or pouez vous sçavoir qui je suy et dont tel suy. Et pour ce le vous ay compté, combien qu'il vous ait ennuyé, que vous ayez compassion de moy. – Par l'ame de mon pere, sire, dist le roy, vous ne nous avez pas anuyez, ainçois nous a moult pleu. Et sachiez que nous tenions de

vous moult de bien, de honneur et de courtoisie, mais nous en tenons encores plus que devant. » Lors respondirent les dames et les damoiselles qui la estoient que* voirement estoit son fait de grant recommandacion. Especialement une des belles qui la fust ala dire : « Par ma foy, sire, vous dictes verité. Et foy que je doy a nostre Dieu, je ne sçay cy chevalier a qui j'eusse plus chier a [218c] estre amie que a luy. Et pour ce me leveray je de cy et m'en yray seoir delez luy. » Lors se leva et s'en vint seoir lez luy et luy dist : « Seigneur chevalier, je vieng seoir delez vous, car sachiez que j'ayme mieulx plaisance que beauté. – Damoiselle, dist le Boçu, benoiste soyez vous, car sachiez que je seroie moult lié se je pouoie faire ou* dire chose qui belle vous fust. – Par ma foy, sire, dist la damoiselle, vous le diriez bien, s'il vous plaisoit. – Or requerez, dist le Boçu, damoiselle, et je le feray voulentiers. – Certes, sire, dist elle, je seroie moult lie s'il vous plaisoit a chanter pour l'amour de moy. – Certes, damoiselle, vostre priere m'est commandement, sy seroie moult vilain se ne le faisoie. Et je le feray voulentiers quant il vous plaist, car je chanteray une chanson que je feiz moy mesmes pour mes premieres amours. » Lors prinst a chanter d'une forte voix, haulte, clere et necte et gracieuse et d'une maniere delectable ac[218d]cordee, dont le dit en est ainsy :

460. I. « Ou joly mois que clercz ont figuré
jone dansiel portant raim de noier,
qu'on* voit le pré de flours repointuré
et ces bosceaulx de foeuilles verdoier,
en une tour prins lors a regarder

459, 9 que voirement estoit son fait de grant recommandacion *manque BE* ; *corr. d'après C.*

459, 19 f. tant o. *BE corr. d'après C.*

460, 3 que on *corr. d'après BCE.*

Flour de Beauté, ainsy l'en voeul nommer.
Dont je senty
mon coeur trop alenty,
car dedens luy fist Plaisance hosteler
Amours tantost, sans nul point demander
se souffisans estoit* l'ostel pour luy.

II. Quant me senty ainsi enamouré,
de gaieté me prins a quointoyer.
Mais quant me vey et boçus et huré
et contrefait, moult m'en poeult anoyer,
car quant par moy m'en prins a aviser
que devant luy mal est de moy monstrer,
je me tapy
et ma laideur haÿ.
Mais Fin Desir me fist adont chanter.
Lors la vey je celle part escouter.
Dieux ! que tel fait grandement m'esjoÿ !

III. Oultrecuidier m'a bien desmesuré,
qui cuide avoir de tel* dame loier,
et non pourtant homme mal [219a] figuré
fait bien Amours a beauté avoyer
quant il se veult de vices destourner
et le sien coeur de vertus aourner.
Je m'enhardy
et grant vouloir cueilly
d'Amours servir, de dames honnourer
et moy mesmes en tous biens engendrer,
par quoy Laideur m'en feïst moins d'anuy.

460, 11 s. est l'o. *BE corr. d'après C.*

460, 24 d. telle d. *corr. d'après BE.*

IV. Quant ce conseil m'eut* sy asseüré
que je m'osay a Amours appoier,
il n'y eut plus : en moy fut desmuré
quanques Paour eut fait prendre et loier.
Hardement vint pour Desir gouverner,
Plaisance aprés pour le continuer.
Quant jou* che vi,
grandement me chevy,
car j'euz espoir pour moy resconforter.
Qui me peüst adont de rien grever ?
Nul, puis que Amours vouloit estre pour my.

V. Flour de Beauté, a coeur net et puré
de toute rien qui porroit anoyer,
ou tout bien est enclos et emmuré
pour tous amans a droit port avoier,
des yeulx du coeur me* voeulliez regarder
et en pitié congnoistre et aviser,
[219b] moy, vostre amy !
Aÿ ! tout trait a my,
vouloir, pouoir, plaisance en vous amer.
Coeur plain d'honneur, voeulliez moy [conforter,
sy m'arez, voir, grandement enrichy ! »

461. Sy tost que le Boçu eut sa chanson finee, il dist moult courtoisement a la damoiselle qui prié l'avoit de chanter : « Ma damoiselle, je vous prie, et toute la compaignie aussy, que ceste chanson vous souffise, car, par ma foy, je l'ay chantee a mon pouoir et par amendement. – Certes, sire, dist la damoiselle, je seroie moult oultrageuse se je ne m'en tenoie a moult bien payee et je croy que aussy fait

---

460, 34 c. me eut s. *corr. d'après BE.*

460, 40 Q. jeu c.

460, 49 d. coeur coeur v. *E.*

toute la compaignie, car sachiez que oncques es jours de ma vie en lieu ou je fusse n'oÿ sy bien chanter ne de sy gracieuse maniere. Que benoist soyez vous ! – Certes, damoiselle, dist le roy, je croy qu'il n'y ait cy personne qui oïst oncques mieulx chanter, et je endroit moy suy moult lyé quant je l'ay ouy. » Et ainsy dirent tous les [219c] autres. Dont dist la damoiselle qui lez luy seoit : « Certes, sire chevalier, je vous ay moult voulentiers oÿ chanter et m'est avis que vostre chançon est moult bonne. Sy m'apperçoy bien par le dit que vous fustes en moult grant cremeur de faillir a aucun bien fait d'amie. Mais sachiez, se je feusse ou point de la damoiselle, que Dieu veuille garder, je vous eusse conforté a mon pouoir jusques a mon honneur sauve, et ainsy croy je qu'elle fist. Car sachiez que, se je veoie demain le plus bel chevalier de cest paÿs et s'eust avecques toutes graces que nostre Dieu tout puissant vous a prestees, sauf ce que il fust deffaillant en la bonne maniere que je voy en vous, et il me requist d'amer et vous a l'autre lez, sachiez que il avroit l'escondit et vous l'octroy. – Damoiselle, dist le Boçu, vous dictes vostre courtoisie et moy faictes honneur. Et sachiez que la Flour de Beauté fist tant envers moy qu'il n'y eust vivant [219d] qui le peust blasmer, car tout ainsi fut tousjours en son honneur accroissant comme celle qui est droit sourgon* et fontaine de tout honneur et de toute courtoisie. » En telles parolles, en tel deduit et en tel soulas se deduisy la compaignie tant que le roy et la chevalerie qui la estoit s'endormirent es escours aux damoiselles sur convent d'eulx esveillier quant point seroit. Mais ore se taist l'ystoire de toute la compaignie et retourne a parler de la seconde compaignie aux pucelles, qui sont mises au chemin pour trouver* aucun chevalier de la queste.

461, 31 sourgon *manque E* ; *corr. d'après B.*

461, 38 p. retourner pour t. *corr. d'après C.*

XLII.

COMMENT FALIZE, CHIEF DE LA SECONDE COMPAIGNIE DES DAMES, TROUVA LE ROY PERCHEFOREST.

462. Or dist l'ystoire cy endroit que quant la seconde compaignie des damoiselles, dont la souveraine d'elles estoit nommee par son nom Falize, se furent parties de leurs compaignes, elles se mirent en la forest pour trouver aucun chevalier de la [220a] queste. Et quant elles eurent une piece chevauchié, elles vindrent au pié de la montaigne. Dont dist Falize : « Or chevauchons ung pou a tret par quoy nous ne perdons pas l'oÿe, car la veue nous est presque faillie. » Adont commencierent elles a chevauchier ainsy que sur frain. Ainsi qu'elles chevauchoient, atant vont venir .II. chevaliers tous armez qui les actaingnirent. Et quant les chevaliers perceurent les damoiselles, ilz eurent grant merveilles dont tant en venoit, car bien leur estoit advis qu'il en y eust .X. par compte. Dont dist l'un : « Par ma foy, ce sont femmes qui vont en l'ost Bruyant nostre oncle pour les josnes compaignons. Chevauchons tant que nous les ayons actaintes, sy ferons noz voulentez des deux plus belles ainçois qu'elles parviennent en l'ost. – Par ma foy, dist son compaignon, je l'octroye. » Lors mirent leurs chevaulx es galopz tant qu'ilz parvindrent aux damoiselles. Dont ala dire l'un des [220b] chevaliers : « Dictes nous, damoiselles, a qui estes vous ? » Quant Falize entendy le chevalier, elle respondy : « Comment ! beau sire, estes vous commis a ce sçavoir et demander aux damoiselles trespassans ? – Comment ! depar tous les dyables d'enfer, vous convient il ce* dire ? Il n'y a es forestz femme, hors ma femme mise et des trois freres de Darnant, qui osast avoir

462, 26 i. contredire ? *corr. d'après B.*

ce* dit, ne elles mesmes ne l'osassent avoir pensé ou point ou vous estes. Or jus des chevaulx, sy nous laissiez choisir pour faire noz voulentez, et puis vous loierons aux arbres en telle maniere que les chiens et les bestes sauvaiges en avront, se il leur en plaist, ou despit de vous et de voz paroles !

463. – Certes, sire chevalier, dist Falize, vous et le lignaige de Darnant a fait et dit mainte vilonnie et mainte force aux dames et aux damoiselles des forestz contre leurs voulentez, mais jamais plus n'en ferez, se Dieu plaist et le roy Percheforest [220c] et ses aides, que Dieu gard de vilonnie. – Comment ! tresorde garce, dist le chevalier, avez vous ce* dit ? Certes, par ce mot serez vous foulee de tous les garçons de l'ost, et puis decoppee par membres et toute vostre compaignie aussy ! » Lors hauche son glaive et la fiert de l'ansce ung sy grant cop que il l'eust tuee s'il n'eust tapé sur l'arçon de la selle par derriere, et celle crie moult amerement, qui eut grant paour de mort comme josne femme qu'elle estoit. Et l'autre chevalier fiert sur les autres moult vilainement et elles prindrent moult fort a crier.

464. Tandis que les chevaliers fourmenoient ainsi les damoiselles, il y avoit ung chevalier qui s'estoit trait en ung espinoy assez pres d'illec pour soy reposer jusques au jour et avoit oÿ toutes les paroles du chevalier et les responses de la damoiselle. Sy en estoit sy courroucié qu'il s'estoit ja monté sur son cheval et appareillié pour aidier les damoiselles, car [220d] il yssoit presques du sens pour l'oultraige qu'il ooit faire aux damoiselles. Mais quant il fut appareillié, il sault hors de l'espinoy et prinst a crier : « Ho ! seigneurs, ho ! elles ont conduict ! » Lors esqueut son

---

462, 28 a. contredit n. *corr. d'après B.*

463, 7 v. contredit ? *corr. d'après BC.*

glaive et consieut cellui qui plus se penoit des damoiselles vilener et lui fait passer son glaive parmy le corps et le jecte mort par terre, puis tret l'espee et coeurt sus a cellui qui se penoit des damoiselles fourmener, ne encores ne s'estoit donné garde de son compaignon qui mort estoit, et luy donne sy grant coup qu'il luy fait le chief a tout le heaume voler emmy le boscaige. Dont dist le chevalier : « Huy mais vous donne congié de menacier les damoiselles, mais de les vilener non ! »

465. Aprés ce que les damoiselles veyrent les .II. mauvais chevaliers mors et cellui qui delivrez les avoit sur son cheval pardevant elles, elles s'en vindrent pardevant luy en disant : « Gentil chevalier, benoist soit le pere qui vous engendra [221a] et la mere qui vous porta quant vous nous avez delivrees des mains des chevaliers du lignaige de Darnant, qui deshonnourees nous eussent se vous ne fussiez. – Damoiselles, dist le chevalier, Dieu vous voeuille garder. Mais dictes moy, par amours, qui vous fait aler par ceste forest a ceste heure ? – Sire, dist Falize, desirer le nous fait faire. – Par amours, damoiselles, quel est le desirer ? – Sire, dist Falize, se je cuidoie que vous ne fussiez pas des chevaliers du lignaige de Darnant, je le vous diroie. – Par ma foy, damoiselle, nennyl, dist le chevalier. – Par courtoisie, dist elle, or me dictes, sire chevalier, se vous estes de la queste du roy Percheforest. – Certes, damoiselle, se je ne suis de la queste, sy suy je des aidans a secourir les deux chevaliers qui sont assis ou Chastel de Malebranche. – Ha ! sire chevalier, vous soyez le bien trouvé. Or vous diray je hardiement nostre desirer, puis que vous estes de leurs aidans.

466. Sire chevalier, dist [221b] Falize, vous sçavez bien, si comme je croy, qu'il est entré es forestz d'Angleterre ung chevalier qui est nommé Percheforest et a mis a mort Darnant, qui estoit chief et souverain des forestz et des

habitans. Et a puis ce chevalier mis moult du lignaige d'icellui Darnant a mort. Or sont entrez en queste pour le trouver .X. chevaliers des plains d'Angleterre, dont les deux sont assiz par leur proesse du lignaige d'icellui Darnant en ung chastel qui est nommé Malebranche. Or scevent toutes les damoiselles et dames des forestz comment les deux chevaliers sont assiz. Et elles, qui ont mis coeur et corps et desirer d'eulx secourir et aidier en toutes manieres qu'elles porroient, ont fait assavoir a tous les chevaliers de leur aide secretement comment les .II. chevaliers sont assiz pour leur delivrance, car leur desirer est que le lignaige de Darnant soit destruit pour ce qu'ilz ont tenu et tiennent encores [221c] les dames et les damoiselles de cest paÿs vilement et deshonnestement et en grant servaige de leurs corps, et bien en avez veu la maniere a ces deux chevaliers que vous avez occis. – Certes, damoiselle, se Dieu plaist, le lignaige pour ce fait en viendra a honte et a servaige et les dames a honneur et a franchise. – Sire, dist la damoiselle, Dieu vous en voeuille aidier ! Mais nous sommes eschapees et sçavons que tous les chevaliers de la queste sont en ceste nuyt entour ceste montaigne, selon la journee qu'ilz* ont entre eulx assignee. Sy nous sommes mises, nous .XL. damoiselles, en .IIII. compaignies a ce vespre, pourveues de boire et de mengier, a cerchier ceste montaigne pour trouver les chevaliers de la queste qui se tapissent jusques a demain au jour qu'ilz porront assaillir le lignaige de Darnant, qui ont assiz le chastel. Et s'il advient que nous les puissions trouver, nous les secour[221d]rions de boire et de mengier et de tout le bien que nous leur porrions faire. Or vous requier, et toutes les damoiselles qui cy sont, que, puis que nous sommes delivrees de ces deux chevaliers, qu'il vous plaise a traire a ung lez tant que nous et vous ayons mengié ung pou. – Certes, damoiselles, dist le chevalier,

466, 25 j. que nous leur avons assignee. S. *BE corr. d'après C.*

bien me plaist. » Dont se trairent en l'espinoy duquel le chevalier estoit yssu et la descendirent les damoiselles et le chevalier. Adont estendirent elles napes et touailles* et mirent sus assez a boire et a mengier. Et menga le chevalier et les damoiselles bien et voulentiers tant qu'il leur pleut a grant feste et a grant revel, tant que Falize demanda au chevalier comment il estoit nommé, mais il ne lui voult oncques dire. Dont luy demanda la damoiselle s'il sçavoit se le roy Percheforest seroit a ceste assemblee et le chevalier luy respondy que oÿ, ce cuidoit il. Grant piece se debourda le chevalier aux damoiselles, tant qu'il leur dist que il luy prenoit [222a] grant voulenté de dormir. Et Falize luy dist : « Sire, couchiez vous pour dormir hardiement en mon escours, car nous vous esveillerons a l'aube du jour. » Ainsi que la damoiselle le dist, le chevalier le fist, qui grant besoing en avoit. Et se aucun me demandoit qui le chevalier estoit, je diroie que c'estoit le roy Percheforest. Mais ore se taist l'ystoire de luy et des damoiselles et retourne a parler de la tierce compaignie des damoiselles.

XLIII.

COMMENT FRAZE, CHIEF DE LA TIERCE COMPAIGNIE, TROUVA PORRUS, CASSEL, PERDICAS ET LYONNEL.

467. Or dist l'ystoire cy endroit que quant la tierce compaignie des damoiselles, dont la souveraine estoit nommee Fraze, se furent mises en la forest, elles chevauchierent grant piece et hault et bas tout escoutant se elles orroient aucune personne. Dont il leur advint bien, une lieue en la nuyt, qu'elles passerent serré d'un espinoy et oÿrent

---

466, 40 e. toilles e. *corr. d'après BE.*

ung cheval grater par dedens l'espinoy*. « Par ma [222b] foy, dist Fraze, il y a gens en cest ronssoy. Or passons avant, car je tieng que c'est de ceulx que nous querons. » Lors vont entour l'espinoy tant qu'ilz trouverent une estroicte voie qui entroit dedens. Fraze, qui chevauchoit devant, oït chevaliers qui parloient les ungs aux autres. « Par ma foy, dist elle a ses compaignes, je oz parler chevaliers du langaige de ceulx de la queste. Passons avant, nous n'avons garde. » Lors passerent oultre et voient .IIII. chevaliers aux rayz de la lune. Quant les chevaliers oÿrent la noyse des chevaulx, ilz saillirent sus et s'appareillierent aussy que pour leurs corps deffendre et vindrent a l'entree de l'espinoy, les glaives es puingz.

468. Quant la damoiselle les veyt ainsi appointiez, elle se print a espoenter. Dont dist l'un des chevaliers : « Seigneurs, se vous estes du lignaige de Darnant, traiez vous arriere ou nous vous occirons ! » Quant la damoiselle oÿt ainsi le chevalier parler, [222c] elle fut plus asseuree que devant, et pour ce respondit elle tantost : « Seigneurs, nous ne sommes pas du lignaige de Darnant, ains sommes dix damoiselles qui sommes convoiteuses et desirans de leur destruction, voluntaires de conforter et aidier tous ceulx qui grever les voeullent. Et sachiez que nous ne sommes cy pour autre chose venues que pour conforter tous les chevaliers de la queste qui pour le lignaige destruire et pour aidier le roy Percheforest, nostre chier seigneur, sont venus a ce vespre au pié de la montaigne. » Lors respondy l'un des chevaliers : « Damoiselles, toutes ainsi que vous estes, vous soyez les bien venues. Car tous les chevaliers de la queste doivent les dames et les damoiselles de ceste forest dessus toutes servir, honnourer et prisier, car ilz ont trouvé en elles honneur, courtoisie et bonté. » Adont passerent

467, 7 d. ung espinoy. *B corr. d'après E.*

avant les .IIII. chevaliers et mirent les damoiselles jus de leurs chevaulx et puis les me [222d] nerent dedens l'espinoy, ou il y avoit une grant place. Et les damoiselles firent par leurs garçons alumer le feu aux fusilz qu'elles avoient apportez. Adont eurent les garçons assez tost alumé ung grant feu en la moienne de la place.

469. Aprés ce s'assirent tous main a main autour du feu et puis firent estendre napes et mengierent les chevaliers et les dames a bon loisir et puis se debourderent une grant piece de la nuyt. Et dont sommeillerent les chevaliers ung petit entre les damoiselles. Et qui me vouldroit demander qui les .IIII. chevaliers estoient, je respondroie que l'un estoit Porrus et l'autre Cassel le Badrain, le tiers Perdicas, le quart Lyonnel. Mais en ce point les laisse l'ystoire quant a present et retourne a parler de la .IIII[e]. compaignie des damoiselles.

XLIV.

COMMENT CHITHORA, CHIEF DE LA QUARTE COMPAIGNIE DES DAMES, TROUVA ESTONNÉ ET CLAUDIUS.

470. Cy endroit dist l'ystoire que la quarte com[223a]-paignie des damoiselles, dont la souveraine avoit* a nom Chitora, chevaucha moult tart en la nuyt, et ne pouoient trouver nulz des chevaliers de la queste et sy sçavoient de certain qu'il y avoit encores deux compaignons a trouver, selon ce qu'elles sçavoient de leurs compaignes par leurs garçons qu'elles envoioient des unes aux autres. Et sachiez qu'elles avoient envoyé deux de leurs garçons tout hault en

470, 2 s. a a n. *corr. d'après BCE.*

la montaigne, car elles n'osoient monter sy pres de l'ost des ennemis qu'elles ne fussent perceues par le gait que l'ost faisoit. Ainsi qu'elles chevauchoient tousjours en montant assez paoureusement pour trouver ce qu'elles queroient, il leur advint qu'elles trouverent l'un de leurs garçons, qui dist a Chitora : « Damoiselle, j'ay trouvé .II. chevaliers tout amont ceste montaigne. Et sachiez qu'ilz sont sy prez de l'ost que on ot de la ou ilz sont la noise et les flajolez du guet. Et sachiez que les .II. chevaliers ne sont pas du lignaige de Darnant. – Dy moy, dist Chy[223b]tora, parlas tu a eulx ? – Damoiselle, non, car je n'osay. Mais, s'il vous plaist, je vous y meneray tout a pié, car je me doubteroie que, se le guet de l'ost ooit voz chevaulx hennir d'aventure, qu'ilz ne voulsissent sçavoir que ce seroit. »

471. Quant Chytora entendy le garçon, elle eut conseil a ses compaignes qu'elles chevaucheroient au plus pres des deux chevaliers qu'elles porroient et puis descendroient a pié et iroient jusques a eulx pour veoir s'il leur fauldroit aucune chose. Adont firent passer leurs garçons devant tant qu'elles oÿrent les trompetes de l'ost. Dont descendirent de leurs chevaulx. Chytora et .IIII. autres damoiselles se mirent a la voie jusques a ung ronssoy et trouverent la ung chevalier qui avoit prins une pongnie d'erbe seche et s'estoit mis a genoulx et escuroit son espee de pouldre qu'il prenoit a terre. Quant Chytora veyt le chevalier a tel mestier, elle dist : « Sire chevalier, [223c] nostre Dieu vous vueille aidier ! » Le chevalier dresça la teste. Et quant il vey la damoiselle au ray de la lune sy belle comme ung beau jour, il laissa tout quoy et s'en vint encontre elle et dist : « Damoiselle, son ayde et la vostre ne refuse je pas. Que vous soyez la bien venue et toute vostre compaignie. – Par ma foy, sire chevalier, pour vous aidier et conforter et solacier avons nous chevauchié toute ceste nuyt. Or vous avons trouvé, Dieu mercy. Or laissiez a fourbir vostre espee, nous ferons bien la besongne. – Damoiselle, dist il, ce n'est pas

office de femme, je m'en cheviray bien. » Aprés entrerent les damoiselles en la place dedens l'espinoy et trouverent l'autre chevalier qui mectoit neuves lasnieres a son harnas de bras. « Seigneurs, dist Chytora*, laissiez vostre harnas a appareillier, sy mengerez ung petit, car nous avons assez apporté a mengier. – Damoiselle, dist le chevalier qui son espee fourbissoit, donnez a mon compaignon a mengier, [233d] mais a moy non, car je ne mengeray, sy me seray combatu a ceulx qui ont assis mon seigneur. – Sire, dist la damoiselle, sy ferez, sy avrez meilleur coeur. – Damoiselle, dist le chevalier, jamais ne avray bon cuer, sy seray d'eulx vengié ne je ne desire tant viande que eulx detrencher a l'espee ne tant boire que leur sang a espandre ! »

472. Sy tost que Chytora* eut oÿ la responce du chevalier, elle se tourna vers ses compaignes et dist : « Damoiselles, se nous avions beaucop de telles aydes, les dames des forestz seroient bien vengees de leurs ennemis. – Damoiselle, dist le chevalier, il y a telz .IX. chevaliers entour ceste montaigne dont je ne seroie pas digne de deschausser le moindre, car ce sont bien telz chevaliers que, se ilz estoient .II. fois autant de gens, sy les mectroient ilz a fin, et sy ont ilz fait mainte plus grande proesse. – Sire, dist la damoiselle, Dieu les en voeuille aidier et vous aussy. Mais, par [224a] amours, je vous prie que vous vueilliez mengier ung petit. – Damoiselle, dist le chevalier, je voy bien que vous estes desirans toutes de faire chose qui nous porroit plaire. Mais seez vous jus et je vous serviray a telle fin que vous me aidiez a armer. Ainsy me avrez vous servy a gré. – Certes, sire, dist la damoiselle, ce marchié nous plaist bien. » Adont firent les damoiselles du feu et manderent leurs compaignes et firent grant chiere. Et sachiez que

471, 25 d. Frase l. *BE*.

472, 1 q. Frase e. *BCE*.

les chevaliers les servirent a leur mengier. Et se aucun me demandoit qui les deux chevaliers estoient, je diroie que c'estoit Estonné, qui mengier ne vouloit, et l'autre estoit Claudius de Carleir, la cité.

473. Quant Claudius et les damoiselles eurent beu et mengié a leur voulenté a grant feste et a grant revel et Estonné les eut servy lyement et [224b] voulentiers, il ala dire aux damoiselles : « Il est temps que vous me tenez convent, car vous me devez toutes aidier a armer, et fussiez ung cent. – En nom Dieu, sire, dist Chytora*, vous dictes voir, sy le ferons voulentiers quant temps sera. Mais vous dormirez ung pou ainçois et nous vous esveillerons bien a point. – Certes, damoiselles, dist Estonné, je ne dormiray, sy sçaray a quelle fin ceste journee se tournera, car sachiez que j'ay sy grant desir de tournoier a Bruyant et a sa gent que je n'ay neant plus pouoir de dormir que de mengier ceste montaigne ! Mais souffrez que l'orgueil du lignaige de Darnant soit abatu et je dormiray la ou vous vouldrez aprés. Mais je vous prie que vous me tenez convent de moy armer a trait et par loisir, sy en seray plus preux en la bataille, se je puis riens valoir. – Certes, sire, dist Chytora et les autres damoiselles, nous le ferons voulentiers, puis qu'il vous plaist. »

474. [224c] Quant les damoiselles veyrent que le chevalier avoit sy grant desir de soy armer, elles regarderent son haubergon qui gisoit en la place et le prindrent et l'apporterent pardevant le chevalier et dirent : « Sire, vecy vostre haubergon. Dreciez vous, sy le vous vestirons sur vostre hauqueton. » Dont le jecta Chytora en son dos et dist : « Sire, nous vous vestirons cest haubergon a telle fin que nous prions a Mars, le dieu des batailles, et au Souverain

473, 6 d. Frase v. *BCE*.

Dieu que ja armeure, quelle qu'elle soit, ne le puist passer si avant que vostre force en puist amoindrir. – Dame, dist le chevalier, ainsy le voeuille Dieu consentir. » Aprés ce luy apporterent son espee et luy çaingnirent. Et dont luy dist Chitora : « Sire, nous vous avons çainte vostre espee a telle fin que pour l'amour de nous vous en fachiez huy tant d'armes sur noz ennemis que vous en puissiez avoir a tousjours honneur. – Damoiselle, dist le chevalier, il n'est chevalier, tant soit plain de grant [224d] neanté, que pour l'amour de vous ne deveroit valoir en ung fait d'armes ung bon chevalier, sy deveroie estre blasmé se n'en valoie mieulx. » Lors luy amenerent son cheval, qui tout appareillié estoit, et le chevalier sailly sus sans les estriers. « Sire, dist Chitora, or vous affichiez es estriefz, et je prie a nostre Dieu que huy en ceste journee n'ayent voz ennemis sur vous sy grant force que jus en soyez mis a vostre blasme. » Aprés ce luy baillierent son escu et le chevalier le pendy a son col. « Sire, dist Chytora, or joignez cest escu a vostre lez senestre, et je prie a Dieu qu'il vous soit huy escu et deffendement de tous mauvais encontres. » Dont lui baillierent son glaive et il le print. Et Chitora luy dist : « Sire, je vous requier que la premiere jouste soit faicte au nom de moy, et je prie a nostre Dieu Souverain qu'il vous gart, et corps et ame. – Certes, damoiselle, je le vous octroie. » Aprés ce armerent les damoiselles Claudion. Et quant il fut monté sur [225a] son cheval, ilz oÿrent apertement que la guete de l'ost commençoit a esbanoyer le jour. Et quant Estonné oÿ la guete, il dist aux damoiselles : « Or pouez vous veoir s'il estoit temps de moy armer. Or sachiez que je ne vouldroie pas qu'il faulsist une laniere a atachier a moy pour* mon cheval. A Dieu vous commant. Priez pour nous, car je n'arresteray plus, sy avray l'ost estournoyé, car il me poise qu'ilz ont tant dormy a paix ! » Lors se depar-

---

474, 39 m. ne a m. *corr. d'après BCE.*

tent entre luy et Claudion et les damoiselles demeurent, qui les commandent a tous leurs dieux.

475. Mais pour ce que je ne vous puis pas tout recorder par parties pour ce que je vous feroie ennuyance et que la matiere n'a mestier a prolonger – combien que je florisse les fais et prolonge par paroles ung pou plus long que je ne les treuve ou latin pour estre ung petit plus plaisans a oÿr sans riens adjouster aux fais de nouvel, car se je disoie : « Cellui tua celluy et cellui navra l'autre [225b] et cellui ost desconfy cel autre » et m'en passasse ainsy briefvement que fait le latin, on vous avroit tantost tout compté et sy n'y avriez ja eu plaisance a l'oÿr ne deduit ; et se je floris les fais par parolles plaisans selon les fais qui sont touchiez en gros ou latin, ce n'est pas merveille, car tout aussy tost porroit il anoyer par trop brief passer que par trop demourer, et pour ce dist le saige : « A tous tes fais et tes dictz adjouste maniere » – et pour ce vous fay je assavoir que les chevaliers qui estoient entour la montaigne pour combatre au lignaige de Darnant a l'endemain sceurent des la vespree par les garçons des damoiselles que les compaignons estoient tous venus a la journee que mise y estoit. Et estoient bien .XXII. chevaliers et bien tenoient que le roy Percheforest y estoit, mais ne sçavoient auquel lez. Dont ilz firent assavoir les ungs aux autres que chacun assaillist l'ost a son lez ung pou devant soleil levant ainçois [225c] que l'ost se fust advisé de riens, par quoy ilz ne sceussent auquel lez entendre. Dont il advint que tantost que les damoiselles perceurent le jour, elles firent les chevaliers armer et monter sur leurs chevaulx et puis les enhorterent de bien faire. Puis se partirent les chevaliers des damoiselles et prindrent a monter sur la cruppe de la montaigne. Mais ore se taist ung petit l'ystoire d'eulx et retourne a Gadifer et au Tors son compaignon.

XLV.

COMMENT CEULX DE L'OST ASSAILLIRENT LE CHASTEL DE MALEBRANCHE, QUI FUT DEFFENDU VAILLANMENT DU ROY GADIFER ET DU TORS.

476. Cy endroit dist l'ystoire que tant fut Gadifer et le Tors a sejour ou Chastel de Malebranche avecques Lyriope, la pucelle qui sauvez les avoit de mort, qu'ilz furent tous sains et haitiez. Mais tant y avoit qu'ilz ne pouoient yssir de la porte pour Bruyant, le frere de Dar[225d]nant, qui les avoit assiz, lui. LXe. de chevaliers armez, de sy pres que personne n'y pouoit yssir ne entrer. Mais quant les deux compaignons se sentirent sains et haitiez, ilz commencerent a estre gaiz et liez et emprindrent a chanter par le chastel et a faire grant feste. Lyriope et Lizane faisoient aussy grant chiere, sy s'en aloient par le chastel et par les tours et par les barbacanes chantans toute jour entre eulx .IIII., dont Bruyant avoit moult grant despit.

477. Or advint ung petit aprés qu'il tint ung parlement entre ses gens et emprinst premier la parole sur luy et dist : « Seigneurs, nous sommes cy venus asseoir ce chastel qui est fort de murs et de fossez. Mais sans faulte il n'y a leans que .II. chevaliers et la meisnie du chastel et la putain ma cousine, qui a fait murdrir son frere. Mais se nous pouons venir au dessus d'eulx et des autres chevaliers qui voeullent nous et tout nostre lignaige mectre a fin, je la feray detraire a chevaulx et mectray [226a] toutes les femmes des forestz en servaige, car j'entens qu'elles les confortent a leur pouoir. Mais or prenons garde comment et par quelle voie nous porrons prendre ce chastel, car il m'est advis, se nous pouions venir jusques aux murs, nous monterions bien par eschielles tout amont, car il n'y a leans que les .II. chevaliers qui se deffendissent. – Sire, dist ung chevalier, je loe que nous façons que nous ayons ung batel ou .II., sy les

ferons mectre es fossez par nuyt et ferons aler a une faulse posterne qui est derriere le chastel .X*. sergens qui iront* veoir comment on pourroit brisier l'uys et entrer dedens. Ainsy les porroit on decepvoir quant ilz seroient le plus asseur. Par ma foy, sire, c'est le meilleur conseil que je puis regarder. – Par ma foy, dist Bruyant, je m'y accorde moult bien et ainsi sera il fait. » Tout ainsy que le chevalier le devisa, Bruyant* commanda qu'il fust fait. Lors envoya sergens sur une riviere qui couroit [226b] a .V. lieues pres du mont. Et les sergens firent tant que les bateaulx vindrent en l'ost sur deux chariotz et les prindrent et presenterent a Bruyant, qui en fist grant feste et dist, ains que la nuyt a venir fust oultre, il sçaroit comment il porroit grever ses ennemis.

478. Quant les bateaulx furent venus, Bruyant tint son privé conseil et demanda a ceulx qui la estoient comment il pourroit ouvrer de ces bateaulx. « Sire, dist ung chevalier qui la estoit, je loe que une lieue devant le jour, quant ilz seront* leens le plus asseur, les bateaulx soient avalez es fossez, et soient mis .V. sergens fors et hardiz en chacun batel, et s'en yront souef et bellement jusques a la posterne, et facent tant en aucune maniere que ilz soient ens, se ilz peuent, sans faire noise. Et se les .II. chevaliers venoient en aucune maniere, sy se deffendent hardiement, car ilz ne se peuent de plus de gens [226c] doubter, et renvoient tantost par ung d'eulx les bateaulx, et ilz seront tantost secourus de dix chevaliers tous armez. Ainsi pourra estre l'uys enforcié et le chastel prins.

477, 18 ch. eulx .X. s. *BE corr. d'après C.*

477, 18 r *de* iront *omis.*

477, 24 d. il le fist B. *E.*

478, 5 serons

479. Encore me semble que ce soit bon que le chastel soit assailly la moienne du jour passee, par quoy ilz soient plus asseurez la nuyt ensuivant. – Certes, dist Bruyant, ce conseil me semble bon et loyal. » A ce conseil s'accorda Bruyant et toute la chevalerie qui la estoit, car ilz s'alerent tous armer a leur loge et monter sur leurs chevaulx. Et les sergens aussy prindrent leurs arcz turcois et s'en vindrent tous rengier devant la porte du chastel ung pou aprés nonne. En ce point estoit Gadifer et le Tors, Liryope et Lisane en la tour de la porte devers l'ost, qui jouoient aux tables a .II. tabliers comme ceulx qui riens ne sçavoient de leur assault. Mais ainsy que Lyriope jectoit les dez sur le tablier, ung sergent trait d'un arc de cor pardedens [226d] la tour et fery contre le mur. Lors chey la saiette* sur la main Lyriope, qu'elle avoit tendre et blanche, sy luy fist* une playe tellement que le sang vermeil en sailly sur sa char, qui estoit plus blanche que neige. Et quant elle se senty blecee, elle jecta ung cry comme josne qu'elle estoit et tendre. Et quant le Tors la veyt saignier, il fut trop courroucié, car il amoit la damoiselle de bon amour pour ce qu'il la veoit une des belles et des saiges de son aage qu'il eust oncques veue, mais dire ne luy vouloit pour ce qu'elle estoit encores moult josne et enfantive en tel mestier, car elle n'avoit pas plus de .XII. ans. Sans faulte elle estoit de son aaige a merveilles fourmee et estoit advis a ceulx qui la regardoient qu'ilz la veissent croistre en grandeur et en beauté de viaire et de tous membres. Car la ou le Tors la regardoit, qui l'amoit de bon amour, il luy estoit advis bien que le corps de la [227a] pucelle et la beauté de son viaire, qu'elle avoit vermeil et rosaic, et la doulceur de son regart qui yssoit de ses yeulx, qu'elle avoit vers et ryans et amoureux, disoient : « Sire, ne vous eslongiez, car tantost seray en point d'amer. » Et le

---

479, 14 L. cheirent quarreaulx s. *BE corr. d'après C.*

479, 15 l. firent u. *BE.*

Tors, qui estoit ou .XXXe. an de son aage, estoit* sy esprins de l'amour de la damoiselle qu'il luy estoit bien advis que c'estoit vray. Et ainsi se delectoit souventeffois en elle regardant, et en regardant actendoit l'eure que* tantost lui seroit presentee, ce luy estoit advis. Et quant tant avoit actendu, il disoit en son coeur : « Il est temps presques d'amer. » Mais fin amour, qui maint hardy penseur a fait couart parleur, luy tolloit le hardement de dire, si qu'il estoit tout liez en ceste couardise et en tel esbahissement quant il pouoit penser que l'eure n'estoit pas venue.

480. Quant le Tors veyt la pucelle blecee et il apperceut le sang vermeil sur sa blanche main, il fut aussi courroucié que qui l'eust feru d'un glaive parmy [227b] le corps. Lors sault sus tout estourdy et voit par la fenestre ceulx de l'ost tous armez devant les fossez de la tour. Dont dist il a son compaignon : « Or sus, Gadifer, nous avrons l'assault, trop avons sejourné ! » A ce mot s'armerent les .II. chevaliers et Lizane les aida a armer. Quant ilz furent armez, ilz prindrent leurs escus et s'en vindrent aux fenestres de la tour. Et ceulx de dehors leur commencent a traire sur eulx sy qu'en pou d'heure ilz en eurent tous leurs escus couvertz. Quant Gadifer veyt ce, il prinst a dire a Bruyant : « Sire chevalier, vous perdez vostre paine, ce pouez vous veoir. Mais faictes traire voz gens arriere, sy demourez vous .IIII. chevaliers et nous yssirons nous deux. Et dont qui puet gaigner, sy gaigne ! » Quant Bruyant entendy ces parolles, il dist a ses hommes : « Ce chevalier dist grant merveille et grant gentillesse, mais ce seroit honte pour nous se nous estions .IIII. contre [227c] eulx deux. Mais, par ma foy, se j'avoye ung compaignon, je leur feroie place et les actendroie. » Dont vint avant ung chevalier, dont Bruyant estoit oncle, et dist :

479, 33 a. qui e. *BE corr. d'après C.*

479, 36 e. qui t. *B corr. d'après E.*

« Sire, je seray vostre compaignon, s'il vous plaist. – Par l'ame de mon pere, dist Bruyant, bien me plaist. »

481. Sy tost que Bruyant veyt la bonne voulenté de son nepveu, il prinst a dire a Gadifer : « Sire chevalier, honte seroit pour nous se nous joustions nous .IIII. contre vous .II., mais, s'il vous plaist et vous avez tant de hardement, je feray traire mes gens arriere et nous demourrons nous deux chevaliers. Et faictes* avaler vostre pont et venez contre nous a la jouste, et se nous pouons gaigner l'entree, le chastel est nostre, sy non vostre en est l'onneur et a nous le blasme. Et je vous asseure de tous mes hommes fors de moy et de mon compaignon. – Par ma foy, dist Gadifer, bien me [227d] plaist. » Quant Lyriope et Lizane entendirent l'emprinse, elles s'en vindrent tout plourant pardevant Gadifer et le Tors en disant : « Ha ! seigneurs chevaliers, mal avez* employé la courtoisie que nous vous avons faicte quant nous nous sommes mises en aventure de morir pour vous sauver les vies ! Et maintenant nous voulez rendre a noz ennemis, qui nous feront detraire a chevaulx s'ilz nous peuent tenir et vous aussy ! Car nous sommes certaines, se vous yssiez hors, combien que vous ayez victoire sur eulx, que par leur enchantement ilz vous emmeneront prins et lyez ne ilz ne vous tiendront ja convenant de chose qu'ilz dient. Mais demourez, sy sauvez voz vies et les nostres ! » Quant Lyriope eut dit ceste parolle, elle prinst a plourer sy tendrement que ce estoit pitié a veoir, et aussy fist Lizane pareillement.

482. Sy tost que le Tors veyt plourer la pucelle, il fut a trop grant meschief, car grant honte luy estoit de faillir a l'emprinse et tres pesant a s'amie courroucier. [228a] Et

---

481, 6 ch. et vous fachiez a. *corr. d'après CE.*

481, 13 m. avons e. *BE.*

toutesvoyes dist il une parole a la pucelle que oncquesmais n'avoit dit a elle ne en secret ne en appert, car il dist, meu de pitié par force d'amours : « Treschiere amie, or ne vous courrouciez pas, car, s'il ne vous plaist, nous ne irons pas. Mais faictes tant pour nous, pour nostre honneur sauver, que nous puissons yssir la hors pour jouster aux deux chevaliers qui nous appellent, et nous vous avrons en convent que sy tost que vous nous appellerez, que nous retournerons sans faillir. »

483. Quant Lyriope se oÿ appeller amye du chevalier, le mot luy sembla merveilleusement doulx et piteux et eut grant merveille comment tel nom pouoit estre sy tendre et sy amoureux a oïr comme celle qui oncques mais ne se avoit oÿ nommer amie, au moins de tel saveur ne sy doulcement. Lors regarda le chevalier, qui larmoioit de destresse, sy en eut aussy grant pitié, nompas pour amour qu'elle eust a luy, car encore ne s'en sçavoit aidier, combien qu'elle [228b] le sceust depuis. Et sy eut merveille pour quoy elle fut plus tendre sur le Tors que sur Gadifer, mais bien se perceut que c'estoit pour ce qu'il l'avoit appellee amye et dist dedens soy que ce mot amye estoit de plus grant valeur qu'elle ne cuidoit. Et tantost pensa dedens son coeur qu'il luy pesoit qu'elle n'avoit a nom amye, car le nom estoit beau. Et pour ce dist elle au chevalier : « Sire, je m'aperçoy que envis feriez chose qui me despleust et sy garderiez voulentiers vostre honneur. Et pour ce vous donne je congié de yssir hors et de jouster aux deux chevaliers a telle fin que tantost que je vous appelleray, vous retournerez ceans sans plus faire. » Quant Gadifer et le Tors entendirent la pucelle, ilz l'en remercierent grandement. Lors firent mectre leurs selles et puis vint Gadifer a la fenestre et dist a Bruyant : « Sire chevalier, faictes traire voz gens arriere et jurez que nous n'avrons garde fors de vous .II. – Seigneurs, dist [228c] Bruyant, je vous ay en convent sur ma chevalerie que vous n'avrez garde fors de moy et de mon cousin qui cy est. »

Dont se tourna devers ses gens et leur dist qu'ilz retournassent a leurs loges et laissassent l'assault, car pou y pouoient conquerir. Mais il ala dire a .IIII. de ses privez chevaliers : « Nous nous devons combatre, moy et mon nepveu, aux .II. chevaliers qui sont ou chastel. Et vous sçavez qu'il n'est nul sy bon chevalier a qui il ne meschiee bien aucunefois, sy que se vous veez que nous ayons du pire, secourez nous tantost. Et ne laissiez lever le pont par quoy il ne puist estré tiré amont et le saisissiez, et ainsi porrons nous avoir le chastel. – Sire, dirent les chevaliers, ainsi sera il fait. » Lors firent cesser l'assault et chevaliers et sergens retourner a leurs loges.

484. Sy tost que Gadifer et le Tors veyrent que l'assault fut failly et qu'ilz estoient retournez es loges et que les .II. chevaliers les actendoient, appareilliez [228d] a la bataille, ilz monterent tantost sur leurs chevaulx et firent ouvrir la porte et avaler le pont. Et Lyriope leur dist : « Seigneurs, or gardez bien que vous me tenez convent, car sachiez que sy tost que je verray le point, je vous rappelleray, car je me doubte trop de traÿson. – Damoiselle, dist Gadifer, ne vous doubtez, car sy tost que vous nous appellerez, nous retournerons. – Or alez dont a nostre Dieu Souverain, qui vous veuille garder. » Et les .II. chevaliers brochent leurs chevaulx, car tart leur estoit de jouster aux deux chevaliers. Mais quant ilz vindrent a la champaigne, ilz trouverent les chevaliers tous prestz de eulx recepvoir. Mais Lyriope et Lizane, qui tousjours se doubtoient de traÿson, firent venir toute leur maisnie en la tour et leur firent mectre les mains a la grant poulie dont on tiroit le pont amont. Et leur dist Lyriope : « Gardez, sur les yeulx a perdre, que sy tost que je vous commande a tirer le pont amont, que chacun tire a l'engin [229a] de toute sa force. – Damoiselle, dist la maisnie, nous y mectrons tout nostre pouoir. »

485. Aprés ce fait s'en vindrent Lyriope et Lizane appoyer aux fenestres de la tour pour regarder la jouste et

voient que les .IIII. chevaliers s'appareilloient pour jouster. Lors brochent leurs chevaulx des esperons et s'en viennent l'un encontre l'autre comme fouldre. Or advint que contre Gadifer s'en vint le nepveu de Bruyant radement et bien appareillié, et s'entredonnerent sy grans coups sur les escus que toute la place en redentist. Mais le nepveu de Bruyant, qui Nabur estoit nommé, fery si fort Gadifer qu'il luy percha l'escu et le haubergon et passa le glaive entre bras et costé sans la char entamer. Lors vola le glaive en pieces. Et Gadifer, qui estoit fort et preux, consieut Nabur ou comble de l'escu. La glaive, qui estoit forte et roide, luy percha les ais et le haubergon et luy fist une grieve playe sur le dextre lez. Celui chiet a terre, qui ne puet le cop soustenir, [229b] et Gadifer passa oultre, qui bien sçavoit son mestier. Et a son retour, il trouva le cheval de Nabur tout esgaré. Il le print par la resne et l'emmaine jusques au pont et dist a ung garçon qui sur le pont estoit : « Pren ce cheval et le presente a Lyriope depar moy. – Sire, dist le garçon, voulentiers. » Lors retourna Gadifer devers le chevalier qu'il avoit abatu.

486. Le Tors et Bruyant brochent a l'autre lez l'un contre l'autre de quanques ilz peuent traire de leurs chevaulx au ferir des esperons et s'entrefierent des glaives de toute leur force sy grans coups qu'ilz percent les ais des escus et les mailles des haubergons. Et fut navré le Tors ung petit ou costé senestre et, se le glaive ne fust volé en pieces, il eust esté en peril de recevoir grieve playe. Mais il fery Bruyant sy grant cop de son glaive qu'il le fist tumber par dessus la cruppe de son cheval et fery de la teste atout son heaume ou sablon sy que par la visiere luy fery le [229c] sablon dedens les yeulx, sy que, quant il se cuida aidier, il ne veyt goute entour soy, et par ce eut grant paour de mort. Et le Tors parfait son cours lyement pour ce qu'il estoit eschapé de la jouste a honneur. Et quant il se fut mis au retour, il trouva Bruyant, qui avoit mis sa main dedens son heaume pour torchier ses yeulx. Lors saisy le Tors son

cheval et l'amena jusques au pont et dist aux garçons du chastel qu'ilz presentassent a Liryope le cheval depar luy. Lors retourna pardevers Bruyant, qui goucte ne veoit. Dont luy dist le Tors : « Certes, sire chevalier, vous y morrez ! – Par ma foy, dist Bruyant, sire chevalier, sy ferez pou de vaillance, car j'ay la veue empeschee. – Sire chevalier, dist le Tors, ostez vostre chief de vostre heaume, sy confortez vostre veue, et je vous asseure tant que vous l'avrez recouvree. – Certes, sire, dist Bruyant, vous dictes comme gentil et je le feray ainsi. » Adont deslacha son heaume et le mist delez luy. Et le Tors descendy de son cheval et puis coppa le pan de sa chemise et [229d] luy bailla pour torchier ses yeulx. Et Gadifer s'en vint a Nabur tout a cheval, l'espee traicte, et luy dist : « Sire chevalier, levez sus, sy vous deffendrez ou je vous occiray tantost. » Le chevalier se vuitrilloit a terre, qui lever ne se pouoit. Quant Gadifer veyt ce, il se pensa que honte estoit de assaillir le chevalier, qui estoit a pié, tant qu'il fust a cheval. Lors met pié a terre et s'en vint jusques a luy et perçoit qu'il avoit eu la jambe brisee au cheoir. Adont il le saisy par le heaume et luy esracha du chief et dist qu'il luy copperoit la teste se il ne se rendoit.

487. Tandis que l'une partie et l'autre estoient en tel convenant, les .IIII. chevaliers qui estoient tous appointiez pour eulx secourir, quant ilz veyrent leur seigneur en tel point, ilz dirent aux chevaliers qui estoient es loges : « Hastez vous, seigneurs, secourez Bruyant et son nepveu, et nous yrons saisir la porte du chastel ainçois qu'ilz se donnent garde. » [230a] Lors brochent leurs chevaulx pardevers la porte et ne s'en vont pas pardevers les chevaliers. Mais quant Lyriope la pucelle veyt les .IIII. chevaliers adrecer pardevers le chastel, elle prinst a crier de toute sa force : « Retournez, seigneurs chevaliers, tantost pardevers le chastel, nous sommes traÿz ! » Quant le Tors et Gadifer entendirent la pucelle et ilz veyrent les .IIII. chevaliers qui s'en aloient pardevers le chastel saisir la porte, l'un escria a

l'autre : « Hastons nous de retourner ou nous avons perdue l'entree ! » Lors saillent sur leurs chevaulx, qu'ilz avoient assez pres d'eulx, et se mirent pardevers le pont quanques chevaulx peurent traire. Mais ilz ne sceurent oncques sy fort haster que les .IIII. chevaliers ne fussent ainçois sur le pont qu'ilz y peussent parvenir. Mais ilz les sievirent de sy pres qu'ilz furent ainçois sur le pont que les .IIII. chevaliers peussent parvenir a la porte clorre. Et quant Lyriope veyt le peril sy grant, elle fut toute esbahye, car elle veoit ceulx de l'ost venir a [230b] force et estoient ja au trait d'un arc pres du pont. Lors eut elle horreur et soudain advis, car elle pensa que mieulx valoit que les .IIII. chevaliers fussent encloz ou chastel que tout l'ost y entrast, car la ne porroient ilz resister et contre les .IIII. chevaliers aideroit Nostre Sauveur.

488. Dont* commanda Lyriope a sa meisnie qu'ilz tirassent le pont a force, et ilz le firent sy radement que le Tors et Gadifer, qui encores estoient sur le pont, furent levez en air, et eulx et leurs chevaulx. Et quant les chevaulx sentirent qu'ilz estoient plus haulx derriere que devant, il les convint sy fort avaler qu'ilz alerent hurter des ars devant et des testes oultre leur vouloir encontre les chevaulx des chevaliers sy roid et si dur que les .II. chevaulx* qu'ilz consuivirent furent crevez, et le cheval de Gadifer eut le col rompu et le cheval du Tors fut espaulé et cheirent tous .IIII. en ung mont. Et Lyriope, qui ne sçavoit ce fait, feyt fermer [230c] le pont leviz bien et fort affin que ceulx de dehors ne peussent dedens.

489. Sy tost que Lyriope eut fait fermer le pont, elle commanda a sa meisnie toute que chacun prinst pierres pour ruer par les fenestres sur les .IIII. chevaliers qui leans

---

488, 1 Qont (*lettrine erronée*) ; *corr. d'après E.*

488, 8 chevaliers q. *corr. d'après BE.*

estoient entrez par leur malice. Elle mesme et Lizane se desvestirent et prindrent chacune une pierre et s'en vindrent aux fenestres pardevers la court pour veoir comment il estoit a Gadifer et au Tors. Et elle* veyt que les .IIII. en gisoient en ung mont entre leurs chevaulx et les autres .II., qui avoient leurs chevaulx sains, estoient traiz arriere tous esbahiz, car leurs chevaulx estoient tous espoentez de l'aventure si qu'ilz ne les pouoient rasseurer a leur vouloir. Mais quant Lyriope veyt Gadifer et le Tors en ce point, elle prinst a dire : « Seigneurs, jerrez vous la huymais en ce point ? Tirez* vous arriere, laissiez nous convenir de ces deux, [230d] sy conquerez les autres qui sont a cheval ! » Quant les compaignons entendirent la pucelle, ilz furent tous honteux, combien qu'ilz ne pouoient plus tost, car leurs chevaulx avoient jeu sur leurs cuisses. Mais ilz saillirent sus apertement et tirerent leurs espees toutes nues et s'en vindrent encontre les .II. chevaliers, qui* s'estoient drecié, et leur dirent : « Certes, seigneurs, vous y morrez comme traÿtres ! » Et ceulx tirent leurs espees et prennent leurs escus et se mectent a deffense. Mais le Tors, qui veoit Lyriope pardevant luy, sy estoit tout honteux qu'il ne faisoit aucune chose dont il peust avoir honneur. Sy hauche l'espee et fiert l'un des chevaliers qu'il veyt devant luy ung sy grant coup a descouvert qu'il luy fist voler le dextre bras emmy la place. Et Gadifer fiert l'autre de toute sa force et descendy le cop sur la senestre espaule sy pres du col qu'il luy copa la canole, et descendy le cop sy parfond qu'il en demoura navré a mort et chey jus en disant : « [231a] Ha ! chevalier, vous m'avez tué ! » Tandis avoit le Tors tellement demené l'autre qu'il luy avoit coppé la teste.

489, 7 E. quant e. *B corr. d'après E.*

489, 13 h. en ce point elle prinst a dire tirez v. *BE corr. d'après C.*

489, 20 qui s'estoient dreciés *manque* ; *corr. d'après BE.*

490. Quant les autres deux compaignons, qui avoient leurs chevaulx raffrenez a grant paine, veyrent leurs deux compaignons mors, ilz furent tous esbahiz. Dont dist l'un a l'autre : « Il n'y a fors que nous deffendre ou nous sommes mors. Mais courons sur eulx tous a cheval tandis qu'ilz sont a pié. » Lors brochent leurs chevaulx et tirent leurs espees nues. Mais quant Gadifer et le Tors les veyrent venir, ilz mirent leurs escus a leurs senestres lez et se mectent en conroy pour eulx actendre. Et ceulx leur vindrent roid et fort courant et les vouloient hurter par terre aux piez des chevaulx.

491. Sy tost que les deux compaignons veyrent qu'ilz se ordonnoient a chevauchier parmy eulx, ilz [231b] s'adviserent d'eschiver le peril, car ilz despasserent et leur laissierent la voie et nompas si quictement que au passer chacun ne ferist le sien du trenchant de l'espee sur le dur du heaume sy grant cop qu'il n'y eust cellui qu'il ne convenist embronchier sur le col du cheval tout estourdy. Et les chevaulx, qui avoient povres conduiseurs, s'en alerent froter aux deux feuillietz de la porte sy fort qu'ilz firent voler leurs maistres sur la terre. Lors s'en retournent les chevaulx et s'en vont fuyant par la court. Mais quant Lyriope et Lizane veirent les deux chevaliers cheuz, elles voldrent laissier cheoir les pierres qu'elles avoient mises sur les fenestres de la porte pour eulx tuer. Et quant Gadifer veyt ce, il prinst a crier a elles : « Ha ! damoiselles, souffrez vous ne ja ne vous adviengne ! Trop grant honte seroit pour nous se vous les greviez de riens. Mais laissiez nous convenir, car nous en ferons bien. »

492. Quant les pucelles [231c] entendirent Gadifer, elles se retrairent de leur emprinse. Et quant les deux chevaliers furent revenuz a eulx, ilz prindrent leurs escus et se remirent en leurs armes pour eulx deffendre, car plus chier avoient a morir en eulx deffendant que eulx laissier occir

sans deffense. Et Gadifer et le Tors leur vindrent courir sus asprement et tous en armes pour eulx cuidier mectre a mort. Lors commencent entre eulx .IIII. ung estour si cruel que c'estoit merveille a veoir.

493. Mais je voeuil bien que vous sachiez que tandiz que Gadifer et le Tors se combatirent aux .IIII. chevaliers qui estoient entrez dedens le chastel, Bruyant dist a ses gens : « Seigneurs, ces .IIII. chevaliers sont encloz dedens le chastel ne nous ne sçavons comment ilz se porront deffendre aux .II. chevaliers de leans, car ilz sont preux et hardiz. Or sur toutes aventures je loe que hastivement les deux navires soient mises [231d] es fossez et faciez entrer dedens une douzaine de sergens et s'en voisent droit a la posterne et facent tant qu'ilz ayent brisié l'uys tandiz que noz chevaliers se combatent leans, car ainçois qu'ilz les ayent vaincus, se ainsi advenoit, ilz avront brisié l'uys, et tantost voisent aidier noz gens. Et sachiez que par ceste voie porrions nous avoir le chastel. »

494. Tout ainsi que Bruyant le dist, il fut fait, car les bateaulx furent mis es fossez et fist Bruyant entrer .XII. sergens tenans en leurs mains picqz et houyaulx pour brisier la posterne. Ceulx se prindrent a nagier pardevers la posterne. Et quant ilz vindrent* a l'uys, ilz trouverent qu'il estoit fermé. Lors hauchent leurs picqz et leurs houyaulx et fierent encontre l'uys de toute leur force. Or advint que en ce point le bergier qui avoit esté avecques le Tors estoit en la cuisine, qui estoit serré de la posterne. Mais quant il oÿt ainsy busquier a l'uys, il pensa [232a] bien que c'estoient les ennemis, sy eut adont moult grant paour et se pensa qu'il l'yroit* dire a sa damoiselle. Mais quant Lyriope le sceut,

---

494, 5 vint *corr. d'après BE.*

494, 12 l *manque devant* yroit ; *corr. d'après CE.*

elle fut moult esbahye. Lors dist a sa maisnie, qui avoient les pierres assemblees : « Hastez vous de venir pardevers la posterne, car les ennemis y sont ne sçay par quelle voye. » Dont se mist la pucelle au cours et tous les autres aprés elle tant qu'ilz vindrent en la petite voie dessus la posterne. Mais quant ilz veyrent que c'estoient sergens qui estoient venus es bateaulx, ilz jecterent sur eulx les pierres qu'ilz avoient apportees. Et sachiez qu'ilz en craventerent .IIII. a celle emprinse. Et quant les sergens veyrent ce, ilz se tirerent arriere et alerent prendre targes qu'ilz avoient en leurs nacelles pour eulx couvrir et puis s'en vindrent a l'uys ferir grans coupz comme devant. Et Lyriope et Lizane et la maisnie leur jecterent pierres et baux a grant exploit. Adont commença une grant noyse des targes [232b] qui resonnoient et de la criee que les sergens faisoient, sy que Gadifer et le Tors entendirent la noise, qui se combatoient aux deux chevaliers.

495. Quant Gadifer et le Tors entendirent la noyse et ilz ne veyrent plus les pucelles aux fenestres de la tour, ilz se doubterent, et vray estoit, qu'il n'y eust assault a la posterne. Dont dist Gadifer au Tors : « Hastons nous, compaignon, car je me doubte moult que nous n'ayons aillieurs a faire. » Lors coeurent sus aux compaignons de toute leur force, car ilz se prindrent moult a doubter. Mais ilz firent tant en pou d'heure qu'ilz mirent les .II. chevaliers a mort et tantost se mirent a la voie par devers la posterne, ou ilz ooient busquier, et trouverent qu'ilz avoient l'uys tout deffroissié et devoient entrer dedens.

496. Quant Gadifer veyt ce, il dist au Tors : « Soyez a l'un des lez de l'uys et moy a l'autre ung pou arriere sy que, quant [232c] ilz entreront ceans, nous leur trencherons les testes sy bellement que ceulx de dehors n'en sçaront riens, sy seront tous occis. » Ainsy que Gadifer le conseilla, le Tors le fist, car il se tira ung pou arriere de l'uys en l'ombre,

l'espee ou puing, et Gadifer a l'autre lez. Adont veyrent apertement que ceulx de dehors avoient rué l'uys par terre. Lors entra le premier dedens, son houel en sa main, et passe avant vers le Tors. Mais quant il le veyt pres de luy, il hauche l'espee et le fiert et luy trenche la teste sy bellement que les autres ne* s'en apperceurent. Aprés en entrerent deux en disant : « Preux sommes qui avons prins ce chastel sans l'aide de ces chevaliers vanteurs ! » Mais tandis qu'ilz disoient ces paroles, Gadifer et le Tors leur emblerent leurs testes sy quoyement qu'ilz n'en sceurent riens, sy leur cheirent a leurs piez. Et ainsi .II. et .II., ainsi qu'ilz entroient dedens l'uys, Gadifer et le Tors leur coppoient les testes sy bellement que ceulx de [232d] dehors ne s'en donnoient garde, tant qu'ilz furent tous mis a mort dedens la cuisine. Et quant Lyriope et ceulx qui estoient avecques elle veirent qu'ilz estoient tous dedens, ilz cuiderent bien estre tous prins. Adont s'en courut Lyriope et Lizane par les voies des murs pour veoir en la court comment il estoit a Gadifer et au Tors ne se les ribaulx qui avoient rompu la porte leur avoient couru sus. Mais quant elles vindrent aux fenestres qui regardoient sur la court, elles veyrent les .IIII. chevaliers mors emmy la place et ne veyrent pas Gadifer ne le Tors. Lors eurent grant merveille qu'ilz estoient devenus.

497. Dont dist Lyriope a Lizane : « Descendons aval, sy alons veoir ou Gadifer et le Tors sont. Je croy qu'ilz se combatent a ces sergens. » Adont prindrent a descendre tant qu'ilz vindrent en la sale par terre. Lors voient Gadifer et le Tors qui entroient [233a] par ung autre huys dedens la sale, les espees es puingz et les escus aux colz. Quant Lyriope les veyt, elle* dist : « Ha ! seigneurs, pour Dieu mercy, comment va la besongne de ces sergens qui ceans sont

---

496, 12 a. nen s'e.

497, 7 elle dist *manque B* ; *corr. d'après C.*

entrez a force ? – Pucelle, dist Gadifer, or ne vous esmayez de riens, car ilz sont prestz d'amender l'outraige qu'ilz ont fait. Or les venez veoir. » Lors les emmainent veoir la ou ilz gisoient tous mors* en la cuisine. Et quant Lyriope les veyt sans teste, elle prinst a regracier son Dieu de la victoire et puis dist : « Seigneurs, j'ay oÿ dire que quant gens ont emprins une besongne doubteuse au commencer et perilleuse au moienner et enaprés ont fin a leur honneur, ilz ne se doivent soucyer des perilz passez, mais esjoïr et faire feste de leur victoire. Et je le vous dy pour ce que vostre emprinse fut doubteuse et au moienner perilleuse, mais la fin en est joyeuse. Et pour ce vous ay dit ces parolles que je loe que nous menons grant feste de nostre victoire. Et Bruyant, qui eut [233b] leesse de son bel commencement, voist rongier son frain de sa laide fin ! Et pour luy donner occasion de tirer ses cheveulx voeuil que la maisnie voist prendre les occis et porter sur les crestiaulx des murs pardevers l'ost et la soient pendus tous en renc, sy y prendront ceulx de l'ost exemple. »

498. Sy tost que Gadifer eut oÿ la damoiselle, il dist : « Par ma foy, pucelle, benoiste soyez, vous estes de bon conseil et nous loons bien qu'il soit ainsy fait que vous avez commandé. » Dont s'en alerent les maisnies pendre pardehors les crestiaulx pardevers l'ost les .IIII. chevaliers et les .XII. sergens. Mais quant Bruyant les veyt tous ainsi pendus, il fut tout esragié, car il cuidoit que ilz eussent gaignié le chastel et n'actendoit fors que l'eure qu'ilz ouvrissent le chastel pour le laissier ens. Mais quant il eut veu le contraire, il fut aussy que tout dervé et dist que jamais ne se partiroit du chastel, sy [233c] l'avra affamé et les chevaliers detraiz a chevaulx et tout le remanant ars en ung feu. Ainsi se demenoit Bruyant entre ses gens. Et Lyriope et

---

497, 12 t. .XII. m. *CE corr. d'après B.*

Lisane, qui pou comptoient de son meschief, emmenerent Gadifer et le Tors desarmer en une chambre et trouverent qu'ilz n'avoient playe dont on deust faire compte, sy en furent moult lyez. Lors fut apppareillié le baing ou elles les firent baignier pour laver le sang et la sueur jus d'eulx. Ainsy furent les deux chevaliers aaisiez a leur voulenté des deux damoiselles jusques au soir qu'ilz alerent couchier. Et Lyriope et Lizane s'en alerent en leur chambre pour elles aaisier ainsi qu'elles sceurent que bon leur fut. Et la guete du chastel gueta par les alees du chastel.

499. Ainsy que ceulx du chastel se reposoient et que la guete s'en aloit deduisant par les tourelles, ainsy que a heure de mynuyt il regarda et veyt au ray de la lune entrer ung garçon dedens les fossez et mectre a nagier pardevers [233d] le chastel. Lors se pensa que pour ung garçon n'en feroit noyse, ains luy iroit au devant pour sçavoir la fin. Lors prinst une guisarme et s'en vint a la posterne qu'ilz avoient la nuyt refaicte a leur pouoir. Et quant il y parvint, il oÿt que on busquoit a l'uys. Adont parla la gaite et dist : « Qui est ce qui busque a cel huys ? – Je suy, dist il, le garçon que Lyriope envoya faire son messaige. » Quant la guaite l'entendy, il le laissa dedens et fist du feu pour le reschauffer. Et quant il se fut reschauffé et appareillié, il dist qu'il convenoit qu'il parlast a sa damoiselle : « Alons, dist le portier, a sa chambre, sy parlerons a elle. »

500. Le garçon s'en vint a la chambre de Lyriope et fist tant qu'il l'esveilla et luy dist : « Damoiselle, Sarra du Chastel Gay vous mande que vous avrez secours des chevaliers de la queste dedens demain midy. Et sy a avecques eulx jusques a .XII. chevaliers des plains d'Angleterre qui sont venus en leur ayde. » Quant Lyriope eut [234a] entendu le garçon, elle dist : « Benoiste soit la damoiselle qui ce pourchasse. Va reposer, j'en feray tout a point. » Cellui se depparty et Lyriope ala esveillier Lizane et luy dist :

« Damoiselle, levez vous sus, j'ay oÿ nouvelles de dehors. Nous avrons secours dedens le matin midy. Et pour ce voeuil aler esveillier Gadifer et son compaignon, car il est sur l'aube du jour, affin qu'ilz soient appareilliez quant le secours viendra. » Quant Lizane entendy ce, elle sailly sus legierement et fut tantost appareillee, et firent alumer les torches et s'en vindrent a la chambre aux deux chevaliers et firent tant qu'ilz furent esveilliez. Lors leur vont compter les nouvelles que on leur avoit apportees. Quant les deux chevaliers entendirent ce, ilz saillirent sus tantost et s'appareillierent de leurs vestures et puis alerent veoir les deux chevaulx qu'ilz avoient le jour de devant conquis a Bruyant et a son nepveu et les trouverent fors et delivres et plus puissans que les [234b] leur avoient esté, sy en furent lyez et joyeulx. Adont commanderent a mectre leurs selles sur leurs deux chevaulx. Lors escoutent que les guetes de l'ost esbanoioient le jour, dont dirent ilz qu'il estoit temps d'eulx armer.

501. Quant Gadifer et le Tors veyrent que le jour appa-roit, ilz feirent appareillier et apporter leurs armes et Lyriope et Lizane les aidierent a armer. Et quant ilz furent armez, les damoiselles leur prierent moult qu'ilz s'esprouvassent si bien en ceste journee qu'ilz en eussent loz et pris. Et le Tors respondy a Lyriope : « Damoiselle, je voeuil estre huy ce jour vostre chevalier. – Sire, dist la pucelle, je ne vous repute pas pour autre. – Pucelle, dist le Tors, grant mercy. » Mais ore se taist cy endroit l'ystoire d'eulx et retourne a parler de ceulx de la queste pour deviser aucune partie de leurs fais.

XLVI.

COMMENT ESTONNÉ ET CLAUDIUS SE COMBATIRENT A CINCQ DES CHEVALIERS DE L'OST.

502. [234c] Cy endroit nous dist l'ystoire que quant les damoiselles qui les chevaliers avoient visitez veirent le jour apparoir, elles les alerent* esveillier et puis les aiderent a armer et leur dirent qu'il estoit temps de chevauchier, car ainçois qu'ilz parvenissent au chastel, il seroit pres de soleil levant, et, pour Dieu, qu'ilz monstrassent a ceste journee la force de leurs bras, l'alaine de leurs pis, le los de leur proesse et la chevalerie dont ilz estoient renommez, car en ceste journee ilz entroient en la preuve et en l'examen de prouver de fait qu'ilz devoient avoir le nom de chevalier, car ilz fussent tous certains qu'il les convenoit combatre ung chevalier contre .III. « Et soyez tous certains que nous serons a la bataille pour mectre les fais en memoire. Or vous doinst Dieu victoire, car se vous y morez, nous ne voulons plus vivre. Mais nous avons sy grant fiance ou Dieu de Justice qu'ilz ne passeront ja sans pugnicion de leurs meffaictz. »

503. [234d] Quant les damoiselles eurent appareillié les chevaliers et enortez a proesse, ilz se departirent d'elles, chacune compaignie ou elle estoit. Mais sachiez que le chevalier qui avoit nom tel qu'il affieroit a luy, c'est a dire Estonné, et Claudius son compaignon, qui plus prez estoient logiez de l'ost et qui premiers partirent de leurs logiz, prindrent congié aux damoiselles qui les avoient confortez et solaciez celle nuyt et se mirent au chemin. Et Estonné, qui senty sa jument forte et roide, dist a Claudion : « Compaignon, je ne vey oncques telle jument. Je l'ayme

502, 3 a. visiter et e. *corr. d'après BCE.*

mieulx en ceste journee que le meilleur cheval de l'ost. – En non Dieu, dist Claudius, sy vous m'*en faictes tout joly. Mais je vous diray que je loe : c'est, quant nous viendrons sur le mont, que nous assaillons l'ost au plus loing du chastel, car je tien que quant Gadifer et le Tors orront la noyse, qu'ilz yssiront tantost dehors et feriront en l'autre lez, et ainsi conviendra les chevaliers du guet partir en deux. Et [235a] par ceste voie les pourrons nous plus grever ainçois que les gens de l'ost soient armez, et ce pendant avrons nous aide. – Par ma foy, dist Estonné, vous dictes bien et nous le ferons ainsy. »

504. Quant les deux chevaliers furent advisez comment ilz se maintendroient, ilz chevauchierent tant qu'ilz vindrent sur le mont. Lors estoit assez grant jour pour congnoistre gens, dont vont regardant la ou l'ost seoit. Et quant ilz le perceurent, ilz veirent apertement qu'il y avoit pardevers eulx .V. chevaliers armez sur leurs chevaulx qui gardoient l'assemblee a ce lez. « Claudius, ce dist Estonné, il m'est advis que nous sommes les premiers venuz, et c'est ce que je desiroie. – Par ma foy, sire, dist Claudius, celui est premier venu qui premier y fiert. – Sire, dist Estonné, vous avez dit comme chevalier et je seray le premier venu, se je puis. » Lors s'affiche es estriez et broche sa jument et puis dist : « A Dieu vous commant, je m'en vois. » Et Claudius, qui brocha bien aussy tost, mais [235b] son cheval n'estoit pas sy isnel que la jument, le sievit de toute sa force. Et Estonné, qui s'en aloit devant, prinst a crier a haulte voix : « Escoce a l'Estonné, Escoce ! Seigneurs, gardez vous de moy ! Morir vous convient ! Trop avez tenu mon seigneur en caige ! » Et Claudius, qui le sievoit assez de pres et aspre et enflammé et desirant de honneur conquerre, prinst a crier son enseigne hault et cler sy que le mont en radentist a tous lez : « Mont Bruyant

---

503, 12 m *manque devant* en *B* ; *corr. d'après E.*

au Breton, Mont Bruyant ! » Quant les .V. chevaliers qui l'assemblee* gardoient veirent les deux chevaliers venir appareilliez pour la jouste, cryans enseignes incongneues a eulx, ilz* dirent les ungz aux autres : « Il nous convient jouster a ces chevaliers. » Lors en partirent deux et se vont entreferir sy grans coupz que le froisseiz des lances fut oÿ par toute la place. Mais il mesadvint aux deux chevaliers du lignaige, car ilz volerent a terre moult cruelement. Et quant Estonné [235c] et Claudius eurent fait leur poindre, ilz trayent leurs espees nues et cueurent sus aux* autres .III. chevaliers, qui les receurent bien et asprement, car ilz leur monstrerent qu'ilz estoient chevaliers.

505. Cy endroit dist l'ystoire que en ce point que Gadifer et le Tors estoient montez tous armez sur leurs chevaulx, leurs glaives es puingz, les escus aux colz, et s'affichoient es estriez, ilz oent crier hault et cler par dedens le chastel ou ilz estoient : « Escoce a l'Estonné ! » Dont dist le Tors : « Sire, les ennemis sont assailliz, vous pouez oÿr Estonné et le duc des Bretons qui crient leurs enseignes. Yssons hors, je vous prie que nous ne demourons trop. – Certes, sire, dist Gadifer, je le desire. » Lors se tourne vers la pucelle Lyriope et luy dist : « Pucelle, faictes ouvrir la porte, sy yrons aidier noz amis qui aidier [235d] nous viennent. Sy vour prie, pour Dieu, que vous gardlez bien vostre pont que les ennemis n'y puissent entrer. – Sire, dist la pucelle, pensez de destruire les ennemis et je penseray de garder le chastel. » Adont fut le pont avalé et les chevaliers yssirent du chastel, appareilliez de combatre. Lors fist la pucelle lever le pont jusques a moictié affin qu'il peust estre tost avalé, se besoing estoit. Et puis monterent Liriope et Lizane aux fenestres de la tour pour veoir la bataille. Et

---

504, 24 q. l'assemble g. *corr. d'après E.*

504, 26 ilz *manque BE* ; *corr. d'après C.*

504, 32 aux autres *répété.*

quant Gadifer et le Tors furent aux plains champs, ilz oÿrent le marteleiz d'espees que Estonné et Claudius et les cincq chevaliers faisoient les ungz sur les autres. Dont dist le Tors : « Sire, Estonné et Claudius ne sont pas oyseux. Assaillons au lez de deça, sy n'avront pas tout le fais. Je voy cy .V. compaignons qui ont l'ost gaitié. Alons sur eulx esprouver nostre proesse ainçois que l'ost soit esmeu. – Sire, dist Gadifer, je le loe et octroye. »

506. [236a] Aprés ces parolles brocherent les .II. chevaliers. Gadifer ne se peut tenir qu'il ne criast hault et cler pour ses ennemis esbahir : « A Gadifer d'Escoce, nouvel roy ! Seigneurs chevaliers, gardez vous de luy ! » Et quant le Tors entendy son seigneur sy noblement crier son enseigne, il s'escrie en hault sy que la place radenty : « A l'amoureux ! A l'amoureux le Torel de Pedrac ! Seigneurs, or vous gardez de moy et de m'amie ! » Sy tost que les cincq chevaliers entendirent les .II. chevaliers qui sur eulx venoient a force, ilz se retournerent, car ilz devoient aler aidier ceulx qui se combatoient encontre Estonné et Claudion. Mais les .II. se retournerent contre eulx et s'entredonnerent sy grans coups sur les escus qu'ilz firent les ais froissier. Mais Gadifer et le Tors ferirent sy cruellement les .II. chevaliers qui a eulx jousterent qu'ilz volerent a terre, puis tirerent leurs espees et coururent sus aux autres [236b] trois et commencerent ung marteleiz sy grant que toute l'assamblee s'en esmeut. Lors s'esmeut l'ost a tous lez, car Bruyant sailly sus de son lit en sa chemise quant il oÿ que on crioit aval l'ost : « Trahy ! trahy ! ». Dont prinst il son cor et le sonna trois fois. Lors se prinst l'ost a armer et Bruyant aussi et a monter sur leurs chevaulx.

507. Tandiz que les .IIII. compaignons se combatoient aux chevaliers qui avoient celle nuyt l'ost esquargaitié et que ceulx de l'ost s'armoient a tous lez, adont va venir ung chevalier sur ung fort cheval atout ung escuier qui luy

portoit son glaive delez les fossez du chastel. Et quant il vint pardevant la porte ou Lyriope et Lizane estoient pour regarder la bataille, Lyriope dist a Lizane : « Damoiselle, je voy cy venir ung chevalier qui porte ung escu d'or a une lampe d'azur. Je suy certaine qu'il n'est pas du lignaige de Darnant. »

508. Quant le chevalier veyt les damoiselles, il leva [236c] sa visiere et les salua. Quant les damoiselles veyrent le viaire du chevalier, qui estoit doulx et gracieux et sy josne que de premiere barbe, elles luy respondirent moult courtoisement. Dont dist le chevalier : « Damoiselles, par amours, est ce cy le chastel ou il y a deux chevaliers assiz du lignage de Darnant ? – Certes, sire chevalier, dist la pucelle, oÿl. – Par amours, dist le chevalier a son escuier, donne moy mon glaive, sy demeure cy. » Adont dist le chevalier a la damoiselle : « Retenez mon escuier tant que la bataille soit oultree. – Sire, dist la damoiselle, tresvoulentiers. » Lors fist avaler le pont et fist entrer l'escuier dedens. Et le chevalier broche le destrier qu'il avoit fort et ysnel et s'en va quanques il peult vers la bataille. Et quant il y parvint, il recongneut son frere a l'escu et le Tors, qui se combatoient assez a meschief, car ceulx de l'ost commençoient a venir cy .II., cy .III. Adont prinst a crier hault et cler : « Au Chevalier In[236d]congneu ! Garde soy le lignaige de Darnant ! » Lors fiert le premier qu'il encontre ung sy grant coup de son glaive qu'il luy percha le coeur en deux et l'abaty mort a terre, puis tire son espee et fiert entre les autres a dextre et a senestre sy grans coupz et sy perilleux qu'il n'actaingnoit chevalier qu'il ne luy feist playe mortelle ou coppast piez ou puingz, sy que ceulx de l'ost qui la estoient en eurent tous paour. Et quant Gadifer et le Tors veyrent le chevalier sy bien prouver et tant faire d'armes, ilz eurent grant merveilles qui ce pouoit estre, mais congnoistre ne le peurent pour son escu qu'il avoit changié. Dont dist Gadifer : « Tors, beau compaignon,

efforçons nous ou honte nous sera grant pour l'amour de ce preux chevalier, car il fait merveilles. » Lors se fierent en la bataille, qui mal partie estoit contre eulx, car il leur estoient venus .X. chevaliers qui premiers s'estoient armez. Mais sachiez que les trois chevaliers les envahirent sy radement qu'ilz en jecterent [237a] a terre les .IIII. mors a celle emprinse, sy que ceulx prindrent a reculer tant qu'ilz veyrent qu'il leur venoit en aide .XX. chevaliers tous armez, trompant et menant grant noyse de leurs instrumens qu'ilz avoient.

509. En icellui point que la bataille estoit sy perilleuse pour les .V. chevaliers, Porrus, Cassel, Perdicas et Lyonnel, qui s'estoient partiz des damoiselles qui festiez les avoient celle nuyt, monterent sur la montaigne. Lors perçoivent la bataille cruelle pour ceulx de leur partie. Dont vint Porrus et crie son enseigne : « Albunal ! Au Chevalier Yndois ! Tous y morrez, seigneurs chevaliers ! » Lors s'adresce pardevers les vingt chevaliers qui s'adresçoient vers Gadifer et escrye le maistre qui chevauchoit devant : « Retournez, sire chevalier, ou je vous occiray par vostre deffaulte ! » Quant cellui veyt que faire lui convenoit, il s'adresça vers Porrus et s'entredonnerent sy grans cops a la force de leurs glaives qu'il n'y eust cellui qui n'en [237b] fust tout chargié. Mais Porrus, qui le plus fort estoit, le fery sy fort qu'il luy percha l'escu et le haubergon et luy fist passer son glaive parmy le gros du coeur et l'abaty mort sans rachat. Quant Cassel veyt que Porrus l'avoit si bien fait a son premier estour, il broche son destrier en cryant a haulte voix : « Au soudan de Badres ! Tournez, seigneurs chevaliers ! Venez jouster a luy ! » Dont tourna contre luy ung preux chevalier qui filz estoit de Darnant et s'en vont donner sy grans coups sur leurs escus que leurs glaives volent en tronchons. Les chevaliers furent preux et les chevaulx fors et puissans, sy n'y eut chevalier qui de la selle se meust, ains passerent oultre joinctz en leurs escus tant qu'ilz eurent fait leur estour. Mais quant le

Badrain veyt qu'il n'avoit point mis le chevalier par terre, il fut tresfort courroucié. Dont tira son espee au retour et s'en vint vers le chevalier, alumé d'aïr comme feu, et le fiert de l'espee de quanques il [237c] puet du dextre bras et l'actaignist par meschief entre le bras et l'escu et luy va copper le bras. Le coup descendy, qui fut par ire feru, sur la cuisse sy fort qu'il luy dessevra du corps. Le chevalier chey, qui fut navré a mort, dont puis ne fut nouvelle.

510. Quant Perdicas et Lyonnel veirent les deux compaignons qui s'estoient sy bien prouvez aux premiers coups, ilz fierent chevaulx des esperons, crians chacun son enseigne, et fierent entre les ennemis sy vigoureusement que chacun porta le sien par terre. Lors mectent les mains aux espees et fierent en la plus grant presse, copant piez et bras et abatant chevaliers de chevaulx. Adont vont faisant entre eulx .IIII. tant d'armes que les vingt chevaliers furent tous esbahys. Mais pour ce que honte leur estoit de fuir, ilz se deffendirent vistement et bien. Et sachiez que Estonné et Claudius, qui assez pres d'eulx se combatoient, se maintenoient sy chevalereusement qu'ilz [237d] ne trouvoient sy hardy chevalier qui les osast requerre. Mais sachiez qu'ilz n'actendoient pas ce, car ilz les requeroient vigueureusement, et toutesvoyes ilz n'estoient pas sains, car il n'y avoit cellui a qui le sang ne saillist en plusieurs lieux par les mailles du haubergon. Et sachiez que Gadifer a l'autre lez et ses deux compaignons se maintenoient si bien qu'ilz n'avoient perdu plain pié de terre.

511. Ou point que les compaignons estoient en tel convenant d'armes, le soleil estoit ja grant levé. Et Bruyant estoit armé sur son cheval et tous ses chevaliers entour luy, qui avoient grant merveille qui les chevaliers estoient qui sy tempre les avoient assailliz. Dont luy dist ung garçon a pié : « Sire, sachiez que ce sont les chevaliers qui se sont mis en la queste pour trouver Percheforest. Or sont venuz aidier

leurs compaignons [238a] que vous avez assiz en ce chastel. Et sachiez qu'ilz ne sont que .IX. chevaliers parmy les .II. du chastel qui sont yssuz pour eulx aidier. – Par ma foy, dist Bruyant, mal leur est avenu, tous seront mis a l'espee. Or alons pardevers le chastel afin qu'ilz ayent perdu leur retour. » Adont se tourna Bruyant pardevers le chastel et hucha sergens a pié et leur dist : « Alez a la bataille de prez. Et quant vous pouez approchier les ennemis, occiez leurs chevaulx dessoubz eulx afin qu'ilz ne puissent fuyr quant ilz ne porront plus, car trop ont ilz duré. » Les sergens se departirent de leur seigneur, appareilliez de occire les chevaulx des chevaliers, sy s'en alerent vers la bataille.

512. Tandiz que Bruyant s'estoit arresté emmy le chemin du chastel et de la bataille pour destourner l'entree, car bien cuidoit qu'ilz s'en deussent fuir, mais ilz n'en avoient talent, lors regarde et voit venir .XIII. chevaliers armez, les glaives es puingz et les [238b] escus aux colz, qui venoient a la bataille et convenoit qu'ilz passassent parmy eulx. Dont dist Bruyant a ung chevalier qui Pandouf estoit nommé : « Je voy cy venir chevaliers armez moult radement et m'est advis que ce n'est pas de nostre lignaige. – Sire, dist Pandouf, il est ainsy. Alons sur eulx et les mectons a fin. » Adont s'en vont appareillier pour la jouste et s'affichent sur leurs chevaulx. Mais quant les chevaliers qui venoient grant aleure veyrent les chevaliers en la place, ilz dirent : « Il n'y a plus du sejourner.Veez la fumee de la bataille la amont. Fierons en celle compaignie que nous voions cy devant. » Mais qui me demanderoit qui c'estoient, je diroie que c'estoit Alexandre et Floridas, Dagon l'Escos, le Boçu de Suave, Ricarleir de Carebrant et les autres compaignons qui s'estoient mis en la queste aprés le roy Alexandre. Alexandre et Floridras s'en vindrent tous premiers et escrierent a ceulx qui estoient appareilliez [238c] pour la jouste : « Seigneurs, gardez vous de nous ! » Adont brocha Pandouf, ung des preux du lignaige, et ung chevalier

preux et hardy qui estoit nommé Tantalus. Celui s'en vint encontre Alexandre, bruyant comme fouldre, et fiert Alexandre ou dextre quartier de l'escu de la lance, qui roide estoit, sy grant cop qu'il luy fendy les ais d'oultre en oultre et va desmaillier le haubergon. Mais Fortune fut pour le roy, car le fer passa entre le bras et le costé, et le gentil roy le fery sy grant coup de son glaive qu'il porta luy et le cheval a terre, mais celluy n'eut garde d'affoleure.

513. Quant Floridas veyt ce coup, il s'en vint encontre Pandouf et cellui encontre luy, qui duit estoit de jouste, et s'en vont entredonner sy grans coups qu'ilz s'emporterent a terre, l'un a ung lez et l'autre a l'autre. Lors saillent sus [238d] vistement et s'entre viennent l'un sur l'autre, les espees es puingz, et commencent a ferir et a mailler a force. Mais le Boçu et ses* compaignons, qui se hastoient de jouster aux ennemis, se fierent entre eulx et commencerent illec ung estour sy cruel que c'estoit une merveille a veoir, sy que Lyriope, qui les regardoit de la tour, dist a Lizane : « Damoiselle, je ne pouoie croire que les chevaliers de Percheforest fussent de tel valeur se ne le veisse a l'oeuil. – Certes, damoiselle, dist Lizane, ilz se preuvent chevalereusement. » Tandis que les pucelles se devisoient de la proesse des chevaliers, le Boçu de Suave poingt son cheval et prent a crier a haulte voix : « Au Boçu de Suave qui veult jouster a luy ! » Adont avoit ung chevalier yssu de la bataille qui cousin estoit a Bruyant. Mais quant il entendy le Boçu, il s'appareilla de jouster a luy, puis luy escrie : « Chose contrefaicte, tourne toy, sy avras la jouste ! »

514. Quant le Boçu se oÿ ainsy nommer, il fut tout [239a] courroucié. Lors broche son cheval et s'entre vindrent l'un encontre l'autre a la force des chevaulx. Le chevalier fiert le

---

513, 7 e. l'autre compaignon q. *BE corr. d'après C.*

Boçu ou frontel du heaume, l'achier s'atache au fer et emporte le heaume emmy le champ, et le Boçu demoura en sa quoiffe. Mais luy, qui estoit fort et dur, l'actaignist ou quartier de l'escu. Le fer du glaive estoit dur, sy passa oultre les ais et luy desrompy le haubergon, et luy feyt fraper le fer en la poictrine et l'emporta a terre, navré a mort. « Oultre, dist il, vilain, jamais ne reprouche homme de sa deffaulte quant il ne le peult amender ! » Lors s'en passe oultre, l'espee traicte, et fiert en la bataille et commence a decopper les ennemis a dextre et a senestre. Aprés s'en vint brochant Menelaus, cousin a Alexandre, et escrie ung chevalier qu'il veyt pardevant luy, qui estoit nommé Persis. Et cellui se retourne et s'en vint encontre luy au ferir des esperons et s'entredonnerent sy grans coupz sur les escus qu'il n'y eut sy fort a qui les ais ne [239b] fussent fendus, et s'entreferirent des fers es chars nues. Mais tant chey bien a Menelaus qu'il n'eust playe qui luy grevast moult. Mais Persis fut navré moult laidement et sy chey jus de son cheval vilainement a terre, et depuis ne remonta.

515. Aprés s'en vint brochant Trachemont et Scancol, qui estoit conte de Scancol et qui le chastel fonda, et fierent deux chevaliers qui leur vindrent a l'encontre et leur perchent leurs escus a la roideur des lances et les portent dessus les cruppes des chevaulx, et cheirent ou sablon. Lors se fierent tous les autres a ung faiz en la bataille et emprindrent a faire tant d'armes que Bruyant en fut tout esbahy de ce qu'il veoit ses gens ainsi mener. Mais il avoit fiance en ce qu'ilz estoient bien .III. contre ung ; et quant ilz avroient fait leur estour, qu'ilz en feroient aprés leur voulenté. Adont mist main a ung cor d'ivoire et le prinst a sonner pour resjoïr ses gens. Et quant [239c] ses gens l'entendirent, ilz se prindrent a rassambler et a avoir despit qu'ilz estoient sy desvoyez de si pou de gens. Lors cueurent sus a ceulx d'Angleterre et ceulx les receurent au trenchant des espees, qui pou les doubtoient. Adont commença la bataille a engrosser.

516. Tandiz que la bataille estoit ainsi renforcee monterent sur le mont les .IIII. compaignies des damoiselles qui les chevaliers de la queste avoient celle nuyt consolez, car elles ne se peurent tenir qu'elles ne venissent veoir la bataille montees sur leurs palefroiz, toutes vestues de cainses, combien qu'il fust yver. Mais sans faulte le livre en latin fait bien mencion que oncques celui yver ne gela ne ne fist sy froit qu'il se convenist chauffer et ja estoit fevrier en la fin. Quant les damoiselles vindrent sur le mont et elles veyrent la bataille sy cruelle et sy felle et mal partie pour ceulx d'Angleterre, car pou appa[239d]roient en nombre entre le lignaige de Darnant, car ilz n'estoient pas ung contre trois, mais les damoiselles dirent apertement que le fait des Bretons pouoit bien ung contre .III., et pour ce avoient fiance qu'ilz avroient victoire.

517. Quant le roy Alexandre, qui se combatoit asprement encontre le lignaige de Darnant, aperceut les damoiselles, entre lesquelles estoit Sarra qui celle nuyt avoit visité et fait sy grant consolacion a luy et a sa compaignie, il se tira hors de la bataille et les vint saluer et leur dist qu'elles se tirassent pardevers le chastel pour les perilz. Dont respondy Sarra pour toutes : « Sire, vous vous combatez pour nous et pour nostre honneur acquerre. Or sachiez que nous sommes toutes d'accord que nous morrons et viverons avecques vous en ceste place. Et pour ce que nous ne sçavons ne [240a] pouons combatre avecques vous, toutesvoyes, se nous veons aucun chevalier de noz aidans qui ait mestier de nous, qui soit playé ou navré ou qui ait neccessité d'autre chose, nous le conforterons et, se Dieu plaist, vous livrerez a noz ennemis tant a faire qu'ilz n'avront loisir de nous venir faire vilonnie. Mais nous vous prions toutes que vous monstrez huy la chevalerie qui est en vous. – Certes, dist le roy, je ne vey oncques sy vaillans damoiselles que vous estes toutes, et bien se doivent chevaliers combatre pour vous. A Dieu vous commant, je m'en vois

estre vostre chevalier. » En telle maniere le roy Perchefo-rest perceut Falize, en l'escours* de laquelle il avoit celle nuyt dormy. Il s'en vint a elle et la bienviengna, et puis luy dist qu'elle se tirast arriere pour les oultraiges, car la bataille estoit cruelle et que ung chevalier sans honneur de leurs ennemis porroit faire grant blasme. « Sire, dist la damoiselle, nous ne nous [240b] doubtons d'eulx de riens tant que vous et les autres seigneurs soient en vie. Et s'il avenoit que le meschief encourust sur vous, que ja n'aviengne, sy sommes nous prestes de morir martires avecques vous et les autres, car a tel servaige ne a tel deshonneur ne voulons nous plus vivre dessoubz eulx. Mais, pour le hault Dieu, pensez de les destruire. Le pire en sera leur. »

518. Adont prinst congié Percheforest et se fery en la bataille, faisant tant d'armes que ceulx qui le regardoient en avoient merveilles. Et sachiez que Porrus et le Badrain, qui se combatoient assez pres de Gadifer et du Tors, regardent vers l'oriere du bois et voient Frase et les damoiselles qui compaigniez les avoient pour celle nuyt, sy ne se peurent tenir qu'ilz ne les alassent saluer. Dont dist Porrus : « Damoiselles, qui vous a fait venir cy endroit ? Il m'est advis que ce n'est pas bien fait. – Sire chevalier, dist [240c] la damoiselle, desir de veoir la destruction de noz ennemis et la victoire de vous et des aultres nous y a fait venir, car nous voulons partir au bien et au mal que en ceste bataille vous pourroit venir. – Damoiselles, dist Porrus et le Badrain, benoistes soyez vous toutes. A Dieu vous commant, nous alons a la bataille. » Lors poingnent leurs chevaulx et se fierent en l'estour et commencent a occir et detrenchier le lignaige de Darnant.

517, 22 F. ou logiz d. *corr. d'après BC et* **466**, 51.

519. Tandiz qu'ilz se combatoient, ilz oent crier a haulte voix l'enseigne Estonné et leur fut bien advis qu'il avoit a souffrir. Dont dist Porrus au Badrain : « Trayons celle part. Estonné a a souffrir. » Lors se tournerent celle part ou ilz oÿrent le son. Or sachiez que Estonné se combatoit et Claudius au lez pardevers les tentes et les avoient encloz .X. chevaliers. Et sachiez qu'ilz s'estoient sy bien deffenduz que c'estoit deduit a veoir jus [240d] ques a tant qu'ilz s'embatirent gens de pié entre eulx qui leur enfondrerent leurs chevaulx. Mais sy tost que Estonné senty sa jument affoiblir, il fut tout courroucié, car il veoit bien que mauvaisement se pouoit deffendre, ne il ne son compaignon, a tant de gens. Et pour ce ne demoura pas que sa jument ne fondist et chey a terre. Estonné, qui estoit fort et viguereux, sault sus entre les piez de la jument et embrache l'escu et tire l'espee et fiert sur eulx a force de bras sy grans coupz qu'il ne consuivoit chevalier qu'il ne meshaignast. Et quant Claudius veyt que Estonné estoit en tel point et qu'il sentoit son cheval affoiblir, il se tira vers Estonné pour conforter l'un l'autre. Dont cheyt son cheval moult perilleusement, car tandiz qu'il deffendoit sa vie, il luy chey sur une jambe si qu'il ne le peult ravoir, car le cheval, qui sentoit la mort, s'enclinoit tousjours sur sa* cuisse et se dejectoit sy fort que a pou qu'il ne le desrompoit. Et fourmena [241a] sy fort le chevalier, ainçois qu'il fust mort, que Claudius ne sçavoit s'il estoit ou mort ou vif.

520. Quant Estonné veyt Claudion en tel point et que ses ennemis fieroient sur luy a force tellement qu'ilz luy avoient ja tout deffroissié son heaume et que mainte playe luy avoient faicte ou chief et ou corps, dont le sang vermeil rayoit a tous lez, et sy ne se pouoit deffendre, il jecta son escu sur son chief et lanche a ung de ceulx qui plus grevoit

---

519, 23 s. la c. *E corr. d'après B.*

Claudion et le fiert de l'espee a travers du col et luy fait voler la teste emmy le champ. Lors sault pardessus Claudion si qu'il fut entre ses jambes, puis dist : « Certes, seigneurs, vous me occirez ainçois que luy ! » Lors fist chastel de son escu et engin du dextre bras, jectant coupz de l'espee trenchant sy cruelz qu'il ne actaignoit chevalier qu'il ne luy feist le sang rayer jusques a l'esperon. Quant [241b] ceulx qui l'assailloient veyrent qu'il se deffendoit sy bien, il n'y eut cellui qui ne le doubtast.

521. La endroit avoit ung josne chevalier qui filz estoit de Bruyant, bon chevalier de son aaige. Mais quant il veyt que les autres reffusoient, il s'escria en hault : « Qu'esse cy, seigneurs ? Redoubtez vous ung seul chevalier, qui sommes cy nous .IX. sur luy ? C'est grant honte a nous qu'il dure tant. A tousjours nous sera reprouvé. » Lors dist : « Certes, faulx chevalier, vostre deffense ne vous vault, morir vous y convient ! » Lors s'en vint, ainsi a cheval qu'il estoit, sur Estonné et le fiert de hault de l'espee trenchant, et Estonné met l'escu au devant, et cellui y fiert si qu'il luy fendy jusques en la boucle et le feyt cheoir presques la moictié emmy le champ et sy luy fist une playe en l'espaule. Quant Estonné veyt qu'il eut perdu la moictié de son escu et son sang veyt rayer, il fut trop courroucié. Adont estent son bras [241c] dextre et fiert le chevalier entre le bras et l'escu et luy desjoinct le bras du costé et luy fait voler emmy la place a tout l'escu. Le cop descendy sur le col du cheval et luy trencha le maistre os, et le chevalier et le cheval cheirent tous en ung mont.

522. Quant les autres veyrent ce coup, ilz prindrent a crier : « Or a luy, seigneurs ! Il a mis a mort le filz de nostre seigneur. Mors sommes s'il n'est vengié ! » Lors lancent a luy glaives a tous lez si qu'ilz le navrerent cruelement en plusieurs lieux, et puis luy vont courir sus des espees trenchans sy radement qu'ilz luy ont tout son escu despecé et

son heaume esquartelé, si qu'il luy gisoit sur les espaules et estoit a chief nu fors de sa quoiffe. Mais quant il se veyt en sy grant peril, il prinst a crier : « A l'Estonné, Escoçois* ! Gadifer, gentil sire, et le Tors, beau cousin, secourez moy ! » En ce point estoit assez pres de luy Porrus et le Ba[241d]drain, et Gadifer et le Tors a l'autre lez ung pou plus loing. Mais quant ilz l'entendirent, chacun laissa l'estour ou il estoit et s'en vindrent celle part quanques chevaulx peurent traire. Mais Porrus et Cassel vindrent premiers qui se ferirent entre les .IX. chevaliers, qui tantost eussent mis a mort Estonné. Mais les .II. chevaliers se ferirent entre eulx et en vont ferir les .II. a ce premier cours de leurs glaives parmy le corps et les portent a terre, navrez a mort. Lors les vont espartir. Mais non pourtant ne s'en fuirent ilz pas, ains se deffendirent vigoureusement contre les .II. chevaliers. Et toutesvoies en y avoit .II. qui tenoient Estonné moult court, qui las et traveillié et navré estoit durement. Et nonpourtant se deffendoit si bien qu'ilz ne l'osoient actendre a plain coup.

523. En ce point que Estonné estoit en tel peril, atant vont accourant a pointe d'esperons Gadifer et le Tors. Mais quant [242a] ilz veyrent Estonné en tel convenant d'armes, gardant son compaignon entre ses cuisses, deffendant son corps au puing et a l'espee, sans escu et son* heaume gisant sur ses espaules, le chief nu fors de la quoiffe, ilz furent liez et courroucez durement, lyez de l'onneur qu'il conqueroit, courrouciez du peril ou il estoit. Lors brochent leurs chevaulx, irez comme lyons, et s'adrescent sur les .II. chevaliers qui sy vilainement le menoient et les fierent de leurs glaives sy grans coupz qu'ilz les portent par terre, navrez a mort. Puis tirerent leurs espees et se fierent entre

---

522, 9 Estonné l'E. *corr. d'après BCE.*

523, 5 e. sans h. *corr. d'après BCE.*

les autres et les commencent a decopper piez et bras et font tant entre eulx .IIII. que des .IX. n'en demoura en vie que .II., qui se mirent a la fuite pardevers l'ost Bruyant, et Porrus et le Badrain les enchassent jusques en la bataille. Et Gadifer et le Tors retournerent pardevers Estonné et trouverent qu'il y avoit jusques a .X. damoiselles entour luy descen[242b]dues de leurs palefroiz, toutes vestues de blanches cainses, dont la souveraine avoit nom Chicora, qui ostoit a Estonné les pieces de son heaume. Et les autres tiroient a oster le cheval jus de la cuisse de Claudion, qui estoit sy vain, sy playé et sy debrisié du cheval qui sur luy avoit jeu que a paine se pouoit il mouvoir.

524. Quant le Tors veyt Estonné son cousin ainsi atourné, il fut tout courroucié et dist : « Estonné, beau cousin, vous avez esté en grant peril. Mais dictes moy comment il vous est. – Beau nepveu, dist Estonné, je ne puis avoir que bien puis que je voy mon seigneur qui la est haitié et vous aussy. – Ha ! Estonné, dist Gadifer, pour Dieu, comment vous sentez vous ? Avrez vous pouoir huy mais de chevauchier ? – Certes, sire, dist il, oÿl, s'il plaist a Dieu. »

525. [242c] Adont dist Cichora la damoiselle a Gadifer : « Sire, gardez vous et nous ung petit des ennemis qu'ilz ne vous ne nous puissent grever, et nous les* vous rendrons assez tost en point de chevauchier. – Damoiselle, dist Gadifer, benoiste soyez vous. Or faictes vostre vouloir et nous vous garderons a nostre pouoir. » Lors prindrent les damoiselles les .II. chevaliers et les menerent a l'oriere du boys et les desvestirent en leurs brayes, puis laverent leurs corps de clere eaue et leurs playes et puis y mirent tel ongnement qu'elles sceurent que bon y estoit et puis les

525, 3 n. le v. *BE corr. d'après C.*

benderent bien et faiticement*. Adont leur vestirent blanches chemises et leurs hauquetons dessus et leurs haubergons, puis leur firent boire boissons qu'elles sceurent que bonnes leur estoient. Adont se trouverent les chevaliers aussi frez et aussy nouveaulx qu'ilz avoient [242d] esté le jour fors de leurs playes qui pas n'estoient garies, mais mal ne leur faisoient par le doulx ongnement qu'elles y avoient mis.

526. Quant Estonné et Claudius se sentirent en tel point, ilz prindrent a dire a Gadifer et au Tors : « Seigneurs, querez nous chevaulx et escus et heaumes, car tart nous est que soyons a la bataille. » Quant Gadifer et le Tors oÿrent ce, ilz furent tous lyez. Ilz trouverent assez de chevaulx esgarez en la place et d'escus et de heaumes a leur voulenté, sy les amenerent a Estonné et a Claudion. Et ceulx monterent sur les* chevaulx, puis prindrent congié aux damoiselles, qui monterent sur leurs palefroiz et s'en alerent vers la bataille pour veoir s'il y avoit chevalier qui eust mestier de leur ayde. Et les .IIII. chevaliers s'en vont grant erre vers la bataille. Lors regardent et voient ung chevalier qui portoit ung escu d'or a une lampe d'azur qui faisoit droictes merveilles, car il estoit encloz de .IIII. chevaliers du lignage de Darnant qui frappoient sur luy de [243a] toutes leurs forces, mais il se couvroit si bien de son escu qu'ilz ne le pouoient consievir a descouvert. Et le chevalier leur jectoit les coupz sy cruelz qu'il leur fendoit leurs escus jusques es boucles et leur detrenchoit et char et os. Adont vint ung garçon de l'ost et luy va enfondrer son cheval et luy feit cheoir les entrailles a terre. Le cheval chiet et le chevalier sault jus et jecte son escu sur son chief et ceulx luy cueurent sus a ung lez et a

---

525, 11 faticement (*avec* i *devant* t *rajouté en interligne*).

526, 8 les chevaulx, puis prindrent congié aux damoiselles, qui monterent sur *manque BE* ; *saut du même au même corr. d'après C.*

l'autre et fierent sur son escu sy grans coupz que la place en resonnoit, mais l'escu estoit sy fort qu'ilz ne le peurent adommagier. Et quant le chevalier veyt qu'ilz le requeroient sy aigrement, il hauche le bras et fiert sur cellui qui plus le costioit et l'actainst parmy le baudrel et lui trenche le haubergon et la cuisse toute jus et de la pointe de l'espee consieut le cheval en descendant sur le dextre costé et luy fendy si parfont que les entrailles luy cheirent a terre. Lors cheyt a terre le cheval et [243b] le chevalier aussy, qui depuis pou vesquy.

527. Quant les autres trois chevaliers veyrent tel coup, ilz furent tous esbahys et le commencerent a resongner. En ce point vint chevauchant Bruyant, luy .Xe. de chevaliers, qui avoit ung pou prins le vent pour le chault qu'il avoit eu. Mais quant il veyt les .III. chevaliers resongner le seul chevalier a pié, il leur prinst a crier : « Ha ! recreans chevaliers et failliz, vous monstrez mauvaisement que vous soyez du puissant lignaige de Darnant, qui pour ung seul chevalier estes sy quoiz ! » Lors broche son cheval par fin despit et s'en vint bruyant encontre le chevalier et le fiert en l'escu de son glaive sy qu'il le porte a terre. Puis crie a haulte voix : « Faictes tost, seigneurs, sy luy coppez la teste ! » Et ceulx luy cueurent sus de tous lez, mais le chevalier sault sus au plus tost qu'il puet et jecte son escu sur son chief. Et ceulx luy viennent tous a cheval devant et derriere [243c] et fierent sur luy a leur voulenté. Et le chevalier se deffendy sy vigueureusement qu'il en gisoit .IIII. pardevant luy, qui jamais depuis ne greverent ne luy ne autruy. Mais ceulx qui par derriere le costioient luy avoient tout son heaume enfonsé en la teste et navré en plusieurs lieux, sy que le sang luy rayoit a tous lez sy que a pou qu'il ne cheoit. Et quant il se veyt en tel peril, il prinst a cryer a haulte voix : « Ha ! Gadifer, roy d'Escoce, ou es tu ? Tu pers icy ton amy ! » Quant Gadifer entendy le son et la parolle, qui venoit quanques cheval pouoit traire, il recongneut apertement que

c'estoit le roy anglois son frere qui a tel meschief estoit. Sy dist, tout enragié : « Ha ! gentilz compaignons, ayez pitié de mon frere que ces larrons murdrissent ! » Quant Porrus et le Badrain, le Tors et Claudius entendirent que c'estoit le roy anglois, ilz furent tous desvoyez de courroux. Lors brochent tous .IIII. [243d] ainsi que fourcenez et baissent leurs lances et fierent en la compaignie sans advis, si estonnez qu'ilz font passer leurs glaives parmy les corps des .IIII. chevaliers qui paine mectoient pour le gentil roy occire. Les chevaulx fierent en la presse, qui ne se pouoient retenir, et vont par force desrompre ceulx qui estoient sur le gentil roy, qui plus ne se pouoit aidier.

528. Sy tost que les .IIII. chevaliers eurent fendue la presse, Gadifer regarde son frere, qui avoit son escu sur son chief sur lequel on marteloit comme sur une englume, et voit le sang qui yssoit parmy les mailles du haubergon a grant force sy que la place en estoit vermeille, et perçoit qu'il ne se pouoit plus que pou aidier, dont il fut a grant meschief. Et nonpourtant prinst il a dire pour luy donner coeur : « Ha ! gentil chevalier, resvigorez vous, vecy Gadifer vostre frere, qui vostre vie deffendra jusques a la mort, et Porrus d'Ynde vostre serourge et le Badrain, Estonné et le [244a] Tors et Claudius vostre lige homme, qui ja ne vous fauldront. » Sy tost que le josne roy entendy son frere et les autres chevaliers, qui tous vouloient morir pour luy, il luy fut bien advis qu'il fust tout gary. Lors hauche l'espee, qu'il avoit toute ensaingnee, et fiert ung chevalier qu'il veoit pres de luy et l'actainst a travers du col et luy fait voler la teste emmy le champ.

529. Quant les chevaliers veyrent le coup, ilz prindrent a dire : « Benoist soit qui telz coups scet ruer ! » Mais quant Bruyant veyt les .VI. chevaliers qui avoient ainsi sa gent esparse, il prinst a crier : « Qu'est ce cy, seigneurs, estes vous recreans ? Par ma foy, se le chevalier vous eschappe,

je vous pendray tous ! » Quant ilz entendirent Bruyant leur seigneur, ilz cueurent sus au roy anglois. Mais les gentilz chevaliers qui la estoient le vont enclorre dedens eulx et tirent leurs espees et les prennent a decopper piez et bras. Lors commence la endroit une bataille sy cruelle que c'estoit [244b] une hideur a veoir. Tandiz qu'ilz se combatoient en telle maniere, ung serviteur s'en vint a Bruyant et luy dist : « Sire, sçavoir vous fay que le chevalier qui la est entre les piez est Percheforest, qui mist a mort Darnant vostre frere. »

530. Quant Bruyant entendy le serviteur, il fut tout esragié. Lors prent ung cor qui luy pendoit au costé et le sonne trois fois pour ses gens assambler entour luy, et puis tire l'espee et s'en vient vers la bataille et dist : « Certes, Percheforest, vous estes venu a vostre tour. Je ne fusse pas sy lié pour la terre Alexandre que je suy de ce que je vous ay trouvé. Vous y lairez la vie mal gré tous ceulx qui garder vous veullent ! » Lors fiert Claudion, qu'il trouva en sa voie, ung sy grant coup sur son escu qu'il luy en trenche ung grant quartier. Le cop descendy sur le heaulme* et luy enfonse jusques au chief et convint Claudion encliner sur l'arçon de sa selle. Mais quant [244c] Claudius se senty ainsy feru, il fut tout honteux et se redresce et fiert Bruyant sur son heaume et luy trenche le cercle doré et le nasal devant. Le cop, qui fut grant, descendy sur le col du cheval devant et luy trencha le maistre os si qu'il convint le cheval cheoir et Bruyant avec. Mais quant Bruyant se senty a terre, il ressault sus vistement, l'espee ou puing, l'escu au col, et fiert Claudion sur l'escu ung merveilleux coup. Le coup decendy sur la teste du cheval et luy fendy jusques aux yeulx. Quant Claudius senty son cheval affolé, il sault jus*

530, 10 s. l'oreille e. *BE corr. d'après C.*

530, 21 s. sus p. *corr. d'après BE.*

pour paour de cheoir sur luy et le cheval chey mort pardevant luy.

531. Quant Claudius se senty a terre, il prinst son escu et tire son espee et cueurt sus a Bruyant vistement. Lors commencent entre eulx deux ung estour cruel et fier. Tandiz commencent a venir les gens de Bruyant, sy enforça la bataille cruelle et mal partie, car la partie de Bruyant [244d] estoit bien .IIII. contre ung. Mais le Boçu et Trachemont, Ricarleir et Dynas et les princes* d'Angleterre, qui en la bataille estoient, se combatoient en ce point ung pou arriere a Nabur et a plusieurs du lignaige et les avoient tellement menez qu'il n'estoit demouré que Nabur que tous ne fussent mors. Et quant Nabur veyt sa desconfiture, il n'eut plus de rescousse qu'il se fery en la bataille de Bruyant. Et le Boçu et ceulx d'Angleterre se ferirent en l'estour sy radement qu'ilz fendirent la bataille, tout* decouppant piez et bras et cervelles, tant qu'ilz s'en vindrent jusques au josne roy anglois, qui avoit sa visiere levee pour luy refroidier et sy estoit assis sur le dos de son cheval, qui estoit mort, pour luy reposer. Et Gadifer, Porrus et les autres compaignons le gardoient sy pres qu'il n'estoit vivant qui l'osast approchier a .IIII. glaives pres.

532. [245a] Or sachiez que si tost que le Boçu le perceut la seant, il le recongnut et dist a ses compaignons : « Veez la nostre roy qui se repose sur son cheval. Beneiz soient tous ceulx qui sy franchement le gardent ! Mais a icellui jour soye je honny que je demourray a cheval en estour tant que je voie mon chier seigneur a pié. » Lors met pié a terre et s'en vint devant le roy et luy dist : « Chier sire, comment vous est ? – Sire, dist le roy, il me seroit moult bien se je

---

531, 7 e. le prince d'A. *BE corr. d'après C et* **533**, 1.

531, 14 b. et s'en vindrent t. *BE.*

avoie mes playes bendees que le sang ne peust yssir, car se j'estoie estanchié, il m'est bien advis que encore greveroie je mes ennemis. – Par ma foy, sire, dist le Boçu, vostre desir sera acomply. » Tandiz s'en vindrent les princes d'Angleterre et furent parmy le Boçu .X. chevaliers preux et hardiz, tous a pié, et s'agenouillierent devant luy et luy presenterent corps et avoir.

533. Quant le roy veyt les princes devant luy qui tous se presenterent a son vouloir, il fut moult lyé et leur dist : « Seigneurs, [245b] se je pouoie estre hors de la bataille tant que j'eusse mes playes bendees, je ne demanderoie pas mieulx, car se j'estoie estanchié de saignier, j'ay esperance que encore me vengeroie je de mes ennemis a l'ayde de vous. » Quant les princes entendirent l'onneur et l'amistié et la fiance que leur seigneur leur monstroit, il n'y eut cellui qui ne larmoiast de pitié et de tendreur d'amour qu'ilz eurent en luy. Dont luy dirent : « Sire, se nous devions tous estre coppez en .IIII. pars, sy acomplirons nous vostre desir. » Tandiz se commencerent les conroiz a approchier, car Gadifer, le Tors et Estonné avoient moult entendu et mis grant paine a remonter Claudion, sy que les ennemis prindrent a approchier le roy anglois. Quant les .X. princes oïrent la frainte de leurs chevaulx qui les* commençoient a appresser pour les gens de Bruyant qui approuchoient* d'eulx, ilz tournent les visaiges a ce lez et voient Gadifer et Estonné et le [245c] Tors qui bien se combatoient a .XII. chevaliers qui leur estoient venuz sus pour Claudion qu'ilz avoient remonté a force d'armes. Lors saillent les .X. princes, aussi esragiez comme est la lyonnesse quant elle voit les veneurs qui ses faons luy veullent tollir, et fierent entre eulx tous a ung faiz, les glaives es puingz, leurs escus

533, 16 q. le commençoient a approchier p. *corr. d'après B.*

533, 17 q. approuchoit d'e. *corr. d'après E.*

sur leurs chiefz. Et sachiez que Fortune fut sy fort pour eulx et sy grant l'*ardeur du desir qu'ilz avoient d'eulx occir qu'ilz en jecterent aux premiers coupz les dix jus, navrez a mort. Adont n'y eut sy hardy du lignaige de Darnant qui ne tirast arriere.

534. Sy tost que les princes eurent fait celui estour, ilz s'en vindrent a leur seigneur. Et Gadifer et Porrus et le Badrain, Estonné, le Tors et Claudius, qui estoient a cheval, s'en vont pardevant, fendant et decoppant a ung lez et a l'autre tellement qu'ilz firent fendre le champ malgré le lignai [245d] ge de Darnant, sy que le roy yssy de la bataille encloz et asseur de ses hommes comme il fust en une tour. Et quant ilz furent au plain, adont luy vindrent au devant .X. damoiselles sur .X. palefroiz, vestues de cainsses plus blanches que neige, sy nobles et sy quointes que c'estoit ung deduit a veoir. Et dont leur dist la souveraine d'elles, qui Sarra estoit nommee : « Seigneurs, a il entre vous ame blecie qui ait mestier d'aide ? – Certes, damoiselle, dist Estonné, oÿl, nous amenons entre nous la fleur de chevalerie et le miroir d'honneur et de courtoisie aprés le tresexcellent roy* Alexandre et que* vous devez amer et chier tenir et aidier dessus tous hommes, car tout seul par sa grant emprinse et son puissant hardement mectra de blasme et de servaige en honneur et en franchise les damoiselles des forestz. »

535. Sy tost que Sarra entendy le chevallier, elle dist : « Ha ! sire chevalier, ne le* nous celez pas, [246a] pour le hault Dieu : est ce le roy Percheforest, qui mist a mort le prince de toute mauvaistié, Darnant l'enchanteur ? – Certes, damoi-

533, 26 l *manque devant* ardeur *BE.*

534, 15 t. le r. *BE.*

534, 16 e. qui v. *BE.*

535, 2 le *manque BE* ; *corr. d'après C.*

selle, dist Estonné, oÿl, veoir le poez entre ces chevaliers a pié, c'est le plus josne de tous. » Quant les damoiselles perceurent le josne roy, le prince au monde qu'elles amoient et desiroient plus a veoir, elles descendirent tantost de leurs palefroiz et s'en vindrent grant erre encontre luy. Sy tost que la chevalerie qui estoit entour le roy veyt les damoiselles, ilz s'ouvrirent et firent voie afin qu'elles peussent parvenir a luy. Et lors se mist Sarra et toutes les autres a genoulx devant luy et prindrent a dire : « Bien viengne le prince que les dames et les damoiselles des forestz doivent servir, amer, prisier, cremir et honnourer dessus tous princes, car par luy, se a Dieu plaist, elles ystront de honte et de servaige et entreront en honneur et en franchise ! »

536. [246b] Quant le josne roy vey les damoiselles qui s'estoient mises a genoulx devant luy et qui sy grant honneur et sy grant recommendacion luy faisoient, il passa tantost avant, tout sy navré qu'il estoit et saignant, et embrache Sarra, qui plus prochaine luy estoit, et la leva amont et luy dist : « Ma damoiselle, vous faictes oultraige, qui vous mectez a genoulx devant moy, ne gentil homme ne doit pas souffrir que damoiselles, quelles que elles soient, facent sy grant humiliance que d'agenouillier, pour l'onneur de toutes dames et de toutes damoiselles et de luy mesmes. – Ha ! gentil sire, nous ne pouons trop faire envers vous, car se vous sçaviez le servaige et la subjection en quoy les damoiselles des forestz ont vescu jusques a ores, vous en avriez pitié. – Damoiselle, dist le roy, se Dieu me gart et* mes bons [246c] amis, je vous en osteray. » Lors regarda le roy la damoiselle et veyt qu'il luy avoit envermeillié sa cainse par taches de son sang a elle embrachier. Sy luy dist : « Ma damoiselle, moult me poise que j'ay honnye vostre cainse de mon sang. Pardonnez le moy, car,

536, 15 et *manque BE* ; *corr. d'après C.*

par ma foy, ne m'en donnay garde tant que j'euz fait. – Ha ! gentil sire, dist la damoiselle, a bonne heure fut il ouvré et a meilleur le vesty je quant de sy precieux sang il est nompas tachié, mais enrichy et embelly. Or sachiez que en l'onneur et en la reverence de vous ce sera mon plus riche parement a toutes festes et a toutes assamblees toute ma vie. Et sachiez pour certain que je ne vouldroie pas que chacune tache devenist ung muy du plus fin or d'Arabie. »

537. Or sachiez que pour les paroles de la damoiselle il advint une grant merveille, car il n'y eut damoiselle qui lever se voulsist se le roy ne les acola toutes pour le de[246d]sir qu'elles avoient d'avoir leurs cainses enrichies du sang du gentil roy. Quant le roy veyt leur voulenté, toutes les leva. Aprés toutes le prindrent et le desvestirent tout nu en ses brayes et le laverent bien et solempnellement comme cellui qu'elles amoient dessus tous hommes et luy estanchierent et ongnirent ses playes comme celles qui bien se sceurent aidier du precieux ongnement qu'elles eurent et puis lui benderent ses playes et puis le vestirent d'une blanche chemise. Dont prinst Sarra la chemise detrencee et sanglente et la mist en sauf et dist qu'elle la garderoit comme ung precieux joyel, puis armerent le roy et appareillierent. Et quant le roy fut armé, elles luy firent boire d'unes puisons si souveraines qu'il n'est nul, tant soit fourmené ne lassé, qu'il ne soit tantost frez et nouveau ne que ja sente ne bleceure ne playe qu'il ait.

538. Or sachiez que sy tost que les garçons a pié qui estoient avecques [247a] les damoiselles sceurent que c'estoit le roy Percheforest, ilz le firent sçavoir l'un avant l'autre tant que les damoiselles qui estoient entour la bataille pour conforter aucun chevalier navré de leur partie, s'elles le veissent, le* sceurent. Mais tantost qu'elles sceurent les

---

538, 6 le sceurent *manque BE* ; *corr. d'après C.*

nouvelles et comment Sarra et toutes ses compaignes avoient enrichies et embellyes leurs cainses de sy precieux sang que du roy Percheforest, elles ne finerent tant qu'elles furent toutes entour luy. Et sachiez que oncques ne fut veue telle reverence ne tel honneur ne telle feste que les damoiselles firent au roy, car a grant paine il se pouoit departir d'elles. Mais il dist : « Mes damoiselles, laissiez moy partir et aler a la bataille pour aidier mes amis qui se combatent a force encontre Bruyant et ses gens, car tart m'est qu'ilz soient destruiz. » Dont dist Sarra au roy et aux chevaliers qui la estoient : « Seigneurs, pour Dieu, monstrez au jour d'huy le hardement de [247b] voz cueurs et la force de voz membres en ceste bataille, car c'est tout le venin et le mauvaistié du lignaige de Darnant. Et qui ceulx cy avroit destruiz, jamais pour le remanant n'en conviendroit çaindre espee. – Damoiselle, dist le roy, or souffrez ung pou. Se Dieu plaist, ilz y morrront tous. – Sire, dirent les damoiselles, Dieu vous en voeuille aidier ! » Aprés ces parolles monta le roy et tous les chevaliers* qui estoient illec a pié et se tirerent vers la bataille.

539. Mais sachiez que sy tost qu'ilz se furent departiz, les damoiselles qui la demourerent, qui n'avoient pas leurs cainses vermeilles du sang du roy, alerent roseter leurs cainses du sang qui estoit cheu a terre de ses playes au remuer et ordonnement asseoir sur leurs cainses a leurs dois en l'onneur et en la reverence du roy, dont les rosetes paroient sur le blanc plus vermeilles que roses en may. Lors se prindrent moult [247c] a quointoier et dirent et ordonnerent entre elles qu'elles garderoient leurs cainses sur tous leurs precieux joyaulx et en feroient leurs riches paremens a toutes grandes festes a l'onneur et a la commemoracion du roy et de la bataille.

538, 25 l. pietins y estoient et s. *corr. d'après C.*

540. Tandiz que les damoiselles solempnisoient le sang qui estoit yssu des playes du roy, le roy et ceulx qui avecques luy estoient s'en vindrent grant erre vers la bataille. Adoncques leur vint ung chevalier a l'encontre qui fuioit quanques cheval pouoit courir et parderriere le sievoit ung autre, l'espee ou puing, et l'actaingnit assez pres du roy. Sy tost que le chevalier eut actaint cellui qu'il chassoit, il luy prinst a dire : « Retournez, recreant chevalier, ou je vous occiray en fuyant ! » Quant cellui veyt qu'il ne pouoit fuir sans bataille, il se retourne et jecte son escu sur son chief, et cellui qui le chassoit le fiert de son espee ung sy grant coup [247d] qu'il luy fend l'escu tout parmy, le heaume et la teste jusques es dens, et le jecte mort a terre. Quant il eut fait ce coup, le roy Percheforest, qui bien le veyt, dist a Gadifer son frere et au Tors, qui lez luy chevauchoient : « Seigneurs, ce chevalier est preux qui telz coups scet ferir. » Lors regardent le chevalier, qui estoit si saignant et sy foulé et son escu sy incongneu de fers et de tronçons de glaives qu'en luy n'avoit congnoissance, et son heaume luy gisoit par les espaules et sy avoit une playe qui luy descendoit des l'oreille jusques parmy le nez sy grant que on y eust couchié une paulme.

541. Dont dist Estonné : « Sire roy, ce chevalier n'est pas de ceulx qui font les chevaliers par parolles et se reposent au besoing. Il m'est avis qu'il n'a pas esté oyseux. – Estonné, dist le roy, Dieu luy doinst bonne [248a] aventure. Je ne sçay qui il est, mais il a bien monstré pardevant nous qu'il est chevalier et encores monstre il a sa contenance qu'il l'*ait esté aillieurs. » Tandiz actaingnirent ilz le chevalier, car ilz venoient grant erre. Et le chevalier estoit arresté, qui tenoit sa main a sa masseille qui luy pendoit aval. Mais quant le chevalier navré recongnut Gadifer son

---

541, 7 l *manque* ; *corr. d'après BC.*

seigneur* a l'escu qu'il portoit, il fiert avant son cheval et le prent par le frain. Et qui me demanderoit qui le chevalier estoit, je diroie que c'estoit Dagon de Roche Dure en Escoce, qui emmena Lydoire la royne en Escoce et elle l'avoit renvoyé querre son seigneur pour ce qu'il avoit passé le terme de sa venue. Mais quant Dagon tint son seigneur, il dist, sy lyé que plus ne pouoit : « Sire, a bon jour et a bonne heure vous ay je trouvé. Sire, je me presente a vous comme vostre homme et vostre chevalier, sy vous salue depar ma chiere dame Lydoire, la royne d'Escoce, qui m'a transmiz a vous, [248b] car elle est toute esbahye pour la grant demeure que vous avez faicte puis le terme que vous deviez revenir. Et autel dy je a Porrus et au Badrain que je voy la depar Fezonas et Edea. Mais tant vous fay je assavoir qu'elles sont saines et haitiees fors de leurs mariz veoir. »

542. Sy tost que Gadifer et Porrus, Cassel et Estonné et le Tors eurent recongneu Dagon, tantost s'assamblerent entour luy et luy firent merveilleuse feste. Aprés luy demanda Gadifer et luy dist : « Dagon, je vous voy moult navré. Comment vous sentez vous ? – Sire, dist il, je n'ay playe qui me grieve, puis que je vous voy sain et haitié, mais qu'elles fussent bendees. » En ce point s'embaty sur eulx une compaignie de damoiselles dont la souveraine estoit appellee Falize, car elles estoient tousjours en aguet que aucuns chevaliers de leur partie yssissent de la bataille qui besoing eussent de leur ayde. Sy s'en vindrent pardevant Percheforest [248c] et le saluerent, puis dirent au chevalier navré : « Sire, nous veons apertement que vous avez besoing de prendre garde a vostre viaire. Plaise vous que nous y prenons garde ? – Damoiselle, dist le chevalier, Dieu le vous rende, j'en ay besoing vrayement, car tart m'est que

---

541, 10-11 G. a l'escu qu'il portoit, son chevalier et son seigneur, il f. *BE corr. d'après C.*

je soye a la bataille. » Adont demoura avecques luy le Tors et Estonné tant que les damoiselles eurent prins garde a ses playes, et le roy anglois et tous les autres s'en alerent vers la bataille.

543. Mais l'ystoire dist cy endroit que quant Bruyant veyt que le roy Percheforest luy fut eschapé par force, il fut trop courroucié. Sy prinst a escrier son enseigne et a assambler ses hommes entour soy. Tandiz le roy Alexandre, Floridas, Perdicas et Lyonnel, Menelaus son cousin et Dagon d'Escoce se combatoient a ung [248d] chevalier du lignaige de Darnant qui estoit nommé Troyant* et a Nabur et a .X. autres chevaliers. Et sachiez qu'ilz s'estoient tellement menez que des .X. chevaliers il* n'en estoit demouré aucun que tous ne fussent mors. Mais quant ces .II. veyrent leurs compaignons mors, ilz prindrent a fuir pardevers la baniere de Bruyant. Quant le roy Alexandre et Floridas*, qui a ces .II. se combatoient, veyrent qu'ilz tournoient le dos, ilz brochent leurs chevaulx aprés et les sievent a grant force tant qu'ilz les actaingnirent en la place ou Bruyant estoit arresté pour ses gens rassambler. Le roy Alexandre, qui devant actainst Troyant, hauche l'espee et le fiert sur le hine* par grant aÿr ung si grant coup qu'il luy fendy la dextre espaule jusques en la poicterine. Cellui cheyt mort en la place, qui plus ne pouoit vivre. Et Floridas fiert Nabur a travers et luy feit voler la teste sy pres de Bruyant qu'il en fut esclaboté du sang.

544. Quant Bruyant veyt [249a] ses deux nepveux occiz devant luy, il fut trop courroucié et dist que encore estoit il

---

543, 7 Tray *B corr. d'après l. 17.*

543, 9 ch. ilz n'en estoient demourez fors Tray et Nabur q. *corr. d'après E.*

543, 12 Perdicas *B E corr. d'après l. 20 et* **544**, 4-5.

543, 18 l. line p. *corr. d'après B.*

le plus recreant chevalier qui vescust s'il n'en prenoit vengence. Lors tire l'espee et coeurt sus a Floridas qu'il trouva le plus pres de luy et le fiert. Et Floridas, qui veyt le coup venir, jecte l'escu au devant, et cellui y fiert de toute sa force ung sy grant coup qu'il luy fend ung grant quartier de son escu. Le coup descend sur l'espaule senestre et luy coppe le haubergon et luy fait une sy grant playe que le sang vermeil luy couloit jusques a l'esperon. Dont escrya Bruyant ses gens qui entour luy estoient tous assemblez, et sachiez qu'ilz n'estoient pas plus de trente chevaliers, car tout le remanant gisoit mort en la place. « Seigneurs, dist Bruyant, c'est grant honte a nous tous que ces chevaliers estranges vont decoppant noz cousins et noz parens pardevant nous et sy n'en prenons nulle vengence. Or a eulx ou nous sommes tous mors ! [249b] Je voy gisant par la place plus de la moictié de mes gens ne encore n'avons nous occis personne des leurs. Mais c'est par ces mauvaises femmes que nous avons soustenues jusques a ores, que je voy qui leur bendent leurs playes et ratournent quant ilz sont navrez, et puis les renvoient a la bataille tous haitiez. Sachiez, se jamais puis eschaper de ceste bataille, je feray toutes les femmes des forestz detraire a chevaulx. Or vous prie de bon coeur : courons sus a ces .II. chevaliers que nous avons presens devant nous, sy les atournons telz que les loudieres qui cy les actendent n'y puissent venir a temps qu'ilz ne soient despeciez par membres ! »

545. Adont fut le roy et Floridas assailliz de tous lez, qui se deffendoient sy chevalereusement que c'estoit merveille comment ilz se pouoient deffendre sy longuement a tant de gens. Mais pou eussent duré quant Perdicas et Lyonnel, Menelaus [249c] et Dagon, qui venoient quanques chevaulx pouoient courir, se* fierent en la presse, tout

---

545, 6 c. et se f. *B corr. d'après CE.*

decoppant testes et bras, tant qu'ilz vindrent jusques au roy et a Floridas qui, pour ung coup qu'ilz donnoient, ilz en recevoient .X. Et quant les .IIII. chevaliers furent venus, la bataille se prinst a enforcer, car chacun endroit soy faisoit tant d'armes qu'il n'y avoit sy hardy qui ne les doubtast. Et toutesvoyes Bruyant, qui escrioit ses gens et qui leur couroit sus asprement comme preux chevalier qu'il estoit, les fist esvigorer, et cueurent sus aux .VI. chevaliers a tous lez et les encloent en la moyenne d'eulx et commencent a ferir sur eulx de toutes leurs forces d'espees et de glaives, sy qu'en pou d'heure il n'y eut cellui qui* eust escu qui ne fust deffendu de glaives et d'espees tant qu'il n'y eut cellui sy entier a qui le sang ne reast en plusieurs lieux jusques aux esperons, et les heaumes leur estoient en[249d]fonsez es testes ou gisans sur leurs espaules.

546. Dont il advint que Dagon tel estoit atourné qu'il n'avoit escu qui pou luy vaulsist et son heaume luy gisoit sur les espaules. Mais sachiez qu'il leur avoit chier vendu, car il en avoit de sa main .IIII. mis a mort. Dont vint ung chevalier a qui il avoit occis son frere et le fiert de l'espee. Et Dagon jecte l'escu, qui pou valoit, au devant, et cellui y fiert et le fend assez legierement. Le coup descend sur la quoiffe qui la teste luy couvroit* en telle maniere que se le coup ne fust desvoyé, il l'eust fendu jusques es dens. Et nonpourtant il luy fendy le visaige de l'une oreille a l'autre. Quant Dagon se senty ainsi navré, ce n'est pas merveille s'il luy en ennoya. Lors cuert sus au chevalier et le fiert de l'espee ung sy grant coup sur le heaume qu'il luy coppa le dextre quartier si pres du chief qu'il luy abat la dextre oreille. Le coup descendy sur la dextre espaule si parfont [250a] qu'il luy coppa le maistre os, sy que cellui ne se peult

---

545, 17 c. si entier qui e. *corr. d'après E.*

546, 8 l. tenoit e. *corr. d'après BE.*

plus* aidier du bras. Dagon, qui yré estoit, recoeuvre l'autre coup. Mais quant cellui le veyt, qui aidier ne se pouoit, il luy tourna le dos et se mist a fuir, et Dagon aprés, et luy en advint ainsi que vous avez oÿ devant.

547. Quant Bruyant veyt que les .VI. chevaliers se deffendoient si bien, il commanda a .IIII. loudiers qui tousjours le sievoient qu'ilz leurs occissent leurs chevaulx, et ceulx le firent, qui tous appareilliez estoient de mal faire. Et quant les preux chevaliers sentirent leurs chevaulx affoiblir, ilz dirent l'un a l'autre : « Descendons tost, qu'ilz ne chieent sur nous*. Ilz nous ont murdriz noz chevaulx. » Dont descendirent les .V. compaignons au plus tost qu'ilz peurent et non pas sy tost que chacun n'eust coupz, dont le sang leur reoit des costez. Et quant ilz furent a pié, ilz s'en vont tantost mectre dos a dos, les viaires pardevers les ennemis. Et Bruyant escrie ses hommes : « Frerés, seigneurs, sur eulx. [250b] Se nous avions ces .V. mors, nous avrions les autres de legier. » Lors leur cueurent sus de tous lez et les .V. compaignons se deffendent comme sengliers, car ainsi qu'ilz les approchoient, ilz leur decoppoient piez et bras et cervelles et chevaulx, sy qu'en pou d'heure ilz firent entour eulx sy grant mur de chevaliers et de chevaulx navrez a mort que les entiers, qui grever les vouloient, ne les pouoient approchier.

548. Quant Bruyant veyt qu'il ne les pouoit plus grever pour ses hommes qu'il veoit decopper entour eulx, leurs chevaulx sur leurs corps, il prinst tout a foursener. Lors commence a dire a ses hommes qu'ilz lançassent sur eulx glaives et dars et espieux tant qu'ilz les eussent mis a mort. Adont vont lancer dars et espieux sur eulx a tel exploit que

---

546, 17 plus *manque E* ; *corr. d'après BC*.

547, 7 sur nous *manque* ; *corr. d'après BE*.

les .V. chevaliers, qui se couvroient de leurs escus, furent* si fort navrez des fers des glaives que c'estoit une merveille a veoir comment ilz pouoient tant [250c] souffrir. Mais tant dure l'omme qu'il sent la mort. Et sachiez qu'ilz estoient de tel coeur et de tel semblant que ceulx qui les assailloient ne pouoient percevoir en eulx semblant nul qu'ilz les doubtassent ung festu, ainçois sailloient dessus les mors quant ilz veoient leurs ennemis appprochier et leur donnoient de leurs espees a la force de leurs bras sy grans coups qu'ilz detrenchoient quanques ilz actaindoient. Dont il advint que ainçois qu'ilz eussent secours, qu'ilz occirent .XII. chevaliers des plus souffisans des gens de Bruyant et .XIIII. chevaulx*, qui tous gisoient mors entour eulx, si que on ne les pouoit grever fors en lançant.

549. Tandis qu'ilz estoient en tel convenant d'armes, le roy Percheforest, Gadifer, Porrus, Cassel, le Boçu et les chevaliers d'Angleterre venoient vers la bataille quanques chevaulx pouoient courir, car ilz veoient la fumee dessus la bataille sy grant comme se ce fussent .II. cauffours. [250d] Et moult se doubtoient que le roy Alexandre et ceulx qui avecques luy estoient n'eussent a souffrir, et pour ce venoient si efforceement que plus ne pouoient. Et moult doubtoient que la feste qu'ilz avoient faicte a leur seigneur ne tournast a dommaige au roy. Adont prindrent les glaives qu'ilz avoient recouvrez en la praerie et les adrecent sur leurs ennemis et les vont ferir si efforceement qu'il n'y eut cellui qui ne portast le sien a terre, navré a mort. Lors tirerent leurs espees et fierent sur eulx a force. Quant les gens de Bruyant veyrent que la force n'estoit plus* leur et veirent qu'ilz avoient tant perdu de leurs gens qu'ilz estoient le

---

548, 7 e. les eurent s.

548, 19 chevaliers q. *corr. d'après BCE.*

549, 15 plus *répété.*

moins, ilz prindrent a reculer et a desconfire. Et le roy Percheforest et ses gens les prennent a eschassier asprement en decoppant piez et bras. Mais quant Bruyant veyt ses gens tourner a desconfiture, il fut tout esragié. Et nonpourtant il le convint reculer avecques ses gens jusques a ung lez [251a] de la montaigne, qui estoit si droicte que nul n'y pouoit avaler qu'il ne fust tantost pery.

550. Mais sachiez que tandiz que le roy Percheforest et l'autre chevalerie enchassoient Bruyant et toutes ses gens, qui n'estoient que .XX. chevaliers de .LX. et plus qu'il en eut au commencement, Sarra et Fraze, Cichora et Falize et leurs compaignes, quant elles le veirent fuir et ses gens, elles firent sy grant feste que plus ne peurent. Adont s'assamblerent elles ensemble et s'en vindrent vers le roy Alexandre et ses .IIII. compaignons, qui estoient sy lassez, sy deplayez et sy navrez qu'ilz ne pouoient plus et s'estoient assiz sur les chevaulx mors pour eulx reposer.

551. Sy tost que Sarra vint pardevers les chevaliers, elle leur demanda moult doulcement comment il leur estoit. Le roy luy respondy : « Certes, damoiselle, le plus grief est que nous sommes tellement menez que nous ne veons pas comment nous puissons [251b] aler a la desconfiture de Bruyant. – Seigneurs, dist la damoiselle, or ne vous esbahissiez, car vous y serez en point chacun de faire son devoir. » Adont descendirent les damoiselles et mirent hors les chevaliers des mors ou ilz estoient encloz, puis leur tenterent leurs playes et y mirent ongnement tel qu'elles sceurent que bon y estoit. Et puis leur vestirent leurs armures et leur donnerent a boire puisons si precieuses et si confortatives qu'ilz ne sentirent ne lasse ne playe, ainçois monterent sur chevaulx qu'ilz trouverent esgarez et prindrent escus et glaives. Tandiz vint apoingnant Claudius, Estonné et le Tors, qui avoient leurs heaumes changiez, car les leurs estoient tous despiecez. Lors entresaluent l'un

l'autre et poingnent vers la bataille, car tart leur estoit de y venir.

552. Quant Bruyant veyt qu'ilz ne pouoient plus fuir et que morir les convenoit ou eulx deffendre, il dist a ses hommes : « [251c] Seigneurs, morir nous convient, nous ne pouons fuir. Retournons vers eulx et leur vendons chierement noz vies. » Lors retournent leurs visaiges devers leurs ennemis et brochent encontre eulx, les glaives baissiez. Et Percheforest et tous les autres leur vindrent de toutes leurs forces, desirans d'assambler. Or sachiez que Bruyant jousta a ce premier estour a Carreleir et l'actainst de toute sa force et luy mist son glaive parmy la coree et le jecta jus de son cheval, navré a mort. Quant Bruyant veyt qu'il eut le chevalier navré a mort, il fut trop durement lyé et escrie sa gent : « Frerés, seigneurs, ilz morront tous ! » Mais quant il regarda entour soy et veyt apertement que les autres avoient jectez a mort par terre dix de ses plus preux chevaliers, dont fut tout esragié de doeuil et de meschief, car il veyt tout apertement que de toutes ses gens il n'estoit plus que luy dixiesme. Dont [251d] dist en luy mesmes, puis que morir le convenoit, il se vendroit le plus qu'il porroit. Lors broche son cheval et fiert Dynas, ung chevalier du roy Percheforest, a descouvert sur le dextre lez et luy enfonse le trenchant de l'espee jusques en la fourcelle et l'abat mort assez pres du roy Percheforest. Mais quant il veyt Dynas mort, il fut trop courroucié et dist que, se il ne le vengoit, il n'estoit pas digne de tenir terre.

553. Adont brocha le roy aprés Bruyant pour vengier Dynas son amy. Mais quant Bruyant le veyt venir, bien le congnut par ce que on luy avoit dit quelz armes il portoit. Il le doubta sur toute riens, sy tourna son cheval pour fuir sa voie selon l'oriere de la montaigne. Et Percheforest le sieut quanques cheval peult courir, dont luy dist : « Bruyant, retournez. Honte sera a vous et a vostre lignaige s'il vous

convient morir en fuyant ! » Quant Bruyant oÿ que le roy le semonnoit de retourner, [252a] il retourna encontre luy et luy dist : « Certes, Percheforest, je retourneray et moult me poise que j'ay tant fuy pour ung chevalier que on ne scet qui il est. Mal enchargeastes la couronne de Bretaigne, cy m'en lairez la teste qui couronnee en fut ! » Lors tire l'espee et fiert Percheforest sur le dextre quartier de son escu, mais il estoit sy dur et sy tenant que l'espee n'y peult entrer. Le coup, qui fut grant et feru par ire, descend aval et luy va rasant serré de la dextre cuisse et luy trenche le pan du haubergon et tant du braon de la cuisse que on en porroit repaistre ung faulcon. Le cop descendy sy pres de la jambe qu'il luy trencha l'esperon doré. Quant Percheforest se senty ainsi feru, il dist : « Bruyant, beau sire, vous m'avez tasté a ce lez, mais il est mestier que je vous apprenne et face sçavoir qui je suy en deffendant la teste qui couronnee fut du plus souverain roy qui oncques fut. » Lors hauche l'espee et fiert sur Bruyant, et [252b] cellui, qui le coup redoubtoit, jecte l'escu au devant. Et le roy y fiert ung sy grant coup qu'il luy fend jusques en la boucle sur le senestre lez du heaume et luy trenche le cappel d'acier et les mailles de la quoiffe sy pres du chief qu'il demoura tout nu, car il luy abaty l'oreille atout la joe sur l'espaule et entra l'espee sy parfont dedens qu'il luy trencha le maistre os. Quant Percheforest veyt Bruyant descouvert a ce lez, il luy prinst a dire en rampronnant : « Beau sire, or sachiez que celui qui vous a cy ung pou retrenchié vostre oreille est Betis, qui fut filz de Gadifer du Lairis. – Certes, dist Bruyant, j'eusse plus chier qu'il ne fust oncques né, mais a ce coup le renvoiray dont il vint ! » Lors hauche l'espee et fiert Percheforest. Et il jecte son escu au devant et Bruyant y fiert de toute sa force. Le coup fut grant et par ire feru et l'escu fut sy fort qu'il ne le peult entamer. Le coup descendy [252c] sur le col du cheval et luy va trenchier. Le cheval chiet, qui ne se peult plus soustenir. Et Percheforest sailly jus et embrache son escu et hauche le dextre bras a tout l'espee. Mais sy tost que

Bruyant veyt qu'il estoit a terre, il luy prinst a dire : « Par ma foy, Percheforest, tu as trouvé ton maistre. Or prendray je vengence de Darnant mon frere que tu as occiz et de mon lignaige que toy et ces autres qui cy sont m'ont occis. »

554. Adont brocha son cheval pour chevauchier parmy luy. Et le roy, qui legier estoit et hardy, jecte l'escu sur son chief et puis entoise le branc* nu. Mais quant Bruyant le cuida encontrer, le josne roy despasse et puis laisse le cheval passer et en passant fiert Bruyant a travers sy grant coup qu'il luy fist voler la teste emmy le champ, et le corps chiet jus sans parler. Quant le roy veyt que Bruyant fut mort, il remist l'espee en son fourrel et puis s'en revint au cheval de Bruyant, qui [252d] estoit arresté tout esgaré, et monte sus. Lors regarde parmy la place .VI. chevaliers du lignaige de Darnant qui s'en fuyoient quanques chevaulx pouoient traire et les sievoit Gadifer son frere et la chevalerie de Bretaigne. Mais quant Alexandre et Floridas, Lyonnel, Perdicas, Menelaus et Dagon, qui s'en venoient vers l'estour qui ja estoit failly, veirent les .VI. chevaliers fuyans, ilz brocherent leurs chevaulx tout a ung fais et brandissent les ansces et va chacun ferir le sien si qu'ilz leur boutent les fers es poitterines. Lors cheirent tous .VI. mors en la place.

555. Quant le roy Alexandre et Percheforest et la chevalerie veirent qu'ilz eurent mis a mort toutes les gens de Darnant, ilz s'en tournerent vers les trez et trouverent que dedens n'y avoit ame et que tous s'en estoient fuiz par la forest. [253a] Adont retournerent ilz pour aler pardevers le chastel. Lors s'en vindrent a l'encontre toutes les damoiselles qui aidiez et visitez les avoient en la bataille et les alerent saluer l'une aprés l'autre, et les chevaliers leur firent

---

554, 3 l. bras n. *BE*.

moult grant feste. Adont parla le roy Alexandre et dist : « Damoiselles, tresgrans merciz de vostre ayde, car sachiez que ja n'eussions eu victoire sur Bruyant se vous ne fussiez. – Ha ! gentil sire, vous ne devez pas faire compte de ce que nous avons fait, car il n'y a cy damoiselle, ne en toutes les forestz, qui l'avoir et la vie ne mist pour vous tous sauver et garder, car vous les avez ostees de grant servaige en quoy nous estions malgré nous. Car sachiez que chose qu'ilz feissent envers femme, quelle que elle fust, il n'y avoit sur eulx ne loy ne justice nez que fussions bestes pour le commun usaige. Or veons nous tout apertement que par le roy Percheforest et par tous ceulx qui cy sont, qui luy ont aidié, nous [253b] ystrons de ce vilain servaige, se Dieu plaist. Sy nous est bien advis que les damoiselles des forestz n'avroient pouoir de desservir l'onneur que vous leur avez acquis. Et pour ce n'y a celle qui ne soit toute desirant de vous tous servir. »

556. Tandiz que les damoiselles regracioient la chevalerie qui la estoit de l'onneur que par eulx avoient gaignié, Lyriope, qui en sa tour estoit, veyt que Bruyant et toutes ses gens estoient mis a mort. Elle fist tantost avaler le pont et ouvrir les portes et enseller .II. palefroiz et monta, elle et Lizane, et s'en vindrent pardevers le roy Alexandre et la chevalerie qui estoit emmy le champ entre les damoiselles, qui s'entrefaisoient grant joye. Lors passa avant Lyriope pour parler a aucun des chevaliers et encontra premiers le roy Alexandre et luy dist : « Sire, je sçaroie voulentiers lequel est le roy Percheforest afin que je peusse rendre les clefz du chastel qui m'est escheu de [253c] la mort de mon frere. – Par ma foy, damoiselle, dist le roy, qui moult courtois estoit, je le vous monstreray. » Lors prent la pucelle par la main et l'emmaine pardevant Percheforest, qui estoit entre les damoiselles qui le festioient a merveilles. Dont dist le roy Alexandre : « Roy anglois, vecy une josne pucelle que je vous amaine, qui vous apporte les clefz du

Chastel de Malebranche. Beau sire, sy les veuilliez recepvoir et faire a la pucelle courtoisie. – Sire, dist Percheforest, quant la damoiselle a tel advocat, il luy en doit bien mieulx estre. »

557. Adont vint Lyriope pardevant Percheforest et luy dist : « Sire desiré et amé des dames et des damoiselles, qui avez esté et estes leur franchise et leur escu et par quy j'ay mon honneur sauvee qui tollue m'eust esté a force, je me rend a vous comme vostre pucelle et vous presente les clefz du Chastel de Malebranche mon frere, que Gadifer vostre [253d] frere mist a mort. – Damoiselle, dist le roy, je reçoy moult voulentiers les clefz, mais je vous rend l'onneur et la dominacion du chastel et de toutes les appendances. Et sy vous donne, mais que mon chier seigneur le roy Alexandre luy aggree, le gaing que nous avons fait sur Bruyant en ceste place. – Sire, dist la damoiselle, Dieu le vous rende. » Adont passa avant le roy Escos et luy dist : « Sire, vous luy devez bien faire courtoisie, car soyez certain que, s'elle ne fust, j'eusse esté mis a mort et le Tors aussy deux fois ou trois, mais elle toute seule nous a sauvees les vies. – Sire, dist le roy, benoiste soit elle et nous la servirons et conforterons toutes fois qu'elle en avra besoing. »

558. Quant les trois roys et la chevalerie et les damoiselles se furent assez entre conjouiz et Lyriope eut son chastel rendu au roy Percheforest son seigneur et le roy l'en eut revestue, ilz s'en alerent tous main a main eulx tenans au chastel. Et sachiez que [254a] les damoiselles s'en alerent chantant en plusieurs lieux .II. et .II. sy melodieusement que c'estoit une doulceur a oÿr pour la chevalerie resconforter et esjoïr. Et estoit bien heure de nonne quant la compaignie entra ou chastel. Quant la chevalerie et les damoiselles furent descendues, vous ne porriez croire comment les damoiselles furent tost appareillees pour desarmer les chevaliers. Et quant elles les eurent desarmez,

elles se mirent tantost a les laver et mundifier et leurs playes tenter et appareillier selon ce que chacun avoit mestier, et puis les benderent bellement et doulcement. Adont fut temps d'aler soupper, car il fut bas vespre ainçois qu'elles les eussent appareilliez.

559. Lors alerent les maisnies mectre les tables, car le soupper estoit prest. Et sachiez que les maisnies trouverent tant de toutes vitailles es tentes que le chastel en fut bien pourveu pour demy an sans mendier de boire et de mengier. Adont [254b] ala le roy Alexandre, le roy anglois et le roy d'Escoce et toute la chevalerie, tenans chacun une damoiselle ou .II. par la main, laver*. Et puis s'assirent en ordre, entrelardez de damoiselles tant qu'ilz furent tous assiz et ordonnez. Lors s'en vint Lyriope pardevant le roy Alexandre, vestue d'une cote de vermeille soye estincelee de rosetes d'or, a nu chief fors d'un chapelet de fin or a pierres precieuses, sy n'avoit pas les cheveulx plus longz de .II. poulz, qui luy recerceloient tout autour du chapelet. La pucelle estoit josne et tendre ainsi comme en l'an .XIIᵉ., sy que l'abit en quoy elle estoit luy seoit merveilleusement bien, car elle estoit si belle comme ung beau jour, si gente et si bien adrecee de tous membres que on ne peult trouver pucelle yssant d'enfance si bien adrecee ne plaine de si grant beaulté. Mais elle, qui pou sçavoit encore du siecle et moins y comptoit par la raison de josnesse, dist au roy [254c] Alexandre : « Gentil sire, vous soyez le bien venu », et puis au roy Percheforest et au roy d'Escoce et ainsi a tous les chevaliers et les damoiselles ainsi qu'ilz seoient.

560. Le roy Alexandre et toute la chevalerie et les dames et les damoiselles regracierent moult Lyriope de ce qu'elle les estoit venue bienveingner sy lyement. Dont vint

---

559, 7 m. alerent l. *corr. d'après BE.*

Lizane sa damoiselle, qui apporta le plat du premier metz. Et Lyriope le prinst en la main de la damoiselle et l'assist devant le roy Alexandre, et ainsy ensuivant devant la compaignie servy Lyriope des platz, elle et Lyzane, tout le soupper, et deux autres damoiselles. Quant ilz eurent souppé tout a leur plaisir bien et longuement, ilz se prindrent a debourder ensemble. Le roy Alexandre prinst a parler en general devant tous et dist : « Seigneurs [254d] chevaliers qui cy estes, bien vous devez loer des damoiselles qui cy sont, que si bien vous ont secourus et aidiez en ceste bataille, et moy aussy principalement, car, par ma foy, je cuide que nous fussions tous mors se les bonnes aides et leurs bons secours qu'elles nous ont fait huy ne fussent. Et pour ce dy je de moy que par elles est la bataille vaincue, car nous ne devons estre de rien recommandez, sy leur en donne des cy endroit le pris. Dont respondy le roy Percheforest et dist : « Certes, sire, voirement en doivent elles bien avoir le loz et le pris de nous et de tous gentilz hommes a tousjours. Et je, qui suy roy d'Angleterre, gentil sire, par vostre grace et par vostre grant courtoisie, vueil, commande et estably a memoire perpetuelle, a l'onneur et a la recommendacion des damoiselles qui ceans sont, de Lyriope la josne pucelle en especial, qui par son sens et la grant amour qu'elle a en nous tous a sauvee la vie de mon chier [255a] frere le roy d'Escoce et le Tors de Pedrac, et par le sens de laquelle nous sceusmes ceste assamblee, a ce que j'entens, qu'il n'ait chevalier ne gentil homme ou royaume d'Angleterre que, s'il advient doresenavant qu'il soit en assamblee ne en compaignie ou il y ait aucune des damoiselles qui cy sont, qu'ilz leur portent honneur dessus toutes aultres ; et s'il avenoit que on y deust seoir a table a mengier et il y ait chevalier, qu'il les face laver devant et seoir premierement sur paine de perdre los et pris et estre tenu de nulle valeur a l'onneur et a la remembrance de ceste victoire. Sy prie au roy Alexandre, nostre treschier seigneur, qu'il voeulle confermer cest establissement. »

561. Quant la chevalerie qui aux tables seoit entendy l'ordonnance du roy anglois, chacun prinst a dire de lyé coeur : « Bien dist le roy anglois. Dieu luy croisse son honneur, car en luy a gentil homme ! » Aprés ce dist le roy Alexandre : « [255b] Certes, sire roy, cest establissement est noble, gentil et honneste et de noble coeur vient et je seroie vilain et lasche se je l'empeschoie. Et pour confermer le decret, je voeuil estre le premier d'elles mectre en possession. » Lors se dreça le roy et embraça Sarra, qui lez luy seoit au dessoubz, et l'assist au* dessus, et en telle maniere chacun des chevaliers fist ainsi de renc en renc.

562. Or sachiez que l'ystoire fait bien mencion que coustume n'estoit ne avoit esté ou royaume d'Angleterre ne es ysles voisines ne en plusieurs autres pays que femme s'assist au dessus de chevalier ne d'autre homme se elle n'estoit dame de la terre sans seigneur, mais puis qu'elle avoit seigneur, jamais n'y seoit. Et en [255c] moult d'autres manieres leur portoient moins de honneur les hommes qu'ilz ne deussent. Mais depuis le roy Percheforest, tous gentilz hommes emprindrent a porter aux damoiselles toutes les honneurs et a faire ce qu'ilz peurent et sceurent par le commandement du roy, qui plus leur porta d'honneur et de reverence que prince qui eust esté devant. Car sachent tous que par luy et par le roy d'Escoce son frere et les .II. roynes Lidoire et Ydorus, et Fezonas, leur soeur, et Edea, la soeur de la royne d'Angleterre, qui depuis y demoururent aprés la mort de leurs deux mariz, ainsi que vous orrez, tout honneur et proesse, renom et repers de tous preux chevaliers, et toute courtoisie, franchise et honnesteté en dames et en damoiselles commença premier par eulx en Angleterre, sy que vous porrez oÿr en l'ystoire vraye qui cy aprés s'ensuit. Mais sy tost que Sarra et les [255d] damoiselles, qui

---

561, 10 au *manque* ; *corr. d'après BCE.*

seoient entre la chevalerie, entendirent l'onneur que le roy Percheforest leur seigneur leur faisoit, elles prindrent a larmoier de pitié et de leesse. Dont dist Sarra devant la compaignie : « Damoiselles, l'onneur que le roy nous fait est bien contraire aux dictz de Darnant, qui fut sire des forestz, car il dist une fois devant son lignaige qu'ilz prenissent les damoiselles des forestz a leur vouloir ; et se elles y mectoient reffuz, qu'ilz les prenissent a force comme serves. – Certes, damoiselle, dist le roy, ceste coustume cherra, se je viz. » Et elles le remercierent moult.

563. Quant les damoiselles eurent regracié le roy leur seigneur de la franchise qu'il leur avoit donnee et qu'il leur presentoit encore a faire, elles prindrent a mener moult grant feste tant qu'il fut temps d'aler couchier. Adont furent les litz appareilliez, sy ala la chevalerie reposer, qui mestier en avoit, jusques a l'ende[256a]main que le roy Alexandre se leva et le roy Percheforest et le roy d'Escoce et toute la chevalerie. Dont fist le roy Percheforest appareillier les deux chevaliers qui avoient esté mors le jour de devant en la bataille et les fist mectre en terre moult noblement selon l'usaige d'adont. Quant les deux chevaliers furent mis en terre, il fut temps de disner. Le roy Alexandre fist laver devant les damoiselles, car il vouloit tenir l'establissement que le roy Percheforest avoit fait, et puis lava le roy et toute la chevalerie. Lors prinst le roy Alexandre Sarra et la fist premiere asseoir et puis s'assist aprés, et puis Fraze et enaprés le roy Percheforest, Cichora la tierce et le roy d'Escoce, la quarte Falize et Porrus d'Ynde, et puis les damoiselles et les chevaliers ensievant. Or sachiez que Lyriope servy de l'escuelle et trois damoiselles avecques elle. De leurs metz ne convient pas parler, car ilz furent sy richement serviz qu'il leur [256b] souffist. Adont commencerent a faire sy grant joye entre eulx que c'estoit ung deduit a veoir, car la chevalerie estoit reposee du travail de la journee de devant et leurs playes leur estoient allegees. Dont ala dire

Frase, qui seoit lez le roy Percheforest : « Sire, dist elle, faictes bonne chiere, car bien faire le devez. Je vous vey hier en tel convenant d'armes a pié emmy les champs, deffendant vostre corps a l'escu et a l'espee encontre Bruyant et .X. autres chevaliers qui tous vous avoient avironné en voulenté de vous occir, car j'ose bien dire devant tous ceulx qui cy sont qu'il n'y a chevalier ou monde, s'il se fust aussi chevalereusement maintenu, qu'il ne deust estre loé et prisié dessus tous autres. Car je, qui regardoie a merveilles la grant proesse et la grant deffense qui estoit en vous, ne peulz oncques percevoir en vous semblant de paour que monstrer ne peussiez sans blasme, [256c] ainçois leur monstriez aussi cruel semblant et aussi aspre chiere, qui seul estiez, que se vous fussiez vous .XXe. de chevaliers. Dont je dy clerement, devant toute la chevalerie et les damoiselles qui cy sont, que se je avoie a donner le pris des fais de la journee, le vostre emporteroit l'onneur. Sy prie a toutes les damoiselles qui cy sont que, s'elles ne scevent plus bel fait d'armes, que le roy Percheforest ait le pris de la journee. »

564. Sy tost que Fraze eut proposé son fait, Cithora respondy moult courtoisement : « Certes, damoiselle, moult doit estre le chevalier loé, prisié et recommandé a qui tel fait est avenu et bien en doit los et pris recevoir. Mais j'ay oÿ dire que en armes et en amours on doit loyalement parler et bien dist qui premier ce dist, car cellui fait moult grant pechié qui tolt a ung gentil chevalier par son fol parler le los et le pris qu'il a acquis en [256d] tel peril que de mectre sa vie en aventure et a tel traveil que, en conquerant, il convient que la sueur luy saille du corps a tous lez et que du sang qui luy yst des membres la terre soit arrousee. Mais, sauve l'onneur et la proesse de nostre tresexcellent seigneur par qui valeur et bonté nostre honneur est relevee et en qui je tieng que* a tant

---

564, 13 t.etat. *C.*

de gentillesse qu'il avroit plus chier a perdre .C. livres d'onneur qu'il avroit conquise par force d'armes que empeschier ne ravir par fraude d'envie denree* d'onneur qui a ung autre deveroit estre, et pour ce voeuil je parler loyalement des fais de ceste journee, car il m'est advis que se chevalier doit avoir le pris ou la huee de ceste journee pour tresexcellent fait d'armes, noble et gentil, je dy que Estonné, qui la siet, doit avoir le pris, car a tesmoignaige en croy le roy d'Escoce son seigneur et le Tors, Porrus d'Ynde et le Badrain et plusieurs autres chevaliers qui le veyrent, que chevalier mortel n'a pouoir [257a] de luy maintenir en ung fait d'armes plus chevalereusement ne plus hardiement que je vey hier Estonné.

565. Or sachiez que je vey luy et Claudion ou champ combatre a .X. chevaliers et plus et sy bien maintenir et sy asprement et tant faire d'armes que je tieng pour verité que se murdriers ne leur eussent enfondrez leurs chevaulx en traÿson, qu'ilz les eussent menez a desconfiture. Mais afin que vous sachiez la grant proesse de Estonné et la grande gentillesse et chevalerie, car ce me sembleroit pitié s'il n'estoit sceu, vous diriez qu'il fait sur tous a recommander. Car quant il senty son cheval fondre, il se tourna sy a point qu'il demoura en estant sur ses piez. Mais qui le veist adont embrachier son escu et le mectre sur son chief et le bras atout l'espee estendre amont et decopper ses ennemis, il n'est personne d'honneur qui n'en deust [257b] avoir leesse et pitié. Car le cheval de Claudion, qui tant avoit fait de proesses et qui sy chevalereusement s'y estoit maintenu que a tousjours mais doit estre honnouré entre preux chevaliers, fondy si a ung faiz qu'il luy chey sur la dextre cuisse sy a meschief que, s'il n'eust eu plus grant coeur que ung autre, il l'eust.C. fois mehaigné, car le cheval se dejectoit sy fort au morir que ce fut merveilles qu'il ne luy creva le coeur. Et

564, 16 denree *manque B* ; *corr. d'après C.*

sachiez que quant les ennemis le veirent a tel meschief, .IIII. chevaliers vindrent sur luy ferir de leurs glaives de quanques ilz pouoient et chevauchierent sur luy par plusieurs fois tant qu'ilz luy deffroissierent tout son heaume et luy firent plusieurs playes dedens le corps et l'eussent mis a mort, car aidier ne se pouoit.

566. Dont il advint que Estonné, qui se combatoit sy a meschief que pour ung coup qu'il fieroit il en recevoit .VI. ou .VII., se perceut du meschief ou Claudius estoit. Il se lanche [257c] tout a ung fais par dessus Claudion tant qu'il l'eust entre ses jambes et puis dist, oyans tous, ung gentil mot, car il dist : « Certes, seigneurs faulx chevaliers, ainsi ne murdrirez vous pas le vaillant chevalier qui ne se peult aidier et que vous n'osiez actendre quant il estoit sur son cheval. Je y morray ainçois que vous luy faciez mal ou je vous occiray tous ! » Et la fist depuis Estonné tant d'armes en deffendant sa vie et gardant son compaignon que c'est grant merveille comment ou corps d'un seul chevalier pouoit avoir tant de deffense a tant de gens. Dont je vous fay bien assavoir qu'il fut sy longuement en tel convenant d'armes ainçois qu'il eust secours que son escu luy fut tout detrenchié jusques en la boucle et son heaume gisant par quartiers sur ses espaules, monstrant tousjours chiere sy chevalereuse et sy hardie que ses ennemis en estoient tous esbahiz.

567. Pour confermer ce que je vous dy, je [257d] pren a tesmoingnaige le seigneur des Yndois, le soudain le Baldrain, le roy d'Escoce et le Tors de Pedrac, qui tant y firent d'armes pour le secourir qu'ilz en doivent a tousjours avoir los et pris. Et par ceste raison je dy que Estonné doit avoir le pris de la journee, sauve l'onneur de nostre chier seigneur et de tous les princes qui cy sont. »

568. Aprés les parolles de la damoiselle emprinst la parole sur luy le riche Alexandre et dist : « Certes, ma

damoiselle, vous avez bien dit et loyaument, car je ne sçay chevalier ou monde que, s'il vouloit cest honneur empeschier, se n'estoit par plus beau fait, qu'il ne feist mal et pechié. Et certes depar moy je luy en donne l'onneur, s'il n'y a qui plus bel mecte en place. » Adont dirent a grant joye tous, dames et chevaliers, que on l'assist sur luy et que on ne pouoit mieulx. Quant Estonné entendy les parolles du roy Alexandre, il se print ung pou a hontoyer. Adont parla le roy Percheforest, qui le [258a] regarda aviseement et dist : « Estonné, beau sire, faictes bonne chiere. On ne se doit pas esbahir de recevoir honneur si chier achatee. – Sire, dist Estonné moult courtoisement, je n'en seroie pas esbahy se desservy l'avoie. Mais pour la doubtance que j'en ay m'en convient le chief baissier, car le chevalier qui reçoit los et pris qu'il n'a pas desservy luy tourne ainçois a honte que a honneur. »

569. Dont parla le roy Alexandre et dist : « Sire chevalier, or recevez l'onneur sans doubte, car je vouldroie qu'il m'eust cousté la meilleur cité que je conquis oncques et je fusse aussi preux que vous estes. Car se je me sentoie aourné de telle valeur, je oseroie hardiement et a chiere estendue tel honneur et plus grant recevoir et gaignier au besoing. – Sire, dist Estonné, vous dictes vostre courtoisie, mais sachiez que je vouldroie bien qu'il fust ainsi de moy que vous en dictes. Et puis qu'il vous plaist et a la compaignie, je suy moult lyez quant je suy nommé entre [258b] la flour du monde. » Aprés ces parolles emprindrent a faire sy grant feste tous ensemble que c'estoit ung deduit a veoir. Et sachiez que en telles joyes et en telles festes se reposa la chevalerie et sanerent leurs playes. Mais ore se taist ung pou l'ystoire cy endroit d'eulx tous et retourne a parler de Gelinant du Glat qui sejournoit a Darnantes.

XLVII.

COMMENT GELINANT DU GLAT CONSEILLA A SES AMIS QU'ILZ FEISSENT OBEISSANCE AU ROY PERCHEFOREST.

570. Cy endroit dist l'ystoire que quant Gelinant veyt que Bruyant son frere s'estoit party du parlement et la plus grant partie de la chevalerie avecques luy, et pour les parolles qu'il avoit dit, qui luy sembloient de raison, il en fut tout courroucié. Et nonpourtant eut il plus chier a estre mal de son amy pour dire verité que dire a son plaisir et faillir a loyauté. Mais quant il veyt que Bruyant son frere [258c] se fut party, il appella ses filz et ceulx qui estoient demourez et leur dist : « Seigneurs, je suy desoremais ung ancien homme, sy ay plus veu que vous n'avez. Je vous prie et conseille que vous vous vueilliez tenir quoyz entour moy, car je me doubte moult que contrarieté n'aviengne a mon frere et a tous ceulx qui le sievent. » Lors respondirent Garuc, Sones et Gelinant, ses .III. filz, et dirent : « Sire, oncques ne yssismes de vostre conseil ne voulons yssir, ainçois voulons demourer et vivre et morir dessoubz vostre commandement. » Ainsi respondirent ses .III. filz qui la estoient et tous les autres les ensievirent. « Seigneurs, dist Gelinant, je croy que vous ferez que saiges. Or conseille je que nous demourons en ceste ville tant que nous sçarons a quelle fin ces besongnes vendront. »

571. Ainsi demoura Gelinant et ceulx de sa partie en la cité de Darnantes, tousjours actendans nouvelles comment [258d] Bruyant viendroit a chief de ce qu'il avoit emprins. Or avint a ung jour, assez brief aprés, que Gelinant seoit et plusieurs chevaliers entour luy et recordoit a eulx que moult se doubtoit de son frere et de ceulx qui avecques luy estoient qu'il ne leur mescheist, car il entendoit que le roy Alexandre estoit en la compaignie du roy Percheforest, qui

estoit le souverain du monde. Et si bien luy cheoit de quanques il emprenoit que, se il se combatoit ung contre .C., sy luy avoient les dieux sy grant eur donné qu'il avroit victoire. Tandiz qu'il disoit ces paroles vont venir .II. varletz sur deux coursiers sy estrais* de courir qu'ilz ne pouoient avant et s'en vindrent pardevant Gelinant et luy dirent : « Ha ! Gelinant, gentil homme, sçavoir vous faisons que Bruyant vostre frere et tous ses hommes sont mis a mort depar le roy Percheforest et ses aidans. »

572. Quant Gelinant entendy les deux varletz, il fut a tel meschief qu'il [259a] ne peult parler ung grant temps. Mais a chief de piece il dist : « Dictes moy, seigneurs, est ce vray que mon frere est mort et tous ses hommes ? – Certes, sire, dirent les varlez, de toute sa* gent il n'y a demouré ung seul en vie que tous ne soient occiz et detrenchiez. » Lors luy vont compter toute la maniere comment la bataille estoit alee, puis dirent : « Nous vous faisons assavoir qu'il y eut bien .XL. damoiselles entour la bataille qui toutes estoient appareilliees pour les chevaliers navrez et bleciez qui contre Bruyant se combatoient remuer et leurs playes bender, si bien qu'ilz s'en retournoient a la bataille aussi sains par semblant qu'ilz avoient esté pardevant. – Certes, varlet, dist Gelinant, je ne m'en esmerveille pas, car ilz leur avoient fait maint despit et maint oultraige, sy n'est pas merveille s'il leur en est mescheu, sy me poise moult qu'ilz l'ont desservy. »

573. Aprés ce que Gelinant eut oÿ les nouvelles que son frere estoit mort et toute sa gent, il fist* tan[259b]tost mander toute la chevalerie qui estoit en la ville et aprés les bourgois

---

571, 13 estrais *avec un signe de nasalité sur le* i.

572, 5 t. ses gens i. *corr. d'après BE.*

573, 2 i. dist tantost et fist m.

de la cité. Sy voeuil bien que vous sachiez que ainçois qu'ilz fussent assemblez, il fut sceu par toute la ville que Bruyant et toute la chevalerie qui avecques luy estoit estoit alee estoit mise a mort du roy Percheforest et de ses gens. Sy ne porriez croire la grant joye et la grant feste que tous ceulx de la ville en faisoient, especialement les femmes, car ilz mauldissoient tout le remanant du lignaige de Darnant qui estoit en vie et benissoient de leurs dieux le roy Percheforest et tous ses aydans qui ainsi destruisoient le lignaige.

574. Quant toute la chevalerie et les bourgois de la ville furent assamblez pardevant Gelinant, il emprinst la parolle pardevant tous et dist : « Seigneurs chevaliers et bourgois qui cy estes assamblez, il est bien vray que le roy Alexandre, qui tout le monde a conquis par son sens et par sa proesse, [259c] a fait de nouvel et estably roy en Angleterre. De la valeur et de la chevalerie de cellui roy n'est mestier de racompter entre nous, car il y a pou de ceulx d'entre nous qui ne sacent bien par renommee ou par fais presens qu'ilz ont veuz ou essayez en lui quel il est. Et ce roy, qui est nommé entre nous Percheforest, quant il fut couronné du royaume d'Angleterre et il sceut que on n'osoit entrer es forestz, ne chevalier ne autre, qui rissir en peust pour ceulx qui dedens habitoient, il seul emprinst par sa chevalerie et par son grant hardement le fait sur luy d'entrer en la forest de Darnant mon chier frere, qui chief et souverain de nous tous estoit par la grant chevalerie qui en luy estoit.

575. Mais puis que ce roy Percheforest dont compté vous ay, qui nostre souverain doit estre, fut entré en la forest, qui desirant estoit de sçavoir l'occasion pour quoy ceulx qui y entroient n'en pouoient yssir, il ne chevaucha [259d] guaires quant Darnant luy vint a l'encontre. Sy ne vous est mestier de compter comment Darnant fut mis a mort ne des aventures qui depuis sont avenues au roy et a tous ceulx qui entrez estoient en queste pour le trouver, aidier et

conforter. Mais tant vous voeuil je bien dire que c'est la flour de toute la chevalerie du monde et que le roy Alexandre mesme en est l'un. Or est avenu que, puis que nous sceusmes que Darnant fut mort, nous nous assemblasmes, moy et tout le lignaige d'icellui Darnant, dont les plusieurs emprindrent a cerchier la forest pour trouver et mectre a mort celui qui Darnant avoit occis. Or leur est sy mal avenu que mes trois freres y sont occis et sy grant plenté de nostre lignaige que je n'en sçay le nombre, et en especial Bruyant mon frere, qui de nouvel s'en ala, luy .LX[e]. de chevaliers, vers le Chastel Malebranche. Quant il vint la, il trouva que Malebranche estoit mort et son chastel saisy de .II. chevaliers de la queste. [260a] Bruyant mon frere assist le chastel, qui cuida prendre ceulx de dedens a force ou les affamer. Mais la chose est a ce tournee qu'il y est mort et toute sa chevalerie par la force du roy Percheforest et de ceulx qui estoient entrez en queste pour le trouver.

576. Pour ce, seigneurs qui cy estes assamblez, vous ay monstré ceste besongne car je regarde que tous mes freres sont en ceste guerre mis a mort et tant de mon lignaige que je ne sçay le nombre. Sy voy que je suis tout seul et suis tout ancien, sy vous prie que vous me vueilliez conseillier sur ceste besongne. Sy vous prie que vous me vueilliez aidier et que vous vous tirez a part, les chevaliers a ung lez et les bourgois a l'autre, et puis rapporte chacun son bon advis. » Tout ainsi que Gelinant leur conseilla a faire, ilz le firent, car l'une partie se tira a ung lez et l'autre a l'autre. Et eulx conseilliez, ilz retournerent [260b] pardevers Gelinant et s'assirent les ungs a ung lez et les autres a l'autre. Adont parla Gelinant et dist : « Or vous prie je, seigneurs chevaliers, que vous veuilliez dire vostre accord pardevant tous afin que nous nous puissons conseillier sur ce. » Adont se leva ung chevalier qui monstra leur accort, qui Sone estoit nommé et a Gelinant estoit aisné filz, et dist : « Sire, je parleray pour tous les chevaliers qui cy sont, qui m'ont

esleu pour parler par leur courtoisie, combien qu'il y ait plusieurs entre eulx qui mieulx le sçaroient faire que moy.

577. Je vous dy, chier sire, depar eulx tous que leur responce est telle qu'ilz ont regardé entre eulx qu'ilz n'ont mais plus de chief du puissant lignaige de Darnant que vous, qui estes desoremais chief de tout le lignaige et de toute la guerre. Sy vous font assavoir tous d'un accord qu'ilz veullent vivre et morir tous avecques vous et de vostre conseil user jusques a la mort, [260c] car ilz tiennent tant de sens, de valeur et de chevalerie en vous que vous ne leur conseillerez chose qui ne soit prouffitable a eulx tous. Sy vous prient et requierent comme a leur seigneur que vous en vueilliez dire vostre assent et ce que bon vous en semble, et ce sont ceulx qui vous aideront a porter oultre vostre conseil jusques a la mort. – Seigneurs, dist Gelinant, vous dictes vostre courtoisie, et certes je vouldroie bien estre sy saige que je vous en sceusse conseillier le meilleur. Mais nous orrons la response des bourgois de ceste ville et puis vous respondray. »

578. Quant les chevaliers eurent dit pardevant Gelinant ce qu'il leur sembloit que bon estoit, aprés ce se leva ung bourgois qui estoit l'un des sages de la cité et dist oyans tous : « Sire, nous avons esté grant temps dessoubz la subjection de Darnant et son lignaige nous a tenus en servaige, nompas nous sans plus, mais tous les habitans des forestz ; [260d] nompas sans plus en prenant le nostre tout a leur voulenté et de nous occir, se il leur plaisoit, sans cause, ainsi que se nous fussions bestes, mais, qui plus nous a grevé, noz femmes ont* prinses en noz hostelz pardevant nous et malgré elles emmenees et fait leurs vouloirs tant qu'il leur plaisoit, et puis les nous renvoioient. Et se aucun

---

578, 10 f. prins e. *B.*

en grouçoit ou monstroit maltalent, il estoit mis a mort, et le plus brief. Encore, s'il estoit aucun qui eust une fille belle, ilz la prenoient et en faisoient leurs voulentez. Et s'elles se deffendoient, ilz les effondroient. En tel servaige et en telle vilté nous a tenus Darnant et son lignaige qu'ilz ont prins noz avoirs, noz femmes efforcees, noz filles violees a leurs vouloirs et noz ancestres mis a mort, s'ilz en ont parlé. Or nous a Dieu visité par sa droicte pitié, par lequel ja mal ne demourra a pugnir ne bien a remunerer, car il nous a envoyé nostre droit lige seigneur, qui a tant fait par sa puissance que la moictié du lignaige de Darnant est [261a] mise a mort. Et sy voulons bien que vous sachiez que nous ne heons le remanant de plus vilaine maladie que de la mort. Et encore vous disons nous que vous ne vous actendez a confort nul que vous doyez avoir de nous fors en confortant et aidant nostre sire le roy Percheforest, dessoubz qui nous voulons doresenavant vivre et morir comme nostre bon roy et nostre bon seigneur qui nous a commenciez a jecter et jectera des vilz et puans servaiges de Darnant et son lignaige. Et tant vous disons bien que se vous n'eussiez si bonne grace en vostre forest et es aultres d'avoir resisté encontre leurs mauvais vices et que destourné leur avez a vostre pouoir, nous vous meissions tantost a mort. Or soyez advisé sur ce fait, car se ce n'estoit fors des femmes de ceste cité, sy ont ceulx de la partie de Darnant mauvais demourer en ceste ville, car elles scevent bien la mort de Bruyant et comment le lignaige de Darnant est affoibly. Mais bien sachiez, [261b] sire, qu'elles vous ont assez en grace pour ce que vous leur avez tousjours blasmé leurs folies et que vous ne voz enfans ne les avez pas confortez en ceste chevauchee. Sy vous prions, sire, que* vous laissiez les mors qui sont occiz pour leurs folies et vueilliez obeir a cellui qui est sire de la Grant

---

578, 43 qui *corr. d'après BCE.*

Bretaigne. Et sur ce ayons* conseil tous d'un accord comment il sçaira nostre bon vouloir, afin qu'il nous reçoive a sa bonne mercy. »

579. Quant Gelinant eut entendu la response des citoiens, il leurt respondy et dist : « Certes, seigneurs, je ne m'esmerveille pas se vous avez desiré la destruction de ceulx qui ont fait tant de honte et de blasme a vous et a voz hoirs, mais vrayement ce ne fut oncques ma voulenté, ainçois leur ay blasmé par maintes fois, mais pour moy ne le vouldrent laissier, dont il m'a tousjours pesé. Et sachiez que je suy de telle oppinion et de tel accord que vous estes, car nullement je [261c] ne voeul aidier mon lignaige ne conforter contre leur droit seigneur et sy suys prest de aidier a destruire tous ceulx qui vouldroient faire et maintenir telz oultraiges qu'ilz ont fais jusques a present. Dont je loe que nous acquerons paix et accord au roy d'Angleterre, et moy mesmes me voeuil mectre du tout a sa voulenté et tous mes enfans et tous ceulx qui d'eulx sont yssus. Et tous tous ceulx qui ne le veullent faire, je ne les tieng pas pour parens ne pour amis. » Quant les chevaliers qui la estoient entendirent Gelinant, ilz dirent tous d'un accord qu'ilz se tenoient a son conseil et moult desiroient d'avoir paix au roy Percheforest.

580. Sy tost que Gelinant et la chevalerie se furent accordez et les bourgois a ce qu'ilz envoieroient par devers le roy Percheforest, adont ont esleu .II. chevaliers et deux bourgois qui s'en [261d] iront pardevers le roy Percheforest et ne fineront tant qu'ilz l'avront trouvé. Sy tost que les chevaliers et les bourgois se furent mis a une voulenté, ilz firent grant feste ensemble et s'en yssirent ensemble du parlement. Mais quant ilz vindrent en la sale qui regardoit sur le

---

578, 45 s. avons c. *BE corr. d'après C.*

marchié, ilz veyrent[*] une grant merveille. Car ilz estoient entrez en la ville .IIII. chevaliers armez, dont Darnant avoit esté pere. Mais sy tost qu'ilz vindrent ou marchié, ou la plus grant partie de ceulx de la ville estoient assamblez de la grant joye qu'ilz avoient de ce que Bruyant estoit mis a mort et tout le venin et la force du lignaige de Darnant, sy menaçoient le remanant a mengier aux dens, s'aucun en pouoient tenir ; mais quant les .IIII. chevaliers vindrent au marchié, qui venoient a Gelinant pour querir l'effort de leur lignaige, et les femmes sceurent que c'estoient les filz de Darnant, elles les tirerent tous .IIII. jus de leurs chevaulx, que [262a] oncques deffendre ne se peurent, et les prennent a despiecer a graux et aux dens et les atournerent telz en pou d'heure qu'il n'y avoit sur eulx plain poulz de char entiere, et tant les trainerent et tirerent, les unes a ung lez et les autres a l'autre, qu'ilz demoururent mors. Et sachiez qu'elles ne se peurent faindre tant qu'elles les eurent tous despiecez par membres.

581. Quant Gelinant eut veu le fait de ses .IIII. nepveux, il fut tout esbahy. Lors dist : « Seigneurs, viel pechié fait nouvelle vergoingne. Bon est de soy faire amer de son povre voisin, on ne scet quant on en a mestier. Car on dit : « Qui a bon voisin, il a bon matin. » Se Darnant mon frere et ses filz se fussent fait amer de leurs voisins, encore fussent ilz en vie. » Adont descendirent les bourgois de la ville et firent crier par leur baniere l'accort qui estoit entre Gelinant et ceulx de la ville et qu'ilz fussent paisible. Aprés ce monterent les .II. chevaliers et les .II. bourgois et se mirent a la [262b] voie pardevers le Chastel de Malebranche et chevauchierent tant par leurs journees qu'ilz y vindrent sur le vespre et trouverent le roy Alexandre et le roy Perchefo-rest et toute la chevalerie et les damoiselles qui compaignie

---

580, 9 veyrent *répété* (*sous la forme* veirent).

leur faisoient, qui se jouoient a divers jeux et menoient sy grant feste que c'estoit ung deduit a veoir en la place pardevant le chastel.

582. Quant les .II. chevaliers et les .II. bourgois veyrent la chevalerie, ilz descendirent de leurs chevaulx, car bien penserent que c'estoient des chevaliers du roy Percheforest. Lors s'en vindrent pardevant le roy Alexandre, qui se debourdoit a une josne damoiselle, et le saluerent moult courtoisement. Et le roy leur rendy leur salut et puis leur demanda qui ilz estoient. « Sire, dist l'un des chevaliers, nous sommes messaiges a Gelinant du Glat et aux bourgois [262c] de la cité de Darnantes. Sy vous prions, par amours, que vous nous vueilliez enseigner le roy Percheforest. – Certes, sire chevalier, dist le roy, je le feray voulentiers. » Lors se tourne le roy et voit le roy Percheforest qui seoit emmy la place et .VI. damoiselles, dont les .II. chantoient moult doulcement pardevant luy. Et le roy Alexandre s'en vint pardevant luy et l'appella. Et quant le roy veyt Alexandre, il sailly sus au plus tost qu'il peult. Et Alexandre luy dist : « Sire roy, vecy .IIII. messaiges depar Gelinant du Glat, qui fut frere de Darnant, et ceulx veullent parler a vous. – Sire, dist le roy, a moindre messagier me passasse* je bien. Mais puis qu'il vous plaist, souffrir m'en* convient. »

583. Quant les messages entendirent que c'estoit le roy d'Angleterre, ilz s'agenouillierent pardevant luy. Mais le roy les fist lever et puis leur dist qu'ilz comptassent leur messaige. Adont parla ung chevalier et dist : « Sire, nous sommes cy envoiez, .II. chevaliers et .II. bourgois, depar Ge[262d]linant du Glat et les citoiens de Darnantes. Sy vous

---

582, 19 m. passe j. *corr. d'après BE.*

582, 20 s. me c. *corr. d'après BE.*

prie, pour le hault Dieu, Gelinant que vous vueilliez avoir mercy de luy et de ses enfans et de tous ceulx de son paÿs qui oster se porront de vilain fait, car il est cellui qui encontre vous ne vesty oncques haubergon. Et s'il vous plaisoit luy mander, il yroit en prison la ou il vous plairoit et tous ses enfans aussy. – Certes, sires chevaliers, dist le roy, j'ay oÿ tant de bien dire de luy et de ses enfans que je ne prens ne voeul fors courtoisie et honneur envers luy. Mais le matin vous en irez a luy et luy direz depar moy que je luy prie qu'il me viengne veoir hardiement, car je l'asseure. »

584. Sy tost que les .II. chevaliers eurent dit leur messaige, qui leur estoit chargié de leur seigneur, les .II. bourgois passerent avant et dirent : « Sire, les citoiens et les bonnes gens de Darnantes se recommandent tous a vous de corps et d'avoir et vous envoient les clefz et l'onneur de leur cité et vous prient tous que vous les vueilliez venir visiter [263a] et oster les mauvaises coustumes que ceulx qui en ont esté seigneurs jusques a ores y ont eslevees. Et sachiez qu'ilz se plaignent moult fort a vous d'eulx, car ilz leur ont fait moult de cruaultez. Mais vous les en avez sy bien vengiez qu'ilz en scevent pou en vie, si vous prient comme a leur seigneur que vous vueilliez venir en la cité oster le mal et mectre le bien. – Beaux seigneurs, dist le roy, vous irez au chastel reposer huy mais et demain au matin viendrez parler a moy. – Sire, dist le bourgois, nous ferons vostre commandement. » Aprés ce s'en alerent les messaiges vers le chastel. Lors fut appareillié qui mist leurs chevaulx a l'estable et une damoiselle les mena en une chambre pour eulx aaisier. Assez tost aprés retourna Alexandre et toute la compaignie. Et sachiez que le roy Percheforest fist moult grant honneur aux messaiges et les fist aaisier celle vespree de quanques il peult.

585. L'endemain, quant le roy fut levé, les messaiges s'en vindrent par [263b] devant luy et luy dirent qu'ilz s'en

iroient voulentiers, « car Gelinant et ceulx de la cité desirent moult a oÿr bonnes nouvelles de vous. – Seigneurs, dist le roy, vous en irez assez tost. » Lors appella ung escuier qu'il veyt lez luy et luy dist : « Va, sy me fay amener .II. beaux coursiers et les armes pour .II. chevaliers et les presente depar moy a ces deux chevaliers qui cy sont et sy fay amener deux palefroiz que tu presenteras a ces deux bourgois. – Sire, dist l'escuier, je le feray. » Lors s'en vient vers l'estable et fait prendre .II. beaux destriers et les fait enseller et puis fist prendre .II. haubergons et .II. escus et .II. heaumes et .II. glaives et les feyt apporter aprés luy. Et sy fist prendre deux palefroiz pour les bourgois et s'en vint vers les deux chevaliers et leur dist : « Seigneurs, nostre sire le roy Percheforest qui cy est veult que vous ayez de ses chevaulx et de ses armes. – Varlet, dirent les chevaliers, Dieu luy accroisse son honneur. » Lors s'en [263c] retournerent pardevers le roy et se humilierent envers luy en le remerciant du present que leur avoit fait presenter, et le roy respondy : « Seigneurs, les presens ne sont pas sy grans qu'ilz deussent, mais je vueil que doresenavant vous soyez de mon hostel et que vous me faciez hommaige. » Quant les chevaliers entendirent le roy, ilz le remercierent moult et luy firent tantost hommaige.

586. Sy tost que le roy eut receu l'ommaige des .II. chevaliers, il leur demanda leurs noms, et le aisné chevalier respondy : « Sire, on me nomme Sone et suy filz aisné de Gelinant du Glat, et mon compaignon est nommé Anseon et est filz de la soeur de ma mere. – Certes, seigneurs, dist le roy, or vous ayme plus que devant pour le bien que j'ay oÿ dire de Gelinant vostre pere. » Aprés vint l'escuier aux deux bourgois et leur presenta deux palefroiz depar son seigneur, et les bourgois en remercierent moult le roy et di[263d]rent : « Sire, ce don est trop grant a nous. – Ung* tel don, dist le

---

586, 10 Et pour ce nul tel d. *B corr. d'après E.*

roy, n'est pas trop grant a moy. Et pour ce que nul ne parle sur vous fors qu'en bien, je vous retien de mon hostel, car j'ay bien mestier de vous, et vueil que vous en ayez lectres de moy. Sy vous prie que vous faciez mes pourveances a Darnantes, car je y seray temprement. Et vous, Sone, direz a vostre pere que je le salue plus de .C. fois et qu'il ne laisse pas qu'il ne soit cy dedens .IIII. jours, et puis nous en yrons pardevers la cité. – Sire, dirent les chevaliers, nous ferons voulentiers vostre commandement. » Lors se departirent tous quatre du roy, liez et joyeux.

587. Or dist l'ystoire que quant les messagiers se furent partiz du roy Percheforest, ilz se mirent au chemin pardevers Troyete, liez et joyeulx de ce qu'ilz avoient si bien besongnié et moult looient le roy de honneur, de bonté et de [264a] courtoisie et que Dieu avoit visité le païs qui tel seigneur leur avoit envoyé. Ainsi parlant de leur seigneur n'arresterent de jour en jour, sy vindrent a la cité a l'eure de midy. Et sachiez que sy tost qu'ilz furent entrez dedens la ville, les gens venoient encontre eulx a sy grant flote qu'ilz ne pouoient passer, ains crioient : « Vous ne passerez, sy nous avrez dit voz nouvelles. »

588. Quant ilz veyrent ce, l'un des bourgois leur ala dire : « Bonnes gens, soyez liez et joyeulx, car nous avrons le meilleur seigneur qui vive. Plus gentil de coeur, plus large ne plus courtois ne plus beau prince n'a au monde, hors mis le roy Alexandre. Et sy vous mande qu'il sera en ceste cité dedens .VIII. jours pour vous oster de servaige et mectre en franchise, pour oster tous mauvais usaiges et mectre les bons. Et especialement femmes le doivent aourer comme dieu en terre, car il les aime et honnoure sur toute riens. » Quant le peuple eut entendu ce que le bourgois avoit dit de leur nou[264b]vel roy, ilz emprindrent a faire par toute la ville sy grant joye que on n'y oioit goucte pour le revel. Lors passerent les messaiges toute la ville jusques au chastel et

trouverent Gelinant, qui leur fist grant feste. Et quant ilz furent descenduz, Gelinant leur prinst a dire : « Seigneurs, vous revenez mieulx montez que vous n'y alastes, en especial les .II. bourgois chevauchent palefrois, qui n'affiert pas a eulx ne n'est acoustumé a eulx. – Par ma foy, sire, dist Sone, se nous sommes mieulx montez, c'est de don du roy et du plus noble prince, plus courtois et plus gentil qui vive aprés le roy Alexandre. C'est nostre lige seigneur, a qui vous nous avez envoyez, qui a moy et a mon nepveu a donné ces deux chevaulx et les armes telles qu'il appartient a chevalier, et puis il nous a retenuz de son hostel et de ses chevaliers pour la bonne renommee qu'il a oÿe de vous des damoiselles de cest paÿs. Et a noz deux compaignons [264c] a il donné ces .II. palefroiz, sy ne doit personne parler sur eulx s'ilz les chevauchent, car ilz sont de son hostel et gardés a tousjours et les a transmis a faire ses pourveances en cest paÿs.

589. Sy vous disons depar luy qu'il vous mande comme a son chevalier, s'il vous plaist, que vous trayez pardevers luy au plus tost que vous porrez, car il vous desire a veoir, car aprés vostre venue il viendra en ceste ville pour mectre le pays en paix. Et vous faisons bien assavoir que ceulx de nostre lignaige qui demourez sont, s'ilz veullent bien faire, seront mis a honneur. – Certes, seigneurs, dist Gelinant, beneyt soit le grant Dieu, je suy moult lyé que vous avez esté receuz sy noblement et sy debonnairement du roy qui nostre seigneur doit estre. Et se mes freres m'eussent creu, ilz eussent sauvé eulx et leur lignaige. Or loe je que on face crier en la ville que les rues soient atournees au plus bel que on peult contre la venue de [264d] nostre roy. Et a vous, seigneurs, que il a establiz a ses pourveances, des cy endroit je vous rend le chastel qui est sien, et le faictes atourner et pourveoir si noblement qu'il affiert a tel prince. Et je m'en iray pardevers mon seigneur qui m'a mandé, et Sone et Anseon garderont le chastel et .XII. chevaliers avecques eulx que je leur laisseray. » Lors fist

Gelinant apprester ses besongnes et les .II. bourgois s'en alerent a leurs hostelz, et puis firent crier par leur baniere que la ville fust atournee au plus noblement que on pourroit encontre la venue de leur seigneur, et ceulx le firent de bon coeur moult noblement. Mais l'ystoire se taist cy endroit d'eulx et retourne a parler de Gelinant du Glat.

XLVIII.

COMMENT GELINANT DU GLAT VINT EN GRANT HUMILITÉ DEVERS LE ROY PERCHEFOREST.

590. Or dist l'ystoire cy endroit que quant Gelinant eut apresté ses besongnes au plus bel qu'il peult, il se mist au chemin, luy .XXXe. de chevaliers de [265a] son lignaige, et chevaucha tant par ses journees qu'il vint au Chastel de Malebranche. Et sachiez que quant il vint en la place devant le chastel, il fist tendre ung pavillon et entra dedens, et estoit adont environ heure de nonne. Dont se fist Gelinant desvestir en ses draps linges, tout deschaux et chief nu, et commanda que on luy apportast son espee et la prinst par la pointe. Lors commanda que tous ses chevaliers qui au roy vouloient obeir s'atournassent ainsi, ou ilz wydassent le païs. Et ilz respondirent qu'ilz vouloient du tout obeyr a leur seigneur. Lors s'atournerent en telle maniere. Tandis furent les nouvelles apportees au roy Alexandre et au roy Percheforest et a la chevalerie toute qu'il y avoit jusques a .XXX. chevaliers logiez dehors le chastel, mais on ne sçavoit a quelle fin. Adont respondy le roy Alexandre : « C'est bon que on sache quelz gens ce sont et qu'ilz quierent. – Sire, dist Percheforest, alons veoir vers le pont pour sçavoir leur convenant. – Je le loe bien », dist Alexandre.

591. [265b] Quant Alexandre et Percheforest, Gadifer et plusieurs autres chevaliers furent prestz, ilz se mirent au

chemin vers le pont. Mais quant ilz vindrent a la porte, ilz regardent et voient venir ung chevalier ancien en ses linges draps, nu chief et deschaux, tenant son espee nue par la pointe, et .XXX. chevaliers aprés luy de tel habit. Et quant ilz veyrent ce, Alexandre ala dire : « Ne me creez jamais se ceulx qui cy viennent ne sont du lignaige de Darnant, qui viennent a mercy pardevers le roy Percheforest. – Sire, dist le roy Betis, il porroit bien avenir. »

592. Ainsy qu'ilz se devisoient, atant vont approchier d'eulx Gelinant et sa compaignie. Lors parla Gelinant, qui estoit chief d'eulx tous, et dist : « Seigneurs, plaise vous a moy enseignier le roy Percheforest. » Adont respondy le roy Alexandre, qui n'estoit pas eschars de parolle, et dist : « Beau sire, veez le cy, [265c] a ce mantel ermin. » Quant Gelinant congneut le roy Percheforest, il se mist tantost a genoulx devant luy et tous les autres chevaliers qui avecques luy estoient. Mais Gelinant parla pour tous et dist : « Gentil roy, veez cy pardevant vous* Gelinant, qui fut frere a Darnant l'enchanteur qui fist tant par son oultraige et son excés qu'il a convenu que vous* l'ayez mis a mort et plusieurs autres de sa secte et de son lignaige. Mais moy, qui ne puis nyer que ne fusse son frere et qui* suy cy a genoulx, et tous les chevaliers qui cy sont, ou point ou vous nous veez deprions a vous que par vostre misericorde ayez pitié de nous en prenant l'amende si avant que nous pouons avoir meffait, s'il vous plaist, car nous sommes ceulx qui nous mectons en vostre mercy de nous occire ou laissier vivre. Et tenez mon espee, sy faictes de moy vostre vouloir et de mes compaignons aprés. Mais tant vueil je bien que vous sachiez que je ne chevalier qui cy soit n'avons esté

592, 10 p. toy G. *BC corr. d'après E.*

592, 12 q. tu l'a. *BC corr. d'après E.*

592, 14 et qui *manque BE.*

confortans et aydans [265d] a tous ceulx qui vous ont esté contraires, ainçois les en avons destournez a noz pouoirs. »

593. Quant le roy Percheforest eut entendu Gelinant et il eut veu que en grant humilité il s'estoit mis pardevant luy, il en eut grant pitié pour ce qu'il n'avoit de rien mesprins envers luy. Et pour ce il s'avança et l'embraça et le leva sur ses piez et puis fist lever tous les autres. Lors dist a Gelinant : « Beau sire, il n'affiert pas a vous telle amende pour chose que vous ayez meffait, mais alez, sy vous vestez de voz drapz, car je vous pardonne tout ce que vous pouez avoir meffait et a tous voz chevaliers et quicte l'amende. – Sire, dist Gelinant, Dieu le vous mire. » Lors s'en ala a son pavillon et tous les chevaliers qui estoient avecques luy et se revestirent de leurs plus riches draps et puis s'en vindrent devers le roy, qui leur fist moult grant feste et dist : « Gelinant, beau sire, j'ay oÿ dire tant de bien de vous que je vous [266a] retien de mon conseil, car je pense a avoir mestier de vous ainçois que je puisse avoir mis les besongnes a point du peuple qui demeure es forestz, qui a esté malmené de long temps. – Sire, dist Gelinant, vous me appellez a plus grant honneur que je ne vaille. Mais puis qu'il vous plaist, je receveray l'onneur lyement et vous serviray en tous cas loyalement a mon pouoir. »

594. Par celle voie que vous avez oÿ cy devant fut Darnant et tous les mauvais de son lignaige mis a fin et les bons appaisiez au roy Percheforest. Aprés cest accord eut moult grant joye ou Chastel de Malebranche de la chevalerie et des damoiselles, dont Gelinant fut grandement festoié, en especial de sa niepce Lyriope. Et quant ilz eurent festoyé toute la journee et beu et mengié a leurs vouloirs, ilz alerent reposer jusques a l'endemain que le soleil fut levé. Adont se leverent par le chastel chevaliers, dames et damoiselles et alerent aourer a ung temple de Mars qui estoit dedens le [266b] chastel. Enaprés assembla ung parlement le roy

Percheforest et y fut le roy Alexandre et le roy d'Escoce et plusieurs autres chevaliers. Dont ennuy seroit de recorder toutes les paroles qui y furent dictes, mais en la fin ilz s'accorderent a ce que, quant ilz seroient desjunez, ilz s'en yroient vers Darnantes. Adont fut appareillié le mengier. Les tables furent mises et s'assirent au disner les dames et les chevaliers. Et quant ilz eurent disné, ilz prindrent congié aux damoiselles, qui tant de courtoisies leur avoient fait.

595. Le roy Percheforest mesme, quant il prinst congié a elles, dist devant toutes en audience : « Damoiselles, je ne pren pas congié a vous pour tout que je ne vous doive veoir temprement. Sy vous requier que s'il estoit aucun, fust chevalier ou aultre, qui fist force a aucune de vous ne a autres, faictes le moy sçavoir, et sachiez que je le feray detrenchier par membres. » [266c] Quant les damoiselles entendirent le roy, il n'y eut celle qui ne le remerciast en plourant. Aprés ces parolles furent les chevaulx appareilliez et ensellez. Lors monta le roy Alexandre et tous les autres. Le roy d'Escoce prinst congié a Lyriope, sa bonne hostesse, et aussi fist le Tors, sy a grant meschief pour son amour qu'il n'eut pouoir de dire adieu, ains s'en vint a Lizane et luy pria qu'elle prenist congié a elle pour luy. Et la damoiselle luy dist : « Je le feray voulentiers, mais vous l'avez cy en presence. – Damoiselle, dist le Tors, je vous prie que vous luy dictes pour moy, car je n'ay pouoir de luy dire. » Lors broche le cheval des esperons et yst hors du chastel, sy courroucié que les larmes qui luy yssoient des yeulx luy mouilloient toute la poicterine. Adont wida toute la chevalerie du chastel et se mirent au chemin. Et les damoiselles demourerent ou chastel jusques a l'endemain, aises et joyeuses [266d] de ce qu'elles estoient sy bien vengees du mauvais lignaige de Darnant, qui tant de honte leur avoit fait. Mais quant ce vint l'endemain, elles se departirent et s'en alerent vers leurs logiz et firent leurs lieux tenir cloz et bien garder que aucun fuitif du lignaige mauvais ne leur

feist vilonnie. Mais ore se taist l'ystoire des damoiselles et retourne a parler du roy Percheforest et de sa compaignie, qui s'en alerent pardevers Troyete.

XLIX.

COMMENT LES SEIGNEURS SE PARTIRENT POUR ALER A TROYETE ET TROUVERENT DEUX CHEVALIERS QU'ILZ PRINDRENT PRISONNIERS.

596. Cy endroit dist l'ystoire que puis que le roy et la chevalerie furent partiz du Chastel de Malebranche, ilz ne finerent de chevauchier tant qu'ilz vindrent a une lieue anglesche prez de Darnantes, et estoit ainsy que heure de nonne, mais encore n'estoient ilz pas yssus de la forest. Ainsy qu'ilz chevauchoient tous deduisans, ilz escoutent et oent une femme crier moult piteusement. Quant le roy [267a] Percheforest entendy le cry, il fut trop courroucié et dist : « Encore ne sont pas tous les mauvais du lignaige de Darnant mis a mort. » Lors dist a son frere et a Estonné qui prez de luy estoient : « Sievez moy, je vueil aler veoir que c'est. » Quant Gelinant entendy le roy, il fut trop courroucié et dist : « Sire, il m'est advis que vous ne vous fiez pas en moy pour ce qu'ilz sont par aventure de mon lignaige. Gentil sire, il n'est pas droit que vous y alez tant que je soye en place et les chevaliers que j'ay amenez, mais souffrez que je y voise, et se je ne fay a point, sy me mectés a mort. » Et quant le roy anglois entendy Gelinant, il s'avisa ung pou et puis luy dist : « Gelinant, alez celle part et faictes que ceulx qui font crier la damoiselle soient prins. »

597. Sy tost que Gelinant eut congié d'y aler, il fut moult lyé. Lors broche son cheval, luy .XXXe. de chevaliers qu'il avoit amenez, et se fierent en la forest au lez ou ilz oyoient [267b] le cry. Et le roy Percheforest les sievoit de

loing pour veoir comment ilz se maintendroient. Et Gelinant chevauche tant qu'il vint jusques a ung ronssoy et veyt .IIII. chevaliers qui tenoient deux damoiselles qu'ilz vouloient efforchier. Mais quant Gelinant les veyt, il fut trop courroucié et les escria : « Ho ! seigneurs, ho ! mal faictes, sy l'amenderez ! » Quant les .IIII. chevaliers entendirent le chevalier qui les escrioit, ilz regardent et voient que c'estoit Gelinant leur oncle. Lors prindrent a rire et dirent : « Oncle, nous ne meffaisons pas, car elles nous ont reffusé a faire noz voulentez et sy ont grevé nostre lignaige pour aidier le roy Percheforest. Et sachiez que sy tost que nous avrons fait noz voulentez d'elles, nous les mectrons a mort. – Nompas, seigneurs, nompas, dist Gelinant, ceste mauvaise loy est faillie, trop en avez usé. Il n'est plus tel usaige. Jamais n'enforcerez femme, ne vous ne autres, que ne mourez de honteuse mort, [267c] se vous estes tenus. » Lors dist aux chevaliers qui lez luy estoient : « Prenez ces .IIII. chevaliers et les loiez piez et mains, sy les menerons justicier au gré de nostre seigneur. » Lors alerent saisir les .IIII. chevaliers a tous lez et leur loierent les piez dessoubz les ventres de leurs chevaulx et les mains pardevant la fourcelle.

598. Sy tost que Gelinant eut fait prendre les .IIII. chevaliers qui estoient ses nepveux, car ilz estoient filz de Daquin de l'Estrange Forest que le roy Alexandre mist a mort pour le nayn, il retourna pardevers le roy son seigneur et fist mectre les .II. damoiselles sur .II. chevaulx, car elles estoient si fourmenees qu'elles ne pouoient aler. Sy n'eut pas gramment chevauchié quant il trouva le roy son seigneur. Et quant il le veyt, il fut tout esbahy, car il pensa bien qu'il l'estoit venu gueter. Et pour ce luy dist il : « Ha ! sire, vous n'estes pas asseur de moy ! Par l'ame de mon pere, se vous me congnois [267d] siez bien, vous ne vous doubteriez de moy ! – Gelinant, dist le roy, ne vous courrouciez pas : ainsy esprouve l'en son amy. – Sire, dist Gelinant, puis qu'il vous plaist, bien me plaist. Mais je vous

amaine les .IIII. chevaliers qui vouloient enforcer ces deux damoiselles et puis les eussent mises a mort. Or en faictes ce qu'il vous plaist. – Gelinant, dist le roy, je vous demande qu'ilz ont desservy. – Sire, dist il, se je les avoie a justicier ainsi que vous avez, je les feroie detraire a chevaulx et tous ceulx doresenavant qui aux dames ne aux damoiselles feroient force. – Gelinant, dist le roy, et il sera ainsi fait que jugié avez doresenavant. Or se gard chacun de mesprendre ! »

599. Aprés ce que Gelinant eut jugié les .IIII. chevaliers a desmembrer a force de chevaulx, le roy Percheforest luy commanda qu'il fust bien saisy d'eulx jusques atant qu'il les demandast et qu'il les menast en prison en la tour de Darnantes. « Sire, dist Gelinant, je le feray voulentiers. » Lors se [268a] mist Gelinant au chemin entre luy et ses gens atout les .IIII. prisonniers et ne fina de chevauchier tant qu'il vint a Darnantes et fist tant qu'il vint au chastel. Adont luy vint a l'encontre Sone son filz et Anseon, qui luy firent grant feste. Et Gelinant leur dist : « Seigneurs, le roy nostre sire est a une lieue pres de cy. Appareilliez vous pour aler a l'encontre et le faictes sçavoir aux bourgois de la ville afin que chacun soit appareillié de le recevoir. Et sy amaine cy .IIII. prisonniers qui ont mort desservie, et non pour moindre meffait que pour enforcier femmes. Et sachiez que le roy me les a chargiez sur ma vie, sy vous prie qu'ilz soient mis en telle prison que vous ne autres n'en ayent blasme.

600. – Sire, dist Sone, nous les mectrons en telle prison que vous ne autre n'en porra avoir doubte. » Adont furent mis en tel lieu que le roy les pouoit avoir quant il luy plaisoit. Lors s'appareilla Gelinant et les filz et tous ceulx de [268b] la ville qui chevaulx avoient et yssirent hors de la ville et cité a l'encontre de leur seigneur, et les dames et les damoiselles et l'autre commun monterent aux fenestres

pour plus a plain veoir le roy. Mais ceulx de cheval n'eurent gueres chevauchié quant ilz encontrerent le roy Perchefo-rest et sa compaignie. Quant le menu peuple, qui devant couroit, vint jusques a la chevalerie ou le roy estoit, ilz prindrent a crier : « Lequel est ce qui doit estre nostre roy ? Enseignez le nous ! » Dont leur dist ung escuier qui chevauchoit devant : « Bonnes gens, c'est celui qui siet sur ce cheval pumelé. »

601. Sy tost que la commune gent l'eurent advisé, ilz commencerent a crier : « Bien viengne le roy par qui le commun peuple est mis hors de servaige ! » Adont veissiez entour luy tant de gens que ceulx a cheval ne pouoient approchier de luy, et en especial [268c] il y avoit tant de femmes a son frain qu'il n'estoit homme qui y peust advenir, dont le roy Alexandre avoit sy grant joye et toute la chevalerie que c'estoit merveilles. Mais quant le roy Percheforest veyt que tout le peuple tournoit pardevers luy et laissoient le roy Alexandre son seigneur qui tout le monde avoit conquis, il fut tout esbahy et dist : « Bonnes gens, laissiez moy ester et alez faire feste au seigneur a qui tous seigneurs sont subgietz et dont l'onneur me vient et a vous la franchise. » Quant le roy Alexandre entendy le roy Percheforest et il veyt qu'il estoit estraint pour l'onneur que le peuple luy faisoit devant luy mesmes, il dist sy hault que tous l'oÿrent : « Roy Percheforest, souffrez que les bonnes gens vous facent feste. Ne vous doubtez, je n'en ay pas envie, car qui fait feste a mon subjet, il le fait a moy mesmes. Et sachiez que j'ay grant joye de la bonne voulenté qu'ilz vous monstrent. »

602. Quant le roy Percheforest eut entendu le roy [268d] Alexandre, il le remercia moult, mais le peuple, qui a ce n'entendoit pas, par especial les femmes, estoient tousjours a son frain et ne le laissierent jusques a l'entree de la cité. Mais quant ce vint a l'entree de la porte, il les convint traire

arriere pour la presse. Adont vindrent avant les bourgois et firent voie et place entour le roy, si qu'il n'y avoit entour luy personne a .XX. piez pres.

603. Sy tost que le roy Percheforest fut entré dedens la porte, il regarde que toutes les rues estoient par dessus couvertes de toilles blanches, car adont il estoit pou d'autre drap et estoit en ce temps moult grant noblesse, car adont estoient pou de draps de soye et de cendaulx ou paÿs. Sy vous fay bien assavoir que ce seroit forte chose a croire de la feste que ceulx de la cité firent a leur nouvel seigneur, car il fut pres de soleil esconssant ainçois que le peuple fust aquoisié. Et quant il fut retrait par les maisons, le roy se tira ou chastel ou le souper estoit appareillié, et mengierent [269a] a leur voulenté et puis alerent couchier jusques a l'endemain qu'ilz se leverent. Adont eut le roy conseil qu'il feroit crier que tous chevaliers et escuiers demourans es forestz fussent dedens .XV. jours a Darnantes pour faire hommaige au roy d'Angleterre sur paine de perdre leurs terres et estre banniz du royaume. Tout ainsi qu'il fut devisé, il fut fait, car au jour nommé il y eut bien jusques a .C. chevaliers tous demourans en chasteaulx et en fermetez par les forestz. Et sachiez que tous firent hommaige au roy et fiance. Et sy tost qu'ilz eurent fait hommaige, le roy anglois fist crier que tous venissent sur le marchié, et gentilz et vilains, pour veoir la justice des .IIII. chevaliers malfaicteurs. Adont eut grant murmure par la ville, en especial entre les chevaliers des forestz, car ilz n'avoient pas veu ne oÿ parler que chevalier peust par meffait forfaire ne son corps ne sa terre, et pour ce eurent grant merveille quelle chose les .IIII. chevaliers [269b] avoient fait.

604. Or sachiez que nouvelles que femmes scevent sont tost espandues par tout. Et pour ce fut tantost sceu par toute la ville que le roy Percheforest avoit fait prendre .IIII. chevaliers pour ce qu'ilz vouloient efforcer .II. femmes, et

pour ce avoit on fait crier que tous fussent au justicier, et gentilz et vilains. Sy y couroient les femmes en especial en grans compaignies. Mais quant le peuple fut assemblé, le roy commanda a Gelinant qu'il luy delivrast les .IIII. prisonniers qu'il luy avoit chargiez. Dont respondy Gelinant : « Sire, a vostre plaisir. » Lors furent amenez les .IIII. chevaliers emmy le marchié. Et quant le roy les veyt, il commanda que on fist aquoisier le peuple, et il fut fait. Adont commanda le roy a Gelinant qu'il deist devant tous pour quel fait ilz estoient prins. « Sire, dist Gelinant, je le feray voulentiers. »

605. [269c] Sy tost que le roy eut commandé a Gelinant qu'il deist devant tous pour quelle raison les chevaliers estoient prins, il monta a une fenestre et dist en hault devant tout le peuple : « Bonnes gens, afin que vous sachiez pour quel fait le roy nostre sire a fait prendre ces .IIII. chevaliers qui cy sont, je le vous fay sçavoir depar luy, que la journee qu'il entra en ceste cité, il advint qu'il passoit parmy la Forest au Lyon cy dehors et oÿ .II. femmes crier moult aigrement. Adont me commanda que je alasse sçavoir qu'elles avoient. Et je feiz son commandement et trouvay ces .IIII. chevaliers que vous veez, qui avoient abatues deux femmes a terre et en vouloient faire leurs voulentez. Et elles, a qui il desplaisoit, se deffendoient a leurs pouoirs. Mais pou y eust valu, car ces .IIII. chevaliers avoient tirees leurs espees et disoient qu'ilz les occiroient s'elles ne les laissoient convenir. Et quant je vey le fait, je les escriay et diz qu'ilz faisoient mal [269d] et les prins par force et les menay en prison par le commandement du roy Perchefo-rest, nostre chier seigneur, a qui le fait desplaist sur tous autres fais, et porrez regarder quelle penitance ilz avront de leurs fais. » Aprés ces paroles descendy Gelinant et vint emmy la place et fist a chacun des chevaliers par le commandement du roy acteler .IIII. fors chevaulx aux .IIII. membres, a chacun pié ung et a chacune des mains ung

autre. Et puis fist monter sur chacun cheval ung bouvier, ung aiguillon en sa main, puis leur commanda que chacun poingnist son cheval, et ilz le firent, car il n'y eut cheval qui n'emportast son membre. Ainsi fist le roy detraire les .IIII. chevaliers a chevaulx pour le meffait que vous avez oÿ.

606. Aprés ce fait monta Gelinant hault a une fenestre et dist en hault, que tous l'oÿrent : « Oyez tous l'establissement et la loy que nostre chier sire le roy d'Angleterre et son conseil ont estably et veullent qu'il soit tenu doresenavant a tousjours, qui commence ainsi que vous [270a] orrez cy aprés :

607. « Nous, Betis de Fezon, roy d'Angleterre par la grace du Dieu Souverain et du roy Alexandre, roy des roys terriens, ordonnons et establissons doresenavant et jurons a tenir fermement a tousjours par tout le royaume d'Angleterre et par toutes les terres ou nous avons souveraineté que s'il est homme, gentil ou vilain, noble ou non noble, de quelque estat qu'il soit, que s'il fait force a femme, de quelque condicion qu'elle soit, c'est assavoir qu'il ait charnelle compaignie a elle oultre son gré et sa voulenté, il a mort desservie telle que d'estre detrait a .IIII. chevaulx tant que les membres luy soient departiz du corps. Et commandons a tous ceulx qui tiennent justice dessoubz nous ou pour nous que se homme, quel qu'il soit, enchiet en tel meffait, qu'ilz* en facent justice telle que dessus est dicte sur paine de perdre quanques ilz* tiennent ou* royaume et la vie a la voulenté du roy.

608. [270b] Et si deffendons depar le roy nostre sire qu'il ne soit homme vivant, de quelque estat qu'il soit, sur paine

---

607, 14 m. qu'il en face j. *BCE.*

607, 15 q. il tient *BE.*

607, 15 du r. *corr. d'après BE.*

d'avoir la langue coppee, qui reproche a dame ne a damoiselle vivant force que on luy ait faicte. Et commandons qu'elle ne soit arrieree ne moins prisee en lieu ou elle s'embate*. Et encores commandons nous depar le roy nostre sire que le fort laisse joïr au foible de ce qui est sien. Et se aucun meffait a ung autre, si se tire a la justice du lieu. Et nous commandons a toutes justices qu'ilz leur facent hastif droit, sans recevoir dons ou promesses sur paine de perdre corps et avoir. »

609. Quant le peuple qui en la place estoit entendy les estatus et les commandemens du roy, ilz prindrent a cryer de leesse : « Vive le roy Percheforest nostre sire ! » Et sachiez que grant murmure fut entre les chevaliers des forestz de la cruelle justice que le roy avoit fait faire et que jugie estoit sur ceulx qui femmes [270c] efforceroient, sy doubterent le roy sur toute riens. Dont il advint depuis que autant que femmes avoient esté viles tenues* et pou prisees, elles furent honnourees et chieres tenues, car ceulx qui devant ne les daignoient bellement appeller furent aprés tous liez se les damoiselles les daignoient regarder. Et par ceste voie commença premier a regner en Angleterre le dieu d'Amours et chevalerie a faire les proesses grandes et emprendre les grans fais d'armes et a eulx maintenir en tout honneur par quoy ilz peussent avoir loz et pris entre dames et damoiselles et qu'ilz se peussent embatre* entre elles par leurs grez. Et dames et damoiselles de honneur se prindrent a reparer et a chier tenir et a elles maintenir nectement et honnestement et a amer les preux, les courtois et les nobles et a heïr les vilains et les deshonnestes et de pou de valeur.

608, 5 e. s'esbate *E corr. d'après BC.*

609, 8 tenues *manque BE corr. d'après C.*

609, 16 p. esbatre e. *E corr. d'après B.*

610. Aprés ce emprindrent elles a enrichir et [270d] a edifier beaux manoirs sur lieux delectables de bois et de rivieres et de fontaines et emprindrent a soubtillier de faire nobles vestures et paremens pour donner aux preux chevaliers. Et d'elles vindrent les damoiselles que le commun peuple appelloit fees, car il cuidoit qu'elles fussent fees et qu'elles ne mourussent pas par les lieux ou elles habitoient incongneuz et qu'elles enclooient d'espés* air par leurs conjuracions et leurs enchantemens. Mais nous nous tairons ung pou d'elles et retournerons a parler du roy Alexandre et du roy Percheforest.

L.

COMMENT DANGLINS ET THOLOMERS* VINDRENT DEVERS LE ROY ALEXANDRE.

611. Or dist l'ystoire cy endroit que depuis que le roy Percheforest eut fait la justice en la cité de Darnantes, il ne cessa puis de jour en jour de ordonner la cité et les forestz en ostant les mauvaises coustumes et mectant les bonnes. Or advint ung jour que le roy Alexandre estoit alé chasser en la Forest au Lyon, qui estoit pres de la cité, sy [271a] avoit prins sur le vespre ung porc sengler et le faisoit escorer devant luy. Il advint que deux chevaliers passerent par la place ou il estoit arresté. Quant les deux chevaliers veyrent ceulx qui estoient arrestez sur le porc, ilz dirent qu'ilz iroient veoir quelz gens c'estoient pour sçavoir s'ilz leur sçaroient enseigner ce qu'ilz queroient. Lors brocherent leurs chevaulx, sy s'en vindrent sur la prinse du roy. Et quant ilz perceurent le roy Alexandre leur seigneur, ilz

---

610, 8 e. de pur a. *BE corr. d'après* **632**, 16.
Rubr. Tholomeis

mirent tantost pié a terre et s'agenouillerent devant luy et luy dirent : « Gentil sire, Dieu croisse vostre honneur. » Quant le roy entendy les chevaliers, il dreça son viaire et veyt que c'estoient Danclins et Tholomers. Lors les courut acoler l'un aprés l'autre de la grant joye qu'il eut, et puis leur prinst a demander que Emenidus et Aristote son maistre faisoient et tous ceulx de l'ost. « Sire, dist Tholomers, ilz sont tous sains et haitiez. Sy sommes envoiez a vous depar Emenidon et depar toute la chevalerie [271b] que vous vueilliez retraire pardevers eulx dedens .XV. jours, car l'ost est sain et haitié et desire a chevauchier et les nefz seront appareillees et pourveues de toutes pourveances dedens .XV. jours. Sy vous requierent tous ceulx de l'ost que vous vueilliez venir pardevers eulx afin qu'ilz puissent nagier pardevers Babilone, car le sejour leur ennoye. – Certes, sire, dist le roy, je le desire. »

612. Quant le roy Alexandre eut oÿ Danclin et Tholomer qui luy eurent dit que l'ost qu'il avoit assemblé pour aler sur Babilone estoit en voulenté de guerroyer, il fut moult lié et dist qu'il se retrairoit temprement pardevers eulx. Lors commanda a ses gens qu'ilz montassent, car il vouloit aler pardevers la cité. Sy ne porriez croire la grant feste que Floridas, Lyonnel et Perdicas firent aux .II. compaignons. Adont va venir le roy anglois et le roy d'Escoce, Porrus et le Badrain. Mais quant ilz veyrent Danclin et Tholomer, vous devez [271c] sçavoir qu'ilz furent grandement festoiez.

613. Quant les .II. chevaliers furent assez festoiez, le roy Alexandre et toute la chevalerie s'assirent autour de la sale. Et le gentil roy emprinst la parole sur luy et dist : « Seigneurs, j'ay une voulenté et ung desir conceu en coeur de pieça qui n'en peult yssir tant que je l'avray accomply, c'est de mectre Babilone soubz ma subjection. Et tandiz Emenidus et tout l'ost que j'ay assemblé pour la conquerre

me font assavoir par ces deux chevaliers que vous veez en present, Danclin et Tholomer, qui sont des meilleurs de mon hostel, qu'ilz sont tous liez et joyeulx et desirans de chevauchier sur Babilone et que le sejourner leur ennoye. Et vous sçavez qui ne fait quant il peult, il ne fait quant il veult. Or voy ou point d'ore que en ces parties ne par tout le monde je* n'ay contraire a ma majesté fors que seule Babilone, sy me porroit estre tourné a grant recreandise se ne [271d] l'aloie submectre a moy. Et je vous voy cy entre vous, Porrus et Cassel, Gadifer et Betis le josne roy, fors et josnes, riches et chevalereux, qui tous avez fait a moy fiance et hommaige, et sy vous tieng avecques plains de sy grant loyaulté que vous ne me fauldriez ne pour mort ne pour vie. A vous le dy, Gadifer et Betis, que j'ay fait roys de .II. nobles royaumes : quant je vous sens es parties d'Europe, je ne me doubte pas que ma souveraineté ne soit bien gardee pour moy ; et a vous aprés, Porrus, beau sire, qui estes sire et roy de la plus grant partie d'Ynde la Major ; et au soudain des Badrains, qui costiez* a l'autre lez toute Affrique et la Mer Major ; a vous .IIII.*, qui tous estes mes feaulx et mes hommes et a qui je adjouste sy grant foy que en toutes ces parties mon honneur y sera gardé. Et sur la fiance de vous .IIII. je m'en iray sur Babilone atout les gens que j'ay et vous demourrez pour garder la clef de mon honneur. »

614. Sy tost que les princes qui la estoient eurent [272a] entendu les paroles du gentil roy, il n'y eut cellui qui ne baissast la teste, car il n'y avoit cellui qui ne amast le roy de bon amour et qui ne fust courroucié de son departement. Mais quant Gadifer, qui entendoit a estre couronné du royaume d'Escoce de la main de sy gentil empereur que

613, 14 m. que je n'ay contraires *BE*.

613, 26 q. costie *BE corr. d'après C*.

613, 27 a vous .IIII. *manque BE* ; *corr. d'après C*.

estoit le roy Alexandre, veyt* qu'il se vouloit departir de eulx soudainement, il fut trop courroucié, car sur toute rien il desiroit a estre couronné de luy, car mieulx en vault cellui qui en est couronné et grant honneur seroit a lui et a ses hoirs et grande sceurté, sy ne sceut que dire ne que faire. Mais en la fin il s'avisa que mauvaisement conquerroit honneur a l'espee quant par deffaulte de parler amendrissoit son honneur.

615. Aprés ce que Gadifer eut une piece pensé a l'onneur qu'il porroit gaigner s'il estoit couronné de la main du roy Alexandre, il se dresça et dist devant tous : « Sire droit empereur, bien [272b] voy que vous voulez aler sur Babilone et chacun doit vouloir et convoiter l'onneur et l'exaucement de son seigneur et mectre corps et avoir a l'acomplir. Et vrayement, se ce ne fust vostre vouloir et je le vaulsisse, je alasse voulentiers avecques vous. Mais nul ne doit parler sur dit d'empereur se son honneur n'est amoindrie au taire et pour ce, gentil sire, vostre commandement soit tousjours fait. Sans faulte, se vous me vouliez prester ung petit la parole a vostre amendement, il vous viendroit de grant humilité et sy me feriez grant honneur. – Certes, sire, dist Alexandre, je seroie moult oultrageux se ne le vous octroioie, car vous estes tel que vous pouez parler devant tous les princes du monde, sy vous en octroye le don et, plus encore, de demander a moy ce qu'il vous plaist, sauve mon honneur et la chevauchee de Babilone, car je vous ayme mieulx entre vous .II. laissier es parties pardeça pour la chevalerie et loyaulté que je sçay en vous plus que en chevalier [272c] que je congnoisse, car on dist que hardiement chevauche qui en sa maison scet bonne garde. Et Porrus et Cassel demourront es parties d'Ynde pardela, esquelz je n'adjouste pas moins de foy. Mais, beau sire, dictes devant

---

614, 7 A. et voit q. *BE*.

moy et demandez a moy ce qu'il vous plaist, sauf l'emprinse de Babilone, et je le vous octroye. »

616. Quant Gadifer veyt la grant humilité du roy Alexandre et le grant honneur qu'il luy faisoit, il se mist a genoulx devant luy et luy voult baisier les piez, mais le gentil roy ne le voulut souffrir, ainçois le fist lever et luy dist qu'il deist son vouloir. Adont se leva Gadifer au commandement du roy, sy commença sa parolle et dist : « Gentil sire, puis qu'il plaist a vostre honneur d'ouir* ma parole, je vous supply humblement que je soie couronné de vostre main et que vous y assignez tel jour qu'il vous plaist. – Par ma foy, dist le roy, sire, je le vous octroie et sy vous donne .XV. jours pour faire voz pourveances. Et sy vous fay grace de assigner le lieu [272d] de vostre couronnement la ou il vous plaira. Et sachiez que la feray ma departie et entreray en mer, sy commande que les nefz soient adont appareillees. Mais conseillez vous, sy nous assignez lieu la ou il vous plaira. – Sire, dist Gadifer, la vostre tresgrande majesté soit tousjours recommandee, et je le feray. »

617. Quant Gadifer veyt que le roy l'avoit chargié d'assigner le lieu de son couronnement, il ala huchier Estonné et le Tors de Pedrac et Dagon de Rochedure et les tira a ung lez du palais et leur dist : « Seigneurs, vous devez estre mes hommes et mes amis, sy me devez conseillier. Or vous prie que vous me aidiez* a assigner lieu qui soit ydoine a mon couronnement. – Sire, dist Estonné, je vous diray par l'amendement de vous, de Dagon et du Tors. Le roy Alexandre fait a nous et a nostre* paÿs moult grant honneur

---

616, 7 d'ouir ma parole, je vous supply humblement *manque BE* ; *corr. d'après C.*

617, 6 m. diez a a. *corr. d'après B.*

617, 9 f. a vous et a vostre p. *BE.*

quant il nous a pourveu de sy excellent prince que vous estes. Sy vous conseille, pour l'onneur de vous et de vostre royaume, [273a] que le lieu de vostre couronnement soit entre Scidrac et Tantalon. Ce sont deux chastiaulx qui sieent a demye lieue* pres l'un de l'autre et departent le royaume d'Escoce et d'Angleterre, car sachiez que le chastel de Scidrac est sur le royaume d'Escoce et Tantalon siet ou royaume d'Angleterre et entre deux a la plus belle plaine qui soit ou paÿs et sy y fait plantureux de toutes vitailles. Et sy vous conseille que quant vous avrez nommé le siege de vostre couronnement, que vous affiez ung tournoiement encontre le roy vostre frere en l'onneur et reverence du roy Alexandre nostre sire, car honte seroit a toute la chevalerie des .II. royaumes se le roy se partoit sans aucun beau fait d'armes. – Seigneurs, dist Gadifer, vous avez oÿ le conseil de Estonné, qui me semble bon, honneste et chevalereux. Or en dictes ce que bon en est a faire. – Sire, dist le Tors, il me semble que Estonné ait moult bien dit, sauf ce que, quant vous avrez le tournoy affié, que vous prennés congié d'aler en Escoce pour pourveoir de voz be[273b]songnes. – Certes, Tors, dist Gadifer, vous dictes bien. Mais or regardons s'il y a cellui qui sace adjouster a nostre conseil. – Certes, sire, dist Dagon, le conseil me semble bel et bon fors tant qu'il me sembleroit bon que vous prensissiez toute la chevalerie qui cy est pour vous faire honneur a vostre feste. Et sy priez a tous menestrelz et habitans qui sont en ceste ville qu'il leur plaise aler par tout le royaume d'Angleterre et les villes et ysles voisines prier* a tous chevaliers et dames et damoiselles qu'il leur plaise a venir a vostre feste pour vous faire honneur. Et sachiez que ce me sembleroit bon de faire. »

617, 14 lieu *corr. d'après BCE.*

617, 37 prier *manque BE* ; *corr. d'après C.*

618. Quant le roy Gadifer eut* oÿ ce que Dagon avoit dit, il le prisa moult et dist que ainsi seroit il fait. Adont se tourna Gadifer pardevers Alexandre et luy dist : « Gentil [273c] sire, vous m'avez chargié que je ordonnasse le lieu de mon couronnement, et je l'ay pourveu par vostre amendement. Et sachiez que c'est entre Scydrac et Tantalon : ce sont deux chastiaulx qui departent le royaume d'Angleterre et d'Escoce en beau paÿs et plantureux. C'est emmy les marches des .II. royaumes, sy sera plus a l'aise des .II. parties. Sy vueilliez confermer le lieu, s'il vous plaist. – Certes, Gadifer, dist le roy, il me plaist bien. – Sire, dist Gadifer, tousjours puist monter vostre grandeur. Et puis qu'il vous plaist que le lieu de mon couronnement soit entre Scydrac et Tantalon, je prie a toute la chevalerie qui cy est qu'il leur plaise de moy faire honneur a celle journee. » Adont respondirent tous ceulx qui la estoient qu'ilz le feroient voulentiers.

619. Lors reprint la parole Gadifer et dist : « Roy d'Angleterre, gentil frere, puis que ainsi est que le roy Alexandre, qui nous a mis en l'onneur ou nous sommes, se veult partir du [273d] paÿs dont il nous a fais seigneurs dessoubz luy, je vous prie que vous vueilliez encontre moy et les Escos* affier ung tournoy l'endemain de mon couronnement par courtoisie et par amistié, a l'onneur et a la reverence de nostre chier seigneur le roy Alexandre qui de nous se doit departir. – Sire, dist le roy anglois, et je le vous octroye. – Sire, dist Gadifer, vostre grant mercy. » Lors que le tournoy fut affié des .II. roys, ilz commanderent aux heraulx que le tournoy fust nuncié au .XVe. jour entre Scydrac et Tantalon a tous chevaliers qui aiment proesse et

---

618, 1 G. et Estonné eurent oÿ ce que Dagon avoit dit, ilz le prisierent moult et dirent q. *BE.*

619, 6 l. Bretons a. *BE.*

honneur. Sy tost que les heraulx sceurent les nouvelles, vous devez sçavoir qu'ilz en furent liez, car ilz y sentoient leur gaignage.

620. Aprés ceste emprinse s'en vint Gadifer pardevant le roy Alexandre et luy dist : « Sire, je m'en iroie voulentiers pardevers Escoce pour mes besongnes pourveoir, s'il vous plaisoit. – Roy Gadifer, dist Alexandre, il me plaist moult, car c'est raison. » Quant Porrus et le Badrain entendi|274a|rent que le roy Gadifer s'en yroit en Escoce la ou leurs josnes mariees estoient, ilz s'en alerent tantost agenouillier devant le roy Alexandre et luy requirent moult courtoisement qu'il les laissast aler avecques Gadifer. Quant le roy entendy Porrus et Cassel, il commença a rire et dist : « Ha ! seigneurs, je voy bien comment il va ! Je congnoys bien malades et pour ce vous en donne congié afin que vous me saluez Phezonas et Edea plus de .C. fois. – Sire, tousjours puissiez vous vivre et vostre honneur accroistre ! »

621. Sy tost que le roy Gadifer entendy que Porrus et Cassel s'en yroient avecques luy, il en fut moult lié. Adont se departirent du roy et s'en alerent a leurs hostelz pour commander leurs besongnes a appareillier. Lors manda le roy Gadifer .IIII. menestrelz de nom et leur dist : « Seigneurs, je vous prie que vous en alez par le royaume d'Angleterre et par les ysles voisines prier* a tous chevaliers, dames et damoiselles qu'il leur plaise a estre a mon couronnement d'huy en .XV. |274b| jours entre Sydrac et Tantalon. » Et ilz respondirent que ilz feroient* a son commandement. Adont fist le roy donner a chacun bon cheval et cote a armer semee des armes d'Escoce. Et ceulx

---

621, 7 prier *manque B* ; *corr. d'après C.*

621, 10 q. ilz y seroient a s.

se partirent, liez et joyeulx, et ne finerent de cerchier tous les lieux ou ilz sçavoient chevaliers et dames et damoiselles d'honneur et prier depar le roy d'Escoce qu'ilz voulsissent estre a la feste. Mais cy endroit se taist l'ystoire des heraulx et retourne a parler de Gadifer, roy d'Escoce, de Porrus et de Cassel, qui s'en alerent prendre congié au roy Alexandre et au roy d'Angleterre et a tous les princes, et puis monterent sur leurs chevaulx et se mirent a la voye.

622. Cy endroit dist l'ystoire que quant le roy Gadifer, Porrus et Cassel furent partiz du roy Alexandre et du roy anglois, qui grant piece les [274c] convoya, ilz* se mirent a la voie pardevers Escoce, et Estonné, le Tors et Dagon, qui toutes les forestz sçavoient, les menoient. Et chevauchierent toute jour jusques au vespre. Quant ce vint vers soleil esconssant, ilz s'embatirent en ung placeyz et trouverent ung garçon qui gardoit vaches. Quant le Tors perceut le garçon, il brocha son cheval pardevers luy et luy demanda se il sçavoit ne ville ne chastel ou ilz peussent aler au giste a ce vespre. « Sire, dist le garçon, il y a cy pres ung bon chastel qui est a une gentille damoiselle de cest paÿs. » Dont luy demanda le Tors comment on appelloit le chastel. « Sire, dist le garçon, nous l'avons appellé puis .VIII. jours le Castel Trouvé. – Pour quoy, dist le Tors, puis huit jours ? – Sire, dist le garçon, il n'y a pas plus de .VIII. jours que mon pere ne ma mere ne l'avoient oncques veu et sy ont demouré assez pres plus de vingt ans. Et pour ce l'appelle mon pere le Chastel Trouvé. – Or me dy, varlet, par amours, est [274d] il loing de cy ? – Sire, dist il, vous orriez de cy ung cor sonner dedens le chastel. Il siet dedens ce broel que poez veoir devant vous.

622, 3 c. il se mist a l. *BE*.

623. – Or me dy, par amours, dist le Tors*, la dame du chastel reçoit elle voulentiers chevaliers passans ? – Certes, sire, dist le garçon, oÿl, moult voulentiers, mais qu'ilz ne soient du lignaige de Darnant. – Comment, varlet, dist le Tors, reçoit elle enviz les chevaliers du lignaige de Darnant ? – Certes, sire, elle les hait a mort, fors que ceulx qui sont yssus de Gelinant du Glat, car ceulx ont esté bonnes gens et sy ont fait hommaige au roy Percheforest. Mais les fuitifz qui ne veullent faire hommaige au roy sont haÿz des dames et des damoiselles des forestz jusques a la mort. – Par ma foy, dist le Tors, c'est raison. Mais dy moy, est ce le chemin cy devant pour aler au chastel ? – Sire, dist le varlet, oÿl, vous y serez tantost. » Quant le Tors eut parlé au garçon ainsi que vous avez oÿ, il se retourna pardevers le roy Gadifer et dist a luy et aux autres : « Seigneurs, [275a] par ma foy, ce garçon m'a dit merveilles d'un chastel qui est nommé le Chastel Trouvé. » Lors leur compta la maniere des paroles du garçon. Et sachiez que Gadifer et tous les autres compaignons en eurent grant merveille. « Seigneurs, dist le roy, je loe que nous trayons celle part, car il sera tantost nuyt. – Sire, dirent les autres, nous le loons bien. »

624. Adont se mirent a la voie celle part ou le garçon l'avoit enseigné et chevauchierent tant qu'ilz entrerent en une arbroye espesse de grans arbres. Et n'eurent gueres chevauchié quant ilz vindrent en une valee et voient ung chastel moult gentement assiz. Adont dist le Tors : « Seigneurs, or pouez vous veoir le Chastel Trouvé que le garçon m'enseigna. – Certes, sire, dist le roy, il est moult noble de son grant, mais chevauchons jusques la. » Sy tost qu'ilz vindrent jusques a la porte, Estonné passa avant et prinst a busquier du bout de son glaive, car elle estoit fermee. Mais quant il eut busquié .III. ou .IIII. coupz, il

---

623, 1 d. Gadifer l. *E.*

s'arresta pour veoir se nul respondroit, [275b] mais nul ne vint avant ne rendy parole. Lors reprinst Estonné plus fort a busquier. Adont mist la guete du chastel son chief hors par l'une des esgarites de la porte et dist : « Seigneurs, tirez vous arriere, car vous n'y entrerez point. Ma dame n'a cure de vous ne de vostre gerre, mais alez vous ent, sy ferez que saiges. » Adont respondy Estonné : « Sy ferons, sire, s'il vous plaist. Nous sommes gens de paix, combien que soyons armez. » Lors respondy la guaite : « Par ma foy, ore est fol qui vous* laisse ens pour vostre blandir. Or alez vostre voie, car vous perdez vostre paine. Et sachiez bien que se le roy Percheforest sçavoit que vous chevauchissiez par les forestz armez pour mal faire aux dames et aux damoiselles du royaume qui sont en sa garde, il vous feroit tous detraire a chevaulx ! »

625. Quant le roy entendy la guaite qui ainsy parloit, il ala parler moult courtoisement et dist : « Beau sire, or soyez a vostre paix, car nous ne voulons [275c] mal ne vilonnie aux dames ne aux damoiselles, ainçois sommes appareilliez d'elles aidier a garder. – Comment ! dist la guete, me cuidiez vous faire entendant que vous ne soyez du lignaige de Darnant et le chevalier qui menaça hier ma dame a effondrer pour ce qu'elle ne le voult laissier ceans pour ses oultraiges faire, ainsi qu'il avoit acoustumé a faire par les forestz tandiz que Darnant et son lignaige regnoit ? Ja certes par voz paroles ne me deceverez ! Mais alez vostre voye que les gens de Percheforest ne vous treuvent, car sachiez il sçaira les oultraiges que vous avez emprins a faire par les forestz ains demain au vespre puis le cry et la deffense qui fut faicte a Troyete n'a pas .VIII. jours passez. »

624, 21 q. ne v. *BE corr. d'après C.*

626. Quant le roy Gadifer entendy que la guaite cuidoit qu'ilz fussent du lignaige de Darnant, il luy dist moult courtoisement : « Beau sire, or soyez tout a vostre paix, car je ne suy pas cellui que vous dictes ne il n'y a icy personne du lignai[275d]ge de Darnant, ainçois sommes amyz et chevaliers du roy Percheforest. Mais alez dire a vostre damoiselle que nous sommes cy .VI. chevaliers de l'amistié du roy et nous en alons en Escoce pour besongnes achever et qu'il luy plaise que nous ayons l'ostel huy mais ou nous irons gesir au bois. – Sire, dist la guete, je ne sçay se vous dictes vray ou mençonge, mais souffrez ung pou et ne vous desplaise, je luy iray dire vostre besongne. – Or alez, dist le roy, nous actendons vostre retour. » Adont descendy la guete de la porte et s'en vint a sa dame, qui estoit en ung praiel qu'elle faisoit rappareillier. Mais quant le portier veyt sa dame, il s'agenouilla devant elle et dist : « Dame, il y a devant la porte .VI. chevaliers qui vous requierent huy mais l'ostel par courtoisie. – Ha ! dist la dame, c'est le faulx chevalier qui est alé querir de son mauvais linaige. Or nous cuide decepvoir par ses paroles. Ne les laisse pas ens sur peine de perdre ta vie. – Madame, je leur ay bien oÿ dire qu'ilz sont des gens [276a] du roy Percheforest et s'en vont en Escoce. – Certes, dist la damoiselle, se je sçavoie que ce fussent des chevaliers du roy Percheforest, j'en seroie moult lye. Or alons a la porte, sy orray qu'ilz veullent dire. »

627. Sy tost que la damoiselle fut montee sur la porte, elle dist a la guaite : « Va et dy aux chevaliers que je leur mande qu'ilz s'en voisent, car ja ne seray deceue par leurs faulses parolles. Et je me tapiray pour oÿr qu'ilz respondront. » Adont s'en vint la guaite aux esgarites de la porte et dist : « Seigneurs, alez vostre voie, ce vous mande ma dame. Elle n'est pas sy folle qu'elle vous doive laissier ens pour voz faulses paroles. – Portier, dist le roy, va, par amours, et sy luy dy qu'elle viengne parler a nous a l'esga-

rite, car nous ne sommes pas telles gens qu'elle cuide et sy tenons que se elle sçavoit qui nous sommes, elle seroit toute lie de nostre venue. » Quant la damoiselle entendy les parolles du roy, elle les [276b] prinst a regarder parmy une rayere. Lors voit entre eulx deux chevaliers que elle avoit autrefois veuz, ce luy estoit advis par les escus qu'ilz portoient. Adont se mist elle avant a la fenestre et dist : « Seigneurs chevaliers, que demandez vous ? » Quant Gadifer veyt la damoiselle a la fenestre, il mist les mains a son heaume et le* mist hors de son chief pour l'onneur de la damoiselle et dist : « Damoiselle, Dieu vous doint huy bon soir. – Sire, dist la damoiselle, bon soir ayez vous. – Damoiselle, dist le roy, nous sommes cy .VI. chevaliers amis et chevaliers du roy Percheforest, sy devons aler vers Escoce. Or nous approche cy endroit la nuyt, sy prendrions voulentiers l'ostel leans, s'il vous plaisoit. – Certes, sire, dist elle, se je cuidoie que vous fussiez des chevaliers de nostre chier seigneur le roy Percheforest, l'ostel et quanques j'ay vous seroit appareillié. Mais ne vous desplaise se nous nous doubtons du mauvais lignaige de Darnant qui nous hait a mort, car nous sçavons qu'il en y a bien .VI^{XX}.* alans [276c] par les forestz qui toutes nous decopperoient s'ilz nous pouoient tenir. Mais je voy la .II. chevaliers qu'il m'est advis que j'ay autrefois veuz. Se ilz avoient leurs heaumes ostez, je croy que je les congnoistroie. Sy vous prie que vous leur faciez oster pour estre plus asseure. – Damoiselle, dist le roy, lesquelz .II. sont ce ? – Sire, dist elle, c'est cellui a l'escu d'or a ung roy semé de sable et cellui d'encoste luy a cel escu d'argent a ung griffon vermeil. » Et sachiez que c'estoient Porrus et Cassel de Badres. « Certes, damoiselle, dist le roy, ilz le feront voulentiers. »

627, 19 le *manque E* ; *corr. d'après B.*

627, 30 .VII^{XX}. *corr. d'après BCE et* **638**, 17.

628. Sy tost que Porrus et Cassel entendirent qu'il plaisoit a la damoiselle qu'ilz ostassent leurs heaumes, ilz les vont tantost deslacier et mectre leurs chiefz hors. Et sy tost que la damoiselle veyt les deux chevaliers, elle dist en hault : « Seigneurs, vous soyez tous sy bien venus que Dieu en soit loé, car ores sçay je de vray que vous n'estes pas du mauvais lignaige de Darnant. » Lors descendy [276d] vistement et leur ouvry la porte et ilz entrerent dedens. Et tost fut appareillié qui leurs chevaulx print et mist en l'estable. Et la damoiselle les print et les emmena en sa chambre et les fist desarmer. Et quant ilz furent desarmez, elle fist apporter de l'eaue pour laver leurs mains et leurs viaires et puis les fist asseoir sur couches et les prinst moult a festoyer, et puis dist elle a Porrus et a Cassel : « Seigneurs .II. chevaliers qui la vous taisiez, il seroit bien temps que vous rachatissiez voz gaiges. – Damoiselle, dist Porrus, avez vous gaiges de nous par deffaulte de payement ? – Sire, dist la damoiselle tout en ryant, je ne dy pas que ce soit par deffaulte de payement, mais je vous ramenteveray ung fait qui vous mectra en voie de ce que je vous ay dit. Je sçay de vray que vous avez esté des chevaliers de la queste du roy Percheforest. Sy n'a pas demy an que vous et ce chevalier qui siet d'encoste vous venistes a ung soir lez une fontaine qui est assez pres de ce chastel et la fustes vous logié celle nuyt, [277a] vous et vostre cheval, de mengier et de boire et de couchier. S'il vous en vouloit souvenir, vous sçavez bien quel gaige vous laissastes pour vostre escot. »

629. Quant Porrus eut entendue la damoiselle, il prinst ung pou a penser. Et quant il se fut advisé, il dist : « Damoiselle, il me souvient bien de ce que vous dictes, mais ce nous fut une grant merveille a veoir. – Par amours, sire, dist Gadifer, dictes nous la merveille afin que chacun de nous l'oye. – Certes, sire, dist Porrus, je le diray voulentiers. Or sachiez que quant nous fusmes partiz pour entrer en la queste de Percheforest, nous chevauchasmes, moy et le

Badrain qui cy est, la premiere journee jusques au vespre. Et dont nous embatismes nous sur une fontaine, sy nous accordasmes a ce que nous demourriesmes celle nuyt lez la fontaine. Nous descendismes de noz chevaulx et ostasmes les frains, sy les meismes paistre l'erbe et [277b] puis nous assismes lez la fontaine. Et quant nous y eusmes siz tant que la lune fut levee, nous ne gardasmes l'eure, sy veismes venir pardevant nous deux grans torciz de table tous alumez, mais ne veismes ame qui les portast, sy en eusmes trop grant merveille. Et nompourtant ne gardasmes l'eure, sy veismes pardevant nous mectre une nape et pain blanc et .III. manieres de rost et .II. potz d'argent plains de boire especial, et sy ne veismes pardevant nous personne qui l'administrast. Et sachiez que nous estions tous esmerveilliez que ce pouoit estre. Lors oÿsmes nous, nompas veismes, une damoiselle qui nous dist : « Seigneurs, buvez et sy mengiez hardiement et ne vous doubtez. »

630. Sy tost que nous eusmes ce oÿ, nous deismes l'un a l'autre : « Mengons hardiement, puis que la damoiselle l'a dit. » Lors mengasmes assez et beusmes. Et sachiez que sy tost que nous avions widié ung hanap, il estoit appareillié qui [277c] versoit ens et ne sçaviesmes qui c'estoit. Encore y eut autre chose, car quant nous eusmes beu et mengié a nostre voulenté, la nape et les potz et les hanaps furent ostez que nous n'en sceusmes riens. Adont nous levasmes sus pour aler veoir noz chevaulx en nous esmerveillant de ce que nous avions veu. Sy les trouvasmes mengans avoine en ung vaissel, mais nous ne trouvasmes ame. Adont deismes l'un a l'autre : « Il ne nous est mestier de songner de noz chevaulx. Benoist soit qui en a songné. » Quant nous eusmes regardé une piece, nous retournasmes a la fontaine, mais adont fut plus fiere la merveille, car nous trouvasmes ung tref tendu et .II. beaux litz dedens et avoit en la moienne .IIII. torciz alumez sur ung candellabre. Et la nous couchasmes nous sus et nous reposasmes jusques a l'endemain. – Par ma foy, sire,

dist Gadifer, ce fut une merveilleuse aventure. – Vous dictes vray, sire, dist la damoiselle, mais le chevalier ne vous a pas dit pour [277d] quoy je demande les gaiges racheter. – Certes, sire, dist Gadifer, il est raison que vous nous dictes tout le compte, puis que vous avez commencié. – Sire, dist Porrus, je le vous diray, puis qu'il vous plaist.

631. Vous devez sçavoir que quant nous veismes l'aube du jour apparoir, nous saillismes sus, car temps estoit de cheminer. Lors alasmes vers noz chevaulx, que nous trouvasmes appareilliez et ensellez. Nous montasmes sus en regraciant celui qui ce nous avoit fait. Adont retournasmes nous vers la fontaine, car assez tempre nous sembloit, mais nous trouvasmes le tref osté. Dont dy je qu'il me pesoit que regracié n'avoie de l'ospitalité que faicte nous estoit. Adont m'avisay*, puis que je ne pouoie dire a mon hoste grant mercyz, que du moins j'escriproie en l'arbre qui devant nous estoit telles parolles : « Damoiselles d'honneur, graces et merciz de voz grans courtoisies depar Porrus et [278a] Cassel. » Quant je euz ce fait, nous nous meismes au chemin, mais nous ne gardasmes l'eure que .II. chevaliers armez crierent aprés nous que nous vensissions payer nostre escot. Dont la fin en fut que nous leur copasmes les testes et puis les* pendismes a l'arbre ou j'avoie les lectres escript. Et puis escripsy dessoubz en telle maniere : « Avec la loenge, veez cy gaige du remanant. » Or croy, damoiselle, que ce soit ce gaige dont vous parlez. – Certes, sire, dist la damoiselle, vous dictes vray.

632. – Damoiselle, dist Porrus, or vous prie je que vous me dictes se ce fustes vous qui nous servistes invisible. –

631, 9 a. que je ne savoye puis que je ne pouoie dire a mon hoste du moins grant merciz q. *BE.*

631, 17 p. le p. *corr. d'après BE.*

Certes, sire, dist elle, ce fuz je vrayement et une mienne compaigne qui n'est pas ceans. – Ha ! damoiselle, dist Porrus, la vostre grant mercy des courtoisies que vous nous feistes. – Certes, sire, dist elle, il n'y a dame ne damoiselle es forestz qui ne seroit toute lie s'elle pouoit faire chose qui belle fust a tous les chevaliers de Percheforest et a tous autres hors mis les rebelles du lignaige de Darnant. – [278b] Damoiselle, dist Porrus, benoiste soyez vous et toutes les autres. Mais, par amours, dictes moy pour quoy est appellé ce chastel le Chastel Trouvé. – Sire, dist la damoiselle, je le vous diray. Sachiez que les .II. chevaliers que vous meistes a mort estoient filz de Darnant l'enchanteur, sy leur avoit donné le chastel de ceans. Quant ilz se furent dedens amaisonnez, ilz alerent enclorre tout le lieu d'espés air par leurs enchantemens, car ilz ne vouloient que nul s'y embatist s'il ne leur plaisoit. Sy devez sçavoir que sy tost que nous sceusmes que le roy Percheforest eut mis a mort Bruyant qui avoit assiz le Chastel de Malebranche, nous veismes tout apertement que les mauvais du lignaige qui demourez estoient n'avoient plus de pouoir, sy deffeismes* l'enchantement, car nous ne voulusmes plus estre encloses de* tel air afin que, se vous ou autres preudommes chevaliers passoient par cy et ilz avoient besoing de chose qui fust ou chastel, qu'ilz le [278c] peussent trouver et que les gens d'entour leur sceussent enseigner.

633. Or avint que quant les gens de cy entour veirent le chastel, ilz eurent trop grant merveille dont ce chastel venoit. Et pour ceste raison l'ont depuis appellé le Chastel Trouvé, car il leur est advis qu'ilz l'ayent trouvé. Mais, seigneurs, ne vous desplaise se je ne vous laissay sy tost en la porte que vous voulsissiez, car vrayement je me doubtoie

---

632, 22 s. deffendismes l'e. *E corr. d'après C.*

632, 23 de tel air *manque BE* ; *corr. d'après C.*

de .II. chevaliers du lignaige de Darnant qui ont cy esté et vouloient entrer dedens oultre ma voulenté. Mais je leur dy qu'ilz n'y entreroient point et qu'ilz se gardassent de faire oultraige, car s'ilz le faisoient, je m'en plaindroie au roy Percheforest nostre sire. Quant ilz oÿrent ce, ilz furent trop courrouciez, sy respondirent qu'ilz reviendroient tempre-ment et entreroient dedens et me pendroient a la porte ou despit du roy Percheforest. Et pour ce fay je tenir la porte sy close et ay deffendu a ceulx de ceans qu'ilz ne laissent [278d] personne ens sans mon congié. »

634. Tandis que la damoiselle leur comptoit pour quoy elle n'avoit laissié dedens son chastel ses ennemis, ung serviteur de leans vint a la damoiselle et luy dist : « Madame, il y a a la porte .XII. chevaliers tous armez qui veullent entrer dedens a force. – Ha ! seigneurs, dist la damoiselle, je suy perdue, car ce sont les .II. chevaliers qui sont alez querre de leurs parens pour enforcer ma maison et moy deshonnourer. » Quant Gadifer veyt la damoiselle qui plouroit de paour, il prinst a dire a ses compaignons : « Or aux armes, seigneurs, sy gardons l'onneur de nostre hostesse et de nous mesmes. » A ce mot saillirent les compaignons sus et s'armerent au plus tost qu'ilz peurent. Lors vindrent a l'estable et monterent sur leurs chevaulx. Tandiz s'en vint la damoiselle et monta hault en la porte et voit .XII. chevaliers et .VI. sergens a pié, qui tous s'appa-reilloient de brisier la porte. Adont mist hors la damoiselle [279a] son chief et dist : « Seigneurs, que voulez vous faire ? – Certes, dist l'un des chevaliers, hiraude, nous entrerons dedens, vueilliez ou non, et puis vous pendrons a la porte. – Sire, dist la damoiselle, Dieu m'en vueille garder. »

635. A ces paroles vint Gadifer avant et ses compai-gnons tous armez, montez sur leurs chevaulx, et dirent a la damoiselle qu'elle ouvrist la porte, car ilz vouloient amender l'outraige que ceulx faisoient au royaume d'An-

gleterre. « Ha ! seigneurs, dist la damoiselle, gardez que vous faictes ! Ilz sont .XII. chevaliers et vous n'estes que vous .VI. ! Demourez, pour Dieu ! Nous garderons bien la porte que ja n'y entreront. – Damoiselle, dist Gadifer, laissiez nous hors hardiement et ne vous doubtez de nous, car s'ilz estoient encores autant, sy irons nous combatre a eulx. Et se vous [279b] vous doubtez de nous, sy cloez vostre porte qu'ilz ne puissent dedens. » Quant la damoiselle veyt qu'ilz ne vouloient demourer, elle fist ouvrir la porte. Sy tost que la porte fut ouverte, Gadifer, qui premier estoit, fiert hors de la porte, la lance ou puing, l'escu au col, et dist : « Comment, seigneurs, ne sçavez vous pas la deffense du roy Percheforest sur les dames et les damoiselles d'Angleterre ? – Beau sire, dist l'un des chevaliers, du roy ne de ses bans ne donneroie ung pois, car la gloute sera mise a mort ou despit du roy et de vous, se deffendre le voulez. »

636. Quant Gadifer entendy le chevalier, il fut tout esragié de doeul et dist : « Certes, oultrageux chevalier, ce serez vous qui premier en morrez ! » Lors esqueut son glaive et fiert le chevalier en la poicterine par aïr tellement qu'il luy percha son escu et son haubergon et luy fist passer le fer parmy la poicterine. Et cellui cheyt, qui ne peult plus vivre. Et Gadifer [279c] retire son glaive, puis dist a ses compaignons : « Seigneurs, au remanant ! Cestuy est mort. » Dont brocherent a grant effort sur les autres et tirerent leurs espees et commencent a coupler sur eulx de toutes leurs forces. Et les autres se deffendent asprement comme ceulx qui avoient despit que sy pou de gens les avoient envahiz de sy grant coeur. Mais qui regardast adont Porron l'Yndois, comment il fieroit sur eulx au trenchant de l'espee, d'un hardy, preu et gentil prince peust veoir la proesse telle qu'il ne fieroit chevalier qu'il n'affolast ou mist a terre. Et sachiez que le soudan de Badres faisoit a l'autre lez droictes merveilles. Le Tors et Estonné se combatoient sy asprement qu'il n'y avoit sy hardy qui les osast actendre a cop. Et Dagon s'i prouvoit

sy bien qu'il n'y avoit cellui qui mieulx le fist. Et leur partie adverse se deffendoit asprement, mais en la fin il les convint reculer, car il en y avoit .VI. des leurs qui estoient navrez a mort. Et quant ilz veyrent qu'ilz [279d] ne porroient durer a la longue, ilz tournerent en fuyte. Mais Gadifer et les autres chevaliers les sievirent de sy pres qu'ilz en mirent en fuyant les .IIII. a mort. Mais les autres .II. se ferirent en la forest, sy les eurent les compaignons assez tost perduz, car il estoit nuyt. Mais ilz ne s'en aloient pas sy desbarguignez qu'ilz ne fussent affolez l'un d'un pié et l'autre d'un bras.

637. Sy tost que Gadifer veyt que la nuyt les enchassoit, il dist a ses compaignons : « Retrayons nous vers le chastel, car nous les sieuvriesmes huy mais en vain. » Adont tirerent les frains de leurs chevaulx et s'en retournerent pardevers le chastel. Et sachiez que la damoiselle avoit fait alumer .II. tortis et les avoit fait mectre aux esgarites de la porte pour eulx ravoier. Quant Gadifer et ses compaignons veirent les tortis a la porte ardans, ilz s'adrecerent [280a] celle part et chevauchierent tant qu'ilz vindrent jusques a la porte. Mais quant la damoiselle les veyt, elle vint a l'encontre d'eulx et leur fist merveilleuse feste. Et quant ilz furent descenduz, bien fut appareillié qui leurs chevaulx mist a l'estable. Lors les prinst la damoiselle par les mains et les mena amont en la sale, ou il y avoit ung moult grant feu en la moienne, car le jour estoit refroidié sur le vespre.

638. Quant les chevaliers furent devant le feu et les chandelles furent alumees par la sale, les chevaliers se desarmerent et la damoiselle ala regarder l'un aprés l'autre se il y avoit aucun qui eust playe qui peust grever. Mais de ce fut elle lye, car il n'y eut cellui qui eust playe dont on deust tenir compte. Quant ilz furent revestuz et appareilliez, ilz assirent delez le feu et la damoiselle avecques, qui les conjoÿ a son pouoir. Dont furent mises les tables et le soupper appareillié, sy s'assirent. Et sachiez que la damoi-

selle [280b] les festoia grandement. Et quant ce vint aprés soupper, la damoiselle les mercia moult de ce qu'ilz l'avoient delivree de ses ennemis, qui l'eussent mise a mort s'ilz peussent estre venus au dessus. « Damoiselle, dist le roy, dictes vous qu'ilz estoient du lignaige de Darnant ? – Certes, sire, dist elle, oÿl, c'estoient chevaliers sans foy et de telz en y a bien chevauchans par la forest secretement pour la doubte du roy jusques a .VI^{XX}., qui dient que ja n'obeiront au roy Percheforest. Et sachiez que s'ilz peuent tenir dame ou damoiselle qui ait esté pour luy, elles n'y mectent que la vie. – Certes, damoiselle, dist Gadifer, ce poise moy que tant en y a. Mais je ne me doubte pas que sy tost que le roy le sçaira, qu'il ne les face mectre a fin. Sy loe aux damoiselles qu'elles luy facent sçavoir. »

639. Ainsy se debourderent les chevaliers et la damoiselle tant qu'il fut temps d'aler couchier. Et ainsi le firent ilz jusques a l'endemain qu'il fut temps de chevauchier, qu'ilz se [280c] appareillierent de leurs armes. Lors prindrent congié a la damoiselle et la remercierent moult de ses courtoisies, et elle leur dist : « Seigneurs, quanques j'ay est a la voulenté de vous et de tous les chevaliers du roy Perchefo-rest. » En telles parolles se departy Gadifer et sa compaignie de la damoiselle et se mirent au chemin et chevauchierent tant par leurs journees qu'ilz vindrent a ung soir a l'entree d'Escoce a ung chastel qui estoit appellé Au Blagonnois. La demoura Gadifer et sa compaignie celle nuyt. Et sachiez que quant ceulx de la ville sceurent que c'estoit le roy leur seigneur, vous ne porriez croire la feste qu'ilz luy firent jusques a l'endemain que le roy se leva matin et se mist au chemin. Mais il n'eut pas chevauchié une lieue quant il encontra une damoiselle qui chevauchoit en la compaignie d'un chevalier et de .II. escuiers. La*

639, 18 escuiers. Mais quant la d. *BE.*

damoiselle parvint jusques au roy, qui chevaucoit devant entre luy et Porrus le tret d'un arc, debourdans [280d] et devisans de leurs aventures.

640. Quant la damoiselle veyt les .II. chevaliers a plain, elle recongneut que c'estoit Gadifer et Porrus, que elle aloit querre. Sy devez sçavoir qu'elle fut moult lye. Et qui me demanderoit qui estoit la damoiselle, je diroie que c'estoit Yzidore, l'une des pucelles de Lydoire la royne. Mais quant Gadifer l'aperceut, il le recongnut tantost. Adont ne se peult tenir qu'il ne la courust acoler tantost par grant joye et luy dist : « Yzidore, treschiere damoiselle, dont venez vous ? Que font Lydoire et Fezonas ma soeur ? – Sire, dist la damoiselle, bien, Dieu mercy. Sy a huy .VIII. jours qu'elle a jeu de .II. beaux filz, et Fezonas vostre soeur de .II. beaux filz aussy. » Quant Porrus entendy que Fezonas sa femme avoit .II. filz, il ne se peult tenir qu'il ne courust acoler Yzidore de leesse. En ce point s'embatirent les compaignons sur eulx. Mais quant ilz sceurent les nouvelles des josnes hoirs, vous ne porriez croire la feste qu'ilz en firent, et en [281a] especial le Tors et Estonné ne sçavoient quelle feste faire a Yzidore qui les nouvelles en apportoit.

641. « Sire, dist la damoiselle au roy Gadifer et au roy Porrus d'Ynde, plaise vous a haster vostre voie, puis que je vous ay trouvez sy pres des* .II. roynes, afin que vous soyez a offrir les josnes enfans au temple Mercurion. Car il est coustume en cest païs que, puis que gentille dame enfante hoir masle, on le porte offrir au .IXe. jour au temple Mercurion. Sy vous plaise a haster afin que nous soyons demain a l'offrande. – Damoiselle, dist le roy, ou gist la royne ? – Sire, dist la damoiselle, a ung chastel qui est nommé le Chief d'Escoce, sy y porrez gesir a ce soir, s'il vous plaist a haster. – Sire, dist

---

641, 3 p. des. II. chevaliers et .II. r. *BE corr. d'après C.*

Estonné, il y a .XXX. lieues anglesches de cy. Or du chevauchier, nous y serons demain au matin bien tempre. »

642. [281b] A moult grant joye se mirent au chemin les .II. roys pour les nouvelles que Yzidore leur avoit dictes. Et sachiez que toute jour ilz chevauchierent a effort, si qu'ilz vindrent a .IIII. lieues prez du Chastel du Chief au jour faillant. Adont dist le Tors : « Sire, nous entrerons assez tost es destroiz du Chief. Il n'y a pas jusques au chastel .IIII. lieues. – Comment ! dist le roy, y a il destroiz ains que on viengne au chastel ? – Certes, sire, dist le Tors, oÿl, car c'est le plus fort chastel qui soit a .XX. journees en tous sens, sy assayez comme il est aaisié de bois, de prez et de rivieres, car il est encloz a .II. costez de la mer. Et sy a bien .IX. lieues du chastel jusques au port de la mer. Et sachiez que ce sont prez, marescaiges et forestz telles que on n'y peult chevauchier a ost ne le chastel grever. Et a l'autre lez sont fonteniz et marescaiges [281c] bien de .VI. lieues de lé, et par devers nous sont tous viviers et crollieres qui durent jusques au chastel et ont bien .IIII. lieues de lé. Or trouverons assez tost une chaussee de .XII. piez de lé qui va jusques au chastel. Et sachiez que dedens les destroiz du chastel, es marescaiges et* forestz, en aucuns haulx lieux demeurent et habitent gens vestuz de peaulx de cerf ou de vache. Et sachiez que ce sont tous archiers et cueurent par ces bourbieres et par ces marescz plus tost que ne font dains et sy tirent sy droit et sy fort qu'il n'est beste ne oyseau qui leur puist eschaper. Et sachiez qu'il n'est homme vivant que, s'il s'embatoit es marescaiges pour grever au chastel, qu'il ne fust tantost occis de leurs saiectes. »

643. Quant Gadifer entendy la force du chastel, il dist que c'estoit ung beau joyel. « Sire, dist Estonné, ce direz

642, 20 m. es f. *corr. d'après BE.*

bien quant vous l'avrez bien veu, car le chastel siet a plaine terre et haulte et a bien .III. lieues [281d] de tour, encloz de haulx murs et fors et avecques le marescz qui l'avironne de tous lez. Sy sachiez que ung chevalier des fuitifz de Troies le fonda, qui estoit nommé Cherés, aprés ce que Bruthus et ses gens furent arrivez en cest paÿs. – Sire, dist le roy, Dieu ait l'ame de luy. » Ainsi parlans du chastel, ilz ne garderent l'eure qu'ilz s'embatirent aux destroiz droit a l'entree de la chaussee, ou il y avoit ung chastel sy fort et sy grant que c'estoit merveille a regarder. Et en la moienne de ce chastel avoit une porte basse que pour passer ung chevalier a cheval et de largeur pour passer .II. chevaliers de front. Sy duroit bien la porte, faicte toute a vousçure, ainçois que on l'eust passee, le tret d'un arc. Mais quant le roy veyt le chastel au ray de la lune, qui luisoit belle et clere, il dist que c'estoit la plus forte entree qu'il eust oncques veue. Lors passa avant Dagon, qui congnoissoit ceulx qui gardoient le chastel, et leur dist qu'ilz s'avançassent de tirer amont la porte coulice, qui [282a] estoit treilliee de barreaulx de fer sy fors que de .VIII. poulx en quarrure. Quant les sergens qui gardoient la porte entendirent Dagon, ilz s'en vindrent a une rayere et demanderent qui c'estoit qui vouloit passer oultre. « Je suy, dist il, Dagon de Rochedure. Tire la porte amont, sy laisse entrer ens le roy nostre sire qui cy est. »

644. Quant les sergens entendirent Dagon et sceurent que le roy venoit, ilz firent tantost tirer la porte amont, et le roy et sa compaignie passerent oultre. Et quant ilz vindrent sur la chaussee, la lune luisoit et faisoit tresdeduisant a chevauchier, et chevauchierent grant joye faisans jusques a heure de mynuyt. Et a celle heure ilz vindrent au pont du chastel. Adont chevauchierent devant Dagon et Yzidore et dirent au portier qu'il avalast le pont pour laissier ens le roy leur seigneur. Quant le portier recongnut Dagon et Yzidore et il oÿ dire que leur sire estoit present, il descendy au plus tost qu'il peult et ouvry la porte et avala le [282b] pont. Lors

entra le roy dedens et sa compaignie a grant joye. Et quant ilz furent dedens, le portier cloïst la porte et le roy chevaucha pardevers la maistresse tour. Mais ainsi qu'il chevauchoit, il se commença moult a esmerveillier, car il ouoit si grant bruit de plusieurs instrumens par l'enclos du chastel, qui avoit bien une lieue de travers, et sy grandes chanteries par places que c'estoit merveilles, et y* avoit tant de brandons et d'esprises alumees par les assemblees que toutes les places en estoient alumees. Adont demanda le roy a Yzidore pour quoy les gens du chastel faisoient sy grant feste. « Sire, dist la damoiselle, je le vous diray.

645. Bien vray est que demain est le .IXe. jour des .II. hoirs d'Escoce dont vous estes pere. Et a icellui jour ilz doivent estre portez au temple Mercurion, qui est dedens les destroiz de ce chastel. Sy est venu le peuple qui demeure par les marescaiges dedens le chastel faire la veille de [282c] la journee pour la grant joye qu'ilz ont des .II. enfans. » Quant le roy sceut l'occasion de leur feste, il leur en sceut moult bon gré. Mais quant le peuple sceut que c'estoit leur roy qui chevauchoit pardevers le palais, ilz acoururent tous a l'encontre de luy, cryans de leesse : « Bien viengne nostre nouvel roy et seigneur ! » Et sachiez que ainçois que le roy parvenist a la maistresse tour du palays, il y eut entour luy sy grant clarté d'esprinses et de brandons comme se ce fust a prime du jour, et sy menoit le peuple sy grant noyse pour le bien veigner que Lydoire la royne s'en esveilla ou elle se dormoit en sa chambre, et aussy fist Phezonas, qui gisoit en une chambre assez pres.

646. Quant Lydoire eut entendu la noyse, elle hucha une sienne damoiselle et luy dist : « Alez veoir a la fenestre pour quoy le peuple du chastel fait telle noise. – Dame, dist

644, 18 y avoit tant *manque B* ; *corr. d'après E.*

la damoiselle, voulentiers. » Lors s'en vint a la fenestre et veyt [282d] les brandons et les esprises alumees et oÿ les paroles qu'ilz disoient. Dont retourna a sa dame et luy dist : « Madame, certes, j'ay oÿ et veu que les josnes gens du chastel qui gardoient la veille de vostre josne porteure sont tous assemblez entour une compaignie de chevaliers a cheval qui viennent ceste part atout sy grant planté d'esprises que on voit entour eulx aussi cler que a plain jour. Et vont criant aprés eulx : « Bien viengne nostre sire et nostre roy ! » ». Quant la royne entendy les dictz de la damoiselle, il luy chey tantost ou coeur que c'estoit son seigneur. Sy sailly tantost de leesse hors de son lit et s'en vint a la fenestre et voit Gadifer son seigneur qui chevauchoit tout devant et Porrus d'Ynde lez luy. Dont elle fut sy esmeue de leesse qu'elle ne se peult soustenir et la convint asseoir. Dont vindrent ses damoiselles entour elle et luy demanderent que elle avoit, mais elle avoit sy le coeur aouvert qu'elle ne peult respondre. Mais a chief de piece elle dist au mieulx qu'elle peult : « [283a] Mon seigneur vient. Alez, sy luy ouvrez la porte. »

647. Sy tost que les damoiselles veyrent qu'elle estoit sy esprinse de leesse, elles la prindrent et emporterent en son lit. Or sachiez que tout en telle maniere que Lydoire s'estoit maintenue, autel fist Fezonas, car quant elle vint a la fenestre de sa chambre, elle recongnut Porron son seigneur et Gadifer son frere. Mais vous devez sçavoir que de leesse elle fut sy esprinse qu'il la convint porter sur son lit. Tandiz Gadifer et sa compaignie vindrent au pont de la maistresse tour qui estoit avalé et la porte ouverte. Sy entrerent dedens et le commun demoura, faisant sy grant feste que plus ne pouoit. Mais dessus toutes festes, les dames et les damoiselles qui gardoient les .II. dames, Lydore et Fezonas, et ceulx qui gardoient le chastel firent feste au roy et a sa compaignie. Et quant ilz furent descendus de leurs chevaulx et ilz furent desarmez, Izidore et Celinde, qui

gardoient Lydoire, prindrent Gadifer [283b] et le menerent a l'uys de la chambre ou dame Lydoire gisoit pour la dame saluer, car coustume estoit en icellui temps que gentil homme n'entroit* en la chambre de sa femme, puis qu'elle avoit enfanté, jusques au .XVe. jour qu'elle avoit son enfant presenté au temple. Et quant Gadifer vint a l'uys de la chambre, il ala dire sy que Lydoire l'oÿ : « Lydoire, chiere amie, je prie a nostre Dieu Souverain qu'il vous doint bon repos. » Et Lydoire, qui toute pourveue estoit de respondre, dist : « Sire et amy desiré, vous soyez le bien venu. » Dont dist Gadifer : « Ma dame et m'amie, or soyez toute a vostre paix, sy pensez de reposer. A Dieu vous laisse, je m'en vois ung pou reposer jusques au matin. » Lors se departy et s'en vint ou palais.

648. Vous devez sçavoir que en telle maniere ou par paroles semblans Porrus se maintint envers Fezonas quant il vint a l'uys de sa chambre. Et la dame luy respondy amoureusement, qui moult lie [283c] estoit de sa venue. Aprés ce, il s'en vint en la sale ou Gadifer et la chevalerie estoit, et estoit la table mise pour mengier. Mais Gadifer dist qu'il ne mengeroit tant qu'il avroit veu ses .II. beaux filz et en telle maniere dist Porrus. Adont s'en alerent les chamberlans es chambres dire les nouvelles. Lors atournerent les nourrices les josnes enfans et les apporterent a grant compaignie de damoiselles pardevant Gadifer et Porrus et la chevalerie qui la estoit. Mais sy tost que les peres veyrent les josnes creatures qu'ilz avoient engendrees, qui estoient sy beaux enfans que on ne pouoit veoir plus beaux de leur aaige, il n'y eut cellui qui ne larmoiast de leesse. Lors les baisierent et puis les firent reporter. Et en aprés ilz s'assirent au mengier ung pou et puis alerent reposer jusques au jour que le soleil fut levé.

647, 19 entreroit *corr. d'après BCE.*

649. Quant Gadifer et Porrus, qui gisoient tous deux en une chambre, veirent que le soleil [283d] estoit levé, ilz saillirent sus et se vestirent de leurs plus nobles drapz et s'en vindrent ou palais, ou la chevalerie estoit ja assemblee. Adont leur vint a l'encontre Estonné et le Tors et ung chevalier de tresgrant aaige qui estoit et avoit esté chastelain .C. ans avoit du chastel. Quant il veyt le roy son seigneur, il luy vint a l'encontre et se va agenouillier. Mais le roy, qui le veyt de merveilleux aaige et de tresgrant reverence, car la barbe luy descendoit jusques au baudrel plus blanche que neige, ne le voult souffrir, ains s'avança et le prinst par le bras et luy dist : « Sire chevalier, toutes reverences vous doivent desoremais estre quictees, mais tous gentilz vous doivent faire reverence. – Sire, dist l'ancien chevalier, tous doivent a leur seigneur porter reverence ne il n'est vivant, en quelque aaige qu'il soit, qui* s'en puist deporter sauf* l'onneur de son seigneur, principalement devant le peuple. Sy ne vous desplaise se je fay ce que [284a] je doy, car moins doit avoir a reprendre en moy que en ung josne bacheler. – Sire, dist le roy, puis que ainsy est, moult me plaist vostre reverence. Mais or dictes vostre voulenté.

650. – Sire, dist l'ancien chevalier, qui Bursadam estoit nommé, nous nous trayons cy pardevers vous, le Tors premier, Estonné et Dagon et je, qui suy le moindre, qui sommes voz lieges hommes par foy et par hommaige. Sy sommes tenus de vous conseillier et aprendre les coustumes de vostre royaume. Bien vray est que la royne, vostre espeuse et nostre chiere dame, s'est delivree en ce chastel, qui est chief de toute Escoce, de deux beaux filz, dont nous sommes moult liez et tout le royaume aussi. Et sachiez qu'il est acoustumé en ce paÿs des la destruction de Troye que se

---

649, 16 quil *B corr. d'après E.*

649, 16 d. sans l'o. *BE.*

gentille dame, soit la dame du paÿs ou autre, a hoir de son seigneur ou plusieurs, ainsy que ceste dame a, il doit estre presenté au .IXe. jour au temple de Mars et de Mercure. La maniere [284b] comment, je le vous diray. Au neufiesme jour, droit a soleil levant, l'oir doit estre appareillié au plus noblement que on peult selon sa richesse. Et la doivent estre mandez tous les gentilz hommes et les gentilles dames d'entour pour faire honneur a la creature. Et se c'est hoir masle et le pere est present, il le doit porter entre ses bras a pié jusques au temple. » Lors luy va deviser comment l'offrande se devoit faire ne plus ne vous en diray ore, car en faisant le porrez oÿr et aprendre.

651. « Bursadam, dist le roy, je suy tenu et sy voeuil tenir et garder toutes les bonnes coustumes du royaume, sy suy prest de ceste acomplir. Et pour ce que vous sçavez mieulx l'usaige que personne qui cy soit, je vous en charge la besongne. – Sire, dist Bursadam, et je le feray a mon pouoir. » Lors manda es chambres des dames et des damoiselles que les josnes enfans fussent appareilliez tous .IIII. Adont le* roy Gadiffer et [284c] le roy Porrus d'Ynde et toute la chevalerie fu assamblee ou palais. Assez tost aprés yssirent de la chambre de* la royne grant plenté de dames, sy estoit toute devant la plus noble et la plus gentille dame d'Escoce et portoit l'aisné des enfans du roy envelopé en une plice ermine et, par dessus, ung moult riche drap d'or. Adont vint Bursadam au roy et lui dist : « Sire, il vous convient porter l'aisné de voz filz jusques au temple. » Dont passa le roy avant et dresça ses bras et la dame luy mist l'enfant dessus. Mais quant le roy tint l'enfant entre ses bras et il le veyt sy belle creature, il ne se peult tenir de le

---

651, 8 A. s'en vint le roy Gadifer et [284c] le roy Porrus d'Ynde et toute la chevalerie ou p. *BE corr. d'après C.*

651, 10 ch. la royne et g. *B corr. d'après CE.*

baisier. Et Bursadam s'en vint a Estonné et luy dist : « Sire chevalier, grant honneur vous adviendra huy, car il est ordonné que vous porterez l'offrande au josne hoir d'Escoce pardevant luy. Car il est de coustume que on porte pardevant luy une espee, et vous la porterez pour le plus gentil et le plus preux. » Lors la mist en sa main et Estonné [284d] la prinst moult lyement et puis s'en vint pardevant le roy, qui l'enfant conjoïssoit entre ses bras.

652. Aprés s'en vint Bursadam au Tors et luy dist : « Sire, il plaist a nostre sire le roy que vous portez son enfant maisné en la maniere qu'il est acoustumé. – Sire, dist le Tors, benoist soit mon seigneur qui a sy hault honneur m'a appellé. » Lors prent l'enfant entre ses bras, aourné moult gentement sans drap d'or, car il estoit acoustumé que enfant, s'il n'estoit droit hoir du royaume, ne devoit estre envelopé de drap d'or. Aprés ce s'en vint Bursadam a Porrus le roy d'Ynde et luy dist : « Sire, s'il vous plaisoit que voz deux enfans fussent presentez au temple a l'usaige de ce paÿs, la chose est toute apprestee. – Sire, dist Porrus, moult me plaist, car la coustume me semble bonne. »

653. Quant Bursadam sceut que Porrus vouloit [285a] presenter ses enfans au temple a l'usaige du paÿs, il fist mander les .II. enfans et on les apporta a grant compaignie de dames. Et Porrus passa avant et print l'aisné entre ses bras, qui estoit envelopé en ung moult riche drap d'or, car porter le pouoit comme droit hoir. Aprés hucha Busardam le soudain de Badres et luy dist : « Sire, il plaist au seigneur d'Ynde que vous portez pardevant luy son maisné filz. – Sire, dist le Badrain, a bonne heure je fuz né quant je suy esleu a porter l'enfant d'un tel prince. » Dont il* mist la main a l'enfant, sy le coucha entre ses bras. Lors s'en vint

653, 10 D. y m. *corr. d'après E.*

Busardam pardevant Porrus et luy dist : « Sire, je porteray, s'il vous plaist, l'offrande pardevant voz deux enfans, c'est la blanche espee que vous veez icy. – Certes, sire, dist Porrus, je seroie moult lié se vous vous en vouliez entremectre. – Sire, dist Busardam, vous dictes vostre courtoisie, mais ce me semble moult grant chose. » Aprés ces paroles prinst Busardam l'espee entre ses mains, puis se mist [285b] au chemin.

654. Quant ilz furent ordonnez et appareilliez, grant plenté de chevaliers se mirent devant, et aprés sievoit le sage Busardam, qui portoit l'espee qui devoit estre offerte pour les .II. filz du roy d'Ynde, et puis sievoit le Badrain, portant le maisné filz du roy Porrus. Lors le sievoit le roy, qui portoit son aisné filz moult honnourablement. Aprés venoit Estonné, qui portoit l'offrande au noble roy d'Escoce, c'estoit une espee, si comme la coustume estoit en icellui temps. Ensievant venoit le Tors de Pedrac, qui portoit le maisné filz du bon roy d'Escoce. Et assez pres le sievoit le gentil roy, qui portoit son filz aisné entre ses bras moult honnestement. Et aprés le sievoient dames et chevaliers a grant plenté.

655. Tout ainsi a grant feste et a grant revel s'en alerent les princes tous a pié, leurs enfans entre leurs bras, jusques au temple Mercurius et Marcus, qui estoit loing du chastel .IIII. lieues anglesches [285c] au lez devers la mer. Et seoit ce temple en une forest dedens les destroiz du chastel. Et sachiez que quant ilz vindrent au lieu, il estoit bien nonne de jour. Lors trouverent une place assez belle enclose de moult haulx pins et le temple seoit en la moienne de la place. Adont alerent au temple ceulx qui a ce estoient ordonnez et ouvrirent la porte et entrerent dedens tous ordonneement. Mais quant ilz furent en la moienne du temple, Busardam s'en vint devant le roy Gadifer et luy dist : « Sire, ainçois que vous puissiez entrer ou lieu sacré aux dieux, il vous

convient vestir de blanches vestures et aler nudz piez a l'autel de Mercurii faire sacrifice tel qu'il luy plaise, car il est dieu souverain sur toutes voix et est tuteur et meneur de tous errans et est en sa disposicion de donner aux josnes creatures grace d'avoir bonne voix et plaisant et maniere de chanter et de donner sens de beau parler et sagement couchier tous [285d] ses dictz et d'estre bien seant sur tous chemins. Et le sacrifice qui mieulx luy plaist, c'est de faire sonner instrumens devant luy et de chanter de bouche, et par ce sera il gracieux a voz prieres.

656. L'autre sacrifice, que vous ferez a l'autel de Mars, est d'une autre maniere, car Mars est le dieu des batailles et se delicte en occisions, en contencions, en arsins et en toutes dissencions. Et a le merite de donner a toutes josnes creatures bonnes ceances de toutes leurs* emprinses, victoire* en bataille, pris de chevalerie, onneur en tournoys et en tous fais d'armes. Sy luy sont plaisans sacrifices de sang espandre, d'arsin et d'occision. Et quant vous viendrez devant l'autel, vous prendrez l'espee que Estonné porte et en copperés les testes a .II. chevriaulx que on vous a appareilliez et en ferez espandre le sang sur l'autel de Mars. Et en aprés vous sera appareillie buche seche, sy l'alumerez sur les [286a] deux chevriaulx et les ardrez sur l'autel, et puis pendrez l'espee au rastelier qui est devant l'autel. Mais gardez bien que vous ne terchiez l'espee, ainçois la pendez toute senglente, et ainsi avrez la benivolence de Mars, le dieu des batailles. Et en aprés recommencerez a faire ung autel sacrifice devant l'autel de Mercurion que vous luy feistes premier pour vostre second enfant, et a Mars, le dieu des batailles, enaprés. Et quant vous avrez ce fait, Porrus

---

656, 5 t. ses e. *BE corr. d'après C.*

656, 6 e. de victoire en bataille, de pris de chevalerie, d'onneur e. *corr. d'après C.*

fera ses sacrifices en autelle maniere pour ses .II. enfans. » Lors s'atourna le roy ainsi qu'il deut.

657. Sy tost que le roy Gadifer se fut appareillié ainsi qu'il devoit, il fist entrer dedens l'encloz des deux autelz pucelles et menestrelz a planté, les mieulx chantans et jouans d'instrumens que on pouoit trouver au paÿs. Aprés ce, le roy cloïst l'uys de la treille et s'en vint pardevers l'autel de Mercurion, qui estoit assiz pardevers occident, et fist sa reverence telle qu'il deubt en grant [286b] humilité. Et puis commanda aux menestrelz que chacun jouast de son instrument le mieulx qu'il peust et le plus lyement. Adont emprindrent a jouer les menestrelz sy melodieusement de leurs instrumens pardevant l'autel du dieu des voix que c'estoit ung droit deduit a oÿr. Et quant ilz eurent joué une grant piece, le roy les fist cesser et puis commanda aux pucelles, qui estoient devant l'autel, qu'elles chantassent au mieulx qu'elles porroient.

658. Lors emprindrent les pucelles a chanter laiz et dictiez amoureux si melodieusement et de sy doulces et si cleres voix que c'estoit avis que ce fussent angelz. En telle maniere les fist chanter par .III. fois les unes aprés les autres et a la quatriesme fois fist le roy jouer ung lay aux menestreulx et les pucelles chanter avecques. Sy ne porriez croire la grant melodie que ce fut a oÿr. Adont s'agenouilla le roy devant l'autel en depriant au dieu qu'il voulsist recevoir son sacrifice [286c] en gré. Lors regarda en hault en une aumaire qui estoit dessus l'autel ou l'ymaige de Mercurion estoit, sy luy fut bien avis que Mercurius voulsist rire a luy pour la melodie.

659. Quant les menestreulx et les damoiselles eurent joué le lay, le roy se leva et puis les fist widier du treilliz. Adont avoit Busardam appareillié deux grans chevros et les bailla au roy. Et adont vint le Tors, qui luy bailla l'espee

qu'il avoit portee. Et sy tost que le roy eut tout ce qui luy falloit, il cloïst la treille et s'en vint pardevant l'autel de Mars et prent ung des chevros et le met sur l'autel, puis hauche l'espee et le fiert si qu'il luy deppart la teste du haterel. Le sang qui yssoit des vaines s'esparty aval l'autel tellement que la blanche vesture du roy en fut ensanglentee. Quant il eut ce fait, il prent l'autre chevrot et lui trenche la teste dessus l'autel. Mais ainçois que le sang fust yssu des corps des chievros, sa vesture en fut sy ensan [286d] glentee que il sembloit que le roy fust tout detrenchié.

660. Aprés ce que le roy eut ensanglenté l'autel du sang des chevrotz, il prinst la buche qui estoit delez luy et la mist sur les chevrotz, qui estoient dessus l'autel, et puis bouta le feu dedens la buche, qui estoit seche. Sy fut tost esprinse et se print moult fort a ardoir et tant que les chevrotz furent tous ars en pouldre. Sy devez sçavoir qu'ilz jecterent en ardant telle fumee que l'ymaige de Mars, qui estoit en ung arc dessus l'autel, en fut toute noire. Lors prinst le roy l'espee, qui estoit toute senglente, et la pendy au rastelier qui estoit dessus l'autel. Adont dist Busardam au roy : « Sire, puis que vostre cote est ensanglentee du sang des chevrotz, faictes qu'elle soit pendue delez l'espee, car il ne loist riens porter hors du sacrifice. » Ainsi que Busardam conseilla au roy, il le fist, car il desvesty sa robe et la pendy devant l'ymaige de Mars. Lors se mist le roy a genoulx devant luy et luy pria moult de [287a] votement qu'il* voulsist recevoir son sacrifice en gré. Et quant il eut son sacrifice achevé, il yssy hors du saint lieu.

661. Sy tost que le roy Gadifer fut yssu hors du treilliz, le roy Porrus, qui estoit tout appareillié, entra dedens atout les menestrelz et les pucelles bien chantans et fist son sacri-

---

660, 16 d. que le dieu v. *E corr. d'après B.*

fice devant l'autel Mercurion tout en telle maniere que le noble roy Gadifer l'avoit fait, et enaprés a l'autel de Mars, et puis yssy incontinent dehors. Dont vint avant Busardam et dist : « Seigneurs, il est de coustume que les josnes hoirs qui sont apportez en ce temple y demeurent par .VI. jours, car les meres les viennent requerre au .XVe. jour de leur gesine. Mais il convient ainçois que vous leur donnez nom tel qu'il vous plaist. » Adont furent apportez les .IIII. josnes enfans sur une table de marbre qui seoit sur .IIII. piliers emmy le temple. Dont dist Busardam : « Sire, donnez a vostre aisné filz nom tel qu'il vous plaist. – Busardan, dist le roy, il me plaist qu'il [287b] ait nom Gadifer ainsy que moy et du maisné il me plaist que le Tors et Estonné luy donnent tel nom qu'il leur plaira. – Sire, dirent le Tors et Estonné, grant merciz. »

662. Quant le roy eut donné au Tors et a Estonné le don de mectre a son maisné filz tel nom qu'il leur plaisoit, ilz s'alerent accorder que avecques le nom du Tors il avroit la derraine sillebe de Estonné, dont dirent qu'il seroit nommé Nestor. Quant Gadifer entendy le nom que les .II. chevaliers avoient mis a son maisné filz, moult bien luy pleut, car il luy sembla moult beau. Dont vint Porrus avant et dist qu'il vouloit que son aisné filz fust nommé Porrus ainsi que il estoit. Et a mectre nom au maisné, il hucha Cassel de Badres et luy dist : « Sire cousin, il me plaist que mon maisné filz ait avec mon nom les [287c] deux premieres sillebes du vostre, et pour ce est appellé Cassiporrus. – Certes, sire, dist Cassel, moult me plaist et bel me semble le nom. »

663. Sy tost que les deux roys eurent fait les sacrifices aux dieux pour leurs enfans et ilz eurent mis noms telz qu'il leur pleut, tantost furent appareillees les nourrices qui devoient garder les enfans ou temple par .VI. jours et la chevalerie qui devoit garder le temple que violence n'y fust

faicte. Aprés ce se departirent les .II. roys et leur compaignie et s'en retournerent au Chastel du Chief. Et sachiez que ainçois qu'ilz y peussent parvenir, le jour fut failly. Et quant ilz furent ou palais, les tables furent mises et alerent souper, et puis dormir jusques a l'endemain. Mais sy tost que le jour apparut l'endemain, le roy manda son conseil et leur dist : « Seigneurs, vous devez sçavoir que quant je me party du riche roy Alexandre, il assigna le jour de mon couronnement au .XVe. jour, sy m'est avis que c'est le premier [287d] jour d'avril. Et je luy assignay piece de terre entre Sydrac et Tantalon et sy sçavez que je affiay ung tournoy des Escos encontre les Anglois. Sy loroie que la feste et le tournoiement fust crié par le royaume d'Escoce et par les ysles voisines et que tous chevaliers, dames et damoiselles du païs fussent semons honnestement, et en aprés on pourveist le chastel de Sydrac de toutes les vivres dont on peult avoir necessité. – Sire, dist Busardam, vous dictes bien et ainy sera il fait. » Adont furent mandez messagiers a cheval pour aler par tout le royaume d'Escoce semondre et noncier le couronnement de leur seigneur. Et puis furent mandez tous heraulx et menestrelz pour noncier le tournoy a tous chevaliers qui aiment los et pris, qu'ilz soient a la journee sy pourveuz d'armes et de chevaulx qu'ilz puissent deffendre leur honneur.

664. Sy tost que les heraulx sceurent l'emprinse, ilz ne finerent de chevauchier tant qu'il fut sceu par tout le royaume d'Escoce [288a] et les ysles voisines. Sy ne porriez croire le grant appareil que chevaliers, dames et damoiselles emprindrent a faire. Car dedens .VIII. jours tout le chemin fut chargié de harnas et de chevaulx, de chevaliers, de dames et de damoiselles qui tous s'en aloient pardevers Sydrac. Et sachiez qu'ilz se mirent a la voie .IIII. chevaliers qui estoient de la fin d'Escoce pardevers la Mer Major. Ces .IIII. chevaliers ne sejournerent tant qu'ilz vindrent a Sydrac et s'accorderent a ce qu'ilz feroient tendre leur tret

sur le rieu d'une fontaine qui estoit a l'entree de la Forest du Griffon et feroient crier par ung herault qui estoit venu en leur compaignie qu'il y avoit logiez .IIII. chevaliers estranges sur la Fontaine du Griffon, qui estoient appareilliez de livrer joustes a tous chevaliers pour le cheval. Tout ainsi que commandé fut au herault, il l'ala crier par les logiz et par les tentes des chevaliers qui ja estoient venus a la feste. Dont il avint que les .IIII. chevaliers jousterent a .C. chevaliers [288b] que d'Angleterre que d'Escoce, mais oncques n'y eut ung desmonté et sy gaignerent .XX. chevaulx. Ce fait qu'ilz firent celle premiere journee leur tourna a moult grant honneur. Ainsi maintindrent les joustes de jour en jour en accroissant pour eulx los et pris.

665. Quant ce vint que le roy d'Escoce eut fait noncier le jour de son couronnement, Cassel le* Badrain s'en vint pardevant luy et luy dist : « Sire, s'il vous plaisoit, je m'en iroie voulentiers en Angleterre veoir ma femme, dont j'ay grant desir. – Sire, dist Gadifer, certes, il me plaist moult bien. » Tandiz que le Badrain prenoit congié au roy, atant va entrer dedens le palais une damoiselle en la compaignie de .II. escuiers. Et quant elle veyt le roy Gadifer et le Badrain devant luy, elle s'en vint pardevant le roy et le salua moult courtoisement, et puis se tourna devers Cassel et luy dist : « Sire Badrain, je vous salue depar Edea vostre mouilliere et vous fay assavoir [288c] depar elle qu'elle est acouchee d'un beau filz et d'une belle fille. Sy vous prie depar elle que vous vueilliez venir au plus tost que vous porrez en Angleterre pour donner a voz enfans tel nom qu'il vous plaira. »

666. Quant Cassel entendy que Edea sa mouilliere estoit delivree d'un filz et d'une fille, il fut moult lié, et

---

665, 2 Cassel et le Badrain s'en vindrent pardevant luy et luy dirent *BE corr. d'après C et l. 6.*

aussy fut Gadifer et Porrus et toute la chevalerie. Dont dist le roy Gadifer : « Damoiselle, par amours, dictes, que fait la royne d'Angleterre ? – Certes, sire, dist elle, elle est delivree d'un filz et d'une fille, sy a aussy fait mander le roy son seigneur. » Quant il oÿ ces nouvelles, vous ne porriez croire la grant joye que le roy et tous ceulx qui la estoient en menerent. Adont fut envoyee la damoiselle es chambres des .II. roynes pour compter les nouvelles. Et tandiz Cassel se fist appareillier de ses armes, car il dist qu'il n'actendroit plus, ains s'en yroit tantost pardevers Angleterre. Gadifer et Porrus prindrent con[288d]gié a luy et toute la chevalerie. Mais quant les .II. roynes, qui se baignoient en une chambre, sceurent que la royne d'Angleterre avoit ung beau filz et une fille et Edea sa soeur, elles en firent moult grant feste. Lors prinst congié la damoiselle et dist : « Mes chieres dames, il m'en convient aler tantost, car la besongne est hastive : il convient que le soudain soit a Trinovant dedens .II. jours, car adont sera le .IXe. jour de porter ses .II. enfans au temple. – Damoiselle, dist Lydoire, moult me poise que plus ne pouez demourer. Mais puis qu'il ne peult estre, je vous prie que vous me saluez la royne d'Angleterre et luy dictes depar moy qu'il luy plaise a estre au couronnement du roy mon seigneur et luy dictes que je la desire moult a veoir. Et sy me saluez moult de fois Edea ma chiere amie. » En telle maniere que a dit Lydoire*, Fezonas dist a la damoiselle qu'elle luy salue les .II. dames plus de.C. fois. « Dame, dist la damoiselle, je le feray voulentiers. » Lors print congié [289a] et se departy a tant et s'en vint ou palais.

667. Sy tost que Cassel veyt la damoiselle, il luy dist : « Il est temps de chevauchier. – Sire, dist elle, quant il vous plaira. » Les chevaulx estoient appareilliez emmy la court. Adont descendy du palais Cassel et la damoiselle, Gadifer

---

666, 27 d. Fezonas a la d. *BE*.

et Porrus et plusieurs autres chevaliers, qui tous monterent sur leurs chevaulx et convoierent le Badrain bien .IIII. lieues anglesces. Adont vint le Badrain au roy et luy dist : « Sire, il convient que vous retournez. A Dieu vous commant. – Sire, dist le roy, saluez moy la royne et Edea plus de .C. fois et leur priez depar moy qu'elles ne me faillent pas qu'elles ne soient a ma feste. – Sire, dist le Badrain, je le feray voulentiers. » Adont se departy le Badrain quant il eut prins congié a Porrus d'Ynde, qui moult luy pria qu'il luy saluast les dames plus de .C. fois. Mais cy endroit se taist l'ystoire de Gadifer et de Porrus, qui s'en revont vers le Chastel du Chief, et de Cassel le Badrain, qui s'en va grant [289b] erre pardevers Angleterre, et retourne a parler de Betis, le roy anglois, pour deviser comment il luy advint aprés ce que Gadifer se fut party de luy en la cité de Darnantes.

LI.

COMMENT LE ROY PERCHEFOREST ESCRIPT LECTRES PAR TOUT SON ROYAUME POUR ESTRE AU TOURNOY.

668. Cy endroit dist l'ystoire que quant le roy Alexandre et Betis eurent convoié une grant piece Gadifer et ses* compaignons, ilz retournerent a la cité et descendirent de leurs chevaulx, puis monterent en leur palais. Adont commença le roy Percheforest a escripre lectres et a envoier par son royaume a tous chevaliers qu'ilz soient a Trinovant pourveuz d'armes et de chevaulx pour estre au grant tournoiement qui sera entre Sydrac et Tantalon. Tandiz que le roy devisoit et ordonnoit ses besongnes, adont va entrer ou

---

668, 3 e. les c. *BE corr. d'après* **622**, 2-3.

palais une damoiselle ou conduit d'un chevalier et de .II. escuiers. Et qui me demanderoit qui le chevalier estoit, je diroie [289c] que c'estoit Piniaux, que le roy Percheforest envoya en prison devers la royne. Et les .II. escuiers estoient nommez l'un Persidés et l'autre Lyenor, les autres que Perdicas et Lyonnel envoierent pardevers la royne. Mais quant la damoiselle veyt le roy Percheforest ou palais, elle le recongnut tantost et s'en vint pardevant luy et le salua depar la royne d'Angleterre. Quant le roy veyt la damoiselle, il la congnut tantost et la courut embrachier et puis luy demanda que la royne faisoit. Et elle respondy : « Sire, sy vous salue madame et vous fait sçavoir qu'elle est delivree d'un beau filz et d'une belle fille. Sy vous prie par amours que vous la venez veoir au plus tost que vous porrez, sy mectrez noms a voz enfans telz qu'il vous plaira. Sy vous fay assavoir que Edea est acouchee de deux enfans, ung filz et une fille. Sy parleroie voulentiers au Badrain, car madame Edea le mande. »

669. Quant le roy entendy [289d] la damoiselle, il fut sy lié que plus ne peult, mais il dist : « Certes, damoiselle, le Badrain n'est pas en ce paÿs, car il s'en va en Escoce avecques le roy Gadifer mon frere. – Sire, dist la damoiselle, madame y a envoié, car ung messaige menestrel luy dist qu'il cuidoit qu'il fust alé en Escoce avecques le roy Gadifer. »

670. Quant la damoiselle eut fait son messaige, Piniaux s'en vint devant le roy et dist : « Sire, vecy vostre chevalier, qui me doy loer de vous dessus tous hommes, car je, qui estoie en vostre mercy comme cellui que vous aviez conquis par force d'armes et estoie en vostre disposicion de morir ou de vivre, vous, par vostre grant noblesse m'envoiastes en telle prison qu'il n'y a chevalier ou royaume, tant soit grant, qui ne seroit tout lié s'il avoit telle prison. – Sire chevalier, dist le roy, en quelle prison vous envoiay je

dont vous vous loez tant ? – Sire, dist il, je suy l'un des chevaliers qui gardoient le Pont a l'Espine pour vous agaitier et mectre a mort. Dont il [291a*] avint que l'endemain que nous y eusmes fait tendre ung tret pour nous reposer dedens, vous passastes sur le pont. Dont il advint que vous joustastes a mon compaignon, dont il fut navré a mort. Mais je, qui fus fol, le voeul vengier, sy m'en chey sy mal que je me rendy a vostre voulenté de morir ou de vivre. Et vous, par vostre grant pitié, m'envoiastes comme prisonnier pardevers la royne Ydoire, qui est puis et fontaine de tout honneur, qui me receut moult courtoisement. Et pour l'amour de vous me fist chevalier de son hostel, ou il n'a demouré fors en moy que je n'ay aprins tous biens, toutes honneurs et toutes courtoisies, car il n'a chevalier ou monde, tant soit nice et non sachant, qui entour luy ne deviengne courtois, nourry, enseigné et endoctriné en toutes honneurs. – Sire chevalier, dist le roy, Dieu gart la dame qui telle grace dessert et benoist soyez vous qui tant vous en loez. – Sire, dist Piniax, j'ay honte en moy mesme de ce que je ne m'en sçay loer ne la recommander [291b] selon sa valeur. »

671. Tandis que Piniax parloit au roy, ilz s'embatirent sur eulx Gelinant et Sone son filz. Mais quant Piniax veyt son pere qu'il n'avoit veu long temps avoit, il le courut acoler et bien viengner. Dont dist le pere : « Piniel, beau filz, ou avez vous esté sy longuement ? – Sire, dist il, j'ay servy la flour de tout honneur, madame la royne d'Angleterre, a qui je suy. » Quant le pere l'entendy, il en fut moult lyé, car Piniel luy compta toute la maniere comment il luy advint. Et quant Persidés et Lyenor, les .II. josnes escuiers, veyrent Sone leur pere, vous ne porriez croire la grant feste

---

670, 12 *A la suite d'une erreur, la foliotation passe directement du folio 289 au folio 291.*

qu'ilz luy firent. Et quant le tayon les veyt et il les eut recongnuz et il les veyt sy beaux damoiseaulx devenus, sy appertz, sy nourriz et sy bien enseignez en tout honneur, il ne se peult tenir de plourer de leesse. Dont demanda le roy qui les .II. damoiseaulx estoient. « Sire, dist Gelinant, j'en suy tayon, car ilz sont filz de Sone mon aisné filz, [291c] sy cuidions que ilz fussent mors et periz. Or les avons retrouvez, la mercy Dieu, sy n'est pas merveille se nous leur faisons feste. – Par ma foy, sire, dist le roy, voirement n'est ce pas merveille. »

672. Quant le roy veyt les .II. damoiseaulx sy grans et sy formez, il dist : « Par ma foy, seigneurs, ce seroit blasme pour vous se vous failliez a estre* preudommes. Car vous avez bien corps d'un grant fait mectre a fin, car vous avez corps assez, mais que vous ayez coeurs selon l'apparence. – Sire, dist Persidés, nous sommes moult desirans que nous fussions en estat que nous peussions essayer se ja vauldrons aucune chose. – Comment ! dist le roy, en quel estat voulez vous estre ? – Sire, dist Persidés, nous vouldrions bien estre chevaliers. – Et pour quoy, dist le roy, avez vous tant actendu ? – Sire, dist Persidés, [291d] par deffaulte de la personne de la main de laquelle nous desirons a estre chevaliers. Mais nostre chiere dame la royne d'Angleterre, a qui nous sommes, nous a en convent qu'elle nous fera faire chevaliers de la personne de qui nous le desirons a estre. – Et de quelle main, dist le roy, desirez vous a estre chevaliers ? – Sire, dist il, de vostre main, s'il vous plaisoit. Et madame la royne nous a en convent qu'elle vous en priera. – Certes, Persidés, dist le roy, a la priere de telle dame me doy je bien descendre. Et combien que ce ne fust rien pour elle, sy en suy je desirant pour la bonté que j'espoire en vous. Mais or me dictes dont vous venez a demourer avec la

---

672, 3 estre *manque B* ; *corr. d'après E.*

royne. – Sire, dist Persidés, je le vous diray. » Lors luy compte comment ilz avoient desir de devenir chevaliers de la main du roy Percheforest pour la bonté de chevalerie qu'ilz oÿrent dire de luy, et comment ilz s'en fuyrent pour ce que on les vouloit faire chevaliers par la main d'autruy, et comment Perdicas et Lyonnel [292a] les rescouirent des .IIII. chevaliers qui les chassoient, et comment Perdicas les conseilla de traire pardevers la royne, et comment la royne les receut.

673. Sy tost que le roy eut oÿ comment Persidés et son frere vindrent a la royne, il leur prinst a dire : « Certes, Persidés, j'ay oÿ moult voulentiers vostre compte et certes je vous en ayme mieulx. Sy soyez asseurs que je vous feray chevaliers sy tost que je seray venu a Trinovant. » Lors se leva le roy et s'en vint pardevers le roy Alexandre et luy compta comment la royne sa femme avoit ung filz et une fille, et Edea en telle maniere, et qu'il luy convenoit aler celle part. Et quant Alexandre entendy que la royne anglesche avoit deux hoirs et la belle Edea aussy, il en fut moult lyé et dist : « Certes, sire, il est raison que vous chevauchiez celle part. Mais ainçois que vous en alez, je vous vueil dire une mienne besongne, qui est telle qu'il me convient chevauchier, moy et Floridas, sans plus [292b] de compaignie fors de .II. escuiers qui porteront noz glaives et noz escus. Mais soyez tout certain que, se Dieu me deffend de mort, je seray le jour de la veille du couronnement de Gadifer a Tantalon le chastel, sy amenerez toutes mes gens avecques vous. – Sire, dist le roy, a vostre voulenté. »

674. Aprés ce que le roy Alexandre eut dit au roy Percheforest qu'il le convenoit chevauchier en une sienne besongne avecques Floridas sans plus de compaignie, il fist mander Perdicas et Lyonnel, Danclin et Tholomer et tous ceulx de son hostel et leur dist : « Seigneurs, il me plaist que vous tenez compaignie au roy Percheforest jusques a

Trinovant, et je demourray cy et Floridas et .II. escuiers qui nous feront compaignie. Et s'il avenoit que je ne venisse a temps a Trinovant pour chevauchier pardevers Sydrac et Tantalon, pensez que je iray par autre chemin. Sy partez tantost et vous en alez pardevers l'assamblee. Et prenez [292c] piece de terre pour moy et faictes tendre mon tret, car je seray tempre a la veille. – Sire, dirent les chevaliers, nous ferons vostre plaisir. » Mais ore se taist l'ystoire du roy Alexandre et de Floridas et retourne a parler du roy Percheforest comment il s'en vint a Trinovant, et Perdicas et Lyonnel et la chevalerie du roy Alexandre.

LII.

COMMENT LE ROY PERCHEFOREST FIST MECTRE A MORT .XL. CHEVALIERS ET S'EN VINT A TRINOVANT.

675. Or dist l'ystoire cy endroit que quant le roy Percheforest eut ses besongnes appareillees et il eut fait seneschal de Darnantes et de la forest* Gelinant du Glat, il monta luy et ses gens et se mirent au chemin pardevers Trinovant et chevauchierent parmy la forest par .II. journees. Et sachiez que le roy fist mectre a mort bien .XL. chevaliers du lignaige de Darnant qui ne vouloient pas obeir a luy, qu'il trouva en ung petit recet qui [292d] estoit a une damoiselle qu'ilz avoient mise a mort pour ce qu'elle avoit esté de sa partie. Mais le roy en prinst telle vengence qu'il les fist tous detraire a chevaulx ceulx qu'il peult prendre en vie, puis se party et chevaucha tant qu'ilz vindrent hors des forestz et jeurent a ung chastel qui est nommé Baruc. Et l'endemain chevauchierent tant qu'ilz vindrent a heure de

---

675, 3 f. de G. *corr. d'après BC.*

vespres a Trinovant. Mais quant la nouvelle fut sceue que le roy venoit, tous ceulx de la ville luy vindrent a l'encontre a grant joye. Lors fut appareillié ung escuier qui estoit nommé Lyonnel, qui le courut dire es chambres que le roy venoit. Sy ne porriez croire la grant joye* que la royne en fist qui gisoit en son lit.

676. Cy endroit dist l'ystoire que en ce point que le roy Percheforest et sa compaignie devoient entrer dedens Trinovant a grant compaignie de chevaliers et de bourgois [293a] qui encontre luy estoient venus, le soudain de Badres les ractainst, qui venoit d'Escoce, luy et sa compaignie, quanques chevaulx pouoient courir, car le soudain desiroit moult de venir a la journee pour offrir ses enfans au temple. Mais quant il veyt l'assemblee du peuple, il eut grant merveille que ce pouoit estre. Lors s'en vint a ung varlet qu'il trouva arriere des gens et luy demanda pour quoy le peuple de la cité estoit yssu hors. « Sire, dist le varlet, ilz sont yssuz encontre leur seigneur le roy d'Angleterre qui doit entrer en la ville, sy le festient en la moienne d'eulx, sy que vous pouez veoir. – Comment ! sire varlet, dist le soudain, est ce le roy Betis que ce peuple festie en celle place ? – Sire, dist le varlet, c'est il voirement. » Quant le soudain entendy ce, il fiert le cheval des esperons et s'en vint droit au roy et luy dist : « Sire, benoist jour vous doinst Dieu ! » Quant le roy le congneut, il luy jecta les bras au col et luy dist : « Sire soudain, vous soyez le bien [293b] venu. Or me dictes dont vous venez. – Sire, dist le Badrain, je vieng du royaume d'Escoce convoier vostre frere le roy. Sy vous salue depar la royne Lydoire et par vostre soeur Phezonas et vous fay assavoir qu'elles gisent pour .IIII. beaux filz qu'elles ont enfantez, chacune .II. Or suy venu en cest paÿs a grant haste, car ceste damoiselle que cy vient avecques

675, 19 la grant joye *manque après* croire ; *corr. d'après BE.*

moy me vint querre en Escoce, car elle m'a dit que j'ay ung beau filz et une belle fille et vous en telle maniere. »

677. Quant le roy Percheforest entendy les nouvelles, il en fut moult lyé et dist au soudain : « Sire, benoist soyez vous des nouvelles que vous apportez. Or chevauchons, sy alons veoir comment il est a noz mouillieres, car aussy bien suy je mandé que vous estes. » Lors entrerent a Trinovant a grant feste et a grant compaignie de chevaliers et de bourgois, qui menoient grant feste de la venue de leur seigneur. En telle [293c] maniere alerent chevauchant parmy la ville tant qu'ilz vindrent au chastel, ou ilz furent receuz a grant joye. Et quant ilz furent descendus de leurs chevaulx, ilz monterent amont ou palais, puis s'en ala chacun saluer sa mouilliere es chambres ou elles gisoient. Et sachiez que la royne fist moult grant feste de son seigneur, car il y avoit grant temps qu'elle ne l'avoit veu.

678. « Sire, dist la royne, par la voulenté de noz dieux je vous ay apporté ung beau filz et une belle fille. Or vous prie je qu'ilz soient presentez ou temple selon l'usaige du paÿs et que vous leur mectés noms telz qu'il vous plaist. Et sy vous prie que au jour de leur presentacion, pour l'onneur d'eulx, que vous faciez chevaliers de .XII. josnes escuiers que vous et les chevaliers qui querre vous alerent m'ont envoyé, car ilz ne desirent tant chose que d'estre chevaliers de vostre main. Et sachiez qu'ilz seront tous preudommes. – Certes, [293d] dame, dist le roy, je le feray voulentiers. » Lors se party le roy de la royne et s'en vint ou palais et trouva le soudain, qui venoit de veoir Edea sa femme. Adont luy demanda le roy qu'elle faisoit. « Sire, dist le soudain, elle est en bon point, sy a ung beau filz et une belle fille. Sy seroit bon qu'il fust fait d'eulx selon ce que la loy enseigne. – Sire, dist le roy, demain sera la journee et dont en ferons tout a point. » Adont fist le roy mander les chevaliers d'entour Trinovant, car il vouloit qu'ilz fussent au

porter ses deux enfans au temple. Et quant ce vint l'endemain, sachiez qu'il y eut grant* assamblee de chevalerie et de dames et de damoiselles d'honneur, qui toutes vindrent pour faire honneur et compaignie a leur josne roy.

679. Quant la journee fut parvenue que on deut porter le josne hoir d'Angleterre, vous ne porriez croire la grant joye et la [294a] grant feste que ceulx de Trinovant emprindrent a faire, et la chevalerie et les dames et les damoiselles des chastiaulx et des villes voisines. Et toutes manieres de menestrelz sonnoient harpes et vielles et plusieurs autres instrumens par les rues sy envoisiement que ce sembloit que Venus la deesse fust entree en la ville et apparue visiblement. Et quant ce vint a heure de prime, tous les chevaliers furent montez et appareilliez sur leurs plus nobles chevaulx, et les dames et les damoiselles sur leurs palefroiz montees, sy noblement atournees que c'estoit une grant noblesse a veoir. Et puis s'en vindrent pardevers le palais par grandes compaignies pour actendre le roy, qui ja estoit atourné moult noblement emmy la court, et le soudain de Badres aussy. Et estoient montez sur leurs chevaulx, et .II. dames de la plus grosse lignie d'Angleterre.

680. Ainsy que le roy et le soudain et toute la chevalerie estoient emmy la court, [294b] ilz prindrent a yssir du palais grant* plenté de dames noblement atournees. Et en avoit .II. devant qui portoient, envelopez en pliçons ermins, l'oir d'Angleterre et l'oir des Badrains. Et deux autres dames les sievoient qui portoient leurs deux soeurs. Lors s'en vindrent les .II. dames qui aloient devant jusques au roy et au soudain. Et celle qui portoit l'oir d'Angleterre dist au roy : « Sire, recevez vostre engendré entre voz bras a

---

678, 20 g. chevalerie assemblee et de d. *BE*.

680, 3 p. a g. *corr. d'après E.*

honneur et a joye. Que nostre Dieu luy doint sens et proesse ! – Dame, dist le roy, ainsi soit il. » Lors receut le roy l'enfant entre ses bras moult doulcement et voit que le josne enfant luy rioit. Adont ne se peult tenir le pere qu'il ne le baisast et dist : « Ma chiere engendreure, Dieu te doinst bon eur ! » L'autre dame, qui portoit l'enfant du soudain, vint avant et le mist en telle maniere entre les bras du Badrain, qui le receut doulcement.

681. Les autres .II. dames, qui les .II. filles portoient, s'en vindrent aux [294c] deulx contesses, qui estoient montees sur leurs palefroiz, et leur mirent les .II. josnes filles entre leurs bras. Et quant elles furent appareilliees, elles se mirent au chemin pardevant le roy et le soudain. Aprés sievoient .II. chevaliers sur .II. destriers qui portoient .II. espees, dont l'un aloit devant le roy et l'autre devant le soudain. Et le roy et le soudain aloient aprés moult noblement et toute la chevalerie et les dames et les damoiselles, qui toutes estoient montees sur beaux palefroiz. Et les menestrelz se mirent tout devant, sonnans trompes et cors sarrazinois, cymbales et tamburs, sy menoient sy grant deduit et sy grant noyse qu'il n'y avoit cellui qui ne fust tout meu a grant joye faire. Mesmes les destriers et les palefroiz en aloient tous hennissans et gratans des piez pour le son des instrumens qui les faisoit tous enorgueillir de joye. En telle maniere chevaucha le roy et toute la compaignie jusques a une ville que le roy avoit nou[294d]velle fondee, qui estoit nommee Brigoise. Et sachiez qu'elle estoit assez bien peuplee selon ce qu'il n'y avoit pas ung an qu'elle avoit esté commencee.

682. Sy tost que Nichorans*, a qui le roy avoit commandé qu'il luy edifiast ung chastel en ceste ville, sceut

682, 1 Nichoraux *corr. d'après BCE.*

que son seigneur venoit, il monta au plus tost qu'il peult et s'en vint encontre luy. Mais quant le roy le recongnut, il luy fist moult grant feste et luy gecta les bras au col et luy dist : « Nichorans, beau sire, avez vous aucune chose exploictie des besongnes que vous chargay a faire ? – Sire, dist Nichorans, j'en ay exploictié la plus grant partie. Car sachiez qu'il ne convient pas que vous descendez a autre hostel que au chastel que j'ay fait faire a vostre commandement, sy verrez l'emprinse quelle elle est. – Certes, Nichorans, dist le roy, ce me plaist moult. Or chevauchons, car je le desire a veoir. » Lors se mectent a la voie et ne finent de chevauchier, sy vindrent a l'un des lez de la ville sur une praerie* qui avoit environ deux lieues de longueur et une de largeur. Et sus ceste praerie avoit Nycorans fondé le chastel a trois arpens pardevers la ville. Adont regarda le roy et voit le chastel qui estoit enclos de murs qui estoient de haulteur de deux estages ou environ, car aincoires n'estoient point les cresteaux fais et y avoit mout de grandes tours encommencies qui estoient environ a soixante coultes pres l'une* de l'autre. Et sachiés que a l'entree du chastel avoit une doble tour a deux grandes entrees, tant fortes et tant puissans que c'estoit merveilles a regarder, et estoyent les murs avironnés de doubles fossés dont le mendre* avoit .II^{C}. piez de largeur, sy parfons que c'estoit un hideur a regarder, tous plains d'yaue, car il y avoit dedens le chastel une fontaine sourdans dont les rieus cheoient ens es fossés autour des murs.

683. Quant le roy vit le chastel par dehors tant noble et tant poissans, commença a dire : « Certes, Nycorans, je voy

---

682, 14 *Après* praerie, *jusqu'à* **684**, 17 (Quant), *le texte est emprunté à B (fol. 200 r°/v°), un folio manquant dans A.*

682, 21 p. l'un d. *corr. d'après CE.*

682, 25 l. menendre a. *corr. d'après C.*

cy un noble chastel, bien* compassé par dehors et* de grande entreprinse. – Sire, dist Nycorans, ainsi le m'avés vous commandé. – Sire, dist le roy, je le congnois et vous en sçay bon gré et vrayement il vous sera guerdonné. Mais aincoires vous commande que vous le faittes parfaire bien noblement et n'espargniés coust qui y puist estre. – Certes, sire, dist Nycorans, je le feray parachever tel qu'i n'y avra pareil en toute celle contree. » En tels parlers entrerent dedens le chastel. Sy tost que le roy fut entrés dedens le chastel, il regarde et voit en la moienne un palais tout ront qui avoit bien parmy la moyenne environ deux cens coustes de l'un des lez jusques a l'autre et estoit le palais de deux estages, dont le premier estoit de trente coustes de hault et le second de quarante couttes et se avoit bien deux ou trois cens fenestres tout autour et estoit tout de pierres a bonnes voussures. Aincoires avoit en la moyenne un gros pillier qui montoit de terre jusques au hault et auquel toutes les voussures se raccordoient. Se devés sçavoir comment en chacun estage ce pillier rendoit eaue par conduis a grant plenté et y venoit l'eaue par conduis d'une fontaine qui estoit en une montaigne a demie lieue pres. Et avoit a l'entree du palais un portail si grant et sy noblement aourné que* c'estoit une grande merveille a regarder. Et sachiez que de ce portail on montoit au noble palais sans aucun empeschement. Et estoit la montee si ample que trois chevaliers armés monteroient bien amont tous a cheval de front. Dont commença a dire le roy : « Alons faire nostre offrande, puis se retournerons pour veoir le palais. » Adont vindrent hors du premier estage du chastel par une porte qui ouvroit pardevers le temple de Venus, qui estoit environ a deux arpens pres, et

---

683, 3 bien *manque E* ; *corr. d'après C.*

683, 3 et *manque* ; *corr. d'après CE.*

683, 24 aourné qui est tout ample sans aucun empeschement. Et e. *corr. d'après E.*

tant cheminerent qu'ilz y vindrent. Adont s'atourna le roy et Cassiel comme ilz deurent et entrerent ou temple, puis firent sacrefice a la deesse d'huyle et de lait de chievre. Aprés le sacrefice, le roy mist son chier enffant sus l'autel de la deesse Venus.

684. Quant le roy eut mys jus son enfant dessus l'autel, Cassiel de Baldres mist jus le sien et les deux dames qui pourtoient les deux filles aprés. Et puis commença un ancien homme a dire qui gardoit le temple : « Sire, il est tamps que vous mettés nom a vostre filz et a vostre fille. – Se luy metteray, sire, dist le roy. Et je vuel a l'onneur et a la reverence de dame Venus que le jenne hoir d'Angleterre ait a nom Betidés et ma fille Bethoine. » Aprés commença parler Cassiel le Baldrains et dist : « Et je vueil que mon filz ait a nom Cassiel comme moy et ma fille Cassidoire. » En telle maniere mirent noms les deux gentilz hommes a leurs enffans. Dont manderent les nourrices qui devoient garder leurs enffans ou temple, car adoncques estoit coustume que les enffans des gentilz hommes demouroient aux temples par .IX. jours, mais au chief des .IX. jours les meres les revenoient requerre, puis faisoyent grans oblations aux dieux. Quant* [295a] la chose fut bien ordonnee de gardes et de tout ce qu'il appartenoit, le roy manda pardevant luy les josnes escuiers du lignaige de Gelinant du Glat, et ceulx y vindrent, qui estoient tous appareilliez. Et quant le roy les veyt devant luy, il recongneut Lyonnel, qu'il avoit encontré en la Forest Darnant. Dont luy dist le roy : « Lyonnel, beau sire, je ne vous vey oncques puis que vous estiez moult desirant de moy trouver. – Sire, dist Lyonnel, vous dictes vray. Mais or vous requier que vous me tenez voz* convenances. » Dont dist le roy a Lyonnel : « Quelles furent les

684, 17 *Fin de la lacune de A.*

684, 25 t. mes c. *B corr. d'après* **684**, 31.

convenances ? – Sire, dist il, les convenances furent telles que vous me promeistes que vous me feriez chevalier aprés vostre emprinse. Or sçay qu'elle est acomplie a l'onneur de vous, au prouffit des bons et a la confusion des mauvais. Sy vous requier que vous me tenez voz convenances et que vous me faciez chevalier au jour d'huy a l'onneur et a la reverence de Betidés vostre [295b] chier filz. – Certes, Lyonnel, dist le roy, je le feray voulentiers et tous ceulx qui devenir le vouldront pour l'amour de vous. Mais vous veillerez ceste nuyt ou temple de madame Venus et demain le matin vous feray chevalier et tous voz compaignons aussi. – Sire, dist Lyonnel, vostre mercy, et nous le ferons. »

685. Ainsy qu'ilz estoient devant le roy Lyonnel et tous ses nepveux, il vint ung varlet devant le roy et luy fist reverence et puis dist a Lyonnel : « Beau sire, madame la royne vous salue et tous voz compaignons et envoie a chacun cheval et armes et vestures de chevalier. » Quant Lyonnel entendy le varlet, il se humilia pardevers le varlet pour l'onneur de la dame a qui il estoit et dist : « Beau sire, Dieu le mire a madame la royne et Dieu luy accroisse son honneur, car ce n'est pas la premiere courtoisie qu'elle nous a faicte. Or nous recommandez tous a elle comme a la meilleure dame du monde et la [295c] plus courtoise et luy dictes que nous serons tous ses chevaliers ou que nous soyons. – Sire, dist le varlet, je le feray voulentiers. » Atant se departy le varlet. Et le roy dist : « Lyonnel, beau sire, la royne ne vous a pas oublié quant elle a envoié a vous et a voz compaignons armes et chevaulx et robes telles qu'il affiert a chevalier. – Sire, dist Lyonnel, qui bon* seigneur sert bon loyer en actent, si qu'il appert. Que benoite soit la dame qui ainsy nous a visitez ! – En nom Dieu, Lyonnel, dist le roy, aussy fait le bon service le bon loyer. Le sage dist : « A tel service,

---

685, 17 q. a bon seigneur sert bon loyer a. *corr. d'après BCE.*

telle desserte. » Et pour ce que vous avez fait vostre devoir a il souvenu a la royne de vous. – Sire, dist Lyonnel, benoite soit elle quant il luy est souvenu de nous, car nous ne l'avons pas desservy, mais ce luy vient de sa grant humilité et de sa tresgrant valeur quant de nous luy est souvenu. Car le bon sire fait la bonne maisnie et la bonne maisnie represente la bonté du seigneur et par eulx ont congnoissance les estranges de la [295d] valeur du seigneur ains qu'ilz parviennent a luy. – Par ma foy, Lyonnel, dist le roy, tu dis voir. Or servés et sy soyez preudommes, car comment* que le sire face le bon sergant, le bon sergent aide moult a garder l'onneur de son seigneur, et qui l'a, sy le gart, car tous ceulx ne les ont pas qui avoir les vouldroient ! »

686. Tandiz que le roy parloit a Lyonnel, qui sagement luy respondoit, Nichorant vint devant le roy et luy dist : « Sire, il est temps de retourner pardevers le chastel, s'il vous plaist, car il est tantost nonne. – Nichorant, dist le roy, bien me plaist. Faictes amener les chevaulx, sy montons. » Adont monta le roy et toute la chevalerie et les dames et les damoiselles qui estoient presentes et s'en vindrent au chastel. Lors descendy le roy et toute la compaignie. Et Nichorant s'en vint pardevant le roy et luy dist : « Sire, venez veoir le palais que j'ay fait faire en vostre nom. – Alons, dist le roy, car je le desire a veoir. » Lors monta le roy et plenté de [296a] chevaliers et de dames et de damoiselles tous les degrez amont, qui estoient grans et amples. Et quant ilz vindrent dedens, le roy regarda le palais et veyt qu'il estoit ung des plus beaux qu'il avoit oncques veu. « Par ma foy, dist le roy a Nichorant, sire, vous avez bien fait tout ce que je vous commanday, car le palais est bel et noble et bien ordonné. Or faictes qu'il soit parfait, car je y vouldray tenir court planiere a la revenue de mon couron-

---

685, 30 car il convient q. *corr. d'après CE.*

nement. – Sire, dist Nichorant, il sera parfait et acomply ainçois, s'il plaist a noz dieux. » Aprés ces parolles s'assist le roy au disner et toute la chevalerie et les dames qui estoient venues avecques luy pour faire honneur a ses enfans. Et sachiez que le roy donna aprés disner grans dons aux chevaliers et aux dames. Et quant ce vint au vespre, les escuiers qui devoient estre chevaliers a l'endemain alerent veillier au temple Venus et aourer et prier qu'elle leur voulsist donner los et pris en armes.

687. [296b] Quant ce vint a l'endemain que le soleil fut levé, le roy Percheforest se appareilla a grant compaignie de chevaliers et s'en vint au temple de Venus et fist son sacrifice et ses oroisons telles qu'il les avoit de coustume. Et puis s'en vint aux josnes damoiseaulx qui actendoient a recevoir de luy l'ordre de chevalerie et puis leur dist : « Seigneurs, je vueil acomplir les convenances qui sont entre moy et vous. » Lors fist venir avant Lyonnel et le fist tout premier chevalier, car bien luy estoit avis que ce seroit le plus preux, et en aprés Persidés et Lyenor son frere, et puis Boors et Uriens ses freres, et puis Aigrais et Tanor, Lupar et Ardastus, Blanor le Blont, Taris le Noir, et Basilidés fut le .XIIe. chevalier fait. Et sachiez que tous ces .XII. estoient yssus de Gelinant du Glat, ou de luy ou de ses enfans, qui depuis furent preux chevaliers, ainsi que vous orrez cy aprés. Mais sy tost que le roy les eut fait chevaliers, [296c] ilz monterent sur leurs chevaulx, tous armez qu'ilz estoient. Lors pendirent leurs escus a leurs colz et prindrent leurs glaives es puingz et puis poingnirent leurs chevaulx par la praerie sy bien et sy gentement que le roy et Cassel le soudain et la chevalerie qui la estoit dirent apertement qu'ilz ne pouoient faillir a estre preux en fais d'armes.

688. Sy tost que les josnes chevaliers eurent fait leurs eslaiz par les prez tant qu'il leur pleut, ilz firent drecer une quointaine emmy les prez et y coururent sy bien et sy rade-

ment que le roy et tous ceulx qui la estoient les en priserent moult. En grant feste et en grant revel, en cases de bois, en aler en rivieres, en joustes et en behourdiz demoura le roy en sa neuve cité et es chasteaulx d'entour tant que le .IX[e]. jour vint que la royne deut aler au temple Venus requerir ses* enfans. Adont [296d] furent assamblees a Trinovant toutes les dames et les damoiselles de nom du royaume d'Angleterre, tant pour faire honneur a la royne que pour aler au couronnement du roy d'Escoce, ou elles estoient toutes semonses pour faire compaignie a la royne. Et sy devez sçavoir que toute la chevalerie d'Angleterre et des ysles voisines estoit assamblee en la cité de Brigoise, ou le roy estoit, pour aler au couronnement du roy d'Escoce, pourveuz d'armes et de chevaulx et de parures pour deffendre l'onneur d'Angleterre au jour du grant tournoy.

689. Quant ce vint le jour devant que la royne deut aler au temple requerre ses enfans ainsy que coustume estoit, Lyonnel et tous ses nepveux, qui chevaliers estoient a la royne, firent crier les joustes entre le Neuf Chastel et le temple Venus a tous chevaliers qui aiment a conquerre los et pris : « Et sachent tous* qu'ilz trouveront* .XII. chevaliers armez sur les prez, appareilliez de livrer joustes a tous ceulx qui vouldront* [297a] venir. Et sachent tous* que le mieulx faisant avra pour le pris une blanche mule. » Quant les joustes furent sceues par la chevalerie qui estoit assamblee ou paÿs, il n'y eut cellui qui ne s'appareillast de la jouste. Et quant le roy Percheforest le sceut, il en fut moult lyé et dist que les josnes damoiseaulx ne pouoient faillir a estre preudommes.

688, 9 r. son enfant. A. *corr. d'après* **689**, 2.

689, 6 E. sachiez q. *corr. d'après BE.*

689, 6 i. trouverent *B corr. d'après E.*

689, 8 q. vouldroient v. *corr. d'après BE.*

689, 8 E. sachiez q. *corr. d'après BE.*

690. Or devez sçavoir que quant Lyonnel, Lyenor*, Persidés et Lupars, qui estoient les plus preux des .XII. nouveaulx chevaliers, et tous les autres veirent que leurs joustes furent receues et qu'il plaisoit au roy, ilz en furent moult lyez. Lors monterent tantost et s'en vindrent a Trinovant, ou la royne et Edea estoient a sy grant plenté de dames et de damoiselles que c'estoit une merveille a veoir, appareilliees de partir l'endemain pour venir visiter le temple. Mais quant ilz furent descendus et appareilliez de leurs nobles vestures, ilz s'en vindrent tous .XII. pardevant la royne et s'enclinerent pardevant [297b] elle. Lyonnel, qui estoit le plus entremectant, dist : « Madame, Dieu vous doinst huy benoist jour. – Seigneurs, dist la royne, vous soyez les bien venus. » Lors les commença a regarder, car elle les avoit aussi comme mescongneuz par l'estat de chevalerie qu'ilz avoient enchargié, car ilz estoient plus reverens par les vestures qu'ilz avoient vestues, sy en estoient plus personnables et de plus grant monstre que quant ilz estoient escuiers. « Dame, dist Lyonnel, il m'est avis que vous nous mescongnoissiez pour ce que nous sommes chevaliers. »

691. Sy tost que la royne entendy Lyonnel, elle le recongnut et tous les autres compaignons. Lors se leva et les ala tous festoier chacun a sa fois et dist : « Je suy moult lié de ce que je vous voy ainsy adoubez. Et sachiez que l'estat vous siet sy bien que je vous en avoie tous mescongneuz, car vous me sembliez merveilles creuz et formez pour l'estat de chevalerie que [297c] vous avez enchargié. – Dame, dist Lyonnel, c'est raison, car les hommes qui deviennent chevaliers se doivent moult changier en honneur, en estat et en bonnes vertus. Et nous le devons bien, tant pour la vertu de chevalerie que pour la vertu et valeur du prince de qui

---

690, 1 Lyenor et Persidés Lupars q. *E corr. d'après BC.*

nous l'avons receue, et de vous aussi de qui nous devons tous mieulx valoir. Sy vous remercions moult de la courtoisie que vous nous avez faicte comme voz chevaliers a tousjours. – En nom Dieu, dist la royne, je ne le reffuse pas. Et afin que on sache que vous soyez de mon hostel et mes chevaliers, je vueil que chacun de vous face poindre ou dextre quartier de son escu une blanche rose. Et par celle enseigne pourrra on sçavoir doresenavant qui sera des chevaliers de mon hostel. Et se autre le chargoit, ce seroit contre mon vouloir. »

692. [297d] Quant la compaignie entendy la royne que elle vouloit qu'ilz portassent la rose d'argent ou dextre quartier de leurs escus pour monstrer qu'ilz fussent de son hostel, ilz furent sy liez que plus ne peurent. Lors dirent : « Madame, nous recevons* tant de honneur de vous que ja ne sera par nous remery. Mais nous voulons bien que vous sachiez que nous avons emprins unes joustes encontre tous les chevaliers qui vouldront venir entre le temple Venus et le Neuf Chastel. Or voulons sçavoir de vous s'il vous plaist que nous enchargons a ces premieres joustes la rose d'argent. – Certes, seigneurs, dist la royne, je vous en prie tous. Et sachiez que je vous sçay moult bon gré de ceste emprinse. Or vous prie tous ensemble que vous vueilliez tant faire a ces premieres joustes que la royne ne reçoive blasme par la deffaulte de ses chevaliers. – Dame, dirent les compaignons, ainçois nous envoie Dieu a tous la mort que telle [298a] chose aviengne, ainçois ferons tant, s'il plaist a Dieu, que vous tiendrez a bien employez les beaux dons que vous nous avez fait. – Certes, seigneurs, dist la royne, ce me plaira moult. »

693. Aprés ces paroles se departirent les .XII. josnes chevaliers de la royne et s'en alerent appareillier leurs

---

692, 5 n. receverons t. *corr. d'après CE.*

besongnes. Et sachiez que tout premierement ilz firent mectre ou dextre quartier de leurs escus une rose d'argent, sy n'y eut congnoissance en escu, quelle qu'elle fust, que la rose n'y affierist a merveilles. Ainsy appareillierent les compaignons sy bien leurs besongnes que quant ce vint au vespre, ilz ne peurent percevoir qu'il leur faillist riens. En grant affection et desir de honneur acquerre passerent la nuyt jusques a l'endemain qu'ilz se leverent au matin. Et la royne sy fut appareillee et toutes les dames et les damoiselles, dont il en y eut grant plenté, et [298b] plusieurs chevaliers pour faire compaignie a la royne. Lors monta la royne et Edea sa soeur sur .II. chevaulx sy beaux et sy bien tailliez que on n'y sceut que amender, et sy monterent dames et chevaliers, et puis se mirent au chemin pardevers le temple Venus. Et sachiez que les .XII. chevaliers, qui s'estoient armez et appareilliez et montez sur leurs chevaulx, les lances es puingz, les escus aux colz, chevauchoient devant la royne, sy noblement appareilliez que c'estoit une merveille et noble chose a veoir d'eulx et de leurs maintiens.

694. En telle maniere comme je vous ay devisé chevaucha la royne et toute sa compaignie jusques assez pres du Neuf Chastel. Adont fut dit au roy que la royne devoit entrer en la ville. Lors monta le roy et toute la chevalerie et s'en vindrent encontre la royne. Le roy et le Badrain, qui chevauchoient encontre la royne tout devant, quant ilz veyrent la royne et Edea, les [298c] coeurs leur rirent es ventres de joye, car grant temps avoit qu'ilz ne les avoient veues, sy ne porriez croire la grant feste qu'ilz firent aux .II. dames. Tout ainsi festiant chevauchierent jusques au temple. Lors furent appareilliez chevaliers qui mirent les .II. dames jus de leurs chevaulx et puis s'appareillierent ainsy que coustume estoit et entrerent ou temple Venus bellement et devotement et puis firent les dames leurs offrandes et leurs sacrifices devant la deesse Venus selon ce qu'il estoit

acoustumé. Aprés ce yssirent les dames atout leurs enfans entre leurs bras a grant compaignie de dames et puis remonterent sur leurs chevaulx et puis retournerent pardevers le Neuf Chastel a grant joye et a grant feste. Mais quant ilz vindrent pres, ilz trouverent qu'il y avoit fait grant plenté de loges et de hours sur la praerie assez prez du Neuf Chastel.

695. [298d] Quant le roy veyt l'appareil, il ala dire : « je voy bien que nous avrons les joustes. » Lors veyrent yssir du chastel .XII. chevaliers tous armez, les lances es puingz, les escus aux colz. Et sachiez que au frain de chacun chevalier avoit .II. pucelles vestues de blanches cainses ridees, montees sur beaux palefroiz. Et ainsi venoient les .XII. chevaliers l'un aprés l'autre en la place ou les joustes devoient estre. Et en la moienne d'eulx avoit deux autres damoiselles montees sur .II. chevaulx, si belles et sy nobles que c'estoit ung deduit de les regarder, et menoient par le frain doré une blanche mule. Quant le roy et la royne et toute la compaignie veirent la venue des chevaliers qui sy noblement venoient, sachiez qu'ilz les veirent a merveilles voulentiers. Dont dist le roy : « Par ma foy, dame, voz chevaliers sont de haulte emprinse. Je ne puis veoir que ce ne soit encore d'eulx grande chose. Mais de la rose d'argent que chacun a ou [299a] dextre quartier de son escu je m'esmerveille. – Par ma foy, sire, dist la royne, c'est signe que ce sont mes chevaliers. Et s'il plaist a noz dieux, la rose sera congneue encore en maint paÿs. Mais je vous prie qu'il vous souffise et plaise que je puisse demourer desmaintenant es hours, car je verroie moult voulentiers la premiere emprinse de mes nouveaux chevaliers. – Certes, madame, dist le roy, j'en suy aussy desirant que vous estes. Tirez vous au lez ou il vous plaist, car je ne mengeray, si sera la feste toute passee. »

696. Sy tost que la royne entendy le plaisir du roy, elle fut moult lye. Lors dist aux dames et aux damoiselles : « Or

nous tirons aux hours, sy verrons les mieulx faisans. » Ainsy que la royne le dist, elles le firent, car chacune endroit soy le desiroit. Et la chevalerie qu'il y avoit et estoit avecques le roy se treist arriere a l'autre lez toute a cheval et encommencerent les rens a faire. Aprés vindrent les .XII. chevaliers qui la feste avoient emprinse, [299b] qui se tirerent a leurs rens. Adont y eut sy grant noyse de trompes et de tambours que c'estoit merveilles. Lors vont faire .III. paires de rens, car ilz veyrent bien .II^{C}. chevaliers qui tous s'appareilloient pour la jouste, sy que Lyonnel, Boors, Urient et Aigret furent ou renc tous premiers, et Persidés, Lyenor, Tanor et Basilidés furent ou second, et Lupar, Adrastus, Blanor le Blont et Taris le Noir furent ou tiers.

697. Sy tost qu'ilz eurent leurs rencz ordonnez par le conseil du roy, ilz s'appareillerent de livrer joustes. Sy devez sçavoir, ainsi que vous avez oÿ devant, qu'il n'y eut chevalier de tous les .XII. qui n'eust a son frain deux pucelles des plus belles et des plus gentilles du paÿs, qui leur livroient ce que mestier leur estoit par droicte noblesse et pour ce qu'ilz fussent plus chevalereux, plus fiers et plus conquerans. Sy tost qu'ilz furent appareilliez [299c] et que les damoiselles eurent a chacun mis la lance ou puing, ilz regardent et voient venir, tous d'une compaignie, .XII. chevaliers sy noblement armez que mieulx ne pouoient. Et sachiez que le chief d'eulx tous estoit nommé Menelaus et estoit nepveu au fort roy Alexandre et tous les autres estoient de son paÿs. Lors se trest Menelaus, luy .IIIIe. de compaignons, pardevers Lyonnel. Sy tost que Lyonnel veyt que Menelaus se traist pardevers luy appareillié de la jouste, il s'affiche es estriefz et joint l'escu a son senestre lez et broche le destrier des esperons, qui estoit fort et ysnel, et s'adresce pardevers Menelaus, qui venoit sur luy radement et droit et qui luy assist son glaive en la lumiere du heaume, dont Lyonnel receut sy grant coup que le glaive ala froissier jusques aux puingz du chevalier et le heaume du

preux Lyonnel ala voler ou sablon. Mais le josne homme, tout a nu chief, ala assener Menelaus du fer de son glai[299d]ve. Le fer, qui aceré estoit, s'atacha a la baviere du heaume Menelaus. Le coup fut grant et bien assiz, sy que Menelaus en fut sy bercié, combien qu'il se tenist bien et ferme en la selle, qui sy bien estoit çanglee qu'il convint que le cheval s'assist sur les rains derriere. Mais le cheval, qui estoit bon oultre mesure, resailly sus atout son seigneur, qui sy bien se tint en la selle que oncques estrief ne perdy. Mais son heaume luy vola hors du chief par la grandeur du coup. Lors se retraist a son renc bien et vigoureusement en saluant les dames des hours. Et les dames le vont loant, car beau cop avoit donné et plus bel receu et tresnoblement porté. Et Lyonnel, qui son eslaiz parfurny, estoit sy lyé et sy joyeux de ce qu'il luy estoit sy bien venu de sa premiere jouste que plus ne pouoit, s'en revint pardevant la royne et se prinst a encliner. Et la royne luy dist : « Lyonnel, beau sire, bien l'avez fait a ceste jouste. Or pensez du poursievir, sy en receverez honneur. – Dame, dist le [300a] chevalier, j'en feray mon pouoir. » Lors passe oultre et s'en vint a son renc.

698. Quant Lyonnel fut a son renc venu, il regarde et voit que Menelaus avoit la seconde glaive empugnee, appareillié de jouster. Lors vindrent les .II. damoiselles qui ou champ l'amenerent et luy livrerent ung glaive en disant, s'il avoit bien fait la premiere fois, qu'il fist mieulx la seconde. Et il, qui estoit desirant de honneur conquerre, empuingne son glaive et broche le cheval et s'en vient vers son compaignon, qui venoit sur luy radement et fort. Et vont entreferir l'un l'autre sy grans coupz ou dur des heaumes qu'ilz ne garderent l'eure qu'ilz se trouverent a nudz chiefz. Mais sy bien leur advint qu'il n'y eut cellui qui perdist estrief, mais sans faulte le cheval de Menelaus fut sy chargié du coup qu'il s'arresta tout quoy emmy le champ. Toutesvoyes s'en vint chacun a son renc, tout endormy du coup qu'il avoit

receu. Et non pourtant n'y eut celluy qui ne s'appareillast de la tierce lance parfurnir. Lors [300b] s'affichent es estriefz et s'en revindrent l'un contre l'autre aussi comme se ce fust fouldre et s'entredonnerent sy tresgrans coupz qu'ilz vont porter l'un l'autre a terre et les chevaulx aussy. Mais sachiez que Lyonnel n'y perdy oncques selle ne estrief, ainçois se dresça le cheval atout son seigneur a quel meschief que ce fust. Mais les cengles du cheval de Menelaus rompirent, sy que le cheval se leva sans son seigneur. Mais Menelaus demoura seant sur la selle emmy le champ, dont il fut plus prisié que se le cheval se fust relevé atout luy. Le roy mesme ala dire que de tresgrande proesse luy venoit quant il avoit tousjours gardé son siege, combien que le remanant luy fust failly.

699. Aprés ces trois coupz commencerent heraulx a crier : « L'amour aux* dames, la mort aux* chevaulx, los et pris aux chevaliers qui soustiennent les griefz fais en armes, par qui valeur, hardement et proesse est gaigné en sang meslé de sueur ! » Et en telle [300c] recommendacion et en telle huee retourna chacun des chevaliers a son renc, portans chacun en sa part grant los et grant pris de dames et de chevaliers.

700. Je ne puis pas de chacun racompter comment il se porta, car ennuyance seroit. Mais les .III. chevaliers qui se tirerent pardevers le renc de Menelaus s'appareillierent et courut chacun ses .III. lances bien et chevalereusement. Mais oncques ne conquirent plain pié de terre sur les chevaliers de la royne, car tous les .III. s'en ralerent a nudz chiefz a leur renc, pour quoy la royne fut moult lye.

699, 2 a. des d. *BE corr. d'après C.*

699, 2 m. des ch. *BE corr. d'après C.*

701. Mais sy tost que Persidés et Lyenor, qui estoient au second renc, veyrent les .IIII. chevaliers qui venoient tous appareilliez pour la jouste pardevers eulx, ilz prindrent tantost les glaives que les damoiselles leur avoient appareilliez, puis brocherent les chevaulx encontre .II. [300d] chevaliers qui s'en venoient quanques chevaulx pouoient courir, leurs glaives abaissiez. Dont l'un, qui vint contre Persidés, l'actainst de son glaive ou dextre quartier de son escu et l'* ala froissier jusques es puingz. Et Persidés l'actainst sy radement qu'il fist voler luy et le cheval estendu emmy le champ, et autel fist Lyenor. Et sachiez que tous les .IIII. coururent leurs .III. lances bien et chevalereusement, mais tousjours en eurent l'onneur les chevaliers de la royne, qui moult lie en estoit.

702. Lupart, qui estoit ou .IIIe. renc fier et orguilleux en armes et appareillié de jouster, quant il veyt que les .IIII. chevaliers venoient sur luy et sur ses compaignons, il se prinst a afficher es estriefz et a paumier ung glaive que une damoiselle luy avoit baillié, et broche le cheval des esperons et s'adresce pardevers ung chevalier qui s'en venoit encontre luy de toute sa force, et s'entredonnerent sy grans coups qu'ilz firent voler leurs [301a] glaives en tronchons. Mais Lupart l'aconsievy ou comble de l'escu si qu'il trebucha et cheval et chevalier emmy le champ. Et ses .III. compaignons courent aux autres .III. et les portent par terre estendus. Et toutevoyes remonterent ilz et jousterent leurs .III. lances sy bien que tous ceulx qui les regardoient les en prisierent a merveilles.

703. Aprés ceste compaignie vindrent autres chevaliers appareilliez de la jouste et comprennent les rencz a tous lez. Lors commencerent les joustes aigres et pesans et dedens et

---

701, 9 l *manque devant* ala ; *corr. d'après E.*

dehors, sy que ceulx qui les regardoient disoient que oncquesmais n'avoient veues si fortes ne sy bien joustees ne ou il eust eu autant de beaux coupz de lance donnez et receuz.

704. Tandiz que les joustes estoient les plus planieres, le roy Percheforest, qui estoit monté es hours avecques la royne et plusieurs autres chevaliers, regarde venir pardevers la forest ung chevalier armé de toutes armes, monté sur ung fort destrier, en [301b] la compaignie de deux escuiers, dont l'un luy portoit son glaive et l'autre son escu. Ce chevalier chevauchoit moult fierement et venoit grant alure pardevers les joustes. Quant le roy veyt le chevalier venir, il dist aux chevaliers qui lez luy estoient : « Seigneurs, regardez, je voy venir pardevers la forest ung chevalier armé sur ung fort cheval. Et m'est avis qu'il porte ung escu d'or vestu d'un griffon volant de gueules. Regardez comment il chevauche fierement. Ne me creez ja s'il ne vient jouster ! » Quant les chevaliers qui la estoient veirent qu'il venoit sy fierement, ilz dirent au roy : « Nous le veons bien. Sachiez qu'il monstre bien qu'il vaille aucune chose. Mais regardons comment il se maintiendra. »

705. Quant le chevalier vint en la place ou les joustes estoient, il se tira pardessoubz ung chesne qui assez pres estoit. Sy descend de son cheval et luy fist restraindre les çaingles a ses escuiers. Quant le roy Percheforest, [301c] qui moult courtois estoit, veyt ce, il commanda a ung escuier qui lez luy estoit qu'il alast au chevalier et luy demandast, s'il luy falloit aucune chose, qu'il le dist, et il luy seroit appareillié. L'escuier se partit tantost et s'en vint au chevalier et lui dist : « Sire, monseigneur le roy vous mande que s'il vous fault cheval ne armes ne chose dont vous ayez mestier, que vous le demandez hardiement, car il est appareillié a vostre voulenté. – Sire escuier, dist le chevalier, dictes a monseigneur le roy que, moult grans merciz de sa

courtoisie, se je avoie besoing, je m'y fieroie hardiement. Mais encore n'ay je besoing fors de honneur acquerre. – Sire, dist l'escuier, monseigneur le roy est tout desirant de faire honneur a tous chevaliers. – Varlet, dist le chevalier, benoist soit le roy. » Lors departy l'escuier atant et puis dist au roy la response du chevalier.

706. Sy tost que l'escuier [301d] fut party du chevalier, le chevalier sailly sur son cheval, puis prinst son heaume et le mist sur son chief, puis prinst la lance, qu'il avoit forte et roide, et s'en vint pardevers les rencs moult affaitiement et regarde que les rencs commençoient a aclairir de ceulx de dehors. Lors se trait pardevers Lyonnel, qui estoit tout appareillié de la jouste. Adont luy fist signe qu'il se gardast de luy, puis broche le cheval des esperons et il sault comme cerf en l'eaue et embrasse la terre des .IIII. piez et s'en vint sur Lyonnel comme ung fourdre, et Lyonnel encontre luy, qui pou le doubtoit. Et quant ce vint a l'approchier, Lyonnel abaisse sa lance et va cueillir la visiere* du heaume du chevalier et luy rompt les las et emporte son heaume emmy le champ. Et le chevalier, a qui le coup cousta pou, consieut Lyonnel ou comble de l'escu ung sy grant coup qu'il convint le chevalier cheoir emmy le pré. Et le chevalier passe oultre apertement ainsy que s'il ne luy coutast riens et puis s'en revint [302a] a son renc.

707. Mais le chevalier ne regarda oncques se le cheval estoit gaigné ou perdu, ains s'adreça au second renc, ou Persidés estoit tout appareillié de la jouste. Lors prent a son escuier une lance, puis fiert le cheval des esperons et s'adresce pardevers Persidés et Persidés vers luy. Et s'entredonnent sy grans coupz que Persidés fist voler le heaume du chevalier emmy le pré. Et le chevalier le fery si qu'il

---

706, 12 1. ventaille d. *BE corr. d'après C.*

porta son compaignon par dessus la crupe de son ceval emmy le pré, et cellui passe oultre et fait son estour. Et au retour prent le cheval par le frain et l'emmaine a son renc et le baille a ung sien escuier et luy dist : « Va, sy presente ce cheval aux menestrelz. » L'escuier le fist et les menestrelz prindrent a crier : « Preux et courtois est le chevalier estrange ! » Mais quant le chevalier fut venu a son renc et il veyt que Persidés n'estoit point encores remonté et il voit au tiers renc que Lupars estoit appareillié de la jouste, il [302b] broche le cheval et s'en vint au renc et escrye a Lupart : « Sire chevalier, delivrez moy ma tierce lance, je ne puis pas longuement arrester ! » Et quant Lupart veyt le chevalier qui ainsy le semonnoit de la jouste, il fiert le cheval des esperons. Et quant ce vint a l'approchier, ilz s'entredonnerent sy grans coupz que toute la place en radentist. Mais sachiez que le chevalier estrange fery sur Lupart le josne tellement qu'il le jecta, luy et son cheval, tous envers emmy le champ.

708. Quant le chevalier estrange eut son cours parfurny, il s'en revint droit a l'arbre ou il avoit reçainglé son cheval, et ses deux escuiers aprés luy, sy s'arreste la endroit et commence a regarder les joustes. Et sachiez que heraulx et trompetes faisoient sy grant noise entour luy que a paines oïst on Dieu tonner. « Seigneurs, dist le chevalier, vous me faictes plus de honneur que je ne vaulx. Retournez vers les joustes, sy faictes vostre devoir [302c] envers ces autres chevaliers qui mieulx l'ont desservy que je n'ay. – Sire, dirent les menestrelz, nous le ferons, mais soyez certain que vous avrez la mule comme le mieulx faisant. »

709. Sy tost que les menestrelz eurent reconvoié le chevalier estrange, ilz s'en retournerent pardevers les joustes tous crians : « Le mieulx faisant est* le chevalier

---

709, 3 est *manque après* faisant.

estrange ! Sienne est la mule et l'onneur ! » Mais quant le roy veyt le chevalier arresté dessoubz le chesne, il commanda que on luy amenast son cheval, car il vouloit faire honneur au chevalier qui sy bien avoit fait, et on luy amena tantost. Lors monta le roy sus et s'en vint au chevalier et luy dist : « Sire, plaise vous venir es loges avecques les dames tant que les joustes seront passees, et la vous feront les dames tout l'onneur que [302d] elles porront, car bien l'avez desservy. » Quant le chevalier entendy le roy, bien le congneut par la suyte des chevaliers qui estoient avecques luy. Lors luy dist moult courtoisement : « Sire, vous faictes grant humilité qui estes venu visiter ung povre chevalier comme je suy, car je ne vaulx et sy n'ay pas desservy le grant honneur que vous me faictes. Mais pour Dieu ne vous desplaise, sire, il est besoing que je demeure cy pour aucunes besongnes que j'ay a faire ou il me convient aler, se l'un de mes escuiers estoit revenu qui est alé en la ville pour aucunes choses qui nous sont neccessaires.

710. – Beau sire, dist le roy, vous n'en yrez pas encore. Blasme seroit pour vous se vous en aliez que le pris ne fust donné, car je ne puis veoir que autre y ait droit que vous. – Sire, dist le chevalier, sauve vostre grace, je ne suy pas de tel valeur, car il y a telz .XL. chevaliers en la place qui mieulx l'ont desservy. – Certes, sire, dist [303a] le roy, on ne vous peult tollir le pris se on ne vous fait tort. – Sire, dist le chevalier, vous dictez vostre voulenté. Je vouldroie bien qu'il fust ainsy, mais j'ay encore trop pou travaillié pour avoir tel honneur. Ce n'est pas raison que je l'aye ne point ne m'y actens. »

711. Tandis que le roy parloit au chevalier, les .XII. compaignons livroient joustes a tous ceulx de dehors. Sy devez sçavoir que les joustes estoient en ce point sy aigres et sy enforcees que on veoit par les rencs si souvent cheoir chevaulx et chevaliers, heaumes des chiefz voler, tronchons

de lances cheoir par les rencs, chevaulx acroupir sur leurs rains derriere ou arrester tous quoyz emmy le champ par la roideur des lances qui ne daignoient fleschir que ceulx qui les regardoient ne sçavoient au quel lez entendre. Ces heraulx crioient par les rencz : « Proesse est esveillee qui trop a* dormy ! »

712. [303b] En tel bruit et en telle criee coururent tous ceulx de dehors leurs .III. lances et ceulx de dedens les receurent bien et vigoureusement et sans deffaulte. Lors commencerent a crier ces heraulx par ces rencs et par ces hours : « L'onneur et le pris au chevalier qui porte le griffon ! » Adont fist crier le roy que tous chevaliers s'alassent desarmer et venissent disner a court et toutes les dames et damoiselles qui a la feste estoient. Et dont veissiez dames et damoiselles monter sur leurs palefroiz et se prindrent a assembler entour la royne. Le roy fist mander les .XII. chevaliers qui avoient les joustes furnies. Et quant ilz furent venuz entour luy, il leur dist : « Seigneurs, il y a cy devant ung estrange chevalier plain de tresgrant proesse qui ne veult venir a court pour chose que je luy sache prier, pour une grosse besoingne et hastive qu'il a a furnir. Et sy m'est avis qu'il a sy tresbien fait que on [303c] luy feroit tort se on ne luy donnoit le pris et l'onneur, selon ce qu'il m'est avis. Regardez en vous mesmes se je dy verité. – Sire, dirent les compagnons, c'est raison qu'il ait la blanche mule, car il a donné tous les .III. plus beaux coupz de lance qui huy furent donnez. Mais il est raison que les dames et les damoiselles soient au donner, car pris ne doibt ne peult estre donné sans les dames, car pour elles sont toutes proesses faictes et par elles en doibt estre le pris donné. – Certes, seigneurs, dist le roy, vous dictes bien et vray. Or alons pardevers les dames et les damoiselles. »

711, 11 t. avoit d. *BE corr. d'après C.*

713. Aprés ces paroles se party le roy et les .XII. compaignons et s'en vindrent pardevers la royne, entour qui les dames et les damoiselles estoient assamblees. Lors leur demanda le roy a qui elles se tenoient pour donner le pris. Et la royne dist pour toutes : « Sire, nous nous tenons a l'estrange chevalier, car bien l'a desservy. Mais il n'est pas [303d] coustume de donner pris de joustes devant disner. – Certes, dame, dist le roy, vous dictes vray, mais il ne veult demourer pour moy, car il a, ce dist il, une grosse besongne a faire pour quoy il ne peult demourer. – Par ma foy, sire, dist la royne, dont loe je que le pris luy soit presenté tantost, ainçois qu'il se departe de nous, car on ne doit pas actendre a donner honneur a cellui qui l'a desservy, car assez l'achate qui par force d'armes la conquiert. Et s'il se departoit de vous ainçois que le pris luy fust donné, on vous porroit tenir a ravisseur d'aultruy honneur. »

714. Quant le roy entendy les paroles de la royne, il ala dire : « Par ma foy, dame, vous dictes vray. Et pour ce voeuil je que le pris luy soit tantost presenté. » Lors fut la blanche mule tantost amenee pardevant la royne, qui estoit plus blanche que neige, plus paree et plus luysant que yvoire poly. Adont vindrent heraulx pardevant le roy et la royne et toute la chevalerie et les [304a] dames qui en la place estoient et prindrent a crier : « Honneur au chevalier qui porte le griffon vermeil ! Huy en ce jour a conquis par son bien fait la blanche mule par dessus deux cens* chevaliers ! » Et les menestrelz de trompes et de tambours, de cors sarrazinois et d'autres instrumens faisoient sy grant noise pardevant la mule que l'un ne pouoit oÿr l'autre.

715. La royne et Edea sa soeur et bien une douzaine d'autres gentilles damoiselles sy belles que ung beau jour

---

714, 10 cens *manque après* deux *B* ; *corr. d'après C.*

chevauchoient sur leurs palefroiz tout devant et s'en vindrent pardevant le chevalier, qui estoit encore pardevant le chesne et faisoit reçaingler son cheval d'une noeuve çaingle que son escuier avoit prinse en la ville. Mais quant il veyt venir les dames pardevant luy, il pensa tantost que c'estoit la royne pour ce qu'elle chevauchoit sy seignourieusement. Lors deslacha tan [304b] tost son heaume et le chargea a ung sien escuier et s'en vint encontre la royne.

716. Sy tost que les chevaliers de l'ostel de la royne veyrent le chevalier estrange venir a pié encontre la royne, ilz mirent tantost pié a terre et chargierent leurs chevaulx aux garçons. Et la royne leur dist : « Seigneurs, mectez moy jus de mon palefroy. Je ne doy pas estre a cheval tant que sy vaillant chevalier viengne encontre moy a pié. » Adont fut mise jus de son palefroy. Et le chevalier estrange sailly avant et dist : « Madame, vous me faictes grant blasme qui pour moy descendez, qui suy ung povre homme et de nulle valeur. – Sire, dist la royne, mais riche et de grant nom, car la chevalerie qui en vous est vault mieulx que le tresor du roy David, par quoy vostre valeur ne doit estre celee par toutes terres ou gentilz hommes habitent. – Ma chiere dame, vous pouez dire vostre voulenté, mais je me doubte que ceste recommendacion ne me tourne plus a [304c] blasme que a honneur, car sachiez que je vouldroie* bien tant vivre que j'en fusse digne. – Sire, dist la royne, vous avez huy monstré en ceste place par oeuvres que on ne vous peult trop honnourer. Sy vous prie, par courtoisie, que vous vueilliez demourer a la feste du disner des .XII. miens chevaliers, sy leur avrez fait double honneur. »

717. Quant le chevalier entendy la royne qui le prioit de demourer au disner, qui sembloit estre pou de chose, il fut

---

716, 16 j. ne vouldroie plus vivre que en estre d. *B corr. d'après C.*

trop courroucié, car envis escondissoit a sy excellente dame comme la royne d'Angleterre la premiere chose qu'elle luy avoit requis. Et se il luy octroioit, il se deshonnouroit a tousjours, car il avoit creantee une bataille contre ung chevalier du lignaige de Darnant pour une pucelle orphenine de pere et de mere, ainsy que vous orrez cy aprés. Quant le chevalier veyt que il luy [304d] convenoit respondre a la priere de la royne, lors ala dire : « Certes, madame, je n'oseroie refuser vostre priere qui me doit estre commandement, ainçois me octroye a faire vostre vouloir et je tieng bien que vostre vouloir est a l'onneur de tous. – Certes, sire, dist la royne, vous dictes vray. – Ma chiere dame, pour ce le dy je car a moy est il ainsy. » Lors luy compte la bataille qu'il avoit emprinse a faire en celle journee, ainsy que vous orrez cy aprés, et pour ce m'en tayz. Dont dist la royne : « Certes, sire chevalier, je avroie plus chier a avoir la malle langueur que vous feissiez vostre blasme pour ma priere, et pour ce vous en quicte atant. Mais je vous prie que vous me dictes vostre nom, car de vostre nom sçavoir doivent estre tous gentilz hommes et toutes gentilles femmes convoiteux. »

718. Adont respondy le chevalier : « Certes, ma chiere dame, se j'eusse nom, je le vous deisse tresvoulentiers. Mais je n'ay pas encore tant travaillié en armes [304bis a] que je doye avoir nom ne ja nom n'avray, sy l'avray conquis. » Quant la royne entendy le chevalier, elle le prinst a regarder et voit que c'estoit ung des beaux chevaliers qu'elle eust oncques veu de son aaige, car il n'avoit pas plus de .XXX. ans et sy estoit sy grant et sy bien taillié de membres qu'il n'y avoit que amender, et sy monstroit bien par sa chiere qu'il avoit coeur de lyon. Lors dist a soy mesmes qu'il ne pouoit faillir a estre preudomme. Dont dist la royne : « Sire, je vous quicte huy mais de toutes demandes. Mais, beau sire, monseigneur le roy et toute sa chevalerie et toutes les dames et les damoiselles de la feste se sont accordees, et de droit, que vous ayez la blanche mule pour le pris de ceulx de

dehors. Sy la vous presente depar tous ceulx de la feste. – Ma chiere dame, je ne l'ay pas desservy. – Comment ! sire chevalier, il y a en ceste place plus de .II^{C}. chevaliers qui dient que le pris doit estre vostre. Et s'il n'y avoit plus que les dames et les damoiselles qui le jugeassent, sy le de [304bis b] veriez vous prendre ! Mais il semble que n'en ayez pas hardement. – Ha ! madame, dist le chevalier, sauve vostre grace, mais il avient bien aucunefois que ung chevalier de pou de valeur fiert bien ung beau coup ou .II. ou .III. ; mais s'il venoit au quart, il perdroit les bienfaiz de devant. Et je le dy pour moy, a qui il est ainsi comme mescheu, car comment qu'il soit avenu, je ne sens pas tant de valeur en moy encores que je vaille le pris. Sy vault mieulx qu'il soit donné a cellui qui mieulx le vault que je ne fay. »

719. Adont respondy la royne : « Sire chevalier, se tous les chevaliers qui ont jousté estoient pareilz a Hector de Troyes, sy emportez vous le pris de tous. Et pour donner la mule a cellui qui mieulx emploieroit ses .III. lances a ceste journee fut la feste estoree. Or est ainsy que vous l'avez le mieulx fait, sy en devez avoir la mule pour le pris. Sy la vous presente par le gré de tous. – Certes, madame, dist [304bis c] le chevalier, je ne suys pas sy oultrecuidié que je tiengne que je l'aye desservy, sy seroie moult fol se je le recevoie sy simplement. Mais je vous diray que je feray pour la haultesse de vous. Je vous prie que vous faciez oster la selle et le frain et soit mise a son delivre en la moienne de ce pré, et je prie au dieu de proesse qu'elle voist a cellui qui droit y a. »

720. Quant le roy et la royne et toute la chevalerie qui la estoit oÿrent les paroles du chevalier, ilz en eurent grant merveille. Dont dist la royne a son seigneur : « Sire, je vous prie que sa voulenté soit faicte. Il m'est avis que le chevalier n'y chasse pas symonie ! – Certes, madame, dist le roy,

bien me plaist. » Adont fut la selle ostee et le frain de la mule et menee emmy la place, plus blanche et plus polye que blanc yvoire. Le chevalier, qui estoit assez pres de la royne, prent son heaume et le mist sur [304bis d] son chief, et puis sault sur son cheval de plaine terre. Lors fiert cheval des esperons pardevers la forest en disant : « Madame la royne, a Dieu vous commant, je n'ay droit au pris. »

721. Quant le roy et la royne et ceulx qui la estoient veyrent que le chevalier s'en aloit sy radement pardevers la forest, ilz eurent grant merveille qui le mouvoit. Mais ainsy que le chevalier devoit entrer en la forest, qui assez pres estoit, ilz regardent la mule, qui estoit emmy la place sans selle et sans frain, et* voient qu'elle jecte les rains en hault et estent la teste aussi comme par revel. Lors embrace la terre des .IIII. piez et se met au cours aprés le chevalier sy fort que se on la chassast pour tuer et se fiert en la forest avecques le chevalier. Lors ceulx qui estoient en la place en perdirent la veue.

722. Sy tost que le roy et la royne et tous ceulx de la place veyrent que la mule sievoit le chevalier de son gré et qu'elle estoit entree en la forest aprés luy, ilz furent sy esbahiz [305a] qu'il n'y eut cellui qui sonnast mot. A chief de piece dist le roy a ceulx qui entour luy estoient : « Par ma foy, seigneurs, veu avons merveilles de ce chevalier. Et sachiez que moult me poise que je ne puis sçavoir qui le chevalier est, car je ne puis croire que ce ne soit grant chose de luy. – Certes, sire, dist le Badrain, je ne vey oncques chevalier qui plus bel se portast qu'il s'est porté a ces joustes ne plus chevalereusement. Et vrayement, s'il vist longuement, il ne peult faillir a estre chevalereux de son corps ne de grant renommee. – Certes, sire, dist le roy, Dieu

---

721, 6 et *manque devant* voient *B* ; *corr. d'après CE.*

le gart ou qu'il voist, je vouldroie qu'il fust de mon hostel. Or ne peult estre. Mais pour ce ne laissons nostre feste a celebrer, mais chevauchons pardevers Noeuf Chastel, car temps est de seoir a table. » Lors se mectent au chemin, les heraulx et les menestrelz devant, tout cryant : « Honneur aux preux et doulx regars d'amie ! », tant qu'ilz vindrent au chastel. Lors descendirent chevaliers et dames, puis s'alerent appareillier de leurs [305b] nobles vestures, puis s'en vindrent* ou palais. Le roy, qui ja estoit venu, fist* laver avecques luy les .XII. chevaliers de* dedens et puis les fist seoir au dessus pour raison de ce que la feste estoit leur, et le roy et le Badrain aprés, et enaprés toute la chevalerie. Et la royne se seoit et les dames et les damoiselles a une table a l'encontre assez pres si qu'ilz veoient l'un l'autre es viaires. Lors prinst on a servir par les tables si grossement qu'il convenoit a telle feste. Et quant ilz eurent ung pou mengié, le roy dist devant tous : « Certes, moult me poise – s'il peust estre ! – que nous n'avons le bon chevalier qui emporte le pris : nostre feste en vaulsist mieulx. Mais or parlons de ceulx de dedens pour sçavoir lequel en doit avoir l'onneur, car je vueil que mon bon esprivier lui soit presenté pour le pris. » Lors commanda a ung sien fauconnier qu'il l'alast querre, et cellui y ala tantost et l'apporta pardevant le noble roy.

723. [305c] Sy tost que l'escuier apporta l'esprevier, le roy ala dire a la royne et aux dames qui seoient a table : « Dames, dist il, par le conseil et l'accord des dames et des damoiselles qui ont esté a la feste doit estre donné le pris. Et vous sçavez que d'armes et d'amours ne doit on pas flechir de dire* verité.

722, 22 p. s'en revint le roy ou p. *E corr. d'après C.*

722, 22 v. et f. *E corr. d'après BC.*

722, 23 de *manque devant* dedens ; *corr. d'après BE.*

723, 5 dire *manque* ; *corr. d'après BE.*

Or vous demande, par la foy que vous devez a amours et a chevalerie, lequel des chevaliers de dedens doit avoir le pris. » Adont se conseillerent les dames et la royne respondy pour toutes et dist : « Sire, par le hault serement dont vous nous avez chargees, nous ne veismes oncques .XII. chevaliers pour une journee si bien porter ne sy vigoureusement maintenir ne rendre estal aux requerans que les .XII. chevaliers ont fait a ceste journee. Mais des .XII. bien faisans peult on bien le meilleur eslire. Et pour ce vous nomme je par [305d] l'accort de nous toutes que Lyonnel en doit avoir le pris. » Quant le roy et la chevalerie oÿrent que les dames se tenoient a Lyonnel, ilz dirent que c'estoit cellui qui plus de beaux coupz avoit donnez et receuz et que bien en devoit avoir le pris. Adont demanda le roy a la table des heraulx a qui ilz se tenoient, et ilz respondirent tous d'un accort qu'il n'y avoit cellui des .XII. chevaliers qui n'eust fait a la journee tant d'armes que bien estoit digne de recevoir pris. « Mais pour ce qu'il n'y a que ung pris a donner et que mauvaisement peult estre que les fais soient semblables, nous disons que Lyonnel le doit avoir. »

724. Lors fut la joye grant par les tables quant la royne et la compaignie fut d'accort a ce que Lyonnel devoit avoir l'esprivier pour le pris de la journee. Adont se leverent .II. gentilles damoiselles, dont l'une estoit fille de Claudius de Caerleir et l'autre estoit droit hoir de Asclud. Lors prinst l'une l'esprevier sur son puing et puis [306a] s'en vindrent tout tenant par les mains pardevant Lyonnel, qui estoit tout honteux de l'onneur que on luy faisoit. Et la damoiselle de Careleir dist a Lyonnel : « Sire chevalier, faictes bonne chiere et sy recevez lyement l'onneur quant elle vous vient. – Certes, damoiselle, je seroie moult lyé, dist le chevalier, se je pouoie faire chose dont je peusse recevoir honneur. – Par ma foy, sire chevalier, huy ce jour avez tant fait que l'onneur du pris de ceulx de dedens est vostre par l'accort de tous. Or en recevez l'esprevier que je

vous* presente a tel fin que tousjours puissiez vous croistre en honneur et en proesse. – Damoiselle, dist Lyonnel, ainsi soit il et a tel fin le receveray. »

725. Quant Lyonnel eut receu le pris que la pucelle luy presentoit, il fut moult lyé de l'onneur qui venue luy estoit. Et toute la compaignie s'en print moult a esjoïr et a grant feste passa la compaignie ce disner. Et quant temps fut, ilz leverent sus. Adont fist crier le roy par le roy des heraulx que tous chevaliers, da[306b]mes et damoiselles fussent appareillies l'endemain au soir, sy que l'endemain ilz peussent sievir le roy qui partiroit pour aler au couronnement du roy d'Escoce son frere. Et sy fist le roy crier encore que tous chevaliers, escuiers et gens d'honneur venissent a la court de ce jour en avant, car le roy tiendroit court planiere a tous et au matin et au vespre, et estrain et avoine pour leurs chevaulx ; et la royne tiendroit court aussy pour les dames et les damoiselles, et que tous pouoient estre asseurs de ce deslors en avant. Quant chevaliers et escuiers qui avoient petite revenue oÿrent dire ce, ilz en furent tous liez.

726. Aprés ce cry fist envoier le roy a toutes les gistes sur le chemin pour pourveoir toutes les choses dont corps d'homme pouoit avoir neccessité afin que personne [306c] ne se peust plaindre d'aucune deffaulte, quelle qu'elle fust. Sy devez sçavoir que l'appareil fut grant des* chevaliers, des dames et des damoiselles afin que chacun fust pourveu a point a la journee de partir. Sy ne porriez croire la grant noblesse que ce fut au partir du roy et de la royne, car le roy party bien a .CCC. chevaliers et la royne a .CC. dames que damoiselles d'honneur. Et sy duroit bien le charroy et la route des sommiers par .V. lieues de long. Mais ore se taist

---

724, 16 v. en p. *corr. d'après BCE.*

726, 5 des chevaliers *manque* ; *corr. d'après BE.*

l'ystoire de toute la compaignie et retourne a parler du roy Alexandre comment il luy advint ains qu'il venist au couronnement du roy d'Escoce et comment il fist chevalier cellui qui gaigna le pris des joustes que nous vous avons comptees cy devant, dont il eut la blanche mule, pour ce qu'il appartient aux faiz du roy Alexandre.

LIII.

COMMENT LE ROY ALEXANDRE SE PARTY DE TRINOVANT POUR ALER VEOIR SEBILE.

727. Cy endroit dist l'ystoire [306d] que quant le roy Alexandre eut commandé a tous ceulx de son hostel, chevaliers et autre maisnie hors mis Floridas et .II. escuiers qu'il retint pour son corps, qu'ilz* s'en alassent avecques le roy jusques a Trinovant et puis s'en alassent entre Sydrac et Tantalon et la prenissent piece de terre et feissent tendre ses trefz et se pourveissent de toutes choses dont ilz peussent avoir mestier, aprés ce se departy le roy Percheforest de Darnantes et le roy Alexandre et Floridas le convoierent, tous armez qu'ilz estoient, une grant piece. Lors prinst congié le roy Alexandre au roy Percheforest et retourna entre luy et Floridas et chevauchierent jusques a ung tramble merveilleusement grant et estendu. Adont s'arresta le roy et dist a Floridas : « Beau sire, vous ne sçavez espoir pour quoy je suys demouré a sy pou de maisnie ne la ou je vueil aler. Et pour ce vous ay je retenu que je vous sçay fiable envers moy et esprouvé de chevalerie et pour ce que je ne [307a] vueil pas que chacun sache mes secretz, car le saige dist que on ne doit pas avoir fiance en tous ceulx qui

---

727, 4 s. corps, et leur dist qu'ilz s'en alassent entre Sydrac et Tantalon et puis s'en alassent avecques le roy jusques a Trinovant et la p. *BE corr. d'après C et §* **674.**

se dient estre amis, mais en cellui qui l'est. Et pour ce ay je fiance en vous que je vous ay pour esprouvé amy. Or sachiez que mon entente est d'aler veoir Sebile nostre chiere hostesse, qui nous fist de .XV. jours ung. Or chevauchons, car je desire estre en la voie. – Sire, dist Floridas, vostre vouloir soit fait. »

728. Sy tost que le roy eut finé son parlement, ilz se mirent a la voie et chevauchierent jusques a heure de nonne sans trouver aventure. Lors s'embatirent ou parfont de la forest soubz ung grant ommel et trouverent ung homme gisant en l'ombre qui se dormoit. Dont chevaucha le roy* avant et voit que c'estoit ung josne homme de moult belle maniere au samblant du viaire qu'il avoit bel et cler, et sy avoit le menton avironné de poil volaige, car il estoit aussy que de prime barbe, et sy avoit le corps grant et furny de [307b] membres. Lors regarda le roy avant et voit ung coursier grant et fort qui se repaissoit en l'erbaige et avoit troussé sur luy le harnas d'un* chevalier que riens n'y failloit, ne escu ne glaive. Dont dist le roy a Floridas : « Venez avant, sy regardez ung josne homme qui cy se dort. » Floridas passa avant et regarda l'omme qui la se dormoit et dist : « Sire, il semble de bon lieu venu. – Par ma foy, dist le roy, vous dictes vray. Et sachiez que je parleroie moult voulentiers a luy pour sçavoir qui il est, mais je ne le vueil pas esveillier tant qu'il avra dormy son somme. » Lors descendirent entre eulx deux et laissierent aler paistre leurs chevaulx, qui besoing en avoient, et s'en vindrent vers le josne homme et s'assirent lez luy pour actendre qu'il eust dormy son somme et qu'il s'esveillast de son gré.

728, 5 roy *rayé* ; *corr. d'après BE.*

728, 12 h. du ch. *E corr. d'après B.*

729. En telle maniere fut le roy pardevant le [307c] varlet l'espace de .II. lieues anglesches pour actendre qu'il s'esveillast de son gré. Tant demoura le roy delez le varlet qu'il luy prinst sy grant neccessité d'esternuer qu'il ne s'en peult tenir et commença a esternuer moult fort par .III. fois, sy que le varlet s'en esveilla, qui se dormoit moult fort. Lors dist : « Haa ! que mal a fait qui m'esveilla sy tost ! » Et quant il eut ce dit, il se print a regarder de la poicterine jusques au pié. Et puis leva les yeulx et regarda le roy, qui lez luy seoit, moult fierement et luy dist : « Sire chevalier, mal avez fait qui m'avez esveillié ! Et sy soyez certain que se tant eussiez actendu que la colee me fust donnee, vous l'amendissiez ! » Quant le roy entendy les paroles du jouvencel, il luy dist : « Certes, sire varlet, ce poise moy que esveillié vous ay, mais tenir ne pouoie mon esternu, sy le me pardonnez, car je n'en puis mais. – Sire, dist le varlet, qui du tout estoit esveillié, je le vous pardonne, car je [307d] ne suis pas en estat de me courroucier a chevalier. Mais tant vueil je bien que vous sachiez que je ne fuz sy lié en jour de ma vie, et sy ay je tenue m'amie entre mes bras, que j'estoie ou point que vous m'esveillastes. – Dieu, dist le roy, quelle grant leesse vous aviez et qu'il me poise que esveillié vous ay ! – Sire, dist le varlet, songe est et a songe m'est verty. Mais envis puet estre une personne en grant desir d'aucune chose que aucune vision ne luy viengne en son dormant sur ce. »

730. Quant le roy eut oÿ parler le varlet, il fut moult desirant de sçavoir aucune chose de son estre, et pour ce luy ala il demander de quel paÿs il estoit. « Certes, sire, dist il, nul ne se peult vanter qu'il soit d'un paÿs s'il n'y a de quoy il puist vivre sans autruy dangier. – Varlet, dist le roy, je vous demande ou vous fustes né. – Sire, dist le varlet, je ne suys pas encore né. – Comment ! dist le roy, aprenez moy que c'est a dire. – Sire, dist le varlet, devant ce n'est homme né qu'il se [307bis a] congnoist et qu'il est aourné de vertus. –

Certes, varlet, dist le roy, je le vous congnoy. Mais je vous prie que vous me dictes vostre nom. – Certes, sire, dist le varlet, encore n'ay je pas nom, car je ne l'ay pas desservy, mais fort le desire a desservir. – Comment ! dist le roy, ne sçaray je de vous autre chose ? – Sire, dist le varlet, se vous me demandiez aucune chose que je sceusse, je le vous diroie. – Beau sire, dist le roy, et je vous demande la maniere de vostre songe dont vous estes courroucié a moy. – Sire, dist le varlet, je le vous diray voulentiers. »

731. Adont commença le varlet son compte et dist : « Sire, il a passé pres de demy an que j'ay congneu en moy sens, grandeur, puissance et hardement d'aucune chose valoir, qui me donnerent a congnoistre que a grant blasme et a grande recreandise me seroit tourné se ne mectoie en oeuvre ces vertus que Dieu m'avoit presté. Lors m'avisay que ces .IIII. choses affieroient a chevalier et c'estoit l'estat que je desiroie plus. [307bis b] Sy me pensay que jamais ne cesseroie, sy le seroie de la main d'aucun preudomme de son corps et non d'autre, car j'ay oÿ dire que de bon maistre yst voulentiers bon escolier et le bon fruit de bonne ente. Or ay tant fait que j'ay armes et cheval, sy ne me fault fors le maistre qui de ce me aournast. Dont j'ay chevauchié mainte terre pour le trouver et d'aventure m'estoie cy couchié, de chevauchier lassé et travaillié. Et en me dormant me vint une vision devant que j'estoie en une moult grant plaine et moult belle. Et m'estoit avis que a l'un des lez de celle plaine estoit toute la chevalerie du monde et a l'autre lez estoit ung chevalier seul, fors d'un ancien philozophe. Et m'estoit avis que le seul chevalier, selon sa contenance, vouloit mectre toute la chevalerie qui contre luy estoit en sa subjection. Lors vey apertement que le philozophe luy conseilla ne sçay quoy. Dont fist tant le chevalier par sa largesse et par son beau parler qu'il actraist [307bis c] a luy tous les plus preux et les plus hardiz de l'adverse partie. Adont s'ala le chevalier armer et monter sur son cheval. Et

sçay bien qu'il portoit ung escu d'or a une aigle noire. Et quant il fut armé, tous ceulx qui traiz estoient avecques luy coururent aux armes. Et quant ilz furent appareilliez, ilz alerent et coururent sus tous ceulx qui ne s'estoient traiz pardevers le chevalier a l'aigle noire, dont il y avoit bien .C. contre ung. Et sachiez qu'ilz eurent victoire et en y eut grant plenté de mis a mort, et le remanant se rendirent a luy fors ung pou de chevaliers qui se ferirent en ung chastel. Et quant le chevalier a l'aigle noire veyt qu'il ne les porroit avoir sy tost, il se tira arriere et fist asseoir le chastel par ses gens.

732. Je, qui tout ce avoie veu, me pensay que moult seroie eureux se le chevalier a l'aigle noire me faisoit chevalier, car il m'estoit avis que ce avoit esté le plus preux [307bis d] de tous. Lors m'avançay et m'en vins pardevant luy et luy priay qu'il me voulsist faire chevalier, et il respondy qu'il le feroit voulentiers. Adont apportay pardevant luy les armes que j'avoie troussees sur mon coursier et les mis a terre pardevant luy. Lors commanda le chevalier a l'aigle noire a ung chevalier qui lés luy estoit, qui portoit, ce m'estoit avis, unes armes esquartelees de blanc et de vermeil a une teste de lyon ou quartier dessus, qu'il me voulsist vestir le haubergon et chaussast l'esperon doré, et cellui le fist ainsy moult voulentiers en moy amonnestant d'estre preux et hardy. Dont vint l'autre qui me devoit faire chevalier et me çainst l'espee et puis haucha la paume pour donner la colee. Et en ce point vous commençastes a esternuer sy fort qu'il me convint esveillier. Et pour ce dy je ore que vous m'avez osté de la plus grant joye ou j'eusse oncques en ma vie esté. Or sçavez vous l'occasion pour quoy je fuz courroucié a vous. »

733. [308a] Quant le roy eut entendu la vision du jouvencel, il prinst moult fort a penser sur ce. Et en la fin, bien luy fut avis que la vision tournoit sur luy, car bien

pensa que* le chevalier a l'aigle noire, c'estoit il mesme. Et le philozophe estoit Aristote son maistre, dont il luy souvenoit qu'il luy avoit dit en sa josnesse que par .III. choses il luy feroit avoir tout le monde dessoubz luy, c'estoit par courtoisement parler, par beaux dons donner et par force. Car par son courtois parler et sa grande largesse eut il ses voisins de sa partie, et par les beaux dons qu'il donnoit vindrent a luy tous les plus preux et les plus hardiz du monde, et par ceulx mist en sa subjection les rebelles. Dont s'avisa le roy que le chastel que le josne homme avoit veu ou les fuitifz se mirent a garant estoit Babilone, dont il n'estoit pas encore saisy. Et le chevalier a qui il commanda qu'il vestist au jouvencel le haubergon et chaussast l'esperon, c'estoit Floridas [308b] par les armes que cellui avoit devisees.

734. Sy tost que le roy eut en soy mesmes la vision bien consideree, il dist au jouvencel : « Beau sire, ce poise moy que je vous ay courroucié. Et sans faulte sy n'estoit vostre leesse fors que songe. Et bien eussiez vostre songe parfurny, si* vous eussiez vous trouvé en autel point. – Sire, dist le varlet, vous dictes voir. Mais je ressemble l'amant par amours qui se delicte en ses pensees et en ses songes quant mieulx ne peult, et aussy fay je. Car quant miex ne* puis je, en mes songes me delicte. – Or me dictes, par amours, beau frere, congnoistriez vous les .II. chevaliers que vous songastes qui vous faisoient chevalier, se vous les voyez en vie devant vous ? – Par ma foy, sire, dist le varlet, je les regarday sy bien que je les congnoistroie entre .C. chevaliers. » Adont ala le roy mectre son chief hors de son heaume et descouvrir son escu de la houche, [308c] et puis

---

733, 4 p. le chevalier a l'aigle noire c'estoit i. *corr. d'après BE.*

734, 5 p. se vous vous eussiez t. *BE corr. d'après C.*

734, 8 m. en mes songes ne puis je m'y delicte. O. *E corr. d'après BC.*

s'en vint pardevant le varlet. Mais sy tost qu'il le veyt, il sailly sus et le courut acoler par les rains de la joye qu'il eut et dist : « Par ma foy, sire, vous estes le chevalier qui adouber me devoit par sa courtoisie ! » Aprés ce vint avant Floridas, le chief desarmé et l'escu descouvert. Mais quant le jouvencel le veyt, il dist tantost : « Ha ! sire, vous estes cellui qui me chaussastes l'esperon ! »

735. Quant le jouvencel eut les chevaliers assez festoié, dont il ne se pouoit saouler, il s'en vint pardevers le roy et luy dist : « Gentil sire, je sçay bien que les dieux m'ont envoié devers vous afin que vous me faciez chevalier. Sy vous prie, pour le Dieu Souverain, que de vous je reçoive l'ordre de chevalerie, sy avrez mon songe avery et mis de la faulse joye en la veritable. » Dont dist le roy : « Varlet, je le feray. » Lors ala Floridas prendre le haubergon, sy luy vesty, et puis luy chaussa l'esperon [308d] doré, tout ainsi qu'il l'avoit songié. Et le roy luy çainst l'espee et puis haucha la paulme et luy donna une grant colee en disant : « Chevalier, soyez preux et hardy et loyal. Et sy vous* commande que doresenavant vous* portez honneur aux dames et aux damoiselles et soyez pour elles en tous cas pour leur droit garder et soustenir. – Ainsi le vous ay en convenant, sire, dist le nouvel chevalier. » Aprés ala remercier le roy et son compaignon de l'onneur qu'ilz luy avoient fait et puis dist : « Certes, sire, je suys moult convoiteux de sçavoir vostre nom afin que je sceusse a dire qui m'a fait chevalier. – Sire chevalier, dist le roy, mon nom ne pouez vous ore sçavoir, mais sieuvez, ainsi que faire devez, les assamblees des joustes, des tournoys et des poigneiz, sy acquerrez honneur, et par ceste voie porrez sçavoir mon nom. – Sire, dist le chevalier, je le feray ainsy, car moult

---

735, 12 s. te c. *BE corr. d'après C.*

735, 13 d. tu portes h. *BE corr. d'après C.*

desire a vous congnoistre. » Lors dist le roy au chevalier : « Il me convient aler [309a] en une mienne besongne, a Dieu vous commant. Soyez preudomme et loyal, ce affiert a chevalier. – Sire, dist le chevalier, sy feray je, s'il plaist a Dieu. Mais se c'estoit vostre vouloir, je vous feroie voulentiers compaignie. – Vostre mercy, dist le roy, je ne vueil plus de compaignie quant a present. » Lors fiert cheval des esperons et Floridas aussi et se partent de luy et entrent en la forest.

736. Aprés ce que le roy fut entré en la forest, le josne chevalier demoura tout seul dessoubz l'arbre. Adont se prinst a regarder hault et bas et luy estoit avis que c'estoit moult belle chose d'un homme quant il estoit armé. Lors se pensa qu'il s'armeroit du tout, sy prinst son heaume et le mist sur son chief, et son escu et le pendy a son col par la guiche. Et puis vint a son cheval et sailly sus de plaine terre, que des estriez ne se daigna aidier. Et quant [309b] il fut sus, il se prinst a estendre et a soy afficher es estriez et joindre son escu a son senestre lez et a soy polir en ses armes. Lors va saisir son glaive et le prinst a paumoier et a escourre et a tournoier entour son chief et dist a soy mesmes : « Or ne me fault riens de toute ma joye fors que je trouvasse a qui jouster pour sçavoir se je porray aucune chose valoir. » Aprés ce, il fiert son cheval des esperons et fait ung eslay parmy la forest, sy lyé et sy desirant de jouster que, s'il eust cuidié recouvrer lance, il fust alé jouster au premier arbre qu'il eust trouvé. Ainsy s'en va chevauchant parmy la forest jusques au vespre. Adont s'embaty sur ung fort espinoy.

737. Quant le nouvel chevalier se fut embatu sur l'espinoy, il escoute et oit ung cheval hennir par dedens. Il passa avant et dist : « S'il y a en l'espinoy personne, sy viengne parler a moy. » En l'espinoy avoit .II. chevaliers, dont l'un yssy hors par une [309c] estroite sente et dist : « Sire chevalier, que vous plaist il ? – Sire, dist le chevalier, il me

plairoit que vous venissiez jouster a moy pour sçavoir se je vaulx aucune chose. – Comment ! dist cellui de l'espinoy, estes vous sy nouveau que vous ne joustastes oncques ? – Par ma foy, sire, dist il, oÿ. – Or me dictes dont vous estes. – Ne vous soit rien, dist le chevalier, dont je suy, mais venez jouster a moy. – Dictes moy du moins, dist cellui, se vous estes du lignaige de Darnant. – Par ma foy, dist il, nennyl, ainçois les haiz. – Par mon dieu, dist cellui de l'espinoy, pour vostre parolle vous aprendray a jouster malement ou vous vous rendrez prins a nostre voulenté et par tant avrez paix. – Par ma foy, sire chevalier, dist il, j'ay plus chier la guerre que la paix. Mais montez tost, sy me monstrez que vous sçavez faire. – Sy feray je, dist le chevalier, plus tost que mestier ne vous seroit. » Lors s'en vint a son compaignon qui estoit [309d] dedens l'espinoy et luy dist qu'il y avoit dehors ung josne chevalier nouvel qui n'estoit point de leur lignaige. « Sy desire moult a jouster et je luy voiz aprendre pour avoir son cheval, car il est meilleur que le mien. – Or montons, dist son compaignon, car je vous vueil veoir. » Lors yssirent de l'espinoy et s'en vindrent en la place. Et avoit son escu descouvert, qui estoit d'or a ung griffon volant vermeil. Adont dist le chevalier de l'espinoy : « Maistre, voulez vous aprendre a jouster ? – Je ne suys pas maistre, dist il, mais vous serez maistre. – Or vous gardez dont de moy, dist il, car je vous deffye ! »

738. Aprés ces paroles s'en vont les .II. chevaliers entreslongier, puis brochent leurs chevaulx et viennent l'un encontre l'autre comme fourdre. Et quant ce vint a l'approchier, le Chevalier au Griffon fiert sy fort celluy de l'espinoy qu'il rompy au cheval et çaingles et poistral et porte le chevalier par terre sy radement qu'il luy rompy le col et l'eschine du dos. Lors luy [310a] party l'ame du corps. Et le chevalier parfait son poindre et puis retourne sur le chevalier et veyt qu'il estoit mort. Dont luy dist il : « Comment ! sire maistre, estez vous mort pour si pou ? » Lors s'abaisse

dessus son cheval et prent le glaive du chevalier qui gisoit a terre et s'en vint au chevalier qui estoit lez l'espinoy et luy dist que jouster le convenoit. Et cellui luy respondy que a tous les dyables d'enfer peust il jouster, car a luy ne jousteroit il point. Lors descendy de son cheval et le print par le frain et le tire dedens l'espinoy, qui estoit moult estroit, car ung homme a cheval ne pouoit ens, et luy dist : « Sire chevalier, yssiez hors, sy venez jouster a moy. – Par l'ame de mon pere, sire, dist le chevalier, a moy ne jousterez vous point, mais alez vostre voie ! » Quant il entendy ce, il fiert cheval des esperons et entre en la forest. Mais ore se taist l'ystoire de luy et retourne au roy Alexandre.

LIV.

COMMENT LE ROY TROUVA LA TERRE DE LA DAME DU LAC GASTEE.

739. [310b] Or dist l'ystoire cy endroit que quant Alexandre eut fait le jouvencel chevalier, ainsy que vous avez oÿ, il chevaucha entre luy et Floridas toute la journee jusques au vespre sans aventure trouver. Adont s'embatirent ilz sur ung chastelet ou une damoiselle demouroit, qui moult voulentiers les receut celle nuyt et les aysa de quanques elle peult. Et quant ce vint a l'endemain a prendre congié, ilz luy demanderent la voie ou Chastel du* Lac et elle leur enseigna la voie, mais elle leur dist qu'ilz se gardassent, car le chemin estoit mal sceur pour aucuns du lignaige de Darnant, car elle avoit oÿ dire qu'il en y avoit alé plusieurs celle part pour prendre la Damoiselle du Lac s'ilz pouoient, car ilz la heoient a mort.

739, 8 Ch. de Darnant *BCE corr. d'après* **740**, 7, **742**, 15.

740. Quant le roy entendy les parolles de la damoiselle, il fut bien courroucié et dist a la damoiselle : « Nous ferons tant qu'ilz nous laisseront la voie, se nous pouons. A [310c] nostre Dieu vous commant. » Lors se departent de luy et se mectent au chemin et chevauchierent tant par leurs journees qu'ilz approchierent a .III. lieues anglesches pres du Chastel du Lac. Et commencerent a trouver la forest gastee et les povres gens enchassiez de leurs habitacions et leur bestiail occis et tué et leurs fruiz qu'ilz avoient semez et les arbres portans fruit dont ilz se vivoient essartez et mis par terre, jusques aux venoisons enchassees qui devant y estoient a grant nombre. Quant le roy veyt ce, il eut grant merveille qui avoit ainsy gastee la forest et les povres gens enchassiez. Mais ilz n'eurent pas longuement chevauchié quant ilz trouverent ung ancien homme moult povrement vestu, car il estoit envelopé en une peau de cerf. Et quant le roy l'apperceut, il en fut tout lyé, car adont pensa il que par luy sçaroit il qui avoit ainsy gasté le paÿs. Et quant le povre homme [310d] les perceut, il s'en courut mucier en une haye. Mais le roy, qui bien l'avoit veu, luy dist : « Preudomme, ne vous doubtez, vous n'avez garde. » Quant il entendy le roy, qui n'estoit pas de sa langue, il s'asseura ung pou, et le roy s'en vint devant luy et luy dist : « Preudomme, dont* estes vous qui estes sy esgaré ? – Sire, dist il, je suy de la terre de la Damoiselle du Lac. »

741. Sy tost que le roy entendy que le preudomme estoit de la terre de la Damoiselle du Lac, il eut paour qu'elle ne fust toute destruicte. Et pour ce dist le roy : « A elle garde en sa personne ne son chastel ? – Sire, dist il, elle n'a garde ne sa maison, mais elle n'ose yssir ne vitaille n'y peult entrer pour aucuns chevaliers du lignaige de Darnant qui ne veulent obeir au roy Percheforest, qui heent a mort

---

740, 23 P. dist le roy dont e. *E corr. d'après B.*

tous ceulx et toutes celles qui sont de sa partie. Ore se tient ung chevalier qui est nommé Nabon entour le chastel Sibile du Lac [311a] et a bien en sa compaignie .XL. chevaliers, et luy ont toute sa terre robee et ses gens enchassiez et tuez, et tous les arbres portans fruit et leurs semences exillees et leur bestail robé, et la venoison qui se tenoit en ceste forest a .III. lieues entour le chastel enchassie, sy que ma dame n'a de quoy vivre ne ses gens aussy. »

742. Quant le roy entendy le povre homme, il fut sy courroucié qu'il ne sceut que dire. Et toutevoyes dist il : « Preudomme, dictez moy ou se tient Nabon. – Sire, par ma foy, dist il, je ne sçay, car il ne fait point de siege, ainçois chevauchent* entour le chastel .II. et .III. ensemble ou .IIII. pour le destraindre. Et a paine peult on aler seul a .III. lieues pres du chastel que on ne treuve aucune compaignie d'eulx. » Quant le roy sceut le maintien de ceulx qui avoient ainsi destruit le paÿs de Sibile, sa chiere amie, il prinst congié au [311b] povre homme et puis dist a Floridas : « Soyons pourveuz de noz armes et reçainglons noz chevaulx, car je ne seray jamais joieulx, sy avray jousté a aucun des malfaicteurs. » Lors descendirent de leurs chevaulx et les restraindirent et mirent leurs heaumes, puis monterent et se mirent au chemin pardevers le Chastel du Lac. Ainsy qu'ilz chevauchoient, ilz regardent ou parfont de la forest et voient .III. chevaliers armez, les glaives es puingz et les escuz aux colz.

743. Sy tost que le roy les perceut, il dist a Floridas : « Beau sire, je vous demande l'un de ces .III. chevaliers, car je croy que ce soit de ceulx qui ont cest paÿs destruit. – Sire, dist Floridas, j'en feray mon pouoir. – Dont me sieuvez, dist le roy, car je m'en voyz. » Lors fiert son cheval des espe-

742, 5 a. chevauche e. *BE*.

rons et se fiert en la forest aprés les .III. chevaliers et Floridas aprés quanques il peult. Et quant le roy fut sy pres qu'il pouoit parler a eulz, il se prinst a [311c] escrier et dist : « Seigneurs chevaliers, se vous estes des contraires de la Damoiselle du Lac, sy vous gardez de moy aussy que de la mort ! » Floridas, qui le sievoit sur le costé, crioit autel cry. Quant les .II. plus hardiz des .III. entendirent les .II. chevaliers qui les menaçoient de la mort, ilz dirent l'un a l'autre : « Ces .II. chevaliers sont au roy Percheforest. Il nous convient deffendre ou morir en fuyant. – Par ma foy, dist l'autre, je loe mieulx le deffendre. » Adont brocherent les deux encontre le roy et Floridas et leur vont donner sy grans coupz qu'ilz rompirent leurs glaives sur leurs escuz. Mais le roy, qui estoit courroucié de ce qu'ilz avoient fait sur Sibile, fiert le sien sy radement qu'il luy fist passer son glaive parmy le corps, et cellui chey mort a terre. Et Floridas refiert le sien tellement qu'il luy percha les ais de l'escu et le porta a terre sy radement que au cheoir il se rompy le col. Et quant il veyt ce, il dist au roy : « Sire, veez cy cellui que vous m'aviez demandé. [311d] Faire en pouez vostre vouloir. – Floridas, dist le roy, je vouldroie que tous les autres fussent en tel point, mais nous le* laisserons cy, sy gardera a ce lez ! »

744. Aprés ce que le roy eut ce dit, ilz se mirent au chemin pardevers le chastel, car le tiers s'en estoit fuy a ce lez. Mais ilz ne l'eurent pas longuement sievy quant ilz veyrent .II. chevaliers qui conduisoient ung vilain qui menoit ung chariot chargié de cervoise en peaulx de cerf. « Par ma foy, dist le roy, cy vient ung chariot chargié de beuvraige de ce paÿs ou conduit de .II. chevaliers. Floridas, je vous demande de ce boire pour presenter a Sibille. – Sire, dist Floridas, vous l'avrez. » Adont brocha Floridas son

743, 27 n. ile l. *corr. d'après BE.*

cheval et s'en vint grant erre au chariot et dist : « Seigneurs, ou menez vous ce beuvraige ? » Lors respondy l'un assez rudement et dist : « Que tient a vous, sire chevalier ? – Il en tient tant, dist Floridas, que se vous estiez du lignaige de Darnant, [312a] vous y laisseriez le beuvraige et sy y morriez. – Or vous hastez dont, dist l'un des chevaliers, car autrement n'en avrez vous pas ! » Quant Floridas entendy ce, il tira son espee, car de glaive n'avoit il point, et s'en vint au chevalier. Et quant cellui le veyt venir, il tira son espee et print son escu et le jecta sur son chief, car Floridas avoit le bras levé pour le ferir, ainsi qu'il fist, car il l'actainst sur le comble de l'escu et luy trencha le quartier dextre. Le coup descendy sur le bras et luy trenche parmy. Lors chiet emmy le champ a tout l'espee.

745. Quant le chevalier se senty desnué du bras dextre, il fiert cheval des esperons pour tourner en la forest. Mais le roy, qui venoit de ce lez, luy vint devant l'espee ou puing et le fiert si fort qu'il luy fist voler la teste emmy le bois. Et Floridas se trest pardevers l'autre chevalier pour l'occir. Mais cellui, qui le doubtoit, se couvroit tousjours du chariot, car se Floridas luy couroit sus a ung lez, il se tiroit a l'autre. Ainsi le prinst [312b] Floridas a chassier moult longuement tant que le roy fut tenné de la chasse, qui moult luy avoit sis. Mais au derrain s'en vint le roy vers le chariot pour luy tollir son refuge. Et quant celluy veyt le roy approchier, il print son glaive et se tourne vers le chariot pour effondrer les cuirs en quoy le buvraige estoit. Quant le roy le veyt qui d'assez pres le sievoit, il se haste l'espee ou puing, appareillié de ferir. Et lors fiert le chevalier a descouvert sur son heaume, qui n'estoit pas de grant valeur, et luy fendy la teste jusques aux dens, et cellui chey jus du cheval sans parler a homme.

746. Quant le charreton veyt ses .II. maistres mors, il s'en cuida fuir. Mais Alexandre luy vint au devant et luy

dist : « Varlet, ne fuy pas, car tu n'as garde, mais monte sur ton cheval et charie pardevers le Chastel du Lac. Nous te menerons sceurement. – Sire, dist le charton, je feray vostre vouloir, mais fort est a moy conduire dedens, car tousjours y est Nabon, luy .IIIIe. ou .VIe., qui garde l'entree. – Passe [312c] sceurement, dist le roy, tu n'as garde. – Sire, dist le charton, je feray vostre plaisir. » Lors se met au chemin, le roy devant et Floridas derriere. Le roy, qui chevauchoit devant, demanda au chareton ou il menoit celle cervoise. « Sire, dist le chareton, je la menoie a ung logiz que Nabon a a une lieue pres de cy, ou il se veult solacier et reposer quant il a toute journee chevauchié. – Par ma foy, dist le roy, je croy qu'il n'en buvera ja. Or charie, car nous te menerons ou chastel. – Sire, dist le varlet, je le vouldroie bien. »

747. Tout ainsy s'en alerent debourdant tant qu'ilz vindrent en la place ou le chastel seoit. Mais quant le roy veyt le chastel, qui moult bel estoit et tout vermeil comme de brique qu'il estoit et couvert de tieulle plus vermeille que sang, dont demanda le roy au chareton comment on appelloit ce chastel. « Sire, dist le chareton, on [312d] l'appelle le Chastel Vermeil puis que on le peult veoir, mais devant il estoit nommé le Chastel du Lac pour ce qu'il souloit courir entour une riviere qui destournoit la veue* du chastel. – Comment ! dist le roy, est ce le Chastel du Lac ? – Oÿl voir, sire. Sibille, qui en est dame, est dedens a grant meschief, car elle est sy pres gardee du lignaige de Darnant que nul ne peult hors pour aler querir secours au roy Percheforest. »

748. Le roy eut grant merveille de ce que le varlet disoit, mais bien apperceut le cauffour qui estoit tout despiecé et le tilloeuil la ou il escripsy les lectres. Ainsy qu'ilz chevauchoient, ilz regardent .VI. chevaliers au plus

---

747, 9 l. venue d. *B corr. d'après CE.*

pres de la porte du chastel, dont les deux estoient* pres du pont. Mais le pont estoit levé, sy ne pouoient de plus pres approchier. Et toutesvoyes disoient ilz toutes les vilonnies qu'ilz pouoient a la damoiselle du chastel en disant que riens ne lui valoit sa deffense, car ilz entreroient dedens son chastel et feroient d'elle [313a] toutes leurs voulentez et puis l'ardroient a une estache, ou elle mengeroit ses mains leans par famine. Le roy, qui assez pres estoit, entendy la voix du chevalier, sy en fut sy courroucié que plus ne pouoit. Et pour ce dist au chareton : « Demourez cy endroit, nous irons faire voie, car il me semble que elle soit ung pou empeschee. » Lors dist a Floridas : « Appareilliez vous, car il nous convient passer parmy ces .VI. chevaliers. – Sire, dist Floridas, j'en suy tout appareillié. »

749. Le roy, qui tout courroucié estoit des paroles des chevaliers, broche le cheval des esperons et brandist l'ansce de son glaive et escrie aux .IIII. chevaliers : « Seigneurs, gardez voz vies ou vous y morrez ! » Quant les chevaliers entendirent que on les menaçoit de la mort et que ceulx venoient sur eulx les lances paumoians, ilz se retournent encontre eulx, les escuz joinctz a leurs piz, et s'entredonnerent [313b] sy grans coupz sur les escus qu'ilz firent voler leurs lances en pieces. Mais tant meschey aux chevaliers* qu'ilz volerent a terre pardessus les crupes de leurs chevaulx. Et Alexandre et Floridas passerent oultre et tirent leurs brans* nudz et courent sus aux autres .II., qui estoient emmy la place. Et quant ceulx veirent l'aventure de leurs .II. compaignons, ilz eurent grant merveille dont ces .II. chevaliers venoient, car leurs espies leur avoient rapporté que le roy Percheforest et toute la chevalerie s'en aloient en

748, 5 e. a la porte. M. *E corr. d'après B.*

749, 9 ch. estranges q. *BCE.*

749, 12 l. bras n. *corr. d'après B.*

Escoce ne ilz ne pouoient croire que aucun en demourast, car tous avoient en convent d'estre au couronnement du roy d'Escoce. Et pour ceste raison faisoient ilz sy hardiement vilonnie sur les dames et les damoiselles.

750. Quant ces .II. chevaliers veyrent que le roy et Floridas venoient sur eulx, ilz embrachent leurs escuz et tirent leurs espees et s'appareillent d'eulx deffendre. Et le roy fiert en la moienne et dist : « Seigneurs [313c] faulx chevaliers, vous y morrez tous ! Mal avez trespassé le ban du roy Percheforest ! » Lors en fiert l'un sur l'escu ung sy grant coup qu'il l'endenta sur le col de son cheval et Floridas fiert l'autre sur le comble de son escu et en trenche une grant piece. Et quant ceulx veirent que c'estoit a certes et que deffendre les convenoit ou morir, ilz prindrent a ferir sur eulx. Lors veissiez ung capleiz fort et puissant, car les .II. chevaliers estoient preux et bien armez, qui moult aide a ung chevalier qui a coeur de luy deffendre. Adont emprindrent a ferir l'un sur l'autre sy grans coupz que la noise en resonnoit dedens le chastel Sibille, qui estoit en une tour a grant meschief pour ce qu'elle estoit sy appressee et sy pres guaitie de Nabon et de ceulx qu'il avoit assemblez entour son chastel qu'elle avoit grant doubte de soy, car elle ne pouoit veoir qu'elle peust avoir secours. Mais quant elle oÿt le marteleiz d'espees sur escuz, elle eut grant merveille que ce [313d] pouoit estre. Dont mist son chief a la fenestre et veyt apertement qu'il y avoit .IIII. chevaliers qui se combatoient emmy la place, mais ne pouoit sçavoir qui les .II. chevaliers estranges estoient, car leurs escus estoient couvertz. Lors regarde avant et voit qu'il y avoit emmy le pré .II. autres chevaliers, qui estoient sy debrisiez qu'ilz ne se pouoient soustenir. Quant elle veyt ce, elle prinst a dire en luy complaignant : « Vouldroit ore Dieu tant faire pour moy que ces .II. chevaliers estranges fussent des chevaliers du roy Percheforest ? Je croy qu'il ne peult estre, car tous s'en vont au couronnement du roy d'Escoce. Ha ! roy Alexandre, se

vous sçaviez en quel point je suy, vous seriez moult courroucié, se vous m'amiez tant que vous me monstrastes quant de moy departistes ! »

751. Quant Sebille se fut ainsy dementee, les .II. chevaliers qui a sa porte la vilenoient de leurs paroles se perceurent de la bataille qui estoit emmy le champ encontre leurs compaignons, dont les .II. gisoient emmy le [314a] champ qui aidier ne se pouoient. Dont l'un dist a l'autre : « Nous sejournons icy riens faisant et noz cousins se combatent a meschief ne sçavons a qui. Alons, sy leur aidons. » Lors se tournent pardevers la bataille quanques ilz peurent courir. Mais ainçois qu'ilz parvenissent a eulz, le roy et Floridas avoient les deux chevaliers tellement menez qu'ilz estoient tournez a desconfiture. Mais quant ilz veirent venir les .II. compaignons, ilz prindrent a souffrir a grant peine pour le secours qu'ilz actendoient.

752. Tandiz vindrent les .II. chevaliers a pointe d'esperons, crians : « Mal avez fait, seigneurs, qui avez osé courir sus aux chevaliers du fort lignaige de Darnant, sy en morrez ! » Quant le roy et Floridas veirent les .II. chevaliers venir pour eulx occire, ilz laissierent les .II. qui a eulx se combatoient, car telz estoient atournez que pou pouoient grever ne eulx ne aultruy, [314b] et se tournerent vers les .II. chevaliers qui venoient lancer sur eulx pour eulx adommagier et les actendent, car faire le convenoit, car ilz n'avoient lance dont ilz peussent jouster. Lors mectent leurs escuz pardevant leurs colz et tiennent les brans a la dextre main pour grever leurs ennemis, s'ilz en avoient le pouoir. Et ceulx les actaingnent es escus de leurs glaives, qu'ilz avoient fortes et roides, et ilz s'affichent es estriez pour eulx tenir encontre les coupz, car honte leur estoit s'ilz cheoient. Mais ilz en furent sy chargiez, a ce que plus grieve chose fut a eulx et a leurs chevaulx a recevoir les coupz que ceulx leur donnerent en courant en demourant quoiz que ce qu'ilz

venissent encontre eulx a radeur de chevaulx, car il convint, a ce qu'ilz se tindrent es archons fors et sceurs, que les chevaulx s'assissent sur les rains de derriere.

753. Quant le roy et Floridas sentirent la pesanteur des coupz, ilz furent tous avisez de leurs fais, car [314c] ilz n'avoient pas a aprendre quelle chose se doit faire a telz coupz recevoir, car maint tel avoient receu. Mais quant ilz sentirent leurs chevaulx faillir derriere, ilz tirerent les frains et s'enclinerent sur les colz de leurs chevaulx, et les chevaulx se redrecerent par force. Lors tirerent les frains de leurs chevaulx et se retournerent pardevers leurs ennemis, qui parfaisoient leurs estours. Et ceulx se retournerent voulentiers pour grever ceulx qui tous pourveuz estoient d'eulx recevoir. Lors s'entreviennent ensemble aux espees ferir l'un sur l'autre a la force des bras sy grans coupz que c'estoit merveille a veoir, car ains que le premier assault faillist, il n'y eut cellui qui n'eust meilleur mestier de reposer que de bataillier. Dont se tirerent les .II. chevaliers du lignaige de Darnant ung pou arriere du roy et de Floridas pour reprendre leurs alaines. Or sachiez que en ce point ilz avoient tourné le dos pardevers le cha[314d]stel, et le roy et Floridas le viaire, qui prindrent assez voulentiers le respit.

754. En ce point qu'ilz estoient ainsi arrestez, Sibille estoit descendue de sa haulte tour et estoit venue sur la porte es esgarites pour plus prez veoir la bataille comme celle qui moult desiroit a sçavoir l'occasion de l'emprinse, car elle ne sçavoit s'ilz estoient tous du lignaige de Darnant et se fussent emprins par paroles ou les .II. estranges fussent des gens du roy Percheforest. Mais quant elle vint pres et elle veyt leurs escuz, dont les houches estoient descirees par les coupz qu'ilz avoient receuz, elle perceut l'aigle noire que le roy portoit. Adont luy dist le coeur que c'estoit le roy Alexandre qui pour elle se combatoit au lignaige de Darnant. Lors luy failly le coeur de leesse et le convint

asseoir tant que sa vertu luy fust revenue. Dont se redresça elle et print a regarder vers le chevalier a l'aigle noire, qui en ce point regardoit [315a] vers le chastel. Sy tost que le roy veyt Sibille, il la recongneut. Lors fut sy esbahy qu'il ne sceut que devenir pour ce qu'il se reposoit ainsy emmy le champ pour ung chevalier. Et pour ce dist il a eulx : « Seigneurs, je recongnoy Sibille et contremande la treve. Trop avons reposé. Mais gardez vous de moy, car je vous deffye ! »

755. Quant ceulx oÿrent les paroles du roy, ilz se appareillierent d'eulx deffendre, et le roy et Floridas leur courent sus en voulenté d'eulx occire. Lors emprindrent a ferir l'un sur l'autre sy grans coupz et sy druz que c'estoit merveilles a veoir. Mais ilz n'eurent pas longuement maintenu l'estour quant les .II. chevaliers prindrent du tout a deffaillir. Et sachiez que l'un des chevaliers estoit Nabon, et cellui estoit tout le maistre de ceulx qui avoient emprins a guerroier Sibille du Lac. Et l'autre estoit ung sien cousin. Et estoient tous .II. tresbons chevaliers et bien l'avoient monstré. Mais quant Nabon veyt qu'ilz ne porroient avoir duree, il ala jecter ung enchan[315b]tement en telle maniere qu'il fut avis au roy et a son compaignon que toute la plaine tournast ce dessoubz dessus. Mesmes leurs chevaulx en estoient sy enchantez qu'ilz ne faisoient fors que chanceler parmy la place.

756. Sy tost que Nabon et son compaignon veirent qu'ilz estoient tellement menez par leur enchantement qu'ilz ne faisoient fors varier par la place, ilz emprindrent a ferir sur eulx de leurs espees de tout leur pouoir. Et sachiez que le roy ne Floridas ne se couvroient ne en eulz n'avoit deffense, car tousjours cuidoient cheoir par la force de l'enchantement. Mais quant Sebille veyt ce, elle fut sy courroucee qu'elle ne sceut que dire, car bien veyt que Nabon les avoit enchantez. Lors hucha ung garçon en grant haste et

luy dist : « Va tost a ces .II. chevaliers qui se combatent emmy ce pré pour nous [315c] et jecte ceste pouldre sur eulx. Et se ceulx qui les ont enchantez te veulent mal faire, jecte de ceste autre pouldre pardevant toy et tu n'avras garde d'eulx. – Dame, dist le garçon, je feray vostre commandement. » Lors se depart de sa dame en grant haste et s'en vint aux deux chevaliers, qui estoient sy estourdiz qu'ilz ne sçavoient comment il leur estoit. Et sachiez que se leurs ennemis fussent aussy fors qu'ilz estoient au commencement, ilz les eussent mis a mort, mais ilz estoient sy matz que leurs coupz n'estoient pas grans. Et les eussent mis a mort, mais le garçon s'en vint pardevant le roy et Floridas et jecte de la pouldre parmy eulx. Lors chey l'enchantement. Aprés ce, ilz coururent sus aux .II. chevaliers, tous irez de l'enchantement, et firent tant en pou d'heure qu'ilz les mirent tous a mort.

757. Sy tost qu'ilz les eurent occis, ilz regardent les autres .II., qui s'en fuioient vers la forest tous a pié. Ilz brocherent les [315d] chevaulx et firent tant qu'ilz les actaingnirent et leur copperent les testes, puis retournerent vers le chastel et trouverent que Sebille avoit fait avaller le pont et estoit yssue hors encontre eulx. Quant le roy veyt Sebille qui venoit encontre luy tout a pié, il descendy de son cheval et luy vint a l'encontre, puis oste son heaume et le bailla a ung sien escuier. Et quant Sibille veyt le viaire du roy a descouvert, elle prinst a plourer de joye. Adont l'embracha le roy entre ses bras, puis la baisa par .III. fois la bouche et le viaire en telle maniere qu'il eut la bouche et le menton tous arrousez de larmes de la damoiselle, qui ne se peult cesser pour la grant joye qu'elle avoit de la venue du roy son amy. Et quant elle peult parler a chief de piece, elle dist : « Sire desiré, vous soyez le bien venu, car ore voy je bien que vous ne m'avez pas oubliee. Et bien m'avez tenu convent de ce que vous me mandastes par voz lectres du Chastel Darnant ou vous [316a] estiez. Et encore m'avez vous

delivree de Nabon, qui fut filz Daquin, qui a toute ma terre gastee et moy assise en mon chastel et me tenoit sy courte que vitaille ne autre chose n'y pouoit entrer ne yssir. – Ma chiere amye, dist le roy, je ne vous ay pas enamouree pour oublier ne mon entente n'estoit* pas, quant je vous euz en convent que je vous reviendroie veoir aprés la queste Percheforest, que je vous en deusse faillir. Et sy me destraint la bonne amour que j'ay en vous a ce que je ne porroie souffrir que on vous feist ou deist vilonnie que je ne l'amendasse a mon pouoir. – Sire, dist Sebille, vostre mercy, car ce vient de vostre tresgrande humilité. – Ma chiere amye, ains vient de la tresgrant amour que j'ay en vous. – Sire, dist la damoiselle, j'en regracie nostre Souverain Dieu, qui a telle heure me fist naistre. Mais or en alons en nostre chastel, car la vous vueil je festoier a mon pouoir. – Par ma foy, belle, dist le roy, moult me plaist, car je le desire. » [316b] Lors prinst Sebille le roy son amy a sa dextre main et Floridas a l'autre et les emmena tous a pié dedens son chastel, puis les fist desarmer pour veoir s'ilz avoient playes qui feissent a doubter, mais elle ne trouva chose dont on doive faire compte, car ilz n'avoient playe qui grevast.

758. En telle maniere comme je vous ay compté avint il au roy Alexandre ainçois qu'il venist au Chastel du Lac que on appelloit de* nouvel le Castel Vermeil. Car quant Bruyant, frere de Darnant, fut desconfit sur le Mont Ardant devant le Chastel de Malebranche, toutes les damoiselles qui estoient pour le roy Percheforest, qui demouroient es chasteaulx invisibles, deffirent leur enchantement affin que tous les chevaliers depar le roy peussent trouver leurs repaires, se besoing en avoient, en chevauchant par les forestz, [316c] car elles veoient bien que le lignaige avoit

---

757, 24 e. n'est p. *corr. d'après BCE.*

758, 3 a. le nouvel C. *corr. d'après BCE.*

perdu sa force et que bien se garderoient doresenavant contre eulx. Mais sy tost que Sebille eut deffait l'enchantement dont son chastel estoit encloz, il apparut aussy vermeil que une belle rose, car il estoit tout maçonné de brique sy bien ouvree que c'estoit belle chose a veoir. Et quant ceulx* du paÿs perceurent le chastel, ilz l'appellerent le Chastel Vermeil.

759. Quant le roy Alexandre, qui en ce chastel estoit avec s'amie, fut desarmé et appareillié des nobles aournemens que s'amie avoit fait a ses mains pour luy et il se veyt avecques elle, ilz s'entrefirent sy grant joye et sy grant feste que deux amans s'entrefont qui n'ont veu l'un l'autre dedens demy an et ilz se treuvent ensemble a privé sans doubtance de survenue. Et celle joye ne sceut une fois ung amant par amours autrement donner a congnoistre a ung sien compaignon, [316d] fors tant qu'il luy dist que c'estoit paradis en terre, car esté y avoit, car la est le puys et la fontaine et la doulceur qui passe tous autres deduictz.

760. En ce paradiz demoura le roy Alexandre .XII. jours entiers. Sy devez sçavoir que dedens ce terme le roy et Floridas mirent a mort jusques a .XII. chevaliers qui estoient du lignaige de Nabon et de sa secte, car ilz chevauchoient chacun jour entour le chastel par la forest sy que dedens ce terme ilz mirent a mort tous ceulx du lignaige de Darnant qu'ilz peurent trouver et enchassierent le remanant tellement que on ne sceut qu'ilz furent devenus ne qu'ilz ne se oserent tenir ou paÿs. Dont il avint que les menues gens qui estoient enchassiez de leurs domicilles se retrairent en leurs lieux et rappareillierent leurs maisoncelles et leurs lieux que on leur avoit tous desolez.

758, 15 q. ces .II. et c. *E corr. d'après BC.*

761. [317a] En telle maniere demoura le roy Alexandre avec s'amie par amours, joïssant et recevant tous les dons a une fois que Amours donne a ses meilleurs servans. Car quant il estoit levé la matinee a telle heure que Amours luy vouloit prester, il s'armoit de ses armes sans congnoissance et entroit en la forest entre luy et son compaignon atout leurs chiens. La se deduisoient en chasse de bois, la ou ilz trouvoient de toute maniere de venoison tant qu'il leur plaisoit et plus, puis* ilz parloient de joustes, de tournois et de fais d'armes, car il ne leur eschapoit jour qu'ilz ne trouvassent joustes pour eulx essayer aux preux chevaliers, dont Fortune leur en departoit tousjours l'onneur. Et quant le roy avoit joÿ du deduit du bois et des victoires en ses ennemis destruisant jusques a heure de nonne et il revenoit a l'ostel, le dieu d'Amours estoit appareillié qui commandoit a son amie qu'elle luy fist aucune courtoisie des biens d'amours afin que Dangier en fust party, par quoy ilz ne perdissent de leur saveur. Et [317b] l'amie, qui desobeir ne vouloit pas, luy habandonnoit sy sagement tout ce dont elle estoit dame que le dieu d'Amours, qui present estoit, ne se peult oncques percevoir que le roy en prenist chose que Dangier ne luy delivrast en telle maniere que tousjours se peust plaindre de Force, dont Amours avoit grant joye. Et le roy, a qui la grace estoit faicte, en ouvroit sy sagement que oncques n'en prinst jusques a coeur saoul. Sy devez sçavoir que la tresoriere luy* en sçavoit sy grant gré que souventeffois elle oublioit a essient les clefz des tresors en la court du roy, par quoy il eust occasion de prendre a son vouloir sans son congié, car elle estoit coustumiere de reffuser ce qu'elle vouloit que on luy tollist.

761, 9 puis ilz parloient de joustes, de tournois et de fais d'armes *manque BE* ; *corr. d'après C.*

761, 26 luy *manque BE* ; *corr. d'après C.*

762. Quant le roy eut esté avecques s'amie en tel deduit qu'il n'est vivant qui a autruy le peust faire sçavoir, se ce mestier ne joïssoit de fait, tant que le jour du couronnement du roy d'Escoce fut sy prochain qu'il convenoit que [317c] le roy partist l'endemain, adont vint il a s'amie et luy dist : « Belle tresdoulce amie, nous avons a ceste fois joÿ des biens d'Amours jusques a souffisance, mais doresenavant porroit tourner a recreandise de corps et a amendrissement de nom. Sy le vous dy pour ce que j'ay en convent a estre entre Sydrac et Tantalon pour couronner le roy d'Escoce et sy y doit avoir ung tournoy a l'endemain, sy ne devera estre appellé chevalier qui y fauldra. Sy tieng pour certain que ce doive estre une des belles festes qui fust oncques en cest paÿs, car toute la chevalerie des .II. royaumes y sera et toutes les dames et les damoiselles aussy.

763. – Syre, dist la damoiselle, la journee sçay je bien et ay intencion d'y aler par vostre congié avecques ma cousine la damoiselle du Chastel Darnant et Felize, la soeur du nayn qui si bien vous hostela. Sy vouldroie sçavoir de vous se c'est vostre voulenté que je y voise. – Certes, belle, dist le roy, il me plaist [317d] moult bien, car courroucié seroie se je ne vous sçavoie a la feste. » Quant Sebille entendy qu'il plaisoit au roy qu'elle alast au couronnement ou toute la noblesse des .II. royaumes seroit assamblee, se elle en fut lye, ce ne fut pas merveille. Dont dist elle au roy : « Sire, puis qu'il vous plaist que je voise au couronnement, je sçaroie moult voulentiers s'il vous plaist a actendre la venue des damoiselles avecques lesquelles je doy aler. – Belle, dist le roy, vous semble ce bon ? – Sire, dist Sibille, il m'est avis qu'il vault mieulx que vous vous departez devant, car on ne peult trop couvrir les secretz d'amours. Sy loe bien qu'elles ne sacent pas que vous ayez cy esté, car combien qu'elles tiennent que nous ayons eu grace l'un a l'autre, sy ne scevent elles pas que la chose soit sy avant ne encore puet on pou percevoir que je soye ençainte. Et bien

le celeray encore ne il n'affiert pas a tel prince que vous estes qu'il chevauche avecques dames ne damoiselles. Sy loe bien, [318a] sauf vostre bon conseil, que vous vous partez demain au matin tempre, car elles seront cy au disner. – Certes, ma chiere amie, vostre conseil me semble bon et ainsy le feray je. Mais je vous prie que quant vous serez venue a la feste, que je puisse oÿr nouvelles de vous. – Sire, dist Sibille, je le feray voulentiers, car envis m'en porroie tenir. »

764. En telle maniere ordonnerent leurs besongnes les deux amans toute la journee a grant feste et a grant revel, et la nuyt ensievant furent celebrez d'eulx tous les deduictz que Amours pouoit prester a ses subgetz. Mais quant ce vint l'endemain et le roy fut appareillié, il se fist armer d'unes armes vermeilles sans autre enseigne et Floridas aussy s'arma d'unes armes toutes noires. Lors se departy le roy de Sebille en prenant congié par ung savoureux baisier et entra en la forest grant chiere faisant. Quant Floridas veyt que le roy son seigneur faisoit sy bonne chiere, il en fut moult lyé. Et pour ce dist il au roy : « Sire, [318b] par mes dieux, je suy moult lyé que je vous voy sy gay, car grant temps a que ne vous vey sy lyé ne sy amoureux. – Par ma foy, Floridas, dist le roy, c'est raison et droit, car je m'ose bien vanter que je suy amy a la plus sage, la plus courtoise, plus honneste et la plus belle, qui ne fait pas a oublier, que oncques veisse en quelque paÿs que je fusse. Sy l'aime aussy de bonne amour, qui me fait estre gay et joly. Sy vueil bien que vous sachiez que je l'aime bien tant que, s'elle ne fust plus gentille de coeur et plus sage que autre, je donnasse a ceulx de Babilone respit .C. ans et ung jour, car jamais de ce paÿs ne me partisse tant qu'elle vesquist. Mais elle est sy sage et sy bien avisee que nullement ne veult que pour l'amour d'elle je laisse a poursuir mon emprinse pour ce que l'onneur de moy y gist. Mais vrayement je luy ay en convent, et sy luy tendray, que se les dieux me sauvent la vie, que [318c] sy tost

que j'avray mise Babilone a ma subjection, je reviendray vers elle. » Mais le gentil roy ne revint pas, car les dieux luy acourcerent la vie.

765. En telles paroles chevaucha le bon roy et Floridas jusques pres de nonne sans aventure trouver. Mais a celle heure ilz s'embatirent sur ung grant plain qui estoit emmy la forest. Et a l'un des lez de ce plain couroit une riviere et sur celle riviere avoit ung moult bel chastel qui avoit esté a ung chevalier qui fut nepveu de Darnant. Mais il fut occiz devant le Chastel de Malebranche et l'occist le Tors. De ce chevalier estoit demouree une moult belle fille qui estoit nommee Flise. Quant le roy vint prez du chastel, il regarde qu'il y avoit assez prez grant plenté de gens assamblez entour ung ylliel. Et dedens l'ylliel il y avoit ung chevalier armé de toutes armes, monté sur son cheval, et [318d] disoit en telle maniere : « Sire juge qui estez cy depar le roy Perche-forest pour faire droit a chacun, je vous requier que vous commandez a Flise, qui se veult faire dame de cest chastel qui est mien, qu'elle face venir son compaignon. Le temps se passe qu'il deust estre venu. Sachiez qu'il ne s'ose appa-roir pour la mauvaise cause qu'il a emprins. Vous feriez raison se vous me delivriez ce qui est mien. » Le juge respondy au chevalier adont, ainsy que le roy l'entendy, qui arresté estoit sur la riviere, et disoit en telle maniere : « Sire chevalier, encore est bien heure de venir au chevalier. Et nonpourtant je iray veoir a la damoiselle que c'est a dire que son chevalier demeure tant. » Lors se tourna le juge parde-vers la damoiselle, qui estoit montee sur ung hourt. Mais quant le juge vint devant la damoiselle, qui plouroit moult tendrement pour la doubte qu'elle avoit de son compaignon qui pas ne venoit, il luy prinst a dire : « Damoiselle, il est temps que vous faciez vostre chevalier venir [319a] demener vostre cause. Le chevalier qui a luy se doit combatre requiert ja que on luy delivre son droit par deffaulte de vostre deffense. »

766. Quant la damoiselle entendy le juge qui la pressoit de faire venir son compaignon si comme droit estoit, elle respondy tout en plourant comme celle qui avoit pou de conseil, car cellui a qui elle avoit a faire estoit plus riche qu'elle n'estoit et sy estoit sy bon chevalier que pou en avoit es forestz qui s'osassent mectre encontre luy, et dist : « Sire, encore est il bien temps de venir. Et s'il plaist a noz dieux, il viendra encore trop tempre pour le chevalier qui me cuide desheriter par force. » Lors commença a plourer sy tendrement que le roy, qui a plain le veoit, en eut grant pitié. Et pour ce se trest il pardevers ung sergent a cheval pour sçavoir l'occasion du fait et luy dist : « Par amours, beau sire, dictes moy, s'il vous plaist, quelle est l'occasion de ce [319b] champ et pour quoy le chevalier a ceste josne pucelle ne vient avant pour faire son devoir. – Sire, dist le sergent, je le vous diray. Bien* vray est que la damoiselle est dame de ce chastel par la succession de son pere et de sa mere, mais le chevalier qui est en cest ylliel dist que le chastel est sien et qu'il l'acheta ou vivant du pere de la damoiselle. Et quant le juge luy dist qu'il feist venir ceulx qui furent au marchié, il respondy par sa malice que ceulx qui y furent estoient tous mors. Et s'il estoit vivant chevalier qui voulsist dire pour la damoiselle qu'il fust autrement, il le feroit desdire par force d'armes, et de ce estoit il prest de livrer son gaige. Adont se tourna le juge pardevers la damoiselle et luy dist : « Damoiselle, vous oez bien ce que ce chevalier dist. La loy est telle qu'il convient que vous vous deffendez par le corps d'un chevalier ou il avra sa querelle gaignee. »

767. Adont avint que la damoiselle n'eut parent [319c] ne amy qui osast pour elle emprendre la bataille. Quant le juge veyt ce, il eut pitié de la damoiselle et luy donna .VIII. jours

---

766, 16 Bien *répété*.

de son auctorité a querir avoé. Sy devez sçavoir que quant ce vint au jour, le chevalier qui la est fut tout appareillié, armé de ses armes, pour deffendre sa querelle. Mais la damoiselle ne peult oncques trouver qui se voulsist combatre pour elle. Sy ne porriez croire quel doeuil la damoiselle menoit. Et le peuple qui la estoit assamblé et le juge mesme avoit grant pitié de la damoiselle, car bien tenoit que la damoiselle avoit droit, mais tenir luy convenoit les coustumes du paÿs.

768. Le chevalier pressoit le juge pour ce qu'il veoit que chevalier* ne s'apparoit qui pour la damoiselle se voulsist combatre, et disoit : « Sire juge, vous me faictes plain tort qui ma querelle me prolongiez. Vous veez que haulte nonne est passee ne qu'il n'est plus temps [319d] de combatre. » Le juge prolongoit tousjours la besongne, car il eust esté moult lyé se les dieux voulsissent aidier la damoiselle. Mais la chose fut tant demenee qu'il convint qu'il assemblast les hommes pour la damoiselle forjugier. Tandiz que le juge conjuroit les hommes pour rendre jugement, ung chevalier s'embaty en la place qui enquist de la verité et pour quoy la damoiselle plouroit et menoit tel doeul. Le peuple luy ala dire toute la besongne et le droit de la damoiselle. « Comment ! dist le chevalier, est le droit de la damoiselle perdu par deffaulte de chevalier qui pour elle se combate ? En nom Dieu, s'il plaist a la damoiselle, je me combatray pour elle. » Quant le chevalier eut ce dit, grant partie des gens luy alerent cheoir aux piez et luy dirent : « Sire chevalier, Dieu vous a cy envoié. Mais puis qu'il vous plaist de aidier la damoiselle en son droit, pour Dieu hastez vous, car le juge a assemblé les hommes pour la pucelle forjugier. »

768, 2 q. le ch. *B corr. d'après E.*

769. [320a] Quant le chevalier oÿ ce, il fery cheval des esperons et s'en vint pardevant le juge, qui estoit entre ses hommes, et dist : « Sire juge, gardez que vous faictes, car je me presente cy pour garder le droit de la damoiselle encontre le corps d'un chevalier. » Quant le juge l'entendy, il dresça le visaige et dist : « Sire, se la damoiselle advouoit ce que vous dictes, nous avrions conseil. » Adont fut la damoiselle mandee, qui ja sçavoit que le chevalier se presentoit pour elle. Sy vint avant devant le juge et dist : « Sire, voirement advoue je ce que le chevalier a dit, car je mectz ma querelle du tout en luy, soit de perte ou de gaing. » Tandiz que la damoiselle advouoit le chevalier, le chevalier contraire sailly avant et dist au juge qu'il ne pouoit son droit empeschier huymais, car l'eure estoit passee, ne que jamais le chevalier n'y pouoit venir a temps, mais il luy de [320b] livrast sa querelle, sy feroit ce qu'il devoit. Adont respondy le chevalier pour la damoiselle et dist : « Sire, la damoiselle est orphenine, sy luy doivent estre les juges plus debonnaires. Et vous sçavez que la damoiselle ne peult faire la bataille d'elle et plus, car tous les chevaliers qui voulentiers aideroient le droit de la damoiselle ne scevent pas ceste journee. Sy vous requier que vous m'assignez* journee et piece de terre ou je puisse soustenir le droit de la damoiselle. »

770. Quant le juge entendy ce, il fut tout lyé que la damoiselle avoit qui pour luy se vouloit combatre. Sy luy fut donnee journee au tiers jour ensuivant. Or pouez veoir que le chevalier n'est encore venu et sy est ja nonne. Sy est la damoiselle a grant meschief et tous ceulx qui l'ayment, car trop se doubtent qu'il ne viengne. » Quant le roy eut entendu le sergent, il vint tantost devant le juge et dist : « Sire, je me presente cy pour le chevalier qui la bataille eut

---

769, 23 v. m'assistez j. *B corr. d'après CE.*

en convent [320c] a faire pour la cause de la damoiselle garder en droit, car s'il avenoit que le chevalier eust empeschement soudain, que avenir peult par maladie ou par prison ou par mort, je suy cy son lieutenant afin que la damoiselle ne perde par deffaulte d'avoué, et par ceste raison je vous requier que vous me delivrez la bataille. Sy fay protestacion que doresenavant la demouree ne puist courir en son prejudice, car je suy prest de faire la bataille pour la damoiselle. »

771. Dont ala dire le juge au chevalier : « Sire, j'ay bien oÿ ce que vous avez dit et je parleray. » Lors tira le juge ses hommes a ung lez et rapporta que le chevalier pouoit faire la bataille pour la damoiselle, se elle luy octroioit. Mais elle n'y mist oncques reffuz, car trop se doubtoit de cheoir en deffaulte pour l'autre chevalier. Lors en courut mercier le roy tout en plourant de l'onneur qu'il luy faisoit. Et le roy dist : « Damoiselle, ne vous doubtez : ou je mectray la vie ou je sauveray vostre honneur. » [320d] Aprés vint le juge au roy et dist : « Sire chevalier, entrez ou champ, sy faictes ce pourquoy vous vous estez presenté, car il est plus que temps. – Sire, dist le roy, j'en suys tout desirant. » Lors descendy de son cheval et le fist restraindre par ses escuiers. Mais Floridas luy prinst a prier pour Dieu qu'il luy laissast faire la bataille, car pas n'affieroit que tel prince qu'il estoit entrast en champ pour telle querelle. Mais il luy respondy qu'il ne le laisseroit pour homme qui vesquist. Adont sailly sur son cheval de plaine terre. Lors embrache son escu et le joinct a son senestre lez, puis prent son glaive a sa dextre main et met le bout sur son dextre pié et puis dist : « Menez moy ou champ, car je suy prest de faire bataille pour la damoiselle. »

772. Adont vint la damoiselle avant et le saisy par le frain et luy dist : « Sire chevalier, il est raison que je vous maine ou champ, puis que pour moy vous vous voulez

combatre. – Damoiselle, dist le roy, de ce suy je tout lyé, car j'en [321a] deveray estre plus preux en vostre droit deffendant quant telle damoiselle que vous estes me maine la ou je doy monstrer se aucune chose je vail. » Tandiz que la damoiselle emmenoit le roy pardevers l'ylliel ou le champ devoit estre, adont va yssir ung chevalier armé de toutes armes moult faiticement hors de la forest, qui venoit moult grant erre, et le sievoit parderriere une mule plus blanche que neige, sans frain et sans selle, tout au delivre, tout ainsy que le josne poutrain sieut sa mere. Mais quant il veyt de loing que ung estrange chevalier estoit appareillié pour entrer ou champ pour luy, il prinst a crier a haulte voix : « Sire chevalier, laissiez ma bataille, car appareillié suy du faire ! » Adont s'en vint pardevant le roy et le saisist par le frain et luy dist : « Sire chevalier, laissiez moy la bataille, car vous n'y avez droit. Pour ce se je suy ung pou tard venu ne doy je pas perdre le droit que j'ay en l'onneur de la damoiselle garder.

773. – Sire chevalier, dist le [321b] roy, je ne sçay pas que droit ayez en la bataille, mais je sçay bien que la damoiselle m'a receu pour son chevalier en ceste cause. – Par ma foy, sire, dist le chevalier, je ne vueil pas blasmer la damoiselle, mais elle ne me peult tollir le don qu'elle m'avoit fait devant de la bataille, puis que je suy venu a temps pour le faire. – Par ma foy, sire, dist la damoiselle, je ne vueil faire a vous ne a aultruy tort, mais n'ayez merveille se je me suys pourveue d'autre, car je me doubtoie que vous ne deussiez pas venir. Et sur ce par sa courtoisie ce chevalier se presenta de deffendre ma querelle en deffaulte de vous, sy ne devez avoir merveille se je receuz le chevalier. – Damoiselle, dist il, benoiste soyez vous et le chevalier aussy, mais la deffaulte n'est pas doresenavant en moy. Et sachiez que pour y morir autre que moy ne fera la bataille. Sy vous prie que vous dictes au chevalier qu'il se deporte, car il n'a droit a la bataille. » Quant le roy oÿt [321c] le chevalier sy hardie-

ment parler et qu'il estoit sy desirant de faire la bataille, il le prinst a regarder et voit que c'estoit cellui qu'il avoit fait chevalier, car bien le recongnut a l'escu qu'il portoit d'or a ung griffon volant vermeil. Sy en fut le roy moult lyé de ce qu'il le veyt de sy bonne voulenté. Et toutevoyes dist il : « Sire chevalier, la bataille est mienne, sy vous en deportez et vous ferez courtoisie. » Adont respondy le chevalier au roy et dist : « Par ma foy, sire, mauvaisement soustiendroie autruy droit se le mien ne pouoie soustenir et deffendre. Or sachiez qu'il convient que vous le gaignez au trenchant de l'espee encontre moy ainçois que vous emportez la bataille, qui doit estre mienne. »

774. Adont passa avant le juge et dist au roy : « Sire chevalier, vous avez fait vostre courtoisie, qui vous estes presenté pour le droit de la damoiselle deffendre. Mais ce chevalier qui cy est, qui eut en convent a deffendre le premier, en [321d] doit avoir l'avantaige. Sy vous prie que vous vous en vueilliez deporter, car autrement feriez tort au chevalier. » Adont passa avant la damoiselle et requist au roy moult courtoisement qu'il se deportast de la bataille, car aussy grant gré luy sçavoit de sa bonne voulenté que s'il eust vaincu son ennemy en champ, mais premier avoit octroié la bataille a l'autre chevalier. « Certes, damoiselle, dist le roy, je le feray pour l'amour de vous, non pas pour paour que j'aye. » Quant le chevalier entendy le roy, qui pas ne le congnoissoit, car il avoit mis son heaume et sy avoit ses armes changees, car elles estoient toutes rouges, il le prinst moult fort a remercier.

775. Aprés ces parolles laissa la damoiselle le frain au roy et prinst le frain de l'autre chevalier et l'emmena jusques a l'eaue qui enclooit l'ylliel ou la bataille devoit estre. Et dont entra dedens ung bac le chevalier, qui le mena [322a] jusques dedens l'illiel, ou le chevalier estoit actendant qu'il venist. Mais quant il veyt venir le chevalier, il prinst a

dire moult fierement : « Maistre, c'est quant il vous plaist que vous venez ! Je croy que vous ayez dormy pour avoir meilleur alaine, qui bien mestier vous avra ains que vous m'eschapez ! » Lors respondy le chevalier : « Beau sire, je ne vieng pas quant je vueil, mais quant je puis. Or ne menacez plus, mais pensez de vous deffendre, car je vous deffye ! » Adont se alerent entreeslongier et brochent leurs chevaulx et s'entrevont donner sy grans coups des glaives sur leurs escuz qu'ilz rompirent les ais. Les glaives arresterent sur les haubergons, qui ne peurent passer ne survaincre la force des chevaliers, ains vont rompre et esquarteler jusques es puingz et les tronchons en vont volant par l'air. Aprés s'alerent les deux chevaliers encontrer de corps et de piz sy angoisseusement que ce fut une pitié a veoir, car chevaulx et chevaliers cheirent emmy le champ l'un a ung lez et l'autre a l'autre.

776. [322b] Quant le roy, qui estoit avecques les autres sur l'eaue pour regarder la bataille, veyt ce coup, il ala dire a Floridas : « Ces .II. chevaliers ont receu deux pesans coupz. Moult sont les .II. chevaliers de grant coeur qui sy felonnieusement se sont entreencontrez et fierement s'y est maintenu cellui que je fiz chevalier. » Tandiz que le roy disoit ces paroles a Floridas, le chevalier de la damoiselle sailly sus apertement, qui josne estoit et en voulenté d'honneur conquerre, et tire l'espee et embrache l'escu et s'en vint vers son ennemy, qui encores n'estoit levé, car son cheval gisoit sur sa dextre cuisse, sy ne le pouoit ravoir. Quant le chevalier de la damoiselle veyt ce, il ala faire ung moult gentil fait, car il luy dist premier : « Sire chevalier, je vous occiroie a moult pou de coupz s'il me plaisoit, mais ja ne me sera reprouchié, ainçois vous aideray a desprisonner. » Lors prinst le cheval par les oreilles et le tira jus de la jambe du chevalier et puis luy dist : « Sire chevalier, or [322c] vous levez sus et vous gardez de moy ! » Quant il oÿt ce, il sailly sus apertement et embrache l'escu et tire l'espee

du fourreau encontre le chevalier, qui l'actendoit qu'il fust appareillié. Mais quant il le veyt venir, il hauche le bras atout le branc et le fiert sur l'escu, qu'il avoit mis devant le coup. L'espee, qui estoit trenchant et de roid bras ferue*, va fendre le dextre lez de l'escu et descend sur le heaume et luy va trenchier jusques au bachinet. Le coup fut grant et par ire feru, sy en convint le bon chevalier aler de l'un genouil a terre.

777. Le chevalier fut sy estonné du coup qu'il ne sceut grant piece ou il fut. Toutevoyes il se redresça quant il peult et eut honte en luy mesmes pour sa contenance, car il estoit chevalier de grant valeur. Lors hauche l'espee et fiert sur le chevalier de toute sa force. Et cellui, qui sçavoit de l'escremie, jecte l'escu au devant, et le coup chiet sur le comble de l'escu et entre dedens [322d] plain pié, puis chiet sur la dextre espaule et luy va trenchier le haubergon et luy fait une grande playe en la dextre espaule, dont Fortune luy aida que ce ne fut pas fort parfont. Mais toutesvoyes fut le coup sy pesant qu'il convint le chevalier cliner a ce lez plain pié. Aprés ces deux coupz s'en vont bien tous deux appercevoir qu'il n'y eust cellui qui n'eust a faire a bon chevalier et que bien avoient mestier de soy garder et que pas n'estoit jeu de telz coupz recevoir a descouvert. Mais pour ce qu'ilz estoient sceurs qu'il en convenoit l'un recevoir honte a tousjours ou la mort, ilz ne doubterent pas tant l'un l'autre qu'ilz ne s'entrecourussent sus asprement en frappant l'un sur l'autre a la force de leurs bras et donnant sy grans coupz des espees que toute l'ylle en resonnoit. Et ceulx mesmes qui dehors estoient et qui les regardoient avoient grant merveille qu'ilz ne s'entreoccioient a chacun cop. Mais tant dure l'omme que force luy dure.

776, 23 feru *corr. d'après E.*

778. [323a] En telle maniere menerent ilz tant le premier assault a quelque paine que ce fust qu'il les convint reposer par neccessité et traire arriere pour recouvrer alaine. Lors dist le chevalier de la damoiselle : « Sire chevalier, vous me deistes vray quant vous deistes que ainçois que je vous eschapasse, je avroie bien mestier d'avoir alaine. Je ne sçay comment il vous en est, mais il convient* que je vous mecte a mort ou a oultrance en recongnoissant vostre tort. – Certes, sire, dist le chevalier, a oultrance ne me mectrez vous, car se vous m*'aviez le corps coppé en .II., sy demourra le coeur en voulenté de son droit deffendre. Et sy ay je esperance, s'il plaist a noz dieux, que j'en avray l'onneur. Mais gardez vous de moy, car je contremande la treve ! »

779. Adont vont courir sus l'un a l'autre comme lyons esragiez et encommencent a ferir l'un sur l'autre de toutes leurs forces que [323b] il sembloit que ce fussent charpentiers. Et sachiez que le chevalier de la damoiselle se prouvoit sy tresbien que tous ceulx qui le* regardoient disoient que c'estoit ung des preux qu'ilz eussent oncques veu. Et cellui qui a luy se combatoit se maintenoit sy bien qu'il ne recevoit coup qu'il ne le rendist tout secq. Ainsy maintindrent le second assault tant qu'ilz se furent telz atournez qu'il n'y avoit membre sur eulx dont ne saillist sang et sueur. Et sachiez que le chevalier de la damoiselle avoit grant despit de luy mesme de ce qu'il n'avoit son ennemy pieça mis a mort, car bien luy estoit avis que toute la chevalerie l'en regardast et tenist ses moqueries de luy. Par ceste merancolie qui luy vint il se prinst a refforcer. Lors jecte ung coup sur son ennemy et le fiert a descouvert entre penne et escu

---

778, 7 m. a faire l'estour q. *corr. d'après E.*

778, 10 m *manque devant* aviez *B* ; *corr. d'après CE.*

779, 5 q. les r. *B corr. d'après CE.*

sur la senestre espaule. Le haubergon, qui estoit eschauffé et adoulcy de sang et de sueur, fist voie a l'acier, qui estoit froit et trenchant et par [323c] ire descendu, sy luy va trenchier le bras atout l'escu sy pres du col qu'il luy ouvry le costé. Et sy tost que le coeur senty le nouvel air, il ala crever de desdaing et l'ame se party du corps, qui chey jus emmy la place sans parler.

780. Quant tout le peuple veyt le coup, il prinst a crier de leesse : « Loé en soit le dieu des batailles de ceste belle victoire ! » Et entre les autres la damoiselle se lança premiere ou bac pour aler a son chevalier qui avoit sa vie mise en aventure pour son droit garder et fist tant qu'elle vint jusques au chevalier et luy mist ses bras au col, tout sy souillié qu'il estoit de sang et de sueur, et luy dist : « Sire, veez me cy orphenine de pere et de mere, qui mectz le corps et l'avoir a vostre vouloir, sauve mon honneur, comme celle a qui vous avez sauvé son droit heritaige par vostre chevalerie. – Damoiselle, dist le chevalier, vous dictes vostre courtoisie, car je ne suy digne d'avoir ne guerdon ne loz ne graces pour chose [323d] que j'aye faicte. Et s'aucune chose ay fait dont vostre droit soit sauvé, ce n'est pas par ma proesse, ains l'a fait Mars, le dieu des batailles, pour le droit que vous y aviez. »

781. En ces paroles que la damoiselle disoit au chevalier, la mule, qui passoit en l'illiel, s'en vint acourant a son seigneur. Sy ne porriez croire la feste qu'elle luy prinst a faire en son sens, et couroit entour luy hochant la teste et saillant encontremont, sy que ceulx qui estoient par les prez en avoient grant merveille. Le roy a l'autre lez, qui avoit veu la proesse du chevalier, eut sy grant desir de parler a luy qu'il ne peult pas actendre qu'il fust passé au bac, ainçois se fery en l'eaue de plain eslayz et fist tant qu'il vint en l'illiel, et Floridas a l'autre lez, qui le sievoit le plus prez qu'il pouoit. Mais le roy s'en vint pardevant le chevalier et luy

dist : « Sire chevalier, je me plains de vous, [324a] car vous m'avez tollue ma bataille, ou j'eusse conquis honneur a tous les jours de ma vie ainsy que vous avez, se je fusse aussy bon chevalier que vous estes. – Sire, dist le chevalier au roy, vostre bataille ne vous ay je pas tollue, car elle estoit mienne de devant, sy ne vous devez pas plaindre de moy. Mais je vous remercie de tout mon pouoir quant vous fustes sy appareillié de garder le droit de la damoiselle ou cas ou je fusse en deffaulte. Et vrayement, se je fusse homme dont autre peust avoir besoing, je seroie en temps et en lieu vostre chevalier. – Sire, dist le roy, vostre grant mercy, car il n'y a sy hault homme en terre a qui vous ne soyez bien homme pour faire ung tresgrant service. Et puis que vous me presentez sy grandement vostre service, or ne vous desplaise se je vous demande aucunes choses dont je suy desirant de sçavoir de vous. – Sire, dist le chevalier, demandez hardiement ce qu'il vous plaist, car je suy prest de le vous dire. »

782. [324b] Adont dist le roy : « Sire chevalier, je vous demande qui vous fist chevalier. – Par ma foy, dist il, sire, je ne sçay, fors tant qu'il porte ung escu d'or a une aigle volant noire. – Comment ! dist le roy, dont ne le congnoissiez vous autrement ? – Par ma foy, sire, dist le chevalier, nennyl. – Or vous demande je, dist le roy, combien il y a que vous fustes chevalier. – Par ma foy, sire, dist il, il y a huy .XII. jours. – Par amours, dist le roy, aviez vous ceste mule avecques vous, qui sy grant amour vous monstre, le jour que vous fustez chevalier. – Sire, dist il, je ne l'avoie pas encore. – Or vous demande, par la foy que vous devez a cellui qui chevalier vous fist, que vous me dictes l'occasion dont elle vous vient sy privee dedens tel terme. – Sire, dist le chevalier, vous m'avez moult conjuré et je le vous diray. Car quant je fuz fait nouvel chevalier, je demanday a cellui qui chevalier fait m'avoit que par sa courtoisie il me voulsist dire son nom afin que je sceusse a dire qui m'avroit [324c]

fait chevalier, et il me respondy que je sievisse les joustes, les tournoyz et les poigneiz par tout ou je les sçavoie et que je aventurasse tousjours le corps pour le droit et l'onneur des dames et des damoiselles a sauver se besoing le demandoit, et par ceste voie je porroie sçavoir son nom.

783. Aprés ces paroles je me party de luy et emprins a chevauchier par la forest, tousjours querant aventures pour moy esprouver et demandant joustes et tournoyz pour acquerre honneur et pour sçavoir se aventure donneroit ja que je sceusse qui chevalier m'avoit fait. Dont il avint que je m'embaty* devant ce chastel, ou je trouvay ceste pucelle en grant effroy de trouver chevalier qui son droit luy gardast et deffendist. Adont me souvint du chevalier qui chevalier me fist, qui m'avoit dit que je fusse tousjours pour l'onneur des dames et des damoiselles, sy emprins le fait sur moy au tiers jour. Tan[324d]diz j'oÿ nouvelles d'unes joustes qui estoient criees entre le Neuf Chastel et le temple de Venus a la relevee de la royne d'Angleterre, sy me pensay que je iroye et que je reviendroie bien a temps a ma bataille. Quant les joustes furent passees, vous devez sçavoir que ceste mule fut amenee emmy la praerie pour donner a cellui qui mieulx l'avoit fait pour le pris. Sans faulte la mule me sievy, nompas que je l'eusse desservye, mais pour ce que une beste sieut voulentiers l'autre. Or m'a la beste tousjours sievy depuis. Ainsy pouez vous sçavoir dont la mule me vient. »

784. Quant le roy eut oÿ le compte du chevalier, qu'il oÿt tresvoulentiers, il luy ala dire : « Certes, sire chevalier, je ne croy pas que la mule vous sieve pour telle occasion que vous dictes, mais il m'est avis que vous n'estez pas des chevaliers qui de leurs fais se vantent et en recordent plus

---

783, 6 j. m'esbaty d. *corr. d'après BC.*

qu'il ne soit. » Aprés ces paroles se pensa le roy qu'il luy diroit qui chevalier l'avoit fait, [325a] combien qu'il ne s'y feroit pas congnoistre afin qu'il fust plus entreprenant et voluntaire en tout honneur et toute proesse sievir, car il luy estoit bien advis qu'il ne pouoit faillir a estre preudomme de son corps. Dont luy dist le roy : « Sire chevalier, dictez moy vostre nom et je vous diray qui vous fist chevalier. – Certes, sire, dist le chevalier, pour sçavoir le nom de cellui qui me fist chevalier n'est paine que je n'en prenisse. Mais a ce que vous voulez sçavoir mon nom, or sachiez que je n'ay encores point de nom, car pas desservy ne l'ay. – Certes, sire, dist le roy, vous estes bien chevalier doresenavant pour avoir nom, et de tant que en moy est serez vous appellé le Chevalier a la Blanche Mule, ne sçay se autre nom avez. Et pour ce que en convent le vous ay, soyez certain que le roy Alexandre vous fist chevalier. » Lors fiert cheval des esperons et se fiert en l'eaue et passe oultre et entre en la forest sans plus dire, et Floridas aprés.

785. Sy tost que le chevalier sceut que le roy Alexandre l'avoit fait chevalier, il fut sy lié [325b] qu'il eut tout entre oublié la paine qu'il avoit soufferte. Mais quant il en veyt aler sy hastivement le chevalier qui ce luy avoit dit, il fut trop courroucié et dist a la damoiselle que pour tous guerdons elle fist tant qu'il eust ung cheval, car il ne seroit jamais ayse, sy sçaroit qui le chevalier estoit qui* avoit nommé qui le fist chevalier. « Sire, dist la damoiselle, je le feray voulentiers. » Lors commanda que on alast a son chastel querre le meilleur cheval qu'elle avoit et tandiz elle desarma le chevalier et luy regarda ses playes, dont il n'avoit nulle qui luy destournast le chevauchier. Et toutevoyes mist elle telle chose sus dont elles furent assez tost garies et puis le arma de ses armes. Tandiz vint le cheval

---

785, 7 e. quil a. *corr. d'après CE.*

tout ensellé, grant et fort. Et quant le chevalier le veyt, il sailly sus de plaine terre, puis prinst son escu et ung fort glaive que on luy avoit apporté. Dont prinst congié a tous et puis se fiert en l'eaue et s'en va aprés le roy grant alure. Et ceulx qui demourerent la [325c] mirent le chevalier en terre ou il fut occis. Et pour ce eut depuis l'ylliel a nom l'Ylliel Fagon, car ainsy estoit le chevalier nommé. Mais le Chevalier a la Blanche Mule, qui a autre chose tendoit, sievoit le roy de tout son pouoir, tousjours demandant a ceulx qu'il encontroit s'ilz avoient veu le Rouge Chevalier passer. Et le roy et Floridas s'en aloient tousjours devant pardevers Scydrac et Tantalon pour couronner le roy d'Escoce. Mais cy endroit se taist l'ystoire du roy et du Chevalier a la Blanche Mule et retourne a parler du roy d'Escoce pour compter comment il luy vint a son couronnement.

LV.

COMMENT LE ROY D'ESCOCE PRINT CONCLUSION AVEC SES CHEVALIERS POUR FAIRE LES PROVISIONS DE LA FESTE.

786. Cy endroit dist l'ystoire que quant le roy d'Escoce eut convoyé Cassel le Badrain une grant piece, qui s'en aloit en Angleterre a Edea sa femme qui estoit acouchee, le roy retourna ou Chastel du Chief pour ordonner [325d] de ses besongnes afin qu'il peust recevoir les princes qui a son couronnement devoient venir pour luy faire honneur. Sy devez sçavoir qu'il avoit ja venu grant plenté de chevalerie ou chastel pour les nouvelles de leur seigneur. Sy y estoient tous les .XII. plus grans du royaume qui estoient aussi comme pers*. Sy estoit l'un le Tors, Estonné, Dagon,

786, 10 c. peres. *BE corr. d'après C.*

Thelamon, Anthenor, Sarpedon, Busardam, Anchisés, Fergus, Clamidés, Cuffar, Claucus. Ces .XII. estoient les* souverains d'Escoce et sy trespreux que on ne pouoit meilleurs trouver, ainsy que vous aurez cy aprés. Ceulx garderont l'onneur jusques a la mort. Et sy avoient amené en leur compaignie bien .C. chevaliers de nom, dont on ne peult pas nommer les noms, mais il n'y eut cellui qui ne fust digne de tenir ung royaume de bonté de chevalerie. Adont manda le roy les .XII. princes pardevant luy et leur dist : « Seigneurs, tous ainsy que vous estez, je vous regracie de vostre grant courtoisie quant vous m'estez cy venuz faire honneur. [326a] Et vous devez sçavoir que le jour de mon couronnement approche, qui sera entre Sydrac et Tantalon pour l'aisement des loingtains princes. Sy ay mestier de bon conseil, car il y sera le roy des roys terriens, le roy Alexandre, le roy des Anglois et tous les princes du paÿs. Sy est ma voulenté que la chose soit sy bien ordonnee et maintenue que moy et vous tous et le royaume y ait honneur. » Adont emprinst la parole Sarpedon, ung chevalier grant et puissant et oultre preux en armes, et dist : « Sire, je loeroie, se vous le trouvez en vostre conseil, que vous envoïssiez faire* sy grandes pourveances de chars, dont vous avez tant qu'il n'est nombre, que tous ceulx de la feste, et Anglois et Escoçois, en puissent estre soustenuz. Et on fera faire une garenne ou le bestail sera encloz. Et puis faictes crier que tous ceulx qui sont venuz a la feste et viendront, soient gentilz ou vilains, dames et damoiselles, de quelque contree qu'ilz soient, voisent toute la feste durant a la garenne du roy escoçois [326b] et prennent chars a leurs voulentez. Sans demander pour qui, ilz seront appareilliez qui leur delivreront. Et tant de boeufz et de moutons trouverez vous a .IIII.

786, 12 e. s y s. *E corr. d'après BC.*

786, 32 faire *manque BE.*

lieues cy entour, qui vostres* sont, pour soustenir .C[M]. hommes .XV. jours entiers.

787. Encore fera l'en par vostre conseil une autre garenne de nobles chars si comme cerfz, biches, dains, sengliers porcz, que on fera prendre a* laz de cordes. Et sy chassera on a plenté de gens les grans routes de cerfz par une large entree qui y sera faicte. Et puis ferez crier depar vous que tous gentilz hommes, dames et damoiselles, de quelque païs qu'ilz soient, facent aler leurs sergens a la garenne des chars gentilles, car la trouveront sergens appareilliez qui leur en delivreront a leurs voulentez. Et sy a une franchise qui appartient au droit roy, car tous les poulains qui naissent ou royaume d'Escoce de .XII. paulmes de hault et au dessus sont au roy, s'il les veult prendre. [326c] Sy loe par vostre conseil que on en face pourveance, car on en trouvera dedens .II. jours en cest pays mile appartenans a vostre estable. Et puis ferez crier que tous chevaliers de vostre partie qui avront mestier de chevaulx voisent a l'estable du roy, et on leur delivrera telz qu'il leur plaira tant de foiz qu'ilz en avront besoing. Et sachiez que ce sera une chose qui moult fera vostre feste esjoïr. – Par ma foy, dist le roy, se on pouoit faire ce que vous dictes, j'en seroie plus lyé que d'avoir .C[M]. pesans d'or. »

788. Dont ala dire Busardam, ung ancien chevalier qui estoit chastelain du Chastel du Chief : « Sire, or ne soyez esbahy, car tout ainsy que Sarpedon l'a devisé, il sera fait. Or en laissiez la besongne sur moy. – Busardam, dist le roy, or pensez de ceste chose et vous avrez gaigné mon amour. Et sy vous habandonne tous les tresors appartenans a moy. – Sire, dist Busardam, or m'en laissiez convenir et je y

---

786, 42 q. vostre est p. *B*.

787, 3 p. aux l. *BE corr. d'après C*.

mectray telle paine que ja n'y avra [326d] deffaulte. Ainsy fut accordé le conseil que Sarpedon avoit donné. Et Busardam poursuyt sy bien sa besongne dedens le terme que les .II. garennes furent closes de fors paliz* par les gens du paÿs et emplies l'une de boeufz, de porcz et de brebis et l'autre de toute maniere de venoisons.

789. En telle maniere que je vous ay devisé et en autres fist le roy pourveoir toutes les choses qui a sa feste avoient mestier, tant que le jour vint que les .II. roynes deurent aler au temple faire leurs offrandes. Sy ne porriez croire la grant joye et la grant feste qu'il y eut ce jour ou Chastel du Chief, car toutes les dames et damoiselles de nom du royaume estoient venues a celle feste, tant pour ce que pour faire compaignie a la royne a son couronnement. Sy devez sçavoir que se vous fussiez adont ou la royne Lydoire et la royne Fezonas monterent sur leurs palefroiz pour aler au temple, [327a] vous eussiez veu sy grant plenté de josnes pucelles vestues de blanches cainses sy belles et sy bien atournees et de josnes damoiseaulx montez sur grans destriers qui menoient les damoiselles a* dextre que vous eussiez merveilles dont tant en fust venu. Sans faulte, touteffoiz que une dame aloit au temple querre son enfant, la feste en appartenoit aux pucelles et aux josnes damoiseaulx, et pour ce estoient ilz la assemblez.

790. A telle compaignie de josnes damoiseaulx et de josnes pucelles s'en alerent les .II. roynes faire leurs offrandes au temple et rapporterent leurs enfans au Chastel du Chief, ou ilz furent receuz a grant feste et a grant joye des .II. roys et de la chevalerie. Sy y departirent celle journee grant plenté de joyaulx les .II. roynes aux pucelles

---

788, 11 f. paaliz p. *corr. d'après BCE.*

789, 14 a dextre *manque* ; *corr. d'après BE.*

et aux damoiseaulx, toutes grant joye faisans et en deduit demenans. La journee du couronnement approcha, si qu'il fut temps de partir. Le roy et toute la chevalerie se appareillierent. Le roy [327b] monta et yssy du chastel, nompas sy escarsement qu'il n'eust en sa compaignie .IIII^{C}. chevaliers, dont le plus ancien n'avoit pas .XL. ans. Et sy estoient tous sy preux et sy vaillans en armes qu'il ne convenist meilleurs querre pour l'onneur d'un prince soustenir.

791. Quant ilz furent aux plains champs, ilz se mirent au chemin pardevers Sydrac a grant joye et a grant deduit. Sy firent tant par leurs journees qu'ilz vindrent a demye lieue pres de Sydrac. Mais sy tost que Busardam et ses .II. filz et la chevalerie qui la estoit envoiee pour pourveoir et ordonner des besongnes sceurent la venue de leur seigneur, ilz le firent sçavoir par les tentes des chevaliers d'Escoce qui estoient venuz a la feste. Mais quant ilz sceurent sa venue, ilz s'alerent tantost d'un accord armer et appareillier de leurs armures de joustes et monter sur leurs chevaulx, chacun sa lance ou puing et l'escu au col. Lors se mirent a la voie encontre leur seigneur.

792. [327c] Quant ilz veyrent venir le roy a sy noble compaignie, Busardam et plusieurs autres chevaliers l'alerent saluer et les aultres s'espartirent par la praerie .II. et .II. jusques a .II^{C}. chevaliers. Adont peussiez veoir en plus de cent lieux lances brisier sy espessement que c'estoit avis des tronchons et des esclatz des lances qui voloient en l'air qu'ilz eussent prins guerre au soleil, qui luisoit sy bel et sy cler que c'estoit ung deduit a veoir. Et sachiez que le roy et la chevalerie qui avec luy chevauchoit veirent tresvoulentiers ce behourdiz, car il sembloit que chacun deust gaigner le royaume de Frise au mieulx jouster. Tout ainsy behourdans retournerent les josnes chevaliers, tout convoyant le roy, jusques au chastel de Sydrac. Aprés retourna chacun a son tref et le roy entra dedens le chastel a grant joye. Et

quant il fut descendu, il trouva que le disner estoit appareillié. Lors fist mander par les tentes a tous lez que tous chevaliers venissent disner a la court.

793. [327d] Aprés ce commandement veissiez chevaliers appareillier de leurs plus belles vestures et aler a court. Et sachiez que quant le roy fut assiz et la chevalerie aussy, on trouva qu'il y avoit .VI^C^. chevaliers seans a table, sy en fut le roy moult lyé quant il les veyt. Lors dist en hault devant tous : « Seigneurs, je vous regracie de la bonne voulenté que je voy en vous de moy faire honneur. Or ne me doubte je pas du tournoy que j'ay emprins encontre le roy de la Grant Bretaigne mon frere, car je vous voy cy sy grant plenté de bons chevaliers et sy tresbonne chiere faisans que je oseroye bien sur vostre fiance emprendre ung tournoy encontre .II. tantz de chevaliers bien preux. Mais pour les dieux que nous aourons, je vous prie que a la journee du grant tournoy vous vous vueilliez prouver sy chevalereusement que ceulx a qui nous avrons a faire ne se puissent vanter de nous en leurs paÿs.

794. [328a] Et affin que vous soyez plus preux et que vous aventurez plus hardiement corps, avoir et chevaulx pour loz et pris acquerre et pour l'onneur de nostre royaume garder, je prie et commande a tous ceulx qui cy sont et qui en nostre ayde vendront, qui ont deffaulte de chevaulx des maintenant ou avront au grant tournoy par ce qu'ilz seront desmontez par leur proesse, ainsy qu'il en y avra d'un lez et de l'autre, qu'ilz viennent ou envoient a noz estables, car il sera appareillié qui leur delivrera chevaulx a leurs voulentez. Et sy vueil que vous sachiez tous qui sera trouvé a la grosse journee hors du tournoy par deffaulte de cheval, il sera reputé pour recreant chevalier. Car je vueil bien que vous sachiez que a la grosse journee, pour saulver l'onneur de nous tous et de nostre royaume, je puis perdre .XIIII^C^. chevaulx de pris et tous ceulx de nostre partie remonter de

nouveaulx chevaulx a l'issue du tournoy. Et par ceste raison il n'y a chevalier qui se puist excu[328b]ser qu'il ne puist gaigner honneur fors par maladie ou par deffaulte de coeur.

795. Et encore vous fay je a sçavoir que ma voulenté est que tous chevaliers et tous escuiers viennent chacun jour mengier a court la feste durant. Et sy vous fay assavoir que nous avons fait deux garennes, dont l'une est toute plaine de boeufz, de moutons, de porcz privez, et celle garenne est appareilliee a toutes manieres de gens, quelz qu'ilz soient, soient gentilz ou vilains, dames ou damoiselles, de quelque paÿs qu'ilz soient, Bretons ou Escoçois. Et l'autre garenne est plaine de toutes manieres de venoisons gentilles, et celle est appareillee a toutes gentilz gens pour prendre a leurs vouloirs. » Quant la chevalerie entendy le roy son seigneur, ilz prindrent a dire l'un a l'autre : « Tel prince doit bien terre tenir, qui le sien veult ainsy despendre. Hardiement pouons entrer ou tournoy quant nostre roy nous en veult quictes delivrer ! » Ainsy looient et prisoient leur seigneur par les tables jusques [328c] a tant que on eut disné par loisir et que les tables furent ostees et les chevaliers levez.

796. Aprés ce que on eut disné, le roy fist mectre les selles et monta et plenté de sa chevalerie et se mist a la voie pardevers Tantalon pour aler visiter la chevalerie qui la estoit assamblee depar le roy son frere. Et ala de tref en tref offrir et promectre quanques il sceut que mestier leur estoit, especialement les deux garennes il leur habandonnoit, tout ainsy que vous avez oÿ. Et plus, car il ala prier toute la chevalerie et les dames et les damoiselles qui la estoient logiez pour veoir la feste et luy faire honneur qu'ilz venissent l'endemain disner avecques la royne d'Escoce. Quant le roy eut prié a l'endemain toute la chevalerie et les dames et les damoiselles d'Angleterre, il s'en revint par les tentes des dames et des damoiselles d'Escoce et des chevaliers aussy, qui estoient logiez entour Sydrac, qui estoient venus

a la feste, et leur pria a [328d] tous qu'ilz feissent honneur a la royne a l'endemain, car elle viendroit au disner.

797. Sy tost que le roy eut visité les chevaliers et les dames de Bretaigne et d'Escoce et prié de disner a l'endemain a la venue de la royne d'Escoce, il s'en revint parmy la praerie qui estoit entre Sydrac et Tantalon, qui contenoit bien demye lieue de lé. Et quant il vint ainsy que en la moienne, il regarde et voit que on avoit estichié une estache ou pré grande et forte, et avoit bien l'estaige de .III. hommes de hault. Sy y avoit dessus .II. ouvriers qui y bastissoient une fueillie de rains de coudrier fueilly de la grandeur pour estre dedens .XII. personnes tout aise ou .XIII. au besoing. Quant le roy veyt la fueillie sur l'estache*, il eut grant merveille que c'estoit a faire. Et pour ce s'adresça celle part et demanda aux ouvriers pourquoy ilz faisoient celle fueillie. L'un des ouvriers respondy : « Sire, il l'a fait faire ung chevalier qui est de [329a] sy tresgrant aaige qu'il ne peult plus chevauchier. Mais il est encore de sy grant coeur qu'il ne laisseroit pour riens qu'il ne veist a plain le tournoyement, et pour ce fait il cy faire ceste fueillie. – Benoist soit le chevalier, dist le roy, qui a sy josne coeur en sa viellesse. Il monstre bien qu'il ama chevalerie en sa josnesse, dont je blasmeroie les dieux, se je osoye, quant ilz font a l'omme envieillir le corps devant le coeur, du moins a ceulx qui l'*ont de bonne voulenté. »

798. Quant le roy eut ce dit, il passe avant et s'en vint ou chastel de Sydrac. Lors commanda ses trefz tendre a la compaignie pour luy et pour sa chevalerie, car il vouloit que les .II. roynes fussent ou chastel. Mais quant ce vint a l'endemain, vous ne porriez croire le grant appareil pour aler

---

797. 11 s. l'estaige i. *corr. d'après BCE.*

797. 23 q. les o. *BC corr. d'après E.*

encontre la royne d'Escoce qu'ilz firent de chevauchier que les dames que* les damoiselles et les chevaliers a l'autre lez, car chacun faisoit enseller son plus beau cheval. Lors avint ung pou devant midy que nouvelles vindrent au [329b] roy que la royne estoit pres. Adont monterent dames et chevaliers d'Angleterre et d'Escoce sy grant plenté que ce fut merveilles a veoir. Le roy et Porrus se mirent devant a grant plenté de chevaliers, sy ne porriez croire la feste qu'ilz s'entrefirent quant ilz encontrerent les .II. roynes qui chevauchoient devant sur .II. pallefroiz plus blancz que neige, vestues de .II. cotes faictes a leur point d'un vert samit et dessus de deux manteaulx de velours fourrez d'ermine. Mais quant elles veyrent leurs deux seigneurs, elles ouvrirent leurs deux manteaulx a plains bras pour les acoler. Et les .II. roys se mirent entre deux amoureusement et les firent bienveignans.

799. Aprés ce que les .II. roys eurent les deux roynes festiees et saluees, ilz passerent avant pour bienviengner les dames et les damoiselles qui venoient derriere, dont il en y avoit bien .II^C^., toutes gentilles, sy noblement montees que c'estoit ung deduit a veoir. Aprés vint la chevalerie [329c], qui fist reverence aux roynes telle qu'il appartient. Lors se mist au retour toute la compaignie jusques au chastel de Sydrac, grant joye demenant. Adont veissiez descendre chevaliers a tous lez et embrachier dames et damoiselles et mectre jus de leurs palefroiz, puis s'alerent vestir de leurs nobles vestures, car temps estoit de mengier. Les trompeurs cornoient l'eaue en plusieurs lieux. Adont peussiez veoir venir chevaliers a tous lez, adextrant dames et damoiselles. Lors ala seoir le roy d'Escoce et le roy d'Ynde et toute la chevalerie et les roynes et les grans dames et damoiselles a

---

798, 7 d. et l. *B.*

l'autre lez. Sy ne porriez sçavoir ne croire la grant feste qu'il y eut a ce mengier de toutes manieres de menestrelz qui aloient jouant de leurs instrumens par les tables.

800. Or avint, ainsy qu'il estoit temps de recueillir, que deux chevaliers s'en vindrent pardevant le roy et luy di[329d]-rent : « Sire, le roy d'Angleterre, vostre chier frere, sera a ce vespre a Tantalon, sy est temps d'aler a l'encontre, s'il vous plaisoit a venir y. » Quant le roy entendy que le roy anglois venoit, il prinst tantost a crier en hault aux chevaliers : « Seigneurs, aux chevaulx ! » Lors veissiez chevaliers saillir des tables et courir a leurs tentes pour monter. Le roy monta et ceulx de son hostel et furent bien .II^{C}. chevaliers. Adont se mist au chemin pardevers Tantalon et la trouva la chevalerie d'Angleterre montee qui actendoit sa venue. Mais quant il fut venu a eulx, ilz s'acompaignerent avecques luy. Et adont se mist le roy au chemin a l'encontre de son frere, mais ilz n'eurent pas longuement chevauchié quant ilz encontrerent le roy Percheforest. Lors se vont entresaluer. Aprés passa avant le roy d'Escoce et ala acoler et baisier et festoier Danclin et Tholomer et Lyonnel et Menelaus, qui estoient cousins a Alexandre. Et quant il les eust festoiez, il leur prinst a demander ou leur chier sire le roy Alexandre estoit, et ilz luy [330a] respondirent qu'il estoit en une sienne besongne, mais il fust tout asseur, car il seroit l'endemain a Tantalon. « Seigneurs, dist le roy, Dieu le vueille garder. »

801. Quant le roy d'Escoce eut salué tous les barons d'Angleterre, il s'en revint a son frere. Lors se mirent au chemin pardevers Tantalon. Adont commanda le roy Percheforest que ses trefz fussent tenduz a la champaigne*, car il ne vouloit pas herbregier au chastel, car la royne y

---

801, 4 1. compaignie c. *B corr. d'après CE.*

descenderoit. Ainsy qu'il le dist, il fut fait, car les trefz furent tenduz a l'un des lez du chastel et y jeut la vespree et y donna a souper au roy son frere et a tous les chevaliers de la feste. Quant ce vint aprés soupper, le roy d'Escoce print congié a son frere et Porrus aussi, et s'en retournerent pardevers Sydrac. Cassel de Badres les convoya jusques au chastel, car il dist qu'il vouloit aler veoir les .II. roynes. Sy ne porriez croire la feste que les roynes luy firent. Quant elles l'eurent assez conjoÿ, la royne Lydoire le prinst par la main et l'emmena en ung prayel et [330b] Fezonas a l'autre lez. Lors s'assirent entre elles deux. Adont luy prindrent elles a demander que la royne Ydoire et la belle Edea faisoient, et Cassel respondy : « Certes, dames, la royne d'Angleterre fait comme la meilleur dame, la plus courtoise, la plus amee dame que on sache. Sy a ung beau filz qui est nommé Betidés et sy a une belle fille qui est appellee Betoine. Et Edea ne fait fors bien, sy a ung beau filz qui est appellé Cassel et une belle fille qui est nommee Cassidoire. »

802. Ainsy que Cassel se devisoit aux .II. roynes, atant vont venir le roy Gadifer et Porrus, qui s'embatirent sur eulx. Adont fut la joye recommencee, sy parlerent ensemble de plusieurs choses qui tournoient a joye et a soulas, tant qu'il s'eschey qu'ilz parlerent du tournoyement qui estoit affyé entre les .II. roys. Car ung herault leur avoit dit [330c] qu'il y avoit ja bien venu au couronnement que d'un lez que de l'autre .XII. cens chevaliers de nom. Adont ala dire la royne d'Escoce a Cassel : « Sire Badrain, auquel lez vous tendrez vous a celle noble journee ? – Madame, dist il, par l'ame de mon pere, je me trairay pardevers les Anglois pour raison de la belle Edea qui soeur est a la belle Ydorus. Et sy a une autre occasion, car elle m'a apporté en la cité de Trinovant ung beau filz et une belle fille, sy en ayme mieulx le paÿs. – Certes, sire, dist la royne, les .II. occasions sont belles et bonnes, sy seroit moult oultrageux qui mal gré vous en sçaroit. »

803. Quant la royne Fezonas eut ouy le Badrain ainsy parler, elle se tourna pardevers le seigneur d'Ynde son chier seigneur et luy dist : « Et vous, treschier sire, quelle est vostre intencion ? Auquel lez se traira vostre escu ? – Ma chiere amie, dist le roy, auquel lez vous plairoit le mieulx ? – Sire, dist la royne, se vous preniez les raisons que le Badrain a prinses, il m'est advis que vous aideriez le [330d] roy d'Escoce. Sans faulte, ce sont tous deux mes freres, mais le roy Gadifer est nostre aisné et sy m'a fait tant d'onneur en sa terre que je le doy mieulx amer. – Certes, madame, dist le roy, il a fait a moy et a vous tant d'honneur qu'il ne sera jamais jour que je ne luy doive aidier de moy et de tout mon pouoir encontre tous hommes, et en especial en ce tournoy je seray de sa partie. »

804. Quant le roy escoçois oÿ le roy son serourge qui ce lui promectoit, il luy ala dire : « Sire roy, a celle promesse ne sçay response souffisant, fors tant que cellui qui met corps et avoir en aventure pour aidier son amy, il doit suffire, combien qu'il vaille pou. Et ce vous est en moy appareillié chacun jour tant que je avray la vie ou corps. – Sire, dist Porrus, il doit suffire a plus grant seigneur que je ne suys et aussy fait il a moy. » Quant ilz se furent entreaquointiez et ilz eurent conjoÿ Cassel de Badres une grant piece de la nuyt, il prinst congié aux dames et se mist au retour. Le roy Gadifer et le roy Porrus le [331a] convoyerent une grant piece. Lors retournerent a leurs trefz. Et le soudain s'en ala pardevers le roy Percheforest, qui luy fist moult grant feste et luy demanda dont il venoit, et il luy respondy qu'il venoit de veoir les .II. roynes. Lors luy compta les paroles qui avoient esté entre la royne Lydoire et luy et comment il avoit respondu. Et puis luy compta comment la royne d'Ynde sa soeur avoit parlé a son seigneur et comment Porrus avoit respondu, car il seroit de l'yssue du roy Gadifer son frere. Quant le roy l'eut entendu, il en fist moult grant joye. Et quant il en eut assez riz, ilz

alerent reposer jusques a l'endemain que nouvelles vindrent que la royne d'Angleterre venoit et qu'ilz s'appareillassent d'aler a l'encontre.

805. Adont fist le roy Percheforest assavoir au roy son frere que la royne Ydoire venoit. Mais sy tost qu'il le sceut, il commanda [331b] tantost a monter .C. chevaliers des meilleurs de son hostel. Et les .II. roynes s'appareillierent et monterent sur leurs palefroiz et eurent en leur compaignie .L. dames que damoiselles des plus belles et des plus nobles d'Escoce.

806. Le roy escoçois et le roy d'Ynde estoient tous montez en la place et toute la chevalerie. Mais quant ilz veirent venir les* .II. roynes a sy noble compaignie de dames et de damoiselles, ilz se mirent en leur compaignie et alerent tout chevauchant jusques au roy Percheforest, qui tout appareillié estoit avec ses gens. Sy ne porriez croire la grant feste que Percheforest fist a la royne Lydoire et a la royne Fezonas. Et dont dist le roy : « Ma belle soeur, l'onneur est vostre et la honte en gist en moy, car je, qui premier vous deusse estre alé veoir se je fusse bien courtois, vous estes avancee et m'estes venue veoir et faire honneur par vostre grant courtoisie. Mais tenez moy pour excusé, car j'ay esté [331c] trop embesongné de festoier la chevalerie et visiter qui est cy venue pour moy faire honneur et ayde. – Certes, sire, dist la royne d'Escoce, vous estes bien excusé, car tousjours doit le prince honnourer les estranges et tousjours vient il a temps a son prochain amy. »

807. Ainsy debourdant et festoiant les ungz les autres se tournerent pardevers Angleterre pour aler a l'encontre de la royne qui estoit a une lieue anglesche pres. Mais quant ilz

---

806, 3 v. la royne *BE corr. d'après C.*

eurent tant chevauchié qu'ilz peurent percevoir la venue de la royne, ilz encontrerent premierement jusques a cent damoiselles, dont chacune n'avoit pas .XXVIII. ans, qui chevauchoient .II. et .II. Et sy avoit chacune ung josne chevalier a son dextre lez qui luy faisoit compaignie. Sy devez sçavoir qu'il n'y eut oncques damoiselle que les .III. roys ne saluassent, et en especial le roy d'Escoce pour la feste du quel elles venoient. Et ainsy passerent toutes les.C. damoiselles et les .C. chevaliers sans arrester [331d] jusques adont que les .III. roys et les .II. roynes parvindrent jusques a la royne Ydoire d'Angleterre et Edea, la dame des Badrains, qui chevauchoient ensemble sur telz palefroiz que on ne pouoit trouver plus beaux, et sy avoit avecques elles .C. dames des plus belles et des plus riches du royaume.

808. Mais quant ce vint a l'entresaluer, les deux plus desirans s'avancerent le plus, ce fut le roy Percheforest et le soudain de Badres, car ilz se* lancerent avant et alerent embrachier les .II. dames, qui les receurent amoureusement et de bon coeur. Et quant elles eurent rendues a leurs seigneurs salutz pour* salutz et acolees pour baisiers, le roy d'Escoce s'avança et dist : « Royne d'Angleterre, belle soeur, et Edea, dame des Badrains, j'ay laissié passer la presse du roy et du Badrain. Or vous salue je. Que vous soyez les bien venues et grant mercyz de l'onneur que vous [332a] me faictes. – Sire, dirent les dames, pour vous et vostre feste honnourer sommes nous venues, se faire le pouons, car faire le devons. »

809. Aprés ces paroles vindrent Porrus, le Tors et Estonné et Thelamon, qui adestroient tout a cheval les .II.

808, 3 i. s'avancerent e. *corr. d'après BE.*

808, 6 pour salutz *manque BE* ; *corr. d'après C*

roynes Lydoire et Fezonas. Sy devez sçavoir, quant les .IIII. dames s'entreencontrerent, qu'elles firent grant feste les unes aux aultres. Mais quant elles se furent assez entreconjoïez, les roys et les roynes se mirent a la voie pardevers Tantalon et tant chevaucha la compaignie qu'ilz parvindrent a Tantalon. Et sachiez que la royne de la Grant Bretaigne descendy ou chastel de Tantalon. Et sachiez que le roy Percheforest avoit commandé que les mengiers fussent appareilliez pour toutes manieres de gens, et chevaliers et dames, sy se tira chacun a ses tentes pour eulx appareillier.

810. En telle maniere que je vous ay devisé se tira chacun a son tref et se vestirent de leurs plus nobles vestures et s'en [332b] vindrent et dames et chevaliers a court. Comment ilz furent serviz ne de quelz metz ne de la grant noblesse qui fut a celle feste n'est mestier que je vous compte, car trop longue chose seroit, assez avons autre chose a compter. Mais aprés le mengier, les roynes et les dames et les damoiselles s'en alerent reposer en leurs chambres et les .II. roys monterent sur leurs chevaulx pour aler veoir comment les chevaliers et les dames se logeroient. Sy trouverent que le harnas du roy Alexandre estoit venu. Adont regarderent les .II. roys le plus beau lieu et le mieulx seant qui fust en la praerie, car ce fut sur une fontaine moult belle, et la firent tendre le tret imperial tout au plaisir Lyonnel, Danclin et Tholomer et Menelaus, qui estoient presens et bien cent chevaliers de Grece et de l'ostel du roy Alexandre.

811. Ainsy qu'ilz ordonnoient le logiz du roy Alexandre, ilz passerent pardevant [332c] eulx .VIII. chariotz tous chargiez de trefz et de harnois. Adont s'avança le roy Percheforest et demanda a qui le harnois estoit. Et le maistre qui le conduisoit respondy : « Sire, le harnas est a .IIII. dames des estranges forestz, dont l'une est appellee

Sarra et l'autre Frase et la tierce Chicora et la quarte Falize, qui viennent a la feste du roy d'Escoce. Et aussy y vient* Lyriope du Chastel *Malebranche et sy sont avecques elles toutes les damoiselles qui furent a la cruelle bataille sur le Mont Ardant quant Bruyant fut occis. »

812. Quant les .II. roys entendirent que les damoiselles qui avoient eu le pris de la bataille de Bruyant venoient a la feste, ilz furent merveilleusement liez. Et pour ce dirent ilz au maistre qui le charroy gouvernoit : « Certes, sire, nous sommes plus liez de leur venue que de .III. tant d'autres, car ce sont les dames au monde a qui gentilz hommes doivent plus d'honneur [332d] porter. Et pour ce est nostre vouloir que leurs trefz soient tenduz ou plus beau lieu, au plus prez du tret du roy de Grece. » Ainsi s'en alerent les .II. roys ordonner la chevalerie et les dames et les damoiselles selon ce qu'ilz estoient. Sy ne porriez croire la grant plenté de chevalerie qui estoit venue tant d'un lez que d'autre, car ilz sceurent par les heraulx qu'il y avoit bien .XII^{C}. chevaliers de nom et qui tous s'appareilloient pour tournoier.

813. Aprés ce que les .II. roys eurent ordonné les tentes et visité la chevalerie a leurs trefz, ilz prindrent congié et se retrait chacun a ses tentes, car a l'endemain estoit la veille du couronnement du roy d'Escoce. Mais quant ce vint a l'endemain et ilz furent levez, ilz oÿrent nouvelles que le roy Alexandre estoit venu, sy monterent tantost sur leurs chevaulx et s'en alerent [333a] aux tentes du roy pour le saluer. Et en especial le roy d'Escoce le remercia moult de sa venue, car il luy dist : « Sire roy, or voy je bien qu'il vous a souvenu d'un vostre petit chevalier qui doit par vous recevoir sy grant honneur que se ce n'estoit par vostre grant

---

811, 8 vient *corr. d'après BCE.*

811, 9 d. Chastel Darnant e. *BCE.*

largesse, il n'en seroit pas digne. Pour moy le dy, que vous couronnerez de la couronne qui appartient au royaume d'Escoce par vostre humilité. – Certes, sire, dist le roy Alexandre, ainsi sera il, s'il plaist a noz dieux souverains. »

814. Ainsy que le roy Gadifer parloit au roy Alexandre, il regarde parmy la praerie et voit venir bien jusques a .XL. damoiselles toutes vestues de blanches cainses, montees sur palefrois tous blancs. Sy devez sçavoir que leurs cheveulx leur gisoient sur les espaules plus jausnes que fin or. Et sy avoit chacune mis pardessus ung chapel d'or a pierres precieuses qui jectoient sy grant clarté ou ray du soleil qu'il sembloit, quant elles se [333b] remuoient, que estincelles de feu volassent entour leurs chiefz. « Roy d'Escoce, dist le roy Alexandre, je voy venir parmy celle praerie plenté de damoiselles, les mieulx atournees et le plus noblement que je veisse oncques. Je ne sçay qui elles sont. – Par ma foy, sire, dist le roy Percheforest, je croy que ce soient les .XL. damoiselles qui si bien nous secoururent en la cruelle bataille contre Bruyant. »

815. Quant le roy eut entendu le roy Percheforest qui luy dist que c'estoient les damoiselles par l'ayde desquelles ilz eurent victoire encontre Bruyant, il dist : « Seigneurs, c'est raison que nous leur façons tout l'onneur que nous pouons. Montons, sy chevauchons encontre elles, car c'est raison et droit. » Adont monta le roy Alexandre et le roy Percheforest et le roy d'Escoce et chevauchierent encontre les damoiselles. Mais quant ilz vindrent au plus pres, ilz recongneurent les .IIII. damoiselles qui chevauchoient devant, car c'estoit Sarra, Fraze, [333c] Chicora et Falize, sy ne porriez croire la grant feste et le grant honneur que les .III. roys leur firent. Tandiz qu'ilz festioient les damoiselles, le roy d'Escoce regarde et voit Lyriope, la damoiselle du Chastel de Malebranche, qui chevauchoit sy noblement comme se ce fust une contesse, en la compaignie de deux

damoiselles de son hostel, dont l'une estoit Lizane, qui tant de bien luy avoit fait ou Chastel Malebranche quant il y vint malade. Mais quant il l'eut recongneue, il laissa le roy Alexandre et son frere et les aultres damoiselles et s'en vint a Lyriope la josne pucelle et la salua et puis l'embracha entre ses bras par sy grande leesse qu'il la leva toute hors de la selle et* la mist sur le col de son cheval pardevant luy, et puis luy dist : « Ma chiere damoiselle et ma chiere amye, vous soyez la tresbien venue. – Sire, dist la damoiselle, Dieu vous accroisse vostre honneur. Mais vous faictes oultraige quant moy, qui suy une povre pucelle, mectez pardevant vous [333d] ainsi que se je fusse vostre fille. – Certes, damoisele, dist le roy, je le fay plus amoureusement que se vous fussiez ma fille, car par vous j'ay la vie ou corps, ne il ne m'est pas advis que je vous peusse bien festoier se je ne vous tenoie entre mes bras. »

816. Quant la pucelle l'entendy, qui estoit encore josne, car elle n'avoit pas plus de .XII. ans, elle luy dist : « Sire, dont ne vueil je pas descendre. » Lors luy jecta son dextre bras au col et le prinst a acoler et le baisa en la joe, que nul mal n'y pensoit. Mais le roy Alexandre, qui le veyt, ala dire : « Qu'est ce la, sire roy d'Escoce ? Ou avez vous sy tost trouvé sy tresbelle pucelle qui vous a baisié devant moy ? – En nom Dieu, sire, dist le roy, c'est la pucelle ou monde que je doy mieulx amer, car elle me saulva la vie la ou je fusse mort, s'elle ne fust. Ne la recongnoissiez vous pas ? C'est Lyriope, la josne pucelle du Chastel Malebranche, qui sy bien vous festoia aprés la bataille de [334a] Bruyant. – Par l'ame de mon pere, dist le roy, vous dictes vray. Il pert bien le bien qui le me fait, car trop tost l'ay oublié, sy me tieng pour fol. » Lors s'en vint conjoÿr la

---

815, 22 et la mist *manque BE* ; *corr. d'après C.*

pucelle et luy dist : « Damoiselle, vous soyez la tresbien venue. – Sire, dist la pucelle, benoist soyez vous. »

817. Tandiz que les .III. roys festioient Lyriope, la josne damoiselle, atant vont venir les .III. roynes Fezonas, Lydoire et Ydorus atout grant compaignie de dames et de damoiselles et de chevaliers qui venoient festoier le roy Alexandre, mais elles* ne l'avoient point trouvé a son tret, ainçois leur avoit on dit qu'il estoit alé et le roy anglois et celui d'Escoce encontre damoiselles qui venoient a la feste, sy s'estoient mis au chemin a l'encontre du roy. Mais quant elles parvindrent jusques a eulx, la royne Lydoire regarde et voit son seigneur qui avoit la josne pucelle entre ses bras. Lors luy dist : « Sire, c'est sauf mes drois que vous avez celle josne pucellete entre voz bras ! – Madame, dist le roy, [334b] vous dictes vray, mais je vueil que vous sachiez que c'est la pucelle que je doy le mieulx amer et vous aussy, car sy josne que vous la veez, vous ne fussiez pas royne d'Escoce ne moy en vie s'elle ne fust.

818. – Comment ! dist la royne, est ce dont Lyriope, la pucelle qui vous saulva la vie ou Chastel Malebranche, dont vous vous estes tant loé a moy et le Tors aussy ? – Oÿl, dame, par ma foy, dist le roy. – Dont vous requier je pour tous guerdons, dist la dame, que vous le me delivrez, sy en feray ainsi comme de ma fille. – Dame, dist le roy, et je la vous charge en garde. » Lors luy met entre ses bras. Et la royne la receut toute a cheval qu'elle estoit et luy prinst a baisier les yeulx et la bouche plus de .C. fois, puis luy dist : « Belle fille, vous soyez la bien venue comme ma fille. – Madame, dist Lyriope, [334c] je me recommande a vous comme vostre pucelle. – Par noz dieux, dist la royne, comme ma pucelle et comme ma fille et comme m'amye

---

817, 5 m. ilz n. *corr. d'après C.*

vous reçoy, car se je viz, je vous remeriray*, se je puis, la grant courtoisie que vous avez faicte au roy mon seigneur. Et par ma foy, je vouldroie que Nestor mon maisné* filz fust en aaige et vous le deussiez avoir a mary par le gré de mon seigneur. »

819. En ce point advint que le Tors de Pedrac s'embaty sur la royne et eut grant merveille qui estoit la pucelle a qui elle donnast Nestor son maisné filz, s'il eust eaige. Lors regarde et voit la pucelle qu'elle tenoit entre ses bras. Mais quant il la veyt ou viaire, a pou que le coeur ne luy failly, car bien recongneut que c'estoit Lyriope, la pucelle ou monde qu'il amoit le mieulx. Sy se traist ung pou arriere, car il ne vouloit pas que on s'apperceust de sa maniere tant qu'il seroit mieulx en point de la saluer. Tandiz emprindrent a bienviengner les roynes les damoiselles qui estoient arrestees [334d] en la place.

820. Aprés toutes ces choses se prinst a retourner le roy Alexandre et toute la compaignie. Mais le roy Percheforest ala ainçois prier le roy Alexandre et le roy d'Escoce et la royne et toutes les dames et les damoiselles et la chevalerie qui la estoit qu'ilz voulsissent mengier a ce disner avecques la royne d'Angleterre, et ilz luy eurent assez legierement en convenant. Sy vous dy que la royne les festoia moult grandement. Et sachiez que quant ce vint a l'asseoir, le roy Percheforest fist asseoir Sarra toute premiere et le roy Alexandre aprés et ainsy ensievant toutes les .XL. damoiselles, entremeslees des roys et des princes qui a ce disner estoient pour la raison de la victoire qui fut par elles sur le Mont Ardant devant le Chastel Malebranche. Et aprés s'assist la royne d'Escoce et puis le Tors de Pedrac et puis

818, 14 v. remerciray s. *B corr. d'après C et* **826**, 7.

818, 16 m. aisné f. *B E corr. d'après C.*

Lyriope, dont le Tors fut moult lyé quant il chey a seoir delez s'amie et sa bonne hostesse. Car la endroit prinst il hardement de parler [335a] a elle, car il luy demanda comment il luy estoit. « Par noz dieux, sire Tors, dist la damoiselle, bien. Et vous, comment ? – Damoiselle, dist le Tors, bien, comme vostre amy et vostre chevalier. »

821. En telle maniere emprinst le Tors hardement a parler a Lyriope, la pucelle ou monde qu'il amoit mieulx. Mais de s'amour ne se donnoit encore garde la pucelle, car elle estoit encore trop josne. Mais nous nous tairons d'eulx deux quant a present, car nous avons assez a parler d'autre chose. Le roy Percheforest, qui moult desirant estoit de festoier les damoiselles, se leva de la table ou il seoit et s'en vint pardevant Sarra et les aultres damoiselles et leur dist : « Damoiselles, faictes grant chiere. Et ce vous suffise, car vous estes les damoiselles ou monde que je tout premier et tous ceulx qui se mirent en paine de moy trouver par leur courtoisie quant je chevauchay par la Forest Darnant doivent mieulx amer et porter honneur. Car vrayement, se vous ne fussiez, [335b] ja ne fussions venus a chief de nostre emprinse, ainçois y eussions laissiees les vies. Sy vous prie que vous fachiez lyement, car vous estes entre voz amis qui se loent de vous dessus toutes dames et damoiselles du monde. Et sy nous loons grandement de toutes celles des forestz, car en elles nous trouvasmes confort et ayde a tous noz besoingz. Sy leur en doy grant gré sçavoir et tous gentilz hommes prisier et honneur porter. »

822. Quant Sarra, l'une des damoiselles qui estoit le mieulx emparlee, oÿt le roy qui sy grandement se looit des dames et des damoiselles des forestz, et en especial d'elle et de ses compaignes, elle ala dire : « Gentil sire, se les damoiselles des forestz de Darnant vous ont fait d'honneur ce qu'elles ont peu, ce n'est pas merveilles, car elles veoient que par vostre venue et par vostre emprinse elles estoient en

voie d'yssir de servaige et d'entrer en franchise, d'yssir d'enfer [335c] et d'entrer en paradis, car elles veoient qu'elles yssoient par vous et par voz aydans de tristesse et de douleur et entroient en joye, en leesse et en franchise. Sy n'estoit pas merveilles se je et toutes les aultres estions engrans et voluntaires de vous conforter et aidier en toutes manieres. Et sachiez que toutes les damoiselles sur qui vous vous embatiez* estoient sy desirans de faire tout ce qu'elles sçavoient que bon vous estoit qu'elles ne regardoient peril qui leur en peust venir, car elles veoient en vous et es aultres tant de chevalerie et de proesse qu'elles ne se doubtoient pas que vous ne deussiez venir au dessus du lignaige de Darnant, combien qu'ilz fussent plenté, ne je ne croy pas qu'il soit homme vivant qui oÿst oncques parler que autant de chevaliers feissent la moictié des proesses en autant de temps que vous et voz compaignons feistes sur le lignaige de Darnant ne a qui il avenist autant de belles [335d] aventures, si comme on dist es forestz et qu'il est encore apparant. Pour laquelle chose je vouldroie qu'il m'eust cousté moult plus que on ne cuide et tous les fais, ainsy qu'ilz avindrent, par la recongnoissance vraye de ceulx a qui il avint fussent mis es escriptz, par quoy nous et ceulx qui aprés nous vendront sceussent comment et par qui les forestz d'Angleterre furent perchees et ouvertes encontre Darnant l'enchanteur et son lignaige, qui closes les tenoient et serrees par leurs enchantemens. »

823. Sy tost que la damoiselle eut dit ce qu'il luy pleut, le roy Alexandre, qui seoit au maistre lez et delez la damoiselle qui ce avoit compté et entendu eut son compte qui luy sembloit de raison, sy ala dire oyans tous : « Par ma foy, seigneurs, Sarra la damoiselle dist moult bien, car je loe endroit moy que tous les fais qui sont avenus puis que j'en-

---

822, 15 v. esbatez e. *B corr. d'après E.*

tray en Angleterre a ceste fois soient mis en memoire pour ceulx qui sont et qui a venir sont, qui pouoir ne l'ont de sçavoir se on ne leur [336a] dist ou ilz le troeuvent en escript. Et je de moy me vueil confesser et recorder tout ce que avenu m'est, combien que ce soit plus a ma honte que a mon honneur, car je y ay sy pou fait qui face a reprendre qu'il ne deveroit ja estre mis en memoire. Mais je vueil bien recevoir endroit moy ung pou de blasme et ceulx qui les proesses et les chevaleries y ont faictes en ayent l'onneur. Sy vous promectz, damoiselle, que je confesseray tout premierement tout ce qu'il m'y avint sans riens celer et sans mençongne adjouster. Et je requier a tous les autres qu'ilz le vueillent ainsi avoir en convent. » Adont respondirent tous ceulx de la queste qu'ilz diroient voulentiers tout ce qu'il leur avint.

824. Adont hucha le roy Percheforest ung sien clerc qui estoit appellé Cresus, sage et discret et bon clerc, et luy dist : « Cresus, je vous prie et commande que vous ayez appareillié encre et parchemin. Et soyez appareillié quant le roy Alexandre vous huchera pour mectre en escript ce qu'il vous [336b] dira, et tous les aultres compaignons ensuivant, de toutes les aventures qui avenues nous sont puis que le roy Alexandre et nous venismes en cest païs ; et non sans plus ce que avenu est, mais tout ce qu'il adviendra en Angleterre doresenavant. »

825. Tout ainsy que le roy Percheforest le commanda, Cresus le sage clerc le fist. Et par luy en sçavons nous ce que nous en sçavons, car aventure qui avenue fust ne qui avenist qui face a recorder ne demoura* a mectre en escript selon les confessions de ceulx a qui il advint. Sy vous en avons recordé une grant partie. Et cy aprés vous recorde-

---

825, 4 n. demourra a m. *corr. d'après B.*

rons ce qu'il avint sans mentir ou royaume de la Grant Bretaigne a plusieurs gentilz chevaliers et preux de leurs corps selon ce que le gentil clerc Cresus le mist en escript.

826. Or devez vous sçavoir que grandement furent [336c] festoiees les .XL. damoiselles. Mais quant ce vint aprés le disner, ilz se leverent des tables et reconvoierent les damoiselles a leurs trefz pour reposer. Mais la royne Lydoire d'Escoce emmena avecques luy la pucelle Lyriope et Lizane sa damoiselle et dist que jamais ne se departiroit de luy, sy luy avroit remery la grant courtoisie qu'elle avoit fait au roy son seigneur.

827. Ainsy se departy la compaignie et s'en ala chacun en son hostel appareillier ses besongnes, en especial le roy d'Escoce, car a l'endemain devoit estre couronné. Sy avoit mestier d'appareillier ses besongnes pour la veille de la vespree. Mais ainsy que le roy Alexandre chevauchoit pardevers son tret, il regarde et voit Puignet le nayn, cousin a Sibille, sa chiere amye. Mais quant il le veyt, le coeur luy tressailly tout de joye, car bien pensoit que Sibille estoit venue. Lors l'appella et luy dist : « Puignet, beau sire, bien soyez venu. – Sire, dist le nayn, Dieu accroisse vostre honneur. » Aprés luy dist le roy : « Pui [336d] gnet, quelles sont voz nouvelles ? – Sire, dist il, bonnes. La damoiselle du Chastel Darnant et sa niepce Sibille du Chastel Vermeil et ma soeur sont tantost descendues a leurs trefz, qui tenduz sont selon ceste forest lez la Fontaine au Lyon. Or m'en voys pour exploictier qu'elles ayent hourdeiz et logiz pour veoir le couronnement et le tournoy. – Puignet, dist le roy, se vous avez mestier de chose que je puisse faire, sy venez a moy ou a mes gens, et ilz seront tous appareilliez. – Sire, dist Puignet, se besoing estoit, je y courroie tantost. »

828. Quant le roy eut parlé a Puignet assez legierement, il se departy de luy au plus tost qu'il peult, car tart luy estoit

qu'il fust alé la ou il avoit dit qu'elles estoient logiees. Sy s'en vint a son tret et trouva Floridas et luy dist : « Floridas, montez sur vostre palefroy et alons moy et vous ung pou en une mienne besongne. – Sire, dist Floridas, je suy tout appareillié. » Lors monta sur son palefroy et se mirent au chemin [337a] entre eulx deux pardevers la Fontaine* au Lyon. Quant ilz parvindrent jusques la, le roy regarde et voit .III. trefz tenduz l'un delez l'autre. Et recongnoist l'un des trefz, car veu l'avoit au Rouge Chastel tout tendu pour veoir se aucune chose y failloit. Mais quant il vint pres, il veyt la chamberiere de Sibille a l'entree de la tente. Adont descendy le roy et Floridas, et .II. varletz saillirent tantost qui saisirent les chevaulx par les frains. Et la damoiselle s'enclina pardevers le roy et luy dist : « Sire, bien soyez venu. »

829. Sy tost que le roy veyt la damoiselle, il la recongneut et luy dist : « Damoiselle, ou est Sibille vostre damoiselle ? – Sire, dist elle, elle est avecques Gloriande du Chastel Darnant, sy doivent aler disner. Passez oultre, vous serez le bien venu. » Sybille, qui estoit dedens le pavillon, entendy le roy, sy le recongneut tantost au parler. Lors yst hors de sa chambre ou elle estoit et s'en vint a l'uys de la tente. Mais quant elle veyt le roy, elle le courut embrachier, [337b] puis luy dist : « Sire, vous soyez le bien venu. – Ma chiere amye, dist le roy, Dieu vous doint huy benoist jour. – Sire, dist elle, vous venez bien a point, car vous mengerez avecques Gloriande et Lize* vostre chiere hostesse, qui seront treslyez de vostre venue. » Lors le prent par la main et Floridas a l'autre lez et les maine en la chambre, ou les .II. damoiselles seoient a table moult honnestement.

828, 8 l. Forest au L. *BE corr. d'après C et* **827**, 15.

829, 12 e. Lizane v. *BE corr. d'après C et* **832**, 10, **835**, 15.

830. Mais quant les .II. damoiselles recongneurent le roy, elles saillirent tantost sus et dirent : « Gentil sire, vous soyez le bien venu. Or tost seez jus, sy nous ferez compaignie, car nous estions aussy trop seules d'homme. – Par ma foy, damoiselle, dist le roy, dont vous ferons nous compaignie, car ung hostel est moult renié ou il y a deffaulte d'homme et aussy est il moult niche ou il y a deffaulte de femme. Ainsy referons nous l'un l'autre. Mais or faisons bonne chiere, je vous en prie, car j'ay pieça desiré a mengier a privé, la ou je peusse ung [337c] pou dire mes bons motz. – Sire, dist Lize*, vous soyez ore le bien venu, car ainsy nous estoit il. Or vous seez d'encoste moy et d'encoste Sibille, si avrez .II. femmes, et Floridas sera d'encoste Gloriande. – Par nostre Dieu, dist Sibille, je avray le roy toute seule ou je ne l'avray pas, car je l'ensonniray bien toute seule et aussy feroit chacune de vous, sy que nous n'avons que faire d'homme a parchon ! »

831. Quant le roy et les .II. damoiselles entendirent Sibille, ilz prindrent moult fort a rire de ce qu'elle avoit dit. « Par ma foy, dist le roy, or suy je ou j'ay desiré. En* tresgrant seignourie gist souvent desplaisance. Je le dy pour moy, car les honneurs que j'ay acquises me tournent souvent a* fais. Tousjours ay desiré a mengier a privee compaignie afin que moy et ceulx qui avecques moy seroient osassent dire leurs bons motz sans gueterie. Or y suy venu, sy prie a chacun qu'il die pour nous mesmes esjoïr tout ce que devant luy vient, sauves [337d] toutes honneurs. Mais je m'esmerveille de Floridas qui se taist, ne sçay se c'est pour ce qu'il ait envie qu'il n'a que une femme et j'en ay deux ! – Sire, dist Floridas, ce n'est pas pour ce,

---

830, 11 d. Lizane v. *BE corr. d'après C et* **832**, 10, **835**, 15.

831, 3 Entre grans seignouries g. *BE corr. d'après C.*

831, 6 s. aux f. *BE.*

ains me tays pour la souffisance qui est en moy, car je me loe de ma parchon et je serviray, s'il plaist a noz dieux, sy bien qu'il suffira a ma compaigne, car je luy ay ja taillié du pain. – Comment ! Floridas, dist Gloriande, tenez vous qu'il ne me faille fors que pain ? – Ma damoiselle, dist Floridas, celui est moult dangereux qui ne se daigne complaindre de sa deffaulte. J'ay mis remede a ce que je cuidoie qu'il vous faulsist. Et se aultre chose vous fault que je ne sache, dictes le moy, je suy prest de l'amender. – Sire, dist Gloriande, voz services me suffisent bien encore. Mais servez moy de ce que vous cuidiez que j'aye deffaulte sans demander, et vous avrez assez a faire. – Par ma foy, dame, dist Floridas, dont suy je eureux quant je n'ay a servir plus que vous. Et pour ce dist le sage vray, car on ne peult [338a] bien servir a .II. seigneurs que l'un ne se plaingne. »

832. Quant le roy et les deux autres damoiselles eurent oÿ les parolles qui avoient esté entre Floridas et Gloriande, ilz emprindrent entre eulx a rire sy tresfort que on n'oïst pas Dieu tonner de la joye qu'ilz eurent. Lors dist Sibille devant tous : « Quant je voy que Floridas est sy ensonnié de Gloriande, je ne puis veoir que le roy Alexandre nous puist nous deux servir a gré, car je me sens bien aussy dangereuse qu'elle est. Sy vouldroie qu'il m'eust cousté mes gans et les .II. chevaliers qui mon honneur sauverent par leur chevalerie quant je vous alay veoir au chastel Lize, que cy est, la ou vous gisiez malade, sire roy, fussent icy, car j'ay espoir que l'un me serviroit seule quant a ce disner et Lize* vous avroit quicte. Autrement ne puis veoir que nous ayons paix. »

833. Sy tost que le roy eut oÿ Sibille, il ala dire par grant feste : « Floridas, en plusieurs lieux m'avez servy tant que je m'en loe a noz dieux. Et encore, s'il vous [338b] plaist,

---

832, 3 o. n'ooit p. *B corr. d'après* **979**, 16.

832, 12 Alize

me servirez a ce besoing, car je vous prie par fines amours que vous en alez au roy d'Escoce et lui dictes depar moy que je luy prie qu'il me viengne secourir a ce besoing au plus secretement qu'il peult, sauf a ce qu'il amaine la royne Lydoire avecques luy et le Tors de Pedrac et une damoiselle pour l'onneur de la royne. – Sire, dist Floridas, plus que tant feroie je pour vous. Or servez les dames de ce qu'il leur fault tant que je reviendray. »

834. Or avint sy bien a Floridas qu'il ne demoura gueres que la compaignie qui se juoit ensemble ne se donna garde quant ilz veyrent le roy d'Escoce et la royne et le Tors de Pedrac embatre sur eulx en simples vestures que on ne les congneust, et sy avoit la royne amené avecques elle Lyriope la josne pucelle, car la royne n'avoit entour elle damoiselle qu'elle amast tant. Mais [338c] quant le roy Alexandre et les .III. damoiselles veyrent le roy et la royne d'Escoce, ilz se leverent encontre eulx. Mais le roy Gadifer dist : « Or seez tout quoy, cy n'affiert reverence. Mais seez jus et nous serrons aprés. »

835. Aprés ce qu'ilz se furent entresaluez, le roy Alexandre dist a Sibille : « Damoiselle, or avez vous ce que vous avez desiré, car devant vous pouez veoir les .II. chevaliers qui vous delivrerent des mains des .IIII. chevaliers du lignaige Darnant qui ahonter vous vouloient en la forest et Puignet le nayn faire morir de mort vilaine. – Par mes dieux, sire, dist la damoiselle, tant suy je plus lye, car c'estoient les .II. chevaliers que je sceusse que je desiroie plus a veoir et ausquelz je doy plus grant guerredon. Sy me doy mieulx amer quant je sçay que je fuz delivree de sy vaillant prince comme du roy d'Escoce et de sy vaillant chevalier comme du Tors de Pedrac. Mais or vous seez plus prez de moy, sy me livrerez ce qu'il me fauldra, se vous pouez. Et la royne d'Escoce [338d] sera lez vous et le roy aprés, qui la servira a son vouloir, et Lize lez luy. Mais le Tors sera a sa

dextre, qui la servira, sy serons apairiez. Et ainsy n'y avra pas estrif ainsi qu'il y avoit devant. – Certes, damoiselle, dist le roy, voz vouloirs me plaisent. » Lors s'assirent ainsy que Sibille l'avoit devisé.

836. Sy tost que la compaignie se fut entreacquointee et asseuree et Floridas se fut assiz lez Gloriande qui l'actendoit, adont ala dire Lydoire la royne : « Venez a moy, Lyriope, belle fille, sy vous osteray celle clocque que vous avez vestue, sy nous servirez. » Lors desvesty Lyriope sa clocque, sy demoura en une cote de vermeil samit. Puis luy osta ung volet dont elle avoit son chief envelopé, sy demoura en ses cheveulx qu'elle avoit plus jausnes que fin or, qui luy recerceloient tout autour. Puis luy mist ung chappel dessus a pierres precieuses qui jectoient grant clarté. Lors luy dist la royne : « Or alez, belle fille, pardevant la table, sy nous servez, et gardez que aucune chose ne nous faille, car nous ne voulons autre servant [339a] que vous. Les aultres s'en voisent, sy dirons noz risees plus hardiement. – Madame, dist la josne pucelle, je le feray voulentiers, car je ne sçaroie seoir quoye. »

837. Lors s'en vint Lyriope pardevant la table, qui estoit sy bel enfant que on ne pouoit trouver plus bel de son eaige, et dist a tous : « Or ça, a qui fault aucune chose ? Je suy celle qui delivre les enfergiés. Faictes grant chiere, la dame le veult. » Ainsy se vont Lyriope et la compaignie esbaudissant, que sy lyement le faisoient par risees dire et faire que plus ne pouoient. Mais la pucelle, qui devant la table aloit regardant se aucune chose y failloit, regarde que chacun estoit sy ententif de servir devant la sienne et sy appareillié de verser et de taillier qu'elle ne se sçavoit de quoy entremectre. Et pour ce s'en vint elle devant sa dame et dist : « Madame la royne, il m'est avis que je suys la quinte roe au char, car je voy ces seigneurs sy serviçables qu'il m'anoye que je suys sy oyseuse. »

838. Quant la royne oÿt [339b] Lyriope, elle luy dist : « Ma belle fille, foy que vous me devez, laquelle vous semble la mieulx servie de nous toutes ? – Par ma foy, dame, dist la pucelle, je le vous diray. Il m'est avis que celle damoiselle qui se fait appeller Sibille est la mieulx servie, car il m'est avis que le roy y met sy grant paine qu'il en sue d'angousse. » Quant la royne et toute la compaignie oÿrent que Sibille estoit la mieulx servie et que le roy en suoit de travail, ilz emprindrent sy fort a rire que on les peust desvestir tous nudz. Aprés ce qu'ilz eurent riz tant qu'il leur pleut, Sybille dist pour la feste recommencier : « Par ma foy, je suy ainsy que dur servans* desservant ! Au commencement convint que j'eusse ung a parchon qui fust tout ensonnié en moy seule. Or feiz puis tant que j'en ay ung apar moy que Lyriope dist qu'il sue ja, et sy est le plus grant service a faire. Je croy, se je le mectoie plus avant en oeuvre, que le coeur luy fauldroit emmy voie ! Que dictes vous, Lyri[339c]ope, me deporteray je ? – Par ma foy, damoiselle, oÿl, se vous me creez. » Lors fut la risee sy grande entre eulx tous qu'ilz ne sçavoient qu'ilz peussent devenir. Et Lyriope, qui tresbonne bourderesse estoit, rioit sy fort qu'elle s'assist a terre de force de riz.

839. Aprés ce vint la royne et hucha Lyriope et luy dist : « Belle fille, vous m'avez bien dit laquelle de nous est la mieulx servie. Or me plairoit que vous nous deissiez laquelle vous semble la pis servie. – Madame, je ne le diroie pas voulentiers. – Pour quoy, damoiselle ? Sy ferez hardiement, je vous en prie. – Dont le vous diray je, madame », dist la pucelle. Lors prinst sa dame a regarder pour veoir s'elle se courrouceroit. Et quant la royne le perceut, elle eut tresgrant joye en son coeur et dist : « Dictes hardiement, Lyriope. Suy je celle ? – Par ma foy, dame, oÿl. » Adont

---

838, 12 d. ceans d.

recommença la feste trop grande. Mais le roy Gadifer ala dire : « Comment ! ma belle fille, a quoy vous percevez vous que la royne est la pis servie ? – Sire, dist la pucelle, je le vous [339d] diray. Je voy que vous la servez molement et ainsy comme deshaitié et qu'il ne vous en chaille. Il semble que vous ayez tout gaignié avant le coup. Regardez le roy Alexandre : il ne laisseroit pas une miete de pain devant la damoiselle avecques qui il mengüe ! »

840. Quant la royne eut ouy Lyriope, elle eut sy grant joye qu'elle l'embracha et luy baisa la bouche et le menton plus de cent fois et toute la compaignie la prinst a beneir et a loer plus de .C. fois pour la bonne feste qu'ele leur faisoit de ses bons motz. Adont reprinst le roy Gadifer la parolle et dist : « Lyriope, vous avez dit que la royne est la pis servie. Mais je vueil desmaintenant recouvrer* mon honneur, car je me vueil remectre au servir. – Sire, dist Lyriope, ne vous fourmenez pas. Il est huymais trop tart, la sentence est rendue. Et pour ce fiz je bien que ne vous laissay la nonne dormir lez la royne.

841. – Par ma foy, Lyriope, dist le roy, vous avez bien fait, que le m'avez ramenteu. Or escoutez trestous ung pou, sy vous diray que Lyriope [340a] fist a ceste nonne quant nous revenions de disner de la court du roy mon frere. Vous devez sçavoir que quant la royne revint au chastel de Scidrac*, elle entra en sa chambre et se coucha sur son lit entre luy et Lyriope pour ung pou reposer. Et je, quant je fuz descendu a ma tente, je me pensay que je iroie veoir la royne qui cy est pour veoir s'il luy failloit aucune chose. Or regardez se je suy de bon service ! Et quant je vins a l'entree de la chambre, je trouvay les damoiselles qui me dirent que

---

840, 7 d. requerre m. *B corr. d'après C.*

841, 6 Pedrac *BCE.*

la royne estoit tantost couchee pour ung pou dormir. Je ne laissay pas pour ce que je n'entrasse en la chambre. Et quant je vins au lit, je trouvay que la royne qui cy est et Lyriope se debourdoient ensemble tout ainsy que s'elle fust aussy josne que Lyriope et s'appareilloient pour dormir. Et quant elles me oÿrent venir, ceste dame ala dire : « Que ferons, Lyriope ? Vecy le roy qui vient. – Comment ! madame, dist Lyriope, qui l'a laissié entrer ens ? – Par ma foy, ma fille, il y entre quant il veult. » Lors m'en vins avant [340b] et diz : « Lyriope, belle fille, alez jouer la dehors avecques ces aultres damoiselles, sy me laissiez dormir ung pou avecques la royne. »

842. Quant Lyriope m'entendy, elle sailly sus et me aherst par le pan de mon mantel et dist : « Par noz dieux, sire, cy ne dormirez vous, car il n'affiert pas. Alez dormir aillieurs ! » Lors me prinst a tirer pour bouter hors de la chambre. Et quant je vey ce, je luy diz : « Souffrez, ma fille, j'ay ung pou a parler a la royne. » Et elle respondy : « Dictes tantost ce qu'il vous plaist et puis sy vous en alez. – Or alez dont ung pou la hors, ma fille, c'est secret que j'ay a parler a elle. » Elle me respondy que ja seul n'y demourroie. Lors me prinst plus a tirer pour moy mectre hors de la chambre. La royne, qui bien voulsist par aventure que Lyriope fust hors de la chambre tant que j'eusse comptee ma besongne, dist a Lyriope qui cy est en telle maniere : « Alez, ma fille, [340c] ung pou la hors. Nous dormirons aprés, moy et vous. »

843. Mais quant la pucelle oÿt sa dame qui luy commandoit qu'elle alast ung pou dehors de la chambre, elle devint toute esbahye. Lors s'assist sur l'esponde du lit et emprinst a plourer trop tendrement et puis dist : « C'est grant honte, madame, qui voulez estre avecques ung homme toute seule. » Mais quant la royne veyt la pucelle plourer, elle la courut embrachier et la prinst a baisier la

bouche et le menton en disant : « Or ne plourez plus, car vous ne vous en yrez point, ainçois s'en ira le roy ou il dira devant vous ce que il veult dire. » Lors se leverent toutes .II. sus et me chassierent hors de la chambre sans faire la besongne pour quoy je venoie. Mais se je ne cuidoie estre tencié de la royne, je diroie devant tous ce que elle me conseilla en l'oreille. – Par ma foy, dist le roy Alexandre, vecy bon compte. Mais dictes hardiement, bons motz n'espargnent* personne. – Ha ! sire roy, dist Lydoire, [340d] vous avez tort. Je me doubte que mon seigneur ne faille, car je ne luy conseillay riens. – Madame, dist le roy, laissiez luy dire. S'il fault, c'est sur luy. – Sire, dist elle, voulentiers, puis qu'il vous plaist. Mais s'il dist chose qui me touche, je niray tout. – Sire roy, dist Gadifer, elle nyra ce qu'il luy plaira, mais je diray verité. Car elle me conseilla a l'yssir de la chambre : « Sire, demourez ung pou la hors tant que Lyriope soit endormie. Lors vous viendray querre. » Adont y eut sy grant risee que il n'y eut cellui qui se peust abstenir. « Par mon ame, sire, dist Lyriope, je croy que vous dictes vray, car quant nous fusmes recouchees, elle et moy, elle commença a grater mon chief pour moy plus tost endormir. Et sy trouvay le lit tout deffait vers les piez a mon esveillier. »

844. Quant Lyriope eut ce respondu, le roy Alexandre et le roy Gadifer et toutes les damoiselles qui la estoient [341a] eurent sy grant joye qu'elles ne se sçavoient comment maintenir. La royne Lydoire avoit sy grant riz, combien qu'elle se hontoiast ung pou, qu'elle ne sçavoit que faire. Et toutevoyes appelloit elle le roy pou honteux et mal plaisant et sy disoit a Lyriope qu'elle seroit batue. « Dame, dist la pucelle, vous m'avez deffendu que je ne mente pas et sy me nicqua monseigneur le roy que je le deisse. – Puis que ainsy

843, 16 m. n'espargne p. *corr. d'après BE.*

est, dist Lydoire, je le vous pardonne, la compaignie le vault bien, mais que vous me venez acoler et baisier. – Par ma foy, dame, dist elle, je le feray voulentiers. »

845. En telle maniere que vous avez ouy se deduisy la compaignie une grant piece du jour tant qu'il commença a avesprer. Adont dist le roy Gadifer au roy Alexandre devant toute la compaignie : « Gentil sire, vous m'avez creé jusques a ore par vostre grande humilité et par vostre grant largesse et encore me aiderez vous par vostre humilité. Sire, je le dy pour ce que je voy le soleil abaissier, et vous sçavez qu'il [341b] est huy la veille de mon couronnement. Sy sera huy mais temps de soy vestir de simples vestures par quoy nous nous puissons traire pardevers le temple Marcus pour deprier aux dieux que le matin je puisse recevoir a telle heure la couronne du royaume d'Escoce que ce soit a l'onneur du Dieu Souverain et au prouffit du paÿs. Sy vous prie le congié d'aler et toute la compaignie qui cy est. Et sy vous prie tous ensemble que vous vueilliez prier pour nous deux. – Certes, sire, dist le roy, il me plaist moult bien. »

846. Adont se leverent tous et prindrent congié au roy d'Escoce et a la royne et les remercierent moult de leur bonne compaignie, et en especial il n'y eut damoiselle qui n'alast acoler et baisier Lyriope la josne pucelle et remercier de ses bons motz. Et le roy Alexandre mesmes la prinst entre ses bras et la commença moult a conjoïr pour [341c] ses bonnes risees et puis luy dist : « Lyriope, belle fille, vous ne devez pas empirier de moy, que vous avez sy bien solaciee et la compaignie aussy, car je vous donne en heritaige a tousjours toute la terre que on appelle la Selve Carbonneuse, que on appelle aujourd'huy Brabant et Haynnau. Et vueil que le roy d'Escoce qui cy est en ait le bail et la garde tant que vous serez en eaige de marier. » Quant la pucelle oÿ que le roy Alexandre luy donnoit sy beau don, elle luy ala tantost cheoir aux piez. Mais le gentil roy la releva et le

fist tantost faire hommaige, et la receut le roy comme son homme et la baisa en la bouche par fiance. Et puis en charga le roy d'Escoce pour la garde tant que la damoiselle seroit mariee. Et il receut moult voulentiers la charge et en remercia moult le roy de sa grant courtoisie.

847. Aprés ce que le roy Alexandre eut ahiretee Lyriope de sa Selve Carbonneuse, le roy d'Escoce se departy de luy et la royne. Et [341d] sachiez qu'ilz estoient moult liez de ce que le roy avoit Lyriope la josne pucelle enrichie de sy belle terre. Mais pour ce qu'il n'est besoing en tant comme hore d'en parler plus avant* retournerons nous a nostre matiere. Car quant le roy fut venu a son pavillon, il trouva que le roy son frere et la royne devoient venir pour le convoier au temple Marcus. Adont s'atourna le roy et la royne et la chevalerie d'Escoce. Et le roy d'Angleterre ne demoura mie longuement, qui* vint et la royne Ydorus a grant plenté de dames et de chevaliers. Lors monta le roy d'Escoce et la royne et se mirent a la voie pour aler au temple Marcus qui estoit a l'entree de la forest. Et quant le roy y fut parvenu, il descendy a l'entree du temple et se vesty de blanches vestures et la royne aussy, et puis entrerent ou temple devotement a grant plenté de dames. Lors fut l'uys recloz. Mais la chevalerie d'Escoce s'en retournerent et coururent armer pour garder leur seigneur, et garderent celle nuyt le temple a .VI^{C}. armures de fer. Mais il nous convient [342a] ung pou laissier a parler de ceste veille, sy parlerons d'un tresvaillant hermite qui demeure a une petite lieue ou journee pres de Scidrac* en la Forest au Lyon, sur une eaue qui departoit les deux royaumes.

847, 6 h. de ce r. *B corr. d'eaprès CE.*

847, 11 l. quil v. *E corr. d'après B.*

847, 23 Pedrac *BCE.*